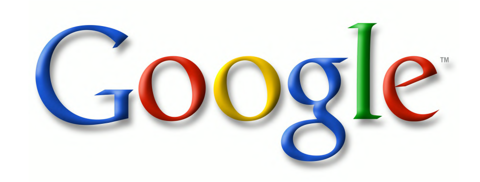
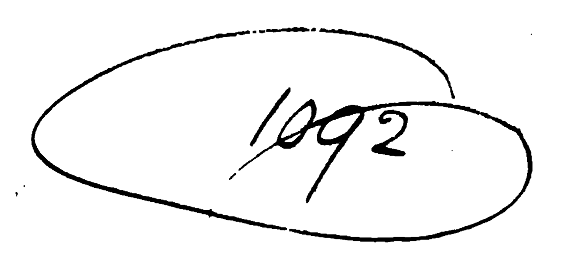





1092



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses Actes.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

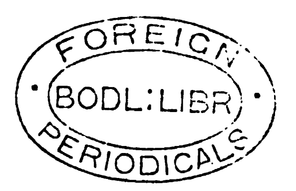
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 28e ANNÉE. — 1866.

—



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1866

RÉSULTATS DES EXCURSIONS

FAITES DANS LA PARTIE OCCIDENTALE DU DÉPARTEMENT DES LANDES
POUR LA CARTE GÉOLOGIQUE, EN 1864 ET 1865

PAR V. RAULIN.

La partie du département située au S. de l'Adour, que l'on peut désigner sous le nom général de *Chalosse*, est dans l'arrondissement de Dax, divisée en trois parties bien distinctes : 1° La portion de la Chalosse propre, qui forme le canton de Montfort, et qui est limitée au S. par la grande dépression qui continue jusqu'à Dax, par Pomarèz, la plaine de Pont-Long de Pau ; 2° le pays qui s'étend de cette plaine et de l'Adour au Gave de Pau, et qui comprend la partie méridionale du canton de Dax, celui de Pouillon et la plus grande partie de celui de Peyrehorade; 3° enfin, la petite portion située au S. du Gave de Pau, comprenant la crête de Saint-Cricq et de Sorde, au N. du Gave d'Oloron, et celle d'Œyregave et de Hastingues, au S. de cette même rivière.

C'est la seconde et la troisième partie qui ont été l'objet principal de mes études en 1864; mais je dois commencer l'esquisse géologique qui va être donnée par la première, explorée seulement en 1865.

Au point de vue orographique, la portion de la Chalosse propre, comprise dans l'arrondissement de Dax, forme, entre l'Adour, au N., et le Luy, au S., un plateau très découpé,

triangulaire, allongé de l'E. à l'O., séparé en deux bandes principales par la vallée du Louts, et dont la plus grande largeur est sur le méridien de Montfort. Il se termine à la vallée de l'Adour, qui sépare la Lande de la Chalosse, par un coteau des plus remarquables, rectiligne malgré diverses sinuosités, et dirigé de l'O. 10° N. à l'E. 10° S., sur une longueur de 25 kilomètres, du tuc de Saumon au Haut-d'Audignon; à l'E. de la vallée du Gabas; le Puy de Monsoué se trouve dans le prolongement, à 5 kilomètres de l'extrémité. Disons de suite que ce coteau ne présente pas, dans sa composition géologique, l'uniformité qu'on pourrait supposer, et ne peut être attribué à un mouvement particulier du sol, mais seulement à une érosion produite par les eaux. L'altitude du plateau, qui n'est que de 38^{m} sur la route de Dax à Peyrehorade, va en s'élevant vers l'E. de manière à atteindre 102^{m} au S. de Gibret; à la limite orientale du département, à l'E. de Mant, l'altitude est de 203^{m}, et elle devient plus considérable encore au N. de Pau. Les vallées de l'Adour et du Luy, qui ne sont qu'à 8^{m} à Dax et à 7^{m} à Saint-Pandelon, atteignent 20^{m} au bas de Mugron et 28^{m} à Donzacq.

Au point de vue géologique, la structure est moins compliquée que dans la partie du plateau située au S. du Luy; car jusqu'à présent il n'a été découvert aucune trace de terrain crétacé. Mais la partie moyenne du terrain nummulitique y est très développée, et forme plusieurs crêtes à couches inclinées : la première, au N. du Louts, montre des calcaires blanchâtres exploités dans le vallon qui est au S.-O. de Poyanne. Le massif compris entre le Louts et le Luy renferme la principale crête, celle de Montfort, qui court du S.-E. au N.-O, de Gibret à Louer. Le petit plateau de Nousse montre des marnes blanches épaisses et de grands bancs de calcaire grossier tendre blanc, avec grains de chlorite, simulant com-

plètement la craie chloritée de Rouen; mais autour de Montfort et de Gibret dominent les alternances de marnes et de calcaires bleuâtres et jaunâtres remplis de grandes nummulites, comme aussi à la fontaine de la Médaille, sur le territoire de Gamarde; elles reparaissent à Labeyrie, à l'E. du bourg, et au N.-O. dans le vallon de Hourgros, et à l'extrémité du coteau entre Claverie et Sarthou, sur le bord du Louts.

Autour de ces crêtes nummulitiques, à l'O. et au N., se trouve l'étage des faluns bleus de Gaas, qui n'est visible que sur des points isolés de la vallée de l'Adour : d'abord, à Lacouture, à 1 kilomètre au N. de l'église de Préchacq, où un gros banc de calcaire blanchâtre a été exploité; au moulin de Pelette, au N. de Goos, où l'on tire des calcaires jaunes riches en oursins; puis à la tuilerie de Gousse et à la pointe O. du tuc de Saumon, où les calcaires blancs, très massifs, sont exploités sur 7-8^{m} de hauteur et même davantage. Au tuc, il y a par dessus des sables gris-verdâtres, épais de 4 à 5^{m}, dans lesquels se trouvent des rognons et des bancs irréguliers de grès calcaire avec nummulites petites et moyennes. Dans Saumon même, ils sont couronnés par un banc de plus de 1^{m} renfermant une immense quantité d'*Ostrea fimbriata*.

Ce terrain se remontre à l'E. des massifs nummulitiques, au pied du coteau de Lourquen, où il est formé par des marnes sableuses bleuâtres parfois ligniteuses, alternant avec des bancs irréguliers de molasse grise, toutes deux exploitées. Les fossiles, assez communs, sont au nombre d'une trentaine d'espèces, dont les principales sont : les

Nummulites Garansiana Leym.	*Echinocyamus pyriformis* Agass.
— *intermedia* d'Arch.	*Crenaster lævis* d'Orb.
Stylophora costulata M. Edw.	*Cardita intermedia* (Bast.).
Stephanocœnia elegans. Edw Haim.	*Ostrea punctifera* Raul. Delb.

Natica angustata Grat.	*Delphinula marginata* Grat.
Turritella asperula Grat.	*Cerithium gibberosum* Grat.
Turbo Parkinsoni Bast.	— *cinctum* Grat.
Trochus Bucklandi Bast.	Côte de lamantin.

Dans la montée de Lourquen, une partie plus supérieure est formée par des alternances de marnes et de bancs de calcaires blanchâtres renfermant peu de fossiles. Les mêmes calcaires, avec moules de *Natica crassatina, Turbo Parkinsoni,* etc., sont exploités au S. du Louts, au bas de Lahosse. C'est encore à ce même étage que M. Jacquot rapporte les grès calcaires qui donnent la belle pierre de taille de Mugron.

Par dessus, et contribuant à niveler les dépressions formées lors des bouleversements subis par les assises précédentes, viennent les premiers terrains tertiaires horizontaux, qui se montrent bien surtout dans le flanc méridional de la vallée de l'Adour; ce sont des marnes brunâtres à taches verdâtres et à petits nodules calcaires, dont M. Delbos a fait abstraction complète, mais qui n'en forment pas moins une puissante assise possédant tous les caractères des dépôts d'eau douce de l'Armagnac, et qui joue un rôle considérable dans tout le pays au S. de l'Adour, jusqu'au Gave de Pau.

Le falun de Saint-Paul, assez développé à Ozourt, n'a encore été rencontré que sur un point à l'E. de Luy, au bas de Hauriard, au S. de Poyartin; ce sont des marnes et des molasses grises renfermant le *Scutella subrotunda* et quelques autres fossiles aussi caractéristiques.

L'assise du falun à *Cardita Jouanneti*, très développée sur les bords du Luy, à Haut-Narrosse, Sort et Garrey, vient se montrer sur une très-grande épaisseur à Jean-Mouton, à deux kilomètres au S.-O. de Montfort, où elle fournit de la marne assez peu fossilifère et du moellon. Elle se représente à l'état rudimentaire au S. et au S.-E. de Gamarde et au N.

de Saint-Geours-d'Auribat, sur la route de Montfort à Tartas.

Enfin, toute cette partie de la Chalosse est couronnée par les sables jaunes plus ou moins ferrugineux qui ont une épaisseur souvent fort considérable, et dont les éboulis, joints à ceux du diluvium à petits cailloux de quartz, masquent trop souvent les affleurements des terrains sous-jacents.

Dans la dépression située entre le tuc de Saumon et le plateau de Gamarde, surtout dans la commune de Louer, au débouché de la vallée du Louts dans celle de l'Adour, le dépôt sableux, de couleur blanche, est semblable à celui de la Lande aux alentours de Pontonx; mais il renferme une grande quantité de blocs arrondis d'un grès un peu grossier, blanchâtre, qui est exploité pour le pavage, principalement aux alentours des bains de Bulcheron; ils sont certainement de même âge que ceux de Moustey, dans le canton de Pissos.

Au point de vue orographique, la seconde partie est très simple; elle forme, entre le Luy, au N., et le Gave de Pau, au S., un plateau très découpé, dont la plus grande largeur est entre Dax et Peyrehorade, et qui est allongé de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., d'Orist à Ossages; il se poursuit dans les Basses-Pyrénées par Arthez jusqu'à Beyrie, non loin de Lescar. Ce plateau va en s'élevant graduellement d'Orist vers l'E.-S.-E.; dans la partie occidentale, il n'atteint que 100^{m} d'altitude à l'E. d'Orist et au N.-O. de Pouillon, et 124^{m} au N. de Peyrehorade; dans la partie orientale, il atteint 132^{m} à Thil et 147^{m} au S.-E. d'Ossages; mais son prolongement, dans les Basses-Pyrénées, atteint 266^{m} près de sa terminaison à Bougarber. Quant au Gave de Pau, dont le confluent avec l'Adour est à 3^{m} d'altitude seulement, sa plaine, toujours basse, s'élève à 23^{m} à Saint-Cricq, à la limite du département, et à 138^{m} à Siros, au S. de Beyrie et de Bougarber.

Au point de vue géologique, cette partie a une structure compliquée, car on y trouve le terrain primitif et les roches ignées désignées sous le nom d'*ophites;* le terrain crétacé dans ses divers étages; les trois étages du terrain tertiaire, et enfin le diluvium, qui forme un manteau général parfois assez épais. On peut cependant démêler sans trop de difficultés la structure intérieure suivante : Un massif principal, allongé dans le sens de la région, et aussi à peu près parallèlement aux Pyrénées, borde la vallée du Luy au S.; il est formé, dans son centre, par les talschistes primitifs et les ophites; puis par les divers étages du terrain crétacé; il est agrandi, surtout vers le S.-O., par le terrain tertiaire inférieur ou nummulitique, au milieu duquel reparaît encore le terrain crétacé à Saint-Lon et Belus. Au S., et s'y rattachant presque, se trouve, au N. du Gave de Pau, à Peyrehorade, une autre crête exclusivement formée par le terrain nummulitique. Dax, au N. du massif principal, est aussi sur une petite crête distincte formée par l'ophite et le terrain crétacé. Ces trois massifs sont reliés par le terrain tertiaire moyen, qui les borde extérieurement sur une plus ou moins grande largeur. A l'exception de quelques rares points, le plateau enfin est formé, dans sa partie supérieure, par un épais dépôt sableux, ordinairement de couleur jaune, souvent aussi rose ou blanchâtre, appartenant au terrain tertiaire supérieur, dont les éboulements sur les pentes masquent bien souvent les assises inférieures concurremment avec le diluvium, ne les laissant voir que sur des points isolés, dont les raccordements sont souvent difficiles, et semblent parfois même impossibles.

Les talschistes primitifs n'ont encore été trouvés qu'en un seul point, sur la pente N. du Puy de Montpeyroux, peu au dessous du sommet, au Cocainat; le lehm, qui le masque presque complètement, ne permet pas de vérifier son allure.

L'ophite, entre l'Adour et le Luy, existe sous les argiles bigarrées exploitées au tuc des marnières, au N.-O. de Tercis; il forme, à Dax, le Pouy d'Eauze, ainsi qu'une petite protubérance près de Saint-Vincent-de-Xaintes, et il apparait encore devant Yzosse, sur la route de Dax à Montfort.

Au S. du Luy, l'ophite forme, à l'état grenu, le massif qui porte Saint-Pandelon, et à l'état presque compacte, le Pouy d'Arzet, au S.-E. Le Pouy de Montpeyroux le présente à l'état compacte au Cap et grenu aux Bernets.

Le terrain crétacé forme plusieurs bandes, autant qu'il a été possible d'en juger jusqu'à présent. La première, à partir du N., supporte Dax; les parties apparentes sont les argiles bigarrées de la base du Pouy d'Eauze et la dolomie de l'allée des Baignots : un sondage dans le fossé à l'E. de la ville a fait retrouver les argiles bigarrées, mais renfermant un dépôt épais de sel gemme.

Une seconde bande est celle de Tercis et du Pouy de Montpeyroux, la plus complète de toutes. L'assise la plus inférieure perce près du pont de Vimport, sur l'Adour; c'est un calcaire compacte brunâtre, exploité pour les routes, dont quelques bancs, mêlés de marne, renferment des fossiles qui paraissent néocomiens; ils pointent encore sur la rive opposée de l'Adour, le long du chemin de fer, à l'E. de Rivière. C'est peut-être à cette assise qu'il faut rapporter le calcaire brun plus ou moins dolomitique, sans fossiles, exploité pour le même usage à la carrière du Hour, à la base du Pouy d'Arzet.

Par dessus, vient l'assise des argiles vertes et lie de vin, avec lits de conglomérat ophitique, au tuc des marnières, comme à la carrière du Hour. Elle se retrouve à Campagne et au S. de Saugnac. Le gypse y est commun au S. du Pouy d'Arzet, et c'est dans un élargissement, qu'au N. du Montpeyroux sont exploités ceux du Haou et de Papelèbe. Au S.

du Montpeyroux, ce système se voit encore sur une longueur de 3 kilomètres, de Suzan à Bidas, où est la source saumâtre; à Campas, où l'on a tiré du gypse, et à Gauquerot, où ce dernier est accompagné de nombreux prismes d'arragonite.

La dolomie qui la recouvre se montre, au N., à Lacabe, au N.-O. de Tercis, et à la petite Roque au delà de l'Adour; au S., c'est à Œyreluy et à Gauquerot.

La craie forme deux bandes : celle du N., qui constitue les grands escarpements au N. de Tercis, borde le chemin de fer au S. d'Angoumé, et reparaît à Castillon, au N.-O. de Rivière. Celle du S., exploitée à la gare de Rivière, sur le bord du Luy, au bas de Tercis, se montre dans le coteau à l'E. de Portets, sur la rive gauche. Elle reparaît à Estembe, au S. de Benesse, et est exploitée en grand non loin de là, à Arriosse, au N. du Bassecq; dans le bois de Sausset, au S., il y a aussi d'anciennes carrières.

Le terrain crétacé forme, à Saint-Lon, un autre petit massif dont les contours sont moins connus : les argiles à dolomies et lignites ont été fouillées jusqu'à une profondeur dépassant 70^{m}, au bas de Lassalle, à 2 kilomètres à l'E. du bourg, et la craie se voit plus haut à Aurichen; elle reparaît à Cazala, à 300^{m} au S. de Belus.

Entourant les massifs crétacés et remplissant les intervalles, se trouve le terrain nummulitique, qui joue un rôle important dans la partie occidentale de la région. Il apparaît sur le flanc septentrional de la crête crayeuse de Tercis et Montpeyroux; et, de celle-ci, il s'étend presque sans interruption jusqu'à Peyrehorade et Cauneille, sur les bords du Gave de Pau.

On voit les marnes conchoïdes inférieures au N. de la bande crétacée, à Angoumé, sur la rive droite de l'Adour, et sur la rive gauche, dans le vallon de Lesperon et dans le

coteau de Gascon. Au S. de la bande, on les trouve surtout à Narcous, au N.-O. de Heugas. Au S. de la protubérance crétacée de Saint-Lon et de Belus, elles apparaissent près de l'Adour, à Pithiou et Avrotgé, au S. de Pey.

L'étage à *Serpula spirulæa* et grandes nummulites paraît au N. de la crête, près de Mées, sur la rive droite de l'Adour, et au S., près l'église de Rivière. Au S. du Luy, il forme le coteau qui va de Siest à Heugas, Narcous, Lescoumères, et occupe tout le pays situé à l'O. de la route de Dax à Peyrehorade, jusqu'à la crête crayeuse de Saint-Lon, qu'il prolonge à l'O., à Barracq ; de là, passant au dessous du bas plateau de Pey, il se remontre aux tuileries de Port-Neuf. Il forme à lui seul ensuite le massif de Peyrehorade, limité au S. par la plaine du Gave, et au N. par une ligne passant par la tuilerie, Pourtau, Bourdeou et son ruisseau.

Le falun et les calcaires à *Natica crassatina* se montrent extérieurement à Lesperon, au N.-E. de Tercis, et au S. du Luy, sur le chemin de Siest à Port-Carrère. Mais c'est surtout dans la moitié occidentale de la commune de Gaas qu'ils sont bien développés et exploités dans les vallons et coteaux qui limitent le ruisseau de Jouanin, sur une longueur de 5 à 6 kilomètres ; ils reparaissent cependant à l'O. de la route de Peyrehorade, à Larradé et au N. de Cagnotte. Ce terrain ne se montre pas au S. du massif nummulitique ; il en remplit seulement une dépression intérieure, probablement reliée, par dessous la plaine de Pont-Long, à celle dans laquelle il a été déposé à Lahosse et Lourquen, au delà de Montfort.

Le falun de Saint-Paul est connu seulement au N. du massif crétacéo-nummulitique, soit d'Abesse à Saint-Paul et Cabanes, sur la rive droite de l'Adour ; soit au dessous de la plaine de Pont-Long, à Arreyert et Lahouze, à l'E. de Mimbaste, et au moulin de Coustillon, au S.-O. d'Ozourt.

L'assise du falun à *Cardita Jouanneti* existe au N. du massif, vers la plaine des Landes, sous la forme de molasse grise, au dessous de la plaine de Pont-Long, à *Haut*-Narrosse, Oro, Sort, Garrey, Clermont, et jusque dans la Chalosse propre, à Jean-Mouton, au S.-O. de Montfort. Il doit se continuer sous la plaine, dans les Basses-Pyrénées, car il reparaît dans le massif à Salles-Pisse et à l'E. d'Orthez. Dans la partie occidentale, il y a un dépôt de marne sableuse gris-bleuâtre qui paraît bien être un prolongement des faluns de Saubrigues et de Saint-Jean-de-Marsacq, lequel, des coteaux qui bordent la plaine de l'Adour à Saint-Étienne d'Orthe, s'avancerait par Houndelatte, Tauzia haut et bas, Bellevue au bas de Belus, et Peyrère, jusque dans le bois d'Orthe, sur la route de Dax à Peyrehorade, établissant ainsi une séparation entre le massif nummulitique du N. et celui de Peyrehorade.

A peu près à l'E. d'une ligne tirée de Sorde à Estibeaux et Pomarèz, les dépôts marins sont remplacés par une marne d'eau douce, de couleur jaune-fauve, à taches blanchâtres ou verdâtres, renfermant de petits rognons calcaires, et quelquefois, comme dans le tunnel de Habas, un véritable petit banc de calcaire d'eau douce. Elle commence par remplacer la partie inférieure de l'assise marine; de telle sorte qu'à une certaine distance vers l'E., celle-ci ne forme qu'une faible épaisseur à la partie supérieure avant de disparaître entièrement, les marnes d'eau douce restant seules et étant immédiatement recouvertes par le dépôt suivant.

Le dépôt qui joue le rôle en apparence le plus important, c'est le sable qui forme les parties supérieures du plateau, avec une épaisseur assez grande, excepté sur les points où s'élèvent des protubérances des terrains plus anciens, qui peuvent quelquefois le dominer, comme au Pouy d'Arzet, etc. Il est fin, jaune, avec des parties blanchâtres ou roses; inférieurement, l'hydrate de fer y est plus ou moins abon-

dant. Ces sables reposent indistinctement sur tous les autres terrains à stratification discordante, excepté sur le falun à *Cardita Jouanneti,* auquel ils se lient d'une manière intime. Ces sables jouent, au S. de l'Adour, le rôle du sable des Landes au N.

Quant au diluvium à l'état caillouteux, d'origine pyrénéenne, il forme la plaine de Pont-Long, et dans la vallée du Gave, la plaine basse de Saint-Cricq, sur la limite du département, et aussi vers le confluent de l'Adour, sur la rive droite, le bas plateau qui, naissant à Peyrehorade, porte successivement Orthevielle, Lanne, Saint-Étienne d'Orthe et Pey. L'épaisseur est souvent considérable.

Sur le plateau de la région, le diluvium s'étend presque partout sous forme d'une nappe de sable fin argiloïde jaune, de 2^m d'épaisseur, renfermant souvent des graviers et des cailloux de quartz blanc ou rose.

La troisième et petite portion de la région, située au S. du Gave de Pau, se compose, au point de vue orographique, de la crête de Sorde et Saint-Cricq, qui atteint 114^m d'altitude vers son milieu, et de celle d'Œyregave et de Hastingues, qui n'atteint que 73^m sur la route de Bidache. Cette dernière offre les parties supérieures du terrain crétacé formées de calcaires compactes alternant avec des lits marneux de couleur grise, et donnant de bonne chaux hydraulique à Œyregave. Hastingues est sur un lambeau adossé de terrain à nummulites offrant des calcaires jaunes et des sables qui s'étendent jusqu'au pont du chemin de fer. C'est ce même terrain qui forme à lui seul le coteau de Sorde et Saint-Cricq, qui prolonge vers l'E.-S.-E. le massif de Peyrehorade et Cauneille.

SUITE DE LA NOTE DE M. RAULIN.

1° *Aperçu de l'avant-projet de M. A.* Duponchel, *pour la création d'un sol fertile à la surface des Landes de Gascogne.*

« Les Landes de Gascogne, dit l'auteur, sont une vaste contrée à peu près stérile aujourd'hui, sur laquelle ont échoué tous les essais d'amélioration agricole tentés dans ces dernières années, et qu'il nous paraîtrait pourtant on ne peut plus facile d'amener, en très peu de temps, à un degré exceptionnel de fertilité.

» Des moyens énergiques ont été employés pour assainir le sol par l'ouverture de fossés et de canaux de desséchement, et pour généraliser les semis de pins, destinés à faire, d'ici à peu d'années, de cette immense région une vaste forêt d'arbres résineux, végétation triste et rabougrie, attestant la défaite de l'homme aux prises avec la nature, rappelant par ses immenses solitudes, au centre de nos plus riches provinces, comme un souvenir des steppes désolées de pays encore à demi-barbares.

» C'est contre cette décision, prise à regret, personne ne l'ignore, que nous venons protester, en démontrant la possibilité pratique de superposer à ce sol infertile un nouveau sol éminemment fécond, propre à toutes les cultures, comprenant tous les amendements minéraux qu'on pourra désirer, dans telle proportion et sur telle épaisseur qu'on voudra.

» Le terrain des Landes, en dépit du haut prix accidentel des résines, est aujourd'hui le plus pauvre, le plus misérable de France, et nous affirmons qu'il peut en devenir le plus fertile.

» La lente désagrégation des montagnes par le fait des torrents est une source toujours nouvelle de richesse, qui, quelque faible parti que nous sachions en tirer aujourd'hui, n'en est pas moins la principale ou, pour mieux dire, l'unique

cause de la fécondité prodigieuse de certaines vallées, dont elle fertilise et renouvelle sans cesse le sol.

» Les fleuves les plus riches en limons en contiennent à peine 1 ou 2 millièmes de leur volume en temps de crue, et en sont totalement dépourvus pendant la majeure partie de l'année. Par le fait même de la grande masse dans laquelle ils sont disséminés, ces limons fécondants ne pourront jamais, quoi qu'on fasse, être que très incomplètement utilisés; la majeure partie continuera de se rendre à la mer, sans profit pour personne.

» Cessant de nous borner à l'amélioration, à l'extension des terres végétales déjà formées, par un meilleur aménagement des limons amenés par les fleuves, nous en sommes venu à nous demander s'il ne serait pas possible de réaliser artificiellement ce que la nature opère chaque jour sous nos yeux, en créant des alluvions artificielles, faites de toutes pièces, produites par l'action mécanique des torrents si nombreux dans nos montagnes, et qui, réunies dans des canaux spéciaux, iraient porter la richesse et la fertilité sur tous les points de notre territoire.

» Rien n'était donc plus naturel que de se demander s'il ne serait pas possible de réaliser, sur une bien plus petite échelle quant à la masse des eaux, mais avec une bien plus grande intensité d'action quant à la quantité des matières entraînées, le phénomène naturel qui produit les alluvions végétales. Les travaux à faire dans ce but doivent nécessairement comprendre quatre opérations distinctes, autant que possible produites par l'action mécanique des eaux courantes, qui sont : la désagrégation des masses minérales, leur trituration et leur mélange, leur transport au lieu d'emploi, enfin leur distribution sur tous les points que l'on veut féconder.

» Il n'est certainement pas un département dans lequel les canaux de colmatage artificiels ne soient appelés, avec le

temps, à doubler ou tripler la richesse du sol. Nous pouvons, à cet égard, poser comme un principe, comme un axiome de géologie agricole évident à nos yeux, que sur toute la surface d'un bassin, quel qu'il soit, pourvu que la vallée principale ait son origine dans un noyau montagneux suffisamment développé, il sera toujours possible d'uniformiser la fécondité du sol, en distribuant des terres végétales sur les contrées qui en manquent, en modifiant les conditions physiques et la composition minéralogique de celles qui existent déjà.

» La masse du nouveau sol, le compost, sera naturellement fournie par les collines argileuses qui forment le faîte des bassins de la Garonne et de l'Océan. Ce faîte se rattache, par son extrémité supérieure, au plateau de Lannemezan, vaste formation argileuse, désert d'une autre nature, mais tout aussi stérile que celui des Landes, resserré entre les deux rivières de l'Arros et de la Neste...

» Il nous a suffi, pour une étude sommaire, d'avoir reconnu, en consultant la carte d'état-major, que la ligne de faîte présente la possibilité d'établir un plan incliné continu, depuis le fond de la vallée du Bouès, à la cote 420^{m}, jusqu'au littoral de l'Océan, en suivant la direction des deux faîtes principaux de la région des Landes; de nous être assuré, par une exploration locale, que l'on rencontrait à peu près partout de vastes plateaux à pentes régulières, sur lesquels l'ouverture de la cuvette d'un canal, à part le muraillement, ne nécessiterait que des terrassements sans importance.

» Une dérivation de la Neste, rivière dont les eaux abondantes sont sans cesse alimentées par la fonte des neiges des plus hautes montagnes des Pyrénées, aboutit, depuis quelques années déjà, à la cote 600^{m}, sur le plateau de Lannemezan.

» Le canal n'aboutit, il est vrai, pour le moment, qu'à la Baïse-de-derrière; il faudrait, dans nos projets, le pro-

longer de 12 kilomètres environ, jusque sur la ligne du faîte principal séparant le Bouès, affluent extrême de l'Adour, du Lison, affluent de la Baïse, au delà du village de Bernadets. En ce point, le coteau argileux qui forme le faîte a une hauteur de 60 à 80^m environ, son sommet se trouvant à la cote 500^m, et le fond de la vallée à la cote 420^m; son épaisseur est d'ailleurs de 7 à 800^m. C'est ce coteau de la rive droite du Bouès, et au besoin, si on le trouvait préférable, celui de la rive gauche, qui devrait nous fournir la masse argileuse destinée à former la base du nouveau sol des Landes. Quelques jets d'eau puissants en amèneront le prompt éboulement, sans qu'il soit même nécessaire d'employer à cet effet l'énorme force motrice que la dérivation de la Neste peut nous fournir. 1 ou 2 mètres cubes par seconde, convenablement dirigés, sous une pression de 80^m, suffiront et au delà; et quant au reste des eaux, on n'aura qu'à les laisser couler du haut du coteau, en simple chute, sur les terrains éboulés, pour qu'elles se chargent en quantité aussi abondante qu'on le voudra de terres argileuses.

» Les terres ainsi entraînées se délayeraient d'elles-mêmes en très peu de temps dans le courant; toutefois, pour rendre leur trituration plus complète et broyer au besoin les quelques galets qui pourraient s'être introduits dans le canal, nous proposerons de lui donner, sur les 10 premiers kilomètres, une pente exceptionnelle qui pourra être, en moyenne, de 5^m par kilomètre. Sur cette longueur, le canal devra être solidement péreyé et pavé en maçonnerie, avec une épaisseur de 0^{m}30 environ.

» Le canal de trituration, partant de la cote 420^m, se terminera à la côte 370^m, à la rencontre de la route d'Auch à Tarbes, près du village de Vidoux. A partir de ce point, le canal d'amenée, conservant toujours sa section première, sera tracé en pente régulièrement décroissante, suivant le

flanc ou le sommet de l'étroite ligne des coteaux qui forment le faîte, jusqu'au point de bifurcation des deux faîtes principaux de la région des Landes, un peu en amont de Captieux, à la cote 132m. La distance entre Vidoux et Captieux étant de 120 kilomètres, la pente moyenne par kilomètre atteindra 2m, et donnera une vitesse largement suffisante pour entraîner une masse énorme de limon.

» A partir du point de bifurcation du faîte, le canal devra se diviser en deux branches secondaires de premier ordre, dont l'une se continuerait vers Lesparre et la pointe de Grave; l'autre, entre la Midouze et la Leyre, se continuera sur une longueur de 75 kilomètres jusqu'à la rencontre de la ligne de Bayonne à Bordeaux. Sur cette artère principale seront embranchés les canaux de second ordre, dans la direction de tous les faîtes secondaires, tant sur les versants de la Midouze que sur ceux de la Leyre. Resterait enfin à faire la distribution définitive des canaux de troisième ordre établis en remblai sur le sol de la lande, qui, s'embranchant sur les canaux de second ordre, pourraient être établis parallèment à 1,000m les uns des autres.

» Au prix très modique de 40 à 60 fr. l'hectare, suivant l'étendue du périmètre que l'on voudra embrasser, il serait possible de recouvrir, dans un délai de soixante ans au plus, la surface totale des Landes, comprenant 1,200,000 hectares, d'une couche de limons argileux de 0m10 d'épaisseur, qui, mélangés avec une quantité à peu près égale du sable actuel, constituerait une terre végétale suffisamment épaisse, dans d'excellentes conditions physiques, à la fois meuble et consistante, reposant d'ailleurs sur l'ancien sol perméable devenu le meilleur sous-sol qu'on puisse désirer.

» La chaux étant, nous le croyons du moins, insuffisante dans les terres argileuses, que nous pouvons nous procurer en abondance et à si bas prix, nous avons dû nous occuper

des moyens d'y suppléer en joignant, avant tout, cet élément essentiel de fertilité à nos alluvions artificielles. Pour retrouver le calcaire en abondance à une hauteur suffisante, il faut remonter au dessus du plateau de Lannemezan, où il se montre en grandes masses compactes de marbres saccharoïdes formant le premier gradin des Pyrénées.

» Serait-on réduit à la ressource de ces calcaires, qu'il ne faudrait pas, malgré leur dureté, s'exagérer la difficulté. Il ne s'agit pas, en effet, d'en tirer la masse totale du nouveau sol, mais de lui emprunter un élément de fertilisation qui serait, croyons-nous, en proportion largement suffisante s'il constituait le centième du volume total.

» Une nouvelle prise d'eau faite sur la Neste, vers Arreau, à la cote 700^m, pourrait amener 1 mètre cube d'eau par seconde, en amont du plateau de Lannemezan, près La Bastide, au point où les calcaires commencent à surgir. A partir de ce point, ce canal d'amenée se continuerait par une rigole à très grande pente, muraillée et pavée, qui, traversant le plateau de Lannemezan sur la plus grande longueur, viendrait déboucher dans le canal principal de colmatage, à son origine dans le Bouès.

» Dans ce nouveau canal broyeur, ayant de 8 à 10^m de pente par kilomètre, il suffirait de projeter tous les jours, à l'état de moellons pouvant être aisément entraînés par les eaux animées d'une excessive vitesse, 5 à 600 mètres cubes de calcaire qui, très certainement, seraient entièrement triturés et réduits en boue impalpable bien avant d'avoir atteint la moitié du parcours.

» Nous basant sur les probabilités les plus raisonnables, sur l'expérience que nous avons personnellement d'ouvrages analogues, nous avons admis que, pour une dépense première de 11 millions et des frais annuels qui ne dépasseraient pas 1,100,000 fr., y compris l'intérêt de ce premier capital, on

pourrait amener tous les ans, à l'état de parfaite culture, 20,000 hectares de terrains qui, presque sans valeur aujourd'hui, vaudraient, après l'opération, les meilleures terres de la Flandre ou de la Normandie, soit de 8 à 10,000 fr. l'hectare, ce qui représente un produit annuel de 160 à 200 millions. »

Tel est l'exposé rapide, par M. Duponchel lui-même, de son *Avant-projet pour la création d'un sol fertile à la surface des Landes de Gascogne*. J'ajouterai seulement un renseignement qu'il a omis : c'est que la superficie des Landes améliorables étant estimée à 1,200,000 hectares (12,000 kilomètres carrés), la surface qui fournirait les matières argileuses pourrait être restreinte à la 7 ou 8 centième partie, c'est à dire à environ 20 kilomètres carrés. En effet, une couche de $0^{m}10$ ne représenterait que 1 kilomètre cube 2, qui serait obtenu très facilement et à peu de frais relativement, en dénudant une surface, soit de 12 kilomètres carrés sur une hauteur de 100^{m}, soit de 24 kilomètres carrés sur une hauteur de 50^{m} seulement; et l'on a vu que les coteaux du Bouès s'élèvent de 70 à 80^{m} au-dessus du point de départ du canal de décharge. La surface destinée à être enlevée aux cultures dans la partie supérieure de la vallée du Bouès, ne serait donc qu'une très petite fraction de celle qu'on leur procurerait dans la plaine.

En résumé, autant tout projet de modification de la nature d'un sol arable par l'apport d'amendements à l'aide de véhicules roulants est impraticable à cause du prix de revient toujours énorme, autant l'idée neuve et hardie de M. Duponchel d'utiliser les forces naturelles au transport des matériaux me semble féconde et digne, au plus haut degré, de fixer l'attention publique, et d'être examinée à fond par les agriculteurs d'abord pour les résultats qu'elle promet, et par les ingénieurs ensuite pour la possibilité de sa mise à exécution.

2° Sur les Sondages artésiens des Landes.

Plusieurs grands propriétaires ayant le désir d'entreprendre des recherches d'eau jaillissante dans la partie occidentale de l'arrondissement de Dax, je crois utile d'énoncer les conditions dans lesquelles se trouve le département des Landes.

La grande plaine du S.-O. de la France, comprise entre les montagnes de la Vendée, du Limousin et du Rouergue, du N. à l'E., et les Pyrénées au S., ne se trouve pas dans des conditions aussi favorables que la plaine septentrionale de la France, sous le rapport de la composition et de la disposition des assises du sol. Les terrains tertiaires ne paraissent pas renfermer de nappe d'eau importante dans leur intérieur; et leur épaisseur est telle, que, dans la plupart des points où des sondages ont été entrepris, on s'est arrêté avant d'être arrivé à leur partie inférieure, et sans avoir obtenu les résultats cherchés. C'est ce qui est arrivé notamment à Beychevelle en Médoc, à 98^m; à Peujard, près Saint-André-de-Cubzac, à 129^m; à Bordeaux, à 181^m; à Agen, à 118^m; à Toulouse, à 134^m; à Liposthey, à 108^m. Il est cependant à présumer que si chacun de ces sondages avait été poussé un peu plus profondément, ils auraient atteint des nappes d'eau abondantes, probablement jaillissantes, qui doivent exister à peu de hauteur au-dessus des terrains crétacés, dont la stratification ne présente que des relèvements à pentes douces, non susceptibles de rompre la continuité des nappes aqueuses. Un de ces relèvements a été découvert il y a près de vingt-cinq ans à Villagrain, au S. de Bordeaux; et, il y a trois ans, j'en ai fait connaître un autre, situé dans la partie centrale des Landes, autour de Saint-Justin et de Roquefort, dont les effets se font certainement sentir souterrainement jusqu'à la ligne du chemin de fer de Bayonne, et dont M. Jacquot a

tenu grand compte dans le travail qu'il a fait à propos du sondage qui vient d'être entrepris à Solférino.

Les parties de la grande plaine du S.-O. qui avoisinent les Pyrénées sont dans des conditions bien plus défavorables. Dans le département des Landes en particulier, au S. de l'Adour (d'Aire à Saubusse) et de la dépression qui renferme l'ancien étang d'Orx, les terrains tertiaires sont moins épais il est vrai que dans la partie centrale; mais les terrains crétacés sous-jacents sont tellement bouleversés, qu'il est impossible d'y concevoir des nappes d'eau continues. En effet, à Audignon, près Saint-Sever; à Tercis, à Biaudos, etc., les bancs plongent de 50 à 80°, tantôt dans un sens, tantôt dans le sens opposé. Le terrain tertiaire inférieur, caractérisé par les nummulites, participe lui-même à ces bouleversements, et partout dans les cantons de Montfort, Dax, Pouillon, Peyrehorade, Saint-Vincent et Saint-Martin, les assises plongent de 20 à 40° dans des sens souvent opposés. Si l'eau se rencontre souterrainement en abondance dans la Chalosse et dans son prolongement occidental jusqu'à Bayonne, ce ne peut être que sous forme d'amas isolés, placés à des hauteurs variables, et impuissants à venir se déverser à la surface par un trou de sonde, par suite de l'absence de continuité régulière avec des nappes dont le point de départ serait à des élévations plus grandes au-dessus du niveau de la mer. On éviterait je crois de grandes déceptions si, dans toute cette région, on se bornait à sonder jusqu'à une profondeur de 30 à 40^{m}, suffisante pour atteindre les amas d'eau placés dans les parties inférieures du terrain tertiaire horizontal, près de la jonction des terrains crétacés ou à nummulites, plus ou moins fortement inclinés. Ces amas d'eau rendraient probablement à peu près intarissables les puits plus ou moins profonds qu'ils alimenteraient.

DE

L'AMOUR DU SOL NATAL

PAR M. SORBIER

Premier Président de la Cour Impériale d'Agen,
Membre correspondant.

Ovide, exilé chez les Scythes, écrivait à son ami Rufin : « La terre natale a je ne sais quels charmes qui nous » enchaînent, et ne nous permettent pas d'en perdre le sou- » venir ([1]). »

Qui n'a répété mille fois en sa vie ce vers si connu de Voltaire :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

et cet autre vers :

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie ([2]) ?

Nous avons au fond du cœur (ce que les latins appelaient *charitas patrii soli*) un penchant instinctif pour le sol qui nous a vus naître, où nous avons essayé nos premiers pas, pour les lieux auxquels sont associés tous les souvenirs de nos jeunes années, et qui nous rappellent les impressions les

([1]) Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
(Lib. I, Epist. III)

([2]) Debelloy.

plus vives et les plus douces. Partie suave et délicate, qui se détache de l'âme, pour embrasser, à une époque déjà lointaine, les êtres et les objets que nous y avons rencontrés, et que nous avons aimés. Le souvenir est une seconde vie dans la vie ; il a son prisme comme l'espérance, c'est l'éloignement.

Il est bon que les hommes chérissent la terre où ils sont nés, où ils habitent ensemble, qu'ils la regardent comme une mère, et une nourrice commune. Ils s'y attachent, et ils se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent, dit Bossuet, que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. Il semble que leur dépouille mortelle y reposera plus tranquillement au milieu de leurs concitoyens. On lit dans Thucydide que Thémistocle, banni de son pays, ordonna, en mourant, à ses amis de porter ses restes dans l'Attique, au lieu de sa naissance, pour les inhumer secrètement.

Tant que les Juifs demeurèrent en pays étranger et éloignés de leur patrie, ils ne cessaient de pleurer Sion, dont ils aimaient les ruines mêmes et les pierres dispersées. Malgré son aridité, la terre natale avait toute leur tendresse et toute leur compassion. Ils ne pouvaient se résoudre à chanter les cantiques du Seigneur ; les instruments dont l'harmonie faisait autrefois leur consolation et leur joie, restaient suspendus aux saules du rivage. O Jérusalem ! disaient-ils, si jamais je puis t'oublier, puissé-je m'oublier moi-même (1) !

Dans les chœurs d'*Esther,* Racine a exprimé leurs plaintes en accents inimitables.

L'Odyssée parle d'une manière touchante de l'affection d'Ulysse pour sa chère et pauvre Ithaque. « J'habite l'île » d'Ithaque, dit le héros d'Homère ; Ithaque la dernière, la » plus petite au milieu des îles qui l'entourent. Son sol est

(1) Ps. CXXXVI, vers. 7 et 8.

» âpre, mais elle nourrit une brave jeunesse, et je ne connais » rien de plus doux que la vue de ma patrie. Calypso m'a » retenu près d'elle, la perfide Circé me fit captif dans son » palais, et voulut m'avoir pour époux; mais jamais elles » n'ont pu persuader mon cœur. Un homme n'a rien de plus » cher que son pays et ses parents, lors même que loin » d'eux, sur la terre étrangère, il habiterait la plus riche » demeure. »

Homère retrace aussi avec amour les mœurs de l'Ionie qui le vit naître, et le cygne de Mantoue se rappelle toujours cet Argos où il passa sa jeunesse. Le vers présent à toutes les mémoires :

..... et dulces moriens reminiscitur Argos,

est l'un des plus admirés de l'*Enéide,* parce qu'il caractérise le mieux l'âme sensible de Virgile.

L'amour du pays natal n'est pas dû aux charmes qu'il peut nous offrir; on dirait au contraire que plus le sol est âpre, plus le climat est rude, plus il a d'attraits pour nous. L'habitant de la plaine et des riants vallons, insipidement gais ou tristement riches, tient à son pays par de moins fortes attaches que l'habitant d'un sol à l'aspect sombre, sévère, dont la culture est ingrate et difficile; comme on voit souvent un père préférer l'enfant dont l'éducation lui a coûté le plus d'efforts et de sacrifices.

« Quoi de plus beau que Rome! disait Ovide; quoi de plus » affreux que les rivages des Scythes! pourtant le barbare » fuit Rome, pour accourir ici (1). »

Le poète épicurien s'étonnait de cette préférence grossière, et n'y voyait qu'une bizarrerie de la nature humaine. Châ-

(1) Quid melius Româ! Scythico quid littore pejus!
Hùc tamen ex illâ barbarus urbe fugit!

teaubriand y voit un dessein très sage de la Providence. Si elle n'avait pas, par un aimant invincible, attaché l'homme au sol natal, même le moins propre à fixer ses pas, chacun se serait précipité vers les zônes tempérées, et aurait laissé le reste du globe désert.

Voyez l'Islande, où l'on est uniquement occupé à conquérir sa vie sur la nature : l'habitant de ces régions, dans quelque lieu que le sort l'ait jeté, n'oublie jamais son *bœr* (maison du paysan islandais) et ses montagnes. Malgré les privations qu'il subit sans cesse, malgré les périls auxquels l'exposent la fureur des volcans, les tremblements de terre et la rigueur d'un climat de fer, il est toujours dominé par cette espèce d'adage national : « L'Islande est la plus belle contrée qu'éclaire le soleil. » Lui ôter son pays, c'est tarir la source de sa vie. On a vu des Islandais transportés dans nos grandes villes d'Europe, y languir sous l'influence de la nostalgie, et mourir dans la plus profonde mélancolie lorsqu'ils ne pouvaient retourner sur leur terre natale. Tout le luxe de notre civilisation, toutes les jouissances de la vie privée, les distractions qu'offrent nos capitales, étaient sans charmes pour eux. Il leur fallait la vue de leurs lacs, de leurs hautes falaises, les récits des temps passés par le chef de famille, pendant les longues soirées d'hiver, quand la tempête gronde sur le bœr couvert de neige. On proposait à l'un de ces rudes insulaires de s'expatrier; il fit cette belle réponse : « Dirais-je aux ossements de mes pères : levez-vous et suivez-moi dans une terre étrangère [1]? » Qui sait, auraient dit les anciens, si les ombres des morts peuvent accompagner partout les objets de leurs affections? Peut-être ne leur est-il permis d'errer qu'autour des lieux où leurs cendres reposent.

[1] Danton répondait à son tour à ceux qui lui conseillaient, pour sauver sa vie, de fuir à l'étranger : « Fuir, est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers? »

Conduits en Danemark, des Groenlandais n'hésitèrent pas à s'échapper sur de fragiles canots, s'exposant ainsi à une mort presque certaine pour revoir leur pays, terre stérile et désolée où règnent des glaces éternelles. Tant il est vrai que c'est notre âme qui fait la nature belle, et non pas la nature qui fait notre cœur joyeux.

Cette langueur de l'âme, ce regret qu'on éprouve loin des siens, c'est ce qu'on appelle *le mal du pays;* mal indéfinissable qui ne peut se guérir que par le retour.

« C'est ce vague besoin des lieux où l'on n'est pas,
» Ce souvenir qui tue, oui, cette fièvre lente
» Qui fait rêver le ciel de la patrie absente. (1) »

Aucun peuple dans l'Europe moderne n'a porté plus loin que les Suisses ce patriotisme qui ne permet pas de trouver le bonheur loin du sol natal. Chez eux ce sentiment ne s'éteint jamais, et la plus légère circonstance le réveille avec une violence irrésistible. Même sous le beau ciel de Naples, l'habitant des rochers helvétiques, lorsqu'il abandonne ces lieux hérissés de frimas, sillonnés de torrents, regrette toujours ses lacs, ses précipices, ses montagnes; et si le fifre imprudent fait entendre ces airs si doux à son oreille, si chers à son cœur, il verse d'involontaires larmes; ses cascades, ses rochers, ses sites pittoresques s'offrent à sa pensée. Adieu gloire, drapeau, il vole à ses chalets, et ne s'arrête pas que son âme attendrie de loin n'ait vu ses monts et senti son pays natal. Il y a dans son air favori, le *ranz des vaches,* que les laitières chantent en allant à leurs pâturages, il y a dans ces simples accents, monotones et peu harmonieux en eux-mêmes, un mélange d'expression plaintive et douloureuse, et d'âpreté sauvage, dont l'effet extraordinaire suffisait pour entrainer à la désertion les soldats au service de l'étranger.

(1) Casimir Delavigne, dans *Marino Faliero.*

Non moins brave que le Suisse, l'Écossais déserte aussi ses drapeaux lorsque dans le lointain il entend le son chéri du *pibrock* de ses montagnes.

Tant qu'on habite son pays, on s'imagine que les rues vous sont indifférentes, que ces fenêtres, ces toits et ces portes ne vous sont rien, que ces murs vous sont étrangers, que ces arbres sont les premiers venus, que ces maisons où l'on n'entre pas vous sont inutiles, que ces pavés où l'on marche ne sont que des pierres. Plus tard, dit un écrivain, quand on n'y est plus, on s'aperçoit que ces rues vous sont chères; que ces toits, ces fenêtres et ces portes vous manquent; que ces murailles vous sont nécessaires, que ces arbres sont vos bien-aimés, que ces maisons où l'on n'entrait pas, on y entrait tous les jours, et qu'on a laissé de ses entrailles, de son sang et de son cœur dans ces pavés. Tous ces lieux qu'on ne voit plus, qu'on ne reverra jamais peut-être, et dont on a gardé l'image, prennent un charme douloureux, vous reviennent avec la mélancolie d'une apparition, et on les aime, et on les invoque tels qu'ils sont, tels qu'ils étaient, et l'on s'y obstine, et l'on n'y veut rien changer, car on tient à la figure de la patrie comme au visage de sa mère.

Ce qui nous inspire, ce qui entretient l'amour du pays natal, c'est l'habitude... cette habitude prise dans les premiers jours, qu'on a appelée une seconde nature. Un mousse, né sur un vaisseau, tourmenté par les vagues et les tempêtes, aime ce vaisseau comme un autre aime son village. Là, il n'a essuyé que mauvais traitements; là, il a grelotté de froid sous la neige et la pluie; là, il a failli périr... Eh bien! condamnez-le à vivre à terre, offrez-lui une cabane sous l'ombrage des bois, il vous redemandera sa planche battue des flots, cette patrie si agitée par les vents et les orages, mais remplie pour lui de souvenirs.

Les Français sont peut-être moins sujets que les autres peuples au mal du pays, parce que, dans leur entrain perpé-

tuel, ils s'attachent à franciser tout ce qui les entoure. Ils emportent véritablement la patrie à la semelle de leurs souliers, et ils la rapportent non moins fidèlement.

Cependant, n'a-t-on pas vu, au temps de la Terreur, plusieurs émigrés, entraînés par l'amour du pays, rentrer en France, au risque de glisser dans le sang de leurs proches et de se heurter aux échafauds qui les attendaient?

« La patrie est toujours chère, disait Napoléon Ier sur son » rocher de l'Atlantique ; Sainte-Hélène même pourrait l'être » à ce prix. » La Corse avait à ses yeux mille charmes ; il en détaillait les grands traits, et il admirait la coupe hardie de sa structure physique. Tout y était meilleur, il vantait l'odeur du sol même; elle lui eût suffi pour la deviner les yeux fermés; il ne l'avait retrouvée nulle part (1).

En pays étranger, la vie du cœur s'arrête, le passé est tout, il n'y a désormais ni présent ni avenir. Le ciel n'est plus le ciel pour nous, si brillant qu'il soit ; les orangers fleurissent sur cette terre, et les rayons du soleil la fécondent avec amour; l'air y est pur et embaumé ; mais ce ne sont pas les arbres et les fleurs de mon pays ; je n'y vois pas le peuplier qui me berçait sur sa cime dans la saison des nids, le verger dont je cueillais les fruits encore verts, rendus plus doux par le larcin. Des chants d'une harmonie céleste se font entendre dans le silence des nuits ; mais ces sons mélodieux ne remuent aucune fibre de mon cœur.

Ce ruisseau a des bords variés et fleuris, il fait les détours les plus gracieux, mais son murmure ne dit rien à mon âme. Ce n'est pas le ruisseau dont mes jeux tyrannisaient les eaux comme moi vagabondes. Je vois des vieillards, de jeunes hommes qui se donnent, en s'abordant, les noms les plus tendres, qui paraissent n'avoir qu'une âme et qu'une

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

vie; mais aucun d'eux ne m'a caressé dans mon jeune âge, ne m'a appelé ni son fils, ni son frère.

Qui me rendra le gazon où se joua mon enfance, l'arbre qui abrita ma jeunesse, les bluets que je cueillais dans le champ paternel, l'humble presbytère où je bégayai mes premières prières, le foyer où j'écoutais mes vieux parents? Voilà la terre où toute chose est un écho de nos pensées:

« Jours charmants, quand je songe à vos heureux instants,
» Je pense remonter le fleuve de mes ans;
» Et mon cœur enchanté sur sa rive fleurie,
» Aspire encor l'air pur du matin de la vie. »

On dirait, en effet, qu'un air plus doux parfume ces rivages, que leur vue ranime nos sens, et nous fait reverdir et fleurir. Chaque arbre, chaque rocher, chaque bosquet, a son nom et son histoire. Tout m'y parle une langue aux accents les plus intimes; partout je m'y retrouve en entier; tout m'y connaît. Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et nous force à vous aimer (1)? Que de souvenirs pour moi dans ce coin de terre! C'est là que l'étude ébaucha ma raison naissante; ici sans cesse, allant et revenant sur mes pas, je murmurais les vers de Virgile et d'Horace, que je cherchais à graver dans ma mémoire. Plus loin, ah! mon cœur bat de plaisir, je remportai ces premières couronnes qui sont une récompense du passé et un encouragement pour l'avenir :

« Beaux jours qu'une autre gloire et de plus grands combats
» Rappelaient à Villars, mais qu'ils n'effaçaient pas. »

(Delille.)

Voici le banc où souvent venaient s'asseoir mon père et ma mère. Que de précieux enseignements je reçus d'eux dans

(1) Lamartine.

cette allée de tilleuls, où je trouve encore tant de jouissances et de douces rêveries ! O souvenirs ! délicieuse pente qu'on voudrait descendre à l'infini, mélancolique entraînement à ce qui n'est plus, d'une ombre à une autre ombre ! Chacune d'elles, de sa voix douce et mélodieuse, vous appelle et vous séduit. Non, l'influence de la terre natale n'est point une chimère accréditée par les poètes ([1]).

Mais ce qui m'attire vers le lieu de ma naissance et m'inspire de profondes réflexions, c'est que tous mes parents ont vécu là, et que là reposent leurs restes sacrés. Je vais souvent prier sur leurs tombes. Prier, n'est-ce pas croire, aimer, espérer? Celui par qui je suis, son image adorée, les lèvres dont j'ai tant reçu, tant appris, celle qui m'a conçu, le sein qui m'a nourri, les bras qui ne furent pour moi qu'un berceau de caresses, bien d'autres êtres chéris, sont ensevelis sous ces pierres, dans ces souterrains de la mort. Il m'est doux de penser qu'un jour je mêlerai mes cendres à leurs cendres; il me semble que dans cet état, comme dit un poète :

D'un sommeil plus léger j'attendrai le réveil.

Malheur à qui n'a pas la religion des tombeaux ! Sans doute ils ne recèlent que notre enveloppe terrestre, et l'étincelle divine qui l'anima est ailleurs; sans doute ils montrent à nu le peu que nous sommes, et le tombeau est pour l'homme, ici-bas, la fin de toutes choses; mais le cri de l'espérance sort du fond du sépulcre; il nous dit que tout n'est pas éteint en ceux qu'il renferme, et que nos restes mortels eux-mêmes doivent revivre un jour. On pleure sur ces pierres sépulcrales, mais elles nous inspirent de sérieuses et utiles pensées; elles élèvent notre cœur vers le ciel, nous font voir

([1]) De Guérin.

Dieu ouvrant ses bras aux âmes qui ont eu foi en lui, qui n'ont jamais désespéré de sa bonté et de sa miséricorde.

Ne passons pas de trop longues années sans revoir le pays natal, autrement le retour est souvent plein d'amertume et de désenchantements. Plus de maison paternelle, elle est tombée en ruines. Le lierre recouvre tristement la porte et les murs qui s'écroulent; ou si elle est encore debout, un acheteur inconnu la possède, et habite ces toits où l'on n'entend aujourd'hui que la voix de l'étranger ([1]). Les tombes de nos pères ont subi les outrages du temps; on ne peut les reconnaître. Une génération presque entièrement nouvelle a succédé à l'ancienne; il ne nous reste qu'une parenté éloignée, comme ces racines qui demeurent dans le sol après le tronc coupé; de tout ce qui fut nous, hélas! presque rien n'est vivant; tous ceux qui nous étaient chers ont disparu; aucun ne répond plus à notre appel. « Je revins, dit un conteur » indien, après bien des années, au lieu de mon enfance, et » je m'écriai : les amis de ma jeunesse, où sont-ils? — Un » écho répondit : Où sont-ils? »

Alors, ne vaudrait-il pas mieux pouvoir tout oublier que se rappeler?

Non, il est préférable de souffrir, plutôt que d'effacer le souvenir des êtres que l'on a aimés; ce serait les perdre une seconde fois. Il faut donc visiter souvent ses foyers domestiques, s'attacher à eux comme à de vieux amis qui connaissent nos habitudes, nos misères mêmes, et savent y compatir; car rien n'égale les charmes du pays natal, car nulle part les roses ne sont si roses, et nulle part le duvet n'est si doux, que là où nous avons dormi dans notre enfance.

([1]) Ma maison me regarde et ne me connait plus.

PLAN

D'UNE

GÉOMÉTRIE NOUVELLE

OU RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE

PAR M. VALAT.

Nous avons essayé dans un premier Mémoire de montrer l'utilité d'une géométrie fondée sur un principe connu sans doute, mais qui n'a pas été appliqué, du moins dans la science dont il est ici question. Et l'on en comprendra sans peine la raison, bien qu'elle ne nous ait point semblé justifier les répugnances que soulève notre tentative; nous n'avons garde de nous étonner ou de nous plaindre : il en fut, il en sera toujours ainsi d'une idée nouvelle, n'y aurait-il parmi les opposants que ceux qui sont fâchés de n'y avoir pas songé!

Du reste, les nombreuses critiques dont les Traités qui jouissent pour le moment d'une faveur marquée, sont l'objet incessant, et que semble justifier l'apparition de tant de Traités qui viennent grossir tous les ans la liste de nos livres classiques pour aller rejoindre leurs aînés on ne sait où, à moins que l'édition presque toute entière n'ait pas quitté le cabinet de l'auteur, la divergence même des jugements portés sur Euclide et Legendre, mais surtout la fidèle reproduc-

tion des qualités ou des défauts que l'on reproche à ces maîtres de la science, rendent notre critique superflue. Changerait-on si fréquemment ? Chaque Traité n'aurait-il qu'un succès d'estime et une vogue passagère, si l'esprit était complètement satisfait ? Les auteurs copient leurs devanciers en suivant la même voie, et croient avoir tout fait en modifiant, abrégeant ou simplifiant quelques démonstrations ; et pourtant ce livre, fruit de tant de veilles, objet de tant d'espérances, fait bientôt place à un second, qui jouit de quelque estime peut-être un jour ou deux, pour disparaître devant un troisième qui subit à son tour le même sort ; de manière que l'étude de la géométrie n'en est ni plus simple ni plus facile, ni plus satisfaisante. On se demande avec surprise pourquoi la science est stationnaire, malgré les ingénieuses découvertes des modernes, depuis Descartes jusqu'à nous. On a peine à admettre que nous en soyons encore à l'école d'Alexandrie.

Nous vantons, à bon droit, les progrès des arts, inséparables de ceux des sciences. Mais cessons de vanter la supériorité de nos travaux, en géométrie du moins ; et comme les Anglais, les Allemands, que nous imitons parfois avec moins d'à-propos, tenons-nous-en aux éléments d'Euclide sans épuiser des contrefaçons d'une œuvre qu'on accepte ailleurs avec ses imperfections, mais aussi avec les qualités inhérentes à la méthode des anciens. Laissons là les découvertes du XVIIe siècle, celles de notre époque, et n'ayons plus d'autre maître que le géomètre d'Alexandrie ; il suffira de le traduire fidèlement, en modifiant tout au plus quelques formes sophistiques dont notre langue française et nos habitudes repoussent la subtilité.

Nous avouerons d'ailleurs qu'il nous en coûte d'écarter nos premiers maîtres Euclide et Legendre ; nous les avons aimés et nous les apprécions, soit qu'ils nous aient servi de guides,

soit qu'ils possèdent d'éminentes qualités. Ce respect qu'ils nous inspirent et que nous nous défendrions vainement d'éprouver, doit-il cependant nous empêcher d'essayer une autre méthode que la leur, une méthode qu'ils adopteraient peut-être s'ils vivaient parmi nous, à notre époque, en faisant sans doute beaucoup mieux que nous et profitant de l'admirable génie qui les distingue? Pour être justes, nous n'attribuerons pas à la seule imitation des formes surannées la répugnance que manifeste la jeunesse de nos écoles pour la géométrie et les mathématiques. Il y aurait un long chapitre à faire sur les défauts de l'organisation des cours scientifiques de nos collèges; mais nous nous écarterions un peu trop de la question qui nous intéresse, et nous pensons qu'il est très utile d'y revenir.

En considérant ce qu'a de commode pour l'ordre, la clarté, comme pour la facilité des études géométriques, le principe que nous empruntons à l'*analogie,* qui rapproche les propriétés communes aux divers éléments de l'étendue, nous avons cru qu'il y aurait lieu d'en faire une application utile; déjà plusieurs géomètres, et surtout l'éminent auteur des *Annales mathématiques,* Gergonne, ont tiré parti du principe de *dualité* qui offre plus d'un point de ressemblance avec celui que nous employons; et cet exemple nous paraît suffire pour attester les avantages qui résulteraient de l'usage d'un principe plus large, que nous avons cru devoir désigner sous le nom de *principe des analogues.* On ne peut admettre la valeur du premier sans reconnaître l'importance et la valeur du second; il n'est pas inutile d'en caractériser la nature, pour régler et limiter les services que nous en attendons. L'analogie, qui est comme la base ou le plus faible degré de la *méthode d'induction,* si puissante dans le domaine des sciences d'observation, a mis sur la voie des grandes découvertes, on ne saurait le nier, quand il s'agit des

lois physiques ou naturelles; elle a également conduit à des résultats inattendus de la plus haute importance, en mécanique, en mathématiques pures. Newton, et avant lui Descartes, Pascal, nous en offrent plus d'un exemple. Lorsqu'une vérité se rencontre sur la route suivie par des intelligences supérieures, comme le furent Copernic, Képler, Galilée, ce n'est point le hasard qui l'a fait découvrir, c'est l'observation, l'analogie. Et si on doute d'abord, on est souvent convaincu bien avant qu'on ait trouvé la démonstration. Pourquoi rejetterions-nous le secours qu'elle a prêté à ces illustres chercheurs? Et parce qu'on parvient à s'en passer à force d'abstractions et de laborieuses combinaisons, faut-il dédaigner un mode d'investigation qui facilite l'étude, souvent l'intelligence, quelquefois même la découverte des propriétés intéressantes qui constituent la science? Toutefois, aux services incontestables que nous réclamons de cet utile auxiliaire, il est permis de joindre ceux que rendent d'autres auxiliaires fort connus et qu'on pourrait mieux diriger.

Les axiomes dont on se sert avec avantage et qu'on ne peut négliger, nous ont paru toujours trop nombreux, parfois insignifiants, souvent inutiles ou d'une évidence douteuse; il importe donc de les soumettre à une scrupuleuse analyse. Nous en dirons autant des définitions, qui, incomplètes ou inexactes, laissent l'édifice de la science sans défense contre les objections des esprits réfléchis et sagaces. Rien de plus essentiel que le choix de ces premiers matériaux; faibles et fragiles ou forts et puissants, ils font la chute ou le succès de l'œuvre.

En second lieu, un choix d'applications sous forme de problèmes variés, nous a toujours paru le moyen le plus sûr d'intéresser à l'étude et de faire apprécier le mérite des théories exposées. La physique, la mécanique, la chimie, l'astronomie, les arts industriels, nous offrent trop de sujets

d'exercice pour que l'on doive craindre d'épuiser la matière. Il y aurait à redouter au contraire l'abus qu'on est tenté d'en faire, si l'on n'était en garde par la nature du sujet contre une abondance stérile. Faisons aussi sans hésiter un plus fréquent usage de l'arithmétique, que l'on voudrait bannir mal à propos de l'étude de la géométrie, sans recourir à l'algèbre, dont les formules sont toujours un épouvantail pour la jeunesse, autrement que pour confier à la mémoire des résultats que le langage ordinaire exprime péniblement.

Étendons le domaine de la science, lorsqu'il suffit de quelques idées pour ouvrir un champ vaste à la spéculation et conduire à des vérités fécondes en conséquences. C'est ainsi qu'on a introduit avec succès l'étude des propriétés les plus importantes des courbes du deuxième degré ou sections coniques; on pourrait faire quelque chose de plus en faveur de quelques notions d'une utilité pratique, en cosmographie ou en astronomie. Enfin, on ne saurait se montrer trop sévère sur les formes données à la démonstration; méfions-nous de la méthode d'exhaustion des anciens qu'il ne faut pas confondre avec la réduction à l'absurde dont il faut user avec réserve, bien que ce soit souvent le mode de raisonnement le plus simple et le plus court. La considération des séries à limites, présente les mêmes qualités et les mêmes dangers.

On nous demandera sans doute si nous devons admettre ou écarter l'idée de l'infini dans un Traité élémentaire de géométrie. Nous ferons observer d'abord, qu'on ne peut supprimer une conception que la nature même du sujet impose à l'esprit du géomètre; mais il est dangereux d'en faire la base d'une démonstration, car le raisonnement le plus simple en apparence perd de sa clarté au contact d'un élément aussi mystérieux; à cet égard, nous lui appliquerons ce que nous avons dit de l'analogie; il sera souvent utile de considérer des grandeurs successivement croissantes ou dé-

croissantes à l'infini, pour découvrir des vérités d'un certain ordre; nous leur donnerons place, tout en les écartant aussitôt qu'elles nous auront montré le but, pour appeler à notre aide une forme d'argumentation plus saisissable; on sait quelles difficultés elles présentent dans l'enseignement supérieur, où ce mode de procéder plus prompt n'a point les mêmes inconvénients, pour qu'on ne doive pas les laisser s'introduire dans la partie élémentaire des mathématiques sans la plus absolue nécessité. C'est sûrement pour ces motifs que le *postulatum* d'Euclide est généralement admis.

Nous demandons la permission d'entrer dans quelques détails propres à préciser nos vues sur les points délicats que nous venons d'indiquer. Ils préviendront les équivoques de notre langage et celles de la langue scientifique en usage, que les Traités ordinairement se donnent peu le soin de dissiper.

§ I. — Des axiomes.

Toutes les vérités sont le fruit de l'expérience et de la réflexion; toutes deux nous paraissent également nécessaires, et nous les jugeons suffisantes dans l'ordre scientifique : que l'une ait marché avant l'autre, ou qu'elles aient opéré simultanément, ce n'est point ce qui doit nous occuper. Tantôt elles s'imposent à l'esprit, qui n'a point recours au raisonnement pour les accepter, et l'on dit alors qu'elles sont d'une *évidence immédiate;* tantôt elles subissent un contrôle plus ou moins sévère, à la suite duquel l'évidence se fait; et l'esprit les admet parce qu'elles ont été rendues évidentes par le raisonnement.

Les vérités du premier ordre, qui sont intuitives, prennent le nom d'*axiomes,* et servent de base à des notions plus cachées, que l'étude et la méditation nous font découvrir dans un ordre d'idées déterminé; par leur généralité elles s'appli-

quent à un grand nombre de sciences et d'arts; partout elles servent de support, et, pour parler le langage technique, elles deviennent *principes*. Quelques-unes de ces vérités ont un caractère plus particulier, et dans ce cas sont spécialisées dans leur application à la fois plus restreinte, mais aussi plus directe.

Les vérités du deuxième ordre, en très grand nombre, sont l'objet d'un raisonnement nommé *démonstration,* qui montre en effet comment, du principe ou de l'axiome, l'esprit arrive, de déduction en déduction, à la vérité qu'il s'agit d'établir.

Le choix des axiomes est d'une extrême importance, non pas au point de vue pratique, car l'expérience a bientôt décidé de la valeur du principe et n'hésite pas à l'employer ou à le rejeter, mais au point de vue théorique, qui ne veut rien accepter d'autorité et demande le *pourquoi* de chaque chose avant de chercher le *comment*. En outre, ces axiomes seront d'autant plus précieux qu'il y en aura moins, car on tiendra bien mieux le fil qui les unit aux vérités inconnues que l'on cherche; en réduire le nombre, et par suite écarter ceux dont on n'a pas besoin, c'est la première simplification à apporter dans l'étude d'une science.

Euclide propose douze axiomes, dont neuf sont d'une évidence incontestable, et s'appliquent à toutes sortes de grandeurs ou de quantités; ils sont souvent consultés et employés : c'est le seul motif pour lequel on les fait figurer. Les voici:

1° Deux grandeurs égales à une troisième sont égales entre elles.

2° 3° Deux grandeurs égales restent égales si elles sont également augmentées ou diminuées.

4° 5° Deux grandeurs inégales restent inégales, si on les augmente ou si on les diminue également.

6° 7° Deux grandeurs étant égales, il en est de même de leur double ou de leur moitié.

8° Deux grandeurs qui se confondent parfaitement sont égales.

9° Le tout est plus grand que sa partie.

De ces neuf axiomes conservons le huitième seulement qui s'applique plus spécialement à la géométrie, et devient le principe d'une démonstration, sans contredit la plus facile à saisir.

Les trois derniers ont plus d'importance et ne peuvent être adoptés légèrement; examinons-les avec attention.

10° Tous les angles droits sont égaux.

S'il s'agit de deux angles droits formés sur une droite, ce n'est plus un axiome, c'est une simple définition que l'on ne conteste pas; l'expérience en confirme l'exactitude. S'il s'agit d'angles tracés sur des figures différentes, c'est un théorème à démontrer, facile toutefois, qui ne doit pas être rangé parmi les axiomes. Nous écarterons donc l'axiome 10 d'Euclide.

11° Quand deux droites coupent une troisième droite de manière que la somme des angles intérieurs soit moindre que deux droits, les deux premières droites doivent se couper.

Ceci n'est pas davantage un axiome; il est devenu un *postulatum* célèbre sous l'une des formes suivantes :

1° Une perpendiculaire et une oblique tombant sur une droite se rencontreront si on les prolonge suffisamment.

2° D'un point donné sur un plan, on ne peut mener qu'une parallèle à une droite donnée.

Nous ne le rangerons donc pas parmi les axiomes, et nous essayons de le démontrer; par suite nous l'effaçons des *postulatum,* qu'il faudrait bannir des sciences exactes; ou s'il n'était pas possible de les écarter, du moins serait-il désirable qu'on les présentât sous le nom de *faits* ou *données* d'expérience.

12° Deux droites ne peuvent renfermer un espace, ce qui revient à dire qu'elles ne peuvent se couper qu'en un point;

ou en d'autres termes, entre deux points donnés on ne peut mener qu'une seule ligne droite.

L'expérience et la plus légère réflexion attestant l'évidence de cette proposition, nous l'adopterons également.

De compte fait, nous aurons donc deux axiomes fournis par Euclide; voyons s'il n'en est pas d'autres.

Legendre en présente cinq seulement.

Le premier et le deuxième ne sont autres que le premier et le neuvième d'Euclide; passons. Le quatrième et le cinquième sont aussi le douzième et le huitième du même.

Enfin, le troisième, applicable aux nombres comme aux formes géométriques, n'a rien de spécial, et peut être aisément sous-entendu, sauf à l'appliquer sans hésitation, quand il y aura lieu; « le tout est égal à la somme des parties dans » lesquelles il a été divisé. »

Aux deux axiomes que nous devons à nos maîtres, nous croyons utile d'ajouter les suivants : l'un, que nous empruntons à une dissertation remarquable de M. Houël, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux, savoir :

« Qu'une figure géométrique de forme invariable peut être » transportée dans une autre région de l'espace. »

L'autre, que « d'un point à un autre, le plus court chemin » est la ligne droite. »

Nous croyons ces quatre axiomes nécessaires et suffisants.

§ II. — Définition.

La définition a pour but de nous faire connaître le sens que nous attachons à un *mot*, et par suite les caractères qui distinguent la chose désignée par le mot employé, de tout ce qui n'est pas elle. C'est donc une reproduction aussi exacte que possible par la parole de l'objet inconnu, pour qu'il devienne connu de celui à qui on s'adresse.

Tantôt il suffira d'un ou deux traits frappants pour le rendre présent et reconnaissable; tantôt il faudra entrer dans tous les détails propres à dévoiler sa nature, chacun pouvant en particulier se retrouver dans plusieurs êtres, lorsque leur ensemble caractérise celui qu'on veut présenter. On sait quelles sont les difficultés des bonnes définitions, et l'on n'ignore pas qu'en mathématiques, et particulièrement en géométrie, on se pique de n'en donner que de rigoureuses, d'irréprochables, s'il est possible.

La difficulté que nous signalons est d'un autre ordre que celle qui s'attache aux axiomes; si l'objet défini existe réellement, nous avons des organes qui nous en signalent les propriétés, et des moyens d'exploration qui nous conduisent plus loin dans la connaissance que nous voulons acquérir; aussi n'est-ce pas en cela que nous serons embarrassés. Nous aurons une idée nette de l'objet, qu'il y aura encore une étude à faire des caractères sensibles et des propriétés cachées pour le définir. Et c'est dans un tel choix que réside la difficulté. Lorsqu'il s'agit d'une abstraction ou d'un être de raison, nous avons sans doute plus de peine à l'observer; mais aussi avons-nous moins de recherches à faire pour exprimer l'idée que nous en devons avoir. Enfin, dans les êtres fictifs, dont nous voulons nous servir comme signes conventionnels d'une idée, nous restons maîtres du sens que nous devons donner aux mots qui les expriment. Aussi l'axiome n'a qu'une condition à remplir : celle de correspondre à l'évidence immédiate. La définition en a plusieurs et d'un ordre différent, selon la nature des objets définis. Leur nombre d'ailleurs ne saurait être limité ni réduit, puisqu'elles deviennent nécessaires en présence de toute individualité à considérer, ou même devant tout aspect nouveau de l'une des propriétés communes à plusieurs objets comparés.

Euclide, en commençant son célèbre Traité, pose trente-

cinq définitions avant d'aborder aucune démonstration; puis, devant chacun des livres suivants, il ne peut éviter d'en proposer de nouvelles, selon les besoins de la science; mais l'importance des premières, de celles qu'il a dû choisir avec un soin extrême pour servir de fondement, ne saurait être douteuse. Voilà pourquoi on a disputé longtemps et toujours sur la définition de la ligne droite, sur celle du plan, celle de l'angle, tandis qu'on s'arrête à peine un instant sur les définitions du cylindre, du cône, de la sphère, figures qui ont pourtant une toute autre importance pratique ou théorique.

Nous en citerons deux : celle de la ligne droite et celle du plan. Les deux sens par excellence qui nous fournissent la notion des formes et de l'étendue, ceux de la vue et du toucher, nous donnent l'idée de la plus courte distance qui sépare deux points peu éloignés l'un de l'autre, surtout quand nous pouvons nous transporter nous-mêmes de l'un à l'autre, car nous sentons instantanément qu'une déviation à droite ou à gauche nous éloigne de la direction que nous voulons prendre. Ces déviations changent sensiblement la vision du point auquel nous tendons, et si nous traçons sur le sol avec un bâton la trace des pas que nous avons faits, nous apercevrons encore mieux par l'irrégularité de la ligne, ici renflée à droite, là renflée à gauche, la différence de la ligne droite à toute autre ligne; en sorte que deux idées inséparables s'offrent à l'esprit, de par l'expérience d'abord, mais aussi de par la réflexion, savoir : 1° que *la ligne droite* est formée de parties similaires superposables, tandis que toute autre ligne a des parties dissemblables et non superposables; 2° que c'est le plus court chemin, puisque tout autre a des déviations qu'il faut nécessairement corriger par des déviations contraires.

Je défie l'esprit le plus sceptique de sentir et de penser autrement sur ces deux conceptions de la ligne droite; dès

lors, je me mets peu en peine de son argumentation contre ma définition de la ligne droite, et je continue à m'entretenir avec des intelligences moins subtiles peut être, bien qu'assurément plus raisonnables.

Une dernière réflexion à ce sujet mettra fin à nos appréhensions, s'il en restait : le mouvement des corps se lie si bien à leur existence, que l'un nous paraît inséparable de l'autre; en conséquence, une droite sera parcourue par un corps se rendant de A à B, sans perdre un instant de vue le terme de son excursion. Or, il n'est personne qui ne sente que le premier pas décide de la direction normale que lui assigne le but qu'il veut atteindre; donc une seconde station, fournie par la première impulsion, a déterminé la droite tout aussi bien que la dernière.

Ces considérations et d'autres analogues ne sont pas sans valeur pour l'éclaircissement des vérités géométriques. Aucune science ne se lie mieux, en effet, avec le nombre et le mouvement, c'est à dire les deux éléments de grandeur et de direction qui constituent les diverses sortes d'étendue.

§ III. — DÉMONSTRATION.

Les démonstrations prennent des formes très variées dont il est mal aisé de donner les règles; bien que fort importantes pour la clarté ou la netteté de la pensée, ces formes n'en sont pas moins secondaires et subordonnées au *principe* ou *ou à la méthode*, qui ne saurait être que *déductive* si elle est indirecte, ou d'*identité* si elle est directe.

Ainsi, on démontre par l'*identité* que deux figures sont égales; et cette identité est rendue sensible par la superposition qui établit une coïncidence parfaite dans l'ensemble et les parties. La superposition elle-même peut avoir lieu par transport, ou par rabattement, ou par rotation.

On démontre par *déduction*, lorsque d'un axiome, vérité évidente ou d'une proposition donnée comme vraie, on en tire une seconde, puis une troisième, jusqu'à ce qu'on retrouve celle qu'il fallait établir. Ces deux modes sont les plus fréquents en géométrie; ils n'en est pas qui s'imposent aussi bien à l'esprit et satisfassent mieux à la raison.

Parmi les modes indirects de démonstration, le premier et le plus simple c'est celui où se prouve l'égalité de deux choses par l'impossibilité d'admettre les hypothèses contraires, savoir : que la première soit plus grande ou moindre que la deuxième.

Il en est une seconde également féconde, mais qu'il faut employer avec réserve : celle qui, fondée sur l'induction, conclut du particulier au général par la discussion complète de tous les caractères qui agrandissent indéfiniment le champ des applications particulières. La rigueur mathématique doit en interdire l'usage, en usant seulement de l'induction pour prévoir d'avance les résultats qu'il importe de justifier par un mode d'argumentation solide.

La méthode dont il est question, connue sous le nom de *méthode d'exhaustion* chez les anciens, n'y était admise que comme instrument de découverte; elle donnait la formule en attendant une démonstration rigoureuse à l'aide d'une *réduction à l'absurde*. Ainsi qu'on le trouve dans les premières éditions de Legendre, voici comment raisonnaient les deux maîtres que l'on prend ordinairement pour guides (sauf en cette occasion et dans les cas semblables) :

« Les cercles sont comparables à des polygones régu-
» liers, d'un nombre infini de cotés infiniment petits;
» ils ont donc pour mesure la circonférence, multipliée par
» la moitié du rayon. — Cela trouvé, mais non admis à
» la rigueur, on fait voir que cette expression, appliquée à
» un cercle de rayon, ne peut convenir à un cercle de

» rayon plus grand ou plus petit que R, sans absurdité. »

Cette forme, condamnée par plusieurs géomètres, a été abandonnée pour deux autres : l'une, sans doute plus simple, qui consiste à regarder le cercle comme un polygone régulier, en passant par tous les intermédiaires qui le séparent d'un polygone déterminé; l'autre, plus savante, qui consiste à établir sur la notion et les propriétés *des limites* la même proposition. On peut affirmer que ni l'une ni l'autre ne satisfont complètement l'esprit; la première, recourant à une conception délicate sur l'évanouissement des différences (quantités de plus en plus petites) qui existent entre l'élément droit du polygone et l'élément courbe du cercle; la deuxième, introduisant des considérations également délicates sur la formation des séries de grandeur décroissantes, leurs limites et le passage d'un terme de la série à la limite. Toutefois, ce dernier mode, généralement admis, a toutes les apparences de la rigueur géométrique ou tout au moins mathématique. Pour nous, moins sévère que la plupart des géomètres contemporains, nous ne condamnons pas la première appréciation, qui présente si bien tous les caractères de l'évidence intuitive, et néanmoins nous sommes d'avis que la deuxième forme est plus satisfaisante pour la raison, convaincu de la nécessité d'avoir recours à l'idée de l'infini et à celle de grandeur indéfiniment décroissante jusqu'à leur limite inférieure. Nous ajouterons tout à l'heure quelques réflexions sur cette question délicate.

§ IV. — Des Postulatum et des Hypothèses.

Nous avons peu d'éclaircissements à donner sur ces deux termes, qui n'offrent aucune difficulté réelle au point de vue qui nous intéresse.

Le *postulatum* ou la demande est une proposition qui,

sans être évidente, est considérée comme généralement vraie sans qu'on en donne une démonstration; si c'est un axiome, nous n'avons rien à demander, et le *postulatum* disparaît; si ce n'est pas un axiome, alors, ou bien l'expérience seule est invoquée à l'appui comme le serait la *pesanteur* à l'égard d'un corps matériel inconnu, bien que la pesanteur ne soit pas une loi nécessaire, mais simplement contingente et relative; ou bien rien ne saurait dispenser d'en désirer et par suite d'en rechercher une démonstration. Nous avons vu qu'Euclide en propose un sur les deux droites, l'une perpendiculaire, l'autre oblique sur une troisième, et nous l'admettrons, nous, comme une donnée constante de l'expérience, si notre démonstration ne paraît pas suffisante. Quelques auteurs proposent, en outre, deux *postulatum* : l'un sur la ligne droite, l'autre sur le plan; nous pensons qu'on peut les éviter également, en recourant, s'il le faut, à de simples faits d'expérience constatés, comme la pesanteur, le mouvement et la durée.

L'hypothèse se confond aussi avec la donnée, car il est impossible de poser une question entre des termes ou des grandeurs, en partie connues, en partie inconnues, sans admettre un état actuel, en quelque sorte statique, des éléments à combiner. Ainsi, sur un triangle-rectangle, toute proposition à démontrer supposera : 1° l'existence du triangle avec un angle droit; 2° des propriétés antérieurement démontrées sur cette même figure.

Ce seront autant d'échelons pour s'élever à la vérité nouvelle dont on ne s'est pas encore occupé : l'hypothèse est le plus souvent sous-entendue dans le théorème, à cause de l'enchaînement qui lie les diverses vérités géométriques les unes aux autres; elle devient nécessaire dans les problèmes pour fixer l'état de la question et distinguer les données des inconnues.

§ V. — De l'Infini et des Quantités négatives en géométrie.

En réduisant la question à ses moindres termes, nous la trouvons encore assez vaste et surtout assez ardue pour ne l'aborder qu'avec hésitation; et si nous essayons d'en dire ce qu'il y a d'absolument nécessaire au point de vue géométrique, c'est que nous croyons qu'il est impossible de la passer sous silence, bien qu'il soit aisé de prévoir que nos explications ne seront ni complètes ni probablement satisfaisantes pour tous ceux qui nous feront l'honneur de les lire. Convenons d'abord d'un fait, c'est que la notion de l'infini surgit partout.

L'arithmétique s'efforce vainement de l'exclure; l'algèbre se croit obligée de lui faire une large place, et l'on sait que d'autres calculs en exigent un service de tous les instants. La géométrie n'échappe point à la loi commune, et doit compter avec elle, puisqu'elle a divers ordres de grandeur et de quantité qui supposent la notion de l'infini ou même en subissent l'influence. Cependant, il ne faut pas conclure qu'il soit bon d'en étendre l'usage et de la faire intervenir à tout moment. N'oublions pas que, placés au seuil de la science de grandeur, nous en étudions les premiers éléments.

Imitons donc la sage réserve de l'arithmétique, où l'on passe légèrement sur les deux ou trois théories qui ont d'étroites affinités avec l'infini : le calcul des fractions décimales périodiques, celui des racines par approximation, des progressions géométriques décroissantes et des logarithmes. On agit sagement de n'y point toucher, et d'ajourner des considérations mieux placées ailleurs. Il en sera de même en géométrie, bien qu'on ne puisse tout à fait les supprimer, alors qu'elles deviennent indispensables pour expliquer certains paradoxes ou les étranges mystères de l'étendue.

En effet, nous pouvons bien concevoir un nombre indéfiniment croissant, mais nous n'avons aucune idée d'un nombre infini, et si nous le représentons comme un symbole, il n'est pas mieux connu pour cela. En géométrie les grandeurs infinies se réalisent et apparaissent sous des formes sensibles. Ainsi, une ligne droite, un plan, un angle, ont leur double aspect : ce sont, d'un côté, des quantités finies et limitées; de l'autre, des grandeurs illimitées et infinies. Le plan n'est pas seulement cette portion de l'espace qui se peint sur le papier, sur le tableau ou dans notre horizon, c'est tout ce qu'il embrasse et contient dans ses deux dimensions prolongées au delà de toute limite assignable. Ainsi, quand deux droites se coupent en des points qui s'éloignent toujours de plus en plus à mesure qu'on accroît leur inclinaison sur une troisième, nous avons l'image d'un sommet que nous traçons ou imaginons tracé sur le plan; faites vos droites parallèles, et le point de rencontre sera à l'infini. Avant d'aller plus loin, essayons de nous faire une idée de cet infini. Toute grandeur qui ne peut être mesurée exactement ou approximativement, ne saurait être l'objet des mathématiques; il faut donc qu'elle soit finie, c'est à dire qu'elle ait des limites entre lesquelles on la conçoit nettement comprise. L'infini n'ayant pas de limites, n'est donc pas une grandeur appréciable, et ne prend place en géométrique que comme une conception pure sans réalité sensible, ni exactement, ni approximativement. Il importera, par conséquent, de le mettre hors de toute comparaison avec les grandeurs finies que nous représentons. On ne le confondra pas davantage avec l'*indéfini* ou *l'indéterminé,* qui a des limites, qui est fini par conséquent, bien qu'on ne puisse assigner ses limites.

De quel usage sera-t-il donc, l'infini? Tantôt il servira de réponse négative à une question qui n'a pas de solution, tantôt il fera mieux comprendre toute la portée d'une vérité,

ne connaissant pas elle-même de bornes dans son universalité!...

La considération des infiniment petits accompagne souvent celle de l'infini; l'arithmétique peut bien les rencontrer dans quelques séries de valeurs décroissantes, elle ne les explique pas, ou les évite, sans se prononcer sur leur existence comme sur leur emploi; le bon sens ordinaire ne comprend pas ces prétendues quantités, et s'arrête à 0, limite de toute grandeur qui décroît continuellement. Elle n'admet pas les quantités négatives, pur symbole, dont l'algèbre et la géométrie tirent un habile parti, quoique à un point de vue qui n'a rien d'obscur et de mystérieux. Nous n'en ferons aucun usage comme argument logique, mais nous l'emploierons comme un auxiliaire, soit dans la recherche des vérités qu'on aurait de la peine à découvrir autrement, soit dans l'explication de plusieurs faits auxquels se lient naturellement les conceptions délicates.

Un géomètre du premier ordre, Cavalleri, dans sa méthode des indivisibles, d'autres après lui, ont envisagé la ligne comme une succession de points infiniment rapprochés sans se confondre, la surface comme un ensemble de lignes juxtaposées, enfin les volumes comme une série de surfaces; et certes nous avons vu que ces aspects de l'étendue facilitent souvent certaines déductions en abrégeant les raisonnements que l'on est obligé d'employer pour rendre les démonstrations rigoureuses; ils ne sauraient devenir une méthode géométrique; l'esprit n'admet pas des lignes douées d'une certaine largeur, quelque petite qu'elle soit, et les volumes ne seront jamais des composés de surfaces, comme un tout est formé à l'aide de ses parties. Les définitions cesseraient d'être exactes si l'on agissait avec cette tolérance; le principe d'homogénéité serait aussi atteint et annulé quand les divers éléments de l'étendue se confondraient ensemble. On peut déduire de la

considération des points, certaines vérités sur la ligne, comme d'autres vérités sur les surfaces des propriétés de la ligne, etc., on ne saurait admettre des lignes composées de points ou des surfaces composées de lignes sans largeur. Il est un autre principe tacitement admis et dont on n'a pas assez tiré parti : c'est le principe de *continuité* par lequel la ligne s'engendre par le mouvement d'un point, la surface par le mouvement de la ligne, et le volume par le mouvement de la surface; les arts nous y invitent par mille de leurs procédés, et la mécanique en fait la base fondamentale de ses lois. L'observation est loin de contredire cette conception, qui est éminemment rationnelle; sans en faire la base de la démonstration, la science gagnerait, nous en sommes persuadé, à l'introduire plus fréquemment pour faciliter l'intelligence d'un assez grand nombre de propositions pour lesquelles on a recours à des démonstrations indirectes et pénibles.

On a dit en algèbre, et parfois en arithmétique, qu'il y avait des grandeurs plus petites que 0, et l'on a comparé les quantités négatives aux dettes d'une personne, lorsqu'elles surpassent son actif. Une distance variable vaut 1, 2, 3, 4, etc., unités de longueur, si l'on s'avance d'un côté; mais elle devient nulle au point de départ; elle sera — 1, — 2, — 3 si l'on avance en sens contraire. Les difficultés qui naissent de l'emploi des nombres négatifs s'expliquent par la distinction du double rôle qu'ils jouent, comme grandeurs ordinaires et comme exprimant une direction, tantôt dans un sens, tantôt dans le sens opposé. Le symbole numérique n'a rien qui ne soit conforme aux théories de l'arithmétique usuelle; le symbole algébrique des signes + et — implique un nouvel ordre de conceptions dont on doit tenir compte en dehors et indépendamment du premier.

Au fond, il se présente dans l'emploi d'une notation ingénieuse, ce qui s'est présenté dans l'application que l'on

fait en arithmétique des principes démontrés pour les nombres entiers aux opérations analogues pour les fractions; le plus souvent il n'en résulte aucun inconvénient, et ce que l'on a demontré à l'égard des premiers vient s'appliquer aux fractions; mais dans certains cas l'analogie cessant, ou devenant inexacte, les difficultés apparaissent; il faut alors avoir égard au caractère secondaire qui distingue les deux formes de grandeur; la notation des quantités littérales dont on fait usage en algèbre et en géométrie s'étend à des opérations que n'a pas prévues l'auteur du symbole. Ainsi, en posant A—B, on ne comprend pas seulement la soustraction ordinaire telle que 10—4, mais encore une soustraction à laquelle on n'avait pas songé, telle que 4—10, parce qu'elle est impossible. Ce passage du particulier au général a ses inconvénients, et c'est là difficulté qui nous occupe : pour la résoudre, sans abandonner le bénéfice d'une notation qui nous a servi utilement, il faut recourir à des hypothèses ou à des constructions particulières. C'est ainsi qu'on imagine de comparer le passif ou les dettes d'une maison à son actif; les directions d'un point mobile tantôt à gauche, tantôt à droite... Et l'on ne parvient pas toujours à dissiper les doutes que fait naître dans l'esprit l'usage d'un symbole inusité qui semble dire toute autre chose que ce qu'il dit en réalité.

Nous ne pouvous avoir la prétention de dissiper toutes les obscurités de la science dans l'emploi de l'infini ou des valeurs négatives en géométrie; et s'il fallait aller au devant des objections qu'un tel sujet soulève ou de celles que nos explications ont dû suggérer, nous aurions une autre œuvre a entreprendre que celle dont il est ici question. Laisser de côté certaines difficultés sous prétexte qu'il faut mépriser les subtilités d'une sévère dialectique et se hâter d'acquérir des notions plus élevées qui nous rendront plus faciles les conceptions dont nous avons été troublés d'abord,

c'est faire trop peu de cas des exigences de la raison. Mais aussi s'arrêter trop longtemps à des débats ou à des méditations qui jusqu'à présent n'ont point donné une entière satisfaction, du moins à tous les esprits, n'est-ce pas employer mal à propos son temps et sa peine? Qu'il nous soit donc permis de reprendre notre sujet, et de tracer l'esquisse que nous avons promise.

§ VI. — Considérations générales.

La géométrie est la science de l'étendue en général; elle en fait connaître les propriétés et donne les moyens de la mesurer. Or, l'étendue se manifeste dans les corps qui nous environnent avec une telle évidence, que de toutes les notions acquises c'est celle qui se produit et laisse dans notre esprit les impressions les plus vives, les plus durables et les plus nettes : accessible par l'immensité des fonctions qu'elle remplit, des besoins qu'elle satisfait, la substance matérielle s'adresse à tous les organes, mais surtout à ceux du tact et de la vue, qui à chaque instant nous rendent compte de son action, de ses influences et des rapports qu'elle peut avoir avec nous. Une analyse rapide de l'étendue nous fait distinguer dans l'étendue des parties saillantes ou anguleuses, d'autres d'un poli remarquable. Arrêtons nos regards sur les corps les plus simples et les plus réguliers de forme, comme un de ces blocs de pierre taillés par le ciseau du maçon pour la construction de nos maisons : nous y découvrons trois dimensions, longueur, largeur et profondeur ou épaisseur. Prises séparément ou réunies, ces dimensions donnent lieu, comme on sait, à *la ligne*, à *la surface*, au *volume*, qui se formulent comme conceptions abstraites dans notre esprit, sans qu'il y ait nécessité d'en réaliser l'existence dans le monde physique. La génération des diverses sortes d'étendue

se présente à nous par deux voies inverses : celle d'une décomposition d'un tout en ses parties, procédant du volume à la surface, de la surface à la ligne, de la ligne au point, et par celle de la composition, qui réunit : 1° une suite de points isolés pour les joindre jusqu'au contact; 2° une suite de lignes juxtaposées; 3° enfin une série de surfaces également rapprochées. On aurait pu tout aussi bien concevoir un point mobile dans une direction qui, tantôt constante et uniforme, tantôt variable, détermine la ligne. Celle-ci tournant autour d'un de ses points décrit la surface, comme la surface glissant sur une ligne de direction donnée engendre le volume.

En suivant avec ordre et selon la nature même du sujet le développement des formes diverses que présente l'étendue, nous concevrons sans peine les caractères qui distinguent la ligne droite de la ligne brisée ou courbe, la surface plane de la surface qui ne l'est pas. Nous ne jugeons pas indignes d'attention les recherches faites sur les meilleures définitions à proposer; nous comprenons qu'on attache quelque importance à examiner si, par exemple, la ligne droite est bien caractérisée en disant qu'elle *est le plus court chemin pour aller d'un point à un autre;* cependant, il est à craindre que l'on ne perde un temps précieux à des débats peut-être sans issue; et nous serions d'avis de bannir les discussions d'un livre élémentaire... Car il est bien vrai que la ligne droite est mieux comprise quand on dit que toutes ses parties sont identiques et superposables dans quelque sens qu'on les prenne, et cependant tout le monde en a une idée plus nette encore quand on la définit par une de ses propriétés, d'être la plus courte distance entre deux points donnés.

La nature et les propriétés des angles, du plan; les relations qui rattachent les perpendiculaires, les obliques et les parallèles; celles qui résultent du rapprochement des figures,

en commençant par la plus simple, le triangle, donnent lieu à des observations dont nous sommes loin de méconnaître la valeur, car elles fixent les assises fondamentales de la géométrie sur des bases solides qu'on ne saurait trop recommander à l'attention des auteurs. Mais on conviendra que leur étude approfondie ne doit pas trouver place dans un ouvrage destiné à l'enseignement élémentaire. Les principes qui doivent diriger dans l'exposition d'une science ne sont pas ceux qui servent à prouver son autorité et la confiance qu'elle doit inspirer. C'est ainsi que l'historien diffère du philosophe, et l'orateur du grammairien ou du rhéteur.

Nous croyons, en conséquence, qu'il nous suffira de ce coup d'œil général, qui nous dispensera de tout autre détail.

PROGRAMME

D'UN COURS DE GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE

en deux séries parallèles.

LIVRE Ier

Droites et figures planes.

CHAPITRE I.

Droites isolées.

AXIOMES. — 1. Deux figures qui, portées l'une sur l'autre, coïncident parfaitement, sont égales.

2. Entre deux points donnés, on ne peut mener qu'une seule ligne droite.

3. La ligne droite est le plus court chemin entre deux points donnés.

4. Une figure géométrique peut être portée en un lieu quelconque de l'espace, si elle est de forme invariable.

LIVRE II.

Plans et figures dans l'espace.

CHAPITRE I.

Plans et droites perpendiculaires et obliques.

PROBLÈME 1. Faire passer un plan par trois points donnés non en ligne droite; par deux droites parallèles ou concourantes.

THÉORÈME 1. Une droite est perpendiculaire à un plan, lorsqu'elle est perpendiculaire à deux droites situées dans le plan et passant par son pied.

THÉOR. 2. On peut élever, par un point donné, sur un plan, une perpendiculaire à ce plan; on ne peut en mener qu'une.

PROBLÈME 1. Tracer une ligne droite entre deux points donnés.

PROBL. 2. Prolonger une droite en tous sens.

PROBL. 3. Mesurer une droite finie.

PROBL. 4. Trouver la mesure commune de deux ou plusieurs droites finies.

PROBL. 5. Tracer un plan passant par trois points donnés.

1er Corollaire des axiomes. Dans un triangle, un côté est plus petit que la somme et plus grand que la différence des deux autres.

2e *Corol.* Toute ligne brisée est moindre que celle de même ordre qui l'entoure.

3e Corol. Deux triangles isocèles ne peuvent exister sur une même base, à moins que l'un n'enveloppe l'autre.

PROBL. 6. Décrire une circonférence d'un rayon donné.

PROBL. 7. Mesurer un arc.

PROBL. 8. Trouver la mesure commune de deux ou plusieurs arcs décrits du même rayon.

Note sur les rayons et les diamètres des cercles.

CHAPITRE II.

Angles, perpendiculaires, obliques.

THÉORÈME 1. D'un point pris sur une droite, on peut élever une perpendiculaire; l'on ne peut en mener qu'une seule.

Corol. Tous les angles droits sont égaux.

THÉOR. 2. L'oblique, sur une droite, fait avec elle deux angles dont la somme vaut deux angles droits.

Réciproquement : Si les deux angles adjacents valent deux droits, la ligne qui les forme est droite.

Corol. 1. L'un des angles adjacents étant droit, l'autre l'est aussi.

Corol. 2. Si A est perpendiculaire sur B, celle-ci, B, l'est également sur A.

THÉOR. 3. On peut abaisser, d'un point pris hors d'un plan, une perpendiculaire à ce plan, et l'on ne peut en mener qu'une.

PROBL. 2. Mener une perpendiculaire sur un plan, par un point pris sur le plan ou hors du plan.

PROBL. 3. D'un point pris sur une droite ou hors de la droite, mener un plan perpendiculaire à cette droite.

THÉOR. 4. Si on mène, d'un point pris hors d'un plan, une perpendiculaire à un plan et diverses obliques : 1° la perpendiculaire est plus courte que toute oblique; 2° les obliques également éloignées de la perpendiculaire sont égales; 3° les obliques les plus éloignées sont les plus longues; 4° réciproquement.

THÉOR. 5. Des trois perpendiculaires.

Nota. Sur la plus courte distance de deux droites non situées dans le même plan.

CHAPITRE II.

Droites et plans parallèles.

THÉOR. 5. Une droite étant perpendiculaire à un plan, toute parallèle à la droite est perpendiculaire à ce plan; et réciproquement, si elles sont perpendiculaires au même plan, elles seront parallèles.

THÉOR. 6. Une droite sera parallèle à un plan, si elle est parallèle à une autre droite située dans ce plan.

Corollaire. Le plan qui passe par une droite parallèle à un plan sera parallèle à ce plan, ou le coupera suivant une parallèle à la droite.

THÉOR. 7. Deux plans perpendiculaires à la même droite sont parallèles.

Corol. 1. Deux plans parallèles ont leurs perpendiculaires communes.

Corol. 2. Deux droites parallèles

Théor. 3. Sur l'égalité des angles opposés au sommet

Théor. 4. D'un point pris hors d'une droite, on peut abaisser une perpendiculaire, mais on ne peut en mener qu'une seule.

Corol. Le lieu des points équidistants des extrémités d'une droite est la perpendiculaire en son milieu; de plus, il n'y en a pas d'autres.

Théor. 5. La perpendiculaire est plus courte que l'oblique. — Les obliques également éloignées du pied de la perpendiculaire sont égales. — Les obliques les plus éloignées sont les plus longues.

CHAPITRE III.

Des triangles.

Lemme. Sur les propriétés du triangle isocèle applicables au triangle équilatéral.

Si $a = b$, $A = B$; si $a > b$, $A > B$, et réciproquement.

Théor. 6. Deux triangles sont égaux ayant : 1° un angle égal compris entre deux côtés égaux; 2° un côté égal adjacent à deux angles égaux; 3° les trois côtés égaux.

Théor. 7. Deux triangles rectangles sont égaux ayant : 1° l'hypoténuse et un angle égaux; 2° l'hypoténuse et un côté égaux; 3° un côté et un angle aigu égaux.

CHAPITRE IV.

Parallèles.

Théor. 8. Deux perpendiculaires sur une même droite, deux obliques également inclinées, sont parallèles.

Postulat. ou démonst. Une perpendiculaire et une oblique à une même droite ne sont pas parallèles.

Corol. 1. Toute perpendiculaire à une droite l'est sur sa parallèle.

Corol. 2. Deux parallèles à une comprises entre deux plans parallèles sont égales.

Corol. 3. Deux plans parallèles sont équidistants.

Théor. 8. Deux angles à côtés parallèles, mais situés dans des plans différents, sont égaux ou supplémentaires.

CHAPITRE III.

Des angles d'une droite et d'un plan
Des angles dièdres.

Définitions : 1° de l'angle d'une droite et d'un plan; 2° de l'angle de deux plans ou de leur angle dièdre; 3° des projections d'un point ou d'une droite sur un plan.

Théor. 9. L'angle d'une droite avec un plan est un minimum.

Théor. 10. L'angle dièdre de deux plans est mesuré par l'angle plan de deux perpendiculaires menées par un point de leur intersection commune dans chaque plan.

Corol. 1. Sur les plans perpendiculaires, et les angles dièdres, soit droits, soit obliques, soit supplémentaires.

Corol. 2. Si une droite est perpendiculaire à un plan, tout plan passant par cette droite est perpendiculaire au premier plan.

Théor. 11. Quand deux plans sont perpendiculaires, la droite qui est menée dans l'un perpendiculairement à leur intersection est perpendiculaire sur l'autre.

Corol. 1. Toute perpendiculaire menée, par un point de l'intersection de deux plans perpendiculaires, sur l'un d'eux, est tout entière dans l'autre.

Corol. 2. Deux plans qui se coupent, étant perpendiculaires à un troisième, leur intersection est perpendiculaire à celui-ci.

Corol. 3. Sur les propriétés du plan bissecteur d'un angle dièdre.

troisième sont parallèles entre elles.

Corol. 3. Deux perpendiculaires sur deux droites qui se coupent, se coupent aussi.

Théor. 9. Lorsque deux parallèles sont coupées par une droite, 1° les angles alternes internes, 2° les angles correspondants, 3° les angles alternes externes, sont égaux; 4° la somme des angles internes ou externes du même côté vaut deux angles droits; réciproquement; 5° les angles à côté parallèles ou perpendiculaires sont égaux.

Théor. 10. La somme des angles d'un triangle égale deux angles droits.

Théor. 11. La somme des angles d'un polygone égale

$2 (n - 2)$ droits.

Théor. 12. Dans tout parallélogramme, les angles et les côtés opposés sont égaux, et réciproquement; — les diagonales se coupent en parties égales.

Corol. 1. Deux parallèles sont partout équidistantes.

Corol. 2. Propriétés du *rectangle*, du *losange*, du *carré*, du *trapèze*, du *quadrilatère*.

CHAPITRE IV.

Des angles trièdres et polyèdres.

Notions sur l'égalité ou la symétrie des angles trièdres.

Théor. 12. Dans tout angle trièdre, un angle plan est moindre que la somme des deux autres.

Théor. 13. Dans tout angle polyèdre convexe, la somme des angles plans est moindre que quatre droits.

Théor. 14. Deux angles trièdres sont égaux quand ils ont : 1° trois faces égales et pareillement disposées; 2° deux faces égales et inclinées également; 3° trois angles dièdres égaux.

Probl. 4. Construire un angle trièdre supplémentaire d'un angle trièdre donné, et trouver les relations de leurs angles dièdres.

Probl. 5. Construire un angle trièdre symétrique d'un angle trièdre donné, et prouver que leurs angles dièdres sont égaux comme leurs faces.

Probl. 6. Construire un angle trièdre connaissant : 1° les trois faces; 2° deux faces et l'angle dièdre compris; 3° une face et les angles dièdres adjacents; 4° les trois angles dièdres.

LIVRE III.

De la ligne courbe. — La circonférence.

CHAPITRE I.

Arcs; cordes; mesure.

Probl. 1. Faire passer une circonférence par un point, deux points, trois points, etc. — Quand passera-t-elle par d'autres points donnés?

Nota. 1° Deux circonférences passant par trois points communs non en ligne droite se confondent;

2° Deux circonférences et plus peuvent passer par deux points

LIVRE IV.

De la sphère.

CHAPITRE I.

Propriétés générales.

Probl. 1. Décrire une sphère dont on connaît : 1° le rayon; 2° quatre points non placés sur le même plan.

Corol. Quatre points non situés dans le même plan étant donnés, on peut faire passer une sphère par ces points, et il ne peut y en avoir qu'une seule.

Théor. 1. Tout plan coupant la

donnés; elles ont une corde commune.

3° Une droite ne peut couper la circonférence en plus de deux points.

THÉOR. 1. Deux arcs égaux sont sous-tendus par deux cordes égales (même cercle); et le plus grand arc a la plus grande corde; réciproquement.

THÉOR. 2. Deux angles au centre sont proportionnels aux arcs interceptés (même cercle).

Corol. 1. Mesure d'un angle au centre; division de la circonférence en degrés, minutes, secondes, etc.

Corol. 2. Mesure d'un angle à la circonférence : 1° formé par deux cordes; 2° par une corde et une tangente; 3° par une corde et le prolongement d'une autre.

Corol. 3. Mesure d'un angle entre le centre et la circonférence.

Corol. 4. Mesure d'un angle hors de la circonférence.

THÉOR. 3. Rayon perpendiculaire à une corde (quatre propriétés).

THÉOR. 4. Deux cordes égales sont également éloignées du centre, et la plus longue est la plus près du centre; réciproquement.

THÉOR. 5. Deux cordes ou droites parallèles comprennent sur la circonférence des arcs égaux.

THÉOR. 6. La droite perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon est une tangente, et réciproquement.

CHAPITRE II.

Intersections et contacts des cercles.

LEMME. Quand deux cercles ont un point commun placé sur la ligne des centres, ils n'en ont pas d'autres et sont tangents; si le point est hors de la ligne des centres, il y en a un deuxième, et la ligne qui les joint est perpendiculaire sur la ligne des centres, et sphère y trace un cercle à sa surface.

Nota. La section d'un plan sur la sphère sera un grand ou un petit cercle.

Corol. 1. Tous les grands cercles sont égaux; les petits sont inégaux, à moins qu'ils ne soient également éloignés du centre.

Corol. 2. Les petits cercles sont d'autant plus grands qu'ils sont moins éloignés du centre, et réciproquement.

THÉOR. 2. Le plus court chemin entre deux points de la surface d'une sphère est l'arc de grand cercle qui les joint.

THÉOR. 3. Tout diamètre perpendiculaire sur le plan d'un grand cercle détermine deux points de sa surface équidistants des points du grand cercle (pôles).

Corol. Les pôles d'un grand cercle sont aussi les pôles des petits cercles parallèles au grand cercle.

THÉOR. 4. Tout plan perpendiculaire à l'extrémité du rayon de la sphère est tangent à la sphère, et réciproquement.

PROBL. 2. Trouver le rayon d'une sphère donnée.

CHAPITRE II.

Intersections et contacts de deux sphères.

LEMME. Quand deux sphères ont un seul point commun, il est sur la ligne des centres, et les sphères sont tangentes; s'il y en a plus d'un, ils appartiennent à une circonférence de cercle commune aux deux.

Corol. 1. Quand deux sphères de rayons R, R' se touchent extérieurement ou intérieurement, on a les relations :

$$D = R + R' \text{ ou } D = R - R'.$$

Quand elles se coupent, on a :

$$D < R + R' \text{ et } D > R - R'.$$

divisée par elle en deux parties égales.

Corol. 1. Quand deux circonférences ont deux points communs, elles se coupent, et l'on a :

$D < R + R'$; $D > R - R'$

Corol. 2. Si elles se touchent par un point,

$D = R + R'$ ou $R - R'$

Corol. 3. Si elles n'ont aucun point commun,

Extérieurement : $D > R + R'$;
Intérieurement : $D < R - R'$.

Corol. 4. Les réciproques des propositions précédentes.

Probl. 2. Mener à un cercle une tangente par un point pris sur la circonférence ou en dehors.

Probl. 3. Mener, par un point donné, une sécante à un cercle, telle que la corde soit de grandeur donnée.

Probl. 3. Sur une droite donnée, faire un segment capable d'un angle donné.

Probl. 5. Mener une tangente commune à deux cercles donnés.

Probl. 6. Diviser un angle ou un arc en deux parties égales.

Probl. 7. Inscrire un cercle dans un triangle.

CHAPITRE III.

Des figures semblables.

Théor. 7. Quand deux droites sont coupées par des parallèles, 1° si les parties de l'une sont égales, celles de l'autre le seront aussi ; 2° si ces parties sont inégales, elles n'en sont pas moins proportionnelles aux parties de l'autre.

Corol. 1. Toute parallèle à la base d'un triangle, coupe les autres côtés proportionnellement ;

Et réciproquement.

Nota. Droite anti-parallèle ; ses propriétés.

Corol. 2. La bissectrice d'un angle d'un triangle divise le côté opposé en parties proportionnelles aux côtés adjacents.

Quand elles n'ont aucun point commun, on a :

Extérieurement : $D > R + R'$,
Et intérieurement : $D < R - R'$.

Réciproquement.

Probl. 3. Par un point donné hors d'une sphère, mener un plan tangent à la sphère.

Nota. On peut en mener une infinité ; l'ensemble forme un *cône*.

Probl. 4. Par une droite donnée, mener un plan tangent à une sphère donnée.

Probl. 5. Mener un plan tangent commun à deux sphères données.

Nota. L'ensemble des plans tangents forme tantôt un *cône*, tantôt un *cylindre*.

CHAPITRE III.

Des corps semblables.

Construction d'un prisme, d'une pyramide, d'un cône droit ou oblique, d'un cylindre droit ou oblique.

Théor. 5. Toute section faite dans un prisme ou dans un cylindre parallèlement à la base, est un polygone ou un cercle égal à la base.

Théor. 6. Toute section faite pareillement dans une pyramide ou un cône est un polygone semblable à la base ou un cercle.

Théor. 7. Deux prismes sont égaux s'ils ont un angle trièdre égal compris entre trois faces égales et pareillement disposées.

Théor. 8. Deux pyramides triangulaires sont semblables si elles ont : 1° trois faces semblables et pareillement disposées ; 2° deux faces semblables et également inclinées ; 3° une face semblable également inclinée sur les trois autres ; 4° leurs arêtes proportionnelles.

Théor. 9. Deux polyèdres semblables sont décomposables en pyramides triangulaires semblables et semblablement placées.

Réciproquement.

Nota. 1° Bissectrice de l'angle supplémentaire; 2° division harmonique. — Conditions de similitude des figures en général et des triangles en particulier.

Théor. 8. Deux triangles sont semblables s'ils ont : 1° leurs angles égaux; 2° leurs côtés proportionnels; 3° un angle égal compris entre deux côtés proportionnels; 4° les côtés parallèles ou perpendiculaires.

Corol. Propriétés des triangles formés dans un triangle rectangle par la perpendiculaire menée sur l'hypoténuse du sommet de l'angle opposé.

Théor. 9. Deux polygones sont semblables s'ils sont composés de triangles semblables et semblablement placés.

Réciproquement.

CHAPITRE IV.

Aires des figures planes.

L'unité de superficie est le *carré*.

Probl. 8. Trouver l'aire d'un rectangle, d'un parallélogramme, d'un triangle, d'un trapèze, d'un polygone.

Probl. 9. Mesurer la superficie d'un terrain donné.

Nota. Usage de la planchette, du graphomètre, de la boussole, de l'équerre, de la chaîne.

Corol. 1° Deux rectangles sont entre eux comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs;

2° Deux rectangles de même base sont entre eux comme leurs hauteurs;

3° Deux rectangles, deux parallélogrammes, deux triangles, sont équivalents, s'ils ont même base et même hauteur.

Théor. 10. Relations numériques entre les côtés d'un triangle rectangle, acutangle, obtusangle, et les segments déterminés par la perpendiculaire abaissée de l'un des sommets sur le côté opposé.

Corol. 1. Deux cylindres droits sont semblables, si les deux rectangles générateurs sont semblables.

Corol. 2. Deux cônes droits sont semblables, s'ils sont formés par deux triangles semblables.

CHAPITRE IV.

Aires des figures.

Probl. 6. Trouver l'aire latérale d'un prisme, d'une pyramide, d'un polyèdre quelconque. — Cas particulier du prisme droit et de la pyramide régulière.

Corol. Évaluation de la surface latérale d'un cylindre droit et d'un cône droit, la circonférence d'un cercle étant supposée connue.

Théor. 10. Le fuseau est à la sphère, comme son angle est à quatre angles droits.

Corol. L'aire du fuseau égale deux fois son angle (prenant pour unité le triangle tri-rectangle).

Théor. 11. La somme des angles d'un triangle sphérique est comprise entre six et deux angles droits.

Corol. 1. L'aire d'un triangle sphérique est exprimée par la formule $A + B + C - 2$ (A, B, C étant ses trois angles).

Corol. 2. L'aire d'un polygone sphérique est égale à l'excès de la somme de ses angles sur autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés moins deux.

Notions sur les triangles sphériques; leur égalité par coïncidence ou par symétrie; — sur les triangles polaires.

LIVRE V.

Des polygones réguliers et du cercle.

CHAPITRE I.

Des polygones réguliers en général.

THÉOR. 1. Tout polygone régulier est inscriptible et circonscriptible au cercle.

Corol. 1. S'il est inscriptible et équilatéral, il est régulier.

Corol. 2. S'il est en même temps inscriptible et circonscriptible, il est régulier.

THÉOR. 2. Tous les polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont semblables.

THÉOR. 3. Deux polygones semblables ont leurs périmètres proportionnels à leurs côtés, et leurs aires proportionnelles aux carrés de leurs côtés.

Corol. Deux polygones réguliers semblables ont leurs périmètres proportionnels aux rayons des cercles inscrits et circonscrits, et leurs aires proportionnelles aux carrés de ces mêmes rayons.

THÉOR. 4. L'aire d'un polygone régulier est égale à son périmètre multiplié par la moitié de son apothème.

CHAPITRE II.

De leur inscription au cercle.

PROBL. 1. Étant donné un polygone régulier inscrit au cercle, en circonscrire un qui lui soit semblable, et réciproquement.

PROBL. 2. Étant donné un polygone régulier inscrit, en circonscrire un d'un nombre de côtés double.

PROBL. 3. Même problème pour un polygone régulier circonscrit.

PROBL. 4. Inscrire dans un cercle un carré, un octogone régu-

LIVRE VI.

Des polyèdres réguliers; de la sphère, du cylindre et du cône.

CHAPITRE I.

Propriétés générales.

Sur l'existence de certains corps réguliers, comme le cube et le tétraèdre, faciles à construire.

THÉOR. 1. Il y a cinq corps réguliers terminés par des surfaces planes, et pas davantage.

PROBL. 1. Construire chacun de ces corps sur une arête donnée.

THÉOR. 2. La sphère est le seul corps régulier à surface courbe.

THÉOR. 3. Tout polyèdre régulier est inscriptible et circonscriptible à la sphère.

PROBL. 2. Étant donné le rayon d'une sphère, trouver le côté d'un polyèdre régulier inscrit ou circonscrit.

PROBL. 3. Réciproquement, étant donné le côté d'un polyèdre régulier inscrit ou circonscrit, trouver le rayon de la sphère.

CHAPITRE II.

Des aires des figures de révolution.

THÉOR. 4. L'aire d'un cylindre droit égale le produit de la circonférence de la base par la hauteur.

THÉOR. 5. L'aire d'un cône droit a pour mesure le produit de la circonférence de sa base par la moitié de son côté.

Corol. Sur l'aire d'un tronc de cône à bases parallèles; diverses expressions.

THÉOR. 6. Sur l'aire donnée par la révolution d'une portion de polygone régulier autour du diamètre du cercle inscrit.

Corol. 1° Sur l'aire d'une zone à une ou deux bases; 2° sur l'aire de la sphère; 3° sur l'aire d'un

lier et des polygones réguliers de 16, 32, etc., côtés.

Probl. 5. Même problème pour un hexagone, un triangle équilatéral, et des polygones réguliers de 12, 24, etc., côtés.

Probl. 6. Même problème pour des polygones réguliers, de 10, 20, 40 côtés.

Probl. 7. Même problème pour des polygones réguliers de 15, 30 côtés.

Théor. 5. Le carré fait sur le côté du pentagone régulier est égal à la somme des carrés faits sur les côtés de l'hexagone et du pentagone réguliers.

CHAPITRE III.

Aire du cercle.

Théor. 6. La différence du cercle aux polygones qui lui sont inscrits ou circonscrits peut être rendue moindre que toute grandeur assignable.

Corol. 1° Le cercle peut être assimilé à un polygone régulier, d'où il résulte que :

2° Les circonférences sont entre elles comme leurs rayons ou diamètres;

3° Les surfaces des cercles sont comme les carrés des rayons ou diamètres;

4° Le rapport de la circonférence à son diamètre est un nombre constant.

Théor. 7. L'aire d'un cercle est égale à sa circonférence, multipliée par la moitié du rayon.

Nota. On peut l'exprimer par πR^2, comme la circonférence est exprimée par $2\pi R$.

Probl. 7. Trouver le rapport approché de la circonférence au diamètre par les deux moyens les plus connus : celui des périmètres des polygones réguliers inscrits et circonscrits, ou celui des aires de ces mêmes polygones.

Probl. 9. Trouver l'aire d'un secteur de cercle.

fuseau et d'un triangle sphérique; 4° sur l'aire d'un corps régulier.

CHAPITRE III.

Comparaison des figures semblables.

Théor. 7. Deux cylindres ou deux cônes semblables ont leurs aires proportionnelles aux carrés des hauteurs ou des rayons des bases.

Théor. 8. Deux sphères étant considérées comme des figures semblables, leurs aires sont proportionnelles aux carrés de leurs rayons ou diamètres, comme les corps réguliers du même ordre ont leurs aires proportionnelles aux carrés de leurs arêtes.

CHAPITRE IV.

Applications des théories précédentes.

Probl. 1. Diviser une droite : 1° en parties égales ; 2° en parties proportionnelles.

Prob. 2. Trouver une quatrième proportionnelle à trois lignes données, ou une troisième proportionnelle à deux lignes données.

Prob. 3. Trouver une moyenne proportionnelle à deux droites données.

Probl. 4. Faire un carré égal à la somme ou à la différence de deux carrés donnés.

Probl. 5. Faire un polygone semblable à un polygone donné et d'un périmètre donné.

Probl. 6. Construire un polygone semblable à un polygone donné et qui soit équivalent à un second polygone donné.

Probl. 7. Construire un rectangle équivalent à un carré donné, et dont les côtés contigus aient une somme ou une différence donnée.

Probl. 8. Transformer un triangle, un parallélogramme, un rectangle, un polygone, en un carré équivalent.

Théor. La diagonale et le côté d'un carré sont incommensurables; exprimer leur rapport en nombres.

Nota. Notions : 1° sur le levé des plans; 2° sur la construction de l'échelle d'un plan; 3° sur la réduction d'un plan.

CHAPITRE IV.

Applications.

Probl. 4. Tracé des méridiens et des parallèles à l'équateur sur la sphère terrestre.

Prob. 5. Des projections orthographiques.

Probl. 6. Des projections stéréographiques.

Théor. 9. Sur le cercle antiparallèle dans un cône oblique à base circulaire.

Théor. 10. Sur la perspective d'un petit cercle formé dans le plan de l'équateur, l'œil de l'observateur étant placé sur le pôle opposé à l'hémisphère considéré.

Probl. 7. Construction d'une mappemonde ou de la carte d'un pays.

Probl. 8. Tracer une méridienne sur un plan.

Probl. 9. Construire un cadran : 1° équatorial, 2° horizontal, 3° vertical.

LIVRE VII.

Polyèdres.

CHAPITRE I.

Volumes des corps.

Théor. 1. Dans tout parallélipipède, les faces opposées sont

LIVRE VIII.

Volume des corps à surface courbe.

CHAPITRE I.

Du cylindre, du cône et de la sphère.

Théor. 1. Le cylindre droit est comparable au prisme droit.

égales, et les diagonales se coupent au même point en parties égales.

THÉOR. 2. Dans tout prisme, comme dans le parallépipède, les sections faites par des plans parallèles sont parallèles et égales.

THÉOR. 3. Deux prismes triangulaires de même base et de même hauteur sont, tantôt égaux, tantôt symétriques, et dans les deux cas équivalents.

THÉOR. 4. Deux parallépipèdes de même base et de même hauteur sont équivalents.

Corol. 1. S'ils ont même hauteur, ils sont entre eux comme leurs bases, et s'ils ont même base, ils sont entre eux comme leurs hauteurs.

Corol. 2. Deux parallélipipèdes quelconques sont comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs.

PROBL. 1. Trouver le volume d'un parallélipipède rectangle, droit, oblique; d'un prisme triangulaire et quelconque.

THÉOR. 5. Deux pyramides triangulaires de même base et de même hauteur sont équivalentes.

THÉOR. 6. Une pyramide triangulaire est le tiers d'un prisme triangulaire de même base et de même hauteur.

Corol. 1. Le volume d'une pyramide triangulaire est égal au produit de sa base par le tiers de sa hauteur, ainsi que celui d'une pyramide quelconque.

Corol. 2. Sur le volume d'un tronc de pyramide triangulaire ou quelconque.

THÉOR. 7. Sur la décomposition en trois pyramides triangulaires d'un tronc de prisme triangulaire.

CHAPITRE II.

Rapports des figures semblables.

THÉOR. 8. Deux pyramides triangulaires semblables, deux pyramides quelconques ou deux polyè-

Corol. Son volume est égal à la surface de la base multipliée par la hauteur.

THÉOR. 2. Le cône droit est assimilable à une pyramide régulière.

Corol. Son volume est égal au produit de la surface de sa base par le tiers de sa hauteur.

THÉOR. 3. La sphère est comparable à un assemblage de petites pyramides régulières groupées autour du centre, sommet commun.

Corol. Son volume est égal à sa surface, multipliée par le tiers du rayon.

PROBL. 1. Trouver le volume d'un tronc de cône à bases parallèles.

PROBL. 2. Calcul du volume engendré par la révolution d'un triangle autour d'un axe pris dans son plan.

Corol. 1. Calcul du volume engendré par la révolution d'une portion de polygone régulier autour du diamètre du cercle circonscrit.

Corol. 2. Le volume de la sphère égale

$$\frac{4}{3}\pi R^3 \quad \text{ou} \quad \frac{1}{6}\pi D^3.$$

PROBL. 3. Trouver le volume d'un secteur sphérique.

PROBL. 4. Trouver le volume d'un segment de sphère compris entre deux plans parallèles.

PROBL. 5. Trouver le volume d'un segment de sphère engendré par la révolution d'un segment circulaire.

CHAPITRE II.

Figures semblables.

THÉOR. 4. Deux cylindres semblables sont comme les cubes de leurs axes ou des rayons de leurs bases.

THÉOR. 5. Deux cônes semblables offrent le même rapport.

THÉOR. 6. Deux sphères sont

dres semblables, sont comme les cubes de leurs arêtes homologues.

THÉOR. 9. Deux pyramides à angle trièdre commun sont comme les produits des trois arêtes contiguës à cet angle.

PROBL. 2. Trouver en lignes le rapport de deux figures semblables ou de deux volumes quelconques.

PROBL. 3. Est-il possible de faire géométriquement un cube double d'un cube donné?

PROBL. 4. Étant donné le côté d'un des cinq corps réguliers, trouver sa surface et son volume.

CHAPIPRE III.

Symétrie des figures; des diverses sortes de symétrie par rapport à un point, à un axe, à un plan.

THÉOR. 10. Deux polyèdres symétriques ont leurs faces égales, également inclinées, et leurs angles polyèdres symétriques.

THÉOR. 11. Un polyèdre donné ne peut avoir qu'un seul symétrique.

PROBL. 5. Étant donné un polyèdre, trouver son symétrique.

Corol. 1. Deux polyèdres symétriques d'un troisième sont égaux.

Corol. 2. Deux polyèdres symétriques sont équivalents en volume.

comme les cubes de leurs rayons.

PROBL. 6. Trouver le rapport en surface et en volume de la sphère au cylindre circonscrit (théorème d'Archimède).

PROBL. 7. Même problème pour le cône circonscrit à la sphère (le cône étant équilatéral).

CHAPITRE III.

Symétrie dans les corps ronds.

THÉOR. 7. Dans le cylindre et le cône, l'axe est une ligne de symétrie; le milieu de cet axe est aussi un point de symétrie dans le cylindre droit; et dans les deux, le plan qui passe par l'axe est un plan de symétrie.

THÉOR. 8. Dans la sphère, le centre est un point de symétrie; tout diamètre est aussi un axe de symétrie; enfin, tout grand cercle est également un plan de symétrie.

Nota. On peut trouver des points, axes et plans de symétrie, dans une foule de corps polyédriques à surfaces courbes, notamment dans les cinq corps réguliers.

Résumé. — La Géométrie d'Euclide, remarquable à tant de titres, ne peut rester plus longtemps le Traité élémentaire et classique à mettre entre les mains de nos jeunes étudiants; elle est à la fois incomplète, et dans les théories qu'elle présente, et dans celles que les découvertes modernes ont agrandies; elle manque de plan et de méthode à divers égards; enfin, elle affecte des formes sophistiques d'une sévérité exagérée. Nous avons essayé de le prouver dans un

premier Mémoire, et avons fortifié nos preuves dans celui-ci, en indiquant les réformes qui nous semblaient indispensables ou utiles. Nous avons proposé un nouveau principe didactique, fondé sur l'analogie; nous en avons signalé les avantages, sans nous faire illusion sur l'abus qu'en pourraient faire certains esprits doués d'une vive imagination. Le Mémoire actuel expose : 1° les améliorations que nous croyons devoir introduire dans l'enseignement de la Géométrie, et qui embrassent en même temps les axiomes, les définitions, la démonstration, les *postulatum,* les notions de l'infiniment grand ou de l'infiniment petit, et 2° le plan que nous voudrions adopter dans la composition d'un Traité élémentaire. Le partage de la géométrie en deux séries parallèles nous a paru nécessaire pour faire ressortir l'utilité de notre principe. Ce programme comprend et explique notre pensée. Toutefois, il sera sans doute convenable de lui donner un supplément, qui ferait connaître plusieurs théories modernes sur les polaires, les axes radicaux, les transversales, les rapports enharmoniques, dont un géomètre des plus éminents a tiré un si heureux parti dans son *Traité de Géométrie supérieure.*

Quoique nous ayons mentionné notre premier Mémoire, publié dans les *Actes de l'Académie* (1er trimestre 1865), il nous a paru cependant opportun d'en présenter une rapide analyse, afin d'éviter d'y recourir.

A l'éloge des Traités d'Euclide et de Legendre, les seuls qui se trouvent dans l'enseignement presque universel de la géométrie élémentaire, malgré le mérite de quelques autres, nous avons dû joindre une critique impartiale des lacunes qu'ils présentent; nous avons surtout insisté sur la nécessité d'élever cette étude au niveau des découvertes modernes, en prenant une voie d'exposition plus directe; nous

avons rendu justice aux Essais remarquables de Clairaut et de Bezout, qui ont cessé de faire partie des livres classiques, et nous avons manifesté notre surprise de ce que l'on n'a rien tenté d'original depuis ces derniers auteurs, à une époque de rénovation scientifique dont on ne saurait contester la grandeur.

Ces points établis, nous avons indiqué un principe qui n'est point neuf, sans doute, mais qu'on n'a point songé à appliquer dans les sciences exactes, peut-être parce qu'on en a exagéré les inconvénients. L'analogie dont nous invoquons l'utile concours n'est point destinée à la démonstration, mais seulement à la comparaison, au rapprochement de certaines propriétés communes à des groupes de figures d'un ordre différent; par là, nous nous flattons d'avoir trouvé un mode d'enseignement plus rapide, et surtout plus saisissant, qui facilitera soit l'intelligence des vérités acquises, soit la découverte de propriétés nouvelles; car tout se lie dans la science de l'étendue comme dans la nature, et le secret de ces relations intimes, qu'il est souvent si utile de connaître, se trahit d'ordinaire par le rapprochement de deux ordres de conceptions, en apparence très différents, en réalité plus voisins qu'on ne pouvait le supposer au premier aspect.

Nous avons cru devoir ajouter à ces réflexions la discussion des propriétés qui se rattachent à l'étude du triangle rectangle, de la pyramide triangulaire trirectangle, etc., et avons assigné les limites qu'il convient d'assigner au rôle de l'analogie dans les conséquences tirées par divers géomètres.

RAPPORT

SUR LA

CANDIDATURE DE M. LE MARQUIS A. DE CALIGNY

AU TITRE DE MEMBRE CORRESPONDANT

AU NOM D'UNE COMMISSION COMPOSÉE DE

MM. ABRIA, W. MANÈS, et DE LACOLONGE

RAPPORTEUR.

MESSIEURS,

Vous avez chargé une Commission, qui m'a fait l'honneur de me prendre pour rapporteur, d'examiner trois brochures que M. le marquis A. de Caligny vous a adressées pour appuyer sa candidature au titre de correspondant. Cette Commission doit aussi, et c'est là son principal devoir, vous présenter des propositions pour la réponse à faire à cette demande qui, permettez-moi de le dire, nous honore; car si les titres scientifiques que nous pouvons conférer rehaussent la valeur de ceux qui les reçoivent, il est également vrai qu'une Compagnie comme la nôtre, qui pèse soigneusement ses jugements, doit voir avec plaisir un homme honoré des plus hautes récompenses données à l'intelligence venir solliciter ses suffrages. Quand cet homme a déjà parcouru une longue carrière; quand ses yeux, affaiblis par l'étude, vont interrompre et arrêter peut-être définitivement ses travaux, ne devez-vous pas regarder comme une preuve de courtoisie

qu'il vous ait réservé de poser une dernière couronne sur ses cheveux blancs?

Ces lignes, Messieurs, vous font comprendre de suite quelles seront nos conclusions, et vous y acquiescerez, nous en sommes convaincus, quand nous aurons eu l'honneur de vous détailler les services scientifiques de M. de Caligny.

Le phénomène général de l'écoulement de l'eau est accompagné de nombreuses circonstances secondaires, qui, pendant longtemps, ont été, sinon inaperçues, du moins négligées par les savants et inutilisées par les constructeurs. Ces circonstances sont les courants, les vibrations, les remous, les tourbillons. Il en résulte sur les parois des vases et des conduites, des pressions qui ont des effets singuliers, dont il n'est pas possible de se rendre compte au premier abord. Dans certains cas, ces pressions sont négatives; si bien qu'en faisant une ouverture à un point déterminé de la conduite cylindrique où le liquide se meut, et qu'en ajustant un tube plongeant en dessous dans une bouteille d'eau colorée, vous verriez cette dernière s'élever et se mêler au courant qui marche dans la conduite (1).

Les Romains avaient déjà connaissance de faits analogues et en tiraient parti (2). Venturi les avait observés et étudiés, mais sans les expliquer. Il aurait pu y arriver en se basant sur le théorème de Daniel Bernuly, comme on l'a fait depuis (3).

(1) Cette curieuse expérience a été indiquée pour la première fois, à notre connaissance, par M. J. Weisbach, dans son *Experimental-Hydraulik*. Freïberg, 1855, p. 175.

(2) *Hydraulique*, de D'Aubuisson. Paris-Strasbourg, sans date, p. 65.

(3) Nous avons nous-même étudié cette question dans la *Note sur l'ajutage de Venturi*, insérée dans les *Comptes-Rendus du Congrès scientifique*, tenu à Bordeaux en 1861, t. II. — Nous avons su depuis que M. Poncelet avait traité ce sujet dans ses leçons à la Sorbonne. Elles n'ont pas été imprimées, et il nous a été impossible, à notre grand regret, d'en avoir connaissance.

Montgolfier est le premier qui ait cherché à utiliser ces phénomènes secondaires pour forcer l'eau à s'élever elle-même à un niveau supérieur à celui d'où elle descend. C'est à ses recherches que l'on doit le *bélier hydraulique,* appareil ingénieux et délicat qui résout ce problème, paradoxal à première vue, mais qui devient tout naturel quand on sait que le volume d'eau élevé n'est qu'une faible partie de celui dont la chute produit cet effet.

Le bélier est délicat, avons-nous dit; il agit de plus par choc, ce qui est mauvais en principe; car tout choc occasionne une déperdition de travail, et dérange, en les usant, les organes de la machine qui les subit. Obtenir un appareil aussi simple que celui de Montgolfier, mais agissant sans choc, tel a été le premier problème que s'est posé M. de Caligny. Il y avait là de grandes difficultés à vaincre; il faut beaucoup d'esprit d'observation, beaucoup de finesse d'intelligence, pour étudier de petits faits difficiles même à reproduire, et, une fois qu'on y est parvenu, une aptitude mécanique, une habileté manuelle hors ligne, pour construire un appareil où ils se manifestent à coup sûr en donnant des effets et un travail utile déterminés à l'avance. L'auteur devait avoir tous ces dons; car, dès 1834, sa première machine marchait. Après ce succès, M. de Caligny voulut aussi traduire en langage analytique, le seul vrai langage de la mécanique, les considérations qui l'avaient conduit à la réussite. Il y parvint, et en 1838 il présentait à l'Institut un Mémoire qui fut favorablement jugé par les hommes qui ont tenu et tiennent encore le premier rang parmi les géomètres. A cette récompense, très enviable, s'en joignit une autre réservée à peu d'auteurs. La même année, M. Savary faisait entrer la théorie nouvelle dans son cours à l'École polytechnique. L'année d'après, MM. Combes et Bellanger agissaient de même pour ceux de l'École des Mines et des Ponts et Chaussées.

La machine dont il s'agit, la première par ordre de date, est *la colonne oscillante à double effet*. Qu'on se figure un tube qui fait communiquer l'eau de deux biefs de hauteur différente, et débouche sur le fond du moins élevé. Sur son ouverture est agencé un autre tuyau vertical, libre de prendre un mouvement alternatif dans le sens de sa longueur. Il est disposé de telle sorte, que l'eau qui s'écoule par suite de la différence des niveaux fait danser pour ainsi dire ce cylindre, et que celle qu'il contient intérieurement s'élève à chaque secousse et finit par déborder en dessus ; effet qui se continue ainsi tant que l'on ne ferme pas la communication entre les deux biefs.

Nous nous sommes un peu étendu sur cette machine, parce que c'est la première de l'auteur, et qu'elle donne l'idée de ses procédés de construction. Il ne faudrait cependant pas croire qu'avant et depuis ses travaux, la conception de Montgolfier soit restée sans application industrielle. En 1804, l'ingénieur prussien Eytelwein ([1]) avait déjà fixé, par le calcul et l'expérience, les meilleures proportions à donner aux béliers hydrauliques, et rendu ces machines très pratiques. A l'Exposition universelle de 1855, MM. Andral et Courbebaisse, ingénieurs des Ponts et Chaussées, avaient présenté, sous le nom d'*hypsidre irrigateur,* un bélier hydraulique de grande dimension destiné aux irrigations rurales ([2]). Enfin, lors de la construction du pont de Laval, M. Leblanc ([3]), ingénieur du même corps, créait et employait pour les épuisements son *bélier d'épuisement,* qui là, et depuis pour d'autres travaux analogues, a rendu de très bons services.

Ces renseignements, que nous devions fournir pour mon-

([1]) *Des machines et appareils destinés à l'élévation des eaux,* par le général Morin. Paris, 1863, p. 213.

([2]) *Rapports du jury mixte international.* Paris, 1856, p. 224.

([3]) *Génie industriel,* t. XXIII, 1862, p. 324.

trer que l'idée de Montgolfier n'est pas restée stérile, ne diminuent en rien le mérite de celle de M. de Caligny, qui en diffère par cette particularité déjà signalée que sa machine fonctionne sans chocs brusques.

Après son premier succès, l'auteur, se basant toujours sur les mêmes principes, a créé beaucoup d'autres engins hydrauliques, que nous allons énumérer sans avoir pourtant la prétention de ne pas en oublier quelques-uns :

Moteur hydraulique à flotteur oscillant, et *Appareil pour les épuisements sans flotteur.*

C'est après des expériences sur cet appareil que l'auteur, en 1844, reçut la médaille d'or du royaume de Sardaigne.

Appareil à double effet pour les écluses de navigation.

On sait que les canaux eurent d'abord pour objet, en France du moins, de doter des pays privés de rivières des avantages du transport par eau. Pour y arriver, on concentrait dans d'immenses bassins le produit des sources et des pluies recueillies sur de vastes étendues de terrain; puis on les amenait dans des conduites longues et creusées de main d'hommes. Le liquide n'y avait pas de courant, car il était partagé en biefs de niveaux successifs séparés par des écluses ou sas. Pour passer d'un bief à l'autre, un bateau entre dans le sas, et s'y élève au moyen d'un écoulement partiel du liquide supérieur, qui descend ensuite au niveau inférieur quand une autre embarcation exige une nouvelle opération. Chaque passage perd donc une éclusée, qui s'utilisera, il est vrai, tout le long du parcours descendant, mais ne remontera plus. Si donc le bassin d'alimentation est maigre, la saison sèche et la navigation active, il arrivera que, faute d'eau supérieure, le canal finira par chômer. Il y aurait donc grand avantage, quand on se trouve dans ces circonstances, à réduire l'éclusée autant que possible. Beaucoup de bons esprits s'en sont occupés : Solanges et Bossut, Taunton et

plus récemment M. Girard, et enfin M. Seiler. Ce n'est pas le lieu de dire leurs procédés et leurs succès; la solution de M. de Caligny est, du reste, toute différente, et c'est d'elle seule que nous devons nous occuper. L'auteur place la machine dont il s'agit en aval du sas, la fait agir sous l'action du courant des vantelles qui débitent l'éclusée; de sorte que la puissance dynamique, aujourd'hui perdue par le fait de cette vidange, sert à remonter une fraction du liquide dans le bief supérieur en amont du sas. Le débit de l'éclusée est réduit d'autant. Cette idée est certainement ingénieuse et basée sur une saine théorie; mais il semble difficile de la faire passer dans la pratique. Les bateaux ont intérêt à rester dans le sas le moins longtemps possible; il doit se vider en quelques minutes; le débit par seconde est donc assez considérale, et demanderait, pour être utilisé, des machines d'un grand volume et d'un prix élevé.

Moteur hydraulique à piston oscillant;

Appareil à faire les épuisements;

Appareil élévatoire oscillant à air dilaté;

Pompe à flotteur sans piston ni soupape;

Tube conique transformé en pompe aspirante;

Bélier univalve;

Deux appareils de cabinet de physique pour l'explication des fontaines intermittentes, les unes sur terre, les autres sous marines;

Enfin, *une machine élévatoire à tube oscillant.* Elle a valu à l'auteur la médaille d'or de la Société centrale d'Agriculture en 1852, et, en 1855, une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle. Voici ce qu'en dit le compte-rendu officiel, par l'organe de M. le général Morin, rapporteur :

« Des expériences faites au Conservatoire des arts et » métiers ont constaté que cet appareil donnait un rendement » de 43 pour cent du travail-moteur dépensé. La nécessité

» d'établir entre les parties mobiles et la pression exercée » par le liquide, à certains instants, un exact équilibre, » soumet le bélier de M. de Caligny à l'inconvénient assez » sérieux que de très faibles variations, dans les charges » d'eau motrices, en interrompent le jeu et obligent à régler » certaines pièces. Malgré ce défaut, le Jury pense que la » machine hydraulique de M. de Caligny et les efforts per» sévérants de l'auteur pour la perfectionner, méritent la » médaille de 1re classe. »

M. de Caligny s'est plaint, et le savant directeur du Conservatoire des arts et métiers a reconnu, que la machine montée pour les expériences, dans cet établissement, ne s'y trouvait pas dans les meilleures conditions possibles. Mais sans vouloir diminuer en rien le mérite éminent de l'inventeur, nous croyons personnellement, faisant bon marché de notre opinion, que des appareils basés sur des phénomènes secondaires ne peuvent avoir d'aussi bons résultats pratiques que ceux qui prennent corps à corps, et utilisent directement la force brutale que la pesanteur communique à la matière. A nos yeux, c'est à cela que tient le peu d'usage que l'industrie a fait jusqu'à ce jour de ces très ingénieuses inventions. Aujourd'hui, les entreprises de l'esprit humain se portent sur de grandes masses; il faut de robustes et simples machines; les résistances à vaincre sont énormes. Les machines âgées de vingt-cinq ans ne nous semblent plus que des joujoux un peu compliqués. Cela ne veut pas dire que les inventions de M. de Caligny n'aient pas d'avenir; loin de là : nous verrons plus bas qu'il s'ouvre déjà pour elles. Mais il faut, pour qu'on y ait recours, des cas spéciaux où les appareils ordinaires présentent des inconvénients qui les fassent repousser.

Le savant dont j'ai mission de vous faire connaître les travaux ne s'est pas seulement occupé de créer des appareils nouveaux : il a plus d'une fois coopéré à faire connaître les

conceptions des autres. C'est ainsi qu'en 1845 il se hâtait de publier les résultats d'expériences faites avec son concours sur une roue à palettes plongeantes, l'une des premières où les idées de MM. Coriolis et Bellanger aient été complètement mises à exécution.

M. de Caligny a principalement écrit sur les phénomènes qui servent de base à ses conceptions mécaniques; il les a examinés théoriquement, et s'est livré à un grand nombre d'expériences, dans le but, ou de vérifier ses calculs analytiques, ou de constater des faits capables d'en fournir les éléments.

C'est ainsi qu'il a étudié successivement :

Les frottements dans les mouvements oscillatoires;

Le jaugeage des tuyaux et canaux de petite longueur;

Le frottement de l'eau contre les surfaces mouillées ou onctueuses;

Le débit des ajutages divergents;

L'influence des coudes, tourbillons, ondes et vibrations des veines, colonnes et nappes liquides.

Les Mémoires qu'il a écrits sur ces questions sont publiés dans les Recueils scientifiques les plus sérieux; ainsi épars, ils perdent beaucoup de leur valeur. Il serait très désirable que l'auteur les réunît en volume. Les amis des sciences y trouveraient leur compte, et les idées nouvelles qu'il a émises y gagneraient en vulgarisation et en avenir.

Les travaux de M. de Caligny ont eu pour rapporteurs à l'Institut, et rapporteurs toujours favorables, les hommes les plus éminents de notre siècle. Ce sont : MM. Combes, Arago, Morin, Poncelet, Cagnard-Latour, Cordier, Lamé, Coriolis, Dupuit, Savard, Seguier, Savary, Gambey, Frimot, Bellanger. Nous avons eu l'honneur d'en avoir quelques-uns pour maîtres dans notre jeunesse, et nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte de trouver des contradicteurs, que chez eux une

extrême bienveillance n'exclut pas une rectitude d'appréciation et de parole, bien désirable pour les élèves et les chercheurs.

Il n'est pas facile, et aujourd'hui moins que jamais, d'obtenir un Rapport de l'Institut. On communique tant de choses à l'illustre Compagnie, sur les freins de chemin de fer, le choléra, les étoiles filantes, la pluie et le beau temps! Mais notre candidat avait eu la rare fortune de débuter par un coup de maître. Le 30 décembre 1839, il recevait de l'Académie des Sciences le grand prix de mécanique fondé par Monthyon. Dès lors, tout ce qui portait le nom du lauréat méritait l'examen. Cet examen, avons-nous dit, lui fut toujours favorable.

Ce qui précède, Messieurs, pourrait suffire pour motiver nos prémices. Nous avons cependant négligé avec intention une face du talent de l'auteur, et celle de ses inventions dont il semble se préoccuper le plus. Ceci nous amène à traiter une question de priorité pour laquelle je pourrais arguer de notre incompétence, les pièces du procès n'ayant pas été déposées dans nos mains, et se trouvant dans les archives de la Compagnie qui, pour les sciences, juge en dernier ressort : l'Institut de France.

M. de Caligny attache à cette affaire une importance telle, que, des trois brochures qu'il vous a adressées, la plus volumineuse y est spécialement consacrée. Comme les deux autres ne contiennent que des extraits de rapports, je n'ai absolument rien à vous lire de lui, et nous aurions été très embarrassés, si la notoriété publique et notre connaissance personnelle des travaux du candidat, n'avaient point suffi pour motiver nos propositions.

Quoi qu'il en soit de ces deux circonstances, comme il est bien difficile de parler des machines soufflantes de l'auteur sans en donner la date; comme il est impossible d'en rien

dire sans signaler leur emploi ; comme, enfin, leur histoire peut intéresser quelques-uns d'entre vous, votre Commission a cru devoir aborder ce sujet.

Puisque dans l'appareil que nous avons décrit en commençant, le tube oscillant fait monter un certain volume d'eau au dessus du bief supérieur, il y a production de travail utile. Si la partie supérieure du tube est fermée et pleine d'air, le cylindre oscillant fera toujours monter de l'eau, mais elle ne débordera plus par en haut. Ce liquide s'élèvera jusqu'au moment où sa force ascensionnelle fera équilibre à la tension de l'air enfermé. Si, en ce moment, une soupape s'ouvre et laisse échapper l'air, il s'écoulera en vertu de cette pression. On aura donc une machine soufflante continue, si, à mesure que le fluide s'échappe, on s'arrange pour que dans le cylindre il s'en introduise d'autre qui vienne aussi se soumettre à la pression occasionnée par le mouvement de l'appareil.

Tel est l'emploi que M. de Caligny semble avoir conçu de sa machine antérieurement à 1844. Il en parlait à la Société Philomathique de Paris, le 22 juin de cette même année ; le journal l'*Institut* du 3 juillet suivant en fait foi.

Voilà une date certaine, imprimée, et qui ne laisse aucun doute. Chercher dans des Mémoires antérieurs des aperçus laissant entrevoir l'idée encore confuse, est un procédé que nous ne suivrons pas et qu'on ne doit pas suivre, parce qu'une conception n'a de vie réelle que quand elle n'est plus à l'état de fœtus ; une fois qu'elle a vu le jour, elle peut encore être enveloppée de voiles dont il faut la débarrasser ; mais elle a donné signe d'existence et peut grandir si elle est née viable. Donc, le 22 juin 1844, M. de Caligny disait nettement : On peut avec ma machine, qui n'a aucun des organes de transmission habituels, engrenages ou courroies, comprimer directement l'air atmosphérique et la transformer ainsi en

machine soufflante. Ceci posé, nous allons résumer rapidement les travaux des ingénieurs qui ont cherché à employer l'air comme moyen de transmission de mouvement; comme ils sont fort nombreux, nous nous bornerons à citer les noms des premiers inventeurs et de ceux qui ont fait entrer dans le domaine de la pratique les conceptions de leurs devanciers.

Papin, mort en 1709, indique la possibilité de tirer parti de la raréfaction de l'air pour produire un mouvement longitudinal (1).

D'après Arago (2), l'idée de mettre des masses en mouvement par l'intermédiaire du fluide atmosphérique, a été nettement formulée en 1810 par l'ingénieur danois Medhurst, et la première réalisation de cette pensée est due à M. Vallence. Cet ingénieur avait, en 1824, fait construire à Brighton un tube fermé de 2 mètres de diamètre, où de nombreux curieux firent des voyages d'essais sous l'action d'une pompe pneumatique.

En 1854, M. Seguin (3) propose d'employer ce mode de locomotion dans les tunnels.

M. Berrens, ingénieur en chef de la voie aux chemins de fer lombards, reprend cette idée en 1861, et tout récemment M. Daigremont, directeur des travaux du chemin de fer de la haute Italie, propose de l'adopter pour le passage des Alpes (4).

Les essais de M. Vallence avaient porté d'autres inventeurs à employer pour les choses le procédé qu'il avait usagé pour les hommes. M. Ador, en 1852, se faisait patenter en Angle-

(1) *Publication industrielle* d'Armengaud aîné. Paris, t. VI, 1848, p. 70.

(2) *Notices scientifiques*, t. II, 1855, p. 428.

(3) *Génie industriel*, t. VIII, 1854, p. 191.

(4) Revue des sciences du journal *le Temps* (Grandeau), 1er décembre 1865, et *Étude sur les chemins de fer atmosphériques*, par M. Daigremont. Turin 1865.

terre pour la transmission pneumatique des dépêches. Il en était de même pour M. Clarke, en 1854; mais ce dernier mettait son projet à exécution, et sa *poste atmosphérique* fonctionne aujourd'hui sur une échelle restreinte, mais d'une manière régulière, à Londres. Cependant, le nom de cet inventeur est effacé par celui de M. Rammel ([1]), qui a fait dans la même ville un établissement analogue en 1863.

Pour être juste envers nos compatriotes, il convient d'ajouter qu'en 1844 un professeur libre, aujourd'hui aveugle, M. Stouvenel, déposait dans nos archives académiques un pli cacheté qui ne fut ouvert en séance qu'en 1850. La conception de l'*aéro-poste* y est nettement formulée.

Enfin, le 11 janvier 1854, un brevet pour un objet analogue était délivré à M. Gardissal, agissant d'après les inspirations de M. Galy.-Gazalat ([2]), ce fécond inventeur pour qui la fortune s'est toujours montrée si peu favorable.

Dans tous ces appareils, l'objet conduit est placé dans un tube et se trouve en contact direct avec le fluide moteur. Il n'en est plus ainsi dans ceux dont il va être question. D'après Arago, déjà cité, c'est en 1826 que Medhurst, modifiant sa première conception, songea à mettre l'objet au dehors, et à le relier à un mobile circulant à l'intérieur du tuyau pneumatique. Le difficile était de faire communiquer les deux corps, tout en laissant la conduite tubulaire hermétiquement fermée. La première patente délivrée pour cet objet date du 20 décembre 1834. Elle a été prise par M. Pinkus au nom de M. Hosking. Il s'agissait d'une soupape à corde qui fut peu après, en 1836, remplacée par la lanière de cuir de MM. Clegg et Samuda, brevetés en France seulement le 29 septembre 1838, sous le nom de M. Bonfil ([3]).

([1]) *Presse scientifique des Deux-Mondes*, 1er semestre 1863, p. 395.

([2]) *Les Mondes*, t. III, p. 108.

([3]) *Publication industrielle*, déjà citée, p. 71 et 73.

Telle est l'idée-mère du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, qu'une expérience en grand a définitivement condamnée. On peut se souvenir qu'une des puissantes machines à vapeur qui y opérait la traction fonctionne aujourd'hui à l'aciérie de Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Voilà ce qui est relatif à l'emploi de l'air comme agent de locomotion.

Toutes les fois qu'il s'agit d'une ingénieuse application des propriétés de la matière, on trouve Denys Papin en tête des inventeurs. En 1691 il indique clairement la possibilité de bâtir sous l'eau au moyen de l'air comprimé (1). Mais cet homme de génie ne songeait alors, tout porte à le croire, qu'à la cloche à plongeur, employée encore à Bordeaux pour les réparations sous-marines du Pont-Deschamps.

En 1840, 149 ans après Papin, M. Triger, ingénieur français, songe à refouler les eaux au moyen de l'air comprimé et à bâtir ainsi les piles des ponts. C'est au pied d'un côteau de la Loire, dit la *Haie-longue*, que ce mode de construction est inauguré (2). En 1851, MM. Cubit et Hugues, l'emploient pour le pont de Rochester (3), et bientôt après ce système fécond permet d'établir avec une rapidité jusqu'alors inconnue ces hardies constructions en tôle dont Mâcon, Lyon, Kehl, Bordeaux, Bayonne, Hendaye et bien d'autres localités possèdent aujourd'hui de splendides spécimens.

Mais pour opérer ces étonnants travaux, l'ingénieur refoule l'eau par l'intermédiaire du fluide atmosphérique, ce qui est précisément l'inverse de l'idée de M. de Caligny, qui comprime l'air au moyen de l'eau.

M. Triger est donc le premier qui ait tiré un parti indus-

(1) *Génie industriel*, t. XXII, 1861, p. 193.

(2) *Génie industriel*, t. XXII, 1861, p. 194.

(3) *Note sur les fondations en rivière*, lue par M. Nepveu en mars 1855 à la Société des ingénieurs civils.

trier de la propriété qu'ont les fluides aériformes de transmettre sur toutes les parois d'un vase la pression qu'on leur fait éprouver sur un point.

En 1855, M. Mauss ([1]), l'ingénieur du plan incliné de Liége, afin de diminuer les frais de ventilation dans les travaux souterrains, propose un perforateur qui brise la roche. Il évite ainsi l'usage de la poudre dont la fumée devient souvent extrêmement gênante.

M. Combes avait déjà précédemment cherché à activer la ventilation des galeries de mine et donné à ce sujet des indications magistrales ([2]). M. Mauss avait voulu, au contraire, en diminuer la nécessité, mais son procédé, très lent, n'est pas entré dans la pratique.

Le 30 juin 1855, M. Colladon ([3]) se fait breveter pour un système combiné de perforation et de ventilation. Un moteur hydraulique ou à vapeur actionne des pompes qui compriment l'air et le lancent dans une conduite au bout de laquelle se trouve le perforateur. Ce fluide le fait marcher et s'échappe ensuite dans le tunnel qu'il aère continuellement.

M. T. Barlett ([4]), dans la même année, M. H.-N. Peurise ([5]), en 1856, prennent des patentes pour des appareils analogues.

Le 30 juin 1857, M. Colladon ([6]) se fait breveter en Sardaigne pour des appareils basés sur le principe déjà cité, mais différents quant aux détails.

([1]) *Publication industrielle* d'Armengaud aîné, t. XIV, 1863, p. 117 et suivantes.

([2]) *Aérage des mines* (*Annales des mines*, t. XVIII, 1841), et *Traité de l'exploitation des mines.*

([3]) *Publication industrielle* d'Armengaud aîné, t. XIV, 1863, p. 117 et suivantes.

([4]) *Id.* *id.* *id.*

([5]) *Id.* *id.* *id.*

([6]) *Id.* *id.* *id.*

Le 30 décembre 1858, M. Sommeiller [1] obtient un brevet pour son perforateur à air comprimé, créé pour l'exécution du tunnel du Mont-Cenis.

L'organe principal est un syphon renversé, en communication, d'un côté, avec une prise d'eau, et de l'autre avec un réservoir d'air. L'eau descend dans la première branche du syphon, remonte dans la seconde, et y comprime le fluide. Quand il a acquis une tension convenable, il ouvre une soupape et entre dans un réservoir; alors l'eau du syphon se vide, puis une seconde opération recommence, et ainsi de suite. Du réservoir le fluide comprimé se rend au perforateur. Cette description montre qu'il existe entre le procédé de M. de Caligny et celui de M. Sommeiller une grande analogie.

Cet ingénieur [2], à la date du 20 mars 1860, a pris un nouveau brevet : il remplace, par des pompes agencées d'une façon particulière, le syphon renversé primitif. Son appareil, ainsi modifié, fonctionne aujourd'hui au Mont-Cenis.

Voilà ce qui est relatif à l'emploi de l'air comprimé pour la perforation des roches.

S'il était de notre devoir d'énumérer tout le parti que la science humaine a su tirer des propriétés physiques du fluide atmosphérique, il faudrait encore citer les travaux du Dr Jourdanet, qui établissent à quel point la pression de l'air agit sur la constitution de l'homme [3], et les curieux moyens thérapeutiques qu'il propose pour agir, dans des cas déterminés, sur certaines constitutions [4]; mais quelque intéressants

[1] *Publication industrielle* d'Armengaud aîné, t. XIV, 1863, p. 117 et suivantes.

[2] *Id.* *id.* *id.*

[3] *Le Mexique et son influence sur la vie de l'homme*, 1863.

[4] *Revue des Sciences du Constitutionnel* (de Parville), 28 juillet 1863.

Nous signalerons seulement, à cause de sa singularité, un poème sur la *Reliure,* que publia en 1820 un relieur parisien, nommé Lesné, dont les vers, tout comme les produits industriels, sont restés au-dessous du médiocre (1).

Londres, 4e édit., 1848, et le *Manual of the art of book-binding,* by J.-B. Nicholson. Philadelphia, 1850, in-12. Le *Traité de la reliure,* par Caperonier de Gauffecourt, 1763, in-8°, est digne d'une attention spéciale. L'auteur était un homme d'esprit, qui joue un certain rôle dans la *correspondance* de Voltaire, dans celle de Mme d'Epinay. Il avait établi une petite imprimerie particulière dans sa demeure, près de Genève, et « pour faire dans sa vieillesse usage de son heureuse oisiveté » (ce sont ses expressions), il imprima de ses mains, à douze exemplaires seulement, le *Traité* en question. Ch. Nodier en parle dans ses *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque* (1828, p. 305-309); il possédait un exemplaire de ce très rare livret (in-12, 72 pages); un autre se trouve à la Bibliothèque de Besançon.

(1) On trouve des détails assez étendus sur cette production dans le *Voyage bibliographique en France,* par Dibdin (tome IV de la traduction française, 1824). Il y a sans doute si peu de personnes qui connaissent le poème de la *Reliure,* qu'on nous pardonnera d'en offrir quelques échantillons. L'auteur débute ainsi :

« Je célèbre mon art; je dirai dans mes vers
Combien il éprouva de changements divers!
Je dirai ce que fut cet art en sa naissance;
Je dirai ses progrès, et de sa décadence
Je nommerai sans fard les ineptes auteurs.
Oui, je vais dérouler aux yeux des amateurs
Des mauvais procédés la déplorable liste.
Je nommerai le bon et le mauvais artiste;
Je chanterai les noms de ces hommes fameux
Qui seront révérés de nos derniers neveux.
Je vais, en m'éloignant de la route vulgaire,
Dire comment on peut parvenir à bien faire;
Comment on dresse un livre à l'équerre, au niveau,
Et de mon art enfin décrire le vrai beau .. »

Citons encore un passage de ses descriptions techniques :

« La dorure sur tranche exige peu d'apprêts,
L'assiette à coucher l'or peut être très légère.
Un seul blanc d'œuf, battu dans deux verres d'eau claire,
Peut suffire à coucher cent tranches, même plus,
Et le bol d'Arménie à présent ne sert plus.
Vous pourrez réussir au gré de vos souhaits,
En assujétissant le livre entre deux ais!...

On voit que le poème de Lesné mérite de rester dans l'oubli, qui en a fait sa proie.

Un polygraphe fécond et laborieux, qui a touché à presque toutes les questions qui se rattachent à la bibliologie, Gabriel Peignot (de Dijon), a publié en 1834 un *Essai sur la Reliure des livres et sur l'état de la librairie chez les anciens;* mais ce n'est là qu'un essai bien superficiel et bien incomplet : Peignot n'avait à sa disposition que des matériaux fort insuffisants.

Un écrivain contemporain, aussi spirituel qu'instruit et justement aimé du public, M. Édouard Fournier, a fait paraître, en 1864, un petit volume fort intéressant : *L'Art de la Reliure en France aux derniers siècles.* (Paris, J. Gay. In-18, 235 pages.) Nous nous serions bien gardé de marcher sur ses traces; nous avons seulement cherché à compléter, par des détails plus minutieux, ce que le judicieux auteur du *Vieux-Neuf* et de *L'Esprit des autres* savait beaucoup mieux que nous, mais qu'il a écarté de son plan.

Nous classerons dans un ordre chronologique ce que nous désirons présenter à un petit nombre de lecteurs. Nous aimons à croire qu'on trouvera dans notre écrit quelques faits peu connus, réunis pour la première fois.

I

Ce qui concerne la reliure chez les anciens ne nous arrêtera pas. Ce sujet a déjà été traité. (Voir, entre autres écrits, le Mémoire de M. H. Géraud : *Des Livres dans l'antiquité,* inséré dans le *Bulletin du Bibliophile,* 3e série. Paris, 1838-1839.)

Dans les siècles qui suivent la chute de l'Empire romain et au Moyen Age, la reliure se confond avec la bijouterie; on emploie les métaux précieux et les gemmes pour décorer des livres de religion, chers alors à toutes les classes de la société. Dibdin, (*Bibliomania,* 2e édition, 1840, p. 117), parle en détail d'un manuscrit célèbre, le *Textus Sancti*

Cuthberti, qui remonte au VII[e] siècle, et qui, après avoir appartenu à l'église de Durham, fait maintenant partie du fond Cotton au Musée britannique (¹). Il fut décoré par un moine nommé Bilfrith, qui le plaça sous une couverture d'argent doré, enrichie de pierres précieuses. Siméon de Dunelm cite ce manuscrit, et il dit qu'il était orné *forensesis gemmis et auro*. On trouve dans de vieux inventaires d'objets précieux, conservé dans la Chambre des bijoux à la Tour de Londres, et publiés dans l'*Archæologia* (t. XIII, p. 220), les mentions suivantes : un livre des Évangiles, avec une couverture d'argent doré et travaillé, ayant l'image de Jésus crucifié, de la sainte Vierge et de l'apôtre Jean, pesant 322 onces; un livre d'or émaillé, avec un fermoir garni d'un rubis ayant d'un côté une croix en diamants et six autres diamants; de l'autre une fleur de lis en diamants et quatre rubis avec un pendant de saphirs blancs, et les armes d'Angleterre.

En 1327, Haimon de Hethe lègue au clergé de la paroisse de Chalk une rente destinée à pourvoir aux frais de reliure de ses missels. (Document cité dans l'*Archæologia*, t. XI, p. 362.) Th. Warton remarque, dans son *History of english Poetry* (t. II, p. 244), que les étudiants et les moines s'appliquaient à la reliure des livres. On rencontre dans de vieux titres le mot *conjunctio* pris dans le sens de *ligatura*.

Hearne, à la suite de son édition du livre d'Adam de Domerham (1727, 2 vol. in-8°), a publié une note émanant de Richard de Paston, qui légua aux religieux de l'abbaye de Bromholm une rente de 12 deniers par an, afin de tenir leurs livres en bon état.

(¹) Sir Robert Cotton, mort en 1631, avait formé une collection fort précieuse de manuscrits, qui est entrée au Musée britannique. (Voir Dibdin, *Bibliomania*, 2[e] édition, p. 267.) M. Planta a publié en 1802 le catalogue des manuscrits conservés dans la Bibliothèque cottonienne. (In-folio.)

D'après de vieux statuts de l'église Saint-Paul, à Londres, c'était au sacristain qu'était imposé le devoir de s'assurer que les livres fussent en condition satisfaisante : *Sacrista curet quod Libri bene ligentur et haspentur.*

A l'époque de Chaucer, il paraît que la reliure à la mode pour les livres des jeunes étudiants était en velours de diverses couleurs. Le poète, parlant, dans le prologue de ses *Contes de Canterbury,* de la bibliothèque d'un élève de l'Université d'Oxford, dit qu'il s'y trouvait « vingt livres d'Aristote, habillés en noir et en rouge. »

Les comptes d'Édouard III, protecteur de Chaucer, renferment quelques indications relatives aux travaux des relieurs qu'employait ce roi : « A Alice Clavers, pour seize peaux et pour papier pour recouvrir divers livres du roi, 2 shellings 8 deniers. A Robert Boylet, pour papier noir et des cloux pour garnir et fermer divers coffres en sapin, où les livres du roi ont été transportés de la grande garde-robe du roi, à Londres à Elthams, 5 deniers. A Pierre Bauduyn, pour relier et dorer un livre intitulé *Titus Livius,* 20 shellings; pour relier et dorer un livre appelé *Froissard,* 16 shellings; pour relier et dorer un livre appelé la *Bible,* 16 shellings; pour relier et dorer un livre appelé le *Gouvernement des princes,* 16 shellings; pour relier deux livres, dont l'un est appelé la *Forteresse de la foy,* et l'autre *Josephe,* 3 shellings 4 deniers; pour relier et dorer un livre appelé la *Bible historiée,* 20 sh. »

Des détails intéressants se trouvent dans une publication importante qui a vu le jour à l'étranger : *Monuments inédits ou peu connus se rapportant à l'histoire de l'ornementation chez différents peuples.* Seconde édition. Londres, 1864. In-folio, 14 pages et LX planches. Ces monuments faisaient partie du cabinet aujourd'hui dispersé de M. Libri. L'ouvrage qui nous les fournit ayant été tiré à petit nombre et étant

sans doute fort peu connu en France, nous croyons devoir en transcrire quelques lignes :

« Prises dans l'acception actuelle du mot, les plus anciennes reliures qui nous restent sont en terre cuite. On en voit quelques-unes au British Museum, dans la collection assyrienne; elles servaient de couverture à de petits livres qui ont la forme d'un mince in-8°, et qui évidemment étaient des livres de notes ou de petits portefeuilles. Dans les endroits où la reliure était endommagée et brisée, on aperçoit encore, au-dessous, des pages écrites également sur des tablettes de terre cuite. C'était très simple et très primitif; et comme la reliure était exactement semblable à la partie intérieure sur laquelle étaient tracés les caractères, on pourrait peut-être se permettre de dire que c'étaient là des volumes *brochés en terre cuite*.

» Les anciens monuments figurés nous montrent souvent des personnages tenant dans leurs mains des livres dont les couvertures sont ornées de différentes manières. Dans les monuments chrétiens de l'Église primitive, non seulement Jésus-Christ et les évangélistes sont généralement représentés avec des livres dans leurs mains, mais on y voit plusieurs autres saints portant aussi des livres reliés à peu près comme ils le sont de notre temps, et dont les plats paraissent recouverts d'ornements. Il en est de même des livres représentés dans les miniatures, qui décorent certains manuscrits de l'époque Carlovingienne. Parfois ces reliures semblent enrichies de pierres précieuses, d'animaux ou de bas-reliefs en ivoire... »

Les reliures en métal, ornées de différentes manières et qu'on appelle *byzantines* (1), sont très rarement de la même

(1) La *Gazette des Beaux-Arts* (décembre 1865, p. 510) donne la gravure d'une reliure byzantine (faisant partie de la collection de M. le marquis de Ganay). C'est un travail d'orfèvrerie qui présente quelques

époque que les manuscrits auxquels elles peuvent encore se trouver attachées; il suffit même d'y jeter les yeux pour se convaincre que, pour les former, on a employé des objets appartenant à des époques différentes, dus à des artistes divers, et exécutés même dans des pays éloignés. En effet, on y rencontre souvent un mélange singulier de camées ou d'intailles antiques, d'émaux byzantins ou de Limoges, et de bas-reliefs en ivoire ou en métal, appartenant aux époques les plus diverses et ayant les caractères artistiques les plus différents. Parfois même d'anciennes reliures, faites primitivement pour certains volumes, ont été employées plus tard à des livres d'un plus grand format, en ajoutant des bordures aux plaques fixées sur les plats.

Quelques-unes des reliures byzantines qui restent en si petit nombre ont été reproduites dans de grands ouvrages, tels que *Les Arts au Moyen Age* de M. du Sommerard, *Le Moyen Age et la Renaissance* de MM. P. Lacroix et Seré, et dans les *Monuments de l'Empire russe,* publiés à Moscou par ordre du Czar. Voir aussi l'*Encyclopedia of ornament* de M. Henry Shaw. (Londres, 1842. In-4°, LIX planches.) M. Tuckett avait entrepris la reproduction en couleurs des plus belles reliures que possède le département des livres imprimés au Musée britannique, mais cette publication n'a pas été continuée.

M. Libri ajoute : « A une époque où les chaussures de luxe étaient de véritables objets d'art, et où, aux dîners d'apparat, on ne servait guère de pâté qui n'eût été modelé par un sculpteur, la reliure des livres ne pouvait être négligée; aussi

plaques d'émail cloisonné, formées d'entrelacs blancs, accompagnés de quelques fleurons rouges ou verts sur fond bleu et jaune par places. Cette reliure recouvre un manuscrit du VIII[e] siècle; elle en est peut-être contemporaine, et elle semble avoir été remaniée au XII[e] siècle par un ouvrier fort habile.

l'invention de l'imprimerie, en multipliant les livres, ne tarda pas à diminuer et à faire cesser graduellement l'emploi si coûteux de l'orfévrerie dans la reliure. Les collecteurs les plus célèbres portèrent bientôt le goût des ornements dans la couverture de leurs volumes. Ils s'adressèrent à des artistes qui, d'abord par des impressions à froid, ensuite à l'aide de dorures et de différentes couleurs, tracèrent de charmants dessins, parfois même de véritables tableaux sur les plats et les tranches des livres. »

Un *Missel* imprimé en 1505 à Venise par A. de Zanchis, relié en veau, tranches dorées et gauffrées, le dos et les plats couverts d'ornements de diverses couleurs, avec les armes du cardinal Sigismond de Gonzague (mort en 1525), figurait à la vente Libri en 1859; la richesse de cette reliure et son goût exquis donnaient une grande valeur à ce volume, quoiqu'il eût été restauré. Il a été adjugé à 91 liv. st. pour le Musée britannique. Au XVIe siècle, il y eut en Italie un goût décidé pour les belles reliures; les cardinaux Accolti et Bonelli, les ducs de Ferrare, des prélats, des littérateurs montrèrent sous ce rapport une ardeur remarquable, dont il reste des traces éclatantes dans les livres provenant de leurs bibliothèques. (Voir le catalogue Libri, 1859, p. XII, note 19.)

Le genre tout particulier d'ornements compliqués qui se montrent en Lombardie à la fin du XVe siècle dans les miniatures des manuscrits, dans les ornements typographiques des incunables milanais, se manifeste également dans les fers de reliures. La *Bibliotheca trivultiana* possède un *Abécédaire* à l'usage de Maximilien Sforza, dont la reliure est entièrement recouverte de riches ornements. (Girolamo d'Adda, *Essai bibliographique sur les anciens modèles de lingerie,* inséré dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XVII [1866], p. 435.)

II

Le plus célèbre bibliophile qu'ait produit le XVIe siècle, Jean Grolier, né à Lyon en 1479, mort à Paris en octobre 1565, possédait des livres d'élite que la beauté de leurs reliures a rendus célèbres.

Nous avons donné, dans un livre publié en 1864 (*Fantaisies bibliographiques*. Paris, J. Gay, in-18, p. 269-297), une liste, rangée par ordre de matières, de 106 ouvrages connus pour avoir appartenu à cet amateur. Nous avons d'autant moins sujet d'en parler aujourd'hui, qu'un savant connu par de nombreux et excellents écrits, M. Le Roux de Lincy, vient de faire paraître un travail des plus complets, qui épuise tout ce qu'on sait aujourd'hui à cet égard : *Recherches sur Jean Grolier, sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu*. Paris, Potier, 1866. In-8° (XLIX et 491 p., avec planches in-folio). Les investigations de l'auteur l'ont conduit à retrouver les titres de 349 ouvrages différents *grolieriens,* qui sont conservés dans des bibliothèques publiques ou particulières, ou qui ont passé en vente publique; la trace d'un certain nombre est aujourd'hui perdue. On consultera aussi avec profit le livre de M. Fournier, p. 73-99 (1).

Nous ajouterons seulement, à l'excellent travail de M. Le Roux de Lincy, quelques détails succincts.

L'exemplaire du poème de Marc-Jérôme Vida (*Christiados libri VI*), Cremonæ, 1535, relié en maroquin noir (n° 530, A, de l'inventaire dressé par M. de Lincy, p. 291), a été adjugé à 2,210 fr. à la vente Radziwill (janvier 1866). A

(1) La *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIII, p. 127, offre deux imitations, l'une anglaise, l'autre française, des reliures de Grolier.

la vente Soubise, en 1788, ce volume n'avait pas dépassé 37 livres 5 sols.

Douze volumes sont indiqués, page 320, comme se trouvant dans la riche bibliothèque de M. Yemeniz, à Lyon. Tout récemment, cet amateur vient d'entreprendre la publication du catalogue de son cabinet. Les trois parties dont se compose ce fort intéressant inventaire ont vu le jour; on y retrouve les Grolier, dont leur heureux propriétaire avait remis la note à M. Le Roux de Lincy.

Un Italien, fort peu connu d'ailleurs, contemporain de Grolier, se montra son émule. Les curieux paient des prix exorbitants pour obtenir un des volumes que Thomas Maioli avait fait relier avec luxe. (Voir Fournier, p. 58 et suiv.) M. Le Roux de Lincy, p. 88, en dit quelques mots, mais sans mentionner les livres que possédait cet amateur. Voici les titres de quelques-uns d'entre eux :

F. Nauseæ, *Libri mirabilium,* 1532. In-4°. Fort beau volume, payé 91 liv. st. à la vente Libri en 1859, n° 1802. (C'était peut-être le seul Maioli authentique parmi ceux qu'indiquait ce catalogue.)

Justinus, maroquin brun, 1,035 fr., vente Solar, n° 2516.

Freculphi, *Chronicorum libri,* 1539. In-folio, 2,050 fr., vente L. Double, n° 353.

Aristotelis, *Historia animalium,* 1544. In-folio, 1,260 fr., Solar, n° 535.

Flavius Blondus, *De Roma triomphante,* 1531, 2,000 fr.; vente Bergeret en 1858, et 2,900 fr. en avril 1859 (1).

J.-L. Vivis, *De Concordia et discordia in humano genere,* Antuerpiæ, 1529. Petit in-8°, reliure en veau fauve, à com-

(1) Dans le livre de M. Fournier, p. 60, ce volume est, par suite d'une erreur d'impression, indiqué avec la date de 1581, ce qui pourrait faire croire que Maioli vivait encore à cette époque, tandis

partiments formés d'entrelacs rouges, bleus, blancs et jaunes, 1,510 fr., vente Radziwill, n° 256.

M. Fournier indique, comme se trouvant au Musée britannique, un bel exemplaire du singulier ouvrage publié en 1499 par Alde l'ancien, *Polyphili Hypnerotomachia* (et non *Hypnesotomacœia,* comme l'indique une faute d'impression), et le *César,* édit. de Rome, 1469.

Vers la fin du XVI° siècle, mais loin de l'Italie, fleurissait un bibliophile qui marchait sur les traces de ceux que nous venons de nommer. Marc Lauwrin, de Bruges (*Marcus Laurinus*), possédait de fort beaux volumes qu'il faisait relier avec soin, en y plaçant une noble devise : *Virtus in arduo.* (Voir Van Praët, *Cat. des livres sur vélin,* édit. in-folio, p. 125; ce passage a été reproduit par M. Le Roux de Lincy, p. 89). A la vente Double (n° 354), M. Van Trigt, libraire à Bruxelles, s'est rendu adjudicataire, au prix de 575 fr., d'un petit volume des *Orationes* de Cicéron (1543, in-16), relié en veau, à compartiments (1).

qu'on ne pense pas qu'il ait dépassé de beaucoup l'an 1550. L'auteur du *Manuel* dit (t. III, col. 1323) qu'il possède un volume qui a eu pour propriétaires Maioli et Grolier. Nous pouvons ajouter que le célèbre bibliographe a placé dans son cabinet quatre autres volumes ayant appartenu à Grolier. M. Le Roux de Lincy, p. 303, en donne les titres.

(1) Laurin, de même que Grolier et Maioli, joignait à son nom, sur ses livres, le mot *amicorum,* pour indiquer que ses amis pouvaient faire libre usage des moyens d'étude qu'il avait réunis. D'autres savants avaient imité cet exemple. Renouard indique, dans son catalogue de 1818, un volume ayant appartenu à J. Corbinelli, qui avait écrit sur le frontispice : *Emptum sibi et amicis.* Il mentionne aussi un ecclésiastique parisien qui avait choisi une formule bien différente : *Ite ad vendentes et emite vobis.*

Les inscriptions adoptées par divers écrivains, et qu'ils se plaisaient à tracer sur le premier feuillet des volumes en leur possession, pourraient donner lieu à des indications piquantes; mais ce n'est pas ici

Un médecin italien, Demetrio Canevari, né à Gênes en 1559, et qui fut médecin du pape Urbain VII, doit aujourd'hui toute sa renommée à la beauté de ses livres. Ils se reconnaissent sans peine, grâce au médaillon placé sur les plats, et qui représente Apollon conduisant son char sur les flots de la mer. (Voir Fournier, p. 61.) Ils sont d'ailleurs fort rares; ce n'est que depuis peu de temps qu'on s'est attaché à bien les connaître, et on les paie très cher. Nous citerons :

Hygini fabularum liber, Basileæ, 1535. In-folio, mar. br., 73 liv. st. Libri, en 1859, n° 1298; 1,705 fr. Solar; 1,850 fr. Techener, n° 1881.

Galenus, 1541. In-folio, 42 liv. st. Libri, en 1859, n° 1066, 1,600 fr. Double, n° 355; 1,110 fr. Techener, n° 1582.

Diodore de Sicile, en italien, 1542. In-8°, 2,000 fr. Double, n° 356.

Un volume de Bembo figure au catalogue Libri comme provenant de chez Canevari; il n'offre point le médaillon; son origine est donc contestable.

III

François Ier, ce protecteur éclairé des beaux-arts, aimait les livres et les belles reliures; mais il se rencontre dans les

qu'il est opportun de s'en occuper. Nous nous bornerons à citer fort peu d'exemples.

Collé, prévoyant que ses livres passeraient en d'autres mains, traçait sur le frontispice ces deux mauvais vers :

A Collé ce livre appartint,
Auparavant qu'il te parvint.

Le bibliophile Caron, qui a donné, vers le commencement de ce siècle, des réimpressions d'anciens opuscules devenus fort rares, se permettait un mauvais jeu de mot :

M'acheter pour me lire,
Car on s'instruit ainsi.

collections particulières bien peu de volumes où l'on retrouve son emblème : la Salamandre.

Diverses ventes récentes nous en ont offert quelques-uns :

Pontificale, Lugduni, 1501. In-folio, veau brun, compart., 900 fr. Solar, 92.

Coutumes du Poictou (1516). In-4°, 1,545 fr. Solar (exempl. sur vélin, payé 975 fr. en mai 1857), revendu 2,500 fr. Double, n° 327.

Libri Politicorum Aristotelis. Paris, 1511. In-4°, veau brun, ant. (dos refait avec soin), 216 fr., même vente. (Ce volume a passé dans la bibliothèque du savant et respectable M. A.-F. Didot, une des plus belles de Paris.)

H. Ambertani Sylvæ, 1516. In-8°, 35 liv. st. Libri, en 1859, n° 87. Mar. brun, avec les fleurs de lis, la Salamandre sur chaque plat, et l'inscription FR. DE VALOIS.

Une note manuscrite sur notre exemplaire de ce catalogue porte que le volume fut adjugé au libraire Boone pour le duc Hamilton, mais qu'il laissait fort à désirer, la reliure ayant exigé des réparations très graves.

On connaît fort peu de livres aux armes de François II, dont le règne fut si court; un *Nuovo Testamento*, 1538. In-4° relié en veau, à compartiments, 600 fr. vente Double, n° 329.

Il faut mettre au rang des joyaux les plus précieux de la bibliophilie les volumes dont Henri II fit présent à Diane de Poitiers; on les reconnaît sans peine aux emblèmes adoptés par cette femme célèbre : l'arc, le carquois et le triple croissant. Parfois on trouve unis et semés sur les plats les H et les D, témoignages d'une passion qui se montrait sans nul mystère. M. Fournier (p. 103 et suiv.) donne des détails très intéressants sur cette collection, qui, longtemps conservée au château d'Anet, fut dispersée en 1723. Elle contenait de fort anciens et très précieux manuscrits qui avaient fait

partie des *librairies* des anciens rois de France; des livres imprimés au XVIe siècle, et qui, pour la plupart, avaient été offerts à Henri. Il les avait, sans les lire, on peut le croire, présentés à la belle Diane, dont les mains s'abstinrent probablement de les toucher.

Le catalogue Cigongne ([1]) présente deux de ces trésors :

No 11. *Psalmi Davidici*, Lutetiæ, 1547. In-8°, veau à compartiments, tranche dorée et ciselée.

No 599. *Les Folles entreprises,* par P. Gringore; exempl. sur vélin, mar. à compartiments. Ce volume des plus précieux avait appartenu à Renouard, qui l'indique dans son catalogue de 1818 (t. III, p. 8), mais sans mentionner (circonstance singulière) les insignes attestant sa célèbre propriétaire. Cédé à un libraire anglais, M. Payne, il fut revendu à M. Cigongne, qui le paya fort cher.

On a vu passer en vente :

Livre de la génération de l'homme, par Sylvius, 1559. In-8°. Vélin, tr. d. 9 fr. (M. Motteley), en 1841, no 401. Exempl. fatigué.

Basili, *Opera,* 1530. In-folio mar. citron, 85 liv. st. Libri, no 267; 3,150 fr. Double, no 370; 3,000 fr. Techener, no 1670. Cette belle reliure est gravée dans l'*Histoire de la Bibliophilie,* 8e livraison.

Epiphanii, *Contra hæreses,* 1544. In-folio, 80 liv. st. Libri, 906; 2,725 fr. Double, no 331; 3,700 fr. Techener, no 1671.

Pindarus, Venetiis, Aldus, 1513. Petit in-8° relié en lin, couvert de mar. rouge, tranche ciselée, clous et fermoirs d'argent, 800 fr., Duriez, 1906.

([1]) Cette belle bibliothèque a été achetée en bloc par Mgr le duc d'Aumale. Le catalogue, publié en 1860 par M. Potier, et précédé d'une notice due à M. Le Roux de Lincy, forme un volume in-8° de 553 p. et signale 2910 articles. C'est, en son genre, un des plus riches et des plus curieux qui existent.

Senecæ, *Tragœdiæ,* 1548. In-16 (reliure en veau, aux emblèmes de Diane de Poitiers), 560 fr. Double, n° 332.

Conciones de Tite-Live, 1567. In-8°, 65 fr. Techener, n° 1677.

Pauli Jovii, *Historiæ,* 1553. In-folio, veau fauve, 3,110 fr. Techener, n° 1672.

Vies des hommes illustres de Plutarque, 1559. In-folio grand pap.; veau, riches compartiments. On remarque sur la tranche qui est gauffrée la lettre H couronnée, ainsi qu'un carquois, un croissant et une flèche; 491 fr. Motteley, en 1824, n° 2078.

Biblia sacra, Basileæ, 1526. In-4°, mar. noir, compart., porté à 600 fr. cat. Potier, 1856, n° 3.

Divers volumes fort précieux aux armes de Henri II, entre autres le *Plutarque* et l'*Homère,* imprimés par les Alde; la *Polyglotte* d'Alcala, l'*Eustathe* de 1542, sont conservés à la Bibliothèque impériale. (Voir Fournier, p. 112.)

Catherine de Médicis avait de fort beaux livres très dignes d'orner les plus belles collections.

Le catalogue Cigongne nous montre :

De l'estat des affaires de France, par Girard du Haillan. Paris, 1572. In-4°, mar. vert, peintures sur les plats et ornements à petits fers. (Un manuscrit : *Terrier pour la royne mere de sa terre de Besse,* dont la reliure primitive n'a pu être conservée; même catalogue, n° 2497.)

Les *Mémoires* de Martin du Bellay, 1569, in-folio, reliés en mar. rouge, avec chiffres et monogrammes, font partie de la collection Motteley, aujourd'hui à la bibliothèque du Louvre. C'est un splendide volume (voir Fournier, p. 101, qui entre dans des détails intéressants au sujet des livres de cette reine). Son exemplaire de l'*Orlando furioso,* en maroquin citron à compartiments (voir l'*Histoire de la Bibliophilie,* pl. III) a été payé 1,510 fr. vente Techener, n° 1673.

Une fille d'Henri II et de Catherine, Élisabeth de Valois, épouse du sombre Philippe II, est digne d'être inscrite dans la cohorte des bibliophiles. Brantôme nous apprend qu'elle « aimoit fort à lire et lisoit toujours dans les plus beaux livres qu'on lui pouvoit faire avoir. » Les volumes à ses armes sont fort rares. On n'a pas hésité à payer 2,300 fr., à la vente Techener (n° 333), un traité d'Aristote, en grec et en latin, imprimé par Vascosan (1550). In-folio portant le blason de cette princesse.

Les livres ayant appartenu à Charles IX sont en petit nombre; ce roi ne lisait guère. Des fleurs de lis, des couronnes et les lettres J C font reconnaître les volumes qu'il fit relier. Un livre grec, G. Pachymeri, *Paraphrasis in Dionysii Areopagitæ opera* (Parisiis, 1561. In-8°, mar. vert, doré en plein) figure au catalogue de Renouard en 1818, t. IV, p. 63.

Les livres qui ont appartenu à Henri III se reconnaissent aux lugubres emblèmes qu'avait adoptés ce prince, emblèmes pieux et austères, formant un étrange contraste avec la dissolution de ses mœurs. La tête de mort, accompagnée quelquefois de la devise : *Memento mori,* plus souvent de celle : *Spes mea Deus,* donne une valeur toujours croissante à ces volumes, qui attestent les regrets profonds que la mort de la princesse de Condé causa au duc d'Anjou. (Voir Fournier, p. 111). Nous avons relevé dans divers catalogues un certain nombre de ces ouvrages.

Le catalogue Cigongne présente :

N° 51. *Preces piæ,* manuscrit du XIVe siècle; la devise : *Spes mea Deus.*

N° 752. La *Muse chrestienne.* Paris, 1582. In-12, mar. vert.

N° 894. Les *Hymnes de Synese.* Paris, 1581, vélin blanc doré.

Nous rencontrons dans diverses ventes :

Le *Psautier de David*. Paris, 1566. In-4°, 130 fr. Solar, n° 22; revendu 725 fr. Double, n° 335.

Le *Livre des Statuts de l'Ordre du Saint-Esprit,* 101 fr. Solar, n° 2954.

Vegetii et aliorum de re militari. Coloniæ, 1580. In-18, mar., 68 fr., n° 535.

Cet exemplaire figure au prix de 90 fr. au catalogue Potier, 1856, n° 813.

Devotes contemplations de Louis de Grenade, 1583. In-12, mar. vert, 4 fr. seulement, J. G. en 1844, n° 18.

Psalterium Davidis, 1582. In-8°, mar. brun. Bergeret en 1858, n° 17.

L'*Oratoire du religieux,* par A. de Guevare, 1572. In-8°, mar. rouge, filets, riche reliure, mis à 500 fr. cat. Techener, 1855, n° 318.

Cronologia del mondo, di F. Sansovino, 1580, in-4°, reliure semée de fleurs de lis et de chiffres entrelacés, 140 fr.; même catalogue, n° 4140, vendu 250 fr. en 1865, n° 1679. (Voir l'*Histoire de la Bibliophilie*, pl. V.)

Conciones et harangues de Tite-Live. Paris, 1567, in-8° (reliure restaurée), 65 fr. Techener, n° 1677.

Méditations sur la Passion de J.-C., par G. Loart. Paris, 1578, in-16, 320 fr. Techener, n° 1678. Exempl. de dédicace, imprimé sur vélin, mar. vert, plats ornés de médaillons. (Reliure reproduite dans l'*Histoire de la Bibliophilie,* pl. V.)

Lieux communs et Discours spirituels, par N. Colin. Paris, 1580, n° 8. Belle reliure, décrite au catalogue Techener 1865, n° 1680. Adjugé à 350 fr.

Psalmi cum commentariis G. Genebrardi. Parisiis, 1582, in-8°, mar. brun, 340 fr. Techener, n° 1681.

La Philosophie morale des stoïques. Paris, 1585, in-8°, sur un catalogue à Londres. Décembre 1864, n° 988.

Cicéron, *De Philosophia*, 1585, in-16, 425 fr. vente Double, n° 336.

F. Sanmarthani Poemata, 1587. In-8°. Un fort bel exemplaire, grand papier, est porté au catalogue Renouard, 1818; mais nous ne le trouvons pas au catalogue de la vente faite en 1853.

Œuvres de Virgile, en français, 1582, in-4°, 850 fr. Double, n° 334.

Quelques volumes ayant appartenu à Henri III se trouvent à la Bibliothèque impériale. Le livre de Mora : *Il Soldato*, Bologne, 1570, in-4°, relié en mar. vert, est surtout d'une beauté remarquable; les armes de France et de Pologne se joignent à la tête de mort.

Le cardinal Louis de Bourbon, né en 1496, mort en 1556, possédait de beaux volumes ornés de dessins très gracieux, et qui rappellent fort ceux qui furent exécutés pour Grolier. On se les dispute avec acharnement lorsqu'ils paraissent dans les ventes; circonstance fort rare. On a payé chez M. Double 1,500 fr. pour une Bible imprimée à Lyon en 1550, 3 vol. in-folio, reliure en veau, reproduite dans l'*Histoire de la Bibliophilie*, pl. XXXI.

Henri IV ne paraît pas avoir eu un goût bien vif pour les livres. Il s'en trouve dans les collections particulières très peu qui lui aient appartenu; la Bibliothèque impériale en possède un certain nombre. Voici les titres de quelques-uns, indiqués au catalogue imprimé *(Histoire de France)* :

Le *Théâtre françois*. Tours, 1594, in-folio.

Fleur de la maison de Charlemagne, par Fauchet, 1601, in-8°.

Les *Antiquités gauloises*, par Fauchet, 1599. In-8°, mar. bleu.

La trop coquette épouse du Béarnais, Marguerite de Valois, mérite une mention honorable parmi les femmes qui ont

aimé les beaux livres; ceux qui lui ont appartenu sont vivement recherchés.

M. Giraud possédait les *Metamorfosi d'Ovidio*, 1571, in-4°, mar. olive, avec des ornements (parmi lesquels on remarquait des marguerites) à froid sur les plats, 57 fr., n° 1077.

Nous rencontrons à la vente Double :

Œuvres de Jodelle, 1574. In-4°, mar. vert, n° 3338, adjugé à 3,325 fr., et acheté pour M. de Rothschild. Cette belle reliure est reproduite dans l'*Histoire de la Bibliophilie*, pl. XXIV.

Plutarchi Vitæ, 1556. 4 vol. in-12, 700 fr., n° 339.

Ciceronis Opera, 1577. 2 vol. in-folio, 60 fr.

Un exemplaire des *Œuvres* de Desportes (1600, in-8°), mar. rouge, avec des marguerites en or sur le dos et sur les plats, 650 fr., même vente, n° 130.

Il n'est pas facile de rencontrer des livres aux armes du duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Son exemplaire des *Méditations historiques* de Camerarius, 1610, in-4°, mar. vert fil., 92 fr. H. de Ch. en 1863, n° 760.

IV

Au XVI[e] siècle, l'art du relieur avait été porté en Angleterre à un degré élevé. Henry VII et son successeur Henry VIII avaient des volumes sur lesquels la rose, emblème des Tudors, est représentée avec accompagnement de diverses devises, auxquelles un sentiment de piété a joint parfois les instruments de la Passion de Jésus-Christ. (Voir les indications fournies par le catalogue Libri, 1859, p. XV.) Cet amateur avait réuni de beaux volumes, reliés pour Édouard VI, pour Jacques I[er] (1), pour lord Arundel, pour sir Robert Dudley.

(1) Nous trouvons aussi sur ce catalogue, n° 1250, un volume manus-

Les ornements sont tracés avec goût et offrent de l'analogie avec ceux de Grolier. On a prétendu, mais sans preuves, que le célèbre Holbein avait tracé les dessins de quelques-uns des arabesques que le relieur d'Henry VIII, John Cundall, plaçait sur les plats des volumes appartenant à ce souverain. On conserve en ce genre, entre autres volumes, au Musée britannique, un *Galenus, De Arte medendi* (Paris, 1519. In-folio), qui est fort digne d'attention. M. Double possédait un exemplaire d'un traité de Cochlæus (Lipsiæ, 1529, in-8°), qui, en condition ordinaire, n'aurait pas valu 2 fr., mais que sa reliure aux armes d'Henry VIII a fait porter à 480 fr. (n° 341).

La reine Élisabeth a laissé quelques traces dans les annales de la bibliophilie. Un inventaire, publié dans l'*Archæologia*, nous apprend que, dans la seizième année de son règne, elle possédait « un livre des Évangiles couvert de tissu, et garni à l'extérieur du crucifix et des armes de la reine en argent doré, pesant en tout, avec la couverture en bois, 112 onces. »

La Bibliothèque Bodleyenne, à Oxford, conserve les *Épîtres de saint Paul*, en anglais. In-12, avec une note de la main de la reine. Ce volume est couvert d'une étoffe où se trouvent deux sujets brodés par Élisabeth avant qu'elle ne montât sur le trône; ils représentent le *Jugement de Salomon* et le *Serpent d'airain*. Dibdin (*Bibliomania*, 2e édit., p. 250) a reproduit par la gravure ces broderies.

M. le Dr Payen, dont les travaux relatifs à la personne et aux écrits de Montaigne sont appréciés comme ils doivent l'être de quiconque n'est pas indifférent à l'histoire de la littérature et de la philosophie, possède un volume délicieux, la traduction des *Essais*, due à J. Florio et imprimée en 1603.

crit d'airs de musique, avec les armes de Cromwell. On prétend qu'on ne connaît aucun autre exemplaire offrant cette particularité. Adjugé à 13 liv. st. 10 sh.

Cet exemplaire, aux armes de la reine, dépasserait peut-être 100 guinées s'il venait à figurer dans une vente à Londres. Nous avons lieu de croire que, plus d'une fois, il a été l'objet d'offres séduisantes adressées à son heureux possesseur; il ne les a pas écoutées; cela va sans dire.

V

Abordons ce qui concerne quelques amateurs qui ont vécu dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Un bibliophile bien supérieur à Grolier, sous tous les rapports, s'offre à nos yeux dans la personne du célèbre Auguste de Thou, magistrat illustre, historien distingué, homme d'État et littérateur (1). Il consacra ses loisirs et une partie de sa fortune à la création d'une bibliothèque des mieux choisies pour l'époque, et il fit relier avec soin (sans prétendre cependant au luxe que déployait Grolier) les volumes qu'il avait placés chez lui et qui faisaient ses délices.

Des recherches sur cette bibliothèque ont paru dans un

(1) Né en 1553, mort en 1617. C'est sans doute par suite d'une faute d'impression que nous lisons dans le livre de M. Fournier, p. 115, que de Thou fut l'ami de Grolier. De Thou était encore un enfant à l'époque de la mort du grand bibliophile. L'éloge de de Thou, proposé en 1824 par l'Académie, a été retracé avec habileté par MM. Ph. Chasles, Patin, Guérard et O'Egger; mais il n'existe point, nous le croyons, de livre français spécialement consacré à cet homme illustre, tandis que sa vie a été écrite en anglais par M. J. Collinson (Londres, 1807, in-8°), en allemand par M. Duentzer (Darmstadt, 1837, in 8°). De Thou ne se bornait pas, on peut le croire, à acheter beaucoup de livres : il les lisait, il les annotait. Renouard possédait un *Pausanias* de 1516, un *Hérodote* de 1566, un *Denys d'Halicarnasse* de 1546, un *Tite-Live* de 1555, un *Commines* de 1559, tous chargés de notes autographes. L'*Hérodote* et le *Denys*, n'ayant pas provoqué les convoitises de quelques amateurs de reliure, ont été abandonnés à vil prix (9 et 8 fr.) en 1853.

journal qui a cessé d'exister, le *Bulletin de l'Alliance des Arts* (1845, t. III); elles ont été reproduites en partie dans les *Fantaisies bibliographiques,* p. 166-195. (Voir aussi Fournier, p. 115-123.)

Les armoiries d'Auguste de Thou changèrent quatre fois; ses divers mariages y introduisirent des modifications. Ces détails, qui intéressent les bibliophiles, ont été discutés dans une lettre de M. le baron Jérôme Pichon, insérée à la fin du t. IV de l'excellent ouvrage de M. Paulin Paris (*Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi* (Paris, 1836-48, 7 vol. in-8°). Signalons aussi les observations de M. P. Deschamps, dans la préface (p. IX et X) du *Catalogue des livres de M. Félix Solar,* 1860, in-8° (détails qui ne sont point reproduits dans le catalogue publié en 1862 et destiné à la vente publique de cette belle collection); n'oublions pas un curieux article de M. A. Briquet dans le *Bulletin du Bibliophile,* 14ᵉ série, p. 896 [1].

Nous n'avons pas besoin de redire que la bibliothèque de Thou, passant aux mains de divers propriétaires, finit par devenir la propriété du maréchal de Soubise; elle fut, en 1788, livrée aux chances des enchères. Malheureusement, le catalogue dont cette belle collection forme la base est rédigé d'une façon tout à fait insuffisante. (Voir le *Manuel du Libraire,* 5ᵉ édit., art. *Thou.*)

[1] La *Gazette des Beaux-Arts,* t. XV, p. 276 et 278, reproduit trois des écussons qui se montrent successivement sur les livres de l'illustre président; elle donne aussi, p. 281, le *fac-simile* de la superbe reliure en maroquin bleu, à riches compartiments (premières armoiries), d'un exemplaire du *Precationes ex veteribus doctoribus* (Leipzig, 1575, in-8°). Ce volume paraît être celui qu'indique bien imparfaitement, sous le n° 644 *bis* (vendu 12 liv. 9 sols), le catalogue de 1788. (Voir p. 285 la gravure d'une reliure en veau fauve, à riches compartiments, d'un exemplaire du *Livret de Folastries,* 1553, qui fut payé 88 fr. en 1833 à la vente Chalabre, et qui serait certainement bien plus cher aujourd'hui, quoiqu'il y manque un feuillet.)

Les volumes aux armoiries de de Thou ne sont pas rares dans les bibliothèques d'élite. Nous avons déjà indiqué ([1]) ceux qui se trouvent en ce genre dans quelques collections. Nous complèterons cette étude en signalant ceux que possédaient quelques riches cabinets dispersés à Paris depuis peu d'années. Nous mentionnerons pour certains articles les prix précédemment payés en 1784; il y a souvent un contraste curieux, qui montre combien la valeur de certains livres s'est accrue.

Vente Solar :

N°s 76, 79, 84, 85, 108, 123 (*Concilia generalia,* 1608, 4 vol. in-folio, mar. vert, 180 fr.); 132, 134, 135, 136 (Ruffini *opera,* 1580, in-folio, mar. vert, 105 fr.); 320, 325 (*Historiæ ecclesiasticæ scriptores græci,* 1581, in-folio, mar. vert, 250 fr.); 384, 396, 397, 398, 400, 429, 446, 512, 538, 540, 541, 542, 559, 560, 564, 568, 590, 592, 839 (*Thrésor de la Langue françoise,* par Nicot, 1606, in-folio, veau fauve, 230 fr.); 875, 886, 948 (*Ovidii Heroides,* 1581, in-4° mar. rouge, 149 fr.); 970, 976 (*Florilegium,* etc., 1605, gr. pap., mar. rouge, 100 fr., revendu 92 fr. Double, n° 62); 980, 986, 1013, 1233 (*Œuvres de Ronsard,* 1609, in-folio, veau, 695 fr. Renouard, 861 fr. Solar, revendu 1,250 fr. Double, n° 112; 10 liv. 7 sols, n° 4971, encore y avait-on joint d'autres ouvrages du même auteur); (*Senecæ Tragediæ,* 1611, in-8°, mar. rouge, 110 fr.); 1591 (*Dramata sacra,* 1547, in-8°, 80 fr. Renouard, n° 1236, 129 fr. Solar;

([1]) Voir p. 331-332 pour ce qui concerne les volumes thuaniens qui figurent aux catalogues Renouard (1818), Nodier, Noailles (vente faite à Londres en 1835), etc. A la vente Nodier, en 1844, un exemplaire de l'édition originale des *Essais* de Montaigne fut adjugé à 527 fr.; il avait été payé 19 liv. 19 sols en 1788, et en 1811; lors des enchères de la très belle bibliothèque de Firmin Didot, il tomba à 11 fr. Aujourd'hui, il s'élèverait peut-être à 3,000 fr. Un exemplaire de la même édition, qui n'avait pas le mérite d'avoir appartenu à de Thou, n'a-t-il pas été payé 2,060 fr. à la vente Radziwill (n° 320)?

29 liv. 4 sols, n° 5222); 2468 (*Geographica,* 1600, in-8° mar. rouge, 100 fr.); 2475, 2479 (*Itinerarium Benjamini,* 1575, in-8°, mar. rouge, 156 fr.); 2587 (*Vie de Pierre l'Hermite,* par d'Oultreman, 1633, in-8°, veau fauve, 120 fr.; 11 liv. 19 sols, n° 6527); 2860, 2865, 2877, 2945 (*Tyrannie des Espagnols,* par B. de las Casas, 1579, in-8°, vélin, 275 fr., 26 liv., n° 7410), 2990, 3115, 3134, 3137.

Historiæ ecclesiasticæ scriptores græci, Coloniæ, 1581, in-folio, mar. vert, 150 fr., vente Techener en 1865, n° 1606. (Ce catalogue contenait 46 ouvrages provenant de la bibliothèque de Thou; celui que nous indiquons est le seul qui ait dépassé 100 fr.)

La vente Double présente : *Libri de re rustica,* Lutetiæ, R. Stephanus, 1543, in-8°, mar. vert, 760 fr., n° 349; *Recueil de pièces,* vél., 160 fr., n° 350.

Nous rencontrons sur un catalogue de M. Potier, libraire, daté de 1864 (il serait facile de multiplier les indications puisées dans des catalogues officinaux, mais nous devons nous borner) :

R. Gaguini, *Annales,* 1577, in-fol., mar., 150 fr., n° 3813 (3 livres, n° 6769).

Corpus Francicæ historiæ, 1613, in-folio, mar., 250 fr., n° 3839 (4 liv., avec 2 autres ouvrages, n° 6756).

H. Valesii, *Gesta Francorum,* 1646-58, 3 vol. in-folio, veau fauve, 150 fr., n° 3863 (30 liv., n° 6757).

Cæsaris, *Commentarii,* 1775, in-fol., mar., 250 fr., n° 3715.

Bibliotheca Cluniacensis, 1614, in-folio, mar., 350 fr., n° 3498.

Notitia episcopatum, etc., 1604-1608, in-8°, mar., 175 fr., n° 3440.

Strabo, 1547, in-folio, mar., 200 fr., n° 3249 (10 liv., n° 5841).

La bibliothèque Renouard était fort riche en livres aux armes de de Thou; mais une grande partie de ceux portés

au catalogue de 1818 n'ont pas figuré dans la vente faite en 1853. Citons quelques-uns de ces derniers :

Icones symboli apostolici, Coloniæ, 1556, in-8°, mar. vert, armes. (Ce volume, adjugé à 220 fr., est porté au catalogue de livres de la librairie Techener, joint au *Bulletin du Bibliophile,* XII[e] série, n° 83; nous le retrouvons au catalogue de M. de la Cortina, à Madrid, n° 8998 (1), avec l'indication qu'il a été payé 1,074 réaux (268 fr.).

Biblia latina, Lutetiæ, 1545, 2 vol. in-8°, mar., reliure singulière, peinte à compartiments sur le maroquin, et très bien conservée, 561 fr., 79 livres en 1788, n° 91.

Canones Concilii Tridentini, 1564, in-folio, 360 fr., 36 liv., n° 755.

Verrius Flaccus, 1581, in-8°, mar. vert, riches dorures, 281 fr.; 12 liv., n° 4411.

Epigrammata, 1598, in-8°, mar. rouge, 67 fr.; 16 liv. 10 sols, n° 4718.

Phædri Fabulæ, 1599, in-12, 150 fr.; 2 liv. 12 sols en 1788. (Peut-être y a-t-il erreur dans l'indication du prix manuscrit. Cet exemplaire, en grand papier, mar. rouge, n'a point dû être abandonné à aussi vil prix. Quoi qu'il en soit, il figure au catalogue de M. Cortina, de Madrid, n° 6424.)

Florilegium Martialis, 1607, in-8°, 99 fr. (Exemplaire également en grand papier; nous ne le trouvons pas au catalogue de 1788.)

Dramata sacra, 1547, 80 fr.

Pasquillus Extaticus, etc., in-8°, mar. vert, 70 fr.; 3 liv. seulement avec deux autres volumes rares (au cat. Cortina, n° 6155).

(1) Ce catalogue curieux, d'une importante bibliothèque qui n'est point mise en vente, remplit 7 gros volumes; il contient de nombreux renseignements, surtout au sujet de la littérature du XVI[e] siècle. (Voir le *Manuel du Libraire*, à l'article *La Cortina*.)

Terminons en indiquant ce qui concerne les livres du genre qui nous occupe et qui se sont montrés à la vente du prince Radziwill. Nous ne signalons les prix que pour les plus importants; quelques-uns d'entre eux ont singulièrement augmenté de valeur depuis la vente Soubise.

Nos 50, 51, 128, 165, 174, 186, 188, 189, 190, 192 *bis*, 262, 355, 372, 1309 (La *Mesnagerie* de Xénophon, trad. par E. de la Boétie, 1572, in-8°, 655 fr.; 24 liv. 1 sol, n° 3059); 274, 276, 305, 308, 308 *bis*, 312, 316, 818, 319, 337, 355, 372, 389, 543 (*Oppian*, trad. par F. Chrestien, 1573, in-4°, 1,110 fr.; 5 liv. 19 sols, n° 3314); (La *Vénerie* de J. du Fouilloux, 1573, in-4°, 375 fr.; 6 liv. 10 sols, n° 3321); 547, 548, 555 (La *Fauconnerie* de J. de Franchières, 1567, in-4°, 800 fr.; 12 liv. 1 sol., n° 3326); (La *Fauconnerie* de J. d'Arcussia, 1605, in-8°, 1,850 fr.; 6 liv. 1 sol, n° 3327); 596, 649 (*Catullus*, *Tibullus*, etc., 1577, in-8°, élégante reliure en mar. vert, 810 fr.; 2 liv. 1 sol, n° 4727); 1719 (Ph. Galtheri, *Alexandreidos*, 1558, in-4°, 205 fr.; 5 liv., n° 4486); 1231 (*Peregrinacam* de F. Mendez Pinto, 1614, in-folio, 900 fr.; 24 liv., n° 5979); 1272, 1436, 1478, 1508, 1566 (*Histoire d'un voyage*, par J. de Léry, 1585, in-8°, 400 fr.; 12 liv. 1 s., n° 5993.)

VI

Parmi les bibliophiles français du XVIe siècle, il faut citer Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, qui joua un rôle considérable dans les affaires du temps, et qui mourut en 1572. Il faisait mettre sur ses livres, selon l'usage de l'époque, une devise; la sienne était celle-ci :

INVIA VIRTVTI
NVLLA EST
VIA

M. Solar possédait un Pline imprimé à Bâle en 1545, in-folio. La reliure, en veau, était embellie de compartiments fort gracieux dans le genre Grolier; elle est gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts,* t. XV. Ce beau volume a été adjugé à 2,500 fr. en 1862 (n° 537).

Le célèbre Duplessis Mornay possédait aussi des volumes que ses insignes font reconnaître et que les curieux se disputent. A la vente Solar, n° 299, il s'est trouvé un exemplaire de son traité *De l'Institution de l'Eucharistie,* 1598, in-4°, gr. pap., mar. rouge, gardes en vélin. La reliure parsemée de P et de CC entrelacés et élégamment disposés. Le P est la première lettre du surnom de Philippe de Mornay, et les deux CC sont son monogramme. Ce précieux volume, adjugé à 830 fr., a passé dans la bibliothèque de monseigneur le duc d'Aumale.

A la même vente, n° 758, il s'est trouvé un volume in-16 : *Colloquia octo linguarum,* relié en maroquin, avec des M et des P entrelacés. Ce bouquin, qui, en condition ordinaire, n'aurait pas valu 20 sous, s'est élevé à 52 fr.

Étienne Dolet, célèbre par son érudition et par sa fin tragique, faisait mettre sur les plats de ses livres la devise qu'il avait adoptée, et qui semble une triste et vaine protestation contre les attaques dont il devait être victime : *Préservez-moi, Seigneur, des calomnies des hommes.*

Un exemplaire des *Horæ in laudem Virginis,* imprimé par le célèbre G. Tory, et ayant appartenu à Dolet, relié en veau, à compartiments, s'est élevé jusqu'à 2,455 fr. à la vente Double, n° 343. C'était, à coup sûr, un volume offrant un intérêt très réel; mais il a été payé bien cher.

VII

Des volumes ayant appartenu à Louis XIII se montrent parfois dans les ventes. Quelquefois ils portent les armes du

roi seul; parfois aussi elles sont jointes à celles d'Anne d'Autriche. Nous avons noté, comme appartenant à la première de ces catégories :

Theodoreti, *De Providentia,* 1630, in-8°, basane citron, filets, compartiments, L couronnée et armes, 11 fr. Double, n° 16.

La Religion catholique soutenue, par J. Pelletier, 1609, in-8°, 53 fr., vélin, Techener, n° 1690. (Le même catalogue indique trois autres ouvrages aux armes de Louis XIII.)

Les Diverses leçons de Pierre Messie, 1572, in-16, mar. bleu, compartiments, 180 fr., n° 298.

Xenophontis *Opera,* 1596, in-fol. mar. vert. Vente faite à Londres en décembre 1864, n° 1421 [1].

Les Dynasties, ou Traicté des anciens rois, par J. Cassan. Paris, 1626. In-8°, mar. rouge, 300 fr. Techener, n° 1691. (Voir la pl. XLIV de l'*Histoire de la Bibliophilie.*)

Nous mentionnerons pour la seconde catégorie :

Chronique et Annales de France, par Belleforest, 1621, in-folio, gr. pap., mar. bleu.

L'*Histoire universelle de toutes les nations,* par J. de Charron, 1621, in-folio. *(Cat. de la Bibliothèque impériale.)*

Le catalogue Cigongne nous montre :

N° 2167, *Questions diverses,* Lyon, 1570, in-16, mar. bleu, riches compartiments.

[1] On connaît le nom du relieur de Louis XIII; c'était Clovis Eve, qui travailla jusqu'en 1631. Son grand-père, qui portait aussi le prénom de Clovis, fut longtemps occupé pour Henri III et pour Henri IV; il était encore en charge en 1605. Il avait eu pour prédécesseur Nicolas Eve, dont le titre : *Relieur du roi,* se lit sur une édition qu'il publia en 1578 (il était aussi libraire), et sur une traduction du *Traité* de Boccace, *Des mesadventures de personnages signalés.* Sa marque représentait Adam et Ève. M. Fournier, qui fait mention des deux Clovis (p. 130), ne parle pas de ce Nicolas. Ajoutons à ce qu'il dit de la *Rodomontade* de Bauter, publiée en 1605 par Clovis Ier, que l'exemplaire Soleinne a été adjugé à 49 fr. vente Solar, n° 1646.

N° 2504, Le *Cabinet du roy de France,* 1581, in-8°, même reliure.

Nous trouvons au catalogue Parison :

Senecæ Tragediæ, 1645, in-16, mar. rouge, couvert de fleurs de lis et aux armes de France, 52 fr., n° 1163.

L'*Utopie* de Th. Morus, 1550, in-8°, mar. bleu, à compartiments (exemplaire qui avait figuré aux ventes La Vallière et Méon), 84 fr. chez De Bure, en 1853, n° 281.

La *Chiromancie* de Patrice Tricusse, 1583, in-12, mar. bleu, riches compartiments, 68 fr., De Bure, 323.

La *Célestine,* traduite par Lavardin, 1578, in-16, 31 fr. Chalabre, et 201 fr. Soleinne, mar. bleu. Ce volume figure au catalogue Yemeniz, n° 1979.

Voir aussi le cat. M. (Motteley), 1841, n°s 1030 et 1981.

On voit dans quelques collections particulières (mais c'est rare) des volumes aux armes d'Anne d'Autriche; ils furent sans doute reliés après la mort de Louis XIII.

Office de la Semaine saincte, 1627, in-8°, 19 fr., M. (Motteley), 1841, n° 43.

Les *Psaumes,* trad. par Marolles, 1644, in-8°, mar. rouge, comp. doublé de mar. vert, 95 fr., A. S. (Salmon) en 1857, n° 6.

Introduction à la vie dévote, par saint François de Sales, 1651, in-8°, 605 fr. De Bure.

L'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, 1580, 3 vol. in-8°, reliés en mar. bleu, figure au catalogue Cigongne (n° 2614), après avoir été adjugée successivement à 61 fr. en 1813, et à 217 fr. La Bédoyère en 1839.

Œuvres de Théophile, 1622-1626, in-8°, mar. rouge, chiffre de la reine répété à l'infini, 330 fr. Giraud, 1310.

Arioste, trad. par F. de Rosset, 1615, in-4°, mar. rouge, filets à compartiments, fleurs de lis, 61 fr. Giraud, 1529.

Heureux Augures du triomphe de Louis XIV, par de

sous un aspect nouveau et déborder en vives saillies, en comparaisons familières, en pensées libres, hardies, passionnées. Les paroles, dans ces moments, tombaient de ses lèvres, nombreuses et rapides, comme les grêlons qui jaillissent d'un nuage. Point de liaison dans ses discours, pas une phrase faite et achevée; mais des cris soudains, des images saisissantes, des maximes à demi énoncées dont un geste irrésistible, un regard étincelant, un éclat de voix fixaient et complétaient le sens. Quand son démon familier l'avertissait qu'il avait assez fait pour que sa pensée brillât à tous les yeux et se gravât dans tous les esprits; quand aucune objection ne venait, suivant l'expression antique, irriter le Dieu dans son sein, cette aimable tempête s'apaisait en nous laissant un souvenir ineffaçable. Frappé d'un si étrange spectacle, je l'écoutais avec une ardente curiosité; et au milieu de ce bruit et de ces éclairs, j'ai pu recueillir de sa bouche plus d'un jugement précis sur lui-même, sur les contemporains, sur ceux qui l'ont précédé.

Avant d'avoir eu une seule fois l'honneur de l'entretenir, j'avais assez pratiqué quelques uns des grands écrivains qui ont connu l'art délicat de parler d'eux-mêmes, pour savoir ce que les gens de goût exigent d'un homme supérieur qui s'avise de se juger. On n'est point fâché qu'il ait conscience de son mérite; mais on ne lui permet que rarement, et dans certains accès d'enthousiasme, de dire bien haut tout ce qu'il en pense. Nous recevons de lui, avec une vive gratitude, ces *confidences de grand artiste,* qui nous révèlent ses intentions, ses efforts et quelques unes des phases de son glorieux enfantement; mais nous souffrons un peu, quand il veut nous faire entendre que sa voie est la meilleure et l'unique (*una et sola),* et que l'on n'écrit bien qu'à la condition d'écrire comme lui. Nous nous plaisons surtout à lui voir cette étendue d'esprit, cette supériorité de raison et cette

libérale sympathie qui, l'élevant au dessus de sa propre originalité, lui fassent comprendre et goûter toutes les œuvres du génie de l'homme. Or, en traçant cette peinture idéale du poète critique, ai-je esquissé un portrait qui ressemblât quelque peu à Jasmin? Ses amis les plus dévoués ne sauraient le soutenir, et combien de personnes, qui sentaient trop vivement peut-être ce qui manquait encore à cette belle intelligence et à cette âme excellente, ne voudront pas admettre que Jasmin ait pu se juger lui-même! « Il s'admirait, dirontelles, il se complaisait dans ses œuvres, et il n'a jamais su que les admirer et s'y complaire. Quand on entrait chez lui, il fallait oublier tout le reste et adorer le grand homme agenais. Jasmin ne connaissait de poète que Jasmin; il disait comme ce roi de Babylonne : « Je suis, et nul que moi n'existe.» C'est ainsi que bien des gens résumeront l'opinion de Jasmin sur son talent; je ne nie pas qu'ils n'aient presque raison; mais s'ils ne blessent pas la vérité par un mensonge, ils l'offensent pourtant en ne la disant pas tout entière.

Jasmin s'admirait beaucoup, il est vrai; mais il n'était pas de ceux qui s'admirent et qui s'ignorent. Il cherchait la perfection poétique, il la poursuivait à travers mille corrections, il chargeait de ratures ses petites feuilles longues et minces, espèce de carnets décousus où se dessinait, dans les endroits qu'une révision implacable avait laissés intacts, une grande et nette écriture. Aussi, quand il lisait ses vers à une personne instruite, à un véritable amateur des beautés littéraires, il ne lui disait pas seulement : « Remarquez ce trait, ce passage; » il ajoutait par exemple : « Voyez comme cette peinture est courte; qu'on doit me savoir gré de tout ce que je n'ai pas dit! » ou bien encore : « Ce mot est simple, mais il ne cache rien; il fait tout sauter aux yeux. » Jasmin parlait donc de ses poèmes avec une admiration raisonnée qui pouvait bien s'appeler un jugement. En s'appréciant de la sorte,

il abdiquait la modestie, mais il faisait œuvre de critique. Et Dieu sait si, dans cette analyse, il négligeait aucun détail! Traits détachés et saillants, tableaux complets dans leur brièveté, mots pathétiques et simples, changements de rhythme, modulations délicates, éclairé par l'amour paternel, il apercevait et relevait tout; il semblait craindre que les amis de la poésie ou les amis du poète ne laissassent échapper une occasion d'admirer.

Depuis deux ou trois ans, Jasmin ajoutait de nouveaux récits à ses anciens souvenirs. Il trouvait encore, dans ce champ moissonné de ses mains, un grand nombre d'épis qu'il recueillait en revenant sur ses traces. Il en offrait dernièrement une charmante gerbe à l'un de ses compatriotes: « *Amit Moussu,* » lui disait-il dans une spirituelle dédicace; et après m'avoir lu ces deux premiers mots, il s'interrompait: « *Amit* est trop sans façon; *Moussu* trop froid; mais tous deux ensemble sont très bien; Jasmin l'a compris. »

On le félicitait du rhythme agréable et rapide qu'il avait su choisir pour un de ses récits: « Je racontais, dit-il; il fallait marcher vite; j'ai pris le vers de dix pieds, qui, tout de suite, m'a mis au trot. » En faut-il davantage pour montrer que cet homme ne faisait rien de bon sans s'en douter, et que la réflexion se mêlait toujours à ses inspirations les plus heureuses?

Du reste, on s'apercevait bientôt qu'il se savait bon gré, avant tout, d'être simple et vrai, de connaître la nature et de ne pas la défigurer; d'observer les convenances sans jamais sacrifier à la convention.

« Voyez, disait-il, le langage du soldat de Montluc à l'amant de Françounète. Cet homme, vous le connaissez dès le début; il a mauvaise tête et bon cœur. Il voudrait anéantir Pascal et Françounète; il a entassé de la poudre dans la chambre des mariés; et, tout à coup, en voyant pleurer la

mère de son rival, il se rappelle la sienne; il fait grâce à Pascal avec colère et grandeur d'âme :

Ni teni plus et ta may me desarmo.
Pascal, trioumfo doun, et felicito-té!

« Je n'y tiens plus, et ta mère me désarme,
» Pascal, triomphe donc, et félicite-toi. »

« Eh bien! s'écriait-il en étreignant ma main dans la sienne, qu'en dites-vous, maître rhéteur, est-ce franc? est-ce naturel? est-ce admirable? cela vaut-il mieux que votre Voltaire :

Respectable ennemi qu'honorent les chrétiens.
Je reviens dégager mes serments et les tiens?

« Vos poètes d'aujourd'hui, comme ceux d'autrefois, n'aiment pas la vérité, la nature; ils ne vous servent que des pralines, et moi je vous donne des amandes fraîches. Aussi, la vraie chaleur, la chaleur de la vie, c'est en lisant mes vers qu'on la sent. Ma poésie est chauffée au soleil, celle des autres au calorifère. »

Bien qu'ami déclaré de la vérité, Jasmin n'était point jaloux de peindre avec cette exactitude qui ne fait grâce de rien au lecteur, et qui accumule les traits au lieu de les choisir : « Cet invalide, disait-il, dont je vous parle dans mon dernier récit, a existé en effet; je l'ai vu, je lui ai parlé; ma première romance l'a enrichi. Il avait une jambe de bois; un autre n'eût pas manqué de le dire; mais à quoi bon? »

Jasmin se félicitait souvent de ces expressions brèves et bien placées qui résument tout un sentiment, toute une situation :

« Ah! tu m'embrasses trop fort, tu m'étouffes, Marguerite! » mouvement admirable qui interrompt le triste récit du petit frère de l'Aveugle; et, à la fin des frères jumeaux : « Angèle

pleura, puis elle ne pleura plus; Angèle n'en aimait qu'un, la mère en aimait deux. »

« Voilà, disait-il, les coups de canon de Jasmin; les autres brûlent leur poudre en pétards. » Et il s'étonnait avec une orgueilleuse naïveté d'avoir su faire si précieuse trouvaille.

« Où donc Jasmin prend-il cela? » demandait le poète lui-même; et nul ne lui répondait, parce que l'esprit souffle où il veut et que personne ne sait d'où il vient.

Si cependant on le pressait de dire comment il avait eu le bonheur d'émouvoir ceux qui ne pouvaient le comprendre sans traduction, il expliquait ainsi cette merveille : « La composition fait tout; malheur à qui ne compose, ni ne choisit, ni ne va droit au but! Il y a un je ne sais quoi qu'on doit saisir; si on le manque, on ne le rattrape pas. Combien de bavards disent tout, excepté ce qu'il faut dire! Combien le disent quand il n'est plus temps! Pauvres chasseurs qui n'ont pas visé le gibier lorsqu'ils pouvaient l'atteindre, et qui tirent trois et quatre coups lorsque la bête est hors de portée! C'est ce qui ne m'arrive jamais, ajoutait-il : rien à retrancher, rien à ajouter, rien à déplacer dans mes œuvres. Un jour, cependant, je m'aperçus d'un vide en récitant *les Jumeaux*. André apprend l'amour de son frère; que se passe-t-il entre Angèle et lui? Je ne le disais pas clairement; mon public ne le comprenait pas; je crus qu'il allait m'échapper. J'improvisai deux ou trois lignes telles qu'elles; mais, après la séance, je me fis la leçon : « Poète, tu n'as pas encore bien fait; ta maison » repose sur des étais de bois; jette-les par terre et dresse des » colonnes de marbre ». Bientôt les colonnes s'élevèrent et Jasmin fut content de lui. »

Ce qu'il devait à sa langue, à ce dialecte méridional, si riche en termes courts et gracieux qui peignent la nature et la vie de chaque jour, notre poète l'a reconnu mille fois : « Quand je traduisais mes vers à Paris, me disait-il, je ne

laissais pas perdre pour mes auditeurs le charme de nos plus jolis mots. Je leur comptais, par exemple, qu'il n'y avait pas de feu chez mon père et que j'allais me *soleiller* au bord de notre Garonne. Tout le monde me comprenait, et je rendais au Français un mot qu'il n'avait plus. »

« Ah ! comme j'ai étudié ma langue ! comme je la sais bien aujourd'hui ! Tenez, quand je fis ma première romance, mon *Me cal mouri*, je ne la savais pas encore. On trouva cela superbe, et ce n'était pas mal; mais ce n'était pas bien non plus. Voyez donc un peu ces grandes phrases : « Déjà la nuit obscurcit la nature. » La nature! Qui est-ce qui connaît cela en Gascogne, à la campagne? Qui est-ce qui parle ainsi dans la rue où je suis né? La *plano*, la *mountagne*, la *prado*, *lou riou*, à la bonne heure, on sait ce que c'est; mais la nature! O Jasmin! tu n'étais pas encore le poète du peuple et des champs. Et plus loin : « Dans le clocher, l'orfraie murmure, et le hibou succède au rossignol. » Succède! c'est encore pis. Est-ce que chez nous la nuit *succède* au jour? Est-ce là du patois; est-ce là le langage du peuple? C'est du français de messieurs; du *franciman*, comme nous disons. Attendez un peu, et vous verrez si, dans *l'Aveugle*, Jasmin n'est pas de son pays. Et la romance de *Françounello*, voilà qui serait beau partout, mais voilà qui est gascon. Dans *Me cal mouri*, le refrain seul vaut quelque chose. »

Et là-dessus, j'ai vu des admirateurs de Jasmin qui croyaient lui complaire en ajoutant : « Votre langue est si belle, si harmonieuse ! » Le poète alors, saisi d'impatience, s'écriait : « Bien belle, sans doute; mais avant moi, qu'était-elle cependant? Un diamant brut, couvert d'ordures, très mal taillé. Qui a nettoyé la boue? qui a taillé le diamant? Jasmin, Jasmin tout seul. Savait-on lire ma langue avant moi? Vraiment, cela faisait pitié. J'entendis un jour, de ma boutique, deux ou trois *gouyats* (garçons) qui voulaient lire

mon *Trois Mai;* ils estropiaient chaque mot; ils n'y voyaient rien. Je m'élançai furieux; j'arrachai le livre, je lus moi-même, et mes *gouyats* comprirent, et je les enlevai. En poésie, comme ailleurs, le *faire* donne du prix aux choses. Ma langue est à toute la Gascogne, mais mon *faire* n'est qu'à moi. Vous me demandiez tout à l'heure pourquoi mes poèmes traduits font rire et pleurer? Vous voyez bien, par Dieu! que ma langue n'est pas tout. »

Jasmin songeait aussi avec plaisir et avec une fierté légitime qu'il avait su se passer de toutes ces formes usées, inscrites depuis deux cents ans dans les Dictionnaires de rimes, et qui se traduisaient facilement en patois pour servir aux versificateurs agenais et toulousains : *Le juste courroux, les lauriers, les alarmes, etc...* Sa muse ne s'était jamais revêtue de cette friperie traditionnelle; elle n'était jamais entrée dans ces magasins poudreux, où des poètes distingués se croient encore obligés de descendre pour ramasser quelques vieux lambeaux qui déparent ensuite les plus beaux manteaux de pourpre. Jasmin se glorifiait d'avoir échappé à cette servitude, et en cela il se rendait un témoignage confirmé par la critique.

Était-il aussi bien d'accord avec elle dans ses jugements généraux sur ses ouvrages? A ce sujet, nous l'avons vu livré, comme tous les poètes, aux plus mobiles, aux plus singulières impressions. Sa dernière œuvre semblait toujours son œuvre préférée. Il y a quatre ans, il faisait goûter à l'un de ses amis les prémices d'un gracieux poème en l'honneur de la Sainte Vierge. Tout plein encore de cette inspiration religieuse, il ne voulait pas croire que jamais plus belle muse l'eût visité. Son interlocuteur lui dit pourtant avec franchise : « Vous n'avez rien fait qui surpasse *l'Aveugle.* » « *L'Aveugle*, reprend Jasmin, *l'Aveugle* ne vaut rien. » Ainsi, par affection pour sa fille nouvellement née, il repous-

sait bien loin, comme une rivale importune et jalouse, une sœur aînée dont la beauté l'avait tant de fois ravi lui-même. Mais gardons-nous de voir dans cette boutade un jugement définitif.

Un instinct sûr ramenait toujours le poète à la vérité. Quand il voulait captiver un auditeur qui ne le connaissait pas encore, à quels charmes avait-il recours? Ne lui faisait-il pas entendre *la Charité, la Semaine d'un Fils, Ma Vigne, les Deux Jumeaux, Françonnette, Marthe, l'Aveugle, Riche et Pauvre, Ville et Campagne, l'Église sans clocher, les anciens et les nouveaux Souvenirs.* C'étaient donc là ses œuvres de prédilection. « Dans *l'Aveugle* et dans *Marthe,* me disait-il un jour, j'ai peint l'amour d'une femme trompé par la faiblesse de l'homme, et dans *Françonnette,* l'amour de l'homme triomphant de l'indifférence de la femme, un cœur de flamme allumant un cœur de glace. Dans *les Deux Jumeaux,* l'amour lutte avec des affections sacrées, et quand ces affections croient avoir vaincu l'amour, il se venge en brisant à son tour les liens les plus chers. » Puis il me récita de longs fragments de *Françonnette,* et *les Jumeaux* tout entiers. Il paraissait aimer, dans le premier de ces poëmes, la multiplicité des incidents qui retardent si longtemps le bonheur du victorieux Pascal; il se félicitait d'avoir su, dans l'autre, rassembler et choisir les traits qui peignent le mieux toutes les tendresses; d'avoir condensé, en quelque sorte, l'histoire et l'expression des sentiments qui font vivre et mourir.

Quant à ces compliments improvisés, à ces impromptus ingénieux, dont il paraissait si content dans les premiers jours où ils venaient d'éclore, il en faisait plus tard une justice peut-être trop rigoureuse. « Ils sont, disait-il, la bonne monnaie du cœur et la fausse monnaie de la poésie. » Mais ces petites bluettes lui rappelaient des triomples dont

il aimait à entretenir sa mémoire et à faire partager la joie à ses lecteurs. Aussi, les conservait-il dans son recueil. Cette soif de gloire, cette crainte de laisser effacer le souvenir d'une ovation, était une des faiblesses de son âme; mais son goût littéraire n'était pas ici la dupe de cet excusable amour-propre.

Jasmin savait donc très bien pourquoi il s'admirait; il se jugeait à la fois avec orgueil et vérité. Cependant, toute passion personnelle finit par ouvrir une source d'erreurs. Notre poète n'échappait pas à cette loi nécessaire; il se trompait quand il voulait décider du mérite des autres. De toutes les qualités qu'il possédait, et dont un grand écrivain doit avoir au moins une part, il composait dans son esprit un ensemble qu'il aimait à contempler. Avec ces traits, qui étaient les siens, il dessinait une image qui ne ressemblait parfaitement qu'à lui-même, et cette image de Jasmin était, à ses yeux, le type unique du vrai poète. Tout ce qui s'en écartait courait grand risque de subir son blâme ou son dédain. Il était surtout sévère pour les défauts qu'il avait su le mieux éviter, pour l'affectation, l'emphase, le style artificiel et convenu. « Les hommes, disait-il, outragent chaque jour la poésie en la chargeant de fausses parures. Il manque à nos calendriers le nom d'une martyre qui a beaucoup souffert; cette martyre, c'est sainte Poésie. » — « Mais dans quel siècle, lui demandait-on, ce supplice a-t-il commencé? » — « Tous les siècles, répondait-il, en sont coupables; votre poésie française est trop grande dame. » — Et s'il lisait alors dans les regards de son interlocuteur un peu de doute ou d'inquiétude : « Vous ne me comprenez pas, reprenait-il avec une fougue indomptable; vous croyez que je veux abaisser la poésie, la revêtir de haillons? Loin de moi cette pensée sacrilége! Je veux m'élever quand il le faut; je veux être simple comme lundi, mardi, mercredi, et solennel

comme Pâques. Oui, je suis simple et grand dans ma langue, et j'ai, de plus, un poème français qui va paraître et qui leur montrera à tous comment les gens de la ville et les dames du château savent parler sans sortir du vrai. Quand je chante mon Hélène, je porte mon habit du dimanche; et nous verrons s'il fait des bouffioles comme il en fait sur les épaules des autres. »

Lorsque Jasmin résumait dans ces deux mots : *Simple comme lundi, solennel comme Pâques,* sa profession de foi poétique, et surtout lorsqu'il la confirmait en nous récitant les plus beaux passages de ses œuvres, il nous devenait impossible de ne pas lui donner raison, et de ne point délaisser toutes les autres muses, pour ne plus adorer que la sienne. Une poésie franche, gracieuse, élevée, jamais pauvre de détails, mais toujours sobre, et enrichie par cette sobriété même; modelée sur les règles éternelles du goût, mais indépendante de toutes ces conventions qui datent d'hier ou de plusieurs siècles; fille de l'inspiration et de l'art, mais répudiant tout artifice; n'était-ce pas là, disions-nous, la poésie idéale, la seule que le monde eût jamais dû connaître? Oui, cet homme exerçait sur notre esprit et notre oreille un incroyable empire. Après l'avoir entendu, nous le lisions avec délices, et nous ne pouvions plus lire que lui. Tout ce qui ne lui ressemblait pas nous était insupportable. La pompe et l'étiquette de Racine glaçaient l'émotion dans notre âme. Nous ne comprenions pas qu'Esther, toute sultane qu'elle est, pût dire à sa compagne d'enfance :

Combien ce temps encore est cher à ma mémoire!

Il nous semblait que cela ne se disait qu'en vers, et que, pour cette seule raison, un vrai poète ne devrait jamais le dire. Nous ne pouvions croire qu'Œnone eût en effet bercé

Phèdre dans ses bras, quand nous la voyions, inquiète du désespoir de la reine, arrondir cette élégante périphrase :

Les ombres par trois fois ont obscurci les cieux
Depuis que le sommeil n'est entré dans vos yeux,
Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure
Depuis que votre corps languit sans nourriture.

Il nous semblait aussi que Bérénice, dans ses plaintes amicales au roi Antiochus, exprimait des sentiments fort délicats, mais gâtés par le faste de la forme. Nous aurions volontiers appelé Jasmin au secours de Racine, pour dégager ces affectueux compliments du tour solennel qui les tenait emprisonnés, et pour donner à tant d'excellentes pensées un peu de son mouvement et de sa vie.

Les splendeurs lyriques de notre siècle perdaient aussi presque tout leur prestige. Ces grandes voix de poètes nous semblaient nobles, mais enflées; sonores, mais monotones. Lamartine, Hugo, Laprade, même dans leurs meilleurs passages, ne nous satisfaisaient plus : nous jugions leurs idées trop abstraites, trop chargées de métaphysique, ou exagérées, comme les poses d'un acteur ou d'une statue médiocre, en vue d'un effet à produire; ici encore, la vie nous paraissait manquée. Cependant, si, malgré cette impression étrange, nous persistions à relire les Œuvres de nos premiers maîtres, peu à peu nous nous sentions reconquis; nous comprenions que l'oreille de l'homme a parfois besoin d'entendre un langage rare et choisi qui lui fasse oublier ce qu'elle entend chaque jour; nous remarquions que ces poètes avaient su trouver dans leur savant idiome des couleurs bien fortes et des nuances bien délicates pour peindre des sentiments vrais; et nous reconnaissions enfin que certaines régions de l'âme, peu visitées par Jasmin, avaient été sondées profondément, et, pour ainsi dire, révélées par eux. Nous

revenions ainsi à la justice envers tous : la poésie de Jasmin était encore à nos yeux la plus franche, la plus naturelle, la plus remplie d'un art à la fois exquis et caché; mais elle n'était plus, à elle seule, toute la poésie. Rentrés en possession de notre jugement, délivrés des liens magiques de cet enchanteur, nous nous gardions bien de méconnaître avec lui l'importance du mouvement littéraire de notre siècle, et de dire, comme il le dit un jour devant le Recteur de Bordeaux, M. Dutrey : « Cette école romantique a fait très peu de chose. »

De tous les poètes de nos jours, c'était Lamartine qu'il goûtait le moins. Jasmin connaissait peu la rêverie vague, et surtout cette contemplation qui n'est qu'une rêverie sublime. Sa muse ne volait jamais au dessus des nuages, ne descendait jamais dans les abîmes; et, bien que plus d'une fois elle levât les yeux vers le ciel, elle ne quittait jamais la terre, où son pied nu se posait légèrement. Il n'était pas plus fait pour comprendre les vers de Lamartine, que Lamartine pour admirer La Fontaine.

« Qu'est-ce que tous ces grands mots, s'écriait-il souvent :

En ce vaste désert où mon âme se plonge?...
Ne pourrons-nous jamais sur l'Océan des âges?...

Qu'est-ce que tout cela dit à mon esprit, à mon cœur? Non, je ne puis souffrir les vers de cet homme, mais sa prose est quelquefois bien belle. » Un journaliste l'accusait de faire du bruit pour attirer l'attention. Écoutez comme il lui a répondu : « Il faut souvent faire du bruit pour travailler et se rendre utile. Le casse-caillou fait du bruit en brisant la pierre qui sert à paver la route. » Et comme il sait se peindre lui-même, au milieu des mouvements populaires : « Je fis une tribune de la selle de mon cheval! » Voilà comme il aurait dû toujours écrire.

On le voit, Jasmin n'était pas disposé à rendre justice aux *Méditations* ou aux *Harmonies;* mais quand le chantre d'*Elvire* ou de la *Mort de Socrate* se faisait peuple un instant, le chantre de *Marthe* et de *Françonnette* l'en félicitait. Son goût sévère n'approuvait pas les témérités de Victor Hugo; mais je lui ai entendu répéter plus d'une fois les beaux vers où Saint-Vallier menace si noblement le roi libertin qui lui accorde la vie en lui ravissant l'honneur de sa fille. Il aimait aussi la fameuse strophe des *Fantômes :*

Sa pauvre mère, hélas! de son sort ignorante,
Avait mis tant d'espoir sur ce frêle roseau!...

Mais d'ordinaire, quand on lui parlait de Hugo, il répliquait brusquement : « C'est un grand génie *déraillé.* »

Alfred de Musset tenait un plus haut rang dans son estime. « Je l'aimerais bien, disait-il, s'il respectait Dieu et les mœurs. Les mœurs! quelle folie de les outrager! Cela n'est permis qu'à l'enfance du poète. Et moi aussi, quand je débutai, je les traitai un peu légèrement : les cornes des maris, la jambe fine de Catounette, égayèrent mes premiers lecteurs; mais je compris bientôt que, pour prendre et pour tenir le public, il fallait conquérir les femmes. Celles qui font notre succès, celles dont l'estime nous met en paradis, n'aiment pas qu'on leur jette des crudités au visage. Point de scènes voluptueuses dans mes grands poèmes; je les évitais à tout prix. J'avais eu le malheur de parler des baisers que Marguerite recevait de son fiancé. En me relisant un jour, je m'indignai contre moi-même. Des baisers, m'écriai-je! Fou que tu es; si elle en avait reçu, tu devrais le taire, ou tu n'es plus Jasmin. J'ai écrit alors les vers que vous savez :

Oublidi terro, ciel, tout, tout ço qu'ey perdut,

Quan me saro la ma, proche de jou sétu.

J'oublie terre, ciel, tout, tout ce que j'ai perdu,
Quand il me serre la main, assis près de moi.

» Je connais tel de nós critiques qui n'aime pas assez la vertu en poésie, et qui regrettait que je n'eusse pas fait pécher mon Hélène. Dieu me garde de profaner ainsi la muse ! Alfred de Musset n'avait pas là-dessus mes scrupules. Eh bien ! il aurait dû les avoir, et sur autre chose encore. Peut-on souffrir ces grossièretés où il s'abaisse tout à coup :

Pour contempler son œil qui brille,
Toucher le bout de sa mantille,
On se ferait rompre les os.

Rompre les os !... Et d'où sort-il donc, ce galant amoureux? De quelle halle? de quel cabaret? Adressez ce compliment à une dame, elle vous fera mettre à la porte par un de ses laquais. »

Parmi les poètes contemporains, il en était un que son inspiration familière et gracieuse, élevée et populaire, rapprochait souvent de notre poète méridional, et à qui je lui ai vu rendre le plus complet, le plus fraternel hommage : c'était Béranger, dont il m'a cité et analysé une chanson entière. On aurait pu croire, un instant, que Jasmin s'oubliait lui-même en admirant les *Souvenirs du peuple,* qu'il goûtait en artiste désintéressé cette exquise et franche poésie. Mais non, il songeait à sa propre gloire au moment où il élevait si haut celle d'autrui ; il louait surtout Béranger de ressembler à Jasmin, de tracer comme lui des tableaux simples et courts, où les traits divers, bien choisis, mais empruntés à la vie réelle, se réunissent pour former un ravissant idéal.

Jasmin découvrit un jour une ressemblance du même genre dans Casimir Delavigne, et, ce jour-là, il fut trans-

porté. Une élégie bucolique, insérée jadis au *Musée des Familles,* et recueillie plus tard au nombre des poésies et ballades sur l'Italie, s'était rencontrée sous sa main. Combien le sujet en était rustique et le langage naïf! Comme ces pauvres paysans des Abruzzes déploraient avec simplicité la fuite de l'ingrate Néra, leur vache bien-aimée! Aussi, Jasmin ne trouvait pas de termes pour exprimer son admiration. Il allait partout, vantant cette pièce; il la récitait avec enthousiasme, il la chantait, il l'animait de toute sa voix, de tout son geste; il pleurait même en la chantant. « Voilà la vraie poésie, la poésie de Jasmin; vous l'avez quelquefois, même en français, mais vous laissez perdre vos trésors. J'ai découvert cette petite perle, je l'ai montrée à Sainte-Beuve; il voulait en faire le sujet d'un article. »

En faveur des beautés franches et naturelles, Jasmin pardonnait les sacrifices passagers faits aux vieilles conventions; il pardonnait à Béranger quelques unes de ses fins de vers; mais, sur ce point, le talent de M. Méry n'avait pas obtenu son indulgence.

J'ai vu Jasmin exhaler sa mauvaise humeur contre certaines rimes de ce poète, un peu ternies et usées avant de circuler dans le commerce. « Le malheureux! s'écriait-il en frappant du pied; avec son *siècle où nous sommes,* et ses *esprits des hommes,* que fait-il donc de la poésie? » Et il le rangeait sans pitié dans la classe trop nombreuse des versificateurs.

La victime de ce jugement avait contre elle deux dispositions très prononcées chez Jasmin : cette haine du *convenu,* que nous avons essayé de dépeindre, et la négligence à vérifier les titres d'autrui. Jasmin lisait assez peu les écrits modernes où il n'était pas célébré. Plusieurs ouvrages qui, dans sa petite bibliothèque, auraient eu droit à une place d'honneur, y languissaient oubliés; s'ils

réveillaient quelque idée dans l'âme de notre poète, c'était le souvenir d'un hommage rendu jadis à son génie par un de ceux qui partageaient avec lui les faveurs de la renommée.

« La maison d'Augustin Thierry, me disait-il, est la première qui, dans Paris, se soit ouverte à ma muse. On y rassembla les Villemain, les Nodier, les Sainte-Beuve, les Nisard, les Saint-Marc Girardin. J'eus peur un instant, mais cet instant fut court. Bientôt je redevins moi-même; je fus admirable, et les enchantai tous. Augustin Thierry me serra la main avec transport, et, les larmes aux yeux : Poète, me dit-il, vous avez bien peint les tristesses de l'aveugle :

Que fay nègre len d'el!
Qu'il fait noir loin d'elle!

» Quand je le quittai, il me donna ses Œuvres; je les ai là; vous savez ce qu'elles valent. Il paraît que cet homme était le Châteaubriand de l'histoire. Moi, je ne l'ai pas lu; j'ai tant de choses à faire. »

Cependant, le bruit qui retentissait autour de certains noms l'obligeait quelquefois à lire, et c'est ainsi sans doute qu'il connaissait les grands poètes contemporains. Après avoir ouvert leurs livres, il avait approuvé les uns et repoussé les autres, suivant que le caractère de leur génie les rapprochait ou les éloignait du sien.

Au moment où l'apparition du poème de *Mistral* était saluée par tous les amis des muses et par un des rois de la poésie, Jasmin le lut à son tour, mais avec deux préventions fâcheuses. Sa propre originalité lui découvrit en un instant le principal défaut de son rival. Accoutumé à atteindre la perfection dans des œuvres assez étendues, mais limitées pourtant par le goût le plus sévère, où l'unité se faisait sentir à chaque instant sous la variété des détails, et où

l'esprit du lecteur, comme celui du poète, ne perdait jamais de vue l'intérêt principal, il ne put approuver la composition gigantesque, mais un peu surchargée, de *Mireille*. Et puis, s'il faut dénoncer ici une de ces petites faiblesses communes à tant de grands hommes, il crut deviner, dans les louanges que quelques uns donnaient à Mistral, un désir secret de rabaisser Jasmin. Son cœur en souffrit profondément, et le cœur entraînant l'esprit, les vraies beautés de Mistral reçurent de notre poète un assez mince éloge, encore diminué par une restriction terrible. « On veut, dit-il, faire de Mistral un frère de Jasmin; nous sommes cousins peut-être, mais d'un peu loin. Son poème vaut mieux que ce qu'on fait tous les jours; mais c'est long, c'est savant, c'est un fruit de collége; il n'y a pas là d'inspiration. »

Avant de prononcer une aussi cruelle sentence, combien il eût importé de s'entendre sur le sens des mots ! Si l'inspiration consiste à concevoir, à sentir et à peindre si vivement que l'auditeur ou le lecteur soit quelque temps ravi aux vulgaires réalités qui l'entourent, comme le poète l'a été lui-même, certes l'inspiration n'a pas manqué à Mistral : les amours des deux jeunes gens, l'entretien de leurs pères, les ardeurs de la *Crau*, l'apparition des Saintes, sont des merveilles auxquelles on ne résiste pas et que rien ne fait oublier. De tous les traits qui pouvaient servir à peindre les passions des personnages et la nature au sein de laquelle ils se meuvent, en est-il un seul qui ait échappé au poète de la Provence? Il a vu trop de choses dans son sujet... soit; mais tout ce qui s'y trouve réellement, il l'a vu, mieux que nul d'entre nous ne saurait le voir, et c'est là l'inspiration telle que nous la comprenons tous.

Si Jasmin, comme je le crois, garde encore le premier rang, ce ne sera pas pour avoir trouvé une inspiration plus haute, mais pour avoir mieux su régler la sienne.

Autour de Mistral, qui semble le *maître du chœur*, les *Félibres* provençaux forment un groupe gracieux et fraternel. Il y a, dans cette réunion d'hommes d'élite attachés à faire revivre une noble tradition poétique, trop d'amitié touchante, trop de travail persévérant et trop de talent véritable, pour ne pas exciter une très vive sympathie.

Jasmin le comprit un peu, mais beaucoup moins que tout autre. « Encourageons-les, s'écria-t-il un jour, mais déclarons-leur qu'ils ne feront jamais bien tant qu'ils ne feront pas comme Jasmin. Disons à Roumanille que, dans ses *Noëls,* il ne sait pas être simple, parce qu'il est quelquefois trivial, et qu'il a osé écrire : *la Vierge est accouchée.* Entre le pompeux qui nous glace et le grossier qui nous dégoûte, il n'y a qu'un étroit sentier où Jasmin seul marche d'un pied sûr. »

Reboul, sorti comme notre poète d'une humble condition, mais si différent par sa langue et par ses idées, n'a jamais été pour lui un rival redoutable. Aussi, Jasmin en parlait-il avec une affectueuse sécurité : « A Nîmes, je l'ai rencontré, disait-il, et je lui ai payé mon tribut fraternel dans une pièce presque improvisée; il pleura en m'écoutant, mais il ne put me répondre qu'à loisir, au bout de huit jours, quand déjà j'étais bien loin... *L'Ange et l'Enfant* est un joli morceau; mais le reste?... c'est bien peu de chose; banal, élégant, comme *tout ce qu'ils font.* »

La génération qui nous a précédés, et qui n'a pas encore entièrement disparu, a produit quelques œuvres dont la renommée subsiste et semble devoir bientôt dépasser celle même de leurs auteurs. *La Pauvre Fille* est en honneur dans tous les recueils, et il n'y a pas une mémoire cultivée où elle n'ait laissé quelque empreinte; aujourd'hui, cependant, les critiques parlent peu de Soumet. *Le Petit Savoyard* fait encore pleurer bien des enfants et bien des mères, et ce titre

est certainement plus connu que le nom du baron Guiraud. Jasmin louait beaucoup ces pièces, et pour de justes motifs.

La Pauvre Fille surtout avait gagné son affection ; il tendait une main bienveillante et presque paternelle à cette sœur abandonnée de Marguerite l'orpheline. Que de fois et avec quel plaisir il m'a répété ces vers touchants !

Reviens, ma mère ; je t'attends
Sur la pierre où tu m'as laissée !

Comme il aimait aussi à bercer sa mémoire des vers gracieux de Clotilde de Surville :

O douls enfantelet, vrai pourtrait de ton père !...

Millevoye, dont le nom est encore entouré d'une certaine splendeur, n'a fait aucun poème plus souvent cité que la *Chute des feuilles*. Mais une élégie où le médecin est désigné par la savante et pompeuse périphrase de *Fatal oracle d'Epidaure*, pouvait-elle être goûtée de Jasmin ? Ne la regardait-il pas comme un fruit des mauvaises traditions ? Oui, sans doute, et je ne saurais oublier avec quelle verve et quelle sévérité il a fait, en ma présence, le procès à ces petits vers. Il commençait par une concession : « Rien de plus charmant, nous disait-il, que le *bocage sans mystère,* » et le ton, le geste dont il accompagnait cet éloge semblaient dire : C'est un trait digne de moi.

« Mais, reprenait-il, qu'est-ce donc que cet oracle ? Je l'ai demandé à de plus savants que moi, et ils m'ont répondu : « L'oracle d'Epidaure n'est autre chose que le médecin. » Eh bien ! le médecin qui aime un peu son malade n'ira jamais lui dire : « *Ta jeunesse sera flétrie.* » Il entretiendra l'espérance, il éloignera la crainte, et c'est le malade lui-

même qui prononcera son arrêt : « Ne cherchez pas à me » tromper, docteur ; je vois, comme vous, que ma fin est » proche. Rassurez, consolez ma mère, mes pauvres sœurs ; » moi, je saurai mourir... » Et quelle étrange précaution que de cacher à une mère le tombeau de son fils ! Quoi ! elle ne pourra pas y aller prier? Elle perdra donc tout à la fois? Mais elle est capable d'en devenir folle, de creuser la terre avec ses mains en lui redemandant son pauvre enfant. Ces gens-là, ajoutait-il d'un air indigné, veulent faire parler le cœur et ne le connaissent pas. Aussi, rien de vivant chez eux, rien qui palpite. »

Cette connaissance si précieuse, cette bienséance naturelle, si souvent contraire à la bienséance convenue, Jasmin ne la trouvait guère chez nos vieux poètes classiques. Deux seulement, s'il eût fallu l'en croire, avaient su résister au torrent qui entraînait tous les autres et rester fidèles à la vérité, à la nature.

Ces deux hommes, dont il prononçait les noms avec enthousiasme, étaient La Fontaine et Molière. Ils avaient été, pour ainsi dire, les nourriciers de son génie, ils lui avaient donné le premier éveil, et fait tomber sur ce foyer avide les premières étincelles.

Et cependant son admiration pour eux connaissait des bornes : « La Fontaine avait tracé la voie, disait-il ; on devait l'y suivre, et ne pas trop parer cette pauvre langue française, qu'il faut aujourd'hui *désorner*. Oui, messieurs les poètes! faites-nous du La Fontaine, mais avec plus d'harmonie. Point de périphrases surtout, mais de jolies syllabes, bien choisies, bien entrelacées, à la façon de Jasmin :

Et las faribolos
Per los camminolos
Ban coumo de folos
Toutjour en sisclan.

» Voilà qui est vif et alerte. Et celles-ci, comme elles caressent l'oreille :

Aygueto joyeuzo,
Fresqueto pelouzo !

» Quelles rimes ! quels sons délicieux ! et pas un mot de trop. Faites comme moi, pardieu ; *syllabez et ne périphrasez pas*. »

L'harmonie de Jasmin était en effet plus sensible, plus lyrique que celle de La Fontaine ; et grand nombre de ses tirades, même au milieu des plus émouvants récits, ressemblaient à de véritables strophes. Il concevait donc autrement que le fabuliste la musique de la poésie ; et voilà pourquoi La Fontaine ne contentait pas encore son oreille délicate et presque dédaigneuse.

Notre vers alexandrin le charmait moins encore : « Employé seul, disait-il un jour, il ne peut qu'ennuyer. » Jasmin oubliait-il donc le *Tartuffe*, le *Misanthrope*, les *Femmes savantes*, où le vers de douze pieds règne sans partage et sait se plier à tous les besoins d'une conversation élégante, familière et naturelle ? Le même jour, du reste, il fit aux détracteurs de Molière (si toutefois il peut s'en trouver en France) une concession assez malheureuse : « J'abandonne à la critique, dit-il, les scènes où Molière se moque des médecins. » Comme si le charlatanisme ne continuait pas à fleurir de nos jours et souvent à enrichir ceux qui l'exercent ! A-t-on renoncé à payer de mots sonores l'ignorante curiosité du public ? L'hypocondrie est-elle aussi passée de mode ? Et puis, les Mémoires, les lettres, les thèses, les arrêts même du temps de Molière subsistent encore, et nous y voyons quelle fureur excita la découverte de la circulation du sang, combien les grands corps de l'État s'intéressèrent dans les discussions suscitées par le système de Descartes.

Si les peintures du grand comique paraissent aujourd'hui un peu chargées, c'est que la peur de ses châtiments n'a pas tardé à affaiblir plus d'un ridicule. Molière, il est vrai, n'a point détruit les vices dans notre cœur, ni les travers dans notre esprit; mais il nous a forcés à régler notre extérieur; il a été, comme on l'a dit, le législateur des bienséances.

L'injustice de Jasmin envers Racine était cent fois plus criante. Il le regardait comme un corrupteur de la simple et franche poésie; il lui reprochait d'avoir guindé et attifé la Muse tragique. Mais quel exemple citait-il de cette faute si grave et si désastreuse? Était-ce quelque pompeuse caresse de la princesse Iphigénie au grand roi Agamemnon? Point du tout; c'était..... devinez-le..... c'était..... le premier vers d'*Athalie*.

« Racine, s'écriait Jasmin, appelle le bon Dieu l'Éternel. »

Et Racine a raison vraiment; Racine sait qu'on approchait en tremblant du sanctuaire de Jérusalem, du saint des saints, où reposait la majesté du Seigneur; il sait que le nom de Jéhovah exprime l'éternelle existence de Dieu; il sait surtout qu'Athalie doit périr immolée par ce Dieu terrible, qui fait quelquefois attendre ses vengeances, parce qu'il a l'éternité pour être juste. Mais Jasmin avait-il lu *Athalie?* l'avait-il lue véritablement, ce qui s'appelle lue? Je n'oserais l'affirmer.

Les préludes solennels de cette harpe sacrée lui avaient déplu tout d'abord; mais il avait écouté jusqu'au bout les notes simples, populaires et rieuses qui retentissent dans toutes les scènes des *Plaideurs*. « C'est là, me dit-il un jour, que Racine est charmant! »

Les deux vers que nous rappelions plus haut :

Respectable ennemi qu'honorent les chrétiens,
Je reviens dégager tes serments et les miens,

lui servaient sans cesse à prouver combien Voltaire était

coupable de lèse-vérité poétique, et de Voltaire il ne citait que ceux-là.

Corneille, à son avis, valait mieux que ses deux rivaux; il le trouvait dur, mais sublime, et il le louait d'être souvent très simple : « Savez-vous bien, disait-il, que ce sont là des mots un peu rudes à l'oreille : *Que* vouliez-vous *qu'il* fît *contre trois?* Mais enfin on parle souvent ainsi, et le *qu'il mourût* est fort beau. »

Du reste, Jasmin était de ceux qui proclament bien haut la mort de notre vieille tragédie; il n'en souhaitait pas la résurrection, et ne la prévoyait nullement : « Des vers tragiques, même aussi beaux que ceux de *Polyeucte,* ne réussiraient plus sur le théâtre; notre public, aujourd'hui, est plus près de la vérité. Voyez, pour preuve, le succès de Jasmin, poète populaire et toujours vrai! »

Et Boileau?... qu'en pensait-il, va-t-on nous demander? Quel parti prenait-il dans la querelle que ce nom suscite depuis si longtemps entre les sévères amis du bon sens et ceux de l'imagination? C'est là un point que je n'ai éclairci qu'un peu tard. Un jour, sans nommer Boileau, sans paraître même faire d'emprunt à personne, il s'arma de deux vers de l'*Art poétique,* pour flageller les rimeurs diffus et ceux qui ne ménagent pas assez nos oreilles :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire...
Il est un heureux choix de mots harmonieux.

Jasmin, dans une de ces fougueuses conversations, ou plutôt dans un de ces ardents et égoïstes monologues qui ne souffraient guère d'interruptions ni de répliques, jeta rapidement ces deux maximes et les laissa entraîner au courant du fleuve. Je n'avais pu entrevoir, cette fois, s'il savait quelque gré à Boileau d'avoir, au moins en deux rencontres, pensé comme Jasmin.

Heureusement, le nom de ce Boileau qu'il avait tant imité dans son *Charivari,* fut, vers la fin de sa vie, prononcé en sa présence. « Le *Lutrin,* s'écria-t-il, est bien joli; n'était le style *didactique,* je l'aimerais fort. » Didactique! Boileau eût été bien surpris de voir classer ainsi son épopée badine. « Didactique vous-même, eût-il répondu; dans mon *Art poétique*, j'enseigne, je donne des règles, je suis donc didactique; mais ici, je ne veux qu'amuser les honnêtes gens, et si je prêche encore aux poètes, c'est d'exemple. »

Jasmin lui eût répliqué sans doute : « Didactique vient du grec, à ce que l'on m'a dit, et je n'ai jamais su le grec. Tout ce que je sais, c'est que, dans mon enfance, on vantait encore certains rimeurs appelés Delille ou Esménard, qui, pour dire la chose la plus simple, employaient trente mots et quelquefois trente vers d'une insupportable élégance. Ces gens-là décrivaient sans cesse à grand renfort de périphrases. On appelait leurs poëmes didactiques. Et vous aussi, vous décrivez longuement le fermoir d'un vieux livre; vous périphrasez l'allumette et l'amadou. Voilà pourquoi je vous appelle didactique. Le mot est-il juste? je l'ignore, et mes amis me comprennent. »

Nos prosateurs français ne semblaient guère avoir attiré l'attention de Jasmin. Jean-Jacques Rousseau est le seul qu'il ait beaucoup loué devant moi. Ce qu'il admirait en lui, c'était la peinture ardente et vraie des sentiments personnels, des joies, des infortunes qui ont charmé tour à tour et troublé sa vie, et de ces faiblesses enfin, rachetées moins par de belles actions que par de beaux élans vers la vertu. Rousseau, d'ailleurs, n'avait-il pas écrit ses souvenirs? Comme notre poète, n'était-il pas enfant du peuple? N'avait-il pas souffert de la pauvreté? Aussi Jasmin en avait fait son ami : « Qu'il a été malheureux, me disait-il! qu'il est excusable! et qu'il écrit bien! »

Quant à ces autres prosateurs dont le nombre et le génie élèvent si haut la littérature française, je ne me souviens pas de lui avoir entendu prononcer leurs noms. Il ne m'a rien dit sur Pascal, sur Bossuet, sur Fénelon, sur La Bruyère, sur Montesquieu. Il ne m'a cité de Châteaubriand que la jolie romance de Lautrec :

Combien j'ai douce souvenance...

Il la savait par cœur, il la goûtait, il la répétait sans cesse, il en faisait les honneurs à ses amis, il en était presque jaloux.

Le reste, c'est à dire la portion considérable de l'œuvre de Châteaubriand, lui avait laissé une impression faible ou défavorable.

Les qualités de cette prose, jadis accueillie avec tant d'enthousiasme, l'avaient bien moins frappé que ses défauts. « Châteaubriand, disait-il, est un grand joaillier; la main qu'il nous tend est trop chargée de pierreries. Moi, j'aime à serrer une main de chair, nue, frémissante, telle que le bon Dieu l'a faite. Un petit anneau d'argent, une alliance, il n'en faut pas plus pour l'orner. »

Ce naturel, cette vérité, que Jasmin reconnaissait si rarement dans notre poésie classique ou contemporaine, ne pouvait-il enfin les trouver en remontant au delà des temps modernes? Sophocle, Théocrite, Térence, Virgile, Horace, n'étaient-ils donc pas faits pour être admirés de lui? Le poète agenais ne le niait pas; il laissait ses propres amis comparer son mérite avec celui de ces illustres morts; mais il ne songeait pas à vérifier tout ce qu'on disait de leurs merveilles; il n'avait pas le courage d'étudier assez à fond la religion, les mœurs et l'histoire de l'antiquité, pour goûter une traduction de l'*Œdipe-Roi*, de l'*Énéide* ou d'une *Ode à Mécène*.

Ces beautés-là, en effet, ne sont des beautés tout à fait naturelles que pour ceux à qui l'étude a créé une seconde nature, pour ceux qu'elle fait vivre dans tous les temps et dans tous les lieux. Or, Jasmin ne se plaisait guère à voyager si loin de son siècle, de son pays, et surtout de lui-même. Ce qu'il savait de ces grands hommes, c'est qu'il aimait autant être Jasmin que le plus célèbre d'entre eux.

Un jour, en voyant sa maison de campagne posée à mi-chemin, entre un riant vallon et la cime d'un coteau, sa vigne qui tapissait la pente, son ruisseau qui s'épandait tour à tour en deux fontaines parsemées de nénuphars blancs, je ne pus m'empêcher de songer au petit domaine de Tibur; le *paulum sylvæ,* le *jugis aquæ fons,* me revinrent à l'esprit, et je m'avisai de dire à Jasmin : Votre frère Horace était logé comme vous. — « Les anciens, reprit-il aussitôt, sont nos aînés; respectons-les; mais je suis Jasmin. »

Dirai-je même qu'il se félicitait de ne les pas connaître? A l'en croire, son génie naturel, moins cultivé par des mains étrangères, moins accablé sous la variété des connaissances, moins préoccupé du soin d'imiter les maîtres, s'était conservé plus pur, plus franc d'allure et de caractère. Il avait évité ainsi un malheur arrivé à bien d'autres.

« Oui, me disait-il, dans les buissons de nos campagnes, dans les rues mêmes de nos villes, plus d'un rossignol éclot chaque jour; mais dès qu'il commence à gazouiller, on le prend, on l'encage, on lui joue des airs de serinette qu'on l'oblige à répéter. Sorti de l'enfance, il chante encore, mais il ne retrouve plus la voix que le bon Dieu lui avait donnée; toujours, au milieu de son brillant ramage, l'air de serinette se fait entendre. »

Ainsi parlait Jasmin, et ce n'est pas là le premier trait qu'on ait dirigé contre l'école et contre l'étude des modèles.

De fiers génies cependant se sont livrés à cette étude avec

une infatigable ardeur, et n'y ont rien perdu de leur force ou de leur grâce. Bossuet lisait Homère, Virgile, Horace, Térence, César, Tacite, la Bible et tous les Pères; et qui ressemble à Bossuet, chez nous ou chez nos voisins? Et qui d'entre ces anciens, si bien connus de lui, est parvenu à opprimer son esprit, à en effacer l'empreinte originelle?

Il se peut néanmoins que plusieurs poètes, plusieurs artistes, ayant en eux-mêmes trop peu de ressort pour résister à l'oppression, se soient trouvés heureux d'échapper à la banalité par une demi-ignorance, et de rester un peu sauvages afin de ne pas tomber en servitude.

Quoi qu'il en soit, j'aurais été moins surpris de voir Jasmin étudier, à l'aide des traductions, ses prédécesseurs et ses frères de tous pays et de toutes langues, que de le voir entrer dans la poudreuse carrière des philologues et des grammairiens.

Il s'écriait à propos d'une nouvelle prosodie française, fondée sur la métrique grecque et latine : « Ceux qui écrivent ces livres ne feront jamais un bon vers. Je bénis le ciel d'ignorer tout cela. Si je le savais, je ne ferais plus rien, j'aurais toujours peur de faillir. Dites donc au soldat devant Sébastopol combien il a aux bras et aux jambes de muscles et de veines qui peuvent se rompre; il n'osera plus bouger, et Malakoff ne sera pas pris. Tenez, ajoutait-il, j'aime cent fois mieux les connaisseurs et les critiques que les grammairiens; mais si leurs louanges m'ont encouragé, leurs conseils ne m'ont guère servi. Ce bon M. Saint-Amand! Si je l'avais cru, je m'en tiendrais encore au *Charivari*, et je ferais ronfler la corne du carnaval. Savez-vous qui a formé Jasmin? C'est lui-même d'abord; c'est le public aussi; c'est ma femme, qui observait et écoutait ce public, et qui me rapportait tout après chaque séance. Et aujourd'hui, si vous voulez avoir de bons vers, il faut écouter Jasmin; il faut me

laisser propager mon système, qui vaut autant que mes Œuvres. Oui, je suis missionnaire, je suis apôtre; je voudrais que les rois fussent aussi sûrs de tenir la Justice que je le suis de tenir la vraie poésie. Sainte-Beuve l'a reconnu. Parlez toujours, m'a-t-il dit; sur quatre idées de Jasmin, il y en a trois d'excellentes. »

Pourrions-nous ne pas nous en tenir à cette décision du grand juge? Jasmin, nous en sommes persuadé, ne connaissait profondément d'autre génie que le sien. Jusqu'à ces derniers moments où le poète fit place au chrétien, où Jasmin, fixant sur l'éternité son regard plein d'enthousiasme et d'amour, répondit au prêtre qui l'assistait : « Ne me parlez plus de cette vie, mais de l'autre; » tant qu'il nous appartint, en un mot, tant qu'il fut au milieu de nous pour nous ravir, il se plut à observer avec une joie candide les dons inestimables dont Dieu l'avait orné. Il s'affermissait ainsi chaque jour dans les vérités que cette observation lui avait découvertes, comme dans les erreurs inévitables où elle l'avait entraîné. Du reste, son beau génie ne fut jamais en péril; car ces erreurs, nées d'une noble mais orgueilleuse originalité, ne faisaient de tort qu'à Jasmin critique; ces vérités étaient de celles qu'un poète ne saurait méconnaître impunément.

DES

EAUX PUBLIQUES EN GÉNÉRAL

ET DE

CELLES DE BORDEAUX EN PARTICULIER

PAR M. W. MANÈS

Introduction.

L'eau est pour l'homme un aliment indispensable; elle lui sert de boisson, et donne à ses tissus la flexibilité nécessaire à toutes les fonctions de l'existence; elle est un objet de première nécessité pour tous ses besoins domestiques. L'eau est encore employée dans les villes à des usages publics, tels que le lavage et l'arrosement des rues, l'écoulement des fontaines à puisage et des fontaines monumentales. L'eau est d'ailleurs de qualité très variable, suivant qu'elle est courante ou stagnante, souterraine ou superficielle, et, suivant les principes qu'elle renferme, elle trouve son efficacité dans telle ou telle circonstance.

L'eau peut contenir en suspension des matières fixes; en dissolution, des gaz carbonique et atmosphérique, ainsi que des sels terreux et alcalins. Parmi ces substances étrangères, les unes sont nuisibles aux animaux qui en font usage, tandis que les autres offrent au contraire de nouvelles ressources à l'art de guérir. Certaines eaux, sans être malfaisantes, ne peuvent cependant servir aux usages domestiques.

Les matières tenues en suspension dans les eaux (sable, argile ou calcaire) donnent à ces eaux une apparence louche qui provoque le dégoût; et si à ces matières s'ajoutent des matières organiques qui se putrifient vite, elles lui font acquérir aussitôt des propriétés nuisibles.

La présence dans les eaux de l'acide carbonique les rend plus agréables au goût, en même temps qu'il facilite les fonctions digestives par une légère excitation. Le bicarbonate de chaux tenu en dissolution dans les eaux est utile pour la propriété qu'il a de dégager un gaz favorable à l'action digestive, de fournir par sa décomposition un élément basique à un excès d'acide gastrique, et d'aider puissamment au travail de l'ossification.

Le sulfate et l'azotate de chaux n'ont pas les mêmes propriétés que le carbonate; ils agissent d'une manière fâcheuse sur l'économie animale et dans les usages domestiques.

Les chlorures en dissolution dans les eaux paraissent constamment accompagnés de bromures et d'iodures, et tous ces sels peuvent exercer sur l'organisme une action bienfaisante dont beaucoup de faits ont relevé la puissance.

En général, il a été reconnu que les meilleures eaux sont celles qui contiennent une certaine proportion de sels minéraux, et qui sont plus riches en bicarbonates alcalins et terreux qu'en sulfate de chaux; que les bonnes eaux potables tiennent par litre de 1 à 3 décigrammes de sels, dont la moitié en carbonate de chaux; qu'au dessous de 1 décigr. elles se rapprochent de l'eau distillée; qu'au dessus de 3 décigr. elles deviennent incrustantes, cuisent mal les légumes et décomposent le savon; qu'enfin, lorsque le poids des sels contenus dépasse 5 décigr., elles sont peu estimées.

Les eaux employées à l'alimentation sont les eaux de pluie, celles des sources et celles des rivières.

I. — Des eaux de pluie.

L'eau la plus pure de toutes est l'eau de pluie, qui n'est en effet autre chose que de l'eau distillée avec mélange de plus ou moins d'air atmosphérique et sans traces d'aucun sel. Les pluies d'orage contiennent cependant une petite quantité d'acide azotique libre ou combiné avec l'ammoniaque, et les pluies amenées dans la Gironde par les vents d'ouest et de sud-ouest contiennent des chlorures et des iodures; mais ces dernières matières n'ont, comme il vient d'être dit, rien de nuisible, et les premières sont en quantité relative trop faible pour rendre malfaisante la masse des eaux de pluie d'une contrée.

On peut d'ailleurs inférer de ce qui précède, sur la qualité des eaux, que les eaux de pluie, en raison même de leur pureté, ne sont pas celles qui conviennent le mieux à l'alimentation. Cependant, l'eau de pluie est employée avec avantage dans des pays qui n'en ont pas d'autres propres à servir aux besoins des hommes et des bestiaux, comme la Syrie et une grande partie de la Hollande; sans elles, en effet, ces pays ne seraient pas habitables. Ces mêmes eaux de pluie seraient également d'une précieuse ressource aux habitants des parties de la Charente-Inférieure, dont le sous-sol est formé de craie glauconieuse; car les sources superficielles y sont fort rares; les puits très profonds qui y sont creusés tarissent généralement pendant plusieurs mois de l'année, et les mares, ces abreuvoirs infects où les bestiaux vont se désaltérer, demeurent à sec le même temps. On est alors forcé d'aller chercher plus ou moins loin l'eau nécessaire aux habitations rurales, tandis qu'il serait toujours possible, en recueillant les eaux de pluie, de pourvoir aux besoins des hommes et des animaux d'un village et même d'un domaine isolé.

Les sources des terrains cristallisés prenant naissance dans des terrains généralement peu perméables, et se faisant jour aussi bien sur le flanc des coteaux qu'au fond des vallons, sont ordinairement peu abondantes. Elles sont très limpides, elles ont une température assez uniforme, et une saveur fraîche et agréable en toutes saisons. Elles sont riches en acide carbonique et en azote, et pauvres en oxygène; elles contiennent peu de principes minéraux, et leur degré hydrotimétrique est le plus souvent inférieur à 20, soit à 20/100 ou 2/10 de gramme par litre. La faible proportion de leurs matières salines, et une alimentation mauvaise et insuffisante qui ne fournit pas aux hommes les sels nécessaires, pourraient, a-t-on fait remarquer, être une des causes des maladies endémiques que l'on observe dans les montagnes.

Les sources des terrains sédimentaires, généralement plus abondantes que les précédentes, renferment les substances des couches qu'elles ont traversées; leur composition est par conséquent très variable, leur température est plus élevée, et leur saveur moins agréable que celles des terrains cristallins. Leur degré hydrotimétrique est le plus souvent supérieur à 20 et quelquefois très considérable; alors elles deviennent dures et malsaines, comme celles chargées de sulfate de chaux. Il y a donc un choix à faire entre elles sous ce rapport. Il faut surtout distinguer celles qui proviennent de terrains imperméables de celles qui proviennent de terrains perméables. Dans les terrains imperméables, les eaux pluviales coulent en grande partie à leur surface, qu'elles ravinent; la très petite portion d'eau qui les imprègne étant maintenue à peu de profondeur, enrichit leur sol d'une luxuriante végétation, et apparaît sur des points nombreux en petites sources que la moindre sécheresse tarit promptement. Dans les terrains perméables, qui sont de vastes filtres naturels, les eaux pluviales pénètrent à de grandes profondeurs,

et laissent le sol uniforme et desséché. Réunies en nappes considérables sur des couches plus compactes, elles n'affleurent que dans les rares, brusques et profondes vallées qui découpent la masse supérieure, et s'échappent là en sources abondantes et intarissables.

En général, pour l'alimentation d'une grande ville, les eaux de sources sont préférables aux eaux de rivières sous le rapport de la limpidité et de la température, et malgré qu'elles soient moins aérées et de composition chimique plus chargée. Mais les sources ont cet inconvénient, que leur produit varie non seulement d'une année à l'autre, mais souvent encore d'une saison à l'autre; qu'elles peuvent, par des causes inconnues et en dehors de l'influence de l'homme, tarir plus ou moins complètement, et que leur inconstance oblige, dans tous les cas, à s'approvisionner largement, de manière à tenir compte de la décroissance dont est susceptible leur débit.

Ce sont, quoi qu'il en soit, les eaux de sources que les Romains allaient chercher au loin, et pour lesquelles ils construisaient ces magnifiques ouvrages qui traversaient les montagnes, et franchissaient les vallées sur une suite d'arcades dont nous admirons encore les belles ruines.

Ce sont les eaux de sources que la ville de Paris, la véritable Rome du siècle, comme l'appelle M. Hausmann, va puiser, à la distance de plus de 150 kilomètres, dans la nappe d'eau souterraine qui occupe la région très perméable des craies de la Champagne.

Ce sont des eaux de sources que les habitants de Montpellier ont fait venir d'une distance de 14,600 mètres par un aqueduc que les Romains n'auraient pas désavoué.

Ce sont enfin des eaux de sources qui, de tout temps, ont alimenté les habitants de la ville de Bordeaux.

Des sources qui, dans les temps anciens, ont alimenté la ville de Bordeaux.

Sous la domination romaine, la plus grande partie des eaux destinées aux usages publics et privés de l'ancienne *Burdigala* provenait de sources situées à diverses distances de cette ville. D'abord ce furent les eaux des sources de Vayres qui y furent conduites par un canal tantôt souterrain, tantôt porté sur arcades, dont les traces ont pu être suivies depuis Vayres, par le moulin d'Arc, la rue des Sablières, la place Saint-Nicolas, le cours d'Aquitaine et la place Sainte-Eulalie, et qui venaient alimenter une fontaine monumentale aux environs de la place Saint-André, ainsi qu'une autre fontaine semblable sur la place Puy-Paulin. Ces constructions sont rapportées au IIe siècle de notre ère, et attribuées à la munificence du préteur C. Julius secundus, d'après le style et la forme des lettres qu'offrent les inscriptions retrouvées près la tour Pey-Berlan, dans la démolition d'une partie d'ancienne muraille gallo-romaine qui leur était donc postérieure [1].

Du temps d'Ausone, c'est à dire du IIIe au IVe siècle, ces murailles existaient déjà au tour de la ville; les fontaines précitées étaient donc alors détruites. Aussi cet auteur ne cite-t-il que la fontaine Divone, de source inconnue et qui jaillissait naturellement du sol. Cette fontaine, dont il ne reste plus de traces et dont on ignore même l'emplacement, avait ses parois recouvertes en marbre de Paros; elle recevait une eau abondante, qui s'en échappait par douze bouches et de larges canaux la mettant commodément à la portée de tous.

Au temps du Moyen Age, la ville de *Bourdeaux* possédait cinq sources principales, dont les eaux abondantes et pures consolaient, jusqu'à un certain point, ses habitants de la

[1] Sansas, *Bordeaux à travers les âges,* dans *le Progrès* de 1866.

perte de la fontaine Divone. Ces sources se trouvaient aux affleurements des roches calcaires dans la vallée de la Garonne; c'étaient :

1° La font Bouquière, citée par la *Chronique bordelaise* comme étant, en 1612, la meilleure de toutes. Elle était importante et offrait de grandes facilités aux habitants du quartier.

2° La font Daurade, qui avait été ci-devant, dit la même *Chronique,* une très belle et bonne fontaine, comme la précédente, mais qui, en 1614, était déjà gâtée et grandement réduite.

3° La font de l'Or, qui était en très grande réputation, comme l'indique son nom. Elle était hors ville, et on n'avait pas encore songé à en tirer les avantages qu'elle devait offrir plus tard.

4° La font d'Audège, de même nature que les précédentes. Celle-ci se trouvait dans un faubourg très distant du centre de la ville, et servit pour entretenir la fontaine du Château-Trompette.

5° Enfin, la fontaine de Figuereau, tout à fait en pleine campagne, car l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Jardin-Public ne présentait alors que des champs de vigne et des terres labourées. Cette fontaine est citée dans la *Chronique* de 1624 à l'occasion d'un marché, non exécuté, par lequel ses eaux devaient être conduites au Chapeau-Rouge et à Saint-Projet pour 20,000 livres.

Des sources postérieurement proposées ou utilisées dans ce but.

Par la suite du temps, la ville de *Bordeaux* ayant pris de grands accroissements et son sol s'étant progressivement élevé, ces anciennes sources furent plus ou moins enclavées, et elles se transformèrent en véritables puits dont il fallut élever les eaux par des pompes. Elles perdirent en même temps beau-

coup de leur volume, et virent encore leurs qualités s'altérer par les infiltrations délétères des égouts des maisons d'alentour. Il devint alors indispensable de chercher à améliorer cet état de choses. On y parvint : 1° en mettant à découvert, par des puits, les eaux de filtration des terrains alluvionnels supérieurs; 2° en recueillant et utilisant toutes les eaux de la font de l'Or; 3° en recourant à quelques-unes des sources extérieures les moins éloignées.

1° Les terrains d'alluvion formant le sol des divers quartiers de Bordeaux, et plus ou moins riches en débris organiques, contenaient, à la profondeur de 6 à 10^{m}, sous un terrain de transport, une couche de tourbe herbacée et une couche d'argile friable, des eaux de filtration, qui, sinon par leur qualité, du moins par leur abondance, étaient susceptibles de fournir aux usages les plus communs de la vie animale. Ces eaux donnèrent lieu au creusement de plusieurs puits, et il n'y eut guère alors de carrefours, de places, de rues même qui n'offrissent un semblable puits pour servir aux besoins des ménages environnants; de là les anciens noms de rue du Puits-de-Bagne-Cap, rue du Puits-d'Escazeaux, etc.

2° Ce fut en 1752, sous l'administration de M. de Tourny, qu'un citoyen généreux, M. P. Jouis, guidé par l'amour de son pays, n'hésita pas à risquer son temps et sa fortune pour utiliser, mieux qu'on n'avait fait jusque là, les eaux abondantes de la font de l'Or, qui paraissaient venir des hauteurs de Talence, et circuler sous les quartiers Saint-Nicolas, Saint-Michel et Sainte-Croix, dans un banc de terrain calcaire qu'il fallait percer pour la trouver.

A cette époque, où de fortes murailles entouraient encore Bordeaux, on avait, à l'intérieur et pour la commodité des habitants, pratiqué sur la nappe formée par ces eaux un puisard qui existe encore, et n'est autre que le puits de la rue Carpenteyre-Saint-Michel. A l'extérieur, le trop plein de

cette nappe s'écoulait sur le quai de la Monnaie et se rendait dans la Garonne. Alors M. Jouis recueillit ces eaux qui se perdaient. Il fit construire près cette fontaine une tour avec réservoir supérieur, dans lequel il éleva, par un manége à un cheval, la quantité d'eau suffisante pour alimenter quinze fontaines situées sur le port, coulant sept heures par jour, et servant tant aux besoins des habitants qu'à l'approvisionnement des marins. Cet établissement laissant encore à la source une surabondance d'eau qui s'écoulait dans la rivière, M. de Tourny en profita pour alimenter la gracieuse fontaine de la Grave, construite sur les plans de M. Bonfin père. Plus tard, cette dernière fontaine, ayant été élevée au niveau du sol, fut alimentée non plus directement par la source, mais par la machine Jouis, qui de cette manière fit jouir le quartier de toutes les eaux de la font de l'Or. En 1827, le fils Jouis remplaça la machine primitive par une autre tout aussi simple et tout aussi économique, mais susceptible de faire jouer deux pompes au lieu d'une, et d'alimenter les fontaines quatorze heures au lieu de sept (1).

3° Quant à la recherche des sources extérieures, voici les différentes entreprises qui eurent lieu :

1° *Sources d'Arlac et du Tondut*, 1736.

Les premières sources qui appelèrent l'attention furent les sources d'Arlac et du Tondu.

Bien antérieurement à 1750, les sources d'Arlac, évaluées à 12 pouces fontainiers (2), et celles du Tondu, évaluées à

(1) Petit-Lafitte, *Note sur les eaux publiques à Bordeaux*, dans le *Courrier de Bordeaux* de 1838.

(2) Le pouce fontainier est la dépense d'un orifice d'un pouce de diamètre, sous une ligne de charge mesurée directement au dessus de cet orifice. Cette dépense équivaut à 0 litre 222 par seconde, soit à $19^{m3}19$ par vingt-quatre heures.

5 pouces, furent réunies et conduites en ville pour alimenter les fontaines des rues situées au nord des Minimes, Fossés-de-Vlle.

En 1787 et 1791, on observa que l'on avait fait perdre aux eaux d'Arlac 16 pieds de leur hauteur naturelle pour en augmenter le produit des 5 pouces de la source du Tondu, et on proposa de *couper* la communication existante entre elles, de *profiter* de toute la hauteur de celle d'Arlac, soit pour la conduire dans des quartiers plus élevés que ceux où elle arrivait, soit pour établir des réservoirs élevés dans les fontaines qui en dépendaient, enfin d'abandonner la fontaine du Tondu aux habitants du quartier, ou de la réunir à la source d'Artiguemale pour alimenter les quartiers bas de la ville; mais aucun de ces projets ne vint à exécution.

En 1812, M. Thiac entreprit de conduire les eaux d'Arlac seules vers la place Dauphine, dans des tuyaux en terre cuite, que l'on abandonna quand ils eurent atteint la longueur de 600^{m}, et jusqu'à 1857, époque de l'inauguration des fontaines actuelles, les eaux d'Arlac et du Tondu *continuèrent* de déboucher au cours d'Albret, où était le bassin de distribution qui alimentait les fontaines du cours d'Albret, de la rue des Minimes, de la rue Saint-Christoly, de la place du Poisson-Salé et de la place de la Bourse. Cet état de choses dura jusqu'en 1858.

2° *Sources de Mérignac et des Carmes,* 1775 et 1787.

Les sources sur lesquelles se fixa ensuite l'attention furent celles de Mérignac et des Carmes.

En 1775, l'Académie des Sciences de Bordeaux ayant mis au concours la question de savoir s'il ne serait pas possible de procurer à cette ville une plus grande abondance de bonnes eaux, et quels seraient les moyens de les y conduire et de

les y distribuer, les plus solides, les moins sujets à inconvénients et en même temps les moins dispendieux, trois Mémoires lui furent envoyés, dont deux en 1777 et un en 1779 ([1]). Un seul d'entre eux lui parut digne de quelque attention, mais laissait encore trop à désirer pour mériter d'être couronné, et le sujet fut abandonné.

L'auteur du meilleur Mémoire, le sieur Brion, fontainier de la ville, indique deux points différents d'où, selon lui, on pourrait conduire des eaux très bonnes dans la ville, pour y multiplier les fontaines et en établir dans les quartiers qui en manquent.

En premier lieu, il indique dans la commune de Mérignac trois sources ([2]) qui, réunies, donneraient 18 pouces d'eau à un niveau supérieur d'environ 18 pieds au sol de la place Dauphine, distante de 2221 toises. Il propose de les conduire à cette place par une seule conduite, dont 1031 toises en tuyaux de terre, et 1190 toises en tuyaux de plomb. Là, 4 pouces alimenteraient les fontaines de cette place, et les eaux qui s'y perdraient seraient ramassées dans un réservoir et conduites au Jardin-Royal pour former un jet d'eau qui y manque. De là, 12 pouces seraient ensuite distribués également en six endroits différents de la ville, savoir : la porte Médoc, la porte Tourny, les fossés des Tanneurs, la porte Sainte-Eulalie, l'Hôtel-de-Ville et la rue du Mirail.

En second lieu, il indique une source qui est au Tondut (c'est la source d'Artiguemale), appartient aux Pères Carmes, estimée donner 20 à 22 pouces dans la plus grande disette,

([1]) Bibliothèque de la ville de Bordeaux, *Mémoires manuscrits relatifs à l'Académie de cette ville.*

([2]) Sont-ce celles déjà signalées en 1521 pour trois fontaines à construire sur les places Saint-André, du Marché et de l'Umbrière, et rassemblées vers 1743 au regard de Labatut dans le but de les amener à Bordeaux par des aqueducs?

et être plus élevée de 6 pieds que le niveau de la porte d'Albret, distante de 1800 toises. Il propose d'y conduire cette source par un tuyau en terre, de la distribuer également, par des tuyaux de plomb, en neuf endroits différents, qui sont:

La porte Basse, le Poisson-Salé, le Mû, la place du Palais, la porte de Bourgogne, la place Royale, le Marché-Royal, le Chapeau-Rouge et les deux fontaines des Chartrons.

Une partie des eaux conduites à la place du Palais devait être menée de là hors la porte du Caillau, et sa conduite réunie à celle des eaux de la font de l'Or, qu'il proposait par ce moyen de supprimer comme étant peu salubre.

Le résultat des calculs de l'auteur donne, pour le montant de la dépense de la conduite extérieure des sources de Mérignac, la somme de 95,816 livres 15 sols 20 deniers, et pour le montant de la dépense de la conduite extérieure de la source des Carmes, celle de 54,460 livres, soit ensemble 150,276 livres 15 sols 20 deniers.

Ce Mémoire, accompagné d'un plan figuré des endroits par où la conduite des eaux qu'il indiquait devrait passer, et d'un profil des différentes hauteurs du terrain à parcourir, laissait sans doute à désirer, en ce que son auteur n'entrait dans le détail des frais à faire que pour la conduite des eaux jusqu'aux portes de la ville, et qu'il ne disait rien ou presque rien, ni de leur conduite dans la ville, ni de la dépense des différentes fontaines qu'il y aurait à construire pour les différentes destinations qu'il leur donne. Il pouvait aussi laisser à désirer, en ce que les tuyaux qui devaient conduire en ville les deux volumes d'eau proposés se seraient croisés et gênés naturellement en plusieurs endroits des rues où ils devaient passer. Mais c'est à tort que messieurs de l'Académie, tout en reconnaissant qu'il présentait des vues utiles, mirent en doute la bonne qualité des eaux proposées par son auteur et l'exactitude des nivellements par lui produits.

Le sieur Brion n'avait point à se mettre en peine de constater la qualité des eaux de Mérignac et des Carmes, qui était notoirement bonne, et s'il ne donnait pas le détail des opérations faites pour dresser son nivellement, cela ne prouvait nullement que ce nivellement fût inexact; et, en effet, les hauteurs par lui indiquées se sont trouvées concorder parfaitement avec celles données plus tard.

Enfin, M. Brion faisait déjà ressortir l'insalubrité des eaux de la font de l'Or, et l'utilité de son remplacement par les eaux de la fontaine des Carmes.

En 1787, M. le Procureur syndic de Bordeaux s'étant convaincu de l'insuffisance de la quantité des eaux reçues dans cette ville, et de la mauvaise qualité d'une partie d'entre elles, appelle l'attention du Corps de ville sur cet important sujet. Alors, et sur la demande de cet officier, MM. les Jurats chargèrent MM. Larroque, Bonfin, Thiac et Blanc, ingénieurs géomètres de la ville, de faire les recherches des différentes sources qui sont aux environs, et de rassembler tous les faits relatifs à la possibilité d'établir dans Bordeaux un nombre suffisant de fontaines.

Ces messieurs observèrent que la ville se divisait en trois parties : la plus basse, entre le Peugue et la Devèze et tous les quartiers sur le port; la plus élevée, à gauche de la Devèze ou du côté de la place Dauphine; la moyenne, à droite du Peugue, du côté de la porte de Berri.

Dans le Mémoire qu'ils dressèrent alors (1), ils « rejetèrent » les eaux de Figuereau, Dublan et Rivière comme de qualité » inférieure, et trop basses pour arriver naturellement dans » aucun quartier de la ville. Ils furent d'avis de conserver la » font de l'Or, dont on ne tirait que 13 à 14 pouces; pro» posèrent, pour rendre à ses eaux leur abondance et pureté

(1) *Mémoire sur la possibilité d'établir à Bordeaux un nombre suffisant de fontaines*. Bordeaux, 1787. In-4°.

» primitives, d'aller à la recherche de ses différents rameaux » avant leur entrée sous le faubourg; de réunir les eaux » dans un tuyau de *fer* ([1]), de les conduire ainsi jusqu'aux » fontaines publiques. Ils pensaient qu'on en pourrait tirer » de la sorte 45 pouces. Ils recommandèrent principalement » de se servir de celles des eaux extérieures les moins éloi- » gnées qui peuvent parvenir en ville par leur pente natu- » relle, et de destiner à chaque quartier la source capable de » l'alimenter convenablement de cette manière. »

Ils s'arrêtèrent par suite au projet suivant :

1° La source de Mérignac, située à la gauche de la Devèze et donnant 15 pouces, devait fournir une quantité suffisante d'eau aux quartiers les plus hauts de Bordeaux, savoir : à la place Dauphine, aux environs de l'église Saint-Seurin, au Gouvernement et à tout le quartier d'alentour.

2° La source d'Arlac, située à la droite du Peugue et donnant 12 pouces, étant séparée de celle du Tondu afin de lui conserver toute sa hauteur, devait arriver facilement dans les quartiers d'une élévation moyenne, et suffire au quartier de Sainte-Eulalie, à celui de Saint-Augustin, à la place des Capucins, à celle du Mû et à celle de Saint-Projet.

3° Enfin, les eaux réunies du Tondu et des Carmes, donnant 39 pouces, devaient alimenter les quartiers les plus bas. Celles-ci furent estimées être assez élevées et assez abondantes pour entretenir les fontaines nécessaires au quartier de l'Archevêché, au Grand-Marché, au Jardin-Public, aux Chartrons, et à toute la partie du port inférieure à la porte de Grave.

A l'époque où ce Mémoire fut fait, la conduite extérieure des eaux jusqu'à leur entrée en ville eût coûté, par *aqueduc*, savoir : celle de Mérignac, 833,200 livres; celle d'Arlac, 700,400 livres; celle des Carmes, 560,860 livres. Ensemble,

([1]) Pour fonte de fer; expression qui, sans doute, n'était pas usitée alors.

2,094,460 livres. La conduite des mêmes eaux, par des *tuyaux de fer,* jusqu'à leur entrée en ville, eût simplement coûté, pour Mérignac, 185,860 livres; pour Arlac, 151,620 livres; pour les Carmes, 205,940 livres. Ensemble, 543,420 livres.

La dépense qu'eût entraîné la distribution de ces mêmes eaux dans l'intérieur de la ville, eût été, pour les conduites en fer, 184,381 livres; pour les fontaines, 68,000 livres. Ensemble, 252,381 livres.

La dépense totale de conduite et de distribution se serait donc élevée, dans la première hypothèse, à 2,346,841 livres, et dans la seconde hypothèse, à 795,801 livres.

En ajoutant aux 66 pouces fournis par les quatre sources de Mérignac, d'Arlac, du Tondu et des Carmes les 45 pouces à tirer de la font de l'Or, on voit que la ville aurait reçu, après les travaux proposés par MM. les Ingénieurs géomètres, la quantité de 111 pouces, sans compter la font d'Audège, ce qui, en supposant la population d'alors égale à 110,000 âmes, eût correspondu à 1 pouce par 1,000 habitants, quantité généralement admise alors comme suffisante. Mais le succès des travaux par eux indiqués pour augmenter le débit de la font de l'Or était d'ailleurs fort incertain. Ils ne donnèrent donc réellement que le moyen de se procurer la quantité de 66 pouces d'une eau du moins très bonne pour la boisson des habitants, laquelle serait revenue, avec les conduites en fer, à la somme d'environ 12,000 fr. par pouce.

Le Mémoire de 1787, sur lequel notre honorable collègue M. de Lacolonge a déjà donné des détails très intéressants, expose les principes qui doivent guider dans les projets de ce genre; on y voit :

1° Que les eaux pouvant arriver par une pente naturelle doivent être préférées à celles devant être élevées par machines.

2° Que, pour amener en ville les sources qui en sont plus ou moins éloignées et qui peuvent arriver par leur pente naturelle, on a à choisir entre des *aqueducs* en maçonnerie, établis sous terre dans les coteaux, sur arcades dans les gorges et vallons, et des *tuyaux* cachés sous terre, s'élevant ou s'abaissant suivant les sinuosités verticales du sol.

3° Que le moyen des aqueducs est le plus simple dans sa conception, le plus sûr et le plus durable dans ses effets; celui qui peut rendre suffisante une très petite pente, qui exige le moins de réparations et occasionne le moins de chômage, enfin qui, loin d'altérer la qualité de l'eau, tend au contraire à augmenter sa bonté.

4° Que, quant à la nature des tuyaux, on doit préférer ceux de fer, pouvant durer des siècles sans réparation, à ceux de terre cuite, trop fragiles pour résister à des chocs brusques, et à ceux de plomb, pouvant altérer l'eau et la rendre nuisible.

Ce Mémoire prouve que leurs auteurs étaient très versés dans les connaissances hydrauliques; cependant il était encore, lui aussi, fort incomplet, car on y remarquait beaucoup d'incertitudes dans les données, et beaucoup de faits établis sur de simples présomptions ou par d'anciens nivellements pris dans les papiers de la ville.

3° *Eaux des sources de Dublan, Sallebert et Figuereau,* 1790.

Quoi qu'il en soit, ce Mémoire ayant été publié par l'ordre des jurats afin de le soumettre au jugement des personnes instruites et de provoquer leurs recherches, M. Lobgeois, ingénieur hydraulique et mécanicien, se livra en 1789 et 1790 à de nombreuses recherches sur ce sujet, et il publia en 1791 le résultat de son travail, par lequel fut recommandé

l'emploi des sources les plus rapprochées de la ville, et dont la conduite devait exiger par suite une dépense moins forte.

« M. Lobgeois admit que les eaux des sources de Dublan,
» Sallebert et Figuereau, rejetées par MM. les Experts géomè-
» tres comme trop basses et trop impures, méritaient réelle-
» ment d'être utilisées en raison de leur proximité et de leur
» produit ([1]). Il pensa qu'on en pouvait tirer au moins
» 64 pouces d'une eau de qualité inférieure il est vrai, mais
» ne présentant rien de nuisible à la santé, ainsi que l'attes-
» tait l'usage qu'en faisait une grande partie de la population
» de Bordeaux, depuis un temps immémorial, et que, quant
» à leur faible niveau, on pouvait les élever par une machine,
» notamment par une pompe à feu ou machine à vapeur,
» qu'il préfère à toute autre et qu'il annonce avoir perfec-
» tionnée et rendue moins dispendieuse. »

M. Lobgeois fit observer que c'était une erreur de poser en principe général que le parti d'amener les eaux par leur pente naturelle était préférable à celui de les élever par des machines; qu'il pouvait très bien arriver, en effet, que des machines donnassent plus d'eau avec moins de frais, auquel cas leur emploi était certainement préférable aux moyens naturels, qui donnent moins d'eau avec plus de dépense.

En conséquence, M. Lobgeois proposa le moyen mixte consistant :

1° A remplacer, pour l'alimentation des quartiers bas, la font de l'Or par la source des Carmes donnant 36 pouces, ainsi que l'avait déjà proposé M. Brion.

2° A conserver, pour l'alimentation des quartiers moyens, l'emploi des sources d'Arlac et du Tondu donnant 17 pouces.

([1]) Lobgeois, *Mémoire relatif à l'établissement d'un plus grand nombre de fontaines publiques dans la ville et fauxbourgs de Bordeaux*. Bordeaux, 1791. In-4°.

2° Que, pour ramener en ville les sources qui ne sont pas assez éloignées et qui peuvent arriver par leur pente naturelle, on a à choisir entre des aqueducs en maçonnerie, établis sous terre dans les coteaux, ou [illegible] dans les gorges et vallons, et des tuyaux établis sous terre, s'élevant et s'abaissant suivant les sinuosités variables du sol.

3° Que le moyen des aqueducs est le plus simple dans sa conception, le plus sûr et le plus durable dans ses effets; celui qui peut mieux suffire [illegible], qui exige le moins de réparations et occasionne le moins de chômage, enfin qui, loin d'altérer la qualité de l'eau, tend au contraire à augmenter sa bonté.

4° Que, quant à la nature des tuyaux, on doit préférer ceux de fer, pouvant durer des siècles sans réparation, à ceux de terre cuite, trop fragiles pour résister à des chocs brusques, et à ceux de plomb, pouvant altérer l'eau et la rendre malsaine.

Ce Mémoire prouve que leurs auteurs étaient très versés dans les connaissances hydrauliques; cependant il était encore, lui aussi, fort incomplet, car on y remarquait beaucoup d'incertitudes dans les données, et beaucoup de faits établis sur de simples présomptions ou par d'anciens nivellements pris dans les papiers de la ville.

2° Examen des sources de Bellion, Salbert et Figuerasse. 1750.

Quoi qu'il en soit, ce Mémoire ayant été publié par l'ordre des jurés afin de le soumettre au jugement des personnes instruites et de provoquer leurs recherches, M. [illegible], ingénieur [illegible] et [illegible], se livra en 1750 et 1751 à [illegible] sur ce sujet, et il publia en [illegible] par lequel les [illegible]

'emploi des sources les plus rapprochées de la
conduite devait exiger par suite une
orte.

« M. Lobgeois admit que les eaux des
» Sallebert et Figuereau, rejetées par MM.
» tres comme trop basses et trop impures,
» ment d'être utilisées en raison de leur
» produit ([1]). Il pensa qu'on en pouvait
» 64 pouces d'une eau de qualité inférieure
» ne présentant rien de nuisible à la santé,
» tait l'usage qu'en faisait une grande partie
» de Bordeaux, depuis un temps immémorial
» à leur faible niveau, on pouvait les élever par
» notamment par une pompe à feu ou
» qu'il préfère à toute autre et qu'il
» tionnée et rendue moins dispendieuse. »

M. Lobgeois fit observer que c'était un
principe général que le parti d'amener les
naturelle était préférable à celui de les
nes ; qu'il pouvait très bien arriver, en effet
donnassent plus d'eau avec moins de frais
emploi était certainement préférable aux
qui donnent moins d'eau avec plus de dépense

En conséquence, M. Lobgeois proposa
consistant :

1° A remplacer, pour l'alimentation des
font de l'Or par la source des Carmes
ainsi que l'avait déjà proposé M. Brion.

2° A conserver, pour l'alimentation des
l'emploi des sources d'Arlac et du Tondu

([1]) Lobgeois, *Mémoire relatif à l'établissement d'*
fontaines publiques dans la ville et fauxbourgs

3° Enfin, à réunir et élever, par une pompe à feu, les sources de Dublan, Sallebert et Figuereau, qui alimenteraient les quartiers hauts et donneraient 64 pouces.

« Considérant, comme ses prédécesseurs, que la source de » la font de l'Or est réellement de mauvaise qualité; que le » produit de 45 pouces qu'on lui suppose est fort incertain; » qu'on n'en tire que 13 à 14 pouces, et qu'une aussi petite » quantité ne doit pas engager à faire la recherche, fort diffi- » cile, de ses différents rameaux à quelque distance des » faubourgs, il propose de la remplacer par la source des » Carmes ou d'Artiguemale, dont il prendra 36 pouces, qu'il » fera arriver en ville par des conduites en fer d'un diamètre » relatif à une pente de 3 pouces par 100 toises. Ces condui- » tes doubles, en suivant une des rives du Peugue, amèneront » l'eau depuis la source jusqu'à la porte d'Albret, où elles » s'élèveront à 11 pieds au dessus du sol. Cette eau sera, de » là, distribuée dans l'intérieur par une maîtresse conduite » qui aboutira à un réservoir principal établi à 10 pieds au » dessus de la place du Palais.

» La maîtresse tige venant de la porte d'Albret au réser- » voir de la place du Palais recevra, dans son cours, des » embranchements pour les fontaines du Poisson-Salé, du Mû, » du Marché-Royal, du Bon-Pasteur et de Sainte-Colombe. » Au Marché-Royal sera un réservoir pour fournir à la Douane » et à la rue de la Vieille-Corderie; en tout, sept fon- » taines. »

» Le réservoir de la place du Palais fournira, d'un côté, la » place du Palais, la porte du Pont-Saint-Jean, la porte » Bourgogne, la porte de la Grave et la porte Sainte-Croix; » de l'autre côté, la place Royale, la grille du Chapeau-Rouge » et quatre fontaines aux Chartrons; en tout, onze fontaines. »

M. Lobgeois calcula que la dépense à faire pour amener la source des Carmes à la porte d'Albret serait de 249,400 livres,

et que celle à faire pour en distribuer les eaux dans la ville serait de 119,700 livres; que la dépense totale s'élèverait donc à 369,100 livres, soit à 10,250 livres le pouce, sans l'achat des sources.

Quant aux sources de Dublan, Sallebert et Figuereau, M. Lobgeois proposa : de les réunir par des conduites en fer dans un réservoir placé près du lavoir de Figuereau, et destiné à contenir les eaux pendant le repos de la machine; d'élever ces eaux, par une machine à feu, dans une cuvette placée à la hauteur nécessaire pour dominer le château d'eau principal à établir sur la place Dauphine; enfin, de les conduire successivement depuis cette cuvette jusqu'à un premier château d'eau dépendant du Jardin-Public, à un regard placé à la porte de Tourny et au grand château d'eau de la place Dauphine.

La distribution intérieure des eaux se serait faite ainsi :

« 1° Le château d'eau du Jardin-Public aurait alimenté » une fontaine dans le Jardin et une au dehors, une fontaine » place Fégère, une place Saint-Louis, et sur ce dernier point » un grand réservoir, duquel serait partie une conduite aboutissant à la fontaine de la rue Bareyre sur le port, et pouvant fournir les fontaines des Chartrons en cas de réparation » à celles de la ville.

» 2° Le regard de la place Tourny eût donné de l'eau d'abord » sur la place, ensuite à une fontaine avec grand réservoir » sur la place de la Maison-Daurade; enfin, à deux fontaines » sur les emplacements du Château-Trompette.

» 3° Le château d'eau de la place Dauphine aurait, par une » maîtresse conduite, versé d'abord ses eaux dans un petit » château d'eau élevé près de la porte d'Albret, lequel eût » contenu trois cuvettes à trois étages différents pour recevoir les eaux d'Artiguemale, d'Arlac et de la place Dauphine, afin de suppléer en cas de disette ou de réparation.

» La maîtresse conduite venant de la place Dauphine aurait » ensuite alimenté les douze fontaines ci-après :

» D'un côté, la place du Château-Neuf, la porte de Berri, » les fossés de l'Hôtel-de-Ville, la place des Augustins, l'en- » trée du faubourg Saint-Julien, la porte des Capucins, la » place de la Monnaie, la place des Cordeliers, la place Can- » teloup; d'un autre côté, l'église Saint-Seurin, la rue de la » Trésorerie et le haut de la rue Pont-Long. »

L'exécution de ce projet devait coûter, pour la conduite extérieure des eaux, depuis les sources jusqu'au Château d'eau de la place Dauphine, 264,132 livres, y compris les frais de machines, réservoirs, châteaux d'eau et regards; pour la distribution intérieure des eaux, à partir du Jardin-Public, du regard de Tourny et du château d'eau de la place Dauphine, 262,500 livres, soit, en total, 526,632 livres.

En résumé, le projet de M. Lobgeois donnait en ville 100 pouces d'eau, venant alimenter trente-huit fontaines, pour le prix de 526,632 livres + 369,100 livres = 895,732 livres, soit de 8,957 livres le pouce. Avec les sources d'Arlac et du Tondu, qui donnaient 17 pouces et fournissaient à cinq fontaines, l'alimentation se fût donc élevée à 117 pouces, soit à environ 20 litres par habitant pour une population qui était alors de 110,000 âmes.

Le Mémoire publié par M. Lobgeois est resté beaucoup moins connu que celui des experts géomètres de 1787, quoiqu'il fût beaucoup plus pratique, qu'il dût faire arriver à des résultats plus positifs, et qu'il eût paru à la Commission municipale de 1829 être encore parfaitement exécutable. Diverses particularités rendent d'ailleurs ce travail très remarquable.

1° Le système de distribution adopté par M. Lobgeois était celui de la division du service en plusieurs étages, afin de profiter de la diminution de charge due au débit qui devait se faire en route.

2° Il employait de doubles tuyaux de fonte pour la conduite extérieure des eaux, afin d'éviter l'interruption du service des fontaines, ainsi que cela a lieu inévitablement lors des réparations que les conduites exigent quand on ne fait usage que d'une conduite unique.

3° Il établissait, au centre des divers quartiers, des réservoirs plus élevés pouvant devenir d'un grand secours en cas d'incendie, et donnant, aux particuliers qui viennent puiser, la faculté d'être fournis plus abondamment et plus rapidement.

4° En 1789, les machines à feu dont on faisait usage en France étaient toutes à simple effet; le jeu du balancier était produit par l'action alternative de la vapeur, qui faisait descendre le piston dans le cylindre à vapeur, et des contre-poids suspendus à l'extrémité opposée du balancier qui le faisaient remonter.

M. Lobgeois, voyant que, dans ces machines, la vapeur n'agissait comme force motrice que sur la tête du piston, alors que le vide se faisait au dessous par l'injection hors du cylindre, et que, dans la remontée du piston, la vapeur équilibrée au dessus et au dessous n'exerçait aucune action, il songea à tirer parti de ce moment d'inaction de la vapeur, en faisant agir celle-ci avec une puissance égale au dessus et au dessous du piston moteur, et à donner issue à cette même vapeur sans avoir recours à l'injection d'eau froide. Il adressa à l'Académie des Sciences de Paris une dissertation qu'il accompagna de plans et de figures indiquant le mécanisme qu'il avait l'intention d'employer à cet effet; il y proposa aussi la suppression de tous les robinets ou soupapes destinés à établir et à interrompre la communication de la vapeur de la chaudière dans le cylindre, à raison des résistances qu'occasionne le service des uns et des autres, et leur remplacement par une coulisse verticale ou tiroir dont il cherchait à démontrer les bons effets.

Nous ne savons quel accueil fut fait à cette dissertation, mais ce que nous pouvons dire, c'est que la nouveauté des idées de M. Lobgeois à ce sujet ne peut être mise en doute. Elles lui vinrent effectivement alors qu'on n'avait encore en France aucune connaissance des nouvelles machines de Watt et Boulton, au moment même où M. de Bettancourt, voyageant en Angleterre, avait occasion de voir dans les moulins d'Albion une machine à double effet qui y avait été établie par Watt, mais dont il ne lui fut pas permis d'examiner le mécanisme, et dont le principe, encore peu connu, lui demeura caché. Les observations qu'il put faire dans une visite rapide suffirent d'ailleurs à M. de Bettancourt pour deviner les perfectionnements apportés dans cet appareil et pour le mettre à même, dès son retour à Paris, d'en construire un modèle qui n'en différait que dans quelques détails, et qui fut, peu après, exécuté par M. Périer à l'usine de l'île des Cygnes, dans le voisinage de Paris.

Toujours est-il que M. Lobgeois imagina ce nouveau genre d'appareil sans savoir qu'il fût déjà appliqué ailleurs, et qu'il en entrevit parfaitement les avantages, qu'il faisait ainsi ressortir :

« La machine à double effet, disait-il, permettra de diminuer les dimensions du cylindre à vapeur et de la chaudière, et par suite de diminuer les frais d'établissement; ensuite, de supprimer les contre-poids et de simplifier tout l'attirail; enfin, de diminuer la consommation du combustible en raison de la diminution des résistances à vaincre. »

5° La machine à double effet que se proposait d'employer M. Lobgeois, devait faire marcher non pas une pompe à double effet aussi, mais deux pompes à simple effet marchant alternativement. Il semble donc que M. Lobgeois ait entrevu dès lors ce qui a été constaté depuis, c'est que, dans une pompe à double effet, l'entretien du piston et des soupapes

est plus difficile, et qu'elle n'a d'autre avantage sur la pompe à simple effet que de donner au jet d'eau dans les tuyaux un mouvement continu, que l'on obtient d'ailleurs par deux pompes à simple effet dont les pistons marchent en sens contraire l'un de l'autre.

M. Lobgeois faisait encore observer, au sujet de ces pompes, que les résistances produites par les étranglements existant ordinairement au passage de l'eau du corps de pompe dans le tuyau montant et par le frottement considérable résultant de l'excédant de vitesse que doit prendre l'eau dans ce tuyau, devaient exiger un grand excédant de puissance que l'on éviterait si les tuyaux montants et le passage de l'eau aux soupapes étaient de même diamètre que le corps de pompes. Aujourd'hui, et dans le même but, on recommande de faire les diamètres des tuyaux d'aspiration et d'ascension égaux aux deux tiers environ de celui du corps de pompe.

6° M. Lobgeois compare les frais de distribution, dans le système de 1787, des 49 pouces d'eau à tirer des sources de Mérignac et des Carmes, avec les frais de distribution, dans son système, des 64 pouces d'eau à tirer des sources de Dublan, Sallebert et Rivière, et il en déduit que les premiers auraient été fort supérieurs aux seconds.

En effet, les deux sources de Mérignac et des Carmes, rendues aux portes de la ville avec une seule conduite en fer pour chacune, auraient coûté 391,800 livres, et les trois sources réunies du quartier de Rivière, élevées par une machine à feu et amenées à la place Dauphine par de doubles conduites en fer, n'auraient coûté qu'environ 230,000 livres, d'où, pour lui, une augmentation dans le premier système de 161,800 livres, pour avoir 15 pouces d'eau de moins.

Mais cette comparaison n'est point exacte : d'abord, on peut remarquer que la distance des sources au centre de la ville est fort différente dans les deux cas. Ensuite, on doit

faire observer que si M. Lobgeois, qui estime à 10,000 livres les frais annuels à faire pour la conduite et l'entretien de la machine, eût capitalisé cette somme et ajouté le capital 200,000 livres aux frais à faire dans son système, il aurait vu que l'avantage qu'il lui avait reconnu disparaissait complètement.

C'est d'ailleurs ici le cas de répéter, en faveur du système de M. Lobgeois, cette observation de M. Génieys, que ce n'est pas la même chose de dépenser immédiatement un gros capital, ou seulement les intérêts de ce capital, pour avoir annuellement un certain résultat. Dans la première hypothèse, en effet, les intérêts de ce capital sont à jamais perdus; dans la seconde, au contraire, ils peuvent diminuer par suite des perfectionnements que le temps apporte dans les moyens de production.

En 1790, par exemple, la baille de charbon de terre, de la capacité de 137 litres et du poids de 240 livres, coûtait 5 livres 15 sols, soit environ 4 fr. 20 l'hectolitre du poids de 85 kilogrammes, tandis qu'aujourd'hui cette dernière mesure ne se paye pas plus de 2 fr. Voilà donc une réduction de plus de 4,500 fr. dans la dépense annuelle précitée, qui, ramenée à 5,500 livres et capitalisée, aurait montré, dans le système de 1787, une augmentation de dépense de 51,800 livres.

4° Eau des sources de Montjaux, près Gradignan, 1826 et 1829.

Les auteurs du Mémoire de 1787 proposèrent de compléter l'approvisionnement de Bordeaux par les eaux de sources de Montjaux, dépendant de la vallée de l'Eau-Bourde et situées au dessus de Gradignan. Elles furent également indiquées dans le Mémoire de 1791, mais on ne donna alors sur elles

que des renseignements vagues. On en regardait le volume comme difficile à évaluer, en raison des différents jets que forment ces sources, et on ne pensait pas qu'elles puissent arriver à la hauteur de la place Dauphine.

Ce n'est qu'en 1826 et 1829 que ces mêmes sources devinrent l'objet de recherches plus exactes : 1° Les nivellements faits en 1826 par l'Académie des sciences de Bordeaux prouvèrent la possibilité d'amener dans les points les plus élevés de Bordeaux les différentes sources qui se jettent dans l'Eau-Bourde, au dessus de Gradignan ; 2° leurs eaux furent, en 1829, soumises aux réactifs chimiques par M. Lartigue, et il fut alors reconnu qu'elles pouvaient être classées parmi les plus pures de Bordeaux ; 3° enfin, les sources de Puymartin, réunies à celles de Gajac, furent, dans la même année 1829, examinées par une Commission municipale, jugées par elle être très abondantes et estimées devoir donner au moins 50 pouces.

Calculant sur ce produit, prenant pour base la distance des sources de Puymartin, qui sont les plus éloignées, et évaluant les dépenses pour la conduite et la distribution dans la ville d'après les devis de M. l'architecte Durand, cette Commission porta à 2,200,000 fr. la dépense totale que la ville aurait eu à faire pour utiliser ces 50 pouces.

Il en résulte que le pouce fontainier lui serait revenu à à 44,000 fr., somme considérable qui a fait attacher peu d'importance à ce projet.

5° *Eau des sources de Carbonieux, près Vayres,* 1835.

Les eaux des sources de Vayres furent proposées en juillet 1835 par MM. Roché et Filheau, dans le concours ouvert au commencement de cette année par l'Administration municipale de Bordeaux.

MM. Roché et Filheau offrirent alors d'amener en ville 200 pouces d'eau des sources de Vayres qui jaillissent au pied du magnifique coteau de Carbonieux, situé dans la commune de Villenave-d'Ornon, à 11,200ᵐ du centre de la place Dauphine.

L'abondance de ces eaux avait été constatée par l'ingénieur hydraulique de la ville, et leur qualité reconnue être très bonne par une Commission de chimistes. Elles devaient être prises au point où elles jaillissent, être élevées sur les lieux par une machine hydraulique, conduites par des tuyaux en fonte de fer dans un réservoir établi sur la place Dauphine à 7ᵐ au dessus du sol, et, de là, être distribuées dans la ville et portées aux fontaines.

Le devis se montait en tout, pour conduite extérieure et distribution intérieure, à 1,875,000 fr.; c'était, de tous les projets qui furent alors examinés, celui qui eût coûté le moins. On dut toutefois le rejeter par les motifs suivants (1) :

« 1° Parce que le sacrifice d'environ 3 millions, qui fut » demandé à la ville pour le mettre à exécution, était beau- » coup trop élevé par rapport aux frais qu'il était censé » devoir exiger et aux avantages qu'il paraissait devoir » offrir;

» 2° Parce que l'établissement hydraulique devait être » placé à 11,200ᵐ de la ville et qu'il y a d'immenses dangers » à avoir ses établissements, ses réservoirs et ses machines » jetés à deux lieues de distance, dans un lieu isolé, loin de » toute surveillance administrative et exposés aux attaques » des malveillants;

» 3° Parce qu'enfin ce projet était fondé sur l'eau de sour- » ces qui semblent n'être qu'un accident dans la constitution » physique du lieu dans lequel elles surgissent, et qui ont » paru à la Commission municipale trop peu riches pour

(1) *Commission municipale des eaux et fontaines publiques,* Rapport de M. Gautier du 29 décembre 1837.

» garantir la ville de tout événement pouvant être amené par
» leur instabilité. »

6° Eau des sources du Taillan, 1835.

Jusqu'en 1835, on n'avait pensé qu'aux sources situées au sud-ouest de Bordeaux, et dont la plus abondante ne pouvait fournir plus de 150 à 200 pouces fontainiers. Personne n'avait encore eu l'idée de rechercher celles situées au nord de cette ville. Alors M. Jouis songea à fouiller les rives de la jalle de Blanquefort et de Saint-Médard, et c'est à lui qu'on doit la découverte des belles et importantes sources du Taillan.

Par sa lettre du 30 juin 1835, M. Jouis fit connaître à M. le Maire de Bordeaux « qu'il venait de trouver, à 10,500m
» de la place Dauphine, entre les moulins du Thil et de Bus-
» saguet, commune du Taillan, sur la rive gauche du bief
» de ce dernier moulin, plusieurs sources très abondantes,
» d'une eau belle, limpide, excellente, qui, traitée par les
» réactifs ordinaires, présentait la pureté de celle d'Arlac.
» Ces sources, ajoutait M. Jouis, sortent du rocher dans une
» étendue de 400m environ, au pied d'un coteau boisé, à
» 1 mètre au dessus de la place de la Comédie, à 3m au des-
» sous de la place Dauphine. Leur position les rend faciles à
» réunir et l'on pourrait aisément leur donner un réservoir
» commun. Leur produit journalier et constant suffit à la
» dépense d'une meule à rouet volant, et peut être estimé à
» près de 1,500 pouces. En tablant au plus bas, on peut au
» moins compter sur 1,200 pouces d'eau. Une fois rendue à
» Bordeaux, cette quantité d'eau serait une belle chose; c'est
» alors qu'on pourrait raisonnablement se flatter de faire des
» châteaux d'eau, des fontaines jaillissantes et des bornes-
» fontaines d'une proportion convenable au grandiose de
» notre ville et à la beauté de nos monuments. »

Cette première communication de M. Jouis ne fut pas écoutée, et n'obtint pas même une simple réponse.

(A) Projet de M. Jouis pour la distribution des eaux du Taillan, 1838.

Le 1er février 1838, M. Jouis, sans se laisser décourager par le peu de sympathie qui lui avait été montrée, porta à la connaissance de M. le Maire de Bordeaux les moyens proposés par lui pour tirer parti des eaux du Taillan d'une manière économique et sûre.

Il pensa qu'il ne convenait pas d'élever, à la sortie même des sources, la totalité de leur produit, lorsqu'une faible partie seulement doit atteindre une hauteur assez forte pour les besoins les plus élevés de la ville, et que la plus grande quantité vient trouver son emploi dans les quartiers inférieurs. Il est toujours, en effet, fort coûteux, et surtout très inutile, de monter l'eau à grands frais, pour la faire descendre ensuite. Puis la ville aurait eu les embarras d'un établissement considérable, chanceux, et beaucoup trop éloigné de la surveillance immédiate. Par ces raisons, il crut devoir chercher d'autres moyens. Voici en quoi consistait le projet auquel il s'arrêta :

« La situation des sources du Taillan, donnant près de » 1,500 pouces d'eau d'une pureté irréprochable, permet de » les conduire naturellement à 5m66 au dessus du Jardin- » Public.

» Pour arriver à ce but, on *réunirait* les sources dans un » *réservoir commun* établi entre les moulins du Thil et de » Bussaguet, le long du bief, à la gauche de ce dernier mou- » lin. On les obligerait à s'y élever à 1m au dessus du dégor- » geoir des sources, ce qui les porterait à 2m au dessus du » pérystile de la Comédie.

» Un aqueduc en maçonnerie partirait du réservoir com-

» mun, traverserait la jalle de Blanquefort, longerait les co-
» teaux de la rive droite, et porterait les eaux jusqu'au Jardin-
» Public, où serait établi le bassin de distribution à 6m66
» du sol.

» Le produit de l'aqueduc se diviserait en trois parties
» inégales : la plus grande portion serait destinée à la ville
» basse, formée des quais, des Chartrons, etc.; la seconde,
» à la ville moyenne comprise entre le pavé des Chartrons et
» la place de Tourny; la troisième, à la ville haute située
» entre le niveau de la place Tourny et celui de la place Dau-
» phine.

» Les eaux arrivant naturellement à 5m66 au dessus du
» Jardin-Public, pourraient aussi se rendre à 0m60 au dessus
» de la place Tourny, par conséquent la 1re et la 2e zône
» seraient naturellement abreuvées; mais la 3e zône, celle de
» la place Dauphine, se trouvant en contrehaut du point
» d'arrivée, ne pourrait point jouir de la même faveur;
» alors on pourrait facilement prendre une chute de 2m sur
» les 5m66, puis, se servant de l'eau de la ville basse comme
» moteur, élever la 3e et faible quantité d'eau nécessaire à la
» ville haute. Il resterait encore à l'eau de la ville basse 3m66
» de pente pour se rendre à sa destination, où elle pourrait
» jaillir des fontaines publiques à 2 et 3m au dessus du sol
» dans la zône qu'elle devrait abreuver.

» Dans ce projet donc, point de force étrangère, point de
» machine à vapeur, ni dans la ville, ni vers les sources:
» l'eau se distribuerait elle-même par son propre poids, le
» jour comme la nuit, sans interruption.

» Ce système serait d'une grande simplicité, facile et point
» sujet aux dérangements qui perdent les établissements d'une
» nature compliquée. »

Les moyens proposés par M. Jouis pour distribuer l'eau des sources du Taillan dans tous les quartiers de la ville,

étaient ingénieux et dignes du plus grand intérêt; mais les moyens qu'il proposait pour le captage de ces sources, quoique naturellement indiqués, étaient moins heureux. Ils consistaient, en effet, à creuser un bassin pour recueillir toutes ces sources, à s'assurer de la hauteur à laquelle les eaux pourraient s'y élever, et à partir de ce point pour établir son canal d'amenée. Or, ce bassin n'eût pu recueillir les sources dans toute leur quantité et qualité que s'il eût été construit de manière à les isoler, ce qu'il eût été fort difficile d'obtenir, et que si leurs eaux y eussent été reçues par déversement. Vouloir au contraire les forcer à s'y élever de 1^{m} au dessus de leur dégorgeoir, c'était en diminuer le produit.

Quoi qu'il en soit, la découverte de M. Jouis et ses propositions commencèrent en 1838 à attirer l'attention de l'Administration municipale, qui crut y voir le moyen de doter enfin la ville de Bordeaux de la grande distribution d'eau jusque-là vainement cherchée.

A cette époque, M. Mary, ingénieur en chef du service hydraulique de Paris, appelé par la Mairie de Bordeaux, vint visiter toutes les sources connues d'Arlac, des Carmes, de Montjean et Carbonieux, et, en dernier lieu, les sources du Taillan, ainsi que celles qui jaillissent le long du coteau, entre le Taillan et Eysines. M. Mary déclara alors que c'étaient en effet les sources du Taillan qui seules pouvaient alimenter convenablement la ville de Bordeaux.

Il fut, à ce moment, reconnu que ces sources émanent de la nappe souterraine formée par les eaux pluviales tombant sur la contrée des landes du Médoc, recueillies par un sol perméable de sable et de calcaire crevassé, et descendant jusqu'à la profondeur inconnue où elles sont arrêtées par une couche imperméable. Il fut constaté que ces sources surgissent au pied des coteaux de la jalle de Blanquefort, assez profonde pour recouper la nappe; qu'elles se montrent sur

une étendue d'environ un kilomètre, et qu'elles y forment trois groupes distincts, celui du Thil supérieur, celui du Thil inférieur, et celui de Bussaguet. Enfin, il fut observé que l'abondance même de ces sources était une garantie de leur instabilité, et que, provenant d'un immense bassin d'alimentation, elles ne devaient pas faire craindre des changements dans leur allure semblables à ceux auxquels peuvent être sujettes les petites sources alimentées par des bassins peu étendus et susceptibles d'être facilement détournées.

(B) Premier projet de MM. Mary et Devanne, 1841.

Revenu à Paris, M. Mary étudia un premier projet qu'il présenta en 1841, et dans lequel il n'admit pas les moyens proposés par M. Jouis pour opérer la distribution des eaux de ces sources, parce qu'il ne les crut pas économiques. Au lieu de les amener en entier par leur pente naturelle au Jardin-Public, et d'en élever une petite partie, à l'aide de machines, pour être distribuée dans la ville haute, il pensa qu'il fallait profiter de la puissance motrice de la jalle, pour élever en partie l'eau des sources à leur origine, afin qu'arrivée à Bordeaux à un niveau suffisant, on pût la distribuer sur tous les points du sol sans l'emploi de nouvelles machines et avec des conduits d'un diamètre ordinaire.

Dans ce premier projet présenté par M. Mary, et dont la dépense était estimée à 4 millions, on ne conduisait à Bordeaux que la moitié des eaux du Taillan, soit environ 600 pouces; les autres 600 pouces étaient utilisés à Bussaguet pour aider à y élever la partie destinée à l'approvisionnement de la ville. Cette élévation se faisait au moyen de pompes mues par une machine hydraulique établie aux lieu et place du moulin de Bussaguet, laquelle envoyait ces eaux par un canal à peu de distance de Bordeaux, dans un vaste réservoir

situé sur la propriété de M. Cuttler, à Caudéran, et dominant la ville. De ce réservoir, ces mêmes eaux s'écoulaient par des conduits d'un gros diamètre, soit directement dans quelques quartiers, soit dans deux réservoirs projetés sur les points culminants de la cité, de part et d'autre de la vallée du *Peugue*.

Ces dispositions offraient, d'ailleurs, de grands inconvénients. Ainsi, pour éviter les frais considérables qu'il aurait fallu faire pour élever toutes les eaux de ces belles et bonnes sources par une machine à vapeur, on s'était vu dans la nécessité fâcheuse d'en perdre la moitié, afin d'alimenter la machine hydraulique. Celle-ci, placée en aval de la poudrière de Saint-Médard et dans sa dépendance, n'eût pas permis d'élever plus de 12,000 mètres cubes d'eau par jour, quels que fussent les besoins. Enfin, sa grande distance de Bordeaux eût rendu fort difficile une surveillance efficace sur cet organe, le plus essentiel de la distribution.

Les circonstances vinrent heureusement mettre, pendant plusieurs années, obstacle à la réalisation de ce projet, et ce ne fut qu'en 1850 qu'on pût reprendre l'étude de cette importante question. Les grands progrès effectués dans ce long intervalle dans la construction des machines à vapeur, en donnant la possibilité d'employer de tels moteurs avec avantage dans des circonstances où leur usage eût été ruineux autrefois, permirent alors de projeter la dérivation de la totalité des eaux des sources du Taillan, au moyen d'un aqueduc pour les amener à Bordeaux dans un réservoir principal, d'où elles seraient distribuées directement, ou élevées de manière à se répandre dans les divers quartiers de la ville.

MM. Mary et Devanne furent chargés de dresser, conformément à ces vues, un nouveau projet, qui fut présenté par eux le 2 mai 1851 et fut adopté par le Conseil municipal en juin de la même année.

On se mit alors en mesure d'acquérir les sources du Thil, appartenant à la famille Tenet, et celles de Bussaguet, dont jouissait Mme veuve Lapène.

Les sources du Thil, ayant leur point d'émergence dans le domaine du Thil, à plus de 10m de la rivière de Jalle, dont elles étaient entièrement distinctes, et appartenant au propriétaire du fonds, furent achetées en 1854, par voie d'expropriation, pour la somme de 90,000 fr., dont 50,000 fr. pour les sources, et 40,000 fr. pour 17 hectares de bois et prés qui les entourent. Depuis, on a encore payé, de 1862 à 1865, pour la purification des eaux du Thil supérieur, une somme de 20,500 fr., dont 7,000 fr. pour l'acquisition du marais à sangsues voisin, et 13,500 fr. pour le comblement en sable de ce marais et la défense des berges de la Jalle.

Les sources de Bussaguet, qui avaient leur point d'émergence dans le lit même de la rivière, ou qui çoulaient de ses francs bords, ayant leurs eaux confondues à leur naissance avec celles de cette rivière, dont elles faisaient partie intégrante, n'étaient pas à acheter; mais il n'en était pas de même des deux moulins de Moulinat et de Bussaguet, que ces eaux faisaient mouvoir, et que la ville dut acquérir en 1856 par voie d'expropriation, avec deux hectares de terrain, pour la somme de 124,800 fr. Plus tard, par suite du détournement de ces eaux et de la diminution de force motrice qui en résulta pour les usines inférieures, la ville dut encore, en 1856, payer, pour ce fait, une somme de 68,760 fr., et faire au dessous du moulin de Jallepont un partage d'eau qui a coûté 17,840 fr.

Enfin, en 1865, on a encore redressé le cours de la jalle de Blanquefort dans la traversée de la propriété Stehelin, dans le but d'assurer la conservation des sources du Taillan, et cette opération a coûté la somme de 21,300 fr.

En résumé, les sources du Thil et de Bussaguet ont coûté

pour acquisition, préservation et appropriation, la somme totale de 343,200 fr.

(C) Second projet de MM. Mary et Devanne, 1851.

D'après le second projet de MM. Mary et Devanne, dont l'exécution commença en 1853, la totalité des sources du Taillan, desquelles on comptait tirer 22,000^{m3} d'eau par jour, soit 1,180 pouces fontainiers ou 260 litres par seconde, durent être amenées à Bordeaux par un aqueduc de près de 12 kilomètres de longueur, et une pente uniforme de 0^{m}06 par kilomètre.

Elles devaient y être reçues dans un réservoir de 13,000^{m3} de capacité, situé rue Paulin, et destiné à emmagasiner les eaux arrivant pendant la nuit, ainsi que pendant les heures de jour où il y aurait diminution dans la consommation.

Là, une petite partie de ces eaux (5,000^{m3}) serait conduite par l'effet de la pente et par de gros tuyaux en fonte de 0^{m}60 de diamètre, dans les quartiers des Chartrons et de Bacalan, où seraient deux réservoirs en tôle, de la capacité totale de 800 mètres cubes, établis à la hauteur du réservoir Paulin, et s'alimentant directement.

L'autre partie (17,000^{m3}) serait prise par une machine à vapeur à double cylindre, à simple effet, à détente et à condensation, de la force de 31 chevaux, qui élèverait successivement 12,400^{m} à la hauteur de 13^{m}, et 4,300^{m} à la hauteur de 9^{m}, au moyen d'une pompe dont le produit varierait dans le rapport de ces quantités, et qui refoulerait l'eau dans deux conduites principales en fonte, de 60 et 50 centimètres de diamètre, pour la distribuer en route et envoyer l'excédant dans 4 réservoirs en maçonnerie, de la capacité totale de 13,600 mètres cubes, établis à ces niveaux au centre des quartiers hauts.

Ces réservoirs, qui sont ceux de Saint-Martin haut et bas, de Sainte-Eulalie et des Douves, devaient communiquer entre eux, et procurer le grand avantage de pouvoir donner ensemble, au moment du lavage des rues, les quantités d'eau considérables que doivent débiter les bouches sous-trottoirs.

Pour desservir les étages supérieurs des maisons où de petits bassins pourraient être établis, il serait effectué, de onze heures à minuit, un service à haute pression pendant lequel les réservoirs seraient fermés et l'eau refoulée avec une force limitée par le niveau du bassin placé au haut de la tour de l'établissement.

En somme, la distribution devait se faire ainsi dans la ville :

1° Les quartiers bas du nord de la ville seraient alimentés par le réservoir Paulin et par les réservoirs des Chartrons et de Bacalan ;

2° Les quartiers bas du centre (vallées du Peugue et de la Devèze), par le réservoir inférieur de la rue Saint-Martin;

3° Les quartier bas du Sud, ou de Paludate, par le réservoir des Douves;

4° Les quartiers hauts du centre et de l'ouest, par les réservoirs Saint-Martin supérieur et Sainte-Eulalie, ainsi que pour les pompes.

Le service public devait être fait par 68 fontaines, 61 bornes-fontaines à repoussoir, et 1,005 bouches d'eau sous-trottoirs, dont 864 seulement à établir de suite. — Des bains devaient être gratuitement délivrés à la classe pauvre, dans un établissement utilisant les eaux de condensation des machines, et contenant 160 baignoires.

Il devait y avoir 90,000^{m} de conduits en fonte, dont 60,000^{m} de divers diamètres pour desservir les fontaines publiques et les bouches d'arrosage, et 30,000^{m} de petit calibre pour les concessions d'eau.

Dans ce système, la répartition des 22,000^{m3} devait avoir lieu de la manière suivante :

1° Lavage des ruisseaux, 61 bornes-fontaines et 1,005 bouches sous-trottoirs, ensemble 1,066 écoulements à 10^{m3} chacun.	10,660^{m3}
2° 129 fontaines dépensant 1,290^{m3}, plus, fontaines monumentales dépensant 2,230^{m}, ensemble.........	3,520
3° Concessions particulières........................	7,460
4° Eaux de condensation des machines...............	360
Total.........................	22,000^{m3}

La dépense, non compris les frais d'acquisition des sources, ne devait pas s'élever à plus de 4,200,000 fr., savoir :

1° Aqueduc de dérivation des sources du Taillan......	605,000^{f}
2° Réservoir Paulin..................................	220,000
3° Établissement hydraulique, machines et dépendances.	525,000
4° Réservoir Saint-Martin et ses accessoires...........	200,000
5° Réservoir Sainte-Eulalie	225,000
6° Réservoir des Douves............................	70,000
7° Réservoir des Chartrons..........................	35,000
8° Réservoir de Bacalan............................	35,000
9° Établissement des conduites, robinets, regards.....	1,890,000
10° Fontaines publiques par aperçu..................	219,000
11° Frais de direction et de surveillance	176,000
Total.........................	4,200,000^{f}

Ces chiffres avaient été largement calculés, de manière à ne donner lieu à aucun mécompte; cependant, quoique l'on y eût porté des sommes à valoir plus considérables que celles généralement admises, la Commission municipale crut prudent d'y ajouter un chiffre de 100,000 fr. destiné à faire face à toutes les éventualités et indemnités. On devait donc, pour 4,300,000 fr., doter la ville de Bordeaux d'une distribution d'eau assez abondante pour assurer à chaque habitant (la population étant de 130,000 âmes) une fourniture de 170 litres

par jour, et pour distribuer, par année, à la classe pauvre, 170,000 bains à peu près gratuits. Ce chiffre différait peu de celui demandé en 1841 pour fournir moitié moins d'eau. Il est vrai que ce dernier projet nécessitait des frais journaliers de combustible évalués à 16,425 fr. par an, ce qui représente un capital de plus de 300,000 fr.

Au 15 août 1857, le projet était en grande partie exécuté, avec cette modification dans les machines à vapeur établies au nombre de deux, près le réservoir Paulin, qu'elles sont à un seul cylindre, à moyenne pression, à détente et à condensation, et que leur force est de 48 chevaux pour chacune. Alors eut lieu l'inauguration publique des fontaines de Bordeaux, en face de la gerbe des Quinconces, qui fut la première eau amenée dans cette ville. Il fut donc assuré que la distribution aurait lieu partout au 1er janvier 1858, et qu'à dater de cette époque, Bordeaux serait la plus favorisée des villes de France sous le rapport des eaux. Mais on ne tarda pas à reconnaître que c'étaient là de bien décevantes promesses!

Mécomptes éprouvés dans l'exécution du deuxième projet de MM. Mary et Devanne.

Et d'abord, on se trouva, au commencement de 1860, avoir dépensé, en sus des devis, une somme de 336,676 fr., ayant porté principalement sur le canal d'amenée et les indemnités de terrains.

Cet excédant, quoique de beaucoup supérieur aux 100,000 f. ajoutés par la Commission municipale, n'eut point paru par trop considérable pour des travaux aussi difficiles, si d'ailleurs la question eût été complètement et parfaitement résolue. Mais, à cette époque, on ne recevait encore en ville qu'environ 10,000^{m3} d'eau; on ne pouvait faire par jour qu'un seul arrosage des rues, et plusieurs quartiers étaient absolu-

ment ou partiellement privés d'eau. On s'aperçut alors, quant aux sources, qu'elles n'avaient point toutes été captées, et que plusieurs d'entre elles se perdaient. On reconnut aussi que les eaux reçues à Bordeaux étaient loin d'être pures, et qu'on avait été obligé d'en rejeter une partie, celles du Thil supérieur, que venaient altérer les eaux d'un marais à sangsues, situé à leur proximité.

Enfin, en ce qui concerne les travaux effectués à l'intérieur de la ville, on constata que de grandes fautes avaient été commises dans la construction des réservoirs exécutés, et que le réservoir de Bacalan était resté en projet.

(a) Mécomptes relatifs au volume des sources du Taillan.

Les sources du Taillan, coupées par le canal d'amenée établi au pied du coteau de la rive gauche de la jalle, ont été reçues directement, et sans travaux préalables d'isolement, dans ce canal, par des ouvertures pratiquées dans l'un de ses pieds-droits. Il est vrai que ces mêmes sources, en communication avec les cavités naturelles qui existent dans le rocher et pénètrent à une profondeur inconnue, supérieure à 14^{m}, avant d'atteindre la couche imperméable sur laquelle repose la nappe souterraine, eussent exigé, pour leur isolement, des travaux d'art fort dispendieux. Par cette raison, on chercha de préférence à neutraliser l'effet de ces communications, en maintenant constamment le niveau des eaux de sources et celui des eaux extérieures à la même hauteur, de manière à éviter que le niveau des eaux de jalle s'abaissant, les eaux de sources ne vinssent se perdre en s'y réunissant, et que le niveau des eaux de jalle s'élevant, celles-ci ne vinssent se mélanger aux eaux de sources dont elles auraient altéré la qualité. Pour y parvenir, on détruisit les moulins de Bussaguet et de Moulinat, on ferma le bras de Bussaguet, et

on chargea un garde d'aller, de jour et de nuit, aux vannes de la retenue, chaque fois qu'une sonnette l'avertirait d'un changement de niveau dans ce bief. On a beaucoup critiqué ce système d'équilibre de pression; mais, ainsi que l'a fait observer M. Lancelin, il n'a cessé de donner d'assez bons résultats, les variations de niveau ayant été renfermées dans des limites assez étroites.

L'intention avait été de donner à la ville de Bordeaux un volume de 250 litres d'eau de source par seconde, soit environ 170 litres par habitant et par jour, pour une population portée alors à 130,000 âmes. On a d'abord compté que les sources du Taillan seraient plus que suffisantes pour fournir seules, en tout temps, cette quantité. En effet, les premiers jaugeages, qui ont été exécutés en 1842, ont donné 264 litres par seconde. Cette observation avait été faite, il est vrai, dans une année assez humide, et ce sont les années sèches qui doivent surtout guider dans ces appréciations; car c'est principalement alors que le produit des sources devient le moins abondant, et la consommation d'eau la plus active. Mais on n'admettait pas que, par les temps les plus secs, la réduction du volume des sources pût s'élever de manière à rendre douteuse la possibilité de tirer en tout temps, de ces sources, les quantités d'eau nécessaires.

Les observations faites depuis lors ont montré combien ces prévisions étaient erronées. En 1858, des jaugeages exécutés avec beaucoup de soins, par l'étiage le plus bas qui se fût présenté depuis dix-sept ans, n'ont donné, pour le produit total des sources du Taillan, que 160 litres par seconde, savoir : 44 litres pour le groupe supérieur du Thil, 20 litres pour le groupe inférieur, et 96 litres pour le groupe de Bussaguet. C'était là une assez forte diminution. A cette époque, les 44 litres des eaux du Thil supérieur étaient rejetés comme trop impurs; et des 116 litres reçus à Bus-

saguet, 6 litres étaient perdus dans le trajet; on ne recevait donc alors en ville que 100 litres. On ne tarda pas d'ailleurs à regarder comme suffisante la distribution en ville de 100 litres par jour et par habitant, ce qui, pour une population *maximâ* de 180,000 âmes, exige une quantité d'environ 210 litres par seconde, et on vit peu après qu'on pouvait se procurer les 100 litres manquants par la purification des eaux du Thil supérieur, ainsi que par la réunion aux eaux du Taillan des sources de Cantinolle, de Bussac et du communal de Gajac, estimées donner ensemble de 60 à 65 litres, et dont on s'empressa de décider l'acquisition. Mais en 1864, au mois de mai, et par une sécheresse bien plus forte que celle de 1858, les observations faites à Bussaguet ont constaté que les sources inférieures du Thil et celles de Bussaguet ne donnaient plus que 96 litres, lesquels du moins étaient reçus en entier à Bordeaux, par suite des réparations faites au canal d'amenée. Quant aux eaux supérieures du Thil non encore purifiées, en admettant qu'elles aient éprouvé la même diminution, elles ne devaient pas donner plus de 35 litres. Le produit total des sources du Taillan, à cette époque, ne peut donc être estimé à plus de 130 litres, quantité égale aux 62/100 seulement des 210 litres auxquels on voulait arriver, soit à environ moitié de ce qu'il était en 1842. Il faut d'ailleurs considérer que ce très faible débit a été obtenu après une série d'années sèches, sans précédents depuis qu'on fait des observations sur le régime des eaux, et qu'on ne saurait dès lors raisonnablement le prendre pour base de la distribution.

(b) Mécomptes relatifs au canal d'amenée.

Le moyen que l'on employa pour conduire souterrainement à Bordeaux les eaux du Taillan, est celui d'un aqueduc

continu, prenant son origine aux sources du Thil, traversant la jalle sur un pont aqueduc établi sur arcades, et longeant ensuite les coteaux d'Eysines, de Bruges et du Bouscat.

Ce canal fut d'ailleurs très mal conçu et fort mal construit. Il donna lieu, en cours d'exécution, à beaucoup de difficultés, et une fois achevé, il exposa à des mélanges nuisibles d'eaux étrangères, ainsi qu'à des éboulements pouvant avoir de graves conséquences.

On ne s'était d'abord rendu compte, ni de la nature des terrains à traverser, ni de la superficie du terrain nécessaire pour déposer les déblais provenant des fouilles, et de là des réclamations qui exigèrent le sacrifice d'assez fortes indemnités.

La forme à donner au canal devait être, d'après le Mémoire de 1851, celle d'une cuvette évasée avec deux pieds-droits inclinés, réduits à un simple revêtement en maçonnerie de 18 centimètres d'épaisseur pour maintenir les talus et prévenir leur corrosion. MM. les Ingénieurs avouaient qu'au premier abord cette forme paraissait un peu hasardée; ils n'hésitaient pas toutefois à l'employer ici, vu le succès obtenu à Paris dans l'exécution d'un aqueduc de mêmes forme et dimension.

Cependant, dès le commencement des travaux, nous les voyons se rendre aux objections qui leur sont faites à ce sujet par les entrepreneurs, et substituer à cette forme celle ordinaire d'un rectangle surmonté d'un demi-cercle. Ils donnent alors à ce canal 1m60 de largeur et 1m60 de hauteur, dont 0m80 pour les pieds-droits et 0m80 pour la voûte. Sa pente fut celle de 0m06 par kilomètre. On le composa d'un radier mixtiligne en béton surhydraulisé, de 0m18 d'épaisseur au milieu, et de 0m22 à chacune de ses extrémités; de deux pieds-droits en moellons de 0m40 d'épaisseur, espacés de 1m60, et construits en moellons bruts recouverts d'un cré-

pissage en mortier surhydraulisé et d'un enduit en ciment; d'une voûte en demi-cercle, construite en béton sur un diamètre de 0m60 et une épaisseur de 0m40 aux naissances, se réduisant à 0m20 au sommet.

Cet aqueduc a été critiqué sous le rapport de ses dimensions et de sa pente. Ses dimensions sont cependant convenables, car M. Darcy a reconnu que son aqueduc de Dijon, qui n'a que 0m90 de hauteur sur 0m60 de largeur, pouvait être parcouru sans fatigue excessive, et M. Dupuit admet également ces dimensions comme limite des aqueducs pouvant être visités. Quant à la pente, elle donne à l'eau une vitesse de plus de 0m20 par seconde, et cela suffit, attendu que le passage de l'eau dans l'aqueduc n'étant que de quatorze heures, elle ne peut s'y corrompre dans un aussi court espace de temps.

Mais le radier, formé de béton sur une faible épaisseur de 18 centimètres, n'a pu résister aux sources de fond, qui l'ont ramolli sur plusieurs points, désagrégé sur d'autres, et se sont alors fait jour à travers en le détruisant. Il aurait fallu, ou le revêtir d'un enduit en mortier de ciment pur, comme on a fait dans la partie de la traversée de la jalle, ou mieux encore y substituer une voûte renversée en maçonnerie de 0m35 à la clef, comme dans la partie du canal correspondante aux sources de M. Lemotheux.

Les pieds-droits faits en moellons bruts, avec mortier hydraulique, sur la faible épaisseur de 0m40, conséquemment à joints incertains et sans autre liaison que celle que permettaient la cassure du bloc et l'emploi du mortier, ne purent non plus tenir les eaux extérieures, qui vinrent décoller les enduits dont ils étaient recouverts, et qui pénétrèrent dans l'aqueduc et se mêlèrent aux eaux de sources dont elles altérèrent la qualité. On eut évité ce grave inconvénient en arrangeant les moellons, comme à Dijon, de manière à

former des liaisons dans tous les sens; en les battant pour les tasser, jusqu'à ce que le mortier destiné à les relier refluât dans les joints, et en garnissant les vides par des éclats de pierre chassés avec force.

Enfin, on reconnut bientôt que la voûte faite, comme le radier, en béton surhydraulisé, sur une épaisseur moyenne de 0^m30, ne convenait ni à toutes les natures de terrain que l'on avait à traverser, ni à toutes les profondeurs que l'on devait atteindre. On crut faire assez en conservant cette voûte en béton sur tous les points où elle devait être recouverte d'une couche de terre inférieure à 3^m, et en prescrivant une voûte en maçonnerie sur tous les points où les remblais devaient avoir une plus grande épaisseur. Mais l'expérience ne tarda pas à prouver que la voûte en béton, construite avec d'excellents matériaux employés avec le plus grand soin, ne pouvait également résister au poids d'une faible épaisseur de terrain gras et marneux. De semblables terrains, détrempés par les pluies, détruisirent en effet, sur plusieurs points, de grandes longueurs de voûtes qu'il fallut reconstruire en maçonnerie.

Les matériaux dont on avait recommandé l'usage étaient d'ailleurs de qualité très médiocre. Les chaux hydrauliques employées étaient celles du pays, qui sont très peu homogènes et la plupart sans grande énergie. Il en est résulté que les mortiers hydrauliques, dans la composition desquels sont entrées ces chaux, n'ont pas acquis une grande résistance.

Les mortiers surhydraulisés, faits avec un mélange de chaux et de ciment que, par une erreur partagée par M. Vicat, on avait cru devoir faire une grande prise, n'ont pas tenu à l'action d'une eau renouvelée; la chaux en a été entraînée, et il est resté une masse spongieuse, ramollie et désagrégée, qui a laissé passage à l'eau.

Par toutes ces causes, le canal d'amenée perdait l'eau sur un grand nombre de points et en recevait sur d'autres. Les suintements extérieurs tendaient à diminuer le volume des eaux reçues en ville, les infiltrations venant du dehors avaient pour effet d'altérer la qualité de ces eaux. Un tel état de choses rendait urgente une réparation de ce canal.

Cette réparation fut commencée en 1863 et achevée en 1864, sur environ 5,800^{m} de longueur. D'abord, on avait pensé que 3,770^{m} pouvaient être facilement réparés au moyen d'enduits intérieurs ne devant pas coûter plus de 50 fr. le mètre courant, et qu'il faudrait procéder à la reconstruction complète des 2,030^{m} restants, lesquels étaient distribués dans quelques sections où des eaux de toute nature pénétraient de toutes parts avec trop d'abondance pour qu'on pût espérer les arrêter. On portait le coût de cette reconstruction à environ 200 fr. le mètre. On fit, en conséquence, figurer sur l'état rectifié du service des eaux cette réparation pour la somme de 640,000 fr. Mais en cours d'exécution, la réparation entreprise sur la première partie s'est faite avec un tel succès qu'on a pu l'étendre à la seconde, et remettre le tout en parfait état pour la somme d'environ 340,000 fr. La réparation devant être faite tout en maintenant un écoulement d'eau suffisant, on a isolé la partie à réparer au moyen de deux batardeaux, et on a établi de l'un à l'autre un conduit en tôle de 0^{m}40 de diamètre. Pour donner passage à 120 litres d'eau par seconde, cette conduite exigeait sur 100^{m} de longueur une charge totale de 0^{m}40 à l'aval de la conduite; l'eau prenait alors une hauteur de 0^{m}50 au dessus du radier; elle atteignait donc 0^{m}90 à l'amont, c'est à dire la hauteur prévue pour l'admission des sources, qu'il importait de ne pas gonfler sous peine d'en perdre une partie. On eut pu avoir une longueur plus considérable d'atelier, si on se fût contenté d'un débit

inférieur à 120 litres, mais ce n'était pas trop pour les besoins.

Les enduits intérieurs appliqués sur les maçonneries par les temps de sécheresse extrême de l'été de 1864, et alors qu'aucune pression d'eau extérieure ne venait agir sur eux, ont fait de suite une bonne prise, et ont acquis en peu de temps une résistance à inspirer toute confiance. Ils ont d'ailleurs été, dans l'hiver de 1864 à 1865, très fortement éprouvés par les masses d'eau pluviale qui se sont infiltrées dans les terres environnantes, et la visite qu'on en a faite au printemps de 1865 a montré qn'ils n'avaient nullement souffert. On peut donc compter aujourd'hui recevoir à Bordeaux la totalité des eaux du Taillan, et dans toute leur pureté.

(c) **Mécomptes relatifs aux réservoirs.**

Les réservoirs à établir, au nombre de six, dans la ville de Bordeaux, durent être, à l'exception d'un seul, construits de manière à avoir leur ligne d'eau au dessus du terrain. Les conditions générales de leur exécution ont donné lieu à deux critiques. La première concerne leur établissement à des hauteurs différentes, suivant les quartiers qu'ils desservent, ce qui entraîne des manœuvres de robinets journalières et compliquées pouvant, par la moindre distraction d'un employé, amener des accidents d'inondation. M. Lancelin a fait observer qu'en adoptant ce parti, M. Mary s'était proposé de diminuer les frais de construction des réservoirs les moins élevés, et la force motrice à dépenser pour les remplir, mais que c'était là une écononomie regrettable.

La seconde critique concerne la trop petite profondeur donnée aux cuvettes, ce qui rend très considérable la dépense relative des fondations, et fait que ces réservoirs deviennent très coûteux. M. Lancelin explique encore que si M. Mary a

donné de faibles hauteurs à ses bassins, ça été parce que le fond desdits bassins, dominant de fort peu les quartiers qu'ils desservent, les variations du niveau de l'eau dans ces réservoirs influent très notablement sur les orifices de distribution, qui devient d'autant plus difficile à régler, qu'il y a plus d'écart dans le bassin du plein au vide.

Des six réservoirs compris dans le second projet de MM. Mary et Devanne, celui de Bacalan ne fut pas exécuté par eux, et les cinq autres furent tellement mal construits, qu'ils donnèrent lieu successivement à de bien tristes résultats.

Ainsi, le réservoir des Chartrons ne put jamais tenir l'eau; celui de Saint-Martin, à deux bassins superposés, s'effondra en 1859 peu de temps après avoir été mis en service; celui des Douves fut soumis dès le principe à des tassements, qui ont bientôt amené la dislocation complète et la chute de quelques-unes des voûtes de sa couverture. Enfin, le réservoir de Sainte-Eulalie, après avoir reçu de nombreuses filtrations que l'on était parvenu à arrêter, et s'être pendant cinq années assez bien comporté, éprouva, à la suite des pluies persistantes de l'hiver de 1864 à 1865, de nouvelles fissures montrant que le sol était encore susceptible de tasser, et exigeant qu'il y fut fait une nouvelle réparation.

Ces résultats sont provenus des causes suivantes :

1° Le bassin en tôle des Chartrons avait été composé de feuilles trop minces et non suffisamment rivées.

2° Les fondations des autres bassins, construits en maçonnerie, n'avaient pas été descendues partout jusqu'au terrain ferme, ce qui exposa ces ouvrages à des tassements.

3° Les murs n'avaient pas reçu l'épaisseur voulue pour résister à la poussée de l'eau, et il ne leur avait été donné aucun empâtement pour s'opposer efficacement aux efforts

du renversement, ainsi que pour prévenir une pression trop forte sur le sol.

4° L'emploi du béton, dans la construction des murs d'enceinte et des voûtes, détermina la formation de cassures étendues par suite des plus légers mouvements. On sait, en effet, que lorsque le béton casse, il se produit de grandes surfaces de ruptures, à la suite desquelles disparaît toute liaison entre les parties séparées.

5° La couverture en briques n'avait pas le jeu nécessaire à la dilatation, et les effets de cette dilatation venaient se joindre aux autres causes précitées du déversement des murs d'enceinte.

De telles fautes sont très surprenantes de la part de l'ingénieur distingué qui est l'auteur principal du projet; elles ne peuvent s'expliquer que par une étude superficielle dudit projet dont il aurait abandonné les détails aux soins de son collègue, ou par le désir qu'il aurait eu d'apporter une grande économie dans la dépense. Quelle qu'en soit la véritable cause, elle ne l'excuse pas.

Dans les reconstructions et réparations auxquelles ont donné lieu ces réservoirs, et qui ont été faites sous la direction de M. Lancelin, on s'est attaché :

1° A asseoir les murs d'enceinte sur le sol vierge, et à leur donner la forme et les dimensions voulues pour leur solidité.

2° On n'a plus employé le béton que pour les radiers et les chapes, et on a construit les murs et les voûtes en maçonnerie de moellons bruts, reliés par un mortier à chaux très hydraulique, de nature à acquérir en peu de temps une dureté comparable à celle du ciment. L'expérience a prouvé que des voûtes d'arête ainsi construites pouvaient inspirer toute confiance.

3° On a conservé, pour la couverture des bassins, les

voûtes en arc de cloître, supportées par des cadres horizontaux en fer posés sur les chapitaux de colonnettes de fonte; mais on a pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir les effets de la dilatation de ces voûtes et empêcher que les murs n'en soient ébranlés.

A cet effet, la construction des murs d'enceinte a été arrêtée un peu au dessous des cadres, et la couverture a été entourée d'un petit mur de $0^{m}30$ d'épaisseur destiné à former la clôture, et pouvant, en cas de dilatations, obéir en glissant sur son joint, construit de manière à permettre ce mouvement.

A la fin de l'année courante, les réservoirs non encore établis auront été exécutés; tous ceux écroulés auront été reconstruits; tous ceux défectueux auront été réparés.

Le réservoir de Bacalan, établi comme celui des Chartrons sur un terrain d'alluvion très profond qui ne permet pas d'y asseoir des constructions solides, a été, dans l'année 1865, construit en tôle avec tous les soins voulus. Ce réservoir suffit seul aujourd'hui à l'alimentation de tous les quartiers bas du nord de la ville, en affectant des heures différentes pour l'arrosage des deux moitiés de ces quartiers.

Le réservoir à deux bassins superposés de Saint-Martin a été, en 1861, remplacé par deux bassins séparés; on a craint qu'en conservant la même disposition, l'eau, trouvant à passer à travers le radier, ne vînt encore altérer le sol vierge sur lequel on pouvait asseoir la nouvelle construction, et qu'en raison de la petite proportion d'argile contenue dans ce sol, il ne se fît dans les maçonneries des tassements pouvant amener des lésardes très dangereuses pour le bassin supérieur. On rasa donc l'ancien bassin supérieur, qu'on remplaça par un bassin nouveau établi à côté et à la même élévation; puis on répara, aussi parfaitement que possible, le bassin inférieur qui, quoi qu'il pût arriver, était sans danger pour la sécurité publique.

4° Enfin, dans la même année 1865, on a construit le nouveau réservoir de Ségur devant servir à l'alimentation des quartiers très élevés de l'ancienne gare de La Teste, et commencé la construction, sur un point élevé de la ville, du réservoir Grateloup destiné à remplacer celui écroulé des Douves, qui avait présenté l'inconvénient de se trouver en contre-bas du réservoir de Sainte-Eulalie, étant alimenté par la même conduite.

Dans le même temps que l'on procédait aux réparations des réservoirs, on a eu encore à s'occuper du captage des sources de Gajac, de Bussac et de Cantinolle, dont les eaux devaient, comme il a déjà été dit, être réunies à celles des sources du Taillan pour compléter l'alimentation de la ville de Bordeaux.

Les eaux des sources de Cantinolle et de Bussac, ayant appartenu à MM. Lemotheux et Boué, ont été introduites dans le canal d'amenée dans le courant de 1865, et celles des sources du communal de Gajac, dépendant de la commune de Saint-Médard, y seront introduites dans l'année courante.

7° *Eau des sources de Cantinolle.*

Les sources Lemotheux alimentant la fontaine de Cantinolle, émergent au pied du coteau de la rive droite de la jalle d'Eysines. Elles apparaissent à la distance de près de 40^m de cette jalle, et sont reçues dans un grand bassin où elles occupent un niveau un peu supérieur à celui du canal. Elles arrosaient environ 30 hectares d'un terrain excellent pour la culture maraîchère. Jaugées un grand nombre de fois, elles ont donné de 17 à 25 litres par seconde, suivant les hauteurs où elles ont été prises, et produiront environ 20 litres, étant prises maintenant au niveau du radier du canal.

Ces eaux n'ont point été l'objet d'une analyse spéciale, mais on peut être certain qu'elles sont de composition semblable à celles des eaux de Bussaguet; cependant un peu moins pures, puisqu'elles marquent 23° 1/2 à l'hydrotimètre, tandis que les eaux de Bussaguet ne marquent que 20°. Elles sont d'ailleurs d'assez bonne qualité pour pouvoir être mélangées avec elles.

Les sources Lemotheux ont été acquises par la ville pour le prix de 182,000 fr., y compris 9 hectares de terrain destinés à les protéger contre toute tentative de détournement. Elle a dû payer, en outre, la somme de 16,000 fr. pour l'extinction de trois procès qui avaient été malheureusement engagés. L'introduction de ces eaux dans le canal d'amenée n'a d'ailleurs exigé que des travaux de fort peu d'importance (14,000 fr.). En somme, ces sources sont revenues à environ 10,000 fr. le litre.

8° *Eau des sources de Bussac.*

Les sources Bouet alimentant la fontaine et les viviers de Bussac, émergent, comme celles Lemotheux, au pied des coteaux de la rive droite de la jalle d'Eysines, mais à la distance de 200^{m} de cette jalle et à 1^{m} au dessous du niveau du canal. Elles arrosaient environ 15 hectares d'un terrain de qualité un peu inférieure au terrain de Cantinolle, mais encore très bon pour la culture maraîchère. De là, elles se rendaient directement à la jalle, qu'elles atteignaient au dessous du moulin de Jallepont. Jaugées à diverses fois, elles ont donné de 22 à 29 litres par seconde; on peut admettre qu'elles donneront moyennement 25 litres, étant prises actuellement à la cote de 10^{m}.

Les eaux Bouet ont été analysées au laboratoire de l'École impériale des ponts et chaussées; elles ne diffèrent des eaux

de Bussaguet que par un peu moins d'oxygène, par beaucoup plus d'acide carbonique, ce qui ne nuit pas à leur qualité, et par un quart en sus de résidu fixe de carbonate de chaux, sans que la proportion de cette substance atteigne celle que présentent d'autres eaux réputées excellentes. Les eaux Bouet marquent à l'hydrotimètre 20° 1,2, soit un peu moins que celles Lemotheux; le mélange des unes et des autres avec les eaux de Bussaguet, ne devant faire augmenter que de 20 à 21 le degré hydrométrique des eaux conduites à Bordeaux, n'aura aucun inconvénient, soit sous le rapport de l'incrustation du canal, soit sous celui de la santé des habitants.

Les sources Bouet ont été acquises par la ville pour le prix de 91,500 fr., y compris un périmètre de protection de 9 hectares. Leur introduction dans le canal a d'ailleurs exigé pour 56,000 fr. de travaux; elles sont donc revenues, en somme, à 147,500 fr., soit à 5,700 fr. le litre. Le prix d'acquisition a été de beaucoup inférieur à celui des sources Lemotheux, en raison de l'étendue moitié moindre des terres qu'elles arrosaient et de l'infériorité de qualité de ces terres.

Les eaux des sources Bouet ont été recueillies, à la cote 10^{m}, dans une petite galerie de captage, avec des ouvertures du côté où elles se présentent. Elles sont conduites par une semblable galerie au puisard de l'appareil hydraulique, qui les élève au niveau du canal, et qui est mis en mouvement par un petit cours d'eau pris au bief de Moulinat. Elles sont amenées enfin, depuis l'appareil hydraulique jusqu'au canal, par un tuyau en fonte de 0^{m}50 de diamètre placé sous terre en forme de syphon.

L'appareil hydraulique imaginé par M. l'ingénieur Lancelin, consiste en une roue motrice verticale en tôle, à aubes courbes du système Poncelet, de 3^{m}20 de diamètre, et en

un tympan élévatoire en tôle, à cloisons en spirales, du diamètre de 4^m30, qui est porté sur le même arbre horizontal que la roue et est entraîné par elle sans aucun intermédiaire.

Cet appareil hydraulique est fort simple, peu dispendieux et d'un entretien facile; la roue à la Poncelet, qui donne le mouvement au tympan, est très convenable pour la petite chute de 1^m qu'il est possible de donner à l'eau motrice provenant du bief de Moulinat, et son effet utile est très avantageux. Le tympan qui puise l'eau des sources dans le puisard et l'élève à la hauteur de son centre est une des machines élévatoires les plus simples à employer pour élever l'eau à une petite hauteur, et l'inconvénient qu'on lui reproche généralement d'être d'un grand volume n'a ici aucune importance.

Aujourd'hui, les travaux de captage et d'amenée des sources du Taillan, de Bussac et de Cantinolle étant terminés, la ville est en possession d'un volume d'eau qui lui permet de faire deux fois par jour l'arrosage complet de tous ses quartiers.

9° *Eau des sources de Gajac.*

Les sources du communal de Gajac, dépendant de la commune de Saint-Médard, furent découvertes en 1861, au moyen des fouilles peu coûteuses entreprises sur ce point par M. Lancelin. Elles émergent sur la rive droite de la jalle d'Eysines, à la distance de près de 12^m de cette jalle, au pied d'un coteau à faible pente, à une hauteur peu différente de celle du canal d'amenée des eaux du Taillan. Elles peuvent fournir de 15 à 20 litres par seconde d'une eau de qualité assez semblable à celles du Thil et de Bussaguet, et il sera facile de les réunir à celles-ci par une galerie de captage et

une conduite en ciment, qui viendra se relier au canal, en traversant en syphon les jalles d'Eysines et de Blanquefort. La dépense des travaux à faire dans ce but est estimée devoir se monter à 75,000 fr., y compris les indemnités pour terrains et privation d'eau.

Le litre reviendra donc au plus à 4,500 fr.

Citons encore ici pour mémoire : les sources de Cenon, amenées en 1863 sur la rive droite de la Garonne, dans l'ancienne commune de La Bastide, et donnant 1 à 2 litres par seconde.

Résumé des faits concernant l'alimentation actuelle de la ville de Bordeaux en eaux de sources.

Au commencement de 1866, la ville recevait, au minimum, la quantité de 192 litres d'eau par seconde, soit de 16,500^{m} cubes par jour, non compris les sources de Gajac, et sur cette quantité, 3,000^{m} cubes étaient envoyés aux Chartrons, 12,500^{m} cubes étaient élevés à la hauteur de 10^{m}, 500^{m} élevés à la hauteur de 15^{m} et 500^{m} élevés à la hauteur de 28^{m}.

Le développement des conduites en fonte était alors de 111,000^{m} et la distribution se faisait par 1 fontaine à trois jets, 3 fontaines à deux jets, 4 fontaines à puisage, 180 bornes-fontaines, 15 poteaux d'arrosage et 872 bouches sous-trottoirs.

On comptait déjà 3,000 concessions particulières dépensant moyennement 1^{m} cube par jour, et ce nombre s'augmentait régulièrement de 400 par année. Ces concessions sont de deux natures : domestiques et industrielles. Les concessions domestiques, à robinet libre, se paient d'après la valeur locative de l'immeuble, de 20 fr. à 100 fr. par an, et les concessions industrielles, jaugées, se rapportant à une industrie qui consomme au moins 30 hectolitres par jour, se paient 3 fr. par hectolitre et par an.

La répartition des 16,500^{m3} d'eau reçus par jour au minimum se faisait ainsi :

Lavage des rues...................	10,560 m
Fontaines publiques...............	2,580
Concessions particulières..........	3,000
Eau de condensation des machines..	360
TOTAL...........	16,500^{m}

A la fin de 1866, toutes les sources destinées à l'alimentation de Bordeaux seront reçues dans cette ville, qui sera alors en possession du minimum sur lequel on a compté. Tous les travaux de la distribution de ces eaux, pour le lavage des rues et les besoins domestiques, seront en grande partie achevés; les principales fontaines monumentales seront établies et il ne restera plus qu'à étendre le réseau des concessions particulières au fur et à mesure des demandes.

L'établissement de bains gratuits, que devait alimenter l'eau de condensation des machines à vapeur, n'aura point été édifié, par la raison que l'eau qui sort du condenseur n'a que 22° centigrades, et qu'elle s'abaisse à 20 et à 18° dans le bassin qui la reçoit. Il faudrait donc la réchauffer; or, on ne pourrait le faire, au moyen d'un jet de vapeur, sans gêner la marche de la machine, et s'il était nécessaire de faire usage d'un foyer spécial, ce serait une cause de dépense pour la ville. En général, on peut considérer comme défectueux un système de bains basé sur l'eau de condensation d'une machine à vapeur, attendu que cette eau de condensation ne sort qu'à un faible degré de température si la machine fonctionne convenablement, et que, par les temps d'arrêt de cette machine, dont la marche est dominée par celle de l'usine à laquelle elle sert de moteur, le service des bains est exposé à des interruptions. Mais on pourrait, comme usage public, assujettir l'écoulement de l'eau des machines de l'établissement Paulin, dans les rues voisines, à alimenter des bassins destinés à servir de

lavoirs pour la classe pauvre, et à tenir lieu très avantageusement, pour le quartier de la Croix de Seguey, des lavages qui se font dans les ruisseaux provenant des eaux d'écoulement des raffineries du quartier de Sainte-Croix.

Quoi qu'il en soit, si, à la dépense d'environ 5 millions faite jusqu'au milieu de 1860 pour l'*acquisition* des sources du Taillan et leur *distribution,* on ajoute celle d'environ 2 millions qui aura été faite depuis pour acquérir la propriété des sources de Gajac, de Bussac et de Cantinolle, ainsi que pour réparer et compléter le système de distribution adopté, on verra que cette distribution n'aura pas coûté moins de 7 millions pour donner au minimum, en eau de source, 746 pouces fontainiers équivalent à 18,150^{m} cubes par jour, soit à 210 litres par seconde, soit enfin à 100 litres par jour et par habitant pour une population de 180,000 âmes.

Le prix du pouce fontainier y revient donc à 7,400 fr., celui du mètre cube à 385 fr., représentant un intérêt annuel de 19 fr. 25 c., ou une dépense par jour de 52 millimes 1/10.

Pour tenir compte des frais annuels d'entretien, qui sont de 70,000 fr., il faut d'ailleurs augmenter d'environ 1/2 millime le prix par jour du mètre cube, qui s'élève dès lors à 53 millimes 2/10.

Le revenu annuel des concessions particulières, qui est déjà de 200,000 fr., et qui tend sans cesse à s'accroître, promet d'ailleurs de faire retrouver l'intérêt de cette dépense. Les propriétés que, par prudence, la ville a acquises sur les deux rives de la jalle la feront également jouir un jour d'un revenu qui ne laissera pas que d'avoir son importance. Ainsi, les terrains en pente que la ville possède aux environs du Thil, et qui sont complantés en bois, pourront, avec des soins, se montrer, d'ici à quelques années, recouverts de futaies d'une grande valeur; et quant aux terrains plainiers qu'elle possède entre Moulinat et Cantinolle, ceux-ci pourront être arrosés

pendant six mois de l'année par les eaux surabondantes alors des sources Bouet et Lemotheux, et être transformées en bonnes prairies d'un excellent rapport.

III. — Des eaux de rivières.

Les eaux de rivières, résultant à la fois de l'écoulement superficiel des eaux pluviales et de la réunion de toutes les sources qui se rendent dans leur lit, doivent avoir une composition intermédiaire entre celles de pluie et celles de sources. Elles renferment un gaz se rapprochant plus de l'air atmosphérique, elles contiennent généralement moins de sels minéraux que les eaux de sources; mais elles sont sujettes à de grandes variations de température, sont le plus souvent chargées de parties de limon qui les rendent opaques, et ces inconvénients leur font ordinairement préférer, pour l'alimentation des villes, les eaux de sources, quoiqu'il faille souvent aller fort loin chercher celles-ci.

Ce sont cependant les rivières seules qui peuvent permettre l'alimentation, à prix modéré, des grands centres de population, la généralisation de l'abonnement à domicile, et non point les dérivations coûteuses de sources, toujours insuffisantes et variables. Ce n'est que dans les approvisionnements indéfinis d'eau que la nature a créés au pied des grandes villes que l'on peut puiser toute l'eau nécessaire aux besoins de leurs habitants. Les eaux de rivières ne peuvent d'ailleurs être employées à cet usage qu'à la condition de les filtrer et de les rafraîchir, ce qu'il est souvent fort difficile de faire en grand.

Les eaux de rivières, examinées depuis le moment où elles sortent de terre jusqu'à celui où elles se jettent dans la mer, offrent une composition qui varie à chaque instant : claires, limpides et fraîches à leur source, elles se chargent en route d'une quantité plus ou moins grande de matières terreuses et

organiques qui les rendent plus ou moins troubles. C'est dans les temps de grandes crues, alors qu'elles prennent une grande vitesse et corrodent leurs rives, qu'elles roulent la plus grande quantité de limon.

Dans de telles circonstances, quelques rivières, comme le Tarn et l'Hérault, contiennent de 8 à 10k de matières terreuses par mètre cube.

La Garonne, la Durance, le Lot et le Rhône inférieur en renferment de 4 à 8k.

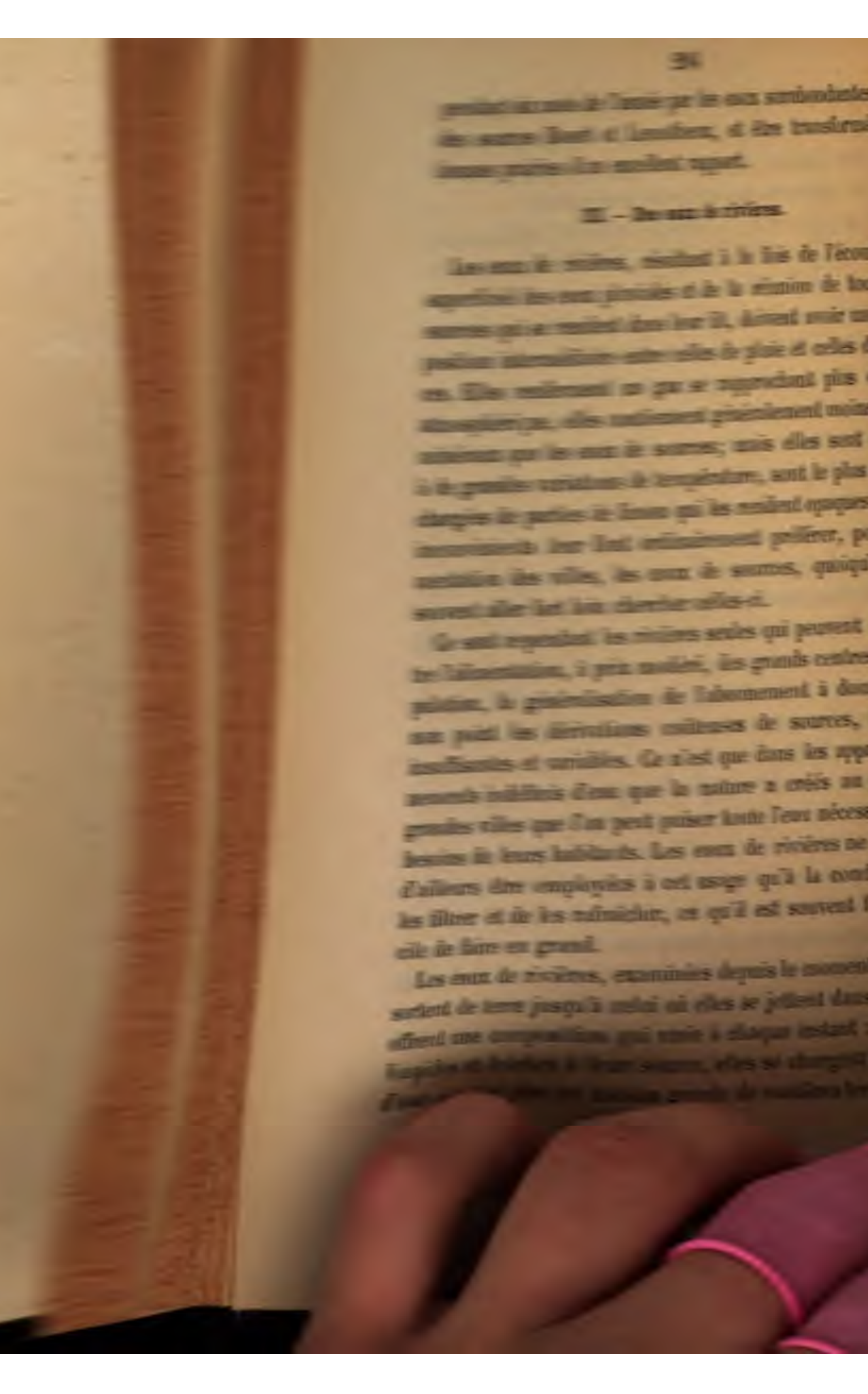
On n'en compte que 1k5 dans le Rhône, à Lyon, et au plus 1k dans la Seine, à Paris.

« Les dépôts limoneux provenant des rivières, dit M. Vallès » dans ses études sur les inondations, sont essentiellement » composés de matières siliceuses et argileuses mélangées en » proportions très diverses. Ainsi, le rapport de ces deux » substances, qui n'est que de 1/12 dans le limon du Nil, » prend la valeur 2/3 dans celui du Rhône, près Orange, et » s'élève à 6/5 dans celui du Volga. Les sels de chaux qui, » dans ces derniers, font presque complètement défaut, sont » représentés par 18 0/0 dans le limon du Nil, et par 44 0/0 » dans celui du Rhône.

» Quelquefois l'oxyde de fer entre dans la proportion de » 6 0/0, d'autres fois il n'est pas représenté; il en est de » même des sels magnésiens. Le seul principe dont la pré- » sence soit constante dans les bons limons, c'est le terreau, » dont la proportion varie de 4 à 9 0/0. »

Si les limons que charrient les rivières, en temps de crue, rendent celles-ci peu propres à la boisson, ils ont du moins de grandes utilités pour rendre la fertilité aux terres épuisées par la culture, et offrent, sous ce rapport, de précieuses ressources aux agriculteurs.

L'eau de la Seine, à Paris, est claire pendant 186 jours de l'année, louche pendant 111 jours, et trouble pendant 68 jours.



[illegible]

III. — Des eaux de rivières.

[illegible]

Ce n'est que dans les app[illegible] que la nature a créés au [illegible] grandes villes que l'on peut puiser toute l'eau néces[illegible] besoins de leurs habitants. Les eaux de rivières ne [illegible] d'ailleurs être employées à cet usage qu'à la cond[illegible] les filtrer et de les rafraîchir, ce qu'il est souvent [illegible] cile de faire en grand.

Les eaux de rivières, examinées depuis le moment [illegible] sortent de terre jusqu'à celui où elles se jettent dans [illegible] offrent une composition qui varie à chaque instant [illegible]

organiques qui les rendent plus ou moins troubles. C'est dans les temps de grandes crues, alors qu'elles prennent une grande vitesse et corrodent leurs rives, qu'elles roulent la plus grande quantité de limon.

Dans de telles circonstances, quelques rivières, comme le Tarn et l'Hérault, contiennent de 8 à 10k de matières terreuses par mètre cube.

La Garonne, la Durance, le Lot et le Rhône inférieur en renferment de 4 à 8k.

On n'en compte que 1k5 dans le Rhône, à Lyon, et au plus 1k dans la Seine, à Paris.

« Les dépôts limoneux provenant des rivières, dit M. Vallès
» dans ses études sur les inondations, sont essentiellement
» composés de matières siliceuses et argileuses mélangées en
» proportions très diverses. Ainsi, le rapport de ces deux
» substances, qui n'est que de 1/12 dans le limon du Nil,
» prend la valeur 2/3 dans celui du Rhône, près Orange, et
» s'élève à 6/5 dans celui du Volga. Les sels de chaux qui,
» dans ces derniers, font presque complètement défaut, sont
» représentés par 18 0/0 dans le limon du Nil, et par 44 0/0
» dans celui du Rhône.

» Quelquefois l'oxyde de fer entre dans la proportion de
» 6 0/0, d'autres fois il n'est pas représenté; il en est de
» même des sels magnésiens. Le seul principe dont la pré-
» sence soit constante dans les bons limons, c'est le terreau,
» dont la proportion varie de 4 à 9 0/0. »

Si les limons que charrient les rivières, en temps de crue, rendent celles-ci peu propres à la boisson, ils ont du moins de grandes utilités pour rendre la fertilité aux terres épuisées par la culture, et offrent, sous ce rapport, de précieuses ressources aux agriculteurs.

L'eau de la Seine, à Paris, est claire pendant 186 jours de l'année, louche pendant 111 jours, et trouble pendant 68 jours.

La moyenne des matières tenues en suspension y peut être estimée à 0k140 dans un mètre cube d'eau louche, à 0k280 dans un mètre cube d'eau trouble, en somme, à 1 6666 de vase équivalent à peu près à 15 100,000 = 0k150 par mètre cube. — Le limon contenu dans l'eau de la Seine, est ainsi composé :

Matières organiques	3.39	99.30
Carbonate de chaux et de magnésie	60.31	
Acide silicique	35.60	

La proportion des matières organiques augmente considérablement après une longue sécheresse et pendant la saison chaude. De là la nécessité de clarifier complètement l'eau en été et de nettoyer avec le plus grand soin les réservoirs dans lesquels on la reçoit.

L'eau de la Garonne, à Toulouse, d'après les observations faites de 1831 à 1843, est claire pendant 244 jours, et louche ou trouble pendant 121 jours. Le débit moyen de cette rivière est, dans une année, de 7,598 millions de mètres cubes, soit de 241^{m3} par seconde. Le débit moyen en eaux louches ou troubles est de 3,800 millions de mètres cubes. La quantité moyenne de limon contenu dans ces dernières est de 1 million 88 mille mètres, pesant 1,140 millions de kilogrammes.

Enfin, la proportion du limon contenu au débit total annuel est de 1,088/7,598,000 = 14/100,000, soit de 0k150 par mètre cube. Dans les grandes crues, l'eau de la Garonne, à Toulouse, tient 800 grammes par mètre cube.

Les eaux sont de couleur grisâtre, et le limon formé de matières calcaires avec peu d'argile ou de sable, dans les crues qui sont dues à la fonte des neiges dans les Pyrénées.

Elles sont de couleur jaunâtre, à limon formé de matière siliceuse avec peu d'argile, dans les crues qui sont produites

par la vallée de l'Ariège.— L'eau de la Garonne, à Tonneins, d'après les observations faites de 1839 à 1845 par M. Baumgarten, est :

Claire et limpide pendant.........	210 jours.	
Jaunâtre venant du Lot...........	112	155 jours d'eau louche ou trouble.
Rougeâtre venant du Tarn.........	26	
Grisâtre venant des Pyrénées......	17	

Le débit moyen annuel de la Garonne, à Tonneins, est de 24,841 millions de mètres cubes, soit de 787^{m3} par seconde.

La proportion du limon contenu est de 5 millions 700 mille mètres cubes = 22,100,000.

La proportion la plus forte du limon a été de 1 à 4^{k} par mètre cube, et la moyenne de 0^{k}235.

On voit par là que le débit annuel de la Garonne, à Tonneins, est environ le triple de celui qui a lieu à Toulouse, tandis que la quantité de limon charrié annuellement est environ le quintuple.

M. Baumgarten n'a point donné la composition de ce limon suivant les différentes colorations qu'il affecte.

Dans la partie de la Garonne qui est accessible aux flux et reflux de la mer, M. l'ingénieur Joly a fait faire, pendant les mois de février et mars 1863, à l'entrée du bras de Macau, à 19 kilomètres au dessous du pont de Bordeaux, un grand nombre d'observations sur les hauteurs d'eau apportées à l'échelle du Bec-d'Ambès, sur les vitesses correspondantes à la surface et au fond de l'eau, déterminées à l'aide de deux moulinets de Woltman, ainsi que sur les quantités de limon contenues à ces deux niveaux, au moyen d'échantillons d'eau pris à côté de ces moulinets. Il résulte de ces observations :

1° Que les vitesses d'écoulements au fond sont toujours plus faibles et dans le même sens qu'à la surface, sauf au moment du renversement des courants, et que c'est par les

couches inférieures que commence toujours ce renversement;

Que le maximum d'écoulement à la surface est de 1m50 par seconde entre Bordeaux et le Bec-d'Ambès, et que ce maximum a lieu généralement 1 heure 1/2 après l'étale de basse mer pour le flot, et 2 heures après l'étale de pleine mer pour le jusant;

2° Que la quantité de matières terreuses en suspension dans l'eau est toujours plus considérable au fond qu'à la surface; qu'elle a varié au fond de 0gr23 à 4 et 8 grammes par litre; à la surface, de 0gr10 à 2 et à 3gr80 [1].

Que les troubles augmentent quand la vitesse augmente, qu'ils se précipitent quand elle diminue, et surtout au moment du renversement des courants; que l'eau devient sensiblement claire à la surface à l'heure de la pleine mer et à celle de la basse mer, et qu'à l'approche de ces moments, il y a 1 heure à 1 heure 1/2 de part et d'autre pendant lesquelles l'eau de la surface tient au dessous de 1 gramme par litre.

Les moyens de purification des eaux de rivières, afin de les rendre propres à la boisson, sont de trois sortes : 1° la clarification par le repos; 2° la clarification par le filtrage naturel; 3° la clarification par le filtrage artificiel.

1° Clarification des eaux de rivières par le repos.

La clarification par le repos est le moyen le plus ancien et le plus simple de débarrasser l'eau de ce qu'elle contient en suspension. Mais ce moyen est insuffisant; il ne fait déposer que ce qu'il y a de plus lourd et de plus grossier, il est très lent et exige par suite des bassins d'une grande capacité;

[1] MM. les Ingénieurs du service hydraulique admettent, dans les calculs relatifs au colmatage, que la moyenne annuelle de la proportion de limon contenue dans les eaux troubles de la Garonne, est de 0m³004 par mètre cube.

enfin, si, pendant le long repos auquel l'eau doit être soumise, il survient une température élevée, cette eau éprouve une altération due au développement des végétaux qui y croissent, ainsi qu'à la décomposition des insectes nombreux qui y tombent de l'atmosphère. Un tel moyen ne peut donc suffire à la purification des eaux destinées à l'alimentation des eaux d'une grande ville, mais il en est une bonne préparation.

Des expériences faites en 1829 avec beaucoup de soin, à Bordeaux, sur la clarification par le repos des eaux de la Garonne, chargées artificiellement de 116 100,000 de vases et introduites dans un bassin de 6m60 en carré sur 1m60 de profondeur, ont montré que, dans les deux premières heures de repos, la précipitation des matières en suspension s'opérait très rapidement; qu'ainsi, dans ce temps, l'eau prise à la surface, ne contenait plus que 48 100,000, et après 19 heures que les 27 100,000; mais qu'ensuite les progrès de la précipitation étaient beaucoup plus lents. Ainsi, les quantités de vase contenues dans l'eau de la surface du bassin, après les différentes heures de repos ci-dessous :

24, 48, 72 et 96 heures,

étaient exprimées en 100,000mes du poids de l'eau dans laquelle la vase était en suspension par les nombres :

26, 20, 15 et 13.

Il fut reconnu que la forme et surtout la profondeur du bassin avaient une influence marquée relativement à la promptitude de la clarification; que par exemple l'eau trouble précédente mise dans une cuve de 1m60 de diamètre, où elle occupait une hauteur double de celle qu'elle avait dans le bassin rectangulaire, n'a plus contenu, après un repos de

	2,	19,	24,	48 et 72 heures.
que............	37,	17,	13,	11 et 12 cent millièmes de vase.

Enfin, le repos, prolongé même jusqu'à 28 jours, n'a pas suffi pour rendre parfaitement limpide l'eau surchargée de vase, comme l'était l'eau composée pour les expériences. Mais ce temps de repos, même un temps moins long, suffit pour rendre à peu près aussi claire que l'eau filtrée, l'eau prise dans le courant de la rivière, lorsqu'il n'y a ni sous-berne ou crue, ni forte marée.

2° Clarification des eaux de rivières par la filtration naturelle.

La filtration des eaux s'opère par le passage du liquide trouble à travers certains corps dont les pores sont assez fins pour retenir les parties solides que le liquide tient en suspension. Cette filtration peut être naturelle ou artificielle.

La filtration naturelle consiste à faire passer les eaux de rivières à travers ses propres alluvions, en les recueillant dans des galeries perméables, creusées au milieu de ces alluvions, prolongées suffisamment pour donner la quantité d'eau voulue, et versant cette eau dans le puisard des machines où elle est extraite par des pompes.

La filtration naturelle n'influe pas sur la composition chimique de l'eau qu'elle donne, laquelle réunit les avantages des eaux de rivières par sa légèreté et sa pureté, et celles des eaux de sources par sa limpidité et la constance de sa température.

La filtration naturelle présente, dans ses produits, une persistance suffisante et une économie remarquable, mais aussi une variation dépendante du régime du fleuve. Une fois établie, elle fonctionne du moins sans main-d'œuvre nouvelle.

Une des conditions de succès de ce mode de filtration est que les alluvions soient sableuses et non vaseuses, et que la vitesse du fluide, dans le lit naturel, soit assez grande pour

enlever les troubles qui se déposent sur les parois du lit, ou même pour renouveler la couche de sable.

Les lois de l'écoulement de l'eau, à travers les terrains filtrants, ont été déterminées par feu M. l'inspecteur général Darcy, au moyen d'expériences spéciales et multipliées, qu'a répétées M. l'ingénieur en chef Baumgarten, et qui ont été vérifiées en 1860 par de nouvelles expériences faites à Toulouse par feu M. Guibal, au moyen d'un appareil ingénieux.

Ces diverses expériences démontrent positivement :

1° Que le volume d'eau qui passe à travers une couche de sable d'une nature déterminée est, dans tous les cas, proportionnel à la pression qui produit l'écoulement, ou à la charge d'eau, tandis que dans les tuyaux de conduite les volumes d'eau écoulés sont dans le rapport des racines carrées des charges.

Le volume d'eau filtrée sera donc d'autant plus grand que le radier de la galerie de filtration sera établi à une plus grande profondeur sous le niveau des eaux de la rivière.

2° Que ce même volume est en raison inverse de l'épaisseur des couches traversées, ou de la distance qui sépare la galerie de la rivière; d'où il suit qu'on augmentera le produit de la galerie en la rapprochant de la rivière.

3° Que le volume d'eau qui surgit du radier par mètre courant de galerie, et qui dépend de la différence de hauteur entre l'eau de la rivière et l'eau qui recouvre le radier, sera généralement moins grand à l'aval qu'à l'amont de la galerie, en raison de l'augmentation successive de hauteur d'eau sur le radier, due aux volumes d'eau successivement reçus. Que ce n'est, par suite, que dans le cas d'une galerie suffisamment approfondie et à pente assez faible, que la nivellation entre l'eau de la rivière et celle de la galerie pouvant être considérée comme constante, le volume débité par la galerie sera proportionnel à son développement.

4° Quant à la largeur du radier, d'un côté son élargissement tend à procurer une diminution de hauteur de l'eau qui le surmonte, et par conséquent à accroître la charge; d'un autre côté, cet élargissement tendant à augmenter le débit, la partie de la charge absorbée par les frottements de l'eau qui s'introduit dans la galerie, en traversant la masse filtrante, croît au fur et à mesure que ce débit augmente. Du rapport entre ces deux effets contraires dépendra donc le plus ou moins d'efficacité d'un élargissement du radier.

Filtrage naturel des eaux de la Garonne, à Toulouse.

C'est à Toulouse qu'on a résolu, pour la première fois en France, de 1827 à 1830, le problème de la filtration naturelle en grand des eaux de rivières.

Les eaux qui servent aux besoins des habitants de cette ville sont les eaux de la Garonne, filtrées naturellement, et provenant de trois filtres ou bassins établis dans un terrain d'alluvions déposé par la rivière au pied du cours Dillon, et composé de gravier et de sable entremêlés de cailloux.

Le premier filtre, établi à 40m de distance des bords de la rivière, consiste dans une grande excavation d'environ 1,082 mètres carrés, descendue à un mètre au dessous des plus basses eaux du fleuve et remplie de cailloux, avec une galerie dans le milieu, construite en briques posées à sec. Il débite 50 à 60 pouces d'une eau excellente.

Le deuxième filtre, établi à 10m des bords, se compose de 11 puits en briques, également posées à sec, d'un mètre de diamètre, communiquant entre eux par des tuyaux de fonte, et placés dans une tranchée préalablement ouverte dans le banc de gravier, laquelle a été remblayée ensuite avec des cailloux. Ce filtre, dont le débit est de 60 à 80 pouces en eaux moyennes, ne donne qu'une eau de moyenne qualité à

laquelle on a renoncé. La cause de cette infériorité résulte surtout de ce que ce deuxième filtre est situé dans une partie en retour de la rivière, où il s'est formé sur le fond, à l'abri du courant, un dépôt limoneux qui trouble la masse liquide et diminue de moitié la puissance filtrante.

Le troisième filtre, établi au moyen d'une grande tranchée de 250m de longueur, creusée parallèlement à la rivière, à une distance de 30 à 50m et remplie de cailloux, donne sous une charge à peu près égale à celle du deuxième filtre, un produit de 120 pouces en eaux moyennes. Ce filtre est placé dans les parties de la prairie dont les bords sont continuellement exposés à l'action du courant de l'eau, et près desquels par conséquent le fond de sable et de gravier conserve une pureté parfaite.

Les eaux reçues par ces filtres, soit de 200 à 250 pouces, sont conduites dans les puisards des pompes, de telle sorte qu'au moyen de vannes, on peut n'admettre que celles de tel ou tel filtre. Elles sont élevées de là à la hauteur de 24m par deux équipages de pompes que font agir deux roues hydrauliques à aubes, dont l'eau motrice est, comme l'eau à filtrer, empruntée à la Garonne. A cette hauteur, elles sont reçues dans un château d'eau, d'où elles se distribuent dans toute la ville.

L'ensemble de l'établissement des fontaines de Toulouse a coûté jusqu'en 1860 la somme de 1,300,000 fr., représentant un intérêt annuel de 65,000 fr. Le pouce d'eau y revient donc au plus à 325 fr. par an, soit le mètre cube à 0f044 par jour.

Feu M. Guibal, ingénieur de la ville, ancien élève de l'École centrale, a cherché en 1859 à se rendre compte, par le jaugeage, des quantités d'eau alors fournies par le premier et le troisième filtre [1]. Dans les expériences auxquelles il se

[1] Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, 5e série, t. IV, 1860.

livra à ce sujet, il constata qu'une faible variation de hauteur de 0m10 dans le niveau de la Garonne, suffisait pour apporter dans le produit de la filtration des variations sensibles, résultat d'autant plus remarquable qu'il se produit après un trajet de 40 à 50m à travers le terrain filtrant. Il résulta d'ailleurs de ces mêmes expériences, que les eaux réunies du premier et du troisième filtre, qui produisaient à l'époque de leur création 200 à 250 pouces d'eau par les basses ou hautes eaux, ont donné en 1859 un débit de 204 pouces lorsque les eaux de la Garonne étaient à 10 centimètres au dessous de l'étiage. Donc, les terrains filtrants dans lesquels les galeries sont établies, n'ont éprouvé aucune altération après trente ans d'un fonctionnement non interrompu, même pendant les eaux les plus troubles.

On a d'ailleurs senti, dans ces derniers temps, le besoin d'augmenter la distribution des eaux publiques, et on a pensé à la porter à 1,000 pouces pour pouvoir étendre ce service jusqu'aux quartiers les plus éloignés du centre de la ville.

M. Guibal proposait de prendre ces 1,000 pouces dans la même prairie qui a fourni jusqu'ici les 200 pouces, et d'amener les 1,000 pouces dans les puisards d'un nouveau château d'eau. M. Guibal, se fondant sur des expériences exécutées en 1859 dans la prairie des filtres, et dirigées suivant la méthode suivie dans ses expériences de cabinet, affirmait d'abord que cette prairie resterait constamment inaltérable, parce que l'eau lui arrive surtout par le fond de la rivière, où les grandes crues et les draguages de sables opèrent des lavages et des remaniements continuels sur les petits orifices servant de bouche aux syphons nourriciers des galeries; en second lieu, qu'à 10m de la berge une galerie suffisamment large et profonde pourrait, sur une longueur convenable, donner aisément les 1,000 pouces d'eau désirés.

M. Brassinne, professeur à l'École d'artillerie de Toulouse,

n'admettait pas que de ce qu'une tranchée de 10^m de longueur distante de la rivière de 9^m environ a pu fournir une moyenne de 29 pouces par jour, on pût conclure que sur un développement de 300^m une tranchée pareille creusée à la même distance de la berge produira 1,000 à 1,200^m. Il ne lui paraissait pas prouvé qu'avec de telles différences, une proportionnalité se maintînt. Il craignait ensuite qu'une filtration très active, faisant passer une immense volume d'eau à travers un terrain de 10^m d'épaisseur, ne fût une cause rapide de dégradation de la masse filtrante et d'arrivée de filets d'eau trouble qui vinssent altérer la qualité des eaux destinées à la consommation des habitants.

Le Conseil général des ponts et chaussées ne s'arrêta point à ces objections, et témoignant de sa confiance dans la justesse de vue de l'ingénieur de la ville, il adopta l'emplacement choisi par celui-ci pour les nouveaux filtres, mais il lui imposa la condition de placer ses galeries de filtration à 40^m de la berge; par là fut opposée, à l'arrivée des eaux de filtration, une résistance quadruple de celles qu'elles auraient rencontré dans le projet primitif de M. Guibal, et il n'est pas étonnant que le rendement de ces nouveaux filtres n'ait point répondu à ce que celui-ci en attendait, et n'ait point dépassé 440 à 450 pouces. « Si donc le déficit du » rendement est d'environ la moitié, la faute, a dit feu » M. Petit, alors directeur de l'Observatoire de Toulouse, » n'en doit pas être attribuée à M. Guibal, et le jour n'est » pas loin peut-être où l'accroissement incessant de la » population, rendant nécessaire encore un nouveau déve- » loppement des eaux filtrées, nos successeurs reviendront » aux idées de M. Guibal pour extraire de la prairie, à 10 » ou 12^m de la berge, ce que la prairie est réellement sus- » ceptible de donner. »

La filtration naturelle, par galeries souterraines, susceptible

d'un succès complet et permanent sur un cours d'eau à pente rapide, roulant ses eaux sur des couches de sable et de gravier, a parfaitement réussi : *en France,* sur la Marne à Fontainebleau, sur la Garonne à Toulouse, et sur le Rhône à Lyon; *à l'étranger,* sur le Danube à Vienne en Autriche, sur le Trent à Nottingham en Angleterre, sur le Tay a Perth en Écosse. Cette filtration a complétement échoué sur la Clyde à Glascow, parce que les alluvions de cette rivière sont essentiellement argileuses et vaseuses, et que ses eaux sont tout à fait stagnantes pendant plusieurs heures de la journée. Les mêmes causes s'opposeraient très certainement à ce qu'une entreprise de ce genre réussît sur la Garonne à Bordeaux, car elle roule ici sur un lit de boue. C'est donc avec raison qu'on n'a jusqu'à ce jour tenté aucun essai de ce mode de filtration.

Un jeune ingénieur, M. Prunier, de Lyon, vient de proposer, pour la filtration des eaux de la Durance, un nouveau mode de filtration naturelle que nous devons faire connaître.

On sait que les matières argileuses tenues en suspension par un cours d'eau ne pénètrent pas dans les couches perméables de graviers, mais qu'elles se déposent à la surface du lit même, pour être entraînées par le courant quand il devient plus rapide, d'où il suit que les rivières nettoient elles-mêmes leur filtre.

M. Prunier utilise le filtre naturel formé par le lit des rivières à fond sableux ou graveleux, en créant dans les couches inférieures un réseau de petits canaux collecteurs. Pour cela, il fait pénétrer dans le sol, aussi profondément que possible, un tube métallique vertical; puis, à l'aide de pompes aspirantes, il produit le vide dans ce tube, qui, agissant alors à la manière d'une ventouse, étend au loin son action sur la nappe souterraine en ouvrant les pores du

sous-sol, et en créant ainsi, dans toutes les directions, une sorte de drainage destiné à amener en abondance l'eau fournie par la rivière elle-même.

Ce tube est comme le réceptacle, la source unique d'une eau intarissable et pure, amenée par cette multitude d'alvéoles concentriques rayonnant autour de lui.

Ce procédé, si simple dans son application et si puissant dans ses résultats, paraît appelé à rendre de grands services.

3° *Clarification des eaux de rivières par la filtration artificielle.*

La filtration artificielle consiste généralement à faire passer l'eau trouble, sous l'influence de pressions diverses, par descension ou ascension, au travers de substances poreuses contenues dans des vases ou bassins plus ou moins vastes qui sont établis sur le bord de la rivière, et dans lesquels elles sont disposées suivant un certain ordre. Les matières tenues en suspension dans l'eau y sont déposées dans le trajet, et l'eau en sort ordinairement assez limpide. A mesure d'ailleurs que ce dépôt a lieu, la faculté filtrante des substances poreuses diminue, et il devient bientôt nécessaire de les nettoyer par des lavages, afin que le filtre puisse continuer de fonctionner. C'est ce nettoiement qui constitue la plus grande difficulté de ce moyen de filtrage.

La filtration artificielle, ainsi opérée sur une grande échelle, ne coûte pas plus cher, paraît-il, que la filtration naturelle opérée dans les meilleures conditions, et elle a l'avantage d'être entièrement indépendante de l'état du fleuve; son produit est constant à toutes les hauteurs d'eau de ce fleuve.

Les principales substances poreuses employées au filtrage

des eaux sont les pierres poreuses, les éponges, la laine, le sable, le gravier et le charbon. Les seules usitées en grand sont le sable et le gravier. Le charbon de bois, qui a la propriété non seulement de débarrasser l'eau trouble des matières qu'elle tient en suspension, mais encore d'enlever à l'eau la plus corrompue sa mauvaise odeur et son mauvais goût, le charbon de bois est peu employé, attendu que la dépense qu'il occasionnerait serait telle que l'eau ne pourrait être livré qu'à un prix très élevé.

Les bassins-filtres employés sont de deux sortes : ouverts et à basse pression, se nettoyant par un courant en sens inverse de celui qui suit l'eau trouble; couverts et à haute pression, se nettoyant rapidement et économiquement par l'action de deux courants qui agissent simultanément. Ces derniers ne peuvent d'ailleurs convenir aux fournitures des villes, qui exigent d'immenses bassins.

Des observations faites sur les principaux filtres artificiels qui ont été employés en Angleterre et en France, on peut conclure les règles suivantes :

1° Ces filtres se composent généralement de deux couches principales : l'une inférieure en gravier, servant de support au filtre et ayant une épaisseur de $0^{m}30$ à $0^{m}90$; l'autre supérieure en sable fin, formant le filtre proprement dit, et ayant une épaisseur de $0^{m}60$ à $0^{m}90$.

2° Le volume d'eau qui passe à travers une couche de sable d'une nature donnée est généralement proportionnel à la pression et en raison inverse de l'épaisseur des couches traversées. Ce volume dépend encore du degré de pureté de l'eau et de la composition du filtre; il diminue à mesure que le filtre s'obstrue, à moins qu'on ait la faculté d'élever en même temps l'eau à une plus grande hauteur au dessus de la couche filtrante.

Dans les filtres ordinaires, chaque mètre superficiel donne

3,000 litres d'eau filtrée par vingt-quatre heures. Dans les filtres à haute pression, cette quantité peut s'élever jusqu'à 50,000 litres dans le même temps.

3° Le dépôt se fait, dans les filtres ouverts à basse pression, à la partie supérieure de la couche de sable; et à 15 centimètres de la surface, il est impossible de découvrir la moindre souillure, d'où il suit, dit M. Darcy, qu'il est inutile de donner à la couche de sable plus de $0^{m}20$ d'épaisseur.

Dans les filtres couverts et à haute pression, le dépôt pénètre au contraire profondément dans la couche de sable; il passe plus d'eau trouble dans un temps donné, et il y a plus de matière terreuse déposée; mais comme elle se trouve disséminée dans une plus grande profondeur, la perméabilité du sable n'en est pas plus fortement altérée. Le nettoiement ne se fait pas plus souvent que dans les filtres ordinaires; seulement, il devient plus difficile et exige deux courants contraires.

4° La durée du temps après lequel a lieu l'obstruction d'un filtre est difficile à déterminer. Elle dépend non seulement du degré de pureté des eaux, mais encore du volume des matières qui se déposent à la surface du sable et du degré d'adhérence qu'elles y contractent. M. Darcy a fait observer que c'était le repos des vases qui faisait qu'elles prenaient à la surface une résistance nuisible, et qu'on éviterait cet inconvénient en imprimant un mouvement rotatoire à l'eau qui recouvre le filtre.

On a encore proposé d'employer au filtrage des eaux de rivières des bateaux filtrants établis sur ces rivières et donnant l'eau filtrée à la prise même, mais je ne sache pas qu'on en ait encore fait usage nulle part.

Dans le système de MM. Pochet et Dezaunay, ingénieurs civils à Nantes, le bateau-filtre, à nettoyage continu, est

coupé en deux par un canal qui laisse passer le courant du fleuve, et dont le fond, établi à une certaine hauteur du fond même du bateau, présente deux cloisons horizontales dont l'inférieure est pleine et la supérieure est percée de trous. Au dessus de cette dernière cloison se place une couche de sable d'environ 0m40 d'épaisseur, par dessus laquelle court l'eau du fleuve, qui se filtre en la traversant, tombe dans l'intervalle entre les deux cloisons, et se rend au puisard, d'où elle est enlevée par la pompe du moteur placé sur la rive. La partie comprise entre la cloison inférieure et le fond du bateau est destinée à recevoir l'eau de charge qu'on y introduit par une soupape, afin de faire enfoncer le bateau dans le fleuve jusqu'au point nécessaire pour son bon fonctionnement. Les dépôts de vase qui s'accumulent à la surface du sable sont enlevés automatiquement par le courant même, à mesure qu'ils se forment, et cette opération est facilitée par un rateau qu'une légère roue hydraulique fait mouvoir en sens contraire du courant, et qui trace de petits sillons sur le sable, dont la surface est ainsi sans cesse renouvelée. Un tel appareil de filtrage ne présente d'ailleurs qu'une surface de matières filtrantes très réduite, et son produit serait trop faible pour qu'on trouvât avantage à l'appliquer à une grande alimentation.

Un bateau-filtre, plus applicable sous ce rapport aux besoins des grandes villes, est celui inventé par M. V. Burg, et soumis en 1862 au jugement de l'Académie. Celui-ci se compose d'un bateau en fer à fond plat, traversé de bout en bout, à la façon des chaudières tubulaires, par une série de tuyaux ou drains filtres, formés d'une paroi très résistante en terre cuite ou autre matière, tapissés de diaphragmes cannelés en pierre poreuse artificielle d'environ 10 centimètres carrés de surface sur 1 1 2 à 2 centimètres d'épaisseur, appliqués et lutés (du côté de leurs cannelures) de

manière à ce que chaque diaphragme fonctionne isolément et vienne se déverser, en vue d'une parfaite aération de l'eau et d'une surveillance des appareils plus facile, en un seul filet distinct, dans la cale du bateau, par une petite ouverture ménagée en regard dans la paroi du drain. Le nettoyage devait encore ici se faire automatiquement par le courant de la rivière elle-même, mais un seul bateau devait offrir jusqu'à 6 à 7,000 mètres carrés de surface filtrante, qui, à raison d'un débit de 3 à 5 mètres cubes par mètre carré, pouvait fournir, par vingt-quatre heures, moyennement 25,000 mètres cubes d'eau parfaitement limpide et aérée, à un prix que M. Burg portait, au maximum, à 1/2 centime le mètre cube.

Quoi qu'il en soit, la possibilité du filtrage en grand des eaux de rivières par des procédés économiques a été fortement controversée.

MM. Dumont et Darcy l'admettent entièrement. Voici ce que M. Dumont dit à ce sujet dans son ouvrage sur les eaux de Lyon et de Paris :

« Depuis longtemps, les Anglais sont parvenus à filtrer en » masse les eaux de rivières avec économie et facilité. Chez » eux, la filtration est devenue la règle. Aux anciennes dis» tributions intermittentes, ils ont substitué, quand ils l'ont » pu, le système constant et à haute pression, qui consiste » dans un service d'eau à haute pression, toujours en charge, » sans réservoir à domicile, l'abonné pouvant user libre» ment de l'eau pour usages domestiques sans contrôle ni » comptage.

« Depuis longtemps, dit encore le même ingénieur, les » Américains ont compris que les machines, les eaux de » rivières et les bassins filtrants, constituaient presque tou» jours le moyen le plus économique, le plus simple et le » plus large d'approvisionner les grandes villes, et ils n'ont

» fait d'exception à cette règle générale que quand il leur a
» été impossible de prendre un autre parti.

» Si, ajoute M. Dumont, vous prenez les eaux de rivières
» à l'amont des villes qu'elles doivent alimenter, et si vous
» les filtrez, vous aurez des eaux aussi pures que limpides;
» et quant à la constance de leur fraîcheur, vous pouvez ne
» pas vous en préoccuper; car c'est là une véritable perfection
» idéale, qu'il est impossible d'atteindre en pratique, une eau,
» parfaitement fraîche au réservoir de distribution, arrivant
» ordinairement plus ou moins chaude à la fontaine publique
» ou chez l'abonné. »

M. Darcy, dans son ouvrage sur les fontaines publiques de Dijon, conclut, des systèmes de clarification employés pour les eaux de la Humbert à Hull en Angleterre, et pour celles de la Durance à Marseille, à la possibilité d'opérer le filtrage des eaux de rivières sur une grande échelle. Il a imaginé une cuve filtrante, d'une grande hauteur, dans laquelle l'épaisseur des matières filtrantes est notablement réduite, la charge d'eau au dessus de ces matières fortement augmentée, et la pression sous le filtre en grande partie détruite par l'établissement au dessous de ce filtre d'un réservoir dont l'air est expulsé. Il ne doute pas que cette cuve, du diamètre de 7^m et d'une superficie de 150^m carrés, ne puisse être employée avec succès au filtrage en grand des eaux de rivières, et qu'appliquée, par exemple, aux eaux de la Seine, elle ne donne, avec une charge d'eau de 7^m, la quantité de 15,000$^{m^3}$ d'eau par heure, et ne rende, par suite, le volume réclamé pour les besoins d'une ville de 100,000 âmes.

M. Dupuit, dans son *Traité de la conduite et de la distribution des eaux,* semble d'une opinion contraire aux ingénieurs précédents; mais il ne s'explique pas cependant d'une manière très positive sur ce point. Il dit « que les exemples
» de Londres et de Hull ne suffisent pas pour en déduire des

» principes généraux qui permettent de les étendre à d'autres
» localités avec certitude de succès et garantie d'une limite
» quelconque de dépense. » D'un autre côté, il reconnaît
« que le défaut de limpidité de l'eau n'est pas un inconvénient
» de la même nature que celui qui résulte d'une mauvaise
» combinaison chimique. C'est un inconvénient, sans doute;
» mais on peut y remédier, on peut les débarrasser de la
» plus grande partie de ces matières par le repos, et enlever,
» au besoin, le reste, soit par de petits appareils de filtration,
» soit par des bassins filtrants. »

M. Belgrand, l'habile ingénieur des eaux de Paris, assure, dans ses remarquables Rapports à M. le Préfet de la Seine :

1° Que les procédés du filtrage naturel dans les sables des bords des rivières, lesquels ne sont applicables que dans certaines conditions, donnent toujours une eau plus dure, à des degrés différents, que l'eau du fleuve voisin, et ne provenant pas entièrement de ce fleuve.

2° Que les procédés du filtrage artificiel en grand, les seuls applicables en tous lieux, ne donnent à Londres qu'une eau imparfaitement filtrée, simplement dégrossie, et encore très chargée de matières organiques.

3° Qu'on ne débarrasserait les eaux de rivières de leurs matières organiques qu'en les filtrant au charbon; mais que ce mode entraîne des frais que la population ouvrière ne peut supporter, et qu'il n'a jamais été appliqué qu'en petit.

4° Qu'à mesure d'ailleurs que l'industrie prend un plus grand développement, l'eau des rivières qui traversent de grands centres de population devient moins pure, car sa masse restant la même, les matières qu'on y déverse deviennent chaque jour plus abondantes.

Sous ce dernier rapport, M. Dumont assure qu'en Angleterre on ne considère plus aujourd'hui les rivières qui baignent les villes comme les exutoires naturels des égouts,

mais que l'on dispose toujours un système mécanique particulier pour rejeter au loin les déjections de ces villes, les utiliser autant que possible, et ne plus en infecter les rivières, qui, dans l'avenir, conserveront leur pureté primitive.

Quoi qu'il en soit, on peut conclure de tout ce qui précède, que ce qui paraît le plus convenable, c'est d'affecter exclusivement les eaux de sources aux usages domestiques, et de n'employer les eaux de rivières que pour les usages communs. C'est, au reste, ce qui se pratiquait dans l'ancienne Rome, qui avait des prises d'eau dans les rivières du vieil Anio et de l'Alsiétina, mais qui ne s'en servait que pour des usages secondaires. (Haussmann, *Documents sur les eaux de Paris.*)

Des moyens de clarification artificielle des eaux de la Garonne.

En ce qui concerne la Garonne, dès 1807 l'expérience avait appris que l'eau de cette rivière était bonne à boire et propre à presque tous les usages, lorsqu'elle avait passé à travers les pierres à filtrer. On avait également obtenu le même résultat du procédé de filtration récemment inventé par MM. Smith et Cuchet; mais ces moyens ne pouvaient être employés que par des particuliers aisés, et leur usage ne pouvait devenir général ([1]).

A cette époque, le sieur Alexandre monta dans Bordeaux un établissement destiné à transformer en grand l'eau de la Garonne en une eau potable, et il présenta son entreprise comme devant le mettre dans le cas de pouvoir suffire à tous les besoins, et de pouvoir fournir l'eau à un prix qui fût à la portée de tous les habitants.

L'eau de la Garonne était montée dans des cuves au moyen

([1]) L'eau filtrée des fontaines marchandes de Paris coûte aux particuliers, par les porteurs d'eau, 5 fr. le mètre cube, et c'est là une dépense que ne peut faire la population ouvrière.

d'une chaine à godets ; elle y déposait son limon, et devenait de plus en plus pure près de la surface, où il la prenait par un syphon, auquel était adapté un appareil flottant qui tenait cet instrument dans une direction perpendiculaire à la surface et plongeant d'environ 1 centimètre 1/2. De là, l'eau était conduite sur des filtres en toile de coton ; mais ces filtres ne remplissaient qu'imparfaitement le but : ils n'avaient d'effet salutaire que lorsque les eaux de la Garonne étaient le moins chargées, et l'eau qui en sortait n'était pas de bonne qualité quand le fleuve était trouble et très chargé de matières terreuses, à la suite des orages.

En 1811 et 1815, la Société de Médecine de Bordeaux mit au Concours la question des améliorations sanitaires dont cette ville était susceptible. Les auteurs des cinq Mémoires présentés discutèrent les moyens de pourvoir tous les quartiers d'eaux abondantes et salubres ; mais ils ne les trouvèrent encore que dans les sources indiquées dans les Mémoires de 1787 et 1791, et ne fixèrent point leur attention sur les eaux de la Garonne.

En 1816, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux entrevit la possibilité de rendre les eaux de la Garonne propres à tous les besoins des habitants de cette ville, et, comme de tout temps, elle mit tous ses soins à provoquer les recherches vers tout ce qui peut être d'une utilité locale ; elle s'empressa de proposer, pour sujet de prix, la question suivante :

« Indiquer les moyens d'épurer les eaux de la Garonne dans toutes les saisons et dans toutes les circonstances physiques que présente cette rivière ; puis établir, par des procédés sûrs et économiques, le moyen de conduire sur le point le plus élevé de la ville et d'y renouveler périodiquement la quantité de cette eau dépurée suffisante aux besoins des habitants. »

Ce Concours, prorogé jusqu'en 1821, donna lieu à deux Mémoires, qui furent trouvés trop incomplets pour mériter le prix. M. Billaudel, rapporteur de la Commission qui fut chargée d'examiner ces Mémoires, fit alors observer que c'était bien à tort que quelques personnes paraissaient croire que la filtration était un moyen trop imparfait et trop borné pour opérer de grands effets d'une manière continue; que c'est là réellement l'artifice employé par la nature pour purifier les nombreux cours d'eau qui ne s'alimentent que par la filtration souterraine des eaux de neige et de pluie. Il ajoutait que, quoique les eaux de la Garonne fussent bien plus chargées de matières étrangères que les eaux de la Seine à Paris, cependant les moyens qui étaient employés pour clarifier les eaux de la Seine, dans l'établissement du quai des Célestins, pouvaient servir de données pour le projet d'un établissement de même genre à Bordeaux. Il annonçait enfin avoir eu souvent occasion de remarquer que, lorsqu'on déposait sur les cales de la Garonne des remblais formés de pierres et de sable, il se déclarait, peu de jours après, une source abondante d'eau limpide, qui jaillissait au pied de ces remblais après que la marée avait surmonté et abreuvé ce filtre créé spontanément.

(a') Projet de distribution des eaux de la Garonne, filtrées artificiellement, par M. Durand; 1828.

Ces observations paraissent avoir engagé M. Durand, architecte et membre de l'Académie, à s'occuper de cette importante question; et, après en avoir fait pendant trois ans l'objet d'études suivies, il présenta au commencement de 1828, au Conseil municipal, le projet complet dont voici la description, d'après le Mémoire qui fut publié.

Ce projet consistait à distribuer en ville la quantité de

987m cubes d'eau filtrée de la Garonne (1); il était basé sur la dépuration, par le repos, des eaux de la Garonne dans de grands bassins, sur leur élévation par une machine à vapeur, et leur filtration artificielle au moyen du sable et du charbon, et sur leur distribution dans tous les quartiers de la ville.

« Les eaux troubles de la Garonne étaient reçues dans » deux vastes bassins, chacun d'environ 1,600m carrés de » surface, construits dans le chantier Royal et communi- » quant à la rivière par des aqueducs munis d'écluses. On y » introduisait alternativement, tous les trois jours, une hau- » teur d'eau de 2m 50.

» La capacité de ces bassins était calculée pour contenir » non seulement un approvisionnement suffisant pour trois » jours, mais, en outre, une quantité d'eau assez considéra- » ble pour que, réservée au fond des bassins, elle pût servir » à délayer les vases déposées pendant le repos et les entraî- » ner dans la Garonne lorsque, à la basse mer, on ouvrirait » les écluses.

» Le fond de ces bassins devait être élevé à une hauteur » telle, que, dans le temps où la basse mer est le plus élevée, » cet entraînement pût toujours avoir lieu; mais comme » d'après cette disposition, jointe à une profondeur d'eau li- » mitée à 2m 50, la Garonne ne pouvait atteindre leur bord » supérieur que dans les très hautes marées, et qu'environ la » moitié de l'année seulement la haute marée ne devait les » remplir qu'à moitié, M. Durand proposait d'achever alors » de les remplir au moyen de fortes pompes mises en jeu » par la machine à vapeur.

(1) M. Durand admettait que la population étant alors de 120,000 âmes, elle exigeait la quantité de 126 pouces fontainiers pour satisfaire à tous ses besoins. Or, déjà, elle recevait 20 pouces des sources d'Arlac; il restait donc à lui procurer 100 pouces. Et comme le pouce produit en douze heures 9m cubes 87/188, c'était donc 987m cubes qu'il fallait chercher à lui donner.

» Pendant que l'eau de la Garonne se clarifiait dans un
» des bassins, on puisait dans l'autre l'eau déjà reposée.
» Elle y était prise toujours à la surface, et portée, par
» une pompe mue par la machine à vapeur, dans l'un des
» bassins supérieurs d'un château d'eau construit près les
» bassins de clarification. De là, elle était distribuée sur 200
» filtres de 1m carré de surface, puis, au sortir des filtres,
» l'eau se rendait dans des citernes d'où une seconde pompe
» les élevait dans un bassin établi sur le haut de la tour du
» château d'eau, à un niveau tel que les conduites qu'il devait
» alimenter pussent déverser l'eau à 5 ou 9m au dessus de la
» place Dauphine, point le plus élevé de la ville.

» Les filtres, semblables, quant à leurs dimensions et à
» leur composition, à ceux employés à Paris au quai des
» Célestins, étaient à simple descension; ils se composaient
» de caisses construites en pierres dures dans lesquelles
» étaient superposés, comme dans les filtres de Paris, mais
» sans aucun soin minutieux, le gravier, le charbon pulvé-
» risé et le sable de rivière.

» M. Durand admettait que les filtres des Célestins don-
» naient 5 litres 6/10 par mètre superficiel et par minute, et
» que les siens donneraient le même produit; il calculait
» donc que ces 200 filtres donneraient en dix-huit heures
» (temps pendant lequel il lui paraissait convenable de les
» faire fonctionner chaque jour) un volume de plus de 1,200m
» cubes d'eau filtrée, quantité supérieure d'environ 200m à
» celle qu'il se proposait de distribuer aux fontaines. »

Ces filtres devant fonctionner pendant dix-huit heures, et les fontaines pendant douze heures seulement, il était nécessaire d'avoir des réservoirs capables de contenir l'eau filtrée pendant six heures; les vastes citernes devaient servir à cet usage. — Dans ce projet, la machine à vapeur avait à mettre en jeu trois systèmes de pompes :

Celui destiné à remplir les bassins de clarification; celui au moyen duquel l'eau filtrée serait déversée sur les filtres; enfin, celui par lequel l'eau filtrée serait portée des citernes au sommet du château d'eau. La machine que M. Durand se proposait d'employer à cet effet était une machine portative à basse pression et à double effet, du système de Watt.

La dépense dans laquelle devait entraîner ce projet était portée à 2,540,000 fr., ainsi qu'il suit :

1° Frais de premier établissement relatifs à la dépuration, à la filtration et à l'élévation de l'eau filtrée..... F.	625,727
2° Frais de conduites et de distribution de cette eau par 53 fontaines..............................	814,500
3° Frais d'entretien annuel 55,000 fr., représentant la rente à 5 0/0 d'un capital de....................	1,100,000
TOTAL...............F.	2,540,000

Le projet de M. Durand fut soumis à une Commission du Conseil municipal (1) qui, avant de se prononcer à son égard, jugea utile de s'assurer si les résultats seraient proportionnels à ceux annoncés d'après des expériences faites en petit, tant pour le degré de clarification à obtenir par ce repos que pour la promptitude et la perfection de la filtration, lorsque, d'une part, l'eau serait contenue dans des bassins d'une grande surface, et que, de l'autre, elle serait filtrée à travers des filtres d'une dimension égale à ceux proposés.

Sur la demande du Maire à l'Administration des bains des Quinconces, la Commission a pu faire usage, pendant les trois mois qu'ont duré ses expériences, du matériel de cet établissement, le seul de la ville dans lequel elle pouvait trouver un bassin de clarification de grandeur suffisante et une partie des appareils qui lui étaient nécessaires.

(1) Composée de MM. Billandel, ingénieur; Leupold, professeur de mathématiques transcendantes au lycée; Lartigue, Loze et Bertin, chimistes, et Blanc-Dutrouilh.

Le grand bassin, d'environ 6m50 au carré et d'une profondeur de 1m80, a donné le moyen de composer artificiellement, à l'aide d'un râble, une eau trouble très chargée de vase. On obtenait de l'eau à diverses profondeurs de ce bassin au moyen d'un syphon à longue branche. Un syphon plus gros et un tuyau de pompe à incendie servaient à conduire l'eau de ce bassin sur les filtres.

Les filtres employés étaient de diverses capacités; outre plusieurs filtres d'essai d'environ 36 pouces carrés de = 0^{m2} 026 de surface, la Commission a fait usage de deux filtres, chacun de 1m de côté, composés de quatre couches disposées de bas en haut, comme il suit :

1° Au fond, une couche de cailloux brisés de	4 pces	= 0m108	d'épaissr.
2° Charbon concassé mêlé avec moitié charbon pilé fin	6	id.	= 0m162	id.
3° Sable de rivière	5	id.	= 0m135	id.
4° Cailloux	4	id.	= 0m108	id.

On a procédé à deux séries d'expériences : dans la première, on filtrait l'eau de la Garonne telle que la donnait la pompe de l'établissement des bains, sans la faire clarifier. Elle contenait alors de 4 à 800 millièmes de vase.

L'eau puisée le 1er avril, par une petite souberne, donnait 1/2 livre, soit 0k245 de vase solide et desséchée par tonneau de 2,000 livres = 979 kilos, soit 1/4,000 = 25/100,000. Elle était évidemment encore moins chargée que celle qui coule dans le fleuve pendant les mois d'août et de septembre, et cette dernière a paru également moins chargée que ne l'était celle qu'on a composée pour les expériences dans la proportion de 116 à 100,000.

Dans la seconde série, on filtrait l'eau ainsi surchargée artificiellement de vase, après lui avoir fait éprouver un repos de trois fois vingt-quatre heures. Comme après ce temps elle

ne contenait plus que 15.5/100,000, on voit qu'il y a des circonstances où l'eau de la Garonne, non clarifiée par le repos, est moins trouble que l'eau composée pour les expériences après un repos de trois jours.

« Dans ces deux séries d'expériences, la première a duré » sans discontinuité vingt-six heures et la seconde cinquante » et une heures; l'eau fournie par les filtres a été constamment claire et brillante.

» La Commission a reconnu que cette eau était plus pure » qu'aucune de celles des sources de Bordeaux et environs, » mais qu'elle retenait encore une très petite quantité de » substances organiques qui se manifestaient, après quelques » jours de repos, par des végétations se formant soit à la sur- » face de l'eau, soit au fond des vases qui la renferment, et » quelquefois par une odeur désagréable provenant de la » décomposition de ces substances, mais non permanente, » et que, après que cette odeur était dissipée, l'eau était aussi » agréable à boire qu'avant cette décomposition due à une » température élevée.

» Dans les filtres composés pour les deux séries d'expé- » riences, on a fait varier les épaisseurs du charbon et du » sable. L'épaisseur de la couche de charbon a été réduite » successivement de 6 pouces à 4 et à 3 1/2 pouces, et celle » du sable a été réduite de 5 à 4 pouces. On a observé que » l'épaisseur des couches de matières filtrantes et la hauteur » totale influaient moins sur la limpidité de l'eau que le » degré de division de ces matières.

» Les produits des filtres ont été très variables; à égale » composition des filtres, ils dépendaient principalement du » tassement des matières filtrantes et de la charge d'eau; un » temps d'une demi-heure à une heure était toujours néces- » saire pour que le filtre fût réglé.

» Le filtre de 1m carré, ayant sa surface simplement recou-

» verte de quelques lignes par l'eau à filtrer, comme à Paris, » n'a donné que 4 litres 2/3 par minute, quantité inférieure » à celle annoncée par M. Durand; mais en augmentant la » charge d'eau et la portant à 10 pouces, ce même filtre a » donné un écoulement égal ou même supérieur aux 5 litres » 6/10 sur lesquels cet architecte avait compté.

» Pendant la durée des expériences, dont certaines ont duré » vingt-quatre heures sous la même charge, on n'a pas » remarqué que le produit diminuât, ni que la limpidité de » l'eau fût altérée par la continuité de la filtration; rien n'a » indiqué que les mêmes filtres, après avoir fonctionné cin- » quante et une heures, fussent obstrués et eussent besoin » d'être recomposés. »

De l'ensemble de ces faits et des discussions auxquelles elle s'est livrée, la Commission municipale a cru pouvoir conclure dans son rapport du 7 février 1829 :

1° Que la possibilité de clarifier en grand les eaux de la Garonne était réelle, et que le projet de M. Durand était exécutable; mais que les expériences exécutées étaient insuffisantes pour déterminer exactement les modifications que les procédés indiqués devraient subir pour obtenir du filtre de 1^{m} carré, sans être obligé de le charger considérablement, un produit en eau filtrée aussi considérable que celui annoncé;

2° Que le volume de 51 pouces 4/10 = 987^{m} d'eau filtrée par jour serait insuffisante pour les besoins de la ville, même en continuant à faire usage des eaux d'Arlac;

3° Que la dépense du projet Durand était bien considérable, car il faisait ressortir le prix du mètre cube à environ 128 fr. par an, soit à 35 centimes par jour, c'est à dire à près de huit fois le prix de l'eau filtrée de Toulouse;

4° Enfin, que l'établissement des immenses bassins de clarification offriraient de grandes difficultés, et que l'indispensable nécessité d'une surveillance active, intelligente et

soutenue sur un grand nombre d'opérations simultanées constituait l'objection la plus puissante contre l'exécution par la ville du projet Durand.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer au sujet de ces conclusions que la Commission avait reconnu par ses expériences :

1° Que le filtrage en grand des eaux de la Garonne était parfaitement exécutable;

2° Que les filtres Durand pouvaient produire plus qu'il n'avait été annoncé avec une eau surchargée de plus de vase que n'en contient la Garonne, même pendant les soubernes;

3° Que l'eau sortant de ces filtres était de bonne qualité.

Il nous semble donc que la Commission aurait pu présenter des conclusions plus favorables en ce qui concerne les procédés. Il est d'ailleurs bien certain que le projet Durand donnait à Bordeaux une trop petite quantité d'eau, et qu'il faisait revenir cette eau à un prix trop élevé pour mériter d'être pris en sérieuse considération.

En avril 1835, rien n'ayant encore été fait sous ce rapport, l'Administration municipale de Bordeaux fit un appel à toutes les personnes qui voudraient fournir à la ville des eaux suffisantes pour la boisson, les usages domestiques et l'irrigation des rues. Les soumissions devaient être remises le 1er juillet suivant. Il était laissé toute latitude aux Compagnies pour les propositions qu'elles croiraient devoir faire à la ville, mais elles devraient indiquer la quantité d'eau qu'elles fourniraient, la qualité de ces eaux, le point d'où elles seraient amenées, le mode et les points de distribution, ainsi que les conditions qui pourraient s'y rattacher; enfin, le prix réclamé de la ville et le mode d'exécution.

Le Conseil se réunit au jour indiqué et reçut 7 soumissions, dont 3 étaient relatives à des eaux de sources, et dont 4

étaient fondées sur une distribution de 150 à 200 pouces d'eau de la Garonne filtrée.

Ces soumissions furent renvoyées à l'examen d'une Commission spéciale qui passa près de trois années à l'étude des projets.

Les plus importants de ces projets furent ceux présentés, d'une part, par MM. David Johnston et Cordier; d'autre part, par MM. Jules Renaux et Cie.

M. Rouget de Lille, auteur de l'article *filtration* de la première édition du *Dictionnaire des arts et manufactures,* croyait, quand il rédigea cet article, que le projet Cordier avait été exécuté, et il rangeait Bordeaux parmi le petit nombre des grandes villes de France qui possédaient des établissements de filtrage en grand des eaux de rivière.

Mais c'était là une grande erreur; le projet de M. Cordier fut, en effet, écarté par le Conseil municipal de 1838, comme l'avait été celui de M. Durand par le Conseil municipal de 1829. Ce projet fort remarquable mérite d'ailleurs d'être décrit ici.

(*b'*) **Projet de distribution dans Bordeaux des eaux de la Garonne filtrées artificiellement par MM. David Johnston et Cordier; 1835.**

MM. David Johnston et Cordier offraient de fournir 200 pouces d'eau filtrée de la Garonne et de les distribuer à 150 bornes-fontaines ou prises d'eau pour fontaines monumentales, placées dans toute l'étendue de la ville, aux points qui seraient fixés par l'Administration.

L'établissement projeté devait être placé au moulin de Bacalan et se composer d'un double appareil de filtration à bassins de repos et à compartiments filtrants indépendants, susceptibles de se désobstruer sans interruption dans le travail.

« Un grand canal de prise d'eau à la Garonne, de 250m de

» longueur sur 10ᵐ de largeur, devait conduire l'eau à deux » bassins en maçonnerie ayant chacun une capacité d'environ 1,300ᵐ cubes, et dont le fond, établi à 2ᵐ au dessus » des eaux du fleuve à marée basse, pouvait toujours recevoir 2ᵐ50 de hauteur d'eau. Cette eau y déposait, pendant » environ quarante-huit heures, son limon, après quoi elle » était conduite par deux aqueducs dans une bâche, d'où » elle était élevée de quelques mètres par une pompe qui la » faisait arriver dans les bassins-filtres. Le limon déposé au » fond des bassins de clarification devait être ramené naturellement dans la rivière, à marée basse.

» Deux séries de bassins-filtres devaient être établis entre » les bassins de dépôt. Chaque série devait être composée de » cinq compartiments ayant chacun environ 350ᵐ de superficie. Une seule série devait suffire pour filtrer parfaitement » la quantité d'eau nécessaire à la ville; l'autre devait fonctionner en cas de réparation de la première, ou bien » lorsqu'on voudrait filtrer une plus grande quantité d'eau.

» Les filtres, auxquels on donnait la composition qui a » reçu la sanction de l'expérience, étaient formés d'une couche de gravier et d'une couche de sable fin, ayant ensemble » une épaisseur de 1ᵐ75. Admettant que le produit d'un » filtre fût seulement de 2 litres par minute et par mètre » carré de superficie, on voit qu'un seul de ces filtres de » 350ᵐ de superficie devait produire 52 pouces d'eau, et cinq » de ces filtres 260 pouces.

» L'eau filtrée provenant des filtres était portée dans une » conduite inférieure par des tuyaux secondaires qui y » étaient implantés en nombre égal à celui des bassins-filtres, et par cette conduite, elle était amenée à une » seconde bâche, d'où deux machines à vapeur l'élevait dans » la conduite d'ascension destinée à la porter au point » culminant de Bordeaux, soit à 30ᵐ au dessus de l'étiage.

» Le lavage des matières terreuses qui se déposaient dans » les filtres s'opérait en faisant entrer au dessous de ces » filtres l'eau de la conduite d'ascension, qui, pouvant agir » de bas en haut avec une pression de 3 atmosphères, éle» vait ces matières au dessus de la surface des appareils, et » les chassait dans les réservoirs de dépôt, dont le courant » les entraînait dans le fleuve avec celles qu'ils contenaient » eux-mêmes.

» Toutes les manœuvres que nous venons d'indiquer pour » faire fonctionner les filtres de M. Cordier consistaient » seulement à ouvrir et à fermer successivement des vannes » et des robinets. Un seul manœuvre pouvait suffire pour » opérer ce travail peu pénible (1).

» Les deux machines proposées devaient être du système » d'Évans, à haute pression de 4 atmosphères, à détente et » sans condensation, telles que M. Cordier les a perfection» nées. Elles devaient avoir chacune la force d'environ » 35 chevaux et faire fonctionner des pompes à double » effet, semblables à celles qu'il avait déjà employées avec » succès dans plusieurs villes.

» Le système d'ascension et de distribution de M. Cordier, » qui faisait servir le tuyau d'ascension de tuyau principal » et nourricier de toute la distribution, donnait l'avantage, » non seulement de débiter une grande quantité d'eau au » point culminant à cause de son grand diamètre, mais » encore de pouvoir débiter un grand volume d'eau, en » alimentant dans son parcours toutes les principales con» duites de distribution et plusieurs tuyaux secondaires, » avec moins de pression et moins de perte de hauteur de » charge que si toute la quantité d'eau eût été d'abord

(1) Analyse comparative des propositions faites en 1835 par MM. David Johnston et Cordier, et par MM. Jules Renaux et Ce. Bordeaux, 1837.

» élevée au point culminant où elle est inutile, pour ensuite » la faire redescendre avec une nouvelle perte de hauteur » de charge, à cause des frottements de l'eau dans les » tuyaux.

» Ce mode d'ascension et de distribution de l'eau, qui a » reçu l'approbation du Conseil général des ponts et chaus- » sées, donnait encore l'avantage de pouvoir faire arriver » l'eau à volonté à de grandes hauteurs sur tous les points » de la ville, soit pour les incendies et les arrosements, soit » pour les concessions particulières jusqu'aux étages supé- » rieurs des maisons, sans le secours d'aucun château d'eau, » qu'il serait souvent impossible d'établir convenablement » pour obtenir les mêmes résultats, même avec de fortes » dépenses. »

A ce sujet, M. Cordier disait dans son Mémoire : « Nous » ferions jouir de l'eau tous les habitants de Bordeaux sans » exception, non seulement tous les jours, mais aussi jour » et nuit, en branchant directement sur les conduites » principales et secondaires les conduites des concessions » particulières. La différence de niveau des divers quartiers » de Bordeaux n'étant pas très grande, nous n'établirions » qu'un seul service général et constant dans tous les quar- » tiers et dans tous les instants. On serait ainsi dispensé » des inconvénients d'avoir un grand nombre d'employés » pour ouvrir et fermer les robinets, et de construire, comme » à Londres, des réservoirs particuliers assez grands pour » contenir l'eau de plusieurs jours. »

MM. David Johnston et Cordier demandaient, pour la fourniture de 200 pouces d'eau, soit d'environ 4,000^{m} cubes par jour d'eau de Garonne filtrée, trente annuités de 142,000 fr., plus d'autres avantages qui, capitalisés, élevaient la dépense totale à environ 2,500,000 fr. représentant une rente annuelle de 125,000 fr. Le mètre cube d'eau

fourni par jour serait donc revenu à 31 fr. 25 c. par an, soit par jour à 0 fr. 85 c., c'est à dire au double du prix de l'eau se filtrant naturellement dans le banc de gravier de Toulouse.

Le projet que nous venons de faire connaître fut examiné par l'Académie des Sciences de Paris, dans sa séance du 1er février 1836, et reconnu par elle capable d'atteindre le but désiré. Le Rapport fait à ce sujet, par M. Girard, se terminait en disant « que l'expérience de ce qui se pratique » en Angleterre, et même à Paris, pour le filtrage des eaux » troubles, offre, pour le succès de l'appareil proposé par » M. Cordier, de Béziers, toutes les chances désirables; et » que si cet appareil ne répondait pas d'abord sur tous les » points à ce que l'auteur en espère, il lui serait toujours » facile de le perfectionner, en lui faisant subir les légères » modifications dont l'observation et l'expérience pourraient » signaler l'opportunité. »

Cet avis si favorable, et les succès déja obtenus ailleurs par M. Cordier, n'empêchèrent pas la Commission municipale de rejeter ledit projet. Les principales raisons de ce rejet furent les suivantes :

1° L'insuffisance des filtres proposés pour rendre claire et brillante l'eau de la Garonne aux époques de l'année où ce fleuve est d'un jaune rougeâtre.

2° Le danger du déplacement des matières filtrantes, par l'effet du courant ascensionnel employé pour leur nettoiement.

3° La presque impossibilité d'éviter en hiver l'influence du froid sur des bassins de repos, filtres et réservoirs établis à l'air libre.

4° La mise à la charge de la ville de l'établissement des fontaines monumentales, et la réserve faite, par M. Johnston, de la propriété, au bout de trente ans, de l'usine et des bas-

sins, pour lesquels la ville aurait eu à lui payer un loyer annuel de 5,000 fr.

Les trois premières raisons, relatives à l'imperfection des procédés, ne me paraissent pas fondées. Les expériences faites à Bordeaux même répondent à l'insuffisance des filtres. On obvie au danger de détruire ces filtres par le courant à force ascensionnelle qui tend à les désobstruer, en laissant sur les matières filtrantes une certaine hauteur d'eau. Enfin, l'influence du froid est peu à redouter dans notre climat, où l'eau n'est jamais gelée à une profondeur telle qu'il puisse en résulter des inconvénients notables.

Quant à la quatrième raison, relative à une omission regrettable et à une réserve inacceptable, elle n'aurait de poids qu'autant que la Commission aurait cherché vainement à faire revenir M. Johnston sur de telles prétentions. Or, c'est ce qui ne paraît pas avoir été tenté.

(c') Projet de distribution dans Bordeaux des eaux de la Garonne filtrées artificiellement, par MM. Jules Renaux et Cie; 1835.

Le projet de MM. Jules Renaux et Cie, de Lyon, se distinguait de celui de M. Cordier, en ce qu'il comprenait deux établissements distincts, à tuyaux de conduite indépendants, l'un pour la distribution des eaux publiques dans toutes les parties de la ville, l'autre pour la distribution des eaux particulières à domicile; en ce que, par ce projet, il était offert à la ville de lui fournir, par l'un des établissements, la quantité de 200 pouces d'eau filtrée, légère, salubre et de première qualité, moyennant 99 annuités de 140,000 fr., à la suite desquelles le système complet des eaux publiques deviendrait sa propriété; enfin, en ce qu'il était fait réserve expresse de la propriété de l'établissement qui était destiné à la distribution à domicile, et pour lequel la Compagnie

s'engageait à payer à la ville une rente annuelle et perpétuelle de 5,000 fr., à partir de l'expiration du traité.

L'appareil de filtration devait se composer de galeries de clarification et de galeries filtrantes, établies au quai Louis XVIII, dans la portion hémicycle comprise entre le quai proprement dit et la berge de la rivière. Ces galeries devaient être placées en contre-bas du sol et souterrainement, de manière à ne gêner nullement la circulation.

Le système comprenait deux galeries semi-circulaires concentriques d'environ 2m de large, établies à 2m en contre-bas des basses marées, séparées entre elles par un intervalle de 40m, et chargées, la première, de sable gros et gravier fin; la seconde, de sable fin et bien serré. L'intervalle entre elles devait être occupé par deux étages de galeries disposées perpendiculairement aux premières, et séparées les unes des autres. Les galeries inférieures, dites *de filtration,* étaient construites en briques poreuses posées à sec, et couronnées par des voûtes en plein cintre également en briques sans mortier. Elles devaient contenir des lits alternatifs de sable et de gravier fin s'élevant jusqu'à la voûte, et avoir leur sole à pente uniforme vers la galerie dite d'*alimentation,* destinée à conduire les eaux filtrées aux puisards des établissements hydrauliques. Les galeries de l'étage supérieur, dites de *clarification,* de même forme et dimension que les inférieures, étaient construites en briques posées à mortier hydraulique; celles-ci contenaient des couches de sable de rivière pur et de gravier fin; elles avaient leur pente vers la rivière pour permettre aux eaux de se retirer, en emportant avec elles le dépôt de vase à la marée descendante.

L'eau à la marée haute, après avoir traversé les deux galeries circulaires, devait être, d'une part, introduite dans les galeries supérieures, où elle serait retenue au moyen de vannes, et opérerait la filtration par descension; d'autre part,

infiltrée dans les galeries inférieures où la filtration se ferait latéralement.

Chaque soir le débourbage des galeries supérieures s'effectuerait par le moyen d'une grosse conduite de 0m60 de diamètre qui correspondrait avec deux réservoirs de pression de 640 mètres cubes chacun, et amènerait l'eau nécessaire au lavage de cette partie de l'appareil. Lorsque les eaux qui proviendraient des galeries de filtration ne seraient pas suffisamment claires et limpides, elles seraient interceptées avant de se rendre dans les puisards, et soumises à l'action de filtres à charbon qui seraient, à cet effet, placés dans un barrage en tête de la grande galerie d'alimentation.

Les deux établissements hydrauliques projetés devaient d'abord être placés parallèlement aux bains dans les deux grands carrés vacants des Quinconces, sur des emplacements qui seraient cédés par la ville moyennant une rente annuelle de 150 fr. pour chacun. L'un de ces établissements, situé allées de Chartres, devait être affecté au service des eaux publiques de la ville en telle quantité qui serait reconnue nécessaire ; l'autre, situé allées d'Orléans, devait servir à la fourniture et la distribution générale d'eau à domicile pour les particuliers et en quantité aussi indéfinie. Plus tard, la Compagnie Renaux s'étant entendue avec celle des bains pour assurer le service des eaux au plus bas prix possible. Elle renonça à faire usage des deux terrains parallèles aux bains, et se décida à centraliser le service dans les bains mêmes, sans rien changer à leur décoration, ni à leur distribution intérieure. De l'appareil de filtration les eaux devaient arriver par des tuyaux de fonte dans des puisards établis dans les cours des bains, où les machines à vapeur déjà existantes les eussent puisées pour les porter sur deux châteaux d'eau établis sur le rond-point de la place Dauphine, et dans la partie semi-circulaire de la place Louis-Philippe, sur l'alignement

du cours du XXX Juillet; de là, elles eussent ensuite été distribuées dans tous les quartiers de la ville.

Le 4 janvier 1836, M. Jules Renaux envoya la description de son procédé de filtrage en grand des eaux de la Garonne, à l'Académie des sciences de Paris, afin que la Commission qui était déjà chargée d'examiner le procédé de M. Cordier pût prononcer sur leur identité ou sur leur dissemblance; le 7 février suivant, ladite Commission fait son rapport sur le procédé de M. Cordier, et s'exprime à son sujet dans les termes favorables plus haut cités. Elle ne dit pas un mot de celui de M. Renaux, et son silence à ce sujet est bien significatif.

Le projet Renaux a d'ailleurs été formellement repoussé par la Commission municipale de Bordeaux, pour les raisons suivantes :

1° Parce que le mode de filtration proposé en simple appareil et sans bassin pour la clarification préalable, lui a paru ne pouvoir être d'aucun produit satisfaisant, la prise d'eau à haute mer ne pouvant donner qu'une charge insuffisante pour les deux genres de filtration indiqués.

2° Parce que ce mode comprenait des appareils compliqués dont la construction eût présenté des difficultés dont on ne ne s'était pas suffisamment rendu compte.

3° Enfin, parce que la concession demandée de 99 ans et le privilége perpétuel de la distribution à domicile, étaient deux conditions beaucoup trop onéreuses.

(d') Projet de distribution dans Bordeaux des eaux de la Garonne, filtrées artificiellement, par Barreyre aîné; 1838.

Adoptant de tout point cet avis, je n'aurais pas parlé ici du projet de M. Renaux, si une année plus tard il n'avait donné idée à M. Barreyre aîné, directeur des bains des Quinconces,

d'essayer un mode beaucoup plus simple de filtrage souterrain par l'effet de la pression des marées, qu'il assure lui avoir donné d'excellents résultats, et qu'il vint, en 1838, porter à la connaissance du Maire de Bordeaux, en lui laissant généreusement le soin d'en tirer parti comme il l'entendrait, pour le mieux des intérêts de la ville.

L'appareil de filtrage de M. Barreyre est, comme celui de M. Renaux, placé au quai Louis XVIII. Il consiste en une grande excavation souterraine, profonde de 6 à 8^m, entourée de murs établis sur de bonnes fondations, ayant du côté de terre une forme rectangulaire de 72^m de longueur parallèlement au quai, et de 25^m de profondeur dans le sens perpendiculaire, et se terminant du côté de la rivière en un segment circulaire de 150^m de développement d'arc sur 25^m de flèche. Cette excavation, dont la cale établie quelque peu au dessus de l'étiage a une légère inclinaison vers la rivière, présente une galerie circulaire de 2^m de largeur et 6^m de hauteur, comprise entre deux murs dont celui extérieur est plein, avec une vanne au milieu, et celui intérieur est percé de 75 ouvertures. L'espace qui sépare cette galerie du mur du fond est occupé par les matières filtrantes ainsi disposées : d'abord, une masse de charbon de chêne remplissant tout le segment circulaire, puis quatre bancs verticaux de 2^m d'épaisseur de sable, séparés par autant de bancs de même épaisseur de charbon.

Lors du montant du flot, l'eau poussée par la marée s'introduit dans la galerie circulaire de pression par la vanne placée au centre de son mur extérieur. Elle passe à travers le mur intérieur qui sépare cette galerie des matières filtrantes par les nombreuses ouvertures qui y sont ménagées, laisse la plus grande partie des matières étrangères qu'elle contient dans la masse de charbon qui vient immédiatement après, achève de se purifier en passant au travers

des bancs alternatifs de sable et de charbon établis à la suite, et vient se réunir dans une grande conduite en fonte, l'amenant aux puisards des machines.

Lors du descendant, une partie des eaux filtrées revient sur elle-même, et par ce mouvement naturel dégorge les matières filtrantes, les nettoie et ouvre ainsi de nouvelles voies à la filtration qui s'opère régulièrement ainsi deux fois par 24 heures, sans entretien et sans autres frais que ceux du premier établissement.

S'il était vrai que l'appareil de filtrage de M. Barreyre pût agir ainsi que je viens de l'expliquer d'après son auteur, il offrirait en effet de bien grands avantages. Mais d'abord, il me paraît fort douteux qu'avec les dispositions adoptées, la pression des marées, représentée par une hauteur *maximâ* variable de 4 à 6^{m}, soit suffisante pour faire traverser, en volume suffisant, à l'eau une masse de 50^{m} de matières filtrantes; puis, je ne crois pas que le débourbement de ces matières soit facile à obtenir par la seule faveur du descendant, et sans qu'il soit nécessaire de recourir de temps en temps à leur renouvellement.

Résumons maintenant tout ce qui a été exposé ci-dessus sur les différents systèmes d'alimentation des villes en eaux publiques.

Les différentes conditions que l'on doit exiger des eaux destinées à cette alimentation sont les suivantes :

1° Qu'elles soient de qualité salubre, pas trop chargées de sels minéraux, et exemptes de matières organiques;

2° Qu'elles soient limpides et qu'elles aient une fraîcheur constante;

3° Qu'elles soient assez abondantes et d'un prix assez peu

élevé pour permettre leur usage dans le domicile de la classe ouvrière.

Les eaux entre lesquelles on a un choix à faire dans ce but, sont les eaux de sources et celles de rivières.

Les eaux de sources sont les seules qui fournissent de l'eau limpide en tout temps, fraîche en été, tempérée en hiver, et exempte de matières organiques. Mais les eaux de sources ont l'inconvénient d'être ordinairement très inconstantes; d'exiger, par suite, des approvisionnements plus amples. Il faut souvent aussi les aller chercher fort loin, par le moyen de longs aqueducs, qui exigent des chômages de quelques jours chaque année et exposent à des interruptions. Elles sont toujours d'un prix élevé, et ne peuvent être conduites à domicile que chez les habitants de la classe aisée.

Les eaux de rivières manquent de limpidité pendant une partie de l'année, et leur usage n'est possible qu'à la condition de les filtrer. Elles sont aussi sujettes à de grandes variations de température. Enfin, elles contiennent toujours une proportion plus ou moins grande de matières organiques; mais, comme ce sont les seules qui soient assez abondantes et économiques pour être mises à la portée du peuple, il était d'un grand intérêt de les transformer en eaux potables.

Les détails nombreux dans lesquels nous sommes entré concernant la possibilité du filtrage en grand des eaux de rivière ont montré :

1° Que l'on pouvait, sans trop de difficultés, les rendre claires et limpides en les faisant passer à travers des couches de sable et de gravier, soit par la filtration naturelle, soit par la filtration artificielle; mais qu'on ne les débarrassait point ainsi de leurs matières organiques, et qu'il n'y avait que celles qui contenaient une très faible proportion de ces matières qui pouvaient, après cette filtration, servir à la boisson;

2° Que le manque de fraîcheur constante des eaux de

rivières n'était pas un inconvénient qui dût en faire rejeter l'emploi pour cet usage;

3° Mais que les eaux de rivières, chargées d'une forte proportion de matières organiques, ne pouvaient être suffisamment purifiées qu'en les faisant passer dans des filtres à charbon; qu'alors elles devenaient d'ailleurs d'un prix trop élevé pour pouvoir être distribuées à la classe pauvre, et qu'il convenait, après avoir soumis celles-ci à une simple clarification par le dépôt, de ne s'en servir que pour les usages les plus communs.

En ce qui concerne la ville de Bordeaux, nous avons vu qu'après un siècle de tâtonnements et d'études, on s'était enfin décidé, en 1854, à conduire dans la ville les sources du Taillan, et à les y distribuer dans la proportion de 100 litres par habitant pour une population de 180 mille âmes, qui est déjà quelque peu dépassée. En admettant que la population augmente moyennement de 2 0/0 pendant chacune des 30 années qui vont suivre, augmentation inférieure à celle des 10 dernières années, cette population atteindra alors le chiffre de 288,000 âmes. A ce moment, la distribution actuelle n'équivaudra plus qu'à 63 litres par habitant, quantité véritablement insuffisante pour une ville de la magnificence de celle de Bordeaux.

Alors, comme M. Dumont l'avait proposé pour Paris, il conviendra de réserver les eaux de sources pour les besoins domestiques, et de demander aux eaux de rivières celles destinées au lavage des rues, à l'arrosement des promenades et aux fontaines monumentales. Alors on aura à voir ce qui conviendra le mieux, ou de prendre au dessus de Moulina 200 litres par seconde des eaux limpides, mais de mauvais goût, de la jalle de Blanquefort, comme l'a proposé M. Lancelin, ou de tirer ces 200 pouces de la Garonne, dont l'eau, prise à certaines heures, serait, comme on l'a vu, assez peu

trouble pour pouvoir servir, sans clarification, à l'irrigation de la ville.

Bordeaux, ce 10 janvier 1866.

Omission faite à la page 155.

En 1755, il s'établit à Bordeaux des marchands porteurs d'eau qui livrèrent à demicile les eaux de l'ancienne fontaine de Figuereau, transportées dans des tonnes. Plus tard furent découvertes les sources de Laseppe et de Lagrange, que l'on utilisa de la même manière. En 1836, la tonne, du contenu de 2 barriques 1/2, se payait 1 fr. 75, et l'annuité que touchaient les marchands d'eau s'élevait à plus de 250,000 fr. Ce commerce se continua jusqu'au moment où les eaux du Taillan furent distribuées à Bordeaux.

TABLE DES SUJETS TRAITÉS DANS CE MÉMOIRE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

DU COURS D'AGRICULTURE.

La dernière livraison des *Actes de l'Académie* (4e trim. 1865) renferme les observations détaillées de décembre, janvier et février, ou de l'hiver de 1864-65. De cette manière et pour cette publication, nous nous trouvons en arrière de plus d'une année. Dans cette situation, nous avons pensé qu'il convenait, afin de nous rapprocher des observations du moment, de se borner à exprimer, par saisons, ce qui resterait encore de celles de l'année 1864-65, c'est à dire du printemps, de l'été et de l'automne.

Résumé comparatif des trois dernières saisons de l'année 1864-65.

Résumé du printemps : mars, avril, mai.

	ANNÉE 1864-65.	ANNÉE Normale.
Température moyenne	+13° 3	+13° 2
— plus haute, le 29 mai	31, 0	»
— plus basse, le 28 mars	—0, 5	»
Jours de pluie	26	30
Eau tombée	218mil8	188mil1
Eau évaporée	310, 0	»
Vent dominant à midi	S.	»

Résumé de l'été : juin, juillet, août.

	ANNÉE 1864-65.	ANNÉE Normale.
Température moyenne	+21° 5	+21° 6
— plus haute, le 6 juillet	33, 5	»
— plus basse, le 5 août	12, 0	»
Jours de pluie	19,	25
Eau tombée	165mil1	194mil6
Eau évaporée	389, 0	»
Vent dominant à midi	N.	»

Résumé de l'automne : septembre, octobre, novembre.

	ANNÉE 1864-65.	ANNÉE Normale.
Température moyenne	+15° 9	+14° 2
— plus haute, les 9, 14, 16, 17 sept.	29, 5	»
— plus basse, les 2, 6, 7, 12, 13 nov.	4, 0	»
Jours de pluie	32,	28
Eau tombée	197mil6	249mil3
Eau évaporée	254, 0	»
Vent dominant à midi	S.	»

Voici enfin le résumé général et comparatif de l'année météorologique 1864-65 :

	ANNÉE 1864-65.	ANNÉE Normale.
Température moyenne	+14° 1	+13° 7
— plus haute, le 6 juillet	33, 5	»
— plus basse, le 12 février	— 5, 5	»
Jours de pluie	115	107
Eau tombée	893mil9	831mil3
Eau évaporée	1,014,0	»
Vent dominant à midi	S.	

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

DÉCEMBRE 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	5°0	9°5	N.	Beau.	
2	4,0	10,0	S.	Beau.	
3	6,5	10,0	O.	Beau.	
4	7,0	10,5	O.	Pluie.	14,3
5	5,0	10,0	S.	Couvert.	
6	7,0	12,0	S.	Beau	
7	7,0	12,0	S.	Beau.	
8	6,0	9,0	N.	Brouilard.	
9	7,5	11,0	S.	Couvert.	
10	6,0	10,0	S.	Beau.	
11	2,5	8,5	S.	Beau.	
12	1,0	5,0	N.	Beau.	
13	0,0	4,0	N.	Beau.	
14	—2,0	3,0	N.	Beau.	
15	—3,0	4,0	N.	Couvert.	
16	0,0	4,0	N.	Beau.	
17	0,0	5,5	N.	Beau.	
18	—0,5	2,5	S.	Brouillard.	
19	—0,5	2,5	S.	Brouillard.	
20	2,0	5,0	S.	Couvert.	
21	3,0	7,5	N.	Beau.	
22	0,,0	6,0	N.	Beau.	
23	— 1,5	6,0	E.	Beau.	
24	0,5	5,0	E.	Beau.	
25	1,5	6,0	E.	Brouillard.	
26	2,0	5,0	E.	Beau.	
27	2,0	6,0	S.	Beau.	
28	0,0	6,0	S.	Beau.	
29	2,0	8,0	S.	Beau.	
30	4,0	9,0	O.	Pluie.	5,5
31	2,0	8,0	O.	Beau.	
	2,5	7,1		Pluie..........	19,8

Moyenne du mois : 4°8 — Évaporation.... 23,0

JANVIER 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	5°0	9°0	O.	Pluie.	14,0
2	2,0	7,0	S.	Beau.	
3	3,0	8,5	S.	Beau.	
4	3,5	8,5	S.	Beau.	
5	4,5	9,0	S.	Beau.	
6	6,0	8,0	S.	Pluie.	2,5
7	2,0	9,0	S.	Beau.	
8	8,0	12,5	O.	Pluie.	3,7
9	6,0	10,5	O.	Pluie.	9,5
10	5,0	9,0	O.	Pluie.	3,5
11	7,0	10,0	O.	Pluie.	2,5
12	2,0	7,5	S.	Pluie.	7,3
13	2,0	10,0	S.	Pluvieux.	
14	9,0	12,0	S.	Nuageux.	
15	6,0	10,5	S.	Nuageux.	
16	4,0	11,5	O.	Pluie.	2,0
17	8,0	11,5	S.	Beau.	
18	4,0	9,5	S.	Beau.	
19	5,0	11,0	S.	Beau.	
20	4,0	9,5	S.	Beau.	
21	6,0	12,0	S.	Beau.	
22	5,0	12,5	S.	Beau.	
23	7,0	12,0	S.	Pluie.	8,0
24	5,0	9,0	N.	Beau.	
25	2,5	8,0	N.	Beau.	
26	3,0	7,5	N.	Beau.	
27	2,5	9,5	S.	Beau.	
28	2,0	10,5	S.	Beau.	
29	8,0	13,0	E.	Pluie la nuit.	1,5
30	9,5	12,5	S.	Beau.	
31	9,0	14,0	S.	Couvert.	
	5°0	10°1		Pluie..........	54,5

Moyenne du mois : 7°5 Évaporation.... 30,0

FÉVRIER 1865-66

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	10°0	14°0	O.	Pluie.	24,3
2	14,0	17,0	S.	Pluie.	3,5
3	8,0	13,0	S.	Pluie.	5,2
4	7,5	12,5	N.	Nuageux.	
5	9,5	13,5	O.	Pluie.	2,0
6	10,0	13,5	O.	Pluie.	4,7
7	11,0	14,0	O.	Pluie.	3,5
8	10,0	14,0	O.	Pluvieux.	
9	6,0	14,5	O.	Beau.	
10	6,5	12,5	O.	Pluie.	4,7
11	5,0	12,0	S.	Pluie.	21,7
12	8,0	10,0	S.	Pluie.	18,5
13	7,5	10,0	N.	Couvert.	
14	4,0	10,0	S.	Couvert.	
15	5,5	11,0	O.	Pluie.	13,7
16	8,5	13,5	O.	Beau.	
17	7,0	14,0	S.	Couvert.	
18	10,0	13,5	S.	Pluie.	7,0
19	9,0	14,5	E.	Couvert.	
20	8,0	12,5	S.	Pluie.	12,5
21	4,0	8,5	N.	Couvert.	
22	3,0	4,0	N.	Couvert.	
23	2,0	8,0	S.	Beau.	
24	5,0	9,0	N.	Beau.	
25	2,0	9,5	S.	Pluie.	8,5
26	4,0	10,0	S.	Pluie.	17,5
27	4,0	11,0	S.	Couvert.	
28	6,5	10,0	O.	Pluie.	4,3
	6°8	11,8		Pluie..........	151,5

Moyenne du mois : 9,3 — Évaporation.... 32,0

RÉSUMÉ COMPARATIF DE L'HIVER MÉTÉOROLOGIQUE 1865-66.

(Décembre, janvier, février.)

	ANNÉE	
	1865-66.	Normale.
Température moyenne	+7°0	+6°0
Plus haute température, le 2 février	17,0	»
Plus basse température, le 15 décembre	− 3,0	»
Jours de pluie	27	24
Eau tombée	225mill.8	199mill.3
Eau évaporée	85,0	»
Vent dominant à midi	S.	»

Aug. PETIT-LAFITTE.

LE PARLEMENT DE BORDEAUX

ET

LA CHAMBRE DE JUSTICE DE GUYENNE

EN 1582

PAR M. E. BRIVES-CAZES

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE Ier

Organisation intérieure de la Chambre.

Règlements intérieurs. — Compétence. — Jours d'audience. — Appel des causes. — Receveur des amendes. — Dépenses. — Garde du Palais. — Greffe. — Registres. — Avocats. — Procureurs. — Huissiers et sergents.

Dès les premiers jours de son installation, la Chambre de Justice avait eu à pourvoir sans retard à l'organisation des divers services qui devaient l'aider dans l'accomplissement de sa mission. Déjà, dans le cours de notre récit, nous avons signalé [1] quelques-uns des règlements qui furent arrêtés par elle dans ce but. On connaît aussi le texte du *Règlement provisionnel* ordonné pour elle par le Roi [2]. Il faut revenir sur quelques prescriptions de ces règlements, et surtout voir les applications qu'ils reçurent.

I. — Compétence et attributions.

Le règlement provisionnel qui fixa les attributions de la

[1] Voir *suprà*, p. 431 et suiv.
[2] *Idem*, p. 438.

Chambre, s'il provoqua, comme on l'a vu, les vives réclamations du Parlement, devait rencontrer devant elle-même plus d'une opposition plus ou moins avouée, entre autres celles des communautés religieuses qui prétendaient échapper à sa juridiction. Il fallut que Loysel, notamment dans un procès où figurait le syndic des quatre chapelains de la chapellenie Sainte-Hélène, fondée en l'église Saint-Pierre de Bordeaux, expliquât qu'à la différence du règlement de la Chambre tripartie, celui de la Chambre de Justice ne faisait aucune exception en faveur des communautés religieuses [1]. Une difficulté analogue fut élevée par le syndic du chapitre de Saint-Seurin ès Bordeaux, actionné devant la Chambre au sujet d'un procès que Pierre Assezat, avocat du Parlement de Paris, faisait à Antoinette de Mabrun, veuve de Jean Mellet, marchand et bourgeois de Bordeaux, laquelle appelait à sa garantie le chapitre de Saint-Seurin. Celui-ci, se fondant sur des lettres d'évocation à lui octroyées par le Roi pour tous ses procès, tant en sénéchaussée de Guienne qu'au Parlement de Bordeaux [2], déclinait la compétence de la Chambre. Mais Loysel exposa que les raisons qui existaient contre le Parlement ne subsistaient pas contre celle-ci, qui, si elle eût été instituée avant le renvoi fait à Toulouse, eût sans doute reçu juridiction à cet égard; que d'ailleurs le privilége octroyé à tous les réformés, c'est-à-dire à tout un peuple, devait l'emporter sur celui accordé à une simple corporation; qu'enfin, en cas de conflit de divers priviléges, il y avait lieu de reve-

[1] Voir *Registre d'aud.*, 26 février, de relevée.

[2] Il est souvent question, à la fin du XVIe siècle, de ces lettres d'évocation qui renvoyaient tous les procès du chapitre Saint-Seurin devant le sénéchal du Quercy et en appel au Parlement de Toulouse. Après la prise de Cahors par les huguenots, attribution en premier ressort fut faite à la sénéchaussée de Toulouse. (Voir *Reg. secrets*, 1575 et suiv ; *Arch. histor. de la Gironde*, t. IV, p. 182 et suiv.)

nir au droit commun, le garant devant défendre au lieu où le procès était pendant. La cause fut retenue (1).

La défiance, si mal justifiée qu'elle fût, des plaideurs catholiques à l'égard de la Chambre, se traduisait tous les jours par des exceptions nouvelles tirées des circonstances les plus insignifiantes; de ce que, par exemple, l'appel qu'on lui déférait avait été relevé au Parlement. Loysel dut encore expliquer, une fois pour toutes, que l'appel « relevé au Parlement » avant 1582 pouvait s'entendre d'un appel à la Chambre tripartie, qui était du corps de cette Cour; de sorte que rien n'empêchait de le porter devant la Chambre de Justice : ce que celle-ci reconnut vrai en retenant la cause (2).

Elle dut même poser en principe, sur les conclusions conformes de Loysel, que les juges présidiaux ne pouvaient juger en dernier ressort les procès où il était question de l'Édit de Pacification. Gardienne de cet édit, elle devait ouvrir vers elle un recours facile à tous ceux qui avaient à souffrir de son inobservation.

La Chambre n'avait pas moins de prudence à déployer pour déjouer en sens inverse une singulière manœuvre des plaideurs, dont nous avons déjà parlé (3), et qui consistait à se dire huguenot, pour faire casser les arrêts du Parlement dont on avait à se plaindre.

Un des plus curieux exemples de cette supercherie se trouve dans le procès fait par un maçon nommé Rey, Limousin processif s'il en fut, à Me Durieu, procureur d'office de la juridiction de Saint-Clément. Rey avait promené son action à travers toutes les juridictions du temps, d'abord de la sénéchaussée du Limousin (siége de Tulle) au Parlement de Bordeaux. Condamné partout, il avait, en se faisant passer

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 21 mars.
(2) Voir *idem*, 1er mars, de relevée.
(3) Voir *suprà*, p. 492.

pour huguenot, obtenu du Grand Conseil la cassation des procédures antérieures. Renvoyée à Agen, en Chambre de l'Édit, l'affaire s'était terminée par un arrêt du 17 octobre 1579, qui avait définitivement relaxé Durieu des poursuites de Rey. Ce dernier, saisi pour le paiement des frais s'élevant à la somme énorme de 530 écus, dénué de tout, malade, disait-il, avait cédé tous ses biens, et même ceux de sa femme, à Durieu, avec lequel il avait ainsi transigé le 15 février 1580. Mais il ne devait pas en rester là. Il avait sollicité, et obtenu qui plus est, des lettres royaux en forme de requête civile contre l'arrêt d'Agen, et c'est l'entérinement de ces lettres qu'il vint un jour demander à la Chambre de Justice, qui, après avoir entendu les avocats de la cause, Mes Lafontaine et Lanefranque, ainsi que l'avocat du Roi Loysel, le déclara non recevable ([1]).

Une autre fois, c'est un notaire royal, nommé Arnaud Gaulne, accusé d'excès divers, qui supplie la Chambre de retenir la cause, affirmant qu'il est de la religion réformée depuis vingt ans ([2]). — C'est un sergent royal à Limoges qui se proclame huguenot, malgré les dénégations de la partie adverse, invoquant à l'appui de son dire un arrêt du Parlement du 24 mars précédent ([3]).

La Chambre ne s'arrêtait pas d'ordinaire à ces affirmations intéressées. Parfois, elle ordonnait à cet égard une information préalable, comme elle fit notamment pour un sergent de la sénéchaussée de Périgord, alors décédé, que ses héritiers disaient avoir été de la religion réformée ([4]).

D'un autre côté, la Chambre n'admettait pas que, pour échapper à sa juridiction, il suffît de déclarer, en tout état de

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 9 février.
([2]) Voir *idem*, 15 février.
([3]) Voir *Reg. cons.*, 4 avril.
([4]) Voir *idem*, 7 mars.

cause, qu'on entendait se départir du privilége de l'édit. Elle le jugea ainsi contre un certain Jean Gabot, accusé d'excès et meurtre par la veuve du capitaine Quesarro, et ce, sur les conclusions de Loysel, qui ne pensa pas qu'on pût décliner la juridiction déjà acceptée ([1]). Elle le jugea encore contre la veuve d'un nommé Soubies, bourgeois et marchand de Bordeaux, qui, comme mère et tutrice de ses enfants mineurs, était intimée devant la Chambre sur l'appel des héritiers d'un autre bourgeois de Bordeaux. Me Duvergier, avocat de ces derniers, s'expliquant sur le déclinatoire proposé par la veuve Soubies, rappela qu'elle avait elle-même, comme étant de la religion réformée, requis devant le Parlement son renvoi en Chambre de l'Édit; mais comme celle-ci était alors en surséance ([2]), elle avait, « *étant d'une grande illusion de justice,* » présenté requête au Parlement pour faire retenir la cause, disant qu'elle entendait se départir de son privilége : ce que, d'après Me Duvergier, elle ne pouvait faire au préjudice de ses enfants, et après avoir choisi la Chambre de l'Édit. La Chambre fut aussi de cet avis, et retint la cause ([3]).

II. — Jours d'audience.

La Chambre siégeait presque tous les jours au *conseil :* le matin régulièrement, et quelquefois même après midi. Elle montait en outre l'*audience* quatre jours par semaine, quelquefois cinq, savoir : les mercredis et vendredis matin pour le rôle ordinaire, et les lundis et jeudis dans l'après-dînée pour le rôle extraordinaire ([4]). Souvent elle tenait audience

([1]) Voir *Reg. d'aud.,* 12 février. — Ce Jean Gabot fut plus tard (24 mars) condamné à mort. Voir *infrà,* chap. III, § II, p. 318.
([2]) Voir *suprà,* p. 374.
([3]) Voir *Reg. d'aud.*
([4]) Voir *idem,* 14 février.

de relevée, après avoir siégé le matin, toujours sous la présidence de son chef, Pierre Séguier, qui ne cessa pas un seul jour de la présider, avec une assiduité à laquelle on ne peut comparer que l'activité de Loysel portant la parole dans presque toutes les affaires, avec une précision et une lucidité que les analyses du *Registre d'audience* permettent d'apprécier.

Cet incessant travail n'eut d'autres relâches que celles que nous avons déjà signalées dans le cours du récit, savoir : à la fin du carnaval, à Pâques et à Pentecôte, en y ajoutant toutefois la fête de Saint-Nicolas (9 mai). C'est bien peu, si on se rappelle le nombre des fêtes chômées d'après les usages parlementaires.

III. — Appel des causes.

Dès le 30 janvier, la Chambre avait organisé le rôle des affaires à plaider devant elle, d'après sans doute ce qui se pratiquait au Parlement de Paris. C'est aux procureurs qu'incombait naturellement d'inscrire au greffe tant les causes pour l'audience que les procès par écrit. Puis les placets présentés par eux étaient enfilés par ordre, pour éviter toute confusion (1). L'appel des causes était fait par les huissiers, sur ces placets, nommés aussi *rôles* et *étiquettes*, que le clerc du greffe tenant l'audience devait, aussitôt celle-ci finie, retirer devers lui pour y prendre les qualités des causes appelées, et les mettre sur son registre (2).

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 14 février.

(2) Voir *Reg. cons.*, 20 juin. — Le registre dont il est ici question, qu'il ne faut pas confondre avec ceux du *conseil* et de l'*audience*, était un simple cahier de papier sur lequel étaient successivement inscrites les causes pendantes devant la Cour, avec les conclusions respectives des parties. Voir les cahiers analogues du Parlement de Bordeaux, pour les années 1552, 1553, 1554, 1555, etc., aux *Arch. dép.*, B, 60, 85, 86, etc. —V. encore à la fin du *Registre des Grands Jours* de 1456.

Tout cela entraînant des longueurs, Loysel, dès le 23 février, vient se plaindre de ce qu'il se perd beaucoup de temps à appeler les causes et à faire droit sur les retenues; qu'il en résulte un grand retard pour l'évacuation du rôle, et que nombre d'affaires importantes attendent encore jugement. Il requiert, en conséquence, que les retenues des causes ne soient plus plaidées qu'aux après-dînées, « avec les causes criminelles, » les matinées demeurant au rôle ordinaire [1].

IV. — Le Receveur des amendes.

On sait le rôle important qu'avait auprès des Parlements cet officier, qu'il ne faut pas confondre avec le receveur et payeur des gages de la Cour [2]. C'est lui qui devait pourvoir aux dépenses de la Compagnie. Aussi, un des premiers actes de la Chambre de Justice, en s'installant à Bordeaux, avait été de pourvoir à ces importantes fonctions. Elle avait bien amené de Paris son greffier en chef et même deux huissiers; mais elle n'avait pas mis dans sa suite un receveur des exploits et amendes. Elle investit donc de cette qualité Mᵉ Étienne Gault, procureur au Parlement, « à la charge par lui d'avancer 300 écus » pour garnir sa caisse, en attendant que le produit des amendes qui allaient être adjugées par la Chambre l'eût suffisamment mise en fonds [3]. Le Roi avait bien alloué, « pour les nécessités de la Cour, » 500 écus qui devaient lui être comptés par le Receveur général de Guienne; mais, vu la dureté des temps, plusieurs semaines après son installation, elle n'avait encore rien reçu de cette somme, et

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 23 février.
(2) Voir Laroche-Flavin, p. 190.
(3) Voir *Reg. cons.*, 30 janvier.

elle dut ordonner à Mᵉ François Fareau, receveur général des finances de Guienne, de mettre promptement aux mains d'Étienne Gault, son receveur des exploits et amendes, la somme de 100 écus sol, pour être employée ainsi qu'elle aviserait, et ce, en déduction des 300 écus ordonnés par le Roi (1).

Mᵉ Gault n'avait pas cependant négligé les moyens ordinaires de se procurer des ressources. A sa requête, la Cour avait ordonné, dès le 20 février, que tous les procureurs postulant devant elle seraient tenus d'inscrire tant les causes qu'ils mettraient au rôle, que leurs conclusions en procès par écrit. Plus tard, il fit enjoindre au greffier de lui bailler les extraits des amendes qui seraient adjugées chaque semaine, avec défense de lever aucun appointement où il y avait amende adjugée au Roi, à moins qu'il n'apparût que l'amende eût été payée au Receveur, ainsi qu'il était d'usage en ce ressort (2).

Comme on l'a déjà vu, de très grosses amendes ayant été prononcées par la Chambre contre divers condamnés, bien que souvent elle leur eût donné, du moins pour partie, une destination spéciale (3), la caisse du Receveur ne tarda pas à être alimentée de façon à faire face aux menues dépenses; car, pour les gages des commissaires, c'était au trésor royal

(1) Voir *Reg. cons.*, 13 mars.

(2) Voir *Reg. cons.*, 5 avril. — Malgré ces précautions, bien des amendes restèrent impayées, ainsi qu'il appert de lettres-patentes de Henri IV, intervenues vers 1605, desquelles il résulte qu'Étienne Gault ayant rendu ses comptes à la Chambre des Comptes, le 9 février 1595, longtemps après la dernière session de la Chambre de Justice, il fut fait état des amendes arriérées, dont le recouvrement fut confié à Raymond Dupuch, et que la connaissance des différends y relatifs fut attribuée aux maîtres des Requêtes de l'hôtel du Roi, avec défense au Parlement de Bordeaux, à la Chambre de Nérac et à toutes autres juridictions, d'en connaître. (*Arch. histor.*, t. VIII.)

(3) Voir, par exemple, affaire *Maubée, suprà*, p. 472.

qu'il appartenait d'y pourvoir (1), à moins qu'il ne plût au Roi de s'en décharger sur les villes (2).

Le *Registre du Conseil* nous a conservé les ordonnancements faits par la Chambre au sujet de ses menues dépenses. En tête, se place l'indemnité qu'elle payait à ses hôtes, les Jacobins.

Ainsi, elle leur fait compter, le 30 janvier, 20 écus sol; le 20 mars, 10 écus sol « à eux aujourd'hui aumosnés par ladite court; » le 28 mai, encore 10 écus « à eux aumosnés par la court, à prendre sur l'amende en laquelle Jehan Champagny, marchand à Pons, a été condamné par arrêt du 17 de ce mois..... »

Les dépenses de la *buvette* avaient aussi leur importance. On sait le rôle que celle-ci jouait dans la vie quotidienne des parlementaires, obligés de monter l'audience de très bonne heure et habituellement à jeun. Introduite pour remédier aux faiblesses et débilitations des vieux magistrats, la buvette avait bientôt eu ses abus, comme les meilleures choses de ce monde. Plus d'un conseiller trouvait bon de déjeuner au Palais, pour épargner d'autant ses provisions (3).

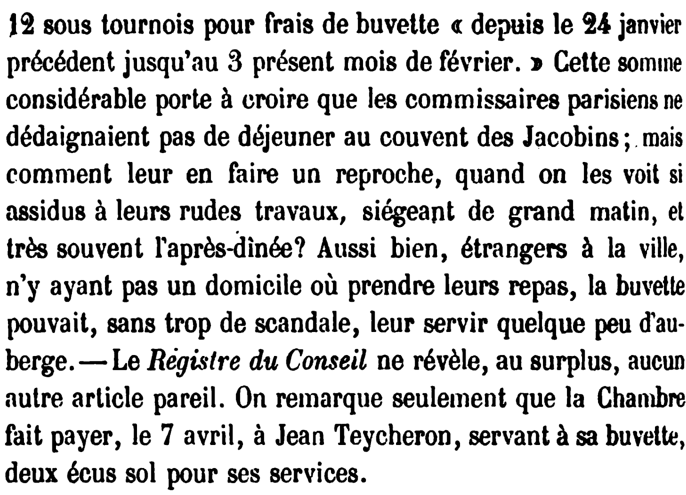
C'est le *Garde du Palais*, presque un personnage, qui avait, entre autres charges, celle de buvetier. La Chambre de Justice n'avait rien changé à cet ancien usage, sanctionné du reste par l'érection en titre d'office de la fonction de Garde du Palais. Peut-être même avait-elle dû prendre tout d'abord, pour son buvetier, le propre Garde du Palais de l'Ombrière, Jean Rivière (4), à qui elle fit compter, le 20 février, 80 livres

(1) Voir *suprà*, p. 371.

(2) Voir *suprà*, p. 474 et suiv.

(3) Voir Laroche-Flavin, p. 198. — De nombreuses ordonnances du Parlement de Bordeaux sont relatives aux dépenses de la buvette, fort modestes d'abord (voir Ordonn., 14 août 1463), plus grosses par la suite, lorsqu'il enjoint, en novembre 1552, au receveur des amendes de continuer cette année-là à entretenir la buvette de *pain et de vin*.

(4) Cependant, le 5 avril, on la voit recevoir, comme son garde du



12 sous tournois pour frais de buvette « depuis le 24 janvier précédent jusqu'au 3 présent mois de février. » Cette somme considérable porte à croire que les commissaires parisiens ne dédaignaient pas de déjeuner au couvent des Jacobins ; mais comment leur en faire un reproche, quand on les voit si assidus à leurs rudes travaux, siégeant de grand matin, et très souvent l'après-dînée? Aussi bien, étrangers à la ville, n'y ayant pas un domicile où prendre leurs repas, la buvette pouvait, sans trop de scandale, leur servir quelque peu d'auberge. — Le *Régistre du Conseil* ne révèle, au surplus, aucun autre article pareil. On remarque seulement que la Chambre fait payer, le 7 avril, à Jean Teycheron, servant à sa buvette, deux écus sol pour ses services.

Quant au Garde du Palais lui-même, il paraît qu'il rentrait encore dans ses attributions de tenir une sorte de caisse des consignations. Le 16 mai, la Chambre condamne les sequestres de certains biens saisis à avancer entre les mains du Garde du Palais trente écus, pour être employés à la poursuite du procès relatif à ces biens. On remarque aussi plusieurs arrêts qui mettent sous la garde de cet officier subalterne des accusés élargis sous caution.

Le Receveur des amendes dut encore compter diverses sommes à des fournisseurs de la Cour, par exemple : à Guillaume Boucault, marchand-apothicaire, d'abord 16 écus 40 sols 6 deniers tournois, pour une fourniture de chandelles et de bougies de cire (*Reg. Cons.*, 27 février); plus tard, encore 11 écus 12 sols, pour 48 livres de cire en bougie (1), « à 14

Palais, un nommé Pierre Lartigue, bourgeois de Bordeaux. Les incidents de cette nomination se trouvent au *Reg. cons.*, 18 mai. — Ce Lartigue avait été concierge de la Chambre de l'Édit, à Agen. Voir *Reg. d'aud.*, 22 et 30 mars.

(1) C'était un vieil usage, attesté maintes fois par les *Reg. secrets* du Parlement de Bordeaux et par plusieurs ordonnancements émanés de

sous la livre, suivant facture taxée » (*Reg. Cons.*, 7 mai) ; — à Martin Dugué, maître vitrier de Bordeaux, 15 écus 15 sols tournois, « pour ouvrages de son métier de vitrier..... estimés à ladite somme par le maître des réparations qui se font pour le Roy en ce pays de Guyenne..... » (*Reg. Cons.*, 26 avril) ; — à Jean Bernard et Christophe Assigny, maîtres charpentier et menuisier à Bordeaux, 84 écus pour ouvrages de charpenterie et menuiserie (*Reg. Cons.*, 13 mars).

Des dépenses d'un ordre plus relevé sont à signaler ici. C'est l'achat fait, par deux conseillers à ce commis, de certains livres pour le service de la Chambre. Ainsi, elle ordonnance le 12 juin : à Guillaume Fontaines, marchand-libraire de Bordeaux, la somme de 9 écus sol 2/3, pour fourniture d'un *Cours de droit civil* en 5 volumes ; — et à Simon Millanges, autre libraire bordelais, fort célèbre, 5 écus d'or sol 2/3 3 sols, pour fournitures de deux tomes d'*Ordonnances*, avec les *Coutumes de Guyenne* et les *Édits de Pacification* (1).

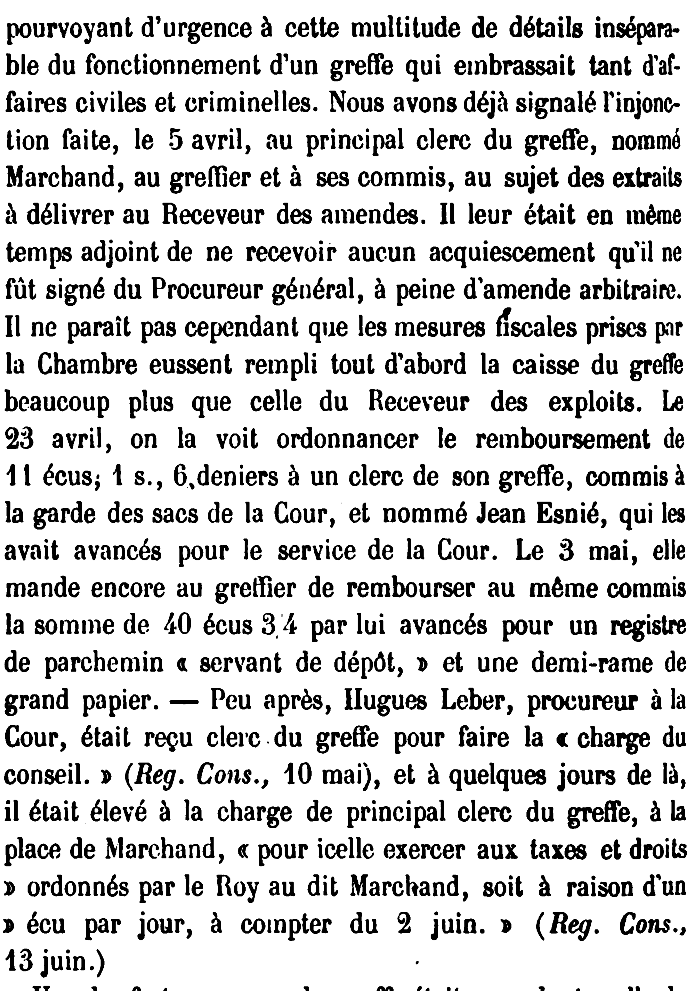
V. — Le Greffe.

La Chambre, comme on l'a déjà vu, avait amené de Paris son greffier en chef, Me Charles Poussemothe, notaire et secrétaire du roi, lequel avait reçu à cet effet commission spéciale par lettres-patentes (2). L'organisation du greffe ne se fit pas attendre. Dès les premiers jours de la session, le 10 mars notamment, on vit apparaître un règlement détaillé

lui, que l'habitude de distribuer des bougies ou « torches » aux présidents et conseillers, à certaines époques de l'année. — Il en est resté quelque chose dans la pratique contemporaine.

(1) Nous avons publié ces ordonnancements dans les *Arch. histor.*, t. VI, p. 9.

(2) Voir *suprà*, p. 393.



pourvoyant d'urgence à cette multitude de détails inséparable du fonctionnement d'un greffe qui embrassait tant d'affaires civiles et criminelles. Nous avons déjà signalé l'injonction faite, le 5 avril, au principal clerc du greffe, nommé Marchand, au greffier et à ses commis, au sujet des extraits à délivrer au Receveur des amendes. Il leur était en même temps adjoint de ne recevoir aucun acquiescement qu'il ne fût signé du Procureur général, à peine d'amende arbitraire. Il ne paraît pas cependant que les mesures fiscales prises par la Chambre eussent rempli tout d'abord la caisse du greffe beaucoup plus que celle du Receveur des exploits. Le 23 avril, on la voit ordonnancer le remboursement de 11 écus; 1 s., 6 deniers à un clerc de son greffe, commis à la garde des sacs de la Cour, et nommé Jean Esnié, qui les avait avancés pour le service de la Cour. Le 3 mai, elle mande encore au greffier de rembourser au même commis la somme de 40 écus 3/4 par lui avancés pour un registre de parchemin « servant de dépôt, » et une demi-rame de grand papier. — Peu après, Hugues Leber, procureur à la Cour, était reçu clerc du greffe pour faire la « charge du conseil. » (*Reg. Cons.*, 10 mai), et à quelques jours de là, il était élevé à la charge de principal clerc du greffe, à la place de Marchand, « pour icelle exercer aux taxes et droits » ordonnés par le Roy au dit Marchand, soit à raison d'un » écu par jour, à compter du 2 juin. » (*Reg. Cons.*, 13 juin.)

Une des fortes avances du greffe était sans doute celle du papier et du parchemin employés aux arrêts et ordonnances de la Cour. Les justiciables en devaient le remboursement; mais il ne semble pas que le greffier fût très rassuré à cet égard, notamment pour les frais des Registres où devaient être recopiées les minutes mêmes des arrêts. Aussi, la confection même de ces Registres, qui fut fort retardée, dût-elle faire

l'objet d'un incident porté devant la Chambre par les gens du Roi, qui profitèrent, pour l'élever, de la présence devant elle du greffier du Parlement, Me Pontac, qui avait été mandé, comme il arrivait fréquemment (1), pour la remise de certaines informations. Loysel requit qu'il fût enjoint au greffier Pontac de faire faire les Registres du conseil et de l'audience en bonne forme, et que tout au moins le greffier Poussemothe les fît faire des deniers provenus des émoluments du greffe. — Me Pontac remontra aussitôt à la Chambre que le Roi payait d'ordinaire le parchemin de ces sortes de Registres. — Loysel répliqua qu'il ne pouvait reconnaître un pareil usage, à moins que Pontac ne montrât de quels deniers se ferait ce paiement (2). De ces explications, il résulta que Poussemothe ferait l'avance. Aussi montra-t-il peu d'empressement à s'occuper de ces Registres qui, le 26 avril, n'étaient pas encore commencés. Ce jour-là, en effet, Me Poussemothe, afin de satisfaire, est-il dit, à l'ordonnance de la Cour au sujet des Registres du conseil et de l'audience, demanda à celle-ci d'arbitrer les frais à faire et de taxer ce qui devait être payé pour chaque feuillet de parchemin et de papier à ceux qu'il emploierait à la confection de ces Registres. — La Cour

(1) Le Parlement, mettant peu de bonne volonté à se dessaisir des informations commencées ou même terminées devant lui, la Chambre n'avait de coercition à exercer que contre le greffier Pontac, et c'est par injonction qu'elle procédait alors contre lui, soit qu'elle le mandât devant elle, soit même qu'elle ordonnât qu'il serait contraint, « par toutes les voies dues et raisonnables, » à apporter telles ou telles informations. Voir *Reg. cons.*, 5 avril; *Reg. d'aud.*, 14 et 19 février, 29 mars, 5 avril, etc.

(2) Voir. *Reg. cons.*, 5 avril. — Pontac pouvait invoquer l'usage du Parlement de Bordeaux. Ainsi, en décembre 1556, on voit ce Parlement ordonner au payeur des gages de la Cour de solder la fourniture faite à son greffe « pour affaires du Roi » : 1° de 537 douzaines de peaux de parchemin, au prix de 684 liv. 8 s. tournois; 2° de 96 rames de papier, au prix de 72 liv. tournois.

se contenta, pour toute réponse, de lui enjoindre de rechef de faire faire, sous trois semaines, ces divers Registres, depuis l'ouverture de la session jusqu'à présent, et à cette fin d'avancer des deniers du greffe ce qu'il conviendrait de payer. — Me Poussemothe n'y mit pas, à ce qu'il paraît, plus de diligence qu'auparavant. Le 28 mai, de nouvelles réquisitions des gens du Roi tendirent encore à ce que le greffe mît au net les Registres de l'audience et du conseil avant la fête prochaine (Pentecôte), sans plus différer.

Voilà donc à quels mauvais vouloirs ont été exposés, dès le principe, ces Registres, si précieux aujourd'hui, puisqu'ils sont les seuls documents d'une mission célèbre par son but et par les personnages qui la remplirent! Les deux seuls Registres que nous possédions encore sont donc, et leurs apparences le confirment, une copie au net des arrêts et ordonnances de la Chambre; mais, trop fidèle à l'usage, on ne s'est pas seulement donné la peine de les faire signer. Il est, en outre, plus que douteux que jamais cette mise au net ait été tenue au courant, malgré les injonctions faites au clerc d'audience de rétablir au greffe, après l'appel des *rôles* les Registres, tant de l'audience que du conseil, pour les continuer « suivant les règlements et injonctions à lui faites [1]. »

VI. — Les Avocats.

Dès l'ouverture de la session de la Chambre de Justice les avocats en la Cour du Parlement de Bordeaux s'étaient présentés à sa barre et y avaient trouvé l'accueil le plus flatteur [2]. Loysel, toujours avocat lui-même du barreau de Paris, malgré ses fonctions transitoires, leur avait déli

[1] Voir *Reg. cons.*, 20 juin.
[2] Voir *suprà*, p. 389.

catement rappelé dès sa première harangue leur ancienne réputation. Dans le cours de la session, les plaidoiries qu'il avait journellement entendues, la bonne tenue des avocats qui fréquentaient les audiences de la Chambre, la position importante de plusieurs d'entre eux dans la cité, ne firent qu'ajouter à sa première opinion, ainsi qu'à celle de ses collègues.

C'est qu'au XVIe siècle, non moins qu'avant, les avocats de Bordeaux avaient acquis des droits même à la reconnaissance publique, depuis notamment le jour où l'un d'eux avait présenté au Roi la défense de Bordeaux tombé en disgrâce à la suite de l'émeute de 1548. Les *Registres secrets* du Parlement, qui citent de loin en loin quelques avocats éminents, ne contiennent pas, dans le cours de ce siècle si agité, un mot qui porte atteinte à l'honneur de la vieille corporation du barreau bordelais.

La Chambre de Justice pouvait donc voir avec confiance à sa barre ces hommes qui, vieux ou jeunes, étaient tous animés des meilleures traditions. Elle n'avait pas même à leur rappeler leurs devoirs professionnels. Aussi se contenta-t-elle tout d'abord de les comprendre dans le Règlement général qu'elle édicta de suite pour tous ceux qui devaient exercer auprès d'elle (1).

Bientôt, l'affluence et l'intérêt des affaires amenant à sa barre la foule des avocats consultants, plaidants ou écoutants, l'exiguïté du local où se tenaient les audiences dut nécessiter une mesure qui est un signe caractéristique des rapports de la Chambre avec le Barreau. — Le 1er mars, Loysel vient lui signaler le grand nombre des avocats qui se pressent devant elle pour l'expédition des affaires, et l'insuffisance des bancs qui leur sont destinés. Il rappelle à ce

(1) Voir *Reg. cons.* et *Reg. d'aud.*, 16 février.

sujet les distinctions usitées alors entre les avocats [1], et l'honneur rendu aux anciens par le Parlement de Paris qui les faisait asseoir sur les fleurs de lys, au rang des baillifs et des sénéchaux des provinces. Il ajoute que la Cour peut se décharger sur eux des petites causes qui doivent se vide par expédient, « selon l'arrêt qu'il lui plut dernièremen donner [2]. » Il requiert, en conséquence, que tel nombr des plus anciens avocats qu'il plaira à la Cour de fixer, « ai » séance dans le parquet et sur les bancs qui sont proche » des dits barreaux, et pour le regard des autres qui sont le » avocats plaidants ordinairement, qu'ils se tiennent a » premier barreau prêts à plaider....; » quant aux avocat écoutants, qu'ils aient à se ranger au « dernier barreau; quant aux procureurs, que ceux dont les causes devront êtr appelées « entrent dans le parquet, à genoux et nue tête » comme représentant les parties..... » — La Cour ordonna en conséquence, que douze des plus anciens avocats seraien « assis au premier barreau sur les bancs estant au devant d » Parquet, six d'un costé et six de l'autre [3]..... »

On voit par là que le Barreau de Bordeaux était dès lo nombreux, et l'on pourrait presque en reconstituer le tableau au moyen des indications que fournit abondamment surto le *Registre d'audience*. On y remarque les noms suivan qui reviennent presque à chaque page :

Langallerie.	Lavie.	Dubreuilh.
Roussannes le vieux.	Lavergne.	Duval [4].
Vignac.	Darche (Étienne).	Chalet.
Filhol.	Mestivier.	Lafontaine (Jean de).

[1] Voir *Arrêts du prés. de Nesmond*, 6e Remontrance, et *passim*.

[2] Voir *Reg. d'aud.*, 29 mars et 6 avril au matin. — Voir encor au sujet des avocats appelés à suppléer les juges, *Reg. d'aud.*, 4 avri

[3] Voir *Reg. d'aud.*, 1er mars.

[4] Me Pierre Duval, « advocat en la court et premier substitué

Lanefranque.	Baisse.	Dargueil.
Duvergier.	Boignac.	Saint-Martin.
Chimbault (1).	Labrousse.	Saint-Angel, etc., etc.

Arrêtons là cette liste; il vaut mieux passer de suite aux renseignements que nous possédons sur quelques-uns d'entre eux. Il n'est pas douteux que plusieurs n'eussent embrassé la Réforme. Entre autres preuves est la présence d'avocats de Bordeaux comme parties dans plusieurs procès portés devant la Chambre. Ainsi, on remarque les noms de : Mes Gabriel de Ciret;—Jean Allard;—Pierre de Compaigne;—Pierre Ithier; — Hélie Barthault; — Jean Morin; — Bernard de Laforgue, etc., etc. — Des femmes ou veuves d'avocats au Parlement figurent aussi dans divers procès. Ce sont, par exemple : Isabeau de Lacozinière, damoiselle, femme de Jean de Lafontaine; — Suzanne Forcade, veuve de Me Guillaume Du Peyrat; — Antoinette Farcaud, damoiselle, veuve de Me Jacques de La Veyssière; — Berthomine ...., damoiselle, veuve de Me Bernard de Mombrun, avocat au Parlement et juge de Born.

On remarque que Me de Mombrun est qualifié à la fois d'avocat et de juge. Ce cumul de qualités, sinon toujours de fonctions effectives, n'avait rien que de très ordinaire à cette époque. Un autre avocat du Barreau de Bordeaux, Me Odet Collineau, était aussi, en 1582, « juge ordinaire civil et

M. le Procureur Général du Roy..., » était natif de Saint-Blancas, en Touraine, ainsi qu'il nous l'apprend dans son Registre de notes, qui vient d'être heureusement retrouvé parmi les papiers non classés des Archives départementales. Ce registre, où se trouvent mêlées et confondues, avec des indications de toutes sortes, des dissertations juridiques, des notices de plaidoiries et d'arrêts, quelques courtes relations de faits contemporains, est un document précieux pour l'histoire du barreau à cette époque.

(1) Simon Chimbault était un « advocat fort célèbre et employé, » d'après son confrère Duval, qui cite encore Me Berthomé de Léglize, autre avocat « fort fameux. »

politique de la ville et château de Pons. » Ce dernier titre lui avait même valu, comme on l'a vu ci-dessus (p. 447), le désagrément d'être poursuivi devant la Chambre qui le mit hors de Cour. — Précédemment, un autre avocat, Me Guy Tayac, avait été nommé, en 1581, conseiller magistrat au présidial d'Agen [1]. — A Bordeaux même, Me de Pichon, clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, se qualifiait d'avocat en la Cour du Parlement [2]. — La nomination d'un autre avocat de Bordeaux, Me Pierre Farnoux, en l'état et office de lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Saintes, avait été l'objet d'une vive opposition de la part du clergé, du maire et des échevins de cette ville, qui s'étaient portés demandeurs afin d'empêchement à la réception de Farnoux. Un arrêt du conseil du Roi, du 4 novembre 1581, avait ordonné de passer outre, et la Chambre devant laquelle Farnoux, comme réformé, s'était pourvu, s'empressa, le 9 mars, d'ordonner des informations sur la vie, mœurs et capacité de l'impétrant, et commit à cet effet Me Angenoust, l'un de ses membres. Plus tard, le 12 mai, sans s'arrêter à l'opposition persistante du clergé et du maire de Saintes, elle ordonna que l'information serait envoyée au Roi. La suite de l'affaire manque.

Comme on le voit, la Réforme avait de nombreux adeptes dans les rangs du Barreau [3]. « Il n'était fils de bonne mère » qui n'en voulust goûter, » dit Montluc lui-même. — L'en-

[1] Voir *Reg. secr.*, 1581.

[2] Voir *Reg. d'aud.*, 16 mars.

[3] En juin 1566, Mes Leblanc, Lauvergnac et Langallerie avaient été arrêtés, en même temps que Barbe de Maupas, dame douairière de Duras et Blanquefort, à raison de leur participation à des assemblées religieuses illicites qui avaient été tenues à Blanquefort. (Voir *Arch. dép.*, B., 198.) — Me Leblanc, si fameux depuis sa défense de la ville de Bordeaux, en 1549, dut, le 3 octobre 1572, se réfugier au fort du Hâ, comme le premier président de Lagebaston, pour échapper aux assassins. (Voir *Reg. secr.*, octobre 1572.)

traînement était devenu presque irrésistible depuis surtout qu'en dépit des anciennes interdictions, les réformés pouvaient occuper des fonctions publiques. Les idées libérales, mais sages, récemment émises par Étienne de la Boétie, avaient été singulièrement dépassées par les esprits courant aux extrêmes. « Beaucoup d'âmes énergiques que la contagion des querelles religieuses n'avaient point touchées, mais qui étaient faites pour aimer et vouloir l'indépendance, embrassèrent la cause des Calvinistes [1]. » — On peut s'imaginer par là de quelles ardentes récriminations retentissait journellement la barre. Loysel se crut obligé de s'élever un jour assez vivement contre le ton de certaine plaidoirie peu respectueuse pour la Réforme. Ce n'était pas, du reste, la première fois que l'avocat dont il s'agit, et dont le nom n'a pas été conservé, se permettait cette incartade. Aussi voit-on Loysel supplier la Cour « de rechef admonester l'avocat des défendeurs de parler en plaidant selon ce que nous est enjoint de parler de ceux de la religion prétendue réformée [2]. »

Il est remarquable qu'au milieu des excitations provoquées par les luttes religieuses du temps, la Chambre ne fut appelée à sévir que contre un seul avocat au Parlement, nommé Arnault Robert, poursuivi, ainsi que son clerc, par la veuve du procureur Pierre Lachièze, noble damoiselle Gracy de Berard, qu'ils avaient gravement injuriée. Après une longue information, Robert fut condamné à 25 écus d'amende envers la veuve [3]. — Un autre avocat au Parlement, Mᵉ Annet Chalup, qui avait été également arrêté sur la plainte d'une demoiselle Antoinette Delacroix (rien ne dit pour

[1] Voir Am. Thierry, *Résumé de l'histoire de Guyenne*, p. 204.

[2] Les défendeurs étaient des prisonniers accusés d'avoir pillé la maison de François de Tustal, sieur de Laubardemont. V. *infrà*, p. 316.

[3] Voir *Reg. d'aud.*, 12 et 26 février. — *Reg. cons.*, 20 juin.

quel délit), fut, le 29 mars, mis hors de cour et de prison.

Une accusation plus sérieuse fut portée devant la Chambre contre Mᵉ Guillaume Bedora, avocat au siége de Tartas, par Jean Cazenave, notaire royal. Loysel, qui prit la parole dans l'affaire, la signala comme un déplorable exemple d'insigne perfidie entre gens du même parti. Voici ce qui s'était passé : La ville de Tartas ayant été prise par le sieur de Poyenne, le capitaine Cazenave qui y commandait pour les réformés, fut tué dans cette affaire. Son frère, notaire au même lieu, parvint à s'échapper dans le château d'en haut, emportant avec lui tout l'argent qu'on avait trouvé sur le capitaine. Plus tard, les sieurs de Podeux et Vignolles, envoyés pour commander au haut Tartas, ayant appris que le notaire Cazenave avait cet argent, voulurent en avoir leur part. Cazenave, inquiet sur ces intentions, pria Bedora de serrer son trésor : ce que celui-ci lui promit de faire, l'assurant qu'on le tirerait plutôt à quatre chevaux que de lui faire avouer son secret. Cependant, plus tard, quand il vit Cazenave en prison, il alla trouver les nouveaux capitaines et leur offrit de révéler où était l'argent convoité, s'ils voulaient lui en donner une portion : ce qui fut fait, et Bedora eut ainsi sa part du butin. — Loysel, après avoir rappelé ces faits avec une légitime indignation, déclara qu'il n'y avait qu'un seul témoin formel et quelques autres approchant; mais la perfidie se cache, ajouta-t-il, et, en conséquence, il requit que pour qu'un crime aussi détestable ne restât pas impuni, l'on procédât sans retard au recolement des témoins. — Il semble cependant que cette poursuite n'aboutit pas. Quelques semaines après, Cazenave fut forclos de produire de nouveaux témoins, et Bedora fut élargi sous caution [1]. On ne sait ce qu'il advint depuis.

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 8 et 22 mars.

Il en est de même d'une poursuite analogue dirigée contre un avocat de La Réole, Me Jean Sornin, par Jean de Gasq, abbé de Sainte-Ferme, conseiller du Roi en son Grand Conseil, qui l'accusait d'avoir trahi ses intérêts, au lieu de les conserver, comme c'était son devoir. Sornin soutenait, au contraire, que c'était le roi de Navarre qui s'était accommodé des droits de l'abbé, et il rapportait même quelques pièces à l'appui de son dire. Sur les réquisitions de Loysel, qui dit qu'on pourrait toujours reprendre le procès extraordinaire s'il échéait, la Cour reçut les parties en procès ordinaire seulement, élargit en conséquence Sornin, à charge de faire les soumissions d'usage, et renvoya le tout devant le sénéchal de Guyenne (1).

De leur côté, les avocats avaient eu eux aussi à souffrir des malheurs du temps. On en a vu déjà un exemple saisissant dans les longues infortunes de Me Pierre Viault, réhabilité enfin par un arrêt solennel. (V. *suprà,* p. 472.)

Me Dominique de Lalanne, avocat au Parlement de Bordeaux, n'avait pas eu un aussi triste sort. Néanmoins, des informations faites par ordre du Parlement de Bordeaux, il était résulté qu'un habitant de Saint-Sever, nommé La Cloche, lui avait donné un soufflet en pleine rue de cette ville. L'affaire, portée devant la Chambre, Loysel s'éleva, comme il convenait, contre cette violence commise « envers un avocat et un homme de qualité, » qui, peut-être cependant n'était pas sans reproche, si, comme le prétendait son adversaire, il avait traité celui-ci de *fat,* et lui avait donné un démenti. La Cour ordonna qu'il serait informé, et renvoya l'affaire devant le sénéchal de Guyenne (2).

(1) Voir *Reg. d'aud.,* 29 mars.
(2) Voir *idem,* 4 mai.

VII. — Les Procureurs.

Dès l'ouverture de la session de la Chambre de Justice, les procureurs, tant au Parlement qu'en la sénéchaussée de Guyenne, étaient accourus en foule dans son prétoire. Il avait fallu opter entre ces deux ordres de procureurs, ce que la Chambre avait fait dès le 29 janvier, comme on l'a vu p. 432, en donnant la préférence aux procureurs au Parlement.

Il y avait eu aussi à s'occuper des réclamations de ces procureurs relativement à la différence des style et formes de procéder en usage à Paris et à Bordeaux. La Chambre commit les conseillers Fleury, Angenoust et de Montholon pour entendre sur ce les syndics et anciens des procureurs et lui en faire rapport. C'est le résultat de ces conférences qui fut sans doute consigné dans le Règlement général arrêté par la Chambre, le 16 février, et solennellement publié ce jour-là à l'audience. Copie de ce Règlement fut, comme on l'a déjà vu, remise aux syndics des procureurs pour qu'ils eussent à y obéir. Une autre copie dut être affichée à la porte des Jacobins, afin que nul ne pût l'ignorer.

Dans le cours de la session intervinrent plusieurs prescriptions nouvelles pour la remise des placets, l'appel des causes, les défauts, etc., etc. Un procès en désaveu de procureur, porté devant la Chambre dès les premiers jours de la session, avait révélé une vicieuse façon de procéder dans le mode des présentations (*Reg. aud.*, 16 fév.). La Chambre dut ordonner aux procureurs d'avoir à s'inscrire « de leurs mains » au greffe, afin que l'on connût leurs noms et leurs signatures, sous peine, ajouta-t-elle bientôt, d'interdiction absolue de postulation [1]. Ce n'était certes pas une mesure

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 1er mai.

superflue, si l'on remarque la multitude des procureurs postulant tous les jours devant elle (1). Citons quelques noms :

Allard.	Dorribon.	Guillemotes.
Bidife.	Tallet.	Cazau.
Belloc.	Lavedan.	Paillet.
Baise-Mayac.	Marne.	Leber.
Barbot.	Gallopin.	De Laporte.
Beaufès.	Lacourtiade.	Lacourtiade.
Cauzelle.	De Bach.	Jude.
Ménoire.	Larroche.	Frappes.
De Puyferré (2).	Landreau.	Lachièze, etc., etc.

On comprend, du reste, qu'avec tant de gens, il y eût, les jours d'appel des causes, grand encombrement dans la salle d'audience, et l'on a vu (*suprà*, p. 272) comment la Chambre avait dû y pourvoir pour satisfaire à toutes les convenances. Relégués aux derniers bancs du prétoire, les procureurs n'avaient droit de s'avancer vers la barre qu'à l'appel de leurs causes respectives, et alors c'était nu-tête et à genoux qu'ils entraient dans le parquet « comme représentant leurs parties. »

Cette humilité officielle n'excluait pas l'importance de plusieurs d'entre eux, ainsi qu'elle semble ressortir de divers passages des *Registres secrets* du Parlement. — D'un autre côté, rien ne révèle qu'ils aient encouru les sévérités de la Chambre, à raison de la cupidité proverbiale imputée à leur état. Nous verrons, au contraire, Loysel rendre témoignage de leur assiduité à leurs devoirs. A peine trois ou quatre procès dirigés contre eux par leurs clients paraissent-ils

(1) Les *Reg. secr.* du Parlement citent, dès 1559, « le grand et effréné « nombre des procureurs en la Cour. » En 1564, il n'y en avait encore que trente-huit; mais peu à peu ce chiffre se grossit au point d'atteindre le nombre incroyable de cent.

(2) Voir Laroche-Flavin sur la noblesse de certains procureurs, et notamment de Me Pic de La Mirandole, procureur à Bordeaux. Voir *Reg. d'enreg.*, A, t. XL, les lettres d'anoblissement de cette famille.

attester une négligence de leur part. — C'est, par exemple, Mᵉ Badife, qui est condamné à rendre ou faire rendre « d'huy » pour tout délai les sacs et pièces d'entre les parties, et à » faute de ce faire sera emprisonné ([1]). » — C'est Mᵉ Paillet, à qui il est ordonné, comme tuteur des filles mineures de Mᵉ Moreau, son confrère, décédé, de faire diligence pour poursuivre le procès d'une demoiselle Marguerite de Castandet dont Moreau était chargé, sous réserve à celle-ci de tels dommages-intérêts pour la perte des sacs ([2]).

Les noms de quelques autres procureurs se trouvent encore, à un titre plus général, parmi ceux des justiciables de la Chambre, qui connut en effet de procès touchant leurs intérêts personnels, soit qu'ils fussent appelés à s'y défendre, soit qu'ils fussent demandeurs. Le seul de ces procès qui soit à citer ici est celui que Mᵉ Arnault de Lafargue porta devant la Chambre contre Marguerite et Suzanne Moreau, deux des filles de l'un de ses anciens confrères, et contre Mᵉ Pierre Paillet, curateur des mineures Moreau. Lafargue voulait contracter mariage avec l'une d'elles, âgée de dix-sept à dix-huit ans. Certes, comme le fit observer Loysel, il y avait toute convenance dans ce projet, les qualités étaient presque égales; mais deux sœurs plus âgées que la prétendue s'opposaient vertement à cette union, et entendaient passer devant. — Mᵉ Loysel s'expliqua à cet égard avec l'aimable bonhomie qui lui était habituelle. Sur quoi, la Cour renvoya les parties devant le sénéchal de Guyenne pour être par lui pourvu ce que de droit; cependant, fit défense à Lafargue de passer outre au mariage, sous peine de punition corporelle, ni de communiquer avec la jeune fille sans le consentement de ses parents ([3]).

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 21 mars.
([2]) Voir *Reg. cons.*, 31 mars.
([3]) Voir *Reg. d'aud.*, 6 avril au matin.

Il est remarquable que pas une accusation pour crime ou délit ne fut portée devant la Chambre contre aucun des procureurs en la Cour. On ne trouve même qu'une seule poursuite contre un certain Me Pierre Pauillac, procureur en Guyenne, qui, par parenthèse, fut, sur sa demande, transféré de la conciergerie de la Cour, où il était détenu, en la prison de la maison commune, qui était, à ce qu'il paraît, « la prison ordinaire des prisonniers de la Cour (1). »

VIII. — Les Huissiers.

Dès l'installation de la Chambre de Justice à Bordeaux, les huissiers du Parlement s'étaient présentés pour faire son service; mais ils en furent aussitôt détournés par certaine influence hostile, ce qui mit tout d'abord la Chambre en quelque embarras, n'ayant amené avec elle que deux huissiers de Paris, ainsi qu'on l'a déjà vu, p. 423. On parvint cependant à s'entendre, à la suite d'une conférence que Loysel et Pithou eurent avec les gens du Roi au Parlement. Ceux-ci déclarèrent qu'avant de faire aucun service pour la Chambre, les huissiers du Parlement devaient recevoir provision à cet effet. Ils demandèrent, en outre, que ces derniers précédassent les huissiers venus de Paris.

La Chambre de Justice, en réponse à ces exigences, se contenta d'arrêter qu'elle les qualifierait « de tel rang qu'ils auront occasion de s'en contenter (2). »

Ainsi fut fait sans doute, car l'on ne trouve plus trace d'un pareil conflit. On remarque, au contraire, que les huissiers furent compris dans le règlement général arrêté et publié par la Chambre, le 16 février. Il fut même fait pour eux un règlement spécial par lequel il leur était enjoint, ainsi qu'aux

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 22 mars.
(2) Voir *Reg. cons.*, 29 janvier, et *suprà*, p. 432.

sergents, de mettre à exécution les mandements de la Chambre ([1]). Ils devaient aussi, après l'appel des causes, remettre au clerc d'audience les rôles et étiquettes des affaires appelées par eux ([2]).

Les fonctions qu'ils remplissaient ainsi auprès de la Chambre étaient de beaucoup les moins difficiles. L'exécution de ses arrêts, sinon à Bordeaux, du moins au dehors, présentait au contraire des périls très sérieux, dont les registres portent la trace. La Chambre ne cessa de les protéger comme il convenait, et autant que possible, en défendant, par exemple, aux maire et consuls de Périgueux de mettre empêchement aux huissiers exécutant les mandats de justice ([3]).

Il est à noter qu'elle n'eut, à l'inverse, à connaître d'aucun fait grave à la charge des huissiers. A peine relève-t-on les noms de deux d'entre eux : Garon et Jean Moussac ([4]).

Le seul procès qui appela l'attention sur eux fut celui que leur firent deux individus, Jean Delalanne et Jean Begey, pourvus par le Roi de deux offices d'huissiers. Voici dans quelles circonstances : Par les articles 22 et 23 de l'édit de paix de 1577, il avait été ordonné que les Chambres de l'Édit se composeraient d'un certain nombre d'officiers appartenant à la religion réformée ; ce qui devait s'entendre, non seulement des juges, mais même des officiers subalternes, qui ne devaient pas davantage être suspects. Aussi, par l'article 5 de la conférence de Nérac, il avait été arrêté qu'il serait créé à nouveau, par chaque Chambre, deux offices d'huissier et deux de sergent pour des réformés. Delalanne et Begey, pourvus en conséquence de l'office d'huissier en la Chambre d'Agen,

([1]) Voir *Reg. cons.* et *Reg. d'aud.*, 21 février.
([2]) Voir *idem*, 20 juin, et *supra*, p. 262.
([3]) Voir *Reg. cons.*, 16 février.
([4]) Voir *Reg. d'aud.*, 4 et 5 mai.

avaient compté au Roi 600 écus chacun pour la finance de leur charge; mais les huissiers au Parlement s'étaient aussitôt portés devant la Chambre tripartie opposants à leurs lettres de provision, et c'est cette opposition, reprise devant la Chambre de Justice, qu'il fallut vider. Me Duvergier plaida pour Delalanne et Begey, qui concluaient au renvoi devers le Roi. Me Chalet plaida pour les huissiers du Parlement, qui demandaient que l'affaire fût renvoyée à cette Cour, devant laquelle elle était, disaient-ils, déjà pendante. Loysel prit ensuite la parole en commençant par féliciter les parties de cette « contention louable, » puisqu'elle avait pour but l'honneur de faire le service de la Chambre. Il reconnut ensuite que, de part et d'autre, il y avait d'excellentes raisons, et requit néanmoins que, pour vider l'opposition, les parties eussent à se pourvoir devers le Roi, conformément aux prescriptions formelles des lettres de provision; mais en attendant, vu la volonté du Roi, il déclara ne pas s'opposer à ce qu'on admît, par provision, les deux nouveaux huissiers à faire le service avec pareil nombre d'huissiers du Parlement et les deux huissiers de Paris. La Chambre se contenta de renvoyer les parties devers le Roi (1).

IX. — Les Sergents.

Des huissiers aux sergents, la transition est aisée, malgré les très grandes différences, pour parler comme Laroche Flavin, p. 156, qui séparaient les offices des uns et des autres. Les sergents n'étaient guère chargés que de l'exécution des sentences des juges inférieurs, tant royaux que seigneuriaux. Ils n'en exécutaient pas moins très souvent les arrêts des Parlements, surtout dans les lieux éloignés du siége de ces

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 6 avril et 4 mai. — C'est la seule affaire où se trouve la mention expresse d'un jugement à *huis-clos*.

Cours. Aussi notre Chambre de Justice eut-elle souvent à s'adresser à eux pour l'exécution de ses ordonnances. On a déjà vu les injonctions qu'elle leur faisait à cet égard, en même temps qu'aux huissiers. Plusieurs fois elle dut les renouveler, ne craignant pas d'accuser hautement certains officiers royaux de connivence avec les malfaiteurs (1). Il est certain, en effet, que les sergents ne trouvaient pas auprès d'eux l'aide et l'assistance qu'ils étaient en droit d'en attendre, après surtout les instantes recommandations de la Chambre. Mais qu'espérer de gens qui ne connaissaient plus que la raison du plus fort? La Chambre devait donc recommencer tous les jours cette ingrate besogne des injonctions, trop souvent impuissantes, soit que, par exemple, elle ordonnât au juge de Castillon de faire exécuter tel décret de prise de corps, et au substitut du procureur général audit siége d'y tenir la main et « d'en certifier la Cour dans un mois(2); » — soit qu'elle prescrivît au juge de Beaumont, un juge seigneurial celui-là, d'aviser à une exécution si scandaleusement retardée, que Loysel dut s'élever vivement contre les prétendus refus et intimidations allégués, lesquels, dit-il, « ne peuvent être trouvés bons entre sujets du Roi. » Il requit, en conséquence, qu'il fût enjoint au plus prochain juge royal « bailler sergent à la partie, pour faire exécuter l'arrêt de la Cour (3). » — Avec de si mauvais exemples sous les yeux, on ne sera pas surpris de trouver les plus infimes officiers de la justice en contravention fréquente avec leurs devoirs. La Chambre dut donc sévir contre les sergents prévaricateurs, avec d'autant plus de rigueur que les méfaits furent plus fréquents. Citons quelques cas.

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 26 avril.
(2) Voir *Reg. cons.*, 31 mars.
(3) Voir *Reg. d'aud.*, 7 avril, et d'autres injonctions pareilles adressées aux officiers et consuls de Bergerac le 29 mars, etc.

C'est, par exemple, un sergent royal, à Damazan, nommé Delabat, qui est accusé d'avoir fait tous ses efforts, par imposture et voie de fait, afin d'empêcher un sergent venu de Bordeaux, auquel il eût dû prêter aide et assistance, de procéder à l'arrestation d'un individu du pays ([1]). C'est un autre, nommé Brun, qui est condamné à payer à Massias, notaire et praticien à Sainte-Bazeille, 6 écus de dommages-intérêts, pour n'avoir pas mis à exécution en temps convenable les décrets et arrêts qu'il lui avait confiés ([2]).

Jean Delafont, dit Vezin, mérite entre tous une mention spéciale. Quelques incidents de sa vie, révélés dans un procès porté devant la Chambre, sont caractéristiques de ces temps de troubles. Lancé de bonne heure dans les agitations de l'époque, il avait, en 1572, pillé la maison d'un bourgeois de Bordeaux, nommé Jean de Fraisse, à qui il reprochait d'avoir fait condamner son père à mort comme meurtrier d'un frère de lui de Fraisse. Il avait eu ensuite à se défendre lui-même contre les poursuites dirigées par celui-ci, à raison du pillage de sa maison. De là une violente inimitié de sa part contre ce dernier. En mars 1574, pour se venger de lui, il imagine de fabriquer une lettre missive à l'adresse de de Fraisse, sous le nom d'un de ses cousins dont il contrefait la signature. Il y était donné des avertissements au sujet des troubles et contre le service du Roi. La lettre est surprise, et le malheureux de Fraisse est mis à la question; au moyen de quoi, il se purge de cette atroce calomnie. Il poursuit alors à son tour, devant la Chambre de l'Édit, Jean Delafont, qui, par arrêt de juin 1581, est condamné à faire amende honorable et à payer 50 écus d'amende. Il est, en outre, privé de son état de sergent et déclaré inhabile à tenir jamais office royal. Cependant, il obtient plus tard des lettres royaux en

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 22 mars.
([2]) Voir *Reg. cons.*, 25 juin.

forme de requête civile pour la rétractation de l'arrêt rendu contre lui. Devant la Chambre de l'Édit, où il porte l'affaire, il commence par la récuser tout entière; puis, obligé de se conformer aux prescriptions de l'édit, il restreint sa récusation à six conseillers, enfin il est débouté de son action; mais il n'est pas encore à bout de chicane, et nous le voyons bientôt après se représenter devant la Chambre de Justice armé de lettres d'évocation, et demandant la rétention de sa cause, ce qui lui est accordé (15 février). Toutefois, son succès ne fut pas de longue durée. Le 9 mars, la Chambre repoussa sa demande, sur les conclusions conformes et énergiques de Loysel (1). En resta-t-il là? On est tenté d'en douter.

Nous trouvons encore les noms de deux autres sergents royaux de Saintonge engagés dans des aventures assez sérieuses, bien que d'un ordre différent. L'un est accusé de rapt (2). L'autre, nommé Jousurt, poursuivi à la requête du juge ordinaire de Cozes, agissant comme curateur d'une jeune fille nommée Marie Martineau qu'il avait fréquentée, est sévèrement condamné par la Chambre, qui lui fait défense de contracter mariage et de communiquer avec Marie Martineau sans le gré et consentement de sa mère et de ses parents, sous peine d'amende arbitraire et de punition corporelle; et pour avoir contrevenu aux défenses à lui faites, il est en outre condamné en 10 écus sol envers le Roi, à tenir prison jusqu'au paiement de cette somme et aux dépens, sans néanmoins encourir note d'infamie (3).

On est frappé du nombre considérable des procès de toutes sortes, saisies, excès, pillages, rançons, etc., dans lesquels figurent des sergents, soit comme demandeurs, soit comme

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 14 février.
(2) Voir *idem*, *idem*.
(3) Voir *Reg. cons.*, 22 mars. — Voir encore *infrà*, chap. II, § IX

défendeurs. — C'est, par exemple, François Duvoier, encore un sergent royal de Saintonge, qui actionne en réparation d'honneur un marchand de Saint-Jean-d'Angely qui l'aurait injurié à l'audience du lieutenant du sénéchal en cette ville. Loysel fit remarquer que cette affaire aurait dû être poursuivie devant le juge du lieu, d'autant qu'il s'agissait d'une injure faite en jugement; mais que Duvoier avait « agi pour travailler son adversaire. » Aussi ajouta-t-il : « La Court n'est venue en ce pays pour telles causes. » Duvoier, en conséquence, succomba dans sa demande (1).

La petite boutade de Loysel est à noter. Peut-être trouvait-il, lui aussi, le prétoire de la Chambre de Justice un peu trop encombré par les sergents et leurs procès. Ne semblent-ils pas, en effet, s'être portés vers elle avec un empressement exagéré? Ils ne craignent pas de l'occuper de leurs plus petits différends. C'est à sa juridiction qu'ils recourent, qu'ils soient accusés ou qu'ils accusent. Il y a là, dans tous les cas, un témoignage de confiance qui honore la Chambre de Justice. Peut-être ces agents subalternes de la loi trouvaient-ils difficilement bonne justice ailleurs. On est d'autant plus porté à le croire, qu'il semble qu'un très grand nombre d'entre eux avaient embrassé la Réforme. Ils s'étaient sans doute jetés dans les opinions nouvelles et au milieu des agitations qui en étaient la suite, pour échapper à l'oppression de supérieurs au moins gênants, souvent injustes. Comme on le voit toujours dans les temps de révolution, ils avaient, eux placés les plus près du peuple et au dessus de lui, saisi avec empressement le prétexte qui s'offrait de secouer un joug arbitraire. Ils s'étaient hardiment posés en chefs secondaires du mouvement, et plusieurs d'entre eux s'étaient mis ainsi à la tête de bandes réformées, de simples

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 29 mars.

sergents se faisant capitaines par la grâce du succès. Certes, nul plus que ces gens-là, du moins les plus honnêtes, n'avait dû saluer avec joie l'arrivée des commissaires parisiens qui apportaient l'amnistie du passé, et venaient prêcher la paix et l'oubli, tout en proclamant que force devait désormais rester au Roi et à la justice.

Signalons encore : 1° quelques *procès civils,* 2° quelques *procès criminels*, parmi les plus importants.

CHAPITRE II.

Procès civils.

Noms importants de justiciables. — Appel comme d'abus. — Commerce maritime. — Compétence. — Déclinatoires. — Culte. — Délais. — Déchéances. — Évocations. — Requêtes civiles. — Propositions d'erreur. — Renvois. — Intérêts moratoires. — Justice seigneuriale. — Mariage. — Mineur. — Restitutions. — Responsabilité. — Retrait lignager. — Saisies. — Décrets. — Ventes.

Déjà nous avons cité, chemin faisant, nombre de procès civils et criminels qui venaient utilement compléter ou confirmer certains faits de notre récit. Il en est cependant d'autres encore qui méritent d'appeler l'attention, d'autant mieux qu'ils portent le cachet de l'époque et rappellent des noms plus ou moins célèbres.

Ainsi on remarque, parmi les justiciables de la Chambre, les personnages suivants, que nous n'avons pas eu encore occasion de citer :

1° *Arnault de Pontac,* le célèbre évêque de Bazas, conseiller du Roi en son Conseil privé (1) ;

2° *François de Noailles,* évêque de Dax, et prieur du prieuré de Saint-Pierre de La Réole, conseiller du Roi en son Conseil privé (2) ;

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 26 février.
(2) Voir *idem*, 28 mars.

3° *Arnault de Navailles,* écuyer, seigneur de Preuille, commandeur de la commanderie laye et séculière de Sainte-Madeleine de Bassant, ordre militaire de Saint-Jacques de l'Épée-Rouge, demandeur contre de Cesac de Saint-Larry, sieur de Bellegarde et autres, se disant fermiers de cette commanderie. Il invoquait en sa faveur la provision et le don de celle-ci, à lui octroyés par le Roi en 1562-63 [1];

4° *Henri de la Tour,* vicomte de Turenne [2];

5° *François de Ségur,* sieur de Saint-Aulaye, Montauzeau, Ponchac et autres places. Il figure comme intimé dans un procès contre Hélie de la Touche, écuyer, sieur de la Roche-Dubreuilh, et comme appelant contre François de Pelegrin, chevalier, sieur de Casseneuil, qu'il fit condamner à lui payer 500 livres tournois pour supplément de légitime [3];

6° *Augier de Gourgues,* président en la Chambre des trésoriers de France, que sa qualité amena plusieurs fois devant la Chambre [4];

7° *La reine Jeanne,* la mère d'Henri de Bourbon (ou sa succession), à l'occasion d'une saisie;

8° *Marie de Foix de Candale,* dame vicomtesse de Ribérac et de Montagrier, plaidant notamment contre les héritiers de François Deydie, sieur de Monbazillac [5];

9° *Anne Bouchard d'Aubeterre,* dame de La Roche et de

(1) Voir *Reg. cons.*, 28 juin.

(2) Voir *Reg. d'aud.*, 16 mars. — *Reg. cons.*, 31 avril.

(3) Voir *Reg. d'aud.*, 30 mars; *Reg. cons.*, 17 février. — Voir encore *infrà*, chap. III, p. 324.

(4) Voir *Reg. d'aud.*, 30 mars et 5 avril. — Dans ces affaires, il s'agissait de poursuites exercées par le fisc pour le recouvrement d'amendes prononcées à l'époque des troubles, pour et à l'occasion de ceux-ci, prétendait-on du moins.

(5) *Reg. d'aud.*, 7 et 28 mars.; *Reg. cons.*, 7 avril et 7 mai. — Ce dernier procès roulait sur une substitution relative à la terre de Ribérac, et remontait à une époque très reculée. Voir Arrêts du Parlement, 1463, etc.

Cubzaques, revendiquant la terre de Cubzaques contre Mᶜ Bernard Thibaut, procureur en Guyenne ([1]);

10° *Jean de Fabas* ou *Favas,* écuyer, sieur du Destieu et de Castets en Dorthe, plaidant contre Françoise de Fabas, sa sœur ([2]). — On le retrouve souvent accusateur ou accusé devant la Chambre, qui eut beaucoup à s'occuper de ce capitaine célèbre dans les guerres civiles de la Guyenne;

11° *Jean de Durfort,* seigneur et baron de Duras et de Rauzan ([3]).

Jacques de Durfort, chevalier de l'ordre du Roi, sieur et baron de Beyssures et autres lieux ([4]);

13° *Clinet Deydie,* chevalier de l'ordre du Roi, vicomte, etc.;

14° *Michel de Luc,* chevalier, seigneur de Longua, Barrière, Soligny, vicomte de Rouzille, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et chambellan du roi de Navarre, plaidant contre Hélène de Clavinome, dame douairière de Grammont, Ast et Mussidan ([5]);

16° *Antoine de La Rochefoucault,* baron de Chaumont, plaidant contre Charles de La Rochefoucault, baron de Barbezières ([6]);

Plusieurs de ces procès remontaient à une époque déjà reculée. Ils venaient devant la Chambre, après avoir parcouru toutes les juridictions possibles, à la faveur de lettres royaux en forme de requête civile, qui, de loin en loin, avaient remis tout en question. Tel était, par exemple, le procès engagé depuis trente-quatre ans entre Jean Estevenel, sieur de Bourgeolles, et Antoine et Philippe Bellisère, sieurs de Malnes et

([1]) Voir *Reg. d'aud.*, 21 mars.
([2]) Voir *idem*, *idem*.
([3]) Voir *Reg. cons.*, 12 février.
([4]) Voir *Reg. d'aud.*, 1ᵉʳ mars.
([5]) Voir *Reg. cons.*, 3 avril.
([6]) oir *i m*, 4 avril.

autres. Toutes les parties étaient successivement mortes durant les poursuites de cette interminable affaire (1).

I. — Appel comme d'abus.

Un des plus grands procès soumis à la Chambre (il n'occupe pas moins de 15 feuillets de son *Registre d'audience*), est celui qui s'engagea devant elle, le 21 février, entre : d'une part, Jeanne de Legret, damoiselle, veuve de Jean de Grignos, sieur de Laporte, agissant comme mère et administratrice de ses enfants mineurs, et François de Grignos, écuyer, appelants comme d'abus d'une sentence du vicaire général de l'évêque de Bazas ; — et d'autre part, Antoine de Grignos, sieur dudit lieu, intimé. Il s'agissait de la validité du second mariage prétendu contracté sur parole de présent, en 1527, entre Jean de Grignos, auteur commun des parties, et Jeanne de Legret. Ce mariage, attaqué par Antoine de Grignos, fils du premier lit, avait été annulé par sentence de l'officialité de Bazas, en 1554. Sur l'appel porté d'abord en Chambre de l'Édit, puis dévolu à la Chambre de Justice, de vifs et longs débats s'engagèrent devant elle, à la suite desquels Loysel donna des conclusions qu'il faut lire. Il y a abus, dit-il notamment, de la part du juge d'église, qui, compétent pour statuer sur le mariage, va jusqu'à connaître de l'état des enfants..... On ignore ce qui fut décidé.

II. — Commerce maritime.

Il fut porté devant la Chambre un ordre de procès qu'on ne s'attendrait guère à y rencontrer : des appels, par exemple, de sentences rendues par l'Amirauté de Guyenne entre marins

(1). Voir *Reg. cons.*, 27 avril.

et courtiers [1]. Passe encore pour un procès entre marchands de Bergerac pour une gabarre [2]. Mais la Chambre eut à connaître de véritables affaires maritimes. Ainsi, Hélie Delahaie aîné, bourgeois et marchand de Bordeaux, en appela devant elle d'une sentence du juge ordinaire de l'Amirauté de Guyenne, rendue le 22 février 1582, au profit d'un capitaine écossais nommé David *Huc* ou *Hunc* [3], maître du navire l'*Espéran e,* du port du Petit-Leith, en Écosse. Après quelques explications de Loysel sur les procédures suivies dans cette affaire, la Cour ordonna l'instruction du procès par écrit, et en attendant mit le capitaine Huc à la Conciergerie [4]. Il en sortit cependant sous caution peu après, grâce à la solennité prochaine de la fête de Pâques [5], mais après avoir été condamné à rendre à Delahaie, à dire de gens à ce connaissants, sans autres dommages et intérêts et sans pour ce encourir note d'infamie, la valeur de 40 tonneaux et demi que celui-ci, d'après une charte-partie du 13 mai 1580, avait chargés sur le navire l'*Espérance* [6]. Exécutoire fut plus tard délivré contre lui, par ordonnance de la Cour, pour 990 écus valeur estimative des marchandises [7].

Un Anglais, nommé Jonas Monsdart, déféra également à la Chambre une sentence rendue au profit d'un autre étranger, Odoard [8] Avinston, par les juges et consuls de la Bourse de Bordeaux, dans les circonstances que voici : Un négociant anglais, nommé *Sallifort* [9], avait à Bordeaux un

[1] Voir *Reg. cons.*, 23 mai.
[2] Voir *idem,* 28 juin.
[3] C'est probablement *Wick* qu'il faut lire.
[4] Voir *Reg. d'aud.*, 7 mars.
[5] Voir *idem,* 7 avril (de relevée).
[6] Voir *Reg. cons.*, 29 mars.
[7] Voir *idem,* 15 juin.
[8] Pour *Edward* sans doute.
[9] Pour *Salfort* probablement.

commis, nommé *Adisson* [1], chargé d'opérer pour lui. Trouvant que celui-ci avait outrepassé son mandat, Sallifort refusa de reconnaître certains marchés faits par lui, notamment avec Avinston, de qui il avait pris des marchandises de pastel en paiement de ce qui était dû à son patron, et à qui il avait fait quelques achats à crédit. Cependant, les juges et consuls de la Bourse avaient condamné Sallifort à tenir les marchés. Les débats devant la Chambre de Justice furent animés. — Loysel, toujours sur la brèche, commença par rappeler que le jugement de la cause dépendait de la bonne foi qui doit toujours présider aux affaires entre marchands. Sallifort, dit-il, nie avoir chargé Adisson de faire ce qu'il a fait; qu'il rapporte la procuration qu'il lui a donnée. Avinston représente, lui, une déclaration passée devant notaire en Angleterre, d'où résulte que la qualité de facteur de Sallifort appartient bien à Adisson. Si celui-ci a trompé son patron, il vaut mieux que la perte en tombe sur celui qui a choisi un mauvais agent, que sur le marchand qui a suivi sa foi et livré sa marchandise, comme l'on fait d'ordinaire aux serviteurs des marchands tant régnicoles qu'étrangers. Loysel ajouta qu'il y avait là dessus des précédents d'où il apparaissait qu'en Angleterre les maîtres répondent de leurs facteurs et serviteurs, sauf leur recours contre ceux-ci, ainsi que l'avait jugé le Parlement de Bordeaux. Il conclut donc à la confirmation de la sentence des juges et consuls, tout en faisant remarquer que ce n'était pas Sallifort qui en avait appelé, mais Jonas Monsdard, son facteur, et qu'il n'y avait pas désaveu formel de ce qu'avait fait Adisson; de sorte qu'il semblait que ce fût un nouveau facteur « qui voulust faire le bon varlet plutost que le maistre. »

La Cour confirma la sentence [2].

[1] Pour *Adison*.

[2] Voir *Reg. d'aud.*, 28 mars. — Vers la même époque, on trouve



III. — COMPÉTENCE. — DÉCLINATOIRES.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit à cet égard dans le chap. Ier de ce livre, § Ier, p. 257 et suiv.

IV. — CULTE.

Les arrêts relatifs au service du culte et à l'usurpation des bénéfices se rattachaient trop intimément à la mission de la Chambre, pour n'avoir pas trouvé leur place naturelle dans le cours du récit. (Liv. III, chap. II, p. 452 et suiv.)

|V. — DÉLAIS. — DÉCHÉANCES.

Signalons ici quelques points de procédure qui méritent d'être notés.

C'est d'abord l'ancienne controverse (elle était déjà vieille au XVIe siècle) sur le sens exact de ces mots : *A huitaine.* — A l'occasion d'une affaire *Delunes,* où la question était élevée, Loysel nous apprend où elle en était de son temps.— Il commence par rappeler l'ancienneté de cette « dispute, qui est, dit-il, dans Antebelle..... » C'est à l'usage qu'il demande l'interprétation de ces mots : *A huitaine.* Quand on parle de *huit jours,* il faut qu'ils soient complets, et l'on ne doit pas par suite compter les jours extrêmes; mais, ajoute-t-il, ces mots : *A huitaine,* comprennent, au contraire, le jour où l'on parle et le dernier jour du délai, de sorte que « cela s'en va d'un mercredi à un mercredi, » par exemple. Il rappelle même qu'il a plaidé la question au Parlement de Paris dans une affaire de retrait lignager où il fut jugé que

encore un procès engagé entre un autre marchand anglais, Thomas Nox (plutôt *Knox*), appelant du sénéchal de Guyenne, et un marchand de Bordeaux, Clément Lebreton. (*Reg. d'aud.,* 23 mars.)

les deux jours extrêmes doivent être comptés dans le délai de huitaine.

Une autre expression, familière au XVI[e] siècle, nous est ainsi révélée par les registres de la Chambre : Un Huguenot nommé frère Jean (quelque moine défroqué sans doute), auquel on opposait une déchéance résultant de sa longue inaction, raconte qu'après le 24 août 1572 (la saint Barthélemy), voyant les désordres advenus à Paris, il passa en Angleterre et y est demeuré longtemps; que depuis son retour, il ne s'est pas écoulé *deux Parlements francs* (1)..... — *Un* Parlement, en ce sens, signifiait donc l'intervalle entre deux ouvertures de Parlement.

Il était un moyen de se relever des déchéances civilement encourues : c'était l'obtention d'un rescrit apostolique. On peut citer à cet égard le procès de la demoiselle Isabeau de Montferrand contre Jean de Fortage, et surtout les conclusions de Loysel (2).

VI. — Évocation. — Requête civile. — Proposition d'erreur. — Renvoi.

Nous touchons là à un des vices essentiels de l'ancienne procédure, à ces recours arbitraires qui perpétuaient les procès et achevaient de jeter la plus fâcheuse perturbation au milieu de juridictions déjà trop multipliées.

Ce n'est pas de la Chambre de Justice, composée comme on sait, qu'on pouvait craindre l'abus des évocations. Elle eut, au contraire, à se défendre contre les excitations des parties qui accouraient à elle avec un empressement inoui, et sollicitaient sa juridiction comme une suprême garantie de justice.

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 14 mars.
(2) Voir *idem*, 6 avril au matin.

Elle dut, par suite, renvoyer devant les sénéchaux du ressort nombre de procès portés directement à sa barre. Elle ne retint que ceux d'entre eux qui ne pouvaient être jugés sur les lieux, à cause du peu de sûreté des communications. Le plus souvent même, elle préféra les renvoyer devant le juge le plus voisin : ce qu'elle fit notammeut dans une affaire de Périgueux qui avait été portée directement devant elle, et qu'on la priait d'évoquer. Loysel était, en effet, de cet avis, attendu qu'il n'y avait pas sûr accès à Périgueux pour les réformés. La Cour se contenta de renvoyer devant le juge de Sarlat (1).

Cependant, dans une autre circonstance, on la voit évoquer une cause pendante devant la Chambre des Requêtes du Palais (2), et on l'a déjà vue maintenir énergiquement sa compétence à l'encontre des Lettres d'évocation générale qu'opposait devant elle le Chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux (3). C'est en effet surtout contre le déluge des Lettres royaux d'évocation ou en forme de requête civile qui lui arrivèrent de tous côtés, qu'elle dut déployer toute sa fermeté. — Ces sortes d'affaires représentent la moitié environ des procès civils qui lui furent soumis. — N'était-elle pas la dernière ressource des plaideurs malheureux, qui, à tort ou à raison, prétendaient avoir souffert des arrêts d'une justice passionnée ou dominée par la violence? Sous le prétexte qu'ils étaient intervenus pendant les troubles, on obtenait plus ou moins facilement des Lettres royaux qui permettaient de tout remettre en question, et on se présentait avec ces nouvelles armes devant la Chambre; mais celle-ci usa constamment de ses pouvoirs avec une remarquable modération. Si elle cassa

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 19 février.
(2) Voir *idem*, 26 février.
(3) Voir *idem*, 21 mars, et *suprà*, chap. I, § I, p. 258.

arrêts du Parlement [1] et remit par suite les parties
état qu'auparavant, elle débouta plus souvent
plaideurs de leurs recours [2]. C'est ce qu'elle fit
t à l'égard de Henri de La Tour, vicomte de
qui avait imaginé, pour retarder l'exécution d'un
arlement, de se faire délivrer des Lettres royaux de
vile qu'il avait laissées longtemps impoursuivies [3].
les cassations d'arrêts civils du Parlement qui
oter ici, sont celles qui furent prononcées dans les
de Marguerite de Pellegrue, dame de Lille, contre
Desparbès (*Reg. aud.*, 16 fév.); — 2° de Françoise
ontre son frère, le capitaine de Favas (*Reg. cons.*,
— 3° de Jeanne de Bourdeille, veuve de Charles
icomte de Monbazillac, contre Clinet Deydie,
e Carlus, et Marie de Foix de Candale, vicom-
Ribérac (*Reg. cons.*, 7 mai). D'autre part, la
n'hésita jamais à renvoyer au Parlement les causes
vant elle uniquement « pour enjamber la juridic-
cette Cour [4]. Elle le prouva bien notamment au
Guillaume de Mons, président ès requêtes du Par-
ctionné devant elle par Raymond de Laborde,
et marchand de Bordeaux [5]. Elle ne montra pas
circonspection dans un procès en proposition
porté devant elle contre un arrêt du Parlement du
1576. A cette occasion, Loysel, tout en établissant
le droit qu'avait la Chambre de connaître des
ns d'erreur contre les arrêts du Parlement, quand
parties était de la religion prétendue réformée, fit

eg. cons., 24 mars, 7 et 28 mai, etc., etc.
idem, 13 juin, etc.; *Reg. d'aud.*, 14 fév., 1er mars, etc.
eg. d'aud., 16 mars; voir encore *suprà*, ch. I, § IX, p. 286.
idem, 14, 21 et 26 février; *Reg. cons.*, 1er juin.
idem, 16 février.

remarquer que, comme il fallait pour juger ces propositions même nombre de juges qu'en première instance, et deux en plus, il était nécessaire que les parties s'accordassent des dits juges, sinon qu'elles se pourvussent devers le roi [1]. — Sur quoi, la Cour ordonna que les parties s'accorderaient sous huitaine devant le conseiller Fleury, *alias* qu'elles se pourvoiraient devers le roi [2].

VII. — Intérêts moratoires.

Les arrêts de la Chambre témoignent de l'usage où l'on était au XVIe siècle de calculer les intérêts moratoires au denier douze. Diverses condamnations prononcées par elle pour des sommes en retard d'être payées, se terminent ainsi : « Délai pendant lequel..... paiera profit de la somme à raison du denier douze [3]. »

VIII. — Justice seigneuriale.

Les rapports de la Chambre avec la justice seigneuriale furent fréquents. Il y avait, en effet, beaucoup à faire de ce côté, et ce n'était pas mince besogne de rappeler à leurs devoirs les officiers seigneuriaux, quand les officiers royaux eux-mêmes s'en écartaient si fréquemment. La Chambre ne leur ménagea pas les injonctions les plus pressantes, comme elle le fit, par exemple, à certain juge de Beaumont qui négligeait de faire exécuter un arrêt donné par elle. Loysel profita de l'occasion pour s'élever contre les refus et les intimidations allégués pour excuse en pareil cas, « ne pouvant être trouvés bons entre sujets du roi. » La Cour enjoignit au juge royal le plus voisin de bailler sergent à la partie pour

(1) Voir *suprà* le Règlement, p. 139.
(2) Voir *Reg. d'aud.*, 21 février.
(3) Voir *idem*, 15 février, 8 mars, etc ; *Reg. cons.*, 7 avril.

uter l'arrêt ([1]). — Elle eut même à prendre contre
ıns des officiers seigneuriaux des mesures sévères([2]),
cette sévérité excluât la justice. Elle le montra à
d'un singulier conflit qui s'était élevé entre le séné-
nais et le juge de la juridiction seigneuriale de Séri-
— Il est à noter que dans ce procès c'était Margue-
urs, dame de la juridiction de Sérignac, qui avait
ré comme appelante, « prenant la cause de son
d'office en ladite juridiction. » — On la retrouve
en la même qualité, dans un autre procès jugé
semaines après, et dans lequel elle est qualifiée de
le Sérignac et de Maurille, en Agenais. » Dans
ire, c'était son droit de justice sur ses terres qui
même contesté par les officiers d'Agen, sous prétexte
l'avaient pas autorisée à l'exercer. Ils lui repro-
ailleurs d'avoir négligé l'instruction et le jugement
prisonniers de la localité; et sur l'appel qui avait
par les plaignants aux juges présidiaux d'Agen,
'avaient pas hésité à retenir la connaissance de la
dont la dame de Cours avait fait à son tour appel
Chambre de Justice. — Là, Loysel déclara tout
u'il ne voulait pas contester à cette dame son droit
e, d'autant qu'il n'y avait aucune négligence à lui
, non plus qu'à ses officiers, qui, au contraire,
it toute diligence pour l'instruction et le jugement
s dont il s'agissait. Il ajouta qu'au surplus l'appel
justice du sénéchal d'Agenais, comme en cas de
ustice, n'avait pas été précédé des trois sommations
en pareil cas, et, qu'ainsi, les officiers d'Agen
beaucoup trop hâtés de retenir la cause. Il requit,

Reg. d'aud., 7 avril, de relevée.
Reg. cons., 5 février, etc., etc.
Reg. d'aud., 5 avril.

en conséquence, la cassation de la sentence des juges présidiaux et le renvoi de la cause devant le siége de Sérignac, où le délit avait été commis, pour la sentence être donnée par les officiers dudit lieu : — ce que la Cour ordonna, ajoutant : « A la charge de l'appel en la Cour de céans ([1]). »

Cette façon de procéder des seigneurs devant les juridictions royales, tant au civil qu'au criminel, était très ordinaire à cette époque. Aussi voit-on, par exemple, le roi de Navarre lui-même prendre la cause pour Me Jean Bergès, son procureur au siége de Nérac, sur l'appel interjeté par le curé de Pompils d'une sentence du sénéchal d'Albret, au siége de Nérac ([2]). — Ce n'est pas, du reste, la seule fois que l'on voit figurer le nom d'Henri de Bourbon, comme roi de Navarre, dans les arrêts de la Chambre. On le retrouve encore dans d'autres procès dirigés contre Bernard Cadouin, trésorier et receveur de son domaine ([3]). On remarque même que le 6 avril, la Chambre, avant de faire droit sur l'élargissement d'un prisonnier nommé Dussault, ordonne qu'il fera « appeler le roi de Navarre pour lui, ouï, être ordonné ce que de raison... »

IX. — Mariage.

De Thou signale, dans ses *Mémoires,* comme célèbre et digne de la haute mission des commissaires, un jugement rendu sur son rapport, et dont il dit discrètement quelques mots que le *Registre du Conseil* permet de compléter.

Une jeune demoiselle, Marthe de Marcoux, dont le père était mort depuis quelques années, avait quitté la maison de

([1]) Voir *Reg. d'aud.,* 10 mai, de relevée.

([2]) Voir *idem,* 21 févr.; voir encore *idem,* 1er mars, de relevée, et 28 mars.

([3]) Voir *Reg. cons.,* 16 juin; *Reg. d'aud.,* 7 mars, etc., etc.

ous prétexte que celle-ci l'empêchait de pratiquer
a religion catholique. Elle était partie avec un jeune
ne condition fort inférieure à la sienne, simple com-
omptablerie de Bordeaux, nommé Yesin Mercier,
t même épousé, disait-on; mais ils n'avaient pas
consommé le mariage, ajoute de Thou. Un procès
ssitôt commencé par la famille de la jeune personne,
e par sa mère, damoiselle Marguerite Du Fraisse,
le, la veuve de Lancelot Du Fraisse, écuyer. Il y
ccessivement arrêt du Parlement, interrogatoires,
ntes du roi, etc., etc.; mais à la suite d'une
sentée par ces dernières au Parlement, le 7 sep-
80, l'affaire avait été renvoyée à la Chambre de
vant elle, l'aïeule conclut à ce qu'il fût fait défense
le contracter mariage avec Marthe de Marcoux, de
er jamais et de communiquer avec elle. La mère
ue sa fille lui fût remise, et que Mercier fût,
borneur, condamné à l'amende, tant honorable
ble, de 2,000 écus. — Quant à Mercier, il se
le supplier qu'il lui fût permis de solenniser son
ec Marthe de Marcoux.

nbre, sans avoir égard à la requête de Mercier,
ue Marthe serait rendue à sa mère; lui enjoignit
à celle-ci l'honneur, respect et obéissance com-
r les lois divines et humaines; enjoignit aussi à la
recevoir sa fille en sa grâce, de la bien traiter,
voir d'une bonne mère, et de lui permettre l'exer-
religion catholique en toute liberté, suivant les
oi; ordonna, en outre, que les parents, tant pater-
naternels, et que les amis de Marthe de Marcoux,
semblés à la diligence de sa mère, pour aviser à la
ec personne selon sa maison et qualité, autre tou-
Mercier, à qui la Cour fit inhibition et défense de



prétendre se marier avec Marthe, ni de la solliciter ou de faire solliciter, non plus que de communiquer avec elle par paroles, livres ou autrement, sous peine de la vie; et pour avoir poursuivi son mariage avec Marthe, contre le gré de sa mère et de ses parents ([1]), la Cour le condamna en 50 écus sol d'amende envers le roi, et à tenir prison jusqu'au paiement de cette somme; elle le condamna, enfin, aux dépens ([2]). — « Arrêt d'autant plus nécessaire, ajoute de » Thou, pour rétablir l'honneur et la validité des maria» ges, que, dans ce temps de désordre, il s'en était fait » beaucoup de clandestins, et qu'on avait besoin d'un » exemple pour réprimer l'insolence des ravisseurs qui abu» saient de la simplicité des filles de famille mal conseillées, » et qui disposaient d'elles impunément sans l'avis de leurs » parents. »

A quelques jours de là était rendu, contre un certain sergent royal, en Saintonge, l'arrêt rapporté *suprà*, chap. I, § IX, p. 286. Sans avoir la même gravité, la décision intervenue dans le procès d'Arnault de Lafargue (V. *suprà*, chap. I, § VII, p. 280), se rattache au même ordre d'idées : le respect des droits de la famille.

La Chambre entendait aussi faire respecter les promesses de mariage qui ne sont trop souvent qu'un des piéges de la séduction. C'est ainsi qu'on la voit condamner un gentilhomme, François de Brusac, à payer à la noble demoiselle Marguerite de Boucher des dommages et intérêts, pour le préjudice qu'il lui avait causé en n'exécutant pas un contrat

([1]) De Thou dit que « le mariage fut déclaré nul. » Le texte de l'arrêt, loin de porter cette déclaration, suppose au contraire l'absence de tout mariage actuel. — Le célèbre historien avait naturellement perdu de vue les détails de cette affaire, quand il rédigea ses *Mémoires*, à Paris.

([2]) Voir *Reg. cons.*, 6 mars

de mariage passé entre eux. Elle le condamna, en outre, en 30 écus d'amende, applicables : 20 aux Jacobins et 10 à l'hôpital. Jean de Brusac — son père ou son frère aîné — fut condamné par le même arrêt à restituer à Marguerite de Boucher certains bijoux ou leur valeur, d'après l'estimation par serment de celle-ci jusqu'à 200 écus. Enfin, François fut condamné en 50 livres d'amende envers le roi et banni pour trois ans de la sénéchaussée de Guyenne ([1]).

La haute protection de la Chambre ne dédaigna pas de s'étendre aux plus humbles filles du peuple. A preuve, ce qu'elle fit pour « une pauvre fille, » — comme dit le *Registre* — nommée Périnne Faure, qui avait été chambrière en la maison de Pontcassel, en même temps que Pierre Gardes, devenu depuis marchand à Tonneins, y était domestique. A la suite de fréquentations, il y avait eu entre eux promesse de mariage que Gardes avait refusé d'exécuter. De là procès devant les jurats de Bordeaux, et sentence de ceux-ci adjugeant 11 écus de provision à Périnne et renvoyant au surplus les parties sur la question de mariage devant le juge d'église. Appel devant le sénéchal de Guyenne, qui avait confirmé la sentence des jurats. Là dessus, Périnne avait présenté requête au Parlement pour obtenir une nouvelle provision, et l'affaire était depuis dévolue à la Chambre. Loysel conclut au paiement immédiat de la provision, sans préjudice du procès lui-même qui était par écrit, et sur lequel les parties devaient d'abord conclure. — La Cour ordonna que les parties viendraient pour ce au premier jour, et cependant serait la sentence exécutée par provision, et à ce faire Gardes serait contraint par emprisonnement. Elle enjoignit enfin à Périnne de « faire baptiser l'enfant ([2]). » — Soit que Gardes tardât à s'exécuter, soit que Périnne

([1]) Voir *Reg. cons.*, 26 juin, de rel vée.
([2]) Voir *Reg. d'aud.*, 5 avril.

sollicitât une nouvelle provision, on la voit, le 10 mai suivant, réclamer de nouveau pour la nourriture de l'enfant qu'elle porte « à son cou. » — La Cour, cette fois, se ravise; elle fixe à 6 écus la provision nouvelle qu'elle condamne Gardes à lui payer, et elle ordonne que la caution de celui-ci, un courtier de Bordeaux, nommé Jean Danglade, soit contraint à faire ce paiement.

X. — Mineurs.

Fidèle à sa mission, la Chambre se montra toujours empressée à secourir les faibles et les opprimés. Aussi remarque-t-on dans ses arrêts l'accueil qu'elle ne manque jamais de faire, — et Loysel avec elle, — aux parents des mineurs venant sauvegarder devant elle les intérêts de ceux-ci, et prendre en mains leur défense négligée ou compromise [1].

XI. — Restitutions. — Responsabilité.

Ce paragraphe devrait être le plus étendu de tous. Dès le premier jour de son installation, la Chambre avait vu accourir à elle les nombreuses victimes des désordres de tous genres qui avaient signalé ces temps malheureux; mais comme c'est par la voie criminelle que les réparations furent presque toujours réclamées, nous devons en renvoyer l'examen au chapitre III. — On n'assignait, en effet, aux fins civiles que lorsqu'on ne pouvait s'en prendre qu'aux veuves, aux enfants ou aux ayants-cause des auteurs mêmes des déprédations, soit que ceux-ci fussent morts, soit qu'on n'eût pu les retrouver. Souvent, le procès engagé au criminel

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 15 mars. — Voir *suprà*, l'affaire des petites filles de Ferron, p. 491.

dut, dans le cours de l'information, se réduire à une instance civile. Quelquefois même, la demande en restitution, sans remonter à la cause première, fut portée, comme procès ordinaire, devant la Chambre [1]. Qu'il nous suffise de signaler ici les singuliers procès qui suivent. — L'un des plus curieux est celui qu'eut à soutenir un notaire de Casseneuilh, nommé Gérault Laplaigne, qui était appelant d'une sentence du sénéchal d'Agenais, rendue contre lui au profit d'un nommé Jean Vidal. — Laplaigne, enrôlé dans la Réforme, avait dû quitter sa résidence où les réformés n'étaient pas les plus forts, lorsque le maréchal de Biron marcha contre le haut pays. Réunissant à la hâte les papiers les plus précieux de son office, il s'en était allé laissant les autres dans sa maison. Tout avait été saccagé, pillé et brûlé chez lui. Plus tard, Jean Vidal vint lui demander l'expédition d'un contrat qui avait été passé devant lui quelque temps auparavant. Laplaigne lui répondit qu'il ne savait où il était, et si même il l'avait passé. Condamné par le juge de Casseneuilh à délivrer ce contrat, il avait été, sur son appel, encore condamné par le sénéchal d'Agenais. — La Chambre annula la sentence de ce dernier, et renvoya la cause devant un autre juge pour informer des faits, etc., etc. [2].

Un autre procès jugé quelques semaines avant avait encore révélé ce fait intéressant : — Le messager ordinaire de la ville de Toulouse, Barthélemy Rougier, était venu raconter à la Chambre, par l'organe de Me Corbiers, son avocat, qu'il avait été chargé par deux écoliers bretons, étudiants à Toulouse, qui ne recevaient pas de lettres de leur pays, d'aller en Basse-Bretagne voir leurs parents. Ceux-ci lui avaient remis 926 écus pour les deux écoliers; mais, à son retour,

(1) Voir *Reg. cons.*, 7 avril et 14 mai.
(2) Voir *Reg. d'aud.*, 14 mars.

il avait été attaqué par une bande de réformés qui l'avaient pillé bel et bien. Parmi les pillards, ou ceux qui avaient profité du pillage, se trouvaient les nommés Antoine Hélie, marchand, et Antoine Martin, orfèvre, qui, actionnés par le messager devant la Chambre de Justice, s'y étaient défendus par l'organe de Mᵉ Duvergier. Mais sur les conclusions de Loysel qui avait insisté particulièrement sur la qualité de messager qu'avait le plaignant, et sur le caractère inviolable que devaient avoir de telles personnes, même au milieu des troubles, la Cour avait condamné les défendeurs solidairement à restituer dans le delai d'un mois à Rougier les 926 écus qui lui avaient été pris, moins cependant 50 livres déjà reçues, sauf leur recours contre qui ils verraient à faire [1].

On voit que la Chambre tenait à la sécurité des routes. Elle ne tenait pas moins à celle des villes, et elle n'hésita pas, dans diverses circonstances, à rendre les consuls de certaines cités responsables des pillages commis sous leurs yeux et sans qu'ils eussent fait ce que le devoir leur commandait. On a déjà vu ci-dessus (p. 447) l'arrêt rendu contre les consuls de Tonneins, et l'on peut citer encore l'arrêt rendu contre les consuls de la ville de Clairac [2].

XII. — Retrait Lignager.

Les procès de retrait lignager sont de ceux qui affluèrent le plus devant la Chambre et y donnèrent lieu aux plus longs débats. Les analyses des plaidoiries prononcées dans ces affaires occupent de nombreuses pages des Registres. Là se retrouvent, avec les inextricables difficultés de l'ancienne

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 16 février.
[2] Voir *Reg. cons.*, 2 juin.

ce sur ce point, la mention des noms des familles
sidérables de la province. Nous ne signalerons
le ces procès, parce qu'il soulève une intéressante
prescription ou de péremption. — Jean de Cazare
deur en retrait lignager contre la veuve d'un
e Bordeaux, Noël Dubourg, qui lui opposait la
ésultant de l'expiration de l'année du contrat. —
la la cause comme vraiment difficile, parce que,
38 de l'Édit de Pacification, toutes péremptions,
prescriptions, tant légales, conventionnelles, que
, encourues pendant les troubles, devaient être
omme non avenues, et les parties remises au
u'auparavant. Toutefois, il ne crut pas que l'on
cette faveur aux retraits lignagers qui étaient
odieux. Partant, il estima que les réformés ne
la faveur de l'édit retraire après l'an du contrat
été bien et dûment vendu; et ce, nonobstant les
rt. 38 qui se devait rapporter aux prescriptions
et autres ordinaires, à l'effet d'acquérir la pro-
que les prescriptions de vingt et trente ans. —
npressa d'évoquer la cause et d'ordonner qu'elle
it au conseil, vu l'importance de la matière ([1]).
ne nous est pas parvenue.

XIII. — Saisies. — Décrets.

que dans les registres de la Chambre un grand
procès de saisie contre des gentilshommes de la
est, par exemple, le conseiller Jean de Ceppes,
amné à payer à Jean du Saillant, écuyer, gou-
château de Turenne, héritier de Guillaume du

. d'aud., 4 avril.

Hart dit Gebasque, sept vingt livres, contenues en une obligation du 26 février 1572; faute de quoi, la Cour permet de continuer les criées sur ses biens, etc. ([1]). — C'est l'adjudication de la terre et seigneurie de Monbazillac, saisies à la requête de Berthomié Captal, marchand de Bergerac, et au préjudice de Jeanne de Bourdeille, veuve de Deydie, écuyer, seigneur de Monbazillac ([2]). — C'est le décret mis sur les biens de Gaston du Lion, sieur de Compet, à la requête de Jean de Labat, chanoine de l'église cathédrale de Bazas, et de Gabriel Bergeron, curé de Captieux, malgré l'opposition de sa femme, Marguerite de Palaty, agissant pour elle et ses enfants, à raison de la donation universelle aux enfants à naître, faite par son contrat de mariage ([3]). On pourrait multiplier les citations ([4]).

XIV. — Ventes.

Un seul procès relatif à cette matière mérite d'être mentionné ici, à cause d'une condition qui avait été mise au contrat. — Jean Delacroix, bourgeois et marchand de Bergerac, avait promis à Moïse Martin, autre marchand de la même ville, de lui vendre sa boutique, à condition que ce dernier ni autre pour lui ne pourraient y vendre ce qui était de l'état de Delacroix. Martin avait refusé de passer contrat avec cette clause, et le lieutenant du sénéchal au siége de Bergerac lui avait donné raison. — Sur l'appel de Delacroix, Loysel déclara que la condition lui semblait licite; qu'elle faisait partie du contrat de vente, tout comme tant d'autres clauses qu'il cita, et qui sans doute n'é-

([1]) Voir *Reg. cons.*, 7 avril.
([2]) Voir *idem*, 17 et 28 mai.
([3]) Voir *idem*, 28 juin.
([4]) Voir *idem*, 3 mai, 26 juin, etc., etc.

moins contraires à la liberté. Il fit d'ailleurs ob-
raison, qu'en considération de ce, le vendeur avait
moins cher. — La Chambre fut de son avis, et
na que le contrat de vente fût passé aux conditions
esse [1].

CHAPITRE III.

Procès criminels.

ccusations. — Lettres de requête civile. — Cassations. — Renvois. — risonniers. — Urgence. — Élargissements. — Prisons. — Prises de corps , capitaines et magistrats. — Abolition des délits. — Condamnations à s d'audience. — Frais de justice criminelle. — Injures et réparations Pillages. — Question extraordinaire. — Rançons. — Rébellions. — Taxes Vols.

tout en matière criminelle que la Chambre de Jus-
u à exercer sa haute mission, résumée en ce vers
t elle avait fait sa devise :

Parcere subjectis et debellare superbos.

installation, elle avait vu accourir vers elle la foule
s des dernières guerres civiles, au milieu desquel-
nguaient plusieurs personnages de tous ordres qui
lliciter la réparation de griefs plus ou moins sé-

êque de Bordeaux, messire Antoine Prevôt de
ait été des plus empressés à venir lui demander
amment contre le capitaine Jean de Saint-Lary
n substitut du procureur général au siége de Ber-
mmé Arnault Deschamps [2]. — Puis, étaient ve-
notamment : Jean de Gascq, abbé de Saint-Ferme,
n avocat de La Réole, nommé Sornin (v. *supra*,

g. *d'aud.*, 23 mars.
frà, p. 314.

chap. I, § 6, p. 277); un chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, Me Aymond de Majour, qui cependant avait résisté à la retenue de la cause par la Chambre (1er mars); le célèbre capitaine Jean Favas, sieur d'Anory et de Castets-en-Dorte, poursuivant avec sa femme, Louise de la Cassaigne; les frères Chambaudets (2 mai), en même temps qu'il était lui-même accusé par d'autres; François de Tustal, sieur de Laubardemont; enfin, Antoine Peyrot, ministre de la religion prétendue réformée, demandeur en excès contre un certain capitaine Rembault dit *Minino,* et d'autres individus, procès dans lequel était intervenu le syndic du couvent des religieux Franciscains de La Réole (15 et 22 mars, 4 et 5 mai) ([1]).

Plus souvent peut-être qu'en matière civile, c'est par voie de lettres en forme de requête civile que la Chambre avait été saisie d'un grand nombre de procès criminels déjà jugés par le Parlement; mais elle apporta la plus grande réserve dans ces sortes d'affaires où la passion était le plus excitée. Aussi ne cassa-t-elle que peu d'arrêts de cette Cour ([2]).

Le plus souvent, elle rejeta ces requêtes si déplorablement contraires à l'autorité de la chose jugée : ce qu'elle fit notamment à l'encontre de Catherine d'Epinay, dame de Chaux, et de son fils Alain de Saint-Mors, sieur de Chaux, condamnés par le Parlement envers un certain André Caillaud, « tortionnairement emprisonné par eux, et distrait de son ressort et juridiction. » La Chambre les condamna à rendre à Caillaud 4,000 écus, avec défense de faire procéder contre sa personne et ses biens, ainsi que contre sa caution ([3]). Jalouse

([1]) Malheureusement la feuille du *Registre d'audience* où se trouvait la fin de cette affaire a été arrachée et sans doute détruite par quelque main intéressée.

([2]) Voir *Reg. cons.*, 26 et 29 mai.

([3]) Voir *idem,* 15 février.

naintenir le respect des diverses juridictions, on la
oyer tant au Parlement qu'aux sénéchaussées du
s affaires qui leur appartiennent. (1) Ainsi, le 7
mment, elle renvoie au sénéchal de Tulle un pri-
uquel elle « baille le chemin pour prison, etc. »
veille de Pâques, que la Chambre, comme on l'a
olennisa par plusieurs élargissements sous caution.
bre considérable des malheureux jetés alors dans
s de la ville aurait fait au besoin une nécessité im-
le ces actes de clémence. La Chambre, malgré son
activité, ne pouvait évacuer aussi vite que l'exi-
nanité, cette marée montante des affaires crimi-
inement, sur les conclusions de Loysel, qui la sup
le 20 mars, de vaquer le reste du Carême au juge-
procès des prisonniers, ordonne-t-elle aussitôt qu'il
dé, toutes choses cessantes, au jugement de ces
) Ses excellentes intentions sont presque aussitôt
par les importunités des plaideurs, et c'est avec
niâtreté que de confiance qu'elle renouvelle, le 28
les instantes réquisitions des gens du roi, sa précé-
onnance. Aussi dut-elle user avec quelque latitude
es modes d'élargissement, seul moyen un peu radical
promptement les prisons. Sans attendre pour cela
es fêtes de Pâques et de Pentecôte, elle avait, dès les
jours de sa session, élargi provisoirement sous cau-

Reg. cons., 28 mars, 7 avril, 8 et 27 mai, 15 juin, etc., etc.
ant elle ne manque guère les occasions de dessaisir les
s seigneuriales, qui, dès cette époque, étaient plus que sus-
ir *Reg. cons.*, 7 avril.
elques jours de là, le procureur général lui présentait le
risonniers à expédier dans la semaine suivante. (*Reg. cons.*,
— De Thou nous apprend que les accusés n'étaient pas
nchaînés à l'audience. Il était d'usage, à Bordeaux et à Tou-
nvelopper leurs mains d'un linge seulement.



tion divers détenus de la Conciergerie du Palais [1]. Pour l'un d'eux, notamment, que, bien qu'il fût élargi par arrêt depuis quatre ou cinq mois, le concierge de la prison, Grimaud Darbours, ne voulait pas laisser sortir qu'il n'eût payé au préalable le droit de gîte et garde, elle enjoignit de le relâcher aussitôt, en par lui passant obligation de gîte et geôle, sans pour ce pouvoir le retenir, attendu sa pauvreté [2].

Cette exigence du geôlier nous ramène au régime des prisons de cette époque. La Conciergerie du Palais était spécialement affectée aux prisonniers du Parlement. La prison de la Maison commune était au contraire, comme le déclara Loysel dans une circonstance (22 mars), la prison ordinaire des prisonniers de la Chambre. Pierre Dartour en était le portier (28 mars et 5 avril), chargé de pourvoir à la nourriture des détenus, sauf tel recours que de droit [3], et de tenir la main aux ordonnances de la Cour pour tout ce qui était relatif aux communications des prisonniers avec le dehors et à leur séquestration plus ou moins étroite. La Chambre, informée un jour (10 mai) que des prisonniers ont été mis en *basses fosses*, ordonne sur-le-champ qu'ils « soient mis au rez-de-chaussée, suivant l'ordonnance [4]. » On com-

(1) Voir *Reg. cons.*, 21 et 23 février, 24 mars, etc., etc. — L'élargissement *sous caution* était celui qui se pratiquait le plus ordinairement. La Chambre fixait alors, d'après l'importance du litige, la somme à consigner ou à garantir.

(2) Voir *Reg. cons.*, 24 mars.

(3) Le 7 avril, la Chambre enjoint au geôlier de nourrir pendant les fêtes certains soldats prisonniers, et « lui sera délivré exécutoire de la somme de 4 écus sur la partie civile. » — Le 5 février, elle ordonne de lui délivrer exécutoire contre le capitaine des galères « pour la nourriture de chacun des condamnés aux galères par chaque jour. »

(4) A quelques jours de là étaient présentées à la Chambre les lettres-patentes accordées à Pierre Lartigue (voir *suprà*, chap. I, § IV, p. 266), comme garde du Palais et *concierge des prisons de la Cour*, en quelque lieu que celle-ci fût établie. — Défense fut faite, en conséquence, à

prend combien la surveillance des magistrats était nécessaire à cet égard. La Chambre n'y avait fait faute, et l'on se rappelle (v. *supra*, p. 459) la mission qu'elle donna à deux de ses membres de s'enquérir auprès des prisonniers eux-mêmes du traitement qui leur était fait. L'impression de cette visite fut telle que les gens du roi, Pithou et Loysel, crurent devoir requérir que quelques sommes fussent « aumosnées aux pauvres prisonniers » [1]. On peut se faire une idée de l'encombrement des prisons par la quantité d'ordonnances de prises de corps que la Chambre dut rendre dès les premiers jours de son installation. Toutes les classes de la société s'y trouvent représentées, depuis les simples soldats [2] jusqu'aux capitaines, et depuis les plus humbles habitants jusqu'aux gentilshommes et aux magistrats [3].

C'est surtout contre ces capitaines d'aventure, gentilshommes pillards et vagabonds pour la plupart, véritable peste pour le pays, que la Chambre dut déployer toute sa sévérité. Les décrets de prise de corps pleuvent sur eux comme grêle, presque sans discontinuer pendant plusieurs mois. Voyez-les plutôt défiler : Joseph Lidon, dit le *capitaine Saint-Léger*; — Jean de Saint-Lary, dit le *capitaine Saint-Lary*; — le capitaine Blanchard; — Tritelin, dit le *capitaine Maumont*; — Géraud de Laborde, dit le *capitaine Jaure*; — Guilhem Imbert, dit le *capitaine Guilloteau*; — André de Vic, dit le *capitaine de Vic*; — Malquemaignet, dit le *capitaine Pimond*; — les capitaines Paillou, Capdeville, Fontasson, Carrière de Mouchart, Gourson de Saint-Anthoine, Giromir de Puymilan, etc., etc.

Dartour, concierge, et à Larivière, garde du Palais du Parlement, de le troubler. (*Reg. cons.*, 18 mai.)

(1) Voir *Reg. cons.*, 6 avril.

(2) Voir *Reg. d'aud.*, 7 avril; *Reg. cons.*, 17 février et 7 avril, où se trouve une liste de noms de soldats avec des surnoms singuliers.

(3) Voir *Reg. d'aud.*, 4 avril.

Arrêtons ici cette liste qui pourrait être trop longue. Aussi bien nous retrouverons plus loin ces personnages ou d'autres leurs pareils, condamnés pour pillages et excès de toutes sortes, à des restitutions trop méritées. Citons seulement encore quelques noms des gentilshommes pris au corps par ordre de la Chambre; ce sont :

Claude de Gironde, sieur de Taissonnat; — Ciminal de Lestang; — J., sieur de Chantersac; — N., sieur de Jusseau, près Montendre; — Jean de Laborde, sieur de la Majorie; — Jacques de La Tour, chevalier, sieur de Floirac; — François de Noguères, capitaine du château de Sainte-Bazeille; — Jean d'Allègre, sieur de Chabannes et de Forges, etc., etc.

A cette énumération de gens plus ou moins compromis, il faut ajouter les noms de deux magistrats inférieurs du ressort. L'un, simple lieutenant au siége de Castelmoron, André Lemellen, était accusé de vol et de démolitions. (V. *suprà*, p. 446.) — L'autre se nommait Arnault Deschamps : il avait été successivement procureur d'office au baillage de Bergerac, puis procureur du roi, puis enfin substitut du procureur général en la juridiction de cette ville. Il était accusé, entre autres méfaits, d'avoir, de concert avec son frère, le capitaine Deschamps, surpris en temps de paix et avant le commencement des troubles de cette province (15 avril 1580), divers châteaux, notamment celui de Cônses, appartenant à l'Archevêque de Bordeaux, et celui de Verdun, appartenant à la famille de ce nom. Pour cette dernière entreprise, il avait eu pour complice le capitaine de Saint-Lary : d'où plusieurs procès portés contre eux devant la Chambre où se développèrent de très longues procédures dont le dernier mot manque [1].

[1] Voir *Reg. d'aud.*, 31 janv., 19 févr., 4, 5 et 7 avril, 5 mai; *Reg. cons.*, 17 mai. — Deschamps répondait aux reproches que lui adressait notamment Marie de Verdun, en alléguant qu'il n'avait agi contre

De tels exemples venus de haut doivent rendre moins sévère pour cet humble greffier de la juridiction des Charnes, Hélie de Bezaunais, contre lequel la Chambre rendit, le 5 février, un décret de prise de corps, et même pour ce notaire de Coutras dont nous verrons plus loin la condamnation capitale. Comment se figurer aujourd'hui à quel degré de violence en étaient arrivées les mœurs de cette triste époque?

Nous allons maintenant classer sous quelques mots principaux les décisions qu'il nous reste à signaler.

I. — Abolition des délits. — Prescription.

Pour tarir la source des vengeances publiques et privées ainsi que des accusations irritantes, les édits de pacifications n'avaient jamais manqué de proclamer l'amnistie absolue de tous les crimes et délits commis durant les guerres civiles qu'ils avaient la prétention de clore. De hautes considérations politiques avaient dû faire fléchir, dans ces circonstances, les plus légitimes sentiments de justice, et laisser même aux usurpateurs de tous ordres les produits de leurs exactions (1). Certes, ce dut être bien dur pour Pithou et Loysel de requérir, et pour la Chambre de justice de proclamer, le pardon et l'abolition d'une foule d'actes violents et criminels au premier chef, déclarés désormais « non sujets à recherche, » à ce point que « la bouche en était fermée tant à M. le procureur général du roy qu'aux parties intéressées. » Un nombre infini d'arrêts furent donc rendus en ce sens, devant la triomphante exception tirée des édits. Était-ce là faire de la justice? s'écrie Loysel lui-même, dont la conscience semble protester

elle que « par voie d'officialité, » ladite demoiselle étant une religieuse qui s'était retirée à Bergerac.

(1) Loysel a examiné cette question de morale politique dans sa 8e *Remontrance* (la *Guyenne*, p. 295 et suiv.).

contre ses propres conclusions. — Citons quelques-uns de ces arrêts.

Il suffit de rappeler ici celui qui fut rendu en faveur d'un ci-devant consul de Sainte-Bazeille, Adam Nicol. (V. *suprà*, p. 465.) — Dans un autre procès fait, pour pillage et excès, par deux marchands de Bordeaux, Michel Besson et Bertrand de la Tilhaye, à Bernard de Poyannes, chevalier de l'Ordre du roi, baron dudit lieu, procès qui se rattachait à la prise de Mont-de-Marsan, et où furent faites à ce sujet plusieurs révélations intéressantes [1], la Cour, sur les conclusions de Loysel, déclara également que les cas dont il était question étaient arrivés par voie d'hostilité et abolis par l'édit [2].

Le capitaine André de Vic, un rude guerroyeur celui-là, était venu aussi réclamer le bénéfice de l'édit. Il avait réussi à indisposer contre lui catholiques et réformés, qui, d'un commun accord, le poursuivaient devant la Chambre, ainsi que son lieutenant, Noël Ballasens, et son enseigne, Fortin Perrinet. Sa défense consistait à dire qu'il n'avait agi que par le commandement du maréchal de Biron. Il avait même obtenu des lettres-patentes du roi par lesquelles il était mandé à la Chambre, que s'il apparaissait de ce commandement, André de Vic devait jouir de l'édit d'abolition. Sur les conclusions de Loysel, qui rappela les hauts faits du capitaine, la Cour ordonna la remise à un même rapporteur des divers procès formés contre lui [3]. On ne sait ce qu'il en advint.

Sous la conduite du capitaine Labatut, une bande de 40 à 50 hommes avait pillé et ravagé la maison de Laubardemont, appartenant à François de Tustal, sieur dudit lieu. Celui-ci

[1] Voir, pour une autre affaire relative au château de Mont-de-Marsan, la *Guyenne*, de Loysel, p. 307-308.

[2] Voir *Reg. d'aud.*, 16 février au matin. — Voir, pour des cas analogues, ce *Reg.*, 26 avril, et *Reg. cons.*, 14 et 24 mars.

[3] *Reg. d'aud.*, 7 avril, 4 et 10 mai.

t devant la Chambre quelques-uns de ces pillards,
daient en disant que ce cas, ainsi que d'autres
capitaine Labatut, avait été aboli par lettres-
roi, vérifiées au Parlement de Bordeaux. La Cour
le verrait les lettres et informations (1). A quel-
e là, les accusés imaginèrent, eux ou leurs pro-
lever un incident au sujet de la qualité de sieur
mont prise par François de Tustal. Sur les con-
Loysel, qui fit remarquer que cette qualité n'était
en lui, et qu'elle avait été prise par son père et
Cour maintint les qualités de l'arrêt du 22 mars,
réserves, et joignit l'incident au fond (2).
autre circonstance, au sujet d'un crime commis
uparavant environ, Loysel fit remarquer qu'il
, ni par le temps qui devait être de vingt ans (la
), ni par l'édit, qui ne s'y appliquait pas. La Cour
formation (3).

II. — Condamnations a mort.

bre avait dû prononcer plusieurs fois cette peine
seule qui fût quelque peu capable d'intimider les
cette époque; mais elle l'avait fait dans un sen-
exacte justice, que nulle réclamation ne s'était
e ses arrêts, frappant les condamnés sans distinc-
ue celle commandée par les mœurs du temps :
ommes avaient eu la tête tranchée, les autres
pendus ou rompus vifs.
vu, dans le cours du récit, les condamnations
Rostaing (*suprà*, p. 478), de Philippe de Saint-

. *d'aud.*, 22 mars.
dem, 29 mars.
dem, 10 mai.

Georges (*suprà*, p. 488), et d'un soldat de Toulouse, nommé Jean Delaporte (*suprà*, p. 442). — Quelques semaines après cette dernière exécution, avaient encore été condamnés à la même audience (¹) : 1° Jean Gabot, dit *la Lime*, de Montendre, qui avait été reconnu coupable de vols et d'assassinat sur Jean de Labarthe, dit *le capitaine Quessaro*, sieur de Lamazan, au comté d'Estrac, près d'Auch. La Cour ordonna qu'il serait traîné sur la claie et conduit à l'échafaud devant la porte Sainte-Catherine, rompu vif, et son corps mis sur une roue jusqu'à ce que mort s'en suivît, pour y demeurer vingt-quatre heures, et après, être porté sur un grand chemin près Bordeaux. Il fut en outre condamné en 100 écus d'amende et 100 écus envers la veuve du capitaine, la demoiselle Paule de Saint-Lary (²). — 2° Gilles Barraut, convaincu d'émotion à son de tocsin et de meurtre dans l'Entre-deux-Mers, près de Créon. Il dut aussi être traîné sur la claie, pendu devant la porte Sainte-Catherine, et sa tête, après vingt-quatre heures, dut être portée au village de Mollon, sans compter 50 écus d'amende et 100 écus de dommages-intérêts. — Un notaire de Coutras, Jean Lamouroux, convaincu de meurtre, volerie et incendie, commis par haine et vengeance particulières; « iceux crimes non abolis par les édits de pacification, » subit le même sort peu de jours après (7 avril). Dans cette circonstance, la Chambre se réserva, quant à l'amende, de « l'aumosner et distribuer ainsi qu'elle aviserait. »

De Thou parle dans ses *Mémoires* et en des termes qui trahissent une sorte d'intérêt, d'un autre condamné à mort dont l'arrêt ne se trouve pas dans ce qui nous est parvenu

(¹) Voir *Reg. cons.*, 24 mars.

(²) On a déjà vu un incident de ce procès, *suprà*, chap. I, § I, p. 261. — Après la prononciation qui lui fut faite de l'arrêt de la Cour, Gabot fit « *volontairement* » des révélations qui motivèrent diverses arrestations. Voir *Reg. cons.*, 31 mars.

de la Chambre. C'était « un nommé Gaillard, rminé capitaine, ennemi juré d'un gentilhomme ; qui demeurait près de Saint-Émilion. » Il faut 'hou le dramatique récit de la prise d'assaut de ce dernier par Gaillard et sa bande, de la des- ielle de celle-ci par l'explosion d'un baril de arrestation des survivants à demi-brûlés et défi- qui n'empêcha pas de les mettre sur la roue, — : Gaillard, de sa comparution devant la Chambre tenue. « Il parut, dit de Thou, aussi intrépide t pas mérité la mort, ou qu'il ne dût pas la l la souffrit avec la même fermeté qu'il avait nt ses juges. »

III. — Délits d'audience.

ingulière catégorie de délits qui n'ont cessé de vant et depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. temple de la Justice n'a pas, hélas! toujours pêcher les mauvais instincts de se manifester. s, en la salle du plaidoyer et pendant l'audience, ndale des assistants, un clerc de M[e] Pierre Tra- ır au Parlement, nommé Jean Léonardet, avait oup de cornet d'écritoire un petit garçon, nommé y, à qui il avait fait ainsi une légère blessure effusion de sang. La Chambre, sur le rapport du eury, commis à cet effet, ne voulant pas donner tance à l'affaire en la retenant devant elle, ren- enu devant les maire et jurats de Bordeaux pour procès (1).

tra plus de sévérité à l'égard d'un autre petit

. *cons.*, 27 mars.



garçon d'une douzaine d'années, qui avait été surpris en la salle du plaidoyer et pendant l'audience, au moment où il volait, dans la pochette d'un certain Bertrand Ferrand, un mouchoir dans lequel il y avait 14 sols. Il fut condamné à être fouetté en présence des autres prisonniers [1].

Loysel veillait, du reste, du haut de son siége, au respect de la justice, sous des rapports plus élevés, tantôt rappelant à l'ordre l'avocat qui s'exprimait d'une façon inconvenante pour la religion prétendue réformée (v. *suprà*, chap. I, § VI, p. 275), tantôt relevant vivement toute incartade, comme il le fit un jour (10 mai) où ayant remarqué, dans la lecture à l'audience du procès-verbal d'un sergent, certain « mépris de la justice, » il requit communication de la pièce pour informer.

IV. — Frais de justice criminelle.

On a déjà entrevu, par les dispositions de quelques arrêts criminels, comment étaient acquittés alors la plupart des frais de la justice criminelle. Le produit des amendes, dont les Cours souveraines se réservaient souvent la disposition, devait presque toujours subvenir à ce service. La Chambre de Justice suivit ces errements, procédant alors par mandements adressés à son receveur des amendes. Ainsi, le 15 mai, elle ordonne que sur les 1,000 écus adjugés au roi, contre Guy de Maubée, par son arrêt de la veille (v. *suprà*, p. 472), on paiera les messagers et rouliers de Poitiers qui ont loué les voitures nécessaires pour le voyage de ses officiers, le reste de ces deniers devant être employé aux autres nécessités de la Cour et *aux frais de justice*, ainsi qu'il sera avisé. — Le 23 juin, elle ordonne à son receveur des amendes de

[1] Voir *Reg. cons.*, 6 avril.

cuteur des hautes œuvres de la ville de Bordeaux
ıois pour avoir fustigé un voleur, et aux trom-
ville 1/2 écu pour avoir assisté à cette exécution,
du qu'il n'y a partie civile pour payer ces frais. »
les de cette manière de procéder abondent. Il
rappeler d'un mot.

. — Injures et réparations d'honneur.

ait le péché véniel de cette époque violente.
ait-on faute de la pratiquer : de là de nombreux
casion desquels la Chambre dut montrer quelque
l'intérêt de l'ordre social ([1]). Elle fut notam-
l'une piquante affaire qui avait eu pour théâtre
ıême de l'élection du Haut-Limousin. Un prati-
s'était oublié jusqu'à faire en pleine audience, à
ın procès, une allusion trop claire à de préten-
es peu honorables de l'un des conseillers de
Martial Chantres, disant qu'il était en posses-
bis, ter et *quater,* c'est à dire de recevoir paie-
trois fois ([2]). La décision qui intervint ne nous
nue.
de Saint-Jean-d'Angély, il s'était aussi passé,
ce fait singulier d'un plaideur qualifié Me Jean
ne, mari de Marguerite Gaignard, qui, dans un
nt devant le lieutenant de ce siége, Me Olivier
ayant récusé ce magistrat par des motifs tou-
ıonneur, avait eu à se défendre contre un procès
lui avait fait le magistrat récusé, et dont la
à connaître ([3]). — La *réparation d'honneur* était

rà, p. 466 et 275; *Reg. cons.*, 26 avril et 20 juin.
d'aud., 27 avril.
dem, 23 mars au matin.

21

l'accessoire ordinaire des condamnations pour injures (¹). Ainsi, le 13 juin, un boucher de Limoges, nommé Bardinet, condamné à faire réparation d'honneur à un marchand de la même ville, nommé Blaise Dumas, déclara devant la Cour « qu'il ne savait que bien et honneur en lui..... ni qu'il eût » rançonné aucune personne, ni usé de faux poids et me» sure..... et le tenir pour homme de bien et d'honneur, » *bon juge de police* et loyal marchand (²). »

Terminons cet aperçu par le seul cas d'*amende honorable* que nous ayons relevé sur les *Registres* de la Chambre. — Dauphin Lenoble avait été condamné à Nontron à faire amende honorable. Il demandait à la faire à Bordeaux. Un délégué du roi de Navarre s'opposa à cette demande, par le motif qu'il y avait grand intérêt à ce qu'elle fût faite au lieu où l'excès avait été commis. La Cour fut de cet avis, et ordonna l'exécution de l'arrêt tel quel (³).

VI. — Pillages.

Le cours de nos études nous ramène sans cesse vers ces actes violents qui ressemblent presque à un retour vers la barbarie. C'est à leur égard que la Chambre dut se montrer impitoyable. A son arrivée en Guyenne, elle avait trouvé partout les traces de la dévastation. Les coupables bravaient la justice. Il fallait donc sévir contre eux sans retard et sans fausse miséricorde. Mais où et comment les saisir? Malheureusement, les chefs parvenaient le plus souvent à échapper aux recherches, et la Chambre ne trouvait devant elle que les misérables instruments des haines et des vengeances d

(¹) Voir *suprà*, chap. I, § IX, p. 287.

(²) Voir *Reg. cons.*, 15 juin. — Voir encore 27 avril.

(³) Voir *Reg. d'aud.*, 31 janvier, de relevée. — Voir encore une réquisition d'amende honorable, *infrà*, p. 327.

des seigneurs. Le soldat excipant de l'ordre de devait être relaxé, s'il en justifiait; mais, afin lier, la Chambre accordait alors au plaignant ntre les voisins. — C'était la contre-partie des guerre en usage à cette époque. Sous pré- et, de contributions à percevoir, les bandes s'abattaient sur une ville ou un village se es plus apparents de la localité, les marchands, sauf recours de ceux-ci contre les autres habi- roit. — Triste recours ! il faut le reconnaître, a sorte de sanction que lui donnait la justice. , Loysel vint presque tous les jours proposer à et expédient. — Un jour notamment, le 10 affaire où les accusés avouaient avoir pris des rme, mais par le commandement de leur capi- qui s'était empressé de reconnaître que le cas jet à recherche, encore que l'on eût toujours ètes aratoires dans les exécutions, pensa néan- on de la licence des guerres et de l'arbitraire glements militaires, que le plaignant, pour ce é pris, devait avoir son recours contre les autres on village, de façon qu'il ne supportât pas seul n bétail [1]. Dans les nombreux procès portés 'occasion des troubles et des saccagements qui glanté les villes de Sainte-Bazeille, de Monsé- nande, de Bazas, de Sauveterre, etc., etc. [2], iivit presque toujours cette règle de conduite, crut pas devoir faire peser la responsabilité de sur les maires, consuls et autres magistrats uspects de connivence ou de lâche faiblesse.

d'aud., 10 mai, de relevée.
, p 447 et suiv., 464 et suiv.



Toutefois, la Chambre ne fut pas toujours réduite à c
répressions indirectes. Elle réussit à frapper haut et fort. L
Rostaing, les saint Georges, les saint Larry et autres sentire
le poids de sa main (1). Elle ne recula ni devant le fame
capitaine de Favas, cet ami dévoué du Béarnais, nî deva
aucun de ses pareils, qu'il s'appelât François de Ségur, si
Sainte-Aulaye, accusé par l'archiprêtre de Fronsac, Mᵉ M
nier, de violences, incendies et autres excès, commis
complicité avec le sieur de Savignac, le sieur du grand Pu
le capitaine Goujon de Saint-Anthoine et d'autres (2),
ou qu'il ne fût qu'un aventurier, comme le nommé Malq
maignet, dit le *capitaine Pimond*, poursuivi par Mess
François de Pellegrue, sieur de Cassaneuil, et Bertrand de
Tourrete, sieur de Montruel (3).

Parmi ces chefs d'aventuriers, les capitaines Paill
Capdeville et Fontasson méritent une mention spéciale. C
sur la rivière de Dordogne qu'ils avaient établi le quar
général de leurs déprédations, et, grâce à eux, tout tr
était devenu impossible. Vainement, plusieurs décrets
prise de corps avaient-ils été lancés contre eux. — Constit
en rébellion ouverte contre les ordres du roi et de la just
ils bravaient tous les arrêts. Il fallait cependant en fi
Loysel, saisissant l'occasion que lui présentait le procès
à ces capitaines et à leurs adhérents par le syndic des m
chands fréquentant la rivière de la Dordogne, requit dé
contre eux et la saisie de leurs biens. Il demanda, en ou
qu'il fût enjoint au vice-sénéchal de Guyenne de se tra
porter sur les lieux pour opérer la capture des coupable
faut lire ces réquisitions énergiques, pleines de renseignem
significatifs, tant sur les mesures qui durent être prises p

(1) Voir *suprà*, p. 478, 488, etc., etc.
(2) Voir *Reg. d'aud.*, 12 et 26 février.
(3) Voir *idem*, 5 mai.

stât à la loi, que sur l'étendue des actes criminels accusés ([1]).

que leurs fonctions semblaient éloigner de lences ne s'en montraient pas moins ardents à la Pierre Rousseau, notaire et greffier de Saint- été arrêté, lui aussi, sous une double accusa- rd, d'avoir perçu des dîmes sans droit aucun; re emparé des pierres provenant de la démolition du cimetière du village pour bâtir sa maison.— le premier chef, pensa qu'il se justifiait suffi- t demanda le renvoi en procès ordinaire; sur le charges lui paraissant graves, il estima qu'il ıer. — La Cour reçut les parties en procès ordi- ıvoya le tout devant le sénéchal de Saintes ([2]).

i par un renvoi civil devant le même juge que l'information commencée contre Me François gent royal en Saintonge. Il était accusé par un guenon de lui avoir pris son cheval et son bétail. ue où celui-ci prétendait que le vol avait été ırrou était effectivement en garnison à Pons; ıvait pas d'autre charge contre lui, si ce n'est l se trouvait en sa possession : ce qu'il expliquait 'il l'avait acheté 15 écus, depuis la paix, à un il nommait ([3]). — Le voleur d'un ânon et d'une ən tira pas si bien ([4]).

ouvent, l'accusé retournait contre le plaignant les dirigées contre lui : ce qui arriva notamment à asse, notaire royal sur les frontières du Béarn, un nommé Bertrand Cinola d'être venu avec

. *d'aud.*, 27 avril.
idem, 29 mars.
idem, 10 mai.
idem, 10 mai, de relevée.

d'autres piller et ravager sa maison, au mépris d'une sauve garde accordée par les officiers de Dax, et même publié dans le temple de cette ville (1). Ces accusations réciproque prenaient même quelquefois un caractère des plus violents ainsi qu'il advint dans le procès fait par Guilhau Dumas Vidal et autres, qui l'accusèrent à leur tour d'avoir été l plus insigne perturbateur du pays de Mevre, le fauteur d l'invasion et de la ruine du haut Pays, des abbayes de Ver theuilh et de Lille, où il avait, comme huguenot, ten garnison quelque temps. Après des débats très animés Loysel, rappelant un règlement fait par le lieutenant-génér et les capitaines des deux partis, d'après lequel les gen vivant en paix dans leurs maisons ne pouvaient être violen tés, ni leur bétail pris, conclut à ce qu'il fût informé. Su quoi, la Cour voulut interroger, en la chambre du consei Dumas, qui avoua que quand sa maison avait été pillée, s'était réfugié depuis trois jours au château de Lille, pour n pas être pris, comme le fut son père, qu'on prit pour lui. L Cour décida qu'elle verrait les charges (2).

On peut apprécier par ces exemples ce qu'était la phy sionomie des audiences de la Chambre, où plusieurs affair de ce genre se produisirent coup sur coup. Ainsi, le mêm jour, 15 mars, où se débattirent les causes ci-dessus, o plaida devant elle un autre grand procès, plein d'intéres santes révélations, qui avait été intenté par un sergent roy en Saintonge, Me Antoine Chappellain, à Jean Essnier, maîtr chirurgien, et à d'autres prisonniers. — Me Lannefranque pour le demandeur, exposa que, pour sa sûreté, il avait ét contraint, en 1575, de se retirer au château de Cosnac, o étant, sa maison avait été pillée et ruinée; qu'ayant voul

(1) Voir *Reg. d'aud.*, 15 mars.
(2) Voir *idem*, *idem*.

des exploits de son ministère aux environs, il
encontré par les défendeurs, qui l'avaient fait
et conduit à Pons, ville occupée alors par les
où il dut payer rançon. Il concluait à ce qu'il fût
, en outre, à une amende honorable, à 500 écus,
— Mᵉ Duvergier, pour les défendeurs, répondit
prouvé par plusieurs soldats catholiques que, dès
cement des troubles, Chappellain s'était enrôlé au
Mortaigne, dont la garnison tenait pour les catho-
isait des sorties contre les réformés; que Chappel-
oujours des premiers, ainsi que le certifierait le
nt même du château; qu'il y était resté sept ou
pillant et rançonnant les réformés; que, plus
it sollicité, sans l'obtenir, la commission de lieu-
oi en Saintonge; qu'il s'était alors retiré au châ-
nac, près duquel précisément les réformés l'avaient
outré d'une mandille de soldat, garnie d'une croix
ant la pistolle, une épée dague, le fourniment et
leine de balles; qu'il avait même reçu une arque-
ses chausses quelques jours avant, dans une sortie
capitaine Philippe, qui était de la garnison du
Cosnac, contre les troupes du sieur de la Girome
parti réformé; que, par conséquent, Chappellain
pris en pleine hostilité réciproque; que les défen-
aient pas touché sa rançon qu'avait reçue le capi-
nave qui les commandait alors; qu'ils devaient
du bénéfice de l'édit. — Loysel pensa que du
ue les accusés avouaient l'arrestation et ne s'excu-
sur l'ordre prétendu de leur capitaine, il fallait
arges : ce que la Cour ordonna [1].

eg. d'aud., 15 mars. — Voir encore 7 avril, 9 et 25 juin.



VII. — Question extraordinaire.

Nous voudrions n'avoir pas rencontré d'arrêts de
Chambre ordonnant cette mesure cruelle, si peu digne
ses hautes lumières et du caractère élevé de ses membr
mais on ne s'affranchit pas, hélas! si aisément des usages
son temps, quand surtout ces usages sont érigés en moye
légaux d'instruction. Aussi bien, nous ne sommes qu'
XVIe siècle, et la torture a encore pour deux siècles d'u
existence à jamais odieuse.

On a déjà vu *suprà*, p. 319, de Thou parler des gens n
sur la roue par ordre de la Chambre. Précédemment, e
avait rejeté l'appel qu'une malheureuse femme, Catheri
Dusault, avait interjeté devant elle contre une sentence
juge de Pons, qui avait ordonné qu'elle serait mise à
question extraordinaire, « et en icelle ouïe et interrogée
sur le fait incriminé (1).

Henri de Bourbon lui-même ne lui écrivit-il pas, le
juin, pour demander qu'un prisonnier qui rétractait
aveux faits devant lui, ne fût pas « exempté d'être mis à
» question, considéré les lieux et les personnes devant l
» quelles il a confessé sa faulte (2)?.... »

VIII. — Rançons.

Encore une de ces violences que la Chambre avait missi
spéciale de punir et de réparer autant que possible (3).
C'est ainsi que le 6 avril, elle condamna un nommé Je

(1) Voir *Reg. cons.*, 1er mars.
(2) Voir *suprà*, p. 484.
(3) Voir *suprà*, § VI, p. 326. — Voir encore *Reg. cons.*, 13 mars.

ɪndre 500 écus sol à lui payés par un nommé
'il était allé rançonner chez lui, sauf son recours
il verrait, avec un sursis de trois mois pour l'exé-
— Ce même Belloc avait échappé quelques semai-
avec plus de bonheur que de stricte justice, aux
d'un nommé Martin Vergier, qui lui reprochait
l'instrument d'une odieuse perfidie du capitaine
ci comment Loysel exposa l'affaire : En 1577,
siége de Marmande, le capitaine Favas, qui était
maison de Belloc, envoya celui-ci avec son laquais
ies personnes de la ville, notamment vers Martin
ur les inviter à venir lui parler : ce que ce dernier
as aussitôt se saisit de lui et le rançonna. —
sa que c'était au capitaine Favas seul qu'il fallait
et que cette affaire devait être jointe au procès
contre ce dernier. — La Cour fut de cet avis, et
ties hors de cour, sauf au demandeur à se pour-
qui il verrait ([2]).

plus curieux procès de ce genre est celui qu'un
t marchand de Bordeaux, Fort Arnaud, avait fait
André, sieur de Landonne, « pauvre jeune homme,
s're, prisonnier en la conciergerie depuis trois
ı y trouve la longue et piquante relation des
d'un bourgeois enlevé de chez lui par des soldats
ıt fortement rançonné ([3]).

de Monségur avait été, plus qu'aucune autre peut-
éâtre de pareils exploits. De là plusieurs procès en
de rançon, formés par quelques-unes des victi-
exemple, par Robert de La Ville et Peyrot Darri-
re la veuve d'un des plus hardis capitaines du

eg. d'aud., 12 février ; *Reg. cons.*, 6 avril.
idem, 8 mars.
idem, 12 février.

pays, Jacques Daulche ([1]). — Me Darche, avocat des demandeurs, raconta que pendant les derniers troubles, ils avaient été faits prisonniers par Daulche, qui leur avait pris tout leur argent et les avaient menés à Monségur, dont ils n'avaient pu sortir qu'en composant pour 55 écus; mais comme il s'en fallait de deux livres pour compléter cette somme, ils avaient dû rester en prison. — Pour la veuve, Me Langalerie répondit que Daulche était « l'un des plus grands guerriers du pays; » que sa femme n'avait nullement souvenance qu'il eût apporté cet argent chez lui; qu'il fallait, d'ailleurs, s'adresser à ses héritiers et non à elle. — Loysel vint à son tour préciser les faits acquis au procès. Il dit qu'il n'était pas douteux que les demandeurs n'eussent été rançonnés par Daulche, l'un à 30 écus, l'autre à 25; qu'il paraissait même que cet argent fut porté à sa femme, qui, il est vrai, prétendait en définitive qu'elle ne l'aurait reçu que comme remboursement d'une dette de son mari envers elle. Il pensa donc que Daulche étant décédé, la cause cessait d'être criminelle, et qu'il y avait lieu de recevoir les parties en procès ordinaire: ce que la Cour fit sur-le-champ, en appointant au conseil les articulations contradictoires ([2]).

On sait que Bazas était un centre important d'opérations pour les officiers du roi de Navarre. Divers procès révèlent comment les choses s'y passaient, et comment, en particulier, on s'y approvisionnait aux dépens des pauvres paysans des environs ([3]).

IX. — Rébellions.

Une des plus graves rébellions que la Chambre eut à répri-

([1]) Voir *supra*, p. 451.

([2]) Voir *Reg. d'aud.*, 19 février. — Voir encore l'arrêt contre le capitaine Giromir de Puymilan et autres (*Reg. cons*, 12 mai.)

([3]) Voir *Reg. d'aud.*, 27 avril.

elle des capitaines Paillou, Capdeville et Fontasson
, p. 324), contre lesquelles il avait fallu ordonner
res extraordinaires.
ellion de Marguerite de Mouneye, femme d'Étienne
sieur de Cluzeau et de La Bertrandie, n'avait pas
mêmes préoccupations. Poursuivie par Me Alain de
eutenant en la juridiction d'Agen, pour crimes et
ance à la justice, vainement avait-elle été requise
stituer en la conciergerie du Palais. La Cour la
a par défaut, sauf trois semaines de répit (1).

X. — Taxes arbitraires.

e plus arbitraire que ces taxes imposées par le parti
rt aux malheureux habitants placés sous sa dépen-
ême temporaire. Aussi, Bernard Cadouin, tout tré-
receveur du domaine du roi de Navarre en Agenais
n'en dut pas moins se désister de ses poursuites
habitant de Sainte-Foy auquel il avait même fait
une obligation (2).
mmé Raymond Conde, agissant en une qualité
, s'était emparé en la ville de Sauvetat, la veille de
aint, sous prétexte de taxe d'une contribution, de
partenant à divers habitants. Loysel dit que cette
n avait bien été faite d'après des rôles en forme
, mais qu'on ne savait trop leur origine, et qu'il
uteux qu'ils fussent sincères. Dans le doute, les
urent mises hors de Cour (3).

Reg. d'aud., 22 mars.
suprà, chap. II, § VIII, p. 300. — Voir encore les restitu-
osées à Augier de Gourgues, président des trésoriers de
uprà, p. 289.
Reg. d'aud., 29 mars au matin.

XI. — Vols.

Le vol simple devait être fréquent dans un état socia aussi bouleversé. Ne s'était-il pas produit jusque dans l salle d'audience de la Chambre elle-même ([1])? Il faut note la sévérité avec laquelle il était réprimé. Ainsi, le nomm François Rougier, qui avait volé un cheval à lui loué quin sous par jour, — c'est ce que nous appellerions maintenan un abus de confiance, — avait été condamné par le juge d Monclar à recevoir le fouet avec cordes par l'exécuteur de l haute justice. Sur son appel, la Chambre confirma la sen tence, en ordonnant toutefois que l'exécution aurait lieu Bordeaux sur la grande place qui est devant la porte Saint Catherine. — Évidemment, on voulait faire un exemple. quelques jours de là, en effet, avait lieu cette exécution, nous avons déjà signalé le mandement fait au receveur d amendes pour en payer les frais ([2]).

C'est le seul arrêt de condamnation pour vol que no ayons relevé : ce qui va à justifier cette parole, ce sembl bien ambitieuse de Loysel, dans sa huitième *Remontrance* ([3 que la Guyenne, grâce au prestige de l'autorité de la Chan bre, avait été « retenue en telle crainte, révérence et obéi » sance, que l'on ait passé et repassé par toutes les pl » épaisses forests d'icelle en telle seureté de biens et de pe » sonnes, qu'il ne s'y est pas faict UN SEUL vol pendant v » quatre séances. »

([1]) Voir *supra*, p. 320.
([2]) Voir *Reg. cons.*, 20 et 23 juin, et *suprà*, § IV, p. 321.
([3]) Voir la *Guyenne*, p. 315.

CONCLUSION.

voir suivi pas à pas la Chambre de Justice de dans sa première session, il est bien permis, en de s'étonner de la tâche énorme accomplie en sept ement par quatorze magistrats, seize avec Pierre Antoine Loysel. Grâce à eux, la paix semblait être ans l'ordre moral, comme dans l'ordre matériel. ration de la justice avait regagné, avec le respect nce des populations, le prestige dont elle a toujours re entourée pour l'accomplissement de sa mission. es parties du ressort, et même au delà, on était ers la Chambre, en criant vengeance plutôt que le avait répondu le plus souvent en invitant, au oi, au pardon et à l'oubli des injures; mais elle s néanmoins cessé de déployer une rigueur salu- re ces fiers gentilshommes, ces hardis capitaines aient les faibles, et prétendaient assurer l'impunité rimes par un redoublement d'audace et de rébel- avait fait connaître à tous ce qu'était une justice s passion, sans colère et sans acception de per- de cultes. Malheureusement, la force matérielle ent manqué pour l'exécution de ses arrêts, et bien s restaient encore impunis.

ince de Guyenne a cependant retrouvé des jours Les routes sont plus sûres, même dans les lieux s bons bourgeois, les pauvres paysans, n'ont plus les violences de toutes sortes des soudards et des les consuls, sénéchaux, vice-sénéchaux et autres u roi, sont rentrés dans le devoir et l'obéissance, ain ferme des commissaires; les seigneurs et leurs peuvent plus se permettre impunément leurs en-

treprises habituelles contre la vie et les biens de leurs vas
saux; les prisons où l'on entassait en basses fosses d
malheureuses gens, souvent innocents, sont visitées et sur
veillées de près; la sécurité enfin, cette condition essentiell
de la vie sociale, renaît sensiblement de tous côtés.

Que n'est-ce pour longtemps! Cette année 1582 et le
deux suivantes ne doivent-elles être qu'un court répit au mi
lieu d'affreux désordres? Loysel a comme un triste pressen
timent des malheurs qui approchent. Il voit surgir à l'horizo
« cette bête furieuse de la Ligue, qui semble couver pou
montrer un jour ses cornes..... (1) » Aussi s'élève-t-il ave
force contre toutes ces ligues, associations et confréries qu
la raison d'État a toujours redoutées et constamment pros
crites. Est-ce à dire que l'œuvre de la Chambre sera bientô
compromise pour jamais? Non, elle laissera du moins à so
éternel honneur l'exemple de juges sur lesquels ne deva
pas rester la plus petite tache de cette corruption par don o
présent autorisée par les mœurs et presque par les ordon
nances royales (2). Elle avait aussi montré ce que les Cour
souveraines devaient elles-mêmes de respect à l'autorité d
la chose jugée. Au lieu de prendre plaisir à détruire les a
rêts des Parlements voisins, elle s'était étudiée à les mainte
nir autant que possible, en se contentant d'en adoucir le plu
souvent les rigueurs aussi cruelles qu'inutiles (3).

C'est par là surtout que doit se conserver à jamais le sou
venir de sa mission. Il appartenait à la réunion d'homme
éminents dont on a suivi les travaux, de proclamer, pa
leurs propres actes, dès la fin du XVIe siècle, la nécessit
d'adoucir les peines et de chercher, dans la condamnatior
l'amendement du coupable, en même temps qu'une terreu

(1) Voir 6e *Remontrance*.
(2) Voir *idem*.
(3) Voir *idem*.

our tous les citoyens. Si elle dut cependant pro-
sieurs condamnations à mort et les faire même
n grand appareil, soit à Bordeaux, soit dans d'au-
naussées, elle n'ordonna jamais que la mort sim-
utre tourment (1). Progrès considérable qui devait
entement confirmé!

ière session de la Chambre fut, comme on l'a vu
495, terminée le 22 août par la deuxième remon-
Loysel. De Thou dut, à ce moment, quitter la
e dont il avait fait partie depuis l'ouverture. Il fut
par un magistrat nommé Godard (2).

ctobre s'ouvrit à Agen la deuxième session de la
et elle y fut solennellement inaugurée par une ha-
Loysel (3me *remontrance*) sur l'*amnistie* ou « l'ou-
s maux faicts et receus pendant les troubles à
d'iceux. » Elle fut close, le 26 mai 1583, par une
de Pierre Pithou (4me *remontrance*) sur le même

ième session, ouverte à Périgueux, le 4 juillet sui-
un discours de Loysel (5me *remontrance*) sur l'*Ho-*
u « l'accord et union des subjects du roy dans son
, » fut close, le 10 janvier 1584, par une haran-
ème, sur le même sujet (6me *remontrance*) (3).

trième et dernière session, ouverte à Saintes, le
suivant, par un discours de Loysel (7me *remon-*
ur l'*Eusébie* ou la *Religion*, fut close le 8 juin sui-
une harangue du même sur *Dicé* ou la *Justice*
ntrance).

e *Remontrance*, p. 314.
es *Mémoires*, p. 177.
s la présentation de ce Mémoire à l'Académie, nous avons
Archives départementales de la Gironde, le *Registre d'au-*
e partie du *Registre du conseil* de cette session. Peut-être
ous un jour l'objet d'une nouvelle étude complémentaire.



Des lettres-patentes du roi, « contenant congé du retou de la Chambre, » avaient mis fin à sa mission. Elle les ava elle-même sollicitées à plusieurs reprises, et récemment en core avec plus d'insistance par une lettre qu'elle ava adressée au roi, datée de Saintes, 18 mai 1584, da laquelle elle le suppliait d'avoir « esgard au long espace d » temps qu'il y a que nous sommes en cette province, » laquelle ne voions doresanavant beaucoup de sujet d'y fai » service....., » et par suite, « de nous permettre retourn » en vostre Court de Parlement, pour y continuer le servi » que nous devons.... (1). » — Dès sa sixième remontranc à Périgueux, Loysel avait trahi la lassitude de la Chambr « Il y a si longtemps, disait-il, que nous sommes hors de » maison, distraits de nos enfans, parens, alliés, amis, affe » tions, commodités et affaires domestiques, que ce sera » estre vuide de toute humanité, si nous n'estions touchés » désir naturel de retourner vers eux, et de rendre plusto » le devoir de nos charges au pays de notre naissance » demeures, que de voyager ainsi de ville en ville eslongné » de nos demeures et cognoissances, n'y ayant quasi pe » sonne, qui ne scsjouyt aussi bien qu'Ulysse de revoir » fumée de sa maison..... »

Aussi bien, ils avaient éprouvé plus d'une cause de déco ragement, jusque dans le paiement de leurs gages q avaient cessé de leur être servis par les trésoriers des fina ces, à Bordeaux, sous prétexte qu'ils n'avaient moyen d'obé aux commandements de Sa Majesté. Ils avaient dû dépêche

(1) Voir *Archives historiques de la Gironde,* t. II, p. 157. — Ce lettre est signée : « Vos très humbles et très obéissans serviteurs » subjects, les gens tenant la Chambre establie par V. M. en Guyen » E. Decrotz. » — Ce signataire de la lettre nous est inconnu. Il figure pas au nombre des commissaires qui, en 1583, tinrent la se sion de Périgueux. On ignore comment il avait pris rang parmi e depuis cette époque.

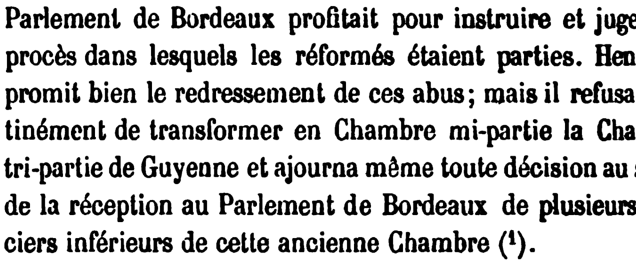
ıencement de 1584, un des leurs, Michel Hu-
pital, vers le roi, à qui ils avaient adressé, le 23
une lettre très pressante qui a été conservée ([1]).
sion, en définitive, avait atteint son terme depuis
iron. Fixée à deux ans par l'édit de création,
lle eût dû cesser depuis le mois de janvier 1584.
ımer cependant qu'elle eût été encore prorogée,
cette hydre entrevue dès longtemps par Loysel,
ıue ([3]).

onc se séparer, à la grande joie sans doute de
présence de la Chambre inquiétait, mais à la joie
rande des commissaires eux-mêmes, si l'on en
ents presque lyriques dont Loysel salue leur re-
, c'est à dire au palais du Parlement de Paris. Il
s néanmoins trop enhardir les méchants et les
ussi leur annonce-t-il, s'ils ne s'amendent bien-
d'autres compagnies souveraines « non par
i douces ny si humaines que celle-cy; et néan-
ement assistées de force et de prévosts pour
de leurs décrets et arrests, qu'y aura renard si
dvisé, ny loup ou lion si félon ny si fort ou ra-
eschapperont à la force et à la rigueur de la

un idéal auquel Loysel lui-même devait peu
e le triste roi Henri III n'était pas de force à
nd, quelques mois plus tard, se réunit l'assem-
auban, il fut vainement remarqué que la Cham-
de Guyenne n'avait pas encore été reconstituée,
hambre de justice eût cessé d'exister : ce dont le

hiv. histor., loc. cit. — Cette lettre est encore signée

d, p. 370.
sel, la *Guienne* (introduction).


Parlement de Bordeaux profitait pour instruire et juge procès dans lesquels les réformés étaient parties. Hen promit bien le redressement de ces abus; mais il refusa tinément de transformer en Chambre mi-partie la Cha tri-partie de Guyenne et ajourna même toute décision au de la réception au Parlement de Bordeaux de plusieurs ciers inférieurs de cette ancienne Chambre ([1]).

L'année suivante, les événements s'étaient précipités des digues. Par un édit daté de Nemours, 18 juillet 1 l'ancien ordre judiciaire était rétabli, toutes les Cham tri-parties, mi-parties et autres étaient révoquées.

Il s'écoulera longtemps avant que revienne en Guy une de ces commissions extraordinaires ([2]), expédien justice trop souvent déplorable, mais que, par une heur exception, nous avons vu apporter à un pays désolé la guerre civile, la paix, l'ordre et presque un bon passager.

([1]) Voir Anquez, *Hist. des assoc. politiq. des Réformés*, p. 125 et

([2]) Voir, sur la Chambre de Justice de Guyenne de 1608, les *secr.*, et une Lettre du Parlement du 1er juin 1608 (*Arch. histor.*, p. 197).

MON PROGRAMME
OU
L'ESPRIT BORDELAIS

PROLOGUE EN UN ACTE ET EN VERS

PAR M. H. MINIER

Lu en séance générale de l'Académie le 19 avril 1866, et représenté sur le Théâtre Français de Bordeaux le 2 juin 1866.

PERSONNAGES :

LE DIRECTEUR, M. *Lambert*. — L'ESPRIT BORDELAIS, M. *Chavannes*. — LE DRAME, M. *Wable*.
LE VAUDEVILLE, M. *Roques*. — LA COMÉDIE, Mme *Château*. — L'OPÉRETTE, Mme *Basta*.

La scène se passe à Bordeaux, dans le cabinet du Directeur du Théâtre-Français.

Le Cabinet du Directeur. — Porte au fond, portes latérales. — A droite, une cheminée ; à gauche, une fenêtre ; — près de la fenêtre, une financière encombrée de brochures et de papiers de toutes sortes. — Deux bougies allumées sur la financière. — Un fauteuil près de la cheminée.

SCÈNE I.

LE DIRECTEUR, seul, — debout devant la financière. — Il lit la bande qui enveloppe les papiers qu'il prend sur la financière, et les met en ordre.

Comptes acquittés..., là... *Correspondance*..., ici...
Liste d'abonnement..., dans ce tiroir... Ceci?...
L'avis que je veux faire afficher au contrôle...
Cela?... L'engagement du jeune premier rôle...
Il doit, pour le signer, se présenter demain...
Dans ce casier... j'aurai ces papiers sous la main...
L'ordre abrége le temps que le travail réclame...
(S'asseyant devant la financière.)
A l'ouvrage!... Il me faut rédiger mon programme...
(Il prend une plume et une feuille de papier.)
Soyons bref... Long discours n'est pas lu, je le sais...
(Lisant ce qu'il écrit.)
« Le nouveau directeur du Théâtre-Français
» A l'honneur d'informer... »
(S'interrompant.)
La phrase est vieille et plate...
(Il efface ce qu'il a écrit, et recommence.)



Changeons...
(Lisant ce qu'il écrit de nouveau.)
« Connu de vous, Bordelais, je me flatte... »
(Posant la plume sur la financière et se croisant les bras.)
Je me flatte... et de quoi?... De faire plus et mieux
Que tous mes devanciers?... Début prétentieux!
Les grands mots aujourd'hui ne trompent plus personne;
L'instrument le plus creux est l'instrument qui sonne
Le plus fort...; c'est jugé!... Frapperai-je un grand coup?
Non pas... Je promets peu, voulant tenir beaucoup!...
(Se levant.)
Ah! je n'ignore point qu'une page éclatante
Est acquise à la scène où je dresse ma tente!
(Traversant le théâtre.)
Que de fois tout Bordeaux, au Théâtre-Français,
Vint d'un jeune talent consacrer le succès;
Et que d'acteurs fameux, au feu de cette rampe,
Ont, de l'art, révélé la vigoureuse trempe!
Lepeintre y déployait, largement applaudi,
Sa chaude verve, éclose au soleil du Midi;
Raucourt, ce Buridan prompt à damner son âme,
Longtemps, dans cette salle, a fait rugir le drame,
Tandis que, sans effort, le comique Landrol
Du vieux rire gaulois précipitait le vol;
Déjazet, — dans ces murs qui jadis l'avaient vue
Presque enfant, et déjà de mille attraits pourvue, —
Déjazet rapportait, bien après soixante ans,
Son esprit, ses chansons, sa gloire et son printemps;
Et Ligier, invoquant la muse taciturne,
Ici, naguère encore, illustrait le cothurne;
Ligier le bordelais, que Paris acclama,
Qui, seul, fit reverdir le laurier de Talma!...
(S'asseyant dans le fauteuil.)
Ce passé radieux m'éblouit... et m'attriste!...
Puis-je faire du ciel descendre un grand artiste?
Puis-je, pour que la foule assiége mes bureaux,
Chaque soir d'un chef-d'œuvre exhiber les héros?

e génie est une étoile rare...
des auteurs de chefs-d'œuvre est avare...
onneur commande où le sort m'a placé;
le présent soit digne du passé!...
blic, voilà la gloire qui me tente!...
tout... Mais elle est inconstante
public!... Pourrai-je la saisir?
...

L'ESPRIT, *apparaissant.*

Toujours!... si tu veux m'obéir!...

SCÈNE II.

LE DIRECTEUR, L'ESPRIT.

LE DIRECTEUR.

il faut qu'au moins je te connaisse.
tu?

L'ESPRIT.

L'Esprit bordelais.

LE DIRECTEUR.

Ta jeunesse...

L'ESPRIT, *l'interrompant.*

e suis né sous Jules César.

LE DIRECTEUR.

Toi?
e?

L'ESPRIT.

Est-il de ton goût?

LE DIRECTEUR.

Oui, ma foi!...

L'ESPRIT.

celui que j'avais, quand Ausone
dans ses vers, dont chaque pied résonne
mbre d'argent...; et que j'avais encor,
siècles après, la reine Aliénor,



Voulant me faire honneur, en pleine cathédrale
Octroyait à Bordeaux sa charte libérale...
Et que j'avais toujours, lorsque je me glissais
Chez Montaigne écrivant ses immortels *Essais;*
Ou, lorsque, secouant de royales entraves,
Je donnais aux Frondeurs l'accolade des braves,
Et que, de la révolte éternel boute-en-train,
Sous le feu du canon je sifflais Mazarin!...
Si bien que Montesquieu l'eût cachée aux profanes,
Mon oreille pointait dans les *Lettres persanes...*
On m'a vu, sur leurs pas effeuillant mon bouquet,
Suivre les Girondins à leur dernier banquet...
Lainé m'ouvrit souvent son cabinet austère;
Avec moi Martignac entrait au ministère...
Galard me consacrait sa verve et son crayon;
Rode, son doigt savant et l'archet d'Amphion;
Et Lafon, le tragique, au bout de sa carrière,
Recevait de ma main une palme dernière!...
Tel je fus, tel je suis! Sans l'avoir effacé,
Sur mon type natal deux mille ans ont passé!...
J'aime ce que j'aimais : le grand soleil, l'air libre,
Qui des âmes détend la généreuse fibre;
Et l'éclair des chansons, et l'harmonieux choc
Du cristal que rougit la sève du Médoc!...
L'heure où Bordeaux sortit des flots de la Garonne,

(Portant la main à son front.)

Ce fut l'heure où mon front ceignit cette couronne...
Et je n'ai point changé!... Je suis jeune, en effet...
L'Esprit reste toujours ce que le ciel l'a fait!

LE DIRECTEUR.

D'où me vient, cher Esprit, l'honneur de ta visite?

L'ESPRIT.

D'un théâtre où j'ai ri je veux la réussite...
Rien ne délasse autant qu'un spectacle bien gai,
Et Dieu sait si le soir me trouve fatigué!...

!... Est-il jour? n'est-il pas jour? n'importe!
rce est déjà debout devant ma porte.
rce jamais n'a dormi que d'un œil;
, il m'arrache aux bras de mon fauteuil...
ence alors ma corvée éternelle;
à courant du sucre à la cannelle,
vin choisi, facturant l'indigo,
de au Texas, du Brésil au Congo,
r un navire aux carènes profondes,
ion à travers les deux mondes!...
de, écrasante, énervante... Au total,
er..., car j'ai fait Stuttenberg et Portal!...
vois grandir la nouvelle Corinthe,
et du goût brille la double empreinte;
même toit, par un accord charmant,
avec l'Art, vit fraternellement;
tour à tour, sur le même pupitre,
bordereaux, le sonnet et l'épître;
heureux salons, chantent, les jours d'extra,
ols, éclos ailleurs qu'à l'Opéra;
resplendir notre cité princière,
où, du temps de sa Jurade altière,
marchand primait le grand seigneur,
ier blason est celui de l'honneur,
fier, songeant au pouvoir que j'exerce,
t bordelais soit l'esprit du commerce!
se.)
suis pas moins le soir bien accablé...

LE DIRECTEUR.

prend.

L'ESPRIT.

J'ai le cerveau bourrelé
.. Je les sens batailler dans ma tempe...
qu'un spectacle attrayant me retrempe...

LE DIRECTEUR.

ntenter un si juste désir...

L'ESPRIT.

Le théâtre est encor le plus noble plaisir...
Mon goût pour le théâtre est d'une date ancienne :
J'ai vu la tragédie au Collége de Guienne...
On y jouait *Jephté,* de Georges Buchanan...
En quinze cent quarante...

LE DIRECTEUR, souriant.

On fait mieux, maintenant.

L'ESPRIT.

C'était fort beau... La coupe était neuve et hardie....
Dit-on..., car j'ai dormi...

LE DIRECTEUR.

Déjà la tragédie
Produisait cet effet?

L'ESPRIT.

Elle était en latin.

LE DIRECTEUR.

C'est juste!

L'ESPRIT.

Chez le duc d'Épernon, un matin,
J'ai vu Molière... Oh! oh!... Il débutait encore;
Mais quel astre brillant promettait cette aurore!
La scène où s'illustra l'architecte Louis
Était livrée à peine aux regards éblouis,
Que déjà, le cœur plein d'une émotion vive,
J'y venais admirer et Monvel et Larive.
Martelli fit longtemps mes délices... Plus tard,
Desforges... Mais tu vas me croire un peu bavard?...

LE DIRECTEUR.

Qui parle bien, jamais ne parle trop.

L'ESPRIT.

J'abrége...
Donc, j'aime le théâtre, et j'y viens (l'avoûrai-je?);

surtout pour rire... Oui, c'est là mon penchant.
pas vouloir rire, il faut être méchant;
que un peu railleur, je suis bon, je t'assure.
donc rire, ici..., mais rire avec mesure.
ire indécent qu'un murmure interrompt,
la pudeur à se voiler le front;
e rire aimable, honnête, plein de charme,
x quand le cœur l'humecte d'une larme!

LE DIRECTEUR.

nprends fort bien... Tu veux être amusé?

L'ESPRIT.

LE DIRECTEUR.

Rire et ne pas rougir...

L'ESPRIT.

C'est malaisé
?

LE DIRECTEUR.

Beaucoup moins que tu ne pourrais croire...
une gaîté franche abonde au répertoire,
rai dans l'ancien ce qui manque au nouveau...

L'ESPRIT.

!

LE DIRECTEUR.

Vois-tu Régnard, bon cœur, joyeux cerveau,
son *Légataire?*

L'ESPRIT.

Et Collin d'Harleville,
de Crac?

LE DIRECTEUR.

Picard et sa *Petite ville?...*

L'ESPRIT.

amusants...

LE DIRECTEUR.

Scribe et *l'Ours et le Pacha?*...

L'ESPRIT.

Heureux Scribe! une fée en naissant le toucha
De sa baguette... Allons, nous pourrons nous entendre...
Mais ce n'est pas les bras croisés qu'il faut attendre
Le succès... Hâte-toi de courir après lui...
Que l'affiche toujours soit friande : Aujourd'hui
Sardou, demain Augier, après demain Barrière,
De temps en temps Ponsard... et par extra Molière.
Du neuf servi tout chaud, du vieux bien apprêté,
Et l'appétit naîtra de la variété!
C'est dit?

LE DIRECTEUR.

C'est entendu!

L'ESPRIT.

Bonsoir et bonne chance!

LE DIRECTEUR.

Te reverrai-je?

L'ESPRIT.

Oui, certe!

LE DIRECTEUR.

A ta vive obligeance
J'aurai souvent recours.

L'ESPRIT.

Et moi, je te promets
De paraître aussitôt que tu me voudras...;

LE DIRECTEUR.

Mais
Comment te prévenir?

L'ESPRIT.

La chose est très facile.

(Il lui donne une petite clochette.)

Prends cette clochette, et j'accourrai, docile,
ommandement... Tu sonnes, me voilà!...
en n'est pas neuf.

LE DIRECTEUR.

Il est bon; tout est là.
i souvent la clochette.

L'ESPRIT, sortant.

A ton aise!

LE DIRECTEUR.

u donc?

L'ESPRIT, du fond, très gaîment.

Piller la *Cave bordelaise*.

(Il sort par une porte latérale.)

SCÈNE III.

LE DIRECTEUR, seul.

mable, esprit charmant!... Il est venu
ropos vers moi... Qui se sent soutenu,
r...

(Allant vers la financière.)

Un esprit qu'une clochette évoque,
ange!... Mais plus étrange est notre époque...
sseyant devant la financière.)
les conseils qu'il voudra me donner,
perdrai pas mon temps... à m'étonner.
enant la plume.)
lonc hardiment rédiger mon programme.
s l'antichambre. — La porte du fond s'ouvre à deux battants. — Le Drame et
die se présentent à la fois.)

SCÈNE V.

CTEUR, LE DRAME, LA COMÉDIE, puis LE VAUDEVILLE.

LE DRAME, arrêtant la Comédie qui veut entrer.

... Laisse-moi passer, je suis le Drame!

LA COMÉDIE, arrêtant à son tour le Drame.

Je suis la Comédie... et tu n'entreras pas
Avant moi.

LE VAUDEVILLE, se montrant et passant entre le Drame et la Comédie, qui le suivent de front.

Rangez-vous, s'il vous plaît... J'ai le pas
Sur vous. (Entrant et chantant.) « Le premier pas se fait sans qu'on y pens

LE DIRECTEUR, se retournant et se levant.

Quel bruit!

LE VAUDEVILLE, en regardant le Drame et la Comédie, chantant :

« Conscrits, au pas! »

LE DRAME, au Vaudeville.

Vaudeville, silence!

LA COMÉDIE, au Vaudeville.

Tu te fais vieux, mon cher.

LE VAUDEVILLE, chantant :

« La santé, la gaîté,
« Changent l'hiver... »

LE DRAME.

Connu!

LA COMÉDIE.

Fredonneur entêté!

LE DIRECTEUR.

Enfin, que voulez-vous?

LE DRAME, LA COMÉDIE, LE VAUDEVILLE.

Régner sur ton affiche.

LE DIRECTEUR, raillant.

Tous les trois?

LE DRAME.

Moi, tout seul!

LE VAUDEVILLE, chantant, à part :

« Biribi, l'on s'en fiche! »

LA COMÉDIE.

ns partage!

LE VAUDEVILLE, chantant, à part :

« La bonne aventure, ô gué! »

LE DIRECTEUR.

ez entre vous.

LE DRAME, LA COMÉDIE, LE VAUDEVILLE.

Non!

LE VAUDEVILLE.

Je suis fatigué
ner constamment de la cour à la ville.
ançais, né malin, créa le vaudeville. »
tre est français, je suis français, pourquoi
is-je pas maitre ici?... Je suis chez moi.
hantant.)
ut-on être mieux qu'au sein de sa famille? »

LE DIRECTEUR, impatienté.

os coûte trop cher pour que je le gaspille.

(S'adressant au Drame.)

Que te faut-il, à toi?

LE DRAME.

Ce qui m'est dû :
eraineté de ta scène... Entends-tu?

LE DIRECTEUR.

ds bien.

LE VAUDEVILLE, à part, raillant et chantant :

« Grenadier, que tu m'affliges! »

LE DRAME, au Directeur.

Donne
es a gagnés, le sceptre et la couronne.



Qu'on me trouve un rival! Du théâtre, c'est moi,
Moi, le Drame, qui suis le légitime roi!...
Le passé m'appartient; je fouille dans l'histoire,
J'en exhume, à mon choix, ou la honte ou la gloire.
Je sais, leur imprimant une mâle fierté,
Passionner l'amour, l'honneur, la liberté!...
J'étonne et j'attendris, j'instruis et j'épouvante;
De la mort je sais faire une leçon vivante!...
Le crime a beau monter, il n'est pas de hauteur
Où n'aille le chercher mon doigt accusateur.
Que de fois, soulevant la pourpre qui le cache,
J'ai mis à nu le cœur d'un parjure ou d'un lâche!
Que de fois, du grand jour lui versant les rayons,
J'ai fait de la vertu resplendir les haillons!...
Je remplace la loi quand elle est impuissante;
D'un verdict qui tranchait une tête innocente
J'ai dénoncé l'erreur à la postérité :
C'est par moi que Lesurque est réhabilité!...
Je porte tous les noms, je suis de tous les âges;
Prince, manant, tribun, soldat, j'ai cent visages.
Je parle, dominant le bronze et les tambours,
La langue de Corneille ou l'argot des faubourgs.
D'Artagnan m'a prêté sa lame de bataille;
L'empereur Charles-Quint avait juste ma taille.
Pour moi, tente, palais, prison aux lourds barreaux,
Tout, le chaume lui-même, enfante des héros.
Que je signe *Henri Trois* ou *Lazare le pâtre,*
Je suis le drame fort, que la foule idolâtre!...

(S'adressant au Directeur.)

A moi ta scène entière et ses décors mouvants
Où gronde le tonnerre, où mugissent les vents!...

(Écartant la Comédie et le Vaudeville.)

Place! je n'ai pas trop d'une profonde salle
Pour faire palpiter ma fibre colossale!...
Place! car j'ai l'audace et la fécondité,
Car j'amène avec moi la popularité!...

LA COMÉDIE.

Ah! tu veux déclamer?... A nous deux, camarade!
La Comédie, aussi, sait lancer la tirade...

LE VAUDEVILLE, s'asseyant et se frottant les mains en regardant la Comédie.

Bien! bien!
(Chantant à part.)
« Petite pluie abat grand vent... »

LA COMÉDIE, au Drame, après s'être reculée et drapée.

Tu crois
Régner seul au théâtre!... En vertu de quels droits?...
Où donc as-tu cueilli tes lauriers illusoires?
Tu ne vis qu'en raison de tes mille accessoires.
D'une trappe, d'un truc, d'un verrou, d'un ressort,
Dépend de tes héros l'heureux ou triste sort!
Il te faut, — constamment, — le visage farouche,
Le poignard à la main et l'écume à la bouche,
Blasphémant, et roulant des yeux de basilic,
Arracher ton succès à l'horreur du public!...
Et tu convoiterais la palme souveraine!...
Le théâtre, jamais, n'a voulu qu'une reine :
La Comédie! Oui, moi, qui sais par quel chemin
La vérité puissante arrive au cœur humain;
Moi, qui suis juge aussi!... J'ai des heures précises
Où je tiens, chaque soir, mes célèbres assises.
Mon tribunal n'a rien qui commande l'effroi;
L'esprit et le bon goût y siégent près de moi.
J'ai choisi pour greffier la raison; elle appelle
Les causes; l'accusé m'est présenté par elle...
Et tantôt c'est Oronte et son galant sonnet,
Perrin Dandin ronflant sous son grave bonnet;
Tantôt c'est Arpagon caressant sa cassette,
Armande jusqu'au ciel allongeant sa lunette;
Quand ce n'est pas Crispin jurant sur son honneur;
Turcaret, amoureux, singeant le grand seigneur;
Ou bien monsieur Jourdain apprenant (douce chose!)

Que depuis quarante ans il faisait de la prose...
L'accusé se défend, mais en vain. D'un coup d'œil,
Je démasque à la fois la sottise et l'orgueil;
Et devant le public, que l'audience attire,
Je lance mon arrêt dans un éclat de rire!
Arrêt terrible, car il ne se prescrit pas!
Le méchant le sait bien. Tel qui marche à grand pas
Hors du code, devant mon sourire recule :
On brave l'infamie, on craint le ridicule!...
Un seul, — c'était un fourbe à l'œil louche, au front plat,
Prompt à croiser les mains sur son large rabat,
Parodiant l'ardeur qu'un zèle pur attise,
Et de l'amour de Dieu voilant sa convoitise, —
Un seul, dis-je, avait cru, s'abritant de l'autel,
Qu'il me désarmerait par la crainte du ciel!
J'ai ri!... De l'hypocrite affrontant la menace,
J'ai cloué sur son front sa dévote grimace...
Par l'indignation l'arrêt me fut dicté...
J'ai condamné Tartufe à l'immortalité!...

LE VAUDEVILLE, se levant.

Et de deux!... à mon tour...

LE DIRECTEUR, se levant, au Vaudeville.

De grâce!... l'heure vole;
Quel fruit espérez-vous de ce débat frivole?

LE VAUDEVILLE.

Frivole jusqu'ici, sérieux maintenant.
Madame est fort étrange et Monsieur étonnant...
Je verrais Lagardère accaparer la scène,
Ou bien je subirais la loi de Célimène?...
Jour de Dieu! Si quelqu'un doit commander ici,
C'est moi, le Vaudeville!... Et mon droit, le voici :
Je suis national!... Cela vous semble drôle?
Lorsque sous nos drapeaux la victoire s'enrôle,
Le Vaudeville part avec elle... Au bivac,

de fois les conscrits m'ont tiré de leur sac,
aant un souvenir à *madame Grégoire,*
ar une chanson préludant à la gloire!
:, à moi le théâtre, à ce vieux fredonneur,
gaiment, a conduit la France au champ d'honneur...
(Chantant.)

Air de *Préville et Taconnet.*

Quand des Kalmouks la cohorte servile
Nous menaçait de son joug infamant,
C'est le refrain d'un joyeux vaudeville
Qui fut pour nous le cri de ralliement.
Souvent, aux jours de disette profonde,
Une chanson remplaçait un repas;
Si nos soldats ont fait le tour du monde,
C'est qu'en chantant ils emboîtaient le pas!

LE DRAME, raillant.

· la vieille garde!

LA COMÉDIE, raillant.

Encor le Champ d'Asile!

LE DIRECTEUR.

eurs, finissons-en... (Entre l'Opérette, sans être vue.)

LE DRAME.

Le moyen est facile :

e-moi demain.

LA COMÉDIE.

Je voudrais voir cela!...

LE VAUDEVILLE.

donc!...

L'OPÉRETTE, se faisant voir.

Moi, surtout...

LE DIRECTEUR, regardant l'Opérette.

A l'autre!



SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS, L'OPÉRETTE.

L'OPÉRETTE.

J'étais là

J'écoutais... On complote!... On vise au monopole!...
Le Vaudeville aussi!. .

(Riant, en indiquant le Chapeau du Vaudeville.)

Quel chapeau! La coupole
Du Panthéon!...

(Enveloppant du regard le Drame, la Comédie et le Vaudevil

Rentrez chez vous!

(Au Drame.)

Le Drâme! usé.

(A la Comédie.) (Au Vaudeville.)

La Comédie! usée... Et toi, mon vieux, rasé!...
Vous restez ébahis!... Faut-il que je regrette
Mes petits mots plaisants?... Bah! je suis l'Opérette...
Autrefois la Folie... On a changé mon nom...
C'est tout... Au changement ai-je rien perdu?... Non.

(Chantant.)

AIR de la *Belle Hélène* (*Si par mégarde*, etc.).

Quand, au théâtre,
Muse folâtre,
J'éveille les Ris et les Jeux,
Que je bavarde
Ou me hasarde
Dans un menuet orageux,
J'émeus la foule,
La salle croule
Au bruit des applaudissements...
Preuve bien sûre
Que je procure *(ter)*
Une infinité d'agréments.

La *Belle Hélène*
Fait chambre pleine,

Chacun suit *Orphée aux Enfers;*
A *Barbe bleue*
Paris fait queue;
Mes lauriers longtemps seront verts;
Car l'opérette,
Reine ou soubrette,
Compte par milliers ses amants...
Preuve bien sûre
Que je procure *(ter)*
Une infinité d'agréments!...

on ne lutte pas avec moi; j'ai la vogue!
recteur, lui désignant le Drame.)
élivre-moi de cette face rogue...

LE DRAME.

ang!

L'OPÉRETTE, au Directeur, désignant la Comédie.

Le congé de Thalie est-il prêt?

LA COMÉDIE.

L'OPÉRETTE, au Vaudeville, lui faisant signe de sortir.

Lustucru ferme son cabaret...
Madelon se lasserait d'attendre.

LE VAUDEVILLE.

c!

LE DIRECTEUR.

Pour Dieu! voulez-vous bien m'entendre?

L'OPÉRETTE.

on chérubin...

LE DIRECTEUR.

Puis-je vous contenter,
chacun de vous...

L'OPÉRETTE, au Drame.

Crois-tu m'épouvanter
ant?...

LE DRAME, la main sur son épée.

C'est trop fort!...

LE DIRECTEUR.

Écoutez donc!

L'OPÉRETTE, en éclatant de rire.

A l'aide

Je me meurs!... Voyez-vous sa lame de Tolède!...
(Se laissant tomber dans les bras du Vaudeville.)
Soutiens-moi, Châtillon...

LE DIRECTEUR, ahuri.

Je ne sais plus trop...
(Se frappant le front.)
Ah!...
J'y songe... (Il court à la table.)

LE VAUDEVILLE, regardant l'Opérette, qui est dans ses bras.

Elle est très bien... (Il la remet sur ses pieds.)

L'OPÉRETTE, souriant au Vaudeville.

Je fatigue papa!

LE DIRECTEUR, agitant la sonnette.

A moi, mon bon Esprit!... (Étonnement.)

LA COMÉDIE, surprise.

Le spectacle commence!...

L'ESPRIT, apparaissant.

Non, je crois qu'il finit.

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, L'ESPRIT BORDELAIS.

L'OPÉRETTE.

Tiens! une connaissance!
L'Esprit bordelais...

LE DRAME.

Oui... nous savons, avant toi,
aut cet Esprit.

LA COMÉDIE.

Il vaut beaucoup pour moi...
est un bonheur, lui plaire est une gloire.

LE VAUDEVILLE.

ivant! (Chantant.) « Il aime à rire, il aime à boire. »

LE DIRECTEUR.

n se radoucit... Tant mieux... tout ira bien.

L'ESPRIT.

bon accueil!... Mais ce n'est pas pour rien
e Directeur auprès de lui m'appelle...
de loin... Je sais qu'ici l'on se querelle.
donc?

LE DIRECTEUR.

Ils sont quatre, et chacun veut régner
espotiquement.

L'ESPRIT.

Oh! oh!... C'est témoigner,
ucoup d'orgueil, une imprudence extrême.
s'use à porter toujours le diadème!
ger le poids, sans ternir ses rayons,
par hasard, impossible?... Voyons!
ssant à la Comédie.)
ence par toi, filleule de Molière,
s admirons tous la grâce familière,
in, le bon goût, les honnêtes penchants,
vengeur des sots et des méchants.
dramatique, une fois par semaine,
sseoir. Cette fois, tu seras vraiment reine;
ıx paraitront d'autant plus radieux,
uront pas, la veille, émerveillé nos yeux!
essant au Drame.)

Tu réclames ta part du trône... c'est fort juste!
Le Drame est, de nos jours, un personnage auguste;
Soulié, Dumas, Hugo, tour à tour l'ont doté
D'éclat et de grandeur : c'est une majesté!...
Mais veux-tu conserver ton autorité franche?
Contente-toi, mon cher, d'être roi le dimanche;
C'est le jour où les cœurs ont de chauds battements.
Garde pour ce jour-là tes poumons véhéments;
Ce sont eux qui te font puissant devant la foule.
Fatigue tes poumons et ton pouvoir s'écroule!...
Gare à la majesté qui s'enroue en public!...
(S'adressant à l'Opérette.)
Et toi que nous trouvons charmante...

L'OPÉRETTE.

J'ai du chic!

L'ESPRIT.

Opérette rieuse, Opérette mignonne.
S'il fut jamais un front digne de la couronne,
C'est le tien, gai pinson des frivoles amours,
A qui tout est permis... même les calembours!
Prends ton jour pour régner, et ceins ton front de roses!
Mais sans donner raison aux Cassandres moroses,
Qui font de tes ébats un sombre épouvantail,
Aux prudes te lorgnant derrière un éventail,
Je t'engage à veiller sur les plis de ta jupe :
Le scandale toujours de lui-même est la dupe;
Une aimable décence aiguise la gaîté,
Et le respect des mœurs n'a jamais rien gâté!...
(S'adressant au Vaudeville.)
Quant à toi, ne crains pas que l'Esprit te dédaigne;
La mode a fait pâlir le lustre de ton règne;
Mais tu seras toujours aimé des Bordelais.
Choisis ton jour, mon brave, et lance tes couplets.
L'époque où nous vivons est-elle si parfaite
Que des lazzis mordants la récolte soit faite?

chercher bien loin, tu trouveras encor
gots escomptant les soupirs de Mondor;
qui, risquant leur dernière pistole,
nt dans un brelan les sources du Pactole;
eurs au maillot, des Agnès de trente ans,
aris... Tu peux chansonner fort longtemps!...

(Tendant la main au Drame, à la Comédie, à l'Opérette et au Vaudeville.)

La main! la main!... Pour vous, sachez le croire,
c'est la perte; unis, c'est la victoire!
us vaincre?

RAME, LA COMÉDIE, L'OPÉRETTE, LE VAUDEVILLE.

Oui! oui!...

nent chacun donner la main à l'Esprit, qui la retient dans la sienne.)

LA COMÉDIE.

Le Drame est chaleureux!

LE DIRECTEUR, joyeux, à part.

!

L'OPÉRETTE.

Le Vaudeville a des couplets heureux!

LE DIRECTEUR.

LE DRAME.

La Comédie en traits moraux fourmille!

LE DIRECTEUR.

ux!

LE VAUDEVILLE.

L'Opérette est bien un peu ma fille!

LE DIRECTEUR.

!

L'ESPRIT, réunissant toutes les mains.

Union !

LE DRAME, solennel.

Le cœur est dans la main !

L'ESPRIT.

Directeur, qu'en dis-tu ?

LE DIRECTEUR.

Moi ?... J'ouvrirai demain
Mon théâtre. (Prenant la main de l'Esprit.)
Oh ! merci ! merci ! du fond de l'âme.
C'est toi, charmant Esprit, qui m'as fait mon programme.
Il n'y manque qu'un mot, un seul : que tes avis
Par mes acteurs et moi seront toujours suivis ;
Que je n'épargnerai ni les soins ni les veilles,
A montrer, ne pouvant accomplir des merveilles,
Qu'au théâtre, en dépit des Catons soucieux,
« Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux ! »

L'ESPRIT.

Vivat ! Lance ta barque et vogue à la recette !

LE DIRECTEUR.

Mais, par précaution, je garde la clochette !

ÉTUDES

SUR

RELIURE DES LIVRES

ET SUR

LES COLLECTIONS DE QUELQUES BIBLIOPHILES CÉLÈBRES

Suite et fin (1).

VIII

ns à quelques personnages éminents du XVIIe siècle, ns être sur le trône ou à ses côtés, ont possédé de ivres fort recherchés aujourd'hui.

rin se présente en première ligne. On voit rarement dans les enchères d'élégants volumes aux armes du cardinal; nous en avons noté plusieurs :

uctions chrestiennes (par Le Maistre de Sacy), 1671, n-8°, mar. rouge, 61 fr., vente Solar, n° 260.

concernant les affaires du clergé, 1646, 2 vol. in- r. rouge, 16 fr., M. (Motteley), en 1841, n° 163.

es de Rangouze, 1649, in-8°, 200 fr. Double, n° 233 30 fr. vente De Bure).

Valesii, *Rerum francicarum libri VIII*, 1646, in-fol. ouge, 100 fr., Techener, n° 1773.

ir le 1er trim. 1866, p. 87.



N'oublions pas Louis-Habert de Montmaurt, un des premiers membres de l'Académie française. Les curieux recherchent avec avidité les livres qui portent son chiffre, et qui sont tous de petit format. (Voir Fournier, p. 143.) Le maroquin rouge qui les recouvre est décoré d'ornements à petits fers, « épanouissant leur pointillé en motifs exquis autour du monogramme de l'heureux possesseur, gravé dans un cartouche de maroquin noir au milieu des plats. Ajoutez des gardes en papier marbré, luxe encore nouveau et très recherché. »

Voici quelques-uns des ouvrages dont nous avons rencontré les adjudications :

Lucretius, 1626, in-16, 70 fr., Solar, n° 923.

Bellarminus, *De Arte moriendi,* 1626, in-16, n° 41, même vente.

Simlerus. Elzevier, 1633, in-32, mar. rouge, comp., 41 fr. Double, n° 270.

M. Fournier signale un Horace dans la collection Motteley, et il nous apprend qu'il possède le *Martial* d'Habert de Montmaurt.

M. Cigongne avait recueilli les *Pia desideria* de H. Hugo, 1628, in-16, et les *Aphorismi Hippocratis*, 1627, in-16, l'un et l'autre en mar. rouge (n°s 108 et 252).

Un autre amateur du XVII[e] siècle, peu connu, mérite une mention des plus honorables : c'est Du Fresnoy ; il appartenait à une ancienne famille de Picardie. On trouve son nom en entier dans le chiffre qui, avec ses armes (*d'or, au sautoir de sable, chargé de cinq billettes d'argent*), orne les couvertures de ses livres. Parmi les ouvrages qui formaient sa bibliothèque, et qui sont presque tous remarquables par l'excellence et la richesse de leur reliure, on distingue une collection des auteurs latins *Variorum,* qui s'est éparpillée dans divers cabinets. Il s'en est rencontré deux à la vente J.-J. De Bure en 1853 ; Ausone, 1671, 76 fr., n° 545 ; Macrobe,

fr., n° 1022, l'un et l'autre reliés en mar. rouge, le recueil d'emblèmes d'Engelgrave : *Lux evange-*5, 4 vol. in-12, n° 1074.

s plus anciens membres de l'Académie française, esdens, mort en 1675, écrivit fort peu, édita un nd nombre d'ouvrages, et réunit une bibliothèque ble pour l'époque et bien choisie. On rencontre s volumes sur lesquels il a tracé son nom en caracaliers et bien formés. Ces livres sont en général dition fort médiocre; mais à la vente Radziwill, on gir un Hérodote traduit par Salliat (Paris, 1556, ayant une belle reliure en maroquin vert, entièreuverte de compartiments dorés à petits fers et d'ornements divers : branches de lauriers, filets des cercles et autres figures, tous se rattachant , et formant une composition d'un dessin simple et Ce beau volume, que Balesdens avait acheté tout qu'il avait eu peut-être pour 12 ou 15 livres, est 500 fr. en janvier 1866.

t était un bibliophile des plus fervents; il avait fait our garder ses collections, d'un érudit de premier Étienne Baluze. La *Correspondance administrative uis XIV,* publiée par M. Depping, renferme des ages nombreux du zèle avec lequel il faisait recher-Orient les manuscrits grecs et arabes. Il adressait à d des circulaires aux consuls; le 23 juillet 1682, il à l'ambassadeur français à Londres, à Barillon, une ue nous croyons devoir reproduire : « J'attends avec ence le catalogue des livres dont vous avez bien voulu re le soin de faire l'achat pour moi, et je vous avoue i un peu d'impatience de voir si la *Messe* d'Illiricus (1)

t à dire la *Missa latina,* Argentinæ, 1557, in-8°. Ce volume,

» et le *Traité de la Trinité* (¹) de Servet y sont compris. Je
» vous prie de donner ordre promptement au sieur Bar de
» m'envoyer le tout. » (*Corr. adm.*, t. IV, p. 594.)

Y a-t-il, de nos jours, des ministres qui correspondent avec les diplomates afin de se procurer des volumes rares? Nous en doutons un peu.

Le catalogue de la bibliothèque de Colbert a été publié à Paris en 1728; il remplit trois volumes in-12, et il n'énumère pas moins de 18,219 ouvrages. Il est disposé suivant une méthode qu'on allait abandonner en France, mais qui persiste encore en Angleterre : les livres sont classés d'après leur format, en commençant par les in-folio. Faisons observer d'ailleurs que ce catalogue indique, indépendamment des livres du ministre, ceux de son fils, le marquis de Seignelay; ceux de l'archevêque de Paris, J.-N. Colbert, et ceux du comte de Seignelay.

Un exemplaire aux armes de Colbert du *Sermon prêché par Bossuet à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé*, 1682, in-4°, mar. rouge, 141 fr., Techener, n° 1801. (Le même catalogue contient sept autres ouvrages peu impor-

fort rare, avait été payé 290 fr. à la vente Gaignat en 1769, mais il a beaucoup perdu de sa valeur; les anciens ouvrages hétérodoxes sont bien moins recherchés aujourd'hui qu'ils l'étaient jadis.

(¹) Il s'agit ici d'une rareté de premier ordre, payée 700 fr. vente La Vallière, mais qui ne s'est pas maintenue. Un volume de Servet, encore plus rare, c'est le *Christianismi restitutio*, imprimé en 1553; le livre fut brûlé ainsi que l'auteur, et à peine un ou deux exemplaires échappèrent-ils aux flammes. Le savant de Boze en avait un qui, lors de la dispersion de sa belle bibliothèque, en 1754, fut acquis par le président de Cotte au prix de *onze mille livres*, somme qui représenterait aujourd'hui le double. C'est, nous le croyons, le prix le plus élevé qu'on ait jamais payé en France pour un seul volume. Quant au très obscur système théologico-philosophique de Servet, il est exposé avec toute la lucidité dont il est susceptible dans l'article que M. E. Saisset a consacré à ce personnage célèbre, dans le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, t. VI.

tants, aux armes de Colbert. Voir aussi les catalogues Libri, en 1847, nos 262, 915; Double, n° 274; Cigongne, 1056, 2372, 2389.)

On a vu en 1836, à Londres, à la vente du duc de Noailles, un exemplaire des *Capitularia* édités par Baluze (1677, 2 vol. in-fol.), grand papier, aux armes de Colbert, adjugé à 8 liv. st.; il avait aussi appartenu au comte de Hoym, et à sa vente il était monté à 133 livres.

Un rival de Colbert, le célèbre Fouquet, possédait aussi de beaux livres, très bien reliés, qu'il ne lisait certainement pas. Nous rencontrons à la vente Libri, en 1847, n° 3019, le Cicéron elzévirien de 1642, 10 vol., mar. rouge, à compartiments, avec le chiffre du surintendant sur les plats, adjugé à 190 fr.; il serait sans doute plus cher aujourd'hui. (Voir les catalogues Solar, nos 408, 2511, 3012; Double, 277 *bis*.)

Le savant évêque d'Avranches, Huet, avait une bibliothèque nombreuse; il la légua à la maison des Jésuites; elle fut dispersée en 1766. Quelques-uns de ces volumes étaient élégamment reliés; mais ce qui donne du prix à un certain nombre d'entre eux, c'est qu'ils portent des notes autographes toujours fort instructives. On trouve à la Bibliothèque impériale *(Histoire de France)* :

Les *Rivières de France,* par Coulon, 1627, mar. citron.

Froissart, 1569, in-folio avec quelques notes.

Rerum gallicarum Commentarii, aut. F. Belcario Peguilione, 1625, in-fol., notes.

Passaiges de oultre mer, par Mamerot, in-8°, mar. rouge.

M. Parison, dont la bibliothèque, fort bien choisie, a été vendue en 1856, possédait une certaine quantité de livres ayant appartenu à Huet; il avait voué un véritable culte à la mémoire de ce prélat érudit.

On a vu figurer à la vente Solar quelques volumes des

écrits de Bossuet, éditions originales, reliés aux armes de c
Père de l'Église. Ils se recommandaient à l'attention de
amateurs les plus délicats, et l'on a payé 285 fr. un trait
sur la controverse du quiétisme (n° 240); 175 et 200 fr
les deux éditions des *Instructions sur les estats d'oraison*
l'*Histoire des Variations*, en 2 vol. in-4°, est montée
780 fr.; un *Traité contre les Sociniens*, par Cordemoy
100 fr. M. Cigongne avait eu la bonne fortune d'obtenir u
ouvrage de Huet aux armes de Bossuet (n° 29)

Une femme appartenant à une grande famille, Mme
Chamillart, a tout d'un coup acquis une brillante réputatio
dans le domaine de la bibliophilie, grâce à l'apparition da
les ventes de quelques ouvrages reliés avec beaucoup de go
et d'élégance. On se les dispute avec acharnement.

Les Provinciales, 1685, in-12, mar. rouge, doublé
mar. rouge, 350 fr., Parison, n° 176.

Les Provinciales, 1700, 2 vol. mar. bleu doublé de ma
rouge, 355 fr., même vente, n° 177.

Nouveaux Dialogues des morts, par Fontenelle, 170
2 vol. in-12, mar. vert doublé de mar. rouge, 180 f
De Bure, n° 1085.

Lettres de Pline, 1702, 3 vol. in-12, mar. rouge, 210 f
même vente, n° 1093.

Œuvres de Voiture, 1702, 2 vol. in-12, mar. rouge doub
de mar., 275 fr., même vente, n° 1124.

Œuvres de Cyrano, 1676, 2 vol. in-12, mar. rouge doub
de mar., 299 fr., même vente, n° 1125 [1].

Œuvres de La Chapelle, Paris, 1700, 2 vol. in-12, ma
rouge, 305 fr., Radziwill, n° 1148.

Histoire de la réunion du Portugal à la Castille, 168

[1] Cet exemplaire fut acheté par M. Cigongne; il figure à son ca
logue, n° 2292.

mar. bleu doublé de mar. rouge, 91 fr., même vente, n° 1575.

Recueil de pièces galantes, 1698, 4 vol. in-12, mar. rouge, 126 fr. De Bure, n° 1122. Du reste, il n'est guère d'ouvrage, quel qu'en soit le sujet, qui ne puisse se vendre fort cher aujourd'hui s'il est couvert d'une élégante reliure en maroquin, décorée des armoiries de quelque famille de haute noblesse du XVII[e] siècle. Les exemples surabondent, mais nous nous dispenserons de les citer.

Louis XIV ne doit pas compter parmi les bibliophiles; on sait qu'il lisait fort peu, et il ne s'occupa jamais de se former une collection particulière. Les volumes reliés aux armes de France pendant la longue durée de son règne, les exemplaires de dédicace sont restés presque tous dans les dépôts de l'État.

On rencontre parfois quelques volumes aux armes du roi d'Angleterre auquel il donna l'hospitalité, et la passion pour les anciennes reliures fait porter à un prix élevé les livres qui ont appartenu à Jacques II. C'est uniquement à ce titre qu'on a payé, à la vente Solar, les *Maximes chrétiennes* (de Rancé), 1698, 2 vol. in-12, 210 fr., et la *Conduite chrétienne* (par le même), 1697, in-12, 80 fr. (n[os] 164 et 165); *Œuvres de sainte Thérèse,* 1687, in-4°, 252 fr., même vente, et l'*Explication des maximes des saints,* par Fénelon, 1697, in-12, est arrivée à 500 fr.

La duchesse du Maine, cette femme spirituelle et capricieuse, qui gouvernait despotiquement sa petite cour de Sceaux, n'a pas laissé, ce nous semble, un grand nombre de livres à ses armes. Raison de plus pour qu'on les recherche; aussi l'*Histoire secrète des femmes galantes de l'antiquité* (par Dubois), Paris, 1746, 6 vol. in-12, mar. vert, a-t-elle été payée 400 fr., vente Radziwil, n° 990.

Le duc du Maine lui-même, quoiqu'assez insignifiant, donne de la valeur à ses volumes. Un exemplaire de l'*Histoire*

des cinq propositions, en 3 volumes (par Dumas), 102 fr., mar. rouge, vente Solar. On ne l'aurait pas payé 1 fr. 50 c. s'il n'avait eu une origine illustre.

Le prince Eugène de Savoie, ce redoutable antagoniste de Louis XIV, posséda une fort belle bibliothèque; elle est en majeure partie entrée dans la bibliothèque impériale à Vienne; il en est venu cependant quelques ouvrages en France.

Le catalogue Solar nous offre :

Senecæ Opera, 1652, in-fol.; *Œuvres posthumes de La Fontaine,* 1696, n° 1366; *Tristan de Leonnois,* 1503, in-fol., n° 1848 (vendu 620 fr.); *Pauli Jovii Elogia,* 1575, in-fol., n° 2589; *Historia majoris Britanniæ,* 1521, in-4°, mar. rouge, n° 2911 (100 fr.); *Effigies Cardinalium,* 1676, in-fol., n° 3118.

A la vente Double, nous rencontrons le *Vitruvius,* 1511, in-fol., mar. rouge, adjugé à 120 fr.

La vente Techener, en 1865, montre, n°s 1833-1840, divers volumes aux armes du prince; ils se sont en général payés aux environs de 50 fr. Un *Cæsar* de Londres, 1716, in-8°, mar. rouge, 80 fr.

Nous ignorons d'ailleurs comment des volumes aux armes du prince Eugène se trouvent dans la circulation; ils n'auraient pas dû sortir de la bibliothèque impériale de Vienne, qui en fit l'acquisition en 1738, moyennant une rente annuelle de 10,000 florins payés à l'héritière du prince. Cette belle collection se composait de 15,000 volumes et 237 manuscrits. (Balbi, *Essai sur les bibliothèques de Vienne,* 1835, p. 9.)

IX

Le comte d'Hoym, ambassadeur à Paris du roi de Pologne au commencement du règne de Louis XV, serait complète

lié s'il n'avait pas eu un goût des plus vifs pour les
res. Sa bibliothèque fut livrée aux enchères en
catalogue, rédigé par l'habile Gabriel Martin, com-
785 numéros. On peut consulter à son égard le
du Bibliophile (1), 1838, p. 151 et 313, et le *Dic-
de Bibliologie,* que nous avons publié à Paris en
gne, gr. in-8°), col. 471.

ndiquerons quelques adjudications, en laissant de
foule de notes que nous avons prises à cet égard :

is, *Le Tiers et le Quart livre,* 1552, 2 vol. petit
r. citron, 108 fr. Duriez, n° 2969; payé 15 livres
n° 2571.

s, 1663, 2 vol., mar. vert, 330 fr. Nodier; 27 liv.,

ii Turonensis *Opera,* 1699, in-fol., veau fauve,
geret en 1858, n° 1850.

s, *Fasti magistratutum...,* 5 vol. in-fol., mar.
r la numismatique, qui, vendus séparément, ont
00 fr. Techener en 1865, n°s 1827-1831.

mplaire des *Essais* de Montaigne, 1588, in-4°, relié
tron, fut abandonné à 12 livres, n° 2993. Le *Manuel
ire,* après avoir dit qu'il était trop rogné, surtout
ajoute qu'il fut revendu 15 fr. en 1742; 56 fr. chez
en 1792; 39 fr. Nodier en 1847 (2), et environ
à Londres en 1860, et qu'il appartient aujourd'hui
, qui l'a payé 1,800 fr. » Ce M. D. est M. Double, et
, en 1863, ce même exemplaire s'éleva à 1,700 fr.,

ouve dans l'*Histoire de la Bibliophilie,* 6e livraison, planche B,
du blason qui donne une valeur singulière aux volumes qu'il
eux fasces parallèles et le collier de l'aigle blanc.

une faute d'impression; la dernière vente Nodier eut lieu
e fut à la première des ventes de cet amateur, en 1827, que
ce Montaigne de 1580, qui, à la chaleur des enchères, arri-
-être aujourd'hui à 2,000 fr.

c'est à dire au delà de cent quarante fois ce qu'il avait été payé aux enchères du cabinet Hoym.

En feuilletant divers catalogues, nous rencontrons successivement :

Amadis, 1573-1615, 23 vol. in-16, mar. rouge, 102 fr. Aimé-Martin en 1847, n° 674 (quelques volumes un peu courts ou tachés).

La *Bible,* 1715, 2 tom. en 3 vol., in-fol., mar. rouge, 300 fr. Giraud, n° 4, et 389 fr. Solar, n° 12 (85 liv., n° 140).

Senecæ Opera, 1607, in-fol., mar. rouge, fil., 100 fr., même vente, n° 472 (7 liv., n° 537).

Quintilianus, Parmæ, 1493, in-fol., mar. bleu, fil., 130 fr., même vente, n° 912 (40 liv., n° 1496).

Martial, 1559, in-16, mar. bleu, fil., 50 fr., n° 1117 (4 liv. 14 sols, n° 2026).

Suetonius, 1543, in-8°, mar. bleu, fil., 90 fr., n° 2624.

Suetonius, etc., 1475, 2 vol. in-fol., veau fauve, 101 fr., n° 2638 (12 liv. 15 sols, n° 3594).

Histoire universelle de J.-A. de Thou, 1736, 16 vol. in-4°, gr. pap., mar. bleu, fil., 1,295 fr., n° 2658 (381 livres, n° 3791).

Nous passons sous silence quelques autres volumes Hoym insérés au catalogue Giraud et adjugés à prix très doux : 811, 949 *bis,* 1089.

La *Bible,* Neuchastel, 1535, in-fol., mar. rouge, 4 liv. st. 10 sh. Hibbert; 505 fr. Solar, n° 7 (150 liv. en 1738, n° 168).

Les *Victoires des femmes du nouveau monde,* par Postel, 1553, in-16, mar. vert, 140 fr. Gaignat, 305 fr. De Bure, 327 fr. Solar, n° 315 (200 liv. avec un autre volume de Postel, n° 626).

Le Prince de Machiavel, trad., 1686, in-12, veau fauve, 28 fr. Solar, n° 517 (2 liv. 10 sols, n° 28).

rus linguæ latinæ, aut. R. Stephano, 2 vol. mar.
fr. Solar, n° 787 (131 liv., 1423).

is Orationes, 1525-32, 3 vol. in-8°, mar. bleu,
raud, 906, et 99 fr. Solar, n° 879 (7 liv. 6 sols,

s Flaccus, 1566, in-16, mar. rouge, 80 fr. Solar,
liv., 2065).

de Mayence, 1501, in-fol., veau fauve, 40 fr.
, 1,000 fr. Solar, n° 1854.

rium Antonini, 1601, in-8°, mar. vert, 51 fr. Solar,
0 liv. 10 sols avec *Arrianus,* in-fol., n° 3207.)

us, 1644, in-12, mar. bleu, 255 fr. Double, n° 243
° 3603).

ices de Verboquet, 1623, in-12, mar. rouge, mis
catalogue Techener, en 1855, n° 3584 (8 liv.,

us, 1713, in-12, mar. bleu, 59 fr. Duriez, n° 1970
1813).

nus, 1650, in-12, mar. bleu, 81 fr. Duriez, 2129
° 2107).

us, 1671, in-8°, 48 fr., mar. rouge, 106 fr. en 1838,
raud.

(H.), *Adnotationes in Evangelia,* 1594, mar.,
Vallière (il avait été abandonné à 45 fr. en 1738).

gistrats et République de Venise, par F. Contarini,
4, in-8°, mar. vert., reliure ancienne, 365 fr.
n° 1518 (7 liv., n° 3663).

tesse de Verrue, une des figures de femmes les plus
bles du commencement du XVIIIe siècle, ne doit nous
ne comme bibliophile; nous renverrons d'ailleurs à
éressante notice que M. Paulin Paris lui a consacrée
ulletin de M. Techener. Consulter aussi quelques
cées en tête de la reproduction du *catalogue* de

ses tableaux dans le *Trésor de la Curiosité* de M. Charle
Blanc, t. I (2 vol., 1857).

Le catalogue des livres qu'elle avait réunis, rédigé pa
Gabriel Martin et publié en 1737, contient 240 pages. L
ouvrages ne sont pas numérotés, mais classés dans l'ordre d
numéros d'un inventaire; il y en a 384.

Le classement est par format : les in-folio d'abord, ensui
les in-4°, puis les in-8° et les in-12.

Un très grand nombre de livres sont signalés comme reli
en maroquin.

Les romans, les pièces de théâtre, la littérature domine
dans cette collection. Les livres à figures sont en assez gra
nombre; les poètes français du XVIe siècle sont bien repr
sentés, et l'on y trouve la plupart de ceux du XVIIe; Cornei
Blessebois lui-même, « l'effroi de la décence, » y montre s
Œuvres satyriques. Leyde, 1676, 2 tom., 1 vol. in-12, ma
bleu, et si cet exemplaire venait à se présenter dans quelq
vente publique, il se paierait tout au moins 400 fr. (1).

On rencontre parfois des volumes ayant appartenu à
comtesse de Verrue, mais ils ne sont pas bien commun
nous en avons noté quelques-uns :

Amours de Clitophon, traduit d'Achille Tatius, 1635, in-
mar. rouge, 61 fr. Techener, n° 1841.

Celinthe (nouvelle), 1641, in-8°, mar. bleu, 78 fr. Techen
n° 1842. (Voir la pl. XVIII de l'*Histoire de la Bibliophil*

La Cour d'amour, par du Perret, 1667, 2 vol. in-8°, m
bleu, 52 fr., même vente, n° 1843.

M. Cigongne avait mis la main sur les *Œuvres* de Benser
en 2 volumes (n° 988).

(1) Nous apprenons à l'instant que cet exemplaire vient de se m
trer dans une vente faite à Bruxelles par le libraire Olivier, et qu'
été retiré à 500 fr., ce prix étant regardé comme au dessous d
valeur.

La vente Solar nous offre deux ouvrages, nos 1918, 1932. (Notons en passant qu'un livre peu commun, que Renouard attribue à une autre dame de Verrue, à la belle-mère de celle qui nous occupe, fut adjugé à 119 fr. à la même vente, prix élevé, dû sans doute à une reliure de Trautz-Bauzonnet, en maroquin bleu fleurdelisé.)

Le poète Longepierre est complètement ignoré aujourd'hui comme littérateur, quoique sa tragédie de *Médée* ait obtenu jadis un brillant succès; il en fut tellement fier, qu'afin de concilier ses goûts de bibliophile avec le soin d'éterniser de son mieux le souvenir de sa gloire, il imagina de faire graver une *Toison d'or,* qu'on rencontre au milieu, aux quatre coins et sur le dos des jolis volumes, reliés en maroquin, qui lui ont appartenu. Les amateurs les recherchent avec avidité, les paient quelquefois très cher. Signalons-en quelques-uns :

Novum Testamentum, 1541, 2 vol. in-8°, inscrit en 1818 au catalogue Renouard, figure au catalogue Cigongne, n° 19.

Le Psautier, trad. en françois, Paris, 1709, 2 vol. in-12, mar. rouge, 245 fr. Solar, n° 22.

La Morale de saint Grégoire, Paris, 1666, 3 vol. in-4°, mar. rouge, Dusseuil, 57 fr., n° 149.

D. Augustini Confessiones, Elzev., 1675, in-12, mar. violet, 495 fr. Renouard en 1853. (Cet amateur possédait aussi le *Novum Testamentum* de R. Estienne, 1541, 2 vol. in-8°, mar. bleu, qui figure au catalogue de 1818, mais qui ne se retrouve pas à celui de 1853.)

Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par M. de La Vallière, 1712, in-12, mar. vert, Solar, 415 fr., n° 261.

Les Provinciales, 1684, in-8°, cat. Cigongne, n° 84.

Beza, *De franciæ linguæ pronunciatione,* 1584, in-8°, mis à 80 fr., cat. Potier, 1855, n° 1052.

Catullus, 1680, in-8°, veau fauve, 52 fr. De Bure, 497.

Le Comte de Gabalis, 1670, in-12, mar. rouge, doublé

de mar. vert, 86 fr. De Bure en 1853, n° 320. Cet ex-
plaire avait appartenu à Nodier, qui y avait ajouté une n

Senecæ Tragediæ, Lugd.-Bat., 1652, in-8°, mar. v
100 fr., n° 1590.

Senecæ Opera, Ludg.-Bat., 1639-40, 3 tom. en 6 volu
in-12, mar. rouge doublé de mar. rouge, cat. Motteley, 1
n° 310 (non vendu).

Ciceronis Opera, Parisiis, 1543-46, 10 vol. in-16,
rouge doublé de mar. rouge; sur le dos, sur les plats
l'intérieur la Toison d'or; 1,000 fr. Solar, n° 2364; rev
915 fr. Double, n° 228.

Esther, 1669; *Athalie,* 1692, in-12, 790 fr. Solar, n° 1

Télémaque, 1717, 2 vol. in-12. On lit dans le *Manu*
Libraire (t. III, col. 1213) : « Par suite d'une concur
acharnée, survenue entre un très riche financier et un
ple bibliographe, ce dernier a payé 1,785 fr., à la ven
son ami Parison faite en 1856, cet exemplaire, rel
maroquin bleu, qui n'avait coûté que 30 fr. au défunt.
bibliographe en question est M. J.-Ch. Brunet lui-même

L'Heptaméron de Marguerite de Valois, Paris, 1560, i
veau écaille, 46 fr. Giraud, 60 fr. Solar, n° 2001.

Des causes de la corruption du goût, par Mme Dacier,
1716, in-8°, veau écaille, fil., 29 fr. Solar, n° 2250.

Ecclesiasticæ historiæ Scriptores, Parisiis, 1544, in
mar. citron, mis à 300 fr., cat. Potier, 1864, n° 3428.

Justinus, Elzevier, 1640, in-12, mar. rouge, fil., d
de mar. rouge, 410 fr. Double, n° 240.

X

L'abbé de Rothelin, homme aimable et instruit, fut u
amateurs les plus zélés du XVIIIe siècle. Le catalogue
bibliothèque, publié en 1746, contient 5036 numéros

ıx ouvrages sont reliés en maroquin. Les prix d'ad-
n furent très bas.

man de la Rose, édit. de Galiot du Pré, 1529, *mar.*
livres.

thelin et le *Testament* de Villon, imprimés en carac-
hiques et reliés en 1 volume, *mar. rouge,* 2 livres

rot de Dolet, Lyon, 1543, mar. rouge, 3 liv. 15 sols.
emplaire des *Grands et Petits voyages* de Bry, formé
ucoup de soin et de dépenses, relié en maroquin,
sa pas 750 livres.

nnaisseurs qui rencontrent un volume provenant de
ection se gardent bien de le laisser échapper.

ot de Préfond est un nom célèbre dans les fastes de
hilie. Nodier a dit, au sujet de ses charmants volu-
Un livre à la reliure de Desseuil ou de Padeloup,
à la garde, dans un médaillon ovale fort gracieuse-
é, l'EX MUSÆO PAULI GIRARDOT DE PREFOND, n'a pres-
de valeur fixe. » Après la vente publique faite en
t amateur forma une autre collection encore mieux
Il la céda en bloc au comte de Mac-Carthy, et elle
rsée dans le très important catalogue publié en
ur la vente après la mort du comte.

lumes de Girardot, qui figurent dans les catalogues,
ent matière à une longue énumération; nous en
s une, mais non celle que nous avons dressée et
uverait trop longue; nous l'abrégerons beaucoup.

inthi, auct. B. Ochino, in-8°, mar. rouge, 70 fr.
en 1862, n° 80.

ues de Ochin, 1559, in-8°, mar. rouge, larges dent.,
olar, n° 314.

sographie, par Thoinot Arbeau, 1576, in-4°, veau,
fr. Solar, n° 728.

Bandello, *Titi et Egesippi historia,* 1509, in-4°, mar. cit. à compartiments, doublé de mar. rouge, dent. et tabis 795 fr. Solar, n° 2074. Cet exemplaire a successivement ét payé 600 fr. vente Gaignat, 301 fr. Mac-Carthy, 350 fr De Bure, n° 850. L'écusson de Girardot est à l'intérieur d la reliure, et ses armoiries, en maroquin rouge, en ornen l'extérieur. On ne connaît pas d'autre volume de cet amateur qui soit relié de cette manière.

Controverse des sexes, par Gratian Dupont, 1541, in-8° mar. rouge, filets, 351 fr. Double, n° 102 (12 liv., n° 721)

Mystère des Actes des Apostres, 1537-41, in-4°, mar. rouge 206 fr. De Bure en 1853, n° 759.

Description de la Terre Sainte, par Postel, in-16, mar rouge, 42 fr. Nodier, 46 fr. prince d'Essling en 1839, n° 1

Dissertation du vrai sacrifice, par de l'Espine, 156 mar. vert, 30 fr. Essling, n° 14.

Le *Rasoir des rasez,* etc., 1562, in-8°, mar. rouge, 50 f Pixérécourt, n° 65.

De duplici statu, per C. Suenckfedlium, 1546, in 8°, ma bleu, 144 fr. Gaignat, 52 fr. Mac-Carthy, 15 fr. 50 Chateaugiron, 30 fr. Pixérécourt, n° 83 (payé 182 liv., n° 152

Le Chevalier aux dames, 1516, in-4°, 671 fr. Pixérécour n° 602, mis à 1,200 fr. sur le catalogue de Techener, 135 n° 1052.

Neander, *Proteuangelion Jacobi,* 1570, in-8°, mar. roug 19 fr. Nodier, n° 11. Cet exemplaire portait la signature d poète Desportes.

Viret, *Le Requiescant in pace,* 1552, in-8°, mar. roug 19 fr., n° 39; revendu 22 fr. Baudeloque, 60 fr. Ch. Girau n° 293; figure au cat. Cortina, n° 10099 (1).

(1) M. de la Cortina est un riche et zélé bibliophile espagnol, qui réuni à Madrid une collection nombreuse et importante; il en a fa imprimer un catalogue qui ne remplit pas moins de 6 gros volum

o, *Le prime nove del altro mondo,* 1555, mar. bleu, n° 49. Cet exemplaire, qui venait de chez Boze, se ux ventes Gaignat (adjugé à 900 fr.) et Mac-Carthy 400 fr., et cédé à 500 fr. à un amateur anglais).

man de la Rose, 1529, in-8°, mar. rouge, 153 fr. ° 289 (25 liv., n° 710).

ns de B. Ochin, s. l. 1560, in-8°, mar. rouge, -Carthy, 50 fr. La Bédoyère en 1862, n° 70.

scritte al signor P. Aretino, 1551-52, 2 vol. in-8°, ı, large dent., doublé mar. rouge dent., 250 fr. ıy, n° 3847; 420 fr. La Bédoyère en 1862, n° 1813 ulement Gaignat en 1769).

a de la Vergine Maria, Milano, 1499, in-4°, mar. comp., doublé de mar. rouge dent. et de tabis., e Bure en 1853, n° 40. Cet exemplaire avait figuré s Gaignat et Mac-Carthy.

li de la Madona, Taurini, 1496, in-4°, même reliure, ême vente, n° 41.

sture de la profession de foi de Cyrille, 1629, mar. fr. M*** (mars 1839), avec une note de Nodier.

XI

Pompadour aimait les livres; elle en réunit une ıantité. L'inventaire dressé après sa mort n'évalue hèque qu'à 12,500 livres, somme fort au dessous eur véritable. En revanche, la favorite possédait 787,000 liv. de diamants, pour 687,600 liv. de d'or et d'argent, pour 394,000 liv. de bijoux,

cutant une idée dont nous ne connaissons pas d'autre cet amateur a indiqué ce que lui avait coûté chacun des qu'il enregistre, et il a presque toujours payé fort cher, e fait remarquer le *Manuel du Libraire* (I, 990).

boîtes en or et *colifichets*. La garde-robe est évaluée 350,235 liv., et il y a pour 185,945 liv. de vieux laque d Chine, et pour 150,000 liv. de porcelaine ancienne, no compris celle de Sèvres ([1]).

Les volumes de Mme de Pompadour sont fort recherché Les trois tours qui forment le blason qui les embellit le donnent un prix spécial. On les rencontre parfois dans l catalogues des collections d'élite. Voir Solar, nos 1774, 193 2057 (*Histoire amoureuse du Congrès d'Utrecht*, rel. en ma vert, 60 fr.). *Cour de France turbanisée*, 1686, veau, 26 f

A la vente Double, *Tanzaï* de Crébillon fils, mar. ver filets, 81 fr., no 165.

Le Moyen de parvenir, 1732, 2 vol. petit in-12, 210 fr no 221.

Les Portraits des hommes illustres, par Vulson, 166 in-12, 76 fr., no 262.

Dictionnaire de Bayle, 1720, 4 vol. in-fol., mar., 319 f Parison, no 2434.

L'Esperon de discipline, par A. de Saix, 1532, in-4o, vea 490 fr. Cailhava, en 1862, no 267.

C'est à la vente Radziwill que le fanatisme en faveur d livres de l'amie de Louis XV s'est livré à ses plus gran excès. On a payé, sans doute par amour des contrastes, *L Journée du chrétien*, 1754, in-12, mar. bleu, 401 fr *L'Origine des puces* (en vers), 1749, mar. rouge, 190 fr no 814; *Le Diable boiteux*, 1756, 3 vol. in-12, exempl. e

([1]) Voir la curieuse publication de M. J.-A. Le Roi, bibliothécaire Versailles; le *Relevé des dépenses de Madame de Pompadour, depuis première année de sa faveur jusqu'à sa mort*, manuscrit conservé a archives de la préfecture de Seine-et-Oise. L'éditeur, connu d'ailleu par d'autres excellents travaux, a joint des notes fort intéressant (in-8o, 40 pages). Consulter aussi l'ouvrage de M. J. Dumesnil : *Histoi des plus célèbres amateurs français*, volume consacré à Mariette, 185 p. 165.

papier de Hollande, mar. bleu, 1,800 fr., n° 985.
t trouvé, à la vente Dinaux, seconde partie, n° 1, un
ire des *Images de Philostrate,* trad. de Vigmère,
n-fol. portant, au dessus des armes de la marquise,
ende : *Menus plaisirs du Roi,* qui peut provoquer
commentaires.

s en passant que nous avons vu à la bibliothèque de
le Bordeaux un bel exemplaire d'une édition gothique,
lumes in-folio, du *Miroir historial* de Vincent de
s. Les trois tours brillent sur le maroquin rouge de
rage, sur lequel la marquise n'abaissa probablement
ses yeux malins, armés de majesté. »

favorite nous conduit à une autre femme dont le rôle
histoire est à peu près le même. Mme du Barry était
origine, son éducation et ses goûts, fort étrangère à
ature; elle possédait cependant quelques livres, qui,
on désastre, sont en grande partie, nous le croyons,
bibliothèque de Versailles [1]. Quelques-uns ont été
ns la circulation, et il va sans dire que les amateurs
t beaucoup à les posséder. Nous en avons noté
rs.

e Double : *Le Diable boiteux,* 1765, 3 vol. in-12, mar.
205 fr., n° 208; *Œuvres* d'*Hamilton*, 1762, in-12,
, n° 210; *Suétone,* traduit par La Harpe, 1770, 2 vol.
245 fr., n° 244.

res de J.-B. Rousseau, 1753, 5 vol. in-12, mar. vert,
, vente T. S. en 1851, n° 489.

oire de l'établissement des moines mendiants, Avignon,
cat. Dinaux, n° 14.

Paul Lacroix, dont l'activité bibliographique ne connaît pas
nt de repos, a retrouvé des matériaux suffisants pour consti-
catalogue des livres de Mme du Barry, mais, bien qu'il ait été
depuis quelque temps, cet inventaire, fait pour piquer la
é, n'a pas encore vu le jour.

Un catalogue de livres en vente à la librairie Techener (1855, n° 2831) indique au prix de 600 fr. aux armes de la comtesse, et portant son chiffre placé au milieu des rayons figurés du soleil, un piquant recueil de chansons très profanes, intitulé : *Bréviaire de table, rédigé par Cupidon et Comus*... à Cocagne, chez les frères Joyeux, *rue de la Sensualité, aux dépens du plaisir*.

XII

Nous nous exposerions à entrer dans des détails trop étendus si nous parlions de la très riche collection du duc de La Vallière, vendue en 1784. La plupart des ouvrages que contenait la portion livrée aux enchères étaient reliés en maroquin, et lorsqu'ils passent en vente, ils atteignent, s'ils appartiennent à la vieille littérature française, des prix qui dépassent énormément ceux qu'ils obtinrent jadis [1].

Nous terminerons notre revue du XVIIIe siècle en mentionnant deux amateurs placés dans des positions différentes.

La bibliothèque Lamoignon était, à la fin du siècle dernier, une des plus remarquables qu'il y eût à Paris. Elle avait été en grande partie formée par le beau-père d'un magistrat éminent, par Berryer, qui fut successivement ministre de la marine et garde des sceaux (il mourut en 1762).

Nous voulons nous donner le plaisir de transcrire un passage de la préface :

[1] Indiquons un petit nombre d'exemples : *Les Neuf Preux*, 1507, in-fol., 150 fr. ; revendu 1,000 fr. Solar, 1869 ; *Perceval le gallois*, 1530, 61 fr. ; revendu 4,450 et 3,500 fr. aux ventes Double et Techener, après avoir reçu, il est vrai, une nouvelle et riche reliure ; *Les Quatre fils Aymon*, 20 fr. et 1,000 fr. Solar, 1856.

'était occupé pendant plus de quarante années à for-
cabinet des plus beaux livres grecs et latins, ancien-
ions, soit de France, soit des pays étrangers. Par un
ıne patience infatigables, à l'aide de plusieurs coopé-
étrangers, il avait recueilli les plus belles éditions, et
t procuré les exemplaires les plus parfaits. Si les
es des ventes publiques lui apprenaient qu'il existait
ıplaire plus beau, plus grand de marge, mieux con-
ıe celui qu'il possédait, il le faisait acquérir sans
rasser du prix, et il se défaisait à perte de l'exemplaire
eau. La majeure partie des auteurs anciens et moder-
son cabinet a été changée huit ou dix fois de cette
. Il ne s'arrêtait qu'après s'être assuré qu'il avait le
exemplaire connu, soit pour la marge, soit pour la
ı papier, soit pour la magnificence et la conservation
eliure. A l'égard des ouvrages d'éditions modernes,
elles faites en pays étrangers, M. Berryer voulait les
feuilles; il en faisait choisir dans plusieurs exem-
ın parfait, et il le faisait relier en maroquin de choix,
tère de la marine, qu'il avait rempli, lui ayant donné
es facilités d'en être abondamment et fidèlement
dans toutes les échelles du Levant. »

bibliothèque fut achetée par un libraire anglais,
e, et bien peu de ces volumes sont revenus en France.
ogue publié en 1791 (mauvaise époque pour la biblio-
forme 3 volumes, et il est du nombre de ceux qui
: la fièvre (expression de Ch. Nodier). Les ouvrages
au droit français, et quelques autres, ne furent pas
; dans l'acquisition. En 1797, un catalogue de ce qui
le la collection Lamoignon fut publié pour une vente
e qui eut lieu à vil prix.

léniste Brunk, le savant éditeur de Sophocle et de
logie, était un bibliophile fervent. Renouard, qui

l'avait bien connu (1), s'exprime en ces termes : « Il avait la passion des beaux livres et des riches reliures. Sa bibliothèque, formée des meilleurs livres, surtout dans les éditions des anciens classiques, était brillante et d'un grand luxe, et cependant il criait parfois assez rudement contre les bibliomanes. De chacune des éditions grecques par lui publiées, son exemplaire était tiré sur un papier toujours supérieur et quelquefois unique, et ces volumes de prédilection il les faisait relier en maroquin, souvent avec plus de recherche que de goût, mais toujours avec magnificence. »

Ces livres n'ont été payés que des prix fort modérés lorsqu'ils ont paru en vente publique; on peut s'en assurer :

Gnomici poetæ, 1784, in-8°, mar. rouge et bleu, à compartiments, 31 fr. Renouard.

Sophocle, 1786, 2 tom. en 4 vol. sur vélin, relié de même 400 fr. Renouard.

Aristophane, 1781, 4 vol. in-8°, mar. bleu (avec des note manuscrites de l'éditeur), 116 fr. Renouard.

Les *Analecta poetarum græcorum*, 1776, 3 tom. en 6 vol in-4°, exemplaire sur vélin, mar. vert, 300 fr. Renouard n° 953, et 350 fr. Solar; n° 899.

Peut-être continuerons-nous un jour nos recherches su ce que le XIX° siècle offre d'intéressant en fait de reliur exécutées pour des amateurs dont les livres se paieront bie cher dans une centaine d'années.

P. S. Consignons ici deux notes supplémentaires :

Un exemplaire du *Gargantua* de Rabelais (Lyon, F. Just 1538), qui n'avait pas dépassé 3 fr. à la vente Pompadou s'est élevé à 520 fr. à celle de M. Chedeau, en 1865, n° 82

Nous recevons à l'instant le beau catalogue de la biblio

(1) Renouard acheta une partie des livres de Brunck; mais il n trouva pas toujours les procédés de l'helléniste fort délicats. (Vo son catalogue, t. II, p. 17.)

èque du prince Michel Galitzin, à Moscou, bibliothèque qui sera point dispersée, et qui fait partie du musée portant nom de cette famille illustre. Nous y retrouvons, n° 69, cemplaire de l'*Explication des maximes des saints,* de nelon, aux armes de Jacques II, payé 500 fr. à la vente Bure.

DE

UBLE SÉRIE DE POLYÈDRES DEMI-RÉGULIERS

qui servent de complément

AUX RECHERCHES D'ARCHIMÈDE ET DE KÉPLER

SUR LE MÊME SUJET;

PAR M. VALAT.

---

avons présenté et lu à l'Institut, le 17 juillet 1854, oire sur les Polyèdres demi-réguliers d'Archimède nom qu'on donne aux 13 solides étudiés et par Képler); le rapport de la Commission, com- e M. Poinsot, président, et de MM. Poncelet et fut ajourné indéfiniment par la mort du premier, désiré s'en charger à cause de la spécialité du sujet, à celui de son beau mémoire sur les polyèdres Une courte analyse de ma lecture parut dans les -rendus de l'*Académie des Sciences*, puis dans le de M. l'abbé Moigno; mais ce travail, revu et consi- nent réduit, a été de nouveau présenté au dernier des Sociétés savantes de l'année 1864.... Aura-t-il neurs de l'impression, ainsi qu'on en use pour les es lus dans chaque section? C'est ce que nous igno- oi qu'il en soit, j'avais indiqué, comme susceptibles térêt particulier, deux séries nouvelles de polyè-

dres demi-réguliers que j'avais déduites de mes form
Sans en avoir fait l'étude, qui offre, je l'avoue, peu de
cultés, aujourd'hui j'ai cru devoir en reprendre l'examen
compléter les travaux peu connus que renferme mon Mé
principal. C'est ainsi que, si je ne me trompe, la Géom
comptera une théorie de plus, théorie qui prendra
immédiatement après celles des corps réguliers ou pla
ques, et des corps réguliers étoilés de Poinsot, sau
applications dont elle peut être l'objet, aussi bien qu
premières, trop peu étudiées malgré leur utilité, dan
meilleurs traités, même les plus récents.

Reprenant les formules exposées dans notre Mém
pour les combinaisons ternaires,

$$f\left(\frac{2n}{q}-n+2\right)+f'\left(\frac{2n'}{q}-n'+2\right)+f''\left(\frac{2n''}{q}-n''+2\right.$$

$$f=\frac{4pn'n''}{2(pn'n''+p'nn''+p''nn')=nn'n''(q-2)} \quad (2)$$

$$f'=\frac{np'}{pn'}\,f\,(3) \qquad f''=\frac{np''}{pn''}\,f\,(4),$$

dans lesquelles, f, f', f'' représentent les nombres des
de chaque espèce; n, n', n'' les nombres des côtés q
comprennent; p, p', p'' les nombres des angles plan
constituent chacun des angles solides ou polyèdre
manière que $p+p'+p''=q$; il faut observer que le
mum des valeurs f, f', f'' ou n, n', n'' est trois; et que la
de q varie seulement de 3 à 5 : trois corps ternaire
déduisent. Le 1er, de 26 faces, formé de 12 carrés, 8 h
nes et 6 octogones; le 2e, de 62 faces, savoir : 30 carr
hexagones et 12 décagones; le 3e, également de 62
analogue au précédent, contient 30 carrés, 20 triang
12 pentagones.

Les formules précédentes se réduisent à celles-ci,

le cas des combinaisons binaires, comme on pouvait le prévoir :

$$f\left(\frac{2n}{q} - n + 2\right) + f'\left(\frac{2n'}{q} - n' + 2\right) = 4 \quad (5) \qquad f' = \frac{np'}{pn'} f \quad (6)$$

En posant $p + p' = q$.

Ce sont ces formules dont nous avons besoin pour obtenir nos deux séries; il est d'ailleurs presque inutile de remarquer qu'elles fournissent les 10 solides d'Archimède, complément des 13; et que l'on en déduit également les corps platoniques au nombre de cinq, en prenant la relation

$$f\left(\frac{2n}{q} - n + 2\right) = 4 \quad (7)$$

que Lagrange et Laplace ont présentés dans leurs leçons à l'École normale (1).

Revenant à nos séries. Posons

1° $p = 1$, $p = 2'$ d'où $q = 3$; il en résulte les relations

$$f = \frac{4n'}{2n' + n(4 - n')} \qquad f' = \frac{8n}{2n' + n(4 - n')}$$

qui donnent dans le cas de $n' = 4 \begin{cases} f = 2 \\ f' = n \end{cases}$

c'est à dire la série des prismes droits à base quelconque, toujours réguliers et latéralement compris entre des carrés en nombre égal à celui des côtés de la base, et dont l'arête

(1) Une lacune regrettable existe dans le remarquable travail de Poinsot, sur les quatre polyèdres réguliers étoilés, dont trois étaient connus avant lui par les belles recherches de Képler; la formule algébrique dont il se sert n'est applicable qu'à deux d'entre eux, et offre un paralogisme encore inexpliqué, si l'on essaie de l'étendre à l'un des deux derniers. Nous espérons offrir la solution de cette difficulté, que le nom de l'illustre auteur du mémoire nous a bien souvent empêché d'aborder.

est aussi égale à l'arête de la base. — Ils constituent
série dont nous avons à nous occuper, et l'hypothèse n
répond à l'hexaèdre ou cube exceptionnellement co
comme corps régulier dans cette série binaire.

2° Soit $p = 3$, $p' = 1$ d'où $q = 4$; il en résulte

$$f = \frac{6n'}{n - n'(n-3)} \qquad f' = \frac{2n}{n - n\ (n-3)}$$

qui deviennent pour $n = 3$ . . . $f = 2n'$ $f' = 2$
deuxième série de ***prismes improprement dits*** (no
nommerons ***prismes gauches***, à base quelconque, toujours
liers néanmoins, et compris entre des triangles équilat
d'un nombre double de celui des côtés de la base; c
seule série vraiment nouvelle que nous ayons à consi
et qui exige un calcul géométrique assez compliqu
égard à la facilité de ceux qui répondent à la 1re séri
est l'objet principal de notre étude, et il offre deux pa
l'une relative à la série nouvelle dont il faut cherch
éléments divers; l'autre relative à la comparaison tout
naturelle que semble réclamer le rapprochement des
séries déduites d'une même loi.

Il est à peine besoin de remarquer : 1° que l'hypothèse
conduit à l'octaèdre régulier; 2° que cette série de p
gauches se déduit géométriquement de la 1re série de p
droits, en opérant un mouvement de rotation sur l'axe
base supérieure, et l'abaissant un peu, de manière q
arêtes latérales, prenant une inclinaison plus ou moin
sible, restent de la grandeur de l'arête principale.

La dernière réflexion prouve sans doute qu'une s
considération géométrique eût suffi pour obtenir cett
jusqu'à présent inconnue; mais aussi laisse l'avant
l'analyse qui a découvert ces corps singuliers sans qu'
cherchât *à priori*. Nous aurons sans doute à rappeler po

ce mode de génération analogue à tant d'autres dans la géométrie des corps solides.

Enfin, et pour ne rien laisser d'équivoque dans la communication que j'ai l'honneur de faire à l'Académie, je déclare que mon travail diffère entièrement de celui que j'ai analysé devant la section scientifique de la Sorbonne, cette année, bien qu'il pût s'en déduire comme conséquence et application de mes vues générales sur la matière.

ARTICLE PREMIER.

Propriétés communes aux deux séries.

Les prismes droits qui forment la 1re série sont connus; on les inscrit dans une sphère dont le rayon est facile à déterminer, tout aussi bien que les corps prismatiques gauches de la 2e série; ni les uns ni les autres ne sont circonscriptibles.

Deux polygones réguliers égaux servent de base à ces corps dans des plans parallèles; ils diffèrent d'ailleurs de position dans les deux séries.

Le centre de la sphère circonscrite est aussi le centre de figure, placé sur le milieu de la droite qui joint les centres de gravité des deux bases.

Le nombre des faces augmentant indéfiniment, la hauteur que nous supposons consister dans l'arête précédente qui joint les centres de gravité des bases et leur est perpendiculaire, diminue avec le côté du polyèdre demi-régulier, en sorte que les deux bases se rapprochent : le corps tend à devenir un cylindre droit très court dans la 1re série, et n'en diffère que fort peu à mesure que l'on augmente le nombre des faces latérales; il en est presque de même dans la 2e série... Les deux sortes de corps ressemblent à des disques plats réguliers dans la 1re série, toujours irréguliers dans la 2e.

A la limite, ce sont deux circonférences réduites à une seule, et les corps deviennent des surfaces planes.

ARTICLE DEUXIÈME.

Propriétés particulières à la 1re série.

Nous les énonçons pour ne rien omettre de ce qui les concerne; mais elles sont évidentes, et pour la plupart établies dans les traités élémentaires de géométrie.

Toute section parallèle à l'une des bases est un polygone régulier égal à chacune d'elles; les deux portions du volume sont entre elles comme les deux parties de l'arête divisée par la section; en sorte qu'il est facile de partager le prisme en deux corps de raison donnée par un plan parallèle aux bases.

Les sections obliques donnent lieu à des polygones irréguliers de forme très variable.

Les sections par l'axe du prisme, c'est à dire la perpendiculaire aux deux bases passant par leur centre de gravité, donnent lieu à deux corps égaux; celles qui, parallèles à l'axe, s'en éloignent plus ou moins, donnent naissance à des corps inégaux, sans importance, sauf dans quelques cas particuliers.

Toutes les droites, menées du centre de figure aux milieux des arêtes, sont égales, et par suite peuvent être considérées comme les rayons d'une sphère qui contient les milieux de toutes les arêtes; dans le cube qui est un prisme hexaèdre régulier, cette sphère tient le milieu entre les deux sphères; inscrite et circonscrite au cube. Les rayons de la sphère circonscrite et de cette troisième sphère étant R, R', et l'arête A, nous avons la relation $R^2 - R'^2 = \frac{A^2}{4}$ de plus R' est ici le rayon du cercle inscrit à l'une des bases;

il est toujours connu; on en déduit par conséquent
rayon de la sphère circonscrite. On peut envisager
e comme formé : 1° de deux pyramides égales, ayant
e l'une des bases du prisme, et pour les autres le
; 2° d'autant de pyramides quadrangulaires ayant
es les carrés qui renferment latéralement le corps,
hauteur la perpendiculaire menée du centre de
sommet de ces pyramides, sur chacune des faces
, soit P cette perpendiculaire, on a la relation
$-\frac{A^2}{2}$ ou celle-ci $P^2 = R'^2 - \frac{A^2}{4}$. Ainsi sont déter-
s éléments de la figure, lorsqu'on connaît seulement
comme dans les corps réguliers. Ces lignes élémen-
lculées, il est aisé d'en conclure la surface ou le
lu prisme. Nous présenterons dans un tableau parti-
valeurs des lignes, surface et volume des prismes
cette série pour dix de ces corps; mais ce calcul,
le d'ailleurs, exige que l'on connaisse déjà les rayons
es inscrits et circonscrits aux polygones réguliers
servent de base : commençons, en conséquence,
ableau, fondement indispensable de tous nos cal-

1er TABLEAU

Relatif aux polygones réguliers d'un nombre de côtés n = 3, 4, 5, 6, e

$n = 3$	$A = r\sqrt{3} = 1{,}73205 =$ $r = \frac{A\sqrt{3}}{3} = 0{,}57735$	$2r'\sqrt{3} = 3{,}4641$ $r' = \frac{A\sqrt{3}}{6} = 0{,}28867$	$S = \frac{A^2\sqrt{3}}{4} = 0{,}433$ $= \frac{3r^2\sqrt{3}}{4} = 1{,}299$
$n = 3$	$A = r\sqrt{2} = 1{,}4142135.r$ $r = \frac{A\sqrt{2}}{2} = 0{,}7071067.A$	$A = 2r'$ $r = \frac{A}{2}$	$S = A^2$ $= 2r^2$
$n = 5$	$A = 1{,}175509.r$ $r = 0{,}85065.A$	$A = 1{,}4535.r'$ $r = 0{,}68818.A$	$S = 1{,}720475.A^2$ $= 2{,}378056.r^2$
$n = 6$	$A = r$	$A = 1{,}1547.r'$ $r = 0{,}8660.A$	$S = 2{,}5980762.A^2$
$n = 8$	$A = 0{,}765367.r$ $r = 1{,}306562.A$	$A = 0{,}8284.r'$ $r' = 1{,}2071067.A$	$S = 4{,}8284207.A^2$ $= 2{,}828427.r^2$
$n = 10$	$A = 0{,}618034.r$ $r = 1{,}618034.A$	$A = 0{,}6498.r'$ $r' = 1{,}538841.A$	$S = 7{,}6942075.A^2$ $= 2{,}93892.r^2$
$n = 12$	$A = 0{,}517638.r$ $r = 1{,}93185.A$	$A = 0{,}5358984.r'$ $r' = 1{,}866025.A$	$S = 11{,}1961524.A$ $= 3.r^2$
$n = 15$	$A = 0{,}415989.r$ $r = 2{,}4048.A$	$A = 0{,}42532.r'$ $r' = 2{,}35128.A$	$S = 17{,}634704.A^2$ $= 3{,}051629.r^2$
$n = 20$	$A = 0{,}0976.r$ $r = 3{,}19621.A$	$A = 0{,}31677.r'$ $r' = 3{,}1568.A$	$S = 31{,}5685.A^2$ $= 3{,}0810856.r^2$
$n = 24$	$A = 0{,}068148.r$ $r = 3{,}8306.A$	$A = 0{,}26337.r'$ $r' = 3{,}7978.A$	$S = 45{,}57450.A^2$ $= 3{,}121853.r^2$

Les rayons $r'r$ des cercles inscrits et circonscrits à chac des polygones réguliers de côté A, sont liés par la relati $r^2 = r^{2\prime} + \frac{A^2}{4}$, en sorte que des six éléments calculés da

u, trois peuvent être vérifiés aisément. Les périmè-
ces polygones conduisent à des valeurs de plus en
ochées de π, comme on sait; celui du dernier donne
e valeur 3,1326, qui diffère de la véritable de 8 à 9
s seulement.

ableau nous pouvons passer au suivant, qui concerne
es de la 1[re] série, dans laquelle R′ est identiquement
ous avons la valeur ci-dessus.

2ᵉ TABLEAU

relatif aux corps prismatiques droits.

RAYON [d]e la sphère [ci]rconscrite.	$R' = r$	PERPENDICULAIRE sur les faces latérales.	SURFACE.	VOLUME.
$= \frac{A}{6}\sqrt{21}$ 0,76376.A		$P = \frac{A\sqrt{3}}{6}$ =0,28867A	S = 3,8660.A²	√ = 0,4330 A³
$= \frac{A\sqrt{3}}{2}$ =0,8660A		$P = \frac{A}{2}$ = 0,5A	S = 6. A²	√ = A³ ou 1
= 0,986.A		P = 0,6880.A	S = 8,44095. A²	√ = 1,72047.A³
=1.1180.A		P = 0,8660.A	S = 11,1960. A²	√ = 2,5980. A³
=1,399A		P — 1,2071.A	S = 17,656. A²	√ = 4,8284. A³
=1,6935.A		F = 4,5388.A	S = 25,3884. A²	√ = 7,6942. A³
=49955A		P = 1,8660 A	S = 34,3923. A³	√ = 11,196.A³
=2,456.A [o]u 2,441		P = 2,352.A	S = 50,2694. A²	√ = 17,6347. A³
=3,235.A		P = 3,161	S = 88,137. A²	√ = 31,5685.A³
=3,863.A		P = 3,797	5 = 115,1490.A²	√ = 45,5745.A³

Le second de ces corps est le cube; au-dessous est l prisme triangulaire dont le volume est inférieur à celui d cercle construit sur la même arête; au-dessus les volume croissent rapidement jusqu'à dépasser 100 fois le cube d'un des arêtes dans le prisme à 26 faces, ayant pour base l polygone régulier de 24 côtés; les surfaces croissent égal ment, bien que dans une progression moins rapide; la diff rence des perpendiculaires r avec les rayons R, et à pl forte raison avec les rayons R′ diminue sans cesse.

ARTICLE TROISIÈME

Relatif aux corps prismatiques gauches.

Dans ces corps, l'axe perpendiculaire aux deux fac parallèles qui servent de bases, passe par les centres figure de chaque base, et forme ce que nous appellero la hauteur du prisme; mais cette hauteur est moindre q l'arête qui tombe obliquement par les bases, ce qui n'a p lieu dans les prismes droits.

Les triangles latéraux qui limitent le corps entre les bas sont alternativement inclinés d'une quantité égale sur c bases; en sorte que le même triangle fait un angle aigu p son arête basique avec la base, dont il prend un côté, un angle obtus avec la base opposée où il appuie s sommet.

En outre, il est aisé de voir que les angles de ces fac latérales seront égaux entre eux, et leur grandeur variera se siblement en passant des prismes les plus simples aux pri mes composés ; en sorte que ces prismes tendront à se re tifier pour se rapprocher du prisme droit de plus en plu avec l'augmentation du nombre des côtés des bases.

L'une des propriétés les plus remarquables, c'est que l sections parallèles aux bases seront des polygones d'u

e égal à celui des bases, bien que les côtés en soient toutefois, en se rapprochant du centre de figure, adjacents, qui sont inégaux, se rapprochent et deviennx, même dans le cas unique où les sections sont ntes des bases.

ns-nous un instant sur ces singuliers polygones. On aisément que les périmètres irréguliers de ces s sont formés de deux ordres de côtés, alternativeposés à des bases prises sur les deux polygones qui renferment le prisme; mais le nombre de ces nt double de celui de ces derniers polygones, on cilement que deux côtés de suite valent un seul côté ; en sorte que les périmètres de ces polygones ont même valeur, et c'est celle du périmètre des bases u corps prismatique; Ces polygones sont en outre les dans une même circonférence, dont le rayon tance d'un des sommets à l'intersection de l'axe par ; mais en nous rapprochant du centre de figure, adjacents des sections tendent à l'égalité, et la ui passe par ce centre est un vrai polygone régulier nbre de côtés double de celui des bases, quoique ne périmètre.

mière conséquence à déduire de ce fait géométrique, sa surface surpasse celle des bases; et l'on doit préie les sections grandissent en s'éloignant des bases indre leur maximum à la moitié de la grandeur de deuxième conséquence, plus facile encore à vérifier, deux sections équidistantes du centre seront égales. rrons consacrer un article particulier à l'examen de ces s que nous exprimons ici d'une manière générale, e nous croyons opportun, avant tout, de déterminer ents de ces corps dans quelques cas fort simples.

lcul des surfaces ne présente pas de difficulté, puis-

qu'il s'agit de figures polygonales régulières considérées dans le 1er tableau; celui du volume exige que l'on connaisse la hauteur des prismes ou la distance des bases, ainsi que les perpendiculaires abaissées du centre de figure sur l'un des triangles latéraux. On calcule la hauteur ou distance des bases par l'apothême d'un des triangles latéraux qui vaut $\frac{a\sqrt{3}}{2}$ et par les rayons des cercles circonscrits et inscrits aux bases, rayons toujours déterminés; en les désignant par r,r' on aura cette hauteur par la relation $h^2 = \frac{3}{4}a^2 - (r - r')^2$; la moitié de cette hauteur, qui désigne le milieu de l'axe ou le centre de figure, sera donc connue. Dès lors on trouvera, par un calcul encore plus simple, la valeur des perpendiculaires abaissées du milieu de l'axe ou de h sur les faces latérales... Le reste n'offre aucune difficulté.

On voit donc que l'on peut considérer tout corps gauche prismatique comme composé : 1° de deux pyramides régulières égales ayant pour base l'une des bases du prisme, et pour hauteur le demi axe; 2° de pyramides triangulaires également régulières ayant pour base les triangles latéraux et pour hauteur la perpendiculaire menée du centre de figure sur l'apothême des faces latérales, d'où résulte le tableau suivant :

3e TABLEAU.

RAYON de la sphère circonscrite R	VALEUR de l'axe x	PERPENDIC^res sur les faces latérales. p	SURFACE.	VOLUME.
$\frac{\sqrt{2}}{2}$ — 0,70710	$\frac{\sqrt{6}}{3}$ — 0,8165	0.408	3,4641	0,4714
0,8226	0,8409	0,586	5,4641	0,957
0,9510	0,8506	0,756	7,7710	1,086
1,1830	0,8556	0,921	10,392	2,333
1,3755	0,8603	1,248	16,585	4,266
1,6745	0,8624	1,571	24,048	6,741
1,9795	0,8635	1,893	32,784	9,779
2,441 ou 2,390	0,8643	0,373	48,2594	15,344
3,2253	0,8651	3,157	80,457	27,322
3,855	0,8654	3,8115	111,933	39,3315

bleau nous présente des faits analogues à ceux qui t été fournis par le précédent. La surface et les volu-oissent rapidement; les surfaces, dans une proportion ent lente; celle du prisme de 24 côtés à la base vaut environ celle du prisme triangulaire; les volumes, ne proportion presqu'aussi rapide, de 0,4714 à 5; c'est à dire de 1 à 84. — Les remarques les plus ntes concernent les valeurs de l'axe, qui croissent

fort lentement, en se rapprochant de la hauteur normale
du premier au dernier on passe de la grandeur 0,816
0,865; la longueur des perpendiculaires suit une progressi
rapide en se rapprochant du rayon du cercle inscrit comm
de celui du cercle circonscrit, plus grand que la valeur
1er, plus petite que celle du 2e. La première du prisme éta
0,408, on sait que $r = 0,57735$ tandis que $r' = 0,2886$
leur demi-somme 0,433 se rapproche sensiblement de
valeur de $p = 0,408$; la dernière du prisme à 24 côtés
base nous donne pour $r = 3,8306$ et $r = 3,7978$; la de
somme est 3,814, qui diffère peu de $p = 3,8115$.

Des sections parallèles aux bases.

Nous avons vu qu'elles étaient isopérimètres entre ell
ainsi qu'avec les bases; mais l'examen de ces polygones
demi-réguliers donne lieu à deux problèmes.

1° Étant donnée la distance d'une section à l'une des bas
calculer son périmètre et sa surface?

2° Quelle doit être, s'il y a lieu, l'augmentation de
surface pour la section s'approchant du centre, et quelle se
la surface maximum?

Soient b, b' deux côtés successifs de la section placée à
distance pa du sommet d'un des triangles qui s'appuie à
base supérieure, par exemple; par suite, à une distan
$(1-p)a$ de sa base inférieure; nous aurons la section de
triangle $= pa$; comme la section voisine $= (1-p)a$; si
périmètre de la base est na, celui de la section sera npa
$n(1-p)a = npa + na - npa = na$. Examinons un
ces corps, d'abord en général, connaissant avec le côté
du solide, les rayons r, r' des cercles inscrits ou circonscr
à l'une des bases.

Considérons deux triangles latéraux consécutifs, le premi

n sommet à la base supérieure, le deuxième s'ap-
ar son sommet sur la base inférieure ; menons l'axe
entres de figure des deux bases et les rayons r,r'
les circonscrits à ces mêmes bases, qui vont joindre
es ; on aura l'apothême du triangle $= \frac{a\sqrt{3}}{2}$, et pour
d'une section parallèle dans le premier triangle
$\frac{a}{}$; on sait que le côté suivant de la section, qui fait
second triangle latéral, vaudra $(n-m)a$; en sorte
eux côtés réunis valent a.
à la surface de la section par le calcul des perpen-
s menées de l'axe sur les côtés consécutifs que
nsidérons, a' et a'' étant ces côtés, nous avons
a ; $a'' = \frac{n-m}{n} a$; la perpendiculaire, menée sur
ur expression $r' + \left(\frac{(r-r')(n-m)}{n}\right)$ que nous
tons par ρ ; la seconde, menée sur a'', vaudra
$(r-r')$; et réduisant la première expression, on

$$= r - \frac{m}{n}(r-r') \text{ et } \rho' = r + \frac{m}{n}(r-r'),$$

le valeur étant aussi représentée par ρ'.
Ces valeurs de ρ, ρ', rapprochées, donnent lieu à
ème $q + \rho' = r + r'$; et quand la section devient
gone régulier, ce qui a lieu pour la section équidis-
s bases, on a $2\rho = r + r'$, ou $\rho = \frac{r+r'}{2}$, moyenne
tique.
le nombre des côtés du polygone primitif du côté a ;
mètre sera pa et sa surface $\frac{par'}{2} = s.$; la surface

de la section sera : $pa' \frac{\rho}{2} + pa'' \frac{\rho'}{2} = \frac{p}{2} (\rho a' + \rho' a'')$ remplaçant ρ, ρ', a'; a'' par leurs valeurs, il en résulte $s' = pa \left(\frac{r'}{r} + \frac{m}{n} (r - r') (1 - \frac{m}{n}) \right)$ qui se réduit à $s' = pa \frac{r'}{2}$, si $m = n$, comme on devait le prévoir. Dans tous les cas, s' surpasse s de $pa \frac{m}{n} (r - r') \left(1 - \frac{m}{n}\right)$ et la différence croît avec la portion $\frac{m}{n}$, jusqu'à $\frac{m}{n} = \frac{1}{2}$; on peut s'en convaincre en posant $\frac{m}{n} = \frac{1}{2} + K$. Nous avons s' qui se composera de $\frac{par'}{2}$ puis de $pa (r - r') \left(\frac{1}{4} - K^2\right)$ ce qui prouve :

1° Que les sections également distantes de la section médiane sont égales;

2° Qu'elles croissent lorsque K diminue, c'est à dire quand on s'approche de cette section;

3° Qu'elle devient un maximum pour $K = o$, c'est à dire lorsqu'on prend la section médiane.

Dans ce dernier cas $s' = \frac{par'}{2} + pa \left(\frac{r - r'}{4}\right) = \frac{pa (r + r')}{4} = pa\frac{\rho}{2}$; résultat facile à prévoir; le rapport $\frac{s'}{s}$ sera donc celui des rayons r et r', savoir $\frac{r + r'}{2r'} = \frac{1}{2} \left(\frac{r}{r'} + 1\right)$ par suite plus grand que l'unité, puisque l'on sait que $\frac{r}{r'}$ est plus grand que 1. On en tire $\frac{s' - s}{s} = \frac{r - r'}{2r'}$ Les recherches particulières de s' dans les corps triangulaires,

drangulaires ont de l'intérêt mais n'offrent aucune diffi-
é. Nous les donnerons dans le cas du prisme à base
ngulaire et du prisme à base carrée : le premier n'est
e chose que l'octaèdre régulier; le deuxième est le
llèle du cube ou hexaèdre régulier; ce sont donc les
s qui méritent le plus notre attention.

Prisme triangulaire gauche : $r = \frac{a\sqrt{3}}{3}$; $r' = \frac{a\sqrt{3}}{6}$
$\frac{a\sqrt{3}}{2}$; enfin $s = \frac{a^2\sqrt{3}}{4}$. — En reprenant les considéra-
s précédentes, sans développement, nous aurons :

$$= \frac{m}{n}a \qquad \rho = \frac{a\sqrt{3}}{6}\left(2 - \frac{m}{n}\right)$$

$$\frac{n-m}{n}a \quad \rho' = \frac{a\sqrt{3}}{6}\left(1 + \frac{m}{n}\right) \qquad S' = \frac{a^2\sqrt{3}}{4}\left(1+2\frac{m}{n} - 2\frac{m^2}{n^2}\right).$$

nt $\frac{m}{n} = \frac{1}{2} + k$, on a

$$s' = \frac{a^2\sqrt{3}}{4}\left(\frac{3}{2} - 2K^2\right) = \frac{3a^2\sqrt{3}}{8} - \frac{k^2a^2\sqrt{3}}{2}.$$

$k = 0$, on a

$$S \text{ ou } M = \frac{3a^2\sqrt{3}}{8} \quad \text{et} \quad \frac{M}{s} = \frac{3}{2}.$$

ayon ρ de la section est $\frac{a}{2}$, égal au côté, puisque la figure
devenue un hexagone régulier.

2° *Prisme quadrangulaire gauche* : $r = \frac{a\sqrt{2}}{2}$; $r' = \frac{a}{2}$;
$= a^2$. On aura de même :

$$= \frac{m}{n}a \quad \rho = \frac{a}{2}\left(\sqrt{2} - \frac{m}{n}(\sqrt{2}-1)\right)$$

$$= \frac{n-m}{n}a \quad \rho' = \frac{a}{2}\left(1 + \frac{m}{n}(\sqrt{2}-1)\right) \quad \rho + \rho' = \frac{a}{2}(1+\sqrt{2})$$

4me TABLEAU.

SURFACE des prismes droits.	RAPPORT	SURFACE des prismes gauches.	VOLUME des prismes droits.	REPORT.	VOLUME des prismes gauches.
3,8660	1,1160	3,4641	0,4330	0,9185	0,4714
6	1,095	5,4641	1	1,045	0,957
8,44095	1,084	7,7710	1,72047	1,089	1,579
11,1960	1,0773	10,392	2,5980	1,1135	2,333
17,656	1,0645	16,585	4,8284	1,1316	4,266
25,3884	1,0557	24,048	7,6942	1,1412	6,741
34,3923	1,049	32,784	11,196	1,145	9,779
50,2694	1,0417	48,2594	17,6347	1,148	15,344
83,137	1,033	80,457	31,5685	1,155	27,322
115,1490	1,0287	111,933	45,5745	1,158	39,3315

olonnes des rapports offrent cette anomalie, que l'une valeurs graduellement décroissantes de 1,1160 à ; différence 0,0873; tandis que l'autre a des valeurs ement croissantes de 0,9185 à 1,158; différence près de trois fois aussi considérable que la précé- On peut se rendre compte de ce double résultat en ant d'un côté l'accroissement assez rapide des sur- ans les prismes gauches en raison du nombre des térales, toujours double, ce qui compense la grandeur nes faces dans les prismes droits; les volumes n'of- s cette compensation, car les deux éléments solides se composent dans la seconde série ont une valeur que dans la première; savoir l'axe dont la moitié hauteur aux pyramides formées sur la base et la per- laire tracée du centre de figure à la base latérale,

bien que l'une et l'autre de ces valeurs croissent sensiblement.

C'est dans un tel rapprochement que l'on conçoit l'importance des formes géométriques par les changements essentiels qu'elles éprouvent dans le même corps, et ceux qui en résultent dans le calcul de leurs éléments. La moindre variation dans la disposition des parties occasionne des différences considérables dans les propriétés physiques et mécaniques. Nous en signalerons deux exemples frappants dans la comparaison de l'octaèdre régulier et du prisme triangulaire droit; puis dans celle du cube ou hexaèdre régulier et du prisme triangulaire. Nous ajouterons quelques lignes pour indiquer le calcul des inclinaisons.

5me TABLEAU.

Comparaison du prisme triangulaire et de l'octaèdre régulier.

	FACES.	ARÊTES.	ANGLES solid.	INCLINAISONS.	SURFACES.	VOLUME.
Octaèdre.	8 triang. équil.	12	6 quadrupl.	faces adjacentes, 109° 28' 16". arête et apoth., 73° 13' 16".	$2C^2\sqrt{3}$ 3,46410	$\frac{c^3\sqrt{2}}{3}$ 0,471404
Prism. triang.	2 triang. 3 carr. 5 faces.	9	6 tripl.	carrés, 60°. arêt. sur apoth., 90°.	$\frac{C^2}{2}(6+\sqrt{3})$ 3,86602	$\frac{c^3\sqrt{3}}{4}$ 0,433012

Le prisme triangulaire n'a que cinq faces; mais trois d'entr'elles sont des carrés ayant chacun une surface double et au delà de celle du triangle équilatéral, d'où résulte une surface totale plus grande; le volume est au contraire plus petit, parce que dans le prisme droit, l'un des éléments est la base du triangulaire comme dans le second solide, mais

uit pyramides triangulaires, et ce nombre supérieur en même temps la supériorité du volume. C'est, du seul cas analogue dans le genre de calcul dont il

ces latérales de l'inclinaison primitive de 60° passent naison de 109° — 28′ — 16″, parce que s'étant ées, elles ont dû s'écarter l'une de l'autre, et en emps s'incliner davantage sur une des bases pour de l'autre; l'un des angles étant de 73° — 13′ — 16″, n sera le supplément, savoir : 106° — 46′ — 44″.

6me TABLEAU.

ison du cube ou hexaèdre régulier avec le prisme quadrangulaire.

FACES.	ARÊTES.	ANGLES solid.	INCLINAISONS.	SURFACES.	VOLUME.
6 carr.	12	8 angl. tripl.	des faces, 90°. des arêtes et axes, 35° 15' 52". des apoth. et axes, 70° 28' 16".	6 C^2	1. C^3
2 carr. 8 trian. 0	16	8 quadrupl.	des triang. 127° 32' 57 carrés et triang., 103° 49' 36". apoth. et diagon., 76° 9' 50".	2 $C^2(1+\sqrt{3})$ 5,4641016	0,957

urfaces et les volumes se rapprochent, comme nous reconnu ; mais les inclinaisons diffèrent sensiblement. s latérales étaient perpendiculaires dans le cube; elles t une inclinaison bien plus grande; cependant, cette ce 37° — 31′ — 56″ est moins considérable que cas précédent, parce que l'écart de ces faces a été important; il en est de même de l'inclinaison des s sur les bases.

Il nous reste à calculer un élément important pour achever l'étude des corps prismatiques gauches; c'est l'inclinaison des faces latérales; on y peut ajouter celle des triangles latéraux sur les deux bases; l'une et l'autre doivent croître d'abord assez rapidement, bientôt dans une progression plus lente. Nous nous bornerons à la première série; la deuxième, comme on le conçoit, présente deux sortes de valeurs, alternativement plus grandes et plus petites que 90°, mais en se rapprochant continuellement de cette valeur moyenne, soit dans un plan mené par le milieu de l'axe, par les deux perpendiculaires abaissées de ce point sur deux faces latérales consécutives; l'une et l'autre de ces perpendiculaires tombent sur le centre de figure des triangles équilatéraux; et d'ailleurs elles sont égales à la grandeur désignée par K dans les constructions précédentes; ce plan coupera l'arête commune aux deux faces suivant deux perpendiculaires à ces faces, et leur angle sera l'angle d'inclinaison demandé. En figurant le quadrilatère dont il est ici question, il est aisé de voir que les perpendiculaires abaissées sur les côtes du triangle valent $\frac{a\sqrt{3}}{6}$, grandeur qui demeure constante en passant d'un prisme au suivant. Il n'en est pas de même de la perpendiculaire abaissée du centre de figure qui croît avec le nombre des faces latérales, et que nous avons calculée dans les dix cas déjà mentionnés.

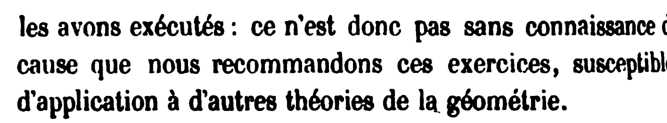
L'un des triangles dont se forme le quadrilatère indiqué plus haut, nous donne la valeur de l'inclinaison des faces latérales, à l'aide : 1° des perpendiculaires déjà calculées, qui partent du milieu de l'axe; 2° de celles des triangles $\frac{a\sqrt{3}}{6} = a \,.\, 0{,}28807$ ou simplement $0{,}28867$ pour $a = 1$.

7me TABLEAU.

COTES.	VALEUR DE X.	ANGLE D'INCLINAISON de deux faces latér.	ANGLE des bases.
3	0,408	109° 28' 16",3	60
4	0,586	127° 32' 57",3	90
5	0,756	138° 12' 28"	108
6	0,921	145° 11' 41"	120
8	1,248	153° 57' 8",4	135
10	1,571	159° 10' 34",2	144
12	1,893	162° 39' 32",8	150
15	2,373	166° 7' 42",5	156
20	3,157	169° 31' 52",5	162
24	3,812	171° 20' 20"	165

Nous avons indiqué, sans l'effectuer, le calcul relatif aux inclinaisons des faces latérales sur les bases, ou même des arêtes sur les faces qui leur sont opposées. Une autre recherche plus curieuse consisterait à déterminer les rapports qui existent entre ces corps et les sphères, soit circonscrites à ces corps, soit en partie circonscrites, ayant pour rayons les droites menées du centre de figure aux milieux des arêtes.

Enfin, on pourrait rapprocher les corps prismatiques droits ou gauches des cylindres droits qui les enveloppent; la recherche de leurs surfaces ou de leurs volumes n'offre aucune difficulté, puisque les calculs précédents en fournissent les éléments; mais il ne serait pas sans intérêt d'en comparer ces valeurs à celles des corps dont nous avons terminé l'examen dans leurs propriétés les plus importantes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces calculs, et d'autres encore, nous


les avons exécutés : ce n'est donc pas sans connaissance d
cause que nous recommandons ces exercices, susceptibl
d'application à d'autres théories de la géométrie.

RÉSUMÉ.

Après avoir exposé dans deux Mémoires, l'un adressé
lu à l'Institut en 1854, l'autre au Congrès des Sociétés s
vantes en 1864, ayant à peu près le même but, celui
généraliser et de compléter la théorie des polyèdres der
réguliers exposée par Képler, qui en attribue l'inventior
Archimède, sous le titre *Des treize corps d'Archimède,* no
avons signalé deux séries nouvelles qu'on a pu apercev
avant nous, mais qui n'ont été signalées ni examinées nu
part que nous sachions, pas plus par Lidonne, auteur d'
fort bon Mémoire sur le sujet qu'a traité Képler en passa
que par les géomètres allemands, anglais ou français, qui
sont occupés de quelques détails sans embrasser le sujet da
son ensemble.

Ce sont ces séries, déduites de notre formule génér
connue par notre lecture du 17 juillet 1854 à l'Académie
Sciences, que nous avons examinées avec quelque soin d
ce troisième Mémoire ; et sans prétendre avoir épuisé la r
tière, nous avons démontré plusieurs propriétés curieuses
l'une des séries, celle qui a dû recevoir une désignat
spéciale, pour la distinguer de l'autre série trop connue ;
celle-ci renfermant des prismes droits, qui n'ont d'autre s
gularité que celle de rentrer dans les polyèdres demi-réguli
nous avons cru pouvoir nommer les autres corps *prismatiq*
gauches, sauf à accepter telle autre dénomination qu'on s
posera meilleure.

PREMIÈRES TRACES

DU

ISTIANISME A BORDEAUX

D'APRÈS LES MONUMENTS CONTEMPORAINS

SYMBOLISME DE L'ASCIA

PAR M. SANSAS.

tré dans les Actes en vertu d'une décision de l'Académie, en date du 25 janvier 1866.)

INTRODUCTION.

ait certes aussi intéressant au point de vue purement
ue qu'au point de vue religieux, de savoir avec certi-
quelle époque, dans quelles circonstances, sous l'in-
de quel personnage le christianisme a été introduit à
x; mais pour satisfaire une aussi légitime curiosité,
uments contemporains nous manquent jusqu'à pré-

s traditions fort anciennes, il faut le reconnaître, font
er aux temps apostoliques et à la mission de saint
la prédication de l'Évangile chez nous, l'existence de
litions, lorsqu'on essaie d'en rechercher les sources,
stifiée qu'à partir d'une époque encore assez éloignée
ps où les faits se seraient accomplis. Ces traditions,
pagnées de détails pour la plupart supposés, viennent

de plus se heurter contre les textes de Grégoire de Tours de Sulpice Sévère.

A ces textes on s'efforce d'en opposer d'autres, et d hommes dont le talent et la bonne foi ne sauraient être su pectés discutent depuis longtemps la question de savoir si mission de saint Martial remonte aux temps de saint Pierr ou seulement à l'époque de l'empereur Déce.

Après des recherches sans nombre, l'infatigable défense de la mission apostolique de saint Martial, M. l'abbé Arbel n'a pu parvenir à trouver des documents historiques sur sujet qu'à partir du VIe siècle.

Aussi est-il amené à faire, dans un de ses derniers ouvr ges intitulé : *Documents inédits sur l'apostolat de sai Martial,* page 82, la déclaration suivante :

« Disons, pour nous résumer : Sans doute ce n'est que p
» la tradition que l'on connaît l'époque de la mission de n
» premiers évêques; mais comme cette tradition n'est p
» invraisemblable, puisque nous savons par Eusèbe et l
» Pères de l'Église que les apôtres et leurs disciples imm
» diats ont prêché l'Évangile dans tout le monde connu, no
» n'avons aucune raison de la rejeter, et nous devons *la fai*
» *entrer dans l'histoire, sinon comme un fait indubitab*
» *au moins comme un fait plein de vraisemblance et*
» *probabilité.* »

Ainsi, la *certitude* nous manque sur les origines de l'Égli de Bordeaux; on n'a que des probabilités. Aucun monume historique datant des Ier, IIe ou IIIe siècles ne vient no prouver, dans l'état de nos connaissances, que la religi chrétienne fût alors connue et pratiquée dans notre ville.

Disons, en passant, que le nom de *saint Martial,* auquel rattache l'introduction du christianisme en Aquitaine, éta très connu à Bordeaux sous l'empire absolu du paganisme y jouissait même d'une certaine notoriété. C'est celui so

t désigné le pontife qui consacra au culte de Jupiter
conservé encore dans notre Musée.

sur ce monument, qui doit remonter au commen-
du Ier siècle, d'après la forme des lettres et le style
ription :

IOVI AVG
ARULA DONAVIT
S. S. MARTIALIS CVM
TEMPLO ET OSTI. S

nt où le *grand* prêtre Martial (car on peut lire
ou *sacer,* ou *summus,* avec l'initiale S) consacra
upiter le monument dont nous parlons, en même
e le temple et la porte du temple, dédiés sans doute
ne divinité.

cérémonie était conforme à ce que nous enseigne
dans ses *Saturnales,* liv. III, chap. 2 :

ıe enim donaria dedicantur eo tempore quo delubra
tur; at verò *mensa arulæque eadem die quâ ædes
edicari solent.* »

offrandes (donaria) *ne sont pas consacrées en même
que le temple; mais la table et les petits autels
sont habituellement consacrés le même jour que
e.* »

enfin, que ce soit saint Martial, disciple de Jésus-
ou *Crescens,* ou tout autre qui ait porté la foi chré-
dans notre cité; que la mission de saint Martial
au Ier ou seulement au IIIe siècle, nous avons tout
penser qu'avant la construction des murailles gallo-
s de Bordeaux, élevées vers la fin du IIIe siècle ou le
cement du IVe, on trouvait dans cette ville, même
ment en *assez grand nombre,* des sectateurs de la
du Christ.

Cependant, depuis qu'on recueille dans les démolitions ces anciennes murailles les monuments qui avaient servi en construire la base, il n'en a pas été trouvé *un seul* lequel on reconnaisse, jusqu'à présent, les traces de la chrétienne.

Serait-ce que le christianisme n'aurait pénétré chez n qu'après la conversion de Constantin?

Ne serait-ce point, au contraire, qu'à ces époques, où persécutions réitérées frappaient les fidèles initiés à le doctrines, les premiers chrétiens avaient adopté un signe un symbole dont la signification a été perdue, lorsque triomphe de leur religion a permis d'en arborer ouvertem les insignes véritables et avoués?

La dernière de ces hypothèses nous semble la plus pro ble; reste à examiner si elle est confirmée par des f certains et parfaitement établis.

Quel pourrait être alors, chez nous, ce symbole d l'histoire ne parle pas, et qui devait cependant exister, toute affiliation entraîne avec elle l'obligation pour les affi de se reconnaître à certains signes, et lorsqu'elle est r gieuse, la nécessité de distinguer les monuments pieux monuments profanes. Le respect dû aux cendres des m ne permettait pas de les laisser confondues sans distinct avec celles devant inspirer un bien moindre intérêt.

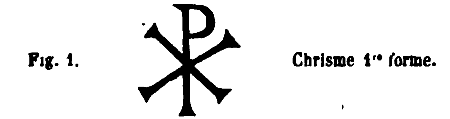
C'est très tard que la *croix,* instrument d'un supp habituellement infligé aux esclaves, a pu paraître sur monuments chrétiens.

Les hommes les plus compétents en cette matière n apprennent que la croix ne se trouve pas sur les monume funéraires de Rome antérieurement au *cinquième* siècle.

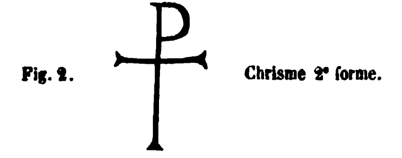
Cela se conçoit; il fallait, pour en venir à l'adoption pu que de ce signe, même après Constantin, vaincre bien répugnances. On ne pouvait placer sous les yeux des paï

ole de nature à leur inspirer des sentiments de mé-
e répulsion pour le monument où il aurait été placé.
lement lorsque depuis longtemps la croix avait cessé
instrument de supplice vulgaire, qu'il a été possible
er la représentation sur des monuments exposés aux
lu public.

du temps de Constantin, et longtemps après lui, le
christianisme était déguisé sous une forme compli-
était le chrisme composé de deux lettres grecques,
ières du mot Christ, et dont la liaison offrait une
core assez éloignée de celle de la croix simple.
ne,


Fig. 1. Chrisme 1re forme.

trouve cependant quelques exemples avant la con-
de Constantin, fut ensuite modifié en se rapprochant
crucifère; il devint un *rho* (P), avec une simple
ansversale;


Fig. 2. Chrisme 2e forme.

ans les siècles suivants, parurent des croix plus ou
éfigurées, jusqu'à ce que, tous les peuples de l'Europe
été convertis, la croix devînt pour tous un objet de
.

les temps primitifs, et à l'époque des persécutions,
niers chrétiens avaient adopté d'autres symboles que

la croix et le chrisme dans la décoration de leurs mon
ments. C'était le *poisson,* dont le nom grec ΙΧΘΥΣ don
les premières lettres de ces mots : Ἰήσοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υ
Σωτήρ, *Jésus Christ fils de Dieu Sauveur;* c'étaient aussi u
ancre, des colombes portant un rameau, des ceps de vig
chargés de fruits, un tonneau, etc., etc., enfin des représ
tations empruntées aux figures de l'Ancien Testament.

Tels sont les signes que l'on rencontre dans les catac
bes de Rome, sur les sépultures des premiers chrétiens.

Mais si, dans des lieux secrets et retirés, cachés
regards indiscrets, les premiers chrétiens sentaient la néc
sité de recourir à des emblèmes pour déguiser le signe
leurs croyances, quelles ne devaient pas être, à ce sujet,
préoccupations de ceux qui étaient obligés de vivre com
à Bordeaux au milieu de populations hostiles, sans trou
dans le pays des cavernes spacieuses où ils pussent cherc
un refuge! Dans l'impossibilité où ils se trouvaient, sans
exposer à des profanations certaines, de marquer leurs sép
tures d'un signe odieux aux païens, ils durent nécessa
ment recourir à des symboles dont les *initiés* seuls pouvai
comprendre la signification, et ce symbole était, nous
croyons, la représentation d'un instrument alors dans
mains de tout le monde, dont la figure prêtait à l'équivo
par son analogie avec la croix, et qui était encore très s
vent accompagné d'une formule plus que transparente :

Sub ascia dedicavit.
Consacré sous l'ascia.

Nous allons essayer de justifier notre opinion dans les
chapitres qui vont suivre, et dont voici les titres :

Chapitre Ier. — Qu'est-ce que l'*ascia?* — Distinctio
ascia vulgaire, ascia symbolique. — Formes diverses.

CHAPITRE Ier

ue l'*ascia*? — Distinctions. — Ascia vulgaire. — Ascia symbolique.
Formes diverses.

omains donnaient le nom d'*ascia* à un instrument
fer était agencé de manière à agir sur des plans
à celui dans lequel se trouve l'ouvrier, tandis que
tranche dans un plan perpendiculaire à cette direc-

une sorte de houe dont la lame affilée, au lieu de
ouiller la terre, était employée à dresser et polir les
rs.

ple usage auquel cet instrument est propre : *fouir*,

polir et se défendre, la matière dont il a été successivement formé et son mode d'agencement, prouvent que ce doit être une des premières créations de l'industrie humaine.

On sait que l'homme, soumis aux mêmes besoins, pourvu des mêmes organes, ayant les mêmes ressources naturelles, quelle que soit la distance du temps et des lieux, a recours aux mêmes moyens pour assurer son existence et sa conservation. Les sauvages des nouveaux mondes, dont l'état social n'est arrivé qu'à l'*âge de pierre*, se servent d'instruments identiques à ceux qui ont été en usage chez nos ancêtres, quand ils n'étaient parvenus à peu près qu'au même degré de civilisation.

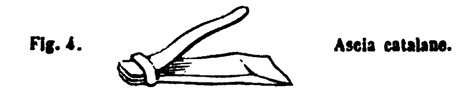
A l'Exposition de la Société Philomathique de cette année (1865), dans une vitrine où sont renfermés divers objets appartenant à l'industrie primitive de l'homme, on voit une *ascia* provenant de la Nouvelle-Calédonie, et encore en usage chez les peuples de cette contrée.

C'est une véritable *hache celtique*, en pierre de couleur verte, dont la lame large et plate est fortement attachée à l'aide de petites cordes à un morceau de bois arrondi, et ce bois reçoit à sa partie supérieure, dans un trou pratiqué à cet effet, un manche très court taillé en fuseau.

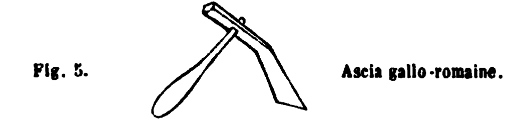
Fig. 3.  Ascia calédonienne.

Telle a dû être en Europe l'ascia primitive, car nous trouvons au Musée de Bordeaux quelques haches celtiques se prêtant fort bien à cet agencement, et surtout des *haches de bronze* composées d'une simple plaque trapézoïde, sans arête ni rainure, et ne pouvant être utilisées que montées à l'instar de l'ascia calédonienne.

re de nos jours, l'ascia primitive se trouve, sous le
azouela, dans les mains des menuisiers et des char-
de Catalogne, qui font très peu usage de la hache.
la se compose d'une plaque d'acier à peu près iden-
forme avec les plaques de bronze du Musée de Bor-
Sur celte lame s'applique un manche court dont
ité est recourbée; enfin, un anneau de fer mobile,
ant les cordes calédoniennes, embrasse à la fois la
l'extrémité du manche, qu'il maintient unis par une
ession à l'aide de quelques coins.


Fig. 4. Ascia catalane.

ia gallo-romaine était beaucoup moins primitive que
s Catalans, qui se trouve cependant encore bien peu
dans les mains des ouvriers espagnols de Burgos et
lles des ouvriers arabes de Constantine. Elle se com-
l'une pièce de fer ou d'acier pliée à angle obtus, et
ne des extrémités était tranchante. Vers le tiers de
ueur, généralement, se trouvait une ouverture qui
le manche dont un bout dépassait à peine la traverse
ait fixé, comme cela a lieu pour les haches et autres
ents de même nature.


Fig. 5. Ascia gallo-romaine.

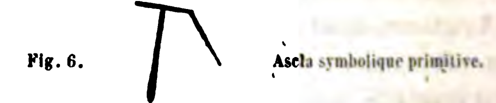
était en réalité l'ascia gallo-romaine, instrument
ionnel dont l'usage ne s'est pas perdu chez nous. Seu-

lement, il prend le nom d'*herminette* quand le manche en est long, et conserve celui d'*asce,* et par corruption *hasse,* lors qu'avec un manche court, comme l'ascia romaine, il sert au tonneliers de la Gironde dans l'exercice de leur profession.

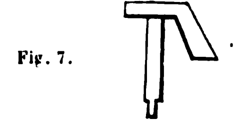
Il ne peut s'élever de doute sur la véritable forme de l'asci gallo-romaine; elle est représentée en plein relief dans le mains d'un vieillard dont le cippe funéraire se trouve a Musée de Bordeaux. Nous aurons à parler avec plus de détai de ce curieux monument.

L'ascia, sur les tombeaux gallo-romains, peut représent et représente en effet quelquefois un instrument *réel,* servan à l'exercice d'une profession; il offre alors la forme que no venons d'indiquer. L'ascia peut aussi, même sous cette form plus ou moins exactement rendue, devenir un *symbole.* l distinction se fait surtout par la place qui lui est assignée, par le rapport que l'instrument peut avoir avec l'âge, la pr fession, les habitudes présumées du défunt et de sa famill

L'ascia symbolique, dans sa forme la plus rapprochée d l'ascia réelle, paraît sur plusieurs monuments; elle est ain représentée, soit par un seul trait simple,

Fig. 6.  Ascia symbolique primitive.

soit par des lignes parallèlement creusées.

Fig. 7. 

Mais, comme pour lever toute équivoque, on a le pl souvent prêté à l'ascia symbolique une disposition qui e

endu l'usage à peu près impossible à titre d'instru-
el. La partie supérieure du manche a été prolongée
du fer, de manière à ce que tout le monde vît bien
s'agissait point d'un outil vulgaire, mais qu'on atta-
cette représentation un sens plus élevé.

a purement symbolique affecte généralement, sur les
x gallo-romains de Bordeaux, la forme suivante,
lques légères modifications de détail.



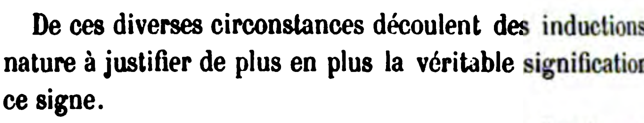
Fig. 8. Ascia symbolique de la 2e époque.

voit presque toujours figurée par des lignes tracées
; quelquefois cependant elle se trouve sculptée en
ais avec très peu de saillie. Le relief est formé par
ne excavation pratiquée autour de l'image.

présentation de l'ascia est placée à Bordeaux quelque-
le faîte du monument, presque toujours sur l'un des
rarement comme en *enseigne* sur la face princi-
e acquiert dans ce dernier cas, par la place qu'elle
une signification sur la portée de laquelle on ne
e méprendre.

rquons encore que l'ascia, généralement représentée
e inclinaison d'environ quarante-cinq degrés, se
dans quelques cas, dressée verticalement ou couchée
horizontale.

croyons donc que, sur les tombeaux gallo-romains,
te de distinguer l'ascia, instrument professionnel,
ia, symbole hiératique, et de préciser encore la
a place et la position qui lui sont données.



De ces diverses circonstances découlent des inductions nature à justifier de plus en plus la véritable significatio ce signe.

La distinction que nous établissons entre l'ascia pro sionnelle et l'ascia symbolique est loin d'être puren arbitraire. Un monument du Musée de Bordeaux, le c du *vieillard à l'ascia,* découvert en 1826 au milieu d foule d'autres, la montre aux yeux d'une manière on ne plus précise.

Les monuments funéraires découverts à Bordeaux por très souvent, sculptés en relief, les portraits des personn dont on voulait honorer la mémoire, et toujours on pl dans leurs mains les instruments de leur profession ou objets pour lesquels ils avaient une affection particulière

Une femme, par exemple, tient une balance romaine maquignon son fouet, une femme élégante son miroir buveur son broc et son verre, un enfant son chat, un a son moineau, un vieillard sa cassette, etc., etc.

L'ascia servait surtout aux charpentiers et aux maç c'était un insigne professionnel pour eux.

Sur le cippe dont nous nous occupons spécialement vieillard est représenté tenant d'une main l'*ascia,* e l'autre une *règle graduée.*

Ici, l'ascia est évidemment professionnelle. Elle est p à la main du personnage, et la règle graduée qui l'ac pagne ne peut laisser aucun doute sur l'intention du s teur.

Ce monument a été publié, lors de sa découverte, dar *Actes de l'Académie de Bordeaux,* sur le dessin de M cour. Il offre d'abord cette circonstance capitale, qu'il d une représentation exacte et précise des formes de l'a puisqu'elle est représentée en plein relief.

Mais, dans son dessin, M. Lacour s'est uniquement oc

ce *principale* du monument; il n'en a point donné s latérales, et là se trouvent les *deux* représentations ia symbolique. Sur la face gauche du monument, à u spectateur, on a représenté l'ascia symbolique que pellerons *primitive*, se rapprochant on ne peut plus nes de l'instrument professionnel, et sur la face droite e l'ascia exclusivement *symbolique* dont nous avons lé, mais placée horizontalement.

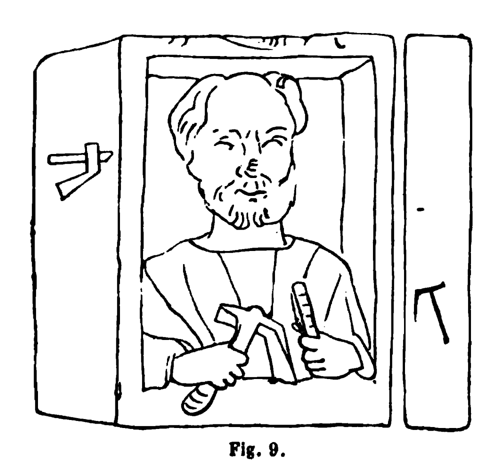


Fig. 9.

e a pu être la pensée qui a présidé à ces dispositions s? Trois fois l'ascia sur un même monument! Il ne gir partout de l'ascia professionnelle. Nous essaierons d de pénétrer cette pensée; il ne s'agit, quant à pré- ne de décrire.



CHAPITRE II

Significations diverses prêtées à la représentation de l'ascia sur l monuments funéraires. — Discussion.

On remarque d'abord que l'ascia figure surtout, et être exclusivement, sur les *tombeaux gallo-romains.*

Sa présence n'est point signalée sur les *loculi* des combes ni sur d'autres monuments de Rome. Nou avons trouvé aucune trace ni en Afrique ni en Espag les monuments qu'il nous a été possible de voir.

Mais, par contre, à Lyon, à Arles, à Bordeaux, l'a présente presque sur la majorité des tombeaux appar aux IIe et IIIe siècles.

Aussi, quelques auteurs ont-ils cru y reconnaître u bole druidique.

M. Mary-Lafon s'exprime ainsi à ce sujet, dans so *toire du Midi,* t. Ier, p. 29 :

« Une statue de *Teut,* aux joues peintes l'une en
» l'autre en noir, gardait la plaine des tombeaux. C
» de simples fosses creusées avec l'*ascia,* qu'on s
» ensuite sur le couvercle. »

Un autre auteur, M. de Nolhac, a cru trouver dans un symbole du Mercure gaulois chargé de conduire le auprès des dieux infernaux. « Ce dieu, dit-il, était rep
» sous la forme d'une hache, etc., etc. »

Ces interprétations, peu favorablement accueillie leurs, ne sauraient être acceptées.

Si l'ascia était en effet un symbole appartenant a trines druidiques, nous le verrions surtout figurer monuments appartenant à une époque où ce culte éta puissant. Or, sur les monuments purement celtiques, jamais signalé la présence de ce symbole.

a plus : en comparant la date des monuments où l'ascia, date déterminée surtout par la nature des ui s'y trouvent inscrits, nous voyons le nombre des ıtations de ce symbole s'accroître au fur et à mesure Gaulois s'assimilaient davantage à la civilisation ; nous voyons même la représentation de ce sym- un grand nombre de monuments appartenant à des purement romaines. Et l'on sait que les doctrines ıes s'effaçaient devant l'invasion du polythéisme au lieu de se propager.

, sur treize tombeaux portant des noms purement trois seulement portent l'ascia ; sur cinq tombeaux noms gaulois figurent avec des prénoms latins, ce ique une deuxième génération, l'ascia paraît trois sur dix autres où se trouvent mêlés des noms gau- es noms latins, l'ascia paraît six fois.

liverses circonstances démontrent combien peu est ble la pensée d'attribuer à la représentation de l'ascia ıification en rapport avec l'ancien culte de la Gaule. ait tout aussi inexact de l'attribuer aux doctrines du sme romain. Ces doctrines nous sont parfaitement . Aucun auteur ancien ne fait allusion à la pratique us nous occupons. Pourquoi d'ailleurs les Romains, religion était dominante dans les premiers siècles de re, auraient-ils eu recours à un symbole obscur et ue ?

soin de résoudre un problème qui se dresse constam- evant eux a inspiré à nos savants les plus accrédités e de voir, dans l'ascia et la formule qui l'accompa- xpression d'un simple usage et une signification bien ; cela voudrait dire :

monument n'a jamais servi. Il a été consacré au des mains de l'ouvrier. »

C'est à cette interprétation que s'arrêtent des homm
qui leurs lumières et leur connaissance de l'antiquité
gnent un rang distingué dans le monde scientifique.

Vraiment, pour exprimer une idée pareille, qui
n'avait rien de compromettant, valait-il la peine de re
à des figures symboliques?

Mais si les principes religieux des Gallo-Romains
théistes, si le respect dû à la mémoire des morts e
exigé une mention pareille, d'où viendrait que des m
ments absolument contemporains de ceux où paraît l'
très souvent beaucoup plus somptueux et travaillés
beaucoup plus de soin, ne portent pas ce signe?

Ceux qui consacraient des sommes importantes à l'ér
de monuments où l'ascia ne paraît pas étaient-ils donc
pieux dans l'accomplissement de leurs devoirs enve
morts, et moins scrupuleux que leurs contemporains?

Cette interprétation du symbole est peut-être moins a
sible encore que les autres; rien, dans ce que nous vo
n'est de nature à la justifier.

Tout ce qui se rapportait aux funérailles était réglé p
rites de la religion; les tombeaux étaient une chose s
Sur de pareils monuments, la représentation d'un instr
symbolique, et surtout la formule *sub ascia dedicavit*
vent nécessairement emporter l'expression d'une idé
gieuse. Il ne peut être question, dans ces circonstances
simple *usage* indifférent ou à peu près, puisqu'il n'éta
universel parmi ceux qu'on veut considérer comme
quant le même culte. Quel serait donc cet *usage* dont
tence est signalée seulement de nos jours, et sur lequ
les auteurs anciens gardent le plus profond silence?

Étrange supposition que celle de prêter aux polyth
romains, pour exprimer qu'ils se sont conformés à un c
usage qu'aucune règle ne recommande, la pensée de

ur leurs tombeaux un *instrument* dont leurs lois t religieuses ne parlent que pour en proscrire l'usage e des cérémonies funèbres :

UM ASCIA NE POLITO. »

polissez point le bûcher avec l'ascia. »

est une prescription de la loi des douze tables.

que puisse être le motif de cette prohibition, qu'il sa source dans les anciennes doctrines qui considé-emploi du fer comme profanant un monument reli-ou dans les principes des lois somptuaires, cette on n'était pas de nature à recommander l'*ascia* symbole pieux.

t même naturellement fondé à voir, dans la repré-n de cet instrument sur les tombeaux, une sorte de tion contre les prescriptions de l'ancien culte.

e nous avons dit répond aux diverses interprétations s pour expliquer le symbolisme de l'ascia. Voici, en les opinions émises à ce sujet, d'après M. Comar-ans son excellent ouvrage sur le Musée lapidaire de

nestrier considère l'ascia qu'on voit figurer sur les aux comme une truelle, ou la gâche employée à r le mortier destiné à leur construction.

retti pense que l'ascia est un instrument destiné à r les briques et à tailler les pierres des tombeaux des du peuple.

père Monet base son opinion sur l'ascia en interpré-a loi des douze tables : on ne façonne pas les bûchers des instruments.

père Colonia dit que l'ascia était un instrument de entier, et non de maçon.

m Jacques Martin prétend que l'ascia est une espèce ue ou de pioche propre à travailler la terre, par con-



» séquent destinée à creuser la fosse, et que le mot
» doit être pris ici pour une fosse établie dans le sol, e
» pour le bûcher, comme le pense le père Monet.

» L'abbé Lebœuf pense que *sub ascia dedicavit*
» qu'une consécration du monument, du lieu choisi p
» sépulture du défunt, en frappant avec l'ascia la pier
» devait servir de monument sépulcral; ce serait une
» d'investiture.

» Le père Mabillon croit voir dans l'ascia un instr
» protecteur contre la violation des tombeaux.

» Le marquis de Maffei prétend que l'ascia n'était
» sur les tombeaux que lorsque les constructions funé
» avaient reçu leur dernière perfection.

» Muratori, après Marochi, n'hésite pas à croire
» l'ascia, qu'il considère comme une doloire, était de
» à remuer la terre pour la rendre plus légère et la dé
» des ronces : *sit tibi terra levis*.

» Pitiscus pense que l'ascia servait à construire un a
» destiné à protéger le tombeau.

» M. de Nolhac a cherché l'interprétation de l'ascia
» la mythologie scandinave; il la considère comme un
» bole de cette grande divinité des peuples du Nord qui
» choisie comme protectrice des tombeaux. Le Mercure
» lois, dit-il, était le conducteur des âmes à leur den
» dernière et le protecteur des morts. Il était quelq
» armé de la hache. La hache était l'attribut du Me
» gaulois. M. de Nolhac considère ce symbole, placé su
» tombeaux, comme celui de la permanence de l'âme.

» M. Anatole de Barthélemy voit une consécration
» laquelle le monument de ce défunt était mis sous la
» tection des dieux infernaux. Le marteau aurait le cara
» léthifère qui lui est propre. Le signe de l'ascia n'es
» sans analogie avec celui de la faux, etc., etc. »

ait facile d'ajouter encore à l'énumération des opi-
ur l'ascia donnée par M. Comarmont. On pourrait
s dissertations données à ce sujet dans la *Revue
ogique,* t. III, p. 57; t. IV, p. 46 et 542; t. VIII,
t. X, p. 611; t. XI, p. 342; t. XVIII, p. 691;
, etc., etc.

comme toutes ces opinions se renferment dans le
rdre d'idées, à très peu près, il serait superflu de les
en détail.

rquons, toutefois, que d'après Venuti on aurait décou-
yon un tombeau où se trouvait l'ascia, et où la for-
. *M*. était remplacée par les mots *quieti memoriæque*
, et que dans la *Revue archéologique,* t. XXIX, il est
n a trouvé l'ascia sur un monument chrétien; mais
faits il n'est tiré aucune conséquence.

nombreuses interprétations que nous venons d'énu-
et dont la multiplicité prouve l'insuffisance, malgré
ite de leurs auteurs, ne peuvent être sérieusement
s comme résolvant le problème. Essayons de justifier
ue nous proposons à notre tour.

CHAPITRE III

ts symboliques entre l'ascia et les principes fondamentaux du chris-
tianisme. — Rapports matériels entre l'ascia et la croix.

s avons vu, d'après la forme et les prescriptions de la
s douze tables, quel était l'usage de l'ascia : c'était
ment destiné à faire disparaître les aspérités, à rendre
faces unies.

s savons aussi que la nouvelle religion venait changer
du monde.

proclamant la fraternité humaine, l'égalité des hommes

devant Dieu, elle sapait dans leur base, par une conséquen logique de ses principes, les institutions de la société païenn fondée sur le privilége des castes et les prérogatives de richesse. Elle prescrivait l'extirpation des vices, en subs tuant l'abnégation à l'égoïsme, l'humilité à l'orgueil, la c rité à l'exploitation de l'homme faible par les passions l'homme puissant. Elle mettait ainsi en pratique, parmi adeptes, ces paroles allégoriques d'Isaïe :

« Voici la voix de celui qui crie dans le désert : Prépa
» la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. Toute v
» lée sera remplie, et toute colline sera abaissée; les c
» mins tortus deviendront droits, et les raboteux unis,
» tout homme verra le Sauveur envoyé de Dieu. »

L'ascia peignait aux yeux ces paroles tirées des livres sai Aussi, sur la plupart des monuments d'Arles, trouve-t l'*ascia* assortie du *niveau,* qui représente l'idée corrélati Le niveau indique ce qu'on doit faire, et l'ascia le moyen l'exécuter.

Réformez vos mœurs, retranchez vos vices, devenez a des *hommes nouveaux,* purs de toute souillure *comme le l et la pierre qu'a polis l'ascia*. Telle était naturellement, p des chrétiens, la signification allégorique de l'ascia.

Mais si, à ce point de vue, l'ascia était un symbole ess tiellement chrétien, elle l'est également sous le rapport téricl, par son affinité avec le symbole naturel du chris nisme.

La croix ne pouvait être ostensiblement arborée sur monuments élevés au milieu de populations payennes, s en amener la destruction. On sait avec quelle difficulté après combien de temps, même depuis la conversion Constantin, cet emblème put être définitivement accepté les monuments.

Il fallait donc, pour que la cendre des morts ne fût

e, ne rien mettre sur les tombeaux de nature à exciter dversion publique.

ia remplissait parfaitement ce but. C'était un instru-onnu de tout le monde, et qui avait probablement éjà sur des tombeaux comme *signe professionnel.*

ouvait, il est vrai, d'abord trouver étrange l'apparition nsigne sur certains tombeaux n'appartenant pas à la e de ceux qui couvraient les restes de simples ma-rs; mais comme ces tombeaux n'offraient d'ailleurs autre particularité saillante, on ne devait pas se per beaucoup d'en rechercher la cause.

ndant, l'ascia offre une représentation assez complète oix, et cette analogie n'avait pas échappé aux pre-nrétiens. Saint Justin *la signale* même d'une manière écise dans son deuxième apologétique, n° 55 :

ez, dit-il en parlant de la croix, le navire ne fend mer sans que ce trophée, sous le nom de *voile*, ne endu au dessus de lui ; sans un instrument de cette , on ne peut labourer les champs ; ni ceux qui fouil-terre, *ni ceux qui se livrent aux travaux manuels* es arts ne peuvent accomplir leur ouvrage *sans se d'instruments qui présentent cette figure.* »

... Σκάπανες καὶ τὴν ἐργασίαν οὐ ποιοῦνται, οὐδὲ σουργοὶ ὁμοίως, εἰ μὴ διὰ τὴν τὸ χῆμα τοῦτο ἐχόντων εἴων. »

pologétique ne donne pas dans cette phrase, peut-prudence, le nom de l'*ascia*, il désigne cependant moindre équivoque cet instrument, par la double ion que nous lui connaissons.

digne de remarque que les deux formes adoptées représentation de l'ascia symbolique correspondent x formes principales attribuées à la croix de Jésus-

Dans les premiers siècles, cette croix a été représentée de trois manières :

Crux decussata, ou croix de Saint-André X ;

Crux commissa, ou en forme de *tau* T ;

Enfin, *crux immisa,* dont la partie verticale s'élève au dessus de la partie horizontale ✝.

La croix en *tau* a été, dans la primitive Église, considérée longtemps, par suite d'une tradition des plus accréditées, comme une image fidèle du gibet sur lequel expira Jésus-Christ. C'est la forme que présentent beaucoup de monuments appartenant à la plus haute antiquité.

Dans l'étrange dessin qui vient d'être découvert sur les murs du palais des Césars, à Rome, et qu'on fait remonter au IIIe siècle, se trouvent représentés, en dérision du christianisme, *un homme à tête d'âne crucifié,* et à côté de lui un petit personnage devant lequel on lit, en caractères grecs cursifs : ΑΛΕΞΑΜΕΝΟΣ ΣΕΒΕΤΕ ΘΕΟΝ, *Alexamenos, adore son Dieu.* Dans cet étrange dessin, la croix, disons-nous, est en forme de *tau,* et surmontée seulement d'une petite baguette séparée de la branche verticale.

Nous avons découvert à Bordeaux, rue de l'Intendance, lorsqu'on a construit la maison de M. Vène, un petit bas-relief exécuté de la manière la plus grossière sur une plaque de terre cuite. On y voyait un personnage debout, avec toute la barbe, tenant de la main gauche une grande croix en *tau,* ou dont la partie supérieure était tout au moins extrêmement raccourcie, et foulant aux pieds un dragon aux formes fantastiques. Ce petit monument, dont il serait difficile de préciser la date, devait cependant remonter bien haut, car il était couvert d'au moins quatre mètres de terre végétale et se trouvait enfoui presque au niveau des ruines romaines. Nous ignorons ce qu'il est devenu ; peut-être est-il

encore en la possession de M. Vène ou de M. Miailhe, architecte, qui dirigeait la construction.

L'ascia, instrument réel ou dessiné sous la première forme symbolique (fig. 6, p. 418), offre, avec la croix *commissa*, un rapport de ressemblance qui frappe au premier aspect, surtout lorsque l'ascia est tracée *le fer en haut,* position qui lui est donnée sur plusieurs monuments, tels que le cippe du vieillard à l'ascia dont il a déjà été parlé, celui d'AXVLA, fille de CINTVGENVS, celui d'APLONIVS, mari de QVETA, celui de VECISVS, fils de SAVS, etc. On peut en juger :

Ascia 1re forme. — Croix en tau ou croix *commissa.*

Fig. 10.

Quant à l'ascia symbolique à forme modifiée (fig. 8, p. 419), sa ressemblance avec la croix *immissa* est tout aussi frappante.

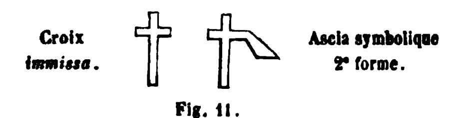


Fig. 11.

La position donnée à l'ascia symbolique a varié selon des circonstances qu'il est impossible de définir, et probablement à dessein, pour détourner l'attention d'une image dont la signification eût été peut-être à la fin trop facile à saisir; mais tout doute sur la pensée qui présidait à l'emploi du symbole disparaît lorsqu'il a été placé comme *enseigne* sur la face principale du monument. Nous allons en citer plusieurs, qui tous existent au Musée de Bordeaux, où tout le monde peut les voir et se rendre compte de nos appréciations.

CHAPITRE IV

De l'ascia *enseigne* sous ses diverses formes.

La place qu'occupe la représentation de l'ascia s
monuments funéraires doit aider puissamment à déte
sa vraie signification.

Quand l'instrument est placé dans les mains d'un p
nage, avec des objets analogues, il s'agit évidemmen
ascia professionnelle. Il pourrait en être de même, bi
l'ascia dans sa forme naturelle se trouvât sur un de
du tombeau, si elle était assortie d'autres instrumen
fessionnels, ou si elle se trouvait en rapport avec les
cations du défunt.

Mais il ne peut être question de cette interprétatio
que les monuments portent, comme *objet principal*,
n'eût dû être naturellement qu'un accessoire dépourvu
grande importance.

L'ascia *enseigne* se refuse à toutes les interprétati
tendraient à lui enlever une signification *capitale* et l
tère de symbole essentiellement religieux. Elle cor
complètement à la formule *sub ascia dedicavit*, d
essaierait vainement d'écarter la signification du sen
qu'elle offre. Or, ce symbole ne pouvant se rattacher,
nous l'avons démontré, ni au culte celtique ni au polyt
romain, on doit y voir un symbole du christianism
d'autant plus de raison que l'ascia, équivalent de la cr
trouve ici occuper la place consacrée à la croix sur l
numents chrétiens.

Passons à l'examen détaillé des monuments.

1° *Cippe de* VECISUS.

Sur un cube de pierre de dimension moyenne et de

sans base ni couronnement, se trouve l'inscription
:

D. M.
SAI. TERTIO
VECISO FRATER
POSVIT

T

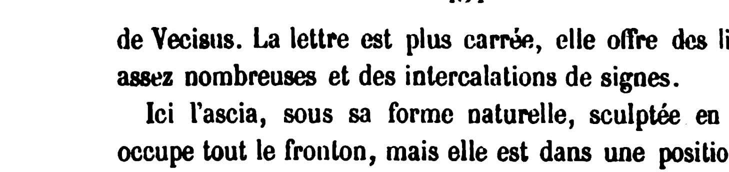
Fig. 12.

a à peine accusée, qui figure au dessous de l'épita-
is paraît être un des premiers essais dans la voie que
plorons. Ce monument appartient évidemment à la
moitié du Ier siècle. Les noms sont purement gau-
is prénoms romains. L'écriture est régulière, sans
La netteté et la précision du style n'annoncent pas les
de décadence, et de plus, la forme de l'ascia corres-
a *crux commissa,* forme abandonnée de bonne heure.
rquons encore la position verticale donnée à l'ascia;
le de l'ascia purement symbolique, et qui lui donne
d'analogie avec la croix. Si l'ascia se trouve après
tion au lieu d'être en tête, si elle est à peine indiquée
simple ligne tracée en creux, c'est qu'on doit y voir
timide dans l'expression d'une pensée qu'on craint
laisser comprendre. On est bien loin encore de la
e qui se manifeste dans l'emploi de la formule *sub*
edicavit.

le premier pas est fait, et nous allons voir comment
peu l'idée primitive prend de la consistance et se
pe dans sa manifestation.

2° *Épitaphe d'*Attia.

onument nous paraît d'une époque postérieure à celui



de Vecisus. La lettre est plus carrée, elle offre des li
assez nombreuses et des intercalations de signes.

Ici l'ascia, sous sa forme naturelle, sculptée en
occupe tout le fronton, mais elle est dans une positio
versée, le fer en bas.

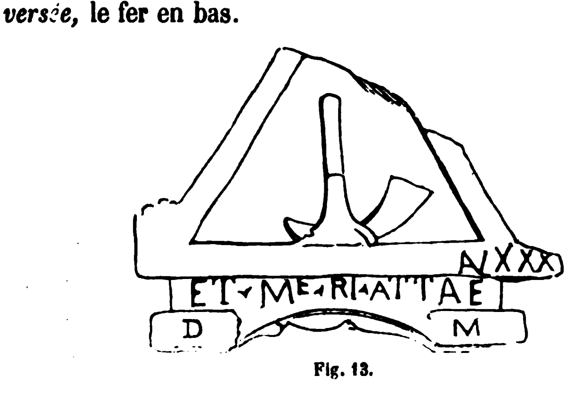


Fig. 13.

Cette manière étrange de représenter l'ascia symb
et dont nous ne connaissons pas d'autre exemple,
détruire notre hypothèse, car une croix *renversée* n'
une croix *exaltée,* soit.

Mais la pensée des auteurs du monument se m
d'une autre manière.— Dans toutes les épitaphes, sans
tion, la formule *D. M.* est placée en tête; viennen
les noms, l'âge du défunt et les autres énonciations.

Eh bien! dans l'épitaphe d'Attia, on commence pa
on continue par le nom, et on finit par les signes
L'épitaphe est *renversée* dans ses énonciations. La
du lecteur doit la *redresser*. N'est-ce pas indique
qu'il doit *redresser* l'ascia symbolique pour en co
la véritable signification? Et en redressant l'ascia,
donne la position qui l'assimile complètement à l
commissa.

Il y avait sans doute de la hardiesse à donner à l'
place capitale dans le monument, et pour tempérer

ardiesse pouvait avoir de dangereux, on renversa
nent pour en affaiblir la signification, tout en indi-
e la manière la plus simple et la plus ingénieuse, que
en l'apprécier il fallait en changer la position.

3° *Monument érigé par* LENTINVS *à sa femme.*

que l'ascia matérielle eût quelquefois une forme autre
e signalée par la sculpture dans le cippe du vieillard
, soit que les artistes eussent seulement cru devoir
sa forme quand elle était donnée comme instrument
que, dans l'ascia représentée sur le monument dont
us occupons, les deux branches, inclinées à droite et
e, suivent les pentes du fronton. Cette représentation
e, il est vrai, des formes de la croix; cependant, elle
elle toujours les principales dispositions et se rapporte
ne de la croix *commissa*. Sur un autre monument,
SATURNINUS, citoyen de *Boios,* l'ascia à branches
nt inclinées se rapporte à la forme de la croix
; elle est placée sur une face latérale du monument.
s au monument élevé par LENTINVS à la mémoire
mme. Il offre les singulières dispositions suivantes :

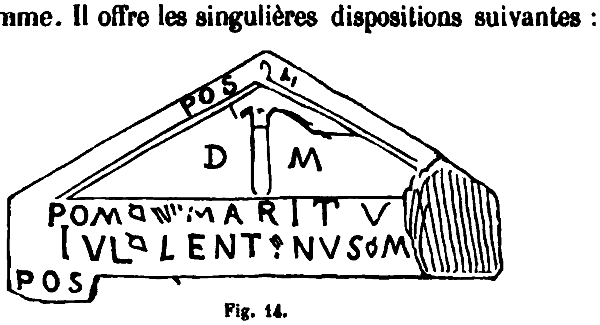
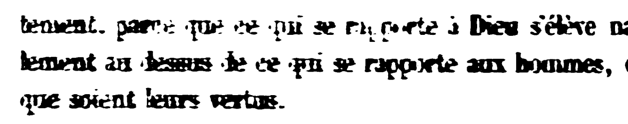


Fig. 14.

ne dans le monument d'ATTIA, mais sans être *ren-*
symbole occupe la position hiératique; aussi l'ins-
est-elle tracée dans les conditions ordinaires. L'ascia
e entre les deux lettres D. M. et les *domine* complè-



tenment. parce que ce qui se rapporte à Dieu s'élève na
lement au dessus de ce qui se rapporte aux hommes,
que soient leurs vertus.

5° Cippe de Vindicianvs.

Nous passons à la représentation de l'ascia symb
corrélative à la croix *immissa*. La modification appor
à la forme naturelle de l'ascia, l'identité entre cette fo
convention et le symbole de la croix est si évidente,
eût eu plus que de l'imprudence à lui donner la positi
ticale. L'œil le moins attentif eût trop facilement déc
la vérité.

Aussi, pour masquer un peu cette identité de f
a-t-on donné, sur certains monuments, à l'ascia symb
la position horizontale; mais le plus souvent on lui a
une position moyenne, soit une inclinaison qui varie
de plus en plus à se rapprocher de la direction ve
L'ascia purement symbolique, placée en *enseigne*
monuments dont nous allons nous occuper, a reçu la p
inclinée, évidemment pour en affaiblir la significatio
sans cela, eût été trop transparente.

Dans le monument de VINDICIANVS, elle est placée
le D et le M et de dimension moyenne.



Fig. 15.

nument a été découvert en 1840, lors de la démoli-
fort du Hâ; ainsi, rien ne prouve qu'il ait fait partie
ennes murailles de Bordeaux. C'est le seul monument
possédions où l'ascia de forme absolument symbo-
trouve entre les signes D. M., tandis qu'à Lyon cette
n est la plus ordinaire.

s reste encore à parler de deux monuments où l'ascia
e en *enseigne* d'une manière encore plus expressive,
le est sans mélange avec des énonciations tenant du
ne.

5° *Ascia sous un portique.*

monument est tracée une arcade plein cintre, dont
symbolique inclinée, et de la plus grande dimen-
upe tout le champ.

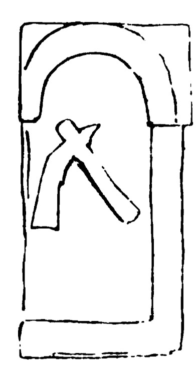


Fig. 16.

cette figure, la croix *immissa* est des mieux caracté
a tête et les deux branches de la croix sont sensible-
ales; l'appendice qui est censé représenter la partie
nte de l'instrument altère seule la forme dominante.
ucune inscription, aucun nom, aucune mention rela-
personne dont ce monument ornait la sépulture.

C'est la mise en pratique de la parole des martyr
répondaient aux juges, quand on les interrogeait su
nom, leur patrie, leur famille, par ces seuls mots :

« *Je suis chrétien.* »

Le symbole du christianisme suffisait pour décor
sépulture.

6° *Tombeau à l'ascia.*

Lors des fouilles exécutées en 1851, entre la plac
Paulin et le cours de l'Intendance, vis-à-vis l'ancienne
Faget, au nombre des pierres monumentales découver
dont un grand nombre avaient servi à la construc
grands tombeaux ou sarcophages, il a été trouvé le co
d'un tombeau de très grandes dimensions, où pour to
ment on voit une ascia symbolique tracée sur le front
place qu'occupe la croix sur nos monuments chrétien

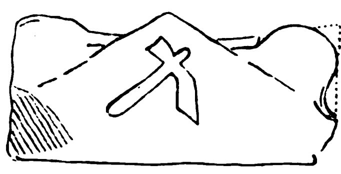


Fig. 17.

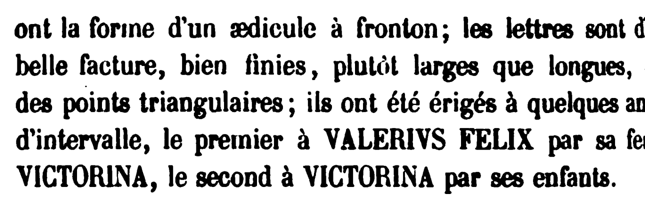
L'aspect de cette disposition est, comme on le voit
sant, et ne nous paraît pas pouvoir laisser de doute
véritable signification du symbole.

L'ascia était bien certainement, dans les Gaules,
l'avènement de Constantin, l'équivalent de la croix, s
du christianisme.

CHAPITRE V

De la Formule SUB ASCIA DEDICAVIT.

onuments du Musée de Lyon, en très grand nom-
tent, indépendamment d'une représentation de l'as-
s souvent *double* pour en amortir la signification
les chrétiens vénéraient une croix et non deux, la
uivante : SUB ASCIA DEDICAVIT, *consacré sous l'ascia.*
ettait aussi, sur les tombeaux chrétiens, deux pois-
oiqu'un seul signifiât le Sauveur.
is de ces mots est assez clair, ce nous semble : con-
is l'ascia veut dire consacré sous la protection, sous
ion de l'ascia, et non *consacré dès que l'ascia a eu*
son office, c'est à dire dès que le monument a été
ou pendant qu'on y travaillait. Adopter ces dernières
ations, c'est s'éloigner étrangement de la clarté et
écision habituelles dans les inscriptions funéraires.
e que, d'ailleurs, la présence de l'ascia *en enseigne*
pièce principale dans la décoration ne parle pas assez
-même? A-t-on jamais pensé à sculpter une *truelle*
rincipale façade d'un édifice, pour indiquer qu'il a
avec beaucoup de soin?
ace d'honneur donnée à ce symbole fait comprendre
git d'une chose capitale; et dans un monument élevé
piété, dans un monument réputé saint et sacré, ce
e ne peut, ainsi que nous l'avons dit, qu'être un sym-
igieux, dont la formule *sub ascia* explique la portée.
ge de cette formule nous paraît surtout se rapporter
e des Antonins et aux époques postérieures.
eaux ne possède que deux monuments avec cette for-
L'un et l'autre appartiennent à une même famille. Ils


ont la forme d'un ædicule à fronton; les lettres sont d belle facture, bien finies, plutôt larges que longues, des points triangulaires; ils ont été érigés à quelques an d'intervalle, le premier à VALERIVS FELIX par sa fe VICTORINA, le second à VICTORINA par ses enfants.

1° *Cippe de* VALERIUS.

On lit :

D. M.
VAL. FELICIS.
C. AQV. D E F. ANN
XXXX. VICTORI
NA. CONIVNX.
P. C. ET. SVB. ASCIA
DEDICAVIT.

Sur le côté droit du monument se trouve représentée l symbolique secondaire dans une position horizontale, l du marteau en forme de trapèze.

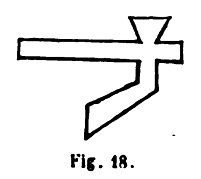


Fig. 18.

2° *Cippe de* VICTORINA.

On lit :

D. M.
ET. M.
VAL. VICTORI
NAE. CIV. AQV.
DEF. ANN. LX
FILI. EIVS. P. C. ET.
SVB. ASCIA. DED.

L'ascia est représentée sur la face gauche du monu

ne position presque verticale, et la forme crucifère se beaucoup mieux accusée.

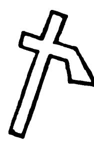


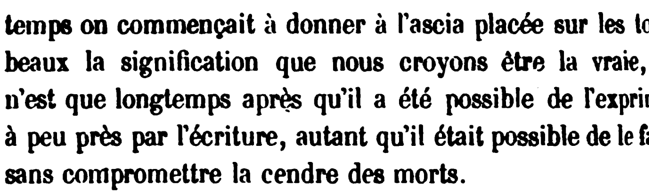
Fig. 19.

remarquons dans l'épitaphe de Victorina les mots (et memoriæ), aux mânes et à la *mémoire,* qui ne vent pas dans celle de Valerius. Cette addition peut pas sans importance.

e par un caprice de l'artiste que l'ascia du second nent est différente, quant à la forme et quant à la posie celle gravée sur le premier? Il est permis d'en Un certain nombre d'années s'était écoulé entre la e Valerius et celle de Victorina. La tolérance accordée nploi de l'ascia enhardissant de plus en plus, on lui t de plus en plus des formes se rapprochant du type avait pour but de représenter.

osition inclinée est la dernière donnée à l'ascia *im*sur les monuments de Bordeaux, à l'époque qui a préconstruction de ses murailles. On a trouvé en 1864, nolissant les fondations d'une tour à l'ouest de la rue eilles, un petit cippe *non encore achevé,* puisqu'il ne ucune inscription sur sa face principale, et sur le côté était gravée une ascia dans le genre de celle dont nous de parler.

on trouve sur les monuments de Lyon, beaucoup plus t que sur ceux de Bordeaux, la formule *sub ascia,* ent à leur date. Les premiers paraissent appartenir à la IIe siècle et au IIIe, tandis que les autres sont générat du Ier et du IIe, et très peu du IIIe. Si dès les premiers


temps on commençait à donner à l'ascia placée sur les to beaux la signification que nous croyons être la vraie, n'est que longtemps après qu'il a été possible de l'expri à peu près par l'écriture, autant qu'il était possible de le fa sans compromettre la cendre des morts.

Les cippes de Victorina et de Valerius Felix paraiss appartenir à la seconde moitié du II[e] siècle, ou même commencement du III[e]. Ce serait très probablement v cette date qu'aurait paru à Bordeaux l'emploi de la form éminemment chrétienne, si l'on considère l'ascia con symbole de la croix :

« *Sub ascia dedicavit.* »

CHAPITRE VI

Analogies. — Les tombeaux d'Aliscamps à Arles. — Les monuments funéraires de Nîmes et de Marseille.

La ville d'Arles n'a pas, comme Bordeaux, éprouvé subite et violente interruption dans la série de ses mo ments; leur étude peut fournir d'utiles indications su question qui nous occupe.

Le cimetière d'Aliscamps (champs Élysées, *Elysæi ca* possède encore en place, le long d'un chemin public, longue suite de tombeaux semblables par leur forme à c dont les débris ont été trouvés à Bordeaux, rue de l'In dance. Ils remontent en assez grand nombre aux II[e] et siècles, mais leur série se continue à Arles au delà de c époque.

Sur plusieurs de ces tombeaux on remarque comme blèmes un *niveau* et une *ascia* symbolique, de forme an gue à celle de la croix *immissa;* on n'en voit aucune dan

le celles que nous croyons appartenir à la première (Fig. 6 et 7, p. 418.)

e ces tombeaux porte dans le fronton, comme celui leaux, une ascia inclinée, et sur la bande qui termine ercle, on lit :

D. MEMORIAE AETERNAE M.

e tombeau élevé par QVINTINIA à la mémoire de son n voit une *ascia* et un *niveau.*

n autre tombeau, l'un des petits côtés porte la représen de l'ascia symbolique inclinée entre un niveau d'un un *fil à plomb* de l'autre. Le plomb a la figure d'un

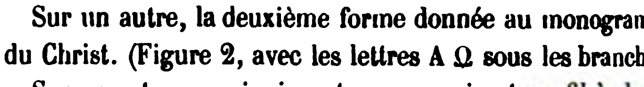
la face principale d'un tombeau de forme identique ux qui l'entourent, on voit une sorte d'écusson pare petites croix à barres égales; les branches placées champ rappellent la figure du chrisme.

ne autre pierre tombale, on voit une croix surmontée int ou d'une petite boule.

ouve plus loin un tombeau dont l'ornementation est uable : elle présente une croix de Malte dans un carré étoile curviligne à six branches dans un cercle.

utre tombeau offre sur les faces principales, des comnts carrés remplis de divers dessins. — Dans l'un mpartiments, on voit, au dessous d'une sorte de la représentation d'un lapin; dans le compartiment un niveau comme ceux qui accompagnent ordinaire'ascia, mais couché; ensuite, vient une croix de dans un rond *qui forme le centre du décor;* puis vient eau tourné du côté opposé au premier, et enfin des .

un autre tombeau, se trouve le chrisme.



Sur un autre, la deuxième forme donnée au monogram du Christ. (Figure 2, avec les lettres A Ω sous les branch

Sur un autre, un niveau entre une ascia et un fil à plo

Un autre tombeau est couvert d'une pierre ornée d'éca en imbrication, comme les tombeaux de la crypte de Sa Seurin, mais sans monogramme.

Remarquons : 1° Qu'on ne trouve pas à Arles l'ascia s bolique primitive ou en *tau*. Cela montre que la série monuments d'Arles commence quand celle de Bordeaux fi c'est à dire par la dernière figure donnée à l'ascia symboliq

2° Que ce signe paraît à Arles presque toujours assorti niveau, expression, comme nous l'avons dit, d'une i corrélative à celle de l'ascia.

3° Que le plomb du niveau est toujours en forme de co Est-ce là un effet du hasard? Le plomb en forme de c semblerait indiquer qu'il s'agit d'un *niveau moral* pl que d'un niveau physique, et que l'égalité, symbolisée le niveau, doit procéder de l'affection, de l'amour, de *charité*. Cette interprétation viendrait à l'appui de celle nous avons donnée en attribuant un sens mystique à représentation d'objets matériels.

4° Que la série se continuant, lorsque les monum offrent l'image de la croix l'ascia disparaît. Il n'y avait lieu, en effet, de conserver le symbole indirect, dès qu vrai symbole du Christianisme pouvait impunément ap raître.

5° Que si la croix est placée sous forme d'ornement, occupe la place centrale, c'est à dire la place d'honneur.

6° Que le niveau accompagne indifféremment la c ou l'ascia.

7° Que lorsque le *chrisme* fait son apparition, le nivea la croix, déguisée sous forme d'ornement, ne se présent plus, car le voile est levé. A quoi bon recourir à

sentations imparfaites, lorsque le signe véritable d'une
eut se produire au grand jour?

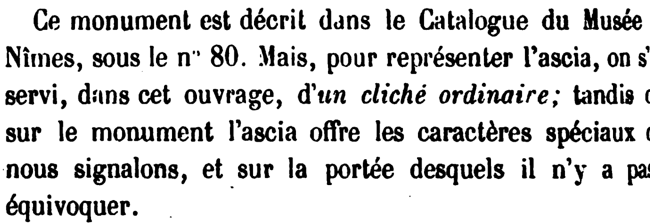
nsemble des monuments d'Arles, rangés dans le même
la suite les uns des autres, tous de même forme et
me nature, nous paraît montrer par quelles modifica-
successives on est arrivé de l'ascia symbolique à la
entation du chrisme, symbole avoué de la religion
enne.

Monuments de Nîmes.

cienne colonie de Nemausus a fourni une très grande
té de cippes funéraires; mais l'ascia ne s'y présente
uvent. De tous ces monuments, il n'en est que *deux* où
gure avec son caractère symbolique, une fois au des-
l'autre au dessus de l'épitaphe. Rien, dans le texte des
tions, ne contredit le système d'interprétation que
avons adopté. Il y a plus : la forme donnée à l'ascia
en enseigne nous paraît des plus significatives. Ce
le est établi *verticalement*, et la partie qui doit repré-
la lame tranchante est à peine indiquée; c'est une
le croix.

Fig. 20.

D. M.
AEMILIAE
GALLIGENIAE
G. CEPIONIVS
PRIMVS VXORI
INCOMPARA
BILI. ET. SIBI.
VIVVS. POSVIT



Ce monument est décrit dans le Catalogue du Musée Nîmes, sous le n° 80. Mais, pour représenter l'ascia, on s' servi, dans cet ouvrage, d'*un cliché ordinaire;* tandis sur le monument l'ascia offre les caractères spéciaux nous signalons, et sur la portée desquels il n'y a pas équivoquer.

Bien d'autres observations importantes auraient lieu si monuments à ascia étaient étudiés avec plus de soin point de vue où nous nous plaçons.

Le Musée de Nîmes renferme aussi un certain nombre petits autels appelés *anelabris,* sur lesquels on remarque marteaux à deux têtes sans aucune espèce d'inscription dont la traverse horizontale est très large, comparée volume de la barre qui paraît former le manche : ils toujours placés *verticalement.* Ces marteaux ont tantô forme de la croix *immissa,* tantôt celle de la croix *commi* Quelle est leur signification? Les renseignements manqu Peut-être est-elle la même que celle de l'ascia. Mais rien peut, en l'absence de toute écriture sur ces monume faire connaître ni leur date ni leur destination réelle.

Aucun monument, à Nîmes, ne porte la formule *sub a dedicavit.*

Musée de Marseille.

Marseille possède peu de monuments funéraires ga romains. Aucun, à ce qu'il paraît, ne porte ni la figure l'ascia, ni la formule de consécration sous ce signe.

Son musée a seulement un magnifique sarcophage pr nant d'Arles : c'est celui de *Cæcilia Aprulla,* flamine d gnée de la colonie de Die.

Sur une des faces latérales de ce tombeau, figure sorte de hache à deux branches, mais qui n'offre point formes de l'ascia, surtout celles de l'ascia symbolique,

levons remarquer, en outre, que cet instrument *n'est associé au niveau ni au fil à plomb en forme de cœur;* au contraire, en regard d'une PATÈRE, instrument des ces païens.

ache et la patère étaient sans doute les insignes de la de flamine dont Aprulla était revêtu, et on ne saurait dre ces insignes avec l'instrument symbolique dont ous occupons.

CHAPITRE VII

Analogies *(suite)*. — Monuments du Musée de Lyon.

eaux et Lyon sont les villes où se trouvent en plus nombre les monuments funéraires gallo-romains, et, comme à Bordeaux, une moitié à peu près de ces ents est marquée de l'ascia. Seulement, la formule écration est très commune à Lyon, tandis qu'elle est e à Bordeaux, comme nous l'avons dit.

n'avons pas eu l'avantage de visiter l'ancienne capi- Gaules, et de voir par nous-même ce qui, dans ses ents, se rapporte à notre question. Mais nous avons é avec le plus grand soin la description de son Musée re donnée par son savant conservateur, M. Comar- et l'ensemble de ces monuments nous paraît d'une ostérieure aux plus anciens cippes de Bordeaux, et porain seulement des plus récents. Nous avons recher- dans les monuments de Lyon, il s'en trouvait dont criptions fussent de nature à contredire ou à confirmer rétation que nous donnons au symbolisme de l'ascia, s'en est trouvé plusieurs dont il est important de

1° *Monument de* BLANDINIA MARTIOLA.

Sur un cippe en forme de piédestal, on voit d'abord D, u ascia du dernier ordre, ET, une autre ascia, M; puis, seconde ligne, MEMORIAÆ ÆTERN...

Et sur le dé du piédestal, on lit la longue inscripti suivante :

BLANDINIAE MARTIOLAE PVELAE
INNOCENTISSIMAE. QVAE. VIXIT
ANN. XVIII. M. VIIII. D. V. POMPEIVS
CATVSSA. CIVES. SEQVANVS. TEC
TOR. CONIVGI. INCOMPARABILI
ET. SIBI. BENIGNISSIME. QUAE ME
CVM. VIXIT. AN. V. M. VI. D. XVIII
SINE VLA CRIMINIS. SORDE. VIVS
SIBI ET. CONIVGI. PONENDVM CV
RAVIT. ET. SVBASCIA. DEDICAVIT
TV. QVI. LEGIS. VADE. IN. APOLINIS
LAVARI. QVOD. EGO. CVM. CONIV
GE. FECI. VELLEM. SI. ADVC. POSSEM.

Il y a loin de cet interminable verbiage, à la noble antique simplicité qui distingue les épitaphes de Bordeaux l'exception d'une seule, dont nous parlerons, celle PATERNA. Cela seul indique pour le monument de Ly une époque de décadence.

Mais de tout ce que raconte Catussa, le seul point inté sant pour nous est exprimé par les trois dernières lig dont voici la traduction :

« *Toi qui lis, va... dans...* APOLON... *être lavé ce*
» *j'ai fait avec ma femme; je le voudrais encore si je*
» *pouvais.* »

Remarquons que Catussa est *vivant,* puisqu'il érige monument pour lui *étant vif* et pour sa femme décédée.

s avoir décrit ce monument, M. Comarmont s'exprime

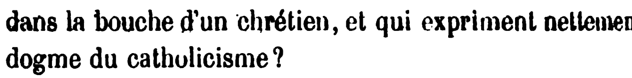
nges et Artaut tiraient de ce monument la consé-
ce qu'il devait exister à Lyon, sur la colline Sainte-
e, un temple d'Apollon et des bains médicinaux, des
thermales; *on n'a pu en découvrir cependant aucune*
. »

u est bon à noter. On n'a trouvé aucune trace des
ont paraît parler l'inscription !

d'étonnant à cela. C'est que la partie de l'inscription
croyait trouver cette indication signifie toute autre
comme nous allons le voir. Prendre à la lettre la
andation de CATVSSA, c'est bien mal comprendre sa
Il vivait, puisqu'il élevait le monument consacré à la
e de sa femme; qu'est-ce donc qui pouvait *l'empêcher*
aux bains qu'il désigne, s'il se fût agi de bains
ls? Rien, évidemment. Quel intérêt pouvait avoir le
bien portant à aller prendre des bains médicinaux?
ment, aucun. Alors, ou Catussa disait des *niaiseries,*
savants n'ont pas compris sa pensée. Ils s'en sont
la lettre, et ils se sont fourvoyés, voilà tout.

si le monument est chrétien, comme nous paraît
er l'ascia, tout s'explique.

ains dont parle l'inscription ne sont pas des bains
es. Les bains qu'il n'est permis de prendre qu'*une*
nt les *eaux du baptême,* qui effacent toutes les fautes.
monde, tout lecteur avait intérêt à se plonger dans
x salutaires, et on comprend le regret de Catussa,
si possem. Il voudrait bien, s'il le pouvait, recevoir
ce sacrement, mais la chose est impossible. Catussa
mme avaient été baptisés, il le déclare; il voudrait
s les païens appelés à lire son épitaphe en fissent
Ne sont-ce pas là des paroles parfaitement placées


dans la bouche d'un chrétien, et qui expriment nettemen
dogme du catholicisme?

Reste à se rendre compte du mot APOLINIS. Remarq
ici que le nom du dieu Apollon s'écrit avec deux L, t
que notre mot n'en a qu'un. N'est-ce pas là un de ces
de mots à l'aide desquels les premiers chrétiens déjou
la curiosité païenne?

Apolinis ne signifie pas ici Apollon, mais la *cuve b*
male, ou mieux les *eaux du baptême*. C'est dans les *Ap*
In APOLINIS (à l'ablatif), qu'on va se laver pour en
pur de toute tache. L'étymologie de ce mot, à double en
l'explique : elle se trouve dans deux mots grecs *απο*, *p*
tion, absence; et λινον, *filet*. ΑΠΟΛΙΝΑ était donc
chose qui débarrassait des filets, des entraves, c'est à
dans le cas spécial des entraves du péché.

C'est par ce mot que les premiers chrétiens désig
évidemment les *eaux du baptême*, qui délivrent l'homm
entraves du péché originel et de ceux qu'on a pu comm
Ils devaient se servir du mot ΑΠΟΛΙΝΑ pour désig
baptême, comme ils se servaient du mot ἰχθύς, *poisson*
signifier le Sauveur. — On voit bien maintenant pou
MM. Monge et Artaud n'ont pu trouver les restes
temple ni des bains d'Apollon.

L'interprétation que nous donnons à l'épitaphe de CAT
fait bien comprendre pourquoi l'ascia y figure. C'est bi
symbole chrétien.

2° *Épitaphe de* GEMINA.

Cette épitaphe, en tête de laquelle se trouve l'ascia
par ces mots :

AMICE. LVDE. IOCA
RE. VENI.

« Ami, joue, amuse-toi, viens. »

te maxime, prise à la lettre, n'a rien de bien chrétien, le reconnaître; mais si elle est prise *ironiquement,* la on change. On ne voit pas trop autrement dans quel raient été ajoutées ces paroles, sans aucune liaison avec précède.

i de plus chrétien que cette interpellation, quand un mort qu'on la prête et sur un tombeau qu'on la

semble de notre épitaphe respire la morale la plus

DIVS fait ses adieux à une épouse chérie, femme très et il dit : FEMINA SANCTISSIMA; elle n'a été mariée fois, VNIVS MARITA; c'est dire qu'elle avait évité rce et les abus qu'il entraînait sous la législation de qu'elle n'avait même pas enfreint les règles de la plus discipline des premiers chrétiens, qui considéraient ondes noces comme une souillure.

s avoir ainsi fait l'éloge des vertus de GEMINA, est-il l qu'on excite à la dissipation et presque à la he!

t-ce pas plutôt qu'on exprimait cette pensée, si ordi- lans les allocutions des orateurs chrétiens?

nsez à la vie éternelle! Dieu vous demandera compte outes vos fautes, même des plus légères. Eh bien! mes , lorsque la mort est là, prête à vous frapper à toute e, négligez votre salut, livrez-vous à la dissipation, aux irs de ce monde passager; *jouez, amusez-vous et* z dans la tombe. La justice de Dieu vous attend! »

AMICE. LVDE. IOCARE. VENI.

sens est le seul qui puisse être raisonnablement admis,

en présence des autres énonciations de l'épitaphe, d'ailleurs nous donnons en entier.

HAVE MODII

HAVE GEMINA
DIIS MANIB
ET. MEMORIAE
SEPTICIAE. GEMINAE
FEMINAE. SANCTISS
VNIVSQ. MARITA
I. MODIVS ANNIANVS
CONIVGI KARISSME
SVIQ. AMANTISSIM
QVAE VIXIT CVMEO
IN. MATRIMONIO
ANNIS XXX
ET SIBI. VIVVS. FECIT
AMICE. LVDE. IOCA
RE. VENI.

SALUT DE MODIUS

SALUT GEMINA
Aux Dieux mânes

« Et à la mémoire de Septicia Gemina, femme très
» tueuse, qui ne fut mariée qu'une fois, J. Modius Ann
» a fait élever ce monument pour son épouse bien aimé
» lui fut très affectionnée, et qui a vécu avec lui trent
» dans le mariage. Ami, joue, divertis-toi et viens. »

3° *Monument de* SVTIA.

Un des monuments les plus dignes d'intérêt sur la que dont nous nous occupons, mais qui n'a jamais été app à notre point de vue, est le cippe de SVTIA. Il est décrit

96 dans l'ouvrage de M. Comarmond, et nous regrettons
ıent qu'il n'en ait pas été fourni une représentation
lète par le dessin.

paraîtrait qu'en tête de ce cippe, on a sculpté un petit
ou ossuaire (on ne précise pas, et ce serait le point
l) surmonté d'un cordon ordinaire, dont un chien tient
ut, tandis que du côté opposé, un autre chien lache
don et détourne la tête. Au dessus de l'un de ces ani-
, est écrit le nom de MERVLA; au dessus de l'autre,
....

s commence l'inscription.

Fig. 21.

D. M.

ET. MEMORIAE
AETERNAE
SVTIAE. ANTHIDIS
QVAE VIXIT ANNIS XXV
M. IX. D. V. QVE DVM
NIMIA PIAFVIT. FACTA
EST IMPIA. ET. ATTIOPRO
BATIOLO. CERALIVS CA
LISTIO. COIVX ET
PATER ET SIBI
VIVO PONENDVM
CVRAVIT ET SVB AS
CIA DEDICAVIT.

Aux mânes et à la mémoire de SVTIA, fille d'Anthis,
i vécut vingt-cinq ans neuf mois cinq jours, qui, *pour
oir été trop pieuse, est devenue impie*, et à Attius
obatiolus, Ceralius Callistio, leur mari et père, a eu

» soin de faire ériger ce monument pour eux et pour lui de
» son vivant, et l'a dédié *sub ascia.* »

La singulière image placée en tête du monument et le jeu de mots étrange, ***impie pour avoir été trop pieuse,*** ont depuis longtemps fixé l'attention.

« Cette représentation symbolique (celle des deux chiens)
» ne pouvait-elle pas faire penser, dit M. Comarmond, que le
» lien qui unissait étroitement les deux époux a été rompu
» par le changement de religion de l'un des deux; que la
» femme, qui a embrassé une nouvelle croyance, est repré-
» sentée par le chien qui détourne la tête avec mépris,
» tandis que le mari est figuré par celui qui tient encore le
» lien avec force? Cette opinion n'aurait rien d'invraisembla-
» ble. La dissidence de religion dut jeter du trouble dans le
» ménage, sans éteindre cependant entre les époux l'affection
» conjugale.....

» Quant à l'inscription, la phrase *NIMIA PIA* a donné
» lieu à une foule de conjectures. Les uns ont regardé cette
» épitaphe comme étant *chrétienne;* les autres ont pensé
» qu'on pouvait rendre ici le sens du mot *pia* par celui de
» *chaste,* etc., etc. »

Il serait bien hardi de notre part de donner l'interprétation d'un monument que nous n'avons pas vu, et cependant il s'en présente une à notre esprit, tout autrement complète que celle dont on a parlé.

Callistio n'était point un païen endurci, puisqu'il consacrait un monument *sub ascia*. Il était, croyons-nous, chrétien. mais chrétien moins fervent que sa femme. Les liens du mariage avaient été dissous entre eux, c'est évident; mais la cause de cet événement était un sentiment de piété *exagérée* aux yeux de Callistio. Tout cela s'explique parfaitement.

Sutia, vivement pénétrée des idées chrétiennes qui tendent même à transporter *le célibat dans le mariage,* ainsi que

n avons plusieurs exemples dans les hagiographes, Sutia
lésiré vivre dans la continence, pour être plus agréable
. Ainsi, pour être trop *pieuse* envers Dieu, elle sera
ue *impie* envers son mari.

e hypothèse explique tout : l'emblème de la dissolution
riage, les sentiments de regret, mais non de haine ou
pris, qui animent Callistio, puisqu'il rend les plus
honneurs funèbres à son épouse, et en dépose les
mortels à côté de ceux de son fils, dans un tombeau
e réserve lui-même une place.

Observations générales sur les tombeaux de Lyon.

arquons : 1° Que sur les tombeaux *à ascia* de Lyon,
le la vie future se trouve exprimée quelquefois avec
ergie que ne comportaient pas les monuments païens.

RAE SOCIALEM SPIRITUM CORPVSQVE ORIGINI REDDIDIT.

rendit à la nature son âme bienveillante, et son corps
rigine. » (Épitaphe de *Secundus Octavius*, nº 1.)

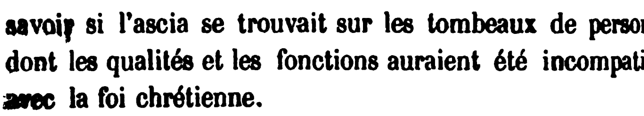
Que les mots *memoriæ æternæ*, rares sur les monuments
ent païens, sont presque toujours employés sur les

Qu'il en est de même des mots *quieti æternæ*, que l'on
sur les tombeaux à ascia nºˢ 44, 228, 154, 159, 236,
7, 18, et *domus æterna*, nº 152.

Que l'épitaphe *sanctissima* est donnée à plusieurs
s, nºˢ 212 et 226, etc., etc.

Enfin, que le mot *titulus* pour tombeau, employé si
t sur les monuments chrétiens, figure dans les épita-
nºˢ 1, 17, 186, 295.

re attention s'est spécialement portée sur le point de



savoir si l'ascia se trouvait sur les tombeaux de person
dont les qualités et les fonctions auraient été incompati
avec la foi chrétienne.

Nous avons à Bordeaux l'épitaphe d'une *flamine;* l
possède l'épitaphe d'un *augure :* il n'est fait mention
l'ascia ni sur l'un ni sur l'autre.

Mais à Lyon, plusieurs tombeaux élevés à des *sévirs au*
taux ou par eux, sont consacrés *sub ascia*. Y avait-il inc
patibilité entre ces fonctions et les pratiques de la
chrétienne? Oui, si le sévirat était un sacerdoce. Non,
était seulement de l'ordre civil.

M. Comarmond s'explique nettement sur la qualité
sévirs, page XLVI de son Introduction.

« Les sévirs augustaux furent institués à Rome et dan
» principales villes de l'Empire, après la mort d'Augu
» par Tibère, son successeur.

» Il ne faut point confondre les sévirs augustaux e
» flamines, chargés du culte dans les temples consacr
» Auguste. *Les fonctions des sévirs étaient toutes civil*
» *non sacerdotales*. Le savant cardinal Noris, dans un tr
» consciencieux, établit cette distinction jusqu'à l'évidenc

Ainsi, dans les nombreux monuments du Musée de L
rien ne vient contredire l'interprétation que nous propos
Tout, au contraire, tend à la justifier, car c'est par
qu'on peut souvent en comprendre la signification.

CHAPITRE VIII

Objections prises de la formule D. M., *diis manibus*, de la forme des ci
— de l'incinération, — des monnaies d'Asciculus

Lorsqu'on voit les inscriptions de monuments où fig
l'ascia, commencer par la formule d'origine païenne

us, ou D. M., au premier abord on se refuse à croire
e puissent être des monuments chrétiens. On sait, en
que la première recommandation faite aux néophites
le s'abstenir des pratiques du paganisme, et on suppose
lement, malgré ce que nous avons dit sur les nécessités
es dont ils étaient pressés, que des hommes fidèles à la
ne des apôtres aient pu mettre sur les tombeaux des
un signe en apparence païen.

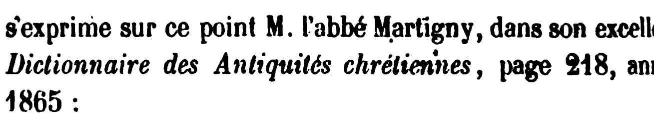
t nous fait même penser que cette préoccupation seule
êché les nombreux auteurs qui se sont occupés de
ner une interprétation à la représentation de l'ascia, de
er à celle si simple et si naturelle que nous proposons.
s cette difficulté tombe devant la *réalité des faits*,
d'hui parfaitement acquis dans le domaine de l'ar-
gie.

nécessité où se trouvaient les premiers chrétiens de
e leurs tombeaux à l'abri de toute profanation, peut-être
la force de l'habitude, leur faisait conserver, en *appa-*
du moins, la formule païenne, à laquelle ils pouvaient
r une autre interprétation. Les deux lettres D. M. peu-
e lire à la fois *Diis manibus*, aux dieux mânes, et
manibus, aux saints mânes, pensée que les mots
EMORIÆ, *et à la mémoire*, complètent fort bien.

s les derniers temps, on avait même changé le D en B,
te qu'on lisait *bonis manibus*, tant il était difficile de
re avec les anciennes pratiques.

s avons vu à Philippeville une inscription chrétienne
ruste, où le B était encore fort visible, quoiqu'on lui
onné, peut-être même avec intention, une forme telle-
rapprochée de celle du D, que nous avons longtemps
é sur le nom qui devait être donné à la lettre.

ut doute est aujourd'hui impossible au sujet de la pré-
e du D. M. sur les tombeaux chrétiens. Voici comment



s'exprime sur ce point M. l'abbé Martigny, dans son excell
Dictionnaire des Antiquités chrétiennes, page **218**, ann
1865 :

« Un certain nombre de monuments funéraires *incont*
» *tablement chrétiens,* portent ces sigles, qui, comme
» sait, sont les caractères les plus communs des marb
» païens, etc., etc.

» Ce fait, *qui est à l'abri de toute espèce de doute,* co
» titue un problème archéologique dont la solution a lo
» temps divisé les savants, etc., etc. »

Et l'auteur cite ses autorités : Lupi, Boldetti, Leblant,
Rossi ; il signale même l'épitaphe d'une femme chrétien
appelée VITALIS, où le *chrisme* se trouve entre les lett
D. M. S., de la même manière que nous y avons vu figu
l'ascia.

Ajoutons qu'il a été découvert à Bordeaux, en 1564, a
que le fait connaître Delurbe dans sa *Chronique,* une ép
phe ainsi conçue :

D. M.

DIVIXTA PATERNINI AN
CILLA. D. DEFVNCTA
ANNO. XXI.

Cette épitaphe, où la qualification chrétienne *ancilla*
se présente, est cependant précédée des sigles D. M.

Les familles Divixta et Patermina, ou tout au moins
personnes portant ce nom, nous paraissent avoir apparten
l'Église chrétienne de Bordeaux. Nous citerons un au
monument où les mêmes noms figurent avec des énonciati
qui se rapportent au dogme du Christianisme, et sur
monument paraît l'ascia.

En parlant de la date des monuments chrétiens, M. l'al
Martigny nous fait connaître que « jamais on ne trouve

es D. M. sur des tombeaux postérieurs au IVe siècle. »
t très naturel dès lors que nous trouvions cette for-
ur les cippes même chrétiens de Bordeaux, puisqu'ils
us antérieurs à cette date.
est le dernier mot de la science archéologique sur la
n dont nous nous occupons, et il est complètement en
de notre système.

§ II. — *Forme des monuments.*

xception du grand sarcophage trouvé en 1851 rue de
lance, tous nos tombeaux à ascia sont des cippes,
dire de petits monuments destinés à recouvrir une
à se trouvaient renfermées les cendres du mort.
orme de ces cippes est des plus variées; il y en a de
de polygonaux, de carrés, de plats, de coniques,
c. Quelques-uns, mais en petit nombre, sont en forme
s *acerræ;* la plupart se composent d'une sorte d'ædi-
rminé par un fronton, comme les grands tombeaux.
ui sont ronds ou polygonaux se terminent par une
e.
ous ces monuments, il ne pourrait y avoir d'objection
ur ceux en forme d'autel.
e forme n'était pas absolument commandée, puisqu'on
ve d'une forme différente; mais qui pourrait se flatter
oir aujourd'hui dans quelles circonstances ou par
nécessités cette forme a été acceptée plutôt qu'une

que tous nos monuments ont appartenu à des familles
sées; il en est beaucoup d'un travail plus que négligé.
tre, lorsque les persécutions sévissaient, et cela arrivait
mment, essayait-on de détourner l'attention des païens,
rait pu se porter sur l'ascia, en revenant de temps en



temps aux formes anciennes; peut-être considérait-on c
détail comme indifférent; peut-être la famille étant païenn
tenait aux anciens usages, et la main d'un fidèle initié traça
l'ascia dont il se gardait bien de faire connaître la signifi
cation.

Les premières prescriptions chrétiennes ne réglaient pa
rien ne l'indique au moins, la forme des monuments. On n
défendait que *la participation aux sacrifices, l'usage d
viandes impures et l'adultère;* c'est ce qui résulte du derni
Concile de Jérusalem.

Puis, la force de l'habitude a tant de puissance sur l
peuples! C'est avec beaucoup de peine que les nouveau
chrétiens, pour la plupart, renonçaient à certaines pratiqu
venues du paganisme : plusieurs de ces pratiques se son
même continuées jusqu'à nos jours, les unes ouvertemen
parce qu'elles ont été sanctifiées par leur adoption au nomb
des rites de l'Église, les autres furtivement, et même malgr
des prohibitions formelles.

Il y a quelques années, un de nos honorables concitoyen
surprit une femme de la campagne glissant une pièce de di
centimes dans la bouche d'une personne morte; elle ne sa
expliquer pourquoi elle le faisait, mais c'était évidemmen
une pratique du paganisme traditionnellement conservée
c'était l'*obole* destinée à payer le nautonnier des enfers.

§ III. — *Incinération.*

Quant à l'incinération des cadavres, elle était pratiqué
presque universellement à Bordeaux jusqu'au IVe siècle. À
peine si l'on peut citer six ou sept monuments se rapportan
à de véritables sarcophages, lorsqu'on compte les cippes pa
centaines.

Sans doute, le christianisme a dû amener à la longue

tude d'inhumer, au lieu de brûler les morts. L'inhuma-
a même toujours été pratiquée par quelques familles
nes, même avant l'ère chrétienne; mais c'étaient là de
rares exceptions.

si que nous l'avons dit, les premiers chrétiens obligés
vre à Bordeaux, au milieu de la société païenne, ne
ient subitement rompre avec elle sur des choses *indif-
es* : c'était bien assez de s'abstenir du culte des idoles
fêtes célébrées en leur honneur.

is ne croyons donc pas que l'adoption du christianisme
nât *nécessairement,* pendant les trois premiers siècles,
gation d'ensevelir au lieu de brûler les morts. Il suffi-
dans les funérailles, d'éviter tout acte d'idolâtrie.

§ IV. — *Monnaies consulaires d'Asciculus.*

serait une objection très futile que celle tirée de ce que
symbolique aurait été connue notamment sur les
s consulaires d'*Asciculus* avant l'ère chrétienne.

s doute, il pourrait y avoir quelques motifs de doute
mérite de notre interprétation si l'ascia se trouvait sur
mbeaux avant l'ère chrétienne autrement que comme
ment professionnel; mais quand même les premiers
ens auraient emprunté aux monnaies d'Asciculus, ce
est guère croyable, la figure de l'ascia, puisque, pour
upart ouvriers, ils avaient l'instrument sous la main,
mporterait peu.

me au sujet de choses bien plus graves, dans leurs
nonies, dans les instruments de leur culte, dans les
mes sacrés, les chrétiens ont emprunté à leurs contem-
ns, sans pour cela compromettre la pureté de leur
N'a-t-on même pas trouvé le *chrisme* sur des monnaies
ieures à Constantin?



Comme cependant la chose est assez curieuse, nous dirons quelques mots des monnaies où l'ascia se trouve représentée.

Asciculus, de la famille Valeria, a fait frapper des deniers d'argent, et l'analogie de son nom avec celui de l'ascia lui inspira l'idée d'adopter cet instrument comme marque monétaire; de même que l'ancien directeur de la monnaie de Bordeaux, M. *Vignes,* avait adopté pour signe particulier une *feuille de vigne*.

L'ascia se trouve ainsi représentée sur les monnaies d'Asciculus, et, chose bien remarquable, elle y prend toutes les formes que nous avons signalées sur les monuments funéraires de Bordeaux.

D'abord : 1° la représentation de l'ascia occupe tout le champ de la médaille, et se trouve renversée.

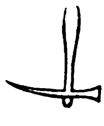


Fig. 22.

2° Elle est placée derrière la tête de Castor et de Pollux.



Fig. 23.

3° Derrière les mêmes têtes, elle prend la forme du *Tau*.



Fig. 24.

4° Derrière la tête d'Apollon, elle est figurée comme sur monument de Lentinus.



Fig. 25.

5° Enfin, Lavinius Torrentius signale une pièce de mon-e où l'ascia serait représentée sous la forme suivante, qui celle de l'ascia purement symbolique :



Fig. 26.

Le motif qui a fait représenter l'ascia sur ces monnaies nt parfaitement connu, se trouve sans aucun rapport les tombeaux gallo-romains où la même image se pré-te. Cela n'infirme donc en rien notre interprétation.

CHAPITRE IX

monuments du Musée de Bordeaux à mentionner spécialement : — Sarcophage de *Galatilus*; — 2° Cippe de *Maternate*; — 3° Cippe *Divixta*.

1° *Monument de* GALATILUS.

Nous avons dit qu'aucun monument chrétien n'avait été ouvert dans les substructions des murailles de Bordeaux; e trouve cependant au Musée de cette ville un débris nt toutes les apparences d'un monument de cette espèce;

mais nous ne pouvons préciser dans quelles circons-tances il a été découvert, faute de renseignements à ce égard.

C'est un fragment de pierre paraissant avoir formé le côt principal d'un petit cercueil ou *loculus*, qui offre les dispos tions suivantes :



Fig. 27.

On doit remarquer les liaisons des lettres E et D, dont dernière est tournée en sens inverse; du F et du V, qui un jambage commun; des deux lettres N, d'*Annorum*; du et du L de *Romulus*, et la position du dernier P renfer dans le C.

Au dessus de l'inscription, se trouve une sorte de couron formée de branchages, de chaque côté de laquelle se trou un poisson affectant les formes du Dauphin, et allant l' vers l'autre. Enfin, sur le côté, on voit une sorte palme.

Cette décoration est absolument insolite sur les monume de Bordeaux; et n'était l'*âge* attribué au défunt, on pourra trouvant sur ces monuments tous les indices qui signalen Rome le tombeau d'un martyr, croire qu'il avait à Bordea la même destination.

Mais si ces circonstances ne permettent pas d'adopter ce opinion, tout au moins on ne peut s'empêcher d'y voir

ıent chrétien, à cause des rapports d'identité qu'il
ec les monuments des catacombes de Rome.

nous sommes expliqué sur la valeur symbolique du
, ἰχθύς. La couronne et les palmes sont des indices
nphe dans la vie future. Le mot MEMORIÆ se rap-
aussi des formules chrétiennes, quoiqu'on le trouve
monuments incontestablement païens.

indices que nous relevons appartiennent, on le sait,
miers chrétiens de *Rome* et non à ceux des *Gaules*.
xplique par les noms mêmes des personnages. La
ation de *Romanus,* Romain, donnée au jeune enfant,
celles de CIVIS Boios, ou CIVIS AQVENSIS, données
es, indique son origine, et cette donnée est confir-
r le nom de son père. ROMVLVS et sa famille avaient,
outes les apparences, habité Rome, où l'enfant était
ls y avaient été initiés aux mystères du christianisme.
lus tard à Bordeaux, ou peut-être même lors d'un
assager, ils y perdirent leur enfant, placèrent natu-
nt sur sa tombe les indices de la religion à laquelle
nt affiliés. Pour cela, ils se servirent des signes et
blèmes usités dans l'Église dont ils faisaient originai-
partie. Voilà par suite de quelles circonstances il
faire que nous ayons trouvé à Bordeaux un tombeau
identique à ceux des catacombes et ne portant pas
ue spéciale aux fidèles des Gaules.

monument est reconnu chrétien, remarquons qu'il
re ajouté au nombre de ceux qui portent les signes

2° *Cippe de* MATERNATE.

ippe a une forme étrange : c'est pour cela que nous en
, car il n'offre pas d'autre particularité saillante. Il

se compose d'une colonne très peu élevée, sur laquelle
placée horizontalement, à peu près à moitié de la haute
une sorte de tablette où se trouve l'inscription suivante :


D. M.
CL. MATERNATE
ADNAMETI. F.
DE. AN XXX. APRI
LIS. CINTVGE
NATI. F. DF. AN XVIII

Sur le côté droit de la colonne, derrière l'épitaphe
trouve une ascia symbolique sculptée en relief.

L'aspect qu'offre ce monument est celui d'une cı
Est-ce par hasard, est-ce avec intention? Qui sait.

3° *Cippe* Divixta.

Le monument dont nous parlons est le seul de ce g
que possède Bordeaux. Il consiste en une colonne ro
haute d'environ 1 mètre, très grosse et ornée de ı
lures.

L'inscription est gravée tout autour de cette espèc
borne. Après la destruction du tombeau, la pierre a
employée dans la construction du mur de ville, comme
autres monuments analogues. Afin de l'utiliser, on l'a
tranchée sur deux faces opposées, de manière à lui do
de l'assiette. Cette opération a eu pour résultat de co
l'inscription sur deux points et sur une certaine étend

bien des mots ont été supprimés, en sorte que la restitution en est des plus difficiles. Voici ce qu'on peut lire encore :

... PATERN..... REM ET PATREM...
... ET FRATS... VI PATERNAANXXI...
... DESIDERI... AMORI. EIVS. AD...
... EVM. PRO... A. AN LV. MATER...
... EORVM. I... AD EOS. VELOCISSI...
DIVIX
MAR
... L. P V. S. AV. I

M. Jouannet a essayé de reconstituer ainsi cette inscription : « Paterni hoc monumentum tegit sororem et patrem et » fratrem. Frater vixit amis... mensi VI. Paterna an. XXI. » Desiderio filii erepti amori ejus ad eum provolavit pater » ætatis anno LV. Mater eorum infelix rapiar ad eos velocis- » sime. Divixta monumenti aram lugens posuit voto soluto » anno primo. »

Il y a certainement beaucoup d'arbitraire dans une pareille interprétation, et on ne doit lui accorder qu'une confiance bien restreinte; mais il reste que ce monument, dont l'écriture est d'ailleurs belle, quoique courte et un peu carrée, s'éloigne considérablement de la netteté, de la précision et de la simplicité de nos autres monuments épigraphiques. Il appartient sans contredit à une époque de décadence. Ce verbiage nous rappelle les longues inscriptions du Musée de Lyon, et semble indiquer une date correspondante.

A côté de l'inscription, se trouve une ascia symbolique de la dernière époque, et dont une partie seulement a été enlevée. Dans les mots conservés, se trouvent les mots de PATERNINA et de DIVIXTA; nous les avons déjà trouvés dans l'épitaphe de *Divixta ancilla dei, fille de Paterninus*, citée page 458.

Au dessous de l'inscription est un monogramme dont nou
n'avons trouvé aucun autre exemple; c'est celui-ci : MAR. I
plus bas, diverses lettres initiales dont il serait bien peu s
de chercher la signification, car il en manque une partie.

Les mots *ad eos velocissime* semblent indiquer une foi vi
en la permanence des âmes, et des sentiments bien rareme
exprimés sur les monuments funéraires païens. Il est bi
regrettable que ce monument ait été mutilé; peut-être eût
porté à notre connaissance quelqu'une de ces révélati
dont la lumière rendrait toute discussion superflue sur
questions qui ont jusqu'à présent dérouté les plus intellige
interprètes de nos monuments antiques. Toutes les énon
tions qu'il contient concordent avec l'interprétation que n
donnons à l'ascia.

CHAPITRE X

Quelle peut être la date approximative des monuments avec ascia décou à Bordeaux? — Rapprochements.

§ I. — *Première époque.*

Bien qu'aucun des monuments dont nous nous occup
ne donne expressément de date, on peut, à l'aide de q
ques rapprochements, leur en assigner une avec une cert
vraisemblance.

C'est Auguste qui constitua Bordeaux capitale de l'A
taine. Jusque-là, cette ville, purement celtique, ne voyait
dans son sein la variété de types et de races qu'indiquent
monuments funéraires, et qui portent tous les indices d
civilisation romaine; les plus anciens de ces monuments
donc postérieurs au règne d'Auguste, ou tout au plus
temporains de ce prince.

époque où ont été érigés les cippes à ascia, ces monu-
nous le prouvent, les Celtes et les Aquitains de Bor-
s'étaient déjà approprié la civilisation romaine; ils
nt la langue des vainqueurs, ils avaient adopté leurs
ls incinéraient les cadavres et dressaient des monu-
conformes aux habitudes de Rome; ils s'étaient déjà
rmés de manière à mériter le titre de Gallo-Romains.
upposant cette assimilation aussi rapide que possible,
peut guère faire remonter plus haut que le milieu du
le, c'est à dire vers l'époque de Néron, la date de ces
nents.

tte époque paraissent se rapporter les représentations
cia symbolique primitive ou en forme de *tau,* car on
ve sur les cippes d'AXVLA, d'APLONIVS, de VECISVS
ECVNDINVS, qui figurent au nombre de ceux où l'as-
ion commence.

es quatre cippes, trois appartiennent à des personna-
ulois et le quatrième à un jeune enfant qui paraît
ne romaine, ou dont les parents avaient adopté des
omains.

1° *Cippe d'*Axula.

essous du fronton de ce petit édifice de forme qua-
laire, on lit :

AXVLA CINTV
GENI FI FILIA

la, fille de Cintugenus.

la est représentée debout, tenant un miroir de la main
un panier de fruits dans la main gauche; elle est
d'une tunique longue à manches; ses cheveux, parta-
r le front et ramenés en arrière, forment une sorte de

bourrelet; ses pieds sont couverts d'une chaussure collante.

Ce costume est celui des femmes gauloises de l'Aquitaine; nous le retrouvons sur beaucoup d'autres monuments.

Les noms d'AXVLA et de CINTVGENVS indiquent aussi une origine gauloise, et il est à remarquer qu'ils ne sont précédés d'aucun prénom romain.

Les lettres de l'inscription sont régulières, sans ligatures, modérément larges et espacées.

Sur l'un des deux plans qui forment le dessus du fronton, est tracée, par une simple ligne creuse, l'ascia symbolique que nous désignons comme primitive, celle dont la forme se rapproche le plus de l'ascia vulgaire et de la croix en tau (fig. 6, p. 418).

Ce cippe était destiné à couvrir les cendres d'Axula.

2° *Monument* d'Aplonivs.

Dans une niche plus large que haute sont représentés en buste deux personnages, un homme et une femme.

Le premier a la tête longue, les tempes très déprimées, la mâchoire large, les lèvres très saillantes, les cheveux crépus et toute la barbe. Il est vêtu d'une simple tunique.

Queta, sa femme, a la tête un peu longue, les tempes sans dépression, le menton petit, les joues arrondies et les lèvres saillantes; vêtue comme Axula d'une simple tunique, elle porte également les cheveux partagés sur le front et ramenés en arrière en forme de bourrelet.

Les lettres de l'inscription sont un peu plus courtes que celles du monument précédent, parce que l'espace est moindre; la forme des lettres est à peu près la même, sauf une ligature. On lit :

IVL. APLONIVS. AV. QVETA
VXSOR POSVIT.

monument est terminé en fronton, sur l'une des s duquel est tracée une ascia identique à celle du cippe la.

voit qu'Aplonius porte un prénom romain : *Julius*. au signe qui précède le nom de Queta, est-ce le mot *rum* en abrégé? On aurait alors oublié d'en indiquer le e. Est-ce un prénom? Dans ce dernier cas, il pourrait *urelia, Avila,* ou tout autre commençant par les mêettres.

3° *Cippe de* Vecisvs.

lit sur ce petit monument, simple cube de pierre sans ent, l'inscription que nous avons déjà citée, page 433 :

D. M.
SAI. TERTIO
VECISO FRATER
POSVIT

bas de l'inscription est une ascia primitive.
les noms sont gaulois, sans prénoms. Les lettres sont s de la même manière qu'à l'épitaphe d'Axula.

4° *Cippe de* Secvndinvs.

monument représente, dans une niche dont le couronnt a disparu, le buste d'un jeune enfant. On lit au s :

SECVNDINO. D. AN. II. M. VI
P. MACRINXS. CVR.

r la face gauche du monument est tracée l'ascia primide la même manière que sur le cippe d'Axula.

Les caractères de l'écriture sont de même forme sur les deux monuments, mais plus petits sur celui de Secundinus.

OBSERVATIONS.

Beaucoup de monuments, paraissant absolument contemporains de ceux qui viennent d'être décrits, ne portent point d'ascia. Nous citerons seulement les suivants :

1° Le grand bas-relief de Cintugnatus, où sont représentés en pied, le père, la mère et l'enfant. Les costumes et les physionomies, sauf la perfection du travail, qui est plus grande, sont les mêmes que dans le monument d'Aplonius. La forme des lettres est la même. On lit :

D..... A. SEC. CINTVGNATO ET CL. MATVAE.
CON. ET. SENEDONNAE. FIL. SEC. VRBANA.

Ici, quelques noms gaulois sont précédés de prénoms.

2°

CINTVS MO
COMACI FIL
DEF. AN XXX
HERED. POS

Noms gaulois sans prénoms.

3°

D. M.
ET MEM
ORIAE SVL
PICIAE
MATVE D
EF. AN. LXX
GENER. P. C.

Nom gaulois avec prénom.

4° D. M.

CAMVLIA PATRIBVS
BLASTO ET IVORICI. FIL.

Noms des plus gaulois sans prénoms. CAMVLVS était le Mars celtique. IVORIX est un nom correspondant à ceux de VERCINGETORIX, DVMNORIX, etc., etc.

5° D. M.

SINTAVCVS
LEDVCCI. D
EFVCTUS. A
NNORVM XX
VII.

Noms gaulois sans prénoms.

Nous citons seulement ces monuments, parce que les autres, complètement analogues, ont subi des mutilations qui auraient pu faire disparaître les traces de l'ascia. Nous ne pouvons, dès lors, les ranger ni dans une catégorie ni dans l'autre.

Tous ces noms, purement gaulois, à peine défigurés par une terminaison latine, où quelquefois la formule D. M. n'est même pas inscrite, nous paraissent appartenir à la première et à la seconde génération qui ont suivi l'établissement des Romains dans notre province.

Ainsi, vers le milieu du Ier siècle, une partie de la population de Bordeaux, soit indigène, soit latine, ne marquait pas ses monuments de l'*ascia*, tandis qu'une autre partie de la même population faisait usage de ce symbole, quoique les monuments des uns et des autres offrissent en toute autre chose des caractères identiques.

§ II. — *Dernière époque.*

Les dernières manifestations de l'ascia sur des monuments produits avec art et intelligence nous paraissent exister sur les cippes de *Valerius Felix* et de sa femme *Victorina,* dont nous avons parlé page 440.

Les caractères employés dans les inscriptions nous paraissent avoir la plus grande analogie avec ceux du monument votif de VITALIS, daté de l'an 224. *(Juliano II et Crispino consulibus.)*

C'est le même fini dans l'exécution, les mêmes proportions dans la largeur et l'écartement des lettres.

Les cippes dont nous parlons sont dans un tel état de conservation, qu'ils n'ont pas dû rester très longtemps exposés aux injures de l'air avant d'être employés dans la construction des murailles. Il en est bien autrement, par exemple, du monument de la flamine AVITA et de l'autel consacré à Jupiter par ESCINGVS, monuments qui viennent d'être découverts, et extraits de la muraille romaine de l'église Saint-André. Ces monuments sont dans un état de dégradation naturelle qui les fait remonter à une époque de beaucoup antérieure à la construction des murailles.

On peut donc, avec juste raison, attribuer au milieu du IIIe siècle les monuments des Valerius, où, avec la formule de consécration, l'ascia se trouve représentée sous ce que nous appelons sa dernière forme symbolique, celle de la croix *immissa,* la seule que présentent également les monuments de Lyon et d'Arles.

Nous trouvons aussi ce symbole sur des monuments où les lettres offrent tous les caractères possibles : tantôt difformes et presque cursives dans l'épitaphe de SATVRNINVS; tantôt courtes, carrées, pleines d'irrégularités dans celle de

GENVS; tantôt régulières, mais liées; tantôt les unes sus des autres en ligne verticale dans celle de SATVR- tantôt avec des *apices* dans celles de NEMETOCEA, VETVS; tantôt d'une perfection remarquable, mais outes sortes de ligatures, dans celles de CAELIA A, de ATTIA. Et nous trouvons en même temps des nents analogues, ayant les mêmes qualités ou les défauts, mais sur lesquels l'ascia ne paraît en aucune e.

tes ces différences doivent provenir de la mode, du, de l'habileté ou de l'inhabileté des artistes.

que nous venons de dire, et l'interprétation que nous ns à l'ascia, expliquent la portée des signes représentés cippe de l'homme à l'ascia, dont nous avons parlé 420 et 421.

strument placé dans les mains du vieillard est incon- ement l'*ascia professionnelle*. Mais il ne saurait en e même des figures placées sur les faces latérales du nent; elles ne peuvent être que purement symbo-.

Bordeaux, en règle générale, l'ascia n'est représentée fois sur chaque monument. Ici, on a figuré sur la face le droite l'ascia symbolique du deuxième degré; mais ant sans doute de voir méconnaître la valeur de ce probablement alors nouvellement introduit, les auteurs onument ont représenté l'ascia sous la forme symboli- rimitive sur la face gauche.

cippe du vieillard à l'ascia appartiendrait ainsi à une e de transition entre la première et la deuxième forme scia symbolique, et, sous ce rapport, il mérite au plus point de fixer l'attention.

somme, aucun des monuments dont nous nous occu- ne peut être postérieur, comme nous l'avons dit, à la

fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe, puisqu'ils se trouvent dans la construction des murailles élevées à cette époque. Aucun ne peut remonter jusqu'aux temps d'Auguste.

Tous nos monuments à ascia se trouvent donc compris dans une période qui s'étend du milieu du Ier siècle au commencement du IVe, ce qui correspond au temps qui s'est écoulé de l'introduction, au triomphe du christianisme, au temps pendant lequel cette religion a été obligée de cacher ses symboles.

Le résultat des observations faites sur les monuments découverts à Bordeaux confirme pleinement ce qu'on trouve dans la savante description du Musée de Nîmes, due à la plume de M. Aug. Petit :

« Cet instrument, y est-il dit en parlant de l'ascia, ne se » remarque que sur les tombeaux, les sarcophages ou les » autels funéraires; toutefois, il faut observer qu'on le trouve » rarement sur les monuments de ce genre qui appartiennent » aux premiers temps de l'époque gallo-romaine.

« *A partir de la fin du Ier siècle, et pendant toute la* » *durée du IIe et du IIIe, jusqu'au commencement du IVe, l'as-* » *cia décore un peu plus de la moitié des pierres sépulcrales* » *qui se sont conservées jusqu'à nous.* »

Cette identité de durée, entre l'usage de l'ascia symbolique et les temps de persécution contre l'Église chrétienne, est un argument à l'appui de ce que nous avons dit sur la signification réelle de l'ascia.

Le développement du christianisme, à partir du milieu du Ier siècle, explique l'accroissement du nombre des monuments à ascia à partir de la même époque, et pourquoi, au fur et à mesure que les habitants de notre ville s'assimilaient les usages romains, le nombre de monuments de ce genre croissait. C'est que la civilisation des maîtres du monde et le

christianisme se sont introduits chez nous à peu près à la même époque.

ÉPILOGUE.

Étant prouvé et admis que l'ASCIA sur les sépultures gallo-romaines est un indice du christianisme, des monuments contemporains nous montrent que cette religion était pratiquée à Bordeaux dès le milieu du Ier siècle, et acceptée par une partie notable de la population.

Ainsi, la tradition qui fait remonter aux temps apostoliques les origines de l'Église de Bordeaux serait l'expression d'une vérité que les fables dont on a pu entourer cet événement, à des époques d'ignorance et de crédulité, ne sauraient infirmer en aucune manière.

Bordeaux, 27 novembre 1865.

RAPPORT

lu dans la séance du 28 janvier 1866

SUR LE MÉMOIRE DE M. SANSAS

INTITULÉ :

PREMIÈRES TRACES DU CHRISTIANISME A BORDEAUX D'APRÈS LES MONUMENTS CONTEMPORAINS, SYMBOLISME DE L'ASCIA (1)

(Inséré dans les Actes, en vertu d'une décision prise par l'Académie dans la même séance.)

MESSIEURS,

Vous avez reçu de M. Sansas un travail sur le symbolisme de l'*ascia*, ce mystérieux emblème qui se trouve sur un si grand nombre d'antiques monuments funéraires, et dont tant de savants ont, de tant de manières, expliqué bien ou mal la signification.

M. Sansas pense que la représentation de cet instrument, qui n'est pas sans quelque analogie avec la croix, a été mise en usage par des chrétiens des premiers temps, qui, voulant placer sur leur tombe le signe de la rédemption, et ne pouvant le faire ouvertement au milieu de populations soumises aux usages et aux lois du paganisme, employaient un signe emblématique de nature à n'attirer sur eux aucune persécution, et à ne point exposer leurs tombes aux profanations des fanatiques du polythéisme.

La conclusion naturelle de ce fait serait que, l'*ascia* se trouvant sur un assez grand nombre de monuments de Bor-

(1) Au nom d'une Commission composée de MM. DES MOULINS, CIROT DE LA VILLE, et DEZEIMERIS, rapporteur.

deaux remontant au milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne, le christianisme dut y être pratiqué dès cette époque par une partie de la population.

M. Sansas a soutenu habilement cette thèse. Est-il arrivé à une démonstration sans réplique? — Il est permis d'en douter.

On peut lui dire, en effet que, si l'emploi de l'*ascia* ne datait que de ces premiers chrétiens, il serait difficile d'expliquer comment cet emploi put si rapidement se généraliser, puisqu'on avait soin d'en cacher la signification véritable, signification qui, en peu de temps, n'aurait plus été un secret pour personne; en sorte que l'*ascia* trop symbolique, imaginée pour la circonstance, aurait exposé les tombes qu'elle décorait, tout autant que la croix même eût pu le faire.

Il nous paraît donc que la thèse soutenue par M. Sansas est trop absolue, et que l'on ne peut attribuer au motif qu'il met en avant l'origine de la formule « *Sub asciâ dedicavit,* » origine qui est encore à trouver, puisqu'aucune des hypothèses proposées jusqu'ici ne paraît avoir obtenu l'assentiment d'une majorité notable d'archéologues.

Mais si nous ne croyons pas pouvoir admettre l'explication de M. Sansas dans toute son étendue, il ne nous paraît pas que l'on doive non plus la repousser d'une façon trop absolue; car il n'y aurait rien d'inadmissible dans cette supposition, que les premiers chrétiens, n'osant pas user du signe même de la croix, aient employé un signe très usité depuis longtemps, se prêtant par sa forme à l'expression dissimulée d'un symbole nouveau, et ayant pour eux une signification nouvelle, tandis qu'il continuait à représenter pour d'autres les idées, à nous inconnues, que la tradition païenne y avait attachées.

Votre Commission, Messieurs, tout en reconnaissant les

mérites réels du travail de M. Sansas, ne croit pas pouvoir vous proposer de lui accorder un prix, puisque les conclusions de l'auteur lui paraissent excessives; mais comme cet ouvrage, fort ingénieux d'ailleurs, sérieusement composé et rempli de documents intéressants, pourrait ouvrir aux savants une voie nouvelle d'interprétation historique des inscriptions funéraires, nous avons l'honneur de vous proposer à l'unanimité l'insertion aux *Actes* de la dissertation de M. Sansas.

NOTE

A AJOUTER AU RAPPORT DE LA COMMISSION

rédigée par M. Ch. Des Moulins, qui en faisait partie.

L'Académie ayant déclaré tenir à ce qu'on ne puisse se méprendre sur la pensée qui l'a déterminée à adopter les conclusions de ses commissaires, ceux-ci croient devoir ajouter à leur Rapport une courte explication qui fera comprendre nettement le but que la Compagnie a eu en vue.

L'estimable travail de M. Sansas peut être considéré comme une proposition exposée sous la forme d'un syllogisme dont voici le simple énoncé, dépouillé des arguments sur lesquels il s'appuie :

« L'*Ascia* est un symbole chrétien;

» Or, les tombeaux qui, à Bordeaux, sont décorés de ce » signe, appartiennent *certainement* aux Ier et IIe siècles :

» Donc, c'est dès le Ier siècle que le Christianisme a été » prêché et introduit à Bordeaux. »

Si *la majeure* (l'ascia est un symbole chrétien) était acceptée comme certaine par le monde savant, *la conclusion* serait, aux yeux de tous comme aux yeux de l'auteur, logiquement inattaquable.

Mais, en présence d'une telle idée, neuve, ingénieuse, hardie, qui n'a pas encore passé par le crible d'un examen général et comparé, l'Académie n'a pas voulu *préjuger* si cette idée résisterait victorieusement, en définitive, à toutes les objections qui pourraient lui être faites. Cette idée demeure donc encore, à ses yeux, à l'état d'*hypothèse,* et la Compagnie ne pouvant par conséquent considérer comme résolue une question dont l'une des prémisses reste encore sans *démonstration,* a voulu la proposer aux méditations et à l'étude de tous les hommes compétents.

C'est ce qu'elle fait en accordant au travail de M. Sansas les honneurs de l'insertion dans le recueil de ses *Actes*.

DEMANDE A L'ACADÉMIE.

Note lue dans la séance du 17 mai, par M. Ch. Des Moulins, *et insérée dans les* Actes *en vertu d'une décision rendue dans la séance du 31 mai.*

Dans la séance du 25 janvier 1866, une Commission, composée de MM. Cirot de La Ville, Ch. Des Moulins et R. Dezeimeris (rapporteur), a demandé la reproduction dans nos *Actes* d'un Mémoire manuscrit, dans la première partie duquel M. Sansas s'attache à démontrer que l'*ascia,* gravé ou sculpté sur de nombreux tombeaux des premiers siècles, est un signe secret de reconnaissance, employé par les chrétiens au temps des persécutions. Cette théorie, que le défaut d'érudition suffisante en ces matières a porté l'un des membres de la Commission (M. Charles Des Moulins) à qualifier de *neuve* (*Compte-rendu* de ladite séance, page 20, ligne 13), n'avait pas paru assez fortement prouvée pour que la Commission demandât à l'Académie de l'*adopter,* et par conséquent de décerner une récompense à l'auteur du Mémoire; mais le

sujet était curieux, intéressant, important, et l'Académie a consenti à ce que le travail de M. Sansas fût mis à même d'être connu, apprécié et jugé par les savants spécialement compétents. A l'heure qu'il est, cette impression n'a pas encore été faite; mais une circonstance fortuite vient de procurer à l'un des membres de la Commission (M. Des Moulins) la connaissance et la lecture d'un *Mémoire sur l'impératrice Salonine,* publié à Bruxelles en 1852 par un homme qui occupe une position considérable dans la science, M. le baron de Witte, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, membre étranger de l'Institut des Provinces. A la page 48 de cet important Mémoire, on lit ce qui suit :

« Les chrétiens avaient encore d'autres signes et symboles, qu'ils gravaient sur leurs monuments pour se reconnaître entre eux. La formule *in pace* paraît avoir été du nombre de ces signes secrets, aussi bien que le petit marteau connu sous le nom d'*ascia,* et la formule : *Sub asciâ dedicavit,* si souvent inscrite sur les monuments funéraires des Gaules, et principalement sur ceux de la province de Lyon. Telle est du moins l'opinion que M. Lenormant partage avec M. l'abbé Greppo ([1]). Ces deux savants sont portés à considérer la figure de l'*ascia,* qui ressemble de loin, il est vrai, à la croix, comme un signe de salut, *signum salutis.* Le petit marteau nommé *asciculus* était, chez les Romains, un symbole de *santé,* de *salut* ([2]).

» Cette explication de l'*ascia* acquiert d'autant plus d'au-

([1]) *Trois Mémoires relatifs à l'Histoire ecclésiastique des premiers siècles,* par l'abbé Greppo, vicaire général; Lyon, 1840; et *Notes historiques,* etc., par le même; Lyon, 1841.

([2]) Voyez un savant Mémoire de M. Lenormant, inséré dans le tome II des *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique,* page 142 et suivantes (*Note infrapaginale de M. de Witte).*

torité que, dans les Catacombes de Rome, on a trouvé la représentation d'un petit marteau placé entre deux tombeaux d'enfants, et Aringhi ([1]) avoue ne pas saisir le sens que les premiers chrétiens attachaient à ce symbole. »

Ce que vous venez d'entendre, Messieurs, ne diminue en aucune façon l'intérêt du sujet traité par M. Sansas, ni celui de l'hypothèse dont il s'est fait l'habile défenseur. Cela ne diminue pas non plus l'intérêt de curiosité qui s'attache à la question en elle-même, puisque l'obscurité qui l'enveloppe n'a pas encore été dissipée. Mabillon regarde l'*ascia* comme un symbole *païen;* Aringhi ne sait quelle explication en donner; M. l'abbé Greppo et après lui M. Lenormant émettent l'opinion qui en ferait un symbole *chrétien* et qu'a embrassée M. Sansas.

Il n'est certes nullement question d'engager l'Académie à revenir sur un vote émis par elle, ni d'entraver l'exécution de ses ordres; mais il résulte de ce qui précède que l'hypothèse du *symbole chrétien* date de 1840 et non de 1865, et il importe extrêmement, non seulement aux intérêts de l'auteur du Mémoire, mais encore aux intérêts de l'Académie, que ladite hypothèse ne soit pas traduite, *en tant que* NEUVE, à la barre du public compétent.

Dans cet état de choses, la Commission aurait bien mauvaise grâce à reprocher à M. Sansas de n'avoir pas connu les faits qui viennent d'être relatés, puisqu'elle n'a pas été en mesure de les lui faire connaître elle-même, lorsque la Compagnie lui donna mission d'examiner et de juger ce travail.

Mais elle regarde comme un devoir de conscience de prier instamment l'Académie de décider qu'il est INDISPENSABLEMENT NÉCESSAIRE que M. le Secrétaire général,

([1]) *Roma subterranea*, tome II, pages 110, 111. — Mabillon (*De cultu sanctorum ignotorum*, § XXII, *Vetera analecta*, page 566) est d'avis que l'*ascia* est un symbole païen. *(Note infrapaginale de M. de Witte.)*

Premièrement, fasse connaître à M. Sansas la révélation fortuite qui lui est advenue il y a trois jours seulement;

Et secondement, s'entende avec l'auteur pour qu'à la première mention de l'*hypothèse du symbole chrétien,* une phrase *intercalée dans le texte,* ou tout au moins *une note de l'auteur* placée au bas de la page, contienne ceci ou son équivalent exact :

« *M. l'abbé Greppo, en 1840, et après lui M. Lenormant*
» *ont pensé que l'*ASCIA *devait être considérée comme un*
» *symbole mystérieux employé par les chrétiens au temps*
» *des persécutions. La première partie de la présente étude*
» *a pour but de démontrer et d'étayer de nouveaux faits,*
» *dont plusieurs me sont personnels, la vérité de cette hypo-*
» *thèse.* »

RÉPONSE DE M. SANSAS

à la lettre par laquelle le Secrétaire général lui a fait part de la Note de M. Ch. Des Moulins sur la priorité de MM. Greppo et Lenormant, dans l'hypothèse du symbolisme chrétien de l'ascia.

(Imprimée dans les *Actes*, en vertu d'une décision de l'Académie, en datè du 31 mai 1866.)

Bordeaux, le 24 mai 1866.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Votre lettre du 19 mai courant et les notes dont elle est accompagnée m'ont apporté la preuve que des autorités respectables avaient apprécié, ainsi que je l'ai fait, le symbolisme de l'*ascia,* et je m'en félicite.

Cela m'autorise à regarder les conclusions de mon Mémoire comme n'étant pas tout à fait aussi excessives, c'est à dire inacceptables, que l'Académie a cru devoir le déclarer.

Quant à la question de *priorité,* j'avoue ne pas y attacher une haute importance. Que MM. Greppo et Lenormant aient eu l'avantage de publier leur idée avant moi, c'est évident; qu'ils l'aient conçue plus tôt, c'est moins sûr; car il y a plus de vingt ans, je l'ai déjà dit, que je m'occupe d'en vérifier l'exactitude; et si, au lieu de me livrer à une étude longue et approfondie, je me fusse borné à une simple affirmation, peut-être l'avantage eût-il été de mon côté.

Au surplus, qui pourrait assurer *avec certitude* que, même avant M. Greppo, aucun écrivain plus ou moins obscur n'a exprimé la même pensée? L'interprétation que je propose me paraît si naturelle que ma surprise serait grande s'il en était réellement ainsi. La sagesse de Salomon n'a-t-elle pas dit :

Rien de nouveau sous le soleil?

Le point important n'est donc point de savoir si quelqu'un, à une époque plus ou moins reculée, a écrit que l'ascia était un symbole de christianisme, idée qui, jusques à présent, n'a pas eu la chance de faire fortune, mais de *prouver par de bonnes raisons* que cette interprétation est la seule qu'il soit raisonnablement possible d'admettre.

C'est uniquement pour fournir ces preuves que j'ai rédigé mon Mémoire; et cela est si vrai, que je n'ai même pas voulu qualifier de *neuve* l'idée dont j'essayais la justification, dans la crainte que d'autres ne l'eussent exprimée avant moi.

La question de priorité n'était de ma part l'objet d'aucune préoccupation, car des intérêts d'*amour propre* me touchent fort peu; il en est autrement des intérêts de la vérité.

MM. Greppo et Lenormant ont-ils produit à l'appui de leur interprétation quelques *preuves solides?* Je l'ignore, n'ayant jamais eu connaissance de leurs dissertations; mais je ne le crois pas, puisque leur opinion a eu si peu de reten-

tissement et de succès, et qu'elle se trouve ignorée de presque tout le monde.

Ce dont je suis certain, c'est qu'ils n'ont pu faire usage des preuves que j'invoque, puisqu'elles sont le résultat de mes investigations personnelles, et se fondent sur l'étude de monuments qui, pour la plupart, ont dû leur être complètement inconnus, ou à peu près, tels que ceux du Musée de Bordeaux, et dont quelques-uns même, entièrement inédits, n'ont été découverts qu'après 1840.

L'opinion de M. Greppo paraît avoir été dès son origine couverte des plus épaisses ténèbres. Comment l'aurions-nous mieux connue à Bordeaux qu'elle ne l'a été à Lyon, où elle paraîtrait avoir pris naissance?

M. de Commarmond, en effet, dans la description qu'il donne du Musée lapidaire de Lyon, publie *une longue énumération* des opinions émises sur l'interprétation de l'ascia, et *il ne dit pas un mot* de celle de M. Greppo, ni pour l'adopter, ni pour la combattre, ni même pour la signaler à l'attention de ses lecteurs. Et cependant M. Greppo, vicaire général de Lyon, avait fait connaître ses idées sur la signification de l'ascia, en s'occupant des monuments antiques de cette ville, en 1840, six années avant que commençât à être imprimée la description du Musée.

La solution que je propose, en supposant même que M. Greppo en ait eu la première idée, était donc bien loin d'être acceptée dans le monde archéologique quand j'ai présenté mon Mémoire à l'Académie; j'en trouve encore la preuve dans les publications les plus récentes et les plus autorisées.

Ainsi, M. Leblant, dont le splendide ouvrage sur les inscriptions chrétiennes des premiers siècles mérite les plus grands éloges, *ne range point parmi elles celles des monuments où figure l'ascia*. Son ouvrage serait plus que doublé.

M. l'abbé Martigny, auteur d'un excellent *Dictionn*
des Antiquités chrétiennes, imprimé en 1865, *ne place p*
l'ascia parmi les symboles du christianisme; il gard
silence le plus absolu sur l'opinion de M. Greppo, qu'il a
bien certainement discutée si elle lui eût été connue.

La *Revue archéologique* a proposé les interprétation
plus divergentes sur la signification de l'ascia, sans s'occ
de celle proposée par MM. Greppo et Lenormant.

Si donc l'opinion que je soutiens n'est pas absolu
neuve, il faut bien reconnaître qu'elle a été jusqu'ic
connue et bien peu approfondie. Il faut bien reconnaître
que les raisonnements et les observations que je produ
qui n'ont jamais été discutés ont au moins le mérite
nouveauté.

J'attends qu'on les réfute ou qu'on les accepte, et je re
que l'Académie n'ait pris ni l'un ni l'autre de ces deux p

Les membres de la Commission chargée de faire un
port sur mon Mémoire demandent qu'une note ou une
cation de quelques lignes y signale l'opinion de MM. G
et Lenormant. Si la chose est possible, si la rédaction
Mémoire peut être changée *après coup,* je n'ai pas de r
pour m'y opposer. Il suffirait d'ajouter l'énoncé de
opinion à l'énumération que je donne des diverses sign
tions prêtées à l'*ascia;* mais la rédaction du Mémoire d
être révisée pour se trouver en rapport avec cette addi
c'est un travail auquel je ne me refuserai pas, si l'Aca
le juge convenable, et qui peut être bientôt fait.

J'ajouterai de plus que, si l'Académie éprouve le mo
désir de rapporter sa décision au sujet de l'insertion d
Mémoire dans ses *Actes,* j'y adhère complètement.

Qu'il me soit permis de dire en terminant que per
ne se permettra de prendre à la lettre le *défaut d'éru*
en matière d'archéologie que se reproche l'un des hono

membres de la Commission : il a fait depuis longtemps ses preuves à ce sujet. S'il a ignoré jusques à ces jours derniers, où elle lui a été révélée *par hasard,* l'opinion de MM. Greppo et Lenormant sur l'*ascia,* il n'est pas plus coupable que les archéologues distingués dont j'ai déjà parlé et qui paraissent l'avoir ignorée comme lui.

Je vous restitue les notes dont vous avez bien voulu me donner communication.

Daignez recevoir, etc.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

MARS 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	5°0	13°0	O.	Pluie.	3,0
2	7,0	15,0	S.	Beau.	
3	7,0	13,0	N.	Couvert.	
4	8,0	12,5	S.	Pluie.	7,6
5	6,5	10,5	N.	Pluie.	1,3
6	4,0	11,0	O.	Pluie.	10,5
7	5,5	9,0	N.	Pluie.	19,8
8	5,0	8,5	N.	Pluie.	2,0
9	3,5	7,5	N.	Nuageux.	
10	3,0	6,5	N.	Couvert.	
11	3,0	9,0	N.	Beau.	
12	2,0	8,0	N.	Beau.	
13	5,0	9,0	N.	Pluie.	4,6
14	2,5	7,5	E.	Beau.	
15	2,5	11,0	S.	Beau.	
16	6,0	16,0	S.	Pluie.	1,5
17	6,5	13,5	S.	Beau.	
18	6,0	12,0	S.	Pluie.	14,5
19	7,5	10,5	O.	Pluie.	
20	7,0	14,0	O.	Beau.	
21	8,0	13,5	S.	Pluie.	5,7
22	6,0	10,0	N.	Beau.	
23	2,0	12,0	S.	Beau.	
24	9,0	14,0	O.	Pluie.	10,5
25	8,5	14,5	N	Nuageux.	
26	7,0	14,0	S.	Beau.	
27	7,0	16,0	N.	Beau.	
28	11,0	15,0	N.	Couvert.	
29	11,0	14,5	N.	Couvert.	
30	11,5	15,0	N.	Couvert.	
31	11,0	16,5	N.	Pluie.	2,5
	6°2	12°6		Pluie..........	83,5

Moyenne du mois : 9°0

Évaporation.... 49,0

AVRIL 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUI
					mill
1	9°0	13°0	O.	Pluie.	6
2	5,0	10,0	O.	Pluie.	1
3	5,0	11,0	O.	Pluie.	6
4	5,0	12,0	O.	Beau.	
5	4,0	14,0	S.	Beau.	
6	7,0	15,0	E.	Pluie.	3
7	6,0	15,0	O.	Beau.	
8	8,5	16,0	O.	Pluie.	6
9	9,0	14,0	N.	Couvert.	
10	7,0	17,0	S.	Beau.	
11	10,0	16,0	S.	Pluie.	7
12	10,5	19,0	S.	Nuageux.	
13	15,0	21,0	N.	Beau.	
14	10,0	15,5	N.	Pluie.	1
15	7,5	16,0	S.	Beau.	
16	8,5	19,0	S.	Beau.	
17	10,0	19,0	S.	Beau.	
18	15,0	22,0	S.	Pluie.	9
19	13,0	22,0	O	Couvert.	
20	12,0	17,0	O.	Pluie.	[illegible]
21	11,0	17,0	N.	Beau.	
22	11,0	18,5	E.	Beau.	
23	10,0	18,5	S.	Beau.	
24	12,0	20,0	S.	Couvert.	
25	12,0	22,0	S.	Beau.	
26	14,0	21,0	S.	Beau.	
27	14,0	23,0	S.	Beau.	
28	15,0	24,5	S.	Pluie, orage.	1
29	15,0	21,0	N.	Beau.	
30	13,0	19,0	S.	Pluie.	
	10,1	17,5		Pluie..........	63

Moyenne du mois : 13°8 Évaporation.... 63

MAI 1863-64.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	12°0	19°5	O.	Pluie.	15,0
2	10,0	19,0	N.	Beau.	
3	9,0	19,0	O.	Beau.	
4	11,0	18,5	S.	Pluie.	15,0
5	8,0	16,5	E.	Beau.	
6	13,0	21,0	E.	Beau.	
7	11,0	22,0	N.	Beau.	
8	12,0	21,0	N.	Beau.	
9	11,5	20,0	N.	Beau.	
10	11,0	18,0	N.	Beau.	
11	10,0	19,5	N.	Beau.	
12	11,0	16,0	N.	Pluie.	14,0
13	10,0	15,0	N.	Pluie.	2,0
14	8,0	16,5	N.	Beau.	
15	11,5	17,0	N.	Beau.	
16	7,5	18,0	E.	Beau.	
17	10,5	19,5	E.	Beau.	
18	12,0	22,0	S.	Beau.	
19	13,0	23,0	S.	Beau.	
20	13,5	23,0	S.	Beau.	
21	15,0	25,0	S.	Beau.	
22	15,0	24,0	S.	Beau.	
23	15,0	21,0	S.	Beau.	
24	14,0	22,0	S.	Couvert.	
25	14,0	21,0	S.	Couvert.	
26	16,0	22,0	S.	Beau.	
27	15,0	23,0	S.	Beau.	
28	15,0	22,0	N.	Couvert.	
29	15,0	20,0	N.	Pluie.	6,8
30	13,0	19,0	O.	Couvert.	
31	14,0	17,5	S.	Pluie.	20,0
	12,4	20,0		Pluie..........	72,8

Moyenne du mois : 16°2

Évaporation.... 112,0

RÉSUMÉ COMPARATIF DU PRINTEMPS MÉTÉOROLOGIQUE 1865-66.

(Mars, avril, mai.)

	ANNÉE	
	1865-66.	**Normal**
Température moyenne	+13°0	+15°2
Plus haute température, le 21 mai.......	25,0	•
Plus basse température, les 12 et 13 mars.	2,0	•
Jours de pluie	29	30
Eau tombée..........................	185mm.7	188m
Eau évaporée........................	224,0	308,
Vent dominant à midi.................	S.	•

Aug. Petit-Lafitte.

BIOGRAPHIE

DE

CLAUDE GROULART

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE NORMANDIE

(de 1585 à 1607)

PAR M. SORBIER

Membre correspondant.

(Notice insérée dans les Actes *par décision en date du 5 avril 1866.)*

Chaque époque a son grand événement, son principe dominateur. Il en est une, surtout, qui portait en elle de puissantes destinées et offrit un magnifique mouvement intellectuel. On sortait du moyen âge qui élevait la prétention d'être le dernier mot du monde. Sa maxime d'esclave, *le maître l'a dit,* et la scolastique, cette féodalité de l'intelligence, avaient assez vécu. On ne voulait plus, en fait d'idées, s'en tenir à l'héritage de ses pères. Le rire terrible de Rabelais trouvait partout des échos. Montaigne, armé du doute, ébranle à son tour l'édifice des vieux systèmes, que Descartes ensuite achèvera de renverser. Le même instinct de critique et d'indépendance, Machiavel le porte dans l'histoire, Galilée dans la physique, Bacon dans les diverses branches du savoir. La raison, affranchie d'hier, s'élance à l'assaut des vérités et des erreurs, et se couronne de ses propres mains. L'homme n'est jamais plus remarquable que lorsqu'il fait un usage, même immodéré, de ses forces. On est frappé du caractère tout antique des auteurs du temps et

de la grandeur de génie et de création qui resplendit leurs œuvres. Chacun sent que des flots de lumière jaillir de toutes parts, et qu'on est au bord d'un univers.

Tel est le spectacle imposant, animé, que prése xvi[e] siècle, qui vit éclore tous les prodiges d'éruditio travail sous l'influence de la réforme, sous l'haleine e mée de Luther, le géant d'une époque où l'ardeur d connaître imprima aux esprits une irrésistible impulsi

Mais, en permettant à la pensée de prendre son plus haut des cieux, de scruter tous les mystères, de t à tous les fruits de l'arbre de la science, la réforme un abîme qui n'est pas encore fermé. Elle brisa l'u l'Église, elle infligea au xvi[e] siècle l'immense douleur guerres religieuses, elle détruisit tous les prestiges du p et jeta dans les âmes un insatiable désir d'innove cesse. De là, l'éternel remaniement de la société, la insomnie de l'esprit, qui n'a pu rentrer dans le repo tradition ni se suffire à lui-même.

Peut-être, ainsi que le pense Bossuet, Luther n' qu'un instrument dans les mains de la Providenc réveiller la foi dans son Église, et ramener les mœurs pureté primitive. Ce mouvement pénétra de vives toutes les parties des connaissances humaines. La ju dence, s'alliant pour la première fois à l'histoire philosophie, prit un majestueux essor. Cujas et Dum introduisirent la méthode, c'est à dire la parole qui f le chaos. Ce fut aussi l'âge héroïque de nos fastes par taires. Lemaistre, L'Hôpital, de Thou, de Harlay, C de Lamoignon, Séguier, Servin, on eût dit que ces d'élite, ces têtes puissantes, étaient envoyées par Dieu dans ces années de tourmente sociale, pour en exp fureurs, et pour montrer « combien est grand l'eff

la justice, quand elle est exercée par de braves sujets (1). »

Il est un autre magistrat que recommandèrent alors un rare dévouement à ses devoirs, une vaste érudition, des services signalés rendus au pays, et la familiarité dont l'honora le souverain le plus français qui ait régné sur la France. Qui le croirait, cependant? Il est presque ignoré. La renommée a ses caprices et son ingratitude. Le mot de Lipse est toujours vrai : *Quidam merentur famam, quidam habent.* Ainsi s'explique l'indifférence oublieuse avec laquelle a été traité Claude Groulart (2), premier président du parlement de Rouen. N'est-il pas juste de retirer des morts vulgaires un personnage si éminent, de refaire les funérailles d'un magistrat dont la vie résume tout ce que les devoirs du juge et du citoyen ont de plus sérieux et de plus élevé?

Claude Groulart naquit à Dieppe, en 1551, de parents très riches; il reçut une éducation brillante. Laborieux, plein de sens et de réserve, il fit d'abord pressentir moins d'éclat que de solidité. Après s'être pourvu, dans les premières années, de ce fonds exquis d'instruction, si favorable ensuite à toute culture, il désira étudier le droit, étude qu'il appelait l'école de la justice et de la probité. Il commença son cours sous François Hotman et Hugues Doneau, à la célèbre Faculté de Bourges, fondée par Alciat, et il le continua sous Cujas, à Valence, où il eut pour condisciple de Thou, l'historien. Groulart se nourrit avec activité de la parole de ces restaurateurs du droit romain; il s'inspira de leurs conseils et de leurs lumières. Bientôt, au dire d'un contemporain, on ne le tint plus pour écolier, mais pour *enseigneur*. Les intelligences s'allument l'une à l'autre comme des flambeaux.

La Saint-Barthélemy (24 août 1572), le grand crime du XVIe siècle, arrache tout à coup Groulart à ses études, et rend

(1) Estienne Pasquier, *Recherches de la France*, liv. VI, chap. 35.
(2) Baron de Monville, seigneur de Lacourt.

les écoles désertes. Il se retire à Genève. Joseph Sca
d'une famille d'érudits qui remua toute la science, y
son maître et son ami. Là, Groulart s'ensevelit d
retraite; mais il ne put se résigner longtemps à ce
contemplative. Pour lui, l'âme humaine n'était pas seul
un œil qui voit la vérité; elle était surtout une force
réalise et la propage. Du fond de sa Thébaïde, il ent
loin gronder les orages; la France se débat éperdu
l'anarchie. Groulart revient à Dieppe pour mettre au
de sa patrie tout ce qu'il a d'énergie et de dévoueme
ne tarde pas à remarquer cet homme, riche de savoir
rare intrépidité de cœur, et possédant l'esprit de chaque
comme s'il n'avait que celui-là. En 1578, Henri III l'
au grand conseil. Groulart y siége avec distinction
sept ans. Il n'en avait que trente-quatre, lorsqu'il fut
premier président du parlement de Rouen, en 1585
mémorable dans l'histoire de la jurisprudence norma
législation du pays consistait dans le simple trait
jurisconsulte, adopté pour code à la fin du XIII[e] siè
ouvrage avait amassé des souillures et une rouille
cachaient la netteté, et rendaient quelques unes de se
sitions pareilles aux réponses des anciens oracles; l
Coutumier de Normandie s'était fait vieux; il fallait
tituer sa clarté primitive, en exclure les textes suran
et combler ses nombreuses lacunes. Le mal était si
que, malgré la devise de la Normandie, de *laisser le*
où il est, les États de la province demandèrent eux-m
Henri III la révision de la Coutume. Groulart fut
principaux commissaires désignés par le roi, et il eu

(1) Fameux arrêt, dit *du sang damné*, en date du 26 août 1
lequel le parlement de Rouen avait déjà déclaré abrogé pa
usage, l'article de la coutume qui privait les enfants d'un co
à mort de tout droit de successibilité dans la famille.

neur de présider, le 31 octobre 1585, la séance du parlement où l'on proclama loi définitive la Coutume réformée, qui a duré plus de deux cents ans, et qu'on a justement surnommée *la Sage*.

Claude Groulart avait succédé, dans le poste de premier président, à Jacques de Beauquemare, qui avait laissé tomber le parlement dans un état de discrédit funeste. L'antique discipline avait disparu. Plus de mercuriales, plus de respect pour les anciens, plus de dignité extérieure. Dès le jour de sa réception, Groulart prit un langage austère, et fit revivre les usages. « Rendons-nous, dit-il aux chambres assemblées, vénérables dans le palais et hors d'icelui; ne permettons pas qu'on méprise ce qui n'est pas à nous, mais nous est commis en dépôt; le titre de magistrat n'est pas un caractère de circonstance et d'apparat que l'on revêt ou dépouille au seuil du temple de la Justice avec les insignes de son autorité. Il nous suit partout; magistrature oblige. N'oublions pas aussi la modestie, cette profonde sapience d'où procède le silence, qui fait céder à qui sait davantage. Les épis qui baissent la tête réjouissent le laboureur, et prouvent qu'ils sont fort chargés de grains; de même, plus les hommes sont modestes en leurs discours, visage et contenance, plus ils témoignent qu'il y a en eux du savoir et de la vertu, et qu'ils ne ressemblent pas aux petits merciers qui, ayant peu de marchandises dans leurs paniers, montrent incontinent tout ce qu'ils ont. »

Il parla ensuite de son vif désir de mériter l'approbation générale, ce qui est quelquefois plus difficile que de bien faire. Groulart parvint à ranimer l'esprit de corps presque éteint et à relever la splendeur de sa Compagnie. Il acquit sur elle un tel ascendant et une si haute considération à Rouen, que jamais, assure Lestoile *(Journal de Henri IV)*, premier président n'en avait eu de semblables.

Il était important que le parlement ressaisît alors tou puissance d'opinion et qu'il s'armât de toute l'étendu ses prérogatives pour opposer une digue à ces me fiscales, l'un des caractères du règne de Henri III, l malheureux, après celui de Charles VI, qui ait pesé France. Christophe de Thou, premier président du parle de Paris, se sentant mourir, en 1582, « je plains, a dit, le sort de ceux qui restent après moi. » Groulart n pas de motifs pour envisager l'avenir avec plus de conf

Chaque jour, Henri III faisait d'immenses largesses favoris. Les ducs de Joyeuse et d'Épernon coûtèrent p pays que dix ans de guerres civiles. François d'O, sur dant des finances, n'était occupé qu'à inventer des tr Il risquait au jeu ce que les plus riches souverains au craint de perdre, et on ne savait s'il amassait les bien plus d'injustice, ou les dépensait avec plus de fureur. lart ne cessait de remontrer au roi la détresse du peu de s'élever contre les traitants, contre ceux qui se c tuaient, en quelque sorte, les entrepreneurs de la publique. Il savait qu'il n'y a pas de tyrannie plus d plus effrénée que celle des petits tyrans; et il di Henri III : « La Normandie est grevée du tiers des in voire presque de la moitié de tout ce qui se perçoit d royaume; on lui demande deux tributs; qu'on double les moissons, et qu'on lui accorde deux étés. » Une fois, à l'occasion des taxes sur le sel, qui avaient caus plusieurs rois tant de soulèvements, et qui devaient Louis XIII, mettre en feu toute la basse Normandie, Gr disait encore : « Votre pauvre peuple pousse et roule sa sans relâche; on lui ôte jusqu'à son lit, le dormir, cette contre les douleurs; il ne reste rien en propre à ces m reux que leurs âmes, parce qu'on ne peut les met l'encan. »

Cependant de nombreux édits sont apportés à la cour de Rouen, qui presque toujours les rejette. Si elle se soumet, elle a soin d'expliquer qu'elle cède à des *commandements exprès*. Arrive l'ordre de supprimer ces mots; on les efface; mais la rature est faite de manière à laisser lire dessous; la vérité s'y montre telle qu'un captif à travers les barreaux de sa prison.

Henri III s'irrite d'une fermeté qu'il ne peut vaincre. Sur l'avis du chancelier Chiverny, créature de Catherine de Médicis, et qui justifiait bien l'axiome de François Ier, que *bon courtisan et bon juge font deux choses incompatibles,* le roi suspend à Rouen le cours de la justice : « Périssons, s'il le faut, s'écrie alors Groulart; suivons l'exemple du pilote qui, au milieu des flots, et son navire étant près de s'engloutir, fit cette exclamation généreuse en tenant son gouvernail : Au moins, Neptune, mon navire va droit! »

Groulart se rend aussitôt à Paris. Lettres, remontrances, voyages, rien ne coûte à ce magistrat pour éloigner des justiciables l'amer et inépuisable calice des lois fiscales. En pleine audience du conseil privé, il prend la défense du parlement, et trace le tableau le plus énergique de la rigueur et de la multiplicité des impôts. Chiverny s'emporte jusqu'à proposer de faire le procès à la cour de Normandie. Groulart réplique indigné : « On a vu des parlements faire le procès à des chanceliers, et non des chanceliers le faire à des parlements. »

Il obtient enfin une complète victoire; les magistrats de Rouen reprennent leurs fonctions. Bien plus, Henri III révoqua peu de temps après les édits dont il avait arraché la sanction au parlement. Groulart prévint par là plusieurs séditions sur le point d'éclater en Normandie, vieille terre de sapience et de controverse, fière de ses souvenirs d'indépendance, de

sa charte, de sa clameur de *haro,* et habituée *à se* [
plus haut qu'une autre province (1).

Mais le royaume ne gémissait pas seulement sous le
des taxes oppressives; il était en proie aux guerres rel
ses. Les mots de *papiste* et de *huguenot,* tels que ceux
fois de *rose blanche* et de *rose rouge* en Angleterre, a
embrasé le pays. La tolérance, vertu de nouvelle date
peu connue au XVIe siècle. On ne concevait pas une n
chie sans l'unité de religion, avec la coexistence pa
de deux cultes, parce que le principe catholique était
du peuple et la base de la société.

Les Guise, véritables rois de ces temps, pour s'ess
l'usurpation et se créer des sujets avant d'être souv
avaient formé une association sous le nom de *la ligu*
ils furent les arbitres suprêmes. Les protestants n'avai
encore de chef. Cette opinion ne souffre guère de
unique. Henri III se fit ligueur dans l'espoir de dir
mouvement populaire; il ne sut d'autre moyen d'étou
factions que de se déclarer le premier factieux
royaume et de s'atteler au char de ses ennemis. De mê
vit, en 1639, Charles Ier signer le *Covenant* dressé con
autorité et contre sa personne.

Henri III avait voulu faire entrer Groulart dans la
mais inutilement. Le premier magistrat de la provi
pouvait accepter le rôle de chef de parti; il tenait à co
celui de modérateur. Groulart dit au roi, dont il blâ
conduite : « En fait d'ordre public et de religion,
revient pas d'une fausse démarche; il y a bien des
pour monter au trône, il n'y en a pas pour en descen
Oui, il est des abaissements dont on ne se relève jama
magistrat, un roi surtout, ne doivent être que

(1) Tallemant des Réaux, t. Ier, p. 292.

des lois. Les paroles prophétiques de Groulart allaient se vérifier.

Henri III, au sein de la ligue, n'est plus que le lieutenant méprisé du duc de Guise. Mêlant les folies d'un idiot, les puérilités d'un enfant, à des éclairs d'une raison supérieure, brave sur les champs de bataille et lâche dans les conseils, affectant les dehors de la bonhomie et plein de l'esprit de Machiavel dont il lisait chaque jour les œuvres, passant de la vie la plus dissipée à des pratiques de dévotion excessives et bizarres, il attachait à tous ses actes, par cet inexplicable tissu de contradictions, un caractère d'hypocrisie et de faiblesse qui l'avait profondément avili. Au contraire, fils d'un père assassiné par un protestant et regardé dans son parti comme un grand homme martyr de la foi, Henri de Guise, avec l'air et la franchise d'un héros, quelques vertus, beaucoup de valeur et les mots de religion et de bien public qu'il répétait sans-cesse, était devenu l'idole du peuple.

Vainqueur de Henri III, le 12 mai 1588 (journée des barricades), le duc de Guise le force à quitter son palais et sa capitale. Le roi ne sait où trouver un asile. Dans ce moment décisif où il y va de sa couronne et de sa tête, s'adressera-t-il à Chiverny, à François d'O, et à tous les nombreux favoris qui, la veille, se pressaient autour de lui? Entre ces hommes et le pouvoir, il existe toujours une condition tacite, le succès. On s'appuie sur ce qui résiste et non sur ce qui plie. Henri III met sa dernière espérance dans un homme dont la voix ne l'a jamais flatté. Il se jette dans les bras de Groulart, à qui seul il demande des conseils et des secours. Le premier président qui, suivant l'expression du temps, avait les FLEURS DE LYS BIEN AVANT GRAVÉES DANS LE CŒUR, vient puissamment en aide à Henri III, protége ses jours mis en péril, et le fait accueillir à Rouen avec transport. Mais le dévouement de Groulart, on le sait, n'avait rien d'aveugle ni de servile;

il n'était pas de ces esclaves à robe longue (*togata man*
qu'a flétris le chancelier de L'Hôpital. En allant, à la t
sa Compagnie, voir Henri III à Rouen, il se plaignit
ment des évocations et des clauses insérées dans les
de jussion pour ôter au parlement la liberté d'o
« liberté, dit-il, sans laquelle tout bon sénateur ne doi
rer d'être ni de parler. »

Deux mois après, Groulart est informé que Henri
signé à Rouen un édit par lequel il fait les concessi
plus honteuses au duc de Guise. Il court chez le
reproche sa molle condescendance, lui montre le pr
que l'on creuse sous ses pas, et lui expose avec feu t
dangers de sa position. Le premier président pensai
fallait dire sans détour la vérité aux rois, surtout q
s'agissait de ces fautes qui peuvent ruiner les monarcl
ne pas imiter ces personnages dont parle Tacite, qui n'
déclarer leurs pensées au souverain que par testament

Henri III sentit renaître ses forces. Poussé à bout p
solence des Guise, qui l'abreuvent d'outrages, le t
d'humiliations en humiliations, il se défait par un cri
se venge, en tyran, de deux sujets qu'il devait punir
Le duc de Guise n'avait pas vu que la journée des bar
devait le perdre, si elle ne le plaçait sur le trône, et q
avoir tiré l'épée contre Henri III, il devait en jeter l
reau. Les hommes sont rarement assez bons ou ass
chants. Henri III, après ce terrible coup d'État au chât
Blois, retombe dans l'assoupissement et l'inaction, et
des Guise, qui devait tout apaiser, met tout en révo
peuple, ivre de colère, brise les effigies du roi, la So
le déclare déchu de sa couronne. Trois villes dans t
Normandie, Caen, Dieppe et Coutances, se mainti
seules dans le devoir; à Rouen, la ligue triomphante
à tous les excès. Le Parlement ne pouvait plus y exer

fonctions paisibles de la magistrature. Un édit de Henri III, en février 1589, transfère le siége de la justice souveraine à Caen, ville qui s'est toujours signalée par son amour de l'ordre et sa fidélité.

Doué de l'un de ces caractères nés pour servir dans la plus noble acception du mot, Groulart s'éloigne de sa résidence pour aller défendre ailleurs la cause du roi. Il laisse à la merci des rebelles sa maison, qu'ils dévastent, et son château de Saint-Aubin-le-Cauf, voué à la destruction par Mayenne, et sauvé par Bassompierre. Il arrive à Caen avec les magistrats purs du venin de la ligue. Là, sa journée de labeur commence, au palais, à cinq heures du matin; il travaille presque d'un soleil à l'autre; réfugié dans le silence des nuits, victime consacrée à la justice, il veille sans cesse, et il pourvoit à tout avec cette fermeté tranquille qui laisse à l'âme toute sa force et à l'esprit toutes ses lumières.

Chaque parti fait irruption sur lui pour le teindre de sa couleur et l'entraîner sous sa bannière. Tant de fidélités se démentent et fléchissent! On espère assouplir aussi sa mâle vertu. Quelle enchère d'offres éblouissantes, que d'efforts, que de moyens de terreur on emploie pour le décider au moins à la retraite! La seule vue de l'homme de bien importune les méchants dont elle est la perpétuelle censure. Ils ne peuvent souffrir autour d'eux que des complices. « Fuir devant les factions, disait Groulart, jamais! Un soldat est puni de mort pour s'être éloigné de son drapeau; je serais mille fois plus coupable d'abandonner mon poste. » Que pouvait-on offrir d'ailleurs à un homme si vide de lui-même et si plein de Dieu, qui rend la justice par conscience, et dont le salaire est un autre monde? Il n'ignore pas la grandeur du péril qui le menace; il sait qu'on brûle de verser le sang du roi et de ses partisans; que déjà à Toulouse le premier président Duranti, et l'avocat général Daffis ont été massacrés pour n'a-

voir pas voulu signer la déchéance de Henri III; mais, pareil à ces feux salutaires qui brillent plus vivement dans la nuit et au sein de l'orage, son patriotisme s'exalte, et apparaît avec tout son éclat au milieu du danger. Groulart redoublait de zèle et d'énergie, lorsqu'une main régicide précipita du trône Henri III, et ôta la vie au dernier des Valois, race si fatale au pays, race qui n'a produit qu'un grand homme, et cet homme est un despote; race qu'il faudrait maudire, si le génie des arts n'était là pour voiler les maux qu'elle attira sur la France.

La Saint-Barthélemy (œuvre surtout de Catherine de Médicis (1), femme si diversement jugée, entraînée par les catholiques d'alors dans les nuées de l'apothéose, lacérée comme une Jézabel par les outrages des protestants) et l'assassinat des Guise, ce crime célèbre de la peur, n'avaient pas avancé beaucoup la cause qu'ils voulaient servir. Le couteau de Jacques Clément ne fut pas plus concluant; les coups de poignard ont toujours été la ressource de la faiblesse; ces crimes fameux ne finissent rien, et sont des précédents funestes.

Le trône, devenu vacant, était disputé par Philippe II, roi d'Espagne, type du catholicisme inflexible, ayant pour lui Sixte-Quint, le génie du duc de Parme et l'or du Mexique; par Mayenne, épais de corps et d'esprit, usant en batailles toutes ses forces morales, convoitant la couronne, et n'osant

(1) Henri IV disait un jour à Groulart, au sujet de Catherine de Médicis : « Qu'eût pu faire une pauvre femme ayant, par la mort de son mari, cinq petits enfants sur les bras, et deux familles en France qui pensaient d'envahir la couronne, la nôtre et celle des Guise? Ne fallait-il pas qu'elle jouât d'étranges personnages, pour tromper les uns et les autres, et cependant garder comme elle a fait ses enfants, qui ont successivement régné par la sage conduite d'une femme si avisée? Je m'étonne qu'elle n'ait pas encore fait pire. » V. *Mémoires de Groulart*, ch. 3.

rien pour l'obtenir, fort de ses talents militaires, du nom de Lorraine et du fanatisme du peuple; enfin par Henri IV, appuyé sur les droits de sa naissance, ses vertus, son épée et Sully. Toujours au cri lugubre : *Le roi est mort!* avait succédé sans intervalle le cri joyeux : *Vive le roi!* Mais, à la mort de Henri III, chacun, glacé d'une secrète terreur, restait muet dans le royaume, lorsqu'une voix courageuse, celle de Groulart, réclama pour le sang de ses rois, près de quatre ans avant que le Parlement de Paris, dans son mémorable arrêt du 28 juin 1593, osât secouer le joug de la ligue, et proclamât le maintien de la loi salique.

Henri IV est reconnu à Caen par toute la Cour. Cette déclaration lui valut presque une armée. Tout corps politique qui a le sentiment de la grandeur de sa mission, exerce, dans un moment de crise, une influence prodigieuse. L'attitude du Parlement fixe à jamais dans la soumission plusieurs cités qui allaient arborer les étendards de Mayenne. Plus tard, les ligueurs cherchent à s'emparer de Caen; une violente mêlée s'engage entre eux et les habitants. Le gouverneur, ébranlé, semble incliner pour les rebelles. Groulart paraît, et, à la vue de cet intrépide magistrat, les factieux ouvrent leurs rangs avec respect, et la sédition est apaisée. Henri IV était au Mans, dans une cruelle pénurie d'argent et de vivres. Sans munitions pour assiéger le moindre village, il songeait à quitter la France et à se réfugier auprès de la grande Élisabeth. En cet état, il reçoit dans son camp des secours de tout genre. Instruit que Groulart, après des efforts inouïs, avait décidé le gouverneur de Caen à l'envoi de ces puissants renforts, il désira voir un premier président si dévoué, et l'accueillit avec enthousiasme au château de Falaise. « Vous m'avez rendu, lui dit-il, un inestimable service. Je n'ignore pas que le feu roi vous aimait et que vous l'avez loyalement servi. En la perte de votre maître, vous en avez

un autre qui vous promet de l'affection davantage, et
vous la montrera par effet. » Henri IV lui offre la digni
chancelier, mais Groulart apprend qu'il lui faudra tolér
nombreux abus. C'en est assez, il refuse les sceaux de Fr
qui retournent à Chiverny. Quelque temps après, le ch
lier, à la veille d'une disgrâce, veut les lui abando
moyennant quarante mille livres. Le surintendant pro
Groulart de lui rembourser le prix dans l'année. « Non,
répond le premier président, je n'accepte pas cette ch
je rougirais trop d'y entrer par la porte simoniaque de
gent. »

Tant de noblesse et de rigide fierté donnent du relie
vertus d'un magistrat et du ressort à sa puissance. Aus
nom de Groulart imprimait-il dans toute la province u
gieux respect. Sa compagnie avait pour lui une sorte de
De son côté, le premier président vivait tout en elle e
elle. Il appelait les membres de la Cour ses *lares d'ado*
et des relations de tous les instants resserraient leur aff
mutuelle. Les méchants ne peuvent que perdre à se fré
ter, parce qu'ils finissent par se connaître, c'est à dire
mépriser ou se redouter. Mais les bons, plus ils se v
plus ils s'aiment, plus ils s'estiment, et chaque jour m
nouvel anneau à la chaîne qui les unit.

L'esprit de concorde et de fraternité qui faisait du
ment de Caen une seule et grande famille, était bien
saire à l'époque de terreur religieuse qui suivit l'assassi
Henri III. On n'osait parler, on n'osait même entendre ; o
peur que la peur ne rendît coupable. Ainsi que dans les
criptions romaines, on tuait pour confisquer les biens
était frappé à cause de son nom et de celui de ses anc
un autre à cause de *sa belle maison d'Albe ;* celui-là,
que son visage avait déplu. La sérénité ne se rencontra
la figure d'aucun homme capable de sentir et de pr

Entre cette époque et le terrible ouragan de 93, on trouve, à part la gloire et les étonnantes destinées de cette dernière révolution, plusieurs rapports d'une effrayante vérité. Ce sont partout des scènes de meurtre et de pillage de la part des huguenots contre les ligueurs, et des ligueurs contre les catholiques eux-mêmes. « Voilà, écrivait Brantôme, les profits que rapportent les séditions, desquelles à la fin les plus séditieux se fâchent. »

Dans ces temps calamiteux, Groulart fit toujours parler les lois qui se taisent d'ordinaire au sein des discordes civiles. Il ne lui vint pas à l'esprit de douter de leur pouvoir. Il pensait que la raison et la justice sont plus fortes que la violence même, et que leur sainte majesté a des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on sait les faire valoir.

Sous les inspirations d'un chef si ferme, si vigilant, la Cour se montre à la hauteur de sa mission et devient l'effroi de tous les artisans de troubles. Il y avait eu naguère dans la province un échiquier *establi du souverain à garder sa terre, et à qui appartenait de regarder de toutes parts comme les yeulx au prince* (1). Le Parlement fit bien voir qu'il lui avait succédé. Il bannit les Français qu'entretient l'or de Philippe, ceux qui conspirent pour livrer la ville; il réprime les menées secrètes des religionnaires, et réveille, par des arrêts publiés à son de trompe, une foule de gentilshommes qui s'arment, rejoignent Henri IV, et combattent pour lui. Il fait prompte et inexorable justice de toutes les hordes de brigands qui infestent la province. Grâce à sa fer-

(1) V. *Grand Coutumier du pays et duché de Normandie,* chap. III et LVI. — Échiquier jugeant en appel les causes décidées par les baillis, ainsi appelé, dit-on, à cause d'un échiquier figuré dans la salle d'audience; Cour ambulatoire dans son principe, le plus souvent siégeant à Caen au temps des ducs, puis rendue perpétuelle et fixée à Rouen par Louis XII. Elle ne reçut le nom de Parlement qu'en 1515, sous François Ier.

meté, et surtout au zèle infatigable du premier pr
plusieurs villes dont la fidélité était ébranlée reste
l'obéissance; quelques autres qui avaient fait défect
ramenées dans le devoir. Groulart, dont presque
biens ont été confisqués, contracte des dettes énorm
venir au secours de son roi proscrit, nécessiteux;
importent les privations qu'il endure, le pillage de
maines, les menaces dont on le poursuit. Il différait
Barnabé Brisson, président à mortier au Parlement d
toujours au service de l'événement, n'ayant pas la
se mettre au dessus d'un fait, qui, dans les trouble
ligue, se sépara de sa compagnie et se laissa nomm
mier président par les ligueurs à la place d'Achille de
qu'ils avaient emprisonné. A la nouvelle de la mort
son, Groulart se mit à déplorer le sort d'un homme
nent, dit-il, par ses lumières et par son érudiction, d
poste élevé où son roi l'avait mis, sûr, s'il l'eût voulu
vie honorable et toute de félicité. Que lui manqua-t-il
Il crut qu'il n'y avait point au monde de plus grand
que l'exil et la mort. Cette erreur devait causer sa
Séduit par les Guise, devenu le complice d'un peuple
lire, ayant osé lui résister sur un seul point, il sub
l'ombre d'une prison une mort ignominieusement
dur, mais inévitable résultat d'une conduite sans dig
sans courage; forfait exécrable toutefois, et opprobre
des infâmes dont il est l'ouvrage » (1).

Tel était le langage, tels étaient les sentiments de
lart. Il ne faudrait pas croire cependant, parce qu'i
horreur de la ligue et de toutes les guerres religieuses
fût disposé à courber la tête sous le joug du protestan

(1) V. *Histoire du Parlement de Normandie*, œuvre de grand
et de talent, par M. Floquet, homme aussi savant que modeste

Catholique fervent, mais sage, il pensait qu'il valait mieux prendre sur l'autel un flambeau pour éclairer les hommes, qu'un glaive pour les immoler, et que la liberté de conscience était *une enclume qui userait tous les marteaux*. Il avait l'intelligence de son temps et de son pays. Il comprenait que la France ne ressemblait ni à l'Espagne ni à l'Italie, où la réforme demeura sans accès, ni à l'Angleterre et à l'Allemagne, où elle prévalut, et qu'il fallait transiger avec un parti qu'on devait renoncer à détruire. Groulart combattit la ligue, parce qu'il y voyait une révolte contre l'autorité légitime; qu'elle aurait peut-être morcelé l'État par son esprit municipal, et amené sur le trône un prince étranger. D'ailleurs Henri IV, dernier rameau de l'arbre de Saint-Louis, lui paraissait capable seul de restaurer le pays, de discipliner l'anarchie, et de conserver l'intégrité du royaume. Il ne doutait pas que ce prince ne finît par abaisser son front devant l'huile sainte, et entourer sa couronne de l'auréole catholique. Persuadé que là seulement étaient la force et la nationalité de la France, et que la conversion du Roi ferait plus que toutes ses victoires, il l'excitait vivement à se réconcilier avec l'Église.

Le Béarnais, qui, dans la suite, assura l'état des protestants par l'édit de Nantes, conquête religieuse du XVIe siècle, sentit la sagesse des conseils de Groulart; il comprit qu'il ne pourrait triompher de la ligue qu'en changeant de culte; pénétré de cette idée, et, sans doute, aussi touché des vérités catholiques, il abjura le 25 juillet 1593. Dès ce moment, le motif qui faisait la force de la ligue cessa d'exister. Le peuple, qui avait jeté son bras nerveux dans la lutte lorsqu'il s'était agi de ses croyances religieuses, se trouva hors de cause. Le mouvement ne fut plus qu'une intrigue, une vulgaire question de personnes. Henri IV n'eut en face qu'un pêle-mêle d'intérêts égoïstes et brouillons avec lesquels il dut

négocier. Sa politique consistait à gagner individuelle
les hautes têtes de la ligue, et à acheter les grandes
Groulart seconda activement le roi dans cette tâche déli
il fallait un homme assez prudent pour ne pas pousser
loin les esprits emportés et extrêmes, qui eût de la sou
pour manier les caractères, de la dignité pour impos
l'adresse pour tout pénétrer. Groulart avait contracté,
les longues disputes de la ligue, l'habileté qui ména
partis et domine les affaires. Il ramena une foule de r
aux pieds de son roi, retenant les uns par la crainte, l
tres par l'intérêt, quelques uns par la honte et par l'ho
Il n'y avait pas une passion, pas un vice, pas une vertu
il ne tirât avantage pour rétablir l'ordre et effacer les
des troubles civils.

La première négociation s'engagea avec Brissac, qu
mandait à Paris. Après y avoir fait son entrée, He
devait attacher le plus grand prix à la reddition de
Le gouverneur était de Villars-Brancas, un des génér
plus braves et les plus redoutés de son parti, bien qu
roi d'Yvetot par la satire Ménippée, ironie sanglante
ligue, chef-d'œuvre des pamphlets politiques du XVIe
et qui fut pour Henri IV une seconde bataille d'Ivry. B
vendit cher sa soumission. Henri IV recourut alors
Parlement de Caen. Groulart fit un nouveau sacrifice
dernier effort qui couronna tous les autres; il s'eng
payer une large part de l'indemnité promise au gouv

Une fois maître de Rouen, Henri IV s'empressa d
peler le Parlement par Lettres patentes du 6 avril
Après cinq ans d'exil, Groulart, le grand président Grou
reparut dans le beau Palais de Justice que fonda Lou

(1) Inventaire de l'*Histoire de Normandie*, par Eustache
ville.

Semblable à ces athlètes dont parlent les livres saints, il revenait d'une *longue tribulation ;* mais à lui non plus ne manquèrent ni les bénédictions ni les marques d'honneur. Chacun se presse pour contempler sa noble figure creusée par les soucis, et ses yeux d'une ineffable pureté d'où s'échappent des traits de flamme. On veut voir, on veut entendre le libérateur de la Normandie, le magistrat qui a tant souffert pour la justice et pour son pays. La harangue qu'il prononça produisit une vive sensation. De Thou, qui s'y connaissait, en vante la solidité et l'éloquence (1). Le Premier Président avait montré dans ce discours l'heureuse influence que le retour du Parlement allait exercer sur la paix publique. Mais après quarante années de guerres civiles, le royaume, affaibli, dépeuplé, gisait comme un cadavre. On parlait de la France, on ne la trouvait plus. « Honneurs, dignités, administration, écrivait alors de La Rocheflavin, ne sont que pompes funèbres (2). » Au milieu des factions qui altèrent et souillent toutes choses, le pouvoir de la magistrature n'avait pu se maintenir intact; aussi, Groulard disait-il à Henri IV : « Remettez en honneur le juge et la justice qui fait régner les rois et élève les nations; autrement, l'État sera de bref ruiné. »

A la fin de 1596, pendant la tenue à Rouen de l'assemblée des notables, à laquelle il assista, Groulart obtint de Henri IV qu'il restituât au Parlement la vaste et souveraine police, la plénitude de l'ancienne autorité qui permettait aux Cours judiciaires de prescrire toutes les mesures que pouvait commander l'intérêt du pays.

Il existait à Rouen une coutume qui se perdait dans la nuit des âges. Le chapitre de la cathédrale délivrait tous les ans,

(1) *Hist. univ.*, lib. CIX.
(2) Liv. IX, ch. LXV, *Treize livres des Parlements de France.*

le jour de l'Ascension, un condamné à mort, qui tra
processionnellement les rues de la ville, paré de fle
portant la châsse de saint Romain, évêque de Rou
VIIe siècle. C'était là un beau et touchant spectacle
doute : d'un côté, la Justice humaine appuyée sur le
réclamant une terrible expiation; de l'autre, la R
demandant grâce pour la victime, désarmant la rigue
lois, et la miséricorde céleste commençant où finis
pitié des hommes. Mais cette indulgence chrétienne,
de s'exercer envers des criminels dignes d'intérêt, ne
depuis longtemps qu'à sauver de grands coupables. G
fit sagement restreindre les effets d'un privilége deve
insulte à la justice et à la conscience publique.

A partir de François Ier, on afferma le droit de ju
même que les revenus aux traitants. L'État donn
charges au poids de l'argent, non à celui du savoi
la vertu. Dans l'espoir de réprimer ce frauduleux tra
parlements obligeaient tout pourvu d'office à jure
n'avait rien payé. Grâce à l'insistance de Groulart, H
abolit un serment qui n'avait pour résultat que des pa
et dégradait le magistrat.

Autrefois, la partie qui avait eu gain de cause fais
déférence et courtoisie, présent aux juges de quelques
On transforma ensuite ces actes de pure libéralité e
gation, en impôt très onéreux qu'on levait sur les pla
Dès le 19 mars 1402, on voit les épices venir en t
s'introduire l'usage de les convertir en argent. Jalou
dignité de sa compagnie, l'austère Groulart s'efforça
ramener en ce point à la pureté des premiers temps

(1) En 1598, dans une cause où il s'agissait d'autoriser de
tilshommes à créer à Rouen une verrerie, Groulart alloua,
l'argent, mais deux coupes de cristal que les parties devaient
magistrat rapporteur. En 1599, dans une contestation en

aurait voulu qu'elle offrît l'image de la plus incorruptible et de la plus sainte des sociétés.

Henri IV avait pour ce magistrat la plus haute estime. Il se plaisait à consulter un homme qui lui donna souvent d'utiles avis, et dont la langue, disait-il, valait bien une épée. Il l'appelait à toutes les affaires importantes qui se traitaient à la Cour. Il lui confiait même ses pensées les plus intimes et les secrets de l'État. Groulart était de ceux qui entrent dans le palais des rois avec une âme fière, et en sortent avec toute leur liberté.

Écoutons-le : « Les vanités de cour ne m'ont jamais enflé; je ne nierai pas cependant que le bon accueil que j'ai reçu de mes rois, plus grand peut-être qu'aucun de ma robe, ne m'ait été agréable, et excité de plus en plus à les bien servir; mais j'ai un naturel franc et indépendant que je conserverai jusqu'à la mort; ni perte de places, ni de biens ne me feront fléchir mal à propos (1). » Avec quelle noblesse, en 1603, au château de Caen, il se justifie auprès de Henri IV, et repousse les attaques que lui livraient jusque dans le cœur du roi de lâches envieux, petites natures qui se croient fortes, parce qu'elles savent haïr et calomnier! Le monarque, attendri, l'embrasse et lui rend toute son amitié. On croirait entendre Henri IV et Sully conversant à Fontainebleau dans l'allée des mûriers blancs, lorsque Sully se

joueurs de violon et autres musiciens de Rouen, il adjugea une aubade. Une autre fois, il ordonna à des religieuses de Sainte-Claire, qui désiraient s'établir à Mortagne, de réciter un *Ave Maria* pour le rapporteur de leur requête.

(1) Chap. XV, *Voyages en cour*, Mémoires écrits par Groulart pour lui seul, commençant en 1588, et renfermant tout ce qui s'est passé dans les différentes occasions où il a eu l'honneur d'approcher de Henri III et de Henri IV. Ils ont été publiés pour la première fois, en 1826, par M. de Monmerqué. On y voit qu'il avait laissé d'autres ouvrages qui se sont perdus.

défend devant le grand roi d'une intrigue travaillée de main de courtisan ([1]). Si quelquefois l'envie redresse sa tête contre Groulart, il répond avec un patriotisme romain, avec l'indifférence que le défenseur de Milon prêtait à son client : « *Valeant cives mei, sint incolumes, sint florentes, sint beati; stet patria mihi carissima, quoquo modo de me merita erit* ([2]). »

Du reste, il ne demanda jamais aucune faveur à Henri IV, qu'il avait si utilement servi dans ses mauvais jours. Chaque fois que vaquaient les sceaux de France, on parlait de lui pour les occuper. « J'ai trop d'occasions de louer Dieu de ce que je suis, j'espère qu'il me fera la grâce de m'en dignement acquitter, » disait le désintéressé président; et il l'écrivait dans des notes qui, contre son attente, devaient un jour être mises en lumière. Il n'aspirait qu'à bien faire, coulant sa vie sans ambition, comme un fleuve qui aime ses rives, et qui n'est pas inquiet de son cours.

Étroitement lié avec les Scaliger, les Juste-Lipse, les Casaubon, les Rœnnus, Groulart avait publié, jeune encore, une traduction latine de l'orateur grec Lysias, que l'historien de Thou et ensuite le docte Huet, évêque d'Avranches, honorèrent de leurs éloges.

Isaac Casaubon lui avait soumis son *Athénée*. Groulart releva l'Académie des Palinods de Rouen, l'une des plus anciennes Sociétés littéraires de France. On voit par les vers suivants de Malherbe, dont il fut le protecteur et l'ami, l'estime qu'avaient pour lui les savants :

Je meurs, Groulart, d'ouïr sortir des hommes
Tant de mépris pour la divinité ;
Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
Que tu sois fait du limon que nous sommes ([3]).

([1]) Mot de Sully.
([2]) *Orat. pro Milone*, n° 93.
([3]) Son premier recueil d'essais poétiques, intitulé : *Bouquet de fleurs de Sénèque.*

Mécène des poètes de son siècle, il les recevait à Saint-Aubin-le-Cauf, sa maison des champs, où il se retirait quelquefois pour se délasser de ses longs et pénibles travaux. Là, relisant les auteurs qui avaient réjoui sa jeunesse, il goûtait les charmes de la solitude, si doux lorsqu'on a vu de près les passions des hommes et les bruyantes misères de la société. C'est là aussi que Henri IV, blessé au combat d'Aumale, vint lui demander l'hospitalité et se reposer quelques jours.

Mais la vie si laborieuse et si agitée de Groulart, un si rude passage sur la terre, l'avaient usé avant le temps. L'énergie seule de sa volonté le secourait contre les défaillances de sa nature physique. On eût dit une flamme brillant dans un vase toujours prêt à se rompre. Magistrat, homme d'État, ce que fit Groulart à ces divers titres passe toute croyance. Il présida en personne la grand'chambre pendant vingt-deux années; et à quelle époque! dans quelles affaires! Il ne descendait de son siége que pour aller au dehors apaiser des séditions, courir chez des gouverneurs indécis pour les affermir dans le devoir, négocier avec des villes pour les ramener à l'obéissance, et livrer en homme de cœur et de conviction un perpétuel combat à tous les ennemis du pays. On ne peut considérer qu'avec un sentiment de respect et d'admiration les travaux d'une magistrature si remplie d'actes de courage, de dévouement et d'abnégation. Un espoir, il est vrai, avait toujours soutenu Groulart dans sa lutte acharnée contre les rebelles. Il s'était bercé de l'idée que l'avénement de Henri IV commencerait l'ère de la tolérance et de la réconciliation entre tous les partis; que chacun pourrait désormais respirer à l'aise, et vivre en pleine sécurité à l'ombre de la justice. Mais lorsqu'à la fin il s'aperçoit que ses rêves de paix et de bonheur pour la France sont autant d'illusions; que le vieil et implacable esprit des guerres civiles menace de renaître; que les fureurs de la ligue ne sont pas

éteintes au fond des cœurs; que d'affreuses théories sont ouvertement professées; que déjà Henri IV, son roi bien-aimé, a échappé dix-neuf fois au fer des assassins, il croit voir l'État retomber dans l'abîme; il lui semble que l'air est infecté d'une espèce d'épidémie régicide; alors, son âme se brise, une profonde tristesse dessèche en lui les sources de la vie; le pouvoir qui lui a été donné de souffrir est épuisé; il meurt le 3 décembre 1607, à l'âge de 56 ans, et va goûter au sein de Dieu un repos dont il ne put jouir ici-bas ([1]).

Groulart était un de ces hommes que le ciel accorde à la terre dans le temps de ses plus grandes afflictions, et qui, doués d'une activité innée pour le bien public, membres intimes de la société, languissent et souffrent avec elle. Il ne laissait pas écouler un jour sans le marquer par des actes de bienfaisance. Rouen lui dut la fondation de son hôpital général. Sa maison, vrai temple de la piété et de la vertu, était l'asile du malheur. Il ne donnait pas avec cette humiliante et superbe pitié qui rend les secours plus amers et plus cruels quelquefois que l'infortune même. Il dispensait ses largesses en silence, avec la délicatesse d'un sage et la tendresse d'un ami. Aussi, jamais cercueil de Premier Président n'avait reçu tant d'honneurs, n'avait été couvert de tant de larmes.

Qu'on ne pense pas que Groulart n'ait excité ces regrets et obtenu ces hommages que pour avoir bravé la tyrannie des Seize et appuyé la bonne cause devant les glaives nus; non, mépriser la mort n'est qu'un mérite vulgaire; s'il suffisait pour rendre immortel, le gladiateur deviendrait un héros. Mais défendre son âme contre mille puissances armées pour

([1]) Deux ans et demi après, le 14 mai 1610, Henri IV périt sous le couteau de Ravaillac.

la corrompre; propager sans cesse au milieu du plus ardent fanatisme le culte de la tolérance et de la modération ; s'immoler tout entier, fortune, repos, santé, aux intérêts de la justice pour arracher son pays aux factions qui le déchirent; marcher à travers tant d'écueils sans jamais faillir, c'est le triomphe du sage, la gloire du magistrat.

Telle fut la vie de Groulart, tels sont les actes qui doivent sauver de l'oubli cette noble mémoire, et placer Groulart à côté des plus dignes Premiers Présidents qui aient honoré la France. Il vivra comme un modèle de patriotisme, de fidélité au devoir et de courage civil; et l'on dira de lui ce que Montaigne disait de son ami La Boëtie : « C'était vraiment une âme pleine, et qui montrait un beau visage en tous sens, une âme à la vieille marque (1). »

(1) Epitaphe inscrite sur la tombe de Groulart : Hic siti sunt cineres et ossa reliquiæ clarissimi Claudii Groulart, quondam in Rothom. curiâ Senatûs principis, qui juris et æqui severus et acer vindex, nùsquam justitiæ candorem impiari, aut æquitatis amussim inquinari passus est, qui regis et patriæ certus et fidelis adscita, per intestini et internecini duelli incendia, Neustriæ multas urbes a malâ factione revocavit. Hunc attritum et confectum curis, maturiùs suis et patriæ, surda mors appellavit. Ætatis anno 56, debitum flagitanti parcæ luit. (*Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, t. III, p. 366.) Son tombeau et sa statue ont été retrouvés, il y a peu d'années, par M. Floquet, à Saint-Aubin-le-Cauf, où ils avaient été transportés en 1785, après la suppression de l'église des Célestins, à Rouen.



MENUS PROPOS

PAR M. JULES DE GÈRES.

Il n'y a plus de lecteurs. — On entre-bâille un livre, on le feuillette au vol, on y découpe du bout d'un œil sommaire ou distrait quelques rares alinéas, on le déflore au hasard, — on ne le lit pas. La vie est trop courte et trop remplie. Tout vient déranger l'honnête homme qui essaie de lire, et conspire contre son attention.

Le temps manque aux gourmets littéraires pour s'asseoir à l'aise et avec suite au moindre banquet. Il leur faut aviser en hâte les plus courts morceaux, bribes et miettes, et les dévorer avec rapidité, — car le train, ce train quotidien qui donne le vertige à l'existence moderne, lance déjà son appel sifflant, impératif, absolu; — la locomotive universelle frémit, impatiente de repartir.

C'est pourquoi voici un menu divisé par petites bouchées, sans ordre de service. La table est garnie à la russe. — C'est un buffet de voyage, on peut trier au petit bonheur, consommer debout, vitement, et se remettre en route.

I

1

Ce serait une chose bonne, douce, inappréciable,
le travail dans le repos, chez soi, à la campagne
des distractions oisives ou superflues, si les inquiétud
dehors, les soucis de l'intérieur, les appréhensio
l'avenir, ne venaient en troubler le recueillemen
si les obligations de la vie, dans ce siècle essouffla
essoufflé, n'en détournaient forcément à toute heur
Avec la tête qui pense, le cœur qui souffre ou qui
comment s'absorber dans une tâche, s'isoler dans une
suivie? comment s'appliquer avec suite? — Ce n'es
possible, et le beau temps des Bénédictins a rejoint les
d'antan.

2

On peut vieillir avec son siècle, le temps ne vieil
avec vous. — Le millésime augmente avec votre âge
vous seul portez le poids des années. Le siècle, lui, ne
que le chiffre de sa date. Rajeuni sans cesse, il est to
jeune. Chaque année des légions toutes fraîches as
avec délices l'air embaumé de leurs vingt ans. A ce
il semble qu'une éternité s'est écoulée depuis que vou
de ce monde, — un monde qu'ils n'ont pas connu, eu
n'est plus le leur, — comme le leur n'est plus le vôtr
On ne vieillit pas avec son époque, on lui survit. C
saison nouvelle isole le triste survivant; plus elles s'acc
lent pour lui, plus ses contemporains s'éclaircisser
moins il est contemporain des jours dans lesquels il
encore.

3

Les générations montées avant nous sur la grande scène du monde, et redescendues dans les coulisses éternelles après leur courte parade au soleil des vivants, ont-elles assisté à un changement de décor aussi radical que celui qui s'exécute sous nos yeux? La pièce ancienne pouvait avoir ses péripéties, ses épisodes émouvants, mais les masques traditionnels étaient connus, et la toile de fond restait à peu près la même.

Aujourd'hui tout change, tout est changé. Le théâtre est agrandi, ses proportions sont invraisemblables; il s'y pavane des types inconnus, ils parlent une langue sans précédents, portent des costumes inouis, l'action impossible marche à l'aventure, les dénouements sont aussi imprévus qu'improbables, et nul ne saurait prédire la fin de l'immense drame engagé. — Comédie ou tragédie, non, nos pères n'ont rien vu de pareil. Mais leurs troupes étaient supérieures aux nôtres, et les nôtres valent moins d'année en année, car aucun spectateur de bonne foi ne peut comparer sans regrets — et sans effroi — les acteurs qui arrivent aux acteurs qui s'en vont.

4

Ce qu'il est donné à un vivant de mener à bonne fin est bien peu de chose en comparaison de ce qu'il avait commencé; ce qu'il commence est moins encore auprès de ce qu'il voulait essayer, ce qu'il essaie n'est rien envers ce qu'il projette; et quand est fait son temps de ce monde, ce qu'il a réalisé n'atteint pas la millième partie de ce qu'il avait osé y rêver.

5

Je viens de voir un enfant remplir d'eau une coupe de

marbre. La coupe était fêlée, l'eau a coulé par la
Cela a amusé l'enfant, il a recommencé, il a poussé
de jubilation en voyant qu'il fallait toujours remplir
coupe, et que toujours elle était vide. Il ne se dou
qu'il s'amusait là d'un supplice inventé par la myth
Ce qui faisait rire cet enfant est justement ce qui fait
l'humanité.

6

Il y a un abîme entre les propos de l'homme
actions. Le hasard lui amène ce qu'il n'avait pas p
force des choses le contraint de renoncer à ce qu'i
promis. Il fait ce qu'il ne voulait point, et ne fai
qu'il avait dessein de faire. Sa volonté est absorbé
fatalité. Peu de ses rêves se réalisent, et s'il en est,
même ne lui donnent pas le bonheur sur lequel
compté. — Trop vouloir est une faute, il faut un peu
donner au courant providentiel qui mène toute
notre insu, et mieux que nous ne le saurions nous-n

7

Depuis soixante-quinze ans, la France travaille à s
lir, moralement et religieusement. Se reconstruir
Non, tant que les pouvoirs, par une politique aussi
qu'incompréhensible, favoriseront les démolisseurs e
cuteront les hommes d'ordre et de reconstitution. Jo
revues, livres, chaires, conférences, associations, on
tout aux premiers, on défend tout aux seconds. Il n
plus aujourd'hui de démocratiser la vieille nation fr
il s'agit de la démoraliser. Dans quel but? C'est ce
positivement impossible de s'expliquer autrement que

« cet esprit de vertige et d'erreur.... »

8

Il faut saisir au vol les bonnes inspirations, donner immédiatement suite aux pensées heureuses, transformer sans retard en actions les généreuses intentions, battre vivement l'occasion tant qu'elle brûle. Pour peu qu'on temporise, les lendemains s'accumulent, les empêchements surgissent, on n'est plus à temps.

9

J'ai souvent songé aux précautions infinies, aux délicatesses respectueuses avec lesquelles nous devrions ménager cet esprit subtil enfermé dans notre corps si fragile. Je m'imagine être un vase de cristal mince rempli d'un arôme volatil. Si le vase reçoit un choc, il se brise, le parfum s'évapore instantanément, il ne reste plus que de vides et inutiles débris. Condition cruelle, servitude humiliante! Une petite solution de continuité, une simple fissure dans la cervelle de ce grand penseur; aussitôt tout son génie, toute sa science, toute l'éloquence dont il est si fier, s'échappent comme un léger souffle, — il n'y a plus rien. — Le vase est resté; où est allé le parfum?

10

Le sang! Quel rôle il joue dans l'œuvre créée! Égal en importance relative, en indispensabilité absolue dans les êtres qui volent, dans ceux qui nagent, dans ceux qui rampent, dans ceux qui marchent, depuis l'homme plein de noblesse, depuis le lion en fureur jusqu'au ciron paisible que l'on écrase de l'ongle, et qui laisse sur la page tachée sa petite goutte vermeille! Ce sang, commun à tous, toujours et partout rouge, ce sang, qui fait vivre et qui parfois tue, qui s'arrête et tarit pour se reconstituer indéfiniment, ce sang

dont on a versé des fleuves, et dont la génération a
remplirait un Océan, ce sang dans lequel une école m
liste avait placé le siége de l'âme, — quel immens
intarissable mystère!

11

Il est des organisations infatigables auxquelles tout re
fatal. Elles n'existent qu'à la condition de souffrir
perpétuel enfantement d'une œuvre quelconque. Le
est leur élément, leur atmosphère, leur régime, leur
leur vie. L'oisiveté, si elle était possible pour ell
détruirait, comme la rouille anéantit les métiers de f
Elles sont, donc elles agissent. Le fleuve qui cesse
couler n'aurait plus nom de fleuve, — ce serait u
stagnante, un lac mort.

12

J'ai connu un homme juste, indulgent, sans repro
à-vis de lui-même, sans reproches pour les autres. Qu
s'étonnait devant lui d'une action coupable, quand
récriait sur un grand crime et qu'on anathématisai
minel, il se contentait de répondre dans l'humble ca
l'homme qui sait que l'homme est faible : — « Die
garde de la tentation. »

13

C'est un grand malheur d'avoir eu toutes ses fa
satisfaites, on en est réduit ou à s'immobiliser d
satiété, ou à désirer des impossibilités. L'intérêt bien e
de notre bonheur, quand nous apprenons la vie, serai
retardât le plus longtemps possible pour nous tou
jouissances futures. Il y a dans le désir et l'attent
somme de plaisir plus intense et plus résistante qu
l'assouvissement.

14

J'ai un sens certain qui flaire les ambitieux à froid et les démasque à première vue, quelque profonde et habile que soit leur hypocrite bonhomie. Je sais comment il leur faut plaire, et ne m'en suis jamais mis en frais, n'attendant d'eux nul retour. J'en pourrais nommer plus d'un qui m'ont flatté, tant que, me supposant à moi-même une ambition parallèle ou quelconque, ils pensaient avoir profit pour leur avenir à ménager le mien, et qui m'ont abandonné comme inutile dès qu'ils m'ont reconnu peu soucieux de vaine fumée et plus épris de bonheur sincère que de pénible et mensonger renom. Ils me rendaient alors l'antipathie naturelle que m'a toujours inspirée leur race glaciale, égoïste, cauteleuse et rampante. En maintes rencontres de cette espèce, la franchise a été ma pierre de touche pour connaître à qui j'avais affaire, et je ne m'en suis pas repenti : un ambitieux ne saurait être un ami.

15

Paris, l'incomparable, le prodigieux Paris, guérit de toutes les illusions, de tous les rêves, de tous les désirs, de toutes les fantaisies, de toutes les concupiscences, de toutes les ambitions, de toutes les soifs, de tout; — excepté des grandes et éternelles aspirations, — de tout, excepté de la nature et de Dieu.

16

L'histoire fait de son mieux pour conjurer l'œuvre destructive, acharnée, incessante du Temps. Elle dresse des statues, bâtit des panthéons, élève des arcs de triomphe, coule des bronzes, frappe des médailles, écrit des bibliothèques. Viennent des générations nouvelles, — (quelquefois

même les contemporaines), — elles précipitent les g
hommes de leurs piédestaux, remplissent les panthé
paille et de fourrages, démolissent les arcs de trio
fondent les monnaies, brûlent les livres ou les noien
les fleuves, et si par hasard un obélisque a résis
tempêtes du désert, la postérité ne comprend plus les
glyphes agaçants de son silencieux granit. — Et le
va toujours, — *fugit*, — inassouvible, entraînant t
qu'on lui donne dans les insatiables catacombes de l'o

17

La fusion universelle des êtres s'opère insensibl
De même que nous trouvons la preuve de l'existenc
autre vie dans son pressentiment et l'idée même qu
en concevons, ainsi nos aspirations vers les pays loi
nos désirs et notre curiosité de connaître le glo
fouiller la création entière, nous prédisent un avenir
réalisera. Quels progrès déjà faits dans ce sens par la
l'électricité, et plus récemment par l'aérostation? On
les continents pour réunir les mers, on perce les cha
montagnes, et, comme il n'y avait plus de Pyrénées
aura plus de frontières. Les mots de *cosmopolisme*
quité, de *polyglotte*, dénoncent l'acheminement ve
situation toute nouvelle. Les pôles extrêmes, les an
se visitent et se connaissent. Nous avons déjà les na
des géants marins, nous avons sur terre la rapid
vents, l'impétuosité des ouragans : un temps viendra
les airs nous devancerons l'aigle et la foudre. Nous
rons à être partout, et partout à la fois, et c'est ain
que nous deviendrons Dieux, mais que nous nous fo
peu à peu avec tous les êtres dans le sein imme
Dieu.

II

1

Jeune, on n'a qu'un rêve, on n'est qu'une tige unie, droite, flexible, s'élançant résolument vers le ciel, qu'on croit atteindre! L'âge amène les soucis divers; les branches. Elles se bifurquent, s'entrecroisent, se couvrent de nouveaux rameaux, et toujours plus nombreuses et plus faibles, forment enfin l'arbre complet et funeste de l'Expérience et de la Pensée.

2

On fait souvent à pied, peu à peu, trompé par des distances mal calculées, le courage amorcé par des illusions nouvelles, les yeux rafraîchis par les décors nouveaux du paysage, une route longue, énorme, fatigante, et qu'on n'aurait jamais eu le cœur ni la force d'entreprendre si on avait pu en embrasser l'étendue au départ. — Ainsi de la vie, et voilà pourquoi la jeunesse se met si bravement en route, — elle ne sait pas où elle va.

3

Un horticulteur a planté un arbuste. Celui-ci, précieux autant que délicat, exige des soins. On ne les lui ménage pas, et cependant, loin de prospérer, il s'étiole et se dessèche bientôt, au-dessus de terre du moins. L'horticulteur, sans se décourager, lui continue sa surveillance, presque sa tendresse. La plante a beau se montrer inerte, il l'arrose, il renouvelle sa couche de terreau, il la dégage des végétations parasites, il l'émonde, il la préserve alternativement du froid et du chaud, — tout est vain. — Un beau jour de milieu de printemps, par un ciel orageux et humide, il passe près de

l'arbuste. O surprise! celui-ci a fait jaillir de sa racine
vive un magnifique rejet vert, fougueux, inattendu,
tient de remplacer avec avantage la tige première,
récompenser le cultivateur de sa patience et de ses s
longtemps stériles en apparence. — Lorsque vous éle
enfant, ne vous découragez pas si vos leçons et vos c
vous paraissent être sans résultat. Vous parlez à un
vous montrez à un aveugle, il n'importe, continuez
même, insistez quotidiennement avec un doux entête
le temps fera son œuvre. Un jour, l'oreille se sou
d'avoir entendu, les yeux se souviendront d'avoir v
descendra au cœur et en rejaillira. Alors seulemen
raîtra l'ouvrage de votre fermeté persistante, et l'enf
ne vous écoutait pas, vous dédommagera, par ses
tardivement écloses, de son ingratitude et de sa
d'autrefois.

4

En plaine, le montagnard trouve la terre nue,
vide, l'air inhabité. Pour lui, l'espace est le néant; il
les majestueuses pentes boisées, il pleure les fonds so
les grands sommets lumineux; il s'effraie de se sen
et perdu au centre d'un désert qui ne parle ni à ses
à sa pensée. — Dans les montagnes, l'habitant des
se croit emprisonné, sa respiration est oppressée, son
voudrait déchirer ces lourds rideaux qui l'offusqu
souffre d'aspirations qui dépassent ces murailles éte
il pense aux larges fleuves s'enfuyant dans l'in
paysage, il étouffe du manque d'horizon! — L'habitu
pas seulement une seconde nature, elle est une bont
Providence envers nous.

5

Lorsqu'un chêne est couvert de ses feuilles, les dé

sités de sa structure se dissimulent sous les splendeurs de sa végétation, le printemps lui fait une riche parure dans laquelle son tronc et ses ramures échappent aux regards et aux critiques. — Mais que l'âge ou l'hiver le dépouillent, et l'arbre apparaît dans sa nudité rugueuse, avec ses entre-croisements difformes, ses branches mal venues, ses rameaux mutilés, ses blessures grossièrement cicatrisées, son manque d'harmonie et de conformité. — Lorsque l'âge a déshabillé l'homme vulgaire des séductions de la jeunesse, quel attrait lui reste-t-il? — N'est-il pas, le plus souvent, difforme et pénible à regarder? — Qu'est devenu l'*os sublime* du poète?

6

En arrivant à la digue qu'elle allait franchir, l'eau bouillonnait en remous irrésolus, inquiets, révoltés; — plus elle s'en rapprochait, plus elle éclatait en agitations désordonnées. Sa chute soulève encore une écume blanche et profonde; mais l'obstacle franchi, son cours redevient calme, limpide, mesuré; il est comme régénéré par l'épreuve, et rien dans sa pureté ne rappelle les fureurs et les découragements qui ont précédé son sacrifice et sa résignation.

7

Dans les fossés longeant les belles et grasses prairies du Maine, se balançaient en fleurs d'admirables tiges de digitales roses, — que des troupeaux aveugles, et les jeunes gars qui les chassaient devant eux, écrasaient sans pitié sous leurs pieds ou fauchaient stupidement avec leurs fouets barbares. — Combien de fleurs de poésie, vigoureuses et brillantes, n'avons-nous point nous-mêmes immolées ainsi, lorsque nous fourragions brutalement dans les champs féconds de la jeunesse! Les digitales du Maine se relèvent au souffle d'un autre printemps, les nôtres ne refleuriront jamais.

8

Nombre de parents vantent la précocité intellectue
leurs enfants et s'en félicitent. Ils ne savent pas qu
qualités hâtives se développent en raison directe d
courte durée, et que l'automne paiera les primeurs du
temps. Premier fleuri, premier flétri. Le chêne, qui
tard, est l'arbre qui conserve sa feuille le plus avant
l'hiver. A part d'infiniment rares exceptions, classées
les phénomènes par l'histoire et la science, une intell
ordinaire, qui se forme graduellement et se perfec
lentement, arrive à la plénitude de sa force lorsque
qui l'ont trop devancée déclinent de fatigue, et s'engo
sent dans un épuisement prématuré. — Méfions-nous
que l'on a bien nommé « les petits prodiges, » — il
feront jamais de grands.

9

Le temps est comme ces longs poissons visqueux g
dans la main qui veut les retenir : plus on le presse,
échappe.

10

Le fer qui reluit au soleil est content d'avoir quitté
des entrailles terrestres, l'airain qui sonne joyeusem
regrette pas dans les airs la silencieuse prison des
natales, le meuble élégant et poli semble remercier l'
qui l'a extrait d'un tronc difforme, le papillon s'élanc
ment de sa chrysalide, l'oiseau sort de son nid en cha
la fleur s'épanouit sous le ciel comme un hommage de
tude ; — seuls, nous nous plaignons amèrement à l'O
suprême de nous avoir tirés du néant, ou du moins d
avoir fait arriver à la lumière de ce monde, car le

n'existe pas. Serions-nous donc seuls malheureux dans la création?

11

En débutant dans la vie, on en ignore les proportions, on en mesure mal l'étendue. L'avenir apparaît dans une vapeur lointaine, comme ces fonds de montagne auxquels il semble qu'on n'arrivera pas.

Vous qui êtes jeune, si vous voulez ne pas perdre votre temps sans retour, pénétrez-vous bien de cette vérité, que vous tenez toute votre existence dans le moment présent, dans *aujourd'hui,* et ne vous laissez pas leurrer et annihiler indéfiniment par l'espoir de lendemains chimériques qui ne se lèveront jamais.

12

Avant sa chute immense et retentissante, le fleuve est calme, silencieux, uni comme le miroir du ciel, dont il semble avoir la sérénité azurée. Rien ne fait pressentir la cataracte prochaine. Il est des existences pareilles. On les croit heureuses, elles paraissent faciles, on ne leur connaît pas de préoccupations menaçantes, on envie leur paix égale et assurée. Tout d'un coup éclate bruyamment la catastrophe inattendue : ruine, déconsidération, suicide; — et le bruit en est d'autant plus saisissant et énorme, que la tranquillité trompeuse a été plus complète et plus longue.

13

On dit à l'homme : — Ce sont tes fautes, ta conscience coupable, tes infractions aux lois divines qui te font perdre l'inappréciable gaieté de ton enfance innocente; — la tristesse est ton ouvrage et ton châtiment. — Soit, il ne convient ni à mes principes, ni à ma volonté d'y contredire. Mais les

petits chiens, les petits chats, les petits veaux, les
poulains, sont d'un enjouement adorable; ils s'amuse
rient à leur manière, joyeux, espiègles, fous de jeunes
heureux d'un bonheur qui est le partage de tout ce q
à la vie, de tout ce qui est enfant, — et que l'âge peu
leur enlève pour les rendre lourds, sérieux, moroses,
tristes comme nous. — Allons, docteurs, expliquez
cela.

14

La vie est une succession d'oublis, et il en est,
d'utiles. Il faut que le bourgeon chasse la feuille
tomber, et lui succède. Qui ne sait pas oublier, ne sa
vivre. En vain, de nouveaux soleils se lèvent pour lui,
nuit dans son âme, toute son existence est restée d
lumière des beaux jours de son passé.

15

Il vient un âge, où en même temps qu'un trait sin
de leur physionomie se révèle sur votre visage, vous
renaître et se continuer en vous le caractère des p
disparus. Le sang se fait jour enfin, et s'affirme. Les qu
de race, les traditions de caste, les sentiments de f
vous envahissent, vous transforment, et vous ran
malgré vous, avec quelques nuances propres, au vieux
évanoui. Ce sont les repousses tardives et vigoureuses s
sant de la souche mutilée dans la saison précéden
trahissant, par l'identité de port et de feuillage, leur p
directe avec l'arbre abattu.

16

Un esprit dans la paresse est comme un métal d
gangue, il ne brille pas. Il faut le frottement et l'usage

à dire l'activité dans le travail, pour lui donner l'éclat et le poli.

17

Pour rendre à l'arbre la beauté et la vie, il faut en retrancher sans pitié toutes les branches où la sève a cessé de circuler, tous les rameaux faibles où elle ne monte plus qu'avec lenteur.

Pour redonner à son existence la force que l'âge lui enlève, il faut la débarrasser des inutilités, en restreindre les expansions, la circonscrire dans un milieu choisi, et finir par la borner à l'indispensable.

18

La culture du blé est moralisatrice par excellence. C'est le travail tonique, sain, conservateur, vital. Il est selon les vues du Créateur, il inspire l'ordre, la prévoyance, la sagesse. Il mène à la richesse véritable et durable. Il donne le pain du corps et celui de l'âme. Il fonde et conserve les empires. — Faites des laboureurs, et vous aurez des hommes. — Ils garderont le sol qu'ils ont fécondé, et sauront défendre cette patrie nourricière contre les mangeurs de provinces qui tenteraient de la leur voler.

19

A la fin du jour, en approchant du bouquet d'arbres où des milliers d'oiseaux jaseurs viennent chercher un gîte pour la nuit, un grand frou-frou se fait entendre sous les feuilles : c'est la colonie effrayée qui s'échappe au bruit des pas du promeneur tardif. Il sont tous partis. — Non, on se rapproche, et moins nombreux, il est vrai, un second essaim se disperse. Cette fois, il n'y en a plus. Si, en voilà encore une petite compagnie qui prend la fuite, puis une autre, puis

deux ou trois retardataires qui se hâtent avec des cris pités, puis un endormi déjà qui s'éveille et part isol En voici un second qui ouvre ses ailes, un troisiè quatrième; il y en a toujours dans le mystérieux fe ils n'ont jamais fini de s'envoler. — Ainsi des illus l'homme. Quand il a perdu les premières, il croit n' avoir. Que d'étonnements nouveaux lui sont réser chaque pas, c'est une illusion attardée qui prend vers le désenchantement infini. L'âge lui en enlève e il en avait beaucoup, il en aura toujours; la mort se arrachera la dernière.

III

1

Pour éviter la prétention dans la forme et l'exag dans le mot, il faut écrire comme si on ne devait jam lu ou entendu. Celui qui ambitionne le succès bana plaudissement vulgaire, les cris et les trépignemen foule, celui-là s'expose à marchander avec la droitur pensée. La soif de l'éclat, l'attrait du bruit lui impo serviles faiblesses, lui dictent d'avilissantes capitulati ne descend pas au mensonge, il s'abaisse jusqu'à la f L'auteur qui se respecte et respecte les autres doit co sa conscience avant le public. Elle seule inspire à la vrai, et l'art de le dire sobrement et clairement.

2

En outre d'une vocation irrésistible, il faut ou l tude d'un bien à faire, d'un devoir à remplir, — dose d'égoïsme barbare et d'insensibilité affective pou fier à son ambition les humbles joies de la famill

douces relations de convenance et de société. Celui qui a la force de se promettre qu'il ne jouera pas, comme Henri IV, avec ses enfants; qu'il ne veillera pas aux mille petits soins incessants, au bien-être et à la vitalité de son foyer; qu'il fermera sa porte à ses amis et ne frappera point à la leur; qu'il ne perdra pas une seconde à voir s'épanouir les roses, se réjouir les hirondelles, ou se coucher le soleil, — et qui se tient parole, — celui-là a le triste courage du suicide, voilà tout. Il s'immole constamment sur l'autel d'une réputation politique ou littéraire qui ne lui rendra jamais ce dont elle le sèvre; il se fait marbre pour être Dieu, il échange un grand bonheur contre une petite gloire, il défend qu'on l'aime pour qu'on l'admire, — il est assez cruellement puni.

3

L'aptitude humaine, en général, est si peu complexe, que, selon le mot de l'Évangile, nul ne peut servir deux maîtres. La force et le génie s'affaiblissent en se divisant. Bon calculateur, mauvais poète; quand l'artiste gagne, l'homme du monde perd. La solitude, qui conseille le travail et profite à la prière, rouille l'aisance du langage et la distinction des manières. L'habitude de la concentration enlève l'esprit d'à propos et la spontanéité des reparties. De là, tant de savants qui ont l'air bête, et tant de beaux diseurs qui ont l'air spirituel.

4

Il y a des friperies littéraires qui ressemblent à des étalages de pacotilleurs juifs; on y trouve des phrases toutes faites, des dialogues s'attelant à toute situation, des tirades stéréotypées pour le besoin du moment, et des moments qui peuvent se présenter. — Autant que possible, ayez soin de vous faire habiller chez vous, et de neuf, et ne ravaudez jamais à votre usage la défroque des autres, — sciemment du moins.

5

Il est avantageux et économique à l'homme peu fo
de n'avoir pas le sens artiste, de n'être pas doué de l'int
perception du beau et de l'absolu en matière de goût. Q
dépenses ou de privations il évite! Que de désirs, de f
sies, d'impossibilités il ignore! Que de mortificatio
demeurent inconnues! Presque tout satisfait son ex
vulgaire et la comble; il voit peu de défauts à chaque
s'il en voit. Il ne s'inquiète pas d'un mieux inutile,
qu'il ne le soupçonne pas, et que pour lui surtout il
l'ennemi du bien. Son bonheur négatif serait mince
vous, mais il suffit à son envie, et ses rêves ne dépassa
son étroit horizon, voilà un homme heureux à peu de
lorsque tant d'autres ne peuvent l'être à aucun prix.

6

Les diverses formes du langage humain tendent à
formiser. D'accord avec l'action quotidienne des voies
et de la presse internationale, quelques monoglottes
tients et niveleurs aident de tous leurs poumons à l'
ment d'une syntaxe universelle. Au point de vue des rel
des échanges et de la facilité des voyages, ce sera pe
un progrès, mais il en résultera un dommage réc
l'intelligence. Chaque langue avait son génie, et la
idée autrement exprimée apparaissait sous un aspect
qui la complétait. Un tour particulier, une marche dif
dans l'ordonnance des mots, rajeunissait un texte, lu
nait une seconde vie, et l'esprit aiguisé se perfectionn
le parallèle et la comparaison. Qui ne savait qu'une
n'en savait aucune; traduire, c'était penser deux fois.

7

Quand l'âge a calmé l'effervescence du cerveau, att

ferveur poétique et réfréné ses élans ; quand le sang enthousiaste a ralenti sa fougue et diminué ses battements, combien sont à regretter, hélas! tant de veines dédaignées, de trouvailles dissipées, d'inspirations soudaines, écloses à tous les souffles pendant quinze ans de jeunesse, qui alors eussent été fécondes, et qui follement furent gaspillées aux buissons, égarées au hasard des sentiers inconnus, étourdîment jetées à des échos passagers et disparus, perdues enfin, sans retour possible, et à jamais étouffées sous les cendres éteintes d'une mémoire indifférente, endormie, usée, — et désormais vide comme le néant!

8

Vous n'avez pas, lui dis-je, d'autre raison de me taxer d'intolérance, que celle de ne pas me voir partager toutes vos opinions extrêmes. Eh bien! laissez-moi vous l'avouer comme je le pense, bien que cela puisse vous étonner : De nous deux, le plus intolérant, le plus imbu de préjugés (il en existe de toute nature), c'est vous. Je suis l'homme de progrès, vous êtes l'homme arriéré. Je ne me parque pas, ainsi que vous, dans un exclusivisme impossible, et ne crois point avoir découvert une panacée politique universelle. Je ne proscris pas, je n'établis pas de catégories, je ne demande pas quotidiennement la ruine des traditions et de ce qu'elles ont fondé. Je cherche la vérité partout et non d'un seul côté, et lorsque je ne la trouve pas clairement, définitivement, j'attends dans un milieu provisoire, mais sincèrement disposé, qui me semble plus impartial que le parti pris si absolu, si peu libéral dans lequel s'enferment beaucoup des vôtres, et qui perce invariablement dans vos propres écrits. Avant tout, je respecte la bonne foi là où elle existe, et demeure convaincu intimement que la presque totalité des hommes voulant le bien, les trois quarts de leurs dissensions

ont leur cause unique dans les plus déplorables et
regrettables malentendus.

9

Que de fois j'aurais entrepris de longs travaux, a
sérieuses études, pris la plume pour de grandes p
j'entrevoyais et qui me tentaient, — si toujours je
cru sentir la mort en moi! Ma résolution fondait s
menace; je n'avais plus ni force ni désir. Le sent
ma faiblesse et de mon impuissance dominait tous le
je ne ressentais que de courts élans d'énergie,
paralysés. Mes vingt meilleures années, celles de l
vigoureuse, de l'imagination puissante, se sont é
dans ces misères. — N'a pas la volonté qui veut;
don lié à ceux d'un tempérament spécial et de la sa

10

Que de temps et d'apprentissage il faut pour
dégager sa personnalité des reflets d'un entourag
s'affranchir des ascendants, des influences, des e
pour essayer de marcher en choisissant sa voie, et
miner courageusement à être soi! Il en est qui n'y
que trop tard, — et d'autres jamais.

11

Vous qui lisez nos vers refroidis, qui passez solit
après nous dans ces sentiers flétris où l'inspiration
nous frayait une voie triomphale, que vous ressent
ment les vifs transports qui furent les nôtres! Com
pâles reflets de nos sensations sont loin de l'enthous
de la virginité de nos impressions premières, lo
flamme s'arrêta sur notre tête! Vous venez quand la
finie, quand les chants ont cessé, quand l'illumina

éteinte! En foulant d'un pas distrait cette lave attiédie et décolorée, vous ne pouvez vous douter des embrasements, des éblouissantes splendeurs de l'éruption! On peut railler les poètes, que leur importe! Ils ont des éclairs de ravissement sincère où le monde entier s'oublie, et avec lesquels bien peu d'autres bonheurs terrestres peuvent être mis en parallèle!

12

Nos œuvres ne sont pas ce que nous écrivons, mais ce que nous pensons, de même que nous sommes en nous, et non dans l'image où la lumière nous photographie. Le papier n'en peut garder que l'expression matérialisée, la partie la moins élevée. L'autre est fugitive, déliée, souvent insaisissable dans une forme que l'œil ou l'oreille ne peuvent apprécier. Celle-là ne peut être connue que de Dieu, qui l'inspire sans cesse en nous, et dans le sein duquel elle revient constamment, comme le sang au cœur d'où il est sorti.

13

Quelle est donc cette ferveur nouvelle qui pousse l'école panthéiste à regreffer sur la littérature chrétienne une mythologie usée et dépopularisée? Nous sommes, ou à peu près, délivrés des Grecs et des Romains; allons-nous subir en plein dix-neuvième siècle une nouvelle invasion de l'Olympe? Le Christ, il me semble, a mis en fuite toutes ces ombres surannées,

« Et le vrai Dieu partout remplace les faux Dieux. »

14

Pour gagner aujourd'hui sa partie dans le grand brelan littéraire, il ne suffit pas d'avoir du talent, il faut savoir se mêler aux hommes. Ce mélange, pour être lucratif, exige

l'abdication apparente ou réelle de son indépenda
sacrifice de son opinion, le bon marché de sa digni
forte dose de dissimulation; il ne saurait donc être
par tous les caractères. Ceux auxquels il répugne d
par les fourches caudines d'une continuelle réclame,
hypocrisies d'une incessante diplomatie, ne peuvent s
de réussir qu'à la condition d'avoir dix fois plus de ta
les autres.

15

Les affreux dessins de Traviès et de Daumier ont co
dans une certaine mesure, à l'enlaidissement phys
moral des générations actuelles. A force de représen
manité sous ses plus vilains aspects, ils ont popula
types désastreux auxquels les générations montantes
fatalement conformées. Un gouvernement qui aurait
la beauté d'une nation ne devrait pas tolérer ces ign
quotidiennes exhibitions de tout ce que la contrefa
maine offre de hideux et de repoussant. La laideur q
constamment les yeux pénètre jusqu'à l'âme, passe
sang, et s'y moule. Les anciens ne l'ignoraient pas,
posaient aux regards du peuple que d'irréprochables
Il est vrai qu'ils ne connaissaient pas l'axiome mode
« Le laid c'est le beau. » —

16

Aimer le travail est quelque chose, essayer de trav
beaucoup, savoir travailler est tout. Ne le sait pas
peut pas qui veut. Je n'ai jamais su ni pu travailler,
intermittente de mon sang s'y est toujours opposée.
pas écrit une ligne sans me sentir immédiatement
par une paresse invincible, et malgré mon apparente
enseigne trompeuse, il m'a toujours fallu me vainc

entreprendre le moindre ouvrage. Je sentais que j'aurais été heureux de travailler, et je ne pouvais me résoudre à entreprendre le moindre travail.

17

Il en est qui toujours disent : — « Faites-nous du nouveau, du nouveau quand même. » — Ils ont oublié l'adage vieux comme le soleil, et qui durera comme lui. Les facultés intellectuelles sont bornées, et voici bien des siècles que l'humanité les exploite en tout sens. Ne les a-t-on pas épuisées? Existe-t-il un coin de la pensée qui n'ait pas été fouillé et mis à contribution? — N'a-t-on point tout rêvé, tout dit, tout lu? Peut-il être du nouveau qui soit véritablement nouveau?

18

Les meilleures pensées de mon front, les plus profondes, les plus complètes, je ne les ai pas dites, je ne les écrirai jamais. Elles me sont venues sous l'influence de la fièvre, du sommeil, ou du vin. J'en ai eu conscience, et une perception très nette. Je me les rappelais parfois le lendemain, elles me réapparaissaient sous une forme identique à la première, presque dans les mêmes termes, — mais je n'en fixais matériellement aucun souvenir durable, et l'oubli les a vengées d'un mépris que je me reproche amèrement aujourd'hui, — mais inutilement. — Le temps de la récolte est fini. — L'âge amène d'autres pensées, mais ce ne sont plus celles d'autrefois.

19

Au temps où nous sommes, on n'est quelque chose que si on est quelqu'un. Seulement il faut devenir ce quelqu'un, et ce n'est pas toujours facile. Il en est beaucoup auxquels, pour

montrer ce qu'ils étaient, les circonstances, les occasions ont fait défaut. — Il en est bien d'autres auxquels il n'a manqué qu'une seule chose : la volonté.

20

La poésie donnée au public par le poète, est un bouquet de fleurs coupées au hasard dans un vaste jardin. La foule ne voit que les fleurs du bouquet, lesquelles sont en petit nombre, peut-être pas les plus belles, et déjà un peu flétries. Les autres s'épanouissent, brillent et meurent sur pied, à toute heure, en toute saison, loin des regards, sous l'œil du maître, le premier et le plus grand des poètes, — qui est Dieu.

IV

1

Il ne suffit pas d'avoir le désir du bien, la volonté de faire des actions utiles et bonnes, il faut encore en trouver ou en deviner les occasions, il faut recevoir les inspirations heureuses, et avoir le don de convertir en faits les bonnes dispositions natives. La charité moderne est essentiellement pratique. Elle sera l'une des meilleures gloires d'un siècle auquel elle a emprunté sa ferveur de progrès et son infatigable activité.

2

On se respecte davantage lorsqu'on s'aperçoit du respect d'autrui pour vous. Un amour-propre légitime fait vouloir que le prochain ne puisse se tromper dans son jugement favorable, et l'on s'efforce de mériter l'estime qu'il a cru devoir vous accorder. — Honorer quelqu'un, c'est l'élever lui-même à ses propres yeux.

3

On ne progresse qu'avec plus fort que soi.

L'infériorité d'autrui nous rabaisse et nous amoindrit, sa supériorité nous grandit et nous relève.

4

La véritable supériorité est celle du cœur; les autres ne viennent qu'après.

5

Il est plus facile et plus ordinaire de ne pas commettre de fautes, que de savoir les réparer quand on les a commises.

6

Le doute religieux, en lui-même, ne saurait être blâmable. C'est un état moral involontaire, mais c'est un état contagieux, dont la communication doit être blâmée. Celui qui manifeste un doute ou qui l'exprime, blesse une croyance d'autrui, quand il ne la tue pas. Tout homme qui a le malheur d'être rongé par le doute, doit voiler son cancer à tous les yeux. Ce n'est pas de l'hypocrisie, c'est de la charité, du respect d'autrui.

7

La plupart des hommes passent la première partie de leur vie à détruire leur fortune et leur santé, — et la seconde à essayer de rétablir l'une et l'autre.

On peut bien, quelquefois, reconstruire l'édifice d'une fortune écroulée, — mais une santé délabrée ne peut que s'appuyer, et pour peu de temps, sur des étais sans force et sans solidité. Jeunesse ne savait, — vieillesse ne peut.

8

Le secret de plus d'une honnête aisance n'est autre que celui-ci : Se priver pour avoir. — Le sacrifice enrichit.

9

La plupart des jugements humains peuvent être con
cieux sans être justes. L'équité d'intention, la loyauté
men, ne suffisent pas à les douer d'infaillibilité. *(Tot c*
— Chacun voit diversement, parce que chacun a sa
de tempérament, son organisation spéciale, son ca
inné, son verre de couleur sur les yeux. — S'il était p
de regarder un moment par le verre de son voisin, o
rait immédiatement comme lui. — C'est une raison d
ter avec indulgence les dissidences d'avis et les contradi
tout en maintenant sa liberté d'opinion, si on se croit
vrai.

10

Le souci de l'avenir et sa constante préoccupation
meilleures garanties de sa sécurité.

11

Dans l'homme le moins bon, il y a un bon côté.
savoir l'apprécier et lui pardonner les autres en fa
celui-là.

12

Si le mode d'existence d'un ami nous étonne, si la
de son caractère nous surprend, si nous ne compre
les habitudes que prend sa nature, ni la transformati
rale que l'âge lui apporte, c'est que le temps s'écoul
nous dans un milieu essentiellement dissemblable d
Pénétrons dans son intérieur, respirons l'air qu'il
entourons-nous de son horizon, enfermons-y quelqu
tants notre vie, et nous nous expliquerons la sienne. I
son fait l'individu, comme le climat fait la race. Un en

de conditions extérieures réagit sur un moral impressionnable, il s'en empreint à la longue et s'y assimile. Si vous habitez alternativement plusieurs résidences, vous vivrez successivement dans diverses dispositions d'esprit. La cage modifie l'oiseau. Donc, loin de s'étonner de ce qu'un voisin arrange autrement que nous son existence, il faut penser avec indulgence que si nous étions à sa place, nous vivrions comme lui.

13

L'homme né franc, apprend en vivant — hélas — la nécessité de la dissimulation. — L'homme né dissimulé apprend en vivant la nécessité d'avoir au moins les apparences de la franchise.

14

La nature fait presque tous les hommes bons et vrais, — la civilisation qui les remanie, en rend le plus grand nombre égoïstes et faux.

15

Un critérium certain en morale, c'est le contentement de soi-même. Une gaîté douce est le thermomètre indicateur d'une bonne conscience. Toute action faite qui ne vous laisse pas content de vous ne doit point être recommencée. Si chacun suivait cette règle si naturelle et si clairement écrite en nous, le remords n'existerait pas.

16

Dire la vérité est presque toujours un acte de courage. C'est attaquer, c'est combattre le préjugé, l'ignorance, la passion, l'intérêt, l'amour-propre, ou la mauvaise foi.

17

N'être utile à personne, c'est être inutile à soi-même.

Oublier les autres, c'est s'oublier. — L'amour du prochain est le meilleur et le plus profitable de tous les égoïsmes.

18

Il existe des natures éminemment bonnes, mais d'une bonté toute platonique. Leur bienveillance passive ne soupçonne pas la possibilité de se traduire en action. N'ayant jamais assez de larmes pour la misère, l'idée ne leur vient point qu'elles puissent la soulager. — Ces natures-là sont plus nombreuses qu'on ne pense.

19

La paresse contient toutes les théories, tous les projets, toutes les aspirations, tous les vices, toutes les vertus. — L'homme qui n'a rien fait d'aujourd'hui a peut-être été aujourd'hui un criminel ou un héros.

20

Le feu dégage le parfum de l'encens, et le fait monter vers le ciel. Le travail fond l'âme, et en élève la partie la plus noble vers Dieu.

V

1

Quand viennent les heures fastes, les bons moments, les quarts d'heure bénis et imprévus où tout tressaille en nous d'un contentement intime et inexplicable, quand l'émotion épanouie fait vibrer l'être jusqu'à la racine des cheveux, quand le cœur éclate et se fond soudain sous un trait d'éloquence, dans l'éblouissement d'une belle vue terrestre, aux accents d'une scène dramatique, aux accords d'une mélodie saisis-

sante, à l'aspect d'une action noble et belle, d'une cérémonie religieuse imposante, à l'audition d'une parole touchante, d'un mot vrai, juste et senti; — je ne suis jamais seul; je réunis mentalement ceux que j'aime, je les associe par la pensée à mes impressions heureuses, je les sens à mes côtés, je les aime davantage. — Ce sont mes agapes intimes.

2

Relire d'anciennes lettres oubliées, c'est se donner le plaisir de les recevoir une seconde fois. — Seulement, on les juge avec plus de calme et d'impartialité que la première.

3

J'ai vu peu de personnes soutenir avec autant de noble patience, d'humeur égale et calme, de sérénité facile et ingénieuse, les rudes mais impuissantes révoltes de ce caractère impétueux. Elle passait en souriant devant cette colère déchaînée, comme l'hirondelle enjouée rase dans ses audaces gracieuses le front d'airain de la locomotive lancée à toute vapeur. Le monstre furieux a traversé le vide, et les cris charmants du joyeux oiseau s'entendent dans l'air sonore et délivré.

4

Je lui dis une fois : — « On s'attache aux lieux où on a
» souffert, où le cœur a saigné, on les aime, on les regrette,
» on pleure en les quittant. »

— Elle me répondit : — « Voila pourquoi, sans doute,
» nous aimons et nous regrettons la vie, et pourquoi chacun
» de nous pleure encore en l'abandonnant. »

5

Détournée de son rôle naturel d'épouse et de mère, la

femme est le plus dangereux et le plus destructif des instruments. Elle n'existe plus alors que pour la ruine de beaucoup, non seulement en Israël, mais en toutes les races humaines. Pour de rares chefs-d'œuvre qu'elle inspire une ou deux fois par siècle à des contemplateurs platoniques, combien n'en dévore-t-elle pas dans leur germe? Que de talent, d'inspiration, d'énergie, de magnifiques projets, de nobles propos, d'expansions ardentes et poétiques vont se matérialiser et s'abîmer mortellement entre ses bras! Est-il un fléau portant à l'humanité un tort plus immense et plus constant? Et le drame du paradis terrestre ne recommence-t-il pas éternellement?

6

On n'aime jamais avec autant d'ardeur qu'éloigné de ce qu'on aime. Le regret finit par prendre des proportions plus grandes que n'avait l'amour lui-même, comme la montagne qui s'élève, à mesure qu'on descend dans la plaine, illuminée par sa cîme d'argent.

7

Quand on aime ardemment une femme, il faut être aveugle ou fat pour n'en pas être jaloux. La jalousie est un sentiment inné, voulu par la nature, — l'indifférence est le fruit creux d'une civilisation épuisée et moribonde. — L'indifférent est ladre, — le jaloux est humain et vivant.

8

Il est rare qu'un homme trompe sa femme pour une femme moins belle : Il n'est pas rare de voir une femme tromper son mari pour un crétin ou un idiot. — L'homme, en effet, se laisse séduire par l'amante, la femme se laisse séduire par l'amour, qui promet toujours des merveilles, sans compter les charmes de la désobéissance et du fruit défendu.

9

C'est quelque chose d'être aimé, lors même qu'on n'aime pas qui vous aime.

C'est beaucoup d'aimer, même sans espoir de retour.

C'est tout d'aimer qui vous aime, — de s'aimer.

Dieu ne nous a pas donné sur terre de plus grand ravissement que celui-là, et aucun autre, — pour qui n'a connu ni les extases de Paul, ni les embrasements de Thérèse, — ne saurait, même de loin, lui être comparé.

10

Le sevrage est la seconde séparation de la mère et de l'enfant, non la moins cruelle. Combien d'autres suivront celle-là, jusqu'à la dernière! Elle ne s'accomplit pas sans larmes, qui ne sont, hélas! que la source de celles qu'il faudra verser plus tard, et souvent! Le collége, l'entrée en carrière, le départ pour un grand voyage, le mariage surtout, la mort enfin. — Séparations! — Ah! une mère les prévoit toutes, depuis la première, — qui est la naissance.

11

Rien n'est interminable comme un premier mois d'absence; jamais les heures ne languissent aussi péniblement que sous les premiers soleils d'un ciel étranger, sur une terre sans passé où rien n'est de ce qu'on aime, hors de toutes les habitudes, loin de toutes les attaches qui font à l'homme un pays, une patrie; il semble qu'un exil déjà si plein de larmes ne doive plus finir, ou qu'on ne pourra le traverser jusqu'au bout! Mais la durée d'une situation si amère au début en amène peu à peu l'adoucissement; le temps qui la prolonge se montre plus court et moins cruel, les jours s'en précipitent, on est arrivé au dernier sans s'en être aperçu, plus vite

et plus tôt qu'on n'en était venu à le désirer, avec une joie moins grande et surtout moins sincère qu'on ne se l'était figurée en commençant, et, — qui sait! — peut-être avec quelques regrets.

12

Le plus grand, le plus inexprimable enchantement de la jeunesse, c'est un vague sentiment d'attente, mêlé d'ignorance et de crédulité. C'est le charme de l'inconnu, avant le rideau levé. Que les horizons sont vagues, et comme les lointains sont admirables! — Mais après l'attente déçue, l'expérience faite, le drame joué, l'espace franchi, à quoi sert de vivre encore, et que reste-t-il à apprendre, puisqu'on n'attend plus rien?

13

A Châteauneuf-sur-Loire, après trente-deux ans passés dans une pratique exemplaire de toutes les vertus, un inconnu, vivante énigme pour ses contemporains et compatriotes d'adoption tardive, se fit enterrer à côté des tombes seigneuriales avec cette simple inscription : « *Ci-gît* le Pénitent. — 1707. » — Ainsi, pour la plupart, nous ensevelissons-nous en nous-mêmes dans la seconde partie de notre vie, tandis que ceux qui vivent avec nous n'ont point connu la première, et ne la devineront jamais. Le passé est plein de secrets éternels.

14

Ce n'est pas seulement l'amour qui échappe à l'homme. rien ne tient dans sa main, tout s'écroule autour de sa propre ruine. C'est d'avoir toujours bâti sur le sable qui le pousse enfin à travailler pour Dieu (si tant est que Dieu ait besoin qu'on travaille pour lui). On raille les dévôts, ah! qu'ils sont

dans le vrai, s'ils en ont bien la conscience! Et l'espérance qui les soutient, n'est-elle donc rien? N'est-elle pas tout dans une vie dont toutes les espérances sont trompées, hormis celle-là, puisqu'on s'endort avec elle dans la dernière nuit?

VI

1

L'homme d'aujourd'hui surmène la somme de ses forces. Il presse le siècle, fatigue les heures. Il se surcharge et s'épuise. Tout prend un caractère hâté, fiévreux, tout, jusqu'à ces écritures emportées, ces lettres à peine formées, si dissemblables de ce cachet calme, recueilli, reposé, reposant, des admirables et patients vélins d'un autre âge. La vie se raccourcit en s'encombrant, l'obligation d'agir atrophie la faculté de penser. La précipitation du courant empêche de voir les bords, on n'a plus le loisir de constater qu'on est, une année n'a pas duré plus qu'un jour. La rapidité de notre existence hors d'haleine en diminue la mesure, — et en rapproche le terme. — Qui vit plus vite, vit moins longtemps.

2

Certaines âmes, longtemps faibles et irrésolues, sentent un jour se lever en elles une énergie définitive, calme, résignée, mais inflexible, qui est le fruit tardif des vaines incertitudes, des longues atonies, des inutiles attentes, et des temporisations indéfiniment stériles. Dans l'espace d'une heure, elles ont rompu avec le passé et recommencé une vie nouvelle. — Mais que de larmes pour en arriver là!

3

En sentant diminuer sa vigueur morale et physique,

s'amoindrir son intelligence, décroître son énergie, s'assoupir son imagination, s'amortir ses désirs; en se comparant à soi-même, et se trouvant, d'une année à l'autre, hélas! si dissemblable, si déchu, — et cependant en comprenant, — au reste de ses forces, — que tout n'est pas détruit encore et que son heure n'est point sonnée, — on se demande avec terreur : — Où donc faut-il descendre? Jusqu'à quel degré de dépérissement devra-t-on venir? A quoi en sera-t-on successivement réduit avant de mourir? La mort, jour par jour, insensiblement, en détail, n'aura-t-elle pas déjà fait son œuvre? Sera-ce bien nous qui mourrons alors, ce même nous que nous avons jadis connu, et déjà si distant de ce nous d'aujourd'hui?

4

J'ai sous les yeux une gravure de Callot représentant un père qui donne à boire à son enfant. Il lui tient le verre, et lui dit : — « *Eia, age, — care puer, — calicem bibe, — te manet alter,*

» Qui tensis manibus non nisi morte cadet! »

5

Le corps de l'homme est une place de guerre incessamment assiégée par la Mort. Contre cette infatigable adversaire, il n'a jamais de repos, il n'en aura que par elle et avec elle. Pendant qu'elle semble suspendre l'attaque d'un côté, elle mine assidument de l'autre. A peine l'assiégé s'est-il défendu sur un point, il lui faut repousser ailleurs des coups inattendus. Là où il se croyait garanti, inexpugnable, il se trouve soudainement à découvert, démantelé. Au moment où il se confie dans sa force prudente, sa faiblesse lui apparaît où il ne la soupçonnait pas; elle le déconcerte et le terrifie.

Désormais, il ne pourra plus résister à droite qu'en se livrant à gauche. Chaque défense lui coûte un sacrifice irréparable. C'est alors que la noire assiégeante l'entoure d'embûches nouvelles, multiplie les piéges, redouble d'assauts. Chaque jour, elle avance, chemine sourdement et tortueusement, sape, démolit, rétrécit son cercle, jusqu'à ce qu'enfin elle l'enserre si bien, qu'il est obligé d'abandonner successivement ses meilleurs postes, de se réduire, de se retrancher dans un suprême donjon, et finalement, à bout de force et d'une lutte impossible, de tomber épuisé au pouvoir de son éternelle ennemie, qui ne lui pardonne jamais.

6

Un grand penseur chrétien a dit : — « Chacun doit être le roi de soi-même. » — Ce mot si vrai, si profond, prouve que son auteur était arrivé à cette royauté, la plus difficile de toutes. Le gain d'une bataille est souvent moins méritoire que la plus petite victoire intérieurement remportée. Quelle puissance ne doit point exercer sur les autres celui qui est entièrement son maître et son roi?

7

Jamais de repos! Quand l'homme est parvenu à se calmer, son fils commence à s'agiter. La tranquillité qu'il est graduellement arrivé à préférer à d'autres bonheurs ne saurait convenir aux vaillances étourdies qui le suivent. Au moment où en comprenant enfin le prix, il voudrait en jouir et s'y reposer, il lui faut y renoncer pour les nouveaux venus, qui en ignorent encore les charmes, et ne les connaîtront que lorsqu'il sera déjà trop tard pour en jouir eux-mêmes.

8

La gloire posthume ressemble à une de ces immenses

pyramides pharaoniennes recouvrant un petit sépulcre inhabité : c'est une vanité sur du néant.

9

Assister à la mort des autres est une étude qui nous apprend à savoir mourir. Nous observons, avec un attrait mêlé de terreur, comme ces gladiateurs regardant tomber les vaincus du cirque avant de descendre eux-mêmes dans l'arène. — La vie se fortifie par le spectacle de la mort.

10

Le curieux passage de l'âme sur la terre ne peut être que l'apprentissage d'une seconde et plus merveilleuse existence. Elle y a trop le sentiment de l'infériorité, de l'insuffisance de sa condition actuelle, en même temps que l'intime intuition d'une destinée supérieure, pour ne pas y acquérir la certitude d'un avenir, mystérieux il est vrai, mais qui doit à la fois la délivrer et la compléter.

11

Le soir d'une longue journée de marche et de fatigue, le voyageur n'aspire qu'au repos et au sommeil. — N'en est-il pas de même à la fin de la vie? Lassé, épuisé, l'homme ne s'étend-il pas avec bonheur dans son dernier repos?

12

L'homme qui s'examine minutieusement dans sa conscience, arrive à ne savoir s'il doit se condamner ou s'absoudre.

Il ignore le jugement qu'il doit porter de lui-même, comment pourrait-il pressentir le jugement de Dieu?

13

Si une chose m'a souvent consolé d'être si peu bon, c'est

le grand désir que j'avais tant de l'être, et de l'être tant! — Mais il y a une affabilité extérieure qui ne s'acquiert pas, c'est un don personnel, de nature, et que la seule bonté de cœur ne remplace jamais dans l'entregent des hommes. Dieu seul fait gratuitement et à qui bon lui semble cet inappréciable cadeau.

14

Rien ne fait du bien, n'apaise, ne moralise, comme de s'occuper de ses dispositions dernières. Celui qui écrit son testament s'affranchit momentanément de ce monde; il se survit par la pensée, se dégage des motifs humains, s'élève au dessus des irritations mesquines, ne considère que la justice, et s'efforce de se montrer tel qu'il voudrait avoir été. Il se pose en face de lui-même, comme s'il était sa propre postérité; il se demande avec sévérité si elle sera satisfaite; il se juge comme il sent qu'elle le jugera, et il est rare que, de cette épreuve volontaire, il ne se relève pas meilleur et fortifié.

15

Inénarrables splendeurs des beaux jours! magnificences de la terre sous le soleil radieux! Paysages éblouissants, eaux étincelantes, lointains harmonieux et ineffables! Fête universelle, immense enchantement! Nul aura-t-il passé parmi vous en vous admirant davantage? en vous contemplant plus longuement? en se fondant, en se perdant en vous plus amoureusement?...

16

La plus grande poésie que puisse réaliser un homme, c'est de bien mourir.

17

Mon Dieu ! j'aurai connu la terre assez pour y être heureux, assez pour y souffrir et y pleurer ; — assez pour vous craindre, assez pour vous admirer, assez pour vous louer, vous bénir et vous aimer !

RECHERCHES

SUR LA RECENSION DU TEXTE POSTHUME

DES

ESSAIS DE MONTAIGNE

PAR REINHOLD DEZEIMERIS.

I

Dans mes *Recherches sur la vie de Pierre de Brach* (1), j'ai parlé de l'édition posthume des *Essais,* publiée en 1595, à l'occasion de la part que de Brach dut prendre à cette édition. Les bornes de mon travail ne me permettaient pas alors d'entrer dans beaucoup de détails sur ce point intéressant de l'histoire des *Essais;* je vais, dans les pages suivantes, reprendre cette discussion d'une façon plus étendue, et rechercher successivement à qui l'on est véritablement redevable de l'édition de 1595, puis quel rapport existe entre cette édition et l'exemplaire annoté de la Bibliothèque de Bordeaux, quelle est l'autorité respective de ces deux textes, et enfin quelle doit être, à mon sens, la marche à suivre pour établir un texte bien authentique.

On sait qu'en 1588, étant à Paris, Montaigne y surveilla l'impression de son ouvrage augmenté d'un troisième livre. Cette édition in-4°, de chez l'Angelier, est la dernière publiée du vivant de l'auteur, et doit, à ce titre, conserver une impor-

(1) Pages LXXIV et suiv. du tome II de mon édition de ses *Œuvres poétiques*. Paris, 1862.

tance considérable, car elle nous donne le dernier texte dont Montaigne ait arrêté la rédaction d'une manière définitive.

Quatre ans après cette publication, Montaigne mourut, et, environ deux ans après sa mort, on vit paraître à Paris, dans le format in-folio, une édition nouvelle des *Essais,* dont le titre était ainsi conçu : « Edition nouvelle, trouvée apres le deceds » de l'autheur, reveüe et augmentée par luy d'un tiers plus » qu'aux précédentes impressions. » Dans une longue préface qu'elle y avait ajoutée, Mlle de Gournay disait que Mme de Montaigne lui avait envoyé les derniers écrits de Montaigne pour les mettre au jour, et qu'elle les avait fait imprimer avec une exactitude scrupuleuse.

Cette édition et celle que Mlle de Gournay soigna quarante ans plus tard, en 1635, servirent de type à toutes celles qui furent publiées jusqu'en 1802. A cette époque, Naigeon, par l'intermédiaire de François de Neufchâteau, ayant eu connaissance de l'exemplaire annoté qui se trouvait à la Bibliothèque des Feuillants de Bordeaux, n'hésita pas à y voir le texte destiné par l'auteur à une impression nouvelle, et, le trouvant plus authentique que celui de l'édition de 1595, il le prit pour base de celle qu'il donna au public en 1802.

Depuis, les seules éditions de Desoer (de l'Aulnaye) et d'Amaury Duval ont reproduit le texte donné par Naigeon.

MM. Éloi Johanneau, J. Victor Le Clerc et Louandre sont revenus au texte de 1595, en y introduisant l'orthographe de l'édition de 1802, qu'ils ont cru être celle de Montaigne, et qui est tout simplement celle de Naigeon.

II

Quelles sont les raisons que l'on a fait valoir pour repousser le texte fourni par l'exemplaire de la Bibliothèque de Bordeaux ?

M. Droz d'abord, dans une note de son *Éloge de Montaigne,* disait : « On sait que Montaigne laissa deux *ou trois* » exemplaires raturés : sa famille s'est-elle trompée sur la » manière de remplir ses intentions? Cela semble difficile à » croire, surtout *en songeant que M*[lle] *de Gournay a connu* » *ces différents exemplaires,* et qu'elle portait une vénération » presque religieuse à la mémoire de Montaigne. Il n'est pas » impossible cependant qu'une erreur ait été commise. Pour » *décider la question,* il faut examiner *sous le rapport litté-* » *raire* les éditions de 1635 (M. Droz préfère cette édition à » celle de 1595) et de 1802. C'est aux hommes de lettres à » comparer les phrases qui se trouvent différentes dans les » deux éditions, et *à juger* quelle est la dernière version de » l'auteur. »

M. Droz et, après lui, M. Johanneau font en effet quelques rapprochements de passages correspondants, et, de cette comparaison, il leur paraît résulter que le texte de 1595 l'emporte sur celui de 1802 par un style plus précis et plus hardi. M. Johanneau, tout en avouant cependant que, parfois aussi, la supériorité se rencontre dans le texte de 1802, n'hésite pas à affirmer que, selon lui, « le *manuscrit* publié » par M[lle] de Gournay est *postérieur* aux annotations écrites » par Montaigne sur l'exemplaire de l'édition de 1588 que » M. Naigeon a suivi. En effet, ajoute-t-il à l'instar de » M. Droz, *ayant eu à sa disposition touts les manuscrits de* » *Montaigne qui lui furent remis* par sa veuve, M[lle] de » Gournay n'a pu ignorer l'existence de l'exemplaire corrigé » et donné par l'auteur aux Feuillants de Bordeaux; en » outre, la vénération presque religieuse qu'elle eut toujours » pour la personne et les écrits de son père adoptif est un » sûr garant qu'elle n'a dû rien négliger en remplissant le » *devoir d'éditeur dont elle s'était chargée;* et l'on est fondé » à croire que, puisqu'elle *n'a pas fait usage de l'exemplaire*

» *dont M. Naigeon s'est servi,* c'est que ce n'était pas celui » sur lequel Montaigne avait fait ses dernières corrections et » augmentations. »

Toute cette argumentation reposant sur des assertions inexactes, il est facile de la réfuter ; mais, avant de le faire, continuons à relever les opinions émises par les derniers éditeurs.

Après Éloi Johanneau, le premier que nous rencontrons est le très savant et très regretté J. Victor Le Clerc. Il dit dans l'avant-propos de son édition : « Mlle de Gournay fit paraître » l'édition de 1595 *à son retour de Guienne,* où elle était » allée consoler la veuve et la fille de Montaigne, qui lui » *remirent* les *Essais* tels que l'auteur les préparait depuis » quatre ans pour une nouvelle édition. » M. Le Clerc, comme Droz et Johanneau, préfère le texte de 1595 à celui de l'exemplaire de Bordeaux, et il qualifie celui-ci de « *copie évidemment abandonnée par l'auteur.* »

M. Louandre partage de tout point l'avis émis par M. Victor Le Clerc ; il reproduit et précise une de ses assertions par ce petit récit (1) : « A la nouvelle de la mort de l'auteur des » *Essais,* Mlle de Gournay *s'empressa de se rendre en Guyenne* » *avec sa mère* (2), pour porter des consolations à la veuve » et à la fille de son « père d'alliance. » Mme de Montaigne » *lui remit* dans ce voyage un exemplaire augmenté et » corrigé des *Essais,* et c'est sur cet exemplaire que Marie de » Gournay donna en 1595 la première édition complète de » ce livre immortel. » M. Louandre ajoute (3) : « Hommes » du XIXe siècle, nous ne devons point avoir la ridicule pré- » tention d'en savoir plus sur la langue et l'esprit du XVIe siè-

(1) Page XXVIII.

(2) Où M. Louandre a-t-il trouvé cela? La mère de Mlle de Gournay était morte en 1591, si je ne me trompe.

(3) Page III.

» cle que les enfants de cette grande époque déjà si loin de » nous, ou de connaître la pensée définitive de Montaigne » mieux que sa fille d'alliance. » Malgré cette petite admonestation du dernier éditeur, et sans prétendre en aucune façon en savoir aussi long que Mlle de Gournay sur le XVIe siècle et sur Montaigne, je crois que tout n'est pas dit sur le texte des *Essais* et son histoire; je crois de plus qu'une bonne partie de ce qu'on en a dit n'est pas exact.

III

Ainsi, des passages que je viens de citer de MM. Louandre, Le Clerc, Johanneau, passages auxquels je pourrais joindre trois ou quatre pages de M. L. Feugère (1), il résulte que Mlle de Gournay vint en Guyenne aussitôt après la mort de Montaigne, et qu'on mit alors sous ses yeux toutes les additions et corrections manuscrites du philosophe sur le texte des *Essais*. Ces deux assertions sont absolument erronées, et j'espère prouver d'une manière irréfutable que Mlle de Gournay n'est pas venue en Guyenne avant la publication de l'édition de 1595; qu'elle n'a pas collationné elle-même les diverses additions manuscrites laissées par Montaigne, et que, par conséquent, sa mission s'est bornée à surveiller l'impression pure et simple de l'exemplaire qu'on lui avait envoyé à Paris.

Mlle de Gournay a placé dans le volume de ses œuvres intitulé *Advis ou Presents* une notice sur sa vie. Il est dit dans cette autobiographie (p. 994, éd. de 1641) : « *Un an et* » *demy après* la mort de Montaigne [arrivée le 13 septem- » bre 1592], la veufve et la fille unique de ce grand homme » envoyerent les *Essais* à Mlle de Gournay, lors retirée à Paris,

(1) *Les Femmes poëtes au XVIe siècle*, p. 140 et suiv.

» *pour les faire imprimer,* la priant de les aller voir *après,* » affin de prendre entiere et mutuelle possession de l'amitié » dont le deffunct les avoit liées les unes aux autres; *ce* » *qu'elle fict, et demeura quinze mois avec elles.* » Il ressort évidemment de là que Mlle de Gournay ne se rendit chez Mme de Montaigne qu'après la publication de l'édition de 1595. Si cependant cette affirmation de la fille d'alliance du moraliste ne paraissait pas suffisamment explicite, on pourrait, par un simple raisonnement, prouver qu'elle n'est venue en Guyenne qu'en 1595, et le livre étant imprimé.

En effet, si, comme tous les biographes l'ont dit et répété jusqu'ici (1), Mlle de Gournay s'était rendue en Guyenne aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la mort de Montaigne, comme elle n'apprit cette nouvelle qu'après avril, et probablement en mai 1593 (2), et comme elle séjourna quinze mois en Guyenne, il s'en suivrait qu'en mars 1594 elle aurait été à Bordeaux ou à Montaigne, tandis qu'elle nous dit elle-même, comme on l'a vu plus haut, qu'elle était alors à Paris (un an et demi après la mort de Montaigne). Elle était encore à Paris à la fin de 1594, cela est dit expressément dans sa Préface de 1595. On voit qu'entre ces dates il est impossible de placer un séjour de quinze mois dans le Midi. D'ailleurs, il y a une remarque à faire qui est décisive. Mlle de Gournay dit, dans sa *Vie* et ailleurs, qu'on lui envoya à Paris l'exemplaire corrigé des *Essais,* un an et demi après la mort de l'auteur; si elle était allée à Montaigne avant cette

(1) Voir, par exemple, l'étude de M. Feugère, p. 140 et suiv. de ses *Femmes poètes du XVIe siècle.* Il m'en coûte de le dire, mais dans ces pages d'un savant estimable et justement regretté, il y a plus d'imagination que d'exactitude.

(2) Elle était alors à Cambray. (Voir la lettre écrite par Marie de Gournay à Juste-Lipse, en date du 25 avril 1593, publiée par M. le Dr Payen dans le *Bulletin du Bibliophile,* xve série, et la réponse de J. Lipse du 24 mai suivant, *Cent. ad Belgas,* I, 15.)

époque, elle aurait emporté elle-même ce volume, et on ne le lui aurait pas envoyé. Enfin, autre remarque plus décisive encore, on lit dans la Préface de 1595 : « Il [Montaigne] est » mort à 59 ans, l'an 1592, d'une fin si fameuse en tous les » pointz de sa perfection, qu'il n'est pas besoin que je le » publie davantage. Bien en publieray-je, si l'entendement » me dure, les circonstances particulieres, *alors que je le* » *sçauray fort exactement par la bouche de ceux mesmes* » *qui les ont recueillies.* » Cela prouve bien que, lorsque Mlle de Gournay écrivait cette préface, elle n'avait pas encore vu les dames de Montaigne, mais qu'elle avait dès lors la pensée de les aller voir.

D'un autre côté, l'époque exacte du séjour de Marie de Gournay à Montaigne est parfaitement fixée par les dates des lettres récemment publiées par M. le Dr Payen. Deux de ces lettres sont datées de Montaigne, l'une est du 2 mai, l'autre du 15 novembre 1596 (1). Je crois de plus pouvoir affirmer que Mlle de Gournay était à Bordeaux dès les derniers mois de 1595, car elle donna à Florimont de Ræmond, pour le *Tombéau de Sponde,* publié alors par lui dans cette ville, une inscription française de sa façon. Il n'y a que la présence à Bordeaux de la *Fille d'alliance de Montaigne* qui puisse expliquer l'insertion de ces quelques lignes de prose dans un recueil tout composé de vers latins, grecs et français. Certainement, si elle avait été alors à Paris, on n'aurait pas songé précisément à elle pour avoir une pièce de ce genre. De la fin de 1595 au commencement de 1597, voilà bien le séjour de quinze mois auprès de la famille de l'illustre défunt. On voit que tous ces faits concordent minutieusement avec les

(1) Comme dans cette dernière lettre elle dit à J. Lipse qu'il peut lui répondre à Montaigne, il faut conclure de là, vu la lenteur des communications, qu'elle pensait y demeurer au moins jusqu'à la fin de l'année.

termes mêmes de la *Vie de Mlle de Gournay,* rapportés plus haut, et qu'il est surabondamment prouvé qu'elle ne vint en Guyenne qu'après la publication de l'édition de 1595.

IV

Il résulte de tout cela que, n'étant pas venue à Montaigne ou à Bordeaux avant 1595, Mlle de Gournay n'a pu voir elle-même, avant la publication de l'édition in-fo, l'exemplaire annoté conservé dans la maison du moraliste, et que, par conséquent, elle n'a eu à sa disposition pour l'impression que le seul exemplaire corrigé qui lui fut envoyé à Paris par la famille. C'est ce que confirment, d'ailleurs, deux passages de sa grande Préface : dans l'un, parlant du dépôt confié à ses soins, elle dit : « *Cette copie* avait tant de difficultés, etc.; » dans l'autre, après avoir protesté de son exactitude, elle ajoute : « Je pourrois appeler à tesmoing *une autre copie qui reste en la maison de Montaigne.* »

On me dira peut-être que cette phrase : « une autre copie qui reste en la maison de Montaigne » n'implique pas rigoureusement que cet exemplaire ne lui ait pas été envoyé aussi, et que cela pourrait signifier que cet exemplaire-là avait été rendu à la famille après l'impression, et devait rester dans la maison de l'auteur, tandis que Mlle de Gournay gardait pour elle l'autre exemplaire.

A cela je réponds par les remarques suivantes :

1° Si Mlle de Gournay avait eu sous les yeux l'exemplaire de la famille, elle n'aurait pas pu dire dans l'édition de 1598 que, lors de l'impression de 1595, la Préface modifiée de Montaigne s'était égarée; elle l'aurait fait imprimer dès 1595, comme elle l'a fait plus tard, à son retour de Guyenne, conformément à cet exemplaire. Cette nouvelle rédaction de la Préface, de même que l'épigraphe *Viresque acquirit eundo,*

additions propres à l'exemplaire de Bordeaux, n'avaient point été reportées sur l'exemplaire envoyé à Paris, ou avaient été copiées sur des feuilles volantes qui se seront perdues : de là l'omission ultérieurement réparée.

2° Si l'on avait envoyé à Marie de Gournay, non pas un exemplaire tout préparé pour l'impression, mais tous les manuscrits de l'auteur, pour les collationner, ce travail lui aurait nécessairement coûté un temps considérable, car il y avait environ un tiers du livre en additions manuscrites. Or, Mlle de Gournay dit avoir reçu l'envoi de Mme de Montaigne en mars 1594 (voyez ci-dessus); et dans une lettre à Juste-Lipse, publiée par M. Payen [1], elle constate avoir employé l'été [2] à cette impression, qui était terminée avant la fin de 1594. Qui pourrait croire qu'en un si court espace de temps on ait pu établir le texte d'un ouvrage aussi considérable et en achever l'impression?

3° Enfin, si Mlle de Gournay avait vu la copie de Bordeaux, elle se serait bien gardée de « l'appeler à tesmoing » de l'exactitude du texte imprimé par ses soins. En effet, si l'on admettait que l'exemplaire envoyé à la fille d'alliance de Montaigne fût semblable à celui que nous connaissons, rien ne serait plus infidèle que l'édition de 1595. On lui envoya une copie formée avec les additions de divers exemplaires; et, comme la source la plus considérable de ces additions était l'exem-

[1] *Bulletin du Bibliophile*, loc. cit.

[2] Elle s'exprime de façon à faire croire que c'est l'été de 1595; mais c'est une erreur de plume ou une inadvertance. A la fin de la préface de l'édition in-folio, on lit : « Ceste impression, laquelle je fais achever en l'an mil cinq cens nonante et quatre, à Paris, etc. » Il ne peut ici y avoir d'erreur, car c'est l'équivalent de l'*achevé d'imprimer* qui suit d'ordinaire les priviléges, et l'Angelier n'aurait pas laissé échapper une pareille inexactitude, qui aurait eu pour résultat de modifier d'un an la durée du privilége de dix ans qu'on lui avait accordé pour l'impression des *Essais*. Sa dernière réimpression est bien en effet de 1604.

plaire conservé par la famille, on lui en parla comme de l'exemplaire fondamental. Renseignée uniquement par des lettres qui ne pouvaient pas tout dire, elle crut que cet exemplaire était absolument complet, et identique à celui qu'on lui avait confié. De là son assertion, qui est une erreur, comme elle paraît l'avoir constaté elle-même, plus tard, en supprimant cette phrase de sa Préface dans les éditions postérieures.

Il est donc évident qu'il faut prendre à la lettre la déclaration de Mlle de Gournay rapportée plus haut. Une copie (1), une seule copie, lui fut envoyée à Paris; tandis que l'autre, la plus authentique, puisqu'elle l'appelle à témoin (2), resta dans la maison de Montaigne. C'est ce dernier exemplaire qui appartient actuellement à la bibliothèque de Bordeaux. Il renferme la plus grande partie des additions de l'auteur qui furent publiées pour la première fois en 1595. Comment Mlle de Gournay, qui n'a pas vu le précieux volume avant cette publication, a-t-elle pu faire imprimer la plus grande partie des additions qu'il contient? Qui donc s'est chargé d'en faire la recension? Mlle de Gournay elle-même va nous le dire tout à l'heure.

V

Aussitôt après la mort du moraliste, Mme de Montaigne, et nous lui devons pour cela de sérieux éloges, s'inquiéta de tout ce qui pouvait contribuer à honorer la mémoire de son

(1) Nous dirons plus loin quelle devait être la nature de cette copie.

(2) Remarquons bien que si l'exemplaire confié à Mlle de Gournay avait été entièrement autographe, c'eût été cet exemplaire-là qu'elle aurait indiqué comme garant de son exactitude. Elle pouvait le déposer à la bibliothèque du roi, le montrer à tous les lettrés de Paris, tandis qu'il était difficile à ceux-ci d'aller consulter l'autre exemplaire dans la maison de Montaigne.

mari et accroître encore sa célébrité. Nous la voyons acquérir des religieux Feuillants de Bordeaux [1] un droit de sépulture dans leur église, et y faire construire à grands frais un superbe mausolée, pour lequel Pierre de Brach, ami du défunt, est chargé de demander à Juste-Lipse une inscription latine [2]; nous la voyons surtout veiller à la conservation des manuscrits du grand écrivain, et Mlle de Gournay, renseignée sans doute par un tiers sur ces détails, nous dit dans sa grande Préface : « Il n'a point tenu à la » diligente recherche de Mme de Montaigne qu'elle n'ait trouvé » les lettres du sieur d'Ossat parmy les papiers du deffunct, » quand elle m'envoya ces derniers escripts pour les mettre » au jour. Elle a tout son pays pour tesmoing d'avoir rendu » les offices d'une tres ardente amour conjugale à la mémoire » de son mary, sans espargner travaux ny despence; mais » je puis tesmoigner en verité pour le particulier de ce livre » que son maistre mesme n'en eust jamais tant de soing, et » plus considérable de ce qu'il se rencontroit [3] en saison en » laquelle la langueur où les pleurs et les douleurs de sa » perte l'avoient precipitée l'en eust peu justement et decem- » ment dispenser. »

Serait-ce donc la veuve du moraliste qui aurait rempli elle-même les premiers devoirs d'éditeur posthume des

[1] Voyez les *Comptes-rendus de la Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde*, livraison de 1854-1855, p. 20 et suiv.

[2] Voyez les lettres de P. de Brach à Juste Lipse, dans mon édition du poète bordelais, t. II, p. CIII. — Il ne paraît pas que Juste Lipse ait envoyé cette inscription, et je crois pouvoir attribuer à J. de Saint-Martin, savant de Bordeaux, celles qui furent gravées sur le marbre. Voy. mes *Recherches sur l'auteur des Épitaphes de Montaigne, Lettres à M. le Dr Payen*. Paris, 1861, in-8°.

[3] Phrase embarrassée, qui signifie : Et ce soin est d'autant plus digne de considération, qu'il fut donné dans un moment où l'affliction éprouvée par Mme de Montaigne aurait pu l'en dispenser aux yeux du public.

Essais? Mais Montaigne ne la peint point comme une femme savante et philosophe, et l'on est naturellement porté à se demander si elle n'a pas dû plutôt confier ce soin à quelqu'un des intimes et savants amis que son mari avait à Bordeaux. Il en fut ainsi, en effet, et c'est Mlle de Gournay qui nous fixe à cet égard, à la fin de la Préface déjà citée (1), écrite d'un style trop souvent obscur (2).

« Au surplus, dit-elle, la conduitte et succez de ce livre » conferé à la miserable incorrection qu'ont encouru les » autres qui n'ont pas esté mis sur la presse du vivant de leur » autheur (tesmoing ceux là de Turnebus), apprendra combien » quelque bon ange a monstré qu'il l'estimoit digne de parti» culiere faveur, vu mesme que non pas seulement la » vigilance des imprimeurs, à laquelle on les remet commu» nement en telles occurrences, mais encore *le plus esveille* » *soing que les amys ayent accoustumé d'y rendre,* n'y » pouvoit suffire; parce qu'outre la naturelle difficulté de » correction qui se voit aux *Essais*, cette copie en avoit tant » d'autres que ce n'estoit pas legere entreprise que la bien » lire et garder que telle difficulté n'apportast ou quelque » entente fauce, ou transposition, ou des obmissions (3).

(1) C'est M. Payen qui m'a appris que de Brach était nommé dans la grande préface de Mlle de Gournay (Cf. *Bulletin du Biblioph.*, xve série, p. 1295, note). J'ai cherché cette mention dans plusieurs éditions, et ne l'ai trouvée que dans celle de 1595. On va voir combien la communication de M. Payen m'a été précieuse : sans lui, je n'aurais probablement pas songé à rechercher dans l'édition de 1595 ce passage supprimé dans les éditions suivantes. Du reste, je crois que, jusqu'à ce jour, personne n'a compris et expliqué ce passage.

(2) Dans une lettre à Juste Lipse, publiée par M. Payen (*Bulletin du Bibliophile,* xve série, p. 1303), Mlle de Gournay dit elle-même que cette préface est « si tenebreuse et obscure qu'on n'y peut rien entendre. » Je me permettrai donc de l'éclaircir dans les notes qui vont suivre.

(3) Il faut remarquer que Mlle de Gournay détermine nettement dans ce passage la nature de sa mission, qui fut de surveiller l'impression et

» Somme, apres que j'ay dict qu'il *luy* falloit un bon tuteur,
» j'ose me vanter qu'il ne *luy* en falloit, pour *son* (1) bien,
» nul autre que moy, mon affection suppleant à mon inca-
» pacité (2). Que je sçay de gré au sieur de Brach de ce qu'il
» assista toujours soigneusement Mme de Montaigne au pre-
» mier soucy de *sa* fortune (3), intermettant pour cet exercice

non pas de collationner. Du reste, elle a toujours dit que Mme de Montaigne lui envoya les *Essais pour les faire imprimer*. On verra plus loin quel devait être l'état de l'exemplaire qui lui fut envoyé.

(1) Ce *son* et ces deux *luy*, trop isolés, ainsi que le *sa* qui va suivre, se rapportent au mot *livre* placé plus haut : « la conduitte et succez de ce livre. »

(2) *Le soing esveillé des amys* avait recueilli et rassemblé les additions éparses laissées par Montaigne; mais *la vigilance des imprimeurs* aurait pu être insuffisante à cause des *difficultés de cette copie :* Mlle de Gournay fut le *tuteur* affectueux qui dirigea l'exécution du livre, qui évita les transpositions, les omissions, les fausses ententes, etc.

(3) C'est à dire aida, prêta son secours à Mme de Montaigne dans le premier soin (soucy, *cura*), ce soin « plus assidu que celui de l'auteur mesme » qu'elle prenait de l'avenir de ce livre, de sa destinée future, *de sa fortune,* en un mot. — Faute d'avoir lu attentivement tout ce passage, on paraît avoir jusqu'ici compris que « sa fortune » désignait des embarras pécuniaires de Mme de Montaigne; mais cela n'est pas soutenable. D'abord, dans tout ce passage, et jusqu'à la fin de la préface, il n'est question que des soins donnés à l'édition; puis des conseils, des démarches de de Brach pour des affaires litigieuses, ne l'auraient pas obligé à abandonner momentanément la poésie, et ce n'eût pas été, à proprement parler, un *exercice,* tandis que la collation des additions manuscrites de Montaigne en était un, et des plus absorbants; puis ces *offices de bon amy* auraient été méritoires non pas *vers un mort,* mais *vers* une vivante; puis Mlle de Gournay, qui a écrit cette préface avant de venir en Guyenne, n'aurait pas été informée de tels détails, et n'avait pas à en parler au public (surtout après avoir parlé plus haut du sieur de La Brousse, le « bon frere » du défunt (celui même qui représente Mme de Montaigne dans l'acte passé avec les Feuillants); après avoir nommé avec éloge le sieur de Bussaguet, cousin de Montaigne, « qui sert de bon pillier à la maison depuis qu'elle a perdu le sien »), tandis qu'elle devait être en correspondance avec de Brach, pour les détails relatifs à l'édition. — Il y aurait puérilité à insister davantage sur ce point.

» la poesie dont il honore sa Gascongne, et ne se contentant
» pas d'emporter sur le siècle present et les passez le titre
» d'unicque mary, par la gloire qu'il presto au nom de sa
» femme deffuncte ([1]), s'il n'envioit encore celuy de bon amy
» par tels offices et plus meritoires vers un mort. Au reste,
» j'ai secondé ses intentions jusques à l'extrême supersti-
» tion ([2]). Aussi n'eussé-je pas restivé, lorsque j'eusse jugé
» quelque chose corrigeable, de plier et prosterner toutes les
» forces de mon discours soubs ceste seule consideration que
» celuy qui le voulut ainsi estoit père et qu'il estoit Mon-
» taigne. »

Cet *office de bon amy*, cet *exercice* assidu et prolongé qui oblige de Brach à interrompre la composition de ses propres ouvrages, c'est évidemment la collation des changements et additions laissés par Montaigne sur plusieurs exemplaires des *Essais*, édition de 1588, et probablement aussi sur des feuilles volantes. Ainsi, de l'aveu même de Mlle de Gournay, de Brach a pris une grande part à la recension posthume, à l'établissement du texte définitif des *Essais*. Il en fut en définitive l'éditeur au premier degré et l'éditeur soigneux. Ce fait, si honorable pour de Brach, et confirmé d'ailleurs par d'autres circonstances connues ([3]), n'avait point encore

([1]) Allusion aux vers que de Brach consacrait au souvenir de sa femme.

([2]) M[lle] de Gournay s'est astreinte à suivre scrupuleusement la collation exacte faite par de Brach sur les divers exemplaires. — Remarquez que cette phrase n'aurait aucun sens, si l'on n'expliquait pas ce qui précède comme je l'ai fait.

([3]) Nous savons, en effet, par la lettre de de Brach à Juste Lipse (*loc. cit.*, p. CIII), que Montaigne, à son heure suprême, « disoit avoir regret de n'avoir personne près de luy à qui il pût desployer les dernieres conceptions de son ame, » et nommait de Brach « jusques à ses dernieres paroles. » Cette circonstance rend tout naturel le choix que la famille fit de celui-ci pour préparer l'édition posthume. — Dans cette même lettre (*loc. cit.*, p. LXXII), on trouve des souvenirs textuels des *Essais* qui montrent que celui qui l'écrivait était alors tout imbu

été signalé (1). Il modifie considérablement, on le voit, l'opinion reçue quant à la part de mérite qu'il faut attribuer à Mlle de Gournay dans l'édition posthume des *Essais;* mais on doit remarquer qu'il ne diminue en rien l'autorité de cette édition, et qu'il l'augmente, au contraire, en constatant qu'elle a été faite, pour ainsi dire, dans le cabinet de Montaigne, au milieu de tous ses papiers, et de suite après sa mort (2).

de cette lecture. Je constate, enfin, qu'à la même époque, Florimont de Ræmond (*Erreur de la Papesse Jane,* Bordeaux, 1594, p. 159) ne voyait que de Brach qui fût en mesure de faire dignement l'éloge funèbre de Montaigne.

(1) Cela provient, sans doute, de la rareté des exemplaires où se trouvent les lignes citées plus haut. Mlle de Gournay, mécontente, et non à tort, du style de cette préface, la retrancha d'un certain nombre d'exemplaires. (Voir sa lettre à Juste Lipse du 15 novembre 1596, publiée par M. Payen, *Bulletin du Bibliophile,* loc. cit.) En supprimant cette préface, elle supprimait aussi l'hommage rendu par elle à de Brach. Quand elle publia de nouveau, en tête des *Essais,* sa préface corrigée (en 1617), elle passa sous silence la mention relative à de Brach, lequel devait être mort à cette époque. Je ne veux point insinuer qu'il y eût là un calcul perfide; j'aimerais mieux croire à une négligence de la part de Mlle de Gournay, laquelle n'attachait pas assez d'importance à cette exactitude qui est une probité littéraire. C'est ainsi qu'en 1617, dans sa préface remaniée, elle remerciait MM. Bergeron, Martinière, Machard et Bignon, qui l'avaient puissamment aidée à découvrir les sources des citations latines et grecques des *Essais,* ce que, de son propre aveu, elle n'aurait jamais pu faire sans eux. En 1635, tout en rappelant le fait, elle ne nomme plus personne, et dit que, pour ce travail, « des personnes d'honneur et doctes qu'elle a nommées autre part lui ont presté la main. » Notez que cet « autre part » renvoie à une édition qu'elle a en quelque sorte reniée. N'était-il pas plus naturel, et surtout plus équitable, de nommer dans sa préface définitive ces doctes amis aussi bien que Pierre de Brach?

(2) Le travail de révision ayant été fait à Bordeaux, on demandera peut-être pourquoi il n'y fut pas imprimé par Millanges, qui avait publié les deux premières éditions des *Essais,* et venait d'imprimer les *Commentaires* de Monluc. Ce fut tout simplement parce que l'Angelier avait obtenu, en 1588, un privilége de neuf ans, et que lui seul, jusqu'à l'expiration de ce terme, pouvait réimprimer les *Essais.*

VI

Notre conclusion sera-t-elle donc conforme à celle des derniers éditeurs, et, après avoir transporté de Mlle de Gournay à P. de Brach l'honneur d'avoir établi le texte de 1595, dirons-nous, comme MM. Louandre, Le Clerc, Johanneau et Droz, que ce texte est le dernier mot de l'exactitude, qu'il doit être uniquement suivi, et que l'exemplaire de Bordeaux n'est qu'une copie abandonnée par l'auteur lui-même? Non, telle n'est pas notre opinion, et quelques remarques ajoutées à ce qui précède amèneront sans doute le lecteur à penser comme nous.

Réunissons d'abord les données que nous pouvons avoir sur l'état des exemplaires annotés par Montaigne.

Et d'abord l'un d'entre eux nous est parfaitement connu. Bien que misérablement mutilé par le couteau d'un relieur stupide, il existe encore, Dieu merci, et chacun de nous peut le voir. Si M. Victor Le Clerc avait eu la faculté de l'étudier avec soin et de près, en le comparant au texte de 1595, il aurait constaté que c'est là le fonds principal de ce texte même, et n'aurait jamais songé à qualifier ce volume de copie abandonnée [1]. Abandonnée, et pourquoi? lorsque nous pouvons constater qu'à peu près toutes ses additions

[1] Ce regrettable savant aurait dû d'ailleurs se souvenir que Mlle de Gournay avait désigné cet exemplaire comme le type auquel on pouvait recourir pour contrôler l'exactitude de l'imprimé; car si l'on veut soutenir que l'exemplaire de Bordeaux n'est pas celui dont parle Mlle de Gournay, il faudra supposer que Montaigne s'était amusé sans nécessité à en faire une seconde copie semblable; et pour peu que l'exemplaire envoyé à Mlle de Gournay eût aussi des additions autographes, on arriverait à cette conclusion forcée, que Montaigne passa les trois ou quatre dernières années de sa vie à faire le métier de copiste. C'est l'absurde.

ont été utilisées; lorsque nous voyons Montaigne y soigner les plus minimes détails, placer en tête un avis minutieux à l'imprimeur, y modifier la ponctuation, le choix des caractères, la disposition des vers, et écrire sur les marges ses additions nouvelles avec un soin calligraphique qui, certainement, devait être pour lui un effort. Qui croira jamais que celui qui a dit dans son livre (1) : « Je redicterois plus volon» tiers encore autant d'*Essais* que de m'assujettir à ressuivre » ceux-ci pour une puérile correction, » qui croira jamais que cet homme ait entrepris le pénible et inutile labeur de recopier, d'un bout à l'autre, ces innombrables additions sur un autre exemplaire, pour le plaisir d'y changer çà et là un mot ou une phrase. Un pareil travail était incompatible avec le caractère de Montaigne, et l'on peut affirmer qu'il ne l'a pas fait. Nous avons donc bien sûrement en mains l'exemplaire que l'auteur destinait à l'impression. Mais ce qui arrive à tous les écrivains devait arriver à Montaigne, et à lui plutôt encore qu'à tout autre : tant que son livre n'était pas sous presse, il ajoutait sans relâche quelques aperçus nouveaux, quelques citations heureuses; les marges de son exemplaire principal étaient encombrées, et le philosophe continuait parfois sur un autre (2) ce qu'il avait fait d'abord uniquement sur celui-là (3). Cela est confirmé par l'examen comparatif

(1) *Essais*, III, 9. Lire tout ce passage.

(2) Il ne serait pas impossible d'ailleurs que l'un des exemplaires eût été au château de Montaigne, l'autre à Bordeaux, où l'auteur devait venir assez souvent.

(3) Je puis ajouter que cet exemplaire avait été, dès 1588, annoté en vue d'une édition nouvelle. J'y trouve, en effet (p. 42 verso), des additions dont le commencement est de la main de Mlle de Gournay, écrivant, sans doute, sous la dictée de Montaigne; puis l'écriture de Mlle de Gournay s'arrête au milieu d'une phrase, et celle de Montaigne continue et finit. Ces additions-là doivent être de 1588. Il en est d'autres, entièrement écrites de la main de Mlle de Gournay, qui doivent être aussi de la même date.

que l'on peut faire de l'édition de 1595. Une collation, même rapide, de son texte, conduit à constater qu'elle contient des additions provenant de deux sources :

Les unes, et ce sont de beaucoup les plus nombreuses, sont tirées de l'exemplaire de Bordeaux, que j'appellerai *exemplaire n° 1*.

Les autres, en proportion infiniment moindre, proviennent d'un exemplaire actuellement perdu [1], que j'appellerai *exemplaire n° 2*.

Or, voici ce qui dut se passer lors du premier travail entrepris pour établir le texte de 1595. L'exemplaire n° 2 était de beaucoup le moins chargé de notes de Montaigne [2]. L'exemplaire n° 1 en était couvert. On ne pouvait donner à l'imprimeur cet exemplaire n° 1, d'abord parce qu'il était un souvenir précieux, ensuite parce qu'il eût été impossible d'introduire sur ses marges déjà occupées les additions de l'exemplaire n° 2, sans occasionner une grande confusion. Ni l'imprimeur, ni M.lle de Gournay n'auraient pu se tirer de ce dédale. On prit donc le parti ou de porter sur un exemplaire intact de l'édition de 1588 les additions des exemplaires annotés, ou

[1] M. Feugère, *loc. cit.*, croit que cet exemplaire a passé plus tard dans la bibliothèque de Spanheim. Mais c'est encore une erreur. L'exemplaire possédé par Spanheim était de l'édition de 1635, et portait des corrections, non de Montaigne, ce qui était impossible, mais de Marie de Gournay. Ces corrections ont été relevées dans le *Recueil de Littérature, de Philosophie et d'Histoire*, Amsterdam, 1730, p. 38.

[2] Il suffit, je le répète, de relever dans l'édition de 1595 les additions posthumes : on verra que la grande majorité est tirée de l'exemplaire de Bordeaux ; et une grande partie de celles qui ne s'y trouvent pas maintenant s'y trouvait jadis sur des feuillets volants qui en ont été retirés depuis. On voit sur les marges les signes de renvoi à ces notes écrites sur des papiers isolés. — L'existence du second exemplaire annoté est donc indiquée non point par les additions de l'édition de 1595 qui ne se trouvent pas actuellement dans l'exemplaire de Bordeaux, mais par les quelques passages dont la forme diffère dans ces deux sources.

bien, ce qui me semble plus probable, on choisit l'exemplaire n° 2, le moins chargé de notes de Montaigne, pour y ajouter soit sur les marges, soit sur des feuilles volantes ([1]), la copie des additions qui étaient propres à l'exemplaire n° 1. C'est là évidemment le soin qui échut à Pierre de Brach.

Parfois, lorsque les deux exemplaires portaient une addition analogue ([2]), l'authenticité étant la même, on adopta celle que Montaigne lui-même avait écrite sur l'exemplaire qui allait servir à l'impression, et on négligea celle de l'autre exemplaire, attendu qu'à cette époque, et malgré tout le respect que l'on pouvait avoir pour l'auteur, on n'attachait pas à ces différences l'importance que nous y attachons aujourd'hui; et il ne pouvait être question alors de faire pour un contemporain ce que l'on faisait à peine pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et de mettre en note les variantes non intercalées dans le texte. C'est ainsi, selon moi, qu'il faut expliquer la non utilisation d'un certain nombre d'additions que nous retrouvons dans l'exemplaire de Bordeaux.

([1]) C'est peut-être cette dernière circonstance qui explique l'omission d'un grand passage manuscrit, vers la fin du chapitre XXII du livre Ier, dans beaucoup d'exemplaires de l'édition de 1595; omission qui fut ensuite réparée à l'aide d'un carton dans quelques exemplaires. Voir la note de M. Payen, *Bullet. du Biblioph.*, 1860.) Il serait d'ailleurs possible qne l'on ne se fût aperçu de cette omission que pendant le séjour de Mlle de Gournay en Guyenne, en confrontant l'exemplaire de Bordeaux avec l'imprimé. Les omissions dans la préface de Montaigne et celle relative au titre (l'épigraphe *Viresque acquirit eundo*) furent probablement constatées à la même époque, mais ne purent être réparées qu'en 1598. — Je fais remarquer que plusieurs des feuillets volants pouvaient être écrits de la main de Montaigne. Ceux qu'il avait placés dans l'exemplaire n° 1 et qui ne s'y trouvent plus, furent probablement enlevés alors pour être placés dans l'exemplaire n° 2 qu'on envoyait à Paris.

([2]) Par exemple l'épisode de Raïsciac, *Essais*, I, 2.

Le travail de collation, une fois terminé, fut adressé à Mlle de Gournay, qui le fit imprimer par l'Angelier, et apporta à la correction des épreuves un soin dont il faut lui tenir compte.

Après les remarques qui précèdent, remarques qui nous ont été suggérées non point par un effort d'imagination, mais par une étude attentive de l'exemplaire de Bordeaux et de l'édition de 1595, il est facile de se rendre compte de l'économie générale de cette édition. Que dirons-nous de son exactitude pour le détail? Nous dirons que c'est un des livres de ce genre les mieux exécutés de l'époque; mais, au risque de passer pour un insensé aux yeux de M. Louandre, nous ne craindrons pas d'affirmer que, si nous nous trouvions aujourd'hui en possession de tous les volumes annotés par l'auteur qui ont servi à établir ce texte, nous pourrions en établir un préférable, en nous conformant aux principes, je ne dirai pas de la critique, mais simplement de l'exactitude moderne. En effet, si, grâce au trésor possédé par la bibliothèque de Bordeaux, nous pouvons constater que le fond des additions de Montaigne a été fidèlement transcrit, nous pouvons constater aussi que, soit par la faute du transcripteur de Brach, soit par celle de l'imprimeur l'Angelier, soit par celle de la correctrice Mlle de Gournay, des phrases importantes ont été négligées, des erreurs, des inexactitudes ont été commises, et, parfois, la physionomie même du texte a été assez gravement altérée (1).

(1) Voici deux exemples pris dans le premier chapitre des *Essais*. L'édition de 1595, p. 2, porte : « Ayant eu a desdaing les larmes et les pleurs. » Montaigne a écrit : « Les larmes et les prieres. » A la même page, en bas, d'après l'édition de 1595, l'armée de Denys « marchandoit de se mutiner et mesme d'arracher Phyton d'entre les mains de ses sergeants. » Montaigne a écrit : « Estant à mesme d'arracher... » Tous les éditeurs ont copié l'édition de 1595 dans ces deux passages; Naigeon n'a corrigé que le premier.

VII

Aujourd'hui que pouvons-nous faire? Je vais m'efforcer de le dire par la déduction de ce qui précède.

Nous possédons l'exemplaire corrigé le plus important de ceux laissés par Montaigne. Le reproduire purement et simplement sans tenir compte de l'édition de 1595, ce serait se condamner à publier un texte incomplet, puisque cette édition fournit des morceaux qui ne sont pas ou ne sont plus dans ledit exemplaire. Le prendre pour base de texte, en le complétant avec l'édition de 1595, comme a fait Naigeon, ce serait encore courir le risque d'être inexact, car l'exemplaire que nous n'avons pas pourrait, si nous l'avions, modifier notre manière de procéder.

L'édition de 1595 a été faite avec soin, et elle représente pour nous les parties manuscrites dont nous n'avons pas les autographes. Son autorité est donc capitale, et je prétends que c'est avec son secours que l'on peut procurer un texte sensiblement meilleur qu'elle-même.

Voici comment il faudrait procéder pour y parvenir.

L'édition de 1595 doit être pour nous comme le canevas des *Essais* : ce canevas, il faut le ressuivre point par point, en y appliquant le tissu brillant et original de Montaigne lorsque nous avons le bonheur de le posséder :

Nam, quanquam sapor est adlata dulcis in unda,
Gratius ex ipso fonte bibuntur aquæ :
Et magis adducto pomum decerpere ramo,
Quam de cælata sumere lance juvat.

Je m'explique : le texte de 1595 est tiré soit de l'édition de 1588, soit de l'exemplaire de Bordeaux, soit, beaucoup plus rarement, de l'exemplaire perdu. Il faut rechercher

l'identité de ces passages, et, lorsqu'elle est dûment
tée, les transcrire sur les documents qui représen
volonté écrite de l'auteur. Tel morceau reproduit exact
à part quelques mots changés çà et là, le texte de
nous prendrons ce morceau dans l'édition de 1588,
l'exemplaire de Bordeaux, car, grâce à ses innom
corrections, il représente fidèlement l'orthographe qu
taigne voulait employer. Nous aurons soin seulemen
tercaler dans ce passage tout ce que l'exemplaire
deaux, ou, à son défaut, l'édition de 1595 pourro
fournir, en fait de modifications de détail.

Tel autre morceau de l'édition de 1595 est incont
ment tiré des additions manuscrites de l'exemplaire
deaux, et ne diffère de l'autographe que par des chang
insignifiants. En ce cas, nous prenons l'addition m
Montaigne, et nous mettons en variante les différe
l'impression de 1595; car nous ne pouvons guère nou
per en adoptant ce que Montaigne lui-même a écrit
exemplaire destiné par lui à l'impression, tandis
différences de l'édition de 1595, qui pourraient bien
de Montaigne, peuvent aussi provenir d'erreurs, ma
lectures, corrections inopportunes soit de de Brach,
l'imprimeur, soit de M[lle] de Gournay.

Enfin, lorsque le texte de 1595 nous présente un
qui ne se trouve ni dans l'édition de 1588, ni dans
plaire de Bordeaux, il faut copier scrupuleusement
de 1595 [1], et, en le faisant, on courra peu de ri
s'éloigner de la vraie pensée de l'auteur, car il

[1] J'ajoute qu'il faudrait recueillir au bas des pages les var
quelque importance qui peuvent se trouver dans l'édition de
il est possible que cette édition ait été revue sur les docum
nous manquent aujourd'hui. (Cf. ci-dessus, p. 25, et voy.
poétiques de P. de Brach, t. II, p. LXXVII.)

ble, comme je l'ai déjà dit, que l'exemplaire envoyé à Gournay portait un certain nombre d'additions de la de Montaigne, précisément celles que n'a pas l'exemde Bordeaux; en sorte que ces additions-là ont dû être nées sur l'autographe même, et n'ont pas, comme les , couru la chance des erreurs de transcription.

endant, comme il est très certain que, quelque soin on apporte à établir un texte aussi rapproché que le de la pensée de Montaigne, on n'obtiendra jamais perfection relative, très éloignée de celle où se trount les *Essais,* si leur auteur avait pu donner avant sa 'édition qu'il méditait; comme on ne peut pas assurer l passage écrit de sa main et inséré par nous n'aurait é supprimé, ou modifié, ou remplacé à l'impression, il te, à mon avis, de distinguer du reste le texte arrêté i et livré au public en 1588, en mettant entre crochets e qui provient des additions postérieures (1), et en vant en variantes les parties du texte de 1588 qui ont assées par les additions manuscrites (2).

convient aussi de distinguer par un signe quelconque les addiqui proviennent de l'exemplaire de Bordeaux de celles tirées vement de l'édition de 1595.

ans son intéressante *Notice bibliographique* (1837), M. le Dr Payen le futur éditeur de Montaigne devrait « comparer très exacte- les éditions primitives des *Essais,* 1580, 1582, 1587, 1588, , 1635 et 1802; indiquer les additions, les suppressions, les ections, et rapprocher ces variantes des changements survenus la position de Montaigne. » On comprend combien une édition uisant ainsi toutes les fluctuations de la pensée du moraliste de sérieux intérêt; mais je n'ai point à m'occuper ici des détails te édition modèle, qui sera d'une exécution fort difficile. Je che dans ce travail, non pas aux transformations successives et urieuses des *Essais* à diverses époques, mais simplement à issement de leur texte définitif, que je crois encore imparfaiteétabli, et qu'il faut bien établir avant de songer à ses accessoires. les distinctions typographiques que je propose d'y introduire



On me dira peut-être qu'une édition ainsi c
remplie de disparates, puisqu'elle représentera succ
l'orthographe de l'édition de 1588, celle de Mont
différente de la précédente, et enfin celle de 159
conforme ni à l'une ni à l'autre.

A cela je répondrai : Si l'on trouvait les *Essais*
bout à l'autre de la main de Montaigne, hésiterait
d'hui à reproduire exactement cette copie? Non ce
on n'hésiterait pas à le faire. Eh bien! au lieu
les *Essais* en autographe, nous en avons enviro
Ce tiers suffit pour nous montrer la manière
l'auteur, sa prononciation, les formes de son la
plus l'homme, car c'est plus son style. Devons-no
chance de perdre, par suite d'un accident, ce d
précieux, qui est, si je puis dire, une image
l'écrivain? Et pourquoi donc substituer aux mo
taigne les mots de de Brach, ceux des comp
l'Angelier, ceux de Mlle de Gournay, ou, comme
enfin, ceux de Naigeon? Tout simplement pour av
d'orthographe uniforme? Vraiment, la raison est
et, du moment où l'on ne suit pas l'orthograph
l'auteur, il serait bien plus logique d'appliquer
l'orthographe de nos jours, que celle de l'éditio
qui s'éloigne au moins autant de l'original.

D'ailleurs, ce qui importe, à mon sens, c'est q
une édition où l'on tire parti de tout ce qu'offre l
de Bordeaux ([1]), et qui préserve de la destru

ont bien moins pour but de faire remarquer les changeme
dans la pensée de Montaigne, que d'indiquer au premier
source et le degré d'authenticité de chaque passage.

([1]) Y compris, bien entendu, les phrases et additio
modifiées plus tard. Je dois citer à ce sujet, et citer a
curieux et trop rare opuscule de mon savant ami M. Gu

ssion parfaitement authentique de la pensée de Mon-
e. L'édition de Naigeon, avec son orthographe de fan-
et beaucoup d'autres défauts, est, à cet égard, tout à
nsuffisante. Qu'une fois le texte établi sur les bases
demment indiquées, l'on s'efforce, dans une édition
aire, de lui donner plus d'unité et d'harmonie, en
ant à tout l'ouvrage soit l'orthographe des parties ma-
ites, soit l'orthographe de 1588, en quelque sorte
onnée par l'auteur, et, en réalité, plus simple et plus
ochée de la nôtre que celle de 1595, rien de mieux;
il est urgent, ce me semble, de faire d'abord une édi-
ritique fondamentale, fournissant distinctement les trois
es authentiques du texte, les combinant ensemble à
d'une méthode sévère et d'une exécution régulière et
e. C'est ce que nous voudrions qui fût fait; c'est ce
jour peut-être nous nous efforcerons de faire.

en 1844, où se trouvent recueillies et ingénieusement grou-
beaucoup de leçons inédites de l'exemplaire de Bordeaux. Voir
ulièrement les observations des pages 10, 11 et 12.



RÉMINISCENCES

DE

LA VIE AMÉRICAINE

PAR M. MÉGRET.

MESSIEURS,

[Je] me proposais de vous offrir une œuvre plus sérieuse [pour] la première lecture que vos usages m'appellent à faire [deva]nt vous; mais des occupations importantes ne m'ont [pas] permis, à mon grand regret, de réaliser ce projet. Je [suis] obligé de réclamer votre indulgence et de vous prier [de v]ous contenter de quelques souvenirs que la lecture [faite] dans notre dernière réunion par un de nos honorables [collè]gues, a réveillés en moi.

[L]a réminiscence, cette faculté de l'âme qui nous reporte [vers] les choses passées, me permettra de m'acquitter envers [vous].

[M]. Sédail nous a lu une intéressante étude philosophique [sur] la position sociale de la femme, de la jeune fille en [Fra]nce et en Amérique; j'espère qu'il voudra bien me per[met]tre d'ajouter quelques réflexions à celles qu'il nous a [dév]eloppées, et que nous avons entendues avec tant de [plai]sir. Je ne saurais mieux parler; mais peut-être le ferai-je [ave]c un peu plus de connaissance du sujet. J'ai parcouru, [hab]ité cette terre privilégiée qui fait naître les peuples, les



nations sans les douleurs de l'enfantement, les
sans les mécomptes de l'adolescence, les fait jail
sein tout armés, comme la Sagesse antique.

L'Amérique civilisée est peu connue de nous. N
ciers, suivant la trace des Cooper, des Mayne Reid,
des forêts vierges, des sauvages héros qui les pe
visage pâle s'imagine qu'il est exposé à rencontrer,
pas, suivant le sentier de guerre, le Mingo, le M
Chipeway qui doit le scalper, si quelque Mohican
ne vient pas le secourir. Il n'y a plus de désert o
cain s'implante; il porte avec lui une faculté d'
telle qu'il s'identifie tout ce qui l'approche. Mais
pas, sous prétexte d'une lecture, abuser de mon p
vous forcer à entendre un volume sur les mœurs
de ce jeune peuple, pas plus qu'une description de
si souvent décrites, quoique, dans ces solitudes, on
partout des aspects inconnus à notre Europe, des
grandioses comme la nature se plaît à en offri
pays seulement, des solutions de continuité ver
incommensurables, des rochers aux aspects étrang
tiques, aux lignes heurtées, et que Dante, s'il les e
eût préféré au sien pour accroupir « le monstre, o
la Crète (1). »

Le moi est incommode, haïssable; mais si les
la cause m'obligent à faire de l'égotisme, veuillez
donner. Après tout, dirait Cervantès, avec cette a
donne seul le génie : *Sin perdon, asi se llama.*

Il s'agit de réminiscence : il s'en présente un
plume, quelques vers qu'une muse inexpérimenté
à un monolithe qui l'avait frappé d'admiration par
de sauvage grandeur.

(1) *Divine Comédie. L'Enfer*, chant XII.

tait comme une sentinelle à l'entrée d'une gorge étroite
lominait une montagne couverte d'arbres gigantesques.
ugissement sourd commençait à s'entendre. Un tour-
, comme il s'en forme quelquefois dans ces vallées,
içait avec une majesté effrayante, augmentant son fracas
sure qu'il approchait, tordant, broyant tout sur son
ge : Arrêtons-nous, dit l'Indien, mon guide, de sa voix
uille, grave, alors que la terre tremblait sous nos pas;
ns-nous aux flancs du rocher. Et au moment où le
sement de la tourmente atteignait son paroxysme :
le souffle de Dieu qui passe! cria-t-il. — Ce que venait
e le sauvage valait au moins un bon sonnet, par consé-
mieux qu'un long poëme.

parlait encore que déjà la trombe n'était plus qu'un peu
dont le dernier soupir expirait mollement dans les
es déchirées des arbres brisés sur le sol; un de ces énormes
ts, comme la terre d'Amérique sait en produire, s'était
u du sommet de la montagne sur le roc qui nous ser-
l'abri, et le reliait à lui par un pont de verdure. Il
ste plus aujourd'hui : le temps en a eu raison comme
utes choses. Voici ces vers, qui furent faits longtemps
:

Vieux roc, je te salue, ô géant de granit!
Sur la base élevée où le Seigneur te mit,
Tu ne peux ignorer, sentinelle perdue,
Au front dominateur et baignant dans la nue,
Ce que le temps passé recèle dans son sein!
Ce passé, qui se tait, que j'interroge en vain,
Pauvre roc! il t'a pris ta ceinture boisée,
La liane couvrant ta surface bronzée,
L'ombrage verdoyant dont l'œil du voyageur
En vain voulait sonder la sombre profondeur,
Ton vieux pont! ce présent du Dieu de la tempête,
Un jour qu'il fit crouler un arbre sur ton faîte.

la continuait ainsi pendant quatre-vingts vers. La Muse



est bavarde quand elle est jeune, et toute fille
qu'elle est, elle a aussi ses erreurs. — Ne craign
ne continue pas, j'arrive aux deux derniers vers :

> Je sens, en te quittant, que mon âme est émue,
> Adieu, Titan déchu ! Vieux roc, je te salue.

Nous voilà bien loin de la femme, le sexe faib
fort, si puissant, car il est la source, le lien de
Pourquoi, a demandé notre honorable collègue,
jeune Américaine jouirait-elle de plus de liberté q
Française ? Grosse question ! Pour y répondre, il f
longue étude des mœurs des deux peuples, trava
cadre ne comporte pas, qu'un jour peut-être je s
votre appréciation.

Quant à présent, nous n'avons pas à nous occ
Française. Que pourrions-nous dire qui n'ait ét
Bonne ou mauvaise, elle reste ce qui est dans s
c'est à dire une fée qui se drape aussi gracieus
la chlamyde des temps passés que dans les tis
tieux de nos jours. Toutes les vertus lui sont acc
les entourant de cette grâce, de cette aisance si
charmante légèreté qui n'appartient qu'à elle.

L'éducation de l'Américaine est toute aut
d'abord qu'elle a ses aptitudes plus prononcées, pa
sont moins multipliées ; elle tient de son père
pratique, raisonneur, qui n'abandonne jamais
dans les circonstances les plus critiques. Quels
les élans de la passion ou les entraînements de la
lative, il ne perd jamais de vue le côté positif des
ne craint pas, lui, que le ciel croule sur sa tête
qu'il est que, par son industrie, il trouvera moy
dans cette position gênante. Il se résume en ces t

es is money. Sa pensée est toujours nettement arrêtée, qu'il l'exprime par cette formule habituelle : Je crois, je ose. Son but est tracé d'avance, et quel que soit le ivinisme de son langage, il suit sa route, comme la motive ses rails; il ne s'arrête que lorsqu'il se brise re l'obstacle qu'il n'a pu surmonter. Parlez-lui de tranions, d'entreprises nouvelles, il les saisira toujours par côté pratique. Autant son raisonnement sera clair, le, précis, quand il vous entretiendra de commerce, lustrie, autant, à quelques rares exceptions près, vous le verez étranger aux questions d'art, qu'il ne veut pas ofondir ni comprendre. Il respectera scrupuleusement e droit, mais il ne cèdera pas une parcelle du sien. Il e ses fils, parce qu'il espère qu'ils répondront à ses soins eront des hommes, c'est à dire des aides plus tard; ses s, parce qu'elles seront les compagnes de la mère, l'ornet de la maison, les fleurs qui recréeront sa vue après les nées de labeur. Il se réserve la direction des fils, comme des filles appartient à la mère, qui règne dans le chez comme lui au dehors.

e jeune Américain, à pareille école, raisonne de bonne re, et s'habitue à ne voir les choses que sous leur côté tif; la jeune fille, elle, acquiert prématurément cet inst de la femme qui la porte à apprécier tout ce qui est ı; puis, elle est dirigée par une mère qui, comme toutes Américaines, fatiguée continuellement du bruit des ires qui se nouent et se dénouent autour d'elle, cherche refuge dans l'étude des auteurs indigènes, des poètes ngers. Presque toujours elle possède deux, trois langues. voyageur est souvent étonné d'entendre une jeune miss une lady lui parler avec pureté, dans sa propre langue, poètes qu'il aime, des auteurs qu'il apprécie le plus, et t cela avec un goût, un tact exquis. — Il n'est pas une





production littéraire remarquable de notre pays qui, après, ne soit dans le boudoir de l'Américaine; ell jours de l'esprit, quand il lui convient de le laisser p l'Américain le sait; aussi, avec le tact qui le carac comprend qu'à une femme d'esprit, il ne faut qu'un de sens, parce que ce serait trop de deux esprits même maison.

Rarement le père impose un époux à sa fille; il ne lui donnant pas de dot, il n'a pas le droit d'en ag Le plus souvent, c'est la jeune fille qui annonce au parents qu'elle est engagée, c'est à dire qu'elle a choix, et il faut ajouter, à sa louange, que ce c presque toujours sortable sous le rapport de la positio des familles. Livrée de bonne heure à elle-même, en garde contre toute surprise; elle sait qu'elle tant qu'elle ne s'est pas donné un maître; qu'épouse le sera plus.

C'est d'elle surtout que Rousseau aurait pu dire : sence d'esprit, la pénétration, les observations fines science des femmes; l'habileté de s'en prévaloir talent.

La liberté laissée aux jeunes filles, et qui serait un chez nous, ne l'est pas en Amérique, où la loi le garde, même contre leur propre imprudence; car pays, *pater* n'est pas celui *quem nuptiæ demonstra* celui qu'elles désignent à la vindicte publique. C'e plutôt au jeune homme à éviter toute démarche mettante. Avant de donner plus de liberté à l Française, il faudrait commencer par modifier notr On pourrait soumettre cette question à nos législateu

Ce n'est pas avec les hommes, c'est dans le s l'Américaine qu'il faut aller, si vous voulez causer sens que l'on donnait jadis à ce mot en France : c'est

trouverez le bon goût, l'élégance des manières, cet t de bon aloi qui, dans des temps meilleurs, nous a té le titre de peuple le plus spirituel de l'univers.

le adopte avec passion ce qui, chez nous, est en harmo- vec ses aptitudes. A l'époque où la fureur des albums s autographes dominait dans toutes les classes élevées et ennes de la société, on trouvait partout, en Amérique, nstrument de supplice où le patient est obligé de uter lui-même. Il était impossible d'échapper au sort un. Comme tout le monde, je tombais dans le guet- que me tendit la belle lady M.....

croyais alors que l'on pouvait faire des fables après nos stes. La jeunesse est présomptueuse : j'eus la faiblesse yer, et j'ai aujourd'hui l'indiscrétion de vous lire cet

L'Album et la Plume.

FABLE.

Dans un salon, rendez-vous gracieux
Où le plaisir chasse la rêverie,
Un riche Album avec coquetterie
Étalait ses feuilles aux yeux.
De sa maîtresse un doux sourire,
Un regard, quelques mots flatteurs,
Du poète accordaient la lyre,
Du peintre animaient les couleurs ;
Aussi l'Album, se croyant une mine
De trésors inédits,
A dame Plume, sa voisine,
Disait que son mérite en faisait tout le prix.
Sous ma splendide reliure,
La Poésie et la Peinture
Se parent tour à tour de leurs traits les plus beaux,
Et leurs muses, l'on peut m'en croire,
Chétifs instruments de ma gloire,
Empruntent pour m'orner et plumes et pinceaux.
Quand l'ombre du passé couvrira de son voile

Ces noms inscrits sur moi, mais alors inconnus,
Moi seul, dans l'avenir, resplendissante étoile,
Je brillerai pour ceux qui ne sont plus.
Ne sois pas étonnée,
Ma pauvre abandonnée,
Si tant de beaux esprits me font de doux aveux.
Ils pensent que sur eux
Je laisserai tomber un rayon de ma gloire
Dont les siècles futurs garderont la mémoire.
Pauvre insensé! Meuble orgueilleux et vain!
Crois-tu que ton mérite
T'ait pu valoir un si brillant destin?
Sous ton stupide orgueil, ta sottise s'abrite,
Lui dit la Plume avec mépris.
Sous la main aristocratique,
Dont le choix seul a fait ton prix,
Tu moisirais encor dans la sombre boutique
Où bien par hasard tu fus pris!
C'est ta noble maîtresse,
Son affabilité,
Sa grâce enchanteresse,
Son esprit, sa beauté,
Que chante le poète en si belles images,
Que célèbre le peintre en colorant tes pages,
Peux-tu penser que tous ses frais
Aillent à ton adresse?
Ne vois-tu pas, pauvre niais!
Que c'est pour ta maîtresse!

Il faut l'avouer, il était bien excusable de tomber pareilles fautes, quand une lady comme la maîtresse vous priait. Belle, noble, spirituelle, elle trônait haute société. Ses désirs étaient des arrêts. Elle ava ses enfants toutes les sollicitudes maternelles, et ne gnait pas de leur porter elle-même les soins l vulgaires. — C'était bien la femme forte des temps qui gardait la maison et filait de la laine. — Cep avant d'aller à l'autel, elle avait été visiter, seule, av qui devait être son époux, les chutes du Niagara : il n

en que de naturel dans les mœurs du pays. Jamais tion d'esprit ne fut plus grande. Quand elle parlait d'un qui l'intéressait, elle atteignait les hauteurs de la véri- éloquence; car l'Américaine, sous des dehors froids, te promptement aux idées généreuses.

jour, une feuille française, qui attaquait M. de Lamar- t jetait son génie, des régions élevées où il a établi son dans la fange d'une critique mauvaise, acerbe, tomba lieu d'un essaim de jeunes ladys. Jamais poète ne fut x défendu, ne fut plus promptement replacé sur le stal d'où l'envie l'avait précipité. Lady M..... parlait en ne, mais Corinne tranquillement inspirée. Elle évoqua re du grand poète de l'antiquité, et par une allusion ement amenée, elle fit de celui qu'elle défendait le plus oge qu'un poète pût mériter.

sayai de traduire en vers quelques parties des magni- es de son langage. Messieurs, les voici; excusez-moi, nt les derniers :

Amis, à ce banquet, c'est moi qui vous convie,
Buvons de l'Archipel les liquides trésors !
Aux ennuis de nos jours qu'une heure soit ravie,
Jouissons du présent... on rit peu chez les morts !
Ainsi parle Archytas..., et ses nombreux convives,
Enivrés de parfums et le front ceint de fleurs,
Oubliaient en chantant les heures fugitives.
Ils paraient l'avenir des plus belles couleurs.
Tout à coup, un vieillard parut sous le portique.
Ses traits, des immortels, avaient la majesté.
Il chante les héros sur le mode ionique :
Chacun se tait, l'écoute et se sent transporté.
Qui pourrait se soustraire aux élans de la gloire !
Mais Archytas se lève, et les regards brillants :
Poursuis, noble vieillard, ces beaux chants de victoire,
Poursuis... et nous boirons tous à tes cheveux blancs !
Ils écoutent, ravis, son chant large et sévère,
Les sublimes exploits que son rhytme évoquait.

Ce vieillard avait faim!... il s'appelait Homère...

. . . .

Assis au milieu d'eux, il prit part au banquet.
O Salamine, Argos! Athènes, folle ville!
Ainsi seront toujours les décrets éternels!
Le poète vivant!... rapsode sans asile!
Il n'est plus!... c'est à qui lui dresse des autels!
Il te fallait aussi cette gloire complète,
Martyr! Tu dois subir cette commune loi!
La France à son banquet te convie, ô poète!
Lutte contre aujourd'hui, car demain est à toi!

SUR LA DÉVIATION

DANS LA CHUTE DES GRAVES

PAR A. HAILLECOURT

n élève de l'École normale, agrégé de l'Université, ancien professeur de mathémati-
s au lycée de Toulouse, inspecteur de l'Académie de Dijon, membre correspondant de
adémie.

(Inséré dans les Actes, par décision de l'Académie en date du 31 mai 1866)

n étudiant la question, déjà ancienne, de la chute des es, j'ai été conduit à faire abstraction de l'aplatissement sphéroïde, de son mouvement de translation, et de la tance de l'air.

ais, en compensation, j'ai pu établir quelques théorèmes énoncé parfaitement clair, en laissant des valeurs quel- ques à des éléments que l'on suppose ordinairement assez s pour qu'on puisse en négliger les puissances supérieures. a méthode est, je crois, complètement neuve; ses résul- contredisent, en quelques points, l'opinion généralement ise : c'est ce qui m'engage à soumettre mon travail à adémie.

rigueux, le 30 mars 1866.

A. Haillecourt.

Hypothèses et Définitions.

- I. Une sphère homogène, ou composée de couches homo- es, tourne uniformément, de l'ouest à l'est, autour d'un es diamètres; sa forme se maintient intacte, malgré la e centrifuge que développe la rotation.

I. Un point matériel, qui faisait corps avec la sphère,

s'en détache, et se meut en vertu de sa vitesse ac
de l'attraction que la sphère exerce sur lui conform
la loi de Newton. On cherche les principales circo
de son mouvement relatif, en s'occupant surtout de l
tion parallèle à l'équateur (à l'est ou à l'ouest),
déviation dans le sens du méridien (au nord ou au s

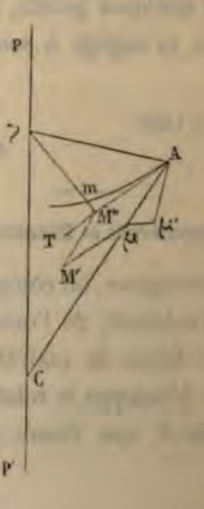
Tel est le problème que nous nous proposons, en no
gnant à ne baser nos conclusions que sur des résolu
comparaisons, d'équations rigoureusement démontré

2 — III. Définition. En un point A, pris hors de la sp
appelle *verticale* la direction initiale, estimée par
la sphère mobile, de la chute d'un point matériel
librement à partir du moment où il s'en est détaché

D'après un raisonnement bien connu, en appela
plomb un fil sans masse, inextensible, mais parf
flexible, portant à son extrémité un point matéri
pouvons poser :

1er Principe : *La verticale d'un point est donnée*
fil-à-plomb infiniment petit suspendu à ce point.

IV. A étant la position initiale ou le point de d
mobile M, M′ sa position au bout du temps élém



as son mouvement absolu, $A\gamma$ $(= r)$ et γ le rayon et le
ntre du parallèle que décrirait le mobile s'il restait attaché
a sphère, ω la vitesse angulaire et C le centre de celle-ci;
nons $M'\mu$ perpendiculaire au *rayon* CA et $M'M''$ perpen-
ulaire à la tangente AT du parallèle; joignons $\gamma M''$ qui
contre le parallèle en m; menons $\mu\mu' = m M''$ dans le
n PCA, perpendiculairement à l'axe de rotation PP', et
gnons $A\mu'$. Un raisonnement connu permet de poser :

$$A\mu = \frac{1}{2} G\theta^2; \quad A\mu' = \frac{1}{2} g\theta^2; \quad m M'' = \frac{1}{2} r \omega^2 \theta^2$$

désignant par G l'*attraction réelle,* et par g l'*attraction*
arente.

omme $\omega^2 r$ est la force centrifuge en A, nous avons :

ᵐᵉ PRINCIPE : *L'attraction apparente, au moment du*
art, est la résultante de l'attraction réelle et de la force
rifuge; elle est comprise dans le méridien.

Le déplacement du mobile, dans son mouvement relatif,
la résultante des deux chemins $m M''$, $M''M'$, résultante
n peut remplacer par $A\mu'$, puisqu'ils sont respectivement
ux et parallèles à $\mu\mu'$ et $A\mu$.

μ' est donc la direction initiale du mouvement relatif du
bile, ou (2) la verticale de A. Donc :

ᵐᵉ PRINCIPE : *La verticale est comprise dans le méridien.*

REM. Au fond, ce 3ᵉ principe n'est autre chose que la
onde partie du 2ᵉ; mais nous avons cru devoir conserver
mot *attraction apparente,* qui n'est pas inconnu dans le
gage mathématique.

COR. Pour construire g en grandeur et direction, après
ir pris $AI = G$ sur AC, on mène $IH = \omega^2 r$ perpendiculaire
P, et on joint AH. (Fig. 2.)

-REM. Nous convenons, pour la première partie du travail,
considérer exclusivement le cas où le point C_1 est du même
é de γ que le centre C.

5 — V. Définition. AC_1 étant la verticale de A, imagi
cône qu'elle engendrerait en tournant autour de PP
appellerons *nord* la portion de l'espace intérieure à c
P étant le *pôle boréal*.

Rem. Les régions *est* et *ouest* seront toujours cell
à sa droite et à sa gauche, un observateur entraîn
mouvement de la sphère, et regardant vers le pôle b
le nord.

Formules de transformations.

6 — Conservant les notations précédentes (G, g, ω),
a le *rayon* CA du point de départ, φ son angle avec l'é
δ et φ_1 les angles de la verticale avec le rayon et l'éq

Comme r (= $A\gamma$) = $a \cos \varphi$, la force centrifuge
expression $a\,\omega^2 \cos \varphi$.

Pour abréger, posons $$\frac{a\,\omega^2}{G} = K$$

Le triangle AIH, dans lequel (3. Cor.) AI = G
$= a\,\omega^2 \cos \varphi = KG \cos \varphi$, donne

$$\sin \delta = K \sin \varphi_1 \cos \varphi \; ; \qquad \varphi_1 = \varphi + \delta$$

$K \sin \varphi_1 \cos \varphi$ comme relations fondamentales.

Rem. μ étant une constante telle que $G = \frac{\mu}{a^2}$, si

$f = \frac{\omega^2}{\mu}$, il vient : $$K = f a^3$$

7 — Les équations (c) donnent :

$$\frac{\cos \delta}{1 - K \cos^2 \varphi} = \frac{\sin \delta}{K \sin \varphi \cos \varphi} = \frac{\sin \varphi_1}{\sin \varphi} = \frac{\cos \varphi_1}{(1-K)\cos \varphi} = \frac{\sin(\varphi}{(2-K)\,\mathrm{si}}$$

$$\frac{\cos \delta}{1 - K \sin^2 \varphi_1} = \frac{\sin \delta}{K \sin \varphi_1 \cos \varphi_1} = \frac{\sin \varphi}{(1-K)\sin \varphi_1} = \frac{\cos \varphi}{\cos \varphi_1} = \frac{\sin(}{(2-K)\,\mathrm{si}}$$

$$tg\,\delta = \frac{K \sin \varphi \cos \varphi}{1 - K \cos^2 \varphi} = \frac{K \sin \varphi_1 \cos \varphi_1}{1 - K \sin^2 \varphi_1}.$$

l :

$$tg\varphi = (1 - K)\, tg\varphi_1 = (1 - fa^2)\, tg\varphi_1 \qquad (d')$$

OR. φ_1 devant être aigu, suivant la convention faite (4), prouve qu'il faut que

$$K = fa^2 < 1$$

e qui revient à dire qu'*il faut que la force centrifuge reste ndre que l'attraction réelle, lors même que l'on trans-erait le point de départ sur l'équateur, sans changer sa ance au centre.*

Équation de la trajectoire du mobile, dans son mouvement absolu.

Cette courbe (3) est comprise dans le plan CAT. En ant C pour origine, et CA pour axe des X, d'un système ogonal de coordonnées, elle a pour équation (Duhamel, II, 50) :

$$\mu^2 y^2 + (-b)\, c^2 x^2 \pm 2\, c^2 x \sqrt{\mu^2 - (-b)\, c^2} = c^4. \qquad (t)$$

laquelle :

$$(-b) = \frac{2\mu}{a} - v_0^2 = 2Ga - a^2\omega^2\cos^2\varphi;$$

$$c = av_0 \sin(a, v_0) = a^2\,\omega\cos\varphi,$$

que :

$$v_0 = r\omega = a\omega\cos\varphi, \text{ et que } \sin(a, v_0) = \sin 1^d = 1.$$

:

$$\mu^2 - (-b)\, c^2 = a^4 (G - a\,\omega^2\cos^2\varphi)^2.$$

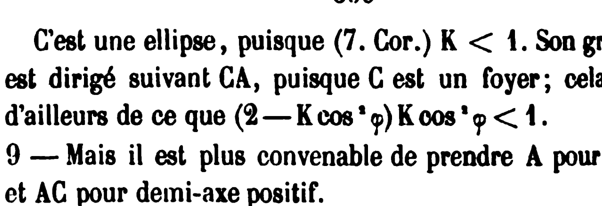
ubstituant dans (t), et divisant par a^4 :

$$y^2 + (2G - a\omega^2\cos^2\varphi)\, a\omega^2\cos^2\varphi\, x^2 \pm 2\,(G - a\omega^2\cos^2\varphi)\, a^2\omega^2\cos^2\varphi\, x = a^4\omega^4\cos^4\varphi. \qquad (t')$$

signe — convient seul, puisque (t') est vérifié pour $x = a$ $= o$.

ivisant par G^2, remplaçant $\frac{a\omega^2}{G}$ par K :

$$^2 + (2 - K\cos^2\varphi)\, K\cos^2\varphi\, x^2 - 2a(1 - K\cos^2\varphi)\, K\cos^2\varphi\, x = a^2K^2\cos^4\varphi \qquad (t'')$$



C'est une ellipse, puisque (7. Cor.) $K < 1$. Son gr
est dirigé suivant CA, puisque C est un foyer; cela
d'ailleurs de ce que $(2 - K\cos^2\varphi) K\cos^2\varphi < 1$.

9 — Mais il est plus convenable de prendre A pour
et AC pour demi-axe positif.

Cette transformation donne finalement :

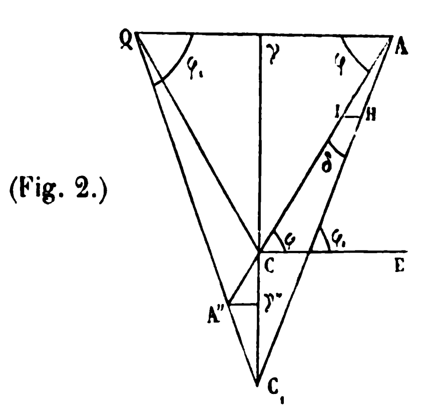
$$y^2 = 2a\,K\cos^2\varphi\, x - (2 - K\cos^2\varphi)\,K\cos^2\varphi\, x^2$$

α étant le demi-grand axe, et ρ le rayon de courb
sommet A

$$\alpha = \frac{a}{2 - K\cos^2\varphi} \qquad \rho = aK\cos^2\varphi.$$

Section, par le plan de la trajectoire, du cône que décrit la
en tournant autour de PP'.

10 — AQC_1 est la section de ce cône par le plan méri
pendiculaire au plan de la trajectoire.



(Fig. 2.)

Donc, pour les mêmes axes coordonnés, l'équa
(Lefebure de Fourcy, p. 325) :

$$Y^2 = 2\,\frac{A\gamma . A'\gamma'}{\frac{1}{2}AA'}\,x - \frac{A\gamma . A'\gamma'}{(\frac{1}{2}AA')^2}\,x^2$$

Le triangle AQA″ donne :

$$A'' = AQ \frac{\sin \varphi_1}{\sin(\varphi + \varphi_1)} = 2a \frac{\cos\varphi \sin\varphi_1}{\sin(\varphi+\varphi_1)} = 2a \frac{1}{2-K} \quad (7, d)$$

Donc :

$$\frac{1}{2} AA' = a \frac{1}{2-K} \; ; \; CA' = a \frac{K}{2-K}$$

Les triangles CAγ, CA″γ″ donnent :

$$A'\gamma' = A\gamma \frac{CA'}{CA} = a \cos\varphi \frac{K}{2-K}.$$

Substituant :

$$Y^2 = 2aK\cos^2\varphi\, x - (2-K) K \cos^2\varphi\, x^2. \quad (V)$$

Rem. Les courbes (T) et (V) sont osculatrices en A.

Déviation dans le sens du méridien.

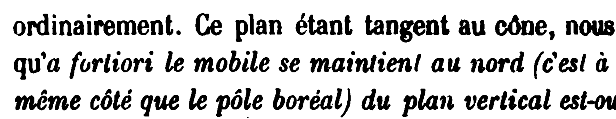
— Rapprochons les équations (T) et (V) :

$$y^2 = 2aK\cos^2\varphi\; x - (2 - K\cos^2\varphi)\; K\cos^2\varphi\, x^2$$
$$Y^2 = 2aK\cos^2\varphi\; x - (2 - K \qquad\quad)\; K\cos^2\varphi\, x^2$$

Tant que φ n'est pas nul, pour le même x, Y surpasse y. courbe (T) est donc enveloppée par la courbe (V), et par nséquent par le cône que décrit la verticale. Ainsi, nous pelant nos définitions (5, V), et supposant le point de part hors de l'équateur, du côté du pôle boréal, nous ons :

1er Théorème : *Dans sa chute libre, un point matériel passe le départ, et se maintient constamment, au nord par pport à la verticale du point de départ.*

Cor. C'est le plan vertical perpendiculaire au méridien i détermine les régions nord et sud, telles qu'on les conçoit


ordinairement. Ce plan étant tangent au cône, nous
qu'*a fortiori le mobile se maintient au nord (c'est à
même côté que le pôle boréal) du plan vertical est-ou*

Déviation parallèle à l'équateur.

12 — 1er LEMME. Si un point est situé sur le grand a
ellipse, sa distance au sommet le plus éloigné est le ma
absolu de ses distances aux divers points de la courb

2me LEMME. Un point étant situé sur le petit ax
ellipse, sa distance au sommet le plus éloigné est u
mum absolu, s'il n'est pas compris entre les centres
bure correspondants aux sommets; mais, s'il est comp
ces centres, cette distance est un minimum relatif.

13 — Projetons sur l'équateur la trajectoire (T), de
à avoir la trajectoire (T_1) de la projection M_1 du m
pour cela remplaçons $x \cos \varphi$ par x_1; il vient :

$$y_1^2 = 2a\mathrm{K}\cos\varphi\, x_1 - \mathrm{K}(2 - \mathrm{K}\cos^2\varphi)\, x_1^2.$$

ou

$$y_1^2 = 2a_1\mathrm{K}x_1 - \mathrm{K}(2 - \mathrm{K}\cos^2\varphi)\, x_1^2,$$

en posant $\mathrm{CA}_1 = \mathrm{CA}\cos\varphi = a\cos\varphi = a_1$; d'où (9

$$\alpha_1 = \frac{a_1}{2 - \mathrm{K}\cos^2\varphi} \qquad \rho_1 = a_1\mathrm{K}$$

13 *bis*. Soit l'homothétique de cette courbe par ra
centre C, en prenant $\frac{1}{\cos\varphi}$ pour rapport d'homothé
équation est :

$$y_2^2 = 2a\mathrm{K}x_2 - \mathrm{K}(2 - \mathrm{K}\cos^2\varphi)\, x_2^2.$$

Elle a pour sommet de droite, qui sert en mêm
d'origine, le point A_2, tel que $\mathrm{CA}_2 = a$.

Soit encore l'homothétique pour le rapport $\frac{1}{a\cos}$
équation est :

$$y_3^2 = 2\mathrm{K}x_3 - \mathrm{K}(2 - \mathrm{K}\cos^2\varphi)\, x_3^2.$$

Le point A_1, tel que $CA_1 = 1$, en est le sommet de droite l'origine des coordonnées.

— Puisque (7, Rem.) $K < 1$, on voit que ρ_1 et α_1 sont [mo]indres que a_1. Quant à leur rapport, il peut être inférieur, [éga]l ou supérieur à l'unité.

[1]° Soit $K (2 - K \cos^2 \varphi) < 1$; A_1A_1' est le grand axe et [ρ_1 <] α_1; ce qui donne $\rho_1 < \alpha_1 < a_1$, ou cette C — O_1 — H_1 — A_1 [suc]cession de points, O_1 étant le centre de la courbe, et H_1 [le c]entre de courbure pour le sommet A_1; CA_1 est donc [(]1er Lemme) maximum absolu.

[2]° Soit $K (2 - K \cos^2 \varphi) = 1$. La courbe est une circonfé[ren]ce dont le centre est sur CA_1; donc CA_1 est encore maxi[mu]m absolu.

[3]° Soit enfin $K (2 - K \cos^2 \varphi) > 1$; c'est alors le petit [axe] qui est dirigé suivant CA_1, et $\rho_1 > \alpha_1$; ce qui donne : [α_1] $< \rho_1 < a_1$, ou cette nouvelle C — H_1 — O_1 — A_1 succes[sion] des 4 points. CA_1 est encore (2e Lemme) maximum absolu.

— Au moment du départ, la vitesse angulaire du mobile [s]e projette en vraie grandeur, puisque la tangente AT est [para]llèle à l'équateur; celle de M_1 est donc aussi ω. La loi [des] aires s'appliquant au mouvement de M_1 sur (T_1) comme [ce]lui de M sur (T), à une moindre distance à C correspond [une] plus grande vitesse angulaire; ω est donc le minimum [abs]olu de ces vitesses; M_1 tourne plus rapidement que le [mér]idien, et nous avons :

[...]° Théorème : *Dans sa chute libre, le mobile passe dès le [dép]art, et se maintient constamment, à l'est du méridien dont [il s']est détaché.*

— Supposons a constant, mais φ variable; $K = f a^2$ est aussi [con]stant.

[D]ans l'équation (T_1), si φ augmente, y_1 diminue pour le même [...] Soit $\varphi'' > \varphi'$; (T''_1) est enveloppée par (T'_1), qui n'a avec elle

que le sommet A_2 en commun. Elle est donc, comme on le verrait facilement, parcourue avec une plus grande vitesse angulaire.

Cor. *De deux mobiles partis simultanément de deux points équidistants du centre, c'est celui dont le point de départ est le plus voisin du pôle qui dévie le plus rapidement à l'est.*

Soit au contraire φ constant, mais a variable. $K = f a^2$ augmente avec a. Si donc $a'' > a'$, aux environs du sommet A_2 (13 *bis*) commun aux deux courbes, (T''_2) est extérieure à (T'_2). D'où, par suite de la comparaison des vitesses angulaires.

Cor. *De deux mobiles partis simultanément de deux points d'un même rayon, celui dont le point de départ est le plus éloigné du centre est celui qui,* au commencement du mouvement, *dévie le moins rapidement à l'est.*

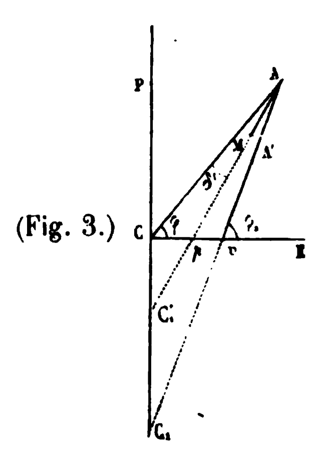
Rem. *Il pourra, ou non, suivant les cas, rejoindre l'autre.*

Du Fil-à-plomb.

17 — Soit AM un fil-à-plomb suspendu en A. Son prolongement Mp est la verticale de M.

ρ étant le rayon vecteur CM, il vient (7, d'')

$$tg\, \mathrm{MCE} \text{ ou } tg\, u = tg\, \mathrm{M}p\mathrm{E}\, (1 - f\rho^2)$$



(Fig. 3.)

Soient CE l'axe, et C le point fixe, d'un système de coor-

nées polaires. L'équation du lieu des points M, ou des pieds fils-à-plomb suspendus en A, sera

$$tg\,u = \frac{a \sin \varphi - \rho \sin u}{a \cos \varphi - \rho \cos u}\,(1 - f\rho^3). \qquad \text{(F)}$$

ù

$$\rho \frac{du}{d\rho} = f \cos^2 u\, \rho^3\, \frac{4\rho \sin u - 3a \sin \varphi.}{a \cos \varphi - f \cos^2 u\, \rho^4}. \qquad \text{(F')}$$

$= o$ donne $u = \varphi$. Donc la courbe passe en C, et y a pour tangente. Quant à la tangente en A, elle se confond la verticale Av (2, III), comme d'ailleurs on le reconrait au moyen de l'équation (F').

— Soit A' un point, entre A et v, de la verticale Av, a' sa ance CA' au centre et φ' l'angle A' CE. Pour qu'il fût sur ourbe (F), il faudrait qu'on eût simultanément :

$$tg\,\varphi = (1 - fa^3)\, tg\,\varphi_1\,; \quad tg\,\varphi' = (1 - fa'^3)\, tg\,\varphi_1$$

ui est impossible, puisque $\varphi' < \varphi$ donne $a' < a$, vu que 90° (4).

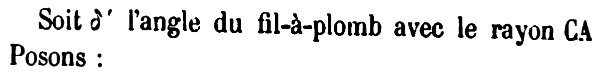
OR. *Tout fil-à-plomb se place entre la verticale et le m.* p est donc entre C et v.

n verrait de même qu'une droite, issue de A et comprise l'angle CAv, ne peut rencontrer le lieu qu'en un seul t autre que A. Le changement de signe que subit, quand passe de A en p, la fonction

$$tgu - tg\,\text{M}p\text{E}\,(1 - f\rho^3),$$

uve d'ailleurs que cette même droite a au moins un point mun avec cette courbe. Ce lieu a donc une partie continue, prise dans le triangle CAv, qui n'est coupée de nouveau en un seul point par toute droite issue de A. Donc :

OR. *L'angle du fil-à-plomb avec la verticale augmente c sa longueur.*



Soit δ' l'angle du fil-à-plomb avec le rayon CA
Posons :

$$\sin \delta' = K' \sin \varphi'_1 \cos\varphi ; \quad \varphi + \delta' = \varphi'_1$$

sans d'ailleurs attacher à K' aucune idée dynam

Comme (6) nous avons :

$$\sin \delta = K \sin\varphi_1 \cos \varphi ; \quad \varphi + \delta = \varphi_1$$

il vient :

$$\frac{K}{\sin \delta \sin \varphi'_1} = \frac{K'}{\sin \delta' \sin \varphi_1} = \frac{K - K'}{\sin \varphi \sin (\delta - }$$

d'où

$$K' < K < 1$$

19—Le fil-à-plomb, en tournant, engendre un cône d
C'₁, dont les éléments sont les mêmes que ceux
déjà considéré, pourvu qu'on remplace K par K'.

La section, par le plan de la trajectoire, a donc (
équation :

$$Y'^2 = 2\, a\, K' \cos^2 \varphi\, x - K' \cos^2 \varphi\, (2 - K')\, x^2.$$

Reprenons (9)

$$y^2 = 2 a\, K \cos^2 \varphi\, x - K \cos^2 \varphi\, (2 - K \cos^2 \varphi)$$

Au sommet commun A, les rayons de courbur
sont : $\rho' = a\, K' \cos^2 \varphi$ et $\rho = a\, K \cos^2 \varphi$; donc ρ'
AUX ENVIRONS DE CE SOMMET, (T) est extérieure à (P).
nous appelions (5) nord et sud, *par rapport au fil-à*
les portions de l'espace respectivement intérieure
rieure au cône qu'il décrit, nous aurions :

3e THÉORÈME : *Dans sa chute libre, le mobile* co
par passer au sud de tout fil-à-plomb suspendu au
départ.

★

20 — Contrairement à la supposition faite (4 et 7) ju
admettons maintenant que

$$K = f a^3 > 1$$

sque (7) $tg\,\varphi = (1 - K)\,tg\,\varphi_1$, φ_1 est obtus, et C_1 passe du
ne côté de C que γ. Le cône décrit par la verticale s'ou-
it maintenant vers le pôle austral P', les mots *nord* et
ne peuvent plus s'appliquer convenablement :

i nous supposions $K \cos^2 \varphi > 1$, comme (9) $\rho = a K \cos^2 \varphi$
it plus grand que a, le point C serait entre le sommet A
centre correspondant H de courbure, et le mobile ne
rait rencontrer aucune des sphères de centre C et de
n inférieur à CA, quelle que fût la courbe (T), ellipse,
bole, hyperbole.

ous admettrons donc que $K \cos^2 \varphi < 1$. Et alors, H étant
pris entre C et A, parmi les sphères de rayon moindre
CA, il y en aura une infinité que le mobile pourra
ontrer. Or c'est le seul cas qu'il soit réellement bon
dier.

– Un examen attentif prouve que les relations trouvées
', 10) subsistent encore pour le cas de $K > 1$, ainsi que
ation (10) de la section faite, par le plan de la trajectoire,
le cône que décrit la verticale, savoir :

$$Y^2 = 2\,a\,K \cos^2 \varphi\, x - K \cos^2 \varphi\, (2 - K)\, x^2 \qquad (V)$$

R. *Dans sa chute libre, le mobile se maintient constam-
à l'intérieur du cône que décrit la verticale.*

– La projection sur l'équateur de la trajectoire (T) a tou-
pour équation :

$$y_1^2 = 2\,a_1\,K x_1 - K\,(2 - K \cos^2 \varphi)\, x_1^2. \qquad (T_1)$$

$$\rho_1 = a_1 K$$

uisque K et $(2 - K \cos^2 \varphi)$ sont l'un et l'autre plus grands
1, c'est le petit axe qui est dirigé suivant A_1C; mais ici
$> a_1$. Donc (13 et 14) on a : $\rho_1 > a_1 > x_1$; d'où la
ession nouvelle $H_1\ C_1\ O_1\ A_1$ des 4 points.

Donc (2e lemme, 2e partie) CA_1 est minimum re
maximum relatif.

Cor. *Le mobile, dans sa chute libre, reste, au c*
ment du mouvement, à l'ouest du méridien.

23 — ω' étant la vitesse angulaire moyenne de M
parcours de sa trajectoire, ou même de sa demi-
de A_1 en A'_1, on a :

$$\left(\frac{\omega'}{\omega}\right)^{\frac{2}{3}} = \frac{2 - K \cos^2 \varphi}{K^{\frac{1}{3}}}$$

Comme K n'est assujetti qu'à la condition de reste
entre 1 et $\frac{1}{\cos^2 \varphi}$, $\frac{\omega'}{\omega}$ peut, suivant les cas, être
égal ou supérieur à l'unité.

Cor. *Suivant les cas, le mobile restera consta*
l'ouest, ou bien rejoindra le méridien pour passer

24 — Résumé. La loi de *déviation à l'est* n'est don
LOI DE MÉCANIQUE RATIONNELLE pour les mobiles tom
la sphère dont ils se sont détachés. Tel est au co
caractère absolu de la loi de *déviation à l'intérieu*
que décrit la verticale.

25 — Quoique l'aplatissement et le défaut d'homogé
dent notre théorie inapplicable à la terre, il semble
que c'est vers le nord — et non vers le sud — par
la verticale, vers le sud par rapport à un fil-à-pl
lieu la déviation dans le sens du méridien.

* *

Comparaison à une autre théorie.

26 — Pour étudier la déviation dans la chute des g
peut à l'examen du mouvement absolu substituer
mouvement relatif.

n prenant pour axes des Z, des X et des Y positifs, la
cale du point de départ comptée de haut en bas, la mé-
nne dirigée du nord au sud, et la *perpendiculaire* de
à l'ouest, on trouve (Delaunay, p. 254) pour équations
rentielles du mouvement relatif :

$$(E)\quad \begin{cases} \dfrac{d^2x}{dt^2} = 2\omega\sin\lambda\,\dfrac{dy}{dt} \\ \dfrac{d^2y}{dt^2} = -2\omega\sin\lambda\,\dfrac{dx}{dt} + 2\omega\cos\lambda\,\dfrac{dz}{dt} \\ \dfrac{d^2z}{dt^2} = g - 2\omega\cos\lambda\,\dfrac{dy}{dt} \end{cases}$$

ux intégrations successives, en tenant compte des valeurs
les, donnent :

$$(E')\quad \begin{cases} x = g\sin\lambda\cos\lambda\,\dfrac{(\omega t)^2 - \sin^2(\omega t)}{2\omega^2} \\ y = g\cos\lambda\,\dfrac{2\omega t - \sin 2\omega t}{4\omega^2} \\ z = \frac{1}{2}gt^2\left(\sin^2\lambda + \dfrac{\sin^2\omega t}{\omega^2 t^2}\cos^2\lambda\right) \end{cases}$$

en déduit :

Une déviation au sud du 4e ordre de grandeur par
rt à t, du 2e par rapport à ω;

Une déviation à l'est du 3e ordre par rapport à t du
ar rapport à ω. L'ordre par rapport à ω s'obtient, dans
eux cas, en supprimant haut et bas un facteur commun ω^2.

м. Les équations (E) s'obtiennent en regardant comme
riables l'attraction et la force centrifuge, d'où résulte
ariabilité, en grandeur et direction, de la pesanteur, ou
ction apparente, g. Or M. Quet (*Journal de Mathémat.*,
1853, p. 225) montre que ces hypothèses reviennent à

négliger certains termes en ω^2. Ces équations n'éta
donc pas suffisamment la déviation au sud; il nous
même que, vu la suppression du facteur ω^2, cette insu
s'étend à la déviation à l'est.

***

Rem. L'angle λ n'est autre que notre angle φ. —

27 — Observation. Comme nous avons eu plusieur
supposer l'angle φ différent de zéro, il peut être bon
ner à part ce qui a lieu pour un mobile parti d'u
de l'équateur.

1° Sa trajectoire étant comprise dans l'équateur, il
ni au nord ni au sud.

2° Cette trajectoire a pour équation :

$$y^2 = 2\,\mathrm{K}\,x - (2 - \mathrm{K})\,x^2$$

Nous devons (21) rejeter le cas de $\mathrm{K} > 1$.

Si $\mathrm{K} = 1$, la courbe n'est autre chose qu'une circo
que le mobile parcourt avec une vitesse uniforme; il
donc ni à l'est ni à l'ouest. Il est vrai aussi qu'il res
distance invariable de C_1, qu'il ne *tombe* pas, et q
devons encore exclure ce cas.

Soit enfin $\mathrm{K} < 1$. La courbe est une ellipse dont
le grand axe. On a encore (14,1°) $\rho < \alpha < a$, ou la
sion C O H A des 4 points; CA est donc m
absolu, ω minimum absolu. *Le mobile passe dès le*
et se maintient constamment, à l'est. Remarquons d
que cette déviation se trouve parfaitement démontr
ce cas, par le raisonnement bien simple que M. D
emploie dans son excellente *Cosmographie*.

28 — Rem. La déviation dont nous parlons est touj
déviation *angulaire* et non pas *linéaire*. Celle à l'e

est s'estime autour de la ligne des pôles, et non, comme s la pratique, autour d'une verticale donnée par un fil-à-nb. La conception des cônes explique suffisamment ce n doit entendre par déviation au nord ou au sud; nous rons n'avoir rien à ajouter.

uant au rayon de la sphère attirante, nous l'avons laissé terminé, parce qu'il ne s'agissait pas de fixer la position *point de chute*. Il sera même convenable, dans la lecture a plus grande partie de notre travail, de la concevoir entrée en C. On évitera ainsi l'inconvénient qui consist à laisser son attention s'égarer sur des idées accessoires, eu de la fixer exclusivement sur les points essentiels.



DES HYPOTHÈSES DANS LA SCIENCE

PAR M. VALAT.

est dans la nature de l'esprit humain de rechercher et oursuivre les questions d'un difficile accès, celles surtout n'ont pas reçu de solution complète, soit qu'elles aient importance réelle, soit qu'elles n'aient d'autre mérite celui d'exercer la sagacité. Nous concevons ce mystérieux it qui excite la curiosité des savants, et sans prétendre e titre, pourquoi rougirions-nous d'avouer que nous ouvons également? Ne sommes-nous pas tous les fils re? Un poète, qui connaissait bien le cœur humain, a justement dit :

> Homo sum : humani à me nihil alienum puto.

nous justifierait, au besoin, de vouloir nous intéresser à travaux que nous serions hors d'état d'entreprendre.

'ainement, on nous citera les nombreux échecs qu'a yés notre vanité blessée dans une telle poursuite : ils ne raient ni ralentir notre ardeur, ni détourner de la lutte nouveaux athlètes qui remplacent leurs malheureux anciers. Certes, la découverte de la vérité vaut bien la ne qu'on lui consacre quelques veilles; car ces recherches,

même infructueuses, ont leur charme et leur pri
l'intérêt qu'inspire l'étude de problèmes pour l'
dignes de notre attention, il y a pour l'intelligence
et salutaire exercice dont elle fait toujours son pr
que soit le résultat de ses investigations.

Quelques-uns cependant ont une réputation usu
tout au moins fort au dessus de leur valeur; le
dont ils ont été l'objet n'ont rien produit qui puisse
les dépenses de temps ou d'imagination qu'ils ont
une circonstance fortuite, l'amour du paradoxe, l
d'écrire si commune de nos jours, l'espoir d'u
littéraire ou scientifique, ont donné lieu à des trav
portée. Un homme d'esprit revêt une question
d'une forme piquante; elle obtient une vogue pa
elle vit et vivra peut-être longtemps, jusqu'à c
s'aperçoive qu'elle n'était point digne de l'attentio
savant. Il en est ainsi de beaucoup de nos préoc
du moment : *beaucoup de bruit pour rien*. Il impo
de soumettre à une analyse sévère et impartiale
blèmes que l'opinion publique met à l'ordre du jo
bien que ceux qui s'offrent à notre pensée, afin de
consumer en efforts infructueux les facultés qui n
accordées par la nature pour un meilleur usage.

D'un autre côté, par un contraste frappant, bien
ordinaire, il n'est point rare de rencontrer des c
dont on ne comprend l'importance que lorsqu'el
exposées et formulées; on les a coudoyées, chemin
on les a vues, sans doute d'un œil distrait; il ne
rien que chacun de nous les saisit et en fît l'ob
examen approfondi; on s'est même arrêté devant el
une certaine conscience de leur valeur; puis, on
outre, comme on passe devant un personnage
qu'un instant on a cru reconnaître. Tout à coup, sur

un signe, on s'aperçoit qu'il eût été bon de les aborder; leur découvre un mérite ignoré jusque-là; c'est une ville ouvée sans avoir été perdue; une île fertile et délicieuse, ieu d'un banc de sable ou d'un rocher stérile; on s'étonne s d'avoir eu si peu de perspicacité, et l'on se hâte d'ac- illir, comme une bonne fortune, l'étranger dont les qua- se sont révélées, en lui donnant la place qui lui est .

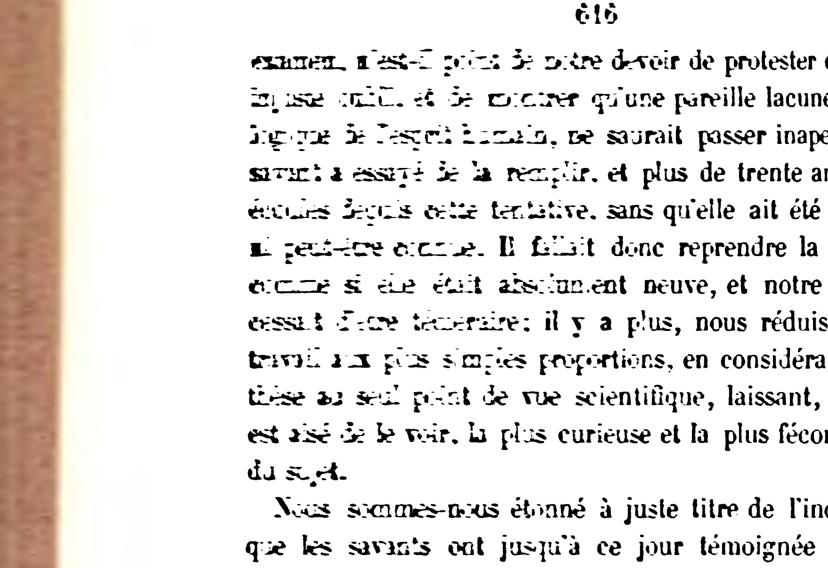
ette bonne fortune, nous croyons l'avoir rencontrée en s occupant d'une théorie de l'hypothèse scientifique; il s suffira, pour nous en convaincre, de considérer le rôle lle joue dans les sciences, dans les arts, dans la discus- ou même dans l'art oratoire, et jusque dans la conver- on familière. Aussi, n'est-ce pas ce qui nous embarrasse; s une bonne idée n'est qu'un instrument, et ce qu'il orte, c'est de savoir s'en servir en l'appliquant à propos. nous avouons notre embarras, et reconnaissons qu'il eût prudent de s'abstenir : c'était déjà quelque chose que oir indiqué un sujet d'étude qui n'a point été envisagé les penseurs avec toute la sollicitude qu'il nous semble amer. Avons-nous bien mesuré nos forces en allant au ? Horace nous donnait un excellent conseil :

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus et versate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.

ous ne l'avons pas suivi; voyons pourquoi...

i nous avons constaté, à notre grande surprise, que l'on égligé presque complètement de mettre en lumière l'un plus puissants moyens d'investigation par suite de ouvertes en tout genre; si personne, à l'exception d'un eur qu'on ne lit pas, et auquel nous ferons largement sa t d'originalité, n'a jugé un tel sujet digne d'un sérieux





examen, n'est-il point de notre devoir de protester c
injuste oubli, et de montrer qu'une pareille lacune
logique de l'esprit humain, ne saurait passer inape
savant a essayé de la remplir, et plus de trente an
écoulés depuis cette tentative, sans qu'elle ait été
ni peut-être connue. Il fallait donc reprendre la
comme si elle était absolument neuve, et notre
essai d'être téméraire; il y a plus, nous réduis
travail aux plus simples proportions, en considéra
thèse au seul point de vue scientifique, laissant,
est aisé de le voir, la plus curieuse et la plus fécon
du sujet.

Nous sommes-nous étonné à juste titre de l'in
que les savants ont jusqu'à ce jour témoignée
occasion? Comment expliquer, en effet, qu'un
aussi précieux dans les recherches scientifiques,
l'époque actuelle, immortelles manifestations du gén
près d'un siècle, n'ait pas été étudié et analysé?
qu'il est difficile de comprendre ou d'expliquer. M
trouve-t-elle pas son emploi? Artifice logique d'une
ble concision, figure oratoire et vulgaire d'un m
secours et d'un effet presque toujours certain, s
de plusieurs acceptions, l'hypothèse est à l'usage
sophe, du rhéteur, du savant qui cherche, comme
qui expose et enseigne; et philosophes, rhéteurs,
n'ont pas daigné lui faire une place dans leurs trai
tiques; les Dictionnaires eux-mêmes, qui ne pou
permettre de la rayer de la langue, l'ont si bien
et mutilée, qu'il y aurait lieu de croire qu'elle es
ment tolérée comme un terme étranger et barbar
rougit. Quoi! elle règne en souveraine dans la fable
et dans la science moderne, depuis les cosmogonies
et d'Hésiode, jusqu'à celles de Laplace et d'Hersc

nètre dans le cabinet du diplomate, se mêle aux délibé-
ions publiques, aux dissertations académiques; prend la
role en casuistique, en morale, en politique; pose des
ctrines sociales à la faveur d'un doute, affirme des décou-
tes, annonce des mondes nouveaux, prédit des cataclismes,
uleverse l'univers ou le refond avec des infiniment petits
it on cherche l'origine toujours contestée, et l'on n'a
nt formulé son mode d'action, ses conditions d'existence
ses titres à la légitime autorité qu'elle exerce! N'est-ce
nt un phénomène curieux à observer, et n'avons-nous pas
ifié l'importance que nous attachons à la solution du pro-
me?

Qu'on ne s'imagine point que nous entreprenions de
der une théorie complète; nous aurons fait assez d'élu-
er, dans la mesure de nos forces, les points suivants, qui
s ont semblé les plus essentiels :

– Quelle est la nature et l'origine de l'hypothèse?
– Quel rôle joue-t-ellé dans l'explication des faits?
– Quelle en est l'utilité ou la nécessité?
– Y a-t-il de vraies et de fausses hypothèses?
– Quelles conditions doivent-elles remplir pour satisfaire
exigences de la logique rationnelle?

Nous n'indiquons point diverses considérations qui se
achent aux précédentes et qui trouveront leur place dans
discussion. Il est évident que nous n'avons pas l'intention
passer en revue les fonctions nombreuses assignées à
pothèse dans chacune des branches des sciences exactes
appliquées, telles que la mécanique, l'astronomie, la
mie dans les sciences naturelles; enfin, dans la philo-
hie, l'histoire, les arts et les lettres elles-mêmes. Cet
men est étranger à notre sujet tel que nous l'avons
conscrit, et nous serions heureux de le voir entreprendre
nos érudits. Une tâche aussi belle, quoique assurément

bien ardue, nous tenterait, si nous étions capab
l'exécuter.

A cette seconde partie qu'il nous paraissait convenabl
diquer, ajoutons un complément indispensable, et qui
une utilité incontestable, soit pour l'exposition, soit pour l
cement des théories scientifiques fondées sur l'observati
faits; il s'agirait de la critique sévère des hypothèses a
ou proposées, tant de celles qui sont contestées que de
qui passent pour incontestables. Cette révision aurai
objet de signaler les hypothèses fausses et dangereus
la science doit repousser, et que le triomphe des spéc
avantageux à divers égards, tend à introduire au dét
de la saine logique.

§ I.

La première autorité que nous ayons à consulter es
contredit, le Dictionnaire de l'Académie française :
seigneur tout honneur.

S'il n'est pas de livre qui soit aussi généralement cr
il n'en est pas non plus qui soit aussi souvent ou
consulté; il est même rare que l'on révoque en d
légitimité de ses décisions; pourtant, on se permet
tout bas qu'il n'est ni infaillible ni complet.

Voici ce que nous y lisons :

Hypothèse, terme de philosophie, supposition d'une
soit possible, soit impossible, de laquelle on ti
conséquence.

Hypothèse se dit de l'assemblage de plusieurs chose
imagine et qu'on suppose pour parvenir plus facilem
l'explication de certains phénomènes; ce qu'on appelle
ment et plus communément *système.*

Hypothèse se dit pareillement d'une proposition p
lière comprise sous la thèse générale.

La première acception, celle qui s'offre le plus fréquemnt, est élucidée par ces deux exemples :

'aire une *hypothèse.*

'argumente sur votre *hypothèse,* de l'*hypothèse* que vous ez.

La deuxième, moins commune, est suivie de ces deux mples :

'*hypothèse* de Ptolémée. — L'*hypothèse* de Tycho-Brahé.

nfin, la troisième, à peine connue, même des savants sont censés en faire usage, est appliquée aux phrases antes :

enons de la thèse à l'*hypothèse.*

ppliquer la thèse à l'*hypothèse.*

aissant de côté les deux dernières acceptions, qu'il nous orte peu d'examiner, tenons-nous-en à la première, et ions qu'on ne nous apprend rien, en nous disant que une *supposition,* et qu'on nous induirait dans une ur étrange, si nous admettions, comme on le dit, que un terme de philosophie; car il est évident qu'il appart également aux sciences, aux arts et à la conversation naire ou soutenue. Les personnes qui l'emploient habilement ne se doutent guère qu'elles font usage d'un ne de philosophie. Nous croyons qu'elles n'en seraient plus fières, si elles le savaient. Du reste, ce qui fortifie convictions à cet endroit, c'est que le Dictionnaire des nces philosophiques (du membre de l'Institut M. Frank) lui fait pas l'honneur de le ranger dans la langue phiphique; il en dit moins encore que l'Académie. Le tionnaire de M. de Montferrier (où l'on trouve aussi de la losophie à la manière de Wronski, c'est-à-dire comme introduction nécessaire à l'étude de la physique, de tronomie, de la mécanique et des mathématiques), n'est plus explicite. Enfin, la plupart des auteurs de grammaires



ou même de Dictionnaires de la langue, copient le Dictionnaire de l'Académie, ou s'ils en diffèrent par de légères nuances, ils ne nous apprennent rien de plus.

Toutefois, il faut excepter le Dictionnaire de Vorepierre, rédigé avec un soin remarquable, et qui mérite la réputation dont il jouit. Il nous donne un fort bon article sur l'*Hypothèse*, prenant avec raison d'excellents détails dans l'*Encyclopédie méthodique*, œuvre du siècle dernier, qu'on a trop louée peut-être à l'origine, et qu'on a trop décriée depuis. Sans nier les imperfections qui déparent ce grand ouvrage, il nous suffit de dire qu'on est encore loin de l'avoir égalé. Les deux notices que nous citons méritent d'être lues et étudiées : leur ressemblance nous permet cependant de nous borner à analyser l'une d'elles, la plus ancienne, sauf à y joindre ce que la dernière nous offre de spécial.

On reconnaîtra qu'elle renferme les éléments principaux d'une théorie déjà remarquable de l'hypothèse.

L'hypothèse est une affirmation sans preuves suffisantes.

Elle est perpétuellement nécessaire dans la théorie de la science.

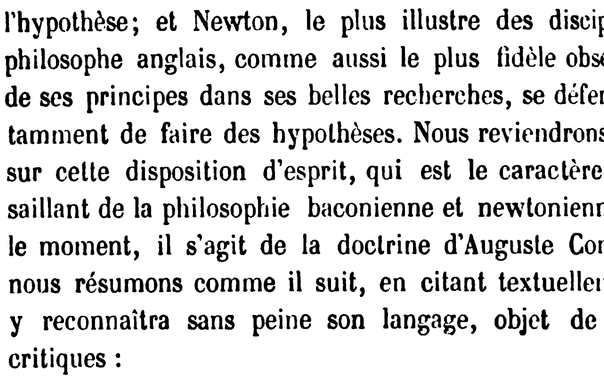
On distingue deux sortes d'hypothèses : les unes servant à résumer les faits observés pour en déduire les faits non observés. Puisées dans le domaine de l'expérience et de l'observation, elles sont constamment *vérifiables;* on les peut nommer *hypothèses de loi,* parce qu'elles deviennent applicables à un grand nombre de phénomènes de même nature : telles furent les lois de Képler, longtemps considérées comme de simples hypothèses. — Les autres sont des hypothèses de cause, quand on imagine des agents invisibles dont la présence échappe à toute vérification directe : telle est l'hypothèse sur la nature des atomes en chimie.

La première forme a une importance réelle et scientifique; la deuxième n'a qu'une valeur constestable et contestée.

:nfin, les conditions d'une bonne hypothèse sont qu'elle de compte des faits observés, et que les conséquences qui ıltent de son admission ne soient pas démenties par ıtres faits.

.illeurs, nous chercherions en vain des documents plus ıplets et aussi nettement formulés dans leur extrême cision... Partout, nous avons rencontré moins de clarté. brièveté d'une rédaction appropriée à la nature de l'ou- ge n'exclut point l'appréciation d'un procédé logique, urtout l'étude des fonctions qu'il remplit dans la science. tout ailleurs se présentent des lacunes plus sensibles sur services qu'il a rendus et doit rendre à l'avenir. Ce qui ıque principalement à cet excellent aperçu, c'est l'examen abus qu'en ont fait les savants de l'antiquité, ou ceux n font tous les jours les modernes, lorsqu'ils essaient de r les bases des sciences d'observation.

ous avons dit qu'un seul auteur a traité largement et en cieux critique de la théorie des hypothèses, de leur rôle, ur utilité, et des services que nous devons leur demander. auteur, c'est Auguste Comte, qui, après avoir semé çà quelques aphorismes dans quatre des six gros volumes l a composés sur la philosophie positive, s'est attaché à oser sa doctrine dans le deuxième volume, à la suite de étude sur la mathématique pure, et avant de présenter considérations sur les sciences appliquées; il y consacre effet vingt à trente pages, et nous ne connaissons rien puisse être comparé à cette revue critique de l'hypo- se au point de vue historique et logique. — Il semble re proposé deux problèmes : l'un de déterminer la légi- ité du procédé; l'autre de combattre la fausse hypothèse ant il loue la bonne, autant il blâme la mauvaise. Bacon, teur de la méthode expérimentale, est bien moins expli- et moins absolu que lui sur l'utilité scientifique de



l'hypothèse; et Newton, le plus illustre des discip philosophe anglais, comme aussi le plus fidèle obse de ses principes dans ses belles recherches, se défen tamment de faire des hypothèses. Nous reviendrons sur cette disposition d'esprit, qui est le caractère saillant de la philosophie baconienne et newtonienn le moment, il s'agit de la doctrine d'Auguste Con nous résumons comme il suit, en citant textuellen y reconnaîtra sans peine son langage, objet de critiques :

« 1. En principe, l'hypothèse est un puissant et i sable auxiliaire dans notre étude de la nature.

» 2. L'analyse *convenablement* approfondie de hypothèses considéré dans la science, dont la suprén aujourd'hui *unanimement* reconnue, peut seule étal *dement* les règles générales propres à diriger l'emp précieux artifice en physique, et à plus forte raison d le reste de la philosophie naturelle.

» 3. Il ne peut exister que deux moyens générau à nous dévoiler, d'une manière directe et ent rationnelle, la loi réelle d'un phénomène... l'inducti déduction. Or, l'une et l'autre voie seraient certa insuffisantes, même à l'égard des plus simples phén si l'on ne commençait souvent par anticiper sur l tats, en faisant une supposition provisoire, d'abor tiellement conjecturale. De là, l'introduction str indispensable des hypothèses en philosophie n sans lesquelles la découverte des lois serait évid impossible. »

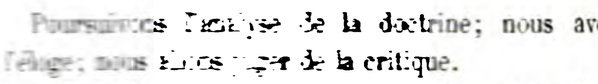
Arrêtons-nous pour faire quelques observations thèse aussi clairement, aussi nettement posée; car un enseignement précieux qui peut être envisagé c complément heureux de la méthode expérimentale.

philosophes ont admis deux voies pour découvrir : Auguste Comte le reconnaît; mais aussitôt il ajoute qu'elles ne suffisent pas, *même à l'égard des plus simples phénomènes;* et pour remplir une lacune aussi regrettable, il se demande quel moyen il faut employer : c'est l'hypothèse, auxiliaire nécessaire, indispensable en physique et dans toute recherche scientifique des lois de la nature. Certes, où trouver un philosophe avant lui qui ait signalé l'importance de cet artifice logique et lui ait donné une telle valeur?

Newton n'a point osé fournir une explication de la loi de gravitation; il repousse le principe d'attraction que l'on serait tenté d'attribuer à la matière, parce qu'il n'aime point les hypothèses. Écoutons ce grand maître :

« Hactenus phenomena cœlorum et maris nostri per vim » gravitatis exposui, sed causam gravitatis nondùm assignavi. » Oritur utique hæc vis à causà aliquà, quæ penetrat adusque » centra solis et planetarum sine virtutis diminutione; quæ- » que, agit non pro quantitate superficierum particularum, » in quas agit (ut solent causæ mechanicæ) sed pro quantitate » materiæ solidæ... Rationem parum gravitatis proprietatum » ex phœnomenis nondùm potui deducere et *hypotheses non* » *fingo*. Satis est quod gravitas revera existat et agat secun- » dùm leges à nobis expositas. » (*Newtonis Principia Phil.* » *nat.*, p. 676.)

Et pourquoi Newton se défend-il si vivement d'une intervention aussi commode, d'une hypothèse que les physiciens modernes ont adoptée avec tant d'unanimité? C'est parce qu'il ne veut pas introduire dans l'étude de la philosophie naturelle un mode d'argumentation dont il se défie. « Quidquid » enim ex phœnomenis non deducitur, *Hypothesis* vocanda » est et hypotheses, seu metaphysicæ, seu physicæ, seu qua- » litatum occultarum, seu mecanicæ, in philosophia experi- » mentali locum non habent. » (Id., liv. 3.)



Poursuivons l'analyse de la doctrine; nous av
l'éloge; nous allons juger de la critique.

4° Mais l'hypothèse ne doit pas sans danger pour la
et la vérité, se soustraire à une condition importante
qu'elle soit plus ou moins bien vérifiable; elle ne per
le caractère d'une simple anticipation, sur ce que l'ex
et le raisonnement auraient pu dévoiler, si les circon
du problème eussent été plus favorables; à ce poin
seulement elle peut être introduite sans aucun danger
les fois qu'on en éprouve le besoin ou simplement
raisonné.

Il est difficile de rencontrer une théorie plus ac
dante, et bien des rêveurs se sentiront à l'aise pour i
leur système; nous oserions reprocher même à August
d'avoir trop de complaisance pour les faiseurs d'hyp
si plus loin il ne se montrait bien sévère dans une dis
essentielle.

5° Les hypothèses sont destinées à découvrir les lo
tives des phénomènes, non leurs causes premières ou
En physique, ajoute-t-il, pour éclairer la pensée,
distinguer les hypothèses qui sont relatives aux lois
nomènes, et celles qui concernent les déterminant
agents généraux auxquels se rapportent les différent
d'effets naturels; les premières sont seules admissib
secondes, essentiellement chimériques, ne peuvent q
ver le progrès réel de la physique, bien loin de la f
En astronomie, le premier ordre d'hypothèses est ex
ment usité; c'est un progrès de la science moderne;
renoncé à créer des fluides chimériques, pour expl
mode général des mouvements célestes.

Ici finit l'exposition systématique du mode d'inves
proposé par Auguste Comte sur la nature et le rôle
pothèse dans la science; toutefois, il nous reste à ind

rite d'une dissertation sur l'application tantôt légitime et le, tantôt dangereuse et funeste de l'hypothèse à la phy- ue; nous ne la suivrons pas dans ses emprunts à la mé- de dite *positive,* parce qu'ils ne constituent point, malgré judicieux aperçus, un véritable appendice de sa théorie de pothèse; mais nous en extrairons un caractère des plus nineux, soit pour éclairer ce qu'il y aurait encore d'obscur is le rôle de l'instrument scientifique dont nous nous occu- is, soit pour graduer l'état de perfection relative auquel parvenue chaque branche du savoir humain. Et l'on nous usera cette fois de ne pas citer textuellement, pour de- urer précis et clair, ainsi que le réclame notre sujet.

5° A mesure qu'une science s'affirme et se constitue, on t diminuer sensiblement les hypothèses que l'on croyait essaires pour expliquer les faits observés; en sorte que sciences exactes, puis l'astronomie, puis la mécanique sont débarrassées les premières, d'une manière en quel- façon définitive; la physique à son tour s'en dégage peu eu; la chimie, la physiologie et l'économie sociale font grands efforts pour en diminuer le nombre. On y parvient duellement, sans espoir aucun de les éliminer tout à fait. es ne sont donc point inutiles même dans la situation uelle, et la *science naissante* les devait admettre, afin de isfaire à cette exigence de l'esprit humain, par laquelle il xpose à l'erreur plutôt que de renoncer à la poursuite de vérité. Ainsi, conceptions métaphysiques, entités scolasti- es, qualités occultes, hypothèses, lois, il accepte tout mme représentations plus ou moins fidèles de la réalité 'il ne lui est pas permis de saisir.

Sommes-nous maintenant en droit de conclure, ainsi que us l'avons avancé, que l'auteur du système de philosophie sitive a posé la question des hypothèses scientifiques et a donné la solution? On ne saurait le contester sans être



taxé d'aveuglement. Qu'il y ait lieu d'apprécier ce
présente d'incomplet ou de faux, par suite, d'appro
d'improuver telle ou telle opinion, tel ou tel point
nous l'accordons sans peine, et nous-même réclamer
pareil droit d'examen ou de critique.

Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim

Ce qu'il importe de savoir, c'est que depuis Bacon
illustre disciple en philosophie naturelle, Newton,
fait un pas de plus dans la méthode d'observation q
rendus justement célèbres; ils n'admettaient que l'an
la synthèse, se défiant de l'hypothèse ou la rejetan
manière absolue ([1]). Comte en relève la valeur et
l'emploi, séparant avec soin l'ivraie du bon grain.

([1]) Encore une citation de Newton :

« ...... Il admet le fait de la réfraction sans l'expliquer.
ceux qui n'aiment point à admettre une nouvelle découverte
est impossible d'expliquer par aucune *hypothèse*, il ajoute q
supposer pour le présent que les rayons de la lumière tomba
surface réfringente ou réfléchissante, produisent des vibrat
le milieu avec le corps, comme des pierres jetées dans l'eau
d'optique; traduction de Beauzée, 1787.)

Ce passage curieux montre que l'hypothèse des ondulati
neuses, tout récemment introduite en physique, avait attiré
de Newton.

Ceci est encore plus fort, au sujet de la pesanteur et des
« Mais le grand but qu'on doit se proposer dans l'étude de
c'est de raisonner sur les phénomènes sans le secours d'auc
thèse. »

Enfin, nous lisons dans le nº 14 (juin 1866) du *Bulletin*
l'Association scientifique de France, ces paroles remarquables
« Au lieu de se demander, comme on l'a fait en mécaniq
pour les planètes, quelle influence la forme et le volume de
exercent sur leur mouvement, *les physiciens de l'école mo*
admis des hypothèses créées provisoirement pour expliquer
pes isolés de phénomènes; de récentes expériences, en en dé

Aussi avons-nous éprouvé une pénible surprise en lisant dans la *Revue des Deux-Mondes* (cahier du 15 avril 1866), à propos d'un examen critique *de la Méthode expérimentale* de M. Claude Bernard, par M. Paul Janet, une accusation formelle contre Auguste Comte et l'école positiviste, d'avoir proscrit l'usage de l'hypothèse dans l'étude des sciences d'observation. L'auteur de l'article associe à ce reproche M. Claude Bernard et l'école Saint-Simonienne, sans le rendre plus juste. Quelle que soit l'autorité du critique, et la modération du langage, qui n'est pas une des moindres qualités du philosophe éminent que nous nous permettons de contredire, en appelant de Philippe dormant à Philippe éveillé, on voit combien l'accusation est dénuée de fondement; la démonstration ne saurait être plus claire et plus complète. Il nous semble que le blâme serait un éloge si M. Paul Janet avait lu quelques pages du volume que nous avons cité. Nous n'ajouterons rien à cette protestation respectueuse contre une assertion qui ne blesse pas moins la vérité que la mémoire d'un penseur éminent, placé par le premier économiste d'Angleterre John Stuart Mill à côté de Descartes et de Leibnitz (ce qui d'ailleurs n'est point admis, pas plus en France qu'en Allemagne).

Il est une autre méprise qui nous étonne davantage dans le même article, où, à propos de la valeur des hypothèses, il est question de Dugald Stewart, auteur des *Éléments de philosophie de l'esprit humain,* publiés au commencement de

la fausseté, ont averti qu'on avait fait fausse route; qu'au lieu d'admettre en physique mathématique les *fluides calorique, magnétique, électrique,* nous ferions mieux de chercher et d'étudier soigneusement, à l'aide de l'analyse, les différentes variétés de mouvement dont sont susceptibles les atomes pondérables sous l'influence des forces extérieures et intérieures des corps (Voyez Colnet d'Huart, professeur à l'Athénée de Luxembourg). Auguste Comte avait donc raison il y a 36 ans.

ce siècle. (Voir ch. Ier et 2e vol., 1808.) M. Paul Ja
que le philosophe écossais a présenté dans cet ouv
ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet s
et la nature des hypothèses; or, nous avons en v
relu l'ouvrage (c'est un service que nous lui de
nous y avons trouvé d'excellentes choses), nous n
découvrir un seul passage qui mentionne les se
l'important auxiliaire si bien analysé par Auguste C

Nous avons cherché non pas une théorie,
courte définition; un éloge, une critique, un mot,
vons rien trouvé. N'osant nier l'existence d'une di
que M. P. Janet honore d'une si haute approbatio
prierons de nous aider à le découvrir. Il nous ser
même après l'avoir découvert sur des indications s
(vol. et pag.) de recommander à notre critique la l
trente pages du 2e volume d'Auguste Comte, de 43
nous osons penser qu'il en sera satisfait.

§ II.

L'exposé précédent, aussi bien que les observat
nous a suggérées, n'ont point épuisé la matière, il
de beaucoup; nous devions recueillir et rassembl
qui nous avait paru propre à éclairer la question;
tiers aurions-nous borné nos investigations, si no
cru notre tâche finie, c'est à dire le problème résol
est aisé de voir qu'en admettant que la théorie de l'
soit très avancée, que l'importance et l'utilité de
soient suffisament appréciées, il reste bien des ob
dissiper, bien des points secondaires à élucider. En
on sait qu'indispensable à l'étude des sciences, ell
une fonction qui lui donne le droit de figurer parm
truments logiques de l'art de penser; on ne sait pa

ıt lui accorder d'autorité dans l'application, ou quelles nditions il est utile de lui imposer pour qu'elle ne conduise s à l'erreur. Essayons donc de compléter ou, s'il est possle, de reconstituer la théorie, sans nous préoccuper de voir jusqu'à quel point elle s'accorde avec l'idée que nous ont donnée les auteurs cités par nous.

L'hypothèse est à la fois une simple affirmation, une conture, une supposition; comme le dit très bien le mot grec i a passé dans notre langue sans altération (ὑπόθεσις), la substitue à la thèse qu'on veut établir, et par suite elle pas rang entre les vérités reconnues. Il y a plus; on ne sait si demain elle ne sera pas mise au rebut, comme fausse insuffisante. Cette existence équivoque, autant que les méses des savants, et leurs discussions sur le mérite, la eur même de plusieurs d'entre elles, ont nui singulièrent à l'usage qu'on en pouvait faire, dans l'intérêt de la ence; on s'en défiait assez pour éviter de les prendre pour des, tandis qu'en d'autres circonstances, on adoptait avec confiance imprudente une hypothèse hasardée comme vérité incontestable : ces deux écueils n'ont pas été tours évités.

1° Quant aux sciences exactes, elles n'en usent guère, ou tôt n'y recourent que pour la forme; leur certitude repose les principes dits *axiomes,* ou sur des faits d'intuition lement évidents.

Ici nous placerons une observation, qui nous a paru essenlle, afin de prévenir une équivoque, à laquelle donnent ı les meilleurs dictionnaires; ils oublient bien souvent, and il s'agit de termes techniques acceptés dans le lange ordinaire, de recourir à leur origine scientifique, et en ésentent une explication peu satisfaisante. L'hypothèse, en ométrie, répond à une donnée, par conséquent perd le ractère d'incertitude qui lui est propre; c'est ainsi que



l'entend Euclide et que l'ont compris ses succes
ses contemporains.

EXEMPLE : *Étant donnés les trois angles d*
(voilà l'hypothèse), on prouve que *leur somm*
deux angles droits (voici la thèse). Or l'une, la
incontestable, comme donnée de la question,
ayant en réalité trois angles; la seconde est
démonstration; nous ne voulons d'autre preuv
privilége des sciences exactes, que la savante
guste Comte, dans les deux premiers volumes
sujet. De l'arithmétique au calcul intégral, il n
une seule fois l'occasion d'employer une hyp
qu'il ait démontré si longuement la nécessité de
puissant dans la recherche des vérités expérime

2° Il en est autrement des sciences appliquée
la mécanique et l'astronomie; la composition d
théorèmes qui établissent les conditions d'équil
duisent aux lois du mouvement dans un systè
matériels, exigent l'admission préalable de troi
que l'expérience fait connaître, et a converties en

L'hypothèse ou plutôt la loi d'inertie, dé
Képler, qui consiste en ce que tout corps soum
d'une force unique, qui agit instantanément su
constamment en ligne droite et avec une vites

L'hypothèse ou la loi de l'indépendance et
tence des mouvements, due à Galilée.

Enfin, l'hypothèse ou la loi qui consiste dan
d'égalité entre l'action et la réaction, observée p

Nous les appelons hypothèses, bien qu'elles
dérées comme des lois, parce que, résultat de
elles n'ont pu s'offrir d'abord que sous une for
rale, tant que l'observation n'avait point consta
lité des faits.

ous en dirons autant des lois de Képler en astronomie, ont conduit Newton à la célèbre théorie de la gravitation erselle. Ce furent d'abord de simples anticipations, devi- non moins que découvertes par un génie puissant, et temps contestées, ainsi que l'a été la loi de Newton; n'ont pu être envisagées que comme d'heureuses hypo- s, jusqu'à ce que de nombreuses vérifications en aient rmé l'autorité.

s exemples suffisent pour marquer la distinction que l'on faire entre une supposition, une hypothèse et une loi, emière constituant une simple affirmation sans preuves, uxième une affirmation appuyée sur l'accord de plusieurs observés à présenter un caractère commun, la troisième rincipe général dont toutes les applications concourent ifier l'exactitude.

voit également que l'hypothèse n'a droit à devenir *loi* qu'après un nombre de vérifications qui exclut le . Et c'est ce qui explique la restriction apportée par la ie d'Aug. Comte dans l'adoption des hypothèses scienti- s, dont la légitimité n'est pas susceptible de vérification. les rejeter absolument, il a soin d'avertir qu'il faut s'en r, et n'en faire qu'un usage provisoire, surtout comme ipe.

us ne suivrons pas en physique, moins encore en chi- et dans les autres parties de l'histoire naturelle, un en dont les détails appartiennent à un genre de consi- ions que nous avons réservé. On conçoit que l'inter- on des hypothèses devienne plus fréquente à mesure que roblèmes sont plus compliqués; leur choix n'est pas s important sans aucun doute; mais, en même temps, vérifications nombreuses et faciles permettent de les ettre à un contrôle qui en écarte les dangers. Nous s dit ce qu'à notre avis les méthodes scientifiques auraient

à gagner dans l'étude des hypothèses diverses
adoptées par les savants.

Une étude plus attrayante, sinon plus utile,
avons dû nous interdire pareillement, c'est la r
hypothèses qui peuvent guider l'historien, l
l'orateur, l'artiste dans leurs compositions ou da
de leur art. Nous souhaitons sincèrement qu'un
tigation, dont nous sentons le besoin et l'utilit
prise par quelques-uns de ces esprits exercés à
délicates d'un genre analogue. On pourrait cite
esthétiques ou littéraires qui ont plus d'un p
avec les sujets que nous proposons, et nous cr
ment opportun pour l'élaboration de ces idées
pratiques et théoriques, d'ensemble et de détai
lations et d'applications, en un mot, de science
la conjecture tient une place aussi considérable,
mêle au réel sans disparate et sans confusion.

Quant à la puissance logique de l'hypothèse,
d'Aug. Comte semble exagérer, loin de la co
l'affaiblir, puisque sa critique ne s'adresse qu'à
fausse ou dangereuse, nous la reconnaissons, s
qu'elle soit de nature à élever l'hypothèse au r
assigne de troisième voie rationnelle de l'esprit,
à la vérité. Les Grecs, nos maîtres en pre
qu'embrasse la connaissance, ont admis l'analy
thèse, ou autrement l'induction et la déduction,
instruments de la raison dans la recherche de l'
géomètre, auteur de plusieurs Traités de m
d'une lucidité remarquable et qui ont été l'objet
approbations (Carnot, Lagrange et Francœur
l'éloge), M. Develey, nous apprend qu'un philos
cien, Alcinoüs, avait distingué trois sortes d'an
qui conduit du sensible à l'intellectuel ; la deuxièn

ıconnu; la troisième, *de l'hypothèse au principe et à la* Nous regrettons que l'auteur de cette division remarqua- ne soit pas plus connu, et que M. Develey lui-même n'ait t accordé plus d'attention à l'idée du philosophe grec, nous avons jusqu'à présent cherché vainement les traces ns Diogène de Laëce, et dans les notes que nous avons eillies sur les sophistes si nombreux de l'antiquité. Ce ge est trop curieux pour ne pas lui faire une place, et s, il eût mérité de figurer à côté de l'affirmation d'Aug. e sur la valeur de l'hypothèse. Peut-être eût-il égale- trouvé grâce aux yeux de M. Claude Bernard, qui fait nd cas et tire un si heureux parti de la méthode expé- ntale de Bacon.

ons-nous besoin d'ajouter que la vérification sera obli- re, toutefois, lorsqu'il y aura possibilité de l'employer, u'il y a pour la science un vif intérêt à s'assurer de la mité d'un moyen d'investigation et de découvertes? Mais vérification est impossible ou difficile, il faut du moins oser le devoir de choisir entre les hypothèses qui s'offrent prit, celle qui se lie à l'ordre des phénomènes observés; tout on n'hésitera point à la rejeter dès que l'expérience démenti l'explication qu'elle propose, n'y eût-il qu'un ait contradictoire, car l'adoption d'une fausse hypothèse source d'erreurs plus ou moins graves. Ici, nous som- d'accord avec les encyclopédistes, comme avec tous les eurs de bonne foi. Nous le sommes moins en ce qui erne l'hypothèse de cause, rejetée absolument par Aug. e et par des logiciens éminents dont nous respectons rité. Les causes premières nous étant interdites, il est doute superflu de songer à les rechercher; laissons ces ies aux imaginations malades que l'on désespère de ir. Cependant, il est des causes secondaires dont il est is de s'occuper; ce sont des fluides impondérables, des



agents mystérieux à quelques égards, accessible
certains autres, et qu'on ne saurait s'empêche
bien que leur existence soit problématique. Nou
en conséquence, l'exclusion prononcée par l
Comte, sans nier l'importance de la double clas
mènes à hypothèses de loi et à hypothèses de cau
comme lui, les premières à celles-ci.

Essayons de justifier notre double assertion.
série de phénomènes ne se rattache point imm
un principe ou à un agent connu, il n'y a poi
entre l'induction et l'hypothèse; la science no
prendre l'une de ces voies, à défaut de la dédu
méthode d'induction suppose, au prélable, la
faits analogues susceptibles d'être groupés sous
commun, et c'est ce caractère qui va servir d'i
teur. Tout étant dans la nature *mouvement,*
activité, il faudra bien admettre : 1° *un mod*
ment; 2° *un moteur.* Dès lors, la question
déterminer soit le mode de mouvement, soit le
il est permis d'espérer que l'un fera connaître l'a
au moins nous dispensera de le connaître.

Ici se présente la difficulté réelle du problèm
de mouvement qui se révèle par des effets sensi
doute plus aisé à étudier que le moteur souvent
inaccessible. Voilà pourquoi il sera prudent d
d'ordinaire à la plus simple de ces deux investig
il n'y a pas de nécessité logique à repousser
du moteur s'il est accessible, et à plus forte raiso
mode de mouvement n'est connu qu'à moitié,
sieurs modes de mouvement sont possibles en v
observables.

Le second point de notre thèse est moins con
hypothèses de lois s'adressent aux causes se

édiates; les hypothèses de cause vont aux causes pre-
es; il n'est pas étonnant que celles-ci restent à l'état de
s suppositions, tandis que celles-là deviennent souvent
ois.

pesanteur est une propriété de la matière, bien connue
es effets et soumise à des *lois constantes,* dont à chaque
nt nous constatons l'exactitude. La cause en est entière-
inconnue, et nous avons vu Newton refuser obstiné-
de la rechercher.

nsi, nous ne condamnons ni l'hypothèse qu'on ne
a pas vérifier commodément, ni celle qui remonte à la
ou à l'agent, parce qu'il n'y a pas trop de toutes les
urces de l'esprit humain pour découvrir la vérité; parce
les imaginations téméraires ont parfois sondé des mys-
que le calcul de la froide raison n'eut point pénétrés,
ne le témoignent les belles lois de Képler ou le voyage
ureux de Christophe Colomb; parce que, enfin, l'erreur
e manifeste à la suite d'une supposition fausse, sert à
er une route plus sûre, bien qu'on doive préférer l'hy-
se vérifiable et l'hypothèse de loi, qui vont mieux à
faible raison.

ons-nous épuisé les moyens d'activité intellectuelle que
de la science, en traitant de l'induction et de l'hypo-
, *qui est le premier échelon* de l'observateur? Non, et
proposerons, en dehors de l'hypothèse, comme ses pré-
urs et aussi comme auxiliaires de l'induction, deux
s d'investigation qui, pour être connus, parfois même
qués avec succès, n'en sont pas moins négligés avec
coupable incurie. Nous en expliquerons le mode d'action
u de mots dès qu'on aura pris la peine d'en considérer
rincipe : l'un, emprunté à *la méthode comparée* dont
lèbre Cuvier a tiré un si heureux parti, est fondé sur
logie que présentent des faits appartenant à divers

ordres de phénomènes; l'autre, participant
nature de l'homme, n'a pas de nom encore, et
mérite-t-il pas d'en avoir un; il consiste dans u
tion des faits et des idées qui appartiennent
ordre de phénomènes sensibles ou intellectuels.

1° Lorsque l'on parcourt les propriétés d'un
rare que l'on ne reconnaisse pas quelques-unes
nous a présentées un corps bien différent. Quan
par exemple, en physique les faits de l'acou
l'électricité, il est aisé d'en trouver qui rappell
nous a présentés l'étude de la lumière ou de
peut n'exister aucune similitude entre les de
faits pris en général, et une grande analogie
entre des phénomènes particuliers..... Eh bi
d'appliquer l'étude et la connaissance des uns, pl
exposés à nos yeux ou plus aisément révélés p
reils, à l'étude des autres, que souvent on ne p
d'une manière commode. — C'est sûrement à
raison de ce genre que sont dues les découverte
la théorie des ondulations lumineuses comparée
lations aériennes ou aqueuses. En rapprochant
nes de la foudre de ceux produits par l'électrici
Franklin ont conçu l'idée du cerf-volant, qui dé
de l'atmosphère, et bientôt après celle du para
Ainsi, les passages de Mercure ou de Vénus sur
tent sur la théorie des éclipses en général une
velle. Pour tirer parti de ce moyen d'investigati
de se placer dans une position favorable à l'obs
déplaçant le lieu de la scène, l'appareil et l'objet
lui-même.

2° Nous concevrons un double tableau, comp
côté les faits qui constituent les matériaux d'un
d'un art, dans l'ordre de leur importance ou de l

ment naturel; de l'autre, les idées, principes que la ré-
ion et l'étude ont suggérées sur le même sujet. Ce premier
vail n'offre que des difficultés secondaires. C'est une
enclature, une sorte de dictionnaire comme il en existe
ucoup.

laintenant, il en reste un second, plus important et
rement difficile, qui consiste à mettre sous chaque fait
les éléments intellectuels qu'il embrasse dans le
xième tableau, comme aussi de mettre devant chaque
-*idée* les faits qui s'y rapportent.

ous croyons qu'un tel travail, immense s'il s'agissait
e encyclopédie, et peu considérable en beaucoup de cas
a science et l'art ont d'étroites limites, contribuerait
r beaucoup au choix comme à la vérification des hypo-
es destinées à faciliter les découvertes.

ans tous les cas, nous y voyons un avantage que l'expé-
ce nous apprend à apprécier de plus en plus, celui de
cher étroitement la pratique et la théorie, qu'on devrait
rer le moins possible. La défiance injuste et réciproque
une à l'égard de l'autre est la source de graves dissenti-
ts ou d'erreurs plus funestes encore. La science vit trop
ent dans une région inaccessible à l'art, et ne profite
elle-même des leçons de l'expérience, qui ont bien leur
. Quand l'ouvrier intelligent aura compris la théorie, ne
ce qu'à demi, il sera en mesure de perfectionner ou même
venter, sans perdre son temps en recherches vaines; et
nd le savant aura appris à manier la lime, le marteau et
les instruments de l'atelier, il marchera plus vite dans la
ière, appréciera mieux les moyens de recherche, et surtout
ôle, les services ou les conditions d'une bonne hypothèse.

e cette discussion, nous déduirons les conclusions sui-
tes, que nous proposons pour résumer la théorie des
othèses esquissée dans ce Mémoire :

1° L'hypothèse est un artifice logique, utile,
indispensable dans l'étude des sciences pour l'expl
faits, comme pour la découverte des lois qui les ré

2° Elle peut prendre place à côté de la déduc
l'induction, sans en tenir jamais lieu, comme ar
par suite hors d'état de fonder par elle-même une

3° Les hypothèses de loi sont, en général, vé
passent avant les hypothèses de cause, qui le sont
les unes et les autres sont admissibles.

4° Les conditions d'une hypothèse légitime sont
brasser tous les faits auxquels on l'applique; 2°
s'étendre à des phénomènes d'un ordre étranger
accessible à la vérification par toutes les expérienc
permis de tenter.

5° Elle sera toujours conjecturale et provisoir
tendra nullement à usurper l'autorité d'une loi,
permettre l'intervention d'aucun agent abstrait, id
cause réelle et vivante.

6° On devra s'efforcer d'en accroître l'autorité
vation, l'étude et l'expérimentation, de manière
former lentement en loi de la nature.

7° Elle aura pour auxiliaire et pour guide : 1° l
2° l'analogie; 3° l'application de l'art à la scien
science à l'art.

8° Bannie des mathématiques pures, réduite
blement dans son usage en mécanique et en astro
doit disparaître peu à peu de la physique, et les
savants tendront à en diminuer l'intervention en
philosophie et dans l'économie sociale, sans q
espérer qu'elle cesse de figurer comme une heureu

Cette dernière formule est celle de tous les pen
tres, qui, d'Aristote à Cuvier, Laplace, Herschell, on
la faiblesse de l'esprit humain et son impuissanc

us les secrets de la nature, soit dans les atomes que nous
ssayons de saisir sans pouvoir les atteindre, soit dans les
orps immenses dont nos instruments les plus parfaits ne
ous offrent qu'une image à peine sensible. De tels résultats,
uels que soient les progrès des arts modernes, attestent
oins notre puissance que notre orgueil et la grandeur de la
éation.

LE POSITIVISME

SA MÉTHODE, SES ANTÉCÉDENTS ET SES CONSÉQUENCES

PAR J. DUBOUL.

DEUXIÈME PARTIE [1]

Changement de méthode de M. Comte. — La genèse, les hypothèses et la religion du Positivisme [2].

I

Dans les précédents chapitres de notre travail, nous avons étudié la méthode du Positivisme; puis, nous avons jeté un premier et rapide coup d'œil général sur les origines, les conséquences de cette doctrine, et les principaux traits du caractère de son fondateur.

A l'aide des seuls faits, il ne nous a pas été difficile de mettre son insuffisance en plein jour. Nous avons constaté qu'elle n'aborde pas les grands problèmes philosophiques et religieux qui, à toutes les époques et sous tous les régimes, ont universellement préoccupé l'esprit humain. Bien que nous croyions notre démonstration suffisante, nous voulons la compléter en la présentant sous un nouveau point de vue. Nous allons donc le faire, en nous efforçant d'être aussi clair que M. Comte est habituellement obscur, pour ne pas dire ténébreux.

[1] Voir les *Actes de l'Académie*, 3e trimestre de 1865, p. 561.
[2] Les notes correspondant aux chiffres intercalés dans le texte ont été réunies et se trouvent à la fin de ce travail.

Jusqu'à présent, et nous avons fait connaît
notre préférence, nous avons surtout invoqué
de M. Littré, lorsqu'il nous a paru utile de re
lyse et l'interprétation par des citations textue
est beaucoup plus méthodique et beaucoup p
que M. Comte, dont le style est un des plus
moins attrayants avec lesquels il nous ait été
connaissance.

Mais si M. Littré n'avait sur M. Comte
d'être un habile écrivain; s'il manquait, d'ai
titude et de fidélité dans l'exposition de la d
aurions certainement eu tort de nous app
Heureusement une pareille supposition est in
M. Comte lui-même s'est chargé d'en faire ju
Il qualifie, en effet, l'abrégé de M. Littré, tant
appréciation [1], tantôt d'*opuscule éminent* [2]
connaît l'esprit irritable et jaloux, le carac
ombrageux de M. Comte, il est indubitabl
découvert ou seulement soupçonné la plus lég
fidélité ou la moindre inexactitude dans l
M. Littré, il n'eût pas manqué de la grossir et
la portée, loin de l'atténuer, ou, ce qui est pl
de la passer absolument sous silence.

Arrivé au point où nous sommes, nous de
tout autrement. Notre dessein étant de montre
du Positivisme, par l'exemple de M. Comte lu
la nouvelle direction qu'il a donnée à sa pr
nous avons surtout besoin de nous appuyer s
fois délicat et considérable : nous voulons di
ou plutôt la contradiction qui nous jette du *S*
losophie positive dans le *Système de politique*
à ce propos, un dissentiment entre M. Comt
aboutissant à un schisme, ne nous permet pl

dans les écrits de l'ancien et fervent disciple l'expression exacte et fidèle de la pensée du maître. Sans renoncer à nous servir du témoignage de M. Littré toutes les fois que nous jugerons utile de l'invoquer, ce sont surtout, et de préférence, les ouvrages de M. Comte qui nous fourniront désormais les éléments, tantôt de notre exposition, tantôt de notre appréciation du Positivisme.

En quoi consiste donc l'évolution ou la contradiction que nous venons de rappeler? En un changement de méthode qui produit l'effet d'un coup de théâtre.

Ici même, et avant d'aller plus loin, deux mots d'explication nous paraissent nécessaires pour la complète intelligence du fait en lui-même et des conséquences que nous prétendons en tirer.

II

Les personnes qui ont fait quelques études philosophiques n'ignorent pas qu'il existe deux méthodes célèbres, dont l'une est appelée *subjective* et l'autre *objective*.

La première prend son point de départ dans le *moi* ou dans le sujet.

« Comme la matière de la connaissance, — dit M. Cousin, — n'entre dans la connaissance réelle que par la forme, de même l'objectif ne nous est connu que dans et par le subjectif. On ne prouve point le principe par l'objet auquel il s'applique; on ne part pas de Dieu, par exemple, pour arriver au principe que tout phénomène a nécessairement une cause; c'est, au contraire, le principe de causalité qui nous fait parvenir à l'idée de la cause du monde; d'où il suit que, pour procéder logiquement, il faut partir de la pensée, de la forme, du subjectif, et non de l'objectif et de l'être... Quand on dit qu'il faut partir du monde extérieur

pour arriver à l'homme, des sens pour
gence, ou bien lorsqu'on pose tout d'abord l
et qu'on en déduit l'homme et le monde
égale erreur ([3]). »

Voilà une distinction nettement établie. C
elle s'applique à un des points les plus im
tivisme, nous voulons la faire ressortir da
en l'éclairant par des faits pris dans l'histo
phie. Ils s'y trouvent en si grand nombre qu
ici le seul embarras du choix.

Descartes procède subjectivement lorsq
témoignage de sa conscience, et pose c
inébranlable de tout son édifice philosophi
en sa propre existence, qui le conduit di
de Dieu.

« Je me résolus de feindre, — dit-il,
choses qui m'étaient jamais entrées en l'es
plus vraies que les illusions de mes song
après, je pris garde que, pendant que je vo
que tout était faux, il fallait nécessairemen
pensais, fusse quelque chose; et, remar
vérité : Je pense, donc je suis, était si fern
que toutes les plus extravagantes suppositio
n'étaient pas capables de l'ébranler, je juge
la recevoir sans scrupule pour le premie
philosophie que je cherchais ([4]). »

Bossuet suit la même voie, qu'il trace en
l'écrit sur l'instruction du dauphin, fils de L
au pape Innocent XI :

« Après avoir considéré que la philosopl
cipalement à rappeler l'esprit à soi-mêm
ensuite par un degré sûr jusqu'à Dieu, nous
par là, comme par la recherche la plus ais

la plus solide et la plus utile qu'on se puisse proposer. Car ici, pour devenir parfait philosophe, l'homme n'a besoin d'étudier autre chose que lui-même; et, sans feuilleter tant de livres, sans faire de pénibles recueils de ce qu'ont dit les philosophes, ni aller chercher bien loin des expériences, en remarquant seulement ce qu'il trouve en lui, il reconnaît l'auteur de son être. Aussi avions-nous, dès les premières années, jeté les semences d'une si belle et si utile philosophie... (5). »

Et Bossuet n'avait évidemment pas besoin de sortir de sa conscience pour apprendre à connaître Dieu, puisque, suivant ses propres paroles : « Ces vérités éternelles, que tout entendement aperçoit toujours les mêmes, par lesquelles tout entendement est réglé, sont quelque chose de Dieu, ou plutôt sont Dieu même (6). »

Lamennais procède tout autrement. La certitude n'existe pour lui qu'à la condition de s'appuyer sur une autorité extérieure, et, par conséquent, sur une base objective.

C'est ainsi qu'il écrit :

« Afin de constater la loi générale de l'affirmation, placez-vous donc mentalement au milieu d'un nombre quelconque d'autres hommes. Vous leur ferez d'abord cette question : Croyez-vous que j'existe et que vous existiez? Votre existence et la mienne, que je me déclare impuissant à prouver en aucune façon, est-elle un fait que vous admettiez, comme je l'admets, invinciblement (7)? »

C'est encore ainsi qu'il ajoute :

« Quelle que soit la force avec laquelle une perception interne entraîne l'acquiescement d'un individu isolé, il ne doit pas regarder cet acquiescement, même invincible, comme le caractère certain et définitif du vrai (8). »

D'où il suit que l'homme de Lamennais ne doit croire à sa propre existence qu'après avoir cru à l'existence des

autres hommes, c'est-à-dire de ce qui est c
ce qui est objectif par rapport à lui. Loin de
conscience la première pierre sur laquell
c'est au dehors de lui qu'il la cherche, e
étrangères qu'il la reçoit.

III

Entre ces deux méthodes, le choix ne pou
M. Comte. Ce fut la méthode objective qu'i
il fit la base unique, exclusive de son prin
Système de philosophie positive. Il y a pl
ses disciples ne se contentèrent pas de rép
tons et presque à satiété que la méthode
seule féconde, la seule légitime et praticable
de se livrer contre la méthode rivale à d
vives qu'inconsidérées, et que le plus étroi
grement peut seul expliquer. Il n'est pas u
soit peu versée dans les spéculations phi
n'éprouve un étonnement mêlé d'une sorte d
avec quel dédain superbe, sur quel ton tran
on bannit de la science cette méthode subj
on ne paraît pas songer que l'esprit humain
ses plus admirables monuments.

Mais passons sur cette attitude inutile
laissons de côté ce qu'il y a de si étroitem
dans ce point de vue, qu'il n'embrasse, ne
seul objet et ne découvre rien au delà. Voi
méthode qui, à défaut de largeur et de com
offre une formule d'une incontestable nett
laisse aucun doute sur le but qu'elle po
qu'aucune incertitude sur la voie qu'elle nou
doit nous y conduire. A ce titre là, il faut l

une chose sérieuse. On peut l'adopter, si on la croit vraie; la combattre, au contraire, si on la juge incomplète, insuffisante sous bien des rapports, fausse même à certains égards. C'est ce que nous avons déjà fait; c'est ce que nous étions disposé à faire encore en suivant M. Comte dans les diverses phases de son évolution philosophique. Heureusement, — car cela simplifie beaucoup notre tâche, — si nous avons toujours M. Comte devant nous; si nous pouvons encore le suivre pas à pas dans les principales manifestations de sa pensée, il n'en est pas de même de sa fameuse méthode objective; elle nous a échappé; elle a complètement disparu; elle s'est évanouie comme une de ces fantastiques créations métaphysiques ou théologiques dont les positivistes se sont toujours si cruellement moqués. Bref, à un certain endroit de la route, elle s'est séparée de M. Comte, ou, pour mieux dire, c'est M. Comte qui l'a laissée en chemin.

Cet endroit de la route, ce passage périlleux ou tout au moins scabreux, c'est celui qui devait conduire M. Comte du *Système de philosophie positive* au *Système de politique positive.*

IV

C'est à ce sujet que M. Littré a cru devoir protester. Il l'a fait avec une franchise tempérée par les sentiments d'affection, d'admiration même qu'il a toujours professés pour M. Comte, et par sa position de disciple éminent, de vulgarisateur infatigable d'une doctrine au service de laquelle il a mis sa vaste science comme son rare talent d'écrivain.

Après avoir constaté cette brusque évolution de M. Comte, M. Littré en a contesté l'opportunité comme la légitimité. Selon lui, nous l'avons vu, l'auteur du *Système de philosophie positive* a fait fausse route, lorsqu'il a voulu passer

des principes posés dans ce premier ouvrage à l'application de ces mêmes principes dans le *Système de politique positive*. Le fil qui devait naturellement conduire de l'un à l'autre s'est rompu dans les mains du maître. M. Littré accepte les prémisses dans tout leur développement et avec toutes leurs conséquences logiques. Ce qu'il refuse d'admettre, c'est que les conséquences proclamées par M. Comte soient tirées de la doctrine primitive. Loin de la continuer, elles la poussent, à ses yeux, dans une voie qui l'éloigne plutôt que de la rapprocher du but d'abord poursuivi. Il soutient que, dans la philosophie positive, il n'y a aucune place pour la méthode subjective, remplacée par la méthode déductive; que cette dernière méthode elle-même, d'après « un solide principe dû à M. Comte, ne comporte que les moindres développements dans la science la plus compliquée. » Il arrive à cette conclusion très grave que, dans le système de politique positive, ce qui est subjectif se trouve doublement condamné, d'abord en tant que subjectif et par la méthode positive elle-même; ensuite, comme déductif, par un des principes fondamentaux de M. Comte. M. Littré ne se borne pas à indiquer ces points, il les discute avec soin et de manière à ne laisser aucun nuage dans l'esprit des lecteurs compétents. Cela ne l'empêche pas de déclarer que son « adhésion à la méthode et aux principes de la philosophie positive a été et demeure si entière, que le maître ne pourrait tomber sans entraîner le disciple (9). »

V

Ce changement de méthode, si formellement imputé et si nettement reproché à M. Comte, est-il réel? M. Littré a-t-il, par suite, le droit d'en faire le motif de son dissentiment et de sa protestation? Il ne peut exister aucun doute à cet

égard. M. Littré n'a pas manqué, d'ailleurs, de s'appuyer sur des preuves irréfutables. Mais, à notre avis, c'était une peine qu'il n'avait pas besoin de prendre, M. Comte, par ses propres aveux, l'ayant d'avance rendue parfaitement inutile.

La découverte de ce que M. Comte appelle « sa théorie fondamentale de l'évolution humaine, » est considérée par lui comme complétant et coordonnant la base objective de tout son système. Bien plus, cette base objective, elle « la subordonne spontanément, — selon ses propres termes, — au principe subjectif, qui doit toujours diriger l'ensemble de la construction philosophique... l'esprit positif vient aujourd'hui, par la fondation de la sociologie, se replacer à jamais sous la juste domination du cœur, de manière à permettre enfin la systématisation totale, d'après la subordination de la base objective envers le principe subjectif (10). »

C'est ainsi que s'exprimait M. Comte, en juillet 1848, dans un de ses meilleurs écrits, le *Discours sur l'ensemble du Positivisme*. En octobre 1852, dans le plus substantiel de ses ouvrages, le *Catéchisme positiviste,* il revient fréquemment sur la méthode subjective, et ici nous nous trouvons en présence d'une déclaration tellement inattendue de la part de M. Comte, tellement explicite, surtout, que nous ne voulons pas essayer de l'interpréter et qu'il ne nous suffirait pas de la résumer, même avec la plus scrupuleuse exactitude. La reproduire textuellement est, selon nous, le seul moyen d'en faire comprendre toute la portée.

Le prêtre, chargé d'enseigner le catéchisme positiviste à la femme qui désire être initiée à la doctrine nouvelle, s'exprime donc ainsi :

« Le concours normal de ces deux méthodes, l'une objective, l'autre subjective, est aussi nécessaire, ma fille, à la formation qu'à l'application de la hiérarchie théorique. Son

élaboration spontanée dépendit de la pr
institution systématique exigea la seconde
individuelle doit ici, comme en tout au
représenter essentiellement l'évolution co
désormais on fera sciemment ce qui jadis
glément. La combinaison de ces deux ma
de réunir leurs avantages en neutralisa
Monter du monde à l'homme, sans être d
l'homme au monde, expose à trop étend
rieures, en perdant de vue leur vraie des
de manière à consumer nos efforts sci
puérilités académiques, aussi contraires
cœur. La liaison et la dignité sont alors sa
et à la netteté. C'est pourtant ainsi qu
positivité abstraite, pendant le long préa
qui s'étend de Thalès et Pythagore jusqu
afin d'élaborer les matériaux successifs de
finale. Les besoins supérieurs de notre int
alors satisfaits imparfaitement que d'aprè
gène qu'exerçait encore l'esprit théolog
Mais aujourd'hui que le principe univers
définitive se trouve irrévocablement p
immense préparation, la méthode subject
aussi positive que la méthode objective, d
tement l'initiative encyclopédique. Elle se
convenablement la construction que l'aut
élaborer dignement. Cette règle convien
grande recherche scientifique qu'à l'ens
théorique (11). »

Dans son *Système de politique positive,*
que l'exclusion de la méthode subjectiv
scientifique n'a été que provisoire. Il avou
du mode objectif; il est persuadé qu'ils

compensés que par les *propriétés immuables* inhérentes à « cette marche. » C'est seulement l'intime combinaison des deux méthodes qui peut rendre complète et durable notre constitution logique. Il suffit de les régénérer systématiquement, dans le sens de leur commune destination, à la fois mentale et sociale, pour qu'elles cessent de nous paraître radicalement inconciliables.

Mais voici qui est encore plus fort et plus imprévu. Suivant M. Comte, il faut cesser de voir dans la théologie la seule source de l'aptitude vraiment religieuse. « Si désormais la sociologie s'est pleinement emparée de ce dernier attribut, elle peut également s'approprier l'autre (la méthode subjective) d'après leur intime connexité. Pour cela, il suffit que la méthode subjective, renonçant à la vaine recherche des causes, tende directement, comme la méthode objective, vers la seule découverte des lois, afin d'améliorer notre condition et notre nature. En un mot, il faut qu'elle devienne sociologique, au lieu de rester théologique (12). »

De toutes ces déclarations laborieuses de M. Comte, il résulte que nous sommes ici en présence d'un fait et de l'explication de ce fait. Le changement de méthode, en quoi consiste l'évolution de M. Comte, autrement dit le fait est évident par lui-même. Il n'est pas, non plus, contesté; il est, au contraire, avoué, et, mieux que cela, il est proclamé, glorifié comme légitime. Quant aux explications de M. Comte, elles confondent tout et ne peuvent être prises au sérieux. Il nous suffira de constater qu'il y a entre la méthode objective, base du *Système de philosophie positive,* et la méthode subjective, fondement du *Système de politique positive,* un abîme, que toutes les déclarations et toutes les subtilités du monde sont, en définitive, impuissantes à combler.

La contradiction est donc manifeste, et M. Littré, par conséquent, est en droit de la reprocher à M. Comte. Mais

nous soutenons à la fois qu'elle peut être
logique de M. Comte, et qu'elle ne pro
droiture instinctive de son intelligence ou
sincérité. Nous sommes, en outre, persu
beaucoup contre le Positivisme. C'est c
essayer de montrer, maintenant que n
dans les lignes précédentes, les principau
discussion.

VI

L'examen auquel nous nous sommes livr
partie de ce travail, nous a conduit à cet
que la philosophie positive est insuffisan
insuffisance même, par ses lacunes essent
porte à tous les dangers du mysticisme,
la spéculation sans frein et sans contre-
soutenu en thèse générale. Mais cela ne
nous semble, au contraire, que notre
complète et décisive, si nous l'établiss
exemple du fondateur de la philosophie p

Nous ne craignons pas d'être démenti
cun philosophe n'a jamais été plus infa
que M. Comte. Pendant plusieurs années,
tive a été son arme préférée, ou, pour parl
exclusive. C'est sur le terrain de cette
d'abord établi comme dans une fortere
violemment l'offensive contre les autre
harceler de ses arguments et de ses sarcas
ciens, les théologiens, les philosophes
ennemis. Eh bien! après s'être enivré de
un triomphe définitif, au point d'enton
hymne à sa propre louange, M. Comte se

sous le poids de sa victoire. Il a voulu respirer, et voilà que l'air a manqué à ses poumons; il a regardé autour de lui, et voilà qu'au lieu des horizons splendides qu'il croyait avoir ouverts à l'humanité jusqu'alors dévoyée dans des chemins sans issue, il s'est trouvé dans une sorte de cachot où l'air et l'espace n'avaient pas été mesurés aux nécessités naturelles, aux plus universels comme aux plus impérieux besoins de l'homme. Comme Goëthe mourant, il a poussé un cri suprême pour demander de la lumière; et la lumière ne jaillissant pas de la méthode sur laquelle il avait tant compté, il s'est décidé à la faire venir du dehors. C'est alors qu'il a pris le parti d'ouvrir de ses propres mains une brèche immense dans son orgueilleuse, mais, après tout, trop étroite construction.

C'est déjà là un très grave enseignement. La philosophie positive, dont la méthode objective est le seul fondement logique, ne suffit pas même à M. Comte, qui passe pour en être le père, et qui en connaît certainement toutes les ressources. Il arrive donc un moment où il se voit obligé d'introduire dans son système primitif, non pas comme un développement naturel, non pas comme une conséquence légitime et attendue, mais au prix d'une flagrante contradiction, cette méthode subjective, base des philosophies qu'il a le plus décriées ou dédaignées. Il a besoin de plus d'espace, d'une plus vaste perspective. Il étouffe visiblement dans le cercle qui l'emprisonne. Il se résout donc à l'agrandir; mais malgré ses soins, malgré ses précautions infinies, il est clair qu'il ne l'agrandit qu'en le brisant.

La méthode subjective n'y entre, en effet, qu'au moyen de la rupture par laquelle la méthode objective en sort.

L'évolution de M. Comte, — véritable contradiction au point de vue de la logique, — prouve, en somme, que son intelligence était plus compréhensive que son système. Il

n'a été inconséquent que parce que son
suffisant.

Voilà donc M. Comte armé de la méth
lui découvre des mérites qu'il n'avait pas jus
nés. Loin de la considérer encore comme
chimérique, tout au plus propre à bercer
durant sa trop longue enfance, il en parle ave
et, disons le mot, avec le zèle maladro
converti. Il va jusqu'à la proclamer « auss
méthode objective » elle-même.

A la bonne heure! et ce n'est pas nous
rons. Mais n'oublions pas que c'est une ar
les mains inexpérimentées de M. Comte.
avec la prudence, l'à-propos et la dextérité
draient ferme et respectable? Aura-t-il asse
mettre uniquement au service de la vraie s
jamais perdre et déconsidérer les coups
prouesses et dans les hasards de ces folle
bon sens et la raison s'exposent à recevoir
tes sans avoir absolument rien à gagner?

VII

Ce n'est pas seulement sur la question, d'
de la méthode, que M. Comte a modifié ou
son programme primitif. Sur plusieurs aut
arrivé à professer des opinions ou à suivre
à fait différentes de celles qu'il avait d'abor
en citerons quelques exemples, en évitant c
dans une trop longue énumération.

Lorsqu'il méditait son *Système de phil*
M. Comte était résolûment décidé à n'y fa
aux spéculations religieuses. Toute tentati

sous ce rapport, soit quelque dogme nouveau, soit un nouveau culte, l'eût trouvé indifférent, probablement même hostile. A cet égard, aucun doute n'est possible. La métaphysique, la théologie, la religion proprement dite, restaient, au même titre, en dehors de son élaboration. Sur ce terrain là, dont il contestait formellement la solidité, il n'eût pas manqué de considérer comme un enfantillage ou une folie tout essai de reconstruction ou d'édification nouvelle.

Ses opinions sur la femme étaient alors tout aussi absolues.

« Quelque imparfaite que soit encore à tous égards la biologie, — écrit-il à M. Mill, le 16 juillet 1843, — elle me semble déjà pouvoir solidement établir la hiérarchie des sexes, en démontrant, à la fois anatomiquement et physiologiquement, que, dans presque toute la série animale et surtout chez notre espèce, le sexe femelle est constitué en une sorte d'état d'enfance radicale, qui le rend essentiellement inférieur au type organique correspondant... L'idée d'une *reine*, par exemple, même sans être papesse, est maintenant devenue presque ridicule, tant elle avait besoin de l'état théologique; mais, il y a seulement trois siècles, ce n'était pas encore ainsi. Quant à l'imperfection nécessaire des sympathies fondées sur l'inégalité, j'en conviens avec vous, et, à ce titre, je pense que la plénitude des sympathies humaines ne saurait exister qu'entre deux hommes éminents, dont la moralité est assez puissante pour contenir toute grave impulsion de rivalité; ce genre d'accord me semble bien supérieur à ce qui peut jamais s'obtenir d'un sexe à l'autre. Mais ce ne saurait être là, évidemment, le type normal des relations les plus élémentaires et les plus communes, où la hiérarchie naturelle des sexes et ensuite des âges constitue le plus énergique lien. »

Dans une nouvelle lettre, adressée encore à M. Mill, et

datée de Bordeaux, 5 octobre 1843, M. Comte revient d'une manière plus explicite sur un point qu'il paraît avoir fort à cœur.

« Tout en convenant, — dit-il, — des diversités anatomiques qui éloignent davantage l'organisme féminin du grand type humain, je crois que vous ne leur accordez pas une assez forte participation physiologique, tandis que vous exagérez peut-être l'influence possible de l'exercice, qui, avant tout, suppose nécessairement une constitution convenable. Si, selon votre hypothèse, notre appareil cérébral ne passait jamais à l'état adulte, tout l'exercice imaginable ne le rendrait pas susceptible des hautes élaborations qu'il finit par comporter; et c'est à cela que j'attribue cet avortement trop fréquent de nos jours, de beaucoup de malheureux enfants qu'on exerce abusivement à des opérations que leur âge repousse. Les femmes sont dans le même cas. J'aurais, dans une discussion méthodique, peu de choses à ajouter à votre judicieuse appréciation des limites normales de leurs facultés; mais je trouve que vous n'attachez pas assez d'importance aux conséquences réelles d'une telle infériorité native. Leur inaptitude caractéristique à l'abstraction et à la construction, l'impossibilité presque complète d'écarter les inspirations passionnées dans les opérations rationnelles, quoique leurs passions soient en général plus généreuses, doivent continuer à leur interdire indéfiniment toute haute direction immédiate des affaires humaines, non seulement en science ou en philosophie, comme vous le reconnaissez, mais aussi dans la vie esthétique, et même dans la vie pratique, aussi bien industrielle que militaire, où l'esprit de suite constitue assurément la principale condition du succès prolongé. Je crois les femmes aussi impropres à diriger aucune grande entreprise commerciale ou manufacturière qu'aucune importante opération militaire; à plus forte raison

sont-elles radicalement incapables de tout gouvernement, même domestique, mais seulement d'administration secondaire. En aucun genre, ni la direction, ni l'exécution, ne leur conviennent; elles sont essentiellement réservées pour la consultation et la modification, où leur position passive leur permet d'utiliser très heureusement leur sagacité et leur actualité caractéristique. »

Telle est la première opinion de M. Comte sur les femmes. Nous ne la discutons pas. Nous l'exposons en la résumant; et comme, en l'exposant, nous avons laissé la parole à M. Comte, on ne saurait nous accuser d'avoir traduit inexactement sa pensée.

Nous arrivons maintenant à une question d'un autre genre, mais qui ne manque pas non plus d'importance. M. Comte n'admet pas les hypothèses; ou plutôt, car ici les dates ne doivent pas être omises et les distinctions sont indispensables, il ne les admettait pas lorsqu'il écrivait son *Système de philosophie positive.* A cet égard, nous affirmons qu'il n'est pas possible de se méprendre sur le sens de sa pensée, pour peu qu'on l'ait étudiée avec attention. Toutes les fois qu'une hypothèse s'applique au mode de production d'un phénomène, M. Comte la repousse absolument comme non scientifique. Ce n'est pas une découverte que nous ayons la prétention d'avoir faite dans sa philosophie; ce n'est pas un nouveau point vulnérable que nous y apercevions, et que personne n'aurait jusqu'à présent remarqué. Loin de là. Des hommes dont la compétence et l'autorité sont partout reconnues ont signalé depuis longtemps cette prétention inadmissible, et n'ont pas hésité à la condamner au nom des progrès de la science.

Dans le remarquable ouvrage qu'il vient de publier tout récemment, *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*, M. Claude Bernard ne se borne pas à soutenir la

légitimité de l'hypothèse dans les scienc en outre, la nécessité. D'après lui, pour soit pas impuissante, inféconde, il est i vue de l'esprit, une anticipation quelcon lui servir à la fois de stimulant et de gu expériences sans être en possession, au p d'une théorie, on marche à l'aventure, chemin qu'on suit, ni le but qu'on vo l'observation court la chance d'être infid elle se laisse devancer et entraîner par l' qu'elle reste stérile lorsque l'hypothèse méthode expérimentale peut bien dirig idées fécondes chez ceux qui ont la bon séder; mais en donner à ceux qui n'en surpasse incontestablement son pouvoir.

Nous n'entrerons là-dessus dans aucun serait nous égarer dans une digression pour montrer à quel point M. Comte a reuse, nous rappellerons qu'une des plu fécondes hypothèses de la science mod l'ondulation, a particulièrement été l'ob Cette théorie n'est considérée par lui q fantastique et dénuée, par suite, de toute de tout caractère positif. Il la tient mê au progrès des découvertes que doit natu légitime exercice de nos facultés. Enfin qu'un de ses admirateurs anglais, l'illust n'a pu s'empêcher d'en être scandalisé e ce qu'il appelle une « grave erreur. »

VIII

Nous venons de voir quelle a été l'att

l'égard des tentatives de rénovation religieuse, et du rôle de l'hypothèse dans l'évolution progressive de la science. Nous avons également vu ce qu'il pensait de la femme, et quelle place il lui faisait dans son système. Nous allons assister maintenant au revirement inattendu qui devait affliger quelques-uns de ses plus fidèles disciples, et qui nous semble mériter toute notre attention.

Quant aux hypothèses, il vient un moment où M. Comte, loin de persévérer dans la répugnance qu'elles lui avaient d'abord inspirée, et qu'il avait témoignée avec une singulière vivacité de langage, les introduit dans sa philosophie, en leur faisant un accueil auquel personne ne pouvait, ne devait s'attendre. Selon son habitude, qui est de ne pas s'engager à demi dans les nouvelles voies qu'il explore et de ne pas se borner à y faire quelques pas circonspects, il ne craint point de se précipiter en avant avec une ardeur qui dédaigne toute précaution, et s'aveugle jusqu'à ne tenir compte d'aucun obstacle.

Aussi, la Genèse de M. Comte est-elle une des plus extraordinaires qui soient jamais sorties de toutes pièces du cerveau d'un rêveur émérite.

Il déclare que les notions absolues nous étant interdites, nous pouvons, du moins, « instituer la conception relative des corps extérieurs en douant chacun d'eux des facultés de sentir et d'agir, pourvu que nous leur ôtions la pensée, en sorte que leurs volontés soient toujours aveugles ([13]). »

« Il est permis de supposer, — dit-il encore, — que notre planète et les autres astres habitables furent doués d'intelligence avant que le développement social y devînt possible. Alors, la terre vouait ses forces à préparer le séjour de l'humanité, dont l'essor ne pouvait s'accomplir que dans un siége mort d'épuisement, en vertu de ces longs efforts plus proportionnés à la puissance matérielle de l'astre qu'à son

aptitude spirituelle..... Obligée de subir constamment les lois fondamentales de la vie planétaire, la terre, quand elle était intelligente, pouvait développer son activité physico-chimique de manière à perfectionner l'ordre astronomique en changeant ses principaux coefficients. Notre planète put ainsi rendre son orbite moins excentrique et dès lors plus habitable, en concertant une longue suite d'explosions analogues à celles d'où proviennent les comètes suivant la meilleure hypothèse. Reproduites avec sagesse, les mêmes secousses, secondées par la mobilité végétative, purent aussi rendre l'inclinaison de l'astre terrestre plus conforme aux besoins du Grand Être. A plus forte raison, la terre put-elle alors modifier sa figure générale, qui n'est au dessus de notre intervention que parce que notre ascendant spirituel ne dispose pas d'un pouvoir matériel assez considérable (14). »

« Chaque planète dut ainsi perfectionner sa constitution matérielle, pendant sa plénitude vitale, autant que le permirent son intelligence et sa situation. Leurs progrès purent être simultanés et même concertés, puisque toutes, sous une commune fatalité, tendaient vers des préparations convergentes, en vue des sociabilités respectives, dont l'essor exigeait partout des modifications communes. A mesure que chaque planète s'améliorait, sa vie s'épuisait par excès d'innervation, mais avec la consolation de rendre son dévouement plus efficace quand l'extinction des fonctions spéciales. d'abord animales, puis végétatives, la réduirait aux attributs universels de sentiment et d'activité (15). »

Nous n'essaierons ni de résoudre les contradictions, ni de débrouiller le chaos de cette création positiviste, dont nous n'avons prétendu donner qu'une rapide esquisse. C'est, à notre avis, bien assez. Mais il nous est impossible de ne pas être frappé d'une chose : c'est que notre terre et les autres planètes n'y sont pas soumises à la loi de l'évolution progres-

sive, qui est un des principaux dogmes du Positivisme. D'abord douées de sentiment, d'activité et d'intelligence, elles finissent par perdre ce dernier attribut, pour ne conserver que les deux autres. A quelque point de vue qu'on se place, il y a là diminution, et non pas développement.

Pour ce qui est de la femme, M. Comte, dont nous connaissons les premiers sentiments à son égard, ne devait pas tarder à la réhabiliter, afin de lui faire jouer un grand rôle dans son système. Il dit donc dans son *Catéchisme positiviste :*

« Toute l'existence de l'Être suprême étant fondée sur l'amour, qui seul réunit volontairement ses éléments séparables, le sexe affectif constitue naturellement son représentant le plus parfait, en même temps que son principal ministre. Jamais l'art ne pourra figurer dignement l'Humanité autrement que sous la forme féminine (16). »

Voilà un premier pas dans la voie de la réparation. En voici un second, qui nous emporte à coup sûr bien loin.

« Afin de mieux caractériser l'indépendance féminine, — dit M. Comte, dans son *Traité de politique positive,* — je crois devoir introduire une hypothèse hardie que le progrès humain réalisera peut-être, quoique je ne doive examiner ni quand, ni même comment. »

L'hypothèse est effectivement hardie, et tellement hardie, qu'écrivant en français, nous aurions quelque peine à l'analyser avec détail, sans nous exposer à braver inutilement les convenances. C'est faire comprendre que nous n'osons pas citer textuellement M. Comte.

Disons en somme qu'il s'agit ici d'une vierge-mère, qui serait la fille légitime du progrès, et rendrait inutile le concours de l'homme dans l'acte de la génération. La femme nouvelle, absolument indépendante de l'homme, « jusque dans son office physique, » comme dit M. Comte, suffirait à elle seule et pourvoierait à tout (17).

Il est possible qu'une pareille hypothèse échappe à l'odieux en tombant en plein dans l'absurde. Quoi qu'il en soit, nous comprenons que M. Littré la décline, en déclarant ne la transcrire « qu'à regret (18). »

De la femme telle que l'a rêvée M. Comte à la religion, dont, malgré tous ses antécédents et la position qu'il avait d'abord prise, il a fini par élaborer le symbole, il n'y a qu'un pas, et l'une nous conduit à l'autre. Il institue deux cultes qui s'adressent respectivement, le premier à la femme, le second à l'humanité (19).

Il n'y a pas moyen, en effet, de se méprendre sur ses véritables intentions, car il ne s'est jamais montré plus clair, plus net, plus explicitement absolu que dans cette partie de son système. Nous venons de l'entendre nous parler de « l'Être suprême, » du Grand Être. » C'est fort bien ; mais il ne faudrait pas que ces mots nous fissent illusion. Le Grand Être, l'Être suprême, c'est tout simplement pour M. Comte l'humanité. Il déclare ne pas reconnaître d'autre Dieu. Il l'appelle, ailleurs, « notre grande, » « notre incomparable Déesse. »

« Réorganiser, sans dieu ni roi, par le culte systématique de l'Humanité. » Telle est l'épigraphe du *Discours sur l'ensemble du Positivisme*, publié en juillet 1848.

M. Comte prétend construire la vraie providence morale, intellectuelle et matérielle.» C'est, du moins, ce qu'il déclare en propres termes dans les paroles suivantes qu'il qualifie de « proclamation décisive, » et qu'il prononça, dit-il, « au Palais Cardinal, le dimanche 19 octobre 1851 : »

« Au nom du passé et de l'avenir, les serviteurs théoriques et les serviteurs pratiques de l'Humanité viennent prendre dignement la direction des affaires terrestres, pour construire enfin la vraie providence morale, intellectuelle et matérielle; en excluant irrévocablement de la suprématie politique tous

les divers esclaves de Dieu, catholiques, protestants et déistes, comme étant à la fois arriérés et perturbateurs ([20]). »

En résumé, la religion positive, la construction définitive de la vraie providence, comprend le culte de l'humanité, qui est « le Grand Être » ou « l'incomparable Déesse, » et le culte de la femme. Le but essentiel du culte subjectif consiste dans « l'évocation cérébrale des êtres chéris. » On trouve dans la *sociolâtrie*, — c'est un des mots inventés par M. Comte, — « les vrais anges gardiens, » la prière, neuf sacrements sociaux. Le tout est couronné par « une inaltérable trinité » qui doit diriger « nos conceptions et nos adorations, toujours relatives, d'abord au Grand Être, puis au Grand Fétiche, ensuite au Grand Milieu ([21]). »

Le Grand Fétiche, c'est la Terre; le Grand Milieu, c'est l'espace; le Grand Être, nous le savons déjà, c'est l'humanité.

Nous passons les saints, l'extravagant amalgame de noms propres dont M. Comte a formé son *Calendrier positiviste, pour une année quelconque, ou tableau concret de la préparation humaine*. Cette élucubration est des plus étonnantes, cependant. Mais nous ne voulons pas même user des armes qu'elle fournit au critique du système positiviste.

Il y a donc le vrai et le faux Grand Être. Le faux Grand Être, c'est celui que tous les peuples ont bien ou mal adoré, jusqu'à ce jour, sous un nom ou sous un autre, et à l'existence duquel on a universellement cru, puisqu'on en a fait l'objet d'un culte universel. Le vrai Grand Être, c'est celui que M. Comte nous a révélé.

Tel est le couronnement de l'édifice. M. Comte ne l'avait pas promis, mais il l'a donné. Dans l'appréciation de son système, il n'était pas permis de passer sous silence ce que le fondateur en a regardé, à tort ou à raison, comme le point capital.

IX

Voilà où M. Comte est arrivé en peu de temps, et en prenant son point de départ dans la méthode en apparence la plus rigoureuse qu'aucun autre philosophe ait jamais proclamée.

Est-il juste de mettre sur le compte de la méthode subjective et d'une intempérance d'imagination, à vrai dire fort singulière, les écarts et les déréglements dont nous n'avons pu donner qu'une faible idée? C'est bien ce qu'a fait M. Littré, mais c'est ce que nous ne croyons pas qu'on ait le droit de faire quand on étudie attentivement la question en elle-même et à la lumière des faits recueillis par l'histoire de la philosophie.

D'abord, toutes les méthodes ont leurs inconvénients et leurs dangers, quand on les adopte d'une manière trop exclusive, au lieu de les tempérer et de les corriger au besoin les unes par les autres. La méthode expérimentale ne fait pas exception. Elle a, elle aussi, des entraînements et des écarts contre lesquels il est prudent, mais non pas toujours facile de se tenir en garde. On croit souvent observer ce qu'on ne fait qu'imaginer, et c'est fréquemment de la meilleure foi du monde qu'on croit tenir des réalités, alors qu'on n'a que des chimères dans la main. Il est des cas où la lunette, le microscope, la balance même semblent se faire les complices de notre faiblesse et de nos illusions. Ces instruments nous font alors la réponse que leur a dictée d'avance un système préconçu.

C'est surtout quand une philosophie méconnaît la nature humaine, au point de ne pas donner satisfaction à ses plus universels besoins moraux, qu'elle provoque les réactions les plus violentes et les retours les plus imprévus. Or, nous

avons constaté que le Positivisme a commis dès son début cette irréparable faute. Il a voulu faire remonter le courant à nos tendances naturelles. Il a jeté une digue à l'encontre des aspirations qui naissent fatalement de nos facultés et de notre condition ici-bas. La digue a été rompue; le besoin contrarié s'est changé en passion et, bientôt après, en folie. On a commencé par nier avec une superbe confiance tout ce qui ne tombe pas sous le contrôle immédiat de nos sens; on a fini par se perdre dans les nuages et par embrasser les fantômes des plus stériles et des plus extravagantes spéculations.

En admettant qu'il ne fût pas nécessaire de laisser dans un système de philosophie au moins quelque échappée pour les aspirations de l'esprit humain, la prudence, appuyée sur l'expérience, suffirait pour justifier une précaution pareille. Ces ouvertures du côté de l'idéal font dans notre organisme l'effet de ces soupapes de sûreté qui, en donnant une issue naturelle à la vapeur, deviennent une sauvegarde contre le danger des explosions.

D'un autre côté, ne trouverait-on point, même dans la première voie où s'est engagé M. Comte, et, sans qu'il fût besoin d'y creuser beaucoup, dans le terrain qu'il a d'abord choisi pour y bâtir, le germe des spéculations auxquelles il s'est abandonné plus tard? Si l'on répondait non, nous demanderions ce que peut signifier alors cette déclaration de M. Littré, écrite et publiée en 1851 :

« Le dogme nouveau nous révèle une grande et suprême existence, qui est notre idéal, notre poésie, notre culte: l'humanité (22). »

Ce dogme nouveau une fois admis, a-t-on le droit de reprocher à M. Comte les conséquences qu'il a cru devoir en tirer? Il s'agit bien ici d'une religion nouvelle, et c'est évidemment de la méthode objective qu'on a eu la prétention de faire

sortir notre idéal, notre poésie et notre culte, comme a dit M. Littré. Si le maître s'est complètement fourvoyé pour n'avoir pas eu la prudence de s'arrêter en chemin, il est clair que le disciple a fait au moins le premier faux pas qui mène au précipice. Placé d'abord sur le terrain d'une nouvelle construction religieuse, il a eu le bon esprit de s'en retirer dès qu'il l'a senti trembler sous ses pieds. Cette mesure n'était pas dans les habitudes de M. Comte. Malgré ses déclarations et en dépit de son programme, il s'est comme enivré de ses propres hypothèses, qui l'ont entraîné bientôt en dehors de toute réalité.

Mais ce n'est pas pour nous donner le plaisir de montrer le Positivisme en contradiction avec lui-même jusque dans l'œuvre de son fondateur, que nous avons pris la plume. Ce serait, à notre avis, un trop mince résultat. Nous tenions à signaler, rien qu'en nous appuyant sur l'évolution philosophique de M. Comte, les écueils cachés dans sa doctrine; écueils contre lesquels ce remarquable esprit a été le premier à se briser.

Nous voulions montrer que d'une méthode aussi rigoureuse, en apparence, qu'une formule algébrique, pouvaient sortir et sortaient, en effet, quelquefois, les conceptions les plus fantastiques et les rêves les plus extravagants. Il était utile de faire voir comment tombent ces superbes contempteurs de la métaphysique, quand il leur arrive, à leur tour, de faire quelque faux pas.

Nous croyons, en ce qui touche M. Comte, notre démonstration complète sur ce point. Nous allons donc pouvoir passer aux autres parties de sa philosophie, pour tâcher d'en bien saisir la portée et d'en apprécier exactement la valeur.

NOTES DE LA DEUXIÈME PARTIE.

---

(1) A. Comte, Lettre à M. J. Stuart Mill, du 27 janvier 1846.

(2) A. Comte, *Appel* publié le 8 mars 1848 sous ce titre : « Le fondateur de la société positiviste à quiconque désire s'y incorporer. »

On trouve la lettre de M. Mill et un court extrait de l'*Appel* dans l'ouvrage de M. Littré intitulé : *Auguste Comte et la philosophie positive*, p. 386 et 396.

On y trouve également les autres lettres de M. Comte sur lesquelles nous avons cru pouvoir nous appuyer.

(3) Cousin, Cours de 1820, sur la philosophie de Kant, troisième leçon, 3e édition, p. 38, 39.

(4) Descartes, voir le *Discours de la Méthode*, 4e partie, et le commencement de la deuxième *Méditation*.

(5) Bossuet, *De l'instruction de Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV*, au pape Innocent XI, § VII.

(6) Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. IV, § V.

(7) Lamennais, *Esquisse d'une philosophie*, t. I, première partie, liv. I, chap. I, p. 7.

(8) Lamennais, même ouvrage, à l'endroit cité, p. 12.

(9) Littré, *A. Comte et la philosophie positive*, préface, p. IV et V; troisième partie, chap. II, et dans divers passages des chapitres suivants.

(10) A. Comte, *Discours sur l'ensemble du Positivisme*, première partie, esprit fondamental du Positivisme, p. 34, 36. Juillet 1848.

(11) A. Comte, *Catéchisme positiviste*, ou sommaire exposition de la religion universelle, en onze entretiens systématiques entre une Femme et un Prêtre de l'Humanité, première partie, deuxième entretien, explication du dogme, p. 55, 56, 57. Octobre 1852.

[12] A. Comte, *Système de politique positive*, t. I, p. 145.

[13] A. Comte, *Synthèse subjective*, ou système universel des conceptions propres à l'état normal de l'humanité, t. I, p. 8. Novembre 1856.

[14] Même ouvrage, p. 10.

[15] Même ouvrage, p. 11.

[16] A. Comte, *Catéchisme positiviste*, seconde partie, sixième entretien, culte privé, p. 184.

[17] A. Comte, *Système de politique positive*, t. IV, p. 68. 1851-1854.

[18] Littré, *A. Comte et la philosophie positive*, troisième partie, chap. VII, p. 584.

[19] A. Comte, *Catéchisme positiviste*, seconde partie, cinquième entretien, ensemble du culte, p. 182.

[20] Même ouvrage, préface, p. v.

[21] Même ouvrage, p. 146, 151, 153, 161, 164, 167, 182, 183, 185, 189. *Synthèse subjective*, p. 24.

[22] Littré, *Conservation, Révolution et Positivisme*, préface, p. xxxi.

L'HOSANNE

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE VAYRES [1]

PAR M. LEO DROUYN.

Lorsque l'on étudie le détail de l'histoire du Moyen Age, on est surpris de la variété des dons et des redevances curieux ou bizarres, ridicules ou vexatoires [2], que les tenanciers et les vassaux devaient à leur seigneur, lorsqu'ils leur rendaient hommage. Pour ne parler que de ce qui se passait dans la Basse-Guyenne, les dons les plus ordinaires étaient une lance en fer blanchi, doré ou argenté; des gants, des éperons, un épervier, un autour, etc., plus rarement une plume d'écrivain [3], un froc de serge [4], un hanap d'argent bien ouvragé, au dire d'expert, pesant un demi-marc [5]; un bouquet de

[1] Voir une notice sur le château de Vayres dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 429.

[2] Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, intitulé : *Recognitiones feudorum*..... par MM. Martial et Jules Delpit, p. 29 à 35.

[3] Les manants et habitants du Gay, paroisse de Saint-Sulpice du Bernac, au seigneur d'Anglade, château situé dans la paroisse d'Izon; les tenanciers de la chapelle de Billambits, membre dépendant de l'abbaye de Bonlieu.

[4] Hommage du tenancier du fief de Cases, paroisse de Saint-Sulpice de Guillerague, au prieur de Saint-Pierre de La Réole.

[5] Hommage d'un tenancier du Puch d'Alhan, paroisse de Floirac, à Agnès de La Motte, femme de Bernard de Laubesc, damoiseau.

myrte (1). Quelques-unes des redevances étaient très gênantes. De sorte que les tenanciers et vassaux faisaient tous leurs efforts pour s'en débarrasser. Les seigneurs, de leur côté, désirant conserver leurs droits, il s'en suivait des procès, dont quelques-uns ne furent terminés que par la révolution de 1789.

Tel est l'hommage de l'*Hosanne,* dû au seigneur de Vayres.

Le dimanche des Rameaux de chaque année, les abbés de Faize, de Guîtres, de Bonlieu et de La Sauve ou leurs représentants; les prieurs de Saint-Pardon, du Boisset, de Cellefrouin et du Casteret, et les curés de Vayres, de Saint-Pierre de Vaux, d'Izon, de Saint-Sulpice du Bernac, de Caillau et de Saint-Germain du Puch, ou ceux qui les représentaient, devaient se rendre, à neuf heures du matin, dans l'église de Vayres, où ils revêtaient leurs habits sacerdotaux. L'abbé de Faize remplissait la fonction d'officiant; ceux de Guîtres et de Bonlieu, celles de diacre et de sous-diacre; celui de La Sauve, celle de chantre, et les autres l'accompagnaient en chœur. L'abbé de Faize, après avoir béni les rameaux, en distribuait à ses collègues; puis, avant de commencer la Messe, ils allaient tous saluer le seigneur ou, en son absence, le juge de la juridiction. Ils se rendaient ensuite, en procession, suivis des officiers de la justice, des sergents et du peuple, à une croix qui est devant la porte du château, et au pied de laquelle était dressé un autel. Ils y disaient l'Évangile et récitaient des prières pour le seigneur et la dame de Vayres, et pour leur famille. Ils faisaient ensuite la procession autour du cimetière; s'arrêtaient près de la croix qui est devant l'église, où ils recommençaient les prières qu'ils avaient faites devant le château, et rentraient dans l'église, où le bailli de la justice, après les avoir appelés,

(1) Hommage, par Jean de Couture, du moulin noble de Canteranne, en Bénauge, au seigneur de Bénauge.

leur donnait un acte de présence. A la suite de la Messe, ils se rendaient, suivis des officiers de la juridiction, des sergents et de ceux qui portaient les croix et les bannières, dans une maison du bourg, où les attendait un repas préparé aux frais du prieur du Boisset. Après le dîner, ils rentraient dans l'église, précédés de la croix et des bannières, en chantant le *Te Deum;* rendaient les actions de grâce devant le grand autel, et se retiraient après cette dernière cérémonie.

Tous les ans, un procès-verbal de cet hommage était dressé par le juge de Vayres. C'est à l'aide de ces documents que j'ai rédigé cette Notice.

L'origine assez obscure de cette brillante cérémonie remonte à la fin du XI[e] siècle. A cette époque, la seigneurie de Vayres était possédée par une famille du nom de Gombaud, alors très puissante. Raymond Gombaud, sa femme Audenode, leurs enfants Clair, Vigoureux et Gérauld, et plusieurs de leurs parents, fondèrent, ou plutôt reconstruisirent, toutes les églises de la juridiction de Vayres, et les dotèrent de différents biens. Ils donnèrent également une certaine quantité de rentes, à prendre sur leurs terres, de l'abbaye de Saint Jean-d'Angély et aux autres couvents les plus rapprochés de leurs domaines. Les chartes de ces diverses donations ne disent pas quel genre d'hommage devaient rendre aux seigneurs de Vayres ces divers donataires; mais comme, dans les procès qui surgirent ensuite, à propos de l'Hosanne, les seigneurs invoquèrent ces titres, il est à peu près sûr que l'hommage qui avait été primitivement exigé était le même que celui qu'on retrouve jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Il paraît positif que cet hommage fut rendu sans contestation jusqu'à la fin du XVI[e] siècle; nous n'avons du moins rien trouvé encore qui prouve le contraire; rien non plus cependant qui puisse nous faire avancer avec assurance que cette cérémonie se pratiquait alors comme après cette époque.

Seulement, le 5 septembre 1541, Jean de Vassoigne, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, syndic et vicaire des abbés et religieux de Notre-Dame de Guîtres, reconnut de noble et puissant seigneur M. Rollet, bâtard d'Albret, sieur de Sauros, gouverneur d'Albret, oncle d'Henri, roi de Navarre, sire d'Albret, etc., député par lui et son épouse, Marguerite de France, pour recevoir les hommages des vassaux de la terre de Vayres, que l'abbé de Guîtres avait, dans la seigneurie de Vayres, une chapelle appelée la *Chapelle de Maumugron* (1). Il déclara que la possession de ce fief lui donnait le droit de lever plusieurs cens et rentes et autres biens tenus du seigneur de Vayres en franche aumône et sans aucun devoir, sauf que le jour de Pâques-fleuries, l'abbé ou un religieux le représentant devait, avec d'autres abbés, prieurs ou curés, se rendre à la cérémonie de l'Hosanne. A la suite de cette déclaration, Jean de Vassoigne fit, au nom de l'abbé de Guîtres, serment de féauté, un genoux à terre, tête nue, tenant une main sur la poitrine, et l'autre dans les mains du sieur Rollet.

Déjà, cependant, les seigneurs de Vayres devaient éprouver de certaines difficultés pour réunir les quatorze ecclésiastiques qui devaient assister à la cérémonie, puisque la plupart d'entre eux n'imitèrent pas, dans cette dernière circonstance, l'exemple de l'abbé de Guîtres. Ainsi, on trouve parmi les défaillants, peut-être seulement retardataires, l'abbé de La Sauve-majeure, pour la chapelle de Monfeyto, à Génissac; l'abbé de Bonlieu, pour celle de Billambits, paroisse de Vayres; le prieur du Boisset, pour l'annexe du prieuré, située à Izon; celui de Saint-Pardon; celui de Cellefrouin, pour la chapelle Notre-Dame d'Arveyres; les curés de Saint-Jean de Vayres, de Notre-Dame d'Arveyres, de Saint-Pierre de

(1) Paroisse d'Arveyres, au nord du Chemin de fer, sur le bord de la Dordogne.

Vaux, de Saint-Germain du Puch, de Saint-Pierre de Caillau, de Saint-Sulpice de Bernac et celui d'Izon.

Néanmoins, s'il y eut des contestations de temps en temps, elles ne commencèrent bien sérieusement qu'à partir du jour où les Jésuites devinrent possesseurs du prieuré du Boisset.

Par son testament daté du 1er janvier 1594, Ogier de Gourgue, qui avait acheté à Henri IV la terre de Vayres, laissa à son quatrième fils Jacques de Gourgue, conseiller et aumônier du roi, prieur du prieuré de Saint-Georges d'Oleron, la baronnie de Leige, Saugean, à Saint-Caprais de Haux, les terres de la paroisse de Virelade, une maison dans la rue Saint-James et d'autres biens, entre autres fort probablement les rentes du prieuré du Boisset (1) et membres en dépendant, puisque, dans les actes postérieurs à ce testament, Jacques prend la qualification de prieur du Boisset. Jacques de Gourgue céda, par une procuration *ad resignandum*, datée du 23 avril 1613, ce prieuré au noviciat de la Compagnie de Jésus de la ville de Bordeaux. Un bref du pape, daté du 7 des ides d'avril, le réunit à cette maison, et le 29 no-

(1) Voici un bail à ferme qui fait connaître la position et les possessions du prieuré du Boisset :

« Bail à ferme par R. P. Mathurin Gendreau, prêtre, religieux, syn- » dic du noviciat des Jésuites de Bordeaux, à Jean Tournerie, bourgeois, » marchand de Bordeaux, demeurant au village de la Croix-Guignarde, » en Boisset, paroisse de Grésillac, marquisat de Curton, de tous les » fruits et revenus du prieuré de Saint-Martin dudit Boisset, uni et » incorporé audit noviciat, consistant en dixmes et navalles, s'il s'en » trouve, d'un quartier ou grande partie de Grésillac..... Dans lequel » quartier de la paroisse de Grésillac est la chapelle dudit prieuré de » Saint-Martin du Boisset, bâtiments et terres y joignant ; ensemble, » le village de la Croix-Guignarde, du Boisset, de Renier, de Laurens, » de Tournepique, de Maurice, de Baugard, de Baubens, de La Four- » nière et autres. » Pour trois ans, moyennant 500 liv. par an.

La chapelle du Boisset est maintenant en ruine.

vembre 1616, Jacques donna procuration à Me Jean Chapuzet, juge ordinaire de Vayres, pour consentir à la prise de possession réelle, actuelle et corporelle de cette propriété par le syndic du noviciat.

En acceptant ce prieuré et tous les droits qui lui appartenaient dans les paroisses de Vayres, Izon, Saint-Sulpice du Bernac et Arveyres, les Jésuites acceptèrent également toutes les charges dont il était grevé ([1]). Ils étaient, entre autre, tenus, à cause de son annexe d'Izon, de fournir un prêtre pour aider à faire le service divin, le jour des Rameaux, dans l'église de Vayres, où le prieuré avait une chapelle particulière, et de donner, après l'office, un dîner qu'on appelait le *festin de l'Hosanne.*

Cette dernière clause, à laquelle s'étaient soumis tous les précédents prieurs, ainsi que l'attestent une grande quantité de baux à ferme, fut la cause principale de tous les procès qui s'élevèrent plus tard entre les Hosanniers ([2]) et les seigneurs de Vayres.

Déjà, vers 1628, bien avant la mort de Jacques de Gourgue, qui n'arriva que le 10 avril 1645, le curé de Vayres se plaignit de ce que, le jour de Pâques-fleuries, il n'était pas maître dans son église, à cause de la présence des ecclésiastiques qui y faisaient l'office à son exclusion. Les vicaires généraux, pendant la vacance du siége archiépiscopal, promulguèrent des ordonnances portant qu'il serait informé du devoir que les seigneurs de Vayres réclamaient; mais s'étant convaincus qu'il avait été rendu de tout temps, ils ne cherchèrent plus à en empêcher la continuation. Désirant

([1]) Il reste encore à Izon, au nord-est de l'église, une maison du XVIe siècle, qu'on dit être le prieuré du Boisset. Elle est habitée en partie par M. de Gobineau.

([2]) C'est le nom qu'on donnait aux ecclésiastiques qui concouraient à la cérémonie.

cependant faire droit à la requête du curé de Vayres, ils ordonnèrent aux curés qui devaient assister à l'Hosanne de ne pas quitter leurs églises le jour des Rameaux, et d'y administrer les sacrements. Cette ordonnance, confirmée par Henri de Sourdis quand il fut promu à l'archevêché de Bordeaux, portait à faux : les curés, en effet, n'étaient pas obligés d'y assister en personne, puisqu'on recevait les ecclésiastiques qui venaient à leur place; d'un autre côté, lorsqu'ils ne rendaient pas ce devoir, qui n'avait, la plupart du temps, rien de bien pénible, les officiers de la juridiction saisissaient leur temporel, et ils étaient de plus condamnés aux dépens. Mais le curé de Vayres avait obtenu quelque chose. Autrefois, le procureur d'office faisait, en présence du juge, l'appel des ecclésiastiques soumis à l'hommage dans l'église même; le cardinal de Sourdis ordonna que cette convocation se ferait à la porte, sous le ballet (l'auvent).

Ce commencement d'insurrection ne paraît pas avoir eu de suite immédiate, et la paix ne fut pas encore troublée.

Neuf ans plus tard, le 11 avril 1639, le R. P. Thomas Mauvoysin, syndic du noviciat, en affermant au sieur Bernard Duplantier, marchand du bourg d'Izon (1), tous les droits décimaux, agrières, rentes, lods et ventes, honneurs et autres droits seigneuriaux dépendants du prieuré d'Izon, Vayres, Saint-Sulpice, Notre-Dame d'Arveyres et Saint-Pierre de Vaux, déclare que le sieur Duplantier doit faire le festin de l'Hosanne; mais il ajoute : « en attendant qu'il se soit fait » décharger dudit festin, n'ayant jamais appareu d'aucune » obligation qu'il ait pour iceluy. »

A partir de cette époque aussi, les Hosanniers commencèrent à ne plus venir régulièrement. Tous les ans, quelques-uns

(1) Il reste encore dans Izon des représentants de cette famille Duplantier qui remonte jusqu'au XIVe siècle.

seulement se rendaient à la cérémonie, les autres avaient toujours quelques mauvaises raisons à donner. On actionnait contre eux, ils étaient condamnés; la plupart du temps perdaient leurs rentes et payaient les frais; mais, bien souvent, ils recommençaient l'année suivante (1).

En 1645, ceux qui avaient fait défaut se défendirent avec tant d'opiniâtreté, que le seigneur de Vayres fut obligé, pour constater la possession immémoriale de son droit, de faire faire une enquête par Me Pierre de Bolère, conseiller du roi, magistrat présidial en Guienne. Les vieillards de la localité furent convoqués, et tous déposèrent que, non seulement, ils avaient toujours été témoins de la cérémonie, mais qu'ils avaient aussi entendu dire à leurs père et mère qu'elle se faisait de leur temps.

Les récalcitrants, dont on saisissait toujours les revenus, ne se tinrent pas pour battus. Ils firent encore défaut en 1647. Quand on voulut saisir leurs rentes, ils se défendirent en disant que, pendant quelques années, la cérémonie n'avait pas eu lieu; que, néanmoins, le seigneur les avait laissé, sans conteste, jouir de leurs biens, ce qui prouvait qu'il avait renoncé à ce droit; mais il leur fut répondu que la prestation de cet hommage n'avait été interrompue qu'à cause « des guerres cruelles pour le fait de la religion; » que, maintenant, la tranquillité étant à peu près rétablie, Mre Jean de Gourgue, baron de Vayres, tenait à maintenir son droit, qui était imprescriptible.

En conséquence, des lettres de chancellerie furent adressées le 2 octobre 1647, en sa faveur, au sénéchal de Guienne, par suite desquelles Pierre de Bolère fut encore chargé de faire une autre enquête. Il convoqua les abbés, curés et

(1) Les procès-verbaux qui constatent ces absences existent depuis l'année 1614 et ce sont eux qui m'ont fourni, pour cette étude, les matériaux les plus considérables et les plus curieux.

témoins au lieu de Lamoune ([1]), paroisse de Montussan, pour le 12 novembre suivant.

Les ecclésiastiques ne s'y rendirent pas; mais au moment où l'on allait procéder à l'interrogation, Dom Pierre de Gaufreteau, conseiller, aumônier du roi, général de l'Ordre de Saint-Benoît, et François, prieur claustral de l'abbaye de La Sauve majeure, se présentèrent au nom de Mre Louis de La Rivière, abbé de La Sauve, et protestèrent contre la saisie de leurs revenus, opérée par le seigneur de Vayres. Le sieur Turpis, prieur de Casteret, fit également protester pour lui. Malgré cela, et vu qu'il ne s'agissait que d'établir les droits du seigneur, on procéda à l'audition des témoins. Les deux seules dépositions qui restent dans ce procès-verbal lacéré ne sont pas favorables au seigneur de Vayres; mais ce sont celles de deux intéressés. Bertrand Royon, curé de Saint-Germain du Puch, dit n'avoir jamais assisté à cette prétendue cérémonie, et déclara ne rien tenir du seigneur de Vayres. Pierre Dufau, vicaire perpétuel de Caillau, dit qu'il n'était pourvu de cette vicairie que depuis six mois, et « partant ne sait que » c'est des debvoirs prétendeus par ledit seigneur, et ne tient » rien d'icelluy. »

Pendant sept ans encore, la cérémonie se fit tant bien que mal; les Hosanniers qui ne s'y rendaient pas voyaient leurs revenus saisis. Quand ils donnaient de bonnes raisons pour motiver leur absence ou qu'ils promettaient d'y assister l'année suivante, on leur accordait mainlevée. Cela se passait en justice, et ne causait aucun scandale. Mais le 26 mars 1654, le R. P. Étienne Grimard, syndic du noviciat des Jésuites, prieur du Boisset, notifia, par acte notarié, à Jean

[1] Lamoune était sur l'ancienne route de Bordeaux à Libourne, à moitié chemin de Bordeaux à Vayres. C'était un relai de poste et une grande auberge. On y trouve encore une curieuse maison du XVIe siècle.

de Gourgue, qui était absent, qu'il ne ferait le festin de cette année que pour les ecclésiastiques; que, d'ailleurs, l'usage de ce repas ne devait exister que par suite d'un ancien abus dont on ne retrouve aucun principe ni titre légitime; qu'à ce festin « se jetaient en foule des personnes de tous ordres et » qualités, ecclésiastiques et layes, officiers de justice, prati- » ciens et autres leurs suppots, avec tels exces et confusion, » qu'outre que les frais en sont extrêmes et en pure perte, » il s'y commettoit et glissoit des désordres et desbauches » tout à fait contraires à la modestie chrétienne et aux » bonnes mœurs. » Que, cependant, de pareils festins étaient défendus par les saints décrets, ordonnances royales, arrêts des cours souveraines, etc. Il en est, il est vrai, ajoutait-il, qui se font par suite de titres authentiques; mais ils doivent être modérés et se passer de telle sorte, que tout doit s'y « exécuter à la plus grande gloire de Dieu et à l'édification et profit des âmes. » Il ajoutait encore que, s'il n'avait pas supprimé complètement cette « contribution injuste et quelque peu scandaleuse sans autre delay, » c'est qu'il n'avait pas voulu s'engager dans un procès si près du jour des Rameaux; mais qu'il sommait Messire Jean de Gourgue de lui exhiber les titres prouvant que son droit était légitime, et qu'il pouvait imposer, « sous ombre et prétexte de religion, » cette servitude au prieuré du Boisset, qui était un bénéfice ecclésiastique libre de toute charge profane.

A cette notification, le seigneur de Vayres répondit, dès le lendemain, qu'il était surpris que le R. P. syndic ignorât que le prieuré du Boisset n'avait été réuni au noviciat que par la résignation volontaire de feu Mre Jacques de Gourgue, son oncle, dont le noviciat avait, en outre, reçu beaucoup de libéralités; qu'il devait également savoir que les précédents prieurs avaient, depuis un temps immémorial, donné le festin de l'Hosanne; qu'il n'avait jamais entendu parler du

prétendu désordre qui se commettait pendant ce repas; que, d'ailleurs, le prieur n'aurait eu qu'à porter plainte aux officiers de la juridiction, qui en auraient fait bonne justice. Il le sommait, en conséquence, d'avoir à faire préparer le dîner; faute de quoi, il y serait contraint par droit de justice.

Néanmoins, le syndic ordonna à Louis Chauvin, Me chirurgien de Vayres, auquel Bernard Duplantier avait sous-affermé les revenus du Boisset, de ne recevoir au festin que les ecclésiastiques; mais les officiers de la juridiction n'en tinrent pas compte; ils s'y présentèrent, s'y maintinrent par force, et dînèrent malgré les actes notifiés par le prieur. Au surplus, l'assemblée n'avait pas été nombreuse, puisque le juge de Vayres fit saisir les revenus des curés de Vayres, de Caillau, d'Izon, de Saint-Sulpice et de Saint-Germain; des religieux de Cellefrouin; des abbés de Bonlieu, de Guîtres et de La Sauve. Celui-ci, qui était Mre Louis de La Rivière, évêque et duc de Langres, pair de France, commandeur des ordres du roi, obtint des lettres-royaux, par lesquelles il était ordonné à Jean de Gourgue de rendre à l'abbé les revenus saisis. Le seigneur de Vayres fit appel, et eut gain de cause.

L'année suivante, le jour des Rameaux tombait le 21 mars. Le R. P. Étienne Grimard voulut frapper un grand coup, afin de se débarrasser à tout jamais de l'importun et dispendieux festin. L'avant-veille, il fit notifier à Mre de Gourgue un acte notarié ([1]), par lequel il déclarait que, rien ne prouvant le droit du seigneur de Vayres, s'il lui plaisait de donner une collation aux ecclésiastiques qui viendraient à la cérémonie du prochain jour des Rameaux, il n'y recevrait pas les officiers et les praticiens de la juridiction, et qu'il les rendait responsables de tous les désordres qui pourraient survenir. Il sommait en même temps Mre de Gourgue, qui, en sa qualité

[1] Voir Pièces justificatives, no I.

de seigneur haut justicier, avait sur eux plus de pouvoir que tout autre, de les empêcher de se présenter au festin, ou du moins de lui montrer les titres prouvant qu'il était obligatoire.

Mre de Gourgue, fort de son droit, ne fit pas de réponse et attendit.

Le jour des Rameaux, les abbés de Guîtres et de La Sauve ne se présentèrent pas. Pierre Veyrie, curé de Saint-Sulpice, n'arriva qu'après la messe, et donna pour raison qu'il avait été retenu par le grand nombre de pénitents qu'il avait été obligé de confesser. On lui délivra son certificat, et il promit de s'y rendre les années suivantes. L'office se fit comme à l'ordinaire. Après la messe, Simon de Jehan, juge-sénéchal au marquisat de Curton et lieutenant de juge de la juridiction de Vayres, et Dominique Reyau, procureur d'office, se rendirent, avec les ecclésiastiques, chez Louis Chauvin, maître chirurgien de Vayres, où devait se faire le dîner. Ils trouvèrent à la porte de la maison le R. P. Étienne Grimard, qui, après avoir laissé l'entrée libre aux ecclésiastiques, repoussa violemment le juge et le procureur d'office, et ordonna à deux hommes de sa suite, les nommés Souchet et Partarieu, huissiers, qui étaient dans la maison, de fermer la porte et de ne l'ouvrir que sur son ordre. Les officiers lui représentèrent que, de tout temps, leurs prédécesseurs avaient assisté à ce festin, que c'était leur droit, et qu'en conséquence ils entreraient.

Un des ecclésiastiques engagea le P. Grimard à les laisser entrer pour éviter un plus grand scandale, car déjà la foule se pressait autour de la maison du sieur Chauvin. Mais sa colère augmentant, il s'opiniâtra à leur barrer le passage, vociférant avec fureur qu'ils n'entreraient pas, qu'il se moquait du droit qu'ils réclamaient, et, les repoussant violemment, il les fit reculer de deux ou trois pas. Le lieutenant, qui avait vigoureusement lutté, s'adressant alors au maître

de la maison et à ceux qui étaient dedans, les pria de calmer la colère du prieur, et de lui faire ouvrir la porte.

La femme de Mᵉ Chauvin arriva sur ces entrefaites, et dit au juge que ses invitations étaient inutiles, parce que son mari était parti depuis le matin, et, qu'après son absence, le prieur et les hommes de sa suite l'avaient mise elle-même dehors. Le lieutenant la pria d'exhorter le P. Grimard à les laisser entrer, mais rien ne calmait le Révérend Père, qui, « allumant sa colère avec plus d'ardeur et de violence, con- » tinua à les repousser avec plus de force. »

Ceci ne faisait pas l'affaire de gens qui, dans l'espoir de faire un bon repas, étaient à jeun depuis la veille; aussi le procureur d'office ayant demandé au lieutenant, « pour la » conservation et maintien dudit droit et pour que l'authorité » de la justice ne fût pas suspendue de cette sorte, de lui permet- » tre de procéder, par bris et ruptures des portes, » et cette permission lui ayant été accordée, il ordonna aux sergents qui étaient présents, suivant l'habitude, et qui déjà, aidés des assistants, avaient brisé les contrevents qu'on avait barricadés en dedans, de faire le tour de la maison pour y chercher une autre issue, afin de ne pas endommager la porte de la façade, dans la « crainte d'irriter davantage le R. P. qui la » couvroit tout entière de sa personne. » La porte du jardin fut bien vite brisée à coups de hache. Le prieur, entendant les éclats du bois, y courut à toute vitesse, abandonnant celle qui donnait sur la rue et « se jeta à corps perdeu sur le Procureur » d'office et sur les sergens qui estoient à sa suite, leur » ruant de grands coups de pieds et poussades avec injures et » menasses, de telle sorte qu'un des sergens, nommé Ramon » Dulau, se seroit grandement trouvé blessé à une jambe, » d'ung coup d'esperon que le R. P. lui bailla de ceux qu'il » avoit à sa botte; de laquelle blessure est sorti effusion de » sang. »

A peine entrés, le lieutenant et le Procureur d'office trouvèrent les hommes apostés par le prieur armés d'épées et de pistolets ; ils les désarmèrent, aidés des sergents, et allaient les arrêter ; mais à la prière des ecclésiastiques, ils ne mirent pas leur projet à exécution, espérant que leur condescendance calmerait la colère du R. P. Tout le contraire eut lieu : le P. Grimard, voyant que les sergents qui, n'ayant pu passer par la porte intérieure, étaient montés sur le plancher de la chambre, y avaient fait un trou à coups de hache, et, après s'être introduits de cette façon, s'étaient attablés, leur ordonna impérieusement de sortir « s'ils vouloient esviter qu'il ne leur baillat » cens coups de bâton. » Ils se retirèrent ; mais auparavant un des sergents et Simon de Jehan saisirent au corps le prieur, le jetèrent contre la muraille, le traînèrent à terre, et lui déchirèrent son manteau. Cependant le lieutenant et le Procureur d'office restèrent à table. Sur ces entrefaites arriva Galfridus de La Salle, vicaire de Caillau, en procession avec ses paroissiens. Ayant demandé qu'on lui ouvrît la porte, le Prieur le laissa entrer, mais la referma sur les porte-croix et bannières qui le suivaient. Le vicaire réclama, disant que, de tout temps, il avait eu le droit de les avoir avec lui. Le R. P. n'entendit pas raison, et les menaça de leur donner des coups de bâton s'ils approchaient de la maison.

A la suite de ce repas orageux, tout le monde se rendit à l'église pour rendre grâces à Dieu, sauf le R. P. Étienne Grimard, dont la colère n'était pas encore apaisée. Trois jours après, une information secrète fut commencée par Simon Dulong, huissier au bureau des finances de Guienne, et Bernard Grenier, notaire royal, à la requête du syndic du noviciat de la Compagnie de Jésus, contre Simon de Jehan et Dominique Reyau. Elle ne paraît pas avoir eu de suites. Il est probable qu'on ne vit dans cette enquête qu'un tissu de petits mensonges officieux. Ainsi l'hommage dû au seigneur de Vayres

n'était, d'après l'information, qu'une visite pieuse que quelques ecclésiastiques faisaient, par habitude, à Vayres le jour des Rameaux ; le repas, que le prieur du Boisset était tenu de donner, était travesti en un petit rafraîchissement offert ce jour-là par le P. Grimard aux ecclésiastiques qui avaient assisté à l'office ; c'est par hasard que la maison de M[e] Chauvin avait été choisie, tandis qu'au contraire Chauvin, étant le sous-fermier des revenus du Prieuré, c'était nécessairement chez lui que devait se faire le festin. Enfin, dans ce factum, le bouillant Etienne Grimard est représenté comme un doux agneau que l'on bat et que l'on injurie. Quoi qu'il en soit, les revenus du Prieuré du Boisset furent saisis.

La conduite extravagante du Prieur et le procès qui en fut la suite étaient un indice certain que le repas ne serait pas préparé l'année suivante, et que, si l'on n'y pourvoyait, les Hosanniers pourraient bien faire un jeûne forcé; aussi, le 9 avril 1656, M[e] Dominique Reyau, procureur d'office de Vayres, somma, au nom de M[re] de Gourgue, et par acte notarié, Louis Chauvin, M[e] chirurgien, comme fermier du Prieur du Boisset, de l'informer s'il avait reçu l'ordre de donner à dîner aux ecclésiastiques qui se présenteront à l'Hosanne; Chauvin répondit qu'il n'en avait reçu aucun et que son contrat de ferme ne portait pas cette obligation comme les polices précédentes. Le sieur Reyau lui déclara en conséquence qu'il se chargerait du festin et qu'il s'en retiendrait le prix sur les revenus du prieuré. Ce qu'il fit non seulement pour cette année, mais aussi pour les cinq années suivantes (1).

Le Prieur ne s'étant pas présenté pour rendre hommage pendant quatre ans consécutifs, ses revenus furent saisis. C'était d'ailleurs ce qui le touchait le plus dans cette affaire ;

1 En 1656 le repas coûta 33 liv. 4 s. 8 d.
En 1657 — 35 liv. 5 s. 7 d.

aussi en 1660 il se fit représenter par Geoffroy Saal, vicaire d'Izon; depuis lors lui ou ses successeurs firent rarement défaut.

Cependant les syndics du noviciat des jésuites avaient toujours à cœur de se débarrasser de l'obligation de payer le dîner.

Voyant que la force brutale n'avait pas réussi, le syndic supplia, le 11 septembre 1567, les membres des requêtes du Palais de le faire exempter du festin de l'Hosanne, où, suivant lui, se passaient des désordres contraires à la religion. Il obtint des lettres de chancellerie pour faire une enquête à ce sujet. Ne se sentant pas assez fort tout seul, il s'allia avec Monseigneur Louis Barbier de La Rivière, abbé de La Sauve-majeure, évêque et duc de Langres, pair de France, ministre d'État, commandeur des ordres du Roi. Il pensa qu'un personnage de cette importance et remplissant de si hautes fonctions lui serait d'un grand secours. Depuis longtemps, l'abbé de La Sauve et tous les autres Hosanniers auraient bien voulu se débarrasser de l'hommage du jour des Rameaux, qui était, à la vérité, une servitude désagréable; mais la saisie de leurs revenus les retenait toujours dans le devoir: après avoir fait défaut pendant quelques années, ils comprenaient qu'il était plus sage d'assister à la cérémonie.

Les années précédentes, Monseigneur de Langres n'avait pas rendu son hommage au seigneur de Vayres: ses revenus avaient été saisis. Il s'adressa en 1658 (1), de concert avec le syndic du noviciat, à la première chambre des requêtes du Palais à Paris, qui mit opposition aux saisies des revenus de La Sauve et du Boisset, et en ordonna la main-levée.

(1) Cette même année, le seigneur de Vayres avait fait quelques concessions; il n'avait demandé aux ecclésiastiques que leur comparution sous le portique de l'église, sans être revêtus de leurs aubes, chappes et habits sacerdotaux.

Malgré ce jugement, le seigneur de Vayres fit saisir, en attendant, et malgré l'opposition de Louis Dufour, juge de Saint-Hilaire, fermier général de l'abbaye de La Sauve, les fruits décimaux du lieu de Jourdan [1], dépendant de la chapelle de Saint-Nicolas, du port de Génissac, qui s'élevaient à la somme de 250 liv.

Au surplus, et dans la même année, un arrêt du même parlement condamna le Prieur du Boisset à assister à l'Hosanne et à faire le festin.

Il est probable que les preuves que fournit le seigneur de Vayres durent aussi convaincre l'abbé de La Sauve de l'inanité de ses réclamations, puisqu'à partir de cette époque il abandonna son procès, et qu'après l'année 1660 il comparut à peu près toujours.

Les prieurs du Boisset furent plus tenaces, et le procès continua entre eux et Mre de Gourgue [2]. Mais la force brutale, qui n'avait pas réussi, fut abandonnée pour des moyens plus légaux. Au P. Grimard succéda le P. Dubois; celui-ci, comme son prédécesseur, ne voulut pas préparer les repas, et l'on saisit les revenus du prieuré pour payer la somme qu'ils avaient coûté. Cependant les Prieurs se rendaient à l'office du jour des Rameaux par eux-mêmes ou par un délégué. En 1664 le jésuite qui avait été envoyé de Bordeaux fut retenu à Izon par des confessions, et arriva trop tard; les revenus furent saisis; mais le R. P. Étienne Meynard, syndic du noviciat et alors prieur, ayant déclaré que cette absence ne provenait pas de sa volonté, le Procureur d'office ordonna

(1) Jourdan, dans la commune d'Arveyres, sur le bord de la Dordogne.

(2) Voir aux Pièces justificatives, n° II, une réponse faite par le conseiller du seigneur de Vayres à celui des Jésuites. On y verra un échantillon des aménités que les avocats disaient à la partie adverse à la fin du XVIe siècle.

la main-levée de la saisie. Cela prouvait, une fois de plus, que, si le seigneur de Vayres tenait à ses droits, il agissait à l'égard des contrevenants avec la plus grande indulgence.

L'affaire était venue devant le Parlement de Paris, et Mre de Gourgue, à la demande du R. P. prieur Mathurin Gendreau, fut assigné, en vertu des lettre-royaux émanées de ce parlement et datées de 1668, à fournir les copies des actes du cartulaire de Saint-Jean-d'Angély où ses droits étaient exposés.

Le P. Gendreau ne négligeait aucune occasion pour protester contre les exigences du seigneur de Vayres; tout lui était bon pour traîner le procès en longueur et soulever de nouvelles difficultés. Par acte du 11 mars de la même année, il se plaignit que le seigneur de Vayres tenait une bonne partie des biens donnés au Prieuré, s'étant fait faire des reconnaissances par des prieurs qui ne connaissaient pas leurs droits. Le 11 avril 1669, il répondit à un acte qui le sommait de se rendre à l'Hosanne, qu'il n'y envoyait son procureur que pour éviter la saisie du revenu du prieuré.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les prieurs du Boisset ne laissèrent paix ni trêve aux seigneurs de Vayres; enfin, à bout de forces ou plutôt convaincus que leur cause était mauvaise, ils passèrent, le 20 juillet 1699, une transaction avec Mre Armand-Jacques de Gourgue, marquis de Vayres. Il fut convenu entre eux que le Prieur céderait au Seigneur de Vayres tous les cens, rentes, agrières et devoirs seigneuriaux qu'il avait, en qualité de prieur du Boisset, dans le bourg et la terre de Vayres pour la somme de 100 liv. de rente foncière, directe, annuelle et perpétuelle remboursable à 2,000 liv. non amortissable et imprescriptible; que cette rente serait hypothéquée sur les cens, agrières, etc., cités plus haut, de toute la terre de Vayres; qu'elle serait portée annuellement, le jour de Noël, dans la maison du noviciat à Bordeaux.

Il fut aussi expressément convenu que, si le roi venait à demander quelques droits au sujet de cette cession, le seigneur de Vayres ou ses successeurs seraient tenus de garantir le noviciat de manière à ce que la rente ne manquât pas d'être entièrement payée, chaque année, sans diminution. Enfin, ils s'engageaient tous deux : le seigneur de Vayres à faire dorénavant, à ses frais, le festin de l'Hosanne, et le prieur à se rendre, tous les ans, à la cérémonie du jour des Rameaux.

Comme il s'agissait d'aliénation de biens ecclésiastiques, Mre de Gourgue adressa une requête à l'archevêque de Bordeaux, pour le prier de faire faire une enquête de *commodo* et *incommodo*. L'archevêque acquiesça à cette demande et chargea le curé de Vayres de faire la lecture de son ordonnance, datée du 4 (1) mars 1708, pendant trois dimanches consécutifs, au prône de la messe de paroisse, afin que le peuple en fût averti, et d'annoncer, après la troisième publication, que son commissaire se rendra sur les lieux. Le 30 du même mois, M. Bruel, curé de Vayres, certifia avoir fait les publications demandées le quatrième dimanche de carême 18 mars; le jeudi 22, jour de la Dédicace de l'église de Vayres, et le dimanche de la Passion. Cependant l'enquête complète n'avait pas eu lieu; peut-être même n'en avait-on pas fait; car le 7 août suivant, Mre Armand-Jacques de Gourgue donna procuration à Pierre Choumeilh, juge de la juridiction, pour requérir l'enquête concernant le projet de l'aliénation de quelques petites rentes de peu de valeur qui étaient dues par des habitants du marquisat de Vayres au noviciat des Jésuites. Mre de Gourgue avait sans doute oublié tous les tracas que les Prieurs avaient occasionnés à son père, car il recommanda à son chargé de pouvoirs d'être agréable aux Jésuites, au noviciat desquels il continue à porter l'affection qu'avaient pour lui ses ancêtres.

(1) Alias 14.

Au mois de septembre suivant, la nouvelle requête fut présentée par Pierre Chaumeilh et le syndic du noviciat. Il paraît cependant qu'alors toutes les formalités ne furent pas observées, car l'échange ne fut pas encore faite. Un nouvel arrangement, plus favorable aux Jésuites, eut lieu en 1719, dans lequel il fut convenu que le seigneur de Vayres donnerait 120 liv. de rente au lieu de 100, et que cette rente serait prise sur la dîme appelée la quarte-gerbe d'Izon, ce qui convenait d'autant plus au novicial que le surplus de cette dîme lui appartenait pour la plus grande partie (1).

Le curé de Vayres fit, comme précédemment, les trois lectures de l'ordonnance à la messe de paroisse, le 5, le 12 et le 18 mars, et l'Archevêque commit le sieur Gui Johan, curé de la paroisse de Baron, pour faire l'enquête de *commodo* et *incommodo*. On voit par cette enquête que les jésuites faisaient une excellente affaire (2).

Telle fut la fin de ce long et quelque peu scandaleux procès.

Depuis la première transaction de 1699 et l'arrangement définitif de 1719, le prieur laissa Mre de Gourgue jouir paisiblement de son droit. Cependant, en 1716, il arriva un fait assez plaisant que je ne puis me dispenser de faire connaître. Le R. P. Duousidon, syndic du noviciat de Bordeaux et Prieur du Boisset, avait donné ordre au sieur Dussaut, habitant d'Izon, de dire au prêtre irlandais qui, l'année précédente, s'était rendu à Vayres pour rendre l'hommage de l'Hosanne, et qui avait l'habitude d'aller à Izon les dimanches et fêtes dire la Messe pour les Jésuites, de le représenter encore cette année à Vayres. Ce prêtre étant malade, avait envoyé à sa place un autre prêtre irlandais qui arriva à Izon le samedi soir. Il conduisit son cheval chez le sieur Dussaut,

(1) Voir Pièces justificatives, n° III.
(2) Voir Pièces justificatives, n° IV.

et coucha au prieuré. Le lendemain matin, Dussaut fit préparer le cheval, mais le prêtre ne vint pas le prendre. Voici ce qui était arrivé :

L'Irlandais avait dit la Messe plus matin que d'habitude. Le curé d'Izon l'attendait dans la sacristie. Pendant qu'il quittait ses ornements, le curé « lui demanda, en latin, s'il » ne voudroit point se présenter pour lui à la cérémonie qui » se faisoit à Vayres, si les Jésuites ne lui avoient point parlé » d'y aller. Le prêtre lui répondit en latin : Non ; les Jésuites » ne me l'ont point dit ; et je vous demande, Monsieur, sont- » ils dans l'obligation d'assister à cette cérémonie? Le curé » lui dit qu'ouy. Alors l'Irlandais répliqua : Mais peut-être » les Jésuites en auront du chagrin? Non, dit le curé, vous » n'avez rien à craindre ; il faut que vous y alliez pour moi. » Voilà une pièce de quarante sols que je vous donne, et » vous aurez bien à dîner à Vayres. Le prestre print les qua- » rante sols en disant : Eh bien ! Monsieur, je me présenteray » pour vous ; je m'en vay prendre mon cheval chez le sieur » Dussaut, où il est, et je partiray incontinent. »

Le curé, sachant que le sieur Dussaut prenait en même temps les intérêts du seigneur de Vayres et des Jésuites, et qu'il comptait sur l'Irlandais, lui dit : « Il ne faut pas aller » chez le sieur Dussaut ; il faut que vous alliez chez moy ; je » vous donneray un cheval, et, après avoir bu un coup, vous » partirez. »

Il le fit, en effet, accompagner par un chemin détourné.

Le sieur Dussaut, ne le voyant pas venir, le fit chercher ; mais s'apercevant avec inquiétude que le curé disait la Messe fort tard, il commença à soupçonner la vérité ; et ayant demandé au P. Victor, qui avait prêché le matin, des nouvelles de l'Irlandais, il apprit par lui ce qui était arrivé. Alors il se rappela que le curé lui en voulait, et pensa, avec raison, qu'il avait agi de la sorte pour jouer un mauvais tour à lui et aux

Jésuites. Il en prévint ceux-ci et le juge de Vayres. Cependant tout s'arrangea au mieux pour lui et pour le prieur.

Il ne faut pas croire que les Jésuites seuls firent des efforts pour se débarrasser de l'obligation de se rendre à Vayres le jour des Rameaux. Tous les autres ecclésiastiques trouvaient fort commode de recevoir leurs rentes; mais le devoir qui leur était imposé leur pesait singulièrement.

Nous avons vu plus haut comment, en 1658, l'abbé de La Sauve-majeure s'était allié avec le prieur du Boisset contre le seigneur de Vayres; comme lui, il fut obligé de céder.

L'origine de l'hommage que devait cet abbé remontait au XII[e] siècle. A cette époque, Raimond Gombaud de Vayres et Clair son frère, Bertrand et Aman de Montpézat avaient donné en fief à Dieu, à Sainte-Marie de La Sauve et aux moines de ce couvent, la terre de Montfayto, qui s'étendait au-dessous de Génissac, entre la Dordogne et les Raux jusqu'à l'Estey Cugno (1). Le 7 décembre 1483, Jean d'Albret, seigneur de Vayres, donna à la même abbaye une pêcherie sur la Dordogne, près de la grange de Montfayto.

Depuis la fin du procès que l'abbé de La Sauve avait si inconsidérément fait au seigneur de Vayres, ses successeurs paraissent s'être rendus à la cérémonie de l'Hosanne sans interruption jusqu'en 1704. Cette année le temps fut épouvantable; et, soit pour cette raison, soit pour toute autre, l'abbé ni aucun prêtre pour le représenter ne se rendit à l'Hosanne. Le procureur fiscal du marquisat de Vayres se transporta en conséquence, le 9 juillet suivant, au tennement de Jourdan, possédé entre autres par le sieur de Reynac de Queirosse, écuyer, et y saisit les fruits et revenus que l'abbé avait coutume d'y lever depuis l'Estey de Barbeyrac jusqu'à un autre Estey qui séparait le tennement des possessions de

(1) Cartulaire de La Sauve, fol. 38 verso. — Au-dessous du ruisseau de Barbeyrac.

M. de Cursol, conseiller du roi et grand chambrier au Parlement de Bordeaux. Cependant, à la prière du R. P. de Gourgue, religieux de la Compagnie de Jésus, le procureur se départit de la saisie, à la condition que l'abbé se rendrait à Vayres à l'avenir pour faire hommage, assisterait à l'office du jour des Rameaux, et payerait les frais de la saisie.

L'abbé de La Sauve était chargé de faire l'office de chantre; aussi, lorsqu'il ne venait pas et que personne ne voulait le remplacer, on était forcé de dire une Messe basse, « ce qui, » dit l'acte de saisie de cette année, est préjudiciable au sei- » gneur de Vayres. »

Vers 1727, une querelle, sur laquelle je n'ai pu trouver aucun renseignement, dut s'élever entre le seigneur de Vayres et les abbés de La Sauve, qui ne reparurent plus à l'Hosanne jusqu'à l'année 1758, et qui, après cette époque, faisaient assez souvent défaut. Ils paraissent d'ailleurs avoir laissé saisir leurs revenus sans se plaindre. Il est vrai qu'alors l'abbaye avait bien déchu de son ancienne splendeur ([1]).

Les abbés de Guîtres protestaient aussi de leur côté. Mais on leur opposait toujours les anciennes coutumes, et surtout l'hommage que Jean de Vassoigne, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, syndic de l'abbaye de Guîtres, avait fait le 5 septembre 1541. Il reconnut que l'abbé et les religieux tenaient une chapelle en la seigneurie de Vayres, appelée la chapelle de *Maumugron,* qui leur donnait le droit de lever des rentes cédées par le seigneur de Vayres en franche aumône, sans autre devoir que celui d'assister le jour de Pâques-fleuries à la cérémonie de l'Hosanne.

En 1654, l'abbé de Guîtres ne se rendit pas à Vayres. Il n'y vint pas non plus l'année suivante, et ne fut par conséquent pas témoin du scandale que donna le prieur du Boisset;

[1]. *Histoire de l'Abbaye et Congrégation de Notre-Dame de la Grande Sauve,* par M. l'abbé Cirot de La Ville.

néanmoins ses rentes furent saisies. Elles n'étaient pas considérables, puisqu'en 1664, n'ayant pas paru à l'Hosanne, elles furent, après criées, délivrées à Arnaud Lafon, boulanger du bourg de Vayres, pour la somme de six livres. On ne constate plus l'absence de l'abbé de Guîtres jusqu'en 1716; mais à partir de cette époque, il fit continuellement défaut et ne reparut plus qu'en 1787.

L'abbé de Faize paraît avoir rendu son hommage assez régulièrement; on ne peut constater que deux ou trois absences, et l'une d'elles avait pour excuse un cas de force majeure. Le 16 mars, jour des Rameaux de l'année 1704, il vint jusqu'à Saint-Germain-la-Rivière; mais là le débordement de la Dordogne et le danger du passage de Saint-Pardon l'empêchèrent d'aller plus loin. Il écrivit, en conséquence, au procureur fiscal de Vayres, qui accepta les excuses et ne fit pas saisir ses revenus. Cependant, malgré la régularité de ses présences, l'abbé de Faize suscita quelques embarras au seigneur de Vayres. Nous avons vu plus haut que dans la cérémonie il remplissait le rôle d'officiant. En 1716, il prit prétexte de l'absence de plusieurs de ses collègues pour ne pas chanter la Grand'Messe comme à l'ordinaire. Cependant, le curé de La Sauve, représentant l'abbé, s'était placé dans le chœur, à sa place ordinaire, pour faire l'office de chantre avec les autres assistants, qui chantèrent l'*Introït* et le *Kyrie Eleison;* le prieur de Faize passa ensuite à la Passion sans chanter le *Dominus vobiscum;* puis il dit le *Credo* à voix basse, ce qui fut cause que le curé de La Sauve, considérant cette conduite comme une atteinte portée aux priviléges de son abbé, se retira dans la sacristie avec ceux qui étaient restés avec lui. Il paraît que le prieur de Faize était mécontent, parce que la veille, à son arrivée à Vayres, il n'avait pas été reçu au château et avait été obligé de loger au cabaret. Le 10 avril 1718, un fait analogue se représenta. Les abbés de Guîtres et de Bon-

lieu, qui devaient remplir les rôles de diacre et de sous-diacre, n'ayant pas paru, le représentant de l'abbé de Faize ne chanta pas la Grand'Messe. Lorsqu'elle fut arrivée à la passion, le curé de La Sauve se retira dans la sacristie, suivi des autres assistants, et le célébrant resta seul à l'autel. Le curé de La Sauve se plaignit; le représentant de l'abbé de Faize lui répondit qu'il ne pouvait pas chanter la Grand'Messe sans diacre et sous-diacre; ce qui était une mauvaise raison, puisque le curé de Vayres et le R. P. Torisson, représentant le curé de Caillau, s'étaient présentés officieusement pour en remplir les fonctions.

L'abbé de Faize tenait à conserver son rang et ses prérogatives dans la cérémonie de l'Hosanne. Le prieur qui se présenta, en son nom, le 25 mars 1725, déclara que, comme il n'avait pas de diacre et de sous-diacre, il ne pouvait s'acquitter de ses fonctions, et qu'il ne viendrait à l'avenir que si on lui fournissait des officiers. Le 18 mars 1728, l'abbé écrivait au R. P. gardien des cordeliers de Libourne, qui devait lui procurer un religieux pour le représenter à Vayres, de recommander à ce prêtre de signer le procès-verbal de présence dans la sacristie, et non à la porte de l'église; de ne dire qu'une Messe basse s'il n'y avait pas de diacre et de sous-diacre, de tenir le premier rang à la table, de la bénir et de dire les grâces; si dans la procession il n'y avait pas de diacre pour chanter l'évangile au pied de la croix qui est devant le château, de ne pas le chanter et de ne donner que la bénédiction abbatiale. Si les ecclésiastiques, ajouta-t-il, ne veulent pas aller prendre les rameaux de ses mains, il protestera publiquement du refus et ne fera pas d'office (1).

Il est probable que si cette résolution avait été prise par

(1) Voir Pièces justificatives, n° V.

l'abbé, c'est que depuis longtemps les autres ecclésiastiques ne se rendaient pas régulièrement à la cérémonie, et qu'il en supportait seul tout le poids.

Celui des Hosanniers de Vayres, qui, après le prieur du Boisset, fut le plus souvent en querelle avec le seigneur de Vayres, fut l'abbé de Bonlieu. Il levait les rentes de la chapelle de Billambits, située dans la paroisse de Vayres, près du village de Montifau. La plus ancienne reconnaissance que nous ayons trouvée en sa faveur est datée du 11 novembre 1560. Elle est consentie par Me Jean Garosse, praticien en la Cour de la juridiction de Vayres, en faveur d'Antoine de Prad, abbé commandataire de N.-D. de Bonlieu et chapelain de la chapelle de Billambits. Il donnait pour exporle deux deniers et une plume d'écrivain. Pendant longtemps encore les abbés se contentèrent de protester tacitement en ne se rendant pas à Vayres le jour des Rameaux. Ils laissaient, sans trop se plaindre, saisir leurs revenus. Cependant, après quelques exécutions de ce genre, ils reparaissaient pendant un certain nombre d'années pour ne plus revenir qu'après quelques absences.

En 1700, le syndic de Bonlieu fit défaut, et ses revenus furent encore saisis; mais ayant donné pour excuse que, sur trois religieux qu'il avait, un se trouvait gravement malade et les deux autres trop occupés pour partir, la main-levée de la saisie lui fut accordée, à la condition qu'il payerait les frais.

En 1710, le Père Dom Nicolas Gervais, prieur et syndic de Bonlieu, écrivait encore au R. P. Turdé, cordelier, alors chez le curé de Saint-Loubès, de le remplacer à Vayres le jour des Rameaux, parce qu'il n'avait plus que deux religieux dans son couvent.

Malgré cette décadence matérielle, le syndic, au nom de son supérieur, luttait toujours. Le 25 mars 1714, il se rendit

à Vayres; mais il dit qu'il ne venait pas pour faire hommage; qu'au contraire, il déclarait qu'il ne se présenterait plus à l'avenir, parce que Mre de Gourgue refusait de faire voir ses titres, et qu'il en appellerait aux requêtes du Palais à Paris. L'année suivante il revint encore, protesta de la même manière, et ne reparut plus, en effet; mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il apprit que, le 2 avril 1719, un religieux du couvent des Cordeliers de Libourne s'était présenté en son nom pour assister à l'Hosanne. Il protesta contre une pareille conduite; déclara, en présence de témoins, qu'il n'avait envoyé personne, et il adressa un acte au R. P. gardien des Cordeliers, en lui enjoignant de révoquer ce qu'avait fait son religieux. Le gardien répondit au notaire qui lui signifiait l'acte qu'il n'avait envoyé personne, et qu'il ne savait pas le premier mot de cette affaire.

Après une pareille déclaration, le Père Gervais ne dut pas être surpris de la saisie de ses revenus; cependant il protesta tant pour lui que pour Me Bernard Bellot, seigneur abbé de l'abbaye, contre cette saisie, qui avait été faite, « faute par » lesdits seigneur, abbé et religieux de ladite abbaye, d'avoir » rendu certain prétendu hommage insolite le jour des Ra- » meaux; » saisie, dit-il, que le seigneur de Vayres n'avait pas le droit de faire, parce que tous les fiefs de l'abbaye ne relevaient que du Roi; et que d'ailleurs le Parlement de Paris, devant lequel l'affaire avait été portée, ayant condamné Mre de Gourgue à communiquer les titres constatant son droit, et celui-ci ne les ayant pas fait voir, il était évident qu'il n'en possédait pas, et qu'en conséquence il ne pouvait « assujétir » lesdits seigneur, abbé et religieux à une servitude aussi » injuste. » Quoi qu'il en soit, le seigneur de Vayres eut encore gain de cause, et le syndic de Bonlieu fit, les deux années suivantes, trouver un religieux à Vayres.

Il paraîtrait d'ailleurs que les torts étaient du côté de

Mre Armand-Jacques de Gourgue, qui avait manqué à quelques-uns des engagements pris envers les abbés de Bonlieu; mais ce seigneur étant mort, son fils, Jean-François de Gourgue fit, en personne, quelques propositions à Dom Nicolas Gervais. Il promit de lui rendre les fruits qui avaient été saisis et sequestrés, à la condition qu'il viendrait à Vayres le jour des Rameaux; le prieur s'y engagea le 20 mars 1728; mais il exigea de Mre de Gourgue sa parole d'honneur qu'il exécuterait sa promesse.

A partir de cette époque jusqu'en 1785, les procès-verbaux ne signalent pas d'absence de l'abbé de Bonlieu; mais depuis cette année il cessa, pour une raison inconnue, de venir à Vayres, pour ne reparaître qu'en 1788.

Nous avons raconté les résistances infructueuses des prieurs du Boisset. Les trois autres prieurs, sans être aussi violents dans leurs désirs, montraient aussi certaines répugnances à se rendre à leur devoir. Ils voulaient bien toucher leurs revenus, mais non être assujétis à faire hommage. Cependant tous s'étaient enchaînés par les termes mêmes des baux à ferme qu'ils avaient antérieurement passés. Ainsi, à toutes les réclamations des prieurs de Cellefrouin en Angoumois, on opposait les baux des rentes qu'ils levaient à cause de la chapelle de N.-D. d'Arveyres. Le premier bail que j'ai trouvé est daté du 28 avril 1607; le fermier s'engage à payer 30 liv. par an et à procurer tous les ans un prêtre qui se rendra à Vayres le jour des Rameaux. D'autres baux semblables au premier sont datés de 1610 et de 1635. Cependant l'épidémie de la révolte avait, en 1654, attaqué ce prieur comme les autres : il ne parut pas; mais la saisie de ses rentes le rendit plus sage.

En 1727 et 1731, on le trouve avec le titre de prieur de Cellefrouin ou de Bussac ([1]); puis, en 1736, un procès-verbal

([1]) Il y avait une chapelle de Bussac dans Arveyres.

constate que le prieur de Bussac fut représenté par J. Giraut, vicaire de Vayres, et celui de Cellefrouin par un Père Récollet, de Libourne. On trouve une distinction semblable de 1737 à 1739. En 1744, on distingue Cellefrouin de Bussac et de Notre-Dame d'Arveyres. Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver la raison de cette distinction; cependant, en 1756 et 1757, le procès-verbal dit : « M. le Prieur de Sallefrouin, Bussac, ou Notre-Dame d'Arveyres, » ce qui me donne à penser que quelques-uns des rédacteurs précédents avaient commis une erreur dans leurs procès-verbaux.

Le prieur de Saint-Pardon, ou Saint-Nicolas de Guîtres, est celui de tous les ecclésiastiques qui paraît s'être présenté le plus exactement à la cérémonie de l'Hosanne. On a plusieurs hommages des prieurs de Saint-Pardon, entre autres celui rendu par M[e] Alexandre Gauran, chanoine et ouvrier de l'église-cathédrale de Bazas, prieur de Saint-Pardon, à M[re] Jean-François-Joseph de Gourgue, le 23 novembre 1731.

Les prieurs du Casteret, à l'opposé de ceux de Saint-Pardon, manquèrent plus souvent qu'ils ne vinrent; mais rien n'indique qu'ils se plaignirent des saisies successives de leurs revenus.

Les curés, comme les abbés et les prieurs, firent également de l'opposition. Il leur était quelquefois plus difficile qu'à eux de se faire remplacer, et pour surcroît de désagrément la saisie de leurs rentes les frappait plus directement.

La cure de Vayres tenait presque tous ses revenus des anciens seigneurs de cette localité qui avaient fondé l'église de Sainte-Marie et de Saint-Jean de Vayres; de plus, étant si près du château, il leur était, en supposant qu'ils en auraient eu l'envie, bien difficile de s'absenter le jour des Rameaux. Je n'ai donc pas trouvé leur absence signalée une seule fois. Rarement même, on les trouve en défaut. Je n'ai rencontré qu'une seule plainte portée contre l'un d'eux par le juge de Vayres,

dans une lettre adressée à Mre de Gourgues le 6 avril 1716. Le curé avait employé, le jour des Rameaux de cette année, une partie des ecclésiastiques venus à l'Hosanne à confesser ses paroissiens, au lieu d'assister à la Messe. La cérémonie avait été troublée en partie à cause de cette absence. Le curé voyant qu'il avait quelques torts fit si bien, qu'il empêcha le curé de La Sauve, qui se plaignait, de verbaliser contre lui. Il est probable que ce fait ne se renouvela pas.

Les curés de Saint-Pierre de Vaux ne paraissent pas non plus avoir manqué une seule fois d'assister à la cérémonie.

On ne peut en dire autant des curés de Saint-Germain du Puch et d'Izon. Ils manquèrent très souvent, surtout à la fin du XVIIe siècle. Plus tard, ils furent plus exacts; mais, du moins, ils se contentèrent de ne pas paraître; ils laissaient saisir leurs revenus, et ne provoquèrent pas de scandale. Nous avons vu plus haut comment, en 1716, le curé d'Izon joua un mauvais tour aux Jésuites et au sieur Dussaut, leur fermier.

Les curés de Caillau firent comme les autres ecclésiastiques. Tantôt ils se présentèrent, tantôt ils s'abstinrent de se rendre; comme tous les autres, ils trouvaient agréable de recevoir les revenus, mais l'obligation d'assister à l'Hosanne leur pesait considérablement. L'un d'eux, nommé Rodier, chercha divers prétextes pour s'en débarrasser pendant quelque temps; mais il fut obligé de se soumettre. En 17.5, il écrivit à Me Choumeilh, juge de Vayres, une lettre assez curieuse, où perce un orgueil concentré allié à une certaine bassesse. Il y disait que M. le marquis de Vayres n'ayant pas répondu à deux lettres qu'il lui avait adressées, afin de lui demander quelque argent pour réparer le clocher et la nef de l'église qui menaçaient ruine, il avait résolu de ne plus quitter sa paroisse le jour des Rameaux; mais qu'ayant appris que ses lettres pouvaient avoir été perdues, il voulait bien, parce que, grâce à Dieu, il oublie facilement les inju-

res, ne pas pousser son ressentiment aussi loin. Cependant, pour cette année, ayant été obligé de faire le baptême d'un enfant qu'on avait porté de l'extrémité de sa commune, et, de plus, souffrant encore d'un reste de fièvre quarte, il n'avait pas pu partir. Il ajoutait qu'il désirait qu'on fît savoir à M. de Gourgue la peine que lui avait fait éprouver son silence. Puis, après avoir prié M. Choumeilh de lui garder le secret, il lui dévoilait une petite conspiration de ses collègues tendant à se débarrasser de l'obligation d'assister à l'Hosanne, conspiration qui n'avait pas abouti, parce que, lui seul, s'y était opposé. Sa lettre fut trouvée peut-être un peu crue, et ses rentes furent saisies.

L'année suivante, il resta encore chez lui. Lorsqu'il vit qu'il ne pouvait toucher ses revenus, il supplia le juge de Vayres de ne pas agir de rigueur, parce que justement, le jour de Pâques-fleuries, il avait été obligé de porter les derniers sacrements à une mourante qui habitait le lieu de Pandelle, à l'extrémité de la paroisse. Il ajoutait humblement qu'il savait que cet hommage était dû au seigneur de Vayres, qu'il ne s'était abstenu cette année qu'à cause de cette triste circonstance, et qu'il ne s'abstiendrait jamais que dans un cas semblable. Il n'avait peut-être écrit une lettre aussi humble que parce que Me Jean Pradillon, curé primitif de Caillau, qui recevait les rentes, refusa de lui payer la pension que le Roi lui donnait pour faire le service dans cette cure. M. Rodier se plaignit alors amèrement, disant qu'il avait donné au juge d'excellentes raisons, et que, d'ailleurs, il ne devait au curé primitif que le service divin; que, cependant, il avait toujours assisté à l'Hosanne et y assisterait encore, sauf raisons majeures.

Le juge lui octroya encore main-levée pour cette fois.

Depuis cette époque, les vicaires de Caillau ne paraissent pas avoir manqué de se rendre à leur devoir.

Les curés de Saint-Sulpice du Bernac furent plus remuants. D'abord, ils étaient loin d'être exacts à se rendre à l'Hosanne. Leurs biens étaient saisis; la plupart du temps, ils réclamaient; d'autres fois, ils laissaient faire sans se plaindre. L'un d'eux, nommé Philippe Marandet, donna un jour pour excuse qu'ayant depuis peu la cure de Saint-Sulpice, il ne savait pas que cet hommage était dû, mais qu'il ne manquerait pas de se rendre à Vayres à l'avenir. On lui donna mainlevée de la saisie. Cela prouve de plus que les seigneurs de Vayres étaient assez faciles à l'endroit de l'hommage du jour des Rameaux. Il ne pouvait pas donner la même excuse quelques années après, et cependant, en 1684, il ne se rendit pas à Vayres. L'acte de saisie qui en fut la suite nous fait connaître quelles étaient les localités sur lesquelles le curé de Saint-Sulpice levait des rentes. C'était une pièce de terre dépendant de la métairie de Soulières (1), et trois autres pièces : une aux Jaugas, la seconde au Gravey, et la troisième sur les trétins de Calaignon, toutes situées dans la paroisse de Saint-Sulpice.

En 1686, le successeur de Marandet, nommé Étienne Poujarbieu, ne fit pas hommage; les pièces que j'ai consultées ne disent pas s'il donna la même raison que son prédécesseur. Cet ecclésiastique, d'un caractère assez rétif, ne se rendait à l'Hosanne qu'à contre-cœur; et lorsqu'une bonne occasion se présentait pour être désagréable au seigneur de Vayres, il ne manquait pas de la saisir. En 1698, la cérémonie fut faite par le R. P. Rousseau, religieux et cellerier de l'abbaye de Faize, représentant son abbé. Lorsqu'arriva le moment de distribuer les rameaux aux ecclésiastiques qui

(1) Cette métairie de Soulières appartenait, au XVIe siècle, à M. de Boursicot, procureur au Parlement de Bordeaux; elle passa ensuite dans la famille Bontemps de Meusigniac, et fut léguée à ma mère par son oncle Justin Bontemps de Meusigniac. Elle vient d'être vendue par M. Alfred Simonnot de La Ménardière, gendre de mon frère.

assistaient à l'Hosanne, les abbés se présentèrent les premiers; mais un des prieurs n'ayant pas voulu s'approcher de l'autel, les autres ecclésiastiques ne quittèrent pas leur place. Le R. P. Rousseau voyant cette inqualifiable abstention, s'écria à haute voix : « Puisque vous autres ne voulez » pas vous approcher pour prendre les rameaux, je vous » déclare que je ne dirai pas la messe, et m'en vais quitter » la chasuble. » Et joignant l'action aux paroles, il jeta sur l'autel les palmes qu'il tenait à la main, quitta ses habits sacerdotaux, et se retira dans la sacristie. Cependant, ne voulant causer aucun scandale, il reprit la chasuble et se mit à la tête de la procession avec tous les ecclésiastiques présents.

Après le repas, le prieur du Boisset et les curés d'Izon, de Saint-Germain du Puch et de Saint-Sulpice du Bernac, n'accompagnèrent pas les autres prêtres à l'église pour rendre grâces. Jamais pareille chose ne s'était présentée. Le procureur fiscal, la considérant comme une ingratitude envers le seigneur, pria le juge de Vayres d'assigner les délinquants à comparaître, pour exposer les motifs qui les avaient fait agir de la sorte.

Le prieur du Boisset, les curés d'Izon et de Saint-Germain du Puch répondirent qu'ils ne connaissaient d'autres juges, pour les causes purement réelles et honorifiques, que M. le grand sénéchal de Guienne; que les ecclésiastiques, devant jouir des droits et privilèges de gentilshommes, leur cause devait être renvoyée devant ce magistrat. Cependant, ils furent condamnés, par jugement de la Chambre des requêtes du Parlement de Paris, le 29 décembre 1698, à assister à l'Hosanne, à aller prendre une branche de rameaux présentée par l'officiant, et à se rendre à l'église après le dîner. Le prieur du Boisset fut, en outre, condamné à 200 livres de dommages et intérêts envers le seigneur et aux frais de la procédure.

Quant au curé de Saint-Sulpice, ayant comparu, il répondit qu'il savait qu'il était d'usage de prendre les rameaux des mains de l'officiant; que, dans cette circonstance, il s'en était abstenu, parce que ne devant marcher qu'à son rang, il attendait que son tour arrivât : les abbés devaient marcher les premiers, les prieurs ensuite, et enfin les curés, en commençant par les plus anciens. Ayant donc vu que le représentant de l'abbé de La Sauve, celui du prieur du Boisset, celui du prieur de Saint-Pardon, le curé de Vayres et celui d'Izon n'y étaient pas allés, il n'avait pas cru devoir passer avant eux.

Pour ce qui est des prières qu'on fait après le repas, il représenta qu'il serait plus convenable de les faire après la messe qu'après le dîner, « n'estant nullement honneste, » encore moins digne de l'église et de ses ministres, de » sortir quelquefois d'une maison particulière, souvent d'un » cabaret, et suivre une croix, la bannière et les cloches, » comme si l'on prétendoit faire une procession, qui ne doit » jamais commencer que dans l'église, tout le monde étant » *in habitu;* au lieu que sortant de l'endroit où l'on a pris le » repas, on est sans surplis, sans soutane et sans bonnet. » Il ajouta qu'il n'y avait jamais assisté, parce qu'il aurait cru déshonorer son caractère. « Partant, par les raisons susdites, » il conclut à la relaxance avec dépens. »

Malgré toutes ces raisons, le juge de Vayres continua ses poursuites. Le curé de Saint-Sulpice crut qu'en s'adressant à M. de Gourgue, qui était alors à Paris, il obtiendrait ce qu'il demandait. Il lui écrivit, en conséquence, le 8 août 1698, une lettre commençant ainsi : « Monsieur, je m'estime heu- » reux de ce que vous me donnes lieu par votre assignation, » de vous offrir mes très humbles respects. Je le fais d'autant » plus volontiers, que j'ay toujours eu pour les puissances » une particulière vénération. » Il s'excuse en disant qu'il reconnaît le devoir de l'Hosanne; mais que ses anciens n'ayant

pas bougé, il a cru qu'il était de son devoir de garder sa place. « Encore moins, ajoute-t-il, dois-je être regardé sur le » pied d'un ingrat, pour ne point assister aux prières qui se » font après le repas; car, pour un tel reproche, Monsieur, » il faudroit que j'eusse reçeu de vous, du moins, quelque » douceur, et vous saves que je n'ay que de la peine. N'im- » porte pourtant, je suis prêt à m'y rendre, pourvu que vous » fassiez cesser la confusion, et que la manière dont on les » fera ne soit nullement indigne ny de l'Église ny de ses » ministres. Tels sont mes sentiments, Monsieur, et, comme » vous voyés, pleinement conformes à ce que vous deves » exiger de moy avec raison et avec justice. J'ose me flatter » que vous me faires faire réponse pour que je prenne mes » mesures. »

Je ne sais si le marquis de Vayres répondit; mais M. Poujarbieu en fut pour ses frais d'éloquence. Il fut condamné comme ses collègues.

Depuis lors, les curés de Saint-Sulpice manquèrent rarement à la cérémonie de l'Hosanne.

Il ne faut pas croire cependant que les ecclésiastiques qui se rendaient à Vayres y passaient une journée désagréable. Avant l'algarade du prieur du Boisset, on ne voit pas qu'aucun scandale s'y soit produit. C'était un lieu de réunion pour des prêtres qui, renfermés dans leurs paroisses souvent entourées de chemins impraticables, avaient une excellente occasion de se voir. Ils y faisaient un bon dîner, en nombreuse compagnie, ce qui était une compensation aux repas tristes ou solitaires qu'ils prenaient dans leur couvent ou dans leur presbytère. « Le repas a été fort bien, » écrivait le 6 avril 1716 le juge de Vayres à M. de Gourgue.

Il régnait dans ces réunions une certaine gaieté. « Plai- » gnez-moy donc avec mes vénérables confrères les Hosan- » niers, » écrivait le 19 mars 1739 M. Meijère, prieur de

Bussac, à M. Giraud, vicaire de Vayres, après lui avoir dit que les intérêts de la paroisse Saint-Remi de Bordeaux l'empêchaient de partir. « Plaignez-moy de ne pouvoir choquer » avec eux et avec vous. Je prends la liberté de les saluer » tous et d'y joindre notre abbesse, Mme Choumeilh [1], qui n'a » pas peu de part dans les regrets que me cause ma néces- » saire résidence à Bordeaux. Je vous souhaite toute sorte » de plaisir..... »

Il ne faut donc voir dans les scènes que j'ai racontées que le résultat du mauvais vouloir de quelques esprits ingrats, avares ou brouillons cherchant à se débarrasser, par tous les moyens, d'un devoir dont l'accomplissement coûtait bien peu, tout en conservant les rentes qu'ils levaient sur les terres du seigneur de Vayres.

Enfin, la grande tempête qui, à la fin du siècle dernier, a mis à néant toutes les anciennes institutions bonnes et mauvaises, était sur le point d'éclater; tous les esprits, même les plus sages, ceux qui avaient tout à perdre par le changement, comme ceux qui n'avaient qu'à gagner, étaient en fermentation. Les hommes que l'on a vus, après l'orage, parmi les réactionnaires les plus exaltés, prenaient place au milieu et souvent à la tête des plus fougueux novateurs. Quelques ecclésiastiques même, plus enthousiastes que prudents, et qui, plus tard, payèrent bien cher leur inconséquence, se laissaient entraîner dans le tourbillon révolutionnaire. La plupart de ceux qui devaient l'hommage de l'Hosanne partageaient les idées les plus avancées de l'époque. Ce fait paraît constaté par le procès-verbal de la dernière réunion, qui eut lieu le 16 mars 1788 (je n'ai pas du moins trouvé la preuve qu'il y en ait eu en 1789).

[1] Cette dame était la femme du juge de Vayres, chez qui se faisait le repas depuis la transaction passée, en 1719, entre le seigneur de Vayres et le prieur du Boisset.

Le curé de Saint-Germain-du-Puch ne s'y rendit pas.

M. Felletin, vicaire d'Izon [1], s'y présenta pour le prieur du Boisset;

M. Giliard, curé de Saint-Loubès [2], pour le curé de Caillau.

Voici la fin du procès-verbal de cette cérémonie. Il en dit plus sur les idées de l'époque que toutes les réflexions qu'on pourrait faire :

« .... Et advenant l'issue de la cérémonie de l'Hosanne;
» nous, Francois-Hyacinthe Petit, avocat en la Cour, bailli
» civil et criminel et de police, en la juridiction du marquisat
» de Vayres, écrivant sous nous, Jean Navaille, greffier ordi-
» naire, nous serions transportés dans la sacristie de l'église
» dudit Vayres, et aurions représenté à plusieurs de Messieurs
» les ecclésiastiques que la manière dont ils venoient d'ac-
» quiter l'hommage qu'ils doivent au seigneur marquis de
» Vayres n'étoit pas décente; que, devant assister entièrement
» aux cérémonies d'usage en pareil cas [3], il étoit bien
» étrange que la majeure partie se tînt pendant l'office, et
» notamment pendant la messe, hors de l'église, à se prome-
» ner ou à s'occuper dans la sacristie de discussions contrai-
» res au droit particulier du seigneur marquis de Vayres;
» qu'en matière de cérémonie, et surtout de cérémonie
» pieuse, tout le monde, et encore plus des ecclésiastiques,
» devoient en remplir l'exécution avec l'exactitude et la
» pompe prescrite dans l'établissement ou la fondation de cet
» hommage; que tenir une conduite différente, venir à

[1] M. Felletin, grand oncle maternel de Mme Leo Drouyn, est mort en 1824 curé de Saint-Sulpice d'Izon.

[2] M. Giliard, après la tourmente, revint curé à Saint-Loubès. Il fit, par ses vertus publiques et privées, oublier quelques coups de tête de sa jeunesse, et mourut regretté par tous ses paroissiens; ceux qui l'ont connu n'en parlent qu'avec respect et vénération.

[3] Ils n'avaient assisté qu'à l'office de la procession et du *libera*.

» Vayres pour assister seulement au repas et à la plus mince
» partie de l'office, c'est tourner en dérision l'hommage
» sacré dû au seigneur marquis de Vayres et contrarier for-
» mellement l'esprit littéral de la fondation; qu'en un mot,
» ces procédés nous présentent une indécence trop insupor-
» table pour être passée sous silence. Qu'alors le sieur
» Me Giliard, curé de Saint-Loubès, représentant le sieur
» curé primitif de Caillau, auroit levé la voix pour nous dire
» que le reproche d'indécence que nous faisions étoit une
» chose malhonnête de notre part, à quoi répondant : nous
» aurions observé audit sieur curé de Saint-Loubès, au nom
» qu'il agit, qu'il n'y avoit rien de plus malhonnête que la
» conduite même qui lui étoit reprochée; qu'à son égard
» particulier, le reproche d'indécence étoit encore bien plus
» applicable qu'à tout autre, puisque étant venu au nom
» qu'il agit assister à ladite cérémonie, il avoit comparu lui
» personnellement en habit de couleur, vêtu de velour bleu,
» habit qui ne fut jamais cellui d'un prêtre, et encore moins
» cellui d'un prêtre venu pour aquiter dans une église les
» fonctions d'une cérémonie pieuse; qu'ainsi le reproche
» d'indécence se trouve par là pleinement justifié, et n'est
» point le fruit d'une malhonnêteté de notre part; qu'au sur-
» plus, la conduite du sieur curé de Saint-Loubès, au nom
» qu'il agit, et celle de tous les autres qui l'ont imité, ne
» peut pas se justifier à leurs propres yeux, puisque d'un
» côté nous avions eu la précaution, avant l'office, de les
» faire avertir par notre greffier de l'obligation de se rendre
» à l'église pendant l'office, et que cet avertissement auroit
» été suivi d'une réponse que la décence ne permet pas de
» rappeler, et que, de l'autre, l'exemple louable du sieur abbé
» de Faize, celui de La Sauve, celui du sieur curé d'Izon,
» curé de Vayres, et le prieur du Boisset, qui ont assisté ponc-
» tuellement à toute la cérémonie, fait voir la juste censure

» de ceux qui ont affecté de ni pas assister; que sur le nombre de douze ecclésiastiques qui étoient venus pour aquiter » l'hommage du au seigneur marquis de Vayres, il y en a eu » sept qui ont tenu la conduite qui fait le sujet du présent » verbal, qui sont, scavoir : les sieurs abbés de Guître » et du Carbon-Blanc, représentés par le Père Valerien » Recollet, par le Père Bénoit, prieur du monastère de Bonlieu; les sieurs prieurs de Saint-Pardoux, du Casteret et » Bussac, représentés par les sieurs vicaires de Vayres et » d'Arveyres et par le Père Charles Recollet; le sieur curé de » Saint-Sulpice, représenté par lui-même; et le sieur primitif » de Caillau, représenté par le sieur Giliard, curé de Saint-Loubès. De tout quoi nous avons dressé le présent verbal » pour être envoié au Seigneur marquis de Vayres et pour » servir et valloir ce que de raison. Fait ledit jour, seize » mars mille sept cent quatre-vingt huit, dans la sacristie » dudit Vayres, par nous, juge susdit, en présence de Pierre » Emeriq, Barbier et Ellie Hostein, aussi Barbier, témoin à » ce requis, qui ont signé avec nous et notre greffier, » signé Petit, juge; Emeriq, Hostein, et nous Navaille, » greffier. »

Depuis lors, le dimanche des Rameaux se passe à Vayres comme dans toutes les autres paroisses. Quelques vieillards se rappellent encore avoir entendu parler de cette belle cérémonie de l'Hosanne; mais il n'en reste plus de souvenir matériel que la croix de pierre debout devant la porte du château et que saluent encore, en passant, les petits enfants du dernier marquis de Vayres pour lequel on a prié le jour de Pâques-fleuries.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Aujourd'huy, 19me jour de mars 1655, pardevant moy notaire royal à Bourdeaux et en Guyenne, soub signé, présans les tesmoings bas nommés, a este présant et constitué en sa personne Reverand Père Estienne Grimard, prêtre-religieux de la Compagnie de Jésus et scindic du noviciat de Bourdeaux, lequel a dit et déclaré et déclare que, par prétexte qu'à chacune jour et feste des Rameaux, certains religieux et ecclésiastiques avoient accoustumé visiter, par dévotion, l'esglise du bourg de Vayres, dépendant du prieuré de Boisset, uny à présant aud. noviciat, et qu'à l'issue de l'office ledit prieur les retiroit à colationner dans sa maison. De ceste civilité, on a voulu, par succession de temps, établir un droit et debvoir annuel, non pas de la part desdits religieux ou ecclésiastiques, mais de la part des officiers et praticiens de la jurisdiction, qui se faisoient eux mesme de feste sans estre appelés, croyoient ce festin leur estre deub; dans icelluy commettoient ordinairement diverses desbauches et desordres. Pour ce à quoy obvier, ledit scindic en auroit donné l'année dernière advis à messire Jean de Gourgue, conseiller du roy en ses conseils, président en sa Cour de Parlement de Bourdeaux, en qualité de seigneur de la jurisdiction dudit lieu de Vayres, aux fins, par son auctorité, reprimer et retrancher ledit abus. Mais, au lieu de ce faire, ledit seigneur présidant auroit, par sa response au susdit acte, marqué qu'il entendoit obliger ledit scindic, audit nom, à la continuation de ce prétendeu festin, et que les officiers du lieu en eussent leur part, comme de faict aulcuns desdits officiers s'y seroient tumultueusement présentés, et s'y seroient maintenus par force et violence, au préjudice mesme des actes à eux faicts et notifiés sur ce mesme subjet; sans que, neanmoings, ledit seigneur président aye depuis justifié, par acte quelque soit, audit scindic de ce prétendeu debvoir, et quoy qu'aux termes des ordonnances-royaux tels et semblables festins soient abolis. C'est pourquoy aux fins que mesmes et semblables désordres n'arrivent pas ceste présente année, et qu'au lieu dudit lieu de dévotion on n'y fasse pas un lieu de desbauche,

dans lequel se commettent ordinairement mille désordres; d'un costé, ledit scindic déclare aux officiers dudit seigneur président qu'en cas que la civilité obligeât ledit scindic de donner la collation à ces ecclésiastiques qui viendront, le prochain jour des Rameaux, visiter l'esglise du lieu de Vayres dépendant dudit prieuré du Boisset, et que lesdits praticiens se voulussent ingérer avecques lesdits ecclésiastiques, comme ils ont faict les années précédentes, que n'y seront pas receus, et, ou cas qu'ils feroient quelqu'effort au contraire, suivant les menaces qu'en ont déjà faict, les rend responsable de tous les accidents quy en pourroit arriver. Et d'autre, pour obvier à ce dessus et faire cesser les violances, somme ledit seigneur présidant, comme seigneur justicier des lieux et ayant plus de pouvoir sur les officiers et praticiens de ladite juridiction que tout autre, d'empescher lesdits désordres, ou, pour le moins, faire voir tiltres audit scindic, pour lequel il puisse estre obligé et adstraint à ce dessus, et souffrir que ledit scindic proteste contre luy de tous les mesmes esvénements; protestant, à faute de ce faire, de se pourvoir contre ledit seigneur présidant comme il advisera, mesmes et de tous les désordres qui pourroient arriver, comme pouvant ledit seigneur les arrester par son auctorité. De laquelle protestation et sommation ledit scindic m'a requis acte, et icelluy vouloir notifier, tant audit seigneur président Gourgue, qu'aux officiers dudit lieu de Vayres, que luy ay octroyé pour le deub de mon office.

Faict à Bourdeaux, dans mon estude......

Notifié ledit jour, audit seigneur président Gourgues, aux fins qu'il luy soit notoire.

GRENIER, *not. roy.*

N° II.

Maîtres Lomo et Montelon plaident pour le prieur du Boisset. Voici des remarques faites sur ce plaidoyer.

.... Ils ont dényé la possession, et néanmoings, pour establir le faict, ils sont demeurés d'accord que l'enqueste de information faict par vicaire forin, commis par les vicaires généraux du diocèse de Bourdeaux, laquelle ils ont employé à cest effect, pour preuve que le service annuel du jour des Rameaux dont est question se faisoit le jour des Rameaux chaques années; de quoy, on peut

tirer ceste conséquence par leur propre plaidoyer, preuve certaine de la possession de ce service annuel, et d'aultant moings à contester par les ecclésiastiques qu'elle a esté faict par ceulx qui travailloient à destruire ce debvoir, où le seigneur de Vayres n'a point esté appelé, et ainsi ceste pièce ne luy peut pas nuire.......

.... L'acte de 1657 fait voir que la dépense du festin faict par les Jésuites n'est que dix ou onze escus, et c'est une invention de dire qu'il faille de treize sortes de poissons, croyant par ce moyen donner quelque mauvaise impression d'une action qui de soy est pleine de piété dans son establissement, et de charité dans la prestation annuelle, étant un suffrage où les fondateurs de ce...... universelle, tant pour les fondateurs que pour leurs successeurs.

Ce n'est pas un festin, en tant que ce terme marque somptuosité; mais seulement, et de raison, que c'est un repas qu'on donne à plusieurs personnes étrangères et de plus grandes qualités que le prieur qui est obligé de le donner.

C'est un disner de nécessité, d'autant que MM. les abbés qui doibvent assister à cest office de dévotion viennent de trois ou quatre grandes lieuyes; et les autres ecclésiastiques, qui viennent de très loing, ne peuvent s'en retourner après l'office, faute qu'ils n'aient diné.

Le prieur du Boisset est celui desdits ecclésiastiques qui doit faire le disner : la raison en est parce que cette dévotion et office se font dans la chapelle que ledit prieur du Boisset a à Vayres, et laquelle chapelle est dans l'église paroissiale de Vayres. A cause de quoy, ledit prieur est tenu aussi de faire dire quatre messes, chaque année, dans cette chapelle. Et ledit prieur n'a pas seulement des dixmes, mais encore des rentes sur la plupart des maisons du bourg de Vayres, pour lesquelles il ne fait point d'autres devoirs au seigneur, et lesquelles rentes ne luy ont sans doute esté données par les prédécesseurs, qu'à cette charge et condition de faire ledit disner.

Le revenu que ledit prieur du Boisset a dans la terre de Vayres est de 3 à 400 livres, car, outre les revenus qu'il prend dans les paroisses de Vayres et d'Arveyres, pour lesquelles le soubs-fermier doit fournir ledit disner, et outre lui donner 10 ou 12 escus en argent. De plus, dans la paroisse d'Izon, dépendante de la terre de Vayres, ledit prieur y a en dixmes et agrières la valeur de...... de ferme annuelle.

Les Jésuites ont reçu ce bénéfice de M. de Gourgue en 1613, et ont acquitté cette charge qu'ils avaient trouvée dans l'espace de plus de quarante ans, et ont cherché à se distraire dudit debvoir que quand ils ont veu M. le président de Gourgue hors de la province, et qu'ils l'ont creu n'estre pas en estat de se pouvoir défendre.

Ce disner est appelé du nom de *Hosanna* dans le contract de ferme qui marque l'ancienneté et la célébrité de la feste auquel il se faict.

La terre dudit Vayres estoit aux mains des rois de Navarre et des ducs d'Albret, plustost que de tomber en celles de M. de Gourgue; aussi, ledit debvoir est de fondation royale.

De tous les susdits ecclésiastiques qui doivent assister audit office, il n'y a que les Jésuites qui, par leur avarice, travaillent à supprimer un office annuel fait de tout temps, et, par des effects de leur ingratitude ordinaire, se servent du bienfait à tourmenter leurs bienfaiteurs. Ils veulent oster une dévotion qui est comme un suffrage pour les morts et pour les vivants. Mais c'est peu encore pour eux, puisqu'ils s'en prennent encore à leurs cendres, et leur veulent oster le droict de sépulture. A cet effect, faut faire remarquer que deffunct M. le Premier Président de Gourgue fit bastir et dotta le noviciat des Jésuites à Bourdeaux. Dans la chapelle, il ordonna, par son testament, que son cœur serait déposé. La dame Olive de Lestonnac, sa seconde femme, aiant receu de grandes libéralités par ce même testament, ordonna, en mourant, que son cœur seroit mis proche de celluy de son mary; et croyant honorer sa mémoire, ordonna qu'il seroit basti une esglise audit noviciat, où il n'y avoit qu'une chapelle, par provision, et donna, pour cet effect, 24 mille livres, avec ceste condition que les armes de la maison de Gourgue et de celle de Lestonnac seroient mises dans l'église. Et, néanmoings, elle réserva le droit de fondateur de ladite église au sieur de Lestonnac, son héritier, avec lequel les Pères Jésuites dudit noviciat traitèrent, et lui firent une remise de peu de considération pour l'obliger à consentir, ce qu'il fit, à ce que lesdits Pères ne bâtissent point l'église, et qu'ils eussent le legs sans porter aucune charge. A ce traité, MM. de Gourgue ne furent pas appelés, quoique très intéressés, comme ils feront voir en temps et lieux. Et, pour satisfaire le sieur de Lestonnac, qui devoit estre le fondateur de ladite église, il fut convenu entre eux

qu'il estoit déclaré fondateur de ladite chapelle, qui avoit esté faite par provision.

Le sieur de Lestonnac estant décédé quelques mois après, ses héritiers voulurent faire enterrer son corps dans ladite chapelle dont les Jésuites l'avoient fait fondateur. Pour s'acquérir cette famille, que lesdits Jésuites crurent estre dans l'abondance et en estat d'en pouvoir espérer du bien, ils renoncèrent à celle de M. de Gourgue jusqu'à leur faire outrage, en ce que M. Jacques de Gourgue, frère de M. ledit Premier Président, et duquel ils avoient receu ledit bénéfice du Boisset, qui est celui qui donna sujet à l'action dont s'agit, et lequel, outre cela, leur avoit fait pendant sa vie de grandes libéralités, s'estant mesme retiré chez eux dans le noviciat, où il fit bastir et meubler un logement pour lui, où il portoit tous ses revenus, se rendit fondateur du même noviciat, en augmentant le revenu d'iceluy de mille livres de rentes, qu'il establit sur tous ses biens propres et autres par un contract de donation faite entre vifs et irrévocable, et qu'il confirma encore par son testament, dans lequel il leur fit encore un grand léguat. Estant décédé dans ladite maison du noviciat, il fut enterré au dessous du cœur de feu M. le Premier Président, son frère, des deniers duquel avoit esté bastie ladite maison du noviciat et la chapelle où son cœur reposoit. Sur son tombeau fut mise une grande pierre qui marquoit sa qualité de fondateur.

Lesdits Pères Jésuites, voulant donc s'acquerir la bienveillance de la maison de Lestonnac : premièrement pour s'exempter de bastir ladite église, et néanmoins en retirer le prix et profiter des deniers qui leur avoient esté légués à ce dessein; secondement pour en avoir des bienfaits aux occasions, ils recélèrent le corps dudit sieur de Lestonnac, décédé, dans leur église; et, ayant fermé les portes d'icelle, firent lepver la pierre qui couvroit le tombeau dudit sieur prieur de Gourgue, leur fondateur et bienfaiteur, et, à son lieu et place, mirent le corps dudit sieur de Lestonnac, et ostèrent cette grande pierre qui marquoit le tombeau dudit sieur de Gourgue, et pavèrent de nouveau ledit lieu sur lequel ils mirent......... Tout cela se passa dans le temps où le seigneur président de Gourgue, héritier dudit sieur, et lequel, en cette qualité, leur a paié le fond desdits 1,000 livres de rentes, n'estoit pas en estat d'agir. On est obligé de rappeler tout ce procédé à deux fins : la première pour faire voir la persécution

que ledit seigneur de Gourgue et toute sa famille reçoit desdits Pères Jésuites, auxquels ils ont donné les établissements dans la ville de Bourdeaux, non seulement par le bastiment et dotation dudit noviciat, comme il a esté dit, mais en ce que M. Armand de Gourgue, père dudit seigneur-président, leur résigna le prieuré de *Bardenac*, duquel il estoit pourveu avant se marier, qui est à une lieue de Bourdeaux, et qui fait un des principaux revenus de leur collége; que MM. Marc-Antoine de Gourgue et Jacques de Gourgue, ses oncles, et dame (Cécile?) de Gourgue, ont fait beaucoup d'autres grandes liberalités à la maison-professe desdits Jésuites, et que ledit seigneur-président de Gourgue leur a paié 40,000 livres sur le tiers de la terre de Vayres, pour faire bastir l'église de la maison-professe. — En second lieu, il a esté nécessaire de faire cette disgression pour justifier que lesdits Pères Jésuites, quand ils sont en possession de quelque chose par bienfaicts ou par legs, ils travaillent à destruire l'intention des bienfaicteurs et à supprimer les conditions attachées aux biens qu'ils possèdent.

C'est par souplesse et artifice qu'ils demandent des tiltres, et ce n'est que pour surprendre la religion de la justice, croyant qu'il est impossible d'en produire, et peut estre les ont-ils, comme ils fouillent partout, et qu'ayant, par devers eux, les tiltres du prieuré du Boisset, ils ont celui qui a fondé la chapelle qu'ils ont, qui est annexée au prieuré du Boisset, aux conditions d'assister audit service et de donner le disner aux autres ecclésiastiques.

Lesdits Pères ne reconnoissent et n'approuvent aucun tiltre que pour en tirer les revenus, et non pas pour en porter les charges. Comme il a esté dit, le testament de ladite dame de Lestonnac est entre leurs mains et celles de ses héritiers, et s'en servent pour en retenir les 24,000 livres, et ne veulent pas exécuter en ce qu'il leur ordonne de les employer à bastir une église. Ils ont receu les donations et fondations de M. le prieur de Gourgue, et pour avoir le legs compris dans son testament, ils lui donnent la sépulture dans leur église, parce qu'il vouloit par icelui estre enterré dans ladite église, et que, s'ils ne luy eussent donné ladite sepulture, ils n'auroient pas eu ledit legs; mais neuf ou dix ans après, qu'ils n'avoient rien à attendre de luy, et qu'ils ont creu pouvoir impunément profiter de nouveau de la même sépulture en la lui ostant, et à qui il estoit acquis par tant de libéralités et par tant de tiltres

qui subsistent encore, ils sont allés fouiller dans ses cendres et ont mis un autre à sa place.

Il est donc notoire que les tiltres ne servent de rien à leur égard, qu'on en ait ou non.

Aussi, M. de Montholon, leur advocat, a-t-il déclaré qu'il n'y pouvoit point avoir de tiltre qui les peut obliger à continuer d'assister le jour des Rameaux à l'office qui se fait à Vayres, et à donner le disner.

Ils ont receu de la maison de M. de Gourgue ce bénéfice, mais refusent d'en paier cette rétribution, qui est de continuer les prières annuelles qui se font, et un bien spirituel où les vivants et les morts de cette famille prennent part comme seigneurs de Vayres.

Il ne faut pas se couvrir de l'intérêt public de l'église, car on peut dire, en ce rencontre, que c'est eux seuls qui le détruisent par leur ingratitude. Tous les autres abbés et ecclésiastiques, qui sont onze ou douze en nombre, recognoissant les bienfaits qu'ils ont receu, s'acquittent chaqu'année, par leur assistance, des obligations qu'ils ont contractées en les recevant.

On a leu de la part des Jésuites l'acte fait le jour des Rameaux en 1657, par les officiers de Vayres, duquel il se justifie que de tous les susdits ecclésiastiques, il ne s'en est trouvé d'absens que le prieur du Boisset et le sieur abbé de La Sauve, qui n'agist, en cette cause, par autre interest que de l'affection qu'il a pour les Jésuites.

MM. les Archevesques de Bourdeaux, entre autres M. le Cardinal de Sourdis, dont la mémoire sera toujours honorée dans son diocèse par les bons règlements qu'il a donnés et les soings qu'il a pris d'empescher toutes usurpations, n'a jamais trouvé rien à reprendre et réformer dans la célébration du service dont il s'agist. Les vicaires généraux, après son décès, et M. l'archevesque de Sourdis, son frère et successeur, quoi qu'ils aient pris cognoissance dudit devoir et mesme fait faire enqueste sur iceluy, n'y ont peu rien retrancher ny trouvé aucun abus qui choquast l'immunité, ni le respect de l'église, ni les bonnes mœurs.

Si on allègue qu'autrefois, peut avoir environ vingt-cinq ans (1630), que Henry de Sourdis, archevesque de Bourdeaux, et, auparavant luy, les vicaires généraux, le siége vacant, avoient donné quelqu'ordonnance portant qu'il seroit informé dudit devoir.

Et que leur ayant apparu, par l'information faite à la requête de leur promoteur, que ledit devoir avoit été observé et rendu de tout temps, et ne pouvans prononcer pour en empescher la continuation, desirans néanmoins satisfaire au curé de Vayres, qui se plaignoit de ce que ledit jour de Pasques-fleuries il n'estoit pas maistre dans son eglise, à cause de l'assistance desdits ecclésiastiques qui y fesoient l'office à son exclusion. Lesdits vicaires généraux ordonnèrent aux curés, qui avoient accoustumé assister audit devoir, de ne quitter leurs églises ledit jour et d'y administrer les sacrements. Laquelle ordonnance fut ensuite confirmée par ledit Henry de Sourdis quand il fut pourveu de l'archevêché. A cette allegation, il faut répondre que lesdits vicaires généraux n'estoient pas juges compétants pour décider dudit devoir, ce qu'ils n'ont pas aussi fait; que, s'il estoit necessaire, on interjetteroit appel. Que ce qu'ils ont ordonné n'altère en rien le devoir dont est question, puisqu'on n'oblige pas lesdits curés d'y aller en personne, et qu'on reçoit les ecclésiastiques qui y viennent à leur place.

D'ailleurs, cette ordonnance doit estre reputée comme non advenue, puisque lesdits curés n'ont pas laissé de faire leur office en leurs églises, et se rendre par après au devoir à ladite église de Vayres, où l'office ne se commence qu'au haut du matin, et que ladite ordonnance a esté rendue sans appeler ledit seigneur.

L'institution de ce devoir ne peut avoir esté faite que comme des prières et suffrages d'église, que les prédécesseurs seigneurs dudit Vayres ont voulu avoir ce jour-là pour eux et leurs successeurs, lesquels n'en tirent aucun autre profit ny honneurs que contre les contrevenans. Et pour affermir cette institution, ils ont voulu que leurs officiers usassent de saisies du temporel et de main mise, pour obliger lesdits ecclésiastiques par la perte du temporel à satisfaire à ladite institution.

Ils n'ont pas défendu de faire ledit office dans ladite église, ny ladite procession, ny aux curés ny aux ecclésiastiques d'y assister, parce qu'ils n'y ont trouvé rien qui fût contraire aux saints canons et à la discipline ecclésiastique. Et ainsi ce qu'ils ont fait est à l'avantage du seigneur baron de Vayres, parce qu'il tire de là une preuve authentique de sa possession, et si forte, qu'elle ne peut estre reprochée, puisqu'elle a esté faite sans sa participation par des personnes de la plus grande autorité de la province, et mesme

l'appuy le plus fort de ceux qui eussent peu contester ledit devoir. Et ainsi, c'est mal à propos qu'on veut induire ces ordonnances pour une interruption à la possession, car, au contraire, elle se trouve confirmée, par ce moyen, avec authorité, puisque depuis lesdits ecclésiastiques n'ont pas manqué de rendre lesdits devoirs, ou que, s'il y a eu quelqu'un qui ne s'y soit pas rendu, on a procédé contre luy par saisie sur le temporel en la forme ordinaire.

Par ces ordonnances, il est enjoint aux curés de faire le jour des Rameaux l'office et administrer les sacrements dans leurs églises. Le seigneur de Vayres, bien loin de s'y opposer, tiendra toujours la main à l'exécution de cette ordonnance, car il n'exige pas la présence des curés et autres ecclesiastiques pour assister en personne audit office à Vayres; mais seulement qu'ils y envoient chacun des personnes ecclésiastiques de leur part qui les représentent.

Aussi, n'y a-t-il pas un de ces curés qui se plaignent, ny l'Archevesque non plus, en la main duquel le droict public réside pour la discipline ecclésiastique du diocèse, et c'est contre toute raison qu'on a voulu couvrir l'avarice et l'ingratitude des Jésuites de l'interest public.

On veut blasmer un repas donné par nécessité à des ecclésiastiques seuls et à des officiers du seigneur, après avoir fait leurs fonctions, soubs pretexte qu'il y peut avoir de la dissolution, sans que pourtant il en soit jamais arrivé. Et c'est un accident qui peut arriver parmi les compagnies les plus religieuses du monde, et si ce qui a esté dit par les R. Jésuites avoit lieu, il faudroit interdire toutes les processions qui se font par tous les lieux de France, soubs prétexte que ceux qui assistent auxdites processions et assemblées peuvent, mangeans ensemble et en commun, commettre quelqu'excès; ce qui est ridicule.

La procession va à une croix qui est au proche du château de Vayres, où on dresse un autel pour plus grande commodité à dire l'Évangile et faire les prières, et c'est une marque du bienfait que ceux qui y vont ont receu.

On ne peut pas dire que cettè prière ait esté usurpée par violence; car les abbés qui y viennent ont leurs abbayes hors la jurisdiction du seigneur de Vayres, et ne sont nullement soubs sa main, et mesme le prieuré de *Sallefrouin est en Angoumois,*

et est un de ceux dont le titulaire y doit assister, et n'a jamais manqué de s'y trouver.

Et c'est une pure invention de dire, par lesdits Jésuites, qu'il faut faire ledit disner dans un cabaret, car c'est toujours dans une maison bourgeoise du bourg, et les Jésuites ont tort de le dire, puisque ledit disner, quand ils l'ont fait, se faisoit chez le nommé Chauvin, chirurgien dudit bourg, qui estoit leur fermier.

N° III.

Cession par les Jésuites de Bordeaux à M. de Gourgue des revenus du prieuré du Boisset.

Par devant les notaires à Bordeaux, soussignés, ont comparu haut et puissant seigneur messire Armand-Jacques de Gourgue, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, marquis de Vayres et d'Aulnay, comte de Castets et de Castelmoron, baron de Bouret, Clermont, Rabène, Saint-Julien et autres lieux, maître des requêtes de son hôtel, habitant de la ville de Paris, place Royale, paroisse Saint-Paul, de présent à Bordeaux, logé dans l'hôtel de M. de Gourgue, second président au Parlement de Bordeaux, son frère, rue de Gourgue, paroisse Saint-Éloy, d'une part;

Et le très Révérend Père Pierre Lorais, provincial de la province de Guienne; le Révérend Père Jean-Francois Leys, recteur du noviciat de Bordeaux, et le Révérend Père Jean-Léger Branquilange, scindic dudit noviciat de Bordeaux, d'autre.

Par lesquelles parties a été dit que, par acte passé à Paris par devant Savalet et son confrère, notaires au Chatelet, le vingt juillet mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, entre ledit seigneur de Gourgue et R. P. Armand Lambertie, prêtre, religieux et procureur général de la Compagnie de Jésus en la province de Guienne, fondé de procuration des R. P. Maisontier et Nicolas Ricard, recteur et syndic du noviciat, du quatorze mars audit an mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, ratifié par lesdits R. P. Maisontier et Ricard, le vingt mai mil sept cens, par acte receu par Bouyé, notaire à Bordeaux, et acte d'aport, fait dans l'étude dudit Savalet, d'icelle ratification, le vingt-neuf juillet suivant, par le R. P. Lambertie; portant ledit acte que, chaque année, il est rendu foy et hommage au seigneur marquis de Vayres par les abbés de La Sauve, de Fèze,

de Guîtres et Carbon-Blanc, ensemble par les prieurs de Saint-Pardon, du Bouchet, de Salefrouin, du Casteret, et les curés de Vayres, de Saint-Pierre de Vaux, d'Izon, de Saint-Sulpice, de Caillau et de Saint-Germain. Lesquels font le jour des Rameaux le service divin dans l'église de Vayres, et ensuite assistent à une procession quy se fait par tous lesdits abbés, prieurs et curés ou autres les représentans, à une croix quy est vis-à-vis le château dudit lieu de Vayres, et, là, prient Dieu pour le seigneur de Vayres et la dame son épouse, et pour toute sa famille, et s'en retournent ensuite dans l'église dudit lieu de Vayres, où les officiers dudit seigneur de Vayres estans, ils sont appelés les uns après les autres par le bailly de ladite justice, et ayant tous répondu, ils sont tenus de demander acte de leur comparution; faute de quoy, les revenus que chacun d'eux possèdent dans l'étendue dudit marquisat sont saizis à la requête du procureur fiscal de la juridiction dudit seigneur; après quoy, il y a un disné où tous les ecclésiastiques et officiers dudit seigneur, marquis de Vayres, assistent, la depense duquel avoit acoutumé d'estre faite par le prieur du Bouchet, lequel prieuré a été réuny au noviciat des R. P. Jésuites de Bordeaux, sur la démission qu'en aurait fait en faveur dudit noviciat messire Jacques de Gourgue, aumonier du roy; lequel disné auroit été fait durant plusieurs années, depuis la réunion audit noviciat dudit prieuré de Bouchet, aux despans dudit prieuré et par lesdits R. P. Jésuites; mais depuis quelques années le sindic dudit noviciat ayant refusé de le faire, procès auroit été intenté entre haut et puissant seigneur messire Jean de Gourgue, vivant, chevalier, marquis de Vayres, conseiller du roi en ses conseils, second président à mortier au Parlement de Bordeaux, et le sindic des R. P. Jésuites, dont lesdits seigneurs de Gourgue sont fondateurs; dans lequel procès ledit seigneur président auroit allégué pour moyen de sa prétention que, non-seulement il estoit en possession immémoriale dudit hommage, mais même que le festin qui se faisoit ledit jour estoit aux despans dudit prieuré du Bouchet; et sur cela les parties furent appointées contraires sur la possession dudit hommage, et par appointement de Nosseigneurs des requetes du Palais à Paris du trois juin mil six cens cinquante-huit, enquête fut ordonnée, appel de la part des Pères Jésuites, et l'appointement confirmé. Par arrest du même Parlement, en mil six cens soixante huit, au sujet du festin, ledit feu seigneur-président de Gourgue

raportoit les baux faits par le prieur du Bouchet, quy chargeoit le fermier de faire le repas ou festin ; mais le décès dudit seigneur président de Gourgue estant arrivé, ledit seigneur de Gourgue, marquis de Vayres, son fils, vouloit reprendre l'instance pour faire condamner le scindic du noviciat, au nom et comme prieur du prieuré du Bouchet, à la continuation du payement dudit repas ou festins annuels, avec restitution de frais faits et avancés par ledit seigneur, marquis de Vayres, pour les années que ledit prieur du Bouchet avoit cessé de le faire, avec despans. L'enquête ordonnée fut faicte et concluante en sa faveur, et le syndic, prétendant que ledit apointement du trois juin mil six cens cinquante-huit n'estoit qu'un interlocutoire et ne décidoit rien dans le fond ; que pour preuve de cette vérité il avoit été rendu un autre appointement, dans le même tribunal, au mois d'aoust de ladite année mil six cens cinquante-huit, quy faisoit deffences audit seigneur de Vayres d'uzer d'aucunes saizies au préjudice du scindic dudit noviciat pour raison du festin en question, disoit encore que cet interlocutoire devenoit inutile par l'acte de résignation dudit prieuré, quy ne faisoit pas mention dudit festin, qui estoit tout gracieux. En telle sorte qu'il prétendoit que si quelque titulaire, par complaisance, avoit payé, durant quelques années, les frais de ce festin, telle possession étoit abusive. Par ce même acte, ledit R. P. Lambertie, audit nom, pour terminer toutes contestations, auroit cédé et transporté audit seigneur de Gourgue, marquis de Vayres, tous les revenus du prieuré du Bouchet que les R. P. Jésuites avoient accoustume de percevoir dans les paroisses de Vayres et d'Arveyres, cens, rentes et autres generalement quelconques, dont le revenu ne va au plus haut qu'à soixante-deux livres annuellement, même les arrerages quy pouvoient en estre deus, pour, par ledit seigneur de Gourgue, jouir desdits revenus et en foire et disposer comme bon lui sembleroit, et tout ainsi qu'en avoit jouy ou deu jouir ledit noviciat, comme prieur du Bouchet, moyennant la somme de cent livres de rente que ledit seigneur marquis de Vayres auroit promis payer audit noviciat annuellement ; mais ledit acte ayant esté passé sans avoir observé l'enquête de commodo et incommodo qui avoit deu précéder ledit acte, quy ne portoit qu'une rente de cent livres annuelle, pour dedomager ledit noviciat des droits cy-dessus esnoncés, lesdits R. P. Jésuites ayant prétendu qu'à deffaut de cette formalité cet acte pourroit

recevoir quelque atteinte à l'avenir, ledit seigneur de Gourgue, voulant y donner toute la forme necessaire en tel cas requis pour donner plus de force à la cession quy sera faite cy-après, et pour la rendre plus ferme et plus stable, auroit consenti de faire faire ladite enquête de commodo et incommodo, à laquelle M. Darche, vicaire général, sur les requêtes tant dudit seigneur de Gourgue que du R. P. scindic du noviciat, a commis le sieur Johan, prêtre docteur en théologie et curé de Nérigean, pour faire proceder devant luy à l'audition des témoins sur la commodité ou incommodité dudit traité, ainsi qu'il paroit plus au long dans son procès-verbal du vingt-sept du mois de mars dernier, lequel est d'autant plus utile au noviciat, que ledit seigneur de Gourgue a bien voulu, au lieu de cent livres de rente annuelle portée par ledit acte du mois de juillet mil six cens quatre-vingt-dix neuf, augmenter la rente jusqu'à cent vingt livres de rente annuelle et perpetuelle et inadmortissable, portable au noviciat de Bordéaux, outre le festin dont ledit seigneur, marquis de Vayres, se charge, qui compte annuellement soixante livres.

C'est pourquoi lesdits R. P. Loraix et Braquilange ont, par ces presentes, cédé et transporté, cèdent et transportent purement et simplement audit seigneur de Gourgue, maître des requêtes, tous les revenus du prieuré de Bouchet que lesdits R. P. Jesuites avoient acoustumé de prendre dans les paroisses de Vayres et Arveyres avant ledit acte dudit jour vingt juillet mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, de quelle nature et qualité qu'ils puissent estre, cens, rentes et autres généralement quelconques dont le revenu ne va au plus haut qu'à soixante-dix livres annuellement, ainsy que les parties ont convenu, pour, par ledit seigneur, marquis de Vayres, jouir desdits revenus et en faire et disposer comme bon lui semblera, et tout ainsy qu'en a jouy ledit seigneur, marquis de Vayres, depuis le susdit acte, et ce pour et moyennant la somme de vingt livres, outre et par dessus celle de cent livres portée par ledit acte dudit jour vingt juillet mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, revenant à cent vingt livres de rente annuelle et perpétuelle et inamortissable, payable et portable, au tems prescrit par ledit acte, au noviciat de Bordeaux, par les fermiers de la quarte-gerbe d'Izon appartenante audit seigneur, marquis de Vayres, d'autant plus convenable au noviciat, que le surplus de la dixme dudit Izon leur appartient; et au cas que lesdits fermiers de ladite quarte-gerbe

ne payassent, sur le prix de leurs baux, ladite rente de cent vingt livres annuelle et perpétuelle, suivant la délégation qui en sera faite dans leurs baux, dont le surplus desdites quartes-gerbes apartiendra audit seigneur, marquis de Vayres, et, en leur défaut, ledit seigneur de Gourgue et ses successeurs, marquis de Vayres ou ayans cause, seront tenus payer ladite rente de cent vingt livres au scindic du noviciat dans les termes cy-dessus esnoncés; et, en outre, promet et se charge ledit seigneur, marquis de Vayres, de payer annuellement les frais dudit repas, quy se fait lorsque lesdits abbés, prieurs et curés, rendent ledit hommage, et que le scindic du noviciat ou autre, pour ledit noviciat, seront tenus se rendre annuellement avec les autres, suivant les formes accoutumées et sous les peines ordinaires en cas d'absence de leur part; comme aussi, en cas que ledit noviciat fût inquiété pour quelque droit d'amortissement ou indemnité, ledit seigneur, marquis de Vayres, promet prendre le fait et cause pour ledit noviciat, et le garentir et relever indemne de ses demandes, promettant, lesdits R. P. Lorrais, Leyx et Braquilange, faire aprouver et ratiffier ces présentes à Révérend Père général de l'Ordre, dans six semaines, à peine de tous depaus, dommages et intérêts; déclarant lesdits R. P. que ledit seigneur de Gourgue leur a régulièrement payé la rente de cent livres annuellement jusqu'à ce jour que la rente de cent vingt livres commencera.

A ces fins, toutes quittances avec celle-cy ne serviront que d'une seule et seul payement. Et pour ce faire et entretenir, lesdits R. P. ont obligé envers ledit seigneur de Gourgue tous les biens et revenus temporels de leurs maisons, et ledit seigneur, maître des requêtes, tous ses biens présens et à venir soumis à justice.

Fait et passé à Bordeaux, dans la maison-professe, l'an mil sept cens dix-neuf et le cinquième du mois d'avril après midy, lesdites parties ont signé à la minute restée au pouvoir de Séjourné, l'un desdits notaires soussignés.

Contrôlé et insinué sur la minute par Delort.

SARRAN, *not. roy.*
SÉJOURNÉ.

Michael-Angelus Tamburnius, prepositus generalis Soc. Jesu, supra scriptum contractum approbamus et pactiones in eo conten-

tas, quantum ad nos attinet, hac nostra subscriptione confirmamus.
Datum Romæ, 29 aug. 1719.

MICHAEL-ANGELUS TAMBURNIUS.

Scélé du sceau de la Société de Jésus.

N° IV.

Extrait de l'enquête.

.... Élie Gaussen, notaire royal, habitant le présent bourg de Vayres, dit avoir été fermier des rentes du noviciat à Vayres, comme l'avait été son beau-père, Louis Chauvin, chirurgien, et que, dans cet échange, les Jésuites font une bonne affaire; il dit que le repas coûte 60 livres environ.

Charles Pouget, qui a également été fermier des Jésuites, en dit autant. Avant sa ferme, le repas se donnait chez feu sieur Virrevalois. Bertrand Camarsac, qui a aussi été fermier des Jésuites, fait une déposition analogue.

Gabriel Rey, tisseran, dîmeur, dépose qu'il a levé les revenus pendant cinq ou six ans dans lesdites paroisses de Vayres et d'Arveyres, et qu'il croit que c'est assez cher de 25 à 30 écus; toutes les années ne rendant pas les mêmes revenus, et que, s'il était à la place dudit seigneur de Gourgue, il n'aurait garde de donner 40 écus par an auxdits Jésuites.

En conséquence, acte de l'échange fut passé.

N° V.

A mon très Révérend le très Révérend Père gardien des Cordeliers de Libourne, rue de Guîtres, à Libourne.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Le Révérend Père ex-provincial et vous m'ayant fait l'honneur de me dire que vous me donneriez un religieux pour aller à Vayres, le jour des Rameaux, officier à nostre place, je vous envoie cy-clos de quoy faire le voyage.

On ne manquera pas de présenter à celui qui y ira de signer un

verbal à la porte de l'église, c'est ce qu'il ne doit pas fairè; qu'il le signe dans la sacristie ou ailleurs, mais non pas à la porte de l'église; et au cas qu'il ny ay pas de diacre et soubs-diacre, qu'il fasse mention qu'il ne dira pas de messe haute, et qu'il ne la dise pas. Qu'il tienne le premier rang à la table; qu'il bénisse a table, et qu'il dise les grâces.

Si, dans la procession, il n'y a pas de diacre pour chanter l'Évangile dans le cabinet qui est devant le château, qu'il ne le chante pas, et qu'il donne tout cour (*sic*) la bénédiction abbatiale.

Et au cas que les ecclésiastiques du lieu ne voulussent pas aller prendre les rameaux de ses mains, qu'il proteste du refus publiquement, et qu'il ne fera pas d'office, c'est à dire la procession et la messe. Voilà, mon Révérend Père, ce qu'il faut observer; moyennant quoy, ma lettre servira de procuration pour nostre présence. Après avoir présenté mes respects au R. Père ex-provincial, je vous p(rie) d'être persuadé que j'ai l'h(onneur) d'estre dans la même espr(rance), mon très Révérend Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

F. ROVESVART,
prieur de Faise, approuvant l'entre-ligne.

Faise, le 18 mars 1728.

RÉFLEXIONS

SUR

LE MISANTHROPE

PAR M. ROUX

Au moment où Corneille fondait la grande tragédie et nous rendait le sublime et les Romains, où Bossuet étendait la sphère de l'éloquence et agrandissait la parole française, Molière s'emparait en roi des régions de la haute comédie. Peintre fidèle de la société de son temps, il était aussi l'homme du monde entier, l'organe de toute la nature humaine. Il représentait à la fois les mœurs locales et la vie qui est partout; il traçait les nuances fugitives et le trait éternel.

Oui, Molière est le plus profond observateur et le plus grand peintre du genre humain. Philosophe et poète, il a ce coup d'œil sûr et prompt qui saisit au vif la nature, auquel n'échappe aucun ridicule, et une force d'imagination capable de réunir sous un seul point de vue les traits que sa pénétration n'a pu saisir qu'en détail. Nul n'a plus imité, nul n'a mieux gouverné ni dominé ses imitations; nul n'a mêlé à ses imitations un fonds plus riche d'observations originales, ni plus effacé ses emprunts sous la fécondité du génie; nul n'a poussé plus loin l'invention dramatique; nul n'a réalisé un plus grand nombre de caractères vrais et parfaits, de types immortels.

Tous les génies observateurs et caustiques semblent vassaux et tributaires du sien. Dans cette grande revue qu'il fait de la nature humaine, il recueille, il enregistre tous les témoignages, c'est-à-dire tous les sarcasmes des temps passés; et, à travers cette richesse et cet embarras de souvenirs, il est libre, il est original, il est créateur, et toutes ses grandes beautés sont à lui. Grands comiques, malicieux conteurs, philosophes satiriques, de tous les temps et de tous les pays, Aristophane et Ménandre, Plaute et Térence, Boccace et Rabelais, les auteurs de la *Ménippée* et Regnier, tout revit en lui, tout s'y transforme, s'y multiplie, s'y centuple dans une toute-puissante unité. C'est toute une famille d'esprits, c'est tout le passé comique résumé dans un type original et supérieur. S'il excite le rire le plus vif et le plus contagieux par sa franche et naïve gaieté, il épure et sanctifie le rire par la grandeur et la profondeur des leçons; s'il pique et amuse la curiosité par la finesse et la vivacité de l'intrigue, il instruit, il émeut, il étonne par le développement des caractères, par les lumières qu'il jette sur les mystères de l'âme humaine, par la sensibilité délicate, par la puissance de pathétique qu'il unit à son intarissable verve. C'est là un de ces noms qui survivent aux civilisations et aux empires; c'est là un de ces génies dont les productions occupent pour jamais une des premières places dans la bibliothèque du genre humain.

Tout grand poète dramatique a son chef-d'œuvre entre ses chefs-d'œuvre mêmes : Sophocle, l'*Œdipe-Roi;* Corneille, *Cinna;* Racine, *Athalie.* L'admiration des siècles salue surtout dans Molière l'auteur *du Misanthrope;* c'est principalement sous ce nom qu'il a un trône sur la scène française, sur le théâtre moderne.

Apprécions, dans quelques unes de ses beautés les plus vives et les plus neuves, l'ouvrage que l'Europe regarde avec raison comme le chef-d'œuvre du haut comique, comme un des plus

grands monuments qui aient été élevés à la gloire de l'esprit humain. Jamais, en effet, il n'y eut, sur la scène de la comédie, d'œuvre d'un sens plus délicat et plus profond, plus docte et plus grave. A côté du caractère principal dont la conception est la merveille et la plus puissante création du génie, les caractères secondaires ont une force, une vérité, une finesse, que jamais auteur comique n'avait connue avant Molière, et dont il semble qu'on ait perdu le secret : et le style est d'une beauté égale à celle des pensées; il est aussi net, aussi pur et plus nerveux que celui des satires de Boileau; Molière n'a rien écrit de plus fort. Jamais l'alexandrin dramatique n'a été manié avec plus de puissance ni de souplesse; rien de beau comme cette pensée virile qui a reçu la trempe du vers.

La Harpe a dit avec beaucoup de sens et de raison [1] : « Autant Molière avait été jusque-là au-dessus de tous ses » rivaux, autant il fut au-dessus de lui-même dans *le Misan-* » *thrope*. Emprunter à la morale une des plus grandes leçons » qu'elle puisse donner aux hommes, leur démontrer cette » vérité qu'avaient méconnue les plus fameux philosophes » anciens, que la sagesse même et la vertu ont besoin d'une » mesure, sans laquelle elles deviennent inutiles, ou même » nuisibles, rendre cette leçon comique sans compromettre » le respect dù à l'homme honnête et vertueux, c'était là » sans doute le triomphe d'un poète philosophe, et la comé- » die ancienne et moderne n'offrait aucun exemple d'une si » haute conception. »

En effet, *le Misanthrope* semble le développement et la démonstration sur la scène de cette ligne de Tacite : « *Reti-* » *nuitque, quod est difficillimum, ex sapientiâ modum :* il » sut, ce qui est si difficile, garder, dans la sagesse même,

[1] *Lycée*, ou cours de littérature ancienne et moderne, t. VI.

» tact et mesure. » Molière montre à la fois que la vertu la plus parfaite perd un peu de l'autorité de ses exemples et de la vénération qu'elle doit inspirer, si elle ne sait se rendre aimable et s'interdire les bizarreries et les boutades, et que néanmoins la vertu, malgré les ridicules auxquels une austérité intraitable l'expose, maintient sa supériorité et fait reconnaître ses droits à l'admiration de tous.

La vertu elle-même doit se garder des extrêmes; la sincérité, la franchise peuvent et doivent se passer d'âpreté et de fiel, et ne jamais dégénérer en rudesse sauvage. Pour corriger les hommes, il faut savoir les supporter tels qu'ils sont; il faut les convaincre qu'on les aime, et qu'on ne déteste que leurs erreurs et que leurs vices; il faut les ramener patiemment au bien et à la vérité, diriger doucement leurs passions vers un but noble et utile. La vertu la plus sévère, la raison la plus inflexible dans ses principes, n'excluent pas une douce indulgence, et la tolérance sociale leur fait seule des prosélytes. L'humeur noire, les formes rudes et repoussantes, les emportements, l'oubli de tous les ménagements, conventions nécessaires de la société, sont des travers réels, de vrais défauts, qui, chez un homme d'ailleurs droit et irréprochable, pourraient avoir le danger de ridiculiser le bien lui-même et de détruire l'effet des meilleurs exemples. La charité, en un mot, donne à la vertu et à la science leur dernière perfection et une irrésistible influence. Mais l'amour désintéressé du bien, la *haine vigoureuse* du vice, sont toujours dignes des hommages de la terre, et brillent toujours d'une céleste auréole, lors même qu'ils se traduisent par un zèle âpre et sauvage, par une humeur bilieuse et irascible qui prête un peu au ridicule.

Voilà ce que prouve admirablement Molière, en nous faisant rire des singularités de son Misanthrope, et en nous inspirant en même temps, pour lui, une sympathique et

respectueuse estime. La sublimité de la vertu l'emporte sur les bizarreries du caractère, et, par une glorieuse exception, on se passionne, on s'enthousiasme pour celui-là même dont on s'amuse. Jamais le génie de la comédie n'était allé si loin. Si Molière immole parfois à la gaieté du parterre la brusquerie et les manies de cet homme de bien, de ce type vivant de la probité et de la franchise, comme il l'élève à une hauteur encore inconnue, quand il livre à son éloquente censure les sottises et les méchancetés de la ville et de la cour! Que le Misanthrope est vrai, qu'il est fort, qu'il est sublime, quand il accable de ses foudroyantes invectives ou de sa magnifique ironie, ces défauts ou ces vices du grand monde, cachés sous un vernis de bon ton et sous de brillantes manières! Et avec quelle hardiesse le poète n'a-t-il pas, pour ainsi dire, élargi la scène, en y transportant la haute société tout entière, pour mettre seul en face de tant de personnages un censeur qui tonne avec véhémence contre leur frivolité et leurs intrigues, qui les confond et les atterre par l'énergie de son langage et l'indignation de sa vertu! Jamais, je le répète, la comédie n'avait eu tant de force, d'étendue, de profondeur Jamais la puissante originalité de Molière ne s'était plus complètement révélée.

Il était même monté si haut que son public eut peine à le suivre et ne put d'abord l'atteindre. Tant de beautés ingénieuses, exquises, et si goûtées des esprits délicats, ne pouvaient guère être vives et intéressantes que pour eux. Eux seuls pouvaient se complaire aux grâces sévères de cette composition, à ces conversations inimitables, à ces peintures d'une touche si fine, à ce développement régulier et complet des caractères qui forme l'action et tient lieu d'intrigue.

La pièce dut paraître un peu froide à des spectateurs accoutumés aux historiettes dialoguées, à un tissu d'imbroglios et de singulières aventures, à un comique de surprises,

de quiproquos, d'incidents multipliés, et pour qui Molière lui-même avait égayé jusqu'ici ses comédies les plus sérieuses et les plus profondes, par la vivacité de l'intrigue et par la joyeuse singularité des mystifications et des méprises. Molière se contente ici de l'intrigue la plus simple, pour ne laisser paraître que les caractères, leur jeu, leur contraste; et, loin de charger sa pièce d'incidents, n'emploie les situations qu'à mettre en évidence les travers et les faiblesses, dont il fait l'objet d'un comique à la fois plaisant et noble, divertissant et salutaire. On crut d'abord qu'il était resté au-dessous de ses chefs-d'œuvre antérieurs. On ne s'aperçut pas qu'il s'était élevé au-dessus de son art et de lui-même, qu'il avait atteint au plus haut degré du génie comique. On reprocha *au Misanthrope* d'avoir peu d'action, d'être dénué d'intérêt, et l'on ne vit pas que c'est peut-être la plus animée de toutes les pièces pour les esprits capables de sentir la force des idées, la profondeur de la morale, la vérité des caractères, le naturel et le feu du dialogue, la vigueur du style, la fierté du coloris, en un mot, toutes ces beautés sérieuses et mâles, qui étonnent et ravissent les connaisseurs. « C'était » un ouvrage, dit Voltaire, plus fait pour les gens d'esprit » que pour la multitude. Il en est des comédies comme des » jeux; il y en a que tout le monde joue; il y en a qui ne » sont faits que pour les esprits plus fins et plus appliqués. »

Le Misanthrope n'excita donc pas, dans sa nouveauté, la chaleur d'admiration et d'applaudissements qu'il méritait. Il est faux toutefois que, dès la troisième représentation, le théâtre soit resté désert, et que Molière se soit vu réduit à soutenir son chef-d'œuvre de la farce si réjouissante *du Médecin malgré lui*.

« Le registre de la comédie fait foi, dit M. Taschereau [1],

[1] *Histoire de Molière*, t. II, p. 167.

» que, représenté vingt et une fois de suite, nombre de représentations rare et glorieux alors, *le Misanthrope* seul, sans » petite pièce qui l'accompagnât, et malgré les chaleurs de » l'été, procura au théâtre dix-sept recettes très productives, » et quatre autres de bien peu moins satisfaisantes. » *Le Médecin malgré lui* n'eut donc pas l'honneur de soutenir *le Misanthrope.* « Ce ne fut qu'à la douzième représentation de » cette farce, dit encore M. Taschereau, qu'on la donna avec » le chef-d'œuvre, et cela, cinq fois seulement. » Mais ce qui est certain aussi, et fort singulier, c'est que « *le Médecin* » *malgré lui,* grâce à l'heureuse folie de son dialogue, plus » faite pour plaire à la multitude que les traits mâles *du* » *Misanthrope,* obtint encore plus de succès que lui, et eut » une plus longue suite de représentations. »

On a fait *au Misanthrope* un reproche plus grave, mais heureusement aussi peu fondé que celui de n'avoir ni action, ni intérêt. On a accusé Molière d'avoir voulu ridiculiser la vertu; et ce reproche, articulé pour la première fois par Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie,* a été depuis éloquemment développé par J.-J. Rousseau, dans la lettre où il combat les idées de D'Alembert sur le projet d'établir un théâtre de comédie à Genève. La Harpe réfute cette accusation avec assez de détails et de force pour montrer qu'il n'y a là qu'un paradoxe protégé par deux grands noms.

Non, ce n'est pas, comme le dit Rousseau, le ridicule de la vertu que Molière a voulu jouer. Ce sont les ridicules d'un homme admirable d'ailleurs par de grandes vertus; ce sont les travers par lesquels il paie encore son tribut à la faiblesse humaine, et dont il lui reste à se corriger pour être parfait. Ce que Molière ridiculise dans le Misanthrope qu'il fait admirer d'ailleurs, c'est cette âpreté insociable, cette violence atrabilaire qu'il porte dans son zèle pour le bien, ce sont ces airs bourrus qu'il mêle à sa franchise, c'est cette égale cha-

leur d'indignation dont il poursuit une peccadille et un crime, une légère erreur et un impudent sophisme, de petits défauts et de grands vices. Ce que Molière ridiculise en lui, ce sont les manies et les tics qui paralysent ses bons exemples, et font que ceux qu'il censure ont un prétexte de le regarder, moins comme un modèle que comme une singularité. Le but de Molière est de dégager l'or de l'alliage, de sauver le bien des travers qui le compromettent. Dire que Molière a joué, dans *le Misanthrope,* le ridicule de la vertu, c'est dire que, dans *le Bourru bienfaisant,* Goldoni a joué le ridicule de la bienfaisance. L'un est aussi exact que l'autre.

Ou plutôt, disons-le avec Rousseau, mais dans un autre sens que lui, et pour glorifier la généreuse intention et la sublime ironie du poète : Oui, Molière a voulu jouer la vertu, c'est-à-dire montrer que la franchise et la loyauté sont étranges, déplacées, divertissantes par l'excentricité même du contraste, parmi les faussetés et les méchancetés du bel air et du beau monde ; que la droiture y passe pour simplicité; que, dans le triomphe de l'intérêt, de la cabale et de la ruse, la probité rigide du cœur et de l'esprit peut être un ridicule, donner la comédie et presque faire scandale. J'accepte de grand cœur cette manière de ridiculiser la vertu; car je ne sais pas quel plus bel éloge on pourrait en faire.

Rousseau, tout en accusant le poète de faire tomber sur la vertu même un ridicule qui n'en atteint, à vrai dire, que le ton hautain, les éclats de voix et les tempêtes, se réfute lui-même quand il dit : « Quoique Alceste ait des défauts réels » dont on n'a pas tort de rire, on sent pourtant au fond du » cœur un respect pour lui dont on ne peut se défendre. » C'est là, en effet, qu'est toute la force du talent de Molière : c'est que, si le Misanthrope a quelques emportements risibles, il est sublime, il force l'admiration et par le fonds de son caractère, et par les grandes occasions que le poète lui fournit

de déployer à propos sa sincérité et sa droiture, de montrer sa vertu dans toute sa pureté, dans sa simplicité forte et majestueuse. Quand Alceste aime mieux perdre son procès que d'intriguer auprès des juges; quand, indigné du *train* que *prend la conversation sur le prochain,* et de la cruelle insouciance avec laquelle Célimène et sa société frondent les ridicules d'amis absents, de gens auxquels ils prodiguent tous les jours les louanges et les adulations, il les tance avec une noble sévérité et d'éloquents sarcasmes; quand il rejette les éloges intéressés de la prude Arsinoé, et, refusant de s'indigner avec elle contre la Cour, qui ne fait rien pour lui, s'écrie:

Moi, madame? Et sur quoi pourrais-je en rien prétendre?
Quel service à l'État est-ce qu'on m'a vu rendre?
Qu'ai-je fait, s'il vous plait, de si brillant en soi,
Pour me plaindre à la Cour qu'on ne fait rien pour moi?

alors qui serait tenté de rire? Qui ne se passionne, au contraire, pour un si beau et si grand caractère? Qui ne subit l'empire d'une vertu si pure et si désintéressée? Molière résume très bien le genre d'impression que produit sur nous ce singulier et imposant personnage, dans les paroles qu'il prête à Eliante, la femme sincère, la femme parfaite de cette pièce, et qui professe pour Alceste une estime qui deviendrait facilement de l'amour :

Dans ses façons d'agir il est fort singulier;
Mais j'en fais, je l'avoue, un cas particulier,
Et la sincérité dont son âme se pique
A quelque chose en soi de noble et d'héroïque:
C'est une vertu rare au siècle d'aujourd'hui,
Et je la voudrais voir partout comme chez lui.

Au reste, le parterre, sans apprécier suffisamment tout le mérite de la pièce, ne se trompa point sur l'intention du

poète : le Misanthrope excita plus encore son admiration que son hilarité, et l'on s'accorda généralement à reconnaître, dans Alceste, le portrait du duc de Montausier, célèbre par la rigidité inflexible et un peu sauvage de ses principes, et par l'austère et inexorable franchise de son langage. Il est vrai qu'à lire l'éloge que fait de lui Fléchier dans son oraison funèbre, on retrouve en lui plusieurs des traits dominants d'Alceste :

« On lui dit mille fois que la franchise n'était pas une » vertu de la Cour; que la vérité n'y faisait que des ennemis; » qu'il fallait, pour y réussir, savoir, selon les temps, ou » déguiser ses passions, ou flatter celles des autres; qu'il y » avait un art innocent de séparer les pensées d'avec les pa- » roles, et que la probité pouvait souffrir ces complaisances » mutuelles, qui, étant devenues volontaires, ne blessent » presque plus la bonne foi, et maintiennent la paix et la » politesse du monde. Ces conseils lui parurent lâches.... Ce » commerce continuel de mensonge ingénieux pour se trom- » per, injurieux pour se nuire, officieux pour se corrompre; » cette hypocrisie universelle, par laquelle chacun travaille à » cacher de véritables défauts ou à produire de fausses ver- » tus; ces airs mystérieux qu'on se donne pour couvrir son » ambition, ou pour relever son crédit : tout cet esprit de » dissimulation et d'imposture ne convint pas à sa vertu.... » Il fit connaître à ses amis qu'il n'achèterait jamais ni de » faveur ni de fortune aux dépens de sa probité.... Il ne » voulut apprendre d'autre langage que celui de l'Évangile, » *oui, oui, non, non :* effectif dans ses résolutions, fidèle dans » ses promesses, plus prêt à tenir sa parole qu'à la donner, » tout vrai dans ses actions et dans sa conduite (1). »

Le duc de Montausier alla voir la pièce, et dit en sortant

(1) Fléchier, *Oraison funèbre de M. de Montausier,* 1re partie.

« qu'il voudrait bien ressembler au Misanthrope de Molière, » et que si Molière avait pensé à lui en faisant *le Misan-* » *thrope,* qui était le caractère du plus parfaitement honnête » homme qui pût être, il lui avait fait trop d'honneur, et un » honneur qu'il n'oublierait jamais (1). »

Ce fait prouve que les spectateurs *du Misanthrope* furent loin de voir dans la pièce un persiflage de la vertu ; qu'ils y virent au contraire le plus glorieux hommage qu'elle eût encore reçu sur la scène comique.

Au reste, dans les grandes comédies de Molière, il y a des traits à l'infini, mais peu ou pas de portraits. Il dessine des types et non des individus. Il peint son siècle ; il ne le calque pas. Il réalise dans des types vivants les idées générales qu'il a tirées de l'observation : il donne une âme et un corps à des abstractions formées de l'étude des hommes et des choses ; il prend çà et là les traits de ses personnages, mais ne fait le portrait de personne. Alceste, comme on l'a ingénieusement remarqué, n'est pas plus M. de Montausier, qu'il n'est Molière, qu'il n'est Despréaux, dont il reproduit également quelques traits. Il y a, dans Alceste, quelque chose de tout cela, et un peu de ce que chacun a voulu y voir. Mais l'ensemble du personnage est une création et non une copie. Il n'y a que dans ses comédies bouffonnes, dans ses farces, que Molière ridiculise des individus reconnaissables, avec le feu satirique et les personnalités audacieuses d'Aristophane. Dans la haute comédie, il crée des personnages, il met dans le monde des enfants de sa pensée, des êtres éternels, qui ne ressemblent qu'accidentellement aux individualités connues et locales, et répondent à un type général de vérité, expriment les caractères dominants de la nature humaine.

On a reproché encore à Molière d'avoir fait son Alceste

(1) Mémoires de Dangeau.

amoureux d'une Célimène. On a demandé pourquoi le Misanthrope fait le choix le moins assorti; pourquoi, malgré les sages réflexions de ses amis, il persiste à rechercher la main d'une jeune veuve médisante et coquette qui ne rassemble chez elle que des fats? Molière pourrait répondre que ces deux personnages, si différents l'un de l'autre, sont un instant rapprochés par une de ces étranges sympathies qui sont un des mystères du cœur humain, et qu'ici encore il a pris la nature sur le fait. Il ne lui coûte pas d'ailleurs d'avouer que l'amour d'Alceste est une faiblesse. Alceste lui-même en convient. Loin de se dissimuler les défauts de celle qu'il aime, il est le premier à les voir comme à les condamner. Il reconnaît qu'il ferait mieux d'épouser la sage Eliante, qui est digne de lui, qui sait l'apprécier, et qui ne dissimule pas qu'elle recevrait favorablement ses vœux. Mais si *la grâce* de Célimène *est la plus forte,* si Alceste cède à ce charme inexplicable qui le passionne pour elle, du moins il ne lui marchande pas la vérité; il la reprend vertement de ses méchancetés et de ses défauts; il fait sa cour par des réprimandes. Célimène s'étonne et s'impatente de cette *méthode nouvelle :*

> Car vous aimez les gens pour leur faire querelle;
> Ce n'est qu'en mots fâcheux qu'éclate votre zèle,
> Et l'on n'a vu jamais un amant si grondeur.

Il ne connaît pas encore Célimène tout entière; il la croit susceptible d'amélioration; il espère la moraliser, la rendre digne de lui, *purger son âme des vices du temps.* S'il n'y a rien de plus chimérique que cet espoir, de plus étonnant que son amour, s'il prouve par là que *dans le cœur du sage il est toujours de l'homme,* il n'y a non plus rien de plus grand, rien de plus noble que ses motifs. D'ailleurs, quand il vient à reconnaître qu'elle est incorrigible, il rompt courageuse-

ment avec elle, il sacrifie l'amour au devoir. Il est sublime dans la scène où, après avoir accablé de son pardon celle à qui tous ses rivaux viennent de laisser pour adieux de sanglants sarcasmes, il veut bien la mettre encore à une dernière épreuve, lui offre sa main, si elle consent à le suivre dans son désert, et, convaincu, par son refus de souscrire à cette condition, qu'elle ne peut trouver tout en lui, comme lui tout en elle,

> De *ses* indignes fers pour jamais *se* dégage.

Ce singulier amour du Misanthrope ne fait donc que mettre mieux en lumière la grandeur de ses sentiments et la beauté de son âme. Il amène de ces scènes délicieuses où Molière parle avec tant de naturel et de vérité la langue de l'amour, où celui qui sait le mieux railler, se montre aussi celui qui sait comment on aime. Rien de plus divertissant, de plus comique, que ce contraste, chez Alceste, d'une humeur bourrue et d'un cœur sensible, et que les exclamations mêlées de tendresse et de colère, d'abandon et de méfiance, avec lesquelles il se résigne à croire aux explications de Célimène, et à *voir jusqu'au bout quel sera son cœur*,

> Et si de *le* trahir *elle* aura la noirceur.
> . . . .
> Ah ! traîtresse, mon faible est étrange pour vous,
> Vous me trompez encore avec des mots si doux;
> Mais il n'importe. . . . . .

Rien de plus piquant que de le voir se débattre contre cet amour dont l'objet est si peu digne de lui, et qui le tient asservi malgré sa raison et ses résolutions.

Plusieurs critiques ont vu dans Philinte, le sage, le personnage honnête et sensé de la pièce, chargé de dire plus particulièrement la pensée du poète et le sens moral de la

comédie. Cela n'est vrai qu'à certains égards. Oui, quand il blâme Alceste de donner à sa probité des dehors si farouches, de pousser à l'extrême le besoin de dire tout ce qu'il pense, de mettre une grande importance aux petites choses, de soutenir avec autant de zèle une vérité indifférente qu'une vérité capitale, et d'avoir des fureurs un peu puériles sur des sujets dignes tout au plus de sa pitié, Philinte est l'homme raisonnable, et Molière, en le prenant pour organe de la tolérance sociale, et de cette douce indulgence sans laquelle il n'y a pas de rapports possibles entre les hommes, lui prête ses propres maximes et plus d'un trait de son propre caractère. Oui, c'est Molière qui dit par la bouche de Philinte :

.... Je tombe d'accord de tout ce qui vous plaît;
Tout marche par cabale et par pur intérêt ;
Ce n'est plus que la ruse aujourd'hui qui l'emporte,
Et les hommes devraient être faits d'autre sorte.
Mais est-ce une raison que leur peu d'équité,
Pour vouloir se tirer de leur société ?
Tous ces défauts humains nous donnent, dans la vie,
Des moyens d'exercer notre philosophie :
C'est le plus bel emploi que trouve la vertu;
Et si de probité tout était revêtu,
Si tous les cœurs étaient francs, justes et dociles,
La plupart des vertus nous seraient inutiles,
Puisqu'on en met l'usage à pouvoir, sans ennui,
Supporter dans nos droits l'injustice d'autrui.

Mais, dans l'intention du poète et dans la conduite de la pièce, Philinte n'a que momentanément l'avantage sur Alceste; il n'est sur le premier plan que là où Alceste tombe dans l'excès de ses belles qualités, où il faut le rappeler à ce tact, à cette mesure, à cette douceur dans la vertu, qui l'embellissent, l'humanisent et la rendent aimable et salutaire. Hors de là, Philinte est sans doute un honnête homme, un homme sage, tolérant, sociable, mais complètement

éclipsé par la vertu héroïque et sublime d'Alceste. C'est elle qui rayonne de tout son éclat et fascine tous les regards, dans les belles scènes, dans les grands mouvements d'éloquence que j'ai déjà indiqués. Oui, quand il faut foudroyer d'un magnifique anathème la fausse amitié et la trahison, la corruption et la vénalité, et toutes les grandes hontes de la société, c'est Alceste qui devient le puissant et chaleureux organe de la vérité et de la droiture; c'est dans sa bouche que Molière met ses plus nobles maximes; c'est lui qui parle avec force, avec autorité, et arrache des cris d'enthousiasme, après avoir provoqué de légers sourires; c'est en lui que se complaît le poète; c'est lui qui est le héros, et non seulement l'honnête homme, mais le grand homme de la pièce; et tout s'efface devant lui, et il se dresse au-dessus de tous ces personnages dont le poète l'a environné, de toute la hauteur de l'éloquence et de la vertu. Il est seul dans la sphère supérieure et presque inaccessible, d'où il domine et accable un frivole et moqueur entourage.

Rousseau s'est mépris aussi sur le caractère de Philinte : il ne voit en lui qu'un homme indifférent au bien et au mal, et ne songeant qu'à passer doucement sa vie sans trouble et sans noise. « Ce Philinte, dit-il, est le sage de la pièce, un » de ces honnêtes gens du grand monde dont les maximes » ressemblent beaucoup à celles des fripons. »

C'est qualifier avec une sévérité aussi outrée qu'injurieuse la raison indulgente de Philinte. Sa douceur et sa tolérance ne sont pas du scepticisme. S'il sacrifie peut-être un peu trop à l'amour de la paix, à cette politesse du monde, à cette complaisante hypocrisie de société, dont Alceste se courrouce avec une excessive véhémence, on ne voit pas qu'il lui sacrifie en rien les intérêts de la morale, et, loin d'être un froid égoïste, il s'occupe avec activité et chaleur des intérêts d'Alceste, et du soin de prévenir pour lui les conséquences

fâcheuses de son rigorisme et de ses boutades. Philinte est un honnête homme qui hait le vice, mais se croit obligé de supporter les vicieux, et ne veut pas se rendre la victime des abus et des travers qu'il ne pourrait corriger. Sans doute, la franchise impétueuse, héroïque, d'Alceste, part d'un plus noble principe, d'un amour plus désintéressé et plus ardent de la vérité et de la vertu. Alceste est bien plus grand que Philinte; Éliante, la sage et la sincère, estime Philinte et admire Alceste. Mais on peut rester à une assez grande distance de la hauteur où atteint Alceste, et être encore un homme vertueux et digne de considération; et, tout en ressentant de l'enthousiasme pour Alceste, on voudrait qu'il tempérât parfois l'ardeur intempestive de son zèle par une légère dose de la prudence et du flegme de son ami On lui répèterait volontiers avec celui-ci :

> Mon Dieu ! des mœurs du temps mettons-nous moins en peine,
> Et faisons un peu grâce à la nature humaine ;
> Ne l'examinons point dans la grande rigueur,
> Et voyons ses défauts avec quelque douceur.
> Il faut parmi le monde une vertu traitable ;
> A force de sagesse on peut être blâmable :
> La parfaite raison fuit toute extrémité,
> Et veut que l'on soit sage avec sobriété.
> Cette grande raideur des vertus des vieux âges
> Heurte trop notre siècle et les communs usages;
> Elle veut aux mortels trop de perfection :
> Il faut fléchir au temps, sans obstination...

En quoi ces principes de douceur et de prudence ressemblent-ils à ceux des fripons? Philinte pourrait avoir plus d'élan et de chaleur dans la vertu, assurément. Mais ce n'est pas pour cela un malhonnête homme. On sent qu'un caractère composé du savoir-vivre de Philinte et de la vertu d'Alceste serait la perfection sur terre.

Partant de la donnée hyperbolique et paradoxale de

Rousseau, Fabre d'Églantine a fait son *Philinte de Molière*; pièce où l'on rencontre quelques grands mouvements d'éloquence et une situation belle et frappante, où l'Alceste de Molière soutient fort bien son caractère traditionnel, et commande plus que jamais le respect et l'admiration, mais où son Philinte est complètement défiguré et pousse l'insensibilité et l'égoïsme jusqu'à la scélératesse. A ce Philinte qui, avec une odieuse impudence, rédige l'égoïsme en préceptes, l'indifférence morale en théorie, nous pouvons dire avec Alceste :

Et je vous ai connu bien meilleur que vous n'êtes.

Par ce seul vers, Fabre d'Églantine se réfute lui-même, et prouve la fausseté du titre de sa pièce : *Le Philinte de Molière*. Non, son Philinte n'est pas celui de Molière; c'est un Philinte perverti et dégradé, auquel Molière n'avait pu songer. Dans la comédie de Fabre d'Églantine, le Philinte de Molière a changé comme son style. Il y a encore de la vigueur dans la diction de Fabre. Mais où sont la netteté, la facilité, l'élégance, la rapidité, que Molière sait ajouter au tour mâle et fier de sa langue?

Revenons *au Misanthrope*, et signalons-en rapidement les plus frappantes beautés.

Dès l'ouverture de la pièce, les deux principaux caractères sont en action. Le Misanthrope se dessine parfaitement lui-même dans les énergiques reproches dont il accable Philinte qui vient de prodiguer les démonstrations d'estime et d'amitié à un homme qu'il connaît à peine. Philinte, en effet, est allé trop loin. La politesse n'exige pas tant d'effusion. Il y a donc de la raison, comme de l'éloquence, dans les invectives du Misanthrope; mais il passe aussi les bornes, et il ne faut pas déployer contre des civilités un peu trop

fortes, contre les mensonges banals de la politesse, la même indignation que contre une perfidie et une trahison.

Alceste est parfaitement annoncé sous son double aspect; et quelle langue que celle qu'il parle! Combien elle a de nerf et de précision, de solidité et d'éclat, de vigueur et de feu!

La ferme résolution d'Alceste de ne pas visiter ses juges, et de ne laisser solliciter pour lui que *la raison, son bon droit, l'équité,* est noble et veut qu'on l'admire. On aime à le voir dédaigner la brigue, et ne compter que sur la justice de sa cause; on applaudit à cette grandeur de sentiments et de caractère. On sourit, en même temps, sans le respecter moins, de ces saillies d'humeur qui l'emportent trop loin et lui font exagérer un principe vrai.

L'exposition de la pièce est complète dès la première scène; nous connaissons le caractère d'Alceste : cette haine instinctive pour le mal, aigrie par le spectacle de la méchanceté et de la corruption humaines; cette colère contre les vices du siècle, redoublée par le flegme raisonneur et la calme sagesse de Philinte; cette noble indignation contre le mensonge, étendue à de trop minces objets; en un mot, une vertu sublime, mais intraitable et farouche. L'amour du Misanthrope pour Célimène, amour qui semble démentir

.... cette rectitude
Qu'Alceste veut en tout avec exactitude,

est naturellement amené dans la conversation, parfaitement caractérisé dans toutes ses nuances, et de manière à faire pressentir les excellentes scènes où cette passion est peinte en traits à la fois si profonds, si touchants et si comiques.

Enfin, ce premier acte, qui est, je l'ai dit, un chef-d'œuvre en fait d'exposition, ne se termine pas sans qu'Alceste ait eu une éclatante occasion d'appliquer sa théorie de franchise

sans bornes, de sincérité entière et absolue. Vient la scène délicieuse du sonnet d'Oronte, où l'énergique et juste critique d'Alceste allait à plus d'une adresse, et vengeait pleinement les pauvres martyrs de ces rimeurs de cour

De leurs vers fatigants lecteurs infatigables.

Ce qui rend cette scène aussi amusante que théâtrale, et en fait l'excellent comique, ce sont les ménagements qu'imposent d'abord au fougueux Alceste l'usage du monde, et une certaine pudeur, dont ne préserve aucune misanthropie, de dire en face, à un poète qui vous consulte, qu'il a fait de méchants vers. L'obstination d'Oronte à ne pas entendre, sous leur forme indirecte et adoucie, des vérités cruelles pour sa vanité d'auteur, et à fermer les yeux à la personnalité de plus en plus transparente des allusions, rendant inutiles ces tempéraments inusités, Alceste, poussé à bout par cet orgueilleux aveuglement, laisse enfin éclater son impatience, et, rentré dans son naturel de rudesse et de franc-parler, accable le poète courtisan de son inexorable censure par cette vigoureuse sortie :

. . . .
Vous vous êtes réglé sur de méchants modèles,
Et vos expressions ne sont point naturelles....
Ce style figuré dont on fait vanité,
Sort du bon naturel et de la vérité.
Ce n'est que jeux de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la nature.
Le méchant goût du siècle en cela me fait peur.....

Ici, Molière donne à Alceste le bon goût qui le distinguait lui-même, en faisant ressortir par sa bouche le ridicule de ce sonnet, écrit dans le style des petits vers qui faisaient alors des réputations aux Cotin, aux poètes des salons et des ruelles. Il traduit au tribunal de la comédie cette affectation

qui dénaturait à la fois l'esprit et le sentiment, ces locutions alambiquées et subtiles qui énonçaient laborieusement les choses les plus simples, ces pointes, ces métaphores, ces périphrases, ces langoureuses fadeurs, en un mot, toute cette sentimentalité raffinée, tout ce phébus qui étaient encore en faveur dans la littérature et dans la société. Molière, qui ne savait pas cajoler les erreurs ou le mauvais goût du public, lui infligea adroitement une partie du ridicule dont il bafouait Oronte. Retrouvant dans le sonnet d'Oronte le puéril appareil de jeux de mots et d'antithèses, le galimatias sentimental et les coquettes inepties qui avaient cours dans le grand monde, et qu'ils admiraient chez plusieurs des poètes à la mode, voyant d'ailleurs le sonnet approuvé par Philinte, l'homme modéré de la pièce, et le prenant encore ici pour l'interprète de la pensée de l'auteur, les spectateurs se pâmèrent d'aise et applaudirent avec transports à la bluette du bel-esprit courtisan. Mais, sans plus de ménagements pour le public que pour Philinte, et avec une vigueur et une netteté de critique où la véritable pensée du poète se faisait voir en toute évidence, Alceste signale le ridicule et de l'œuvre et de l'engouement qu'elle excite. Le public s'aperçoit qu'il a été pris au piége, et que, pour mieux l'instruire, le poète lui a fait subir une éclatante mystification. Honteux d'avoir été pris en flagrant délit d'afféterie et d'approbation pour des *sottises*,

> *Pour* ces colifichets dont le bon sens murmure,

il en garda quelque rancune au chef-d'œuvre; il bouda un peu la plus sublime comédie qui ait honoré l'esprit humain. Mais la leçon avait été donnée, et cette scène ne fut pas moins funeste au faux goût que les meilleures satires de Boileau, dont Molière fut le précurseur et l'auxiliaire dans l'art de frapper un jargon prétentieux d'un ridicule toujours mortel

en France, et de restaurer, par la satire, la simplicité et la franchise de la langue. Il était dit que Molière donnerait à la fois toutes les sortes d'enseignements.

Tel est ce premier acte *du Misanthrope,* où les personnages principaux sont posés ou annoncés avec tant de vigueur et de finesse, et qui justifierait seul le mot de Voltaire : « Corneille a fondé chez nous une école de grandeur d'âme; » et Molière, une école de vie civile. » On reconnaît le scrutateur fidèle et profond de la nature humaine, sachant par cœur l'homme de tous les temps et la société du sien.

Cette science approfondie du monde et des hommes; ce don de les dessiner dans des peintures si achevées que, quand il a donné son coup de pinceau, il est impossible d'aller au-delà, sont à leur plus haut point de perfection et d'attrait dans la fameuse scène du second acte, où Célimène, entourée d'adulateurs, grands seigneurs et beaux-esprits, passe avec eux en revue tous les originaux du beau monde, et lance à chacun une mordante épigramme. Rien de plus fin, de plus ingénieux, de plus méchant que ces portraits, dont la malignité contemporaine crut reconnaître et pouvoir nommer les originaux. C'est ce talent satirique dont Molière avait déjà fait preuve dans les *Fâcheux*. C'est aussi cet art parfait, et dont il a donné le modèle, de tourner en scènes les conversations du monde. Toute la physionomie d'un monde élégant, léger et railleur se retrouve dans cette esquisse brillante et fidèle. C'est la langue spirituelle des salons, avec ses grâces malicieuses. Célimène déploie dans ces peintures de ridicules et de mœurs, dans les fines nuances et les contrastes piquants de ces portraits, tout l'esprit vif et charmant dont l'a si richement dotée Molière. C'est la souveraine applaudie d'un cercle dont la médisance fait le passe-temps, et où triomphent son caustique enjouement, son sarcasme acéré, sa raillerie incisive; où elle étincelle de

verve maligne, et décoche avec aisance ses flèches aussi aiguës que légères.

Pendant ces éblouissantes médisances, Alceste a gardé seul le silence : il a considéré avec une morne attention ce spectacle de la méchanceté humaine et des fausses amitiés du grand monde. Tout à coup son indignation éclate sous la forme d'une amère et poignante ironie :

Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour,
Vous n'en épargnez point, et chacun a son tour :
Cependant aucun d'eux à vos yeux ne se montre,
Qu'on ne vous voie, en hâte, aller à sa rencontre,
Lui présenter la main, et d'un baiser flatteur
Appuyer les serments d'être son serviteur.

Jamais la probité indignée n'a fait entendre sur la scène de plus nobles, de plus énergiques accents. Les coupables courbent la tête sous la réprobation du sublime railleur. En vain, dans l'espoir d'embarrasser Alceste, si étrangement épris de Célimène, l'un d'eux lui répond-il que c'est à elle qu'*il faut que le reproche s'adresse;* Alceste le foudroie de cette réplique, pleine encore de l'éloquence de la sincérité et de la vertu :

Non, morbleu ! c'est à vous; et vos ris complaisants
Tirent de son esprit tous ces traits médisants.
Son humeur satirique est sans cesse nourrie
Par le coupable encens de votre flatterie:
Et son cœur à railler trouverait moins d'appas,
S'il avait observé qu'on ne l'applaudît pas.
C'est ainsi qu'aux flatteurs on doit partout se prendre
Des vices où l'on voit les humains se répandre.

Cette scène, si amusante d'abord, si éloquente ensuite, a encore un autre titre à notre curiosité. Molière y insère un morceau de la traduction libre qu'il avait faite du poème de Lucrèce, et c'est le seul débris qui nous reste de cet essai.

Ce passage devient, dans la pièce, une remarque faite par Éliante, à propos du reproche adressé par Célimène au Misanthrope, sur l'étrange manière d'aimer dont il se pique, et qui consiste

A bien injurier les personnes qu'on aime.

L'amour, pour l'ordinaire, est peu fait à ces lois,
Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix.
Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable;
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y donner de favorables noms :
La pâle est aux jasmins en blancheur comparable;
La noire à faire peur, une brune adorable;
La maigre a de la taille et de la liberté;
La grasse est dans son port pleine de majesté;
La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée,
Est mise sous le nom de beauté négligée;
La géante paraît une déesse aux yeux;
La naine un abrégé des merveilles des cieux;
L'orgueilleuse a le cœur digne d'une couronne;
La fourbe a de l'esprit; la sotte est toute bonne;
La trop grande parleuse est d'agréable humeur;
Et la muette garde une honnête pudeur.
C'est ainsi qu'un amant, dont l'amour est extrême,
Aime jusqu'aux défauts des personnes qu'il aime.

C'est l'imitation heureuse, et parfois le développement ingénieux de treize vers du quatrième livre du poème *De Rerum Naturâ*. Molière y traduit, avec une grâce enjouée et une naïveté piquante, la verve toute vive et la spirituelle concision du vieux poète latin.

Il faudrait citer encore, comme modèle d'observation et de vérité dans la gaieté, les rôles des deux petits marquis, Acaste et Clitandre, qui viennent pirouetter autour de Célimène, et dont la divertissante fatuité sera si cruellement punie au dénouement par la découverte du portrait, moins

charitable que fidèle, qu'elle a tracé de chacun d'eux Signalons aussi les traits fins et profonds dont les antipathies et les rivalités de femmes sont peintes, dans la querelle doucereuse de la prude Arsinoé et de la coquette Célimène, et dans les impertinences polies qu'elles échangent.

Il ne faut abuser de rien, pas même de l'admiration. N'entrons pas plus avant dans le détail infini des beautés de ce chef-d'œuvre qui doit vivre autant que notre langue, parce que le style en est parfait et réunit tous les tons, parce que le comique en est à la fois anecdotique et durable, selon les mœurs d'une époque et selon le cœur humain. Molière peint l'homme tel qu'il a été, tel qu'il est, tel qu'il sera toujours, et ses comédies sont en même temps le miroir fidèle de la société contemporaine, et suffiraient pour la faire connaître si l'on en avait perdu l'histoire.

. Le dénouement, fort bien amené, est un vrai coup de théâtre. Célimène, convaincue d'avoir bercé d'un faux espoir chacun des seigneurs qui prétendaient à sa main, et d'avoir auprès de chacun d'eux ridiculisé et décrié tous les autres, Célimène, confondue et abandonnée successivement, avec des termes de dérision et de mépris, par tous ceux qui l'encensaient et composaient sa cour, ne trouve d'indulgence que chez Alceste, jusque-là censeur sévère de ses défauts, mais dont la bonté naturelle égale la vertu, et qui ne l'abandonne à elle-même qu'après s'être convaincu qu'il ne pourra l'élever jusqu'à lui, et qu'elle est incorrigible dans sa légèreté et dans sa coquetterie. On admire ce rare esprit, ce grand cœur, ce généreux caractère; on respecte, presque à l'égal d'une vertu, cet amour si pur dans son ardeur, si noble dans son langage, et où la candeur des illusions n'a d'égale que l'amertume du désenchantement et la dignité de la rupture. On sent tout ce qu'Alceste cache de sensibilité et de tendresse sous des dehors de rudesse et de brusquerie. On

comprend que ses véhémentes invectives ne sont que l'hyperbole de la vérité en colère; que sa misanthropie s'exerce moins contre les hommes que contre les trahisons et les fourberies de la vie sociale; qu'en faisant profession de haïr les hommes, Alceste est au fond inconsolable de n'avoir pas à les aimer sincères et vertueux.

C'est dans le chagrin d'un tel mécompte, que, déchiré, navré, refoulant au fond de lui ses sanglots, et n'espérant plus des jours meilleurs, il s'écrie :

Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices,
Et chercher sur la terre un endroit écarté,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.

Au désert! cri de détresse poussé de tout temps par de fervents et candides adorateurs d'un idéal de pureté, de vérité et de justice, toujours plus ou moins faussé sur la terre, et dont ils cherchent un règne imaginaire à l'aurore de la vie humaine, au fond de la forêt primitive!

Par cette fuite au désert, Alceste se montre jusqu'au bout fidèle à son caractère; et ce parti extrême, qu'il prend à la fin de la pièce, est un trait de vérité qui achève le tableau et complète le rôle. Le sublime rêveur est toujours dans l'excès, et oublie que la vertu n'a jamais le droit de désespérer de l'efficacité de ses exemples.

La première représentation *du Misanthrope* (4 juin 1666), semble couper en deux, par une date mémorable, cette carrière de quinze années, où Molière a mis par des chefs-d'œuvre l'empreinte de ses pas, où il a rempli de créations les heures qu'il disputait à la maladie et à la souffrance. Elle en marque le milieu et le point culminant, par la plus parfaite de *ses doctes peintures,* par le plus beau monument peut-être que le génie de la comédie ait élevé à la vérité et au bon sens. A la justesse et à la profondeur de l'observation,

à la force et à la fidélité du pinceau, à la hauteur et à la finesse du sens, à la délicatesse et à l'atticisme de l'esprit, Molière, dans cette étonnante production, unit le fini d'un style, aussi précis que mâle, formé d'expressions heureuses, originales, pittoresques, et une entente du mécanisme et de l'harmonie de la versification, que l'admiration continue où nous tient le génie du poète et de l'écrivain nous laisse à peine le temps de reconnaître. Il offre le plus frappant exemple de l'encadrement de la pensée dans les limites étroites du vers qu'elle remplit exactement; il n'emploie, pour les plus sensés et les plus spirituels de tous les vers, que des rimes naturelles, faciles et riches. Dans cette œuvre, en un mot, qui constitue un des titres immortels d'une époque si fertile en grands hommes et en merveilles, Molière se maintient constamment au faîte de son art et à la hauteur de son génie.

Homme prodigieux doué du privilége d'exceller, avec une égale supériorité, dans tous les genres possibles de la comédie, et de parcourir tous les degrés imaginables de l'échelle comique; modèle de cet art qui n'est qu'à lui de passer des chefs-d'œuvre qui provoquent les plus sérieuses et les plus fécondes réflexions, aux plus délicieuses bouffonneries, à des farces dont les facéties ont encore leur sens et leur moralité, et où la raison trouve encore son compte, au milieu de cette ardente activité d'esprit et de verve Aristophanesque, qui avait animé les échappées sans fin de Rabelais!

Molière est en même temps le poète aux grands monuments littéraires, aux œuvres polies et irréprochables, joignant le soin exquis des détails à la disposition achevée de l'ensemble, le poète du grand goût et de l'élégance correcte du XVIIe siècle, et le poète de la cour et de la multitude, le poète de la circonstance et du moment, l'exécuteur soudain de tant d'œuvres brusquement demandées et improvisées

avec génie, capable à la fois de provoquer un fou rire, et de parer les divertissements royaux de toutes les grâces qu'ils comportaient.

Obligé parfois de descendre des sublimes régions où il s'était élevé par ses seules forces et par son propre essor, pour reposer un peu le public de la gravité et de la grandeur de ses enseignements, pour satisfaire un peu à ce besoin que notre pauvre humanité a quelquefois de rire pour rire, et qu'éprouvent les hommes même les plus raisonnables et les plus sensibles, il a su, la plupart du temps, ennoblir la farce elle-même par des traits d'excellent comique, et racheter, par le sens élevé et fin de son badinage, ses sacrifices momentanés à la jovialité populaire. On sait ce que Molière sait cacher de sagacité pénétrante sous cette apparente débauche d'esprit, sous cette intempérance de gaieté. Au milieu même de cette pure fantaisie du rire, la comédie de mœurs et de caractère perce toujours par quelque endroit. Ce délire du grand poète est encore instructif. On admire ce qu'il y a de sage dans cette ivresse, d'adorable dans cette folie; on s'étonne de cette foule de sentiments, d'idées, de vues, d'aperçus de tout genre, qui se pressent sous sa plume, même dans ses compositions les plus folâtres; on est charmé de ce piquant et utile mélange de burlesque et de bon sens, et, appliquant à Molière, avec une légère variante, un de ses mots les plus heureux, on s'écrie : Où la sagesse va-t-elle se nicher? Boileau, tout en généralisant trop sa censure, a eu raison, sans doute, de renvoyer aux tréteaux des bateleurs un jeu de scène qui rappelle un peu trop la bouffonnerie triviale et enfarinée de la farce italienne :

Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du Misanthrope.

Mais il est juste de convenir que, loin de donner d'ha-

bitude dans l'extravagante trivialité et dans les plates facéties qu'il avait trouvées en possession de la scène, Molière, même dans ses plus joyeux impromptus, a eu souvent le mérite d'apprendre à la comédie à se dérider sans s'avilir, à folâtrer sans oublier complètement sa mission réformatrice. Jean-Baptiste Rousseau pensait à notre grand comique, quand il a dit avec esprit et avec sens :

Aristophane aussi bien que Ménandre
Charmait les Grecs assemblés pour l'entendre,
Et Raphël peignit, sans déroger,
Plus d'une fois maint grotesque léger.
Ce n'est point là flétrir ses premiers rôles;
C'est de l'esprit embrasser les deux pôles;
Par deux chemins, c'est tendre au même but,
Et s'illustrer par un double attribut.

L'auteur de l'*Iliade* a pu, sans déroger, sans abdiquer sa royauté épique, faire *le Margitès;* et, dans les farces de Molière, dans ces caricatures plaisantes, originales, où l'imitation de la vie réelle, la vérité de la nature, la justesse du trait, se laissent voir si souvent sous l'exagération bouffonne, sous le pétulant abandon du jeu et des saillies,

On reconnaît encor l'auteur du Misanthrope.

Ce secret de donner à la raison toutes les formes possibles du génie, est le privilége de ces hommes d'élite dont le nom résume tout un art et toute une époque.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

JUIN 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	13°0	19°5	O.	Pluie.	5,7
2	14,0	23,0	S.	Beau.	
3	15,0	19,0	O.	Pluie.	8,7
4	13,0	18,5	O.	Pluie.	6,7
5	12,5	19,0	N.	Couvert.	
6	13,0	21,0	E.	Beau.	
7	14,5	23,0	N.	Beau.	
8	16,5	26,5	E.	Beau.	
9	19,0	28,5	N.	Beau.	
10	19,0	29,5	N.	Beau.	
11	17,5	25,0	N.	Beau.	
12	18,0	24,0	N.	Pluie.	1,7
13	16,0	20,5	N.	Couvert.	
14	13,5	21,0	N.	Pluie.	36,3
15	13,0	21,0	N.	Nuageux.	
16	14,0	20,0	O.	Pluie.	3,0
17	14,5	19,0	N.	Nuageux.	
18	12,0	21,0	S.	Beau.	
19	13,0	22,0	O.	Nuageux.	
20	16,0	26,0	S.	Beau.	
21	20,0	28,0	S.	Pluie.	11,5
22	18,0	25,0	S.	Nuageux.	
23	20,0	29,0	E.	Nuageux.	
24	22,5	28,5	N.	Couvert.	
25	20,0	30,0	N.	Orage, pluie.	3,4
26	20,0	27,5	N.	Beau.	
27	20,0	28,5	N.	Beau.	
28	20,0	29,5	S.	Orage, pluie.	23,5
29	19,0	26,0	S.	Pluie.	8,2
30	22,0	23,0	S.	Pluie.	9,0
	16°6	24°0		Pluie..........	117,7

Moyenne du mois : 20°3

Évaporation.... 113,0

JUILLET 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	17°0	21°0	O.	Couvert.	
2	15,0	22,0	O.	Pluie.	3,7
3	14,0	18,5	O.	Pluie.	3,0
4	16,0	21,5	O.	Pluie.	7,7
5	16,0	20,0	O.	Nuageux.	
6	15,0	20,5	N.	Pluie.	6,5
7	14,5	20,5	N.	Pluie.	2,7
8	13,0	21,0	N.	Beau.	
9	13,0	23,0	N.	Beau.	
10	17,0	28,5	E.	Beau.	
11	20,5	31,0	E.	Beau.	
12	20,0	25,5	E.	Beau.	
13	19,0	26,0	E.	Beau.	
14	19,0	24,5	E.	Beau	
15	18,5	27,0	S.	Pluie.	5,2
16	19,0	27,5	S.	Orage, pluie.	5,5
17	20,0	26,0	N.	Orage, pluie.	26,0
18	18,5	24,0	O.	Pluie.	1,0
19	16,0	22,0	N.	Pluie.	2,3
20	17,5	23,5	N.	Nuageux.	
21	15,5	24,0	S.	Beau.	
22	18,0	29,0	S.	Orage, pluie.	2,7
23	20,0	24,5	S.	Nuageux.	
24	18,0	24,0	N.	Nuageux.	
25	17,0	25,0	N.	Beau.	
26	15,0	24,0	N.	Beau.	
27	16,0	23,0	O.	Beau.	
28	16,0	22,0	O	Couvert.	
29	17,0	21,0	O.	Pluie.	1,5
30	16,0	22,5	N.	Beau.	
31	16,0	22,0	O.	Nuageux.	
	16,8	24,0		Pluie	72,8

Moyenne du mois : 20°4

Évaporation.... 102,0

AOUT 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	13°0	22°0	O.	Beau.	
2	15,0	22,0	N.	Pluie.	6,5
3	17,0	23,0	N.	Beau.	
4	16,0	21,5	N.	Couvert.	
5	16,0	20,5	N.	Nuageux.	
6	12,5	24,0	S.	Beau.	
7	13,5	23,0	N.	Beau.	
8	17,5	21,0	S.	Pluie.	6,0
9	16,0	24,5	O.	Pluie.	7,5
10	16,0	22,0	O.	Pluie.	1,0
11	13,0	21,0	O.	Beau.	
12	13,0	20,0	S.	Pluie.	4,5
13	17,0	20,5	S.	Couvert.	
14	15,0	22,0	S.	Pluie.	1,8
15	16,0	21,5	N.	Beau.	
16	16,0	21,0	O.	Beau.	
17	15,0	21,5	N.	Nuageux.	
18	13,0	24,0	N.	Orage, pluie.	5,4
19	18,0	24,0	O.	Nuageux.	
20	17,0	24,0	N.	Orage, pluie.	16,8
21	17,0	22,0	N.	Orage, pluie.	3,0
22	15,0	22,0	N.	Beau.	
23	16,5	27,0	N.	Orage, pluie.	6,4
24	19,0	24,0	N.	Beau.	
25	17,0	25,0	S.	Beau.	
26	18,0	27,0	S.	Beau.	
27	20,0	24,0	S.	Nuageux.	
28	15,0	21,5	O.	Pluie.	18,5
29	14,0	20,0	O.	Pluie.	32,3
30	14,0	21,0	O.	Pluie.	2,5
31	17,5	22,0	O.	Beau.	
	15,5	22,3		Pluie..........	114,2

Moyenne du mois : 18°9 — Évaporation.... 74,0

RÉSUMÉ COMPARATIF DE L'ÉTÉ MÉTÉOROLOGIQUE 1865-66.

(Juin, juillet, août.)

	ANNÉE	
	1865-66.	Normale.
Température moyenne	+19°8	+21°6
Plus haute température, le 11 juillet	31,0	»
Plus basse température, le 18 juin	12,0	»
Jours de pluie	36	26
Eau tombée	301mm.7	191mm.6
Eau évaporée	289,0	178,0
Vent dominant à midi	N.	»

Aug. Petit-Lafitte.

CAUSE, FORCE, LOI,

PAR PAUL DUPUY

Le propre d'une langue bien faite est d'assigner aux termes qu'elle emploie une valeur nette et précise. Une antique légende, empruntée aux livres saints, nous montre tous les hommes animés d'une même pensée, réunis dans une œuvre commune pour élever un édifice immense, plongeant au plus profond de l'espace, et les mettant à jamais, eux et leur postérité, à l'abri de ces grandes eaux qui avaient englouti leurs pères. Mais le Dieu d'Israël, qui était un Dieu jaloux, confond bientôt une entreprise qui visait à limiter son pouvoir, et, donnant à chacun un langage différent de celui de ses frères, provoque ainsi la dispersion des peuples. Preuve durable de la puissance et de la faiblesse de l'homme, la tour de Babel ne fut qu'une ruine superbe et comme un avertissement à qui veut reconstruire, par la pensée, la grande œuvre de la nature, bien que les notions premières de toute intelligence n'aient point encore reçu une valeur précise et universellement acceptée.

Parmi ces notions premières, aucune, sans contredit, ne saurait prétendre à une plus grande importance que celle de cause, de force, de loi. Tout en procède et tout y revient. Or, comme il est manifeste que chacun de ces termes n'a point un sens rigoureusement déterminé, il va de soi que

l'accord manquant aux prémisses, ne saurait trouver place dans la conclusion. Et toutefois, sans l'accord sur le langage, il ne peut y avoir, en philosophie générale, de progrès sérieux et durable. En présence des dissentiments profonds qui règnent dans l'ordre intellectuel, le devoir du penseur n'est-il pas de soumettre les conceptions primordiales du savoir à une analyse approfondie, se proposant d'atteindre par l'unité de la langue à l'unité de la pensée?

Cela posé, j'entre en matière.

DE LA CAUSE.

La notion de cause nous étant fournie par la conscience, me paraît avoir une origine absolument empirique. Prise en elle-même, elle équivaut à principe d'activité, interprétation qui lui enlève son cachet de corrélation nécessaire ([1]), car le terme de *cause* implique un autre terme, celui d'*effet;* tandis que principe d'activité n'implique point nécessairement une manifestation actuelle. Nous avons, du fait que j'indique, une preuve expérimentale dans les observations de M. Balbiani, qui, par la dessiccation, arrêtant le mouvement de la vie, a pu considérablement prolonger l'existence d'animaux très inférieurs. Nous en avons une autre preuve puisée dans

([1]) L'expression de principe d'activité est en elle-même très indéterminée; mais si on veut préciser, on verra qu'elle comprend des cas fort divers. Ainsi, dans l'ordre des causes physiques, elle embrasse et les forces vives et les forces de tension, c'est à dire à la fois des phénomènes purement moteurs et des propriétés primordiales qui sont rebelles à toute analyse et ne sont pas en elles-mêmes des mouvements. Puis survient l'ordre biologique, où nous pouvons constater des forces vives, des forces de tension, des propriétés vitales productrices du mouvement, des facultés sensibles, intellectuelles et morales. Le seul moyen de mettre un peu d'ordre dans tout cela serait de bannir la force vive de la catégorie des causes, qui ne s'appliquerait plus alors qu'aux forces de tension et aux propriétés vitales.

l'exercice de notre volonté, qui se déploie ou se recueille en elle-même, au gré des inspirations de notre jugement particulier.

Au point de vue de l'expérience, la cause a deux expressions parfaitement distinctes. Dans l'une, elle produit le mouvement et s'appelle *force;* dans l'autre, elle conserve simplement sa qualification de *cause.* Je vais étudier ces deux idées, tâchant de faire ressortir leurs analogies et leurs différences.

1° DE LA FORCE.

Dans son acception la plus élémentaire, la force est tout agent producteur du mouvement ou susceptible de le produire. Or, le mouvement peut être déterminé par deux conditions essentiellement dissemblables : 1° il est dû à une simple communication de phénomènes moteurs, ou bien il est provoqué par ceux-ci ; 2° il est dû à des propriétés motrices qui, elles-mêmes, ne sont pas des mouvements. Dans le premier cas, il constitue ce qu'on appelle une force vive, et dans le deuxième, une force de tension ou de traction.

Cette distinction, établie assez nettement par John Tyndall, me paraît avoir une très grande importance relativement à la grave question de la transformation des forces.

A. *Force vive.*

On entend par force vive le produit de la masse d'un corps par le carré de la vitesse. Cette notion, d'abord appliquée aux phénomènes d'ordre mécanique, tombant sous l'appréciation des sens, me paraît devoir s'étendre aux vibrations d'ordre infinitésimal, qui constituent la chaleur, la lumière et l'électricité. Telle est d'ailleurs l'opinion de Tyndall [1]. On

[1]. « La chaleur développée (par la chute d'un corps) est la force vive

ne saurait effectivement établir une distinction de nature ou essentielle, puisqu'il s'agit, dans tous les cas, de phénomènes moteurs. La différence porte ici sur une question de rhythme. Quant aux corps qui oscillent, ils peuvent être ou non semblables entre eux ; semblables s'il s'agit de la matière générale, de celle qui est pleinement objective ; dissemblables lorsqu'il s'agit de l'éther.

Cet aperçu, dans lequel je tâche de montrer les rapports intimes des deux ordres de phénomènes moteurs, me paraît complètement confirmé par ce que nous savons de la métamorphose possible d'un mouvement de masse en mouvement moléculaire *et vice versa,* fait qui implique l'identité de nature dans le genre, sinon dans l'espèce. En effet, dans les deux cas, il n'y a que du mouvement, mais la quantité et le mode des oscillations diffèrent.

De là il résulte qu'il est complètement impossible de ne pas appliquer à la chaleur, à la lumière, à l'électricité, la notion de force vive, tout aussi bien qu'aux phénomènes mécaniques ordinaires. A ce double point de vue, la matière est en jeu par sa masse et la vitesse des vibrations. Il est d'ailleurs peu concevable qu'une force vive se transforme en autre chose qu'en une force vive (1).

des particules dernières du corps tombant, et cette force vive est proportionnelle au carré de la vitesse. » *Constitution de l'univers,* par J. Tyndall *(Fortnightly Review).*

« La force vive était translation (affinités chimiques), elle est vibration ; elle était un transfert de molécule, elle est de la chaleur. » *Ibidem.*

(1) Par ce qui précède, on voit que la force vive n'étant qu'un ensemble de phénomènes moteurs, de rhythmes divers, on ne saurait l'assimiler à des propriétés qui paraissent primordiales, telles que la gravitation, l'affinité chimique d'un corps pour un autre, l'aptitude motrice d'une cellule ou d'une fibre. Or, dans tous ces cas, l'expression de principe d'activité est parfaitement applicable, d'après le sens qui y est généralement assigné.

B. *Forces de tension.*

C'est ainsi que John Tyndall désigne la gravitation universelle et les diverses affinités chimiques. L'électricité, le magnétisme, sont également susceptibles de produire des énergies de traction ayant un caractère dérivé qui les distingue essentiellement des premières. Or, Tyndall me paraît avoir établi qu'il existe entre celles-ci et les forces vives une différence radicale.

Lorsqu'une force vive se convertit en une autre, jamais la métamorphose n'est complète. Le mouvement de masse ne deviendra que partiellement mouvement moléculaire, et celui-ci ne deviendra que partiellement mouvement de masse. Il y a donc une diminution constante sur la totalité des phénomènes moteurs primitifs toutes les fois qu'une transformation s'est opérée. C'est là une condition *sine quâ non*.

Quand la question de la métamorphose dynamique a été posée, on a cru aussitôt toucher à l'essence dernière des choses. La force, comme l'a dit M. Grove, est une affection de la matière, et toute affection de la matière est un mode du mouvement. On avait réussi à convertir certains phénomènes moteurs, d'où l'on inféra, par une induction hâtive, que les divers dynamismes de la nature sont tous convertibles les uns dans les autres. Il y avait là, me semble-t-il, confusion complète des forces vives et des forces de tension.

Mais nous connaissons déjà une condition qui se réalise toutes les fois qu'on a démontré une métamorphose dynamique réelle, savoir : la diminution de la force vive qui a été transformée. Appliquant cette vue aux forces de tension, nous devrons y reconnaître, avec Tyndall, une persistance intégrale de l'énergie primitive, quels que soient les effets produits. Un corps grave déterminera, dans sa chute, des

phénomènes mécaniques, de la chaleur, peut-être de la lumière et de l'électricité; mais la preuve qu'il n'y a pas eu ici de métamorphose dynamique, c'est que la pesanteur est après la chute ce qu'elle était avant. De même, dans une action chimique, l'attraction provoquant des vibrations diverses, donnera lieu à de la chaleur, à de l'électricité, et même à de la lumière. Or, cette attraction demeure entière, au lieu de diminuer dans un rapport proportionnel aux vibrations infinitésimales produites.

Donc, la force de tension ne se transforme pas, et c'est la force vive, *seule,* qui est susceptible de métamorphose.

Une question capitale en physiologie a été abordée, résolue avec beaucoup d'entrain et de vigueur par quelques-uns des partisans de la nouvelle métaphysique de la matière. Négligeant d'ailleurs la distinction que je viens d'établir, ils ont pensé que tous les phénomènes vitaux sont réductibles à des transformations du mouvement. La lumière, la chaleur et l'électricité leur ont paru rendre compte de la vie considérée dans son principe.

Il ne peut entrer dans l'esprit d'aucun homme sérieux de nier l'importance considérable de ces vibrations diverses lorsqu'il s'agit des êtres organisés. Seulement, il faut savoir si des conditions spéciales de texture, de conformation générale, établissent toute la différence, ou s'ils possèdent par eux-mêmes une énergie spéciale et productrice de l'état de vie. On sait le rôle essentiel que joue dans celui-ci l'humidité, bien qu'elle ne soit évidemment qu'une condition favorable. En est-il ainsi lorsque les ondulations d'ordre infinitésimal sont en cause? La lumière est, pour les végétaux, une puissance chimique de premier ordre, puisqu'elle y sépare, dans les parties vertes, l'oxygène du carbone; mais est-elle le principe même de la vie, en vertu d'une transformation spéciale? Il faudrait établir alors qu'aucun germe ne saurait se

développer au sein d'une obscurité complète. Il devrait en être de même pour les animaux, avec ce correctif, que la nécessité de la lumière leur est, d'une manière générale, beaucoup moins impérieuse (1).

La chaleur et l'électricité pourraient-elles produire la vie par un simple changement du rhythme vibratoire qui les constitue? Nous nous trouvons encore ici en présence d'une affirmation complètement dénuée de preuves, et qui a contre elle, ainsi que l'hypothèse précédente, de n'offrir, à aucun titre, cette métamorphose évolutive propre aux êtres organisés, et leur meilleure caractéristique. A côté de ce point de vue, il y en a d'ailleurs un autre fort distinct, et qui consiste à supposer que les phénomènes mécaniques, produits par les organes contractiles, sont dus à des conversions, soit de la chaleur, soit de l'électricité. N'ayant point la prétention de développer ma manière de voir, je me contenterai de l'indiquer. De même que, dans la matière générale, nous trouvons des principes moteurs ou forces de tension qui ne sont point des mouvements; de même il y aurait, pour l'ordre vital, des propriétés motrices d'un caractère *sui generis,* et n'étant point dues, soit à une communication, soit à une transformation du mouvement (2).

2° DE LA CAUSE.

Ici, l'expression de cause est prise dans le sens restreint de principe d'activité, ne s'appliquant plus à la matière brute, ni à l'organisation, mais à la vie intellectuelle et morale. Nous sortons par conséquent du domaine propre à la phy-

(1) Est-il nécessaire d'ajouter que l'action de la lumière n'est nullement analogue dans les deux règnes?

(2) Voir mon travail : *Force et mouvement.* (*Revue médicale française et étrangère*, des 30 avril et 15 mai 1866).

sico-chimie pour entrer dans un cadre spécial de l'ordre biologique, dont la philosophie n'est évidemment qu'un cas particulier.

On a vu, d'après les considérations qui précèdent, qu'il y a une distinction à établir entre les forces vives et les forces de tension; que les énergies vitales ne sont point des forces vives, et peuvent, dans une certaine mesure, être rapprochées des forces de tension. Il me reste à prouver qu'à côté des causes motrices, ou forces proprement dites, il y a des causes non motrices.

J'aborde ici un point délicat dans l'étude du sujet. En France, nous sommes toujours fidèles à la tradition de Maine de Biran, qui considérait la volonté comme une force, et associait « dans un même fait de conscience, l'acte même de la volonté efficace et la sensation musculaire qui accompagne ou suit cet acte dans un instant inappréciable de la durée. » Cette assimilation de la force et de la volonté a reçu la sanction à peu près unanime du spiritualisme contemporain, qui trouvait, dans cette hypothèse, un moyen de rapprocher les deux termes de la fameuse antithèse cartésienne : *Esprit et matière.*

Tel est l'état de la question. Une étude impartiale me semble conduire au rejet absolu de cette doctrine. En effet, l'analyse nous montre que la volonté ne produit pas le mouvement par cela seul qu'elle s'exerce, et il y a même un intervalle déterminé entre le phénomène intellectuel et l'action musculaire. Dans l'ordre pathologique, avec ou sans altération appréciable dans les organes du système nerveux, nous voyons la volonté devenir impuissante pour la réalisation des mouvements. Quelquefois même, cette impuissance est tout à fait momentanée, et dépend de la seule absence de la lumière. Tel malade qui fait obéir ses muscles lorsqu'il ouvre les yeux, n'en est plus le maître quand il les ferme.

Dans ce dernier cas, il y a disparition de ce que les médecins de nos jours ont appelé la conscience musculaire.

Les différents faits que je viens de rapporter me paraissent établir que la volonté n'est point une cause efficiente, mais seulement occasionnelle des mouvements produits. Or, ceci revient à dire qu'elle n'est point une force, car ce dernier terme implique des phénomènes moteurs toutes les fois qu'une énergie physique entre en exercice. Nous voyons ici le sujet vouloir se déterminer, et, néanmoins, il n'y a manifestation d'aucune propriété motrice.

En transportant la question sur le terrain de l'expérimentation physiologique, il est d'ailleurs facile de constater que les divers phénomènes intellectuels ont pour siége essentiel les hémisphères cérébraux, et que l'organe producteur du mouvement est exclusivement la moelle épinière et allongée. Cette importante distinction, que les beaux travaux de M. Flourens ont mise dans tout son jour, a reçu les confirmations les plus expresses des recherches récentes. Donc, la volonté, bien qu'agissant sur un système moteur, n'est point par elle-même une faculté motrice.

Mais si la volonté n'est point un principe primitif de mouvement, un fait comparable aux forces de tension, il en résulte que le spiritualisme contemporain a eu le tort de confondre les idées d'activité et de force. Tout ce que nous savons de notre être intérieur peut consister en des activités diverses : volontaire, intellectuelle, sensible, sans que nous soyons en droit de le considérer comme une force proprement dite (1).

Cette question tranchée, il s'en présente une autre dont je dois faire pressentir, mais non poursuivre la solution. Les facultés intellectuelles et morales ne pouvant être assimilées

(1) Je réserve ici complètement la question de l'animisme.

aux forces de tension, ne faudrait-il pas y voir plutôt des modifications particulières de ces forces vives qu'on appelle *lumière, chaleur, électricité?* Tel est le problème évidemment connexe à celui dont j'ai parlé plus haut, et qui a trait aux origines mêmes de la vie. Il n'y a pas deux méthodes à suivre dans l'espèce. On doit tout simplement supposer démontré ce qui est en question, et voir les conséquences qui en découlent. C'est la marche qui a permis de reconnaître la nature vibratoire de la chaleur et de la lumière, et qui me paraît démontrer que si le mouvement est la condition nécessaire de tout phénomène sensitif, moral ou intellectuel, il n'en est d'aucune manière le principe.

DE LA LOI.

Je crois qu'il existe dans la science peu de débats contradictoires sur l'idée de loi, bien qu'elle soit l'objet de conceptions fort opposées.

Montesquieu est le premier, si je ne me trompe, qui ait donné de la loi une définition véritablement philosophique. « Les lois, dit-il, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Cuvier accepte cette définition, et il en est de même de M. Duhamel (1).

D'après M. Cournot, « l'idée de loi est celle d'un ordre régulier dans la succession, d'une forme imposée, d'un ordre établi (2). »

Pour M. Vacherot, « la loi n'est autre chose que la relation constante des phénomènes, l'ordre immuable de succession ou de concomitance selon lequel ils se produisent. Cette relation, cet ordre, n'impliquent nullement un rapport de causalité (3). »

(1) *De la méthode dans la forme de raisonnement.*
(2) *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales*, t. I, p. 9, 62. 64.
(3) *Métaphysique et science*, t. Ier, p. 371.

M. Franck : « La loi ne signifie dans l'origine et ne signifie encore, dans le langage ordinaire, qu'un commandement ou une défense qui s'adresse, au nom d'une autorité quelconque, à la volonté de tout être libre. Il a été transporté, par la science, de l'ordre moral, social et religieux, dans la sphère générale de l'existence et de la pensée. » — « Les lois sont l'ordre général ou constant suivant lequel les faits s'accomplissent ou devraient s'accomplir quand ils dépendent de la volonté. Les lois peuvent aussi être définies les conditions qui déterminent l'existence des différents êtres, l'ordre qui préside au développement des différentes forces dont nous percevons les effets [1]. »

M. A. Comte : « Les lois effectives, c'est à dire les relations invariables de succession et de similitude [2]. » — La physique consiste à étudier les lois qui régissent les propriétés générales des corps [3]. » — « Dans la science céleste, les phénomènes les plus généraux sont exactement assujétis à des relations invariables [4]. » — « Le théorème de Berthollet peut seul donner une idée exacte de ce qui constitue en chimie une véritable loi ; il en a tous les caractères essentiels ; il établit une *relation* positive et fondamentale entre les *phénomènes*, etc. » (*Phil. positive*, t. III, p. 120.)

D'autre part, certains auteurs m'ont paru donner la qualification de lois aux faits généraux eux-mêmes. M. Littré, disciple de M. Comte, accepte évidemment ce dernier point de vue, lorsqu'il identifie les lois qui régissent le monde avec les propriétés des choses [5], et qu'il fait de ces lois-propriétés

(1) *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, art. *Loi*.
(2) *Philosophie positive*, t. Ier p. 5.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 201.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 385, 386.
(5) *A. Comte et la Philosophie positive*, p. 570.

les éternels moteurs de la nature [1]. On sait, d'ailleurs, qu'il est devenu d'usage vulgaire d'appeler lois les faits généraux, ces « réalités primordiales au delà desquelles on ne peut aller [2]. »

Enfin, M. Vacherot s'est donné à lui-même le démenti suivant : « Le mot loi implique une relation tout autrement intime qu'un simple rapport de succession ou d'association constante ; il signifie de plus une connexion telle, entre deux mouvements successifs ou simultanés, que l'un doit être considéré comme la condition, la raison, la cause de l'autre [3]. »

De ces définitions diverses découlent trois choses : 1° Que l'acception primitive de la loi a été puisée dans le sujet qui, de l'obligation morale et des rapports sociaux, l'a transportée aux faits de la nature extérieure; 2° que, d'après Montesquieu, Cuvier, Duhamel et M. Cournot, la loi est un simple rapport, un terme médiat, une abstraction ; 3° que l'interprétation de MM. Vacherot et Littré a trait, non plus aux rapports des choses, mais bien aux choses elles-mêmes. « Les lois de l'immanence expliquent l'univers par des causes qui sont en lui [4]. » D'où il résulte que les lois sont des causes ou propriétés inhérentes à la nature, dont elles sont « les éternels moteurs [5]. »

Il existerait donc, dans la science, deux acceptions de la loi parfaitement distinctes, savoir : la loi-rapport et la loi-propriété, c'est à dire cause productrice des phénomènes.

Je vais donner quelques exemples pour faire ressortir la différence des deux points de vue.

(1) *Paroles de philosophie positive*, p. 35.
(2) *Ibid.*, p. 16.
(3) *Métaphysique et science*, t. Ier, p. 204.
(4) *Paroles de philosophie positive*, p. 34, 35.
(5) *Ibid.*

L'astronomie nous enseigne que les corps s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré de la distance. Tel est le rapport commun de tous les globes célestes, qui implique lui-même une propriété d'ensemble, un fait général qualifié de gravitation universelle. Or, la gravitation étant une propriété, serait, à ce titre, une loi de la nature.

Quand le physicien examine la chute verticale d'un corps, il constate que la vitesse croît proportionnellement au temps et l'espace parcourus proportionnellement au carré des temps. Cette relation constante est une loi, mais il faudrait aussi que la pesanteur en fût une, puisqu'elle est une propriété (1).

En présence de doctrines aussi divergentes, il faut s'adresser à l'analyse abstraite, lui demandant une détermination précise, qui fait évidemment défaut dans l'espèce.

Dans son acception originelle, loi veut dire forme imposée, règle extérieure gouvernant les phénomènes. Ici, comme toujours, l'esprit humain procède de lui-même, ne pouvant avoir d'autre point de départ que son observation la plus immédiate. Cette observation lui fait connaître des déterminations imposées à sa volonté, et il conçoit de même que la réalité extérieure est assujétie à des lois absolues. Dans le

(1) Les physiciens ne se préoccupent nullement des propriétés ou causes actives, mais simplement des lois. Pour eux, toute propriété n'est qu'une hypothèse sans valeur objective, et n'ayant d'autre usage que d'interpréter *momentanément* les phénomènes connus. Ils se servent, par exemple, des expressions d'*affinités*, d'*attraction*, mais ne croient guère plus à l'une qu'aux autres. Le point de vue philosophique est différent, parce que l'esprit part de l'observation du sujet et y constate ce qu'il qualifie de *facultés* ou *propriétés*. Notre conception du monde ou de l'objet est nécessairement une induction de nous-mêmes, c'est à dire une importation du sujet. A la science il appartient de corriger, mais non de détruire cette impulsion instinctive.

principe, l'intelligence a cru voir dans celles-ci la manifestation d'une volonté dominant les phénomènes et leur étant étrangère; mais, depuis quelques années particulièrement, on a prétendu bannir l'idée divine et ne conserver que *le concept de la subordination,* soit vis à vis d'un ordre logique, soit vis à vis d'une propriété inhérente aux choses. Or, on ne saurait, expérimentalement, attribuer à l'ordre logique ou notion de rapport aucune vertu déterminante; elle n'est elle-même qu'une conséquence.

La loi, dit-on, étant une idée générale, un rapport commun, c'est précisément à ce titre que les faits généraux et les propriétés d'ensemble doivent être compris dans la catégorie des lois. Ainsi, la gravitation étant un fait universel, il s'ensuit que c'est un rapport commun, une loi pour toute matière.

La question me paraît cependant devoir être résolue dans un autre sens. Qu'il me soit permis de rappeler deux citations de M. Auguste Comte : « La physique, dit-il, consiste à étudier les lois qui régissent les propriétés générales des corps; » et : « Dans la science céleste, les phénomènes les plus généraux sont exactement assujétis à des relations invariables. » La distinction me paraît ici très nettement tranchée : d'une part, des lois; de l'autre, des propriétés générales, des phénomènes généraux que régissent les lois. Et néanmoins, dans les deux cas, il y a rapport commun: donc celui-ci ne constitue pas à lui seul une caractéristique de la loi.

En effet, la chaleur, l'électricité, par exemple, peuvent être des faits généraux, inhérents à toute matière, et, cependant, ce ne sont là que des propriétés, des états particuliers de la matière, et rien d'autre. De même en est-il lorsque la sensibilité ou la contractilité sont en cause; on n'y saurait voir que des propriétés communes à toute matière organisée,

mais ce ne sont pas des lois. De même, enfin, les notions de genre et d'espèce nous offrent des rapports communs qu'on ne saurait confondre avec des lois.

Un autre caractère de la loi sur lequel on insiste beaucoup, c'est la nécessité; or, à ce point de vue, il y a également des correctifs à apporter. Si nous prenons certaines relations mathématiques, il est certain que tel terme donné en implique inévitablement un autre. La nécessité est ici de position, et peut s'affirmer *à priori* ou être établie par une série d'équivalences; tandis que, dans le domaine de la réalité, on ne saurait nullement déduire du fait de la gravition, par exemple, les lois de la gravitation; du fait de la chaleur ou de la contractilité, les lois de la chaleur et de la contractilité. L'expérience est notre seul maître. De plus, on a pensé que, dans l'ordre réel, subjectif ou objectif, il y a une nécessité qui dérive de la nature des choses. Mais une pareille nécessité doit être alors ou intrinsèque ou extrinsèque. Dans le premier cas, on ne peut différencier la loi de la propriété active, c'est à dire de la cause, bien que de semblables notions soient parfaitement distinctes pour l'esprit; dans le deuxième, il faudrait invoquer ce qu'on appelle une *hypothèse inutile*. On doit donc s'en tenir à la première alternative, et tel est le motif qui a fait assigner à la loi un caractère causal. C'est ainsi que M. Littré identifie les causes et les lois, qui sont, pour lui, les éternels moteurs de la nature, et que la propriété universelle de la gravitation est devenue la loi de la gravitation. Cependant, pouvons-nous identifier la loi et la cause? D'un côté, des facultés ou propriétés actives; d'un autre côté, des relations nécessaires ou constatées d'une manière empirique entre les faits particuliers. Ces deux ordres de concepts sont absolument distincts pour la pensée.

Notre analyse nous a conduit à reconnaître que la loi est

un rapport commun entre les phénomènes associés par le temps ou l'espace; que ce rapport, pour être nécessaire dans l'ordre mathématique, n'a dans la réalité qu'un caractère purement expérimental. Mais il y a d'autres relations communes s'imposant à l'esprit de l'homme, à titre nécessaire, et qui s'appellent aussi des lois : ce sont les diverses catégories qui ont trait, soit aux phénomènes, soit à leurs principes. Dans ce dernier cas, une notion nouvelle intervient, puisque l'expérience extérieure n'est plus exclusivement intéressée. Ainsi, on admet une loi des substances, une loi de causalité, où la relation est admise entre le sujet ou la cause et leur manifestation particulière, au lieu de s'appliquer uniquement aux phénomènes eux-mêmes. Donc, d'après les considérations qui précèdent, il y aurait deux ordres de lois : les unes expérimentales et contingentes, les autres nécessaires et ayant trait aux diverses catégories de la pensée : temps, espace, existence, causalité, quantité, qualité (cette dernière comprend le beau et les règles des mœurs), etc.

Négligeant, pour simplifier la question, toute idée de volonté extérieure déterminante et législative [1], je crois pouvoir conclure que la loi est l'ordre, le rapport commun, soit des phénomènes entre eux, soit du sujet à la qualité ou de la cause à l'effet. Cette interprétation me ramène à celle de Montesquieu, consacrée par l'autorité de Cuvier, de Duhamel, de M. Cournot, à la condition toutefois d'y supprimer le mot *nécessaire,* qui n'est pas d'une application constante.

Cherchons, en terminant, d'où peut provenir la confusion

[1] L'omission de cette volonté extérieure me paraît, néanmoins, jeter un certain vague sur la conception de la loi. En rejetant l'*hypothèse inutile,* le matérialisme est sorti des conditions générales où vit et se meut la pensée de l'homme. De là l'extrême difficulté, en respectant ces conditions, de se rencontrer avec lui sur un terrain commun, et de parler une langue que la logique lui fasse un devoir d'accepter.

faite entre les deux idées : *cause* et *loi*. Plusieurs raisons en rendent compte, me semble-t-il. En effet, on a tout d'abord prétendu rejeter les idées que les sens extérieurs ne nous donnent point, et celle de cause est très manifestement du nombre. Néanmoins, il répugnait à la pensée de ne voir dans les phénomènes de divers ordres que des mouvements diversifiés à l'infini, et livrés en quelque sorte à toutes les fluctuations du hasard. L'expérience établit d'ailleurs qu'il y a une disposition générale dans chacune des grandes catégories de la nature, disposition qui rend seule la science possible. Il a donc fallu admettre des rapports invariables ; et comme l'esprit humain ne saurait abdiquer d'une manière complète, la notion de causalité, niée en elle-même, a dû être portée à l'actif de la loi (1). Enfin, une dernière raison explicative de la confusion faite, c'est que la causalité, dès qu'elle prend un caractère général et abstrait, devient un rapport commun entre les phénomènes et leurs principes, et qu'ainsi la notion de loi lui est applicable. Mais il faut se souvenir qu'à son origine, la cause est un fait particulier, tandis que la loi est, par nature, un rapport général unissant les faits particuliers : principe et phénomènes, ou phénomènes entre eux.

(1) D'après M. Henri Favre *(Développement de la série naturelle)*, les causes sont des rapports en action. La confusion a ici trouvé sa formule, et jamais on ne dira mieux.

SÉANCE PUBLIQUE

du 20 décembre 1866

RÉCEPTION DE MM. ROYER ET OSCAR GUÉ

Présidence de M. LEFRANC

En présence d'un public fidèle aux solennités Académiques, et où l'on remarque au premier rang M. le Général DAUMAS et M. le Procureur général, la Compagnie procède à la réception de MM. ROYER et Oscar GUÉ.

M. Henry BROCHON, Maire de Bordeaux, et Membre résidant de l'Académie, prend place au bureau, sur l'invitation de M. le Président, et à sa droite.

M. le Président prie MM. Oré, Baudrimont, Villiet et Leo Drouyn d'introduire les récipiendaires.

M. Royer a le premier la parole, et prononce un discours intitulé : *De l'Imagination dans les sciences.*

M. Oscar Gué, à son tour, traite : *De l'Enseignement du dessin.*

M. le Président répond successivement à chacun des deux honorables récipiendaires, signale les titres qui les désignaient l'un et l'autre aux suffrages de l'Académie, et présente quelques considérations personnelles sur les sujets qu'ils ont traités.

Les deux discours, ainsi que les réponses de M. le Président, sont écoutés avec un intérêt soutenu, et plus d'une fois interrompus par les plus vifs applaudissements.

Discours de M. ROYER.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Au moment de m'asseoir en public dans le fauteuil occupé naguère par l'éminent collègue dont la Compagnie regrette l'absence, mais qui, j'ai hâte de le dire, lui demeure attaché par des liens que la distance ne saurait affaiblir, je me sens partagé entre le plaisir et la crainte.

Remercier de nouveau l'Académie de l'honneur qu'elle m'a fait en m'admettant à partager ses travaux ; dire à son Président, que j'honore et que j'aime en lui le savoir profond uni à l'affectueuse urbanité des formes, à la loyale énergie du caractère, est une tâche qui m'est bien douce à remplir.

Tout serait donc bonheur pour moi, dans cette soirée, si je ne me rappelais que j'ai à ne pas me montrer trop au dessous de la lourde succession de M. Jacquot.

C'est maintenant, surtout, que je me prends à craindre d'avoir trop présumé de mes forces; car si parler en public est toujours une chose difficile, la difficulté s'accroît encore quand on a pour auditoire tout ce qu'une grande cité renferme à la fois de plus intelligent et de plus gracieux.

Refert enim, cui et unde placeas.

« Le point important est de savoir à qui et par quoi l'on plaît, »

a dit le grand rhéteur de l'antiquité.

Je vois trop, pour ma part, « à qui » il me faut plaire, et Quintilien aurait envié pour son Orateur un auditoire aussi distingué que celui qui me fait l'honneur de m'écouter.

Mais, je l'avoue, je ne sais trop « par quoi » plaire, et quel sujet je dois traiter pour me conformer à la seconde partie du précepte.

Il m'a cependant paru, qu'en face d'une assemblée où se pressent les plus autorisés représentants de la littérature et de la poésie, et qui constitue un véritable aréopage littéraire, il ne serait pas sans intérêt d'essayer de plaider la cause de la Science, et de chercher à la faire absoudre, aux yeux de l'Imagination, des griefs qu'on lui impute.

Je parlerai donc « de l'Imagination dans la Science. »

Sujet bien vaste que je ne pourrai qu'effleurer, même en l'envisageant sous un seul aspect, pour rester dans des limites qui ne fatiguent pas trop votre bienveillante attention. Sujet difficile, qui exigerait, pour être traité convenablement, des qualités de style qu'on ne doit pas s'attendre à trouver chez celui qui est moins habitué à manier la plume, qu'à se servir de la balance et du compas.

J'oserai cependant l'aborder; et si mon esprit, peu exercé aux formes académiques, faisait fausse route, si mes pensées n'arrivaient pas toujours à la hauteur qu'elles devraient atteindre, permettez-moi d'espérer que vous n'en accuserez que mon imagination, et que vous absoudrez la science.

I

On croit, et il faut bien l'avouer, c'est l'opinion générale, que le culte de la littérature est incompatible avec celui des études scientifiques. Dire d'un homme qu'il s'occupe de science, c'est presque affirmer qu'il n'a pas d'imagination, qu'il est insensible aux chefs-d'œuvre de la littérature et des arts.

La science, dit-on, donne de la sécheresse à l'esprit, étiole et tue peu à peu l'imagination.

Erreur grave, qui, désobligeante pour le savant, est fatale à l'esprit humain. Elle tend, en effet, à l'entraîner dans les voies d'une dangereuse exclusion, en le forçant à se mouvoir dans un cercle d'idées trop restreint. Elle l'oblige à marcher constamment dans des chemins creux, dont les bords élevés et uniformes l'empêchent de jeter, même à la dérobée, un regard sur le vaste domaine de l'intelligence, domaine sur lequel peuvent vivre à la fois, et vivre de la même vie, la science, la littérature et les arts.

Le poète, le littérateur dédaignent trop les études positives. Habitués à vivre dans les régions élevées où règne la Fantaisie aux ailes brillantes, avec tout son cortége de fictions enchanteresses, de séduisantes images, ils ne peuvent se résoudre à descendre aux réalités scientifiques. Ils ne comprennent pas que leur séjour de prédilection n'en serait pas moins haut, pour être plus sûr, si les pensées solides, les enseignements certains et féconds de la science comblaient l'espace, souvent le vide, qu'ils s'efforcent de mettre entre la terre et eux.

Par une déplorable réciprocité, trop d'adeptes de la science négligent les études littéraires, et sont peu soucieux d'orner, leur esprit, de développer leur imagination. Obéissant à ce préjugé, qui veut que la science et l'imagination soient incompatibles, se complaisant, pour ainsi dire, dans la triste réputation qu'on leur fait, ils montrent pour les ouvrages de littérature et de goût, pour la poésie principalement, un inexcusable et ridicule dédain. Ils affichent un réalisme exagéré; leur esprit ne veut paraître satisfait que par ce qui se voit, se pèse et se compte.

Il y a plus. Dans ce siècle où tous tendent à se spécialiser pour arriver plus vite, qui à la gloire (ce sont les plus rares), qui aux honneurs et surtout à la fortune (ce sont les

plus nombreux), chacun s'empresse de jeter, dès l'âge de seize ans, celui-ci son petit bagage scientifique, celui-là son butin littéraire. Ils croient par là s'alléger et atteindre plus rapidement le but désiré.

Aussi n'est-il pas rare de voir de jeunes savants publier des Mémoires qui ont tous les mérites peut-être, excepté celui d'être écrits dans un français correct.

Par contre, de jeunes littérateurs, quittant à peine les bancs des écoles, inondent les Académies de leurs riens poétiques, de leurs vers à Chloris, cu remplissent, à tant la ligne, les colonnes des Revues littéraires de leurs idées puériles, de leurs phrases bien ciselées parfois, mais toujours creuses et sonores.

...... *versus inopes rerum, nugæque canoræ.*

Heureuse si, privée qu'elle a été des enseignements d'une saine doctrine philosophique, leur plume, impuissante à distinguer *l'honnête* de *l'utile,* en devenant politique, ne devient pas vénale, et ne sert pas deux idées à la fois!

II

Jadis, en Grèce, ce pays privilégié, qui fut le berceau de la civilisation, le foyer de la science, de la littérature et des arts, et qui nous apparaît à travers les siècles comme le phare brillant qui jette au loin sa lumière sur les traditions de l'antiquité, le sage (σοφὸς), c'est à dire le savant, cultivait à la fois toutes les branches des connaissances humaines.

Là, pas d'exclusion : le savant était littérateur toujours, poète parfois. Le littérateur s'adonnait avec ardeur aux études scientifiques. On comprenait que l'homme véritablement digne du nom de sage est celui qui cherche à se rendre

compte des phénomènes de l'ordre moral, aussi bien que des faits physiques qui se passent autour de lui.

La religion elle-même, si puissante sur l'esprit des Grecs, les poussait dans cette voie.

Les neuf Muses n'étaient-elles pas également les filles de Jupiter? Et, tout en rendant à l'une d'elles un hommage plus personnel, un culte plus particulier, n'était-on pas tenu à ménager la susceptibilité des huit autres? Pégase, ce cheval ailé dont le vol rapide franchissait les distances qui séparaient l'Hélicon, le Pinde et le Parnasse, — Pégase, chargé de porter auprès des déesses le mortel inspiré qui essayait de quitter la terre pour s'élever jusqu'à elles, n'était-il pas également au service des neuf Muses?

Poétique et brillante allégorie qui, sous le voile aimable de la fiction, saisit l'esprit et lui enseigne que toutes les conceptions de l'intelligence peuvent, quand le génie leur vient en aide, s'élever jusqu'aux hauteurs dont la Poésie semble devoir faire sa demeure exclusive.

Et si, quittant à regret les sereines et brillantes régions de la fable antique, séjour enchanté de l'imagination où fleurit la poésie, où la science a ses autels, nous revenons de la fiction à la réalité, est-ce que le divin Platon n'était pas un littérateur, lui dont Cicéron a dit que « *si les dieux voulaient parler la langue des hommes, ils parleraient celle de Platon*. »

Il avait, à coup sûr, une imagination bien propre à inspirer la poésie elle-même, l'homme qui le premier, en remontant à la cause des causes, fit Dieu auteur du mouvement, et du mouvement la mesure du temps.

Conception sublime que notre grand poète lyrique, Jean-Baptiste Rousseau, a voulu probablement traduire par ces deux vers :

Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité.

Cette pensée se retrouve admirablement rendue dans Thomas :

Dieu dit au mouvement : Du temps sois la mesure.
Il dit à la nature :
Le temps sera pour vous, l'éternité pour moi.

C'est ce philosophe cependant, qui, profondément convaincu de l'importance des études positives, avait fait graver sur la porte de son école :

Qu'aucun ignorant en géométrie n'entre ici [1].

C'est lui, enfin, qui, unissant dans sa riche et poétique intelligence la pensée créatrice avec le monde créé dont il admirait la majestueuse splendeur et l'harmonieuse régularité des formes, appelait Dieu : l'*Éternel géomètre*.

Aristote, qui a touché en maître à toutes les branches des connaissances humaines, n'était-il pas à la fois littérateur et savant? Il donna des règles à la poésie, en même temps qu'il en traçait à l'éloquence; il créa la logique, la philosophie, qui a été si longtemps la doctrine officielle, et c'est de lui que l'illustre Buffon a pu dire en parlant de son *Histoire des Animaux* : « C'est peut-être ce que nous avons de mieux » fait dans la science. Il connaît les animaux peut-être » mieux et sous des vues plus générales qu'on ne les connaît » aujourd'hui [2]. »

Si je ne craignais de trop allonger ce discours, je vous signalerais bien d'autres hommes qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont été, comme l'immortel Pascal et le grand d'Alembert, des littérateurs d'élite et des savants illustres.

(1) La Harpe, *Cours de Littérature*. (V. Platon.)
(2) *Ibid.* (V. Aristote).

III

D'accord, me dira-t-on; mais ces hommes qui ont conservé au milieu des études scientifiques la fraîcheur de leur imagination, la richesse de leur poésie, sont bien rares dans l'histoire de l'humanité. D'ailleurs, à l'époque où ils vivaient, pour la plupart, la science était encore dans l'enfance; les méthodes expérimentales n'étaient pas créées, et l'enchaînement des faits scientifiques n'étant pas assez connu pour qu'il fût permis d'en tirer des lois, chacun pouvait à son gré, et d'après la tournure de son esprit, leur assigner une cause. La recherche de cette cause était bien propre à exercer l'imagination et à lui donner carrière.

Mais depuis que les grandes figures de Galilée et de Bacon sont apparues, depuis que l'observation et l'expérience sont venues se substituer à la divination et renverser les théories imaginées *à priori* pour assigner des causes aux phénomènes, les choses ne peuvent plus se passer ainsi. Tous les faits de l'ordre matériel tendent de plus en plus à s'enchaîner et à s'expliquer les uns par les autres. Les phénomènes physiques sont dus à des causes toutes naturelles, et l'on peut souvent les reproduire à son gré.

La foudre, cette arme terrible que les poètes et la religion mettaient dans les mains du grand Jupiter, le père des dieux et des hommes, le génie de Francklin a pu la conjurer; il a pu opposer à la foudre d'en-haut la foudre d'en-bas, et les neutraliser l'une par l'autre :

Eripuit cœlo fulmen.

Comment, dès lors, admettre que l'imagination puisse jouer un rôle dans la science moderne, quand celle-ci, armée

de preuves positives, précédée du calcul, suivie de l'expérience, s'avance le flambeau à la main, et répand partout la lumière autour d'elle. *Fiat lux.*

L'imagination et la poésie n'ont rien à voir dans la science telle que nous l'ont faite les méthodes expérimentales. Tout y est analysé, pesé, disséqué. La balance, la cornue, le microscope, le scalpel y règnent en souverains, et leurs arrêts confirment ou mettent à néant, cela sans appel, toutes les hypothèses, encore qu'elles soient sorties de l'imagination d'un poète ou du cerveau d'un homme de génie.

Et puis, la science, longtemps cultivée dans le sanctuaire des temples antiques ou sous le cloître des monastères, n'est-elle pas devenue, depuis qu'elle a été transplantée en plein air, en plein soleil, dans la terre féconde de l'expérimentation et de la liberté, un arbre gigantesque dont le tronc puissant donne naissance à des branches vigoureuses qui montent, s'étendent et se ramifient en tout sens dans l'espace? Il est, par conséquent, impossible que l'homme, dont la vie entière est occupée à explorer l'une de ces branches, puisse trouver le temps d'admirer la splendeur de l'ensemble, qui dépasse tout ce que l'imagination des poètes a jamais rêvé.

Le savant est donc fatalement condamné à avoir toujours la tête penchée sur l'objet de ses études. Il doit passer sa vie au milieu des chiffres et des instruments de précision, qui, dans le cas où il voudrait rêver et laisser son esprit prendre son vol à travers l'inconnu, le ramèneraient forcément à la réalité, en lui démontrant l'inanité de ses hypothèses. Il lui est tout au plus permis de faire quelques inductions, pourvu qu'elles ne soient pas trop hardies; il doit se contenter d'observer, de rapprocher les faits et d'en tirer peu à peu des lois.

Ces exercices aiguisent son esprit et le rendent éminem-

ment propre à pénétrer dans le fond d'une question; mais c'est là tout. A mesure qu'il gagne en perspicacité et en jugement, il perd en étendue : sa pensée se localise, pour ainsi dire. Courbé sur son labeur de chaque jour, il n'a d'autres préoccupations que de suivre son sujet pas à pas. Il ne trouve jamais un moment pour lire un ouvrage de littérature et de goût, pour laisser parler son imagination et son cœur.

Il est vrai qu'il y a des spécialistes de la science (je dis des spécialistes, et non pas des savants) que leur étude de prédilection absorbe à un point tel, que tout ce qui est étranger à l'objet spécial qu'ils ont en vue, fût-ce la science elle-même, leur est indifférent. La musique les fait dormir, et ils s'enfuient quand on récite des vers.

Il est bien évident que ces spécialistes doivent être constamment brouillés avec l'imagination et la poésie. Mais la science, je vous le demande, doit-elle être satisfaite d'un culte si étroit, et, passez moi le mot, si mesquin? Peut-elle être responsable aux yeux de l'imagination et de la poésie de résultats si déplorables? Il faudrait alors s'en prendre à la poésie de ce que le versificateur, qui n'a de commun avec le poète que la manière de terminer ce qu'il écrit par des rimes, est indifférent aux brillantes découvertes de la science moderne.

Est-ce la science ou l'esprit qui est coupable? Messieurs, ce n'est pas la science, et il me suffira, pour vous en convaincre, de vous citer les quelques lignes si piquantes et si fines par lesquelles l'illustre d'Alembert termine son *Histoire de la Géométrie :*

« La géométrie, dit-on, donne de la sécheresse à l'esprit; » oui, quand on y est déjà préparé par la nature. En ce cas, » on ne serait pas plus sensible aux beautés des ouvrages de

» l'imagination, quand même on n'aurait fait aucune étude
» de la géométrie. Mais celui à qui la nature aura donné le
» talent des mathématiques, un esprit flexible à d'autres
» objets, et qui aura soin d'entretenir cette heureuse flexibi-
» lité en tout sens, en ne le tenant pas toujours courbé sur
» les lignes et les calculs, et en l'exerçant à des matières de
» goût, de littérature et de philosophie, celui-là conservera
» toute sa sensibilité pour les choses d'agrément, et la
» rigueur nécessaire aux démonstrations. Il saura résoudre
» un problème et lire un poète; calculer le mouvement des
» planètes et avoir du plaisir à une pièce de théâtre. L'étude
» de la géométrie ne nuit donc pas aux études littéraires, et,
» d'après M. de Fontenelle, un ouvrage de littérature, de
» philosophie, de morale, sera meilleur, toutes choses égales
» d'ailleurs, s'il est fait par un géomètre. On y remarquera
» cette justesse et cette liaison d'idées auxquelles l'étude de
» la géométrie nous accoutume, et cet esprit méthodique
» qu'elle nous fait porter dans nos idées, sans même que
» nous nous en apercevions. »

IV

Il ressort clairement, ce me semble, de ce qui précède, que la science et la littérature ne sont pas exclusives l'une de l'autre; qu'elles se complètent, au contraire, l'une par l'autre, et justifient ce précepte d'Horace :

Scribendi rectè, sapere est et principium et fons.

« Le savoir et le goût sont la source et le principe des bons écrits. »

Qu'il me soit permis maintenant de vous dire, en quelques mots, que le poète et le savant procèdent de la même manière pour s'élever à leurs conceptions, et que les études scientifi-

ques, loin de nuire à l'imagination, la développent et l'enrichissent.

Et d'abord, qu'entend-on par imagination? Je ne connais pas de mot qui soit plus souvent employé et moins exactement défini.

L'imagination, que les latins désignaient par les noms de *fictio, formatio, inventio, ingenium,* est la propriété qu'a l'entendement de se former des images, de se créer des types, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral, que ces types puissent ou non exister réellement.

C'est aussi ce que de nos jours on entend généralement par le mot imagination.

Dans le sens philosophique, ce mot a quelquefois une acception plus restreinte. D'après Locke, l'imagination n'est pas autre chose que la mémoire, car elle n'est que la propriété de l'entendement de se rappeler les objets.

« C'est l'affaire de la mémoire, dit Locke, de fournir à » l'esprit, dans le temps qu'il en a besoin, les idées dont elle » est la dépositaire et qui semblent y sommeiller ; et c'est à les » avoir toutes prêtes dans l'occasion, que consiste ce que » nous appelons *invention, imagination, vivacité d'esprit.* »

Il s'ensuivrait que, d'après Locke, l'imagination ne serait que la mémoire en action ; et comme tout le monde a plus ou moins de mémoire, tout le monde aurait de l'imagination. Le degré de cette imagination ne dépendrait que de la facilité de chacun à évoquer sa mémoire et à la trouver prête à se mettre au service de l'esprit.

Dans ce cas, l'homme de science, pas plus que le poète, ne pourrait, sinon se faire gloire de ses productions, du moins se complaire dans l'idée qu'il a en lui quelque chose de naturel et de spontané qui est au-dessus des pensées ordinaires, et qui ne s'acquiert ni par l'étude, ni par la réflexion.

Pour nous, se rappeler n'est pas inventer. Sans doute le

savant, pas plus que le poète, ne peut inventer une idée proprement dite, et il paraît aussi impossible, comme le dit fort bien *La Harpe,* de créer une idée dans l'ordre moral que d'inventer un atome dans l'ordre physique. En partant de là, il n'y aurait pas de différence entre le versificateur et le poète, entre l'érudit et l'homme de génie.

Mais autre chose est d'avoir les idées présentes quand l'esprit les invoque, autre chose est de voir immédiatement le rapport des idées, de les assembler d'une manière neuve et ingénieuse.

De même que pour être poète il ne suffit pas de connaître les règles de la versification, d'avoir toujours sa mémoire à la disposition de son intelligence, qu'il faut en outre sentir vivement, être capable, par la combinaison des idées, de produire des effets nouveaux, des images saisissantes, — de même le savant n'est pas seulement un érudit dont la tête est un vaste arsenal de faits. Il faut, pour mériter son nom, qu'il puisse assembler les faits connus, en induire et, peut-être, en imaginer d'autres que l'érudit n'aurait pas soupçonnés; qu'il puisse, en un mot, faire avancer la science.

Il a, comme le poète, comme l'artiste, comme le musicien, « *nescio quid divinum,* » qui vient l'inspirer dans ses conceptions. Son esprit observateur et sagace lui permet de conclure d'un phénomène qui, frappant tous les jours les regards du vulgaire, passe inaperçu à des phénomènes scientifiques de l'ordre le plus élevé. On dit que c'est en voyant tomber une pomme que le jeune Newton découvrit les lois de l'attraction. Il fallait bien être Newton, c'est à dire un observateur à la fois profond et imaginatif, pour tirer du simple fait de la chute d'une pomme cette loi si belle et si grandiose dans sa simplicité. Il y avait longtemps qu'avant lui on voyait tomber des pommes, car nous savons tous que ce fruit est le plus anciennement connu, et que dans bien

des occasions il a joué un rôle fatal dans l'histoire de l'humanité.

Outre les savants de second ordre, laborieux pionniers de la science, qui, armés de méthodes sûres, d'instruments précis, la font avancer pas à pas, il faut qu'il y ait des hommes à qui ne peut suffire l'étude de faits de la nature, révélés seulement par les organes des sens. Il faut qu'il y ait des esprits qui ne se contentent pas, comme le dit M. Tyndall, de savoir par exemple que la lumière et la chaleur du soleil éclairent ou échauffent notre monde, mais qui sont irrésistiblement poussés à se demander ce qu'est la lumière et ce qu'est la chaleur. Il faut qu'en dépit de certaines philosophies, qui ont du bon sans doute, mais qui sont quelquefois aussi impuissantes et aussi stériles dans leur positivisme exagéré que contraires aux aspirations de l'esprit humain, il faut, dis-je, qu'il se rencontre des penseurs qui, tout en suivant les préceptes de Bacon, ne s'en rendent pas tellement esclaves « *qu'ils attachent toujours du plomb à leur esprit et jamais des ailes.* » Il faut enfin qu'apparaissent de temps à autre de ces intelligences d'élite qui, poussées par leur imagination, cherchent à remonter aux causes pour avoir la clé des faits connus et des faits à prévoir et à connaître, et qui, franchissant d'un seul bond les vérités intermédiaires, arrivent d'emblée à l'une de ces découvertes qui changent la face de la science.

De là ces hypothèses hardies, téméraires parfois, mais qui ne sont jamais sans utilité, puisqu'elles ouvrent la carrière à de nombreux observateurs. Les esprits s'engagent dans une lutte dont l'issue est toujours, en définitive, profitable à la vérité. Comme une hypothèse n'a de valeur réelle qu'autant qu'elle peut rendre compte de tous les phénomènes qu'elle embrasse, les expériences se multiplient, les observations se font avec un soin que seul peut expliquer le désir ardent de soutenir ou de renverser une théorie. De ce choc d'opinions,

de ces observations multipliées, naissent des découvertes qui renversent les hypothèses ou qui comblent bientôt l'intervalle que l'imagination du savant avait mis entre le fait observé et la conséquence éloignée qu'il en avait déduite.

C'est là, il faut bien le dire, ce qui donne aux conceptions scientifiques une espèce de suprématie sur les conceptions poétiques. Inventée dans le but d'émouvoir ou de charmer, en s'adressant aux aspirations les plus sublimes de l'âme, aux fibres les plus délicates de l'esprit et du goût, la poésie ne peut se tromper sans mentir à son origine et s'écarter de son but. Elle doit se tenir constamment, dans chaque genre, à une hauteur relative dont elle ne peut descendre; elle doit être marquée au coin de la perfection dans le fonds et du fini dans la forme, sous peine de déchoir entièrement et de devenir inutile en cessant d'émouvoir et de plaire.

Si paulum a summo decessit, vergit ad imum.

La science, au contraire, dans ses inductions hardies dont l'imagination fait quelquefois tous les frais, a cet avantage sur la poésie, que, même en se trompant, elle est souvent utile. Les hypothèses acceptées aujourd'hui pourront être, il est vrai, anéanties demain; mais tant qu'elles dureront elles donneront naissance à de nouvelles découvertes. En mourant, elles céderont la place à d'autres qui auront probablement les mêmes phases et les mêmes destinées. C'est ainsi que, pareille au soldat sur le champ de bataille, la science avançant toujours et marchant sur des monceaux de cadavres, finira par saisir le drapeau qu'elle ambitionne, le drapeau de la vérité!

V

Et, maintenant, pour terminer, quoi de plus capable d'aiguillonner l'esprit, de parler à l'imagination, que les mer-

veilleuses découvertes de la science moderne? Quoi de plus modeste que les procédés et les appareils dont elle se sert, mais quoi de plus grandiose que ses résultats?

Un simple fil de cuivre soudé par ses deux extrémités à deux morceaux de métal baignés par un peu de liquide, transporte la pensée au milieu de l'air comme à travers la profondeur des eaux. Messagère plus rapide que Mercure, le messager des dieux, l'électricité, au service de l'homme, franchit des distances considérables dans un temps tellement court que l'esprit en est effrayé. Un fil qui, partant de cette salle, viendrait y aboutir après avoir fait le tour de notre globe, ferait parcourir à notre pensée la circonférence de la terre dans un temps inappréciable. L'électricité parcourt, en effet, 27,000 lieues par seconde, quand elle se meut dans un fil de cuivre. Par conséquent, une syllabe transmise au moment où nous la prononçons, nous reviendrait dans un tiers de seconde, presqu'avant même que nous ayons le temps d'en prononcer une autre.

Comment la pensée peut-elle être transmise aussi rapidement? Quel est son véhicule? Est-ce un fluide qui peut voyager si vite dans un fil si mince? Est-ce un mouvement qui, sans que rien ne paraisse le déterminer, est assez intense pour se propager et se faire sentir à 9,000 lieues de distance, et cela dans un tiers de seconde?

Questions qui confondent l'esprit et qui sortent véritablement du domaine du raisonnement pour entrer dans celui de l'hypothèse et de l'imagination.

Une chaudière contient de l'eau; on la chauffe. La chaleur du feu se communique à cette eau; elle s'y combine pour ainsi dire. L'eau se dilate, change d'état. L'espace qui la contenait tout à l'heure ne lui suffit plus. De tranquille qu'elle était, elle devient agitée et tumultueuse. Elle a maintenant en elle je ne sais quoi d'impérieux qui la sollicite à se mou-

voir. La chaleur qu'elle a reçue s'est transformée; elle est devenue mouvement. Et cela est si vrai, que la vapeur formée, dans sa tendance à s'épandre, va, si vous ne lui donnez pas d'issue, ou si vous ne l'enfermez pas dans une enveloppe de fer assez résistante, faire voler en éclats les murs de sa prison, comme autrefois Samson fit écrouler ceux du temple.

Par quel changement mystérieux l'eau peut-elle acquérir des propriétés si nouvelles et si terribles? Comment la chaleur a-t-elle pu se transformer en mouvement et communiquer ce mouvement à l'eau, à la vapeur ensuite? Quelle question plus que celle-là est capable de parler à l'imagination? Et puis, quoi de plus grand pour l'intelligence, quoi de plus propre à la poétiser, que de penser que l'homme, si chétif et si faible par lui-même, dispose de cette force immense qu'on appelle la vapeur; qu'il sait la maîtriser, la contenir, la diriger et la faire servir comme un coursier docile aux voyages qu'exigent ses intérêts ou ses plaisirs?

Un morceau de verre taillé en prisme et quelques lentilles forment un tout petit appareil qui, au premier abord, n'offre rien que de bien simple. Approchez votre œil de ce petit système, que vous aurez fait préalablement traverser par un rayon de lumière, vous y verrez apparaître les couleurs brillantes de l'arc-en-ciel; puis, en regardant attentivement, vous y distinguerez des raies qu'on appelle les raies du spectre. Remplacez le rayon solaire par un faisceau lumineux émanant d'une lampe à alcool par exemple, dont la flamme tient en suspension de la poussière de différents métaux, soit libres, soit à l'état de combinaison : vous verrez les raies du spectre se modifier, et l'une, ou plusieurs d'entre elles, prendre une couleur caractéristique des métaux employés. De sorte qu'avec l'œil on pourra discerner, mieux qu'avec le meilleur des réactifs, la nature de chaque métal, et cela en opérant sur des quantités si minimes qu'elles auraient échappé à l'analyse chimique la plus minutieuse.

Puisqu'on peut avoir, en reculant de plus en plus la lampe, un spectre dont les raies accusent toujours dans la flamme la présence des métaux qui s'y volatilisent, pourquoi ne pas appliquer au soleil, aux étoiles, ces lampes du firmament, ce que nous appliquons à une simple lampe d'ici-bas? Pourquoi n'aurait-on pas de renseignements précis sur ces globes qui se balancent majestueux sur nos têtes, globes où l'esprit cherche à monter sur les ailes de l'imagination, et dont nos yeux sont impuissants à lui faire connaître la composition et la structure? Par des méthodes simples, par d'ingénieux artifices, qu'il n'entre pas dans mon sujet de décrire, l'observateur, en regardant le soleil et le spectre qu'il envoie, est obligé de conclure avec M. Kirchkoff : que le soleil est constitué par une masse incandescente; qu'il est entouré d'une atmosphère moins lumineuse et moins chaude qui contient une fonte de métaux vaporisés par l'immense température du noyau; que parmi ces métaux se trouvent, d'une manière certaine, le fer, le magnésium, le nickel, etc....; mais qu'on y a constaté l'absence de ce qu'ici-bas nous sommes convenus d'appeler les métaux précieux, l'argent et l'or.

Qui sait si en partant de cette découverte dont les résultats sont si merveilleux, un autre savant, heureux et inspiré, ne trouvera pas le moyen de connaître la composition des planètes qui font, avec nous, cortége au même soleil; s'il ne résoudra pas, par une induction raisonnable, le problème de savoir si elles sont oui ou non habitées, problème qui tourmente l'esprit de tout homme intelligent qui lève la tête vers le ciel?

Je vous parle d'imagination, et je m'aperçois que sa puissance est si grande qu'elle vient me saisir au milieu de mes descriptions scientifiques et me ferait dépasser les bornes de mon discours. Je m'arrêterai donc là, et ne vous parlerai pas des douces émotions, des mystérieuses rêveries que font naître dans l'esprit des naturalistes l'observation des êtres

organisés, l'étude de leur naissance, de leur développement et de leur mort.

Est-il possible, sans parler du reste, je le demande à tous ceux qui ont visité l'aquarium d'Arcachon, où la science a rassemblé quelques-uns de ces êtres bizarres, faible spécimen de ce monde inconnu et immense qui peuple les profondeurs de l'Océan, de passer froid et sans être ému devant ces animaux étranges; de ne pas être frappé de leur mélange incroyable de grâce et de difformité, d'agilité et de lenteur; de ne pas être ébloui par les rayons de lumière qui, se jouant sur leurs manteaux diaprés, sur leurs ailes de papillons, se reflètent en une infinité de nuances qu'envierait la palette du peintre et qui rendraient jalouses les fleurs de nos jardins? Quel est celui qui resterait indifférent devant ce tableau vivant de la nature prise sur le fait, où chaque animal se montre avec ses habitudes, avec ses ruses, avec ses craintes? Quoi de plus capable de parler à l'imagination du poète, à l'esprit du penseur et du philosophe, que de voir par exemple le *Cormaillot,* ce mangeur d'huîtres, volé et peut-être mangé lui-même par le *Bernard-l'hermite,* qui, à son tour, condamné au boulet, est obligé de traîner la maison dont il a dépouillé le propriétaire, et avec elle, la lourde et brillante *Anémone* qui s'y est fixée comme pour le punir?

Spectacle émouvant qu'on ne se lasse pas de voir et qu'on ne se lasserait pas de décrire, car le spectacle de la nature ne lasse jamais; spectacle que la science semble avoir mis devant les yeux du poète pour lui montrer les richesses dont elle dispose, et lui apprendre que, s'il veut s'inspirer, c'est à celle qui étudie les beautés de la création et les lois providentielles qui régissent les êtres, qu'il doit demander à la fois ses émotions les plus suaves et ses inspirations les plus sublimes!

Réponse de M. LEFRANC, Président, au Récipiendaire.

MONSIEUR LE RÉCIPIENDAIRE,

L'Académie avait élu en vous un ami des sciences; elle trouve un champion des lettres. Plus heureuse qu'étonnée de l'alliance de ces deux mérites, elle rend avec vous hommage au génie de l'antiquité, qui avait donné une muse à la géométrie. Éprise de tous les charmes de la pensée, librement éclose sous son beau ciel, la Grèce avait confié aux neuf sœurs la garde de ses riches trésors. Si j'osais, en commençant, invoquer ces doctes déesses, je ne leur demanderais pas, comme Virgile, de me montrer les routes du ciel, où pourtant se rencontrent les agents dont vous nous avez fait admirer les merveilles, ni de m'ouvrir les profondeurs de la mer, que votre science nous représente comme peuplées de prodiges aussi étonnants, sans nous taire toutefois que là, pas plus que sur la terre, les habitants ne vivent dans une édifiante fraternité. Moins hardi dans mes espérances, j'adresserais aux filles de Jupiter des vœux chers encore aux auditoires des solennités académiques, en demandant la brièveté du discours : je veux dire la plus modeste, celle qui compte avec le temps, ne prétendant point à la meilleure, qui vient de nous le faire oublier.

Pour en venir immédiatement à votre discours, Monsieur Royer, nous serions tout à la joie de vous recevoir publiquement au milieu de nous, sans le regret toujours senti du départ d'un collègue aimé de tous, et tenu en grande estime pour ses travaux et ses talents. La Compagnie apprécie, comme vous le faites vous-même, la grandeur de l'héritage qu'il vous a laissé, à laquelle elle mesure le prix de vos ouvrages. Son jugement sur votre Algèbre n'a fait que sanc-

tionner celui d'hommes compétents, qui en avaient remarqué les qualités utiles à des titres divers. Les Mémoires que vous avez publiés sur d'importantes questions de chimie avaient été déjà justement appréciés par un autre Corps savant, la Société des Sciences physiques, avec laquelle nous sommes heureux de resserrer nos liens confraternels, en recevant en vous celui qui la présidait avec distinction.

Votre bienvenue est un discours qui nous démontre l'utilité réciproque des sciences et des lettres, c'est à dire le sujet le plus sympathique à tous, puisqu'il forme le lien même de nos réunions confraternelles. Il est bien entendu qu'il ne s'agit point ici de défendre l'une ou l'autre des deux branches du savoir humain : l'Académie ne les a jamais séparées, et l'élite de cette cité élégante n'entend sacrifier à son goût inné des lettres et des arts aucune des gloires de la science moderne. Mais quoiqu'il n'y ait ici ni accusateur, ni accusé, ni procès d'aucune sorte à instruire, il est toujours agréable à des honnêtes gens de s'entretenir de ce qu'ils aiment, surtout quand le sujet de l'entretien est le plus digne de leur attention après la vertu. Il s'agit, en effet, du concours que l'imagination prête à la raison pour orner la vérité de ses propres lumières.

Il est des spécialités dans la science, comme il est des aptitudes diverses dans l'esprit humain, bonnes quand elles ne se nuisent pas mutuellement. Votre sens droit vous fait remarquer que les sciences exactes sont étrangères aux vices d'esprit de quelques-uns de ceux qui sont mal préparés à les cultiver. Celui qui est sec dans la géométrie ne l'en eût pas moins été sans elle. Le calcul est innocent de l'impuissance de certaines âmes à s'élever aux principes qui embrassent l'étendue de la destinée humaine. Les méthodes de précision ont pour objet de régler la pensée, et ce n'est point la diminuer que de la préserver de ses écarts.

En dépit de la prudence, qui ne veut point que l'on

dépossède l'intelligence humaine de l'un quelconque de ses genres de savoir, nous avons vu un des courants de l'opinion contemporaine porter certains esprits à l'exclusion et tendre à les enfermer dans des objets trop étroits. C'était là l'effet de l'aveugle impatience des intérêts de la vie pratique, que les satisfactions présentes absorbent, et qui leur sacrifieraient témérairement les activités les plus hautes et les plus fécondes de la pensée humaine. Mais ces entraînements n'ont pas tardé à être jugés dans leurs conséquences funestes : une expérience de quelques années a suffi pour détruire bien des illusions. Ces esprits séduits ont été ramenés à cette vérité de sens commun, que, pour devenir un savant utile, il faut commencer par être un homme, et qu'avant de connaître les lois qui régissent le monde, il faut savoir que l'homme est gouverné par la conscience. Pour des esprits justes, l'alliance des sciences et des lettres se fait sans effort, sur le fonds commun du jugement et de l'imagination. L'exactitude n'est pas moins nécessaire au goût qu'à la raison. L'esprit, non plus, ne gâte point la vérité qu'il colore d'images discrètes, et le même rayon qui éclaire les yeux en est aussi la douceur.

Dans votre théorie de l'imagination, vous repoussez les doctrines qui en font un simple corollaire de la mémoire. L'imagination suppose le souvenir, mais elle y ajoute et relève d'un autre principe. On ne peut que vous féliciter d'avoir rompu sur ce point avec l'école qui tire des sens tout l'entendement humain. Pour ne vous citer qu'un des vôtres, le savant et regretté Gratiolet, mort dans la fleur de sa gloire, a compris, bien mieux que le métaphysicien anglais dont vous citiez les paroles, en quoi consiste la fonction d'inventer et d'imaginer.

On sent que les lettres vous sont chères. Ami du beau comme du vrai, vous souriez à l'imagination sous tous les

soleils où elle fleurit. Cependant votre cœur trahit une préférence que personne n'aura le courage de vous reprocher, car c'est à elle que vous devez d'être vous-même. Il vous semble que dans l'ordre scientifique l'imagination échappe aux périls que lui font courir ses poétiques témérités. A vos yeux, l'invention du savant, produite sous forme d'hypothèse, est toujours utile; même quand elle est fausse, elle suscite de précieuses recherches, prête à se retirer devant les expériences nouvelles qu'elle a provoquées. C'est là, en effet, la saine théorie sur les hypothèses, qui ont pour fonction de pressentir les lois des phénomènes, de fournir une matière à l'expérimentation, pour se soumettre au jugement des faits avec une abnégation absolue. Cependant, nous vous demanderons, Monsieur le Récipiendaire, la permission d'admettre dans les sciences, comme dans toutes les choses de ce monde, la distinction de ce qui est et de ce qui doit être. Consentiriez-vous à nous garantir toujours la docilité des hypothèses scientifiques à faire retraite devant les faits nouveaux qui les contredisent? L'imagination des poètes n'a ni le privilége de l'irritabilité, ni celui de l'obstination. Avouons cependant, pour être juste, que, dans l'interprétation de la nature, les hypothèses fausses, après avoir soutenu des assauts quelquefois séculaires, finissent par laisser entrer la vérité par la brèche. Mais il convient d'étendre les bénéfices de cet aveu à l'imagination du poète. Quand celle-ci se met en campagne, c'est à ses risques et périls, ni plus, ni moins que celle du savant. Si elle se rencontre avec le goût, ses créations restent et accroissent le trésor de la pensée publique. Si elle a couru les hasards, elle se voit repoussée de l'opinion. Comme la colombe sortie de l'arche qui n'a point trouvé où poser le pied, elle rentre pour reposer son vol malheureux, sauf à reprendre le lendemain un meilleur essor. Décrire les aventures de la poésie, n'est-ce pas raconter celles des hypo-

thèses des savants, réduites aussi, bien souvent, à replier tristement leurs ailes, attendant le souffle puissant qui portera Képler et Newton au centre de la nature dans les conseils du Créateur.

La conclusion qui ressort de tout ceci, c'est que, dans les essais de l'imagination des poètes ou des savants, il n'est pas bon de se préoccuper outre mesure de ce qu'on nomme les *chimères*. Il est bien plus sage d'encourager, comme vous l'avez fait, l'ardeur généreuse d'où procèdent tous les progrès. Pour les mêmes raisons, les formes et les symboles que l'imagination revêt ne peuvent offrir qu'un intérêt secondaire. Quand vous nous rappeliez l'exemple de cette noble Grèce, patrie immortelle de la science et de l'art, vous regardiez à la pensée libre dans laquelle elle les a conçus, bien plus qu'aux emblèmes dont elle a su faire pourtant les attributs sacrés de la poésie même. Les allégories dont elle a voilé ses conceptions du beau ont vu leur éclat pâlir, sans que l'inspiration qui les fit naître ait rien perdu de sa fraicheur. Pétrarque, au XIV[e] siècle, a bien pu parler plaisamment des Muses; mais, tout en les qualifiant de vieilles filles, il leur adressait les aveux les plus jeunes et les plus tendres. A nous, peuples latins qu'elles ont élevés dans le culte du beau et du bon, il y aurait ingratitude à médire d'elles, surtout au lendemain du jour où elles ont vu des armes barbares ensanglanter le berceau de leur père, sans que les voiles de Salamine aient secouru leur détresse.

C'est à cette école des grandes traditions, Monsieur le Récipiendaire, que vous avez appris à considérer la nature comme le spectacle le mieux fait pour nous émouvoir. Ce n'est pas dans la fiction qu'il faut chercher la poésie : elle est dans la réalité. Le mot de Pascal nous révèle son secret : « L'imagination se lassera plus tôt de concevoir que la nature de fournir. Nous avons beau enfler nos concep-

tions, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité de ce qui est. » Quoi d'étonnant à ce que notre esprit ne puisse enfermer dans ses prises l'œuvre de Dieu. L'idéal, si nous étions capables d'y atteindre, serait, non point l'invention de notre faible intelligence, mais la nature vivante et vraie dans sa haute et pleine majesté. Il importe de ne pas se méprendre sur le pouvoir qu'a la nature de nous attirer. Ce qui nous charme en elle, ce n'est pas l'apparence des phénomènes qui passent devant nos sens, ce sont les lois profondes qui en forment l'être général et permanent. Sa merveille par excellence consiste à porter notre esprit plus haut que les spectacles qu'elle nous a montrés. L'élan de la pensée vers le but entrevu change la science en poésie. Ce qui nous est alors révélé, ce n'est pas la grandeur de la matière, c'est celle de l'homme, qui se joue des espaces de la géométrie où le monde est enfermé, et n'y trouve aucune échelle pour s'y mesurer. On croit nous étonner en nous montrant les mondes échelonnés les uns sur les autres. Quand on nous a transportés par-delà le soleil et les étoiles, au sein des nébuleuses à peine perceptibles où chaque poussière lumineuse est un univers, on croit, devant ces effrayantes amplitudes, nous écraser d'admiration et de stupeur. Mais tous ces effets ne sont que pour les sens. La pensée, plus rapide que la lumière, ne s'arrête point avec le télescope. Concevoir la distance qui sépare les deux atomes placés aux deux extrémités de l'univers n'est pour elle qu'un amusement. Ce qui a du prix à ses yeux, c'est un agent invisible qui domine toutes les quantités calculables, sans tomber lui-même sous aucun calcul, et devant lequel les mondes entassés les uns sur les autres sont comme le néant. Ce n'est donc pas de la matière, mais de la pensée que l'homme doit se relever, puisque, devant l'infini que la pensée porte en son sein, l'univers a disparu.

Descartes, dès le commencement du XVIIe siècle, admirant l'exactitude de la méthode des géomètres, s'étonnait qu'ils n'eussent point bâti quelque chose de plus grand sur un roc aussi solide. La haute idée que le philosophe français se formait de cette science n'était encore justifiée que par les découvertes des anciens et les ébauches d'analyse de Diophante et de Viète. Il est vrai qu'il allait y ajouter, pour son début, l'application de l'algèbre à la géométrie. Que n'aurait-il pas attendu des nouveaux calculs, s'il lui avait été donné d'assister aux inventions de Newton et de Leibnitz, et d'en suivre les merveilles entre les mains des Bernouilli, des Euler, des d'Alembert, des Lagrange, des Laplace, suivis de la plus brillante pléiade qui se vît jamais!

Pouvons-nous encore, comme Descartes, nous étonner aujourd'hui que les géomètres n'aient point construit d'édifice digne du roc qui les soutient? Une réponse par oui ou par non ne serait pas la vérité. Nous ne voulons pas nous engager dans une discussion au dessus de nos forces. Les perspectives que vous avez ouvertes devant l'imagination du savant, Monsieur le Récipiendaire, sont un pressentiment de l'avenir réservé aux sciences exactes. L'immense développement des industries contemporaines est un hommage rendu à la puissance des hautes études d'où leur viennent l'impulsion et la lumière. Il faudrait être ingrat pour songer à diminuer l'hommage dû à des services dont nous jouissons tous. Cependant, le bien-être, si fort apprécié de notre âge, n'est pas le principal droit que les sciences rigoureuses aient acquis à la reconnaissance de l'humanité. Ce qui fait leur titre par excellence et leur éternel honneur, c'est l'appui qu'elles prêtent aux sciences morales. La certitude de leurs résultats oppose à l'invasion du scepticisme une barrière infranchissable. Elles sont pour l'esprit humain une épreuve décisive de la portée de ses intuitions premières et de la

solidité de ses lois. Une telle foi descendue dans les âmes n'est pas seulement une direction, elle est une force et un appui. L'esprit s'y sent maître de lui-même, et, ferme dans son équilibre, il ne s'abandonne jamais. Il a trouvé dans sa pensée une initiative d'où il part pour aller au devant de tous les autres hommes, certain de les rencontrer dans l'indépendance d'une commune lumière, où les savants, eux aussi, proclament le principe de la fraternité universelle.

Nous croyons entrer dans l'esprit de votre discours, Monsieur Royer, quand nous soutenons que les sciences valent moins encore par leur résultat matériel que par leur effet moral, qui leur assure une large part dans l'œuvre de la civilisation générale. Lorsqu'elles modifient les conditions de l'industrie, ce n'est pas seulement le régime du travail qu'elles changent, c'est, avec la vie des travailleurs, l'économie sociale qu'elles renouvellent tout entière. La vertu moralisatrice de la vérité passe, des principes, dans la vie pratique, et pénètre dans les mœurs aussi bien que dans les idées. Le niveau des esprits s'élève, et l'ensemble des activités sociales marche en avant. Un tel ébranlement ne se fait pas sans trouble. Les consciences hésitent devant des voies inexplorées. Les rapports des existences faites avec celles qui attendent ne sont pas encore bien définis. Le jour qui ne fait que poindre éclaire imparfaitement les nouveaux sentiers du devoir. De là des tâtonnements et de douloureux malentendus. Mais il ne faut pas que l'esprit humain perde confiance en lui-même. La raison finit toujours par être du parti de la conscience. Pour cela, une seule chose est nécessaire : c'est que le problème social ne soit pas posé tout entier dans la sphère économique. Le dernier mot de l'humanité n'est pas dit, quand les intérêts ont reçu satisfaction. La grandeur des sciences est dans le témoignage qu'elles rendent à la dignité humaine ; le respect de la pensée est la base où elles s'ap-

puient. La valeur de l'homme est la richesse par excellence : c'est elle qui donne la force de conquérir tous les autres biens; sans elle, il ne reste qu'une irrémédiable indigence. La portée qui appartient aux connaissances scientifiques ne leur vient ni de leur objet extérieur, ni de leurs procédés spéciaux : elle se tire de la conscience, fondement de toute légitimité. Si la conscience n'était pas là pour attester les lois de la pensée, il n'y aurait plus de contrôle, et toute certitude venue d'ailleurs serait nulle de soi.

Sous peine de faillir à leur haute mission, les sciences exactes et naturelles ne sauraient se détacher des sciences morales. Seules en présence de leur objet matériel, elles ne se suffisent point à elles-mêmes. Dans les mouvements de l'opinion, il en est qui les sollicitent à s'élever; il en est d'autres qui les inclinent à descendre. De toutes les forces qui les réclament, pourquoi les mobiles inférieurs seraient-ils seuls entendus? Devant l'invasion de tous les désirs, peuvent-elles se désintéresser dans les choses de la vie morale et se mettre à la poursuite des effets matériels avec une froide impassibilité? Quoi de plus facile que d'enfermer les spécialités de la science dans ce problème : étant donné un but matériel, trouver le système de moyens le plus court et le plus sûr pour y atteindre. Commençons par reconnaître que ce problème peut être résolu en faveur de nobles causes. Il n'est pas permis d'oublier qu'en 92, dans de suprêmes périls, un appel sacré a été fait aux sciences, et qu'elles y ont répondu soudain par des inventions deux fois immortelles : par les droits de la raison et par ceux du patriotisme.

Mais ce n'est pas toujours la patrie qui réclame le secours des savants : la convoitise et le désir de dominer peuvent aussi les requérir. Nous ne faisons point de vaines hypothèses. Ce que l'on veut alors, c'est que la science, laissant là l'outil de l'artisan et la charrue du laboureur, transforme son

paisible atelier en un vaste arsenal de guerre. Ici, nous sommes d'autant plus à l'aise pour exprimer notre pensée, que la générosité des armes françaises exclut la violence des faits qui motivent nos réflexions. Que ceux-là qui veulent placer le monde sous le gouvernement de la mécanique nous disent si le calcul a été admis, dans les conseils du maître, à discuter la justice de la cause dont on lui demande le succès? La géométrie connaît-elle un ressort qui arrête les savantes machines au moment où la passion va les lancer dans les abîmes? Demandez plutôt à l'histoire ce qu'elle inscrit dans ses annales. La science des armes y a parlé en maîtresse. Toutes les méthodes de précision se sont surpassées à son service. La mort a pris les ailes de la vapeur, emportant dans son vol les cruels engins qui passent fièrement sur la litière du droit et de la liberté. On a vu les sciences se laver les mains devant un immense fratricide, où l'on cherche l'innocence d'Abel, et où l'on ne trouve que les fureurs de Caïn. La pudeur s'est voilée la face devant les dépouilles des nations portées en triomphe. Mais c'est en vain qu'on illuminerait de tous les feux du champ de bataille la statue du spoliateur; les insolences de la victoire ne feront point taire les protestations indignées de la conscience du genre humain.

Mais je m'aperçois, Monsieur le Récipiendaire, que je me laisse entraîner loin du véritable but des sciences. La distance qui m'en sépare mesure dans notre âme le vide qu'elles y laisseraient, si elles disposaient seules de la vie humaine. Vous serez le premier à excuser une émotion que votre expérience connaît. L'imagination, dont vous nous avez si bien démontré l'action utile dans les sciences, n'est pas le seul emprunt que vous ayez fait à ce fonds de poésie qui est en nous. Vous en avez tiré une autre inspiration qui vous est plus chère : c'est cette générosité du cœur, que l'on ne

dégage point des équations de l'algèbre, parce qu'elle se fait gloire de violer toutes les lois du calcul, pour ne compter qu'avec le devoir.

Discours de M. Oscar GUÉ.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Dans une réunion plus intime, je vous exprimais la reconnaissance dont mon cœur était pénétré pour l'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu apprécier mes titres à siéger au milieu de vous. Je vous disais que votre bienveillant accueil avait réalisé l'une des secrètes aspirations de ma vie; je suis heureux de vous redire aujourd'hui, dans une séance plus solennelle, combien sont sincères les remercîments que je vous adresse. Je vous remercie, Messieurs, pour cette satisfaction que vous m'avez procurée, et qui cependant, permettez-moi de vous le dire, n'est pas exempte de trouble et d'incertitude. Comment me rendrai-je digne d'une Société d'hommes si versés dans les sciences et dans la littérature? qui, par l'étendue de leurs connaissances et la brillante facilité avec laquelle ils savent les exposer, tiennent leurs auditeurs toujours attentifs sous le charme d'une parole éloquente et harmonieuse?

Comment pourrai-je, non pas faire oublier, mais diminuer, si peu que ce soit, le juste regret que vous devez éprouver de ne plus voir au milieu de vous celui de vos collègues que je remplace et dont le départ vous afflige, bien qu'il ait été volontaire? Ses connaissances dans les arts, ses études littéraires et historiques le rendaient infiniment précieux pour l'Académie. Je ne pourrai le suppléer que d'un côté, par ma

spécialité d'artiste, qui seule m'a valu l'honneur de votre choix.

La conviction de mon insuffisance m'a causé bien des doutes auxquels j'aurais succombé si je n'avais été soutenu par cette pensée, que la justice et l'indulgence étant le partage des âmes d'élite et des esprits élevés, vous n'exigerez pas de votre nouveau collègue au delà de la limite de ses moyens; et qu'aujourd'hui, obligé de prendre la parole pour satisfaire à une loi imposée, par vos usages, indistinctement à tous les nouveaux élus, ni vous, ni ce public choisi qui nous honore de sa présence, vous n'attendrez pas d'un peintre, pour qui les études littéraires ont été, depuis sa sortie du collége, un faible accessoire de ses études artistiques, vous n'exigerez pas, dis-je, un discours d'orateur comme ceux que vous savez si bien faire, Messieurs, et que j'ai eu tant de plaisir à lire dans vos Annales. Vous me permettrez de vous présenter simplement quelques considérations sur l'enseignement du dessin et les diverses méthodes qui ont été prônées; sur les institutions que cet enseignement dans notre ville attend depuis longues années, et que nous espérons voir réaliser dans un avenir prochain.

L'étude du dessin a été primitivement réservée à ceux qui se destinaient à la pratique des arts, et à quelques heureux privilégiés de la fortune, qui cherchaient à se procurer ainsi une noble distraction, un honorable moyen d'occuper leurs loisirs, quelquefois aussi de conserver à la postérité le souvenir d'un grand fait historique.

Homère raconte que la reine d'Ithaque trompait ses ennuis, causés par l'absence indéfinie de son illustre époux, en traçant sur la toile, à l'aide de l'aiguille, des dessins, dont, par un ingénieux artifice, elle cherchait à prolonger l'exécution jusqu'au moment appelé de ses vœux les plus chers.

On conserve à Bayeux un monument historique du plus

grand intérêt, une tapisserie, sorte de frise de 210 pieds de longueur, représentant toute l'histoire de la conquête de l'Angleterre. Dans une longue série de scènes tracées avec de la laine, la reine Mathilde, femme du duc Guillaume, nous raconte toutes les péripéties de cet immense drame, et nous initie, avec une rare fidélité, aux armes, aux costumes, aux usages des Normands du XI[e] siècle.

Parmi les nombreuses galeries de Versailles, il en est une que l'on ne traverse pas sans émotion : c'est celle destinée à rappeler le souvenir et les traits des héros de la France. Un double intérêt arrête le visiteur devant une figure de marbre, naïve et inspirée : c'est l'image de l'héroïne de Domremy, l'ange tutélaire de Charles VII. L'auteur de cette figure est une jeune princesse du sang de nos rois, enlevée trop jeune aux arts et à l'affection de ceux qui avaient l'honneur de la connaître.

Des temps héroïques jusqu'à ceux plus rapprochés de nous, le dessin était un passe-temps précieux. Aujourd'hui, il n'est plus le privilége exclusif ni des artistes ni des gens inoccupés; il entre dans l'éducation de tous, et n'est plus considéré comme un art de pur agrément : il est devenu obligatoire dans les lycées comme dans les écoles primaires, et on l'exige pour l'entrée à toutes les écoles spéciales. On veut que l'officier du génie puisse compléter le résultat scientifique de ses calculs par un aspect pittoresque du pays qu'il est chargé d'explorer; l'officier de marine, destiné à visiter toutes les contrées du globe, aura aussi pour mission de faire connaître la physionomie des pays nouveaux qu'il découvre, des populations qui les habitent, des plantes qui les peuplent et les décorent... C'est que le dessin est un langage qui parle aux yeux, est souvent le complément de la parole, et sert à préciser, à rendre sensible une description. Combien de fois arrive-t-il au savant d'emprunter la main d'un dessinateur,

ou de se servir de son propre savoir, ce qui est plus sûr, pour mieux faire comprendre la forme de l'instrument dont il a conçu l'idée, pour exposer aux yeux l'image des astres dont il veut décrire l'apparence, en racontant leurs phases et leur course!

Le voyageur, toutes les fois qu'il en a le pouvoir, ne manque pas d'ajouter à ses rapports, si exacts, si minutieux, si intelligents qu'ils soient, un dessin, même un simple trait, pour les rendre plus intelligibles à celui qui les lit et n'a pas vu les lieux qu'il veut lui faire connaître.

Cette nécessité du dessin se manifeste surtout dans une foule de nos professions industrielles qui lui doivent la celébrité de leurs produits; toutes ces grandes usines d'où sortent nos admirables tissus de soie, nos tapisseries, nos étoffes peintes, nos meubles, nos bronzes, nos bijoux, si recherchés pour leur bon goût, leur forme et leur délicatesse, réclament des ouvriers qui soient un commencement d'artistes. Il fallait des écoles pour fournir un enseignement qui répondît à tant de besoins; aussi ceux qui se préoccupent de maintenir la suprématie de nos arts et de nos industries qui relèvent du dessin, se sont-ils empressés de créer partout des centres d'études artistiques, et beaucoup, étant appelés à enseigner, ont cherché des méthodes pour enseigner mieux et plus vite.

Le dessin étant l'image tracée sur une surface unie d'objets réels et en relief, avant de chercher à les reproduire et de vouloir interpréter la nature, il faut apprendre à la voir, à la comprendre, procéder avec mesure, exercer l'œil à distinguer, la main à reproduire des formes faciles à saisir, faciles à être copiées. On apprend à l'enfant d'abord à connaître ses lettres, à les assembler, puis à former des mots, avant de lui donner à lire de grands ouvrages. Celui qui prend soin de sa fraîche intelligence recherche, pour la faire épanouir, ce qui

est à sa portée, ce qui peut l'intéresser, l'amuser, donner de l'attrait à son étude, et la lui faire prendre pour un amusement; des phrases courtes qui lui représentent une idée, de petites histoires qui l'instruisent en piquant sa curiosité....

Pourquoi procéderait-on autrement dans l'enseignement du dessin? Pourquoi semer d'épines et de démonstrations arides une étude qui aura bien certainement son utilité dans l'avenir, mais qui est toujours essentiellement destinée à charmer? Un enfant peut-il avoir du goût à dessiner haut la main, jusqu'à ce qu'il ait atteint la précision d'un instrument de mathématiques, ces figures destinées à une autre science et à un autre âge, et que quelques-uns prétendent utile de lui imposer?.... Des lignes droites, des lignes courbes, des triangles et des cônes, des cylindres et des sphères? C'est un chemin bien détourné, bien aride, bien fait pour décourager et donner envie de s'arrêter au milieu de la route, et ôter l'espoir d'arriver jamais à ces sentiers fleuris où commence l'étude du pittoresque. Peine et ennuis inutiles! Il apprendra très bien à faire des lignes droites en copiant une maison, un château qui représente quelque chose à son imagination. — S'il cherche à reproduire une partie de figure qui lui plait, un œil, une bouche qui sourit, n'apprendra-t-il pas à tracer des lignes courbes de toute sorte?.... C'est d'ailleurs le dessin qu'il aime d'instinct.... Un enfant qui ne sait rien encore, s'il rencontre un crayon sous sa main, dessine toujours un château, une tête, un personnage; le tout avec des contours et des proportions très incorrects, mais retraçant une image à ses yeux.

S'il est utile de donner du charme à l'étude du dessin comme à toutes les études possibles, il est aussi nécessaire d'en écarter avec grand soin des difficultés qui pourraient, au début, en rebuter un grand nombre. On trace des pentes douces pour gravir les montagnes; en les suivant, le plus

grand nombre arrive au sommet sans avoir éprouvé de fatigue et presque toujours avant ceux qui, trop pressés ou mal renseignés, croyant prendre le chemin qui raccourcit, s'élancent à travers les pentes abruptes, cherchent à escalader des roches trop élevées pour être franchies, et quelquefois restent en chemin, découragés ou brisés par leur chute.

A quoi sert, disent d'autres chercheurs de nouveautés, de fatiguer un enfant à copier des images, des gravures? Cela les retarde : il faut les mettre du premier coup à voir et à reproduire la nature elle-même; et ils ont inventé des cubes, des solides de toutes sortes, des formes arrondies ou ovales, sortes de têtes sans traits et sans vie.... Ce procédé n'est pas plus divertissant que celui qui prescrit les triangles, les lignes droites ou courbes; de plus, il offre des difficultés qui fatiguent et découragent le plus grand nombre, et les obligent à revenir aux routes plus faciles et plus sûres.

Commencer par dessiner des détails avant d'aborder des ensembles, copier des dessins avant de s'essayer à reproduire des reliefs, c'est, j'en conviens, une vieille méthode; mais elle est d'un bon maître, et je ne crois pas que ses élèves s'en soient mal trouvés. Léonard de Vinci, au début de son Traité sur la peinture, dit à ses lecteurs :

« Si vous voulez acquérir une connaissance parfaite des » formes des choses, il faut que vous commenciez par le » détail de leurs parties et les prendre par ordre, sans passer » à la seconde avant d'avoir vu et bien pratiqué la première, » car autrement c'est un temps perdu ou pour le moins un » long retard aux études (1). »

Et plus loin :

« Le peintre doit premièrement s'habituer la main à imiter » des dessins de quelques bons maîtres; et après en avoir ac-

(1) Léonard de Vinci. *Traité de peinture*, ch. 3 et 12.

» quis la facilité, il doit, avec le conseil de celui qui le conduit,
» dessiner d'après des figures de relief de bonne manière... »

Changer la route, supprimer les débuts, on ne s'est pas arrêté là; d'autres ont encore pensé qu'il était nécessaire de renoncer à l'imitation patiente, consciencieuse, qui ne néglige aucun détail, parce que, disent-ils, cela rend la main timide, incertaine; à leur avis il faut acquérir de la hardiesse, une manière ferme et expéditive, même avant le savoir; excellent moyen pour enseigner aux enfants à commettre de grosses erreurs avec aplomb, à n'étudier que la surface des choses sans rien approfondir. Malheureusement, cette prétention de supprimer le temps dans le travail, comme on l'a supprimé pour les distances, a rencontré dans les régions où l'on fait les règlements un puissant patronage, et il est arrivé qu'on a voulu fixer un temps déterminé pour l'exécution de chaque ouvrage, sans tenir compte du tempérament de chacun, plus vif et plus prompt à saisir, ou plus facile à contenter et plus superficiel chez les uns; plus lent à voir, plus minutieux dans ses recherches, plus désireux d'exactitude chez tel autre.

Combien ce système, qui consiste à expédier tant de dessin à l'heure, est contraire aux préceptes du grand artiste dont je citais tout à l'heure quelques lignes!

« Quand vous voudrez profiter beaucoup et faire une bonne
» étude, ayez soin de ne dessiner jamais à la hâte ni à la
» légère.... »

» .... Ceux qui s'abandonnent à la pratique (à l'exécution
» facile) avant d'avoir acquis l'art de bien finir, ou pour
» mieux dire, avant la science, sont comme les matelots qui
» montent sur mer dans un vaisseau sans gouvernail et sans
» boussole ([1]).

([1]) Léonard de Vinci. *Traité de peinture*. ch. 18 et 23.

Messieurs, ces vieux préceptes ont fait leurs preuves. En attendant celles des nouveaux, n'est-il pas prudent de continuer à faire l'application des anciens à nos élèves des classes élémentaires?.... Lorsque, bien préparés, ils passeront à des études plus sérieuses, ils trouveront encore dans nos vieux maîtres, non seulement des exemples à suivre en étudiant leurs œuvres, mais aussi des leçons à méditer qu'ils pourront puiser dans leurs écrits. Cet enseignement, saisissant pour les yeux et pour l'esprit, les guidera dans une voie sûre, et saura les prémunir contre d'autres nouveautés qui seraient pour eux plus dangereuses s'ils se laissaient entraîner vers elles.

Depuis quelques années, une certaine tendance s'est manifestée, se couvrant d'un manteau toujours plein d'attraits pour les jeunes têtes. Sous prétexte de liberté, d'indépendance de l'idée, d'affranchissement de toute règle qui gêne et entrave le génie, il s'est trouvé des esprits qui ont prêché la révolte contre toute tradition, contre l'idéalisation de la forme; ils se sont insurgés contre les leçons de l'antiquité dont les divins artistes nous ont légué des chefs-d'œuvre d'une beauté si parfaite, créée avec tant d'art, qu'on serait tenté de supposer que leurs auteurs avaient constamment sous les yeux des modèles accomplis.... Il est vrai que leurs mœurs, leur climat, leurs coutumes, leur permettaient de vivre plus près de la nature, et d'une nature primitive et privilégiée que rien ne voilait à leurs yeux. Mais, plus pénétrés de l'idée d'une beauté accomplie que de l'absolue vérité, ils ne se contentaient pas de copier servilement les beaux modèles qu'ils avaient auprès d'eux : ils ajoutaient à leurs perfections en empruntant à d'autres celles qui pouvaient leur manquer, ou bien, comme Cicéron dit de Phidias modelant une statue de Jupiter ou de Minerve, « en cherchant au fond de leur âme » un certain type accompli de la beauté, sur lequel ils tenaient

» leurs regards attachés, et qui conduisait et leur art et leur » main (1). »

Raphaël, au dire de Vasari, étudiait constamment l'antique, et cette étude contribua singulièrement à perfectionner son dessin qu'avait déjà formé la contemplation des meilleurs ouvrages de son temps. Comme les grands sculpteurs de la Grèce, auxquels il demandait sans cesse des leçons, il pensait que le but de l'art est de tendre toujours à s'élever dans des régions plus sublimes de beauté et de poésie, et sa mission de représenter la nature noble et élevée comme Dieu l'a créée, et non avec les imperfections qu'elle doit à ses vices ou à sa misère. Il avait coutume de dire « qu'un peintre n'était pas dans la nécessité de représenter la nature telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être (2). »

Il cherchait aussi dans son âme lorsque, ayant à peindre sa Galathée, il disait : « Pour peindre une belle, il faudrait » en avoir plusieurs sous les yeux..... Mais ayant si peu de » beaux modèles, j'opère d'après une certaine idée qui se » présente à mon esprit (3). »

Chez les grands artistes des beaux siècles de la peinture en Italie, comme chez les grands sculpteurs de la Grèce, c'est l'idée du beau qui domine aussi bien dans leurs œuvres que dans leurs écrits; et cet élan de leur âme vers la perfection d'une beauté prise dans la nature qu'ils avaient sous les yeux, mais idéalisée par une imagination que ses rêves tendaient toujours à élever, était partagé par les philosophes et les écrivains de ces époques prédestinées à l'intelligence.

Platon avait dit :

« Le beau est la splendeur du vrai.... » Et voici l'opinion de Pline, parlant des ouvrages de l'art :

(1) Cicéron. De l'*Orateur*.
(2) Ferdinand Zuccharo. *Lettre pittoresque,* t. VI, p. 213.
(3) Lettre de Raphaël à Balthazar Castiglione.

« Pour l'instruction d'un jeune homme qui montre cette » aptitude, je conseillerais de lui faire lire les plus beaux » endroits des anciens et des modernes, surtout les belles » tirades des poètes; cette lecture, en excitant une douce » émotion dans l'âme, prépare les voies à la contemplation » du beau en général et mène à la perfection. »

Mais les leçons de ces grands maîtres dans l'art de sculpter et de peindre, de penser et d'écrire, n'ont plus cours chez les apôtres de la liberté dans nos arts. Pour être vrai et naïf, il faut représenter la nature comme elle passe dans la rue, sans choix ni discernement, parce que tout ce qui existe est vrai; pour trouver la poésie, ce n'est plus en élevant les yeux vers les régions éthérées qu'il faut l'aller chercher, mais en les baissant sur la terre, dans un milieu où l'on peut, sans aucun doute, rencontrer des sujets de pitié et d'attendrissement, mais où la poésie n'habita jamais.

Et cette révolte contre un enseignement respecté et admiré pendant tant de siècles, c'est au nom du progrès qu'elle a été prêchée!.... Le progrès!.... mot magique qui électrise les âmes ardentes!.... Mais s'il est une étoile lumineuse pour quelques-uns qui marchent d'un pas ferme, guidés par elle, à de nouvelles et incontestables conquêtes, il est aussi un feu-follet pour quelques autres qui s'égarent à sa poursuite et se noient dans les fondrières où il les attire.

Ces nouvelles théories, appuyées d'un vrai talent d'exécution, d'une couleur forte et quelquefois magique, ont fait des prosélytes, ont ébranlé des convictions, mais elles s'useront à lutter contre les vérités éternelles enseignées par nos vieux maîtres. En attendant, il faut faire ses efforts pour prémunir nos jeunes aspirants à l'art de peindre contre le doute qui pourrait les saisir, et les guider sans cesse dans les voies de ces astres rayonnants qui ont fait la gloire de la Grèce et de l'Italie.

Pour marcher dans cette voie, il faudrait élever l'enseignement artistique et le niveau des études à la hauteur qu'ils devraient avoir dans notre chère cité, dont nous constatons avec orgueil l'aptitude pour toutes les choses qui tiennent à l'intelligence.

Il serait utile de créer une école de beaux-arts, où la sculpture, la peinture et l'architecture, ces trois sœurs qui se tiennent toujours par la main et se prêtent un mutuel appui, seraient également consignées; presque tous les grands artistes des temps passés unissaient à leur spécialité des connaissances quelquefois égales dans les autres parties de l'art.

Raphaël, qui décorait les salles du Vatican de ses admirables compositions, l'école d'Athènes, la dispute du Saint-Sacrement, l'incendie du Bourg, succéda à Bramante pour continuer l'érection de la grande basilique de Saint-Pierre, et devint le directeur des grands travaux que faisait exécuter le pape Jules II.

Michel-Ange sculptait le tombeau des Médicis et le Moyse, peignait dans la chapelle Sixtine son étonnante page du jugement dernier, et embellissait Florence, sa patrie, d'une foule de palais.

Léonard de Vinci était tour à tour peintre, architecte, ingénieur et poète....

Unissons les trois sœurs dans l'enseignement de notre école, et donnons à nos jeunes élèves, par l'institution de cours spéciaux, les connaissances essentielles qui sont les sources principales de l'art du dessin.

En première ligne, enseignons-leur l'anatomie, cette étude indispensable à la connaissance des formes du corps, étude que Michel-Ange ne cessait de recommander à ses élèves, et qu'il pratiqua lui-même avec une opiniâtre persévérance; puis la perspective, cette science mathématique qui apprend

à donner aux objets la proportion exacte qu'ils doivent avoir suivant le plan qu'ils occupent dans le tableau.

Ce n'est pas tout : à côté de la théorie, à côté du précepte, il faut l'exemple. La création d'une telle école demande un complément, un Musée dans lequel on puisse abriter convenablement les belles toiles que la ville possède déjà et qu'elle augmentera certainement un jour, et réunir en aussi grand nombre que possible de bons moulages des plus belles sculptures de l'antiquité, trésors de l'art que depuis des siècles on étudie avec vénération comme des leçons tombées du ciel.

Voilà ce qui manque à notre enseignement artistique et ce dont il faudrait le doter pour l'honneur de notre belle cité, pour la satisfaction de tous, pour l'utilité d'un grand nombre.

Ici, Messieurs, j'éprouve un regret. Comme, il y a quelques années, notre honorable collègue M. Lespiault, gémissait de ne pas trouver dans sa patrie d'adoption un Observatoire et des institutions favorables aux études astronomiques, à la hauteur de celles qui existent dans d'autres villes de France, comme lui j'ai le chagrin, et.... un peu la confusion aussi, d'être obligé de convenir que pour les études artistiques nous sommes bien en arrière de Lyon, de Strasbourg, de Lille, de Nantes, même des villes plus secondaires. Notre école de dessin, fondée au commencement de ce siècle par un homme de cœur et de talent qui fut votre collègue à cette Académie, Pierre Lacour, est restée stationnaire et son organisation aussi simple qu'au premier jour. D'où vient cette infériorité dans les institutions, quand nous marchons les égaux de bien d'autres pour les produits moraux de notre sol? Serait-ce donc que l'on se fie à sa fécondité? et parce qu'il a donné le jour à de grands moralistes comme Montaigne et Montesquieu, à des orateurs comme les Ravez, les Martignac, les Dufaure,

à des artistes comme les Alaux, Gassies, Monvoisin, Brascassat, Dauzats, Dias, Rosa Bonheur et bien d'autres, se croit-on dispensé d'aider à cette production d'hommes de génie et de talent qui honorent leur patrie?.... Je ne crois pas, Messieurs, qu'il y ait intention, et je suis loin d'accuser mon pays d'indifférence, de même que je repousse avec une entière conviction le reproche qu'on lui adresse quelquefois de se laisser absorber par les préoccupations du négoce.... Je ne puis oublier que c'est à l'initiative d'honorables négociants de notre ville que nous devons la fondation de la Société des Amis des Arts, dont les expositions répandent de plus en plus le goût et le culte de la peinture. Leur zèle désintéressé, leurs efforts persévérants, leur activité que rien ne décourage, la maintient toujours aussi florissante.

Pourquoi donc sommes-nous les derniers à mettre notre école au niveau des besoins de l'époque?.... C'est peut-être une fatalité, que le zèle éclairé, actif, persévérant, de l'administration qui dirige les affaires de notre ville saura, j'espère, conjurer ([1]). J'en ai la conviction, dans un avenir désormais prochain, nous aurons une École des beaux-arts pour nos études artistiques, un Musée qui réunira la sculpture à nos collections de tableaux, et aussi un monument pour les observations astronomiques.... Notre chère cité saura reprendre le rang qu'elle aurait dû toujours avoir, et donnera complète satisfaction aux aspirations de ses artistes comme à celles de ses savants.

([1]) Cet espoir est d'autant mieux fondé, que, dans sa séance du 4 mars 1864, le maire, dès le début de sa carrière administrative, proposait au Conseil la construction d'un Musée et d'une École des beaux-arts, et traçait le programme dont nous avons parlé plus haut.

Réponse de M. LEFRANC, Président, au Récipiendaire

MONSIEUR LE RÉCIPIENDAIRE,

J'aurais désiré pour vous, comme pour l'auditoire, que celui qui doit porter la parole au nom de l'Académie fût un de nos artistes distingués, compétent pour apprécier vos titres autrement qu'avec une sympathie sincère. Le mérite de votre discours aurait mieux paru dans une réponse digne de lui. Mais les circonstances en ont décidé autrement. Quoique notre république des lettres soit régie par les plus aimables lois, elle n'exclut pas cependant toujours une certaine ironie, d'autant plus piquante que c'est le hasard qui la fait naître. Ainsi, c'est un peintre qui fait son entrée dans l'Académie, et c'est un métaphysicien qui le reçoit. Jusqu'ici encore, il n'y a rien de bien étonnant : les beaux-arts et la philosophie n'ont pas de peine à s'entendre, et Socrate n'est pas le seul qui les ait vus vivre en bon accord. Mais vous avez fait un savant discours sur l'enseignement du dessin, considéré comme fondement des arts plastiques, et l'homme qui doit y répondre n'a de cette science que le plaisir de la louer dans autrui. La crainte d'aventurer mon jugement me retiendra malgré moi bien en-deçà de mon estime pour vos talents. Heureusement que la compétence de l'Académie et de notre auditoire a déjà suppléé à la mienne, et vous a rendu le digne témoignage auquel je m'associe avec une parfaite cordialité.

Votre présence au milieu de nous, Monsieur Gué, atteste les libérales intentions de l'Académie. Vouée à l'avancement de la pensée humaine dans les arts comme dans les sciences, elle a voulu joindre au jury qu'elle institue à cet effet l'au-

torité d'un savoir spécial qui éclairât ses décisions. Vos ouvrages comme peintre nous garantissent vos jugements comme critique. Les artistes en seront mieux encouragés, et l'Académie sera plus confiante encore à suivre son empressement naturel à favoriser leurs progrès.

Ces motifs, qui ont déterminé votre élection, se trouvent pleinement confirmés par les considérations judicieuses que nous venons d'entendre sur les beaux-arts en général, et particulièrement sur le dessin, qui leur sert d'introduction commune.

Trois idées qui n'en font qu'une dominent votre discours : 1° la nécessité du dessin pour tous les arts; 2° l'importance souveraine de l'idéal, qui montre le but et donne la force d'y atteindre; 3° l'utilité d'une école des beaux-arts qui mît la cité bordelaise à la hauteur du rang qu'elle occupe dans l'ensemble des intérêts et des activités ouvertes à son avenir.

Vous commencez par mettre dans la main de l'artiste, peintre, sculpteur ou architecte, comme dans celle du savant, ingénieur ou géographe, l'instrument le plus indispensable, le dessin, qui reproduit les formes précises des objets. L'image fidèle des choses que la nature offre à nos yeux est, en effet, la base commune sur laquelle s'appuient tous les arts qui ont pour but de reproduire les œuvres de la création ou de les perfectionner, soit que ces arts relèvent principalement de l'imagination, soit qu'ils appartiennent à la raison exacte. Nous ne pouvons qu'applaudir à une thèse qui trouverait les mêmes échos dans les écoles des beaux-arts et dans les ateliers de Rheims ou de Mulhouse, de Lyon ou de Paris.

De même que la précision et la pureté du dessin ont permis à Léonard de Vinci, à Michel-Ange et à Raphaël d'exprimer un nouvel idéal dans des formes dignes de lui, de même la science des lignes dans la perfection de son tracé a fourni

au génie français le moyen de marquer toutes les industries modernes de l'empreinte du goût, qui les relève de leur ancienne servitude et les restitue à la libéralité de la pensée.

Venant ensuite à l'enseignement de cet art nécessaire, vous y distinguez deux choses qu'il serait également funeste de séparer et de confondre : je veux dire les procédés et les principes, ou encore la partie technique et l'inspiration. Les vrais artistes font marcher de front la sûreté dans l'exécution et la vérité dans l'idéal. De ces deux choses, l'enseignement ne peut formuler en leçons que les procédés techniques. L'idéal et l'inspiration manquent de contours arrêtés qui puissent devenir l'objet d'une exposition didactique. Cependant, des doctrines saines sur le but de l'art, soutenues par l'étude des modèles, ont une efficacité certaine pour faire éclore le génie, quand il existe.

Je ne veux pas, Monsieur le Récipiendaire, gâter par mes réflexions le plaisir que nous avons eu à vous entendre parler en maître des procédés de votre art. Je m'attacherai particulièrement à la partie de votre discours qui traite de l'idéal, c'est à dire de la fin en vertu de laquelle l'art existe. Je le fais d'autant plus volontiers, qu'ici l'âme humaine est directement en jeu, puisqu'il s'agit des spectacles capables de l'émouvoir. Le marbre et la toile par eux-mêmes ne peuvent rien sur notre cœur; les lignes qu'on y trace et les couleurs qu'on y distribue nous trouveraient indifférents, s'il ne régnait entre notre pensée et cette ordonnance extérieure une affinité secrète, une vertu d'éveiller en nous quelque type de perfection supérieur à la matière.

Ce type de beauté, de bonté, d'excellence en tout genre, qu'on nomme *idéal,* quel est-il, d'où vient-il?

Vous nous l'avez laissé entrevoir dans l'antiquité, et vous nous avez montré les cités italiennes au moyen-âge ressai-

sissant par degrés les éléments de ce rayon éclipsé. Nos traditions esthétiques nous représentent l'art moderne comme une renaissance de l'art ancien. Mais ce que nous nommons *renaissance* n'est-il rien de plus qu'une réapparition du génie de Rome et de la Grèce? L'idéal, qui s'est montré au XIVe et au XVe siècle avec Dante et Michel-Ange, n'a-t-il fait que descendre de l'Acropole d'Athènes, pour venir prendre place dans la Divine Comédie et à la voûte de la chapelle Sixtine? Quand la pensée humaine a péri sous une forme, peut-elle renaître sous une autre, sans qu'il y ait autour d'elle, dans l'ensemble des forces actuelles, vivantes et agissantes, un nouveau principe qui la stimule et qui l'éveille? Rappelons-nous les manifestations de la beauté qui ont pris place successivement dans la religion des peuples.

La Grèce, la première, a fait passer devant le regard des hommes une grande image de la pensée. L'idéal qu'elle a conçu s'est assis dans les splendeurs de l'Olympe, parmi les dieux couronnés d'une sérénité inaltérable. Il a étendu ses reflets sur la race héroïque des Hellènes, dont les citoyens, maîtres d'eux-mêmes, ne se sont point distingués sensiblement de leurs divins ancêtres. La pensée libre a imprimé à ses œuvres le sceau de la souveraine majesté. L'admiration des siècles s'est arrêtée devant tant d'indépendance, tant de grâce et tant de noblesse. Jamais la nature humaine ne s'était montrée sous des traits si dignes. Cependant, sous ce calme pur, on voudrait plus d'émotion. L'art grec passe au dessus des abîmes de la conscience sans y descendre. Il s'est complu dans la gloire des forts; mais les étoiles de son beau ciel ont peu souri à l'humilité. Le travail libre lui a manqué pour relever le foyer déchu. Trop souvent ses vertus civiques ont été des feux jaloux, et l'amour sanctifiant de l'humanité n'a jeté dans ses inspirations que de rares éclairs. Un long soupir dédaigné appelait une grandeur qui n'était point celle

du Parthénon et de l'Olympe. Un nouveau type de beauté était marqué dans la conscience, et le regard des peuples cherchait à l'horizon de plus pures clartés.

Un souffle du matin apporta au lac de Génésareth les accents d'un cœur nouveau : le désert et les montagnes de la Judée en tressaillirent, et la cité de David reçut la visite du soir. A la vue de la plus grande destinée de l'histoire, accomplie à trente-trois ans sur un gibet, les entrailles de l'humanité se sont déchirées : une source d'inspiration immortelle a jailli d'une suprême douleur. Tandis que le poète antique, tourné vers le triste appareil, se courbe mélancoliquement sous l'arrêt irrévocable qui emporte les espérances de la vie tombées comme l'herbe des champs, le poète nouveau, dans cette majesté anéantie, salue avec enthousiasme le relèvement qui s'élance de la mort à la victoire.

L'idéal né de la croix ajoute à la calme pureté de la beauté grecque les tendresses d'une âme qui se donne sans partage, et le profond respect de conscience recueillie sous le regard de Dieu. Par ces seuls traits, l'art est renouvelé dans tous ses caractères. Ce qu'il s'agit maintenant de reproduire, ce n'est plus seulement la correction des formes de la nature, c'est encore et avant tout la vie morale, qui porte le plus haut témoignage du créateur.

Quand, après des siècles de décadence et de douloureuse assimilation, les ateliers de l'Italie prennent une activité inaccoutumée; quand tout à coup les visages des artistes s'illuminent, et que les maîtres et les disciples se mettent à rivaliser de chefs-d'œuvre, gardez-vous de croire que leurs yeux ne se soient arrêtés que sur les plâtres de Rome et d'Athènes. Voyez cet adolescent penché sur la pieuse palette du Pérugin, combinant l'élégance athénienne venue de Florence et les mystiques aspirations de l'Ombrie : au moment où la Vénus de Gnide et la Minerve du Parthénon lui ont

apparu, au dessus de ces images son esprit contemplait déjà une autre beauté, le visage de Béatrix, que l'antiquité ne connut jamais, et c'est cette vision qui va animer les loges du Vatican et qui resplendira sur le Thabor dans un rayon transfiguré.

Le mouvement qui a transporté les imaginations de cet âge est déjà loin de nous. Nous ne savons plus voir les objets avec le cœur. Étrangers au sentiment intime qui réclame une si large part dans les œuvres de l'esthétique moderne, nous bornons trop notre attention à l'étude des formes, où se retrouve plus sensiblement marquée l'empreinte antique: la spiritualité du type chrétien échappe à nos yeux.

Je touche, Monsieur Gué, à vos réflexions sur une cause de décadence dans certaines écoles contemporaines. Je veux parler du réalisme. Ici encore, vous avez rappelé les vrais principes. Dans la fleur de la jeunesse de l'art, tout est pur, tout est rapide, tout est discret; l'inspiration abonde, une ligne est une idée, une couleur, une émotion, et l'art mesure ses effets à l'intérêt que l'âme y prend. Dans sa vieillesse, les procédés techniques prodiguent leurs moyens; tous les spectacles sont rendus avec leurs détails et la même fidélité, parce que ce n'est point le cœur qui y assiste; on dit tout indifféremment, n'ayant rien d'intime, rien de naïf et de profond à exprimer.

Il faut se garder des impressions que font naître certaines qualités des arts dans les siècles de décadence. Comme le déclin du jour a son charme, l'idéal qui tombe a des reflets séduisants. Il règne alors dans les âmes malades une mélancolique langueur, plus attachante que la santé même. Mais il faut savoir distinguer dans la mélancolie entre la tristesse profonde, qui naît des mystères de la conscience, et la pusillanimité d'une âme qui s'abandonne elle-même et se dérobe à sa responsabilité. Quand cette défaillance atteint l'artiste, il devient impuissant à concevoir l'idéal et à l'exprimer

C'est alors qu'il tourne au réalisme. Il a encore des yeux pour voir ce qui apparaît; mais il n'a plus de cœur pour sentir la vie qui se tient cachée dans la conscience; il songe à faire de l'art pour l'art; cela signifie qu'il demande à la science ses procédés techniques, pour reproduire indifféremment tout ce qui frappe ses yeux, oubliant que la science et l'art sont deux choses qui, sans s'exclure, ne se confondent jamais.

Après nous avoir entretenus du but même de l'art dans l'idéal, Monsieur le Récipiendaire, il était naturel d'appeler notre attention sur les moyens de préparer l'artiste à le réaliser. Ici, l'ordre logique des idées s'accordait avec votre patriotisme. Votre amour de l'art ne vous laisse point indifférent aux gloires de cette chère cité. Elle a beaucoup fait dans toutes les voies de l'activité de l'esprit. Mais la loi du progrès défend de s'arrêter : elle exige que les grands fassent de grandes choses, et que l'on se surpasse toujours soi-même. Confiant dans la sympathie de votre auditoire, sûr d'être entendu d'une édilité intelligente qui n'a pas besoin qu'on la stimule dans les nobles entreprises, vous avez émis un vœu pour la fondation d'une école des beaux-arts à Bordeaux ([1]).

Vous êtes convaincu que la création de centres intellectuels en province est une des nécessités de l'avenir. Le mouvement social qui nous agglomère serait une calamité, s'il avait pour effet de grouper les peuples dans les capitales séparées par des solitudes intellectuelles, comme les anciens bourgs de la Germanie par des déserts. A quarante millions de Français, il faut plus d'une ville où l'on ait du goût. S'il est juste d'honorer les supériorités de la capitale, quand elles sont de

([1]) Déjà M. Brochon, maire de Bordeaux, il y a quelques années, dans un Rapport au Conseil municipal, avait formulé le projet de la création d'une école des beaux-arts à Bordeaux.

bon aloi, il ne l'est pas moins que notre raison nous appartienne, et que notre jugement ne soit pas l'affaire d'autrui.

Qui empêcherait Bordeaux de se mesurer directement avec les grands maîtres? N'est-il pas d'un sang qui soutienne l'émulation de l'histoire? A côté de ses illustrations dans les lettres, la politique et la jurisprudence, ne compte-t-il pas des artistes éminents? Dans l'énumération de nos gloires esthétiques, vous seul, Monsieur le Récipiendaire, aviez le droit de taire un nom regretté, celui de Gué, devenu maître après avoir été le disciple affectionné de cette École bordelaise, d'où sont sortis tant d'artistes, dont les noms marqueront dans les annales de l'art. Notre cité, sur les bords de son beau fleuve, recueillerait de généreuses pensées, et contemplerait de nobles ouvrages, comme Athènes, penchée sur l'Ilissus, quand elle écoutait les entretiens de Phèdre et de Socrate sur la beauté, dont Ictinus, Phidias et Parrhasius lui reproduisaient partout la divine image.

Supposons pour un moment, Monsieur le Récipiendaire, que la future fille du génie bordelais soit déjà née. Vous en êtes le parrain. Permettrez-vous à la Philosophie d'en être la marraine? Elle ne figurerait d'ailleurs au baptême que comme les fées de nos vieux contes. Elle y jouerait même un rôle moins important, plus en harmonie avec le déchet que ces vieilles filles ont subi dans nos imaginations positives. Tandis que les fées d'autrefois faisaient un don au nouveau-né en se retirant, la Philosophie, plus modeste, lui ferait un simple souhait. Au cœur qui commence à battre, elle souhaiterait le souffle du bien, capable de conduire vers les belles et grandes choses le jeune crayon docile aux lois de l'anatomie et de la perspective.

L'artiste vit de son inspiration, et, s'il a reçu le don du génie, c'est là qu'il peut conquérir légitimement la gloire. Les encouragements dignes de lui sont ceux qui favorisent

sa vocation divine. Ce qui tendrait à l'entraîner hors de ses voies naturelles lui serait, non un secours, mais une douloureuse épreuve. Cette règle ne diminue point le mérite des illustres Mécènes; mais elle ne souffre point qu'on le surfasse : elle bannit les serviles mensonges et proportionne l'hommage à la vérité. Il faut s'attendre à voir pâlir certaines auréoles usurpées; mais la reconnaissance des peuples n'appartient qu'à la justice. On ne dénigre pas Laurent-le-Magnifique, quand on dit qu'il laissa aux étrangers le soin d'honorer les pinceaux de Léonard de Vinci et du Pérugin, et qu'il n'employa qu'à illustrer sa maison tous les trésors de Florence. La mémoire de son fils Léon X, qui donna son nom à son siècle, n'est point calomniée par qui l'accuse d'avoir, au milieu de grandes libéralités pour les arts, commis un déni de justice contre le génie de Michel-Ange, son protégé. Le grand artiste lui demandant un mausolée patriotique pour le Dante, recevait pour réponse l'ordre d'aller travailler au tombeau de Pierre de Médicis. Qu'on ne dise pas que le but de l'ouvrage est indifférent à l'artiste. Michel-Ange portait dans sa poitrine le cœur d'un grand citoyen, qui avait compris celui du poète, et il n'était point permis à qui prodiguait l'or dans tous les fastes de la mythologie païenne, de laisser dans l'ombre la première gloire de l'Italie chrétienne, et de faire retomber sur l'âme du noble sculpteur une larme amère comme l'ingratitude de la patrie.

Nous sommes convaincus que les protecteurs des lettres et des arts s'honorent plus encore par la liberté qu'ils leur laissent que par l'or qu'ils leur dispensent. Dans le concert des talents qui s'élèvent au sein des États, les voix austères sont celles qui portent le plus haut le témoignage de leur gloire, quand on a le courage de les entendre. Quel plus beau spectacle à contempler que le fier essor du génie qui ne relève que de son inspiration! Heureux ceux qui sont assis

dans les conseils des peuples, quand ils ont l'intelligence de leur renommée, et qu'ils estiment les dons du ciel à leur juste prix, alors que Dieu leur envoie le plus grand honneur : la visite de la liberté!

Souhaitons à la future école des beaux-arts ce qui donne l'immortalité : à ses disciples, avec le respect des grands maîtres, des âmes libres et des inspirations originales. Nous savons déjà que ses Mécènes auront la magnanimité qui mesure ses bienfaits à l'indépendance des caractères et à l'essor des vraies vocations.

Votre libérale initiative, Monsieur le Récipiendaire, ne restera point un vœu stérile. Il en est d'une noble pensée comme de la rosée que le ciel envoie, et qui ne retourne point au lieu d'où elle vient sans avoir fécondé quelque bonne semence. La terre qui reçoit le germe que vous avez jeté en passant en fera sortir tôt ou tard un fruit précieux. L'Académie s'associe à ce patriotique espoir. Faisant sa joie de tout progrès de la raison et du goût publics, elle placera au premier rang de vos titres à sa reconnaissance les efforts que vous aurez pu faire pour accroître l'héritage esthétique de cette intelligente cité.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

Présidence de M. LEFRANC.

Le 14 mars 1867, l'Académie a tenu sa Séance publique annuelle, en présence d'un nombreux et brillant auditoire, où l'on remarquait au premier rang M. le Premier Président et M. le Procureur général de la Cour impériale de Bordeaux.

M. le Président a ouvert la séance par un discours sur *les Nouvelles écoles philosophiques.*

M. Roux, Secrétaire général, a lu ensuite son Rapport sur les travaux de MM. les Académiciens, pendant l'année 1866, sur le résultat des Concours ouverts, pour cette même année, par l'Académie, et sur le mérite des œuvres diverses qu'elle allait honorer de ses récompenses.

Cette lecture a été suivie de la Distribution des Prix, dans l'ordre où ils avaient été annoncés par le Rapport.

La fête académique a été, comme toujours, favorisée des marques fréquentes de l'intérêt et de la sympathie d'un public ami des Lettres et avide des nobles plaisirs de la pensée.

Discours de M. LEFRANC, Président.

MESSIEURS,

Jamais, mieux qu'aujourd'hui, je n'ai compris la sagesse de cette maxime des Orientaux : « Le silence est d'or. » Pourquoi faut-il que ce soit au moment où la parole est un devoir? Si les usages de la Compagnie m'y avaient autorisé, je me serais empressé de donner immédiatement la parole à notre éloquent Secrétaire général; car les bonnes nouvelles ne s'apprennent jamais trop tôt, et nous y aurions tous gagné. Mais les traditions académiques m'attachent au rivage, c'est à dire à la nécessité d'un discours. Il faut d'abord choisir un sujet, et ce n'est pas la moindre difficulté de la tâche. Pourquoi ne ferais-je pas comme mes prédécesseurs qui, pour la plupart, ont traité des questions prises dans la spécialité et les convenances de leurs travaux? Le problème ainsi serait résolu sans effort, et je n'aurais pas pour cela encouru le reproche de suivre la mode de tant de littérateurs du jour, plus habiles à prendre qu'à trouver, dont le savoir consiste à changer les étiquettes des richesses des autres, qu'ils pillent sans merci.

Prochainement, le génie de l'homme va se donner le spectacle de toutes les richesses de son activité. Pour que rien n'y manquât, on a voulu que l'esprit y reçût satisfaction comme le bien-être. Aux œuvres de l'industrie on a joint celles de l'imagination et de la science. Il n'est pas jusqu'aux sciences morales qu'on n'ait voulu faire participer à cette libéralité. Ce n'est pas nous qui convierons l'ancienne philosophie à se montrer à l'Exposition nouvelle, — non que nous

rougissions de ce qu'elle a fait, — mais la marque de ses ouvrages n'est pas pour toutes sortes de visiteurs. Les foules qui vont se presser dans les splendides palais n'ont guère la curiosité des premiers principes. Si on le trouve bon, la métaphysique ne paraîtra pas. Peu habituée au grand air, elle restera dans son recueillement avec l'intimité de quelques amis.

Il n'en est pas de même des théories nouvelles : elles aiment la circulation et le grand bruit. Une Exposition universelle va au-devant de leur soif de renommée. Entrant dans la pensée qui a présidé à l'Exposition pour la partie des sciences, ne pourrions-nous pas, ici même, tracer rapidement le catalogue des nouveautés philosophiques les mieux faites pour piquer la curiosité d'un grand public, et qui figureraient avec avantage à la grande exhibition? Quand nous parlons de *nouveautés,* nous voulons simplement dire qu'elles sont plus jeunes que le bon sens, auquel elles se substituent avec éclat. Autrement, elles pourraient bien remonter au temps d'Héraclite et d'Épicure, ce qui est encore une nouveauté pour les archéologues. Quelques traits nous suffiront pour caractériser chacune d'elles. Nous savons que la vogue n'est point une garantie de vérité, moins encore en philosophie que partout ailleurs; mais elle est un indice du courant de l'esprit public, qui a aussi son intérêt, puisque, après tout, ce sont les destinées de l'humanité qu'il emporte partiellement avec lui, sinon pour toujours, du moins pour les générations contemporaines. Notre discrétion ne mettra sur les produits exposés que des étiquettes qui en fassent connaître la qualité, sans trahir le nom des producteurs. Le nom, ici, ne fait rien à la chose. La critique qui a désintéressé les personnes dans la discussion en est plus libre de n'obéir qu'à la vérité sans exagération ni réticence.

Nous nous attendons à un reproche qui pourtant est immé-

rité. On va dire que nous n'aimons pas notre siècle, dont nous admirons si peu les inventions les plus acclamées. Nul cependant plus que nous n'est convaincu qu'on doit être de son temps comme de son pays. Dieu, à notre naissance, nous a donné une double patrie : dans le temps et dans l'espace. Il ne nous est pas plus permis de maudire notre époque que le pays qui nous a élevés. Mais il ne faut rien exagérer, pas même le devoir. L'amour de la patrie politique ne nous oblige point à croire que tout y soit pour le mieux, et que nos citoyens soient sans défaut. Ceux-là même qui nous gouvernent nous donnent l'exemple de l'estime discrète qu'ils font de nous en nous mesurant la liberté. L'amour du temps où nous vivons ne nous impose pas non plus l'enthousiasme pour tout ce qui s'y fait. On peut être de son siècle sans être pour cela de toutes ses fantaisies. Le plus sage est d'en user avec lui comme avec un ami, à qui nous disons la vérité, et qui nous la rend.

Entrons de suite dans notre sujet en commençant par l'Allemagne. A tout seigneur tout honneur. La philosophie allemande tient une grande place dans les préoccupations de nos penseurs. Est-ce un bien? est-ce un mal? Il se pourrait que ce fût l'un et l'autre, selon les points de vue et les résultats. Les peuples gagnent incontestablement à l'échange des idées comme à celui des intérêts; mais c'est à condition que chacun d'eux n'emprunte que pour accroître son propre trésor. Au XVI[e] siècle, la France se faisait italienne dans les arts. Elle a gagné à cela le renouvellement de son alliance avec l'antiquité grecque et romaine. La vogue italienne n'a pourtant pas été sans développer chez elle bien des habitudes frivoles et des prétentions au bel esprit. Au XVIII[e] siècle nous étions Anglais. Ce commerce avec une politique libre nous a valu l'*Esprit des Lois*. Le triomphe des méthodes de Newton a suivi; mais la réaction dans ce sens nous a

trop éloignés des voies de Descartes, où la science a dû revenir, du moins en partie. Au XVII[e] siècle, nous avons été nous-mêmes, et nous n'y avons pas trop perdu; ou si nous y avons perdu quelque chose, c'est ce dont nous nous sommes dépouillés de nos propres mains pour enrichir les nations voisines. Mais passons sur cette ombre au tableau. Notre siècle est tourné vers l'Allemagne, et notre science devient germanique. Sans doute on peut emprunter beaucoup à des chercheurs patients et forts. Seulement, il ne faudrait pas prendre de toutes mains. C'est le lieu de discerner entre les esprits. La lourdeur n'est pas la solidité, pas plus que l'entassement des connaissances n'est le savoir, ou l'obscurité la profondeur. Depuis bientôt une moitié de siècle, notre philosophie se débat au milieu d'idées exotiques, que personne ne définit de la même manière, et d'où l'on tire les conclusions les plus opposées. On ne s'entend plus ni sur l'âme, ni sur Dieu, ni sur la vérité, ni sur la liberté, ni sur le devoir. Il serait pourtant regrettable que l'esprit français perdît le sens net qui le distinguait, et la prudence d'allure que la discipline de Descartes lui avait donnée. La clarté est la loyauté de notre pensée, l'honneur de notre langue, et l'ornement de notre savoir. C'est sur l'authenticité de ce titre que nos idées ont parcouru le monde. Quiconque cache une équivoque sous les voiles de son discours nuit à notre circulation fiduciaire, et porte atteinte à notre considération dans le commerce de tous les peuples.

Le respect que nous devons à notre génie national nous impose le devoir, en nous mettant à l'école des Allemands, de nous demander d'abord s'ils n'ignorent jamais rien de tant de choses qu'ils affirment, et si même ils savent toujours bien où ils en sont de ce qu'ils ont appris. Il ne serait pas non plus sans propos de voir au juste ce que nous avons gagné à notre nouvelle patrie philosophique. Il ne faut pas

parler de Kant; sa critique n'est qu'une des faces de la méthode cartésienne, avec une vigueur d'analyse nouvelle. Pour en recueillir les fruits, nous pouvions rester Français. L'effet le plus clair des enseignements du philosophe de Königsberg est de nous avoir rendus un peu plus sceptiques. Sur ce point, les leçons que nous avions reçues chez nous nous auraient suffi.

Des mains de Kant, nous passons en celles de Fichte, Schelling et Hegel. Les nouveaux maîtres ont fait merveille. Le bon sens a été relégué dans la vulgarité, et l'humble logique, qui avait jusqu'à ce jour gouverné les timides esprits, s'est retirée devant la spéculation trascendante. Nous ne sommes plus les hommes d'autrefois. Nous avons reçu les honneurs divins, non point la vaine apothéose des Césars, mais la pleine investiture de tous les attributs de la divinité, avec sa nature infinie. N'allez pas crier à l'exagération. Souvenez-vous que nous n'en sommes plus à la vieille manière de raisonner. Ici, tout doit être pris au pied de la lettre. Chose étrange! de la spéculation trascendante, peu faite pour devenir une ambition française, la divinité de l'homme est le dogme qui a conquis parmi nous la plus rapide et la plus enthousiaste popularité. Le régime démocratique ne rend point insensible aux grands honneurs. On y ramasse encore les couronnes, et le plébéien n'hésite pas un instant à poser fièrement sur son front le diadème éternel, que le Maître des siècles est déclaré impuissant à porter. Ce n'est pas que la nouvelle majesté soit toujours sereine. Son immensité contient moins de joies que de misères. Elle a créé le monde sans le savoir, et, maintenant qu'elle commence à s'apercevoir de ce qu'elle a fait, elle est loin d'avoir déchiffré l'énigme de ses ouvrages. Le plus clair de sa science, c'est de s'affranchir de l'immutabilité des principes, et de se reconnaître le droit de changer de vérité et de justice comme de politique.

Mais c'est assez pour les importations germaniques parmi nous. Venons-en à nos écoles françaises. Au delà du Rhin, tout était pour la haute spéculation. En deçà du fleuve, on ne connaît plus que les faits, et, parmi eux, que ceux qui tombent sous les sens. Un lien rattache ces écoles : leur mépris inné pour la métaphysique. A les entendre, cette vieille science, ou plutôt cette hypothèse surannée est bien malade. Les docteurs qui lui tâtent le pouls disent même qu'elle est déjà morte. L'école positiviste, la première, est accourue pour se charger des funérailles. On ne peut nier que ses accents ne conviennent à cette triste cérémonie. Jamais glas funèbre ne retentit plus douloureusement au cœur humain que cette voix qui crie : C'est fait des vieilles idées de Dieu, de l'âme, de l'immortalité. Toutes ces entités se sont évanouies pour faire place aux phénomènes des sens, étudiés dans les hasards de leur rencontre et de leur succession. Au delà des faits apparents, il n'y a plus rien. Les lois ne sont que des rapports abstraits entre des apparitions perçues en passant. Il ne faut voir dans les jugements de la conscience que des épouvantails pour les timides. Les longues espérances du cœur sont les rêves d'un enfant bercé par les chants de sa nourrice. Qu'est-ce que la vie? Un tissu formé de mille chaînes, où se joue un nombre innombrable de fils d'une trame inconnue; c'est l'accident qui conduit tout. D'eux-mêmes, les fils de la trame se sont assortis. Les chaînes se meuvent à souhait, sans que rien intervienne, et la navette, nouvelle fée ressuscitée d'un vieux monde éteint, vole sans s'interrompre. Tout s'y trouve : il ne manque que le tisserand, qui a disparu avec la métaphysique.

Si le positivisme s'était contenté de faire un choix dans l'univers, et de prendre pour sa part d'étude les réalités visibles et tangibles, il eût fait une chose toute simple. Mais il n'y aurait point eu là de nouveauté. Il n'y aurait pas eu lieu

non plus de changer la langue. Des savants, tels que Huygens et Newton, n'agissaient pas autrement. Ils croyaient faire assez pour la philosophie de la nature, en découvrant les lois qui la régissent, et en les embrassant dans des vues élevées. Le positivisme n'est pas si aisément satisfait. Comme théorie, il reçoit son baptême dans un barbarisme, quand il affirme qu'il n'y a de science que le positivisme, et que tout ce qui ne rentre pas dans l'objet de son étude est chimérique.

Quand nous assistons aux spectacles de la nature, nous voulons savoir le comment et le pourquoi des événements qui nous frappent. Les positivistes viennent régenter notre curiosité. Ils nous permettent le *comment*. Mais ils nous interdisent impitoyablement le *pourquoi*, qui semble exciter en eux un sentiment d'indignation et d'horreur. C'est que le *pourquoi* suppose une intention de la nature, une intelligence qui agit avec connaissance de cause et dans un but déterminé, c'est à dire une providence. Les positivistes sont calmes d'ordinaire, comme il convient à des hommes qui observent et qui calculent. Mais si vous faites flotter devant leur esprit l'idée de la Providence, ils ne se connaissent plus; vous faites sur eux le même effet que si vous agitiez un drap rouge devant les yeux d'un taureau. N'allez pas leur demander le motif de cette invincible répugnance; ils n'auraient pas d'autre explication à vous donner que celle-ci : Nous ne voyons pas Dieu de nos yeux; nous ne le palpons pas de nos mains : donc, il n'existe pas, ou, s'il existe, nous n'avons aucun moyen de le connaître.

Le fondateur de l'école a exposé son système dans un formidable appareil qui cache bien des contradictions et des chimères. On a fait un crime à certains philosophes des séductions de leur langage. Le chef du positivisme ne s'est point exposé à ce reproche : c'est là son moindre défaut. Quand parut dans l'école un livre écrit en français, on

s'étonna d'y voir du goût. L'écrivain qui venait de se révéler fut reconnu maître. Il s'arma de sévérité pour restituer les doctrines positivistes à leur pureté idéale. Un savant anglais s'était imaginé qu'on pourrait faire deux parts dans l'esprit humain : l'une pour la science exacte, fondée sur l'expérience sensible; l'autre plus modeste, réservée aux besoins de l'âme, que la physique ne suffit point à satisfaire. Il croyait que le positivisme serait content de la part qui lui était faite. Il avait été naïf. Ce n'est pourtant pas le défaut de sa nation. Mais aussi ce savant était aux prises avec un rude problème. Il ne s'agissait de rien moins que d'expulser de la pensée humaine tout ce qui s'est appelé jusqu'ici : justice, âme, Dieu, liberté. Les plus habiles n'y réussissent pas du premier coup. On croit avoir fermé toutes les portes à ces vieilles idées, et on voit qu'elles rentrent par quelque ouverture oubliée. La conscience aussi est une lourde chaîne, et ceux qui s'en croient le mieux affranchis ne laissent pas que d'en traîner longtemps après eux les douloureux anneaux. Mais le positivisme ne l'entend pas ainsi. Il ne souffre point que l'homme soit scindé en deux moitiés : l'une pour la science et l'autre pour la superstition. Le savant anglais a donc été vertement tancé pour son compromis. On est positiviste, ou on ne l'est pas. La logique est pour l'école française. Mais le bon sens est bien une circonstance atténuante pour le malencontreux philosophe d'Outre-Manche.

L'ingénieux écrivain du positivisme, si inflexible dans ses jugements contre les naïvetés d'autrui, est-il bien sûr lui-même d'échapper toujours à ce défaut. Ne parlons que des idées de temps et d'espace, sans lesquelles nul phénomène de mouvement ne serait perçu. Ces notions ont fait l'étonnement des penseurs de tous les siècles, qui ont admiré que la raison de l'homme eût le pouvoir d'y atteindre. Le docteur positiviste n'y voit pas tant de mystère. Il est sans façon

avec elles, convaincu qu'il n'a qu'à étendre sa main pour les saisir. Heureuse simplicité! c'est à toi qu'appartiendrait le royaume des cieux, s'il y en avait un dans le positivisme.

On comprendra, d'après cela, que la nouvelle école ne soit pas facilement embarrassée. Sa nacelle vogue sans effort sur le flot de l'opinion. Il lui a suffi pour l'alléger de jeter à la mer la métaphysique, chargée de tous les crimes contre la science. Si le positivisme avait le sang-froid que son nom semble indiquer, il ne se préoccuperait pas tant des dangers d'un crime, moins commun qu'il ne pense. Ne le commet pas qui veut. Ce fruit empoisonné est suspendu à de hautes branches. Que les positivistes timorés se rassurent : il ne les fera jamais mourir.

On passe sans transition de la philosophie positive à celle qui tire la morale de l'action des agents mécaniques. Cependant, ici, l'on rencontre une originalité qui veut qu'on la signale. La spéculation de l'Allemagne s'y unit au sensualisme de Condillac dans une nouveauté piquante. Pour le fond des doctrines, nous sommes en pleine géométrie, et, pour la forme dans toutes les fantaisies de l'art. Le positivisme avait déjà rencontré un écrivain. Une autre bonne fortune l'attendait : il allait avoir de l'esprit. Aussi s'en donna-t-il à cœur joie. Un jeune philosophe venait de s'élancer dans l'arène avec une hardiesse de désinvolture et une verve auxquelles rien ne manquait pour les grands effets. Des idéalités les plus insaisissables de Hegel il passe avec une souplesse incomparable aux plus pesantes conclusions du positivisme, qu'il sert d'autant mieux, que son allure est plus indépendante. Il ne prend d'engagement avec personne : il veut sa pleine liberté, pour pouvoir prendre successivement toutes les formes du fatalisme. Toutes les couleurs répandues sur les palettes du Titien et de Rubens ne suffiraient pas à défrayer les éclats de cette imagination en vacances. Jamais

foule ébahie devant un drame de la dernière nouveauté ne se vit à si belle fête. De chaque phrase il sort un athlète qui se dresse devant vous les poings sur les hanches en provocateur. Le timide public aime bien mieux se tenir derrière en applaudissant, que de se placer devant les coups. Il connaît les hommes de son temps, et aussi de tous les temps, cet écrivain qui a calculé de la sorte le succès de son art. Il est vrai qu'on a vu des hommes graves baisser tristement la tête. Mais les hommes graves sont des ennuyeux, dont il n'y a point à s'embarrasser dans une littérature qui a pour but de se donner des passe-temps agréables, et de faire du bruit autour de son nom.

Au reste, rendons hommage à l'esprit français, sous quelque forme qu'il apparaisse. L'école positiviste ne nous avait point gâtés sous ce rapport. Celui que nous décrivons est d'une espèce peu commune. Tandis qu'on en voit tant qui n'ont d'esprit que ce qu'il en faut pour en ôter aux autres, notre libéral écrivain en a pour en donner à tout ce qui l'entoure. On dirait qu'il dispose de tous les trésors de la pensée humaine pour les distribuer à tous les agents de l'univers : chaleur, humidité, plantes alimentaires, chair des animaux, auxquelles il rapporte la substance de notre âme et de notre corps. N'attendez pas des atténuations de langage d'un logicien aussi résolu. Nous n'avons pas en lui un artiste de l'école des raffinés, qui se plaisent au clair-obscur. Lui, il hait les biais et les malentendus. Les déclarations les plus crues sont celles qu'il préfère, et il ne comprend la franchise que dans la crânerie. Il a dû se pâmer d'aise en lisant le livre d'un médecin de sa trempe, qui définit la bonne vie par la bonne santé. Il n'y a pas d'autre règle des actions des hommes. La conduite de Socrate et la résolution du chevalier d'Assas n'ont jamais passé pour appartenir à un bon régime sanitaire. De là, l'axiome de la nouvelle médecine :

le génie et la vertu sont des névroses. Le genre humain est une étrange clientelle entre les mains de ses jeunes docteurs. Ou il se porte trop bien, ne sacrifiant ni au génie, ni à la vertu; ou, s'il est atteint de ces deux fléaux, il repousse énergiquement leurs soins, et s'obstine à ne point guérir, préférant mille fois ses infirmités glorieuses à la plus robuste médiocrité et à l'égoïsme le mieux réussi.

Cependant, quoi de plus simple qu'une morale débarrassée de lourdes prescriptions, où les moteurs de nos actes sont des agents qui se meuvent autour de nous' Les Égyptiens avaient le privilége de voir leurs dieux croître sous leurs yeux dans leurs jardins. Nous, non moins heureux, nous semons nos vices et nos vertus dans nos champs. Nous sommes stupides ou avisés, lâches ou magnanimes, selon les mets qu'on a servis sur notre table. Moralistes des temps passés, vous dirigiez tous vos efforts sur le cœur et la volonté des hommes, que vous prétendiez affermir contre de funestes entraînements. Toutes ces choses échappent à votre action. La vraie éducation des peuples est le soin de leur alimentation publique. Il faut voir la sollicitude de nos nouveaux instituteurs. N'allez pas écraser cette plante rare, qui ouvre au soleil ses timides corolles : elle cache dans son suc l'âme de Vincent de Paul et de Montyon. Voyez cette autre à la tête altière qui pousse ses branches plantureuses sous tous les climats : méfiez-vous en; c'est de son fruit que les flatteurs tirent le poison le plus fatal au genre humain.

Nous ne donnons là qu'une pâle idée des affirmations de notre philosophe. N'allez pas pourtant vous hâter d'en conclure qu'il repousse l'austérité du devoir. Quoique ce soit là une chose de bon sens, elle pourrait se retrouver sous les inattendus de sa plume. Je parierais même de l'y voir figurer comme un contraste piquant au milieu de ses aventures philosophiques. Au reste, de telles saillies sont peu à crain-

dre. L'esprit n'est jamais bien contagieux. La rudesse de telles doctrines étonne plus qu'elle ne persuade.

Il en est autrement d'une philosophie qui s'empare des hommes de cette époque par l'apparence de leurs qualités dominantes, comme par les vices qui leur sont le plus chers. Dans l'état actuel de nos mœurs, le mérite que nous estimons pardessus tous les autres, c'est la modération, l'impartialité et la mutuelle tolérance. Le vice de caractère dont nous voulons le moins nous corriger, c'est une certaine disposition sceptique, qui nous fait tout accepter, sous prétexte de tout comprendre. Nous nous plaisons à tous les spectacles de l'histoire, nous persuadant que ce sont à des titres divers les manifestations de la même humanité, qui doit nous être chère sous tous ses aspects. La vie humaine, dans le passé comme dans le présent, n'est plus qu'une représentation variée, à laquelle on assiste comme témoin désintéressé. On ne voudrait rien retrancher du drame qui se déroule, à tel point que les vices et les folies des hommes y trouvent leur place marquée comme des parties piquantes, faites pour relever l'intérêt de la représentation. On glisse sur les distinctions morales, et l'on se sent mollement porté par le courant vers une certaine quiétude d'esprit que l'on prend pour le dernier mot de la sagesse. C'est à ce trait que l'on reconnait l'école des délicats et des raffinés, qui se nomme elle-même l'école critique par excellence, parce qu'elle prétend s'affranchir de tous les contacts vulgaires de la vie, pour marcher dans la grande ligne de l'esprit humain.

Le dilettantisme philosophique mesure l'humanité à une règle bien dédaigneuse. Il croit que les génies et les héros comptent seuls dans notre espèce. Il oublie que le monde est fait d'atômes, et que la vie est un tissu d'actions modestes. Le respect des humbles choses lui a manqué pour apprécier la destinée humaine dans son étendue. Absorbé par les exis-

tences d'éclat, il ne peut comprendre qu'une vie sans gloire ait son prix devant l'éternelle justice. C'est qu'en effet l'éternelle justice a disparu de ses yeux. Aussi, ne consentira-t-il jamais à voir une âme immortelle dans un sauvage. Cependant, il ne faudrait pas trop mépriser ce triste sommeil. Est-ce bien à ceux qui veillent à le heurter du pied comme une chose immonde? Nous ne savons pas ce qu'il sera fait de ces âmes tombées, et la meilleure croyance du genre humain est la foi en un Dieu libérateur.

Le paradoxe capital de l'école critique porte sur le but qu'elle assigne aux actions humaines. Nous avions toujours cru que les hommes qui donnaient leur vie à la vérité et à la justice n'étaient dupes d'aucune illusion. Le chef des critiques est venu détromper notre naïve crédulité. Le vrai et le bon sont des états de la pensée qui changent avec les races, les civilisations et les climats. Un sourire à peine perceptible effleure ses lèvres, quand on lui parle des hommes tombés au champ du devoir, dans l'attente d'une meilleure vie. Lui qui a les secrets de la sagesse, il sait que les gens de bien ne sont que des acteurs qui ont joué leur rôle éphémère pour récréer ceux-là qui savent contempler de haut le drame de la destinée humaine. Cette longue traînée de larmes et de sang qu'on nomme l'histoire, n'a pas d'autre signification que de satisfaire à une fine esthétique. Ce qui serait un mal sans compensation, ce serait que la représentation eût lieu dans l'absence de spectateurs intelligents. Mais n'allez pas plaindre ces apôtres du vrai et ces martyrs de la charité. Il reste à leur mémoire la consolation des gladiateurs mourant dans l'amphithéâtre honorés des regards de Cesar : « *Morituri te salutant.* » Un grand artiste est venu s'asseoir au suprême sommet de l'histoire pour accueillir d'un geste de satisfaction le flot précipité de nos douleurs, que le cours des siècles amène à ses pieds.

On se demande avec stupeur comment on a pu descendre à cette perversion du sens moral, et en venir à regarder la vertu comme une décoration de théâtre d'un ordre plus élevé. Si l'on remonte au point de départ, on s'expliquera ce paradoxe malsain. Il faut un but à la vie humaine. Quel peut-il être? Est-ce la vérité? Il n'y a plus de vérité éternelle, la même pour tous les esprits. Est-ce la justice? La justice immuable a disparu, et la nature absolument impérative du devoir a péri avec elle. Est-ce l'immortalité? On ne connaît plus que l'immortalité des actions d'éclat, autant qu'il en peut surnager dans le naufrage des temps. Mais toute personne est essentiellement périssable, et la conscience ne s'éveille que pour s'éteindre à jamais. Que reste-t-il alors de la pensée? Une suite d'apparitions, semblables à des météores, qui peuvent amuser les yeux, mais que l'on ne saurait convertir en solides lumières.

A cette cause générale, qui agit sur toutes les théories analogues, se joint une considération particulière. Les raffinés de la critique n'ont vu qu'un moment dans la vie humaine, et c'est de là qu'ils ont tiré tout leur système. Il est des heures bénies où l'inspiration abonde, et où tout est espérance, amour et douceur. L'âme alors paraît éclose d'un rayon de la grâce. Elle livre sans effort son aile au souffle divin qui vient la chercher, et prend son essor vers les pures régions du ciel. Le cœur remplit la nature de l'exubérance de sa jeunesse. La création prend sa harpe d'or et monte ses cordes sur un rythme de joie. Observateur d'un moment, vous diriez alors que l'homme est le coryphée d'un vaste concert, où tout est mélodie et allégresse. Mais attendez une heure. A peine l'instrument divin a-t-il fait attendre les premiers accents, qu'un cri déchirant rompt les accords de tendresse, et vous n'entendez plus résonner que des larmes et des sanglots. C'est pourtant le même souffle qui continue de passer

sur notre âme. Le même amour du bien produit des effets si différents! Après s'être montré sous le charme le plus irrésistible de la nature, il visite l'homme dans sa mâle vertu, et lui fait sentir les amertumes du sacrifice. Il n'est pas au pouvoir d'une imagination ingénieuse de changer à son gré les austérités en douceurs. La douleur, plus forte que l'art, enfonce ses pointes dans la chair, et l'on ne persuadera jamais au cœur qui saigne qu'il joue un rôle d'artiste dans cette cruelle réalité. C'est offenser la conscience que d'appeler en témoignage de vaines métamorphoses les magnanimes joies d'une âme qui s'immole. Ce n'est point aux sources de l'art que de tels contentements sont puisés. Ceux qui n'ont vécu que dans de molles contemplations ne sauront jamais le prix auquel on achète le bonheur de se donner sans partage, et de s'ensevelir soi-même dans un oubli absolu pour ce qu'on aime.

Rien ne tue les âmes à l'égal de ces langueurs esthétiques. L'esprit s'y énerve, le caractère s'y détrempe et le cœur s'y dissout. Pour qui a vécu dans cette atmosphère énervante, il n'y a pas de différence essentielle entre le vice et la vertu, entre la vérité et l'erreur. Toutes les images des actions humaines flottent devant leurs yeux comme des spectres indifférents. Tous les héritages des âges sceptiques se sont accumulés dans leurs mœurs amollies. On dirait ces enfants des nuits coupables qui portent dans leurs os les vices paternels, pour les transmettre à une postérité déchue avec la honte de leur sang.

Nous n'avons pas compris dans notre sujet la morale indépendante, quoique sa place y fût naturellement marquée. Nous ferons une seule réflexion sur la chimère qu'elle poursuit. Sa prétention est de fonder la morale sur le simple fait de la liberté, dans l'absence de toute idée absolue d'obligation, de cause, de Dieu, d'immortalité. Il ne lui suffit point

d'écarter les religions positives : elle entend faire dans l'âme le vide préalable de toutes les notions supérieures aux phénomènes, dans le but d'y faire ensuite germer plus sûrement la vertu. En même temps qu'elle met ses scrupules à écarter toutes les idées de l'ordre religieux, elle n'a aucune action pour suspendre l'effet des instincts de l'animalité. Elle lance au milieu des épreuves de la vie la liberté seule et sans appui contre toutes les convoitises du cœur. Une telle tentative nous fait penser à un voyageur traversant le grand désert d'Afrique, et concevant l'espoir de le changer en un jardin délicieux, mais qui commencerait par en détruire tous les oasis et par tarir les cours d'eau qui peuvent y verser quelque fraîcheur, pour dire alors au simoun : Souffle sur le sable embrasé, et fais sortir la vie de la fournaise.

Conclusion.

En retraçant les traits principaux des écoles allemande, positiviste, critique, sans oublier celle qui réduit la morale à l'hygiène, nous ne nous sommes attaché qu'aux nouveautés dont l'opinion s'est emparée avidement. Ne regardant qu'aux apparences, nous ne prétendions pas vous donner une idée complète de la situation présente de la philosophie. Les systèmes qui font de la pensée la fille de la matière et qui définissent le génie et la vertu par la mécanique, ne sauraient être les organes du véritable esprit dont notre âge est animé. C'est mal se préparer à recueillir l'héritage du genre humain que d'en méconnaître les besoins et les espérances, et de nier radicalement tout ce qui donne du prix à la vie humaine. Si l'on veut se rendre compte du sens caché sous les mots : liberté, justice, immortalité, qui s'imposent à toutes les langues, on restera convaincu qu'indépendamment de tous les systèmes, il est une philosophie plus large que les formules

savantes, et plus durable que les écoles des philosophes. Sous toutes les formes que la civilisation a revêtues, la pensée de l'homme s'est retrouvée en face d'elle-même, suspendue aux mêmes problèmes, qu'elle ne résout pas complètement, mais qu'elle peut moins encore écarter, et qui lui servent à mesurer son avenir. Du sein de ces impérissables besoins de la conscience, on a vu sortir, à toutes les grandes époques de l'esprit humain, un mouvement philosophique important pour la défense des principes du spiritualisme. Au plus bel âge de la Grèce, Socrate, contre les sophistes, s'est porté au devant de cette cause sacrée avec une force incomparable, soutenue par le témoignage de son sang. Platon et Aristote, formés à ses enseignements, n'ont point abaissé le noble étendard dans la première décadence des mœurs publiques. Les grandeurs morales exilées de la politique sont venues s'abriter sous ses plis. Le stoïcisme lui a fait un rempart de sa vertu sous le règne de la force des armes. Les restes de la liberté menacés par tant d'ennemis ont trouvé asile sous ses fières couleurs. Dans des temps plus rapprochés de nous, Descartes, Malebranche et Leibnitz l'ont vaillamment défendu contre de nouveaux adversaires, armés pour des luttes plus redoutables. Notre âge, au milieu de ses défaillances, n'a pourtant point manqué à la cause sainte de la raison et de la vertu.

Nous aurions voulu taire le nom de nos maîtres par discrétion. Mais sur une tombe illustre, qui vient de se fermer à peine, vous permettrez à l'un des plus humbles disciples de M. Cousin, honoré de son estime et jamais de ses faveurs, de déposer, en finissant, un douloureux hommage. Le nombre des voies qui portaient la gloire du chef de l'éclectisme a suivi les vicissitudes de sa fortune publique. Comme les vieux capitaines qui ont longtemps tenu la campagne, il a vu bien des vides se faire autour de lui : les uns par la mort, les autres, plus tristes, par la désertion. Cependant, les savants

amitiés n'ont point manqué à sa vieillesse. Mais ici toute notre attention est due au rôle qu'il a joué dans la science. Depuis le premier enseignement de sa jeunesse à la Sorbonne et à l'École communale, il n'a cessé d'appartenir à l'histoire. C'est lui, de l'aveu de tous, qui a concouru de la manière la plus éclatante, avec Maine de Biran, Royer-Collard et Jouffroy, à donner à la philosophie les plus beaux jours qu'elle ait vus dans ce siècle. Jamais, depuis les grandes voix des siècles précédents, raison plus éloquente n'avait été entendue en faveur des principes de la conscience humaine. Un souffle inspiré le portait aux idées généreuses, en même temps qu'un prudence d'instinct le retenait en deçà des extrémités de la pensée, où se perdent les esprits absolus. Fort de son équilibre, il n'a point été troublé par les clameurs de ceux qui se disputaient les lambeaux de la vérité dans des systèmes intempérants. Ses doctes ardeurs, embrassant tous les intérêts de la pensée et menant de front les faits et les principes, ont éclairé les voies de l'histoire et assuré la spéculation.

Ce n'est pas, non plus, un médiocre honneur à M. Cousin de s'être imposé, par l'autorité de sa raison, à la plupart de ses adversaires. On a pu dire de lui avec vérité que nul n'avait fait plus de bien à ses ennemis, ou, pour parler plus philosophiquement, à ses contradicteurs. En effet, tant de gens qui le combattent lui doivent la meilleure part de leur savoir, je veux dire le choix dans les opinions, l'affranchissement du joug des systèmes, et un esprit conciliant, ouvert aux idées d'autrui. Si les hommes de cet âge valent quelque chose, c'est qu'ils savent s'estimer en se combattant, et qu'il leur est toujours permis de garder l'espoir de s'entendre, quand ils sentent circuler au milieu d'eux la liberté, comme leur commune joie et leur droit confraternel. Le chef de l'éclectisme n'a pas été seulement parmi nous le promoteur d'une mé-

thode : il a contribué, par l'incomparable éclat de sa parole et de ses écrits, à enrichir d'une force nouvelle la raison publique. Il n'est pas jusqu'au silence de sa vieillesse qui n'ait honoré les lettres françaises. Le mot qu'il prononça sur son prédécesseur au fauteuil de l'Académie française peut lui être appliqué justement à lui-même : « Il a assisté à l'immor- » talité de ses amis, et il a pu pressentir la sienne. » Mais je m'arrête dans cet éloge, craignant de vous paraître suspect, quand je n'exprime que mes plus sincères convictions.

En voyant se retirer du combat le dernier des chefs d'une milice généreuse, je ne puis me défendre d'un retour sur ceux qu'ils laissent pour continuer après eux une lutte devenue plus périlleuse. Si, parmi les disciples restés fidèles à la cause commune, il en est un grand nombre armés par la science et le talent, il en est d'autres qui, regardant à leurs maîtres, sont confondus dans le sentiment des devoirs qui s'imposent à eux. Que leur douleur soit le pardon de leur insuffisance! A défaut de meilleurs services, qu'il leur soit compté à mérite d'avoir aimé la philosophie dans ses mauvais jours; de n'avoir point désespéré d'elle, quand une nuée d'assaillants est venue de tous les bouts de l'horizon s'abattre sur son héritage. Ils ne succomberont point du moins dans la mêlée sans avoir appelé à leur aide des compagnons d'armes meilleurs et plus forts qu'eux : ce sont les instincts du cœur, le besoin du vrai que rien n'apaise, les élans religieux de l'âme, la conscience de la responsabilité, la soif de l'idéal, le sentiment magnanime du sacrifice et l'indestructible espoir d'un avenir meilleur. Voilà les soldats qui relèveront le drapeau tombé de leurs faibles mains, et le porteront à la victoire.

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1866

PAR M. ROUX,

secrétaire général.

Lu dans la Séance publique du 14 mars 1867.

MESSIEURS,

Au milieu de cette affluence dont la faveur ne fait jamais défaut à vos solennités, votre secrétaire général se plaît à constater, une fois de plus, l'activité soutenue de vos travaux, dont témoigne hautement cette variété de Lectures et de Rapports, où sont représentés et animés d'un même esprit tous les ordres d'idées et de connaissances. Dans cette communauté de sentiments et d'efforts, dans cette union de toutes les pensées que chaque jour fortifie, qui est l'âme même de notre Académie, et qui fait que, quelle que soit la nature de leurs œuvres, philosophes et poètes, artistes et savants, se dévouent avec la même ardeur à la recherche et à la manifestation du beau, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, on retrouve quelque chose de l'imposante unité, de la complexité harmonieuse qui caractérise

notre littérature. C'est, en effet, l'honneur de la France de posséder la plus complète, la plus variée des littératures humaines, et de régner sur la pensée moderne par la science et par les théories, non moins que par la poésie et l'éloquence. Les lettres françaises, organe clair, méthodique et vif du progrès des sciences naturelles et spéculatives, de l'analyse philosophique, des principes éternels de l'art, de l'esprit des législations, des grandes découvertes et des conjectures hardies de l'histoire, sont comme les dépositaires de toutes les connaissances du monde, et le trésor commun de la raison humaine. Oui, dans notre littérature plus que dans toute autre, et grâce à l'heureuse universalité de l'esprit français, il y a place pour toutes les gloires de l'intelligence. On y voit éclater, dans un parfait ensemble, la diversité féconde et le concert puissant de toutes les facultés humaines; et plus d'un chef-d'œuvre, classique dans la langue, comme dans la géométrie ou la physique, atteste, par un mémorable exemple, le secours mutuel que se donnent tous les travaux de la pensée, et consacre, en les fortifiant, les liens qui les unissent. Cet accord du mérite littéraire avec l'exactitude scientifique, cette alliance intime des diverses aptitudes de l'esprit humain, qui trouve à Paris sa complète expression dans la réunion des cinq classes de l'Institut, donne aussi à vos travaux l'efficacité d'un intelligent concours, y ajoute le charme d'une curieuse variété d'études, et justifie l'empressement avec lequel un fidèle et brillant auditoire répond à tous vos appels. Le progrès social sous toutes ses formes, les sciences dans leur grandeur désintéressée ou dans leur utilité pratique, les lettres dans l'étendue de leur domaine, et toutes ces saines traditions de goût et d'art, grâce auxquelles la France occupe le premier rang sur la carte intellectuelle du monde, voilà l'objet des divers exercices qui ont, cette année comme les pré-

cédentes, fait l'intérêt et la vie de vos séances, et dont le résumé captivera la sympathique attention d'un public noblement épris des fêtes du savoir et de l'intelligence.

Dans la section des sciences, M. Valat s'est acquitté de son tribut académique par la lecture d'un Mémoire sur la théorie des hypothèses en général, et sur leur utilité scientifique en particulier. S'attachant de plus près à cette étude de l'hypothèse considérée comme un auxiliaire de la science, il a analysé, à ce sujet, la doctrine d'Auguste Comte, dont il a tiré et adopté les aphorismes suivants : 1° l'hypothèse est un instrument indispensable dans l'étude de la nature; 2° elle offre une voie nouvelle pour la découverte des lois qui en régissent les phénomènes, et comble les lacunes que peuvent laisser, à cet égard, les méthodes dites d'*induction* et de *déduction*. En partageant la plupart des vues d'Auguste Comte, il a déclaré d'ailleurs en différer sur quelques points, notamment sur les hypothèses de cause que celui-ci avait rejetées comme vaines et chimériques, et que, pour lui, il a volontiers admises, bien qu'elles lui parussent moins utiles que les hypothèses de loi. Il a désiré aussi une association plus fréquente et plus intime de la pratique avec la théorie, l'une corrigeant ou guidant l'autre, et s'est élevé contre la fausse application faite de l'hypothèse aux sciences exactes, dont les principes sont des *axiomes* ou des *vérités de fait* également incontestables. Il a ajouté qu'il ne croyait pas, comme Auguste Comte, qu'il fût possible de réduire, dans une proportion considérable, le nombre des hypothèses scientifiques, bien qu'on doive s'efforcer de les transformer en lois, dès qu'il est permis de le faire logiquement.

Vous avez écouté, avec un égal intérêt, ce Mémoire plein d'ordre et de précision, et la savante polémique née de l'importance même des questions qu'il soulevait.

M. Valat n'a pas borné à ces considérations, d'un si haut

intérêt dans la philosophie et dans les sciences, l'activité de son zèle et de son savoir. Continuant de se faire une philanthropique spécialité des divers procédés appliqués à l'éducation des sourds-muets, il vous a lu un judicieux et sympathique Rapport sur les nouveaux résultats obtenus par M. Piroux, directeur-fondateur de l'Institution des Sourds-Muets de Nancy. Il vous a également fait connaître les divers mérites qui recommandent l'ouvrage de M. Martinelli, intitulé : *Entretiens populaires sur l'économie politique*, écrit à la fois instructif et chaleureux, et où la précision de la science trouve, par surcroît, l'éloquence dans la vivacité du patriotisme.

M. Raulin, poursuivant le cours de ses instructives communications et de ses patientes études de météorologie, a demandé et obtenu l'insertion dans les *Actes* du *Tableau comparatif des observations pluviométriques faites de 1861 à 1864, dans le S.-O. de la France*, et de la *Comparaison des observations pluviométriques faites sur divers points de Bordeaux*.

Vous savez aussi avec quelle multiplicité de zèle et avec quelle ubiquité d'enseignement et de succès notre collègue continue d'activer en France ce progrès des sciences géologiques auquel son nom restera si honorablement associé.

Sous ce titre : *Une détermination des trois termes : Cause, Force et Loi*, M. Paul Dupuy vous a fait une lecture d'un sérieux attrait, prouvé par la constance même de l'attention qu'elle a obtenue.

L'honorable membre a établi d'abord que les notions fondamentales de Cause, Force, Loi, n'avaient pas été déterminées avec la rigueur qu'elles comportaient, et que les hommes de science et les philosophes ne leur attribuant pas la même acception, il leur avait été impossible de s'entendre. Son travail est, a-t-il dit, une œuvre de définition. Il étudie

d'abord la cause, qui renferme en elle-même deux notions : celles de force et de cause proprement dite. Il prend la notion de force, et y trouve, au point de vue empirique, deux espèces très distinctes : l'une est la force vive, l'autre est la force de tension. La première est susceptible de métamorphose; la seconde ne l'est point. Il montre que, d'une manière générale, les forces vitales ne sont point des forces vives; il serait plus naturel de les rapprocher des forces de tension. Puis il arrive à la cause proprement dite, et cherche à montrer, contrairement à l'opinion commune, que les idées de cause et de force sont profondément distinctes, et que les phénomènes moteurs n'appartiennent, en réalité, qu'aux forces elles-mêmes. La sensibilité, l'intelligence, la volonté, pour être des causes, ne sont nullement des forces. La force est déterminée par le mouvement, et la cause proprement dite par des phénomènes *sui generis*, et qui n'ont rien de moteur quant à leur nature propre. Il passe ensuite à la notion de Loi. Ici, nous sommes en présence de deux acceptions : l'une qui fait de la loi un rapport général unissant des faits particuliers, l'autre qui veut voir dans la loi même un fait générateur. L'idée de cause supprimée, on a voulu assigner à la loi des attributs qui lui sont incompatibles : les propriétés de la cause ont été mises à l'actif de la loi. Il essaie, par l'analyse, de montrer le caractère essentiellement abstrait de la Loi, et d'en donner une détermination également applicable à l'ordre scientifique et à la sphère de la pensée.

Vous avez accueilli, avec la faveur dont elle est digne, cette œuvre philosophique, inspirée par le goût, trop rare aujourd'hui, des recherches spéculatives, et remarquable par la force de la pensée, par la vigueur de l'argumentation, et par la fermeté, l'énergie et la lucidité du style.

Quelques objections ont été faites d'ailleurs à ce travail,

qui, en raison de l'importance des questions qu'il agite et de la rigueur même des axiomes et des déductions, ne pouvait manquer de provoquer la discussion sur quelques points. Débats féconds en lumières et en aperçus, et où l'attaque et la réplique ont également profité à la science!

M. Sédail vous a lu un Mémoire intitulé : *Des imperfections regrettables de notre Code*. Il y a signalé quelques améliorations que lui semblait réclamer la condition des femmes, telle que la font nos mœurs et nos lois. « La France, a-t-il » dit, est le pays des sentiments désintéressés, des idées » généreuses. C'est la contrée qui a produit le plus de » femmes distinguées, et par le cœur, et par l'esprit, et par » l'imagination. C'est celle qui comprend le mieux les idées » de progrès et d'émancipation. » Il regrette donc que, dans l'ordre si intéressant de faits où il se place, la France ne soit pas au niveau de l'Angleterre et des États-Unis. Il indique, en ce qui concerne la situation des femmes, les diverses infériorités que lui paraissent présenter notre législation et nos coutumes, comparées à celles de ces deux contrées. « Aimer son pays, ajoute-t-il, ce n'est pas seule» ment y voir ce qu'il a de supérieur aux autres : c'est » aussi et surtout y signaler ce qu'il a d'inférieur, afin de » provoquer des réformes qui fassent cesser cette infério» rité. » Il expose ensuite ses vues personnelles sur les moyens de faire disparaître les défectuosités que nos usages et nos codes lui semblent offrir, par rapport à l'importante question qu'il traite.

Sans vous prononcer sur le plus ou moins d'opportunité des réformes invoquées par l'honorable membre, vous lui avez su gré de cette communication, animée de généreux sentiments et d'un sincère patriotisme.

Dans un ordre analogue de faits, et sous ce titre : *Réminiscences de la vie américaine*, M. Mégret vous a lu une

étude de mœurs pleine d'un piquant intérêt, où, traitant surtout de la condition et de l'éducation de la femme en Amérique, il constatait l'instruction variée et polyglotte qu'y reçoivent les jeunes filles, et le charme de causerie enjouée et littéraire qui distingue les dames américaines. « C'est dans le salon de l'Américaine, a-t-il dit, qu'il faut » aller, si vous voulez causer, dans le sens que l'on donnait » jadis à ce mot en France ; c'est là que vous trouverez le » bon goût, l'élégance des manières, cet esprit de bon aloi » qui, dans des temps meilleurs, nous a mérité le titre de » peuple le plus spirituel de l'univers. » A la peinture de ces asiles des plaisirs délicats de l'esprit, l'auteur a mêlé d'agréables citations des vers qu'il y avait lus, et l'Académie, à son tour, les a honorés de ses applaudissements.

M. de Gères vous a donné lecture d'un Recueil de *Pensées*, qui ont captivé votre intérêt par un heureux mélange d'élévation, de grâce et de finesse, et où le charme de l'imagination et la vivacité du sentiment n'ôtaient rien à la justesse des aperçus ni à l'exactitude de la raison.

Sous ce titre : *L'Esprit Bordelais*, M. Minier vous a lu une comédie-prologue, en un acte et en vers, qu'il destinait à inaugurer, au Théâtre-Français de Bordeaux, la prochaine campagne dramatique, et qui l'y a ouverte, en effet, au bruit de chaleureux applaudissements qu'avaient devancés les nôtres. La Compagnie s'est plu à reconnaître, dans ce poétique opuscule, cette verve d'esprit et de raison, cet entrain de dialogue, cette soudaineté de saillies et de répliques, et toutes ces heureuses qualités de facture et de style, avec lesquelles l'avaient familiarisée les compositions dramatiques dont l'auteur lui avait plusieurs fois offert les prémices.

Toujours prêt à renouveler pour nous le plaisir, peu commun aujourd'hui, d'entendre bien causer en vers, notre

collègue nous a lu encore une petite comédie intitulée : *Qui a bu boira,* et pleine, comme ses aînées, de ce charme si français d'esprit fondu dans le bon sens. Vous avez réitéré les plus vifs témoignages de votre approbation pour ce piquant Proverbe, où se retrouvent les traditions et l'attrait de la comédie nationale : finesse de l'observation, naturel et gaieté du dialogue, sel des bons mots, bonheur des reparties, vigueur des tirades.

Doué du privilége de plaire en prose comme en vers, M. Minier ne vous a pas moins intéressés par le Rapport, où, rendant hommage à l'imagination vive et gaie, nuancée à propos de sensibilité et de mélancolie, qui recommande *Les loisirs poétiques d'un spécialiste,* du Dr J. Venot, il a constaté, avec une patriotique satisfaction et un spirituel enjouement, le grand nombre de médecins poètes que la ville de Bordeaux a, de tout temps, comptés dans son sein, et qui ont donné raison à la mythologie, en prouvant « que le divin Esculape était bien le fils d'Apollon. »

M. Duboul vous a communiqué la suite de son important Mémoire sur la *Philosophie positive, sa méthode, ses antécédents et ses conséquences.* Il a rappelé que l'examen auquel il s'était livré, dans la première partie de ce travail, l'avait conduit à ce résultat : que la philosophie positive est insuffisante, et que, par son insuffisance même, par ses lacunes essentielles, elle ouvre la porte à tous les dangers du mysticisme, à tous les écarts de la spéculation sans frein et sans contrepoids. Ce qu'il avait soutenu en thèse générale, il y a un an, il en aborde cette année la démonstration, et, pour la rendre complète et décisive, il l'établit sur le propre exemple du fondateur du Positivisme. Il signale le coup de théâtre par lequel M. Auguste Comte passe du *système de philosophie positive* au *système de politique positive,* et constate qu'il y a entre la méthode objective, base du pre-

mier, et la méthode subjective, fondement du second, un abîme que toutes les déclarations et toutes les subtilités du monde sont, en définitive, impuissantes à combler. Il examine quel usage M. Comte a fait, dans ce nouvel ordre de doctrine, de la méthode subjective, arme toute nouvelle pour ce réformateur, qui l'avait méconnue et même dénigrée pendant longtemps. Il montre les revirements d'opinion, les inconséquences, les contradictions où l'a jeté ce brusque changement de méthode, cette curieuse volte-face. Il fait ressortir la singularité de son hypothèse de l'intelligence originelle des planètes, la mystique étrangeté de ses théories sur le culte dû à la femme, sur la vénération de l'Humanité, sur cet ensemble de croyances et de pratiques décoré du nom de *sociolâtrie*. Dans ce délire d'imagination, dans ces aberrations d'une belle intelligence, l'auteur du Mémoire voit une preuve de plus du danger de toute méthode exclusive et d'idées préconçues.

Vous avez remercié M. Duboul de l'intérêt soutenu d'un si grave et si persévérant travail, et de l'engagement qu'il a pris de vous en offrir, l'an prochain, la suite et le complément. Vous savez tout ce que vous promettent de sérieux et instructif attrait, ces vues élevées et justes, cette argumentation claire et pressante, cette langue simple et mâle comme le bon sens dont elle est l'organe.

M. Belin-De Launay vous a donné communication d'un Mémoire destiné à être lu dans le prochain Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, et où l'honorable membre a cherché quelle influence le rétablissement progressif et l'organisation systématique des corporations, durant l'Empire romain, ont exercée sur les modifications de la société, principalement dans l'occident de l'Europe.

Vous avez écouté avec un constant intérêt ce curieux et docte Mémoire, digne de l'imposante réunion où il sera

entendu, et fait pour y donner la plus haute idée des travaux d'érudition et d'histoire qui se produisent au sein de notre Académie.

Notre infatigable collègue, qui suffit à tout et partout, avec une constance de zèle égale à l'étendue et à la variété de ses connaissances, vous a fait aussi hommage des articles qu'il a publiés, cette année, dans la *Revue britannique* et dans les *Annales des Voyages,* et d'une traduction du grand ouvrage anglais : *De l'Atlantique au Pacifique, voyage à travers le Canada et la Colombie britannique.* Vous lui avez su gré de ces nouveaux services rendus aux études géographiques et historiques, dont il avait déjà si bien mérité.

Sous ce titre : *Une page de l'histoire de Vayres,* M. Léo Drouyn vous a entretenus d'un hommage dû au seigneur de Vayres par ses tenanciers ecclésiastiques, et de la fête, dite de *l'Hosanne,* qui en accompagnait la prestation, et se célébrait le jour de Pâques-fleuries. Il a tracé l'historique de cette redevance depuis la fin du XIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, époque où elle fut remplacée d'un commun accord par une rente faite au seigneur, après bien des contestations et des difficultés sans cesse renaissantes, et inséparables de la perpétuité de ces sortes de servitudes féodales. Quant à la fête même de *l'Hosanne,* qui avait survécu à cette transaction, il en a suivi les annales et les vicissitudes jusqu'en l'année 1788, où elle fut célébrée pour la dernière fois. L'honorable membre a captivé au plus haut point votre attention et votre intérêt par la communication de cette curieuse étude d'histoire locale, pleine de détails d'une piquante nouveauté, et d'où le nombre et l'exactitude des recherches n'excluent ni la rapidité ni le mouvement dramatique du récit.

Votre Secrétaire général, outre cinq Rapports sur divers essais d'histoire, de critique et de poésie, soumis par leurs

auteurs au jugement de la Compagnie, vous a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *Réflexions sur le Misanthrope,* et où était admiré, dans quelques unes de ses beautés les plus vives et les plus neuves, l'ouvrage que l'Europe regarde avec raison comme le chef-d'œuvre du haut comique, comme le plus grand monument que le génie de la comédie ait élevé à la vérité et au bon sens. Il a constaté que jamais, en effet, il n'y eut, sur la scène de la comédie, d'œuvre d'un sens plus délicat et plus profond, plus docte et plus grave. A côté du caractère principal, dont la conception est la merveille de l'esprit humain, et dont il a apprécié la piquante et sublime originalité, il a fait aussi ressortir, dans les caractères secondaires, une force, une vérité, une finesse, que jamais auteur comique n'avait connue avant Molière. Enfin, a-t-il ajouté, « à la justesse et à la profondeur de l'obser- » vation, à l'énergie et à la fidélité du pinceau, à la délica- » tesse et à l'atticisme de l'esprit, Molière, dans cette » étonnante production, unit le fini d'un style aussi précis » que mâle, formé d'expressions heureuses, originales, » pittoresques, et une entente du mécanisme et de l'har- » monie de la versification, que l'admiration continue où » nous tient le génie du poète et de l'écrivain nous laisse » à peine le temps de reconnaître. Jamais la pensée n'a » été plus exactement encadrée dans les limites du vers; » jamais l'alexandrin dramatique n'a été manié avec plus » de puissance ni de souplesse. Dans cette œuvre, en un » mot, qui constitue un des titres immortels d'une époque » si fertile en grands hommes et en merveilles, Molière se » maintient constamment au faîte de son art et à la hauteur » de son génie. » Vous avez bien voulu honorer de votre sympathie cette étude sur un ouvrage *toujours plus beau, plus il est regardé,* et pour qui se renouvelle de siècle en siècle l'unanimité de l'admiration contemporaine.

M. Dezeimeris vous a donné lecture d'un travail intitulé : *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne,* travail déposé par lui à l'Académie au mois d'août dernier, et dont il veut bien enrichir nos *Actes*.

Il y rapporte successivement les assertions des divers éditeurs de Montaigne sur la part prise par Mlle de Gournay à l'établissement du texte posthume des *Essais*, et combat ces assertions en soutenant à son tour, d'après des dates certaines et des faits précis, que Mlle de Gournay n'est pas venue en Guyenne avant la publication de l'édition de 1595, et n'a pu voir elle-même les divers manuscrits de l'auteur; qu'elle n'a reçu à Paris qu'une seule copie, copie toute préparée pour l'impression, qu'elle n'eut qu'à surveiller; et enfin que cette copie, provenant d'une collation des diverses additions et corrections manuscrites de Montaigne, a été faite à Bordeaux, par P. de Brach.

Passant à l'examen des sources du texte des *Essais*, M. Dezeimeris restitue à l'exemplaire annoté de la Bibliothèque de Bordeaux l'authenticité que les éditeurs et différents critiques lui ont déniée. Il recherche ensuite quels devaient être l'état et la nature de la copie envoyée à Mlle de Gournay pour l'impression, et quelle est l'importance de l'édition de 1595.

La conclusion de cet examen, d'après M. Dezeimeris, est que, pour procurer un texte bien authentique des *Essais*, il faut prendre pour base l'édition de 1595, en suivre la contexture générale, et, après avoir constaté l'identité de chacun des passages qu'elle fournit, puiser ce passage à sa source originale, c'est à dire soit dans l'édition de 1588, la dernière publiée par Montaigne lui-même, soit dans les additions autographes de l'exemplaire de Bordeaux, soit enfin, lorsque ce dernier fait défaut, dans l'édition de 1595, en ayant soin de porter en variantes, au bas des pages, les phrases ou

parties de phrases, ou mots qui, dans l'une ou l'autre de ces trois sources, diffèrent du texte adopté.

Vous avez écouté avec le plus vif intérêt cette dissertation sur le texte des *Essais* de Montaigne, dissertation où sont discutées bien des assertions et rectifiées bien des erreurs admises jusqu'à ce jour, et où la méthode convenable pour donner de ce chef-d'œuvre, doublement national à Bordeaux, une édition parfaitement authentique, est indiquée avec une sagacité et une précision qui prouvent que personne ne saurait mieux que M. Dezeimeris lui-même s'acquitter de cette tâche. Souhaitons, dans l'intérêt d'un des plus beaux ouvrages qui aient honoré la France et l'esprit humain, que notre collègue puisse en effet se charger de ce judicieux et patriotique travail, dont il possède à fond tous les éléments, et qu'il semble seul pouvoir mener à bien !

M. Dezeimeris n'a pas moins captivé votre attention par les pages, aussi nettes que substantielles, où il a constaté le dévouement éclairé de M. Sansas à la science archéologique et épigraphique, ses études sérieuses sur l'histoire locale, et les preuves qu'il en a données à l'Académie par l'envoi de nombreux écrits d'un style clair et simple, qui s'anime et se colore dans les rares occasions où la sévérité du genre n'interdit pas la chaleur et l'éclat.

M. Manès a présenté à l'Académie des *Observations* sur l'état du fleuve la Garonne depuis Bordeaux jusqu'à la mer, sur les changements successifs qui s'y sont opérés ou s'y opèrent encore, sur les travaux d'amélioration qui y ont été exécutés, sur sa navigabilité.

Dans ce travail, M. Manès s'attache à bien faire connaître le régime maritime du fleuve auquel Bordeaux doit sa prospérité. Il indique avec soin les îles, les bancs et les mouillages qui y sont contenus; donne les moyens de connaître tous les jours, et à toute heure de la marée, les hauteurs d'eau dont

sont recouvertes les barres; signale les points qui, naguère, menaçaient le plus la navigation ou lui offraient le plus d'obstacles, et décrit succinctement les travaux de défense exécutés à la pointe de Grave, ainsi que ceux d'amélioration des passes de la Basse-Garonne, tout en montrant combien les ingénieurs ont été en désaccord à ce sujet.

Entrant alors dans le détail des faits relatifs à l'entrée et à la sortie des navires qui fréquentent le port de Bordeaux, M. Manès fait connaître en quoi consiste l'institution des pilotes lamaneurs, ainsi que le service de balisage et d'éclairage de l'entrée et du cours de la rivière. Il décrit la route suivie par la grande navigation pour entrer et pour sortir de jour comme de nuit.

Cette description faisant ressortir les inconvénients pour les navires à voile d'être dépendants du temps, des vents et de la mer, et l'avantage que doit leur procurer le remorquage à la vapeur, il expose comment ce remorquage a fonctionné jusqu'ici, les améliorations dont ce service serait susceptible, et les causes qui ont fait échouer toutes celles qui avaient été proposées.

Enfin, ayant montré les retards que les navires peuvent éprouver dans la rade peu sûre du Verdon, et les dangers auxquels ils y sont exposés, M. Manès donne un aperçu des différents projets conçus jusqu'ici pour la construction d'un port de refuge à Royan.

Vous avez remercié l'honorable membre de cette savante et utile étude, de ce nouvel acte d'un dévouement non moins éclairé qu'infatigable, à toutes les recherches et enquêtes qui intéressent la prospérité et la grandeur d'une ville aussi haut placée dans les annales de l'industrie et du commerce, que dans celles de l'éloquence et des lettres.

Vous avez accueilli avec la même gratitude deux de ces Rapports, tels que notre zélé collègue sait les faire, et dont

chacun a la valeur et presque l'étendue d'un livre. Dans ces deux communications, les importants travaux des Académies de Bruxelles et de Toulouse vous ont été exposés avec toute l'exactitude et toute la sympathie que ces deux Sociétés pourraient attendre des plus doctes et des plus dévoués de leurs membres.

M. Des Moulins vous a lu aussi dix de ces Rapports, où la finesse des aperçus et la délicatesse de l'enjouement prêtent à la solidité du savoir et à la sévérité du goût un si piquant et si utile attrait. Il vous a intéressés aux publications des diverses Académies, sœurs de la nôtre; il vous a tenus au courant de toutes les productions scientifiques ou littéraires qui attestent, chez les Sociétés savantes des Deux-Mondes, une noble émulation de dévouement au progrès des connaissances et à l'honneur de l'esprit humain.

M. Cirot de La Ville, avec cette universalité d'aptitude et de zèle dont vous savez reconnaître le secours et le prix, vous a aussi prodigué ces Rapports, où l'agrément et la lumière de l'exposition s'unissent à la variété des objets, où il vous initie à tout ce qui se fait ailleurs d'études attentives de notre langue, de nos annales et de nos monuments, et favorise, entre les corps savants du pays, un fécond échange de travaux et de progrès. Il a également constaté l'importance archéologique, historique et littéraire qui continue de distinguer, parmi les publications périodiques des départements, la *Revue de Gascogne* et celle de *Bretagne et de Vendée,* et qui justifie l'autorité et la popularité croissantes de ces deux Recueils. Il a aussi appelé les sympathies et les encouragements de l'Académie sur l'érudition réelle et l'intérêt d'actualité qui recommandent la première année de la *Revue archéologique du midi de la France*. Ajoutons que l'activité de sa collaboration académique n'a en rien ralenti sa persévérante publication des *Origines chrétiennes de*

Bordeaux, et qu'il vous réitère fréquemment l'hommage des livraisons de ce monumental ouvrage, où la splendeur du texte rehausse l'élégance de la rédaction, et où la précision de l'archéologue est si vivement traduite par le talent des dessinateurs.

M. de Lacolonge, dans un consciencieux Rapport, où la variété de l'exposition naissait de la diversité même des connaissances et des sujets, et où la clarté de la diction en égalait la flexibilité, vous a offert un résumé à la fois exact et piquant des travaux d'archéologie, d'histoire, de critique, d'économie politique, de science agricole, contenus dans les Annales de plusieurs Sociétés savantes, et vous a particulièrement signalé la rare distinction scientifique et littéraire qui continue de recommander les Recueils de l'Académie de Rouen et de l'Académie Delphinale.

M. Saugeon vous a lu un Rapport, plein d'un curieux intérêt, sur trois manuscrits découverts et envoyés par M. Saint-Dizier, professeur d'histoire à Bergerac, membre correspondant de l'Académie, et son docte et zélé collaborateur. Il a fait ressortir l'importance des trois documents au point de vue de l'histoire de l'arrondissement de Bergerac, aussi bien que de l'histoire générale. Vous avez décidé que ce Mémoire, écrit avec autant d'aisance que de précision, serait imprimé dans les *Actes*, avec quelques extraits des trois manuscrits dont il avait signalé l'importance.

M. Gustave Brunet, dans un Rapport où vous avez retrouvé son mérite si connu de spirituelle érudition et de judicieuse sagacité, vous a fait apprécier les nombreuses publications dont M. Henry Ribadieu vous a adressé l'hommage, en signalant chez l'auteur « un écrivain d'un vrai mérite, un historien plein » de zèle et d'une instruction remarquable en tout ce qui con- » cerne notre ville et notre province, » et en souhaitant qu'il continuât d'enrichir notre bibliothèque de si utiles travaux.

M. Dabas, au sujet de divers essais littéraires adressés à la Compagnie, vous a lu quatre Rapports où régnait son charme habituel de savoir et de grâce, de raison et de finesse, de goût et d'esprit de bon aloi.

M. Henry Brochon, empêché par la dévorante activité de sa vie publique, de vous payer son écot annuel d'œuvres purement académiques, vous a priés d'accepter, comme équivalent, la collection des Rapports trimestriels qu'il a publiés depuis 1864. Il y a joint son Rapport sur le Musée et la Bibliothèque, « où il aurait été si heureux de pouvoir » offrir à l'Académie une hospitalité digne d'elle. » Vous avez agréé avec gratitude et fierté cet hommage d'un de vos membres résidants, deux fois investi de la première magistrature municipale de Bordeaux : ces discours et ces documents, où les grandes vues de l'administrateur et de l'édile se rencontrent avec le style de l'écrivain et la verve de l'orateur; œuvre de bonne foi, irrécusable témoignage d'un zèle et d'un civisme qui ont tant fait pour la salubrité et la splendeur de cette capitale du Midi, et dont elle gardera longtemps la mémoire.

M. Micé, non content de rédiger vos procès-verbaux avec la plus scrupuleuse exactitude et la plus lumineuse précision, vous a lu un consciencieux et instructif Rapport sur le *Bulletin,* publié en 1865, de la Société médicale de l'Aube.

Après quelques mots sur la constitution récente de cette Association, le Rapporteur a insisté sur l'importance des Mémoires qui en marquent honorablement la naissance. Il a surtout mentionné deux remarquables Traités, l'un sur les Eaux-Bonnes, l'autre sur l'absorption cutanée, en les rapprochant de publications récentes sur les mêmes matières, et en constatant les nouvelles lumières dont cette émulation et cet ensemble de travaux ont éclairé la science dans cet ordre de recherches.

Le zèle des membres correspondants ne s'est pas non plus ralenti, et ils vous ont adressé d'importants travaux, dont quelques-uns ont enrichi vos *Actes*.

Vous y avez ordonné, sur le Rapport de M. Lespiault, l'insertion du Mémoire de M. Haillecourt sur la déviation que la rotation de la terre occasionne dans la chute des corps pesants; « Mémoire, dit le Rapporteur, dont les propositions, » sans être applicables à un phénomène naturel, sont élé- » gamment et rigoureusement démontrées dans les hypothèses » bien définies où se place l'auteur. »

M. Haillecourt vous a également envoyé deux courtes notes relatives à l'enseignement élémentaire de la cosmographie, et dont vous avez apprécié le mérite au point de vue de la nouveauté et de l'exactitude scientifiques, et de l'attrait de clarté et d'aisance que le style y ajoute.

M. Cialdi vous a fait hommage d'un Mémoire intitulé : *Les ports-canaux,* et que cet honorable membre a extrait de son grand ouvrage sur *le mouvement des ondes,* sur *les courants de la mer,* et spécialement sur *les courants littoraux.*

Vous avez voté l'impression, dans les *Actes,* du Mémoire de M. de Tréverret, intitulé : *Jasmin critique;* étude curieuse et neuve, où le charme de la diction égale la finesse des aperçus et la sûreté du goût; qui nous montre sous un aspect nouveau une physionomie littéraire dont on croyait connaître tous les traits, et achève de mettre en lumière ce rare esprit, ce talent naturel et cultivé, cette muse naïve et pathétique.

M. de Tréverret vous a encore envoyé un exemplaire de la conférence qu'il avait faite récemment à Nérac sur *Henri IV, considéré comme écrivain et comme orateur*. Vous avez senti le rare mérite de cette étude, où sont rassemblés les titres épars de la gloire littéraire de Henri IV, et où l'historien est à la hauteur du critique. Vous avez remarqué la vérité des

jugements, l'éclat des tableaux, et le naturel, la facilité, l'élégance correcte et animée du style.

Vous avez, non moins justement, décerné l'honneur de l'insertion dans les *Actes* à la notice de M. Sorbier sur *Claude Groulart, premier président du Parlement de Normandie, de 1585 à 1607.* Vous vous rappelez la vivacité d'intérêt excité par cette biographie d'un jurisconsulte et d'un sage, qui eut sa part d'honneur dans le règne réparateur de Henri IV, et dont le nom est vengé d'un injuste oubli. M. Sorbier, en effet, accomplit avec âme et talent le pieux devoir qu'il s'est imposé, cette patriotique exhumation d'une des gloires les plus pures de nos fastes parlementaires, et vous avez rendu hommage au savoir étendu, à la haute raison, à la fermeté de style qui recommandent ce judicieux et chaleureux écrit.

M. Tamizey de Laroque, un de vos plus doctes et de vos plus laborieux correspondants, vous a favorisés de trois envois, où vous avez retrouvé son mérite et son attrait habituels d'érudition, allégée par l'esprit et récréée par la compagnie des lettres.

Il vous a communiqué d'abord un Recueil manuscrit de lettres inédites de Guillaume du Vair, chancelier sous Louis XIII, regardé de son temps comme un orateur éloquent et un grand critique, et que notre histoire littéraire met au nombre des écrivains qui contribuèrent à épurer et à fixer la langue. Il a joint à ce Recueil une introduction et des notes « étudiées avec soin, vous a dit, dans son » Rapport, M. Belin-De Launay, et dignes de la réputation » que l'éditeur s'est conquise parmi vous. »

Il vous a, en second lieu, fait hommage d'*une lettre inédite de Claude Sarrau,* qu'il avait récemment publiée et accompagnée d'une notice qui signale tous les titres de Sarrau, comme avocat éloquent, comme magistrat aussi

lettré qu'intègre, et comme un des plus dignes représentants de l'érudition française au XVII[e] siècle. Vous avez reçu avec gratitude cette courte et substantielle biographie, digne de précéder cette lettre d'un si curieux intérêt, et où le judicieux annotateur constate « une finesse de traits, une grâce de » diction, dont il ne saurait, dit-il, assez vanter l'agré- » ment. »

Enfin, en appelant votre attention et votre jugement sur la valeur de cette nouvelle offrande, votre infatigable collaborateur vous a gratifiés d'un exemplaire des *Vies des poètes gascons,* extraites par lui du volumineux manuscrit des *Vies des poètes françois*, de Guillaume Colletet (de l'Académie française); publication digne, en effet, de votre plus haut intérêt, et de toute la gratitude des zélateurs de notre littérature nationale, par la justesse des commentaires, par la précision et par la nouveauté des documents ajoutés au texte, par la sûreté et la finesse de la critique qui en contrôle ou en complète les renseignements, par des extraits judicieux et de saines appréciations des poésies indiquées, en un mot, par un ensemble de notes, justement qualifiées, dans un Recueil (¹) qui fait autorité en ces matières, « de véritables trésors pour l'histoire du XVI[e] siècle. »

L'Académie ne saurait témoigner trop d'estime pour une érudition si variée et si ingénieuse, pour de si persévérantes et si patriotiques recherches.

M. Bladé vous continue fidèlement l'envoi de la *Revue de Gascogne,* où il multiplie les preuves d'une érudition riche de tous les témoignages que les chroniques et les chartes peuvent porter sur nos anciennes coutumes, où il éveille le souvenir des vieux siècles, en agitant leur poussière, en exhumant ce qu'elle recouvre de la vie d'autrefois.

(¹) *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° 38, 22 septembre 1866.

Outre ces travaux d'archéologie, inspirés par l'esprit historique de notre temps, et où les vives peintures, les émotions soudaines, animent et passionnent, plus d'une fois, les découvertes d'une patiente sagacité, M. Bladé vous a fait hommage d'une *Dissertation sur les chants héroïques des Basques,* œuvre de philologie historique et comparative, travail plein de faits et d'observations fines, modèle de l'art d'exercer le contrôle d'une judicieuse méfiance et d'une saine critique, sur des chants et des poèmes donnés pour primitifs et acceptés comme authentiques.

Faut-il s'étonner que vos remercîments et vos félicitations aillent si souvent trouver ce correspondant si zélé et si utile, ce jeune savant, qui a des vues philosophiques dans l'esprit et du patriotisme dans le cœur; cet écrivain, chez qui éclate à propos une imagination restée poétique au sein des plus graves investigations?

Votre correspondant de Rome, M. l'abbé Arcangelo Scognamiglio, esprit exercé, écrivain sage, et qui, en tout ce qui concerne l'étude des monuments du passé, est au niveau de l'érudition contemporaine, vous a encore fait part, cette année, du résultat de ses recherches d'antiquaire. Il vous a adressé, touchant la découverte de l'antique basilique de Saint-Agapit, martyr, faite près de Palestrina, après des fouilles d'abord infructueuses, puis couronnées de succès, un Mémoire où il disserte, le monument sous les yeux et les titres historiques en main, et au texte duquel il a joint trois planches qui en reproduisent la forme, les inscriptions et les alentours.

M. Cirot de La Ville, dans l'intéressant Rapport qu'il vous a fait sur ce travail, en a loué la sagacité, le bon sens, la précision, et a constaté les lumières qu'en pouvaient tirer l'archéologie, la philologie et les arts du dessin. Espérons que le docte correspondant continuera de nous initier à ces

vivantes évocations du passé, où il apporte deux qualités précieuses : une ardeur que nul obstacle n'éteint, que nul succès n'attiédit; une bonne foi à l'épreuve des plus séduisantes tentations de l'esprit de système.

M. Debeaux, pharmacien aide-major à l'hôpital militaire de Bastia, continuant de faire profiter les sciences naturelles de l'exercice longtemps et honorablement nomade de ses fonctions, et des services mêmes qu'il a rendus à la France dans des expéditions lointaines et glorieuses, vous a fait hommage de deux Mémoires d'un double intérêt scientifique, intitulés : 1° *Notes sur quelques matières tinctoriales des Chinois;* 2° *Essai sur la pharmacie et la matière médicale des Chinois.*

M. le vicomte de Gourgues, toujours activement dévoué au progrès des sciences géologiques, vous a adressé un exemplaire de son Mémoire sur les *Foyers divers de silex taillés en Périgord.*

Tel est l'aperçu des travaux qui, pour les membres résidants et correspondants, ont occupé et rempli l'année académique, et qui montrent, chez les uns et les autres, combien la bonne foi dans le travail, la réalité de l'étude et la sincérité des opinions, ajoutent de force au talent. Tous attestent des âmes vouées au culte de la science pure, au seul désir de connaître et de répandre la vérité, et faites pour bien concevoir cette joie désintéressée, ce sentiment plein de grandeur et de pureté dans lequel se repose l'homme qui a découvert et manifesté ce qui est. Oui, ce résumé, si favorablement écouté, prouve de reste, qu'ici les sciences, la philosophie, l'histoire, la poésie, l'éloquence, trouveront toujours des esprits dévoués à leur service, et un public empressé à les accueillir.

Je passe à ces concours, dont le bienfait ne saurait être méconnu, puisqu'ils ont le privilége de perpétuer dans le

pays l'émulation des esprits et l'élévation morale ; d'y entretenir les sentiments les plus salutaires, l'admiration du beau, le goût du vrai, la passion des hautes connaissances et des grandes études; d'avertir le travail et le talent qu'ils ont devant eux une carrière toujours ouverte; de gagner à jamais au culte des lettres de jeunes âmes enivrées d'une première palme, et gardant de ces *premiers regards de la gloire, plus doux,* a dit poétiquement Vauvenargues, *que les premiers feux de l'aurore,* cette impression délicieuse autant qu'ineffaçable que laissent les efforts, les espérances, les succès de la jeunesse. C'est là que l'Académie, en exposant à un public éclairé les motifs de son jugement sur les travaux qu'elle honore de ses récompenses, accueille, éclaire, encourage les vocations scientifiques ou littéraires, et, selon l'esprit de son institution, se montre jalouse de la dignité des lettres, gardienne attentive des sources où s'alimente l'inspiration véritable, et des droits et de l'inviolabilité de la langue.

Dans le concours de Littérature, vous aviez posé la question suivante : « Influence des idées économiques et des idées morales sur le patriotisme des peuples modernes ; » question vaste et importante dans notre état de civilisation, où la moralité des peuples est si intimement liée à leur prospérité, où, pour qu'une nation soit heureuse, il faut qu'elle soit puissante, où, pour qu'elle soit puissante, il faut qu'elle soit riche, et conséquemment agricole, commerçante et industrieuse, et où l'ardeur du patriotisme résulte de sa fierté même, et du sentiment qu'un peuple a de sa grandeur et du développement harmonieux de toutes ses forces. Parmi les trois Mémoires qui vous ont été envoyés, celui qui porte le n° 3 et la devise : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas!* s'est recommandé à l'intérêt de votre Commission, tant par un plan judicieux et méthodique, par des connaissances bien

étendues et bien distribuées, que par la sagesse des théories et l'exactitude générale des observations et des aperçus. L'auteur, vérifiant ses assertions par l'histoire, discute, raconte et démontre. Il expose, avec suite, des faits nombreux, et de ces faits rassemblés naissent les réflexions qu'il y mêle. L'antiquité, le moyen âge, les temps modernes, sont successivement appréciés dans les nuances diverses de leur patriotisme et dans les caractères différents qu'il reçoit du développement progressif de l'industrie. Le commerce tout à la fois instrument et gage de la liberté, son activité qui se confond avec le mouvement même du genre humain, ses relations qui sont le lien des peuples, la navigation qui plus que jamais les rapproche et les civilise, voilà les importants points de vue ouverts par ce Mémoire, qui éclaire d'une assez vive lumière tout ce qui touche à la production et aux échanges. Les précieux Traités d'Adam Smith et de J.-B. Say, sur les sources de la richesse des nations, sur la manière dont ces richesses se produisent, se distribuent et se consomment, sur le progrès simultané de l'égalité des droits et de celle du bien-être, de la propriété, de l'industrie, et de l'esprit de famille et du sentiment national, sont résumés et commentés avec une sagacité qui ajoute à l'intérêt déjà classique de ces ouvrages. Tels sont les mérites dominants de ce Mémoire, auquel vous auriez, sans hésiter, conféré une de vos plus hautes distinctions, si le talent d'écrire y était à la hauteur du savoir et des idées, si le style en était toujours sain comme les doctrines, s'il ne péchait quelquefois, et tour à tour, par une sécheresse et une emphase également regrettables dans un pareil sujet. L'Académie décerne une médaille d'argent à M. Adolphe Louvet (de Couvray), auteur de ce Mémoire. Elle espère de lui des travaux du même ordre, qui unissent constamment à ces mérites de science et de méthode, celui d'une diction correcte et sagement ornée

de l'élégance simple et naturelle que comporte le genre.

A la philosophie, à l'histoire, vient naturellement s'associer, dans vos concours, la critique littéraire, l'étude de l'esprit humain dans les œuvres d'imagination et de goût, la vérification, dans tout chef-d'œuvre, de la part du temps et de celle du génie; l'intelligence des grandes choses les plus diverses, avec une légitime prédilection pour les plus naturelles. Cette revue de tant d'immortels souvenirs, cette comparaison des littératures des autres grandes nations modernes avec la nôtre, vous n'en faites pas seulement, pour les jeunes émules qui se disputent vos palmes, un objet d'amusement et de curiosité. Vous leur proposez un but patriotique et moral, en leur demandant, tantôt de suivre au dehors l'itinéraire et l'ascendant de la pensée française, tantôt de constater ce que la pensée étrangère a fait pour instruire et exciter la nôtre. Telle est la portée de la seconde question inscrite au Programme du Concours de Littérature : « Traiter des influences » que les littératures étrangères ont exercées, à partir du » XVI[e] siècle, sur le génie de notre langue et de notre litté- » rature françaises. » Question qui tourne encore à la gloire de la France, puisque les influences même qu'elle a subies ne sont encore qu'une des phases et un des modes de son action sur le monde; puisque, à la fois originale et imitatrice, elle s'approprie tout pour perfectionner tout, et ne réfléchit les lumières du dehors que pour les renvoyer en rayons plus vifs et plus purs; puisqu'elle ne recueille les idées du monde que pour leur imprimer cette beauté logique et cet indicible attrait de sociabilité, qui font partout la vogue et la marque éternelle de sa littérature. Oui, cette vie qui afflue de tous les points de l'Europe au cœur de la France, la France la convertit à sa substance, dont elle alimente la société moderne. La littérature de la France est le reflet le plus fidèle et l'instrument le plus efficace du

progrès intellectuel et moral des nations. Dans tous les livres de la France, vous sentez la vie universelle, et comme la pulsation de la grande âme du monde.

Cette double puissance de concentration et d'irradiation donnée à la France, elle est partout marquée dans la question proposée aux concurrents. Si l'Italie et l'Espagne, nos deux nobles sœurs, nous défraient les premières de chefs-d'œuvre, c'est pour reprendre ensuite de nous les belles qualités que nous leur devons, mais achevées et consacrées par notre adoption même, tempérées par le bon sens de la France, perfectionnées par son bon goût, pures de tout alliage de bel esprit et d'emphase, et doublant, par des grâces sévères, la puissance du souffle de la pensée française sur l'imagination méridionale. Si l'Angleterre, sérieusement méditée, inspire les plus beaux vers de *la Henriade* et les plus grandes pages de *l'Esprit des Lois,* c'est à l'exemple de Voltaire que les Hume et les Robertson portent dans l'histoire la critique et le style; c'est le génie de notre grand publiciste, qui éclaire les Anglais eux-mêmes sur le bienfait et le mécanisme de leur constitution et qui féconde et agrandit la parole des orateurs de leur Parlement. Si, de nos jours, l'inspiration de l'Allemagne est visible dans ces admirables ouvrages de philosophie, d'histoire et de critique, qui maintiennent notre suprématie littéraire et l'empire de notre langue, ces beaux écrits, en révélant et développant à la France quelques uns des plus profonds et des plus féconds mystères de la pensée allemande, n'y ont-ils pas ajouté une précision et une limpidité qui la rendent plus intelligible et à l'Europe et à elle-même? Oui, partout, à côté des influences reçues par la France, nous voyons nos chefs-d'œuvre adorés des peuples, parce qu'ils y retrouvent leurs propres idées, leurs propres sentiments, à leur plus haut degré de clarté et de puissance, dans une langue qui offre la plus nette et la plus juste expres-

sion de l'intelligence et de la sensibilité humaines, et semble le verbe universel de la raison et du bon sens.

Deux Mémoires vous ont été envoyés sur ce sujet, si national, dans son hommage même aux grandes inspirations venues du dehors. La Commission a désigné à vos récompenses celui qui porte le n° 1 et l'épigraphe :

.... Rerum summa novatur
Semper, et inter se mortales mutua vivunt.

Dans ce travail qui, trop souvent, effleure plutôt les sommités du sujet qu'il n'en pénètre les profondeurs, qui oublie plus d'une fois son titre pour s'égarer dans des digressions plus ingénieuses que motivées, et qui manque à la fois d'une marche suivie et de conclusion, elle s'est plu, d'ailleurs, à vous signaler des tableaux bien faits, des portraits d'une touche délicate et fine, d'heureux aperçus, des traits piquants. Elle en a détaché quelques pages d'un éclat qui ne nuit pas à la solidité, et où les influences de l'Espagne et de l'Angleterre sont expliquées et caractérisées avec discernement, par un esprit sagace, et qui, de ses impressions, sait tirer des idées. Conformément aux conclusions du Rapport, vous avez décerné une médaille d'argent à l'auteur de ce Mémoire, à votre lauréat émérite, à M. Adrien de La Chapelle, qui, sans doute, n'a pas tout étudié dans un sujet si vaste, mais qui a bien souvent évité le lieu commun, et jugé par lui-même.

Par le retour annuel du Concours de Poésie, l'Académie témoigne de sa patriotique et constante sollicitude pour ce grand art des vers, qui est de moitié avec notre admirable prose dans l'œuvre de la suprématie intellectuelle de la France, et auquel il semble qu'on ne puisse faire tort sans porter atteinte à la nationalité. Convaincus que c'est un devoir pour les Sociétés savantes de s'intéresser à la culture du talent poétique, et de convier les générations nouvelles à

la conservation et à l'accroissement de ce patrimoine national d'honneur et de génie, vous décernez volontiers des distinctions aux jeunes versificateurs dont les essais semblent promettre des poètes. En gênant le moins possible l'indépendance de l'inspiration, et sans prétendre faire de vos directions une servitude, vous leur rappelez ces convenances naturelles, ces lois du bon sens et du goût qui précèdent les poétiques, et qui sont imposées, non par des routines d'école, mais par l'esprit humain lui-même; vous les avertissez de ne pas prendre les bizarreries pour des créations, et de ne chercher la nouveauté des vers que dans l'énergie des sentiments, dans la noblesse et l'actualité des enthousiasmes, dans la simplicité animée de la diction; en un mot, vous demandez à leur talent une vivacité à la fois libre et pure, un art à la fois hardi et sage, et ces qualités de style dont aucune verve ne dispense, et qui, au contraire, ont toujours doublé, en la régularisant, la puissance du génie.

A-t-il été, cette année, suffisamment répondu à votre appel? Vos espérances ont-elles été réalisées, au moins dans ce degré de perfection relative dont se contentent vos suffrages? La Commission, composée des juges les plus compétents en fait de poésie et de goût, ne l'a pas cru, Messieurs; elle a constaté, dans l'ensemble du Concours, un affaiblissement notable de l'inspiration poétique. Le Rapporteur, M. Saugeon, en rendant hommage à la pureté morale et à l'honnêteté de sentiments qui recommandent les cinquante-trois essais que la Commission avait à juger, a déclaré qu'elle n'avait trouvé dans aucun cette hardiesse ou cette originalité de pensée, cet éclat d'imagination, cette poésie de style, qui font la force et la beauté des vers, et auraient motivé une récompense académique. Il a reconnu, d'ailleurs, chez quelques uns des concurrents, un certain degré de mérite qui permet la citation et l'éloge, sans appeler une distinction. Il a donc ajouté que

la Commission, se bornant à des paroles encourageantes et à des citations flatteuses pour quelques uns des concurrents, n'avait d'ailleurs à vous proposer aucune récompense. En vous associant aux consolantes espérances et aux exhortations vivifiantes, mêlées par le Rapporteur à des vues aussi ingénieuses qu'élevées sur les inspirations qu'offrent aujourd'hui à la poésie le renouvellement social, et les découvertes et les conquêtes des sciences, vous avez cru devoir adopter les conclusions de la Commission, et réserver au triste ministère d'en proclamer la rigueur, la voix de votre Secrétaire général, heureux jusqu'ici de ne servir d'organe qu'à vos récompenses. Vous avez décidé de plus que, désormais, dans la lecture publique du Rapport sur le Concours de Poésie, il ne serait parlé que des candidats récompensés, pour qui les critiques sont tempérées par des éloges et par la distinction même qui leur est accordée. En outre, pour donner désormais une base plus sûre à vos appréciations, en établissant entre les essais des concurrents une comparaison directe et suivie, vous avez statué qu'un sujet commun leur serait donné, et vous avez mis au concours : « La Fixation des Dunes, » sujet qui répond à un si sérieux et si poétique intérêt de notre temps et de ces contrées.

En regrettant, Messieurs, de n'avoir eu à récompenser aucune œuvre satisfaisante dans son ensemble, félicitons-nous du moins d'avoir pu faire encore la part de l'approbation et des encouragements pour les généreuses ambitions de ces prosélytes anonymes de la poésie, pour leurs aspirations désintéressées, et si méritoires aujourd'hui, vers les hauteurs de l'art. Félicitons-nous que la Commission ait pu extraire et produire des tirades d'une bonne facture, des vers nobles et mâles, ou fins et délicats, des traits de grâce ou de passion; qu'elle ait pu entendre, çà et là, des accents émus, une voix de poète, des promesses de talent. Dans ce chagrin même de

refuser vos récompenses, heureux du moins d'avoir pu donner et motiver des louanges, vous avez lieu d'espérer que les concurrents vous simplifieront moins désormais cette tâche si douce, et qu'il vous sera donné de vous dédommager, par une prochaine profusion de gloire, de cette économie forcée sur les allocations affectées à vos prix.

Je passe aux récompenses accordées, en dehors des Concours, aux travaux d'un mérite réel, sur lesquels ont été invoqués vos encouragements et vos suffrages.

M[lle] Marie Gadou a soumis à votre examen un manuscrit enluminé sur parchemin, intitulé : *Litanies de la Bienheureuse Vierge Marie*, merveille de patience, de travail et d'art, « vrai poème, où une imagination pieuse et féconde» a commenté, par d'éclatantes et riches enluminures qui rappellent sans désavantage sensible celles des Heures et des évangéliaires du moyen âge, les litanies de la Sainte Vierge, assemblage mystique des titres d'honneur que lui a donnés l'Église.

Au nom d'une Commission, où siégeaient avec lui MM. Villiet et Oscar Gué, M. Cirot de La Ville a constaté la haute valeur de ce travail, où est retrouvé l'art délicat de nos anciens miniaturistes : « l'harmonie dans une grande » variété de couleurs, la finesse, la pureté exquise des » lignes dans des proportions nécessairement petites. » Il en a relevé le rare mérite sous le double rapport de l'idée et du dessin; il a justement loué l'accord parfait des figurines avec le texte, l'intelligent emploi des animaux symboliques et de la flore sacrée; cette inépuisable fertilité d'invention, qui fait que « pas une idée, pas un thème ne se répète; que « chaque tableau a sa teinte et son originalité particulière; » enfin, dans l'abondance des détails, la disposition achevée de l'ensemble; « les fonds, les draperies, les galeries, les » arabesques, les bouquets, les enroulements de plantes,

» les animaux, les phylactères, tout cela trouvant sa place; » rien de gêné, rien de confondu; tout plein d'ordre et de » netteté. » Et il a ainsi conclu ce Rapport, constamment animé d'une persuasive conviction de l'excellence de l'œuvre : « Que n'a t-il pas fallu de patience et de travail pour » jeter sur ces pages, avec tant de profusion, un or si brillant » et si uni, disposer tant de couleurs, tant de nuances, de » manière à ce qu'elles n'aient rien de criard, et que l'œil » n'en soit jamais ébloui, ni fatigué?..... Quelle attention » aux bons modèles, quelle fidélité aux saines traditions » dans l'emploi de ces garnitures de pierreries, perles, rubis, » topazes, émeraudes, diamants, dont chacune apporte, avec » son éclat, un sens qui commande son rôle et sa place! » N'est-il pas juste de rendre hommage à ce jeune talent, et » de l'encourager dans cette région de l'art, si peu explorée » par les Bordelais? Votre Commission, Messieurs, est una- » nime à vous proposer de décerner à Mlle Marie Gadou une » médaille d'or. »

Vous avez accueilli, avec une faveur générale, cette proposition, faite par des juges si autorisés, et vous avez voté à Mlle Marie Gadou une médaille d'or, pour ce petit chef-d'œuvre de rénovation d'une des merveilles de l'art du moyen âge.

M. Gragnon-Lacoste, notre savant et infatigable collaborateur, tant de fois et si justement honoré de vos récompenses, a de nouveau appelé votre intérêt sur un de ces ouvrages à la fois solides et neufs, où il éclaircit quelque point obscur de notre histoire et de notre droit public, réfute des erreurs accréditées, et ajoute aux faits connus un nombre imposant de documents et d'aperçus nouveaux. Tel est au plus haut point le mérite de son Traité sur l'état *du Franc-alleu dans la duché de Guyenne, et dans le pays bordelais en particulier*. Il y démontre jusqu'à l'évidence que

le *Franc-alleu,* ou droit de posséder des terres absolument affranchies de toute censive et de toute mouvance, n'a été ni aussi général, ni aussi incontesté que bien des légistes paraissent le croire, et que l'on plaidait encore à outrance sur la question du Franc-alleu, à la fin du XVIII[e] siècle, à la veille du grand événement devant lequel ont disparu toutes les institutions de ce genre. Cette lumineuse démonstration est pour lui le résultat d'études patientes et approfondies. Pas de replis de la jurisprudence féodale qu'il n'ait fouillés, pas de lettres-patentes, d'ordonnances royales, d'arrêts de Cour ou du Conseil, d'attestations du barreau bordelais, qu'il n'ait compulsés, interrogés, discutés, avec une persévérante intelligence et une grande sûreté de raisonnement. Les citations, faites avec un soin minutieux, sont empruntées à environ soixante auteurs dont l'intrépide chercheur a remué les poudreux in-folios et recueilli les irrécusables témoignages. De cette richesse, et presque de cet embarras de faits et d'autorités, M. Gragnon-Lacoste a tiré un livre d'une érudition originale et claire, d'une marche méthodique et dégagée, d'un style simple et net, assorti à la gravité du sujet. « Votre Commission, vous a dit M. G. Brunet, » Rapporteur si autorisé d'un si docte travail, vous propose » à l'unanimité, après s'être rendu un compte exact de la » solidité du Mémoire dont il s'agit, et des lumières qu'il » répand sur un côté important et fort peu étudié de l'an» cienne jurisprudence de la Guyenne, touchant une grave » question de constitution sociale et d'histoire, de décerner » à M. Gragnon-Lacoste une médaille d'or, et de voter » l'insertion de son travail dans les *Actes.* »

Vous avez adopté ces conclusions, et décerné à votre ancien lauréat, à votre laborieux correspondant, le double honneur sollicité pour lui par la Commission.

M. le D[r] Brochard, dont le talent et le savoir sont engagés

dans toutes les saintes causes, dans tous les intérêts sacrés d'humanité et de patrie, et dont tous les livres sont de bonnes œuvres, a appelé votre attention sur un ouvrage intitulé : *De la Mortalité des nourrissons en France.* Soutenu par la généreuse pensée de sauver tous les ans la vie à « quinze » mille petits Parisiens, à un nombre incalculable de nou- » veau-nés de toutes nos grandes villes, » il signale, en France, les causes d'une mortalité « qui étonne à juste » titre les nations étrangères, et qui est une honte de notre » civilisation. » Il indique, avec une affectueuse clairvoyance, les mesures qui pourraient arracher à la mort tant de pauvres petits êtres, tant de malheureuses victimes de l'immorale industrie des nourrissons, et les améliorations que réclament, à cet égard, la morale, l'humanité, la religion. Il met au premier rang de ces salutaires réformes d'un abus si meurtrier, la suppression de tous les bureaux de nourrices, la création d'une *Direction des nourrices* unique pour toute la France, le droit pour l'administration de surveiller seule les nourrices qui doivent allaiter tant d'enfants, futurs soutiens de la famille et du pays. Cet ouvrage est un chaleureux appel à l'opinion publique, sommée de s'enquérir des moyens d'assurer au pays des générations fortes et bien constituées, et avertie que « la vie d'un nouveau-né, en France, est » quelque chose qui doit se compter, quelque chose surtout » qui doit être respecté. » Il est écrit avec l'ardeur d'une conviction et le zèle d'un devoir. La précision des recherches statistiques y est animée et colorée par le sentiment et la passion. C'est un style naturellement correct et élégant, qui trouve à propos l'inspiration et l'éclat dans la vivacité même de la philanthropie et du patriotisme. Touchés de tant de charité dans la science, de tant d'éloquence dans la statistique, vous avez, sur le Rapport de M. Dégranges, décerné à M. le Dr Brochard une médaille d'or : témoignage de vos

profondes sympathies et de votre haute estime, tant pour ce noble et touchant écrit, que pour un dévouement de dix-huit années à cette sorte d'enquête en faveur de la première enfance.

A peine aviez-vous décerné à M. le Dr Brochard une si juste distinction, que votre suffrage recevait une imposante consécration de celui de l'Institut. L'Académie des Sciences honorait du prix de statistique (fondation Montyon) le travail même que vous veniez de couronner, et que vous avez les premiers montré au monde savant et à la France. Heureux de recevoir dans la même semaine deux récompenses si flatteuses, votre lauréat, croyez-le bien, s'applaudit surtout des résultats favorables qu'il en espère pour la destinée de ses intéressants et innombrables pupilles.

Sous ce titre : *Recherches historiques et médicales sur les épidémies de Bordcanx, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles,* M. le Dr Péry vous a adressé un Mémoire d'une instruction solide et d'une méthode simple et judicieuse, où l'intérêt historique s'unit à l'exactitude de l'observation, où la science est rendue plus persuasive, et par conséquent plus utile, par la netteté de l'exposition, et par une expression presque toujours précise et juste. Rendant hommage à ce qu'un tel livre révèle à la fois d'habileté de composition et d'investigations dévouées, voulant surtout honorer cette savante vocation de bien public, vous avez, sur le Rapport de M. Oré, et conformément à ses conclusions, que n'infirmaient pas ses réserves sur un point ou deux, décerné à M. le Dr Péry une médaille d'argent et voté l'insertion de son travail dans les *Actes*.

M. Chenou, jeune avocat, déjà fidèle à cette alliance traditionnelle et toute française du savoir judiciaire et du talent d'écrire, a soumis à votre jugement l'*Éloge de Gensonné*, qu'il avait prononcé dans la séance de rentrée de l'ordre des

avocats de Bordeaux. En faisant vos réserves sur la portée de certaines apologies, vous avez honoré de vos suffrages cette appréciation généralement juste et chaleureuse d'une des plus intéressantes célébrités du barreau bordelais et de la Révolution française, d'une de ces natures faites entre toutes pour l'éloquence et le mouvement politique. L'habile Rapporteur, M. Vaucher, vous a cité quelques pages, remarquables de verve et de couleur, où le panégyriste fait resplendir de son premier éclat cette gloire moissonnée dans sa fleur par le glaive des proscriptions civiles. Vous avez vu passer sous vos yeux, dans un tableau animé, cette jeune phalange d'orateurs qui ont fait du nom même de ce département un des noms impérissables de l'éloquence; ces victimes héroïques, je voudrais pouvoir dire toujours innocentes, de la tempête sociale où la France s'est violemment renouvelée; ces lumières, ces foudres, ces puissances, et bientôt, hélas! ce deuil et ce remords d'une tribune naissante et presque aussitôt ensanglantée. Vous avez récompensé d'une médaille d'argent ce travail, où paraît plus d'une fois le triple mérite du critique, du narrateur et du peintre.

M. H.-J. Raulin, de Verdun-sur-Meuse, ancien sous-préfet, qui se repose d'un honorable exercice des fonctions administratives, dans de sérieux travaux sur les principes de notre langue, dans des études où la grammaire est abordée par son côté philosophique, et développée surtout au point de vue de la génération des idées et de l'analyse de l'entendement, a soumis à votre jugement un Traité grammatical intitulé : *Règle sur l'emploi des temps du subjonctif*. Le judicieux Rapporteur de votre Commission, M. Saugeon, vous a rendu compte de cet ouvrage, conçu d'après des notions fort saines, écrit avec précision, et l'un de ceux qui jettent le plus de lumière dans l'ancien chaos des modes et des temps. Il y a loué la justesse des raisonnements, la netteté des preuves,

l'originalité de quelques vues, et l'a jugé digne d'être admis dans la pratique immédiate de l'enseignement. Sanctionnant les conclusions de ce Rapport, où tout est lumière et aisance comme dans le Mémoire qu'il fait connaître, vous avez honoré d'une médaille d'argent cet écrit qui « approfondit » une question difficile de la grammaire, et la traite avec » autant de clarté que de logique. »

Un auteur, qui a désiré garder l'anonyme, vous a adressé une notice biographique ayant pour titre : *Un homme de guerre*. Elle contient le récit de la vie militaire et des services diplomatiques de François de Ravilhon, né à Sarlat le 21 septembre 1619, et mort à Paris le 2 juillet 1697. Elle met en lumière une vie active et bien remplie, mêlée aux principaux événements d'une grande époque, mais trop effacée par l'éclat des célébrités contemporaines, et tombée dans un injuste et long oubli. Le biographe retrace, avec plus de fidélité que de mouvement, une existence toute de dévouement et de sacrifices, où les récits de combats alternent avec des détails sur des missions importantes ou délicates. La diction simple et claire, atteignant même, au besoin, à un certain degré d'élévation, ne se défend pas assez des inégalités de ton, ni de la longueur ou de l'enchevêtrement des phrases. Faisant la part et de l'éloge et des réserves, vous avez, sur l'intéressant Rapport de M. Petit-Lafitte, décerné une mention honorable à ce travail, qui autorise de plus hautes espérances.

Le vénérable M. Hirigoyen père, en qui l'âge a respecté la jeunesse de l'âme et l'ardeur du talent, et qui continue de vouer à l'instruction et au bonheur de ses concitoyens les études persévérantes d'une vie déjà presque séculaire, a soumis à votre appréciation une œuvre morale, intitulée : *Idées abstraites mises à la portée du peuple,* et destinée à donner aux ouvriers des notions précises sur les vérités et

les devoirs dont il leur importe le plus d'être pénétrés. Cette œuvre, inspirée par le dévouement le plus affectueux, éclairée par la sagacité du cœur, et où transpirent le sentiment du bien à faire et le bonheur de l'avoir fait, tient honorablement sa place parmi tant de salutaires écrits, qui ont aujourd'hui pour but de préparer à l'État une population saine et forte, pliée de bonne heure à des habitudes d'ordre et de travail, qui sont des germes de dignité morale et de discipline sociale. Ce livre est donc une bonne intention heureusement réalisée, et un des fruits utiles de cette longue existence consacrée au culte et à la propagation du vrai, sans une minute de découragement ou de fatigue. L'auteur, aspirant plus à l'honneur de vos sympathiques adhésions qu'à l'éclat de vos récompenses, et désintéressé de toute ambition littéraire dans un travail qui était avant tout pour lui une bonne action, s'est peu inquiété des négligences et des incorrections mêlées souvent à l'aimable abandon et à la douce familiarité de son style. Vous êtes entrés dans ses sentiments, en vous préoccupant surtout de la valeur morale de son livre, et en décernant à ce noble vétéran de vos concours, à votre lauréat nonogénaire, une nouvelle marque de votre estime, sous la forme d'une mention honorable. Vous avez ainsi consacré, par votre suffrage, les conclusions prises, au nom de votre Commission, par M. Valat, son digne et habile organe.

Vous avez décerné la même distinction à M. H.-A. Guadet, auteur d'une traduction correcte et généralement fidèle de quelques *Œuvres choisies de Goldoni,* de ce Vénitien plus Français qu'Italien, qui, non content de remplir son théâtre des idées et des formes du nôtre, a composé pour notre scène et dans notre langue. En regrettant que le traducteur n'eût fait précéder sa version d'aucun jugement, soit sur l'ensemble du théâtre de Goldoni, soit, du moins, sur les pièces qu'il en avait plus particulièrement adoptées; en

signalant, malgré la littéralité habituelle de la version, plus d'un membre de phrase, plus d'une locution, plus d'un idiotisme, dont le sens n'avait pas été complètement saisi, ou bien avait été affaibli et dénaturé par la pâleur et la prolixité de la paraphrase, par la mollesse ou le vague de l'expression, votre judicieux Rapporteur, M. Costes, s'est plu, d'ailleurs, à constater que le tour de l'original était d'ordinaire assez exactement reproduit; que la traduction de M. Guadet se faisait, la plupart du temps, lire avec un vrai plaisir, et pourrait contribuer à populariser en France celui qu'on a appelé le Molière de l'Italie, et à y faire goûter cette variété d'intrigues, de caractères et de situations, cette gaîté comique et cet entrain de dialogue, cette diversité de tableaux naturels et vrais, neufs et piquants, qui font le mérite et l'originalité durables de sept ou huit pièces au moins de son trop nombreux répertoire. Les conclusions du Rapport ont donc été adoptées, et M. le Président a proclamé la mention honorable que l'Académie votait à M. Guadet.

Sur le substantiel et attrayant Rapport de M. Dezeimeris, vous avez ordonné l'impression dans les *Actes* de l'ouvrage de M. Brives-Cazes, intitulé : *Les grands jours du dernier duc de Guyenne*. Vous avez ainsi proclamé l'intérêt à la fois neuf et local de ce travail, où le mouvement de l'histoire et la peinture vivante des mœurs animent et colorent la science du jurisconsulte, où le nombre et la patience des recherches disparaissent sous la simplicité du plan, sous l'aisance du récit, sous la rapidité de la diction. Vous auriez réitéré le vote de la médaille d'or dont vous avez honoré, il y a deux ans, un premier Mémoire de M. Brives-Cazes sur *la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, si le savant magistrat n'avait cette fois refusé à nos récompenses le droit de l'atteindre.

Trois médailles d'or, cinq médailles d'argent, trois men-

tions honorables, voilà le total des récompenses pour l'année 1866. L'Académie eût été heureuse d'en décerner un plus grand nombre. Elle aime, d'ailleurs, à proclamer que, parmi les œuvres mêmes qui n'ont pu atteindre à la hauteur de ses prix, plusieurs ont mérité son intérêt et excité ses espérances par les indices d'un talent que mûriront une sérieuse reprise de travail, l'application aux langues savantes, et la préoccupation d'un petit nombre de grands modèles. Elle avertit ces aspirants aux triomphes intellectuels, pleins de toutes les belles ambitions de la pensée et de l'étude, qu'en attendant cette gloire, sans doute de plus en plus prochaine, d'une œuvre à part, et offrant ce degré de travail heureux et de savoir inspiré auquel elle réserve ses couronnes, il y a dans ces luttes mêmes, affrontées avec une généreuse émulation, des sources d'élévation morale et de bonheur. Elle les félicite des jouissances qu'ils ont déjà trouvées dans cette saine activité de l'intelligence, dans une émotion sincère devant les grands spectacles de la nature, de l'histoire ou de la vie, dans un cœur profondément remué par ces noms sacrés, les lettres, les arts, la patrie. En ajournant et espérant pour eux ses plus hautes distinctions, elle les remercie d'avoir déjà donné un bel exemple d'amour pour la vérité, de probité intellectuelle, de goût sérieux et fidèle pour les lettres, pour la culture et le développement de tous les germes divins déposés dans l'âme humaine. Chacun de nous, en naissant, apporte, en effet, dans son cœur, un certain idéal de beauté intellectuelle et morale, qu'il doit peu à peu révéler et réaliser par ses œuvres. Chacun de nous a dans la vie son poème à faire, son marbre à sculpter. Chacun de nous doit travailler incessamment à faire sortir de la masse confuse des instincts et des passions de la terre une personne intelligente et libre, à dégager la statue intérieure, à manifester la copie vivante du

modèle gravé dans tous les cœurs. Chacun de nous doit faire jaillir de lui-même son étincelle de feu sacré; elle jaillira surtout au contact électrique du génie. Aussi, à tous, à ses lauréats, comme à leurs émules moins heureux, mais décidés à en appeler d'un échec à la victoire, l'Académie recommande-t-elle instamment de concourir, par un redoublement de sérieuses et fortes études, à la perpétuité de l'œuvre civilisatrice de la France; de vivre dans la fréquentation des écrivains immortels qui ont exprimé avec le plus de bonheur les meilleures pensées de l'humanité, et qui ont communiqué à leur style l'inaltérable jeunesse, l'éternelle nouveauté de la vérité et du bon sens. Conservez, leur dit-elle, conservez avec une pieuse sollicitude à notre langue nationale cette précision lumineuse et ce tour naturel et facile qui en font le mérite et l'attrait. Conservez-lui cette pureté irréprochable, cette évidence de vérité et ce cachet de raison universelle qui font partout sa vogue et sa puissance. Traitez avec respect, et comme une importante affaire de religion et de morale, cette langue qui, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, a eu deux fois de suite l'honneur de gouverner la pensée moderne. C'est pour nous un devoir de patriotisme de la maintenir dans ce rang suprême où les plus beaux génies l'ont mise, et de cultiver les qualités précieuses qui lui ont donné cet empire. En altérer la limpidité, en corrompre le goût délicat et sévère, c'est lui ravir ses moyens d'influence; c'est désarmer le génie de la patrie; c'est attenter à la gloire et à la majesté de la France, en la déshéritant du droit, qui lui est si bien acquis, d'annoncer au monde les lois de l'avenir. Cette langue, que nos pères nous ont léguée si belle et si grande; cette langue, qui est, depuis deux siècles, l'oracle de l'Europe et la voix du genre humain, nous en devons un compte fidèle à la postérité et à l'univers. C'est un dépôt qui ne doit pas se perdre entre nos mains; il

y aurait crime à le compromettre par une fâcheuse manie d'exotisme, par une vaniteuse précipitation dans le travail. Cette langue, si docile aux idées justes et vraies, cette langue si logique, qu'elle force à penser avec netteté, à s'exprimer avec sens et précision, ce serait un sacrilége que de lui faire violence, alors que, glorieusement rebelle, elle se refuse à je ne sais quel mélange de trivialité et d'hyperbole, et résiste à une ambitieuse paresse, à une insolente tyrannie.

Il ne reste plus à vous entretenir que des particularités qui intéressent de plus près notre famille académique.

Proclamons nos deuils, déplorons nos pertes avant de nous faire honneur de nos acquisitions. La mort avait d'abord rayé de la liste de vos correspondants deux noms dont le souvenir vous sera toujours présent et cher : celui de M. Lapouyade, Président du Tribunal civil de La Réole, magistrat lettré, savant archéologue, académicien fervent, dont les titres scientifiques et littéraires sont résumés dans une Notice que lui a consacrée un collègue, M. Petit-Lafitte; et celui de M. Ferdinand Leroy, qui joignait à l'élévation et à la pureté de l'âme un esprit étendu et juste; à la science administrative, des études variées et une aménité exquise, et en qui l'honnête homme soutenait et agrandissait l'homme public et l'homme de lettres.

Nous étions encore sous le coup de ces deux douloureuses surprises, quand nous avons appris, avec une émotion non moins vive et une sympathie non moins profonde, la mort du vénérable M. Couerbe, dont la constante collaboration nous favorisait de tant d'excellents Mémoires scientifiques, et celle de M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, à qui cette partie de la science économique est redevable de quelques uns de ses progrès les plus sérieux, et qui, non content de réorganiser les divers établissements placés sous sa surveillance, a publié, sous la

forme d'articles, de rapports ou de livres, des travaux nombreux dont l'ensemble forme un répertoire à la fois pratique et législatif.

D'heureuses adoptions, un glorieux recrutement, ont rempli nos vides, complété le nombre des membres résidants et accru celui des correspondants.

Sur le Rapport de M. Baudrimont, vous avez, dans la séance du 5 juillet dernier, nommé membre résidant M. Royer, honoré du double diplôme de licencié ès sciences mathématiques et de licencié ès sciences physiques, auteur de plusieurs Mémoires de chimie et d'un *Traité d'Algèbre élémentaire*. L'éminent Rapporteur a fait ressortir le mérite et l'utilité de ces ouvrages, où la netteté et l'aisance du style ajoutent à la précision scientifique. Conformément à ses conclusions, et prenant en considération les titres sérieux de M. Royer comme chimiste et comme mathématicien, vous vous êtes adjoint, en sa personne, un nouvel et digne organe des sciences exactes et des sciences physiques, déjà si honorablement représentées au sein de la Compagnie.

Dans la même séance, et sur la proposition d'une Commission dont faisaient partie MM. Villiet et Leo Drouyn, et dont M. de Gères était le Rapporteur, vous avez également admis au nombre des vos membres résidants M. Oscar Gué, peintre, professeur, directeur de l'École gratuite de dessin et de peinture de la Ville, et conservateur de la galerie des tableaux. Le Rapporteur avait énuméré les titres du candidat comme peintre, professeur et critique, et constaté le mérite de ses toiles, le zèle et l'efficacité de son enseignement, la valeur artistique et littéraire des articles insérés par lui dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans les journaux de Bordeaux. Adoptant les conclusions de ce Rapport, constamment animé d'un vif sentiment du vrai et du beau, l'Académie s'est empressée de s'associer M. Oscar Gué comme un digne e

utile représentant des beaux-arts, « dont elle porte le nom sur sa triple bannière. »

Je n'ai pas besoin de rappeler les sympathiques applaudissements qui ont accueilli la parole des récipiendaires, faisant de la solennité publique de leur admission la fête même des sciences et des arts, dont ils ont si bien mérité.

Vous n'avez pas non plus oublié l'à-propos, l'élévation, l'éclat des deux réponses de notre éloquent Président. Vous êtes encore sous le charme de cette parole si inspirée, si poétique, si puissante sur les imaginations et sur les cœurs, où tiennent toutes les grâces et tous les plaisirs de l'esprit, toutes les noblesses et toutes les émotions de l'âme.

Dans la classe des membres correspondants, l'Académie s'est enrichie et fortifiée de plusieurs adjonctions scientifiques et littéraires, dont elle espère à aussi bon droit, pour ses travaux et pour son action au dehors, un accroissement d'importance et d'honneur.

Vous y avez appelé M. Haillecourt, déjà haut placé en mathématiques par les mémoires mêmes qu'il vous a soumis; un de ces savants qui se gardent d'oublier que, depuis Descartes et Pascal, les inventeurs dans les sciences ont aussi été d'excellents écrivains, et qui, suivant ce grand exemple et cette tradition nationale, intéressent à l'exactitude du calcul et à la vigueur de la déduction, par le tour naturel et facile de la langue.

Ratifiant les conclusions d'un Rapport de M. Dabas, où, comme toujours, le bon sens et l'atticisme du littérateur trouvaient également leur compte, vous avez aussi inscrit, parmi vos membres correspondants, M. Lespinasse, premier avocat-général à la Cour impériale de Pau, et dont le Rapporteur résumait ainsi les titres sérieux à vos suffrages : « M. Lespinasse ne se recommande pas seulement par l'émi-
» nente position qu'il occupe, depuis de longues années, au

» Parquet de la Cour impériale de Pau : il sait penser, il sait » écrire, et les quelques écrits qui sont émanés de sa plume » attestent une culture littéraire complète, savoir historique, » pensée philosophique, goût pur, style correct et élégant, unis » aux doctrines morales les plus saines et aux sentiments les » plus élevés. » Il était impossible de mieux dire avec quelle vérité M. Lespinasse doit personnifier parmi nous l'antique alliance, la fraternité toute française de la judicature et des lettres.

Vous n'avez pas accueilli avec moins de faveur la candidature de M. Goux, fondée sur un poème écrit en vue des enfants des écoles primaires, et pour les initier à la fois aux vérités morales, aux notions agricoles et au sentiment de la poésie. « Tel est, vous a dit votre Secrétaire général dans » son Rapport à ce sujet, tel est le but de ce livre, dont » l'agrément égale l'utilité, et qui est à la fois un bon » ouvrage et une bonne action. L'auteur y popularise, par » le charme des vers et par l'attrait d'une fiction ingénieuse » et dramatique, tous les progrès qu'ont accomplis de nos » jours la science et les procédés de l'agriculture ; il mêle un » sentiment élevé du devoir à un vif amour des champs, et » la richesse du style à la simplicité didactique. L'agronome, » le moraliste, est aussi, et toujours à propos, peintre et » poète, et ajoute à l'exactitude des préceptes l'intérêt de » narrations animées et de tableaux vivants. »

En sanctionnant les conclusions du Rapport, et adoptant l'auteur de ces géorgiques populaires, vous vous êtes assuré la collaboration aussi honorable qu'utile d'un poète estimable et d'un écrivain de bon goût.

L'Académie a été heureuse d'apprendre la promotion au grade de Commandeur dans l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, d'un de ses membres honoraires, de M. le Préfet de la Gironde, dont l'administration s'est toujours montrée

si favorable aux lettres et aux mesures les mieux calculées pour les honorer et les soutenir; si activement dévouée au développement de l'instruction primaire et à l'amélioration du sort des instituteurs; si zélée à appeler sur leurs efforts et sur leur abnégation les encouragements et les récompenses d'un ministre, prodigue lui-même d'initiative et de créations, en tout ce qui concerne l'accroissement de l'intelligence et de la dignité morale du pays.

Vous vous rappelez aussi avec quelle unanimité vous avez consigné dans votre procès-verbal l'expression de la joie et de la vive sympathie avec lesquelles vous aviez accueilli la nomination de notre zélé et docte collègue M. Costes, au grade de Chevalier dans ce même Ordre impérial de la Légion d'Honneur; distinction hautement justifiée par les nombreuses aptitudes et par l'infatigable dévouement du professeur et de l'académicien, par une variété peu commune de connaissances, de travaux et de succès; enfin, par un long et mémorable exercice des plus hautes dignités de la Compagnie.

Terminons ce Rapport, nécessairement très étendu, et trop court peut-être, si l'on considère le nombre et l'importance des travaux dont il y est rendu compte. Ce résumé vous honore. Il prouve que vous n'avez laissé prescrire, sur aucun point, la tradition de l'Académie; que, fidèles à de nobles antécédents, vous marchez d'un pas ferme dans la carrière tracée par vos devanciers, et que leur brillant héritage, loin de dépérir entre vos mains, y reçoit chaque jour un nouvel éclat et un nouveau prix. Insatiables de progrès, redoublons de zèle dans l'accomplissement de la mission intellectuelle qui nous est imposée par notre institution même et par l'attention publique. Cherchons, pour la Compagnie, un infaillible accroissement de force et d'honneur, dans des choix éclairés et impartiaux, et qui ouvrent nos rangs aux hommes que distinguent, entre tous, le savoir et le talent de parler ou d'écrire. Que l'Académie ne cesse jamais d'être, avant

tout, le temple des Lettres, un lieu de concorde et de paix, où se perpétue le culte du beau, où les esprits s'élèvent constamment vers ce type idéal de dignité, d'élégance et de grâce, qui est la vérité dans les Arts. Entretenons activement ces correspondances, où les membres des diverses Académies prennent plaisir à s'interroger, à se comprendre, à s'inspirer mutuellement, en tout ce qui peut favoriser la diffusion des lumières et ajouter aux richesses et à la gloire de l'esprit humain. Par nos écrits et par nos programmes, par nos exemples et par nos récompenses, secondons l'inépuisable fécondité de notre patrie dans la variété de ses aspirations et de ses travaux, dans l'épanouissement continu de sa littérature, qui n'a d'autres limites que celles de la nature morale qu'elle représente, qui embrasse tout ce qu'il y a de vrai, et par conséquent de beau, dans les idées et les sentiments de l'homme.

En gardant et propageant un patriotique enthousiasme, une prédilection légitime pour l'époque où notre belle civilisation littéraire a été plus particulièrement en spectacle aux nations, et a défrayé le monde de chefs-d'œuvre doués de tous les enchantements du style, tout rayonnants de gloire céleste, et offrant peut-être la traduction la plus littérale que la parole humaine ait encore donnée à l'Idée divine; faisons aussi sa part à cette étendue d'esprit, à cette libre intelligence, à cette large équité qui caractérise la critique contemporaine, et qui honore ce XIXe siècle, pour lequel tous les pays, toutes les langues, toutes les littératures, toutes les histoires, sont devenus des objets favoris d'intérêt et d'étude. Encouragez à propos de votre suffrage et de vos palmes, en la dirigeant et la tempérant, au besoin, par la sagesse de vos conseils, cette curiosité universelle pour tout ce que les hommes ont pensé de bon, n'importe en quel lieu et en quel temps; cette vive sympathie, cette généreuse puissance d'admiration pour toutes les grandes œuvres des nations diverses et de leurs illustres

représentants; enfin, ce goût passionné et tout français du vrai et du beau, sous quelque forme qu'ils aient paru et quelque langue qu'ils aient parlée. A l'histoire littéraire ainsi éclairée par la vue des lieux, des monuments et des hommes, unissons dans notre intérêt et dans nos distinctions, ces sciences morales et politiques, appliquées aux besoins des sociétés, et qui sont aujourd'hui l'instinct public. Dans un temps où l'étude des sciences mathématiques, physiques et naturelles a été poussée si loin, soit par la haute et pure ambition, par le plaisir si élevé de trouver et de connaître, soit par des pratiques usuelles dont les merveilles ont dépassé les plus chimériques fictions de la mythologie et de la féerie; à la veille de la grande solennité internationale, où éclateront les perfectionnements de tout genre qu'elles ont apportés dans les arts et dans l'industrie, rappelons à leurs jeunes prosélytes cette alliance, séculaire en France, de l'invention scientifique et de ce talent du style, qui met sur les œuvres les plus sévères et sur les recherches les plus ardues l'impérissable empreinte de l'imagination et du goût. En un mot, dans les études les plus diverses, dans tout le domaine de la science et de la pensée, multiplions nos encouragements et nos propres efforts; secondons, dirigeons, avec un zèle éclairé, le mouvement qui emporte les esprits dans les voies de perfectibilité ouvertes par la Providence. Concourons ainsi de tous nos moyens, et dans l'étendue de notre rayonnement, à la grandeur intellectuelle du pays et à l'accomplissement de ses glorieuses destinées. C'est par cette ardeur, par cette persévérance de dévouement à la vérité et à la France, que notre Académie s'est acquis et conservera toute la force morale, qu'elle a reçu et ne cessera d'obtenir toutes les adhésions, toutes les consécrations, qui fondent et maintiennent chez nous l'autorité dans les choses de l'esprit.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1866

lu dans la séance générale du 24 janvier 1867

PAR M. SAUGEON

Rapporteur d'une Commission où siégeaient avec lui MM. MINIER et DÉGRANGES [1].

MESSIEURS,

...... Ce que vous demandez aux concurrents, c'est la pensée hardie ou originale qui ennoblit le cœur, qui aiguise l'esprit, en sortant des sentiers battus de la raison pratique, même au prix de quelques écarts; c'est l'œuvre d'imagination, en un mot. Ici, notre impuissance est complète; il ne nous a été permis de nous arrêter sur aucune pièce; non que toutes soient privées de tout mérite, mais aucune ne nous a paru assez réussie pour motiver une récompense académique. Ainsi, ce Rapport ne sera pas soutenu par l'intérêt qui s'attache à la proclamation d'un vainqueur; le mieux, c'est de l'abréger. Nous passerons donc sous silence un certain nombre de pièces que votre Commission a reconnues comme

(1) L'Académie ayant décidé que, vu le refus de Médailles et de Mentions honorables motivé par la faiblesse générale du Concours, ce Rapport ne serait pas lu dans la Séance publique annuelle, il n'en est donné ici que les passages qui en ont été cités ou résumés dans le Rapport rédigé par le Secrétaire général pour cette solennité.

nulles à l'unanimité. Pour mettre d'ailleurs plus d'ordre dans nos idées, nous grouperons les pièces d'après les analogies qu'elles présentent dans leur forme ou dans leurs idées.

Nous plaçons dans une première catégorie, qui est la plus nombreuse, les pièces composées sur des sujets religieux; plusieurs titres l'indiquent assez : *Le Baptême de la cloche, La Chapelle du chêne, Au sortir de la messe, Le Puits de Jacob, Divin levier, La Sœur de charité.*

Une seule de ces compositions mérite de nous arrêter : c'est *Le Puits de Jacob*. Le sujet en est pris dans l'Évangile; *La Samaritaine* serait son véritable titre. L'auteur débute ainsi :

C'était l'heure où, dorant les monts de la Syrie.
Le soleil éclairait les murs de Samarie.
L'Orient s'empourprait des premiers feux du jour.
Partout des bruits confus, chants de joie et d'amour,
S'élevant des buissons et des nids de verdure,
Montaient, hymne éternel, au Dieu de la nature.
Les grillons dans les prés, les oiseaux dans les bois,
Les animaux paissants, dont les bêlantes voix
Font résonner au loin l'écho de la montagne,
Et les joyeux bergers courant dans la campagne,
Tout chantait, et le ciel, vaste dôme d'azur
Dans l'immense infini, s'étendait calme et pur.

Voilà, certes, des vers mélodieux, élégants, dans lesquels la mesure ne nuit en rien à la distinction et à la clarté du style. Sauf de courts passages moins réussis, la pièce présente dans son ensemble le même mérite. Or, elle a de l'étendue, puisqu'elle contient trois cents vers.

Nous ne ferons que deux critiques de détail : le portrait de la jeune femme est un peu sensuel pour un tableau évangélique :

C'était une attrayante enfant de Samarie,
Aux regards enflammés, à la lèvre fleurie,

Ayant ce teint bronzé mêlé de cuivre et d'or,
Des filles d'Israël le plus charmant trésor.

Nous n'avons pas besoin de vous signaler la faiblesse du dernier hémistiche, ce défaut est rare chez l'auteur; on peut moins lui reprocher un style usé ou vulgaire qu'une forme trop ornée. Par exemple, ce langage qu'il prête à Jésus est trop éloigné de la simplicité évangélique :

Priez, l'infortuné que trahit l'espérance
Trouve dans sa prière un baume à sa souffrance.
Priez, quand de ses feux l'espace dépeuplé
Verra pâlir l'éclat de chaque astre envolé.

Au reste, nous reconnaissons que, de tous les concurrents, l'auteur du *Puits de Jacob* est celui qui versifie avec le plus de facilité. Pourquoi donc n'accorderions-nous pas une récompense à son œuvre? Parce qu'elle ne présente à aucun degré le caractère d'une création poétique; c'est une paraphrase de quelques versets de l'Évangile, abondante, mais monotone dans son élégance. Il faut un effort pour achever la lecture de cette pièce, qui ne nous attache ni par le plan, ni par l'imprévu ou la variété de la forme, et votre Commission ne peut vous proposer une récompense que le lecteur ne sanctionnerait pas.

En France, la littérature, comme la toilette, est soumise à la mode qui nous a rendu les sonnets. Nous en avons reçu cette année deux recueils complets. S'ils ne valent pas un long poème, ils ne sont pas néanmoins dépourvus de tout mérite.

Le premier porte pour épigraphe :

Lais d'amour et sonnets courtois.

L'Amour des sens présente un certain mérite de compo-

sition. L'auteur nous peint la chaîne vivante dont l'amour forme les anneaux, et il termine ainsi :

Depuis les anciens jours, cette échelle des êtres
Sur la terre et le ciel trouve son double appui;
Échelle de Jacob, qui, dans l'espace immense,
Avec le premier homme aux pieds de Dieu commence,
Mais ne sert pas toujours à remonter vers lui.

Le début d'un autre sonnet est très bien réussi :

Le siècle est aux chevaux. — On est d'humeur morose;
On pense que l'esprit est d'un mince rapport,
On ne parle jamais que de Turf et de Sport,
On aime mieux sentir le cheval que la rose.
Le siècle est à l'argent, le siècle est à la prose.
La Bourse est un écueil que l'on prend pour un port,
L'amour se traite à prime et l'honneur en report.

Malheureusement, la fin ne soutient en rien le début, et l'auteur n'a pas eu assez d'haleine pour courir ses quatorze vers.

Le second recueil de sonnets appartient par le fond aux pièces religieuses. L'auteur choisit une épigraphe bien sérieuse : « Le plus grand crime qu'on puisse commettre, c'est » la composition d'un mauvais livre, puisqu'on ne peut cesser » de le commettre. » Il ne s'agit pas heureusement des méchants livres, ce qui serait menaçant pour bien des écrivains. Nous déclarons les sonnets excellents au point de vue moral et religieux ; mais, malgré l'érudition de l'auteur, son travail consciencieux, ils ne nous charment ni par les idées, ni par les images, ni par l'harmonie.

Passons à une troisième catégorie de poèmes : ceux qui traitent des sujets de mœurs, d'histoire, de philosophie sociale.

Charlotte Corday ne présente qu'un court passage qui

puisse soutenir la lecture. L'auteur y fait ainsi parler Marat :

La Gironde, dit-il, conspire en Normandie,
Et tous ses chefs vivent encor!
Danton s'oublierait-il au milieu d'une orgie?
Qu'a-t-il reçu de pièces d'or
Pour épargner ainsi cette tourbe insensée?
Robespierre, le vertueux,
Du parti modéré flatte-t-il la pensée?

Certes, ces vers sont bien médiocres; mais ce sont de beaucoup les meilleurs de la pièce.

Le Lot de cent mille francs est une boutade écrite en couplets trop nombreux; l'entrain et l'esprit n'y font pas absolument défaut. En se restreignant plus, l'auteur eût mieux réussi.

Le Souvenir et *La Guerre* sont du même auteur. Ces deux pièces présentent de la correction dans le style, et quelque fermeté dans la pensée. La première est une élégie sur la mort d'une mère, dont voici quelques vers :

L'existence, mon fils, est un vaste problème
Dont l'homme ne peut pas savoir le but suprême
Ni mesurer la profondeur;
Mais ce qu'il doit savoir pourtant de ce mystère,
C'est qu'il est fils du ciel, et qu'il faut que chacun,
Avant de retourner au divin sanctuaire,
Naisse, comme la fleur, et passe sur la terre
En y répandant son parfum.

Le prosaïsme étouffe ici la pensée dès qu'elle voudrait fleurir; c'est aussi le principal défaut qui pèse sur l'ensemble de la seconde pièce, *La Guerre*. Le sujet est bien choisi, et, dans ce siècle de philanthropie qui a vu naître les canons rayés et les fusils à aiguille, ce n'est pas une vaine déclamation. Malheureusement, l'expression poétique ne répond pas

assez à la justesse de l'intention; nous sommes heureux, toutefois, de pouvoir citer une strophe réussie :

Il est un autre champ que le champ de bataille,
Où sans craindre le fer, les boulets, la mitraille,
L'homme conquiert la gloire et combat sans regrets;
Et ce champ radieux qu'illuminent mes flammes,
Où grandissent les cœurs, où s'élèvent les âmes,
C'est le vaste champ du Progrès.

Nous terminerons en mentionnant deux tentatives dramatiques. Vous accueillez, Messieurs, avec une bienveillance marquée, les œuvres de ce genre. Le sensualisme grossier de la foule, le mercantilisme éhonté des faiseurs de la capitale en ont chassé à un tel point l'idéal du sentiment et même le piquant de l'esprit français, qu'il faut que tout écrivain qui veut remonter la pente fatale trouve au moins un accueil sympathique auprès des Académies; mais, pour aujourd'hui, nous n'aurons encore à louer que de bonnes intentions.

Commençons par *Danaé*, pièce tragique en quatre actes.

Le sujet, pris dans l'antiquité grecque, nous intéresse peu. Les personnages des temps héroïques n'y sont point évoqués avec ces formes vraies ou fausses, mais saisissantes, qu'on nomme *couleur locale*. Le dialogue emprunte aux passions peu de mouvements, et moins encore d'expressions entraînantes : c'est le calque très effacé d'une tragédie classique. L'auteur imite Racine par ses côtés faibles : la noblesse de convention et les périphrases. Son style a de la clarté et de la correction. Voici quelques vers que Danaé adresse à sa confidente :

Ah! que tu connais mal le pouvoir de l'amour,
Pour me parler ainsi des tourments que j'endure!
C'est un mal bienfaisant, une douce torture,
Qui tantôt rend heureux et tantôt fait mourir,
Mais dont jamais le cœur ne demande à guérir.

Peu de vers dans les quatre actes valent ceux-ci, et beaucoup sont d'une grande faiblesse.

L'autre essai dramatique a dû attirer davantage notre attention; il a pour titre : *Mezzo-Morto,* ou *Le Triomphe de l'Amitié.* En voici le sujet :

« Un officier français, M. de Choiseul, pris dans une ronde de nuit, venait d'être attaché à la bouche d'un canon, lorsqu'un capitaine de corsaire, peu de temps auparavant son prisonnier, et plein de gratitude pour la bonté qu'il avait trouvée en lui, traverse la foule, le proclame son bienfaiteur et demande sa vie. Mais Mezzo-Morto, demeurant inflexible, commande le feu au canonnier. Alors le corsaire se serrant contre Choiseul et le tenant embrassé : Eh bien! tire, crie-t-il. Puisque je n'ai pu sauver mon bienfaiteur, j'aurai du moins la consolation de mourir avec lui. — La beauté de l'action, la surprise, le courage du corsaire touchèrent Mezzo-Morto, et M. de Choiseul fut sauvé. » (A. NETTEMENT, *Conquête d'Alger.*)

Voilà une belle situation; mais elle n'est pas susceptible de fournir des péripéties qui suffisent à la carrière d'un drame. L'auteur manque d'ailleurs de plusieurs des qualités qui peuvent suppléer à une donnée féconde. Son style est souvent vulgaire, ses vers chargés de périphrases. Il ne sait pas couper et animer son dialogue. Le ton ne change pas avec les personnages : les Turcs et les Arabes parlent exactement comme le gentilhomme français. Néanmoins, cette œuvre ne nous paraît pas nulle. On lit tout le premier acte avec intérêt, et ce n'est que vers la moitié du second qu'on sent la fatigue d'un vers lourd et d'un dialogue sans vivacité. La chaleur de la pensée et le mouvement naturel des personnages soutient la plus grande partie de la pièce. Elle possède une qualité qui manque à beaucoup de drames à formes littéraires : le souffle de la vie théâtrale. Cela nous a

d'autant plus frappés que l'auteur n'introduit ni l'amour, ni les autres ressorts en usage sur la scène moderne. Nous l'encourageons donc à persévérer. Qu'il étudie avec attention le style et les procédés du dialogue, et il pourra tenter un nouvel essai avec des chances de succès.

Nos conclusions, Messieurs, vous sont déjà connues : nous n'avons à vous proposer aucune récompense pour le Concours de Poésie de 1866. Tout ce que nous avons pu faire, c'est d'adresser à quelques concurrents des paroles encourageantes, tout en leur laissant le bénéfice de l'anonyme......

...... Peut-être, Messieurs, n'attendrons-nous pas longtemps une œuvre distinguée. Si le public manque aux poètes, la matière ne manque pas à la poésie. Sans doute, le merveilleux de l'épopée a péri sous la certitude scientifique, l'inspiration transcendante du lyrisme s'est épuisée en quelques chefs-d'œuvre; mais tout genre est bon pour le poète, comme pour le peintre qui sait composer un tableau.

Si les émotions de la vieille tragédie nous paraissent émoussées et monotones, ne peut-on pas, sans étaler les plaies de la douleur physique, peindre ces souffrances de l'âme inconnues à nos ancêtres et qu'enfantent pour nous les agitations d'une société sceptique et troublée? La satire devrait-elle se lasser de frapper sur les abus et sur les vices? Ceux-là, broyés par les révolutions, ont su renaître comme les têtes de l'hydre; ceux-ci, par un progrès nouveau, savent unir l'hypocrisie au cynisme. Les modèles manquent-ils aux pinceaux de la comédie? M. Jourdain n'a changé que de nom et de costume. Harpagon n'est plus un usurier hypocondre; il hante la Bourse. Il n'est plus même avare : il s'est fait à la fois cupide et prodigue. Sa fille n'est pas plus soumise, ni son fils plus respectueux; mais Élise est devenue plus frivole et Cléanthe plus débauché.

Enfin, ce progrès des sciences, qui a décuplé la puissance

des forces physiques, aurait-il anéanti celles de l'imagination? Erreur complète : il élargit, au contraire, sans mesure, le champ de l'idéal. André Chénier l'avait entrevu il y a près de cent ans :

Démocrite, Platon, Épicure, Thalès,
Ont de loin à Virgile indiqué les secrets
D'une nature encore à leurs yeux trop voilée.
Torricelli, Newton, Képler et Galilée,
Plus doctes, plus heureux dans leurs puissants efforts,
A tout nouveau Virgile ont ouvert leurs trésors.
Tous les arts sont unis : les sciences humaines
N'ont pu de leur empire étendre leur domaine
Sans agrandir aussi la carrière des vers.
Quel long travail pour eux a conquis l'univers!

Qu'eût dit André Chénier s'il eût connu les prodiges de la vapeur et de l'électricité?

Ainsi, nos vices, nos ridicules, nos douleurs, nos progrès, tout peut inspirer le poète. Le peuple est distrait, indifférent, assoupi, que la voix du poète le réveille. La place du poète n'est pas à la suite de la foule : celui qui tient le flambeau marche le premier et montre le chemin.

LISTE DES PRIX

décernés par l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1866,

ET

PROGRAMME DES QUESTIONS MISES AU CONCOURS

POUR LES ANNÉES 1867 ET 1868.

—

Séance publique du 14 mars 1867.

—

Ire PARTIE.

RÉSULTAT DES CONCOURS DE L'ANNÉE 1866.

I

L'Académie n'a reçu aucun travail en réponse aux questions proposées pour 1866, et relatives :

1° « Aux institutions qu'ont produites, dans les pays situés » entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la trève de » Dieu. » (Histoire.)

2° « A l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son » origine jusqu'à la fin du XVIe siècle. » (Histoire.)

3° « Au lexique de la langue gasconne parlée dans le » département de la Gironde. » (Linguistique.)

4° « Aux forages artésiens considérés d'une manière géné- » rale pour l'Aquitaine. » (Hydrologie.)

II

L'Académie a reçu sur le Paragraphe I de son Programme (Littérature), ainsi conçu :

1° « Traiter des influences que les littératures étrangères

» ont exercées, à partir du XVIe siècle, sur le génie de notre » langue et de notre littérature françaises, » deux Mémoires, avec ces épigraphes :

N° 1. ...... rerum summa novatur
Semper, et inter se mortales mutua vivunt.
(*Lucret. de Nat. rer.*, liv. II, v. 72.)

N° 2. Il est nécessaire de voyager dans les autres langues, avant de se fixer définitivement dans la sienne.
(RIVAROL.)

2° « Influence des idées économiques et des idées morales » sur le patriotisme des peuples modernes, » trois Mémoires, portant les épigraphes suivantes :

N° 1. Doctrina sed vim promovet insitam
Rectique cultus pectora roborant.
(HOR., *Od.* 4, liv. IV.)

N° 2. L'étude de l'homme moral et physique devrait être la plus assidue de nos études.
(SAINT-LAMBERT.)

N° 3. Felix qui potuit rerum cognoscere causas!
(VIRGILE.)

Pour le Concours de Poésie, de dix-sept auteurs, cinquante-trois pièces.

III

L'Académie a reçu en dehors des Concours, et pour avoir part aux récompenses réservées par l'art. 48 de son Règlement, les travaux suivants :

1° Un manuscrit intitulé : *Idées abstraites mises à la portée du peuple,* par M. Hirigoyen père.

2° Une Notice biographique, manuscrite, intitulée : *Un*

homme de guerre, avec bulletin cacheté et portant cette devise :

> L'Académie demande des Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu, soit à la province de Guienne, soit au département.
>
> (Extrait du Programme.)

3° Un Mémoire manuscrit, intitulé : *Du Franc-Alleu dans la duché de Guienne et dans le pays bordelais en particulier,* par M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant.

4° Un manuscrit intitulé : *Œuvres choisies de Goldoni, traduction française,* par M. Guadet (Hyacinthe-Azaïs).

5° Un Mémoire imprimé, intitulé : *De l'Épreuve galvanique, ou Bioscopie électrique,* par le Dr Crimotel, de la Faculté de Paris.

6° Un Traité grammatical, sous ce titre : *Règle sur l'emploi des temps du subjonctif,* par M. H.-J. Raulin, ancien sous-préfet, à Verdun (Meuse).

7° Un ouvrage manuscrit, intitulé : *Recherches historiques et médicales sur les Épidémies qui ont régné à Bordeaux pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles,* par M. le Dr Péry.

8° Un Traité imprimé, et intitulé : *De la Mortalité des nourrissons en France,* par M. le Dr Brochard.

9° Un opuscule imprimé, intitulé : *Éloge de Gensonné,* par M. Chenou, avocat à la Cour impériale de Bordeaux.

10° Un manuscrit enluminé sur parchemin, intitulé : *Les Litanies de la bienheureuse Vierge Marie,* par Mlle Marie Gadou.

IV

Après avoir entendu les Rapports de ses Commissions, l'Académie décerne les récompenses ainsi qu'il suit :

1° Concours de Littérature :

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Adolphe Louvet (de Couvray), auteur du Mémoire relatif à l' « *Influence des idées économi-* » *ques et des idées morales sur le patriotisme des peuples* » *modernes,* » et portant l'épigraphe :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!
(VIRGILE.)

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Adrien de la Chapelle, auteur du Mémoire traitant des influences exercées par les littératures étrangères sur la nôtre, et inscrit sous l'épigraphe :

...... rerum summa novatur
Semper, et inter se mortales mutua vivunt.
(*Lucret. de Nat. rer.*, liv. II, v. 72.)

2° En dehors des Concours :

Une MÉDAILLE D'OR à Mlle Marie Gadou, pour son manuscrit enluminé sur parchemin, *des Litanies de la bienheureuse Vierge Marie.*

Une MÉDAILLE D'OR à M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, pour son Traité : *Du Franc-Alleu dans la duché de Guyenne, et dans le pays bordelais en particulier.*

Une MÉDAILLE D'OR à M. le Dr Brochard, pour son ouvrage intitulé : *De la Mortalité des nourrissons en France.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. le Dr Péry, pour ses *Recherches historiques et médicales sur les épidémies qui ont régné à Bordeaux pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Chenou, pour le discours intitulé : *Éloge de Gensonné.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. H.-J. Raulin, pour son traité grammatical intitulé : *Règle sur l'emploi des temps du subjonctif.*

Une MENTION HONORABLE à M. Hirigoyen père, pour l'écrit intitulé : *Idées abstraites mises à la portée du peuple.*

Une MENTION HONORABLE à la Notice biographique intitulée : *Un homme de guerre,* dont l'auteur a exprimé le désir de garder l'anonyme.

Une MENTION HONORABLE à M. Guadet (Hyacinthe-Azaïs), pour sa *Traduction française des œuvres choisies de Goldoni.*

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR LES ANNÉES 1867 ET 1868.

Ire SECTION.

Questions proposées pour 1867.

I

Littérature.

« De l'imitation du théâtre grec dans notre poésie drama-
» tique du XVIIIe siècle. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

II

Histoire.

« 1° Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les » pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la » trêve de Dieu, et les comparer à celles qui ont existé pour » la même cause dans les autres parties de la France. »

Le prix sera une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

« 2° Influence de la conquête de la Guienne par les Fran- » çais, sous Charles VII, sur l'organisation politique, mili- » taire, civile, commerciale et religieuse des pays conquis. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

III

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait que l'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie demande le travail suivant :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le départe-
» ment de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature
» exacte et suffisamment complète des mots d'une localité
» déterminée, joigne la définition, l'explication précise de
» ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire,
» soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agri-
» coles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver
» employés. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

IV

Sciences physiques.

« Résumer les conséquences auxquelles ont conduit, soit
» en physique, soit en chimie, les notions acquises depuis un
» quart de siècle sur l'équivalence de la chaleur et du travail
» mécanique. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr., qui pourra s'élever à 500 fr. dans le cas où le travail contiendrait des faits nouveaux.

V

Sciences naturelles.

FAUNE DE LA GIRONDE.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc.; mais cette Faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses, notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon)

bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiai-
» res, etc., qui manquent encore à la Faune du département
» de la Gironde.

» Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu con-
» nues. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

VI

Physiologie.

« Recherches expérimentales sur l'absorption des liquides
» à la surface et dans les profondeurs des voies respira-
» toires. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

VII

Beaux-arts.

« État et tendance de l'architecture religieuse à notre
» époque. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

VIII

Poésie.

L'Académie voulant donner à ses appréciations une base plus sûre, en établissant une comparaison directe et suivie entre les essais des concurrents, a décidé qu'un sujet leur serait proposé.

En conséquence, elle met au concours le sujet suivant :

« La fixation des Dunes. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

Le seul énoncé d'un tel sujet en exprime le sérieux et poétique intérêt. L'importance vitale de la question pour le littoral du Sud-Ouest de la France, la grandeur de ces victoires et de ces conquêtes journalières du génie sur la nature, les émotions d'une lutte sans cesse renaissante contre le vent, la mer et les sables, cette transformation d'un sol mouvant en belles forêts qui sont à la fois une richesses et une défense, tout proclame hautement quel attrait d'imagination et de merveilleux se mêle ici aux efforts et aux succès de la science. L'Académie, en laissant aux faits leur éloquence, et aux concurrents la spontanéité et l'indépendance de l'invention, ne croit pas pourtant excéder son droit ni imposer sa direction, en signalant quelques écrits naturellement animés de la poésie du sujet et où éclate tout ce qu'il a de propice à l'inspiration. Elle indique donc, comme d'une lecture très utile sous ce rapport : au point de vue de l'histoire naturelle, Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe;* au point de vue de l'histoire, Vinet, *L'antiquité de Bourdeaus;* par rapport à la formidable lutte qui s'est établie entre l'Océan et la dune fixée, une très belle description de cette lutte, par M. Denjoy, dans les *Procès-verbaux du Conseil général,* séance du 12 septembre 1849. —Voir aussi l'article *Dunes* de l'*Encyclopédie de l'Agriculture,* publié par Firmin Didot, t. VI, p. 456.

En faisant aux concurrents une obligation de traiter tous le même sujet, l'Académie continuera d'ailleurs d'accueillir les pièces de poésie qui pourront être envoyées en dehors du concours, et qui rentreront dans la classe des ouvrages pour lesquels l'art. 48 stipule des récompenses spéciales, indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés par le programme annuel.

IX

Notices biographiques.

Comme tous les ans, l'Académie demande des Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guienne, soit au département.

X

Recherches archéologiques.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne des MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT aux auteurs des recherches les plus importantes.

IIe SECTION.

Questions proposées pour 1868.

I

Histoire.

« 1° Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son
» origine jusqu'à la fin du XVIe siècle, en étudiant son
» influence comme corps politique et comme corps judi-
» ciaire. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

« 2° Origine des tailles et des aides, et progrès de leur
» établissement, jusqu'à l'organisation de l'armée permanente
» sous Charles VII. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

II

Littérature.

« Histoire de la poésie française au XVIIIe siècle.
» Marquer le caractère particulier qu'elle reçut du nouvel
» essor des esprits : y signaler et y apprécier les influences
» diverses du progrès des sciences, de l'étude des littératures
» étrangères, des idées dominantes, du choc des opinions,
» de l'application de la littérature aux affaires, enfin, de la
» Révolution. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 400 fr.

III

Archéologie.

« Monographie de l'église Saint-Michel de Bordeaux, sur
» pièces historiques, plans et dessins. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

IV

Hydrologie.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement* et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publications et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothe, Jacquot et Raulin; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureures tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

« Traiter la question des forages artésiens d'une manière » *générale* pour l'Aquitaine, d'après les données que la » géologie fournit sur la pente de fond du bassin aquitani- » que, sur ses caractères orographiques et sur les niveaux » d'absorption des eaux que présentent les diverses roches » encaissantes de ses bords. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

V

Sciences naturelles.

« La construction des *aquarium* a permis d'étudier les » mœurs d'un grand nombre d'animaux. Le bassin d'Arca- » chon ayant déjà donné lieu à des travaux intéressants, » l'Académie désire que les recherches de cet ordre soient » continuées. » Elle propose pour cela :

Un prix de 500 fr.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin;

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1867 ou 1868) indiquée au Programme;

3° Elles devront être affranchies;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;

5° Elles porteront une épigraphe ;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait par ce seul fait mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquels ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir, les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÉGLENENT DE L'ACADÉMIE.

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits, et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux Archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux Archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 12 mars 1867.

LEFRANC,
Président.

ROUX,
Secrétaire général.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU COURS D'AGRICULTURE.

SEPTEMBRE 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	16°5	22°0	S.	Beau.	
2	17,0	25,0	O.	Pluie.	1,5
3	14,0	21,0	N	Beau.	
4	13,0	21,5	S.	Beau.	
5	16,0	24,0	O.	Beau.	
6	18,0	26,0	O.	Beau.	
7	18,0	26,0	S.	Beau.	
8	18,0	24,0	O.	Orage, pluie.	5,9
9	14,0	21,5	S.	Beau.	
10	15,0	20,5	O.	Pluie.	8,1
11	13,5	19,0	O.	Pluie.	4,2
12	14,0	19,0	O.	Nuageux.	
13	15,5	22,5	O.	Beau.	
14	15,0	23,0	O.	Beau.	
15	15,0	21,0	O.	Pluie.	4,0
16	12,0	20,0	O.	Beau.	
17	16,0	21,0	O.	Pluie.	8,8
18	11,5	18,5	N.	Beau.	
19	11,5	19,0	S.	Beau.	
20	12,5	20,0	N.	Beau.	
21	15,0	20,0	O.	Beau.	
22	15,0	21,0	O.	Beau.	
23	13,0	24,0	O.	Pluie.	20,0
24	12,0	16,0	S.	Pluie.	
25	11,0	16,0	S.	Beau.	
26	10,0	19,0	S.	Beau.	
27	13,0	20,0	S.	Pluie.	3,0
28	14,0	22,0	S.	Beau.	
29	16,5	19,0	S.	Pluie.	6,0
30	15,5	19,0	S.	Pluie.	1,7
	14°3	21°1		Pluie..........	63,2
Moyenne du mois : 17°7				Évaporation....	76,0

OCTOBRE 1865-66.

DATES.	THERMOMÈTRE.		VENT à midi.	ÉTAT DU CIEL.	PLUVIOMÈTRE.
					millim.
1	16°5	22°0	O.	Pluie.	7,0
2	17,0	22,0	N.	Pluie.	
3	15,0	20,0	S.	Beau.	
4	15,0	21,0	N.	Beau.	
5	12,0	19,0	N.	Beau.	
6	13,5	21,0	N.	Beau.	
7	15,0	22,0	S.	Beau.	
8	15,0	22,0	S.	Beau.	
9	14,0	20,0	E.	Beau.	
10	14,0	24,0	S.	Beau.	
11	14,0	19,5	S.	Beau.	
12	14,0	19,5	S.	Beau.	
13	14,5	21,0	S.	Beau.	
14	14,5	17,5	S.	Pluie.	3,5
15	13,0	17,0	S.	Beau.	
16	10,5	16,5	S.	Beau.	
17	12,0	18,5	S.	Couvert.	
18	16,5	21,5	S	Couvert.	
19	16,0	20,0	S.	Beau.	
20	14,0	19,5	S.	Beau.	
21	15,5	20,0	S.	Beau.	
22	14,0	19,0	O.	Pluie.	10,5
23	10,0	14,0	N.	Beau.	
24	8,0	13,5	N.	Beau.	
25	7,0	14,0	O.	Pluie.	25,2
26	7,5	12,0	N.	Couvert.	
27	9,5	13,0	N.	Couvert.	
28	7,0	13,0	S.	Pluie.	1,0
29	8,0	12,5	N.	Beau.	
30	5,0	12,0	N.	Beau.	
31	7,5	13,5	N.	Beau.	
	12,4	17,9		Pluie..........	47,2

Moyenne du mois : 15°1 — Évaporation.... 64,0

TABLEAU COMPARATIF
DES
OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES
faites dans le Sud-Ouest de la France de 1861 à 1864;

PAR V. RAULIN.

Les divers météorologistes de la région et MM. les Ingénieurs du service hydraulique ont bien voulu continuer les communications qu'ils m'avaient faites pour la publication des *Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France de 1714 à 1860*.

Le tableau de chacune des quatre années occupe trois pages; les observations y sont réparties dans les trois groupes *Charentais, Bordelais* et *Toulousain* et les trois *appendices Parisien, Méditerranéen* et *Alpin*.

Toutes les séries non terminées de ce travail figurent dans le premier tableau de 1861, ainsi que trois autres dont je n'avais pas eu connaissance et qui avaient été commencées, à l'École normale de Lescar, près Pau, par M. Lacourrége, avec janvier 1851; au Grand-Séminaire d'Auch, par M. l'abbé Marquet, avec janvier 1856, et à Pouliac, près Bordeaux, par M. Abria, avec décembre 1859; et encore trois autres séries nouvelles inaugurées en 1861 : avec janvier, à Saint-Romans-lès-Melle, par le Dr Chabot; avec août, à l'établissement des Eaux de Bordeaux, par M. Lancelin, et avec juillet, à Aragori, près Bayonne, par M. A. d'Abbadie.

Le tableau de 1862 comprend en plus la reprise de la série de Peyranère; mais celle de Lescar a été interrompue en juillet. La série de Saint-Ferriol s'y termine avec juillet, car depuis que j'ai été prendre copie des observations, je n'ai reçu aucun nouveau document.

Dans le tableau de 1863, la série de Saint-Liguaire est remplacée par celle de Comporté, près Niort, établie par les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Il comprend en outre les observations des Ingénieurs à Bayonne, dont je n'avais pas reçu communication depuis la fin de 1853, et celles établies à nouveau par l'Administration des Ponts-et-Chaussées, à Montmirat et à Florac, dans la Lozère, et à Quillan, dans l'Aude.

En 1864, les observations faites au Grand-Séminaire de Bayonne et à Notre-Dame de Betharram ont cessé; mais le tableau s'est enrichi de celles commencées à Ustaritz par M. G. de Laborde-Noguez; à Lichans, près Tardets, par M. le Curé, et à Bagnères-de-Bigorre, par M. Maxwell-Lyte.

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1861.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
Paris (terrasse).........	458,2	6,3	25,1	55,1	25,8	27,6	74,0	104,5	8,9	43,8	13,4	50,0	23,7	86,1	108,5	187,4	107,2	489,2
— (cour)............	477,7	6,2	27,6	53,8	28,3	31,8	77,6	108,0	9,0	42,8	16,5	51,7	24,4	88,5	113,9	194,6	111,0	508,0
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers..................	564,8	6,0	58,4	57,5	24,9	9,7	96,5	80,9	2,0	44,8	13,7	144,4	26,5	194,8	92,1	179,4	202,4	668,7
Saint-Romans-lès-Melle...	570,6	0,0	50,8	73,5	16,9	0,0	130,0	50,8	0,0	45,2	5,6	197,8	28,2	.....	90,4	180,8	248,6	.....
Saint-Liguaire	652,7	2,8	88,5	58,1	35,1	10,7	120,7	50,2	0,0	54,4	17,3	193,5	21,3	255,8	103,9	170,9	265,2	795,8
Courçon	658,5	9,5	88,2	43,8	20,5	2,5	102,2	52,8	8,3	43,5	23,0	240,2	29,0	247,2	66,8	158,3	306,7	779,0
Marans	646,5	10,4	76,4	52,7	29,3	5,7	69 9	62,0	1,7	51,4	17,0	223,4	36,4	236,4	87,7	133,6	291,7	749,4
La Rochelle (P.-et-Ch.)...	583,4	8,5	93,7	25,5	16,5	0,0	65,5	62,5	0,0	77,3	41,2	142,5	50,0	261,5	42,0	128,0	261,0	692,5
Saint-Jean-d'Angély......	430,0	9,0	20,0	62,0	20,0	1,0	62,0	23,0	1,0	40,0	8,0	152,0	32,0	194,0	83,0	86,0	200,0	563,0
Rochefort	474,0	0,0	33,0	72,0	5,0	8,0	83,0	52,0	0,0	65,0	7,0	225,0	35,0	174,0	80,0	135,0	297,0	580,0
Royan	559,2	20,7	29,7	55,0	15,2	2,2	118,8	53,9	1,0	52,2	25,9	153,0	31,5	215,5	72,4	173,6	231,1	692,6
Montguyon	895,8	21,7	20,7	54,8	20,5	22,5	47,5	88,5	0,0	22,2	16,5	99,5	31,2	129,4	97,8	86,0	138,2	451,4
Confolens................	706,5	4,9	55,1	103,0	23,3	13,2	131,8	95,7	11,6	56,0	18,5	149,6	43,7	239,8	139,5	239,1	224,1	842,5
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Bordeaux (Établ. Paulin).	.....	....	....	....	....	....	.....	....	4,8	49,5	6,7	109,8	23,5	.....	.....	.....	166,0	.....
— (Fac. Sciences).	.....	20,0	26,3	97,5	13,0	17,3	138,3	51,2	0,0	?	21,9	65,9	10,4	198,0	127,8	189,5	.....	.....
— (M.Petit-Lafitte)	584,2	23,7	46,2	85,0	19,2	13,5	128,0	50,7	0,0	76,0	11,6	103,4	26,9	229,3	117,7	178,7	191,0	716,7
Bouliac..................	630,5	25,9	49,0	89,6	5,8	45,5	141,8	43,2	0,0	76,2	11,5	114,6	27,4	221,3	140,9	185,0	202,3	749,5
Cadillac	579,6	27,8	45,4	69,4	23,5	53,9	116,7	89,5	8,6	63,6	25,2	89,1	21,9	233,8	146,8	159,8	177,9	718,8
Langon	488,9?	27,4	83,7	....	27,4	29,0	71,6	50,7	10,6	59,6	14,4	79,7	22,4	190,2	.....	182,9	153,7	.....
Col-de-Fer	513,3	29,9	40,1	70,5	16,2	40,5	77,5	72,6	5,8	53,8	10,7	72,2	28,5	180,0	127,2	155,9	136,7	599,8
Lavallade................	497,7	17,2	57,8	76,5	25,0	22,2	63,3	60,7	6,0	30,0	31,0	61,5	45,0	119,5	123,7	132,0	122,5	497,7
Fumel...	662,6	24,4	75,0	97,0	29,0	19,0	170,5	66,5	0,0	48,0	21,0	71,2	41,0	228,1	145,0	237,0	140,2	750,3
Villeneuve-sur-Lot.......	482,1	86,2	57,4	51,4	25,8	25,7	93,8	56,1	0,0	44,0	9,6	59,2	23,0	201,6	102,9	149,9	112,8	567,2
Agen (M. Magen)	597,6	54,1	60,4	77,1	31,6	48,1	117,9	72,0	0,4	45,8	20,6	56,4	27,8	224,0	151,8	191,2	122,3	690,2
— (Ponts-et-Chaussées)	623,3	58,0	57,1	75,1	84,8	56,6	110,6	74,0	1,7	45,2	21,6	60,4	28,8	288,5	166,0	186,8	127,2	718,0
Sos	495,0	54,2	22,8	66,2	2,8	2,0	141,0	55,0	0,0	34,2	33,0	57,5	26,8	218,6	70,5	196,0	125,8	605,4
Auch	1021,0*	44,0	19,0	387,0	22,0	92,0	254,0*	58,0	0,0	8,0	0,0	150,0	42,0	872,0	481,0	312,0*	158,0	1288,0*

* Nota. Le 8 juin, il est tombé à Auch pendant trois quarts d'heure une trombe d'eau épouvantable, qu'un accident du pluviomètre a empêché de mesurer.

TABLEAU COMPARATIF DES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

faites dans le Sud-Ouest de la France de 1861 à 1864 ;

PAR V. RAULIN.

Les divers météorologistes de la région et MM. les Ingénieurs du service hydraulique ont bien voulu continuer les communications qu'ils m'avaient faites pour la publication des *Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France de 1714 à 1860.*

Le tableau de chacune des quatre années occupe trois pages; les observations y sont réparties dans les trois groupes *Charentais, Bordelais* et *Toulousain* et les trois *appendices Parisien, Méditerranéen* et *Alpin.*

Toutes les séries non terminées de ce travail figurent dans le premier tableau de 1861, ainsi que trois autres dont je n'avais pas eu connaissance et qui avaient été commencées, à l'École normale de Lescar, près Pau, par M. Lacourrége, avec janvier 1851 ; au Grand-Séminaire d'Auch, par M. l'abbé Marquet, avec janvier 1856, et à Pouliac, près Bordeaux, par M. Abria, avec décembre 1859; et encore trois autres séries nouvelles inaugurées en 1861 : avec janvier, à Saint-Romans-lès-Melle, par le Dr Chabot; avec août, à l'établissement des Eaux de Bordeaux, par M. Lancelin, et avec juillet, à Aragori, près Bayonne, par M. A. d'Abbadie.

Le tableau de 1862 comprend en plus la reprise de la série de Peyranère; mais celle de Lescar a été interrompue en juillet. La série de Saint-Ferriol s'y termine avec juillet, car depuis que j'ai été prendre copie des observations, je n'ai reçu aucun nouveau document.

Dans le tableau de 1863, la série de Saint-Liguaire est remplacée par celle de Comporté, près Niort, établie par les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Il comprend en outre les observations des Ingénieurs à Bayonne, dont je n'avais pas reçu communication depuis la fin de 1853, et celles établies à nouveau par l'Administration des Ponts-et-Chaussées, à Montmirat et à Florac, dans la Lozère, et à Quillan, dans l'Aude.

En 1864, les observations faites au Grand-Séminaire de Bayonne et à Notre-Dame de Betharram ont cessé; mais le tableau s'est enrichi de celles commencées à Ustaritz par M. G. de Laborde-Noguez ; à Lichans, près Tardets, par M. le Curé, et à Bagnères-de-Bigorre, par M. Maxwell-Lyte.

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1861.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
Paris (terrasse).........	458,2	6,3	25,1	55,1	25,8	27,6	74,0	104,5	8,9	43,8	13,4	50,0	23,7	86,1	108,5	187,4	107,2	489,2
— (cour)............	477,7	6,2	27,6	53,8	28,8	31,8	77,6	108,0	9,0	42,8	16,5	51,7	24,4	88,5	113,9	194,6	111,0	508,0
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers................	564,8	6,0	58,4	57,5	24,9	9,7	96,5	80,9	2,0	44,3	13,7	144,4	26,5	194,8	92,1	179,4	202,4	668,7
Saint-Romans-lès-Melle...	570,6	0,0	50,8	73,5	16,9	0,0	130,0	50,8	0,0	45,2	5,6	197,8	28,2	.....	90,4	180,8	248,6	.....
Saint-Liguaire	652,7	2,8	88,5	58,1	35,1	10,7	120,7	50,2	0,0	54,4	17,3	193,5	21,3	255,8	103,9	170,9	265,2	795,8
Courçon	658,5	9,5	88,2	43,8	20,5	2,5	102,2	52,8	3,3	43,5	23,0	240,2	29,0	247,2	66,8	158,3	306,7	779,0
Marans	646,5	10,4	76,4	52,7	29,3	5,7	69,9	62,0	1,7	51,4	17,0	223,4	36,4	236,4	87,7	133,6	291,7	749,4
La Rochelle (P.-et-Ch.)...	583,4	8,5	93,7	25,5	16,5	0,0	65,5	62,5	0,0	77,3	41,2	142,5	50,0	261,5	42,0	128,0	261,0	692,5
Saint-Jean-d'Angély......	430,0	9,0	20,0	62,0	20,0	1,0	62,0	23,0	1,0	40,0	8,0	152,0	32,0	194,0	83,0	86,0	200,0	563,0
Rochefort	474,0	0,0	33,0	72,0	5,0	3,0	83,0	52,0	0,0	65,0	7,0	225,0	35,0	174,0	80,0	135,0	297,0	580,0
Royan	559,2	20,7	29,7	55,0	15,2	2,2	118,8	53,9	1,0	52,2	25,9	153,0	31,5	215,5	72,4	173,6	231,1	692,6
Montguyon	395,3	21,7	20,7	54,8	20,5	22,5	47,5	88,5	0,0	22,2	16,5	99,5	31,2	129,4	97,8	86,0	138,2	451,4
Confolens..............	706,5	4,9	55,1	103,0	23,3	13,2	131,8	95,7	11,6	56,0	18,5	149,6	43,7	239,8	139,5	239,1	224,1	842,5
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Bordeaux (Établ. Paulin).	.....	....	....	....	....	....	.....	....	4,8	49,5	6,7	109,8	23,5	.....	.....	.....	166,0	.....
— (Fac. Sciences).	.....	20,0	26,8	97,5	18,0	17,8	138,3	51,2	0,0	?	21,9	65,9	10,4	198,9	127,8	189,5	.....	.....
— (M. Petit-Lafitte)	584,2	23,7	46,2	85,0	19,2	13,5	128,0	50,7	0,0	76,0	11,6	103,4	26,9	229,3	117,7	178,7	191,0	716,7
Boulliac................	680,5	25,9	49,0	89,6	5,8	45,5	141,8	43,2	0,0	76,2	11,5	114,6	27,4	221,3	140,9	185,0	[illegible]	749,5
Cadillac	579,6	27,8	45,4	69,4	23,5	53,9	116,7	89,5	8,6	63,6	25,2	89,1	21,9	233,8	146,8	159,8	177,9	716,3
Langon	488,9?	27,4	33,7	....	27,4	29,0	71,0	50,7	10,6	59,6	14,4	79,7	22,4	190,2	.....	182,9	153,7	.....
Col-de-Fer	513,3	29,9	40,1	70,5	16,2	40,5	77,5	72,6	5,8	53,8	10,7	72,2	23,5	180,0	127,2	155,9	136,7	599,8
Lavallade...............	497,7	17,2	57,8	76,5	25,0	22,2	65,3	60,7	6,0	30,0	31,0	61,5	45,0	119,5	123,7	132,0	122,5	497,7
Fumel...	662,6	24,4	75,0	97,0	29,0	19,0	170,5	66,5	0,0	48,0	21,0	71,2	41,0	228,1	145,0	237,0	140,2	750,3
Villeneuve-sur-Lot.......	482,1	36,2	57,4	51,4	25,8	25,7	93,8	56,1	0,0	44,0	9,6	59,2	22,0	201,6	102,9	149,9	112,8	567,2
Agen (M. Magen)	597,6	54,1	60,4	77,1	31,6	43,1	117,9	72,9	0,4	45,8	20,6	56,4	27,8	224,9	151,8	191,2	122,8	690,2
— (Ponts-et-Chaussées)	623,3	58,0	57,1	75,1	34,8	56,6	110,6	74,0	1,7	45,2	21,6	60,4	28,8	238,5	166,0	186,3	127,2	719,0
Nos	495,0	54,2	22,8	66,2	2,3	2,0	141,0	55,0	0,0	34,2	33,6	57,5	26,8	218,0	70,5	196,0	125,8	605,4
Auch	1021,0*	44,0	10,0	337,0	22,0	62,0	254,0*	58,0	0,0	8,0	0,0	150,0	42,0	872,0	431,0	312,0*	153,0	1288,0*

* Nota. Le 8 juin il est tombé à Auch pendant trois quarts d'heure une trombe d'eau épouvantable, qu'un accident du pluviomètre a empêché de mesurer

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1862.

Localités.	Ann. civile.	Janv	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris (terrasse	521,1	35,5	7,8	66,9	22,2	50,1	52.8	44,4	52,5	50,7	78,4	17,4	42,1	67,0	139,2	149,7	141,5	497,4
— (cour).....	538,8	35,8	8,6	70,0	23,0	51,4	55,2	42,7	56,7	54,5	75,8	21,0	44,1	68,3	144,4	154,6	151,8	518,6
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers.................	685,5	57,9	20,6	90,5	18,8	96,0	62,5	47,1	88,6	95,2	99.5	30,4	34,9	105.0	199,8	148,2	225,1	678,1
Saint-Romans-lès-Melle...	548,0	67,8	28,2	67,8	5,6	28,3	39,6	22,6	16,9	90.4	84,8	39,6	56,5	124 2	101,7	79,1	214,8	519,8
Saint-Liguaire...........	709,8	70,9	9,3	65,3	54,1	61,3	96,1	10,2	27,3	94,0	92,9	77,8	50,6	101,5	180,7	133.6	264,7	680,5
Courçon	598,1	73,5	28,5	71,5	18,7	51,6	34,9	11,2	61,0	100,7	68,0	36,5	43,0	125,0	141,8	107,1	205,2	579,1
Marans................ ..	560,5	52,3	24,5	77,6	25,6	27,1	31,3	4,7	26,9	68,2	101,5	62,7	63,2	113,2	180,3	62,8	227,4	533,7
La Rochelle (P.-et-Chaus.)	608,2	52,7	7,5	100,8	43,7	42,5	49,5	35,0	28,7	72,8	65,0	51.2	53,8	110,2	187,0	113,2	188,9	599,3
Saint-Jean-d'Angély	608,0	74,0	23,0	74,0	18,0	57,0	51,0	44,0	38,0	72,0	80,0	37,0	40,0	129,0	144,0	133,8	189,0	595,0
Rochefort..	459,5	66,0	26,0	27,0	15,0	38,0	10,0	35,0	43.0	85,0	42,0	1,0	71,5	127,0	80,0	88,0	128,0	428,0
Royan	517,6	50,5	24,5	42,0	30,5	67,2	30,4	22,0	17,7	102,8	56,2	41,0	32,7	106,5	139,7	70,1	200.0	516,8
Montguyon	688,5	50,8	31,2	50,8	7,0	96,8	44,5	39,7	58,0	132,8	49,0	34,5	39,8	113,2	153.8	142,2	215,8	625,0
Confolens...............	850,5	111,8	28,5	75,8	11,9	102,8	64,7	52,9	81,8	97,8	117,0	36,5	69,2	184,0	190,5	199,4	251,3	825,2
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Bordeaux (Etabl. Paulin).	617,9	48,8	22,7	76,0	8,9	96,6	42,0	25,3	68,2	113,2	57,2	59,9	26,5	95;0	181,5	130,5	230,8	637 8
— (Fac. Sciences).	530,9?	41,2	17,9	51,9?	8,8	79,5?	49,7	29,8	41,6	95,7	51,4	47,0	21,4	69,5	185,2?	121,1	194,1	519,9?
— (M. Petit-Lafitte)	590,2	46,8	23.7	59,8	9,0	91,2	43,2	36,8	47,4	100,5	53,5	44,0	34.8	96,9	160,0	127,4	198,0	582,8
Bouliac................ .	714,1	42,8	24,8	96,2	4,3	122,5	52,5	44,9	69,4	105,8	58,1	54,7	38,6	95,0	223,0	166,8	218,1	702,9
Cadillac.........	599,5	32,7	11,3	69,8	8,6	99,1	36,6	18,4	106,4	76,2	72,4	38,8	29,2	65,9	177,5	161,4	187,4	592,2
Langon	612,4	84,6	24,0	56,5	6,2	133,1	35,5	9,9	61,4	94,7	78.0	46,2	30.8	81,0	197,8	106,8	218,9	604,5
Col-de-Fer..............	535,4	28,6	17.6	40,1	4,1	93,4	36,9	17,7	63,7	85,6	67,0	49,8	30,9	69,7	137,6	118,3	202,4	528,0
Lavallade	623,5	80,0	29,0	107,0	15,0	61,0	47,0	21,0	66,0	49,5	68,5	30,0	49,5	154,0	183,0	134,0	148,0	619,0
Fumel...................	702,9	30,0	32,5	98,0	10,5	95,0	44.7	17,0	133,5	91,2	63,5	45,0	42,0	103,5	203,5	195,2	199,7	701,9
Villeneuve-sur-Lot.......	531,3	26,5	22.9	69,8	16,5	78,5	32,7	17,4	60,0	61,6	53,0	39,6	57,6	72,3	159,8	110,1	154,2	496,4
Agen (M. Magen).........	648,5	43,3	37,3	75,3	12,0	107,9	25,9	22,4	87,5	94,2	47,3	60,2	35,0	108,4	195,2	135,8	201,7	641,1
— (Ponts-et-Chauss.)..	665,6	37,8	35,5	74,4	13,0	122,4	36,3	27,1	84,5	94,3	48,8	58,0	33,5	102,1	209,8	147,9	201,1	660,9
Sos......	749,3	31,5	25,0	74,4	39,5	58,0	37,8	11,8	110,4	175,1	91,0	62,0	32,8	83,3	171,9	160,0	328,1	743,3

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1862 (FIN).

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Auch	668,0	61,0	15,0	10 0	9,0	181,0	53,0	29,0	106,0	7,0	8,0	75,0	114,0	118,0	200,0	188,0	90,0	596,0
Mont-de-Marsan	774,8	67,8	26,2	67,4	88,2	105,2	25,2	6,2	98,2	172,8	61,4	60,8	42,4	112,4	210,8	129,6	298,0	750,8
Beyrie	718,3	67,5	27,0	78,5	21,0	109,7	82,1	20,0	42,2	181,0	46,5	70,8	47,0	120,5	209,2	94,8	298,8	722,8
Peyrehorade	891,9	80,6	20,6	98,6	25,4	148,0	21,6	8,8	70,7	450,0	88,4	142,8	46,9	122,0	272,0	96,1	375,7	865,8
Bayonne	1218,0	104,0	27,0	111,0	17,0	100,0	48,0	84,0	104,0	206,0	142,0	236,0	94,0	162,2	228,0	181,0	584,0	1155,2
Aragori	2441,2	136,8	109,7	259,4	49,9	495,9	118,3	62,7	138,9	238,7	396,2	289,3	155,5	830,6	805,2	314,9	919,2	2369,9
Lescar	......	104,0	85,0	94,0	48,0	310,0	42,0	....	.....	.....	....	....	....	171,0	452,0	....	.....	....
Pau	1131,2	77,1	25,9	88,6	68,4	139,9	124,9	68,9	127,1	199,1	58,8	83,7	68,8	145,4	296,9	320,9	341,6	1104,8
N.-D. de Bétharram	1201,5	108,0	86,3	175,4	75,0	187,5	105,0	89,3	181,8	234,7	11,5	80,5	20,0	229,8	437,9	325,6	276,7	1270,0
Peyranère	......	.....	211,7	324,0	91,8	280,7	136,8	83,2	97,0	290,9	53,6	155,7	180,2	....	696,5	267,0	500,2	.....
Gabas	1710,3	208,8	204,0	251,4	45,9	221,7	160,5	40,7	84,0	181,5	85,2	132,0	94,6	476,6	519,0	285,2	398,7	1679,5
Bagès-Béost	1050,0	80,0	0,0	65,0	0,0	120,0	107,0	10,0	100,0	243,0	100,0	135,0	90,0	110,0	185,0	217,0	478,0	990,0
Bagn.-de-Big. (P.-et-Ch.)	1320,0	133,3	27,4	222,8	88,5	163,5	97,5	27,5	73,0	179,8	66,0	159,5	83,0	205,9	474,8	197,0	405,3	1283,0

Aquitaine E. ou Toulousaine.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
Cahors	629,8	81,2	38,5	67,5	10,7	54,0	32,2	50,8	82,5	111,8	49,2	88,5	62,8	94,7	132,2	165,5	199,5	591,9
Figeac	680,7	51,5	11,4	85,8	18,4	56,5	77,2	24,7	50,5	90,4	86,4	42,3	41,6	94,2	160,7	152,4	219,1	626,4
Montauban	558,6	16,6	55,9	77,7	24,6	63,0	19,5	19,4	68,3	69,1	67,9	38,4	38,2	92,5	165,3	107,2	175,4	540,4
Verrière	611,6	19,1	40,4	86,8	20,7	63,6	29,9	24,8	66,2	132,7	50,8	45,8	31,4	82,0	171,1	120,9	228,8	602,8
Toulouse (Observat.)	564,1	19,0	29,5	76,1	9,8	47,7	64,2	7,8	47,2	121,2	47,5	62,5	26,6	73,9	133,6	119,2	236,2	562,9
— (Adm. du Canal)	660,5	15,5	28,8	77,5	10,0	41,5	119,0	6,0	64,7	148,0	54,0	71,5	24,0	75,8	129,0	189,7	273,5	668,0
Muret	676,3	41,8	29,5	69,3	25,5	85,7	64,8	12,8	48,5	154,8	48,1	67,5	28,5	110,8	180,5	126,1	270,4	687,8
Aurignac	867,7	70,5	28,0	90,3	46,8	77,0	70,2	26,0	97,9	185,0	43,0	91,6	41,9	122,5	213,6	194,1	319,8	819,8
Montréjeau	874,3	85,4	23,3	93,5	50,4	100,5	72,6	29,6	88,9	188,8	70,4	82,4	43,6	138,1	244,4	186,1	291,6	860,2
Bagnères-de-Luchon	1036,0	146,0	25,0	117,0	45,0	142,0	91,0	10,0	30,0	156,0	56,0	122,0	96,0	190,0	304,0	131,0	334,0	959,0
Saint-Girons	755,7	48,5	2,0	65,0	61,0	172,5	90,7	15,0	76,5	42,0	33,2	60,5	57,5	108,0	298,5	182,2	135,7	724,4
Couflens	980,7	48,0	6,2	49,7	25,3	144,0	141,7	89,7	79,2	274,0	28,0	38,0	71,2	125,4	219,2	290,6	340,0	945,2
Boussenac	1609,0	130,2	5,0	170,2	88,5	211,7	150,0	40,5	99,0	219,2	60,7	210,0	179,0	200,9	500,4	298,5	480,9	1405,7
Le Fossat	828,5	48,8	34,5	74,0	30,3	96,0	97,8	27,8	22,8	217,8	27,0	77,5	82,5	115,8	200,3	147,4	352,3	824,3
Le Mas-d'Azil	1009,2	48,6	16,0	103,2	48,2	128,7	118,2	70,0	39,7	220,0	40,5	83,5	65,2	129,7	280,1	221,9	344,0	976,7
Royal	401,4	38,8	18,0	58,5	20,8	40,0	60,0	8,0	20,0	98,0	18,8	81,0	18,0	69,8	119,3	88,0	187,8	414,9
Foix	958,0	64,3	99,3	91,5	85,5	158,8	127,8	21,5	62,8	120,0	48,8	88,8	72,8	159,1	285,3	210,1	252,0	918,4

Ax	1133,8	88,5	30,5	104,8	29,5	137,8	149,8	24,0	41,5	182,3	39,3	117,8	115,5	240,5	272,1	215,3	889,4	1067,3
Mirepoix	707,1	41,5	29,3	91,0	87,0	90,5	63,5	2,5	82,5	129,3	85,0	119,3	34,5	104 3	218,5	98,5	283,6	704,9
Belesta	917,6	49,0	21,0	71,8	48,0	150,0	129,8	18,8	82,0	151,5	34,3	94,5	44,8	121,8	275,8	230,6	280,8	908,5
Saint-Flour	593,2	1,1	6,7	47,4	1,4	35,6	58,9	39,4	58,6	155,2	72,2	82,1	34,6	13,9	84,4	156,9	309,5	564,7
Saint-Chély	749,0	18,3	27,5	111,9	24,1	74,9	78,5	65,4	41,9	189,4	43,3	95,8	30,0	49,8	210,9	188,8	278,5	728,0
Marvejols	838,9	28,1	36,7	127,7	15,7	88,5	66,9	44,3	46,1	174,7	49,3	121,8	39,1	78,1	231,9	157,3	345,8	808,1
Mende	797,6	20,8	23,3	135,3	14,6	84,4	83,9	15,0	46,6	142,9	55,1	137,0	38,6	60,5	234,3	145,5	335,0	775,3
La Blaquière	769,8	11,6	53,0	107,4	18,1	75,3	81,1	9,6	56,4	160,0	60,6	99,2	36,8	76,2	201,0	147,1	319,8	744,1
Rodez	560,5	28,8	19,5	58,0	5,0	40,0	58,0	31,6	59,2	103,6	51,0	50,8	26,2	62,7	103,0	148,8	205,4	519,9
Carmaux	600,5	24,2	23,7	92,1	15,0	62,6	80,7	16,0	57,7	122,4	48,6	45,9	31,6	69,5	169,7	154,4	216,9	610,5
Albi	639,0	30,0	31,1	95,3	11,2	84,5	62,8	15,2	54,3	115,6	46 3	48,2	34,5	91,1	191,0	132,3	210,1	624,5
Castres	749,0	23,2	47,8	116,2	11,9	83,7	93,3	10,1	59,0	124,8	59,7	83,3	36,0	99,2	211,8	162,4	267,8	741,2
Alban	985,3	44,8	48,8	145,6	24,4	97,2	108,0	38,4	98,8	146,8	67,6	101,3	63,6	121,2	267,2	245,2	315,7	949.3
La Salesse	1225,6	52,3	49,5	186,6	25,4	115,7	118,0	12,6	51,6	262,7	126,7	118,0	106,5	141,6	327,7	182,2	507,4	1158,9
Saint-Ferriol	.....	20,5	21,2	119,7	40,7	120,0	129,5	16,5	....	.....	.....	.....	.....	82,2	280,4	.....	.....	.....
Castelnaudary	748,1	28,5	18,5	104,0	22,2	96,0	57,8	14,2	46,3	194,0	47,5	93,2	20,9	88,0	222,2	118,3	334,7	763,2
Carcassonne	927,3	25,2	38,8	161,8	20,5	96,0	49,0	8,0	58,3	209,5	120,3	98,8	41,2	115,8	278,3	115,8	428,6	937,5
Limoux	730,8	28,8	22,7	82,3	26,2	106,3	69,5	13,0	25,7	160,0	80,5	75,5	40,2	93,3	214,8	108,2	316,0	732,3
Quillan	1007,9	48,1	31,5	62,5	49,7	97,8	124,8	23,0	54,5	173,0	65,0	181,5	96,5	....	210,0	202,3	419,5	.....
Appendice méditerranéen.																		
Sallèles-d'Aude	728,6	4,0	20,0	138,7	10,5	32,0	37,0	8,4	15,0	177,5	108,5	139,5	37,5	89,0	181,2	60,4	425,5	756,1
Narbonne	809,0	7,5	52,5	114,0	12,0	55,0	28,0	0,0	23,0	183,5	188,0	111,5	34,0	157,0	181,0	51,0	483,0	872,0
La Nouvelle	751,5	8,0	48,0	73,0	17,0	32,0	23,0	2,0	27,0	219,0	179,0	111,5	15,0	181,0	122,0	52,0	509,5	864,5
Perpignan (Ecole normale)	602,7	5,0	25,0	75,5	22,5	61,5	42,0	1,0	11,0	145,3	58,0	141,0	15,0	45,0	139,5	54,0	344,3	602,8
Montpellier (Fac. Sciences)	1299,0	17,0	85,5	106,2	8,5	57,0	69,1	27,4	63,4	202,9	310,9	283,5	68,0	124,0	171,7	159,9	797,3	1252,9
— (Jardin botan.)	1343,3	15,0	102,0	125,0	8,0	67,0	90,0	28,0	52,2	232,0	294,0	249,0	81,0	132,0	200,0	170,3	775,0	1267,8
Appendice alpin.																		
Genève	758,4	85,8	40,8	101,5	33,8	53,8	87,3	45,1	88,8	83,8	83,6	16,6	37,7	152,6	189,1	221,5	183,5	746,6
Grand-Saint-Bernard	964,5	174,8	7,8	137,7	40,0	63,4	57,5	35,5	62,7	141,7	95,4	92,3	55,7	211,2	241,1	155,7	329,4	937,4

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1862 (FIN).

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
[illegible]	668,0	61,0	15,0	10,0	9,0	181,0	53,0	20,0	106,0	7,0	8,0	78,0	114,0	118,0	200,0	188,0	90,0	800,0
[illegible]	774,8	67,8	26,2	67,4	38,2	105,2	25,2	6,2	98,2	172,8	61,1	60,8	42,4	112,4	210,8	120,0	208,0	750,8
[illegible]	743,3	67,5	27,0	78,5	21,0	109,7	32,1	20,0	42,2	181,0	40,8	70,8	47,0	120,5	200,2	94,8	208,8	722,8
[illegible]	891,9	80,6	20,6	98,6	25,4	148,0	21,6	8,8	70,7	450,0	83,4	142,8	40,9	122,0	272,0	96,1	875,7	805,8
[illegible]	1218,0	104,0	27,0	111,0	17,0	100,0	43,0	84,0	104,0	200,0	142,0	230,0	94,0	162,2	228,0	181,0	584,0	1155,2
[illegible]	2441,2	135,8	109,7	259,4	49,9	495,9	118,3	62,7	188,9	238,7	396,2	289,3	155,5	330,0	805,2	314,9	910,2	2309,0
[illegible]	.....	104,0	35,0	94,0	48,0	310,0	42,0	....	.....	.....	....	....	....	171,0	452,0	....	.....	....
[illegible]	1131,2	77,1	25,9	88,6	68,4	139,9	124,9	68,9	127,1	199,1	58,8	83,7	68,8	145,4	290,9	320,9	841,6	1104,8
[illegible] de Betharram	1204,5	108,0	36,3	175,4	75,0	187,5	105,0	89,8	181,8	234,7	11,5	80,5	20,0	229,8	487,9	325,6	270,7	1270,0
[illegible]	.....	.....	211,7	324,0	91,8	280,7	136,8	83,2	97,0	290,9	53,6	155,7	180,2	....	696,5	267,0	500,2	.....
[illegible]	1710,3	208,8	204,0	251,4	45,9	221,7	160,5	40,7	81,0	181,5	85,2	182,0	94,6	476,6	519,0	285,2	898,7	1679,5
[illegible]	1050,0	80,0	0,0	65,0	0,0	120,0	107,0	10,0	100,0	243,0	100,0	185,0	90,0	110,0	185,0	217,0	478,0	990,0
[illegible]-St-Ch.).	1320,0	133,3	27,4	222,8	88,5	168,5	97,5	27,5	72,0	179,8	60,0	159,5	83,0	205,9	474,8	197,0	405,8	1283,0
[illegible] E. ou Toulousaine.																		
[illegible]	629,8	31,2	38,5	67,5	40,7	54,0	32,2	50,8	82,5	111,8	49,2	88,5	62,8	94,7	132,2	165,5	190,5	591,9
[illegible]	636,7	51,5	11,4	85,8	18,4	56,5	77,2	24,7	50,5	90,4	86,4	42,3	41,6	94,2	160,7	152,4	219,1	626,4
[illegible]	558,6	16,6	55,9	77,7	24,6	63,0	19,5	19,4	68,8	60,1	67,9	88,4	38,2	92,5	105,8	107,2	175,4	540,4
[illegible]	611,6	19,1	40,4	86,8	20,7	63,6	29,9	24,8	66,2	182,7	50,8	45,3	31,4	82,0	171,1	120,9	228,8	602,8
Toulouse (Observat.)	564,1	19,0	29,5	76,1	9,8	47,7	64,2	7,8	47,2	121,2	47,5	62,5	26,6	73,9	138,6	119,2	236,2	562,9
— (Adm. du Canal).	660,5	15,5	28,8	77,5	10,0	41,5	119,0	6,0	64,7	148,0	54,0	71,5	24,0	75,8	129,0	189,7	278,5	668,0
Muret	676,3	41,3	29,5	69,3	25,5	85,7	64,8	12,8	48,5	154,8	48,1	67,5	28,5	110,8	180,5	126,1	270,4	687,8
Aurignac	867,7	70,5	28,0	90,3	46,3	77,0	70,2	26,0	97,9	185,0	43,0	91,6	41,9	122,5	213,6	194,1	319,6	819,8
[illegible]	874,3	85,4	23,3	93,5	50,4	100,5	72,6	29,6	88,9	188,8	70,4	82,4	43,6	138,1	244,4	186,1	291,6	860,2
Bagnères-de-Luchon	[illegible]	146,0	25,0	117,0	45,0	142,0	91,0	10,0	30,0	156,0	56,0	122,0	96,0	190,0	304,0	131,0	334,0	959,0
[illegible]	[illegible]	48,5	2,0	65,0	61,0	172,5	90,7	15,0	76,5	42,0	33,2	60,5	57,5	108,0	298,5	182,2	135,7	724,4
[illegible]	[illegible]	48,0	6,2	49,7	25,5	144,0	141,7	89,7	79,2	274,0	28,0	88,0	71,2	125,4	219,2	290,6	340,0	945,2
[illegible]	[illegible]	130,2	5,0	176,2	88,5	241,7	150,0	49,5	99,0	219,2	60,7	210,0	179,0	200,9	508,4	298,5	480,9	1405,7
[illegible]	[illegible]	48,3	31,5	74,0	39,5	96,0	97,3	27,8	22,8	217,8	27,0	77,8	82,8	115,8	200,3	147,4	352,8	824,3
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	113,2	70,0	39,7	220,0	40,5	83,5	65,2	129,7	280,1	222,9	344,0	970,7
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8,0	20,0	98,0	12,8	31,0	18,0	69,8	110,8	88,0	187,8	414,9
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	21,5	64,8	120,0	18,8	83,8	72,8	150,1	285,8	210,1	282,0	918,4

[illegible]

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1863.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris (terrasse	436,5	38,4	8,3	24,2	10,4	27,3	45,1	23,7	21,6	59,0	81,8	43,8	48,4	88,8	61,9	90,4	184,1	425,2
— (cour)	457,4	45,0	9,4	28,2	11,2	30,3	46,8	25,3	23,1	59,1	86,0	48,0	45,0	98,5	69,7	95,2	193,1	456,5
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers	522,0	61,4	8,2	29,0	28,4	79,1	80,8	6,0	27,1	49,2	69,9	72,6	7,3	99,5	136,5	122,9	191,7	549,6
Saint-Romans-lès-Melle...	669,6	79,1	11,3	62,2	38,9	73,5	73,4	0,0	33,9	84,8	79,1	73,4	65,0	146,9	169,6	107,3	237,3	661,1
Comporté (près Niort)	709,8	70,9	9,8	65,3	54.1	61,8	96,1	10,2	27,3	94,0	92,9	77,8	50,6	130,8	180,7	133,6	264,7	709,8
Courçon	483,0	58,0	6,0	65,0	14,0	45,0	9,0	8,0	20,0	80,0	93,0	48,0	42,0	102,0	124,0	87,0	221,0	484,0
Marans................ ..	580,5	65,0	6,4	64,1	12,7	42,7	55,5	5,2	29,8	96,9	86,4	53,8	62,5	134,6	119,5	90,0	237,1	581,2
La Rochelle (P.-et-Chaus.)	690,0	78.8	12,5	75,0	15,0	85,0	72,5	15,0	25,5	63,8	90,0	96,3	53,7	145,1	125,0	110,0	250,0	680,1
Saint-Jean-d'Angély	605,1	76,5	9,5	64,0	41,5	56,8	54,2	10,6	34,0	86,0	80,0	52,0	42,0	118,0	162,3	98,8	218,0	597,1
Rochefort	590,5	53,0	15,0	64,5	16,5	44,5	72,5	9,5	27,5	88,0	94,0	58,5	52,0	139,5	125,5	109,5	235,5	610.0
Royan	451,5	51,5	5,0	58,8	38,2	42,8	83,7	14,5	30,7	58,8	52,0	49,0	16,5	89,2	189,8	78,9	159,8	467,7
Montguyon	621,3	65,5	1,5	90,8	25,0	82,5	74,0	37,5	53,5	48,8	43,5	55,0	88,8	106,8	198,3	170,0	147,3	622,4
Confolens	722,4	74,4	9,2	48,8	86,0	98,0	71,0	11,5	48,9	101,0	96,5	75,1	52,0	152,8	182,8	131,1	272,6	789,6
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Bordeaux (Etabl. Paulin).	628,8	67,7	9,0	62,8	85,0	85,9	70,3	21,0	40,5	105.0	41,0	64,6	26,0	103,2	183,7	181,8	210,6	629,8
— (Fac. Sciences).	523,0	68,8	4,6	58,5	82,8	83,3	59,7	15,5	31,3	112,5	20,6	65,5	24,9	89,8	124,6	106,5	198,6	519,5
— (M. Petit-Lafitte)	668,5	64,4	7,0	77,9	45,6	64,6	74,4	20,8	44,2	120,4	51,1	62,4	35,3	106,2	189,1	138,9	238,9	668,1
Bouliac	650,9	62,2	7,2	67,7	38,8	80,4	81,5	28,9	54,8	108,4	27,4	64.4	34,2	108,0	186,9	160,2	200,2	655,8
Cadillac.........	546,1	51,0	5,0	72,4	23,4	70,0	68,4	10,5	53,2	78,4	30.9	60,0	22,0	85,2	165,8	132,1	169,8	552,4
Langon	540,8	52,8	6,6	69,5	34,1	86,2	77,3	10,2	43,5	62.6	32,5	49,0	25,5	89,2	189,8	131,0	144,1	554,1
Col-de-Fer	427,6	45,8	2,3	60,6	21,4	72,1	59,1	6,2	21,6	43,2	36,5	85,0	23,8	79,0	154,1	80.9	114,7	434,7
Lavallade	556,5	61,5	4,5	86,0	29,0	55,0	59.0	21,0	46,0	58,0	35,0	47,5	51,0	115,5	170,0	128,0	140,5	552,0
Fumel	658,5	62,0	0,0	80,8	27,5	182,7	69,0	20,0	27.0	62,0	31,0	46,5	38,5	104,0	290,5	110,0	142 5	662,0
Villeneuve-sur-Lot	629,8	56,6	1,5	78,7	50,5	110,9	100,8	88,6	80,9	66,4	29,0	36,4	20,5	115,7	249,1	170,3	131,8	666,9
Agen (M. Magen)	682,6	72,1	4,0	26,2	66.8	110,5	70,2	48,9	50,0	61,2	21,7	46,0	31,5	111,1	212,5	169,1	128,9	621,6
— (Ponts-et-Chauss.)..	639,9	69,4	4,0	72,8	61,7	122,8	72,9	48,6	40,8	59,4	19,6	47,2	29,7	107,8	257,8	162,8	126,2	658,6
Nos......	687,7	90,0	3,2	9,0	75,0	124,2	71,0	45,8	20,5	105,2	15,6	22,7	56,5	120,0	208,2	137,8	148,5	618,0
Auch	.....	180,0	0,0	240,0	135,0	285,0	91,0	. ..	....	.. .	....	....	....	218,0	619,0	.....	.....	.....

Mont-de-Marsan	696,0	126,6	1,8	151,6	34,2	102,2	69,3	7,4	9,9	80,2	37,2	61,5	14,1	170,8	288,0	80,6	178,9	724,3
Boyrie	761,0	85,7	3,0	105,0	55,0	134,2	78,0	24,5	37,0	86,2	32,2	82,5	37,7	13[illegible],7	291,2	131,5	200,9	770,3
Peyrehorade	802,9	87,8	8,6	144,1	61,2	131,0	24,5	42,0	81,6	120,6	20,0	109,5	21,0	138,3	339,3	98,1	250,1	825,8
Bayonne (Gr.-Séminaire)	1046,6	117,0	158,0	34,5	2,0	185,0	113,0	70,4	78,6	161,0	5,6	102,5	29,0	364,0	221,5	257,0	269,1	1111,8
— (Ponts-et-Ch.)	913,0	104,0	6,0	159,0	52,0	136,0	74,0	41,0	45,0	103,0	25,0	115,0	48,0	.....	317,0	160,0	188,0	.....
Aragori	1767,0	148,0	16,0	251,0	88,0	240,0	140,0	99,0	114,0	213,0	106,0	160,0	162,0	310,5	579,0	353,0	509,0	1760,5
Pau	755,9	83,2	10,7	151,0	19,8	175,4	51,5	18,3	33,2	124,6	13,3	61,8	53,1	162,7	346,2	103,0	199,7	811,6
N.-D.-de-Betharram	1097,6	70,9	2,2	105,0	346,1	88,8	133,8	24,4	19,5	183,7	79,5	25,5	18,7?	93,1	539,4	177,7	288,7	1098,9
Peyranère	1627,2	183,2	0,0	290,7	85,7	240,0	114,9	117,3	143,0	96,9	239,7	96,9	66,3	.....	616,4	375,2	433,5	.....
Gabas	1467,2	79,0	10,8	344,9	113,6	210,9	91,9	80,5	112,4	137,7	118,7	93,2	74,1	.....	669,4	284,8	349,6	.....
Bagès-Béost	1069,0	54,0	10,0	100,0	104,0	260,0	83,0	31,0	25,0	128,0	75,0	110,0	89,0	154,0	464,0	139,0	313,0	1070,0
Bag.-de-Bigorre (P.-et-Ch.)	1852,9	88,7	17,0	246,7	104,2	222,6	103,1	51,9	61,3	136,6	41,8	145,1	133,9	189,3	573,5	216,3	323,5	1302,6

Aquitaine E. ou Toulousaine.

Cahors	641,0	55,5	0,0	73,8	33,7	91,3	101,8	5,5	61,3	71,5	72,0	47,5	27,2	118,3	198,8	168,6	191,0	676,7
Figeac	608,5	69,6	4,6	60,9	10,8	61,7	125,6	0,0	17,0	91,5	84,5	34,1	48,2	115,8	133,4	142,6	210,1	601,9
Montauban	605,9	61,7	1,6	61,2	47,0	142,9	75,2	22,1	36,2	67,1	39,6	34,6	26,6	101,5	251,1	133,5	141,3	627,4
Verriès	567,9	45,1	1,2	60,9	45,3	130,1	65,8	53,7	30,9	58,5	29,0	23,7	23,7	77,7	236,3	150,4	111,2	575,6
Toulouse (Observ.)	528,8	65,7	4,6	54,5	51,6	107,6	77,2	80,5	10,5	54,9	17,6	30,2	23,9	96,9	213,7	118,2	102,7	531,5
— (Adm. du Canal)	531,4	73,0	0,5	56,0	52,8	115,5	67,5	31,8	13,5	58,3	22,7	20,8	19,0	97,5	224,3	112,8	101,8	536,4
Muret	617,9	75,5	3,2	80,8	18,5	161,8	73,3	40,5	27,5	63,0	15,0	30,0	28,8	107,2	261,1	141,3	108,0	618,6
Aurignac	846,6	105,1	4,0	111,4	53,0	202,7	78,0	26,3	59,1	66,6	28,0	60,2	46,2	151,0	373,1	163,4	154,8	842,3
Montréjeau	924,9	74,2	8,7	137,5	86,6	197,8	78,1	23,1	63,4	89,7	29,4	79,9	56,4	126,5	421,9	164,6	199,0	912,0
Bagnères-de-Luchon	1028,0	35,0	2,0	158,0	90,0	168,0	99,0	130,0	86,0	75,0	70,0	90,0	25,0	133,0	416,0	315,0	235,0	1099,0
Saint-Girons	.....	35,3	2,3	130,3	?	153,5	32,5	33,5	70,0	80,3	40,3	25,8	46,8	95,1	.....	136,0	146,4	.....
Couflens	1006,8	99,0	11,5	64,0	76,8	173,5	147,0	57,3	161,8	60,8	108,3	88,0	58,8	181,7	314,3	366,1	157,1	1019,2
Roussenac	1582,0	149,8	18,8	263,5	108,5	297,8	136,8	72,5	63,0	131,5	48,5	99,3	192,0	347,6	669,8	272,3	279,3	1569,0
Le Fossat	.....	.....	67,8	104,0	58,7	221,3	76,7	32,5	19,0	62,8	28,0	59,3	53,2	.....	384,0	128,2	130,1	.....
Le Mas-d'Azil	954,3	107,0	7,3	153,0	70,0	213,3	93,0	23,3	31,3	81,3	38,3	80,0	66,5	179,5	436,3	147,3	199,6	953,0
Royat	397,9	13,7	0,0	15,3	9,7	78,5	74,3	31,7	21,7	57,5	18,7	45,3	38,5	31,7	103,5	130,7	121,5	387,4
Foix	943,1	76,3	11,2	144,3	53,5	164,0	69,7	29,5	42,5	145,8	44,2	82,8	79,3	160,3	361,8	141,7	272,8	936,6
Ax	979,7	82,5	3,2	120,8	51,0	174,5	69,5	65,7	100,8	98,0	41,2	53,7	118,8	201,2	346,3	236,0	192,9	976,4
Mirepoix	704,3	58,5	0,0	88,8	29,0	157,0	41,0	66,0	31,2	73,8	21,5	71,3	66,2	93,0	274,8	138,2	166,6	672,6
Belesta	855,0	65,0	11,5	96,3	67,7	197,0	76,8	16,7	42,7	104,3	23,0	65,5	88,5	121,3	361,0	136,2	192,8	811,3

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1863 (FIN).

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Flour..............	618,4	32,0	2,5	36,1	60,7	84,1	75,8	8,8	68,5	84,4	101,1	35,9	28,5	69,1	180,9	153,1	221,4	624,5
Saint-Chély..............	542,1	25,1	2,5	36,6	69,3	86,4	60,6	21,9	62,9	56,7	89,2	12,9	17,9	57,6	192,3	145,4	158,8	554,1
Marvejols..............	632,6	42,8	4,0	68,5	97,3	91,7	59,0	17,0	18,6	84,5	100,9	26,4	21,9	85,9	257,5	94,6	211,8	649,8
Mende..............	663,0	55,7	1,9	56,1	63,1	102,2	65,2	17,9	35,1	103,3	125,5	18,3	18,8	96,2	221,4	118,2	247,1	682,9
Montmirat..............	605,0	32,9	0,0	86,6	68,3	107,6	48,5	23,6	44,2	77,4	186,7	13,5	15,7	....	212,5	116,3	227,6	.....
Florac..............	879,7	94,2	0,0	87,0	53,8	152,5	41,6	32,9	71,1	83,1	236,2	18,4	14,0	....	293,3	145,6	338,7	.....
La Blaquière..............	598,3	48,6	1,3	56,8	51,0	118,0	50,7	27,6	16,3	88,0	115,2	16,6	13,4	81,7	225,8	94,6	219,8	631,9
Rodez..............	446,6	53,6	2,6	42,8	52,4	49,8	76,8	13,8	21,6	62,2	38,6	15,0	17,4	82,4	145,0	112,2	115,8	455,4
Carmaux..............	594,9	72,5	3,2	49,7	65,7	100,6	72,2	24,6	20,4	64,9	51,7	31,2	32,0	107,3	216,0	117,2	147,8	588,3
Albi..............	676,2	82,3	2,7	58,2	101,3	110,5	97,0	22,7	31,2	61,8	50,5	30,2	24,7	119,5	270,0	150,9	142,5	682,9
Castres..............	560,4	83,3	2,5	67,7	65,3	115,7	51,0	36,4	1,3	37,6	30,1	27,3	39,3	121,8	248,7	91,7	95,0	557,2
Alban..............	675,7	109,6	4,0	81,6	66,4	95,2	74,4	20,0	16,8	74,7	35,0	52,9	45,2	177,2	248,2	111,2	162,6	694,2
La Salesse..............	1076,5	132,1	6,5	101,8	79,4	158,9	54,4	44,2	61,0	110,8	247,1	34,6	46,2	245,1	339,6	159,6	392,5	1136,8
Castelnaudary..............	443,3	41,5	3,5	43,8	33,0	106,5	36,7	62,8	2,7	37,3	36,8	22,7	16,0	65,9	183,3	102,2	96,8	448,2
Carcassonne..............	584,5	68,5	2,5	91,0	52,0	141,3	48,2	17,5	23,0	50,0	19,0	30,5	41,0	112,2	284,3	88,7	99,5	584,7
Limoux..............	528,0	87,5	6,0	62,2	49,0	136,8	36,7	25,0	40,3	33,5	22,0	30,7	48,3	88,7	248,0	102,0	86,2	519,9
Quillan..............	888,3	59,0	12,5	206,0	45,0	212,5	28,0	10,0	64,0	56,0	16,0	53,0	76,3	168,0	463,5	102,0	125,0	858,5
Appendice Méditerranéen.																		
Sallèles-d'Aude..............	415,0	52,0	8,0	48,0	85,0	60,0	3,0	38,0	12,0	32,0	91,0	34,0	12,0	92,5	143,0	48,0	157,0	440,5
Narbonne..............	494,0	76,3	9,0	62,5	41,5	64,0	9,0	22,0	48,0	19,5	91,5	45,5	10,0	119,5	168,0	74,0	156,5	518,0
La Nouvelle..............	488,7	58,5	5,5	89,0	29,5	85,0	2,5	40,5	32,0	23,7	55,0	61,0	6,5	79,0	203,5	75,0	139,7	497,2
Perpignan..............	1477,9	25,3	28,0	68,0	18,6	160,5	1,0	16,0	23,0	45,5	88,0	17,5	5,5	68,3	278,1	40,0	101,0	487,4
Montpellier (Fac. Sciences)	852,8	71,5	23,0	43,4	42,7	94,6	4,0	8,0	134,0	50,7	324,5	16,9	38,5	102,5	180,7	146,0	398,1	897,3
— (Jard. botan.).	829,5	86,0	23,0	41,5	41,0	98,0	4,0	8,0	125,0	52,0	296,0	21,0	31,0	100,0	183,5	137,0	369,0	879,5
Appendice Alpin.																		
Genève..............	805,8	87,8	8,6	51,4	45,1	81,3	164,6	4,6	107,0	231,2	71,0	26,5	27,1	128,6	127,8	270,8	332,8	906,5
Grand-Saint-Bernard..............	1296,3	79,7	0,0	81,8	21,2	94,7	185,4	31,3	221,7	241,1	319,8	33,5	31,6	135,4	107,7	391,4	595,0	1320,4

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1864.

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris (terrasse)	866,2	21,9	19,0	41,4	10,1	28,9	65,9	10,5	28,6	47,2	30,6	65,7	6,7	84,2	80,4	105,0	143,5	413,1
— (cour)	396,6	24,0	20,7	43,4	11,1	31,1	68,5	10,3	29,5	49,8	32,6	55,6	9,9	92,7	85,6	108,3	148,1	434,7
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.																		
Poitiers	562,1	14,8	26,7	83,7	16,7	35,4	71,3	68,3	38,3	57,0	49,6	79,3	21,0	48,8	135,8	177,9	185,9	548,4
Saint-Romans-lès-Melle	565,2	22,6	50,8	53,7	8,5	42,5	62,1	11,3	22,6	76,8	39,6	135,6	39,6	138,4	104,7	96,0	251,5	590,6
Comporté	576,4	27,6	37,1	81,5	3,6	58,1	52,1	15,1	27,9	72,4	52,2	106,0	42,8	115,3	143,2	95,1	230,6	584,2
Courçon	403,0	10,0	17,0	63,0	12,0	11,0	47,0	4,0	10,0	43,0	27,0	107,0	52,0	69,0	86,0	61,0	177,0	393,0
Marans	509,7	62,0	17,9	76,1	16,4	22,0	87,3	8,5	18,5	71,0	43,2	88,8	54,0	142,4	114,5	114,3	202,8	518,2
La Rochelle (P.-et-Ch.)	494,7	12,5	31,2	51,3	5,0	15,0	33,7	21,2	12,5	86,1	57,4	116,3	52,5	97,4	71,3	67,4	259,8	495,9
Saint-Jean-d'Angély	464,3?	17,5	....	45,1	8,8	35,2	67,5	11,8	14,5	90,2	14,5	121,0	38,2	....	89,1	93,8	225,7	.....
Rochefort	584,5	32,0	29,5	47,0	10,0	8,0	39,0	20,0	20,0	105,0	72,0	145,0	58,0	113,5	65,0	79,0	322,0	579,5
Royan	.....	....	....	....	....	9,7	54,5	14,5	18,2	82,0	75,3	86,0	45,2	....	....	87,3	243,2	.....
Montguyon	603,8	16,5	44,2	50,8	0,0	39,0	104,8	36,0	18,7	48,0	42,2	172,3	31,2	99,5	89,8	159,5	262,5	611,3
Confolens	726,8	20,1	70,6	80,3	14,2	36,8	99,6	65,9	19,2	103,3	33,0	153,6	30,1	142,7	131,3	184,7	289,9	748,6
Aquitaine O. ou Bordelaise.																		
Bordeaux (Établ. Paulin)	684,2	34,2	44,5	56,0	6,0	36,0	98,5	44,0	10,0	91,5	66,0	165,0	32,5	104,7	98,0	152,5	322,5	677,7
— (Fac. Sciences)	600,8	22,1	35,6	42,9	5,0	39,4	79,5	38,3	18,0	77,9	56,7	160,1	25,3	82,6	87,3	185,8	294,7	600,4
— (M. Petit-Lafitte)	713,3	29,0	42,8	51,1	7,5	39,7	99,5	41,0	14,3	86,9	64,6	197,8	36,1	107,0	98,3	157,8	349,3	712,4
Bouliac	747,3	44,9	27,2	65,3	4,3	37,7	103,3	88,2	10,0	80,4	70,4	170,0	45,6	106,3	107,3	201,5	320,8	735,9
Cadillac	662,8	34,5	40,0	55,8	8,3	39,9	154,0	50,6	9,4	44,6	50,9	148,5	26,3	97,4	101,0	214,0	244,0	659,4
Langon	594,1	30,6	34,9	50,6	8,4	39,3	129,6	26,8	11,0	56,6	54,6	131,4	20,4	91,0	98,3	167,4	242,6	599,3
Col-de-Fer	533,4	21,6	35,1	36,9	8,5	82,4	128,1	32,9	9,3	51,7	38,0	113,3	25,6	80,5	77,8	170,3	203,0	231,6
Lavallade	442,5	25,0	55,0	46,0	18,0	25,0	62,0	14,0	28,0	34,0	36,0	78,5	21,0	134,0	89,0	101,0	148,5	475,5
Fumel	704,6	55,0	53,0	33,0	41,5	59,0	102,7	42,4	4,3	108,2	42,5	122,5	40,5	146,5	133,5	149,4	273,2	702,6
Villeneuve-sur-Lot	524,7	10,4	74,7	39,2	3,9	45,5	67,4	22,7	5,0	65,9	43,7	120,8	25,5	105,6	88,6	95,1	230,4	519,7
Agen (M. Magen)	599,9	17,4	86,0	43,5	6,9	46,2	77,0	11,7	0,8	72,4	52,7	158,1	32,2	134,9	96,6	89,5	278,2	599,2
— (Ponts-et-Chaussées)	600,6	22,5	80,7	45,9	11,1	45,8	66,5	17,0	2,6	68,6	63,3	147,0	29,8	132,9	102,8	86,1	278,9	600,7
Sos	600,5	45,0	33,5	49,5	26,0	21,8	54,5	71,0	22,0	69,4	60,0	126,3	21,5	134,0	97,3	147,5	255,7	634,5

Tableau comparatif des Observations pluviométriques faites dans le Sud-Ouest de la France, en 1864 (FIN).

Localités.	Ann. civile.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Hiver.	Print.	Été.	Aut.	Ann. mét.
Auch	731,0	5,0	44,0	81,0	45,0	187,0	81,1	32,0	33,0	83,0	22,0	96,0	20,0	....	316,0	146,1	201,0	.....
Mont-de-Marsan	....	33,9	13,2	?	6,6	46,8	84,0	29,2	0,0	106,5	67,1	82,3	15,5	61,2	.....	113,2	255,9	.....
Beyrie	758,5	29,7	41,7	55,0	18,0	66,0	128,0	41,5	28,0	96,7	64,5	152,7	38,7	109,1	139,0	195,5	313,9	757,5
Peyrehorade	925,3	51,2	51,4	77,8	16,0	76,2	155,4	12,0	20,2	95,8	119,0	196,6	54,7	126,6	170,0	187,6	410,1	894,6
Bayonne (Ponts-et-Ch.)	1033,0	98,0	43,0	80,0	16,0	71,0	82,0	34,0	9,0	189,0	121,0	234,0	53,0	189,0	167,0	125,0	547,0	1028,0
Aragori	1314,0	56,0	123,0	122,0	23,0	125,0	140,0	15,0	85,0	115,0	165,0	335,0	70,0	341,0	270,0	190,0	605,0	1406,0
Ustaritz	1368,0	69,7	64,3	121,1	3,0	368,0	145,0	27,0	28,0	142,0	77,0	243,0	80,0	.....	492,1	200,0	462,0	.....
Lichans	.....	....	1,0	73,0	36,0	74,0	113,0	21,0	43,0	112,0	56,0	170,0	111,0	.....	183,1	177,0	330,0	.....
Pau	879,4	44,3	42,4	48,0	0,0	60,8	213,6	22,9	21,4	81,6	39,2	268,0	37,2	139,8	108,8	257,9	388,8	898,3
Peyranère	1783,0	58,7	74,1	247,4	43,4	99,6	234,7	91,8	0,0	265,2	357,0	231,6	76,5	199,1	390,4	82[illegible],5	956,8	1772,8
Gabas	1328,1	78,9	104,8	171,3	38,4	85,7	148,4	69,0	39,6	93,3	104,8	353,2	90,7	257,8	24[illegible],4	257,0	551,3	1811,5
Bagès-Béost	777,0	20,0	25,0	130,0	30,0	70,0	105,0	45,0	4,0	20,0	113,0	200,0	15,0	134,0	230,0	154,0	333,0	851,0
Bag.-de-Bigorre (P.-et-Ch.)	1228,2	51,5	106,8	191,2	36,6	59,0	166,8	41,4	12,7	120,7	92,2	291,8	57,5	292,2	286,8	220,9	504,7	1304,6
— (Max. Lyte)	1217,2	21,8	111,8	152,4	59,7	48,7	170,0	86,0	19,5	130,3	87,4	271,7	57,9	.....	260,8	275,5	489,4	.....
Aquitaine E. ou Toulousaine																		
Cahors	576,0	20,5	56,8	62,0	6,0	26,5	129,8	20,5	0,0	74,2	40,5	116,3	23,0	104,5	94,5	150,3	231,0	580,3
Figeac	4636,?	21,1	64,8	23,9	5,7	?	54,7	44,8	0,0	61,0	42,5	118,3	26,8	131,1	....	99,5	221,8	.....
Montauban	522,1	9,0	31,3	58,4	9,0	43,8	97,6	31,0	1,0	44,4	39,9	127,3	29,4	66,9	111,2	129,6	211,6	519,8
Verriès	462,8	12,0	22,8	41,5	4,9	37,2	79,9	53,7	4,0	31,7	39,1	109,8	18,2	58,5	83,6	139,6	180,6	462,1
Toulouse (Observ.)	479,2	5,0	23,4	56,3	17,7	43,7	76,7	19,3	35,3	59,5	49,0	73,5	19,8	52,3	117,7	131,3	182,0	483,3
— (Adm. du Canal)	582,5	0,0	27,0	64,5	20,5	37,0	97,0	24,4	40,0	58,8	58,8	129,5	19,0	52,0	122,0	161,4	247,1	582,5
Muret	633,6	7,5	34,4	59,8	86,2	40,4	110,7	18,8	54,6	70,9	46,7	121,2	32,9	70,7	13[illegible],4	188,6	238,8	629,5
Aurignac	782,9	22,4	49,4	74,1	62,0	55,0	64,5	15,1	86,2	84,6	90,1	129,1	44,4	118,0	191,1	115,8	309,8	734,7
Montréjeau	830,4	31,1	49,6	126,8	29,0	52,8	88,5	44,3	21,3	100,2	60,0	182,1	45,7	137,1	207,6	154,1	351,3	850,1
Bagnères-de-Luchon	858,0	34,0	40,0	128,0	26,0	58,0	91,0	42,0	56,0	90,0	80,0	166,0	47,0	99,0	212,0	189,0	336,0	836,0
Saint-Girons	518,9	13,8	43,8	59,3	37,8	13,3	72,3	83,8	60,0	59,5	38,0	75,8	12,0	108,9	110,4	166,1	178,3	558,7
Couflens	975,3	2,5	0,0	146,3	51,0	69,3	104,0	41,8	81,3	98,0	112,8	214,0	30,8	70,8	209,6	230,1	424,8	904,8
Rousennac	982,7	86,8	73,3	217,3	168,0	84,0	12,6	35,3	29,0	48,2	94,0	27,7	66,5	352,1	519,3	76,9	159,9	1108,2
Le Fossat	720,1	14,0	45,2	81,0	88,5	34,2	80,0	21,2	27,3	94,5	52,5	156,5	21,2	112,4	203,7	128,5	307,5	752,1
Le Mas-d'Azil	813,0	24,5	44,8	107,3	95,0	41,3	80,0	29,8	40,8	107,8	55,3	148,5	20,8	135,8	243,6	167,0	306,6	858,6
Royat	655,3	8,5	31,5	50,0	90,8	45,0	84,3	53,0	25,0	87,8	40,2	165,5	22,2	78,5	187,8	162,8	293,0	671,6

Foix	815,5	26,7	61,8	118,8	60,0	81,5	110,0	34,2	48,8	87,0	58,2	189,0	35,5	167,8	214,3	198,0	284,2	859,8
Ax	816,0	32,5	64,5	127,5	62,0	68,7	72,2	30,5	16,5	72,3	53,7	160,8	45,7	215,8	258,2	119,2	296,8	890,0
Mirepoix	671,0	18,2	59,5	88,8	57,2	37,5	104,8	16,5	82,7	43,8	42,2	142,8	82,5	143,9	178,5	158,5	228,8	704,7
Belesta	795,7	24,0	51,5	99,5	73,5	47,2	112,8	30,7	89,5	74,0	55,7	157,8	29,5	164,0	220,2	183,0	287,5	854,7
Saint-Flour	540,0	6,5	25,5	46,5	19,6	25,0	59,9	58,0	18,4	61,8	82,9	104,6	36,4	60,5	91,1	131,3	249,3	532,2
Saint-Chély	565,3	6,9	23,7	27,7	19,9	27,4	54,2	70,1	81,2	49,8	119,0	90,1	45,8	48,5	75,0	155,5	258,4	537,4
Marvejols	606,0	8,1	51,7	42,9	18,1	25,3	41,6	53,0	87,5	25,4	129,0	122,3	51,1	81,7	86,8	182,1	276,7	566,8
Mende	518,8	5,9	52,6	47,8	9,0	42,7	59,6	48,4	11,1	30,1	157,9	108,6	48,9	77,3	99,0	119,1	296,6	592,0
Montmirat	646,2	3,8	30,7	47,9	20,7	28,8	73,8	26,5	21,9	27,1	175,1	85,4	105,0	50,2	97,4	121,7	287,6	556,9
Florac	1068,6	7,2	77,4	101,1	11,9	51,9	102,6	10,5	5,0	45,4	228,4	105,4	306,7	98,6	164,9	128,1	379,2	770,8
La Blaquière	644,1	6,3	49,2	80,2	29,9	29,9	51,7	11,3	22,1	86,5	93,9	93,4	139,6	68,9	140,0	85,1	223,8	517,8
Rodez	428,2	7,6	31,0	45,4	14,0	25,8	54,8	82,8	0,8	52,8	45,8	89,6	27,8	56,0	85,2	98,4	188,2	427,8
Carmaux	608,7	12,5	49,1	77,2	9,7	52,4	86,8	14,6	8,0	67,0	67,0	119,0	40,5	93,6	189,3	109,4	253,0	595,3
Albi	651,2	13,7	46,9	72,0	7,4	60,7	99,8	29,7	22,0	49,7	77,8	131,5	40,0	85,3	140,1	151,5	259,0	635,9
Castres	572,8	8,4	43,0	58,2	24,8	39,1	65,5	27,6	26,4	36,2	61,4	110,2	71,4	90,7	122,1	119,5	207,6	540,1
Alban	827,8	31,6	55,0	91,5	23,8	94,0	118,6	39,0	25,6	71,9	66,0	174,9	40,9	131,8	209,3	178,2	312,8	832,1
La Salesse	1077,6	92,2	89,7	181,4	84,0	56,4	97,0	15,2	18,6	33,0	153,9	171,7	155,0	158,1	321,8	130,8	358,6	969,3
Castelnaudary	590,0	4,5	48,0	89,5	9,0	36,5	87,5	9,5	30,7	38,0	36,2	125,8	74,8	68,5	135,0	127,7	200,0	531,2
Carcassonne	806,0	20,0	63,0	89,8	83,5	63,5	74,3	14,0	47,0	41,5	80,5	161,3	118,1	124,0	186,3	185,3	283,3	728,0
Limoux	618,0	10,2	36,3	57,0	74,0	33,7	70,0	7,2	30,5	40,1	45,0	125,8	78,2	94,8	164,7	107,7	210,9	588,1
Quillan	687,2	21,7	36,5	102,8	51,0	29,5	84,5	34,0	19,5	54,8	40,7	118,4	94,3	134,5	182,8	138,0	213,9	669,2
Appendice méditerranéen.																		
Sallèles-d'Aude	533,8	41,0	35,5	107,9	16,5	12,0	20,4	0,0	0,0	28,5	99,0	49,0	124,0	88,5	136,4	20,4	179,5	421,8
Narbonne	710,5	47,5	79,0	72,0	14,0	36,0	41,5	1,0	8,3	31,0	123,5	79,5	182,0	136,5	122,0	46,0	234,0	598,5
La Nouvelle	768,0	30,5	64,8	64,0	21,2	27,0	28,7	8,5	8,0	41,0	219,8	116,0	143,5	101,8	112,2	40,2	376,8	631,0
Perpignan (Ecole normale)	621,5	42,5	20,5	40,0	4,0	5,0	30,0	8,0	0,0	40,0	177,0	120,0	134,5	68,5	49,0	38,0	337,0	492,5
Montpellier (Fac. Sciences)	1036,7	38,6	57,5	125,9	0,0	25,1	33,0	6,0	2,0	30,5	343,5	58,6	316,0	129,6	151,0	41,0	432,6	754,2
— (Jardin botan.)	1036,5	38,6	54,0	143,0	0,0	23,0	32,0	7,0	0,0	26,5	360,0	42,0	311,0	123,0	166,0	39,0	428,5	756,5
Appendice alpin.																		
Genève	625,0	12,7	16,0	30,4	82,8	64,1	107,2	35,1	81,7	78,9	65,1	96,8	4,2	56,2	127,3	224,0	240,8	648,3
Grand-Saint-Bernard	1566,5	23,2	46,7	48,1	32,6	297,9	279,5	116,4	255,6	121,7	258,9	65,6	20,3	101,5	378,6	651,5	446,2	1577,8

APPENDICE A L'ANNÉE 1865.

La publication du premier cahier des *Observations météorologiques faites dans les Écoles normales primaires,* de juin 1865 à mai 1866, me permet de donner ici le petit tableau complémentaire suivant des observations faites dans ces établissements du Sud-Ouest pendant les sept derniers mois de 1865.

Localités.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Été.	Aut.
Aquitaine N.-O. ou Charentaise.									
Poitiers	....	....	....	....	159,6	67,6	18,4	.....	.....
Parthenay	....	42,5	62,4	7,0	218,8	89,0	38,3	.....	315,7
Napoléon-Vendée	....	...	71,5	1,9	221,0	194,4	55,0	.....	417,3
Aquitaine O. ou Bordelaise.									
Périgueux	....	....	....	...	102,7	....	53,7	.....	....
Auch	24,3	89,1	....	....	.....	....	....	.....	.....
Tarbes	....	....	....	10,8	178,3	14,0	20,0	.....	203,1
Aquitaine E. ou Toulousaine.									
Tulle	....	171,0	102,0	19,0	176,7	42,6	11,6	.....	238,3
Montauban	16,6	116,3	51,7	12,3	67,4	44,1	27,7	184,6	123,8
Toulouse	9,0	64,6	17,4	25,0	74,0	20,5	22,2	91,0	119,5
Foix	6,7	78,6	34,1	9,8	98,1	20,0	23,3	119,4	127,9
Mende	....	....	82,1	....	147,4	49,7	36,7	.....	.....
Albi	17,0	34,9	167,2	....	....	70,0	21,2	219,1	.....
Carcassonne	2,6	61,0	12,0	....	40,0	1,0	6,5	75,6	.....
Appendice Méditerranéen.									
Montpellier	2,0	26,5	72,8	2,8	280,6	113,0	48,8	101,3	396,4

Ce tableau comprend donc les observations commencées dans 14 établissements; jointes aux 5 séries déjà insérées dans le tableau général (la Grande-Sauve, Dax, Lescar, Rodez et Perpignan), elles établissent l'existence de 18 pluviomètres fonctionnant dans les Écoles normales de la région, et 1 à Montpellier, pris comme point de comparaison. Mais, sur ce nombre, il n'y en a que 5 placés dans des villes où des observations ne se faisaient pas, savoir : à Parthenay, Napoléon-Vendée, Périgueux, Tarbes et Tulle.

Les observations faites dans le Sud-Ouest, de 1861 à 1865, sont ainsi réparties :

	1861	1862	1863	1864	1865
Paris	2	2	2	2	2
Aquitaine N.-O. ou Charentaise	11	11	11	11	11
Aquitaine O. ou Bordelaise	25	26	26	27	39
Aquitaine E. ou Toulousaine	35	36	37	37	46
Appendice Méditerranéen	6	6	6	6	8
Appendice Alpin	2	2	2	2	2
Total	81	83	84	85	112

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1867.

—

MESSIEURS

O. DE LACOLONGE, *Président.*
ROUX, *Vice-Président.*
VALAT, *Secrétaire général.*

ROYER, GUÉ (Oscar),	*Secrétaires-adjoints.*

FAURÉ.............. *Trésorier.*
DEZEIMERIS...... *Archiviste.*

COSTES, DABAS, LEFRANC, PETIT-LAFITTE,	*Membres du Conseil d'administration.*

—

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1866.

—

Membres Honoraires.

DONNET (Ferdinand), G. O. ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
BOUVILLE, C. ✻ (comte de), préfet du départemt de la Gironde.
GAUTIER aîné, O. ✻, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
LAMOTHE (Léonce), ancien membre résidant, r. Servandony, 8.

Membres Résidants.

1823. GINTRAC père ✻, directeur de l'École préparatoire de médecine, rue du Parlement Ste-Catherine, 22.
1826. DES MOULINS (Charles), président de la Société Linnéenne de Bordeaux, rue de Gourgues, 5.
1833. SÉDAIL, homme de lettres, rue Fondaudège, 123.
1836. FAURÉ ✻, pharmacien, cours Napoléon, 9.
1837. PETIT-LAFITTE, professr d'agriculture, rue Henri IV, 30.
1837. DÉGRANGES (E.), docteur en médecine, rue Ste-Catherine, 25.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Ségur, 38.
1841. BRUNET (Gustave), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.

1842. ABRIA ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1846. MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle des Cossus, 10.
1847. SAUGEON, professeur de belles-lettres, rue Victoire-Américaine, 7.
1847. RAULIN, professeur de botanique, de minéralogie et de géologie, à la Faculté des sciences, rue du Colysée, 18.
1848. DUBOUL (JUST-ALBERT), homme de lettres, rue du Saujon, 17.
1849. BAUDRIMONT ✻, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue des Herbes, 42.
1850. LEO DROUYN, peintre et graveur, rue de Gasc, 143.
1850. DABAS ✻, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des Lettres, cours d'Aquitaine, 92.
1850. CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.
1851. COSTES ✻, professeur honoraire à l'École préparatoire de Médecine, rue Baubadat, 25.
1851. BROCHON (HENRY) O. ✻, conseiller à la Cour impériale, rue Margaux, 22.
1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie, rue Montméjean, 36.
1852. GÈRES (JULES DE), homme de lettres.
1853. A. VAUCHER, avocat, rue de la Devise-Ste-Catherine, 55.
1854. O. DE LACOLONGE ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.
1854. GAUSSENS, curé de Saint-Seurin, rue Tronqueyre, 38.
1854. MINIER (Hte), homme de lettres, rue de la Prévôté, 24.
1856. LAGRANGE (Mis DE) ✻, sénateur, membre de l'Institut.
1858. LESPINASSE, botaniste, rue de la Croix-Blanche, 27.
1858. ARMAN (LUCIEN), C. ✻, député, constructeur maritime, quai de la Monnaie, 15-16.
1859. VILLIET (J.), peintre-verrier, route d'Espagne, 61 et 63.
1860. LEFRANC ✻, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, rue Rohan, 6.

1862. LESPIAULT, professeur d'Astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel Montaigne, 5.

1862. ROUX ✻, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, rue Naujac, 29.

1863. ORÉ, professeur adjoint à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.

1863. DEZEIMERIS, homme de lettres, rue de la Maison-Daurade, 9.

1864. BELIN-DE LAUNAY, professeur d'histoire au Lycée impérial, rue Millière, 33.

1864. DUPUY (Paul), professeur adjoint à l'École préparatoire de Medecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. MÉGRET, négociant, rue Foy, 9.

1865. MICÉ, professeur adjoint à l'École préparatoire de Médecine, rue Turenne, 79.

1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Trésorerie, 60.

1866. GUÉ (Oscar), conservateur du Musée, rue de l'Église-Saint-Seurin, 17.

Membres associés non résidants.

DUTREY, C. ✻, inspecteur général de l'enseignement supérieur, à Paris.

GORIN, peintre d'histoire, à Madrid.

GEFFROY ✻, maître de conférences à l'École normale de Paris.

JACQUOT, O. ✻, ingénieur en chef du service des machines à vapeur du département de la Seine, rue de Berlin, 12, à Paris.

COQ (Paul), avocat, rue de Douai, 3, à Paris.

Membres Correspondants.

ARMAILHAC (d'), ancien magistrat, correspondant agricole, rue Verteuil, 11.

AUSSY (H. d'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de 1re classe de l'Institut de France.

AYMARD (Auguste), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.

BACCI, professeur de philosophie, à Mirandola (royaume d'Italie).

BALBI (Adrien), homme de lettres, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave), conseiller à la Cour impériale de Pau.

BEAUDOUIN (J.), à Châtillon-sur-Seine.

BEAULIEU, antiquaire, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris.

BELLECOMBE (Adrien de), Président de l'Institut historique de France, membre de la Société Asiatique, à Paris.

BESNOU, pharmacien-major de la marine impériale, à Cherbourg (Manche).

BLADÉ, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne,* avocat à Lectoure.

BLOSSAC (de), ancien magistrat, à Saintes (Charente-Inf.).

BONJEAN, pharmacien à Chambéry.

BORDES, conserv. des hypothèq., à Pont-Lévêque (Calvados).

BOUCHER DE PERTHES, directeur des Douanes, en retraite, à Abbeville.

BOUCHEREAU jeune ✻, correspondant agricole, à Carbonnieux.

BOUCHERIE ✻, ancien membre résidant, docteur en médecine, à Paris.

BOUILLET (Jean-Baptiste), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

BOURRAN (E. de), homme de lettres, à Bruxelles.

BURGADE, archiviste de la ville de Libourne.

CALIGNY (Mis de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.

CANONGE (Jules), de Nîmes.

CAVALLERO (J.-B.), avocat à Valence (Espagne).

CAVENTOU, chimiste, rue de Gaillon, 18, à Paris.

CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.

CAZENAVE DE LIBERSAC, propriétaire à Saint-Capraise.

CAZENOVE DE PRADINES, à la Garenne, près d'Agen.

CHAPUIS DE MONTLAVILLE (LE BARON), sénateur, homme de lettres, rue de Rivoli, à Paris.

CHASSAY (L'ABBÉ ÉDOUARD), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.

CHAUMELIN (MARIUS), homme de lettres, à Marseille.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, quai Saint-Michel, 25, à Paris.

CIALDI, directeur de la marine des États pontificaux, à Rome.

COCHET (l'abbé), archéologue, à Dieppe.

CUISINE (DE LA), conseiller à la Cour impériale de Dijon.

CUYPER (DE), directeur de la *Revue universelle de Liége,* à Liége (Belgique).

DAGUT, astronome, à Rennes.

DEBEAUX, pharmacien aide-major, attaché à l'hôpital Militaire de Bastia (Corse).

DEMOGEOT, professeur de rhétorique au Lycée impérial Saint-Louis, 15, rue Vieille Estrapade, à Paris.

DEPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.

DERBIGNY (Valéry), directeur des domaines de 1re classe en retraite, à Arras.

DESCHAMPS (E.), homme de lettres, à Versailles.

DROUOT, inspecteur général des mines, à Paris.

DUBROCA, médecin, à Barsac.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac, département de la Dordogne.

DUFAU FILS, directeur de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

DU MONCEL (LE COMTE TH.), président de la Société Naturelle de Cherbourg.

DUMONT (GASTON), D.-M., inspectr des eaux minérales, à Paris.

DUPERRIS, médecin, à la Nouvelle-Orléans.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

ELWART, professeur au Conservatoire de musique, rue Bréda, 26, à Paris.

ENGEL, professeur-agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg (Bas-Rhin).

FABRE, médecin, à Villeneuve-sur-Lot.

FERTIAULT, homme de lettres, rue Clausel, 21, à Paris.

FEUILLERET, professeur d'histoire au Collége de Saintes.

FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent, par Harfleur, près le Havre.

GASSIES, naturaliste, à Bordeaux.

GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GAVARRET, professeur de physique à la Faculté de Médecine de Paris.

GINDRE (JULES), ingénieur des mines, à Itsassou, par Bayonne et Cambo.

GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences, etc.).

GODART, curé de Saint-Étienne, près Bayonne.

GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).

GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

GRAGNON-LACOSTE, ancien notaire, à Bordeaux.

GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur (Tarn).

GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.

GUADET, S.-D.r de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

HAILLECOURT, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Chaumont (Haute-Marne).

HAYS, S.-commissaire de marine, chef de comptoir à Mahé.

HEYER, docteur médecin, à Pondichéry.

HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.

JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.

KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Bordeaux.

LABAT, organiste, à Montauban.

LACHAPELLE (DE), régent de philosophie au Collége de Cherbourg.

LACOINTA, directeur de la *Revue de Toulouse*.

LANET (ÉDOUARD), ancien membre résidant.

LAPAUME, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

LE BIDART DE THUMAIDE (DE), magistrat, secrétaire général de la *Société libre d'Émulation*, à Liège.

LEGENTIL, juge suppl. près le tribunal d'Arras (Pas-de-Calais).

LEGUAI, docteur médecin, correspondant agricole, à St-Aubin, canton de Saint-André de Cubzac.

LE JOLIS, docteur médecin, archiviste-perpétuel de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg.

LEMONNIER (CH.), avocat, ancien membre résidant, à Paris.

LERMIER, rue Porte-d'Ouche, 1, à Dijon.

LESPINASSE, premier avocat général à la Cour impériale de Pau.

LEVY (AUGUSTE), professeur de mathématiques, à Rouen.

LIAIS (EMMANUEL), physicien, attaché à l'Observatoire de Paris.

MAGEN, membre du jury médical du Lot-et-Garonne, pharmacien, à Agen.

MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de 1re classe du consulat impérial de Cardiff (St-Germain-en-Laye).

MAILLE, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Strasbourg.

MARTIN, docteur médecin, à la Paz.

MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collége de Harrow on the hill, près de Londres.

MAURY (ALFRED), avocat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Seine, 1, à Paris.

MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à Arx, par Gabarret (Landes).

MICHAUD, chef d'institution, à Sainte-Foy, près Lyon.

MICHELOT, ancien officier du génie, à Paris.

MICHON (L'ABBÉ), chanoine honoraire, à la Valette, près Angoulême.

MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

MOREAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS, naturaliste-géographe, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Paris.

NAYRAL (Magloire), homme de lettres, juge de paix, à Castres, département du Tarn.

NICKLÈS, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.

PAIGNON, avocat à la Cour de Cassation.

PAYEN, docteur médecin, à Aix.

PÉCOUL, ancien représentant du peuple, président de la Société d'agriculture et d'économie rurale de la Martinique

PERNET, directeur du Collége de Salins.

PERREY, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

PIOGEY, avocat, à Paris

PIORRY (P.-A.), professeur de clinique méd. à la Faculté de Paris.

POEY, directeur de l'Observatoire, à la Havane.

RAFN (Ch.-Chrétien), professeur de philosophie, à Copenhague.

RENAN (Ernest), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Madame, 55, à Paris.

RÉSAL, ingénieur des mines, à Besançon.

REUME (Auguste de), à Bruxelles.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

ROBINET, professeur du cours d'industrie séricicole, rue Jacob, 48, à Paris.

ROOSMALEN (de), professeur de littérature, rue du Jardinet, 11, à Paris.

ROSNY (Léon de), Orientaliste, rue Lacépède, 15, à Paris.

ROUX-FERRANT, homme de lettres.

SAINT-ANGE (Martin), D.-M., à Paris.

SAINT-DIZIER, professeur d'histoire, à Bergerac.

SAINT-ESPÉS LESCOT, président du Tribunal civil à Périgueux.

SAMAZEUIL, avocat, à Nérac.

SCHULTZ, botaniste, à Wissembourg (Bas-Rhin).

SCOGNAMIGLIO (Archangelo), antiquaire à Rome, via dei Pettinari, 84.

SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (Lot-et-Garonne).

SISMONDA (Eugène), docteur médecin, à Turin.

SORBIER, Premier Président de la Cour impériale d'Agen.

SOYER-WILLEMET, naturaliste, à Nancy.

TAMIZEY DE LARROQUE, archéologue, à Gontaud (Lot-et-G^me).

TARRY, médecin, à Agen.

TRÉVERRET (de), professeur de rhétorique au Lycée impérial d'Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (le vicomte de), homme de lettres, à Sault, département de Vaucluse.

VANHUFFEL, jurisconsulte, rue Méhul, 1, à Paris.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionn. des ponts et chaussées, rue Duphot, 23, à Paris.

VINGTRINIER, médecin des prisons de Rouen.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA VINGT-HUITIÈME ANNÉE

COMPTES-RENDUS DE L'ANNÉE 1866

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1866.

SÉANCE DU 11 JANVIER.

Présidence de M. CONTES.

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre 1865 est lu et adopté.

Par deux lettres écrites, l'une à M. le Président, l'autre au Secrétaire général, M. Ch. Lagnier retire sa candidature au titre de membre résidant, et proteste d'ailleurs de sa profonde et durable reconnaissance pour les marques d'estime et pour les distinctions dont l'a honoré l'Académie.

M. Ch. Marionneau, honoré d'une médaille d'or pour son remarquable travail sur les *Œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux,* adresse à la Compagnie l'expression de sa gratitude et la promesse d'une active et sympathique ardeur à justifier le plus possible cette marque de haute estime.

MM. de Caligny, Cialdi et de Cuyper, proclamés membres correspondants dans la séance du 28 décembre 1865, en

témoignent leur reconnaissance et annoncent l'envoi prochain de travaux scientifiques.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. Royer sollicite le titre de membre résidant.

Il renvoie l'examen des titres sur lesquels s'appuie cette candidature à une Commission composée de MM. Abria, Baudrimont et Oré.

M. le Président, ouvrant le billet annexé au Mémoire envoyé à la Commission du concours de commerce maritime sur l'histoire et l'importance des constructions navales dans la Gironde, auquel l'Académie a décerné, dans sa dernière séance, une médaille d'or, proclame le nom de M. Labraque-Bordenave, avocat à la Cour impériale de Bordeaux.

M. Lespiault, au nom de la Commission du concours d'astronomie, où siégent avec lui MM. Valat et Micé, rend compte du Mémoire unique envoyé à l'Académie en réponse à cette question : *De l'importance pour la science pure, pour la navigation et la météorologie, de la construction d'un Observatoire à Bordeaux.*

Ce Mémoire porte la devise : *Sta et circumspice mirabilia Dei* (Job, ch. XXXVII, v. 14).

Le Rapporteur rend hommage à tout le soin et à tout le travail dont témoigne ce Mémoire, à l'exactitude avec laquelle il présente tous les détails et toutes les considérations que pouvaient suggérer tous les ouvrages français, malheureusement très arriérés en ces matières. La Commission pense que l'auteur aurait trouvé dans les ouvrages anglais plus de lumières et de précision sur le sujet proposé. Elle insiste sur l'extrême insuffisance du Mémoire, quand on le considère par rapport à la construction d'un Observatoire à Bordeaux. Ces réserves n'ôtant rien d'ailleurs à sa haute

estime pour de consciencieuses et parfois heureuses recherches, pour la beauté du texte et l'exécution parfaite des figures, enfin pour l'élévation de sentiment qui se mêle dans le Mémoire à la gravité de la science, la Commission propose de décerner à l'auteur une médaille d'argent grand module.

Cette proposition est combattue par M. Costes, qui trouve la récompense trop haute, si l'on s'en tient aux termes du Rapport.

M. Lespiault, en convenant de nouveau que le Mémoire est presque nul dans la question de la construction d'un Observatoire à Bordeaux, insiste sur le soin infini apporté à la rédaction de cet ouvrage, sur la beauté et le luxe des dessins, sur le mérite réel du troisième chapitre, sur la description généralement satisfaisante des Observatoires.

M. Valat fait également ressortir le soin scrupuleux qu'a mis l'auteur à la composition de ce Mémoire.

M. Dégranges appuie la demande d'une récompense pour ce travail sérieux, tout spécial, et qui atteste un vrai dévouement à la science.

L'Académie vote une médaille d'argent.

M. le Président décachète le bulletin annexé à ce Mémoire, et proclame le nom de M. Hugues père, président du Consistoire de Bergerac.

Au nom de la Commission des notices biographiques que composent avec lui MM. Oré et Petit-Lafitte, M. Cirot de La Ville lit un Rapport sur la *Vie de Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger,* par M. l'abbé Pioneau, qui appelle sur cet ouvrage l'intérêt et, s'il y a lieu, les récompenses de l'Académie.

Le Rapporteur reconnaît à ce travail un mérite sérieux et

très réel, un style simple et correct, parfois animé et coloré, une identification souvent heureuse de l'âme du biographe à celle de son touchant héros, une exactitude de détails, démentie cependant par de regrettables lacunes. Malgré cette restriction, la Commission croit devoir demander une médaille d'or pour cette biographie, sage, ferme, impartiale et littéraire.

M. Dégranges combat ces conclusions, qui lui paraissent aller au delà du mérite réel de l'ouvrage.

L'Académie consultée vote une médaille d'argent à l'auteur de cette notice, M. l'abbé Pioneau, supérieur du collége catholique de Sainte-Foy-la-Grande.

M. Belin-De Launay, organe de la Commission d'histoire, que composent avec lui MM. Dabas et G. Brunet, lit un Rapport sur le Mémoire unique envoyé à cette Commission en réponse à la question suivante : « Rechercher les institu- » tions qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne » et les Pyrénées, la paix et la trève de Dieu, et les comparer » à celles qui ont existé pour la même cause dans les autres » parties de la France. »

L'honorable Rapporteur constate que le Mémoire ne contient, comme documents, aucun fait nouveau; comme études, aucun point examiné à fond; que les difficultés nombreuses du sujet y sont éludées; que le style y est faible; que tout, dans ce manuscrit, porte les traces d'une tâche faite à la hâte, en se dérobant au travail proposé par l'Académie, et pour arriver en temps opportun à son examen.

D'ailleurs, la Commission, reconnaissant l'utilité d'encourager les études historiques, croit pouvoir demander pour cette œuvre si insuffisante une marque d'encouragement, et propose de remettre la question au concours pour 1866, dans l'espoir d'obtenir des travaux plus sérieux.

Ces conclusions paraissant à l'Académie peu compatibles dans leur indulgence avec le nombre et la gravité des critiques, toute demande de récompense est écartée, et la question est remise au concours pour 1866.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Revue de Gascogne, t. VI, décembre 1865. (M. Cirot de La Ville rapp.)

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, t. XXVI, année 1863. (M. Charles Des Moulins rapporteur.)

1° *Leçons d'algèbre élémentaire.*

2° *Observations de physique et de météorologie.*

3° *Notes de chimie.*

4° *Expériences sur la production du bioxyde d'azote par le cuivre et l'acide azotique dilué.* — Ouvrages envoyés par M. Ernest Royer, à l'appui de sa candidature au titre de Membre résidant. (Commission : MM. Baudrimont, Oré, Abria.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, n° du 1er janvier 1866.

Le Mouvement médical, nos des 30 déc. 1865 et du 7 janv. 1866.

Le Bibliophile français, 4e année, n° 24, 31 décembre 1865.

Principes raisonnés, ou théorie (partie des maîtres) *pour l'enseignement de la lecture, applicable à toutes les méthodes tant anciennes que modernes*, par J.-B. Mathieu. — Hommage de l'auteur.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, n° 4, octobre 1865.

L'Ami des Champs, janvier 1866.

Programme de la Société batave de Philosophie expérimentale de Rotterdam, 1865.

Journal d'Éducation, janvier 1866.

Annuaire philosophique, par Louis-Augustin Martin, XIIe livre, décembre 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, septembre 1865.

Bulletin de la Société des Sciences historiq. de l'Yonne, 3e trim. 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Belin-De Launay, Hipp. Minier, Charles Sédail, Auguste Petit-Lafitte, de Lacolonge, L. Micé, Dezeimeris, Leo Drouyn, Valat, B. Dégranges, Roux, Gustave Brunet, Cirot de La Ville, Paul Dupuy, Gustave Lespinasse, G. Lespiault, Blatairou, Lefranc.

SÉANCE DU 18 JANVIER.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la circulaire de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes à la suite du concours de 1865 aura lieu à la Sorbonne le samedi 7 avril 1866, et que la réunion générale sera précédée de trois jours de lectures publiques, les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril.

M. Labraque-Bordenave, honoré d'une médaille d'or pour son Mémoire sur l'importance des constructions navales dans la Gironde, remercie l'Académie de cette haute distinction.

M. Saugeon, rapporteur de la Commission du concours de littérature, rend compte des deux manuscrits envoyés en réponse à cette question : « De l'influence que peut avoir » la liberté des théâtres sur la littérature dramatique et les » mœurs. »

Le premier de ces deux travaux se présente sous la forme

d'une comédie en deux actes et en vers. Un auteur débutant s'entretient avec un de ses amis et un directeur de théâtre des avantages du nouveau décret. Le Rapporteur ne voit dans cette prétendue comédie qu'un essai informe, rien d'original ni d'ingénieux dans les idées, rien d'heureux ni de poétique dans les vers, rien de piquant dans le dialogue, et, dans l'action, rien du mouvement que promettait du moins ce cadre dramatique, si étrangement adopté par l'auteur.

L'autre Mémoire n'est pas dépourvu de mérite; il se recommande plus d'une fois par la justesse des raisonnements, par la finesse des aperçus, et par une certaine étendue de connaissances; mais il manque le plus souvent de précision dans les faits et dans les appréciations; il traite plutôt du poëme dramatique en lui-même que de sa représentation, dont il s'agit principalement ici; et si le style est généralement correct, il est aussi presque toujours prolixe et diffus. Par ces raisons, le Rapporteur n'estime pas qu'il y ait lieu d'accorder une récompense à un travail louable à plusieurs égards, mais défectueux dans son ensemble.

L'Académie adopte ces conclusions.

M. Dezeimeris, au nom de la Commission du concours de poésie, où siégent avec lui MM. Gaussens et Minier, rend compte des résultats de ce concours pour l'année 1865.

En constatant tout ce que la plupart des trente-sept pièces envoyées par dix-sept auteurs laissent à désirer, sous le double rapport de l'inspiration poétique et de la force ou de l'éclat de la versification, l'honorable Rapporteur se plaît aussi à reconnaître que, parmi les travaux mêmes que la Commission a dû laisser dans l'ombre, quelques uns ont plus d'une fois fixé son attention par des promesses remarquables de talent, par des qualités heureuses de raison, d'esprit et

d'imagination, que déparent encore de trop nombreux défauts, mais que perfectionneront la persévérance du travail et le choix judicieux des modèles. Il déclare que les conclusions de la Commission tendent à accorder :

1° Une médaille de bronze à la pièce intitulée : *Richelieu et Mazarin,* généralement remarquable par la force des pensées, par la précision et la fermeté de la diction, par la vigueur et l'éclat de la facture, mais déparée quelquefois par les inégalités ou les incorrections du style et par des rimes vicieuses.

2° Une médaille de bronze au recueil intitulé : *Chants mystiques,* animé très souvent d'un sentiment poétique très réel et d'une imagination pleine à la fois de noblesse et de douceur, mais où une imitation mal comprise de V. Hugo altère trop de fois ces heureux dons de sensibilité et de naturel.

3° Une médaille de bronze à la pièce intitulée : *Par monts et par vaux,* où un certain charme de nature et de sentiment, des traits d'une grâce vive et familière, un heureux mélange d'imagination et d'esprit, la rapidité et l'aisance générales de l'allure, et surtout quelques strophes d'un accent élevé et d'un tour mâle et fier, rachètent de regrettables inégalités de talent et de style.

4° Une mention honorable aux huit pièces comprises sous le n° 4, et en particulier à celle qui est intitulée *Vingt ans;* toutes productions où la Commission aime à louer l'élévation de la pensée, la noblesse des intentions et un certain nombre de beautés de détail, en souhaitant une inspiration plus soutenue, un style plus constamment net et naturel.

L'Académie, frappée de la supériorité marquée de la pièce intitulée : *Richelieu et Mazarin,* sur les trois compositions pour lesquelles il est aussi demandé des récompenses, décerne à cette pièce une médaille d'argent, et adopte pour les suivantes les conclusions de la Commission.

M. le Président ouvre les plis cachetés, et proclame, dans l'ordre suivant, les noms des lauréats et les distinctions qui leur sont conférées :

1° Une médaille d'argent à M. Delphis de la Cour, auteur de la pièce intitulée : *Richelieu et Mazarin*.

2° Une médaille de bronze à M. Charles Brasseur, auteur de la pièce intitulée : *Chants mystiques*.

3° Une médaille de bronze à M. Achille Millien, auteur de la pièce intitulée : *Par monts et par vaux*.

4° Une mention honorable à M. F. Boissonneau, auteur de la pièce intitulée : *Vingt ans*.

L'ordre du jour appelle un Rapport de candidature, que M. Roux fait en ces termes :

» Messieurs,

» M. Armand de Tréverret, professeur de rhétorique au Lycée impérial d'Agen, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la même ville, sollicite le titre de membre correspondant. Cette candidature se recommande par bien des titres à votre plus haut intérêt. M. de Tréverret, bien jeune encore, occupe déjà un rang élevé dans les lettres, par le rare mérite de plusieurs productions où l'éclat du talent le dispute à l'étendue et à la solidité du savoir. On y reconnaît le fruit des bonnes études que M. de Tréverret a faites à Paris, où il a été constamment un des plus brillants lauréats du concours général, et qu'il a couronnées et perfectionnées à l'École Normale supérieure, où il avait conquis sa place avec la plus grande distinction, et d'où il est sorti à vingt-deux ans, reçu le second au concours si difficile de l'agrégation des classes supérieures. Nommé immédiatement professeur de rhétorique au collége d'Agen, qui venait d'être érigé en Lycée impérial, M. de Tréverret a bientôt réalisé, dépassé même toutes les espérances qu'avaient données de si beaux débuts. Nul n'a plus puissamment contribué à élever le niveau des études dans le nouveau Lycée, et à lui assurer

d'honorables succès dans les concours ouverts entre les Lycées et Colléges du ressort académique. Bientôt la supériorité reconnue de son enseignement et la haute valeur de quelques travaux littéraires le désignèrent aux suffrages de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, dont il est un des membres les plus actifs et les plus utiles, et qui l'a successivement élu vice-président et président. Il a présidé deux de ses séances annuelles, et en a rehaussé l'éclat par des discours où la justesse et l'élévation des pensées s'unissent à la finesse du goût et à la vivacité de l'imagination.

» Il a aussi porté plus d'une fois la parole, avec charme et autorité, dans les conférences du soir ouvertes à Agen sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, et qui ont popularisé dans cette ville les sciences et les lettres, en y répandant le goût des plaisirs de l'esprit. C'est dans ces conditions que M. de Tréverret a ambitionné l'honneur de vous appartenir, et que ses titres ont été soumis à une commission que MM. Dégranges et Minier composent avec moi, et au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous faire le rapport relatif à cette candidature.

» Le travail manuscrit sur lequel M. de Tréverret fonde principalement sa demande, est intitulé : *Jasmin critique*. C'est une étude curieuse et neuve, où l'auteur a essayé de faire ressortir quelques traits ignorés de la physionomie littéraire et morale du poète agenais, « que l'on ne peut, dit-il connaître tout entière » quand on n'a lu de lui que ses œuvres. C'est Jasmin critique, » Jasmin ne se bornant pas à créer, mais jugeant aussi les créations » poétiques, » que M. de Tréverret, qui a souvent été honoré de ses confidences, entreprend de faire connaître. Ce sont les jugements qu'il a recueillis de la bouche de Jasmin, et sur lui-même, et sur ses contemporains, et sur plusieurs de nos anciennes gloires littéraires.

» Rien de plus piquant que ces révélations, où l'intérêt anecdotique se mêle, pour ainsi dire, au mouvement du drame, où Jasmin est toujours en scène, poétisant par un mot trouvé, par son geste irrésistible, par son regard étincelant, des maximes qui ont souvent la verve d'un trait soudain et l'originalité d'une saillie.

» On devine sans peine qu'en se faisant l'objet de son observation et de ses théories, Jasmin ne se marchande ni l'admiration ni la gloire, et dit résolûment de lui-même tout ce qu'on voudrait qu'un autre en eût dit pour lui. Tout en ratifiant cette apothéose que le troubadour du XIXe siècle se décerne avec autant de franchise que de complaisance, M. de Tréverret ne se dissimule pas et reconnaît même, avec une douce malice, le faible de cette belle intelligence pour elle-même. Il l'excuse du moins, y trouvant, après tout, plus de vanité que d'illusion. « Jasmin, dit-il, s'admirait beaucoup, il » est vrai, mais il n'était pas de ceux qui s'admirent et qui s'igno- » rent. »

Le Rapporteur suit quelque temps l'auteur du Mémoire dans cette première partie de son travail, consacrée aux jugements de Jasmin sur son propre talent et sur ses œuvres, et en extrait quelques uns de ces éloges dont le poète est si peu avare à son endroit, et où, s'il se rend au fond justice, il pousse aussi à l'extrême l'adoration du *moi*.

Il continue ainsi :

« Disons à la décharge de cet immense amour-propre, qu'il n'était rien à la sûreté du goût littéraire, et sans jeter d'autre grain d'encens dans la cassolette que le grand poète agenais faisait fumer pour son propre usage, adoptons à cet égard la conclusion de M. de Tréverret : « Jasmin savait donc très bien pourquoi il » s'admirait, et se jugeait à la fois avec orgueil et vérité. »

» La partie du Mémoire de M. de Tréverret qui contient les jugements de Jasmin sur les œuvres poétiques anciennes ou contemporaines, nous le montre encore absorbé dans la contemplation de lui-même, rapportant et mesurant tout à lui. Ses éloges et ses critiques ne sont qu'une autre forme de son admiration, de son idolâtrie pour son propre talent.

» M. de Tréverret donne une idée fort juste de cette fascination que Jasmin exerçait sur lui-même, et des préjugés ou des préventions qui en devaient infailliblement résulter.

« Toute passion personnelle finit par ouvrir une source d'erreurs,

» Notre poète n'échappait pas à cette loi nécessaire. Il se trompait » quand il voulait décider du mérite des autres. De toutes les » qualités qu'il possédait,... il composait dans son esprit un » ensemble qu'il aimait à contempler; avec ces traits qui étaient » les siens, il dessinait une image qui ne ressemblait parfaitement » qu'à lui-même, et cette image de Jasmin était, à ses yeux, le » type unique du vrai poète. Tout ce qui s'en écartait courait » grand risque de subir son blâme ou son dédain. »

» De là, en effet, bien des décisions aussi injustes que tranchantes, et, disons le mot, bien des outrecuidances envers nos plus beaux génies, depuis l'auteur d'*Athalie* jusqu'à l'auteur des *Méditations*. Justement sévère pour les défauts qu'il avait su lui-même éviter, l'affectation, l'emphase, le style artificiel et convenu, il était trop porté à les voir jusque dans la noble simplicité et la gracieuse élégance de la langue de Racine, et à y censurer les beautés les plus admirées par le goût, les plus recommandées par nos grands critiques, comme le symbole et l'image vivante de la perfection. Cette passion pour le naturel et le vrai, si louable en elle-même, mais aveuglée par l'amour-propre, jusqu'à contester aux vers le droit de poétiser et de colorer les réalités vulgaires de la vie, jusqu'à trouver que La Fontaine lui-même n'est pas assez simple, il l'exprime d'ailleurs souvent dans une langue originale et pittoresque, pleine de mots heureux, de saillies piquantes, d'images vives et familières, et toute pétillante de verve et d'esprit, dans les abondantes citations du Mémoire.....

» Méconnaissant l'importance du mouvement littéraire de la première partie de notre siècle, et n'en remarquant que les excentricités et les écarts, juste seulement envers Béranger et Alfred de Musset, en raison de quelques analogies d'inspiration et de procédé, n'admirant de tout Châteaubriand que la romance du dernier des Abencerages, sans tenir compte de la portion considérable de son œuvre, et plus frappé des défauts réels de sa prose que des grandes qualités qui en ont fait longtemps la nouveauté et la séduction, Jasmin exprime d'ailleurs avec sa verve primesautière et ses heureux hasards d'expressions et d'images, ses franches antipathies pour cette diction trop brillantée :

« Châteaubriand, disait-il, est un grand joaillier; la main qu'il » nous tend est trop chargée de pierreries; moi j'aime à serrer » une main de chair, nue, frémissante, telle que le bon Dieu l'a » faite. »

» Le travail de M. de Tréverret tient toutes ses promesses. Il nous montre sous un aspect nouveau une physionomie littéraire dessinée si bien par les maîtres actuels de la critique, et dont on croyait connaître tous les traits. A part quelques hyperboles admiratives et çà et là un peu de complicité involontaire dans les encensements que se prodigue son héros, ou dans telle ou telle de ses préventions, ce Mémoire fait honneur à l'esprit et au bon sens, à l'imagination et au goût de l'auteur. Il est digne de prendre rang à la suite des plus remarquables études dont Jasmin ait été l'objet. Il achève de mettre en lumière ce rare esprit, ce talent naturel et cultivé, cette muse naïve et pathétique qui a enrichi de quelques créations la littérature nationale, et a racheté sa partialité pour elle-même, par la constance et la générosité de son dévouement aux grands souvenirs et aux nobles infortunes.

» Ce Mémoire n'est pas le seul titre de M. de Tréverret comme judicieux critique et bon écrivain. Les autres travaux qu'il soumet à votre appréciation, ne sont pas d'une lecture moins attrayante ni moins instructive. Signalons d'abord une étude littéraire intitulée : *De l'expression du sentiment religieux dans* POLYEUCTE *de Corneille, dans* ESTHER *et* ATHALIE *de Racine.*

» En confondant ces deux rois de notre scène tragique dans une égale admiration, l'auteur fait habilement ressortir la diversité habituelle de leur génie et de leurs conceptions dramatiques, et les motifs différents qu'on a de les admirer. Il montre les expressives variétés qu'offre et que devait offrir la peinture du sentiment religieux dans Polyeucte, dans Joad, dans Mardochée. Il fait ressortir ce qu'a de brillant la générosité souvent chevaleresque du caractère de Polyeucte, l'admirable douceur qu'il mêle aux plus impétueux élans de sa foi religieuse, et qui ne lui permet de *venger Dieu que sur les idoles.* Il indique ce que Mardochée et surtout Joad unissent de zèle inexorable contre les ennemis de Dieu, à la vivacité de leur enthousiasme pour leur religion et leur

patrie, tous deux ministres intelligents des décrets divins, et instruments passionnés de la colère céleste. Chez eux l'ardeur de la foi, les transports prophétiques n'excluent pas le génie patient et persévérant du politique ; à la différence du fougueux héroïsme, de la ferveur de néophyte avec lesquels Polyeucte court au devant du martyre. »

Le Rapporteur suit M. de Tréverret dans cette comparaison entre des chefs-d'œuvre, et le montre vérifiant avec une constante finesse d'aperçus tous les caractères qu'y prend, suivant la nature et les circonstances du sujet, l'originalité propre à chacun de ces deux grands maîtres, et il termine ainsi l'appréciation de cette courte mais substantielle étude :

« Ces citations que vous venez d'entendre, donnent, ce semble, une idée suffisante du goût littéraire de l'auteur, de l'intimité où il vit d'habitude avec les chefs-d'œuvre, et de l'élégante correction avec laquelle il parle la langue de la critique.

» Dans un discours prononcé à la distribution des prix du Lycée d'Agen, et qui, par la hauteur, la justesse et l'utilité des considérations, s'élève bien au dessus des proportions ordinaires d'une allocution de circonstance, M. de Tréverret donne à la jeunesse des conseils qu'a dictés le bon sens et qu'animent et colorent le sentiment et l'imagination. Il combat avec une verve toujours spirituelle, avec une raison parfois éloquente, ces préparations artificielles au baccalauréat ès-lettres qui sont la plaie des classes, cette funeste avidité pour des compilations où les matières de l'examen sont entassées, et qui accablent et troublent l'esprit de définitions, de dates, de formules, de tableaux synoptiques.

» Il montre aux élèves le programme de l'examen intimement lié au plan même des études, et dispensant de toute autre préparation. Il les engage à ne pas borner leur ambition et leur culture intellectuelle au degré de correction grammaticale et d'honorable médiocrité qui sauve d'un refus, mais à recevoir dans toute son étendue cette forte éducation littéraire liée à la dignité morale de

la France, et grâce à laquelle ses idées ont régné sur la société moderne et transformé le monde européen.

» Ce discours est à la fois une œuvre remarquable et une bonne action. C'est un service signalé rendu à ces bonnes et solides études sous lesquelles s'est formé le génie de nos grands siècles, et qui peuvent seules maintenir l'ascendant littéraire et social de la France.

» M. de Tréverret présidait, l'année dernière, la séance publique annuelle de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen. Le discours qu'il prononça en cette circonstance est un hommage aussi impartial qu'éclairé à cette émulation de travail en tout sens, à cette ardente initiative dans toutes les voies de la pensée et de l'art, qui a marqué la première partie de notre siècle. Il caractérise cette petite Renaissance. En poésie, en philosophie, en histoire, en critique, il montre tout s'essayant au renouvellement avec une généreuse activité et un immense espoir. Il passe en revue les plus beaux titres de ce siècle, ouvert avec tant d'éclat, fidèle d'abord à ses brillantes promesses, mais qui, arrivé à peine à la moitié de sa carrière, a semblé atteint d'une précoce lassitude.

» Il est impossible d'admirer avec plus de discernement, et dans un meilleur langage, ce moment de notre histoire intellectuelle qui, sans resplendir du pur éclat et de la grande gloire des hautes époques, intéressera du moins l'avenir par quelques œuvres durables, et surtout par la réunion des plus nobles efforts, par le nombre des talents distingués et intelligents dans toutes les directions de la science humaine.

» M. A. de Tréverret a concouru activement à la fondation et au développement de ces leçons publiques dont l'effet, à Agen comme ailleurs, a été, pour lui emprunter son propre langage, « d'animer cette vie des intelligences qui ne s'éteint jamais entiè- » ment, mais qui sommeille loin des grands centres. » Il a bientôt vu s'établir entre son auditoire et lui « cette sympathie profonde » qui donne à la parole tant de puissance et de fécondité. » Comment, en effet, n'eût-il pas trouvé un écho dans tous les cœurs, l'orateur qui professe et pratique les sentiments exprimés par ces nobles paroles : « Répandre la science autour de soi, c'est élever

» les âmes en les rapprochant des grandes choses ; c'est les arra-
» cher aux distractions mesquines, aux séductions sensuelles ; quel-
» quefois enfin c'est susciter un de ces esprits d'élite cachés dans
» la foule, et qui n'attendent qu'une étincelle pour s'allumer et
» devenir les flambeaux du monde. »

» Deux de ces conférences faites par M. de Tréverret, avec un infatigable dévouement à la science et à la diffusion des lumières, ont été imprimées et font partie de son intéressant envoi. Toutes deux attestent un talent peu commun de parler et d'écrire. M. de Tréverret enseigne avec âme, avec esprit et avec goût, et, en ce qui le concerne, la ville d'Agen n'a rien à envier aux chefs-lieux de Facultés les plus favorisés sous ce rapport. »

Le Rapporteur insiste particulièrement sur celui de ces deux entretiens où M. de Tréverret, après avoir admiré dans les chefs-d'œuvre de Molière la comédie naturelle et poétique, la comédie aux peintures fortes et vraies, à la gaîté naïve et piquante, constate que, « de nos jours, on applaudit avec
» transport à des comédies tragiques...; qu'en notre siècle,
» la perle la plus rare, la perle introuvable, c'est une comédie
» comique, » et cherche les causes de la disparition de la véritable comédie, de la comédie franchement gaie, de la comédie qui fait rire. Il conclut ainsi :

« Vous avez sans doute reconnu que M. de Tréverret est digne de vous appartenir. Les six écrits qu'il vous a soumis, et dont vous avez si attentivement écouté de nombreux extraits, se recommandent tous également, vous l'avez vu, par la sûreté du goût, par l'attrait de la diction, par la justesse et souvent par la nouveauté des aperçus, par une heureuse alliance de jugement et d'imagination. Vous sentez tout ce qu'il y a encore d'avenir et de promesses dans ce talent déjà mûr par l'étude, mais toujours jeune de verve comme d'années. Tout vous garantit de la part du candidat qui sollicite vos suffrages, une longue, une honorable, une efficace collaboration, et votre Commission n'hésite pas à vous

prier de l'admettre au nombre de vos membres correspondants. »

Cette proposition est renvoyée à l'examen préalable du Conseil.

M. Costes, en raison du mérite de l'étude intitulée : *Jasmin critique,* mérite prouvé par le vif intérêt avec lequel la Compagnie en a écouté les citations, demande l'insertion de ce travail dans les *Actes*.

M. Dégranges, membre de la Commission au nom de laquelle a été lu le Rapport, fait remarquer que ce Rapport, quelque haute idée qu'il exprime du talent montré par M. de Tréverret dans cette Étude, mêle d'ailleurs à une si vive et si juste approbation quelques réserves sur les admirations parfois excessives de l'auteur pour son héros, et sur sa complaisance pour quelques unes des préventions ou des partialités de ce dernier. Il ne pense pas qu'il y ait lieu de voter une insertion que la Commission n'a pas proposée.

M. Minier, membre aussi de la Commission, ne croit pas non plus devoir appuyer la demande d'impression du Mémoire.

MM. Gaussens et Lespiault parlent en faveur de la proposition de M. Costes, et l'Académie consultée vote l'insertion dans les *Actes* de l'Étude intitulée : *Jasmin critique.*

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Mouvement médical, nº du 14 janvier 1866. — Deux exemplaires.
L'Étincelle, nº du 8 janvier 1866.
Revue artistique et littéraire, 1er janvier 1866, 7e année, t. X.
Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. II, oct. 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Lefranc, Charles Sédail, J. Dubotil, S. Mégret, Charles

Des Moulins, W. Manès, Aug. Petit-Lafitte, Hipp. Minier, Roux, G. Lespiault, R. Dezeimeris, L. Micé, Valat, Cirot de La Ville, Paul Dupuy, E. Dégranges, Belin-De Launay, E. Gaussens, de Lacolonge, Dabas.

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier est lu et adopté.

M. Hugues père, et M. l'abbé Pioneau, honorés l'un et l'autre d'une Médaille d'argent, dans la séance du 11 janvier, adressent à l'Académie l'expression de leur gratitude.

M. Anatole Loquin fait hommage à la Compagnie de la quatrième partie de l'*Étude musicale* pour laquelle l'Académie lui a, l'année dernière, décerné une récompense.

M. Dezeimeris, au nom d'une Commission où siègent avec lui MM. Des Moulins et Cirot de La Ville, lit le Rapport suivant sur un Mémoire de M. Sansas, intitulé : *Premières traces du Christianisme à Bordeaux, d'après les monuments contemporains. — Symbolisme de l'Ascia* :

« MESSIEURS,

» Vous avez reçu de M. Sansas un travail sur le symbolisme de l'*Ascia*, ce mystérieux emblème qui se trouve sur un si grand nombre d'antiques monuments funéraires, et dont tant de savants ont, de tant de manières, expliqué bien ou mal la signification.

» M. Sansas pense que la représentation de cet instrument, qui

n'est pas sans quelque analogie avec la croix, a été mise en usage par des chrétiens des premiers temps, qui, voulant placer sur leur tombe le signe de la rédemption, et ne pouvant le faire ouvertement au milieu de populations soumises aux usages et aux lois du paganisme, employaient un signe emblématique de nature à n'attirer sur eux aucune persécution, et à ne point exposer leurs tombes aux profanations des fanatiques du polythéisme.

» La conclusion naturelle de ce fait serait que l'*Ascia* se trouvant sur un assez grand nombre de monuments de Bordeaux remontant au milieu du premier siècle de l'ère chrétienne, le christianisme dut y être pratiqué, dès cette époque, par une partie de la population.

» M. Sansas a soutenu habilement cette thèse. Est-il arrivé à une démonstration sans réplique? — Il est permis d'en douter.

» On peut lui dire, en effet, que si l'emploi de l'*Ascia* ne datait que de ces premiers chrétiens, il serait difficile d'expliquer comment cet emploi put si rapidement se généraliser, puisqu'on avait soin d'en cacher la signification véritable, signification qui, en peu de temps, n'aurait plus été un secret pour personne, en sorte que l'*Ascia* trop symbolique, imaginée pour la circonstance, aurait exposé les tombes qu'elle décorait tout autant que la croix même eût pu le faire.

» Il nous paraît donc que la thèse soutenue par M. Sansas est trop absolue, et que l'on ne peut attribuer au seul motif qu'il met en avant, l'origine de la formule *sub ascia dedicavit,* origine qui est encore à trouver, puisque aucune des hypothèses proposées jusqu'ici ne paraît avoir obtenu l'assentiment d'une majorité notable d'archéologues.

» Mais si nous ne croyons pas pouvoir admettre l'explication de M. Sansas dans toute son étendue, il ne nous paraît pas que l'on doive non plus la repousser d'une façon trop absolue. Car il n'y aurait rien d'inadmissible dans cette supposition que les premiers chrétiens, n'osant pas user du signe même de la croix, aient employé un signe très usité depuis longtemps, se prêtant, par sa forme, à l'expression dissimulée d'un symbole nouveau, et ayant pour eux une signification nouvelle, tandis qu'il continuait de

représenter pour d'autres les idées, à nous inconnues, que la tradition païenne y avait attachées.

» Votre Commission, Messieurs, tout en reconnaissant les mérites réels du travail de M. Sansas, ne croit pas pouvoir vous proposer de lui accorder un prix, puisque les conclusions de l'auteur lui paraissent excessives; mais comme cet ouvrage, fort ingénieux d'ailleurs, sérieusement composé et rempli de documents intéressants, pourrait ouvrir aux savants une voie nouvelle d'interprétation historique des inscriptions funéraires, nous avons l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'insertion aux *Actes* de la dissertation de M. Sansas. »

M. Des Moulins pense que se trouvant en présence d'une idée neuve, ingénieuse, hardie, mais qui n'a pas encore subi l'épreuve de la critique et n'est qu'à l'état d'hypothèse, l'Académie ne peut que la proposer aux méditations et à l'étude de tous les hommes compétents. C'est le but qu'elle atteindra en insérant dans ses *Actes* le travail de M. Sansas.

MM. Costes et Baudrimont appuient cette proposition, et demandent en outre que le Rapport de la Commission soit imprimé à la suite du Mémoire de M. Sansas, afin qu'il ne reste aucun doute sur l'intention de l'Académie.

La Compagnie vote cette double insertion.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. de Tréverret.

Il est procédé à un scrutin, à la suite duquel M. de Tréverret est proclamé membre correspondant.

L'Académie passe à la rédaction de son Programme pour les concours des années 1866 et 1867.

Elle y inscrit de nouveau : pour l'année 1866, les questions de littérature relatives à l'influence des littératures étrangères sur le génie français au XVI[e] siècle, et à l'influence des idées économiques et des idées morales sur le patriotisme des

peuples modernes; les questions d'histoire sur les institutions produites, dans les pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, par la paix et la trève de Dieu, et sur le Parlement de Bordeaux depuis son origine jusqu'à la fin du XVI[e] siècle; la question de linguistique, sur un glossaire général de la langue gasconne parlée dans le département de la Gironde; pour l'année 1867, la question historique de l'influence de la conquête de la Guienne par les Français sous Charles VII, sur l'organisation politique, militaire, civile, commerciale et religieuse des pays conquis.

Elle ajourne à la séance prochaine la rédaction définitive de deux questions nouvelles proposées par la Commission du Programme, l'une pour 1866, sur les forages artésiens dans l'Aquitaine, l'autre pour 1867, sur la Faune marine de la Gironde.

M. Manès donne lecture de la première partie d'un travail intitulé : *Des eaux publiques en général, et de celles de Bordeaux en particulier*. Il résume ainsi lui-même cette première communication :

« Les eaux destinées à l'alimentation sont les eaux de pluie, celles de sources et celles de rivières.

» I. Les eaux de pluie conviennent dans les pays où il n'y en a pas d'autres qui soient propres à la boisson des hommes et des animaux, comme la Syrie et la Hollande. Elles sont encore susceptibles de rendre de grands services dans les parties de la Charente-Inférieure dont le sous-sol est formé de craie glauconieuse, et où les sources et les puits tarissent pendant plusieurs mois chaque année. Il n'est pas, dans cette dernière contrée, de domaine de 100 hectares qui ne puisse recevoir annuellement par les toitures et recueillir dans une citerne assez d'eau pour fournir pendant la sécheresse le volume d'eau nécessaire à ses besoins.

» II. Les eaux de sources sont préférables aux eaux de rivières pour l'alimentation d'une grande ville.

» Ce sont les eaux de sources que les Romains allaient chercher au loin. Ce sont des eaux de source que la ville de Paris fait venir de la distance de plus de 250 kilomètres. Ce sont enfin des eaux de source qui de tout temps ont alimenté les habitants de Bordeaux.

» Au temps de la splendeur romaine, la plus grande partie des eaux destinées aux usages publics et privés de l'ancienne *Burdigala* provenenait de sources situées à diverses distances de cette ville.

» Au temps du moyen âge, la ville de Bordeaux possédait dans son enceinte même plusieurs sources dont l'eau était très estimée et suffisait à tous les besoins.

» Par la suite, la ville de Bordeaux ayant pris de grands accroissements et son sol s'étant progressivement élevé, ces anciennes sources furent plus ou moins encavées, et elles se transformèrent en de véritables puits dont il fallut élever les eaux par des pompes. Elles perdirent en même temps de leur volume et virent encore s'altérer leur qualité par les infiltrations délétères des égouts des maisons d'alentour.

» On dut alors recourir à quelques unes des sources extérieures les moins éloignées.

» Celles qui appelèrent les premières l'attention, furent les sources d'Arlac et du Tondut, qui évaluées ensemble à 17 pouces fontainiers, furent dès 1736 conduites en ville, où elles alimentèrent cinq fontaines.

» Les sources sur lesquelles se fixa ensuite l'attention, furent celles de Mérignac (15 pouces) et des Carmes (34 pouces), qui furent indiquées dans deux Mémoires, l'un de 1777, l'autre de 1787.

» Le premier de ces Mémoires fut envoyé à l'Académie des Sciences de Bordeaux, en réponse à la *question* que celle-ci avait mise au *concours* en *1775*, dans le but de fournir à cette ville une plus grande abondance de bonnes eaux. Ce Mémoire, dû à un sieur Brion, fontainier de la ville, contenait déjà beaucoup de vues utiles, mais était trop incomplet pour qu'on ait pu le couronner.

» Le deuxième Mémoire, bien supérieur au précédent, est celui de MM. les experts géomètres de la ville, sur lequel M. de Lacolonge a déjà donné d'intéressants détails.

» L'emploi des sources intérieures de Dublan, de Sallebert et de Figuereau (64 pouces), dans le quartier de Rivière, furent ensuite recommandées dans le Mémoire que publia en 1791 M. Lobgeois, ingénieur hydraulique et mécanicien. Ce Mémoire, beaucoup moins connu que celui de 1787, se distingue par des particularités très remarquables.

» Le système adopté pour la distribution des eaux est celui de la division du service en plusieurs étages. La conduite extérieure des eaux y est faite par de doubles tuyaux en fonte. — L'élévation de ces eaux, à la hauteur des points culminants de la ville, a lieu par une pompe à feu ou machine à vapeur que M. Lobgeois annonce avoir perfectionnée et rendue moins dispendieuse.

» En effet, alors qu'on ne connaissait encore en France que les machines à vapeur à simple effet, M. Lobgeois y propose l'emploi d'une machine à double effet de son invention, avec coulisse verticale en remplacement des robinets et soupapes, et cette machine lui permet de diminuer les dimensions du cylindre à vapeur, de supprimer les contrepoids et de diminuer la consommation du combustible. Il adressa à cet égard une dissertation à l'Académie des Sciences de Paris.

» En 1826 et 1829, on proposa de tirer *50* pouces d'eau des sources de Montjaux, près Gradignan; mais ce projet resta, comme les précédents, à l'état de rapport.

» En 1835, sur l'appel fait par l'administration municipale de Bordeaux, deux industriels offrirent d'amener en ville *200* pouces de l'eau des sources de Vayres, qui jaillissent au pied du magnifique coteau de Carbonnieux, dans la commune de Villenave-d'Ornon. »

L'honorable membre donne les raisons pour lesquelles ces offres ne furent point non plus acceptées, et dit en finissant :

« Dans une seconde lecture, je présenterai un aperçu des différents projets auxquels ont donné lieu les sources du Taillan; je décrirai en détail le projet qui a été exécuté, les divers mécomptes qu'on a éprouvés, et les moyens qui ont été employés pour y remédier.

» Dans une troisième et dernière lecture, j'exposerai les avantages et inconvénients de l'emploi des eaux de rivières, ainsi que les divers projets présentés pour tirer parti des eaux de la Garonne. »

M. le Président remercie M. Manès de ce travail, d'un si vif intérêt scientifique et local.

M. Cirot de La Ville donne lecture d'un Rapport collectif sur des Mémoires académiques et sur des Revues départementales, ainsi conçu :

« Messieurs,

» Les *Annales de la Société académique de Nantes,* 1864, 2e trimestre, confiées à mon examen, après avoir donné place aux discours et aux Rapports de la Séance solennelle, se complètent par un long travail historique, intitulé : *Le Bouffay de Nantes.* A ce vieux château se rattachent toutes les phases de la cité, sa naissance, ses triomphes, son pouvoir féodal, ses jours néfastes de terreur et de sang. Résumé symbolique de son histoire, il ne se prête pas à une analyse, qui le déflorerait. Les *Études archéologiques* sur les arrondissements de Nantes et de Paimbœuf, qui terminent le fascicule, sont dans les mêmes conditions. C'est la statistique, commune par commune, de tout ce que contient ce territoire de l'époque celtique, gallo-romaine et moyen âge, et tout cela accompagné de 15 planches reproduisant les monuments les plus curieux. C'est un bon modèle des études archéologiques à faire sur chaque localité, et pour lequel l'auteur, M. Orieux, agent-voyer, et la Société de Nantes, ont droit à nos sympathiques éloges.

» Ils ne sont pas moins dus à la *Revue de Bretagne et de Vendée,* publication de la même ville de Nantes, et qui, vous ne l'avez pas oublié, a pour secrétaire de rédaction M. E. Grimaud, notre correspondant. Cette *Revue* ne se dément pas. Son année 1865 continue l'œuvre sérieuse des précédentes. Les villes de

Bretagne : Ploermel, Machecoul, Clisson, Savenay, y ont leur histoire. Les *Impressions de voyage en Basse-Bretagne,* l'*Itinéraire de Vannes à Quiberon,* une *Excursion dans le Finistère* peignent les aspects de l'antique province. Une analyse précieuse des eaux-fortes de M. de Rochebrune achève ce grand tableau. Une saine littérature a inspiré MM. Biré et Grimaud dans le recueil intitulé : *Les Lauréats de l'Académie française;* une forte philosophie, M. Aubert, dans *l'Athéisme au XIX*e *siècle.* Quelques pièces de vers de bonne façon s'entremêlent avec les légendes populaires et les nouvelles morales ou la correspondance parisienne, destinées à reposer et à égayer le lecteur, et à l'instruire de ce qui fut autrefois comme de ce qui se passe près de lui. Honneur donc aux écrivains qui tirent de leur érudition et de leurs travaux une nourriture saine et agréable pour leurs lecteurs !

» Ce sera encore ma conclusion, Messieurs, en faveur de la *Revue de Gascogne.* J'y signalerai entre autres, dans l'année écoulée, les articles *saint Hubert, sa légende et ses monuments,* avec des dessins, par M. l'abbé Canéto ; les *Lettres de François de Noailles, évêque de Dax,* mises au jour par M. Tamizey de Larroque ; les *Institutions communales et religieuses d'Aubiet;* un *Vocabulaire raisonné d'archéologie,* qui se poursuit à la fin de chaque fascicule avec des vignettes. Un intérêt sérieux s'attache à cet ensemble d'études historiques et archéologiques, qui effleurent sans cesse les frontières d'Aquitaine et réclament notre attention. C'est chose juste que d'en féliciter les laborieux et consciencieux auteurs. »

L'Académie vote ces félicitations et des remercîments.

M. le Président remercie M. Cirot de La Ville de cette intéressante communication.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Mémoires de l'Académie imp. de Metz, 1864, 1865, 2e série, 13e ann. (M. Lespiault rapporteur.)

Séance publique de l'Académie impériale des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 1865. (M. Leo Drouyn rapporteur.)

Échos dans la vallée, poésies, par Adolphe Bordes. (M. Minier rapp.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, n° du 15 janvier 1866.

Le Mouvement médical, n° 3, 21 janvier 1866.

Le Cabinet historique, 11e année, 11e et 12e livraisons, 1865.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord), t. II.

Revue artistique et littéraire, livraison du 15 janvier 1866.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, n° 5, nov. 1865.

Essai philosophique sur les principes constitutifs de la tonalité moderne, IVe Partie, *des intervalles*, par Anatole Loquin. — Hommage de l'auteur, avec une lettre qui sollicite l'attention de l'Académie sur l'*Appendice*.

Journal des Savants, décembre 1865.

Étaient présents :

MM. Costes, Cirot de La Ville, Charles Sédail, J. Duboul, Charles Des Moulins, Hipp. Minier, R. Dezeimeris, S. Mégret, E. Dégranges, Aug. Petit-Lafitte, Roux, G. Lespiault, W. Manès, Valat, Paul Dupuy, E. Gaussens, L. Micé, Baudrimont, Belin-De Launay, Gust. Lespiault.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier est lu et adopté.

M. de Tréverret, proclamé membre correspondant dans la séance du 25 janvier, écrit à M. le Président qu'il sent tout le prix des suffrages de l'Académie et de l'honneur qu'elle

lui a fait, et promet de soumettre au jugement de la Compagnie les ouvrages qui sortiront de sa plume.

M. Batsère, secrétaire général de la Société Académique des Hautes-Pyrénées, adresse à la Compagnie une collection des *Bulletins* de cette Société, et propose l'échange de ses publications avec les *Actes de l'Académie.*

Cette demande est renvoyée au Conseil.

M. Fourcade, artiste oratoire, maître en l'art de parler, et inventeur d'une méthode d'enseignement dont le but principal est la démutisation des sourds-muets, exprime, par une lettre adressée à M. le Président, « son désir de présenter à la Compagnie quelques-uns de *ses sujets démutisés,* » et le prie, « dans le cas où ce désir devrait être satisfait, de » vouloir bien former une Commission pour faire un Rapport » sur cette présentation. »

Il joint à sa demande plusieurs certificats imprimés d'inspecteurs d'académies, de proviseurs de lycées, de directeurs d'écoles normales primaires, attestant les résultats heureux de sa méthode phonétique, et de ses tentatives et expériences de démutisation. Il mentionne aussi l'encouragement de 500 fr. que lui a voté le Conseil municipal de la ville de Bordeaux, dans sa séance du 9 octobre 1865 (1).

« M. Dégranges fait remarquer qu'une décision de l'Aca- » démie accordant l'audience demandée serait d'une très » grande gravité. D'après l'honorable membre, l'état des » sourds-muets étant un état maladif, on ne parviendra » jamais d'une manière générale à les faire parler. Les » quelques sujets que l'on pourrait présenter comme exem-

(1) Tout ce qui suit entre guillemets est textuellement extrait du procès-verbal de la séance du 1er février, rédigé par M. Dezeimeris, secrétaire.

» ples doivent être nécessairement dans des conditions
» exceptionnelles. D'ailleurs, l'Académie ignorerait leurs an-
» técédents, et ils seraient bien plus un instrument de
» réclame qu'une preuve réelle de la valeur du système; en
» conséquence, M. Dégranges propose de ne point accéder à
» la demande de M. Fourcade.

» MM. de Lacolonge, Drouyn et Valat observent que la
» démutisation n'est point une chose nouvelle. Chacun d'eux
» a eu l'occasion de constater dès longtemps des exemples
» de sourds démutisés; mais ces cas sont si rares, que l'on
» ne peut, de cas analogues, conclure à la supériorité réelle
» d'un système quel qu'il soit; aussi, ces honorables membres
» se rallient-ils à l'opinion émise par M. Dégranges.

» M. Blatairou appuierait cependant la nomination d'une
» Commission d'examen destinée à édifier l'Académie sur la
» nature du système de M. Fourcade. »

M. le Président met aux voix la demande faite par M. Fourcade; elle est écartée, et l'Académie décide qu'il sera répondu à M. Fourcade que la Compagnie ne peut accéder au vœu qu'il lui a exprimé.

M. Dégranges, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. de Lacolonge et Leo Drouyn, fait un Rapport sur les ouvrages de serrurerie artistique en fer repoussé que M. Faget a exécutés à l'hôtel de la Bourse.

L'honorable Rapporteur constate d'abord que M. Faget a déjà été honoré par l'Académie d'une médaille d'argent pour ses remarquables essais en ce genre. Il le suit dans les progrès continus qui le rapprochent de plus en plus des hauteurs de l'art. Il le montre étudiant le dessin sous la direction des meilleurs architectes, chargé par eux de travaux importants, concourant à la magnificence des plus belles maisons de Bordeaux, enfin appelé à faire les rampes

en fer repoussé du grand escalier de la Bourse. Il signale les preuves d'imagination et de goût qu'il a données dans l'accomplissement de cette œuvre importante, où tous ses dessins sont de sa création, et où le fini de son travail doit associer sa renommée à la splendeur et à la durée d'un grand monument. Il termine ainsi cet intéressant exposé :

« Par tout ce qui précède et qui vient d'être détaillé, votre Commission pense qu'une preuve de sympathie et de satisfaction doit être accordée à M. Faget pour ses travaux de serrurerie artistique en fer repoussé.

» La Compagnie voudra ainsi reconnaître un grand nombre de pièces d'art remarquables par leur variété, leur élégance et le goût prononcé qu'elles dénotent, ouvrages qui se succèdent sans relâche, depuis plusieurs années, entre les mains de M. Faget, et surtout la composition de l'escalier de la Bourse, grand et monumental ouvrage qui est digne de la magnifique enceinte dans laquelle il est placé.

» Votre Commission vous propose de donner à M. Faget une médaille d'or. »

Cette proposition est immédiatement sanctionnée par le vote de l'Académie.

Le Secrétaire général lit, et l'Académie adopte la rédaction définitive des deux questions révisées du programme sur les *Forages artésiens en Aquitaine* et sur la *Faune de la Gironde*.

M. Vaucher donne lecture du Rapport suivant sur l'ouvrage de M. Gragnon-Lacoste, intitulé : *Manuel de généalogie*.

« Messieurs, M. Gragnon-Lacoste, ancien notaire, l'un des mem-

bres correspondants de votre Compagnie, vous a soumis un ouvrage intitulé : *Manuel de Généalogie*, et vous m'avez fait l'honneur de m'en confier l'examen.

» M. Gragnon-Lacoste vous avait déjà fait hommage de deux ouvrages intitulés, l'un : *Traité du droit d'alluvion*, l'autre : *Introduction à l'étude du droit commercial*, et vous avez honoré ces deux ouvrages de récompenses méritées.

» Bien que se présentant le dernier, le *Manuel de Généalogie* est l'aînée des deux premières œuvres que vous avez déjà accueillies.

» Cet ouvrage a été publié en 1849, et c'est une seconde édition, émise en 1864, que l'auteur vous présente aujourd'hui.

» Le but de ce livre est de rendre sensibles et pratiques les principes de notre législation sur les successions *ab intestat*, et de représenter, à l'aide de tableaux parlant aux yeux, les divers modes suivant lesquels s'opère la transmission des hérédités.

» Il est sans doute en ces matières des cas d'une extrême simplicité; mais il en est d'autres dont l'appréciation est plus difficile et dont la solution est inconnue pour le plus grand nombre.

» C'est pour vulgariser les notions de notre droit sur les successions, les mettre à la portée de tous ceux qui les ignorent, et les rappeler facilement à l'esprit de ceux que leur profession appelle à les appliquer, que cet ouvrage a été fait. Il remplit très bien son but.

» Certes, ce n'est pas M. Gragnon-Lacoste qui le premier a imaginé de représenter au moyen d'arbres généalogiques les hypothèses prévues et réglées par les quatre premiers chapitres du titre premier du livre III du Code civil.

» A peu près tous les auteurs qui ont commenté notre code, depuis l'art. 718 jusqu'à l'art. 773, ont usé de ce moyen. Mais M. Gragnon-Lacoste a groupé ses tableaux avec intelligence et avec méthode; il en a fait pour toutes les espèces qui peuvent se présenter; et comme il a placé sous chaque article de loi le tableau destiné à en faire bien comprendre l'application, on trouve facilement dans son livre ce qu'on a besoin d'y chercher.

» Pour rendre son travail plus clair et plus complet, l'auteur le commence par des considérations générales sur les successions

légitimes ou *ab intestat,* et rappelle leur division en successions régulières et irrégulières.

» Puis, après avoir examiné les qualités nécessaires pour succéder, l'auteur explique ce que c'est que la parenté, et quels sont les divers degrés qu'elle comporte. Il indique la distinction qu'il faut faire entre la parenté ascendante, descendante, collatérale, germaine, consanguine ou utérine, et comment il faut compter dans ces diverses relations les degrés de parenté.

» Il explique également ce que c'est que l'alliance; comment elle diffère de la parenté dans sa nature et dans ses effets.

» Puis, donnant des notions simples, mais précises et claires, sur les articles de notre loi dont il s'occupe, M. Gragnon-Lacoste traite successivement de la représentation des successions déférées aux descendants et aux ascendants, des successions collatérales, et il donne, par des tableaux, une idée claire et facile des combinaisons de notre loi.

» Viennent ensuite les successions irrégulières.

» L'auteur procède, dans cette deuxième partie, de la même manière qu'il l'a fait dans la première.

» Il est loin d'essayer de traiter et de résoudre les graves difficultés que présente, dans certains cas, cet ordre de successions. Mais il rappelle succinctement les opinions les plus accréditées et celles auxquelles la jurisprudence a donné sa sanction.

» Je ne pourrais pas entrer, Messieurs, dans de plus amples détails sans devenir technique et fastidieux.

» Je me bornerai à dire que l'ouvrage de M. Gragnon-Lacoste est commode pour tous, et qu'il est utile à ceux qui ont à s'occuper de liquidations et de partages de successions.

» C'est une œuvre dans laquelle la patience a une plus grande part que l'invention, et qui groupe heureusement ce qu'on trouve moins réuni et rapproché ailleurs, mais dans laquelle on ne trouve rien de nouveau ni d'original.

» Si donc l'Académie croyait devoir, malgré l'ancienneté de l'ouvrage, le récompenser autrement que par une mention honorable dans le compte rendu des ouvrages qu'elle a reçus, c'est une médaille d'argent que je proposerais de décerner à l'auteur. »

M. Dégranges fait remarquer que la portée de l'approbation donnée par le Rapporteur à l'ouvrage de M. Gragnon-Lacoste et les termes mêmes dans lesquels il l'exprime, ne semblent pas appeler une distinction plus éclatante que la mention honorable.

L'Académie se range à cet avis, et rendant d'ailleurs hommage à l'utilité de ce méthodique et patient travail, décerne à M. Gragnon-Lacoste une nouvelle marque de sa sympathie et de son estime sous la forme d'une mention honorable.

M. le Président remercie M. Vaucher de ce substantiel et intéressant Rapport.

M. Manès, continuant la lecture commencée par lui dans la précédente séance, présente un aperçu des différents projets auxquels ont donné lieu les sources du Taillan; il décrit en détail le projet qui a été exécuté, les divers mécomptes qu'on a éprouvés, et les moyens qui ont été employés pour y remédier.

M. le Président lui réitère les remercîments de la Compagnie pour ce consciencieux et intéressant Mémoire.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Essai sur la pharmacie et la matière médicale des Chinois, par J.-O. Debeaux, pharmacien-major de 2e classe à l'hôpital de Bastia. (M. Fauré rapporteur.)

Revue de Gascogne, t. VII, 1re livr., janvier 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Mouvement médical, no 4, 28 janvier 1866, deux exemplaires.
L'Étincelle, no 267, 22 janvier 1866.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 4e année, 1856-1857, *Bulletins* nos 1 et 2. — Idem, 5e année, 1857-1858, *Bulletins* nos 1 et 2. — Idem, 6e année, 1858-1859, *Bulletin* no 1. — Idem, 6e année, 1858-1859-1860, *Bulletin* no 2. — Idem, 7e année, 1862-1863-1864, *Bulletins* nos 1 et 2.

Le Cabinet historique, années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863 et 1864. — Envoi de M. Louis Paris.

Étaient présents :

MM. Costes, Fauré, Valat, E. Dégranges, Charles Sédail, W. Manès, V. Raulin, R. Dezeimeris, Hippolyte Minier, Paul Dupuy, Aug. Petit-Lafitte, Belin-De Launay, Roux, de Lacolonge, Leo Drouyn, Blatairou, A. Vaucher.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

Présidence de M. COSTES.

Le procès-verbal de la séance du 1er février est lu et adopté.

M. le Président annonce à l'Académie quatre candidatures nouvelles d'aspirants au titre de membre résidant :

1° Celle de M. Henry Ribadieu, qui envoie, à l'appui de sa demande, quatre études d'histoire et d'archéologie, et dont les titres sont soumis à l'appréciation d'une Commission composée de MM. Brunet, Dabas et Belin-De Launay ;

2° Celle de M. Sansas, qui adresse plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire de Bordeaux, et sur le mérite desquels aura à se prononcer une Commission composée de MM. de Lacolonge, Duboul et Dezeimeris ;

3° Celle de M. Oscar Gué, qu'appuient deux comptes

rendus des expositions de tableaux faites annuellement par la Société des Amis des Arts, et qui est renvoyée à l'examen d'une Commission formée de MM. de Gères, Leo Drouyn et Villiet;

4° Celle de M. Fournier, qui appelle l'attention de la Compagnie sur un travail intitulé : *De la composition historique, à propos d'un concours sur Thucydide*. Un rapport sera fait sur ce Mémoire par une Commission composée de MM. Dabas, Dezeimeris et Roux.

M. Sédail fait hommage à la Compagnie d'un opuscule intitulé *Campo santo,* qu'il a autrefois publié dans la *Revue indépendante,* et d'une copie de la lettre éloquente où Lamennais lui a exprimé, au sujet de cet écrit, sa haute estime et sa profonde sympathie.

Le Secrétaire général donne lecture de la lettre de notification du décès de M. Charles Manry, compositeur de musique à Paris, membre correspondant, adressée par sa famille à M. le Président.

Il lit ensuite une lettre d'hommage de M. Cathérineau jointe à l'envoi de deux brochures contenant, l'une deux satires, l'autre des chansons.

Il est procédé à l'installation du Bureau pour l'année 1866.

M. Costes, avant de quitter le fauteuil, prononce l'allocution suivante, écoutée avec le plus sympathique intérêt :

« Messieurs et chers Collègues,

» En quittant ce fauteuil, où vous avez bien voulu me placer, je ne puis que me rappeler avec un sentiment de reconnaissance le bienveillant concours que vous m'avez prêté dans l'exercice de

mes fonctions. J'ai surtout été sensible aux marques de sympathie que la Compagnie m'a données lorsque ma santé fut un instant compromise. Laissez-moi vous en remercier encore.

» A défaut d'autres qualités, mes chers collègues, je vous avais promis mon zèle et mon dévouement; permettez-moi d'espérer que j'ai mis au service de l'Académie tout ce que je puis avoir d'activité intellectuelle.

» Si je jette, Messieurs, un coup d'œil sur notre année académique, je ne pourrais constater que des motifs de satisfaction, si je n'avais à déplorer, comme nous l'avons déjà fait ensemble, les pertes que nous avons essuyées. L'Académie, en effet, continue à jouir, et dans notre cité et au dehors, de la renommée, dirai-je de la vogue même que nos prédécesseurs lui ont assurée? Nos séances publiques constatent tout le prix qu'on attache à nos travaux. Si nos couronnes n'ont pas été dévolues à des ouvrages d'une haute importance, nous n'en devons pas moins être satisfaits d'avoir eu, entre autres lauréats, à récompenser un simple ouvrier, qui a donné des preuves d'une aptitude hors ligne, et presque de génie, dans la construction d'une machine uranographique, et encore un autre ouvrier qu'un goût artistique dominant a porté à ressusciter l'art de repousser le fer. Chez tous les deux, c'est un progrès dû à vos stimulations que vous avez couronné.

» Je signalerai comme heureuse la mesure que vous avez prise d'annoncer les vacances de vos fauteuils pour appeler des candidats. Elle vous prouve aussi le prix qu'on attache à vous appartenir. Pour la première fois ce sera une véritable élection qui complètera vos rangs. Vous allez avoir à choisir, en effet, deux collègues sur six candidats, et cette circonstance vous assure de plus en plus de bonnes acquisitions.

» Je vous remercie, mes chers collègues, de l'appui affectueux que vous avez donné à ma présidence. C'est à vous que je dois de l'avoir franchie sans trop de défaillance. Le concours que j'ai trouvé en vous tous, et dans les membres du Conseil et dans l'active collaboration de notre éloquent et laborieux secrétaire général, m'ont rendu la tâche facile.

» Ce n'est pas le 22 février 1866 que votre président de 1865 aurait déposé ses pouvoirs, si les modifications qu'il croyait faciles et qui auraient pu être adoptées, n'eussent été repoussées par vous. Je crois encore qu'un changement qui eût fait finir l'année académique en décembre eût été une chose avantageuse.

» Il n'a donc pas dépendu de moi, mon cher collègue, de vous appeler plus tôt au fauteuil et de faire plus tôt jouir la Compagnie du choix qu'elle a fait. En vous plaçant à sa tête, l'Académie a voulu reconnaître les douces et brillantes qualités qui vous distinguent et qui nous assurent une année de paisibles et féconds travaux.

» Venez donc, mon cher collègue, vous placer dans ce fauteuil, que je vous cède avec bonheur et que vous allez occuper dignement. »

M. Lefranc prend à son tour la parole en ces termes :

« Messieurs et chers Collègues,

» En venant m'asseoir à une place honorée par tant de mérites en tout genre, permettez-moi de vous dire d'abord ma surprise de m'y voir, et tout le prix que j'attache aux suffrages qui m'y élèvent. Je voudrais être tout entier à ma reconnaissance; mais puis-je m'empêcher d'être partagé entre de nombreuses raisons de craindre et peu de motifs d'espérer. Ma méfiance trop légitime de mes forces s'accroît de mon peu d'expérience des usages de la Compagnie. Cependant, ne croyez pas que j'aille ranger parmi les causes de ma frayeur les éminentes qualités de ceux qui m'ont précédé au fauteuil de la présidence. Sans doute, si je ne consultais que mon amour-propre, il ne trouverait pas son compte à cette comparaison; mais j'aime bien mieux regarder au but de l'Académie, et puiser dans les exemples qu'on m'a laissés pour y atteindre, une force amie et un fraternel soutien.

» Je m'empare donc de leurs mérites comme d'un héritage qui nous est acquis à tous, et j'en fais mon stimulant le plus efficace. Pour ne parler ici que de mon prédécesseur immédiat, j'aurai sous

les yeux son zèle servi par une rare connaissance de vos traditions, un ressort de volonté qui a vaincu une longue maladie, une âme qui fait ses conditions au corps et sait se faire obéir. L'hésitation de ma santé voudrait bien pouvoir compter sur les ressources d'une si noble hygiène. Quoi qu'il en soit, ma confiance est dans mon dévouement à la Compagnie pour m'élever à la hauteur de mes devoirs. D'ailleurs, c'est vous-mêmes, après tout, Messieurs, qui vous chargez de la tâche la plus importante. L'honneur de vos délibérations vous appartient, et vous n'avez besoin que de vous mêmes pour le maintenir.

» Quel que soit le sujet de vos débats, on est sûr d'avance d'y voir régner les lois de la discussion : la liberté et la courtoisie. Il n'y a point au milieu de vous de conflits à craindre entre les lettres, les sciences et les arts. Les savants ne rivalisent que pour le goût ; les artistes et les littérateurs ne sont jaloux que de témoigner de leur estime pour les travaux de science pure. La libéralité de la pensée, qui distingue à la fois l'esprit littéraire et le génie de la France, trouve dans les vivantes traditions de cette Compagnie une représentation incontestée. Tout mon devoir sera donc de m'inspirer de vous, d'avoir avec vous une même âme, qui passera dans mes discours et dans mes actes. »

Après cette allocution, accueillie, comme la précédente, par des marques nombreuses d'affectueuse adhésion, M. le Président installe les membres du bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Lefranc.
Vice-Président : M. de Lacolonge.
Secrétaire général : M. Roux.
Secrétaires : MM. P. Dupuy et Mégret.
Trésorier : M. Fauré.
Archiviste : M. Valat.
Membres du Conseil : MM. Minier, Dezeimeris, Costes et Dadas.

Présidence de M. LEFRANC.

Le tirage au sort pour l'ordre des lectures donne le résultat suivant :

MM.		MM.	
1. De Gères.	22 mars.	20. Fauré.	28 juin.
2. Saugeon.		21. Blatairou.	
3. P. Dupuy.		22. De Lacolonge.	12 juillet.
4. Vaucher.	5 avril.	23. Belin-De Launay.	
5. Costes.		24. Micé.	26 juillet.
6. Lefranc.		25. Leo Drouyn.	
7. Manès.	19 avril.	26. De Lagrange.	9 août.
8. Gintrac.		27. Arman.	
9. Lespinasse.		28. Des Moulins.	23 août.
10. Mégret.	3 mai.	29. Minier.	
11. Dabas.		30. Brochon.	15 nov.
12. Duboul.		31. Raulin.	
13. Brunet.	17 mai.	32. Abria.	
14. Roux.		33. Dégranges.	29 nov.
15. Valat.		34. Gaussens.	
16. Villiet.	31 mai.	35. Cirot de La Ville.	13 déc.
17. Sédail.		36. Petit-Lafitte.	
18. Lespiault.	14 juin.	37. Oré.	27 déc.
19. Baudrimont.		38. Dezeimeris.	

« M. Baudrimont demande la parole [1] pour réclamer :
» 1° l'institution de séances publiques avec lectures de
» Mémoires scientifiques, artistiques et littéraires; 2° Plus
» de célérité dans la publication des comptes rendus de
» l'Académie, avec un exposé plus détaillé des débats.

» M. Dégranges dit qu'il faudrait mettre en harmonie la
» première demande avec le règlement; mais il donne toute
» son approbation à la seconde.

[1] Ce qui suit entre guillemets est la reproduction textuelle d'un paragraphe du procès-verbal de la séance du 22 février, rédigé par M. P. Dupuy, secrétaire.

» M. Baudrimont fait observer que ce qui n'est pas dé-
» fendu par le règlement est licite par cela même.

» M. le Président pense qu'il y a lieu d'examiner le vœu
» de M. Baudrimont.

» M. Dégranges trouve que le règlement n'ayant spécifié
» qu'une séance publique, le fait implique, nécessairement,
» qu'il n'y en a pas d'autres. A quoi M. le Président répond
» que puisqu'il n'y a point d'exclusion exprimée, il y a par
» cela même liberté d'interprétation. Il n'est pas nécessaire
» de remanier le règlement dans sa totalité. Il y a lieu de
» renvoyer la proposition au Conseil.

» M. Costes rappelle alors, que l'année précédente, en
» prenant possession du fauteuil, il a exprimé le vœu de voir
» s'établir des séances publiques, et il ajoute que le règle-
» ment ne parle point des séances solennelles de réception.

» M. Dégranges revient à la question du compte rendu
» qu'il trouve peu exact dans bien des cas. Cette opinion
» n'est point celle de M. Baudrimont, qui lui, au contraire,
» se plaît à rendre hommage à l'habileté exemplaire de M. le
» Secrétaire général; mais il trouve ses résumés trop laco-
» niques en ce qui concerne la discussion orale.

» M. Dégranges insiste sur l'observation de M. Baudrimont,
» et il cite comme exemple les procès-verbaux de la Société
» Impériale de Médecine, qui sont à la fois précis et complets.

» M. Baudrimont continue la discussion en essayant de
» prouver, par ce qui a lieu à l'Institut, qu'on pourrait, tout
» au moins, mettre plus de rapidité dans la publication du
» compte rendu. M. le Président répond qu'il y a ici des
» difficultés matérielles qui ne permettent pas d'aller aussi
» vite que le désire M. Baudrimont.

» MM. Dezeimeris et Valat font observer qu'on peut, en
» envoyant une note au Secrétaire général, obtenir un exposé
» complet des opinions qu'on a émises; mais une discussion,

» leur répond M. Baudrimont, ne comporte pas l'envoi de » notes. »

La proposition relative à des séances publiques est renvoyée à l'examen du Conseil.

M. Cirot de La Ville lit le rapport suivant, sur un Mémoire de M. l'abbé Arcangelo Sconamiglio, touchant la découverte de la basilique de Saint-Agapit, près de Palestrina.

« Messieurs,

» Votre correspondant de Rome, M. l'abbé Arcangelo Scognamiglio, vous associe fidèlement à ses travaux et à ses découvertes archéologiques. En sortant de Rome par la Porte-Majeure et par la voie Lavicane, à une distance de vingt-quatre milles, on trouve la ville de Palestrina, l'ancienne Préneste. A un mille de la cité, dans une région appelée le *quadrelle* et sur le territoire du séminaire diocésain, après des fouilles obstinées, d'abord infructueuses, puis couronnées de succès, on a découvert l'antique basilique de Saint-Agapit, martyr. Elle est le sujet du Mémoire de M. Scognamiglio, qui accompagne son texte de trois planches du monument, de ses inscriptions et de ses alentours.

» La basilique de Saint-Agapit était orientée; son plan composait toutes les parties constitutives de la basilique chrétienne : un parallélipipède terminé par une abside ou hémicycle; le presbyterium, au centre duquel l'autel isolé; le chœur, ou *schola cantorum*; l'édicule souterrain, ou confession, dans lequel les corps des martyrs auxquels la basilique était dédiée; l'atrium ou vestibule, avec le vase ou fontaine destinée aux ablutions accoutumées des premiers chrétiens avant d'entrer dans l'église.

» Ces dispositions sont parfaitement connues et n'apprennent rien de nouveau. C'est un exemple à ajouter à tous ceux que l'on a constatés. Toutefois, il a pris à mes yeux un intérêt tout particulier, que je crois, Messieurs, devoir vous faire partager, puisqu'il peut jeter quelque lumière sur nos origines chrétiennes.

» En sondant jusqu'au sol primitif de Saint-Seurin, on s'est trouvé en présence de restes très curieux, que les uns attribuaient à un ancien baptistère, les autres à une basilique. Je me suis rattaché à cette seconde opinion par l'étude attentive des lieux. Or, le Mémoire de M. Scognamiglio tend à la confirmer pleinement. La forme de l'hémicycle, le prolongement de la nef, l'adjonction postérieure de nefs plus petites, la place de l'autel, de la confession, les dimensions dans lesquelles toutes ses parties se renferment, ont la plus grande analogie.

» Ainsi, en décrivant le résultat de cette précieuse découverte, en discutant, le monument sous les yeux et les titres historiques en main, l'origine du premier asile sacré donné à saint Agapit, martyrisé sous l'empereur Aurélien, M. Scognamiglio a rendu à l'archéologie en général, à nos traditions bordelaises en particulier, un double service qui appelle la reconnaissance et les remercîments de l'Académie. »

L'Académie vote les remercîments demandés.

M. le Président remercie M. Cirot de La Ville de cette curieuse communication.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin; janvier et février 1866. (M. Lefranc rapporteur.)

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, de 1863 à 1864, t. IX. (M. Dégranges rapporteur.)

Journal des Savants, janvier 1866. (M. Duboul rapporteur.)

Histoire de Bordeaux pendant le règne de Louis XVI. — Aventures des corsaires et des grands navigateurs bordelais. — Notice sur Élie Vinet. — Une colonie grecque dans les landes de Gascogne. — Les campagnes du comte Derby en Guyenne. — Ces cinq ouvrages sont envoyés par M. Henry Ribadieu à l'appui de sa candidature au titre de membre résidant. (Commission : MM. Brunet, Dabas et Belin-De Launay.)

L'Étincelle, nos des 1, 8 et 15 février 1866.

Le Mouvement médical, nos des 4, 11 et 18 février 1866.

Journal de l'Instruction publique, 1866, n° 7.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 1, 2 et 3, 1866.

Circulaire par laquelle M. le comte d'Héricourt fait la demande de divers documents relatifs à la publication de l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.*

La centième heure de la lune; système d'observations météorologiques pour la prévision des temps, par l'abbé Vaullet, directeur de l'hôpital d'Annecy.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, nos 5, 6, 7 et 8; 1865.

L'Esprit français, romances et chansons pour tous. — *L'Encyclique et l'Épiscopat français*, satire; suivie de *la Franc-Maçonnerie* et de *l'Allocution papale*, satire; par J. Cathérineau.

Revue artistique et littéraire, 1er février 1866.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, t. XIX, séance du 16 décembre 1865.

Bulletin de l'union des poëtes, décembre 1865.

Principes raisonnés ou théorie (partie des maîtres) pour l'enseignement de la lecture, par J.-B. Mathieu.

Autographes, manuscrits, documents historiques de la librairie Gabriel Charavay, à Paris.

L'Ami des Champs, février 1866.

Journal d'éducation, février 1866.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, novembre et décembre 1865.

Congrès archéologique international organisé par l'Académie d'Archéologie de Belgique, de concert avec la Société française d'Archéologie — Ouverture à Anvers, le 12 août 1866.

Étaient présents :

MM. Costes, Leo Drouyn, J. Duboul, Aug. Petit-Lafitte, Hipp. Minier, Baudrimont, V. Raulin, R. Dezeimeris, E. Dégranges, Lefranc, G. Lespiault, Paul Dupuy, L. Micé, Cirot de La Ville, de Lacolonge, Roux Valat, Gustave Lespinasse, Blatairou, Belin-De Launay.

SÉANCE DU 8 MARS.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu et adopté.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre imprimée, par laquelle le Secrétaire général de la Société protectrice des Animaux annonce que la Société tiendra à Paris, le 21 mai, lundi de la Pentecôte, à deux heures, une séance solennelle et publique pour la distribution de ses récompenses, et demande, dans le cas où la Compagnie aurait des candidats à proposer, que les pièces justificatives soient adressées, avant le 15 avril, au Secrétariat de la Société.

M. Fertiault, membre correspondant, fait hommage à la Compagnie d'un opuscule intitulé : *Bertille, légende bourguignonne*.

Une lettre de remercîment lui sera adressée.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. le Maire de Bordeaux invite MM. les Académiciens à assister à l'essai d'éclairage qui doit avoir lieu, ce soir même à huit heures, dans la salle des Concerts du Grand-Théâtre.

M. Mégret, par une lettre adressée à M. le Président, exprime son regret de ne pouvoir accepter les fonctions de Secrétaire adjoint, et expose les motifs qui lui défendent de promettre la condition la plus essentielle de ces fonctions, l'assiduité.

L'Académie décide qu'il sera prochainement pourvu au remplacement de l'honorable membre dans le secrétariat.

L'ordre du jour appelle la réponse de M. Paul Dupuy, à la Note de M. Raulin, contre quelques passages du discours de réception qu'il a prononcé dans la séance publique du 8 juin 1865, et qui a été imprimé dans le fascicule du 2e trimestre.

L'Académie, après avoir entendu cette réponse, une courte réplique de M. Raulin, les adhésions formelles de MM. Baudrimont et Lespinasse à sa protestation au nom des sciences naturelles, et les observations présentées par MM. Dégranges et Dabas, qui pensent que l'honorable membre s'est mépris sur les intentions de M. Dupuy, et sur la portée des passages contre lesquels il s'élève, mais croient devoir, par respect pour le droit de discussion et pour une susceptibilité honorable en elle-même, appuyer sa demande de l'insertion de sa Note dans les *Actes,* ordonne l'impression dans les *Actes,* et à la fin du volume qui contiendra le discours de M. Dupuy : 1° de la Note de M. Raulin, d'après la rédaction définitive qu'il en a faite, en tenant compte des objections dont elle avait été l'objet; 2° de la réponse de M. Paul Dupuy; 3° de la réplique succincte de M. Raulin.

M. Dabas, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. Lefranc et Lespinasse, lit un Rapport sur la candidature de M. Lespinasse, premier avocat-général à la Cour impériale de Pau, aspirant au titre de Membre correspondant.

L'honorable Rapporteur précise, dans les termes suivants, les titres sérieux du candidat aux suffrages de la Compagnie :

« M. Lespinasse ne se recommande pas seulement par l'éminente position qu'il occupe, depuis de longues années, au Parquet de la Cour Impériale de Pau : il sait penser, il sait écrire, et les quelques écrits qui sont émanés de sa plume attestent une culture littéraire complète, savoir historique, pensée philosophique, goût pur, style correct et élégant, unis aux doctrines morales les plus saines et aux sentiments les plus élevés.

» Tout en s'excusant sur les devoirs de sa profession de n'avoir

pas à vous offrir, pour justifier sa candidature, quelque travail sérieux et utile aux lettres, qu'il aurait voulu composer à loisir, il vous a envoyé quatre discours prononcés en audience solennelle de rentrée, qui portent tous le cachet de son talent, et dont trois sont d'intéressantes Études *sur les Parlements de France, sur le Progrès par la charité* unie à la justice, et *sur les Bohémiens du pays basque.*

» Analyser ces divers discours me serait impossible. Permettez-moi de me borner à vous dire quelques mots du dernier, dont le sujet est si piquant, et à vous en lire quelques passages, propres à vous révéler le style et les sentiments de l'auteur.

» Voici d'abord de quelle manière il l'annonce :

« Abandonnant à ceux qui sont nos guides et nos maîtres des » sujets qui semblent être leur domaine privilégié, je désirerais » soumettre à votre expérience quelques réflexions sur un problème » qui intéresse à la fois la justice distributive, la sûreté publique » et l'humanité. Je veux parler de la condition des Bohémiens dans » ce ressort, des mesures prises jusqu'à ce jour pour défendre la » société de leurs atteintes et des efforts qui pourraient être tentés » encore pour les placer enfin sous l'empire de la commune loi.

» Combien leur condition est déplorable, il n'est personne parmi » nous qui l'ignore. Des malheureux errant loin des lieux habités. » sans vêtements, sans abri, sans pain; traînant après eux des » femmes couvertes de haillons, flétries par le vice et la misère; » des enfants à demi-nus, exténués par toutes sortes de privations » et de souffrances. Quand la faim les oblige de se rapprocher des » hommes, ils ne rencontrent partout que le mépris, l'effroi ou la » haine; s'ils reçoivent le pain de l'aumône, c'est une rançon arra- » chée à la peur, plutôt qu'un témoignage de sympathie ou de » pitié; tristes esclaves des instincts les plus grossiers, jamais une » pensée qui dépasse le monde matériel ne traversa leur intelli- » gence; jamais le sentiment du bien et du beau ne remua leur » cœur; l'âme semble n'exister en eux que pour ajouter une force » nouvelle à l'impulsion des sens. Est-il possible d'imaginer une » plus profonde misère? Ne s'estimerait-on pas heureux de pouvoir » apporter un remède à cette situation douloureuse?

» Relever de leur déchéance ces inconnus qui sont nos frères; » affranchir les populations indigènes de leur effroi; bannir de leur

» cœur ce mépris, cette haine de l'homme qui portent toujours des
» fruits amers, n'est-ce pas un noble but? Le contempler avec
» amour, méditer sur les moyens de l'atteindre, est-ce pour des
» magistrats dissiper le temps qui appartient à leurs devoirs? »

» Après ce préambule, l'auteur examine si ces proscrits de la civilisation sont, comme les sorciers et les cagots, victimes d'un préjugé aveugle, et il n'a pas de peine à prouver, par leur état moral, qu'ils sont l'objet d'une répulsion trop justifiée. Abordant ensuite leur histoire, à l'aide des documents les plus autorisés, il les suit de siècle en siècle à travers les divers pays, depuis leur antique et obscure origine, jusqu'à la Révolution française et jusqu'à nos jours. De leur invasion dans les provinces basques, voici ce qu'il nous apprend :

« C'est surtout au pied des Pyrénées que la répulsion dont ils
» étaient l'objet se montra inexorable. Réputés ennemis publics, on
» ne se départit jamais à leur égard d'une sorte de droit de la
» guerre. La coutume de Navarre leur défendait l'entrée du royau-
» me (Titre 28, art. 62). Les habitants devaient se réunir au son
» du tocsin pour les arrêter, et la capture de chacun de ces mal-
» heureux donnait droit à une récompense. Quant aux femmes et
» aux enfants, on les « harcellerait si bien, disait le rédacteur d'un
» règlement de 1708, qu'ils finiraient par ne plus reparaître. »
» L'exil, l'emprisonnement, les peines infamantes, tout fut mis en
» œuvre pour délivrer le pays de ces hôtes détestés. On les déféra
» à la juridiction redoutée des prévôts ; on les livra à la fureur de
» la multitude en permettant de tirer sur eux en cas de résistance
» Ces mesures de colère, indistinctement appliquées pour le
» seul crime d'être bohémien, ne sauraient être trop énergiquement
» réprouvées ; mais restreintes aux vrais coupables, elles n'auraient
» été pour la société que l'exercice du droit de se défendre.
» Il ne s'agissait pas en effet, comme pour les cagots, de maladies
» occultes et de contagion imaginaire. Des bandes armées infes-
» taient les chemins, pénétraient dans les villages et répandaient
» partout la dévastation, le meurtre et l'effroi. Durant près de deux
» siècles (de 1538 à 1730), chaque nouvelle délibération des états
» de Navarre, chaque *provision royale* publiée dans les provinces
» basques retracent avec une émotion qui ne saurait être feinte le
» navrant tableau des crimes qui les avaient provoquées. »

» Il les y retrouve après la Révolution française, marque les différentes explosions de leur brigandage sous le Consulat, à la fin du premier Empire, pendant la Révolution d'Espagne en 1823, pendant la commotion de 1848, enfin durant les dernières années 1859 et 1860. Il mentionne les diverses mesures répressives dont on a usé envers eux, la détention, l'armement des paysans, l'expulsion partielle, l'internement. Après avoir constaté l'inutilité de toutes ces mesures, il conclut :

« Il ne faut pas espérer qu'à force de rigueurs on éloignera ces » hôtes dangereux. La plante parasite ne s'attache pas plus inti- » mement au tronc qu'elle épuise, malgré la serpe de l'émondeur.

» Des liens nombreux les retiennent sur le sol qui les a vus naître.

» Indépendamment de l'habitude toute puissante sur des esprits » sans culture et de l'usage exclusif d'une langue que les seuls » érudits connaissent hors de ces montagnes, ils trouvent autour » d'eux un pays semé de collines, couvert de bois, de landes, de » bruyères, rarement percé de routes praticables; des habitations » isolées où leurs enfants reçoivent toujours, de la prudence ou de » la peur, un favorable accueil; des cabanes désertes où ils se re- » joignent et se reposent, durant le jour, de leurs courses nocturnes; » enfin, tout près d'eux, une frontière ouverte qui peut, en quelques » heures, les mettre à l'abri de toutes les investigations. Est-il » étonnant qu'ils consentent si difficilement à s'en éloigner ?

» Que nous reste-t-il donc à faire, puisqu'il faut nous résigner » à les souffrir ? Une seule chose qui n'a pas encore été, ce me sem- » ble, résolument essayée : les moraliser, les instruire ; de ces » sauvages faire des hommes.

» L'œuvre est difficile, je le sais; et loin de dissimuler la profon- » deur du mal, je voudrais le peindre des couleurs les plus vraies, » afin d'exciter plus vivement la pitié de ceux qu'un intérêt d'huma- » nité ne laisse jamais indifférents, selon la belle pensée du poète :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto.

» Au fond d'un ravin couvert par des arbres séculaires, l'œil » distingue à peine une masure, abandonnée par quelque émigrant » malheureux; par la porte entr'ouverte s'échappent des miasmes » fétides qui trahissent la tanière d'une bête fauve ou un gîte de

» bohémiens. Sur la terre nue, détrempée par la pluie qui tombe
» de la toiture disjointe, des êtres humains sont étendus ou accroupis, dans l'attitude de l'indolence ou de la stupidité. Au milieu
» d'eux, un vase de métal, sans forme et sans nom, contient les
» apprêts d'un sordide repas; des débris de viandes corrompues,
» de légumes, de branchages à-demi consumés jonchent le sol. On
» attend le retour des femmes et des enfants les plus agiles, qui
» sont allés recueillir au loin le tribut de la mendicité, des prédictions complaisantes, des danses lascives, et trop souvent du vol
» et de la prostitution. La faim assouvie, la nuit venue, c'est le
» moment pour les jeunes et les forts de commencer leurs courses
» aventureuses.

» Quelques-uns ne reviendront pas, car les acteurs de ces rencontres fortuites changent incessamment. Enfin, après quelques
» jours, ce qui reste de la troupe, cédant à son instinct, s'éloigne
» de cet abri devenu immonde, pour aller chercher une autre retraite.

» Ces bohémiens de notre temps sont bien les mêmes que ceux
» dont les récits des voyageurs d'un autre âge nous ont laissé le
» portrait: « détestant le travail, mendiants et voleurs dépourvus
» de tout sentiment de pudeur et d'honnêteté. »

» L'auteur les montre ensuite exerçant quelques menus métiers, pour faire illusion à des observateurs superficiels, se parant même quelquefois du prestige de la propriété foncière, mais au fond ignorant la propriété du sol aussi bien que la propriété mobilière et le travail, n'ayant pas même l'idée de la famille, le respect de la vieillesse, le culte des tombeaux, comme sans croyance, sans Dieu et sans morale.

Malgré les vices en apparence incurables de ces natures sauvages, il ne croit pas qu'il faille désespérer de les amener à la civilisation :

« La dégradation de ces malheureux a donc atteint la dernière
» limite où elle puisse descendre.

» Ranimer en eux la conscience éteinte, leur inspirer le goût du
» travail et d'une vie régulière, est-ce une œuvre possible?

» On nous a dit spirituellement, en rappelant un trait amer du
» plus doux des poètes : Vous mettriez plutôt des renards sous le
» joug [1]. Nous sourions volontiers, mais nous ne perdons pas

[1] Atque idem jungat vulpes et mulceat hircos. (Virgile, églogue 3e.)

» courage; n'avons-nous pas d'ailleurs des précédents pleins
» d'espérances?

A Ciboure, à Saint-Jean-de-Luz, quarante familles de bohémiens
» ne se distinguent plus du reste de la population; elles ont trouvé
» le genre de vie qui répugne le moins à leur instinct. La pêche et
» la navigation leur offre l'image de la solitude, de l'indépendance,
» d'une existence aventureuse, de longues heures d'indolence
» après les plus rudes travaux; peut-être aussi une réminiscence
» confuse de leur première patrie.

» Dans le midi de l'Espagne, près de l'élégante Séville, leurs
» habitudes, s'il faut en croire un narrateur contemporain ([1]), se
» sont modifiées jusqu'à offrir le plus étonnant contraste avec les
» traits que nous venons d'esquisser.

» Le même voyageur a vu, en Russie, une femme zingane qui
» portait un grand nom, possédait de vastes domaines, et faisait
» de ses richesses le plus noble usage.

» Sans rêver pour nos bohémiens de si hautes destinées, con-
» tentons-nous d'indiquer ce qui nous paraît désirable et possible. »

» Et arrivant alors aux moyens qu'il croit les plus propres à faciliter de salutaires résultats, il indique, après l'adoucissement heureusement accompli de la répression pénale, les sociétés de patronage, les refuges pour l'enfance, les colonies agricoles, l'éducation, enfin les efforts combinés de l'assistance publique et de la charité privée.

» Vous connaissez maintenant, Messieurs, la manière d'écrire et les sentiments généreux de l'auteur. Votre Commission espère que vous ratifierez son désir unanime de le voir admis dans le sein de votre Compagnie à titre de Membre correspondant. »

Cette proposition est renvoyée à l'examen préalable du Conseil.

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie M. Dabas du vif et constant intérêt excité par ce Rapport.

([1]) M. Borrow, *Essai sur les gypsies d'Espagne*. C'est un sujet d'étude sur lequel nous nous proposons de revenir un jour, si les documents que nous espérons ne nous font pas défaut.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Schriftfn der Königlichen physikalisch-ökonomischen gesellschaft zu Könisberg. Fünfter Jahrgang, 1864. (M. Raulin rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Nouveau Dictionnaire d'histoire et de géographie anciennes et modernes. — Prospectus.

Le Mouvement médical, nos 8 et 9, 1866.

La Liberté, 2 mars 1866.

M. C. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, demande un aperçu des travaux les plus importants de l'Académie pendant les années 1865-1866.

Bertille, légende bourguignonne, par F. Fertiault. — Hommage de l'auteur.

Le Cabinet historique, janvier 1866.

Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. VIII, 2e cahier.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, janvier 1866.

Archives de l'agriculture du nord de la France, n° 6, décembre 1865.

Revue artistique et littéraire, 5 février 1866.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, n° 4, 1865.

The celebrated theory of parallels; — *Demonstration of the celebrated theorem*; by Matthew Ryan, of county Tipperary, Ireland.

L'Ami des Champs, mars 1866.

Revue de Gascogne, février 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, décembre 1865.

Journal d'éducation, mars 1866.

Revue des Sociétés savantes des départements, tom. II, novembre-décembre 1865.

Étaient présents :

MM. Lefranc, G. Brunet, J. Duboul, Charles Sédail, Charles Des Moulins, V. Raulin, Abria, G. Lespiault, Aug. Petit-Lafitte, Costes,

Paul Dupuy, Roux, E. Dégranges, Valat, R. Dezeimeris, Cirot de La Ville, Belin-de Launay, Hip. Minier, Dabas, Leo Drouyn, L. Micé, W. Manès, Baudrimont.

SÉANCE DU 22 MARS.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

M. F. d'Olincourt, ingénieur-architecte, membre de la Société des gens de lettres de Paris, et de plusieurs Académies de France, de Belgique, d'Italie, etc., annonce, par une lettre écrite à M. le Président, un *Voyage autour du monde* qui se prépare dans le port d'Anvers, sous la protection du gouvernement belge, et qui *est,* dit-il, *de nature à faciliter les recherches scientifiques, les études littéraires, les inspirations artistiques, et les relations commerciales sur tous les points du globe.* Il signale aussi l'utilité que ce voyage de circumnavigation pourrait avoir pour quelques membres de la Compagnie, au point de vue de leurs travaux scientifiques, littéraires ou artistiques.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un Secrétaire adjoint, en remplacement de M. Mégret, non acceptant. On passe au scrutin, et M. Micé, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé Secrétaire.

La candidature de M. Lespinasse, aspirant au titre de Membre correspondant, est ensuite proposée au vote de l'Académie.

L'honorable candidat est élu et proclamé membre correspondant.

M. de Gères donne lecture d'un recueil de *Pensées*, qui captivent l'attention et l'intérêt de la Compagnie par un heureux mélange d'élévation, de grâce et de finesse, et où le charme de l'imagination et la vivacité du sentiment n'ôtent rien à la justesse des aperçus ni à l'exactitude de la raison.

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie M. de Gères du sérieux attrait de cette communication.

M. Brunet fait un Rapport verbal sur deux ouvrages qui ont été renvoyés à son examen.

Il s'agit d'abord d'une Notice de M. Bouillet, conservateur du Musée de Clermont, sur les émissions locales de papier-monnaie en Auvergne en 1791 et années suivantes.

A ces époques de trouble et d'inquiétude, le numéraire avait complétement disparu; la monnaie de cuivre elle-même faisait défaut. Les assignats, quoique subdivisés en de bien faibles coupures, étaient hors d'état de répondre aux besoins du commerce de petit détail; les municipalités créaient des *bons de confiance* de 10, de 5, de 4, de 3 et de 2 sous. Ce papier-monnaie eut cours forcé; son exécution est des plus grossières. Quoiqu'il ait été émis en fortes quantités, il est aujourd'hui devenu très rare; les collectionneurs se plaisent à réunir ces frêles monuments historiques. La Notice de M. Bouillet donne des détails curieux et neufs sur cet épisode presque inconnu.

Les *Mémoires de la Société de l'Eure* forment un gros volume où se trouvent d'abord des discours prononcés à des Comices agricoles. Vient ensuite un travail curieux sur l'histoire de la révolution dans le département de l'Eure. On y lit des faits dignes d'attention. Le combat livré près de Verneuil, le 16 juillet 1793, est raconté d'après des documents historiques. Cette rencontre entre les fédéralistes, qui s'étaient armés à la voix des Girondins, et quelques

troupes envoyées en hâte à leur rencontre par la Convention, eut des conséquences graves, et elle présente toutefois la singulière circonstance d'une bataille où il n'y eut pas un homme tué, peut-être pas un seul blessé. Nous trouvons ensuite l'exposé des jugements rendus à Évreux par le tribunal révolutionnaire. Les deux premiers condamnés envoyés à l'échafaud, pour des propos échappés à l'état d'ivresse, furent un garçon meunier et un mendiant.

Un Mémoire fort étendu sur l'état des campagnes au moyen âge, dans les localités qui forment le département de l'Eure, présente les résultats de très patientes recherches faites dans les archives; une multitude de faits sont indiqués; mais ce travail n'est point, par sa nature, susceptible d'être analysé.

M. le Président remercie M. Brunet du curieux intérêt de ce Rapport.

On passe ensuite (1) à la question des séances publiques.

« M. Raulin est d'avis de la renvoyer après la discussion d'un nouveau Règlement.

» M. Valat trouve que le moment serait venu de revenir sur ce sujet.

» M. Lespiault s'est opposé, avec plusieurs autres membres, à l'adoption du projet de Règlement, parce que les améliorations proposées n'étaient pas suffisamment radicales. Il préfère le *statu quo* avec l'adoption d'une simple modification.

» *M. Petit-Lafitte :* Le nouveau projet a été complétement abandonné. Il faudrait un ensemble de statuts nouveaux avec un caractère beaucoup plus précis.

» *M. Baudrimont :* Le règlement nouveau, vu la discussion qu'il entraînerait inévitablement, et la sanction ministérielle qui lui serait nécessaire, ne pourrait être en vigueur avant

(1) Ce qui suit, entre guillemets, est textuellement extrait du procès-verbal rédigé par M. Paul Dupuy, secrétaire.

un an. Il vaut mieux s'en tenir simplement à l'ordre du jour. D'ailleurs, ces séances peuvent avoir une utilité très grande pour le public.

» M. Blatairou propose le renvoi de la question à la séance prochaine.

» M. Baudrimont répond que l'heure n'est pas trop avancée, et insiste sur les effets avantageux de l'adoption des séances publiques. Il faudrait d'ailleurs donner aux étrangers l'autorisation de venir lire des travaux devant l'Académie, et accorder au Président un pouvoir discrétionnaire étendu.

» M. Raulin demande une séance publique par mois.

» M. Valat croit qu'il y a des difficultés d'exécution. Il y aurait à déterminer le caractère propre des lectures. Peut-être serait-il mieux que toutes les séances fussent publiques.

» M. Petit-Lafitte propose de nommer une Commission qui formulerait les bases d'un projet.

» *M. de Lacolonge :* D'après l'ordre du jour, il s'agit seulement d'indiquer les époques où les séances publiques auront lieu. Les autres questions de détail viendront plus tard.

» *M. Lespiault :* Il est essentiel de savoir quel sera le caractère des séances; si elles auront un ordre du jour déterminé d'avance, ou s'il n'y aura point d'ordre du jour. M. Lespiault se prononce pour la première alternative.

» M. le Président rappelle l'observation présentée par M. de Lacolonge. Il lui paraît qu'on sort de l'ordre du jour.

» M. Dabas reprend la proposition de M. Petit-Lafitte, et dit que l'Académie n'est pas en nombre suffisant pour décider une question aussi importante.

» *M. Leo Drouyn :* Il y a ici quatre points de vue distincts : votera-t-on pour la négative? Acceptera-t-on le principe de la publicité pour toutes les séances? L'ordre du jour sera-t-il déterminé d'avance? L'ordre du jour ne sera-t-il point déter-

miné d'avance? Il est essentiel de s'entendre sur le caractère même des séances publiques.

» M. Blatairou appuie les observations de M. Leo Drouyn.

» M. le Président nomme une Commission qui doit préparer un projet sur la question des séances publiques. Elle est composée de MM. Baudrimont, Leo-Drouyn, Lespiault, de Lacolonge, Dabas, Raulin. »

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Journal des savants, février 1866. (M. Duboul rapporteur.)

Les ouvrages suivants sont adressés par l'Université royale de Norwége, à Christiania (M. Baudrimont rapporteur) :

Det Kongelige norfte Frederiks universitets Aarsberetning, for aaret. 1863.

Index scholarum in universitate regia Fredericiana, centesimo quarto eius semestri anno 1865 ab A. D. XVII, Kalendas februarias habendarum.

Idem, centesimo quinto eius semestri anno 1865, ab augusto mense ineunte habendarum.

Om De i norge fore Kommende fossile dyrelevninger fra quartærperioden, et bidrag til vor faunas historie, af Dr Phil. et Med. Michael Sars.

Norges ferskvands Krebsdyr forst afsnit branchiopoda i cladocera ctenopoda, af Georg Ossian Sars.

Generalberetning fra gaustad sindssyge asyl, for aaret 1864.

Norges officielle statistik, udgiven i aaret 1863, no 4. — *Idem*, no 4, 1864. — *Idem*, no 5, 1864. — *Idem*, no 5, 1865.

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'art ancien. — *Photographies des collections célèbres*, par Franck. — Prospectus.

Extrait du Catalogue général des ouvrages contenus dans la librairie Jacques Lecoffre et Ce, à Paris.

Le Mouvement médical, nos des 11 et 18 mars 1866; deux exemplaires de chacun.

L'Étincelle, 8 mars 1866.

La Liberté, 15 mars 1866.

Le Bibliophile français, no 5, 15 mars 1866; deux exemplaires.

Voyage de circumnavigation; voyage autour du monde du navire le Léopold Cateaux. — Prospectus.

Archives de l'agriculture du nord de la France, janvier 1866.

Revue artistique et littéraire, 18 mars 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, no 11, 17 mars 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, février 1866.

Cours familier de littérature, 119e et 120e entretiens, novembre et décembre 1865.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 2e série, 8e volume, 18e volume de la collection.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. III, janvier 1866.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janvier 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, De Lacolonge, J. Duboul, Charles Sédail, Abria, J. Villiet, G. Brunet, Leo Drouyn, R. Dezeimeris, Valat, Costes, Saugeon, Paul Dupuy, J. de Gères, V. Raulin, Aug. Petit-Lafitte, Roux, Baudrimont, Belin-de Launay, Dabas, Gustave Lespinasse, Blatairou, Hip. Minier, G. Lespiault, L. Micé.

SÉANCE DU 5 AVRIL.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

M. Philippe Tamizey de Laroque, membre correspondant, envoie un recueil manuscrit de lettres inédites de Guillaume Du Vair, garde des sceaux de Louis XIII, et en demande l'impression dans les *Actes*.

M. Belin est chargé de faire un Rapport sur cet envoi et sur cette demande.

M. le Président, appliquant, pour la seconde fois, la décision prise par l'Académie dans sa séance du 26 janvier 1865, nomme une Commission chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux envoyés par des artistes bordelais à l'Exposition annuelle organisée par la *Société des Amis des Arts*.

Cette Commission est composée de MM. Leo Drouyn, de Gères et Villiet.

L'ordre du jour appelle le Rapport de M. Roux sur la *Biographie de Claude Groulart, Premier Président du Parlement de Normandie, de 1585 à 1607,* par M. Sorbier, Premier Président de la Cour impériale d'Agen, membre correspondant.

Le Rapporteur s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Le souvenir de ses vieux Parlements est, pour la France, un de



Extrait du Catalogue général des ouvrages contenus dans la librairie Jacques Lecoffre et Cie, à Paris.

Le Mouvement médical, nos des 11 et 18 mars 1866; deux exemplaires [illegible].

L'Hirondelle, 8 mars 1866.

La Liberté, 15 mars 1866.

Le Bibliophile français, no 5, 15 mars 1866; deux exemplaires.

Voyage de circumnavigation; voyage autour du monde [illegible] Léopold Colmeux. — Prospectus.

Archives de l'agriculture du nord de la France, janvier 1866.

Revue artistique et littéraire, 18 mars 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, no 11, 17 mars 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, février 1866.

Cours familier de littérature, 119e et 120e entretiens, novembre et décembre 1865.

Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 2e série, 8e volume, 18e volume de la collection.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. III, [illegible] [illegible] 1866.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janvier 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, De Lacolonge, J. Duboul, Charles Sédail, Alexis [illegible] Villiet, G. Brunet, Léo Drouyn, R. Dezeimeris, Valat, Costes, [illegible] Paul Dupuy, J. de Gères, V. Raulin, Aug. Petit-Lafitte, Roux, [illegible] mont, Belin-de Launay, Dabas, Gustave Lespinasse, Blatairou, [illegible] Minier, G. Lespiault, L. Micé.

SÉANCE DU 5 AVRIL.

Présidence de M. LEFRANC.

---

rocès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

Philippe Tamizey de Laroque, membre correspondant, un recueil manuscrit de lettres inédites de Guillaume ir, garde des sceaux de Louis XIII, et en demande ession dans les *Actes*.

Belin est chargé de faire un Rapport sur cet envoi et ette demande.

le Président, appliquant, pour la seconde fois, la décision par l'Académie dans sa séance du 26 janvier 1865, me une Commission chargée de rendre compte à l'Aca- ie des tableaux envoyés par des artistes bordelais à position annuelle organisée par la *Société des Amis des ts*.

Cette Commission est composée de MM. Leo Drouyn, de res et Villiet.

L'ordre du jour appelle le Rapport de M. Roux sur la *iographie de Claude Groulart, Premier Président du Parlement de Normandie, de 1585 à 1607*, par M. Sorbier, Premier Président de la Cour impériale d'Agen, membre correspondant.

Le Rapporteur s'exprime ainsi :

« Mes

ux Parlements est, pour la France, un de

ses patrimoines d'honneur, toutes les fois qu'elle veut s'enorgueillir de quelque autre gloire que de celle des armes. C'est un de ses titres à l'estime et à l'admiration des autres peuples, que ces augustes sénats de judicature qui substituèrent les premiers, à la justice arbitraire et vexatoire des barons, une justice constante, régulière, uniforme, atteignant tous les délits et courbant toutes les têtes. On les avait vus de bonne heure opposer à toutes les tyrannies, à tous les désordres, l'impartialité et l'indépendance de la justice, et l'invincible majesté des lois. Déjà, pendant les troubles des règnes de Charles VI et de Charles VII, sous le règne impérieux de Louis XI, les magistrats s'étaient signalés par des actes et des paroles d'une probité héroïque. On avait entendu Jean de Lavaquerie, rapportant à ce dernier roi plusieurs édits contraires aux droits nationaux, lui dire : « Sire, nous venons vous remettre nos charges » et souffrir ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos cons» ciences. » Au XVIe siècle, on vit la magistrature unir la plus savante urbanité, le plus docte enjouement au culte intrépide des vertus héréditaires, à l'opiniâtre observance des lois et bonnes coutumes du pays. Quand les orages politiques grossirent, la magistrature, déployant toute son énergie, protégea la liberté contre la licence, le trône contre les seigneurs, et la religion contre les fanatiques. Il y a là des familles qui troublent et déconcertent l'admiration elle-même, tant on se trouve embarrassé de choisir entre tous ces aïeuls, ces pères, ces fils qui se transmettent, de l'un à l'autre, l'éloquence, le courage et la religion du devoir. C'est le temps des Séguier, des Molé, des de Thou. C'est le temps où le conseiller Duchâtel, entendant le chancelier Poyer dire à son maître qu'un monarque peut, selon son bon plaisir, surcharger le peuple d'impôts, l'interrompait par cette noble remontrance: « Portez ces tyranniques maximes aux Caligulas et aux Nérons, » et, si vous ne vous respectez vous-même, respectez le roi, ami » des hommes, et qui sait que le premier de ses devoirs est de » consacrer les droits de ses sujets. » C'est le temps où Achille de Harlay brave en ces mots le duc de Guise et les ligueurs : « Mon » âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi, mon corps est entre » les mains des méchants. » Héroïque et naïve éloquence, braves

paroles, du genre de celles que Montaigne préfère aux plus beaux discours!

» Cette grandeur de caractère n'est pas le seul titre de ces hommes au respect de la postérité : la gloire de leurs vertus a fait tort à la renommée de leurs talents, et l'on n'a point dit assez quelle part ils ont eue à la littérature du XVIe siècle. Les lettres trouvent alors dans les Parlements des sanctuaires libres et indépendants. Il y a plus : formés de bonne heure, en rendant la justice, à l'esprit de régularité et de pénétration, nos magistrats mettent dans leurs recherches savantes plus de méthode et de clarté que les érudits de profession. Lisez les traités des Brisson et des Pithou, ils n'ont point ce fatras pédantesque et cette luxuriance d'érudition qui est pour la science ce que la chicane est pour la justice. On sent des esprits habitués à démêler et à saisir la vérité. Figurons-nous la vie de ces savants hommes, se délassant de l'étude des lois de Rome dans celle de sa littérature, approfondissant ses jurisconsultes et s'inspirant de ses poètes. Ils semblaient vivre tout entiers dans l'antiquité, dont ils mêlaient la naïve grandeur à la simplicité mâle et franche de la vieille patrie, à l'austère pratique des vertus chrétiennes. Leur esprit oubliait involontairement la France, mais leur conscience et leur cœur s'en souvenaient, quand il fallait préserver le pays des guerres civiles et du joug de l'Espagne.

» Il est, au XVIe siècle, un homme en qui semblent s'être personnifiées ces vertus, cette science, ces goûts littéraires, ces mœurs graves et enjouées, cette mâle et courageuse franchise de nos vieux Parlements; un homme que, de son vivant même, Montaigne et Brantôme placèrent à côté des sages les plus renommés de l'antiquité, sur la vie duquel Étienne Pasquier désirait que tous les chanceliers et gardes des sceaux moulassent leur vie, et que l'historien de Thou compare aux plus grands législateurs et aux plus sublimes philosophes de la Grèce et de Rome.

» C'est le chancelier L'Hôpital. La France salue d'un hommage de vénération et d'amour cette renommée si pure et si nette, cette gloire à la fois modeste et sublime qui a toujours grandi avec la raison publique, et que la postérité garde précieusement comme un trésor national. Nous admirons ce patriotisme éclairé,

cette douce tolérance, vaincue, débordée par la frénésie du temps et la fureur des partis. On vit le grand citoyen, l'intrépide magistrat, cherchant à modérer l'impatience de la Réforme, essayant de fléchir l'opiniâtreté des catholiques, « avant que le sang eût encore » touché le sang, » réclamer à haute voix le principe sacré de la liberté de conscience, graver dans nos lois le mot de *tolérance religieuse;* mot sublime, rayé bientôt, il est vrai, par l'épée de la guerre civile, mais rétabli par une expérience chèrement achetée et par l'avènement paternel de Henri IV. L'histoire le remercie d'avoir rempli avec persévérance sa mission d'ordre et d'humanité, quand le désordre et la haine étaient partout; d'avoir voulu obtenir le progrès et le bien, en épargnant à son pays un cruel noviciat d'anarchie et de malheur. Elle le bénit d'avoir voulu prévenir le glaive par la parole, le champ de bataille par la tribune, et, pour préserver la France de la souillure et des désastres des guerres civiles, de ne s'être laissé décourager par aucun mécompte, rebuter par aucun péril, mais d'avoir employé, avec un infatigable courage et un invincible espoir, tous les moyens d'atteindre un si noble but.

» Et quand l'orage, qu'il a longtemps travaillé à conjurer, éclate enfin dans toute sa violence, entre tant de factions et de sectes diverses, au milieu de tant de cris de colère et de malédiction, il fait encore entendre le langage de la sagesse et de l'humanité. Homme extraordinaire qui eut en lui assez d'énergie pour lutter à la fois contre les violences des deux camps, pour dire leur fait aux plus puissants et aux plus forcenés, pour rester étranger ou plutôt supérieur à tous les partis, et qui, lorsque tous, autour de lui, criaient : *Vive Guise* ou *Coligny!* cria seul : *Vive la France!*

» L'histoire du chancelier L'Hôpital nous offre un des plus frappants tableaux d'impartialité et de modération, au milieu de tant d'agitations, de désordres et de convulsions. C'est un grand et noble spectacle, et qui défend de désespérer jamais des destinées et de la raison du pays, que ce calme de la sagesse, que cette charité et cette clairvoyance du patriotisme, en présence de tant de délire, de fureurs et de sanglantes dissensions. Si les efforts de L'Hôpital pour faire la part à toutes les factions, pour indiquer à chacune les limites qu'elle ne devait pas franchir, ont échoué

contre la fatalité des temps et le délire des hommes, s'il n'a pas réussi à faire tout le bien qu'il voulait, il n'en mérite pas moins de gloire et de reconnaissance pour avoir si constamment aspiré à réaliser, avant l'effusion du sang, ces grandes idées de conciliation, de liberté de conscience, d'unité nationale, qui ont fini par triompher au terme de la lutte, et qui ont été mises en pratique par Henri IV. C'est une belle tâche que celle qu'il avait entreprise, de faire prévaloir les grands principes d'ordre, de justice et de tolérance, en dispensant son siècle de ce fatal tribut que les révolutions, même les plus légitimes, ont presque toutes payé d'abord au génie du mal, de la haine et de la vengeance.

» Autour de cet homme, en qui se trouvèrent réunies toutes les vertus, toute la science, toute l'énergie intellectuelle et morale de cette époque d'érudition et de grands caractères, autour de ce magistrat lettré qui eut toutes les qualités de son siècle et n'eut aucun de ses défauts, se groupaient d'illustres et de savants amis. Ils sont faciles à reconnaître. C'étaient des intelligences élevées, des âmes choisies, sœurs de la sienne. C'étaient quelques magistrats, comme lui doctes et simples, fidèles soutiens des droits du trône et des libertés du royaume, organes et soldats des lois, juges intrépides, littérateurs d'un esprit libre et généreux.

» Au premier rang de ces courageux athlètes, de ces dignes alliés de L'Hôpital, qui le secondent et le continuent si bien dans ce rôle de médiateur pacifique et d'organe de la concorde qu'il garda toujours pendant les troubles, M. Sorbier place avec justice le président Claude Groulart, et le venge de l'injuste oubli où il est tombé.

« Il est, dit-il, un autre magistrat que recommandèrent alors un
» rare dévouement à ses devoirs, une vaste érudition, des services
» signalés rendus au pays, et la familiarité dont l'honora le souve-
» rain le plus français qui ait régné sur la France. Qui le croirait
» cependant? Il est presque ignoré. La renommée a ses caprices
» et son ingratitude. Le mot de Lipse est toujours vrai : *Quidam*
» *merentur famam, quidam habent.* Ainsi s'explique l'indifférence
» oublieuse avec laquelle a été traité Claude Groulart, Premier
» Président du Parlement de Rouen. N'est-il pas juste de retirer

» des morts vulgaires un personnage si éminent; de refaire les
» funérailles d'un magistrat dont la vie résume tout ce que les
» devoirs du juge et du citoyen ont de plus sérieux et de plus
» élevé? »

» M. Sorbier accomplit avec âme et talent le pieux devoir qu'il s'est imposé, cette patriotique exhumation d'une des gloires les plus pures de nos fastes parlementaires. Chez Claude Groulart aussi il signale cette élévation d'intelligence, cette fermeté de caractère, cette suite invariable de pensées et de desseins qui révèle une de ces âmes fortement trempées pour lesquelles Horace a écrit le beau vers :

Justum et tenacem propositi virum.

Lui aussi il fut le représentant de l'ordre quand il n'y avait autour de lui que désordre, de la morale au sein d'une cour corrompue, du désintéressement au milieu des scandales de l'ambition et de la cupidité, de la tolérance dans le conflit des sectes acharnées. Comme L'Hôpital, sans autre intérêt que celui du droit, n'étant ni huguenot, ni persécuté, il défendit la liberté religieuse, et voulut en faire une maxime d'État; il fut le religieux observateur des lois, le gardien sévère de la justice, à l'encontre des chefs de parti.

» Telle est la grave et noble physionomie que M. Sorbier montre sous un aspect nouveau, et dont il dessine et fait ressortir les traits, jusqu'ici trop effacés, avec une expressive et sympathique fidélité. On sent, à la lecture de l'intéressante Notice qu'il nous envoie, que M. Sorbier est un de ceux qui perpétuent le mieux en France les traditions des L'Hôpital, des Monthulon, des Molé, des de Thou, et qu'il appartient d'esprit et de cœur à cette grande famille de magistrats intègres et lettrés qui a tant honoré la France. Il en parle avec sentiment, et avec l'énergie de pensée et d'expression qu'il rapporte de son commerce habituel avec de tels devanciers.
« On eût dit que ces âmes d'élite, ces têtes puissantes étaient
» envoyées par Dieu même, dans ces années de tourmente sociale,
» pour en expier les fureurs, et pour montrer, selon l'expression
» d'Estienne Pasquier, combien est grand l'effort de la justice
» quand elle est exercée par de braves sujets. »

» Il débute par, un tableau général, par une vigoureuse esquisse de ce XVI° siècle, si original, si puissamment singulier, dans l'histoire de la pensée et des sociétés humaines, par l'élan des esprits, par l'immensité des espérances, par l'universalité et l'audace illimitée des tentatives, et au sujet duquel il dit si bien : « L'homme » n'est jamais plus remarquable que lorsqu'il fait un usage même » immodéré de ses forces. » Constatant, dans le renouvellement de toutes les sciences, le remarquable essor que prit la jurisprudence « alliée pour la première fois à la philosophie et à l'histoire, » il aborde la curieuse biographie de Claude Groulart, en le rattachant, par ses premières études, à l'école des grands rénovateurs du Droit. « Il désira étudier le droit, étude qu'il appelait l'*école de la » justice et de la probité.* Il commença son cours sous François » Hotman et Hugues Doneau, à la célèbre Faculté de Bourges, » fondée par Alciat, et il les continua sous Cujas, à Valence, où il » eut pour condisciple de Thou l'historien. Groulart se nourrit » avec avidité de la parole de ces restaurateurs du droit romain, » il s'inspira de leurs conseils et de leurs lumières. Bientôt, au » dire d'un contemporain, on ne le tint plus pour écolier, mais » pour *enseigneur*. Les intelligences s'allument l'une à l'autre » comme des flambeaux.

» La Saint-Barthélemy, le grand crime du XVI° siècle, arrache » tout à coup Groulart à ses études, et rend les écoles désertes, » Il se retire à Genève. Joseph Scaliger, d'une famille d'érudits » qui remua toute la science, y devint son maître et son ami. Là, » Groulart s'ensevelit dans la retraite; mais il ne put se résigner » longtemps à cette vie contemplative. Pour lui, l'âme humaine » n'était pas seulement un œil qui voit la vérité, elle était surtout » une force qui la réalise et la propage. Du fond de sa retraite, il » entend au loin gronder les orages; la France se débat éperdue » dans l'anarchie; Groulart revient à Dieppe pour mettre au » service de sa patrie tout ce qu'il a d'énergie et de dévoue» ment. On ne tarda pas à remarquer cet homme riche de savoir, » d'une rare intrépidité de cœur, et possédant l'esprit de chaque » chose comme s'il n'avait que celui-là. »

» M. Sorbier nous montre en effet Claude Groulart appelé, par

Henri III, au grand Conseil, où il siége avec distinction pendant sept ans, puis nommé, par le même roi, Premier Président du Parlement de Rouen, et concourant d'abord à la rédaction définitive et procédant ensuite à la proclamation de la coutume réformée de Normandie, justement surnommée *la sage*.

» Il le montre rétablissant dans sa force et sa dignité l'antique discipline du Parlement de Rouen, et joignant, dans ses mercuriales, à la gravité du magistrat, la verve d'esprit et de bon sens, la naïveté piquante et les vives images de la langue d'Amyot et de Montaigne.

« Rendons-nous, dit-il aux Chambres assemblées, vénérables » dans le Palais et hors d'icelui; ne permettons pas qu'on méprise » ce qui n'est pas à nous, mais nous est commis en dépôt. Le titre » de magistrat n'est pas un caractère de circonstance ou d'apparat, » que l'on revêt ou dépouille au seuil du temple de la justice avec » les insignes de son autorité; il nous suit partout; magistrature » oblige. N'oublions pas aussi la modestie, cette profonde sapience » d'où procède le silence, qui fait céder à qui sait davantage. Les » épis qui baissent la tête réjouissent le laboureur et prouvent » qu'ils sont fort chargés de grains; de même plus les hommes » sont modestes en leurs discours, visage et contenance, plus ils » témoignent qu'il y a en eux du savoir et de la vertu, et qu'ils ne » ressemblent pas aux petits merciers qui, ayant peu de marchan- » dises en leurs paniers, montrent incontinent tout ce qu'ils ont. »

» On aime la simplicité vigoureuse et sensée, la familiarité spirituelle et passionnée de ce langage.

» Deux pages, remarquables par la fermeté vive de l'expression, retracent la patriotique, mais respectueuse résistance de Groulart aux mesures fiscales de Henri III, qui lui accorde enfin « une » complète victoire, et révoque les édits dont il avait arraché la » sanction au Parlement. »

» Bientôt le malheur des temps entraîne le biographe à la suite de son héros, au milieu des troubles de la guerre civile, et dans la sanglante arène des partis. L'intrépide magistrat y garde le calme et le discernement d'un esprit trop supérieur pour n'être pas modéré, d'un homme d'Etat plus sage que son siècle. En vain

Henri III l'engage-t-il à entrer dans la Ligue, dont il s'était déclaré le chef, dans l'espoir insensé de diriger un mouvement qui devait tout emporter et le trône lui-même.

« Le premier magistrat de la province ne pouvait accepter le » rôle de chef de parti; il tenait à conserver celui de modérateur. » Groulart dit au roi, dont il blâmait la conduite : En fait d'ordre » public et de religion, on ne revient pas d'une fausse démarche; » il y a bien des degrés pour monter au trône, il n'y en a pas » pour en descendre.

» Fidèle au roi, qui, dans le cours de ses humiliations et de ses désastres trop prévus, « met ses dernières espérances en un homme » dont la voix ne l'avait jamais flatté, et dont le dévouement n'avait » rien d'aveugle, ni de servile, » Groulart persiste avec une héroïque abnégation dans le service du prince et des lois, en contemplant avec douleur le déchaînement de toutes les passions et cette féroce réciprocité de violences et d'assassinats établie entre les partis.

» Quand le duc de Guise brave le roi dans son Louvre, le contraint à fuir de Paris, à sanctionner l'émeute qui l'en a chassé, à le nommer lui-même généralissime des armées du royaume, à lui céder de fait tous les attributs de la royauté, en attendant le titre; quand il l'humilie aux États de Blois et l'abreuve de tant d'outrages qu'il arrache au plus timide des hommes une résolution forcenée, celle de l'assassiner, lui et son frère le cardinal de Guise, « de se » défaire par un crime et de se venger en tyran de deux sujets » qu'il devait punir en roi, » quand « le sang des Guise, qui » devait tout apaiser, met tout en révolte, » que « le peuple, ivre de » colère, brise les effigies du roi, » que « la Sorbonne le déclare » déchu de sa couronne, » que « la ligue, triomphante à Rouen, » s'y livre à tous les excès, » et que « le siége de la justice souveraine » est transféré à Caen, » Groulart, imperturbable organe de la raison et de la vérité, dans un temps d'aveuglement et de délire, voyant au-delà des préjugés et des passions du moment, interdit à la guerre civile et religieuse le terrain de la justice, la sépare du fanatisme et des excès contemporains, lui maintient son caractère de courageuse et de patriotique neutralité, et n'intervient auprès des partis qu'afin de les faire rougir d'eux-mêmes et de les fléchir

pour cette France, saignante des mille blessures que lui font ses propres enfants.

» Toute cette partie de la Notice, que je regrette d'abréger, est traitée avec force, et pleine d'un poignant intérêt.

» Henri III tombe à son tour sous le poignard d'un fanatique. Groulart n'hésite pas à saluer, comme l'héritier du trône, le prince que sa naissance, ses qualités et les vrais intérêts du pays désignent au choix de la France. Il démêle et signale à l'indignation publique, sous l'appui intéressé que Philippe II prête à la Ligue, l'intention d'usurper le plus beau trône du monde, sous le zèle hypocrite, sous la religion apparente des grands, le projet de ressaisir, à la faveur de la guerre civile, la puissance que leur a enlevée Louis XI, et de reconstituer une féodalité indocile. Il entre, et appelle le pays, dans cette voie de modération et de sagesse politique qui devait réunir le peuple et le roi national, pacifier la Réforme et le catholicisme par la tolérance éclairée, par les équitables concessions des catholiques, et par la conversion de Henri IV à la religion de la majorité de ses sujets. Il oppose aux égarements et aux violences du présent, cette probité et cette droiture qui dominent toujours les tempêtes publiques. Il proclame les droits de l'humanité, et maintient autour de lui l'autorité des lois, en présence des scènes de meurtre et de pillage si fréquentes pendant le règne de la Terreur religieuse.

» Dans ces temps calamiteux, dit excellemment M. Sorbier,
» Groulart fit toujours parler les lois, qui se taisent d'ordinaire au
» sein des discordes civiles. Il ne lui vint pas à l'esprit de douter
» de leur pouvoir. Il pensait que la raison et la justice sont plus
» fortes que la violence même, et que leur sainte majesté a des
» droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on sait
» les faire valoir. »

» Belles paroles, et dignes de glorifier une de ces âmes d'élite qui, dans les mauvais jours, conservent le calme de la sagesse, la force de la vertu, la persévérance de la conviction, et suivent et indiquent, sans jamais dévier, la véritable ligne du progrès et du devoir ! Flambeaux tourmentés par le vent, qui ne s'éteignent pas dans l'orage, mais continuent d'éclairer la route !

» Une fois tout prétexte enlevé à la Ligue par l'abjuration de Henri IV, Groulart concourt puissamment à affermir sur son trône le meilleur de nos rois, à étendre, à populariser ce règne si bienfaisant, si glorieux et par conséquent si français, et où les guerres civiles s'expient par le retour à l'unité et par des victoires nationales.

» Un des premiers actes de Henri IV fut de réintégrer les Cours de Justice dans les chefs-lieux de leur ressort, et dans l'exercice de leurs importantes fonctions, aussi bien que dans la plénitude de leur ancienne autorité.

« Une fois maître de Rouen, Henri IV s'empressa d'y rappeler » le Parlement. Après cinq ans d'exil, Groulart, le grand Président » Groulart, reparut dans le beau Palais de Justice qu'avait fondé » Louis XII. Semblable à ces athlètes dont parlent les livres saints, » il revenait d'une *longue tribulation*. Mais à lui non plus ne » manquèrent ni les bénédictions ni les marques d'honneur. Cha- » cun se presse pour contempler sa noble figure creusée par les » soucis, et ses yeux d'une ineffable pureté d'où s'échappaient des » traits de flamme. On veut voir, on veut entendre le libérateur de » la Normandie, le magistrat qui a tant souffert pour la justice et » pour son pays. La harangue qu'il prononça produisit une vive » sensation; de Thou, qui s'y connaissait, en vante la solidité et » l'éloquence. »

» Henri IV honore de toute sa confiance un magistrat dont les lumières égalent le dévouement, qui l'aide si puissamment à cicatriser les plaies de la guerre civile, et chez qui le culte de la patrie ne fait qu'un avec la plus reconnaissante admiration pour le monarque qui donne à la France prospérité, gloire et grandeur.

» Henri IV avait pour ce magistrat la plus haute estime. Il se » plaisait à consulter un homme qui lui donna souvent d'utiles » avis, et dont la langue, disait-il, valait bien une épée... Groulart » était de ceux qui entrent dans le palais des rois avec une âme » fière, et en sortent avec toute leur liberté. Écoutons-le : « Les » vanités de cour ne m'ont jamais enflé; je ne nierai pas cepen- » dant que le bon accueil que j'ai reçu de mes rois, plus grand » peut-être qu'aucun de ma robe, ne m'ait été agréable et excité

» de plus en plus à les bien servir; mais j'ai un naturel franc et
» indépendant que je conserverai jusqu'à la mort; ni pertes de
» places ni de biens ne me feront fléchir mal à propos. »

» M. Sorbier ne pouvait omettre, dans l'éloge de ce magistrat modèle, cette alliance séculaire en France du savoir judiciaire avec l'érudition et le talent d'écrire, et un noble mélange des travaux littéraires avec tant de combats soutenus pour les plus chers intérêts du prince et de la patrie.

« Étroitement lié avec les Scaliger, les Juste-Lipse, les Casau-
» bon, les Rænnus, Groulart avait publié, jeune encore, une
» traduction latine de l'orateur grec Lysias, que l'historien de
» Thou et ensuite le docte Huet, évêque d'Avranches, honorèrent
» de leurs éloges. Isaac Casaubon lui avait soumis son Athénée.
» Groulart releva l'Académie des *Palinods* de Rouen, l'une des
» plus anciennes Sociétés littéraires de France. On voit, par les
» vers suivants de Malherbe, dont il fut le protecteur et l'ami,
» l'estime qu'avaient pour lui les savants :

« Je meurs, Groulart, d'ouïr sortir des hommes
» Tant de mépris pour la divinité,
» Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
» Que tu sois fait du limon que nous sommes. »

» Mécène des poètes de son siècle, il les recevait à Saint-Aubin-
» le-Cauf, sa maison des champs, où il se retirait quelquefois pour
» se délasser de ses longs et pénibles travaux. Là, relisant les
» auteurs qui avaient réjoui sa jeunesse, il goûtait les charmes de
» la solitude, si doux lorsqu'on a vu de près les passions des
» hommes et les bruyantes misères de la société. C'est là aussi
» que Henri IV, blessé au combat d'Aumale, vint lui demander
» l'hospitalité et se reposer quelques jours. »

» Arrivé au terme de cette laborieuse et utile carrière dont il a si énergiquement marqué tous les pas, M. Sorbier résume avec une éloquente concision tous les titres de son modeste héros à l'estime et à la reconnaissance de la postérité, et fait luire sur un nom trop longtemps obscurci un rayon de la gloire des L'Hôpital et des de Thou.

« Telle fut, dit-il en finissant, la vie de Groulart; tels sont les

» actes qui doivent sauver de l'oubli cette noble mémoire, et placer » Groulart à côté des plus dignes premiers Présidents qui aient » honoré la France. Il vivra comme un modèle de patriotisme, de » fidélité au devoir et de courage civil; et l'on dira de lui ce » que Montaigne disait de son ami La Boëtie : « C'était vraiment » une âme pleine, et qui montrait un beau visage en tous sens, » une âme à la veille marque. »

» En lisant cette biographie d'un jurisconsulte et d'un sage, qui a sa part d'honneur dans le règne réparateur de Henri IV, dans le triomphe de la sagesse et du bon sens naturels de l'esprit français sur le fanatisme et la démence des partis, nous nous applaudissons, avec un charitable et patriotique égoïsme, de vivre à une époque où chacun est libre sur le terrain sacré de la conscience, où la tolérance est inscrite en tête de la loi fondamentale de l'État et garantit à tous les cultes respect et protection; où, dans les rapports publics, ces noms d'abord si antipathiques et si hostiles de catholiques et de protestants, ces noms dont chacun désignait un camp et un drapeau, disparaissent sous les noms communs de Chrétiens et de Francais; où, de part et d'autre il n'y a plus qu'à gémir sur les fureurs du passé, sans en appréhender le retour, ou plutôt qu'à se féliciter de la charité et de la fraternité présentes.

» Je n'ai pas besoin d'insister sur le mérite du Mémoire de M. Sorbier, sur le savoir étendu, la haute raison, le talent de style que nous venons d'y constater. J'ai l'honneur de vous demander l'insertion dans nos *Actes* de ce judicieux et chaleureux écrit d'un des membres les plus honorables de la magistrature française, d'un de nos plus savants et de nos plus zélés correspondants. »

Cette proposition est adoptée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERA FAIT UN RAPPORT.

Lettres inédites de Guillaume Du Vair, publiées par Philippe Tamizey

de Larroque, membre correspondant; 1re et 2e parties. (M. Belin de Launay rapporteur.)

Revue de Bretagne et de Vendée, mars 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Revue de Gascogne, t. VI, 3e livraison, mars 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Journal des Savants, mars 1866. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos des 15 et 22 mars 1866.

Le Mouvement médical, nos des 25 mars et 1er avril 1866.

Prospectus de l'histoire littéraire de la France, par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, nouvelle édition publiée sous la direction de M. Paulin-Paris, membre de l'Institut.

Revue critique d'histoire et de littérature, publiée sous la direction de MM. P. Meyer, Ch. Morel, G. Paris et H. Zotemberg, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, 1866.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 101 et 102, novembre et décembre 1865.

MM. les Secrétaires généraux du Congrès scientique de France, dont la 33e session aura lieu à Amiens le 1er août 1866, adressent à l'Académie un bulletin d'adhésion au Congrès et un tableau de son organisation.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin, t. III, 3e livraison, mars 1866.

Journal d'éducation, avril 1866.

L'Ami des Champs, avril 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trimestres 1865.

Congrès scientifique de France, 31e session, tenue à Troyes au mois d'août 1864.

Étaient présents :

MM. Lefranc, Hip. Minier, Costes, Ch. Sedail, S. Mégret, J. Duboul, Paul Dupuy, Roux, Fauré, E. Dégranges, L. Micé, Cirot de La Ville, Blatairou.

SÉANCE DU 19 AVRIL.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. Charroppin, vice-président de la Société des Amis des Arts de Bordeaux, remercie l'Académie de l'encourageant intérêt qu'elle veut bien prendre encore cette année aux œuvres envoyées par des artistes bordelais à l'Exposition annuellement organisée dans les galeries de cette Société.

« Nos portes, ajoute-t-il, sont dès ce jour ouvertes à toute » heure aux délégués de l'Académie ; notre concours le plus » empressé leur est assuré, et si notre présence même était » désirée, nous serions toujours prêts à nous mettre à leur » disposition, heureux d'associer ainsi nos efforts à l'œuvre » de la Compagnie. »

L'Académie écoute avec intérêt et gratitude cette cordiale expression de la sympathie et de la communauté d'efforts qu'établit, entre la Société et elle, un même et fervent amour du vrai et du beau dans les lettres et dans les arts.

M. Raulin dépose sur le bureau, et soumet au jugement de l'Académie, un ouvrage manuscrit adressé par M. H.-J. Raulin, ancien sous-préfet. C'est un traité grammatical qui porte ce titre : *Règle sur l'emploi des temps du subjonctif,* et dont M. le Président renvoie l'appréciation à M. Saugeon.

M. Haillecourt, agrégé des sciences, envoie deux mémoires, l'un *sur les stations et rétrogradations des planètes,* l'autre *sur la déviation dans la chute des graves.*

de Laroque, membre correspondant; 1re et 2e parties. (M. Belin de Launay rapporteur.)

Revue de Bretagne et de Vendée, mars 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Revue de Gascogne, t. VI, 3e livraison, mars 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Journal des Savants, mars 1866. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos des 15 et 22 mars 1866.

Le Mouvement médical, nos des 25 mars et 1er avril 1866.

Prospectus de l'histoire littéraire de la France, par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, nouvelle édition publiée sous la direction de M. Paulin-Paris, membre de l'Institut.

Revue critique d'histoire et de littérature, publiée sous la direction de MM. P. Meyer, Ch. Morel, G. Paris et H. Zotemberg, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, 1866.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 101 et 102, novembre et décembre 1865.

MM. les Secrétaires généraux du Congrès scientique de France, dont la 33e session aura lieu à Amiens le 1er août 1866, adressent à l'Académie un bulletin d'adhésion au Congrès et un tableau de son organisation.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin, t. III, 3e livraison, mars 1866.

Journal d'éducation, avril 1866.

L'Ami des Champs, avril 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trimestres 1865.

Congrès scientifique de France, 31e session, tenue à Troyes au mois d'août 1864.

Étaient présents:

MM. [illegible]

considérations de la philosophie, de l'histoire et des sciences.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, qui tient parmi les Sociétés académiques de France un rang si honorable, et par son ancienneté même et par le nombre de savants et de littérateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein, a offert aux judicieuses et spirituelles appréciations du Rapporteur une abondance et une valeur de travaux qui marquent, dans cette Compagnie, l'activité constante et variée des esprits. Les sciences exactes, l'histoire naturelle, l'archéologie, la biographie littéraire, la statistique, la médecine légale, sont représentées dans ce recueil par de curieuses et importantes études, condensées en quelques pages par le Rapport dont elles sont l'objet. La poésie même s'y montre par quelques fleurs épanouies et souriantes parmi ces graves et austères travaux. Entre tous ceux que mentionne et loue le Rapporteur, se recommandent particulièrement : de *Nouvelles Observations*, de M. Mathieu, *sur les camps romains de Gergovia;* une brillante et solide étude de M. l'abbé Chaix, sur *saint Sidoine Apollinaire et son siècle;* un mémoire savant et ingénieux, élégant et précis, de M. Enjubault, sur *la durée moyenne de la vie et le mouvement de la population en France;* un article de chimie organique et inorganique, intitulé : *Migration du carbone,* par M. Henri Lecoq, où la gravité et l'exactitude de la science sont heureusement servies par le charme inattendu de la diction et par le talent d'écrire.

Au sujet du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, après un résumé substantiel d'un mémoire sur les *Caisses d'épargne,* d'une notice intéressante sur *Cauterets*, et d'un article avec figures sur la construction du viaduc de Briollay, sur le Loir, le Rapporteur ajoute :

« J'appellerai, Messieurs, sur l'un des articles de ce recueil

votre attention spéciale, parce que cet article intéresse à la fois la médecine humaine et vétérinaire, l'agriculture et la botanique. Il s'agit de convulsions passagères, mais très violentes et souvent répétées, dont les bêtes à cornes ont été attaquées chaque fois qu'on les avait mises au pacage dans une pièce de terre où croissait en abondance et spontanément un coquelicot plus grand de taille, mais à fleurs plus petites que le *Papaver Rhœas* ou coquelicot ordinaire. L'espèce en question, qui se nomme *Papaver dubium*, et qui se distingue par ses capsules longues, étroites et minces, est assez abondante dans les parties de notre département où domine l'élément siliceux, pourvu que le terrain soit en même temps un peu humide. Ainsi, je l'ai rencontrée abondamment aux environs de Blanquefort, de Martillac, et même dans les terres froides, argilo-siliceuses, des plateaux de l'Entre-deux-Mers, dans le canton de Créon; c'est pour cette raison que je crois devoir vous la signaler. Le coquelicot ordinaire est consommé au contraire sans inconvénient, et même avec avantage, par toutes les sortes de bestiaux. Quant au *Papaver dubium*, il n'a fait aucun mal aux chevaux, chèvres et moutons; mais il n'est pas étonnant qu'il ait produit des effets très sensibles sur plusieurs animaux; car Loiseleur Deslongchamps a retiré de 60 kilogrammes de cette plante, pilée et additionnée d'un peu d'eau, 1,375 grammes d'un extrait qui paraît avoir les propriétés de l'*opium* exotique, *mais à une dose douze à quinze fois plus forte.* »

M. le Président remercie M. Ch. Des Moulins de ces communications, qui, outre le profit et le charme qu'y trouve la Compagnie, ont aussi l'inappréciable avantage de favoriser entre les corps savants du pays un fécond échange d'idées et de lumières, et l'heureuse circulation des richesses de l'intelligence.

M. Minier lit un Rapport sur les *Loisirs poétiques d'un spécialiste,* par le docteur J. Venot.

L'honorable Rapporteur constate d'abord, avec une patrio-

tique satisfaction et un spirituel enjouement, le grand nombre de médecins poètes que la ville de Bordeaux a de tout temps comptés dans son sein, et qui ont donné raison à la mythologie, en prouvant *que le divin Esculape était bien le fils d'Apollon*.

« Favorisés du ciel, dit-il, ces praticiens qui chantent et » qui riment, ont un privilége inestimable, celui de pouvoir » faire agréablement l'épitaphe des malades qu'ils ne par- » viennent pas à guérir. »

Il continue en ces termes :

« Je passe, sans autre précaution oratoire, de la préface de mon rapport à la préface des *Loisirs poétiques d'un spécialiste,* par le docteur J. Venot — recueil de chansons amicales et médicales — sur lequel je me propose d'attirer un instant votre savante attention.

» Avant de parler à ses lecteurs la langue des dieux, le docteur Venot leur adresse quelques mots en bonne et élégante prose. Il leur dit ceci : « Le mouvement désordonné qui s'est produit dans » ces dernières années, la tourmente des esprits et le vertige des » idées nouvelles, ne s'accommoderont que difficilement de la téna- » cité de ma foi pratique; mais, basée sur une expérience de » cinquante ans, affermie par l'observation obstinée des faits, elle » attend, pour prix d'une consciencieuse abjuration, que les prin- » cipes modernes, par leur incontestable valeur, puissent remplacer » notre satisfaisant symbole scientifique, si cavalièrement répudié » par les novateurs..... Vous comprendrez ainsi, mes amis, que » dans ces épanchements que vous m'obligez à mettre en lumière, » je conserve sous la forme rieuse et parfois vive et caustique du » trait, l'accent convaincu d'un praticien rompu aux habitudes et » aux révélations de la clinique... »

» Devant cette profession de foi médicale, si magistralement formulée, j'ai senti courir dans mes veines quelque chose de froid..... C'était une grande peur..... Irai-je plus loin? me suis-je dit tout tremblant. Attiré par ce titre : *Loisirs poétiques,* j'ai cru

suivre le docteur Venot dans un de ces riants bosquets qui bordent le Permesse, et il me conduit dans le temple d'Épidaure?.... En revient-on jamais?....

» Et ma frayeur me transporta au milieu d'une multitude d'hommes vêtus de noir, cravatés de blanc, les uns rasés, les autres barbus, tous pérorant et gesticulant : pérorant avec toutes les ressources d'une science solide et d'un esprit alerte; gesticulant avec cette ardeur soutenue qui prouve une conviction profonde, et, sous cette conviction, les battements d'un cœur loyal et généreux.

» Les hommes vêtus de noir entouraient un pauvre diable étendu sur un lit d'hôpital.

» Et ceux-ci disaient à ceux-là : « Si vous purgez cet homme, » vous le tuez; vous êtes des novateurs!..... » Et ceux-là répondaient à ceux-ci : « Si vous saignez cet homme, vous l'achevez; » vous êtes des retardataires! »

» Le pauvre diable ne fut ni purgé ni saigné; mais la mêlée devint générale. Des myriades de lancettes épouvantèrent mes regards, des tourbillons de pilules sifflèrent à mes oreilles....

» Alors le ciel s'ouvrit..... Un bel ange en descendit, le visage lumineux, les mains ruisselantes de fleurs. Il se pencha sur le lit du moribond, qui aussitôt sauta de son lit dans la chambre, joyeux et guéri... Tous les hommes vêtus de noir s'étaient dispersés à l'aspect du bel ange : ils avaient reconnu LA SANTÉ!

» Et ma vision s'évanouit, et ma peur avec elle....

» J'avais toujours dans les mains les *Loisirs poétiques d'un Spécialiste,* et je fis cette réflexion : Il y a, chez le docteur Venot, deux hommes, un habile médecin et un aimable poète; renvoyons le médecin à ses malades; ils m'en seront reconnaissants; mais gardons le poète; je suis certain d'avance que sa compagnie me charmera.

» Je ne m'étais pas trompé.

» Aux fleurs médicinales dont le docteur Venot a composé son bouquet poétique, il a entremêlé, avec un art des plus attrayants, les roses d'une imagination vive et gaie. — C'est la doctrine que l'esprit a parfumée.

» Il est des sujets scientifiques qui semblaient interdits pour toujours à la chanson. Vieille erreur, dont la plume, je veux dire la verve du docteur Venot a fait cent fois justice.

» Avant lui, qui eût songé à faire des *Couplets sur le fer*..... au point de vue thérapeutique?

« Le *fer*, je le sais, épouvante;
» Il est dur, brutal, incisif.
» Souvent, chaîne lourde, écrasante,
» Il meurtrit les bras du captif.
» Mais dans la main preste et savante
» Des Roux, des Velpeau, des Jobert,
» Que de prodiges il enfante!
» Honneur, Messieurs, honneur au *fer*!

» Lise en vain chaque jour se farde;
» La lymphe infiltre ses attraits.
» Quel teint! quel pâleur blafarde!
» Chlorose, voilà de tes traits!
» Le safran de Mars qu'elle aspire,
» De Lise a raffermi la chair.
» Le cruor reprend son empire,
» Grâce au péroxyde de fer.

. . . .

» Mais s'il trompe notre espérance,
» S'il n'est que coagulateur,
» Le fer, Messieurs, a droit, je pense,
» Au titre d'accélérateur.
» Par ses *rails-way*, plus de distance,
» Son fil est plus prompt que l'éclair;
» Enfin, l'âge d'or de la France
» N'est autre que l'âge de fer. »

» Voilà, certes, qui est très médical, mais en revanche très spirituel. Et cet heureux mélange du plaisant et du sévère, du mot technique et du trait, se retrouve à chacune des pages des *Loisirs poétiques*, dans les *Couplets au docteur Ricord*, dans le *Banquet de l'Association locale*, l'*Épître au docteur Garnier*, les *Vers au docteur E. Gintrac*, les *Souvenirs* dédiés au docteur Diday, la *Vaccination animale*, etc., etc. Partout de la clarté dans l'idée, de l'entrain dans le mot, et toujours le sourire sur les lèvres de la science!

» S'il est aisé au docteur Venot d'aiguiser la pointe de son vers et de le lancer en flèche satirique, il lui est non moins facile de l'attendrir et d'y faire parler son cœur, comme dans *La Saint-Philippe*, stances émues où le souvenir d'une tête de famille rapproche le praticien d'un maître et d'un ami :

« Quand au printemps, ce cher anniversaire,
» A pleines mains semant rose et muguet,
» Vient émailler mon modeste parterre,
» Je symbolise avec art mon bouquet.
» L'aile des vents emportant ma pensée,
» Envolez-vous, ô fleurs qu'il aime tant!
» Le premier mai vous verse sa rosée,
» Et loin d'ici Philippe vous attend! »

» Heureux le praticien qui a reçu du ciel *l'influence secrète*, et qui, fidèle au sacerdoce médical, trouve, dans ses travaux sérieux, à glaner pour la poésie légère! Heureux le spécialiste qui a su captiver la muse toujours prompte à fuir devant la science, et qui peut couronner Hippocrate des roses d'Anacréon!

» Je demande à l'Académie de vouloir bien voter des remerciments distingués à M. le docteur Venot, pour l'envoi de ses *Loisirs poétiques*.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. le Président remercie M. Minier de cette curieuse et piquante communication.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Les Voies natales et nationales, poésies, par Charles Deloncle de Vayrols). (M de Gères rapporteur.)

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 17ᵉ volume. 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Sur les stations et rétrogradations des planètes, sur la déviation dans la chute des graves, par A. Haillecourt. (M. Lespiault rapporteur.)

Règle sur l'emploi des temps du subjonctif, par H.-J. Raulin. (M. Saugeon rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Catalogue d'ouvrages pour les bibliothèques scolaires de la librairie classique de Jules Delalain et fils, à Paris.

Le Mouvement médical, n^{os} des 8 et 15 avril 1866.

L'Étincelle, n^{os} des 1er et 8 avril 1866.

Lettre pastorale adressée par Simon Lévy, grand rabbin, aux fidèles de la circonscription de la Gironde.

Note sur l'acclimatation du moineau à l'île de la Réunion, par M. Henry. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XI, 1865.)

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 18e volume. Travaux de la section des sciences physiques et naturelles.)

Archives de l'agriculture du nord de la France, 3e série, t. VII, février 1866; 2 volumes.

Le Progrès, revue de Bordeaux, par M. Charles Laterrade, n° 104, 15 avril 1866.

Le bon Cultivateur, janvier, février et mars 1866.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3e série, t. I, n°s 1, 2 et 3, contenant les séances des 8, 15, 22 et 29 novembre 1865; des 5, 13, 20 et 27 décembre 1865, et des 3, 10, 17 et 31 janvier 1866.

Le Cabinet historique, 12e année, février-mars 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, février 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, février 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, n°s 14 et 15, 7 et 14 avril 1866.

Revue artistique et littéraire, livraison du 1er avril 1866.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. III, janvier 1866. — *Idem, idem*, février 1866.

Proceedings of the american philosophical Society, volume 10, n° 74, 1865.

Transactions of the american Society, held at Philosophial, vol. 13, new series, part. II.

Musée. — Bibliothèque. — Rapport fait au Conseil municipal, par M. G.-Henry Brochon, maire. (Séance du 16 avril 1866.)

» S'il est aisé au docteur Venot d'aiguiser la pointe de son vers et de le lancer en flèche satirique, il lui est non moins facile de l'attendrir et d'y faire parler son cœur, comme dans *La Saint-Philippe*, stances émues où le souvenir d'une fête de famille rapproche le praticien d'un maître et d'un ami :

« Quand au printemps, ce cher anniversaire,
» A pleines mains semant rose et muguet,
» Vient émailler mon modeste parterre,
» Je symbolise avec art mon bouquet.
» L'aile des vents emportant ma pensée,
» Envolez-vous, ô fleurs qu'il aime tant !
» Le premier mai vous verse sa rosée,
» Et loin d'ici Philippe vous attend ! »

» Heureux le praticien qui a reçu du ciel *l'influence secrète*, et qui, fidèle au sacerdoce médical, trouve, dans ses travaux sérieux, à glaner pour la poésie légère ! Heureux le spécialiste qui a su captiver la muse toujours prompte à fuir devant la science, et qui peut couronner Hippocrate des roses d'Anacréon !

» Je demande à l'Académie de vouloir bien voter des remerciments distingués à M. le docteur Venot, pour l'envoi de ses *Loisirs poétiques*.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. le Président remercie M. Minier de cette curieuse et piquante communication.

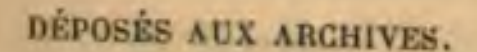
OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Les Voies natales et nationales, poésies, par Charles Deloncle de Vayrols. (M. de Gères rapporteur.)

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 17e volume, 1865. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Sur les stations et rétrogr[illegible] ...êtes, sur la déviation dans la chute des graves, par A. [illegible] ...ault rappor[illegible]

Règle sur l'emploi [illegible] ...par H. [illegible] ...geon rapporteur.)



Catalogue d'ouvrages pour les bibliothèques scolaires de ...ssique de *Jules Delalain et fils*, à Paris.

Le Mouvement médical, nos des 8 et 15 avril 1866.

L'Étincelle, nos des 1er et 8 avril 1866.

Lettre pastorale adressée par Simon Lévy, grand rabbin, ... la circonscription de la Gironde.

Note sur l'acclimatation du moineau à l'île de la Ré... Henry. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale* ...turelles de Cherbourg, t. XI, 1865.)

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, ...ravaux de la section des sciences physiques et naturelles

Archives de l'agriculture du nord de la France, 3e sé... ...vrier 1866; 2 volumes.

Le Progrès, revue de Bordeaux, par M. Charles Laterrad... ...6 avril 1866.

Le bon Cultivateur, janvier, février et mars 1866.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agr... ...rance, 3e série, t. I, nos 1, 2 et 3, contenant les séances ...2 et 29 novembre 1865; des 5, 13, 20 et 27 décembre 18... ..., 10, 17 et 31 janvier 1866.

Le Cabinet historique, 12e année, février-mars 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles ...département d'Indre-et-Loire, février 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, février 1866

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 14 et 15, avril 1866.

Revue artistique et littéraire, livraison du 1er avril 1866.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. ...vier 1866. — *Idem, idem*, février 1866.

Proceedings of the american philosophical Society, volume ... 1865.

Transactions of the american Society, held at Philosophia... ...ries, part. II.

... Bibliothè... — *Rapport fait au Conseil muni*... ... (Séance du 16 avril 1866.)

» S'il est aisé au docteur Venot
et de le lancer en flèche satir
de l'attendrir et d'y faire parler
Philippe, stances émues où
rapproche le praticien d'un m

« Quand au printem
» A pleines mains s
» Vient émailler m
» Je symbolise ave
» L'aile des vents
» Envolez-vous, ô
» Le premier mai
» Et loin d'ici Phil

» Heureux le praticien q
qui, fidèle au sacerdoce mé
à glaner pour la poésie l
captiver la muse toujours
peut couronner Hippocrat
» Je demande à l'Acad
ments distingués à M.
Loisirs poétiques.

Cette proposition es
M. le Président re
piquante communic

OUVR

SUR LESQ

Les Voies natale
Vayrols). (M de G
Mémoires de la
1865. (M. Cirot d
Sur les
chute
R

nctes : l'une est la force
ı. La première est suscep-
ıe ne l'est point. Il montre
forces vitales ne sont point
ıturel de les rapprocher des

prement dite, et cherche à
ion commune, que les idées
dément distinctes, et que les
nnent, en réalité, qu'aux for-
é, l'intelligence, la volonté,
ıllement des forces.

le mouvement, et la cause
mènes *sui generis* et qui n'ont
ature propre.

de Loi. Ici nous sommes en
l'une qui fait de la loi un rap-
s particuliers, l'autre qui veut
t générateur.

, on a voulu assigner à la loi
compatibles : les propriétés de la
f de la loi.

de montrer le caractère essentiel-
et d'en donner une détermination
ordre scientifique et à la sphère de

vec intérêt cette œuvre philosophique,
op rare aujourd'hui, des recherches
quable par la force de la pensée, par
entation et par la lucidité du style.
mercie M. Paul Dupuy du sérieux attrait
uvé par la constance même de l'attention

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, Charles Sedail, S. Mégret, Charles Des Moulins, J. Duboul, Hip. Minier, Saugeon, Abria, V. Raulin, G. Brunet, Roux, G. Lespiault, L. Micé, Paul Dupuy, Leo Drouyn, Cirot de La Ville, Valat, Blatairou, Belin de Launay, Baudrimont, Dabas, Costes, E. Dégranges.

SÉANCE DU 3 MAI.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 19 avril est lu et adopté.

M. Goux, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, sollicite le titre de membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa candidature, un poème intitulé : *Le Sorcier, légende du chantier rural*, dont l'appréciation est confiée à une Commission composée de MM. Minier, de Gères et Roux.

M. P. Dupuy fait une lecture sur *Une détermination* des trois termes : *Cause, Force et Loi.*

L'honorable membre établit d'abord que les notions fondamentales de Cause, Force, Loi, n'ont pas été déterminées avec la rigueur qu'elles comportent, et que les hommes de science et les philosophes ne leur attribuant pas la même acception, il leur est impossible de s'entendre.

Son travail est, dit-il, une œuvre de définition. Il étudie d'abord la cause, qui renferme elle-même deux notions : celles de force et de cause proprement dite.

Il prend la notion de Force et y trouve, au point de vue

empirique, deux espèces très distinctes : l'une est la force vive, l'autre est la force de tension. La première est susceptible de métamorphose; la seconde ne l'est point. Il montre que, d'une manière générale, les forces vitales ne sont point des forces vives; il serait plus naturel de les rapprocher des forces de tension.

Puis il arrive à la Cause proprement dite, et cherche à montrer, contrairement à l'opinion commune, que les idées de cause et de force sont profondément distinctes, et que les phénomènes moteurs n'appartiennent, en réalité, qu'aux forces elles-mêmes. La sensibilité, l'intelligence, la volonté, pour être des causes ne sont nullement des forces.

La force est déterminée par le mouvement, et la cause proprement dite par des phénomènes *sui generis* et qui n'ont rien de moteur quant à leur nature propre.

Il passe ensuite à la notion de Loi. Ici nous sommes en présence de deux acceptions : l'une qui fait de la loi un rapport général unissant des faits particuliers, l'autre qui veut voir dans la loi même un fait générateur.

L'idée de cause supprimée, on a voulu assigner à la loi des attributs qui lui sont incompatibles : les propriétés de la cause ont été mises à l'actif de la loi.

Il essaie, par l'analyse, de montrer le caractère essentiellement abstrait de la Loi, et d'en donner une détermination également applicable à l'ordre scientifique et à la sphère de la pensée.

L'Académie écoute avec intérêt cette œuvre philosophique, inspirée par le goût, trop rare aujourd'hui, des recherches spéculatives, et remarquable par la force de la pensée, par la vigueur de l'argumentation et par la lucidité du style.

M. le Président remercie M. Paul Dupuy du sérieux attrait de cette lecture, prouvé par la constance même de l'attention qu'elle a obtenue.

Quelques objections sont faites d'ailleurs à ce travail qui, en raison de l'importance des questions qu'il agite et de la vigueur même des axiomes et des déductions, ne pouvait manquer de provoquer la discussion sur quelques points.

« *M. Baudrimont* (1) : M. Paul Dupuy s'est contredit sur » le rôle qu'il attribue au mouvement.

» M. Comte a eu raison de bannir de la science l'étude des » causes.

» La loi a des acceptions très variées, suivant qu'il s'agit » de mathématiques, de sciences morales, de sciences natu- » relles.

» L'organe central du mouvement n'est pas dans la moelle, » mais dans le cerveau, où il occupe un espace infiniment » petit, car il est de beaucoup inférieur à la glande pinéale.

» *M. Lespiault :* La nature donnée à la chaleur est hypo- » thétique. Au lieu d'un mouvement, on trouvera peut-être » plus tard que c'est toute autre chose.

» La gravitation n'est point prise par M. Comte comme » une propriété. Quand il parle de la loi de gravitation, il a » en vue non le fait de l'attraction lui-même, mais la loi » propre du fait.

» *M. Micé :* La moelle épinière n'est point un organe cen- » tral pour le mouvement, c'est un simple organe de trans- » mission sensible et motrice. »

Sous ce titre : *Réminiscences de la vie Américaine*, M. Mégret lit une étude de mœurs pleine d'un piquant intérêt, où, traitant surtout de la condition et de l'éducation de la femme en Amérique, il constate l'instruction variée et polyglotte qu'y reçoivent les jeunes filles, et le charme de

(1) Procès-verbal de la séance du 3 mai, rédigé par M. P. Dupuy, secrétaire.

causerie enjouée et littéraire qui distingue les dames américaines. « C'est dans le salon de l'Américaine, dit-il, qu'il » faut aller, si vous voulez causer dans le sens que l'on don» nait jadis à ce mot en France ; c'est là que vous trouverez » le bon goût, l'élégance des manières, cet esprit de bon » aloi qui, dans des temps meilleurs, nous a mérité le titre » de peuple le plus spirituel de l'univers. » A la peinture de ces asiles des plaisirs délicats de l'esprit, l'auteur mêle d'agréables citations des vers qu'il y a lus, et que l'Académie honore à son tour de ses applaudissements.

M. le Président remercie M. Mégret de cette curieuse et attrayante communication.

M. Des Moulins a la parole pour la lecture de cinq Rapports sur diverses publications académiques.

Dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube,* il signale un Mémoire très savant et très bien écrit de M. Lebrun d'Albane, sur le *Trésor de la cathédrale de Troyes ;* un beau travail d'érudition et d'iconographie de M. le chanoine Coffinet, sur les *Attributs de Saint-Antoine;* une curieuse notice de M. Corrard de Breban sur le peintre Troyen, Jacques Carney ; des recherches historiques et nosologiques sur le *Feu saint Antoine* et le *Mal des Ardents,* par M. le docteur Bacquias ; enfin, des *Chartes inédites, extraites des cartulaires de Molême,* accompagnées d'interprétations et d'analyses, par M. Socard.

Dans le tome XXXVI des *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy,* le Rapporteur constate l'importance d'un Mémoire de M. Langlois, sur la pisciculture, et les infatigables et fructueuses recherches dont témoigne un vaste travail de M. Perroud, intitulé : *Essai sur la vie et les œuvres de l'abbé Mathieu de Morgues de*

Saint-Germain, « personnage singulier et considérable du » XVIIe siècle, aumônier de Marie de Médicis, et d'abord pa- » négyriste zélé, puis détracteur non moins actif de Riche- » lieu; exilé, puis revenant dans sa patrie et survivant à ses » ennemis. »

Dans les deux volumes des Mémoires lus à la Sorbonne au printemps de 1864, le Rapporteur recommande particulièrement à l'attention de l'Académie une curieuse notice d'archéologie géographique, de M. Boutiot, *sur les limites territoriales dans le département de l'Aube;* une très intéressante *Topographie ancienne des côtes du Cotentin,* par M. Quénault; un excellent travail d'archéologie et d'histoire d'un de nos plus savants architectes, M. Hippolyte Durand, sur *Le monastère et l'église de Sainte-Engrace du Port;* une Étude très soignée et accompagnée de trente-cinq croquis sur bois, consacrée par M. Rosenzweig à la description et à la classification des *Croix de pierre du Morbihan;* des Mémoires d'un rare mérite, tels que les *Guêpes d'Aristophane,* par M. E. Roux; la *Poétique d'Aristote,* par M. Thivier; le *Discours véritable de Celse,* par M. Denis; *L'Église et les affranchis,* par M. Ch. Revillout; *La ville d'Amiens au quinzième siècle,* par M. Dusevel; *L'organisation de l'instruction publique dans l'Empire Romain,* par M. de la Saussaye; enfin, une œuvre d'érudition à la fois profonde et amusante, intitulée : *Louis XI et les bourgeois de Metz* (fragment), par M. Ch. Abel, docteur en droit.

Dans le 2e fascicule du tome Ier du *Journal des sciences naturelles et économiques de l'Institut technique de Palerme,* le Rapporteur constate l'importance de plusieurs Mémoires au point de vue des sciences mathématiques et physiques, de l'histoire naturelle, de la statistique et de l'économie publique. Parmi ceux qui l'ont plus particulièrement intéressé comme naturaliste, il indique la continuation d'un travail du

professeur Inzenga sur *des champignons* qui n'avaient pas encore été signalés en Sicile, et un Mémoire, accompagné d'une bonne planche, du célèbre professeur Gemelloro, et qui a pour objet la description, faite avec le plus grand soin, d'un rudiste de l'étage turonien de la Sicile.

A propos des *proceedings* ou procès-verbaux des Sociétés savantes Nord-Américaines, de Portland, de Boston et de Philadelphie, le Rapporteur fait la remarque suivante : « Les » savants américains sont, avant tout, des naturalistes *spé-* » *cificateurs ;* aussi, leur première et leur plus grande affaire, » c'est d'inventorier, de déterminer et de décrire, au besoin, » toutes les espèces d'animaux et de plantes, tous les détails » géologiques et paléontologiques que leur pays offre à l'étude. » De là, l'importance qu'ils attachent aux catalogues locaux. »

Il signale, dans les deux premiers cahiers de la *Société d'histoire naturelle de Portland,* des catalogues *simples* ou *raisonnés* pour les *mollusques pulmonés,* les *plantes phanérogames* et les *oiseaux* de l'État du Maine ; de nombreuses et savantes notes du célèbre professeur Hitchcock, sur la géologie de cet État ; de nombreuses descriptions et figures de fossiles nouveaux, animaux et végétaux, de ses terrains silurien et dévonien, par M. Billings. Il rend un juste hommage aux éclatants débuts d'une Société si jeune encore.

Dans le *Journal de la Société d'histoire naturelle de Boston,* le Rapporteur mentionne trois Mémoires d'ornithologie, deux de conchyliologie, parmi lesquels une monographie complète du genre *Pisidium,* un d'ichthyologie, un de mammalogie (description du squelette du *Gorille*), un sur les microzoaires infusoires, un, enfin, sur l'analyse des terres de la vallée du Scioto.

Il constate que, dans le volume en cinq cahiers envoyé par l'*Académie des sciences naturelles de Philadelphie,* « toutes les branches de ces sciences sont menées de front

» par cette Compagnie si justement célèbre. Les oiseaux, les » poissons, les reptiles, les myriapodes, et par-dessus tout » les mollusques, fournissent le sujet de nombreuses notes, » descriptions d'espèces nouvelles et même de catalogues » locaux. » En dehors du domaine de l'histoire naturelle proprement dite, où se renferme d'ordinaire la savante Compagnie, le Rapporteur indique un travail sur une question qui a été vivement controversée : *De la cause des changements de couleur qu'on observe dans les étoiles*. « L'auteur » des deux Notes et du catalogue qui se rapportent à cette » curieuse question, M. Jacob Ennis, se prononce pour l'influence qu'exerce l'atmosphère terrestre sur ces apparentes » colorations. »

M. le Président remercie M. des Moulins de son zèle, aussi éclairé qu'infatigable, à tenir la Compagnie au courant de tous les travaux qui attestent, chez les Sociétés savantes des deux Mondes, un actif dévouement au progrès des connaissances et à l'honneur de l'esprit humain.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Le Sorcier, légende du chantier rural, par J.-B. Goux. — Envoi de l'auteur. (Commission : MM. de Gères, Minier et Roux.)

Revue de Gascogne, t. VII, 4e livr., avril 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Revue de Bretagne et de Vendée, 3e et 4e livr., mars et avril. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Registres consulaires de la ville de Limoges, feuilles 1 à 12, publiées par la Société archéologique et historique du Limousin. (M. Leo Drouyn rapporteur.)

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1866. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Examen critique d'un nouvel opuscule de M. le Dr Desbarreaux-Bernard, intitulé l'*Imprimerie à Toulouse aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, par M. L.-J. Hubaub, membre des académies de Marseille, de Dijon et d'archéologie de Belgique. (M. Brunet rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos des 15 et 22 avril et 1er mai 1866.

Nomenclature des autographes, manuscrits, documents historiques et biographiques qui se trouvent à la librairie de Gabriel Charavay, à Paris.

Le Mouvement médical, nos 16 et 17, 22 et 29 avril 1866; 2 exempl.

Études sur les eaux minérales de Vals (Ardèche), extraits de divers journaux de médecine.

Revue artistique et littéraire, livraison du 15 avril 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 16 et 17, 21 et 28 avril 1866.

Le Courrier de Bayonne, 18 avril 1866, renfermant un article du capitaine Duvoisin sur la langue basque.

Instruction populaire pour l'extinction de la pellagre, par le Dr A. Costallat.

Programma certaminis poetici ab academia regia disciplinarum Nederlandica ex legato Hœufftiano propositi, anno MDCCCLXVI.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin, t. III, 4e livr., avril 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, t. XLV, no 3, mars 1866.

Bulletin de la Société archéolog. et histor. du Limousin, t. XV, 1865.

Un exemplaire du grand dessin des deux édifices, Musée et Bibliothèque, dont l'érection au nord et au sud de l'esplanade des Quinconces est actuellement soumise au Conseil municipal. — Envoi de M. le Maire.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, G. Brunet, Valat, J. Duboul, S. Mégret, Ch. Sédail, Charles Des Moulins, Saugeon, E. Dégranges, E. Gaussens, Abria, Paul Dupuy, Costes, L. Micé, Cirot de La Ville, Belin de Launay, Leo Drouyn, G. Lespiault, Roux, Gust. Lespinasse, V. Raulin, Dabas, Baudrimont.

SÉANCE DU 17 MAI.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai est lu et adopté.

Après cette lecture, M. Lespiault fait observer que M. le Secrétaire adjoint, en consignant au procès-verbal les objections faites à son Mémoire, dans la séance précédente, aurait dû aussi mettre en regard de ces objections les passages de sa lecture qui en étaient l'objet.

« M. le Dr Dégranges [1] demande la parole et déclare » n'avoir pas saisi le but du travail de M. Paul Dupuy. Il » aurait d'ailleurs désiré y rencontrer une énonciation » d'idées qui brillent par leur absence complète. Nulle » mention n'a été faite de l'âme et de la cause suprême. » Aussi, dans le vague de termes relatifs aux forces vives » et aux forces de tension dont l'honorable membre ne se » rend pas un compte suffisamment exact, il croit voir une » disposition secrète et fâcheuse aux doctrines du pan- » théisme.

» M. Duboul croit que la discussion qu'aurait pu soulever » le travail de M. Paul Dupuy n'a pas été même entamée. » La plupart des objections faites ont passé, dit-il, à côté de » la question.

» M. Baudrimont proteste contre le dire de M. Duboul.

» M. Paul Dupuy déclare qu'il ne répondra à aucune des » observations faites, soit sur la rédaction du procès-verbal, » soit relativement aux doctrines qu'on a cru reconnaître » dans sa lecture, mais qu'il se contente de formuler les » propositions suivantes :

[1] Extrait du procès-verbal de la séance du 3 mai, rédigé par M. P. Dupuy, secrétaire adjoint.

» 1° La moelle épinière est un organe producteur du » mouvement, et n'est pas seulement un organe de trans- » mission : c'est un organe central;

» 2° Un très grand nombre de mouvements, chez les » animaux supérieurs, sont dus à l'action propre de la moelle » épinière;

» 3° Le surplus des phénomènes moteurs est produit par » la moelle allongée.

» M. Baudrimont s'élève avec énergie contre les fonctions » d'organe central relativement au mouvement attribué à la » moelle épinière, et dit qu'elle n'est qu'un organe de trans- » mission. Le mouvement d'ailleurs appartient exclusivement » au système musculaire. La preuve en est fournie par ces » colosses des mers polaires qui, d'un seul coup de queue, » font chavirer de puissantes embarcations.

» M. le Président ne permet point à M. le Secrétaire- » adjoint de donner la réplique à M. Baudrimont, parce » qu'on sortirait par trop de l'ordre du jour. La discussion » pourra être reprise une autre fois. »

M. Lespinasse, premier avocat général à la Cour impériale de Pau, récemment élu membre correspondant, adresse à l'Académie l'expression de sa gratitude et l'assurance de son dévouement.

M. B. Dusan, directeur de la *Revue archéologique du Midi,* à Toulouse, envoie les trois premières livraisons de ce Recueil, et demande que l'Académie lui adresse les Comptes rendus de ses séances.

Les trois numéros de la *Revue archéologique du Midi* (janvier, février et mars 1866) sont soumis à l'appréciation de M. Cirot de La Ville.

M. Haillecourt, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, inspecteur de l'Académie en congé, auteur d'un Mémoire de mécanique céleste que l'Académie a jugé digne de son approbation, et de deux autres Mémoires mentionnés au Compte rendu de la séance du 19 avril (p. 72), sollicite le titre de membre correspondant.

Cette demande et les ouvrages envoyés à l'appui seront appréciés par une Commission composée de MM. de Lacolonge, Valat et Lespiault.

M. de Gères, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. Villiet et Leo Drouyn, lit un Rapport sur la candidature de M. Oscar Gué, peintre, professeur, directeur de l'École gratuite de dessin et de peinture de la ville, et conservateur de la galerie des tableaux, aspirant au titre de membre résidant.

L'honorable Rapporteur énumère les titres sérieux du candidat, comme peintre, professeur et critique ; il constate le mérite de ses toiles, le zèle et l'efficacité de son enseignement, la valeur artistique et littéraire des articles qu'il a insérés dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans les journaux de Bordeaux ; il pense qu'en adoptant M. Oscar Gué, l'Académie s'adjoindra un digne et utile représentant des Beaux-Arts « dont elle porte le nom sur sa triple bannière, » et conclut ainsi :

« Sous l'empire de cette conviction, Messieurs, votre » Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer » d'accueillir la demande de M. Oscar Gué, en l'admettant » au nombre des membres résidants de l'Académie impériale » des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. »

M. de Lacolonge, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Dezeimeris et Duboul, lit le Rapport de

M. Dezeimeris, empêché, sur la candidature de M. Sansas, aspirant au titre de membre résidant.

Ce Rapport, dans quelques pages substantielles et précises, constate le dévouement éclairé du candidat à la science archéologique et épigraphique, et les preuves qu'il en a données par de nombreux écrits d'un style généralement net, précis et simple, qui s'anime et se colore dans les rares occasions où la sévérité du genre ne lui interdit pas la chaleur et l'éclat.

Le Rapporteur conclut ainsi : « En somme, Messieurs, » votre Commission, après avoir consciencieusement étudié » les titres divers de M. Sansas, considère que les services » qu'il a rendus à nos collections lapidaires, son savoir » d'archéologue et ses études sérieuses sur l'histoire locale, » le désignent nettement pour occuper une place dans vos » rangs, et c'est à l'unanimité que les membres de votre Com- » mission se déclarent favorables à cette candidature et vous » proposent de l'adopter. »

Au sujet d'un des ouvrages sur lesquels s'appuie cette candidature : *Premières traces du christianisme à Bordeaux, d'après les monuments contemporains*, M. Des Moulins, membre de la Commission, sur les conclusions de laquelle l'Académie, dans la séance du 25 janvier dernier, a voté l'insertion dans les *Actes* de ce curieux Mémoire, demande, au nom de cette Commission, que le secrétaire général fasse connaître à M. Sansas la priorité, récemment apprise, de MM. Greppo et Lenormant dans l'hypothèse du symbolisme chrétien de l'*Ascia*, et le prie de la mentionner dans une note ajoutée à son manuscrit, dont l'impression n'a pu encore être faite.

Il est fait droit à cette demande.

M. Baudrimont, au nom d'une Commission que composent

avec lui MM. Abria et Oré, lit un Rapport sur la candidature de M. Royer, aspirant au titre de membre résidant.

Le Rapporteur, après avoir constaté que les diplômes de licencié ès sciences mathématiques et de licencié ès sciences physiques dont est pourvu M. Royer, témoignent de l'étude approfondie qu'il a faite de ces sciences, ajoute qu'il a prouvé qu'il les aimait et s'en occupait toujours avec intérêt, par son zèle à travailler dans les laboratoires de la Faculté, par la publication de plusieurs Mémoires de chimie, et par celle d'un *Traité d'algèbre élémentaire*.

Il fait ressortir le mérite et l'utilité de ces ouvrages, où la netteté et l'aisance du style ajoutent à la précision scientifique. « En résumé, dit-il, la candidature de M. Royer nous » paraît appuyée sur des titres sérieux. Comme expérimen- » tateur, comme chimiste, comme mathématicien, il nous » paraît avoir des droits réels à la faveur qu'il sollicite. Telle » est au moins l'opinion que votre Commission émet à l'una- » nimité. »

M. de Gères, au nom de la Commission des beaux-arts, où siégent avec lui MM. Leo Drouyn et Villiet, expose que cette Commission, chargée par l'Académie de lui rendre compte des tableaux envoyés par des artistes bordelais à l'Exposition annuelle faite par la Société des Amis des Arts, a cru ne pas devoir se prononcer, et demande, si l'Académie persiste dans sa décision à cet égard, à résigner son mandat entre les mains de nouveaux Commissaires.

M. Léo Drouyn, répondant à une question de M. Baudrimont, déclare que la Commission n'a éprouvé aucune difficulté *de la part de la Société des Amis des Arts*.

M. le Président exprime, au nom de la Compagnie, le désir que la Commission conserve et exerce jusqu'au bout les fonctions dont elle avait été investie.

M. de Gères répond que la Commission regrette de ne pouvoir déférer à ce vœu, et maintient sa résolution de ne point porter de jugement sur les tableaux exposés.

M. Dégranges, en regrettant le silence gardé par la Commission sur les motifs de son abstention, pense que l'Académie ne doit pas renoncer à la mesure qu'elle a prise, et qu'il y a lieu de nommer une Commission nouvelle, bien qu'on ne puisse espérer de la composer de membres aussi compétents que les premiers.

M. Costes estime, au contraire, qu'il ne faut point nommer une autre Commission. Outre l'impossibilité d'y faire entrer des spécialités aussi autorisées que celles qui composaient la première, les obtacles suscités à celle-ci, sans doute par le mécontentement des artistes, et devant lesquels elle n'a pas cru devoir persister dans l'accomplissement de sa mission, demeureraient les mêmes pour le nouveau jury. En présence d'une telle situation, le mieux, pour l'Académie, est de rapporter sa décision.

La proposition, mise aux voix par M. le Président, est adoptée à une très forte majorité.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERA FAIT UN RAPPORT.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1re année, 1866, 1re livraison. (M. Belin de Launay rapp.)

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. I, 1865. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Journal des savants, avril 1866. (M. Duboul rapporteur.)

Revue archéologique du midi de la France, nos 1, 2 et 3, janvier, février et mars 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

M. Boudet, secrétaire de la Société de Secours des Amis des sciences,

informe l'Académie que ladite Société tiendra une séance, le 4 mai 1866, à la Sorbonne, et envoie l'ordre du jour de cette séance.

L'Étincelle, nos 280 et 281, 8 et 15 mai 1866.

Le Mouvement médical, no 19, 13 mai 1866; 2 exemplaires.

Recueil des lois et actes de l'instruction publique, no 9, mai 1866.

Bulletin du Bouquiniste, 10e année, 1er semestre, 225e numéro, 1er mai 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 18 et 19, 5 et 12 mai 1866.

Rien ne naît, rien ne meurt, la forme seule est périssable, par M. Boucher de Perthes. — Hommage de l'auteur.

Revue artistique et littéraire, t. X, 1er mai 1866.

L'Ami des champs, no 519, 1er mai 1866.

Recueil de poésies, par M. G. Lulé-Déjardin père, avocat, avec une lettre d'envoi de l'auteur.

Archives de l'agriculture du nord de la France, publiées par le Comice agricole de Lille, 3e série, t. VII, no 3, mars 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, avril 1866.

Rapport sur les opérations de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Bordeaux, par M. Maurice Grangeneuve jeune.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, J. Duboul, Charles Des Moulins, W. Manès, Valat, E. Dégranges, G. Lespiault, Costes, E. Gintrac, Aug. Petit-Lafflte, Cirot de La Ville, Roux, Paul Dupuy, Fauré, J. de Gères, Leo Drouyn, H. Minier, Ch. Sédail, L. Micé, Baudrimont, Belin de Launay, Abria, Dabas.

SÉANCE DU 31 MAI.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu et adopté.

Il est donné lecture de la réponse de M. Sansas à la lettre par laquelle le Secrétaire général lui a fait part de la note de M. Ch. des Moulins sur la priorité de MM. Greppo et Lenor-

mant dans l'hypothèse du symbolisme chrétien de l'*Ascia*, et l'a prié, au nom de l'Académie, de mentionner cette priorité par une note ajoutée à son docte et ingénieux Mémoire.

L'Académie écoute avec un vif intérêt cette loyale et spirituelle réponse, et, sur la proposition de M. Costes, en vote l'insertion dans les *Actes*, à la suite de la Note de M. des Moulins. Elle ordonne que ces deux pièces prendront place dans le Recueil, après le Mémoire de M. Sansas et le Rapport fait sur ce Mémoire, pour lesquels elle avait déjà voté les honneurs de l'impression.

M. G. Brunet, au nom d'une Commission où siégeaient avec lui MM. Dabas et Belin de Launay, lit un Rapport sur la candidature de M. H. Ribadieu, aspirant au titre de membre résidant.

L'honorable Rapporteur constate d'abord que les recherches et les travaux du candidat se sont « constamment » dirigés vers des points relatifs à notre histoire locale. »

Il signale, parmi ses nombreuses publications en ce genre :

1° L'*Histoire des corsaires et des grands navigateurs bordelais*, où sont réunis une foule de faits « qui ont exigé, » pour être ainsi mis en lumière, de longues et patientes » investigations ; »

2° La réimpression du livre fort curieux d'Élie Vinet, sur *Les antiquités de Bordeaux et de Bourg,* précédée d'une étude, aussi intéressante qu'instructive, sur Vinet, sur son époque, sur son œuvre ;

3° *Les campagnes du comte de Derby en Guienne,* Mémoire suffisamment loué par le suffrage et par la distinction dont l'a honoré l'Académie, et qui « n'était d'ailleurs » qu'un chapitre détaché d'un travail bien plus développé » que M. Ribadieu préparait depuis longtemps, et qu'après

» des années d'étude et de recherches, il vient de mettre
» au jour sous le titre d'*Histoire de la conquête de la*
» *Guienne par les Français, de ses antécédents et de ses*
» *suites.* »

« Je crois pouvoir affirmer, » dit le Rapporteur, après avoir donné une idée de l'étonnante quantité de documents français ou étrangers, imprimés ou manuscrits, condensés et fondus dans cet ouvrage, « que rien d'aussi complet,
» rien d'aussi profondément fouillé, n'a encore été écrit sur
» cette partie si intéressante non seulement de notre histoire
» locale, mais encore de l'histoire nationale. »

Outre ces ouvrages envoyés à l'Académie, le Rapporteur cite encore « un travail très important sur *Les châteaux de*
» *la Gironde;* une étude sur la Fronde à Bordeaux au temps
» de l'*Ormée,* intitulée : *Les négociateurs bordelais;* une
» *Histoire de Bordeaux sous le règne de Louis XVI.* Tous
» ces écrits attestent, dit-il, des recherches patientes, une
» intelligence exacte des événements, un style simple et
» facile, également éloigné de l'emphase et de la négli-
» gence. »

Il termine ainsi : « En définitive, Messieurs, la Commis-
» sion a reconnu chez M. Ribadieu un écrivain d'un vrai
» mérite, un historien plein de zèle et d'une instruction
» remarquable en tout ce qui concerne notre ville et notre
» province; elle ne doute pas que, s'il devient un des
» nôtres, il n'enrichisse le Recueil de nos Mémoires de
» travaux fort utiles. Elle vous propose à l'unanimité
» l'élection de M. Ribadieu. »

Au nom d'une Commission dont MM. Dabas et Dezeimeris font partie avec lui, M. Roux lit un Rapport sur la candidature de M. Fournier, aspirant au titre de membre résidant.

Le Rapporteur apprécie d'abord un ouvrage manuscrit

d'une grande étendue, intitulé : *Étude sur Thucydide,* et qui constitue le principal envoi du candidat. Il constate que la Commission y a vérifié des goûts sérieux, un amour vrai de la science historique, une passion sincère pour la civilisation grecque et pour l'un des plus beaux génies qui l'aient honorée, une vaste érudition, une littérature variée, un esprit investigateur et plus d'une fois heureux dans ses découvertes. Il ajoute qu'elle est convaincue par ce travail qu'il y a chez M. Fournier une activité de pensée et un ensemble de connaissances qui en feraient un membre utile de l'Académie.

Passant à une brochure intitulée : *Le Marboré et le Mont-Perdu,* et présentée par M. Fournier comme seconde pièce à l'appui de sa candidature, le Rapporteur déclare que M. Fournier a prouvé, par ce récit original d'une ascension pyrénéenne, qu'en lui l'Académie peut acquérir un penseur doublé d'un bon écrivain. Il loue le style à la fois éclatant et sévère de cette relation, où l'intérêt scientifique s'ajoute à la richesse des tableaux, où la poésie des peintures est en raison de leur fidélité même. Il donne, par quelques citations, une idée de l'élévation philosophique et du charme littéraire de ces pages, vraiment neuves après tant de récits et de descriptions du même genre.

Il conclut ainsi : « L'Académie vient de reconnaître le ta-
» lent de style dont M. Fournier peut rehausser la variété de
» son érudition et ses connaissances scientifiques. La Com-
» mission lui propose donc, avec une entière confiance,
» l'adoption de cette candidature. »

M. Lespiault, au nom d'une Commission que composent avec lui MM. Lacolonge et Valat, fait un Rapport sur la candidature de M. Haillecourt, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, aspirant au titre de membre correspondant.

Le savant Rapporteur rend compte d'abord du plus important des travaux envoyés par le candidat, c'est à dire d'un Mémoire sur la déviation que la rotation de la terre occasionne dans la chute des corps pesants. Il constate que « les » propositions du Mémoire, sans être applicables à un phé» nomène naturel, sont élégamment et rigoureusement dé» montrées, dans les hypothèses bien définies où se place » l'auteur. »

Il loue ensuite le mérite, au double point de vue de la précision et de la nouveauté, de deux courtes notes relatives à l'enseignement élémentaire de la cosmographie, jointes par le candidat à son Mémoire.

Il conclut ainsi : « Après avoir pris une connaissance dé» taillée des divers travaux mathématiques envoyés par » M. Haillecourt, votre Commission vous propose, à l'una» nimité, de lui accorder le titre de membre correspondant. » Elle demande, en outre, l'insertion aux *Actes de l'Acadé» mie* du Mémoire de ce savant sur *la déviation dans la chute » des graves*. »

Cette double proposition est renvoyée au Conseil.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Deux numéros du *Journal de Nérac*, contenant une *Étude sur Henri IV, considéré comme écrivain*, par M. de Tréverret, membre correspondant. — Hommage de l'auteur. (M. Roux rapporteur.)

Guillaume Haudent, poète normand du XVI[e] siècle, par M. J.-B. Millet-Saint-Pierre. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Deux bienfaiteurs des landes de Gascogne, — l'abbé Desbiey et Brémontier, — par l'abbé X. Mouls, curé d'Arcachon. (M. Blatairou rapp.)

Étude sur Thucydide, Le Marboré et le Mont-Perdu, par M. Fournier. Ces deux ouvrages envoyés à l'appui d'une candidature de membre résidant. (Commission : MM. Dabas, Dezeimeris et Roux.)

L'Étincelle, n° du 22 mai 1866.

Le Mouvement médical, n° du 20 mai 1866.

Programme des cours de l'École supérieure de commerce de Mulhouse, sous le patronage de la Société industrielle.

Envoi du Comité central de la souscription nationale pour le rachat de la tour de Jeanne Darc.

Le Cabinet historique, 12e année, 4e livr., août 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 20 et 21, 19 et 26 mai 1866.

Revue artistique et littéraire, livraison du 15 mai 1866.

Notice des travaux de la Société de Médecine de Bordeaux, pour l'année 1865, par M. le Dr E. Dégranges, secrétaire général de la Société. — Hommage de l'auteur.

Notes sur quelques matières tinctoriales des Chinois, par J.-O. Debeaux.

Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, t. III, 2e fascicule.

De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules, par Léon Fallue. — Hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mars et avril 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, J. Duboul, Ch. Sédail, Roux, Baudrimont, R. Dezeimeris, Cirot de La Ville, Costes, W. Manès, Paul Dupuy, Leo Drouyn, E. Lespiault, Blatairou, L. Micé, Valat, V. Raulin, S. Mégret, E. Dégranges, Gust. Brunet, Aug. Petit-Laffite, Hip. Minier, Saugeon, Cyprien Oré, A. Vaucher, Belin de Launay.

SÉANCE DU 14 JUIN.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Abria, qui annonce le prochain Congrès que doit tenir à Bordeaux

l'Association scientifique de France, et envoie le programme des questions qui y seront traitées.

En raison de la coïncidence du jour de l'une des séances du Congrès avec celui de la séance générale de l'Académie, la Compagnie décide que sa séance, indiquée pour le 28 juin, sera avancée d'une semaine et aura lieu le 21.

M. le Président lit ensuite une lettre que lui a écrite M. Oscar Gué, et où l'honorable candidat indique, à l'appui des titres sur lesquels l'Académie s'est déjà favorablement prononcée, les récompenses qu'il a obtenues dans diverses Expositions. Il y signale, entre autres distinctions :

1° Une médaille d'or de 3e classe à l'Exposition de 1834, à Paris ;

2° Une médaille d'or de 2e classe à la suite de l'Exposition de 1840, également à Paris.

M. Dausse, au nom de M. Cialdi, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un Mémoire intitulé : *Les ports-canaux,* et que cet honorable membre a extrait de son ouvrage sur *le mouvement des ondes,* sur *les courants de la mer,* et spécialement sur *les courants littoraux.*

M. Dausse saisit cette occasion d'offrir à l'Académie un travail personnel, intitulé : *Sommaire de dix Mémoires sur la question des inondations et sur l'endiguement des rivières, lus ou présentés à l'Académie des Sciences, par M. Dausse.*

Ces envois de MM. Cialdi et Dausse sont soumis à l'appréciation de M. Abria.

En raison de l'heure avancée à laquelle s'est terminée la séance précédente, et du petit nombre de membres qui se trouvaient encore présents, M. Roux reprend la lecture de la dernière partie du Rapport fait au nom de la Commission chargée d'apprécier les productions de M. Fournier, aspirant au titre de membre résidant.

Le Rapporteur constate de nouveau l'étendue de savoir, la variété de littérature, la quantité, et, plus d'une fois, le bonheur d'aperçus, dont le candidat a fait preuve dans son *Étude sur Thucydide.*

Il signale, dans la brochure intitulée : *Le Marboré et le Mont-Perdu,* le sérieux attrait d'un récit où la poésie des tableaux égale la gravité de la science, et où le style est aussi coloré que précis.

Il confirme, par quelques citations, cette appréciation et cet éloge.

Il détache du livre deux pages, où de piquantes et curieuses observations de mœurs font place à un sentiment profond de l'invincible majesté des cimes que l'homme s'étonne d'avoir foulées (p. 12-14).

Il cite une autre page (p. 17), où se reflètent les lueurs d'une belle nuit d'été dans ces régions pyrénéennes.

Comme modèle de description rehaussée par la pensée philosophique, il lit les pages (29 et 30) relatives au Mont-Perdu, qui imposent et saisissent par l'immensité et la splendeur du panorama, et par l'expression de l'exaltation de l'âme en présence de l'idée sublime de l'infini.

Dans cette relation aussi éclatante qu'exacte d'une pittoresque et inspirante ascension, le Rapporteur indique encore divers passages où la science géologique est heureusement servie par l'imagination.

Il déclare, en terminant, que la Commission, rendant hommage à l'érudition qui recommande l'*Étude sur Thucydide,* et au talent de style qui éclate dans la Notice sur le Marboré et le Mont-Perdu, propose, à l'unanimité, l'admission de M. Fournier au nombre des membres résidants.

L'ordre du jour appelle le Rapport de M. Dabas sur la candidature de M. de Fleury. La santé de l'honorable

Rapporteur ne lui ayant pas permis de se rendre à la séance, la lecture de ce Rapport est renvoyée au jeudi 21 juin.

La séance est levée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Du désordre dans la science de l'homme et de la société; moyens progressifs de l'atténuer, par J.-M.-C. Prévost. (M. Duboul rapporteur.)

The journal of the royal Dublin society, décember 1865. (M. Abria rapporteur.)

Distribution des prix du 31 août 1865, à l'Institution des Sourds-Muets de Nancy. (M. Valat rapporteur.)

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, 10e cahier, 1866. (M. Manès rapporteur.)

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, t. XLIV, 2e série, année 1865. — *Idem,* t. XLV, nº 1, janvier 1866. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1865, 2e trimestre. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1864-65. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Les ports-canaux, article extrait de l'ouvrage sur le *Mouvement des ondes,* sur les *Courants de la mer* et spécialement sur les *Courants littoraux,* par le commandeur Alexandre Cialdi. — Hommage de l'auteur. (M. Abria rapporteur.)

Journal des Savants, mai 1866. (M. Duboul rapporteur.)

Sommaire de dix Mémoires sur la *Question des eaux* et sur l'*Endiguement des rivières,* lus ou présentés à l'Académie des Sciences par M. Dausse. (M. Abria rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Sujets de prix proposés par l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, pour les années 1867, 1868 et 1869.

Catalogue de la collection céramique de M. Auguste Demmin.

L'Étincelle, nos des 1er et 8 juin 1866.

Le Mouvement médical, 3 juin 1866. — Deux exemplaires.

Programme des cours de l'École supérieure de commerce de Mulhouse.

Catalogue des livres de littérature de la librairie Ménard, à Paris.

Programme et Règlement de l'exposition d'automne 1866 de la Société d'Horticulture de la Gironde.

Société industrielle d'Elbeuf. — *Bulletins* n°s 6, 7 et 8, 1865; n°s 1, 3 et 4, 1866.

Journal d'Éducation, juin 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, n^{os} des 2 et 9 juin 1866.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, n° 1, année 1866.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, n^{os} des mois d'octobre, novembre et décembre 1865; janvier, février et mars 1866.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, mars 1866.

Sul moto ondoso del mare e su le correnti di esso specialmente su quelle littorali, pel comm. Alessandro Cialdi. — Hommage de l'auteur.

Étaient présents :

MM. Lefranc, Costes, Cirot de La Ville, Charles Des Moulins, Aug. Petit-Lafitte, Charles Sédail, Paul Dupuy, Roux, Saugeon, W. Manès, Leo Drouyn, V. Raulin, Cyprien Oré, L. Micé, Valat, R. Dezeimeris, Hip. Minier, Gust. Lespinasse, Blatairou, E. Dégranges, G. Lespiault, Belin-De Launay.

SÉANCE DU 21 JUIN.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une circulaire par laquelle M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, pose une série de questions relatives à cette science, et prie les membres des Sociétés savantes, que ces questions intéressent plus particulièrement, de vouloir bien répondre par des annotations au questionnaire joint à la circulaire.

M. Karl Reineck, négociant à Berlin, et auteur de plusieurs écrits de philosophie religieuse ou politique, sollicite le titre de membre correspondant. Il adresse un ouvrage allemand intitulé : *Wein*, qui est renvoyé à une Commission composée de MM. Baudrimont, Brunet et Lespiault.

En l'absence et au nom de M. Dabas empêché, M. Roux donne lecture de la communication suivante :

« *Rapport fait, au nom d'une Commission composée de MM.* SAUGEON, CIROT DE LA VILLE *et* DABAS, *sur la candidature de M. le Dr* Armand de FLEURY, *aspirant au titre de membre résidant.* (Rapporteur, M. DABAS.)

» Messieurs, la tâche du rapporteur de la Commission que vous avez chargée d'examiner les titres de M. Armand de Fleury, me semble bien simplifiée et bien abrégée par le nom, déjà tout académique, si je puis ainsi parler, de l'honorable candidat. M. de Fleury, en effet, n'est pas un étranger pour vous : son nom a souvent retenti dans vos concours. Ses travaux ont été, de votre part, l'objet de rapports et de récompenses, de l'ordre même le plus élevé. Sa valeur scientifique et littéraire vous est connue, éprouvée, à ce point que le rapporteur d'aujourd'hui pourrait se borner, ce semble, à invoquer vos souvenirs et les jugements favorables des rapporteurs spéciaux qui l'ont précédé.

» Une autre circonstance qui semblerait, au premier aspect, devoir rendre cette tâche plus difficile, et qui, cependant, la facilitera en l'abrégeant encore, c'est qu'une bonne partie des Mémoires envoyés par M. le Dr de Fleury se compose d'études intéressantes, mais fort au-dessus de notre portée, sur des questions de médecine et de physiologie. Or, quoique médecin distingué dans les concours et dans l'exercice de sa profession, attaché comme titulaire à nos hôpitaux, et comme professeur suppléant à notre École de Médecine, M. Armand de Fleury a entendu sacrifier ici, autant qu'il se peut, ses titres professionnels, pour se prévaloir, avant tout, devant les juges académiques, de ses titres scientifiques et surtout littéraires. L'Académie elle-même l'a si bien compris ainsi, qu'elle a

nommé une Commission *toute littéraire* pour les peser et les apprécier.

» Est-ce à dire, pour cela, que vous ne lui tiendrez aucun compte de son savoir médical et de ses recherches en physiologie? Nous ne le pensons pas. Quand il serait facile de couper un homme en deux, il ne serait pas juste de le dépouiller d'une partie de lui-même, et d'oublier que, si un mérite de plus ajoute à sa valeur, un mérite de moins risquerait de la diminuer. Mais dussiez-vous ne considérer absolument dans M. de Fleury que le littérateur et le poète, nous osons dire qu'à ces titres seuls il mériterait encore de vous appartenir, comme il a mérité de vous plaire et de vous charmer tant de fois!

» Mettons de côté, et pour cause, plusieurs brochures dont je vous soumets seulement les titres :

» 1° *Observation de méningite cérébro-spinale typhoïde, à forme sporadique* (Extrait du *Journal de Médecine de Bordeaux*, 1862);

» 2° *Mémoire clinique sur l'anévrisme spontané de l'aorte abdominale* (1863);

» 3° *De l'aphthongie, mutité par paralysie réflexe* (1865);

» 4° *Des tentatives de localisation de la parole d'un seul côté du cerveau* (Mémoire destiné à combattre une erreur phrénologique, et qui a été lu au Congrès médical de Bordeaux, sous la présidence de M. Bouillaud).

» Ce qui nous a frappé, malgré notre ignorance dans ces matières, et ce que nous ne pouvons nous empêcher de vous signaler avec éloge, c'est l'esprit philosophique et spiritualiste qui semble guider l'auteur dans toutes ses recherches. Bien qu'il ne soit pas d'avis, comme il le confesse, de *placer la science sur le terrain des hypothèses métaphysiques*, il n'abdique jamais rien de ses convictions touchant l'immortalité d'un principe immatériel; il revendique énergiquement l'unité du *moi*, avec la certitude qu'*elle doit être physiologique aussi bien qu'elle est psychique;* et quand les phrénologues, « se laissant entraîner par le désir de trouver » un organe à tous les actes de l'esprit, pressés d'inventer des » facultés et de créer des sens imaginaires pour produire chacun

» une topographie intellectuelle différente, cherchent à assigner » aussi un organe particulier à l'opération si complexe de la pa- » role, » — il leur répond fort sensément, selon nous : « Non, la » parole n'est pas un sens... La parole, le langage, par sons arti- » culés, sert bien à l'homme de moyen de communication pour » traduire sa pensée, mais ce n'est qu'à l'aide des autres sens » qu'elle agit; elle n'est point, comme eux, un intermédiaire immé- » diat entre l'objet et le sujet. Otez la vue qui permet d'interpréter » les gestes, l'ouïe par laquelle les sons articulés en syllabes et en » mots sont transmis au cerveau, et la parole sera chose non ave- » nue. Je n'ai pas d'organe spécial au langage qui reçoive des » impressions physiques de la parole. C'est que la parole est bien » autre chose, et bien plus qu'un sens; elle est la formule sensible » de tout l'être intellectuel. C'est l'incarnation de la pensée » même..... »

» Et plus bas : « La parole est le vêtement, la monnaie de la » pensée, dont les appareils des sens ne sont que les *fournisseurs* » et les serviteurs très humbles, quand ils n'en deviennent pas les » maîtres..... » (*Des tentatives de localisation de la parole*, p. 7, 8 et 9... *passim*.)

» Cet esprit de philosophie est si propre et si essentiel à l'auteur, qu'il se révèle dès sa première publication, remontant à 1857, et intitulée : *L'homœopathie dans la Charente : ce qu'elle vaut comme doctrine, comme progrès, comme profession*. Si j'en avais le temps, j'aimerais à m'arrêter sur cette œuvre de jeunesse, déjà remarquable par l'assurance des convictions, la force de la logique et la vivacité d'une plume facile, spirituelle, incisive. Je n'en veux relever qu'un mérite, l'attachement de notre jeune praticien à l'esprit de théorie qui a, de tout temps, honoré sa noble profession. Ce qu'il reproche surtout à la doctrine nouvelle, c'est de procéder, comme les sciences occultes, dogmatiquement, mystérieusement, sans tenir compte de la diversité des tempéraments, des âges, des sexes, des professions, des antécédents morbides, des lieux, des saisons, et sans exiger aucun discernement ni aucune science de ceux qui l'appliquent.

« Pour nous, dit-il, qu'ils appellent *éclectiques*, notre éclec-

» tisme consiste à ne pas considérer absolument l'homme comme » une machine qui fonctionne invariablement de la même façon » chez tous les sujets ; à prendre bonne note des influences mora- » les, des réactions qui peuvent varier avec le naturel du malade ; » à ne pas traiter le corps humain comme un polyèdre composé » de molécules que la cohésion et l'affinité maintiennent à la façon » des corps inorganiques ; — et c'est parce que nous combattons » le matérialisme empirique et fataliste des *guérisseurs* de tout » régime, qu'on nous appelle sensualistes, esprits forts, philoso- » phes éclectiques ! — C'est la grande injure à la mode aujour- » d'hui. — Soit ! mais tant qu'un amphithéâtre sera ouvert, les » médecins seront curieux de philosophie ; car ils pensent encore, » avec Hippocrate, que *l'esprit de philosophie élève le médecin à* » *la hauteur d'un dieu.* » (*L'homœopathie dans la Charente*, p. 27-28.)

» Que si cet esprit, partout répandu, se fait jour jusque dans les publications purement médicales du Dr Armand de Fleury, il éclate, d'une manière plus sensible encore, dans les Mémoires plus directement philosophiques qu'il a composés. Et pendant quatre ans, de 1860 à 1864, il vous en a, Messieurs, adressé trois, que vous avez tous distingués et récompensés : à savoir, en 1860, un *Essai sur l'unité du dynamisme humain*, dans lequel M. Lefranc, rapporteur, signalait, *avec des connaissances étendues en physiologie*, un *esprit philosophique distingué* (vous lui avez, sur sa proposition, décerné une *mention honorable*) ; en 1861, une *Théorie de l'être contingent, essai sur l'essence et l'évolution de la substance dans les corps*, travail ardu, pour lequel la Commission demanda une médaille d'argent, mais auquel l'Académie, pour des raisons de doctrine scientifique, n'accorda encore que *la mention*; en 1864, un *Essai sur la pathogénie du langage articulé*, qui, sur l'avis unanime de la Commission et des membres les plus compétents de la Compagnie, obtint de vous la médaille d'or, et fit dire à notre honorable secrétaire général : « Vous avez voulu honorer » de cette haute distinction un traité dont l'auteur s'est montré si » habile à surprendre les rapports du physique et du moral de » l'homme, si profond et si ingénieux dans les inductions simulta-

» nées de la physiologie et de la psychologie, et où, joignant à la » gravité de la science la lumière et l'agrément de l'exposition, il a » été heureusement servi par une riche imagination que vous allez » tout à l'heure couronner d'une autre palme..... » (Rapport général de M. Roux pour l'année 1864.)

» Ici, Messieurs, vous entrevoyez un nouveau mérite, à nos yeux bien rare et bien précieux, de l'honorable candidat. C'est que le savant est doublé en lui d'un artiste... C'est que si le médecin appelle le philosophe, le philosophe tend la main au littérateur et au poète... Non seulement, comme le dit fort bien notre judicieux collègue M. Saugeon, « les études philosophiques, familières à » l'auteur, placent toujours son œuvre à un niveau supérieur et » l'éclairent d'un reflet que ne produirait pas toute seule une spé» cialité médicale ; » non seulement, comme il le remarque encore, l'esprit de philosophie lui donne *la méthode, la composition, les divisions bien faites, la juste proportion des parties, la clarté d'un langage* précis *et simple;* mais une faculté distincte et supérieure « *met*, ajoute-t-il, *à sa disposition, une abondance » d'images heureuses et même saisissantes, qui valent mieux » que toutes les définitions abstraites* : *ce sont les profits de ses » essais poétiques*. » (Notes fournies par M. Saugeon.)

M. Saugeon est poète, et sait distinguer finement la poésie dans une œuvre de prose. M. Duboul, qui l'est aussi, en a reçu la même impression. Aussi disait-il dans son Rapport sur *la théorie de l'être contingent :* « Le style de l'auteur est clair, naturel, parfois » pittoresque dans son énergique concision. D'heureuses images » ajoutent au relief et à la vivacité de l'idée, sans jamais l'obscur» cir... On sent que M. de Fleury a le rare privilége de réunir les » facultés du savant et de l'artiste ; par moments même, on dirait » que sa plume devient une lyre, et qu'elle ne demande qu'à chan» ter. » (Rapport de M. Duboul.)

Ce n'est d'ailleurs un mystère pour personne, et surtout pour aucun membre de la Compagnie, que M. de Fleury est *poète* dans toute l'acception du mot. Pendant les trois années où il s'est révélé à vous par ses travaux philosophiques, il a pris part, sous le couvert de l'anonyme, à vos Concours de poésie, et il a remporté, la

première fois, une citation académique; les deux autres fois, une médaille d'argent. Je puis parler de son premier concours, car j'en étais le rapporteur, et j'en puis parler sans me rendre suspect d'engouement ni de partialité; car, à la fois alléché par les qualités séduisantes du jeune poète et choqué des graves imperfections qui les déparaient, je me montrais à son égard un peu rude et assez sévère, mais en même temps encourageant et disposé à bien augurer de son avenir.

« L'auteur des *Étapes de la vie* (disais-je dans mon Rapport) a » trouvé un titre heureux et une subdivision ingénieuse. Il n'est » pas, il s'en faut bien! sans talent et sans esprit. Il a le sentiment » poétique et de l'adresse, des procédés, un certain art; il ren- » contre quelquefois des veines et grand nombre de vers heureux, » faciles, délicats... Il faut lui souhaiter plus d'originalité et de » goût... »

» Et après la citation d'un joli morceau qui fut très applaudi, j'ajoutais :

« C'est au foyer domestique, maintenant, que j'attends le poète : » il a su lui inspirer déjà quelques vers touchants, et il saura bien » lui en inspirer d'autres. Le foyer domestique est un bon con- » seiller : il épure les affections, il affermit les croyances; il mûrit » la réflexion et le jugement. Ce n'est pas une raison pour qu'il » éteigne la verve, loin de là! Il la sert, s'il réussit à la régler et à » lui donner un meilleur cours. » (Rapport sur le Concours de poésie, 1860.)

» Si je rappelle ces paroles, ce n'est pas pour la frivole satisfaction de faire voir que j'ai été bon prophète, mais pour montrer que notre lauréat semble s'être appliqué à les justifier. . . .

» L'année d'après, M. de Fleury vous envoyait *le Médaillon*, une charmante miniature, inspiration du foyer, œuvre d'un pinceau délicat, légèrement tenu par l'amour paternel. Il n'y eut qu'une voix dans cette assemblée et dans le public pour saluer ce succès, qui est resté dans vos mémoires comme s'il était d'hier :

Mentibus hœret pœne recens.

» En 1864, l'auteur l'a presque renouvelé par son *Portrait à*

la plume, inspiré du même sentiment et honoré de la même récompense. Tous les juges, à la vérité, ne furent pas aussi frappés du mérite de cette nouvelle composition Quelques-uns, et j'étais du nombre, un peu désanchantés par quelques longueurs et par une certaine bizarrerie de composition, par plusieurs traits qui leur semblaient de mauvais goût, opinaient pour qu'on se bornât à la mention honorable. Mais l'Académie fut d'un autre avis, et je crois sincèrement aujourd'hui qu'elle eut raison. Elle avait à récompenser, non seulement des détails fins et délicats, mais de l'originalité dans le dessin général, une grande noblesse de sentiments et d'idées, et enfin une poésie qui atteignait quelquefois à la grandeur.

» Enfin, en 1865, M. de Fleury a réuni, sous le titre bien choisi de *Bouquet à mon fils,* les deux pièces que nous venons de rappeler, et une troisième pièce inspirée encore par le même sentiment et digne sœur de ses deux aînées. Il l'a appelée *le Saut du nid.* Je vais, avec votre permission, vous en donner connaissance, me rangeant d'ailleurs au jugement critique que mon honorable collègue M. Saugeon en a porté dans les termes suivants :

« *Le Saut du nid,* comme les deux autres pièces du *Bouquet à » mon fils,* se distingue par la délicatesse des sentiments unie à la » moralité du sujet. La première partie nous peint une nichée » d'oiseaux : c'est le premier terme d'une comparaison un peu » longue et pleine d'allusions quelquefois prises hors du sujet. » En cela, M. de Fleury paie son tribut à l'école moderne : celui » qu'elle appelle *le Maître* intercale volontiers une parenthèse » d'une page, qui n'a pas plus de raison pour commencer que pour » finir. Mais au moins notre poète n'est jamais obscur, bizarre, » rocailleux, comme tant d'autres qui tombent dans ces défauts » par négligence, et souvent par préméditation. Dans la seconde » partie de sa pièce, en peignant le jeu de l'enfant, *de l'oiseau » béni de l'hyménée,* il entre dans le réel et le simple sans tomber » dans le vulgaire, et il sait répandre sur ses vers un charme et » un intérêt soutenus. »

» Maintenant, voici la pièce :

LE SAUT DU NID.

…is n'a connu, sous la grappe odorante
…lancs et bleus, le premier saut du nid
…ne couvée? Alerte et gazouillante,
…et d'un passé que le ciel a béni,
…lle famille à déserter s'apprête.
…é l'appelle à planer dans les cieux;
…t, l'aile au vent, le bec fier, haut la tête,
…ords d'un Donjon désormais odieux
…oiselet se dresse. On dispute, on babille;
…ne qui courait la ramée, à minuit,
…endit traiter leur doux nid, de Bastille!
… plaisir, nul d'eux n'a dormi de la nuit!
… l'aube surgit. Les tremblantes étoiles
…ent au Zénith, tandis qu'à l'Orient,
… long rideau de pourpre ouvrant bientôt les voiles,
…e, en meule de feu, le soleil éclatant.
…onne des baisers à toutes les corolles!
…t l'heure où les amours germant avec les fleurs,
… Sylvains sont hardis, et les Dryades folles.
…andiers et pêchers confondent leurs couleurs
… mêlant leurs parfums... Toute chose tressaille
… contact du dieu Pan : Papillon dans les prés,
…bellule aux roseaux; grillon dans la broussaille,
…une faon par les bois, merle par les fourrés.
…out vit, chante et fleurit : Quelle heure plus propice
…our le premier essor du novice oiselet?
Le chat, rôdeur de nuit, dont on craint l'artifice,
Est rentré sous le toit ronger son osselet.
Et l'écolier cruel dort encore au village,
La mère prévoyante a pesé tout cela...
Et pendant que, perché sur le plus haut branchage,
Le père fait le guet, prêt à crier : « Holà! »
Le signal est donné. — Nos conscrits intrépides,
Bataillon insurgé de jeunes voltigeurs,
Pour la première fois, de leurs ailes avides,
Pressent l'air..... Écoutez! par tant de cris vainqueurs
Le bocage est charmé! Celui-là, plein d'audace,
Franchit d'un seul élan le premier cerisier,
Tandis que plus timide, et semblant crier grâce,
… sœur s'accroche aux branches d'un rosier.

Un autre, pour tapis, choisit les violettes;
Le quatrième écoute au sommet d'un buisson :
Tous boivent la rosée au cœur des pâquerettes,
Puis, réunis en chœur, chantent à l'unisson
Le motif du départ... Et, dans les lilas sombres,
Où le nid pend toujours, sans objet désormais,
La mère, au lieu d'enfants, ce soir, verrait des ombres...
Mais la mère le sait et ne revient jamais.

Je sais un autre oiseau dont le brillant corsage,
Tantôt blanc, tantôt rose ou bleu, simple toujours,
Change au gré de sa mère. Il n'est point de ramage
Égal à son babil plus charmant tous les jours,
Et le duvet soyeux des naissantes fauvettes
Est un chanvre grossier, près du lin ondoyant
Qui roule de sa tête en spirales coquettes :
Son regard fait pâlir le saphir chatoyant.....
Ce jeune oiseau sait rire, et, quoique fort volage,
N'a d'ailes que ses pieds! Dieu vous garde longtemps,
Toujours plus embelli, plus chanteur et plus sage,
O vous, qu'il a déjà protégé deux printemps!
Car vous êtes l'oiseau béni de l'hyménée,
Notre enfant bien aimé, déjà presque un garçon,
Puisque octobre a fermé votre deuxième année,
Et que vous dirigez, solide sur l'arçon,
Le destrier de bois, aux mobiles roulettes :
Puisque votre regard est un rayonnement,
Et qu'à votre sourire Amour mit deux fossettes
Dont votre sœur sera jalouse, assurément.
Donc, nos enfants sont nos petits oiseaux. Ces anges
Ne vont pas déserter le doux nid maternel,
Avant d'avoir perdu le duvet et les langes,
Comme l'oiseau du ciel, cet ingrat éternel!
Mais si Dieu leur donna pour berceau, d'aventure
La prison de granit d'une vaste cité,
Et qu'un jour de printemps, à travers la fissure
D'un vieux mur mitoyen par le lierre abrité,
Ils découvrent soudain, brillant sous la rosée,
Le rameau d'amandier tout constellé de fleurs,
Mères! n'espérez plus borner à la croisée
Le modeste horizon de vos oiseaux chanteurs!
Par delà le toit noir, ils rêvent la montagne;
Ils flairent les sainfoins dans le vent du matin,

Et leur chuchottement réclame la campagne,
Quand vous bercez le soir leur sommeil enfantin :
L'oiseau veut dénicher.

A la saison dernière,
Celui que nous aimons venait d'avoir deux ans;
Il vit des myosotis au corset de sa mère,
Ce fut assez; le soir, il demandait les champs.
Hélas! Bordeaux n'a rien, en soi, de bucolique,
Et les vallons fleuris sont loins, sous les coteaux :
L'oiselet, cependant, commandait sans réplique;
Le lendemain, dès l'aube, il voguait sur les eaux,
C'était en juin : le bleu du ciel était limpide;
Le blanc des fleurs, nacré; doux, le vent des forêts!
Le soleil dorait l'eau de sa gerbe splendide;
L'allouette au matin chantait sur les guérets :
La chaloupe accosta près d'un lit de pelouses,
Sous un parc où la mousse a des reflets moirés
Qui font sécher sur pied les pervenches jalouses,
Tapis champêtre, aimé des chasseurs égarés...
L'oiseau jetait son chant, le fruit mur son arôme.
Nous lâchâmes l'enfant dans un riche verger,
Qu'un massif de tilleuls ombrageait de son dôme;
Pareil à ces chevreaux échappés au berger,
Il bondissait joyeux du tertre à la cascade,
Effeuillait une rose aux poissons du bassin,
S'effarouchait du paon, poursuivait la pintade,
Ramenait à la mère un timide poussin!...
Là, c'était un rameau de cerises vermeilles
Que réclamait sa main, d'un geste de César,
Tandis que son pied nain, respecté des abeilles,
Foulait la giroflée et la menthe au hasard.
Ici, c'était un lis que le petit vandale
Arrachait de sa tige en riant aux éclats,
Et la royale fleur courbait chaque pétale
Sous les doigts du lutin charmé de ces ébats...
Le satin velouté s'envolait du calice,
L'étamine pressée écrasait le pistil,
Et l'innocent bourreau, prolongeant le supplice,
Semblait percer la fleur de son regard subtil.
On le voyait parfois, d'un sérieux comique,
Suspendre le massacre : il coiffait bravement
Son casque de papier, qu'un plumet magnifique

Faisait plus grand que lui ; dans cet accoutrement.
Le petit grenadier saisissant deux baguettes,
Les petits bras raidis, frappait un arrosoir
En criant : « Roulement ! » et sur les pâquerettes,
Pour le voir de plus près, chacun venait s'asseoir.
Qu'il était beau, tout blanc, parmi les herbes vertes,
Demandant à l'insecte, à la fleur, son secret !
Le papillon, qui court les grenades ouvertes,
Hésitait sur sa bouche, et partait à regret.
Le sommeil le surprit au milieu de l'ivresse :
Il revint à la ville avant de s'éveiller :
Le duvet du berceau lui prêta sa mollesse,
Mais son rêve garda les fleurs pour oreiller !...
L'oiselet dans son nid songeait de la montagne ;
Il était possédé par son enivrement,
Car deux fois dans la nuit, le doux nom de campagne
S'éteignit sur sa bouche en un gazouillement.

Bordeaux, février 1863.

» Assurément, cette composition n'est pas exempte de taches; mais avec de charmants défauts *(dulcia vitia)*, elle a des beautés plus charmantes encore. En somme, c'est une jolie fleur qui ne dépare pas *le bouquet*.

» Résumons-nous et concluons : M. Armand de Fleury est un médecin honorable, un physiologiste, un savant, un esprit philosophique distingué, un littérateur facile, un poète aimable, et qui sait non seulement plaire, mais s'élever parfois à une certaine hauteur par la générosité de ses inspirations et la noblesse de ses sentiments. C'est un esprit varié, souple et singulièrement actif, qui, par sa participation à vos concours, au Congrès scientifique, au Congrès médical, à tous les mouvements de l'esprit et de la science dans notre cité de Bordeaux, a montré de quelle utilité il pourrait être dans la Compagnie qui l'adopterait.

» Il est d'ailleurs, en quelque sorte, l'enfant et le nourrisson de cette Compagnie. C'est elle qui a, la première, apprécié ses mérites. C'est par son aide, en quelque sorte, qu'il s'est élevé.

» Votre Commission le croit digne de cette adoption, et, en conséquence, elle vous propose, à l'unanimité, de recevoir au nombre de vos membres résidants M. le Dr Armand de Fleury. »

M. le Président déclare que le procès-verbal constatera l'intérêt aussi vif que soutenu avec lequel la Compagnie a entendu ce Rapport.

M. le Président annonce ensuite que, vu les élections qui vont avoir lieu, le Conseil propose, comme mode de votation, le scrutin séparé pour chaque fauteuil.

Il met aux voix cette proposition, qui est adoptée, et l'Académie décide qu'elle pourvoira, dans les formes déterminées par les articles 55 et 56 du Règlement : 1° au remplacement de M. Jacquot, 2° à celui de M. Delpit.

La séance est levée.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Notes sur quelques matières tinctoriales des Chinois, par J.-O. Debeaux, membre correspondant. — Hommage de l'auteur. (M. Fauré rapporteur.)

Essai sur la pharmacie et la matière médicale des Chinois, par le même auteur. (Même rapporteur.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, XVIIIe tome de la collection, 1er trimestre 1866. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

Wein, ouvrage allemand, envoyé par l'auteur, M. Reineck, négociant à Berlin, aspirant au titre de membre correspondant. (Commission : MM. Baudrimont, Brunet et Lespiault.)

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865. — *Archéologie*. (M. Leo Drouyn rapporteur.)

Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XI (2e série, t. I). (M. Raulin rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, n° 285, 15 juin 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, n° 24, 16 juin 1866.

Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, t. IX, année 1865, 3e livraison, juillet, août et septembre.

Idem, idem, idem, année 1865, 4e livraison, octobre, novembre et décembre.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. III, mars 1866.

Circulaire, par laquelle M. A. de Caumont, directeur de la Société française d'Archéologie, adresse une série de questions; il prie l'Académie de vouloir bien répondre par des annotations au questionnaire joint à ladite circulaire.

Les caractéristiques des saints dans l'art populaire, énumérées et expliquées par le P. Ch. Cahier. — Prospectus, avec des bulletins de souscription.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, Fauré, Costes, Charles Des Moulins, Charles Sédail, Roux, G. Brunet, G. Lespiault, W. Manès, Aug. Petit-Lafitte, Valat, Paul Dupuy, V. Raulin, Saugeon, Belin-De Launay, E. Gintrac, Cirot de La Ville, Blatairou, Hip. Minier, L. Micé, S. Mégret, E. Gaussens, A Vaucher, E. Dégranges, Jules de Gères.

SÉANCE DU 5 JUILLET.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin est lu et adopté.

M. le Président donne successivement lecture de deux lettres qui lui ont été adressées, l'une par M. Ribadieu, l'autre par M. Fournier. Ces deux honorables candidats déclarent retirer la demande qu'ils ont faite du titre de Membre résidant.

M. Costes propose que, chaque fois qu'il y aura lieu de procéder à l'élection d'un membre résidant, toute candidature antérieurement agréée par l'Académie et qui n'aura pas été retirée, soit considérée comme admise, par le seul fait

du renouvellement de la démarche, et sans être l'objet d'un nouveau Rapport.

Cette proposition est renvoyée au Conseil.

M. le Président annonce que le Conseil ayant inscrit à l'ordre du jour le vote sur les six candidatures renvoyées à son appréciation préalable, il va être procédé à ce vote, en ce qui concerne les quatre candidatures restantes.

Il est d'abord pourvu au remplacement de M. Jacquot.

Nombre des membres présents : 35. Majorité absolue : 18.

Après le premier tour de scrutin, M. le Président extrait de l'urne 35 bulletins qui se répartissent ainsi :

M. Royer, 18 voix; M. de Fleury, 10; M. Oscar Gué, 6; M. Sansas, 1.

M. Royer ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre résidant.

M. le Président annonce ensuite qu'il va être disposé du fauteuil vacant par la démission de M. Delpit

Nombre des membres présents : 35. Majorité absolue : 18.

Au premier tour de scrutin, sur 35 votes émis, M. Sansas en obtient 15; M. Oscar Gué, 13; M. de Fleury, 7.

Au deuxième tour, même nombre de votants. M. Oscar Gué obtient 18 suffrages; M. Sansas, 16; M. de Fleury, 1.

M. Oscar Gué, ayant réuni la majorité absolue des voix, est proclamé membre résidant.

Au nom d'une Commission, où siégent avec lui MM. Valat et Dezeimeris, M. Saugeon lit un Rapport sur trois manuscrits envoyés par M. Saint-Dizier, professeur d'histoire à Bergerac et correspondant de l'Académie. Le Rapporteur fait ressortir la valeur des trois documents au point de vue de l'histoire de l'arrondissement de Bergerac, aussi bien que de l'histoire générale. « Le premier manuscrit, dit-il, renferme » un rôle de répartition de la taille dans la paroisse de

» Beauregard, en 1666. Nous y trouvons des données statis-
» tiques sur l'état d'une commune rurale, sous l'administra-
» tion de Colbert, et sur la répartition de l'impôt direct.

» Le second manuscrit est de 1685; c'est une suite de huit
» cents procès-verbaux constatant l'abjuration de calvinistes
» à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

» Le troisième manuscrit contient les procès-verbaux du
» Comité révolutionnaire de Bergerac pour une portion de
» 1793 et de 1794. Il présente un contraste frappant avec le
» document qui précède, en montrant les persécuteurs deve-
» nus à leur tour victimes d'un autre fanatisme. »

L'Académie, conformément aux avis émis par MM. Dégranges et Dezeimeris, décide que le Rapport de M. Saugeon sera imprimé dans les *Actes*, avec quelques extraits des trois manuscrits dont il a signalé l'importance.

Elle vote, en même temps, les remercîments demandés par l'honorable Rapporteur, pour la docte et zélée collaboration de M. Saint-Dizier.

M. Belin-De Launay donne lecture du Rapport suivant :

« Messieurs,

» En date du 25 mars 1866, un des plus laborieux et des plus savants correspondants de l'Académie Impériale de Bordeaux, M. Ph. Tamizey de Larroque, vous a demandé l'insertion, dans un des prochains volumes de vos actes, de lettres inédites, écrites par un chancelier de France sous le règne de Louis XIII, Guillaume Du Vair. Le 6 avril suivant, notre Président a daigné me charger de faire un Rapport sur cette demande et sur les documents dont elle est accompagnée, et c'est ce devoir dont je viens m'acquitter.

» En thèse générale, des lettres inédites paraissent ne devoir être publiées aux frais d'un corps savant que si elles viennent d'une personne dont les productions littéraires sont dignes d'attirer l'attention, ou si elles traitent d'événements considérables.

» Celles qu'on vous communique remplissent-elles ces conditions?

» Dans une introduction bien faite, M. Tamizey de Larroque établit que Guillaume Du Vair a été, en 1745, le sujet de travaux fort étudiés dus à M. Michault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, et où se trouvent corrigées des erreurs commises précédemment par la *Gallia Christiana,* par l'histoire des Chanceliers, par l'histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne, et par les Vies des plus illustres Jurisconsultes, ouvrages importants, considérables, et dont la mention seule suffit à constater combien les contemporains avaient porté leur attention sur cet homme, et combien ceux qui ont vécu dans le siècle suivant avaient conservé de lui un fidèle souvenir. Mais il y a eu tant de gens dont on s'est souvenu un siècle après leur mort qui ont été oubliés plus tard, surtout quand ils ont été séparés de la postérité par les événements les plus mémorables, qu'on peut se demander si vraiment ce qui est sorti de la plume de ce chancelier vaut encore la peine que l'on s'en occupe aujourd'hui.

» Voyons donc ce qui en est : En 1839, la bibliothèque universelle de Genève, dans deux longs articles, a appelé l'attention sur ce grand magistrat, que l'on a tour à tour comparé à Michel de l'Hospital et à d'Aguesseau. M. A Sapey a répondu à cet appel par un livre publié en 1847 et que, sur les critiques de M. Léon Feugère, il a complété en 1858. Dans l'intervalle de ces onze années, M. Paul Andral, en 1854, avait choisi Guillaume Du Vair pour le sujet d'un discours prononcé à la rentrée de la Conférence des Avocats de Paris, et M. Cougny, pour celui d'une thèse qu'il a soutenue en Sorbonne, pour le doctorat ès-lettres, en 1858. L'énonciation de ces récents et nombreux travaux prouve suffisamment que la postérité accorde encore à Guillaume Du Vair toute son attention, comme homme politique, comme magistrat et comme écrivain. A ce dernier point de vue, on a reconnu qu'il a eu l'honneur d'être pillé par un homme célèbre, par Charron, et on admet qu'il est un des pères de la prose française.

» Il est donc certain que les lettres de Guillaume Du Vair, par la notorité publique de leur auteur, méritent tout notre intérêt.

» Maintenant, quelles sont celles que M. Tamizey de Larroque veut tirer de l'oubli? Leur authenticité est-elle certaine? Les événements qu'elles rappellent sont-ils considérables?

» L'authenticité des lettres inédites qu'on vous propose de publier ne paraît laisser lieu à aucun doute. M. Tamizey de Larroque a eu soin d'indiquer, pour chaque lettre et pour les extraits qu'il donne de celles qu'il n'a pas copiées en entier, la collection où il les a trouvées. Ce sont la collection Dupuy, la collection des Missions Étrangères, qui en possède une centaine; celle qu'on appelait le Supplément Français à la Bibliothèque impériale, et le manuscrit Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut. Nous pouvons donc être rassurés de ce côté.

» Que nous apprennent ces lettres?

» A cet égard, il convient de constater que M. Tamizey de Larroque a divisé son recueil en deux parties : la première contient les lettres écrites à de Thou; la seconde, des lettres écrites à Henri IV, ou à des personnages qui ont joué un rôle public sous le règne de ce roi et durant la régence de Marie de Médicis.

» La première partie compte une quinzaine de lettres et plusieurs extraits de missives écrites de 1596 à 1613. Une seule parle d'un événement politique, le débarquement de Marie de Médicis à Marseille en 1600; les plus intéressantes des autres ont rapport à la publication de l'histoire écrite par de Thou; une n'est qu'un billet de trois lignes. En somme, elle peut offrir de l'intérêt à ceux qui aiment les détails de la biographie.

» La seconde partie se compose d'une douzaine de lettres adressées au roi Henri, avec de nombreux extraits de celles qui ne valaient pas qu'on les copiât, au risque d'augmenter beaucoup le volume de la publication. Elles vont de 1599, année de l'installation de Du Vair comme premier président du Parlement de Provence, jusqu'à 1607, où une lettre du 24 janvier est la dernière qui soit dans le récit des Missions étrangères. Il y en a donc eu beaucoup de perdues, parce qu'on croit savoir que Du Vair écrivait au roi plusieurs fois par mois. Celles qu'a recueillies, en outre, M. Tamizey de Larroque, sont adressées, l'une à Montmorency, et deux ou trois à Villeroy. Sont-elles, pour l'histoire, plus

intéressantes que celles qui sont dans la première partie? Nous allons voir.

» Je ne chercherai pas si un certain roi de Congo, appelé ailleurs roi de Concou, qui tantôt doit fournir 40,000 chevaux et 10,000 arquebusiers au roi d'Espagne, dans sa guerre contre Arger, et tantôt s'accommode avec Arger, n'est pas le chef de la grande Kabylie; mais je m'occuperai surtout des dépêches qui intéressent plus directement la France et la Provence.

» Un assez bon nombre d'entre elles parlent des impositions, pour prier le roi de ne pas les augmenter, et des arrérages, pour obtenir qu'on ne les exige pas, si l'on veut ne point pousser le peuple à la révolte, comme il est arrivé à plusieurs reprises pour le sel. Un grand nombre exposent la mauvaise situation des places de la province, tant celles qui sont sur la limite des terres que celles qui garnissent la mer; il y en a quelques-unes, comme la tour de Bouc, une des plus importantes, où il n'y a plus que le capitaine avec sa femme et ses enfants, sans soldats. Cependant les Anglais commettent, malgré l'alliance d'Élisabeth avec Henri IV (il s'agit d'extraits de 1599 à 1600), des pirateries dans la Méditerranée, telles qu'elles ruinent Marseille. En outre, la flotte d'Espagne, comme une espèce de vaisseau-fantôme, apparaît continuellement dans les lettres, sans se montrer ailleurs nulle part; mais des rixes entre les matelots français et espagnols augmentent l'inquiétude; mais les relations entre la Catalogne et la Provence sont parfois suspendues au grand détriment du pays. L'évêque de Marseille, Fréd. Ragueneau, est assassiné, et sa mort est racontée en grands détails dans ces lettres : rien ne me semble plus nettement indiquer une position très fâcheuse; et pourtant, le 8 mai 1605, Du Vair écrit au roi : « L'État de la province est tout ce que l'on le sçauroit » souhaister pour le bien de vostre service, plein de repos et de » tranquillité. »

» Une chose à remarquer aussi, c'est le conseil que Du Vair donne au roi de créer une marine royale dans la Méditerranée : « La plus utile dépense que V. M. puisse faire, écrit-il le 29 mai » 1603, seroit d'avoir demye douzaine de gros vaisseaux en cette » mer, parfaitement artillez et équipez, et ce faisant, faire que le

» traffic des choses précieuses, comme des soyes et espiceries, ne se » peust faire que sur ces vaisseaux là. Par ce moyen, vos subjects » travailleront seurement. Tant d'or et d'argent que les déprédateurs » emportent demeureront en vostre Estat. Vous auriez des forces » navales toustes prestes qui ne vous cousteront rien à entretenir. » Car les naulis et voitures (messageries) seront plus que suffisantes » pour cest effest. » Ce sont des arguments qu'on a renouvelés sous le règne de Louis-Philippe, sur une plus grande échelle, pour appuyer les premiers projets de nos paquebots transatlantiques.

» Enfin, le recueil se termine par une longue lettre, très travaillée, d'un beau style, et qui justifie les éloges donnés à Du Vair comme écrivain. Il s'y défend d'accepter la charge de chancelier, emploi où il fut pourtant appelé bientôt et qu'il accepta par obéissance. Cette lettre a une grande valeur. Malheureusement, depuis que M. Tamizey de Larroque l'a eu copiée dans le manuscrit Godefroy, elle a été publiée par M. Servois dans l'*Annuaire*, bulletin de la Société de l'Histoire de France pour 1864.

» L'écrin réuni par M. Tamizey de Larroque est donc privé de son plus bel ornement. Mais la publicité de l'annuaire de la *Société de l'Histoire de France* n'est peut-être pas de nature à vous empêcher de donner la vôtre à cette pièce des plus remarquables.

» En résumé, bien que les lettres de Du Vair, copiées ou analysées par M. Tamizey de Larroque ne révèlent aucun fait nouveau de premier ordre, elles ajoutent pourtant des faits utiles, curieux, intéressants pour le biographe et même pour l'historien; naturellement je ne les ai pas tous énoncés ici; leur nombre est suffisant pour que la demande qui vous est adressée de les publier puisse être discutée par vous, avec utilité pour la science et honneur pour l'ensemble de vos travaux.

» Si vous y consentez, il arrivera, comme le dit M. Tamizey de Larroque, que Bordeaux, qui a déjà reçu avec respect la dépouille mortelle de Du Vair, aura rendu à ce chancelier un second hommage, en contribuant à sauver de l'oubli les traces qu'il a laissées de son passage sur la terre.

» Quant à l'introduction et aux notes ajoutées par l'éditeur à ce

recueil, elles sont étudiées avec soin et sont dignes de la réputation que leur auteur s'est conquise parmi vous. »

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie M. Belin-De Launay de ce consciencieux et intéressant Rapport.

M. Dégranges ne croit pas qu'il y ait lieu de voter l'insertion dans les *Actes* des lettres de Guillaume Du Vair, adressées par notre savant correspondant. Au lieu de faire, dit-il, sur un manuscrit, une œuvre d'analyse et de critique, on se contente de l'adresser à l'Académie, en la priant d'en ordonner l'impression. D'après l'opinion du Rapporteur, ajoute-t-il, une seule des lettres envoyées est fort remarquable; mais elle a déjà vu le jour depuis deux ans.

M. Belin-De Launay répond qu'il y a ici un travail sérieux d'annotations dont il faut tenir compte; mais il reconnaît d'ailleurs, avec l'honorable préopinant, que la plus étendue et la plus belle de ces lettres ayant déjà été publiée, cette circonstance leur ôte beaucoup de leur attrait de nouveauté, et que, par les circonstances qu'elles précisent et les détails où elles entrent, elles auraient à Marseille un intérêt local qu'elles ne peuvent avoir à Bordeaux.

L'Académie, consultée, n'accorde pas l'impression des pièces qui lui ont été adressées; mais elle décide qu'une lettre de remercîments sera adressée à son laborieux correspondant, à l'érudition ingénieuse et aux patriotiques investigations duquel elle se plaît toujours à rendre hommage.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Le *Bréviari d'Amor de Matfre Ermengaud*, publié par la Société archéologique de Béziers, t. II. (M. Roux rapporteur.)

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. VIII, 3e et 4e cahiers. (M. Cirot de la Ville rapporteur.)

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, t. XII, 1er cahier 1864. (M. de Lacolonge rapporteur.)

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département des Vosges, t. XXIX de la collection; t. II, 3e série, année 1865. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, nos des 22 juin et 1er juillet 1866.

Prospectus des ouvrages de la librairie académique Didier et Ce, à Paris.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, 3e série, t. VII, 15e de la collection, no 4, avril 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, no 25, 23 juin 1866.

Erster Jahresbericht des naturwissenschaftlichen Vereins zu Bremen — Fur das Gesellschaftsjahr vom nov. 1864; bis Ende, März 1866.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865, 19e vol., 4e trimestre.

Journal d'Éducation, 17e année, no 9, juillet 1866.

Le Bon cultivateur, 46e année, nos 4 et 5, avril et mai 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, no 26, 30 juin 1866.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. IV, 1re livr., 2 vol.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, t. XXV, 3e série; t. V, 5e et 6e livr., 15 juin et 10 juillet 1866.

Annuaire philosophique, t. III, 6e livr., juin 1866.

L'Ami des Champs, 44e année, juillet 1866, no 521.

Revue des Sociétés savantes des départem., 4e série, t. III, avril 1866.

Revue de Gascogne, t. VII, 6e livr., juin 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mai 1866.

Revue artistique et littéraire, t. X, 7e année 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, Costes, Baudrimont, S. Mégret, Paul Dupuy, R. Dezeimeris, J. Duboul, Charles Des Moulins, L. Micé, Belin-De Launay, Roux, V. Raulin, É. Dégranges, Cirot de La Ville, Hipp. Minier, Blatairou, Leo Drouyn, J. de Gères, Saugeon, J. Villiet, Valat, W. Manès, G. Lespiault, Abria, Fauré, G. Brunet, E. Gintrac, E. Gaussens, Aug. Petit-Lafitte, Cyprien Oré, G.-Henry Brochon, Dabas, A. Vaucher, Charles Sédail.

SÉANCE DU 19 JUILLET.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

M. Haillecourt, récemment élu membre correspondant, adresse à l'Académie l'expression de sa gratitude et la promesse d'une collaboration active et dévouée.

M. Henry Brochon, maire de Bordeaux, membre résidant, par une lettre adressée à M. le Président, le prie de vouloir bien accepter, pour l'Académie, la collection des Rapports trimestriels qu'il a publiés depuis 1864. Il y joint, pour elle aussi, son Rapport sur le Musée et la Bibliothèque, où il aurait été si heureux, dit-il, de pouvoir offrir à l'Académie une hospitalité digne d'elle. Il compte, ajoute-t-il, sur la bienveillante indulgence de ses collègues pour trouver, dans cet envoi, l'équivalent des œuvres académiques que la vie publique l'empêche de produire.

M. le Président annonce qu'il a déjà écrit à M. le Maire pour le remercier au nom de la Compagnie.

M. Jules Martinelli fait hommage à l'Académie de ses *Entretiens populaires sur l'économie politique*.

Cet ouvrage est soumis à l'appréciation de M. Valat.

M. J.-F. Bladé envoie, à titre d'hommage, une *Dissertation sur les chants héroïques des Basques*.

M. Sédail est chargé de faire un Rapport sur ce Mémoire.

M. J.-J. Monmoreau, de Pellegrue, fait hommage à l'Académie d'une pièce de vers qu'il a composée en l'honneur de M. le Préfet de la Gironde, et où il le remercie, au nom de l'agriculture, des lettres et des arts, de la protection et des

encouragements qu'il leur accorde dans toute l'étendue de son ressort administratif.

M. Philippe Tamizey de Larroque, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'*Une lettre inédite de Claude Sarrau,* qu'il a publiée et accompagnée d'une notice qui signale tous les titres de Sarrau, comme avocat éloquent, comme magistrat aussi lettré qu'intègre, et comme un des plus dignes représentants de l'érudition française au XVII[e] siècle.

L'Académie reçoit avec gratitude cette courte et substantielle biographie, digne de précéder cette lettre, d'un si curieux intérêt, et où le judicieux annotateur constate « une finesse de trait, une grâce de diction, dont il ne saurait, dit-il, assez vanter l'agrément. »

M. Frédéric Deschamps, président du Comité de souscription nationale pour le *rachat de la tour de Jeanne Darc,* remercie l'Académie de son empressement à répondre à l'appel du Comité.

M. Minier donne lecture de la note suivante, dont il demande et obtient l'insertion au procès-verbal :

« L'Académie de Bordeaux étant la gardienne de l'histoire locale, permettez-moi, Messieurs, de déposer dans le sein de notre Compagnie l'expression du regret que j'éprouve, — avec la majorité de mes concitoyens, — en présence de l'arrêté municipal qui change les noms d'un grand nombre de rues de notre ville; ce qui leur enlève tout caractère historique, et rend presque impossible à nos successeurs l'étude de nos vieilles annales. »

Il est procédé à l'admission, au sein de l'Académie, de MM. Royer et Oscar Gué, élus membres résidants dans la séance du 5 juillet.

Les deux honorables récipiendaires sont introduits :

M. Royer, par MM. Oré et Baudrimont; M. Oscar Gué, par MM. Villiet et Leo Drouyn.

M. Royer prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,

» Messieurs,

» Ma première parole sera une parole de respectueuse et profonde gratitude pour l'Académie.

» Car, Messieurs, en m'accordant vos suffrages vous m'avez donné un titre qui m'est doublement précieux.

» Le titre de *membre résidant* ne me confère pas seulement le droit de faire partie d'une Compagnie qui renferme dans son sein tout ce que Bordeaux a de plus distingué dans la science, la littérature et les arts; il me confère encore un droit dont un étranger doit être justement fier, le droit de cité.

» Merci donc à l'Académie; merci à vous, Monsieur le Président, qui la représentez si dignement; merci enfin, à vous tous, Messieurs, à qui m'unissent les liens de la reconnaissance, d'une sincère affection, d'une sympathie réciproque.

» Mais, Messieurs, plus est grande la dette que je contracte envers vous, plus je sens s'amoindrir le légitime sentiment d'orgueil qui m'animait en commençant.

» Ne suis-je pas, en effet, appelé au périlleux honneur de remplacer, je devrais dire de suppléer, car je ne le remplacerai jamais, l'homme éminent que la capitale vous a enlevé?

» Peut-être devrais-je douter de mes forces et me repentir de n'avoir pas assez médité ce conseil du poète :

.... Versate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.

» Cependant, Messieurs, je me rassure, en pensant que j'ai pour me soutenir, d'un côté mon énergie, de l'autre votre bienveillance.

» Un mot, en finissant, à ceux de nos collègues dont je n'ai pas l'honneur d'être connu. Ce mot leur dévoilera toute ma pensée dans le présent et ma conduite dans l'avenir.

» Je regarderai toujours l'Académie comme un sanctuaire ex-

clusivement consacré à la science, à la littérature et aux arts; sanctuaire aux portes duquel doivent s'arrêter toutes les passions politiques et religieuses qui peuvent nous agiter et nous diviser au dehors. »

M. le Président répond en ces termes :

« MONSIEUR LE RÉCIPIENDAIRE,

» Permettez-moi d'abord de me féliciter de la bonne fortune qui m'est échue de recevoir en vous un collègue et un ami.

» C'est la science qui vous a ouvert les portes de l'Académie. Des titres sérieux vous désignaient à ses suffrages : votre Algèbre et vos recherches en chimie. Ces travaux, fruits de la raison abstraite et de l'intelligence des faits, lui avaient prouvé que vous possédez les deux forces de l'esprit scientifique : le calcul et l'expérience. C'est dire que vous réunissez les conditions dont dépend l'interprétation de la nature. L'expérience, en effet, met la nature en demeure de se prononcer sur des questions posées d'avance. Le calcul précise le sens des réponses obtenues pour les traduire par des lois; il fait plus : il interroge la nature à son tour et fournit la matière de fines expériences auxquelles l'observation directe n'eût pas fait songer. Vos mérites, dans ces divers ordres de problèmes, marquent au milieu de nous votre place entre nos mathématiciens d'élite et les chimistes dont nous sommes fiers.

» Dès le jour où, pour la première fois, vous venez vous asseoir à notre foyer de famille, vous vous associez à nos sentiments les plus chers par vos regrets sur l'honorable M. Jacquot, auquel nous aurions voulu vous donner pour collègue et non pour successeur dans le titre de membre résidant. Quand le sort nous prive de l'actif concours d'un tel savant, il nous permet du moins de le retenir par un lien qui nous laisse encore la joie de le compter comme un des nôtres.

» S'il était vrai, comme vous paraissez le supposer, que votre caractère fût ignoré en partie de quelques uns de nous, ce que vous dites de votre respect d'autrui suffirait à vous assurer l'estime de tous, et à vous garantir un cordial accueil dans cette répu-

blique des lettres qui connaît les dissentiments, mais non point les divisions, et dont les citoyens venus de tous les bouts de l'horizon sont certains de se rencontrer dans le même amour du vrai, conquis par la liberté.

» Par tous ces motifs, cher et honoré Collègue, venez prendre dans notre œuvre scientifique une part aussi large que notre cœur vous la fait. »

M. Oscar Gué a ensuite la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Dès ma jeunesse, j'ai toujours éprouvé une sorte de vénération pour les corps savants et lettrés désignés sous le nom d'*Institut* ou d'*Académies*. En avançant en âge, ce respect s'est mêlé de reconnaissance pour l'action bienfaisante qu'ils exercent sur l'esprit humain, soit par leurs enseignements, soit par le frein qu'ils opposent aux doctrines étranges, hasardées, qui, dans la littérature comme dans les arts, surgissent à certains intervalles, s'agitent, font du bruit, éblouissent quelques uns, et finissent par s'user à cette salutaire résistance que leur opposent ces réunions d'hommes d'élite.

» Ainsi, Messieurs, vous vous constituez les gardiens de ce qui est éternellement beau et vrai ; vous savez à propos en rappeler les règles, en affirmer les principes, et malgré les prétentions de trop hardis novateurs, c'est toujours vous qui marchez en tête des esprits et les entraînez à votre suite.

» Depuis longtemps, je sentais combien j'aurais été heureux d'appartenir à une telle Société ; mais je sentais aussi que pour goûter dans toute sa plénitude la satisfaction d'occuper au milieu de vous une place, si modeste qu'elle fût, il fallait en être digne, et que pour oser venir frapper à votre porte, il fallait avoir un titre pour se la faire ouvrir.

» Avec cette pensée, j'ai bien longtemps résisté à ce secret désir, et je serais resté probablement toujours dans cette réserve, si je n'avais été encouragé à en sortir par quelques-uns de vos collègues, qui sont mes bons amis.

» Je suis heureux, aujourd'hui, d'avoir suivi leurs conseils dont je les remercie. Le résultat a dépassé mes espérances, et je serais tenté d'en être fier, si je ne savais que je n'ai dû vos suffrages, pour être admis dans cette enceinte, qu'à l'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu me juger. Aussi, à cette heure, avec la satisfaction bien grande de me trouver au milieu de vous, je n'éprouve que de la reconnaissance pour votre bienveillant accueil, et je vous prie, Messieurs, d'en recevoir mes bien sincères remercîments. »

M. le Président adresse à M. Oscar Gué la réponse suivante :

« Monsieur le Récipiendaire,

» Votre élection est un effet du sens esthétique de l'Académie. Elle devient une force nouvelle pour le groupe de ses artistes, qui compensent par la distinction ce que leur nombre laisse à désirer. Le jugement que vous portez de l'action des Instituts sur la société justifie les suffrages de la Compagnie en votre faveur. Oui, les corps savants ont la noble tâche de maintenir les traditions du goût, non comme des habitudes serviles, mais comme les lois éternelles du beau et du bien. C'est pour cela qu'ils accueillent avec la même faveur toutes les libéralités de la pensée. Ils mettent les arts entre les sciences et les lettres, comme un lien formé par la grâce, qui rassemble les richesses de cette brillante floraison de l'esprit humain. Les arts tiennent aux sciences par les procédés corrects de l'exécution, et aux lettres par les sources des inspirations généreuses. La peinture, pour sa part, fait entrer dans l'esprit l'image de la beauté par les yeux, avec l'avantage insigne d'en fixer l'immortelle empreinte par la pureté de ses lignes et l'harmonie de ses couleurs.

» C'est cette haute porté de votre art, Monsieur et honoré Collègue, qui lui assigne son rang dans une Académie vouée au culte de toutes les choses honnêtes. Nous vous savons prêt à l'y servir par la critique, comme vous l'avez fait par le pinceau. Aussi, estce avec confiance que la Compagnie réclamera votre actif concours dans les jugements qui intéresseront les arts en général et dans les

encouragements dus aux artistes, fiers de les recevoir d'un témoignage confraternel. »

M. le Président invite ensuite les deux nouveaux académiciens à prendre séance.

M. Cirot de La Ville fait hommage à la Compagnie de la 15e et de la 16e livraison de son grand ouvrage des *Origines chrétiennes de la ville de Bordeaux*.

L'honorable membre appelle, en outre, l'attention et l'intérêt de l'Académie sur un manuscrit enluminé portant ce titre : *Les Litanies de la bienheureuse Vierge Marie,* par Marie Gadou.

M. le Président charge de l'examen de ce manuscrit une Commission composée de MM. Villiet, Oscar Gué et Cirot de La Ville.

M. Valat s'acquitte de son tribut académique par la lecture d'un Mémoire sur la théorie des hypothèses en général, et sur leur utilité scientifique en particulier.

Il croit pouvoir affirmer que ce sujet, aussi grave que délicat, a été négligé jusqu'à présent par les savants qui, tout en faisant grand cas des hypothèses, ne leur ont pas accordé l'attention qu'elles méritent; il en excepte le traité de philosophie positive d'Auguste Comte, qui renferme (2e vol., 28e leçon, p. 431-465) une discussion remarquable sur la valeur, le rôle et l'usage de l'hypothèse. Après avoir rappelé les définitions proposées par divers auteurs didactiques, et cité le dictionnaire de l'Académie et l'Encyclopédie méthodique, il expose l'étendue du sujet, et déclare se renfermer dans l'étude de l'hypothèse considérée comme un auxiliaire de la science. Il analyse ensuite la doctrine d'Auguste Comte, qui se réduit aux aphorismes suivants :

1° L'hypothèse est un instrument indispensable dans l'étude de la nature.

2° Elle offre une voie nouvelle pour la découverte des lois qui régissent ses phénomènes; après les méthodes connues sous le nom d'*induction* et de *déduction*, qu'il trouve insuffisantes, vient se placer l'hypothèse pour combler la lacune.

3° Auguste Comte lui conserve le caractère de simple anticipation, et distinguant les hypothèses de cause des hypothèses de loi, il rejette les premières comme vaines et chimériques dans leur objet.

4° Il croit, du reste, que les progrès des sciences doivent tendre à en réduire le nombre, remarquant en effet qu'elles sont moins employées et moins nécessaires en astronomie et en mécanique, qu'en physique et en chimie, et qu'au contraire elles se multiplient dans les sciences naturelles, sociales et philosophiques.

M. Valat conclut d'abord de cette exposition qu'on aurait tort de reprocher à Auguste Comte d'avoir banni les hypothèses de la science ainsi que l'ont fait MM. Claude Bernard, (*de la méthode expérimentale en physiologie*), et Paul Janet (*Revue des Deux-Mondes,* 15 avril 1866), puisqu'il est absurde d'admettre que Comte eût enseigné à faire des hypothèses, s'il en eût condamné le principe et rejeté l'usage.

Passant à la discussion de la doctrine en général, il partage la plupart des vues d'Auguste Comte, et en diffère seulement sur quelques points. Ainsi, il admet volontiers les hypothèses de cause, bien qu'elles lui paraissent moins utiles que les hypothèses de loi. Il signale en outre, dans cette théorie, plusieurs lacunes qu'il essaie de combler par divers moyens; ils consistent principalement à comparer les phénomènes analogues qui se produisent dans deux ordres différents, pour conclure de la loi qui régit les uns à celle qui préside aux autres; ensuite à joindre plus souvent et plus intimement qu'on n'a coutume de le faire, la pratique à la théorie; l'une corrigeant ou guidant l'autre. Il s'élève contre

la fausse application que l'on fait de l'hypothèse à ce que l'on appelle *données* en mathématiques, et ajoute qu'il n'y a pas lieu à introduire l'hypothèse dans les sciences exactes, dont les principes sont *des axiomes* ou *des vérités de fait* également incontestables. Enfin, il ne croit pas, comme Auguste Comte, qu'il soit possible de réduire, dans une proportion considérable, le nombre des hypothèses scientifiques, bien qu'on doive s'efforcer de les transformer en lois dès qu'il est permis de le faire logiquement.

M. le Président remercie M. Valat de cette intéressante communication.

M. Abria demande la parole.

Laissant de côté le rôle qu'Auguste Comte attribue à l'hypothèse en mathématiques, et se restreignant au cercle spécial de la physique, l'honorable membre trouve que Comte y a très mal interprété le rôle qu'y remplit l'hypothèse. Cet auteur accepte sans doute la méthode en tant qu'elle s'applique aux lois des phénomènes naturels, mais il la condamne lorsqu'il s'agit de la recherche des agents généraux de la nature. C'est ainsi qu'il a proclamé chimérique la théorie des ondulations en optique, et a prétendu qu'elle ne pouvait qu'enrayer les progrès de la science. Or, cette théorie a été précisément l'occasion des progrès considérables réalisés dans cette sphère spéciale pendant l'époque contemporaine.

Comte n'a vu l'hypothèse que par son petit côté et non par le grand. A ceci il faut ajouter que vu sa malheureuse habitude de ne rien lire de ce qui s'écrivait de son vivant, d'après sa prétendue hygiène cérébrale, il n'a point connu, sans doute, les expériences de M. Fresnel sur l'optique, expériences publiées en 1827, et par conséquent de huit années antérieures à l'apparition du 2[e] volume de la *Philosophie positive*. De là vient que M. Brewster, rendant compte des

deux premiers tomes de cet ouvrage dans la *Revue d'Edimbourg,* a pu, sans trop d'injustice, taxer Comte d'ignorance.

M. Abria n'est point surpris du désaccord que l'on remarque sur cette question entre A. Comte et ses partisans. Ceux-ci reconnaissent que leur maître s'est trompé lorsqu'il a parlé des agents généraux de la physique, mais ils considèrent son opinion comme parfaitement applicable aux causes premières dont la recherche est oiseuse et stérile. M. Abria néglige ce dernier point de vue pour s'en tenir aux objections capitales qu'il a formulées contre la doctrine d'A. Comte, sur le rôle de l'hypothèse appliquée aux phénomènes de la physique.

M. Valat répond aux observations de M. Abria :

1° Qu'il a voulu faire une étude des hypothèses et de leur rôle scientifique; qu'ayant rencontré dans Aug. Comte d'excellentes idées à ce sujet, il les a exposées dans son Mémoire, en le défendant de l'accusation dirigée contre lui d'avoir condamné l'usage des hypothèses.

2° Qu'il n'a point à discuter le mérite ou les erreurs en physique dont M. Abria a fait l'énumération, une telle discussion étant étrangère à son sujet; que d'ailleurs il n'a point partagé toutes les opinions de Comte, même sur sa théorie des hypothèses.

M. Lefranc, pour mettre en relief les points principaux de la discussion, dit qu'il y a deux manières d'appliquer les hypothèses : la première a trait à la recherche des lois qui régissent les phénomènes; la seconde s'occupe des causes prochaines, qui, dans l'espèce, sont les agents généraux de la physique.

Il croit que M. P. Janet a surtout blâmé dans Comte l'interdiction des hypothèses de cause, selon lui bien autrement fondamentales que les hypothèses de loi.

M. Valat répond :

1° Que M. Janet n'a formulé son accusation qu'en termes

fort généraux, et dit simplement que Comte ne veut pas d'hypothèses dans la science.

2° Qu'il ne peut partager l'opinion de M. Lefranc sur la valeur des hypothèses de cause, et qu'il préfère de beaucoup les hypothèses de loi, par la raison que celles-ci deviennent souvent *des lois,* tandis que les premières échouent presque toujours devant la recherche *des causes.*

M. Baudrimont : Le mot d'hypothèse a des acceptions diverses, et M. Comte a blâmé l'acceptation par la science de choses non démontrées : par exemple, l'hypothèse de l'Éther, qui, très certainement, n'existe pas. Or, la supposition gratuite de cette substance toute imaginaire, n'en a pas moins rendu de très grands services.

Mais n'en a-t-il pas été de même de cette théorie du phlogistique dont les modernes ont fait complète justice?

Le principe fondamental de la philosophie positive est de n'admettre que ce qui est démontré. Aussi a-t-elle dû bannir comme discours frivoles et vains le calorique, l'électricité et certain fluide vital dont ne se préoccupe plus la science sérieuse.

M. Abria : A. Comte ne se contente pas de dire : l'éther n'existe pas, ce qui est une question discutable, mais il affirme que l'hypothèse des ondulations ne peut qu'entraver les progrès de la science. Or, nous devons à cette hypothèse la découverte d'un grand nombre de lois fort importantes.

Après avoir demandé une explication à M. Valat sur un exemple que celui-ci a donné d'hypothèses mathématiques, M. Baudrimont s'élève contre l'assertion que les lois de Képler puissent être qualifiées d'hypothèses. En effet, ces lois ne sont rien autre chose qu'un résultat de l'observation.

M. Lespiault dit que Képler a mis trente ans à découvrir les lois qui portent son nom. Après avoir examiné, étudié les théories des anciens, il a reconnu qu'elles ne répondaient point

à l'observation. L'observation lui a fourni un certain nombre de *data*. Mais lorsque ceux-ci lui ont paru vérifiés pour certaines planètes, ils n'étaient encore, comme vérités générales, que des hypothèses, puisqu'il n'avait point cherché leur vérification pour les autres planètes. Il faut d'ailleurs convenir, pour être exact, que ces lois ne sont pas absolument vraies.

A M. Baudrimont, qui n'admet pas le sens attribué à l'hypothèse, M. Valat répond par le texte d'Euclide et par la définition du *Dictionnaire de l'Académie* d'accord avec les mathématiciens comme avec les philosophes. Au même, sur les lois de Képler qu'il ne faudrait pas mettre au rang des hypothèses, il fait observer que l'hypothèse de Képler n'est devenue une loi que longtemps après lui; et que la loi plus générale de Newton est souvent qualifiée d'hypothèse, parce qu'au fond il y a toujours quelque chose d'*hypothétique* dans une proposition qui n'est pas démontrée.

La parole est à M. Cirot de La Ville pour la lecture de cinq Rapports sur diverses publications.

L'honorable Rapporteur rend compte, en premier lieu, de quelques Mémoires aussi importants par leur objet que par leur étendue, et contenus dans le *Bulletin de la Société Académique de Maine-et-Loire*.

Il y signale une curieuse monographie des *monastères de Saint-Florent,* par M. Parrot, travail dont il loue l'ingénieuse érudition, en regrettant l'influence que lui paraît exercer sur les jugements de l'auteur une sorte de partialité hostile contre son sujet même.

Il loue la même étendue de savoir, et combat les mêmes préventions, dans l'*Histoire de l'École épiscopale et Université d'Angers,* par le même auteur.

Il mentionne aussi le Mémoire où, sous ce titre : *Un ancien*

peuple de la Gaule centrale, M. Boreau signale l'existence des Ambivarètes dans le territoire actuel du Nivernais, et la naissance de leur capitale, laquelle prend le nom du missionnaire et du martyr qui avait évangélisé ces contrées.

Dans le recueil des *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* il recommande, comme pleine de critique et d'intérêt, une étude littéraire sur la traduction en vers de l'*Imitation,* par Corneille.

Le Rapporteur résume ensuite un Mémoire intitulé : *Inscriptions inédites ou peu connues du Musée de Narbonne,* par M. Tournal, membre de la Société française d'Archéologie.

« Cette brochure de 30 pages, dit-il, est un précieux écrin d'épigraphie. Elle se divise en cinq catégories d'inscriptions :

» 1° Inscriptions romaines, au nombre de quinze, parmi lesquelles deux plus intéressantes appartenant au règne d'Auguste et de Caracalla.

» 2° Inscriptions chrétiennes, au nombre de trois, allant du IIIe au Ve siècle.

» 3° Sept inscriptions visigothes des VIe et VIIe siècles, dont l'une est bilingue.

» 4° Trois inscriptions hébraïques, qui établissent l'habitation à Narbonne d'un grand nombre d'israélites, dès le Ve siècle et jusqu'au XIe.

» 5° Sept inscriptions du moyen âge et jusqu'à nos jours, se divisant en inscriptions dédicatoires et inscriptions tumulaires.

» Toutes ces inscriptions, soigneusement relevées et étudiées, méritent à l'auteur de justes remercîments pour son travail et son envoi. »

Le Rapporteur appelle, en outre, l'intérêt et les encouragements de l'Académie sur les premières livraisons de la *Revue archéologique du midi de la France,* et constate que le directeur de cette Revue naissante, M. Dusan, en justifie déjà le programme « par des études sérieuses et pleines

d'actualité sur des monuments de l'époque antéhistorique.»

Il termine sa lecture par un Rapport ainsi conçu, sur une brochure intitulée : *Guillaume Haudent, poète normand du XVIe siècle,* par M. Millet Saint-Pierre :

« M. Millet Saint-Pierre, de l'Académie de Rouen, et votre correspondant, vous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Guillaume Haudent, poète normand du XVIe siècle.*

» Il expose d'abord au prix de quelles laborieuses et persévérantes recherches il est parvenu à trouver, dans la Bibliothèque de l'Arsenal, un exemplaire complet des *Fables* d'Haudent, portant ce titre.

» Il signale ensuite les éditions diverses de cet ouvrage, à Paris et à Lyon. Il apprécie enfin le mérite du fabuliste. Son premier titre, c'est « l'antériorité de ce ton leste et familier, propre aux » apologues racontés dans notre langue; l'idée première de ce » cachet de bonhomie si entraînant chez La Fontaine, et que tous » ses successeurs ont voulu saisir sans y réussir complètement.»

» Pour justifier cette appréciation, M. Millet établit plusieurs termes de comparaison entre le faire des deux fabulistes.

» Haudent, quoique prêtre, fut satirique, comme le prouvent deux fables intitulées : *D'un Curé et de son Chien; d'un Caphart et d'un Évêque.* Il ne faut pas s'en étonner : « Ces critiques, dit » son analyste, appartiennent à son temps; » le clergé a été le premier à condamner les abus qui pouvaient s'introduire dans son sein.

» Haudent d'ailleurs, dans ses satires, resta toujours l'homme de sa profession, ce que M. Millet prouve par des citations judicieusement choisies. »

Le Rapporteur demande qu'une lettre de remercîments et de félicitations soit adressée à l'auteur de cette intéressante notice.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie

M. Cirot de La Ville du profit et du plaisir avec lesquels elle a entendu ces diverses communications.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Entretiens populaires sur l'économie politique, par Jules Martinelli. Hommage de l'auteur. (M. Valat rapporteur.)

Revue méridionale, 1re ann., t. Ier, 1er juillet 1866. (M. Duboul rapp.).

Journal des Savants, juin 1866. (M. Duboul rapporteur.)

Dissertations sur les chants héroïques des Basques, par M. Jean-François Bladé. Hommage de l'auteur. (M. Sédail rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Documents sur le sel de Pennès, pour servir à l'étude d'applications hygiéniques et médicales, 5e édition.

L'Étincelle, nos 288 et 289, 8 et 15 juillet 1866.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, 3e série, t. VII, 15e de la collection, 5 mai 1866.

Congrès médical de France, 3e session tenue à Bordeaux du lundi 2 octobre au samedi 7 octobre 1865.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, 3e année, exercice 1865.

Revue critique d'histoire et de littérature, no 27, 7 juillet 1866.

Revue artistique et littéraire, 7e ann., t. XI, livr. du 1er juillet 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, no 28, 14 juillet 1866.

Bulletin de l'Union des poètes, avril, mai, juin, juillet 1866.

Rapports de M. le Maire de Bordeaux au Conseil municipal. Séances des 10 février et 4 mars, 18 mai, 16 août 1864; — 13 février, 20 mars, 11 septembre, 17 et 20 novembre 1865; — 16 février, 16 avril et 14 mai 1866. — Hommage à l'Académie.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, Costes, Charles Sédail, Aug. Petit-Lafitte, W. Manès, Valat, Cirot de La Ville, Paul Dupuy, Abria, Belin-De Launay, G. Lespiault, Roux, E. Gintrac, V. Raulin, Charles Des Moulins, Saugeon, E. Gaussens, L. Micé, Cyprien Oré, S. Mégret, Leo Drouyn, J. Villiet, Hipp. Minier.

SÉANCE DU 2 AOUT.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet est lu et adopté.

M. Valat communique à la Compagnie la nouvelle de la mort de M. Lapouyade, président du Tribunal de première instance de La Réole, membre correspondant. L'Académie témoigne des vifs regrets avec lesquels elle apprend la perte qu'elle vient de faire de ce docte et zélé collaborateur, dont les titres scientifiques sont résumés dans une Notice que lui a consacrée M. Petit-Lafitte.

M. le Dr Marmisse soumet à l'appréciation de l'Académie, en sollicitant, s'il y a lieu, une récompense, un écrit intitulé : *Nouvelles sources d'émanations plombiques, provenant des bois peints en combustion et des journaux fraîchement imprimés.*

Ce travail, et d'autres antérieurement adressés par le même auteur et dans le même but, sont renvoyés à une Commission composée de MM. Costes, Dégranges et Oré.

M. Alfred de Lançon appelle l'attention de l'Académie sur un ouvrage dont il envoie deux exemplaires, et qui a pour titre : *Le trésor de la Chartreuse de Bordeaux*. Cet écrit sera apprécié par M. Blatairou.

M. Adrien de Bellecombe sollicite le titre de membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa demande, les tomes VIII, IX et X d'une *Histoire universelle* qu'il publie.

Cette candidature et les titres qu'elle invoque sont soumis au jugement d'une Commission composée de MM. Belin-De launay, Brunet et Duboul.

M. Léon de Rosny demande aussi le titre de membre correspondant, et envoie les ouvrages suivants :
2 vol. de la *Revue orientale et américaine,* tom. III et IV.
Éléments de la grammaire Othomi, 1863.
Textes faciles en langue chinoise.
Résumé des principales connaissances nécessaires pour l'étude de la langue japonaise.
Discours d'ouverture pour le cours de japonais.
Manuel de la lecture japonaise.
Exercices de lecture japonaise.
Notice sur le Thuya de Barbarie.
L'Opuntia ou Cactus raquette d'Algérie.
Mélanges asiatiques, tirés du *Bulletin de l'Académie de St-Pétersbourg.*
Inscriptions cunéiformes anariennes.
Rapport à M. le Ministre d'État sur un dictionnaire japonais-français-anglais.
Société d'Ethnographie. Rapport annuel de 1863.
Rapport annuel de 1865.
La civilisation japonaise.
Lettres du P. Furet à M. Léon de Rosny sur l'Archipel japonais.
Mœurs des Aïno, insulaires de Yéso et des Kouriles.
Mémoire sur la chronologie japonaise.
Notice sur les îles de l'Asie orientale.
Catalogue des publications orientales de M. de Rosny.
Ces divers Mémoires et la candidature de l'auteur seront l'objet d'un Rapport dont est chargée une Commission formée de MM. [illegible] mont et Des Moulins

Sur l'avis favorable du Conseil, l'Académie vote l'insertion dans les *Actes* du Mémoire de M. Haillecourt sur *la Déviation dans la chute des graves*.

M. le Président annonce aussi à l'Académie l'adhésion du Conseil à la proposition faite par M. Costes, dans la séance du 5 juillet, de considérer comme admise, par le seul fait du renouvellement de la démarche, et de dispenser d'un nouveau Rapport toute candidature antérieurement agréée par la Compagnie, et qui n'aurait pas été retirée avant le vote. Il ajoute que le Conseil, en approuvant cette proposition, y ajoute, bien entendu, cette clause, que si le candidat non élu adresse de nouvelles productions à l'appui de sa nouvelle demande, elles seront l'objet d'un Rapport supplémentaire.

La proposition, ainsi complétée, est mise aux voix et adoptée.

M. P. Dupuy fait une lecture sur les fonctions motrices de la moelle épinière.

« Il y établit (1) : 1° Que la moelle épinière n'est point un simple organe de transmission motrice, mais qu'elle joue également, dans une mesure fort étendue, le rôle d'organe central;

» 2° Qu'à l'exception du cœur, qui possède en lui-même sa cause d'incitation motrice, tous les autres muscles, chez les animaux supérieurs, relèvent, sous ce rapport, de la moelle épinière et de la moelle allongée;

» 3° Que M. Baudrimont a introduit dans la question quelque confusion en y faisant intervenir les propriétés contractiles inhérentes aux fibres musculaires, au lieu de la maintenir, comme au début du débat, dans les incitations motrices s'irradiant des centres nerveux vers la périphérie;

(1) Tout ce qui suit, entre guillemets, est la reproduction textuelle du procès-verbal de la séance du 2 août, tel qu'il a été adopté, dans la séance du 9, par l'Académie.

» 4° Que l'hypothèse d'un centre unique du sentiment, du mouvement, de la volonté, de l'intelligence, qui siégerait dans le nœud vital, centre constitué par l'œuf primitif, ne saurait être prise en considération par la science positive.

» *M. Baudrimont :* La force est dans le muscle, et M. P. Dupuy la place dans la moelle épinière, ce qui est une erreur incontestable qu'il partage avec M. Leuret. M. Flourens s'est effectivement servi du terme de *produire,* mais il a chez lui un autre sens que celui qui lui est assigné par mon honorable contradicteur. M. Flourens ne parle que d'une détermination occasionnelle, et non d'une production efficiente. Je connais, d'ailleurs, très bien les mouvements réflexes dont il vous a été parlé; mais la part que la moelle épinière y prend n'était point présente à mon esprit quand j'ai déclaré qu'elle est exclusivement un organe de transmission. M. Paul Dupuy a gain de cause sur ce point, et je dois en convenir. Mais la moelle épinière n'a point d'action sur les mouvements réflexes, non plus que sur la volonté. Cette moelle préside sans doute aux phénomènes réflexes, mais comme lieu de passage. Elle est formée d'une substance grise que j'ai étudiée au point de vue chimique et dont j'ignore le rôle certain, à moins qu'elle ne serve à la transmission des actions sensibles et motrices. Il s'y trouve une substance blanche qui est constituée par une réunion de nerfs. D'une manière générale, je crois donc devoir conclure que la moelle est un lieu de transmission, et rien de plus.

» M. Paul Dupuy a parlé d'un organe modérateur des mouvements réflexes qui siégerait dans les tubercules quadrijumeaux. On sait, depuis longtemps, que ces tubercules sont liés aux impressions visuelles, mais je n'ai jamais entendu parler du rôle que leur attribue simultanément mon honorable adversaire. J'ai fait moi-même autrefois sur ces organes des expériences très curieuses.

» Enfin, je terminerai mon argumentation en faisant observer à M. Paul Dupuy que ce n'est point dans le cerveau, mais bien dans la moelle allongée, au nœud vital, que je place l'organe central du sentiment, du mouvement et de l'intelligence. Il y a ici une erreur de rédaction contre laquelle je dois réclamer.

» *M. Paul Dupuy :* Il n'y avait à l'origine qu'une seule question en litige entre M. Baudrimont et moi : savoir si la moelle épinière était ou n'était point un organe central d'incitation motrice. Mais M. Baudrimont s'est trop pressé de prendre la tangente, à l'occasion d'un terme dont je m'étais servi, après étude préalable de M. Flourens, en le copiant sur lui, et, par conséquent, lui assignant le même sens. Le mot *produire* signifie, comme l'explique suffisamment mon travail, une cause occasionnelle, et nullement une cause efficiente. La cause occasionnelle est due à la moelle qui produit l'incitation motrice; la cause efficiente est dans le muscle qui se contracte, c'est à dire produit des effets moteurs. Mais mon honorable contradicteur est convaincu que les termes ont chez moi un autre sens que chez M. Flourens, et que je partage l'opinion de M. Leuret, qui m'était absolument inconnue.

» De plus, faire de la substance blanche un ensemble de nerfs, de la substance grise une matière servant à la simple conduction, au transport des impressions, c'est lui retirer ce qu'on lui avait accordé d'abord, c'est à dire le caractère d'organe central. Or, si après avoir développé des phénomènes réflexes sur une moelle coupée transversalement, à un niveau quelconque, on vient à détruire la substance grise, il n'y a plus, ni impressions sensitives perçues par le tronçon de moelle, ni mouvements réflexes. Donc, la substance grise est bien évidemment un centre pour les deux ordres de phénomènes.

» Reste un dernier point. D'après ma manière de voir, la moelle est l'organe producteur de tous les mouvements volontaires ou involontaires, réflexes ou non réflexes, et voici de quelle manière j'entends le mécanisme d'un mouvement volontaire. De même que l'on constate, à la suite d'une impression périphérique, le transfert de cette impression vers les cellules de la moelle qui répondent par la manifestation de phénomènes moteurs, de même en est-il à la suite des injonctions de la volonté. Celle-ci paraît agir à la manière des impressions sensitives, et va réveiller comme elles la faculté motrice des cellules médullaires. En d'autres termes, la volonté commande et la moelle obéit. »

M. Micé : « Il résulte des citations mêmes, faites par M. Dupuy, que la moelle épinière ne préside qu'aux mouvements réflexes. M. Longet, passé maître en fait d'anatomie et de physiologie du système nerveux, puisque son grand ouvrage sur ce sujet a obtenu le grand prix de physiologie expérimentale de l'Institut, M. Longet est formel à cet égard. M. Bernard exprime la même opinion. M. Rouget, qui paraît moins réservé au premier abord, ne dit pourtant pas autre chose que les deux illustres académiciens de Paris; car il ne fait jouer un rôle à la moelle épinière, dans les mouvements de relation, que lorsque ceux-ci, par l'habitude (comme dans la marche, quand elle est en train et qu'on ne songe pas à l'arrêter), prennent les caractères des mouvements réflexes. »

» M. Dupuy interrompant pour citer le nom de M. Flourens, M. Micé répond qu'en effet M. Flourens a été plus libéral que les autres envers la moelle, en la considérant comme un centre de tous les mouvements; mais il ne doute pas que l'opinion de M. Flourens, citée en premier lieu, ne soit celle d'un livre déjà ancien.

» M. Dupuy dit que l'ouvrage qu'il a compulsé est de 1842.

» M. Micé fait remarquer que vingt-quatre ans sont beau-

coup dans l'histoire d'une science qui a marché aussi vite que la physiologie. Tous les autres auteurs cités par son honorable collègue ont écrit plus récemment, et tous (on s'en convaincra, en lisant avec attention les citations faites) n'accordent à la moelle épinière que la propriété de présider aux mouvements réflexes.

» Cette aptitude, et cette aptitude seulement, est reconnue au cordon rachidien dans la conférence récente de M. Bert. Dans ce même résumé actuel de la physiologie du système nerveux, il est dit que la substance blanche n'est, dans la moelle comme ailleurs, qu'un tissu conducteur, tandis que la substance grise est un organe central. Et cette opinion s'appuie, entre autres preuves, sur la microscopie; car la première de ces substances est formée de tubes, tandis que la seconde est constituée par des cellules à noyau (cellules nerveuses de sensibilité ou de mouvement).

» Ainsi, dit en terminant M. Micé, en écrivant dans son Mémoire que les mouvements sont exclusivement régis par la moelle épinière, M. Dupuy a commis une erreur, qu'il nous a expliquée en nous disant que le mot *épinière* s'est à tort glissé sous sa plume; qu'il avait voulu dire *moelle* seulement, et désigner par là à la fois la moelle épinière et la moelle allongée. Mais, en réagissant contre l'erreur de M. Dupuy, M. Baudrimont et moi (car j'avais aussi pris part à la discussion primitive), sommes tombés dans l'excès contraire (c'est au moins mon avis), en ne considérant le cordon rachidien que comme un organe de transmission. Nos souvenirs étaient ici en défaut. La vérité se tient entre les deux opinions : la moelle épinière, par sa substance blanche, conduit les impressions sensitives aux centres nerveux encéphaliques, et les impulsions motrices aux organes périphériques; mais, par sa substance grise, elle est un organe central, ne présidant toutefois qu'aux mouvements réflexes. »

M. Blatairou fait observer que, dans la discussion précédente, la question psychologique doit être évidemment réservée; car chacun des argumentateurs a tenu un langage qui pourrait paraître entaché de matérialisme. Ce n'est point le cerveau qui veut, pense et sent, mais bien l'âme, qui fait sa demeure au sein des organes sensibles. Ceux-ci ne sont en psychologie que les conditions *sine quâ non* de l'apparition des phénomènes.

M. le Président : Il faut faire ici la part du langage physiologique.

M. Baudrimont : Dans le domaine scientifique, j'ai pour principe invariable de ne jamais laisser intervenir les opinions politiques et religieuses. Je poursuis la vérité, la cherchant pour elle-même.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Nouvelles sources d'émanations plombiques, provenant des bois peints en combustion et des journaux fraîchement imprimés, par le Dr Marmisse. — L'auteur soumet son travail à l'appréciation de l'Académie et sollicite une récompense. (Commission : MM. Costes, Dégranges, Oré.)

Revue de Bretagne et de Vendée, tome VIII, 5me livraison, mai 1866,
— — tome IX, 6me livraison, juin 1866,
— — tome X, 1re livraison, juillet 1866.
(M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Le trésor de la Chartreuse de Bordeaux, par Alfred de Lançon. — 2 exemplaires. — Cet ouvrage est accompagné d'une lettre par laquelle l'auteur sollicite un examen de l'Académie. (M. Blatairou rapporteur.)

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 2me série, t. VIII, 1866. (M. Valat rapporteur.)

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2me série, t. III, 4me livraison. (M. Leo Drouyn rapporteur.)

Giornale di Scienze naturali ed economiche, publicato per cura del consiglio di perfezionamento annesso all' instituto tecnico di Palermo. Vol. I, fascicolo 3 e 4. (M. Valat rapporteur.)

Histoire universelle, IIme partie, tomes VIII, IX et X, par M. André de Bellecombe, aspirant au titre de membre correspondant. (Commission : MM. Belin-De Launay, Brunet et Duboul.)

Ouvrages adressés par M. Léon de Rosny, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant : *Revue orientale et américaine*, t. III et IV. — Éléments de la Grammaire Othomi. — Textes faciles en langue chinoise. — Résumé des principales connaissances nécessaires pour l'étude de la langue japonaise. — Discours prononcé à l'ouverture du cours de japonais à l'École impériale et spéciale des Langues orientales. — Manuel de la lecture japonaise, à l'usage des voyageurs. — Exercices de lecture japonaise. — Notice sur le Thuya de Barbarie. — L'Opuntia ou Cactus raquette d'Algérie. — Mélanges asiatiques, tirés du *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*. — Inscriptions cunéiformes anariennes. — Rapport à S. Exc. le Ministre d'État sur la composition d'un dictionnaire japonais-français-anglais, 1862. — Rapport annuel fait à la Société d'Ethnographie américaine et orientale, 1863 ; *idem*, 1865. — De la civilisation japonaise. — Lettres du P. Furet sur l'Archipel japonais et la Tartarie orientale. — Notice sur les îles de l'Asie orientale. — Mœurs des Aïno, insulaires de Yéso et des Kouriles. — Mémoire sur la chronologie japonaise, précédé d'un aperçu des temps antéhistoriques. — *L'Orient*, notice lue à la Société d'Ethnographie américaine et orientale. — Catalogue des publications orientales de l'auteur. — (Commission : MM. Brunet, Baudrimont et Des Moulins.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Le Comité central de la souscription nationale pour le rachat de la tour de Jeanne Darc adresse ses remercîments pour le don fait par l'Académie, et en accuse réception.

L'Étincelle, nº 290, 22 juillet 1866.

La Civilisation, 1re année, nº 5, 29 juillet 1866.

L'Analyse, revue mensuelle des institutions scientifiques, littéraires, artistiques et agricoles de la France et de l'étranger, 1re année, t. I, nº 7.

Revue de Gascogne, t. VII, 7me livraison, juillet 1866.

Académie de La Rochelle. — Section de littérature. — Choix de pièces lues aux séances. — N° 12.

Revue critique d'histoire et de littérature, n°s 29 et 30, 21 et 28 juillet 1866.

Le Cabinet historique, 12e année, 5me et 6me livraisons, mai-juin 1866.

Journal d'éducation, 17me année, 1er août 1866.

Une lettre inédite de Pierre Sarrau, publiée par Philippe Tamizey de Larroque. — Hommage de l'auteur.

Revue artistique et littéraire, livraison du 15 juillet 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, livraison de juin 1866.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, n°s 106 et 107, avril et mai 1866.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, n°s 4, 5 et 6, avril, mai et juin 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juin 1866.

Annuaire philosophique, par Louis-Auguste Martin, tome III, 7me livraison, juillet 1866.

Société de secours des Amis des Sciences, fondée le 5 mars 1857, par L. J. Thénard. — Compte rendu de la 9me séance publique annuelle, tenue le 4 mai 1866.

Le Bibliophile français, n°s 13, 14 et 15, — 31 juillet 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, Costes, Charles Sédail, Cirot de La Ville, Roux, Fauré, Aug. Petit-Lafitte, Blatairou, Paul Dupuy, V. Raulin, Oscar Gué, Valat, G. Lespiault, Saugeon, L. Micé, E. Royer, Belin-De Launay, E. Dégranges, Abria, E. Gintrac, Charles Des Moulins.

SÉANCE DU 9 AOUT.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 2 août est lu et adopté.

M. Baudrimont, à propos du procès-verbal, déclare n'avoir

nullement accordé que la moelle épinière fût un organe central.

M. le vicomte de Gourgues, par l'entremise de M. Des Moulins, fait hommage à la Compagnie d'un Mémoire intitulé : *Foyers divers de silex taillés en Périgord,* Ire partie.

M. Des Moulins dépose aussi sur le bureau, à titre d'hommage, le procès-verbal de la 49e fête Linnéenne, 28 juin 1866, sous ce titre : *Excursion de la Société Linnéenne à Bazas (Gironde).*

M. Émile de Bourran adresse à l'Académie un recueil de poésies, intitulé : *Larmes et Sourires,* qui est soumis à l'appréciation de M. Minier.

M. Ph. Tamizey de Larroque, membre correspondant, offre à l'Académie un exemplaire des *Vies des poètes gascons,* extraites du volumineux manuscrit des *Vies des poètes françois,* par Guillaume Colletet, de l'Académie française. M. Tamizey de Larroque appelle l'examen et sollicite les observations de l'Académie sur cette publication qu'il vient de faire, en y joignant « des notices, notes et notules. »

M. Sédail est chargé, conformément à sa demande, de faire un Rapport sur le nouvel envoi du laborieux et docte correspondant.

Au nom d'une Commission où siégent avec lui MM. Minier et de Gères, M. Roux lit un Rapport de candidature, et commence ainsi :

« Messieurs,

» M. Goux, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, sollicite le titre de membre correspondant. Il envoie, à

l'appui de sa candidature, un poème de 61 pages, intitulé : *Le Sorcier, légende du chantier rural.* « Ce livre, dit-il lui-même, a » été composé pour les enfants des écoles primaires, et dans la » seule pensée de leur faire aimer la vie rurale, et de mettre dans » leur jeune mémoire, sous une forme très simple, quelques vérités » agricoles et morales. » Il était impossible d'énoncer avec plus de précision et de modestie la pensée et le but de ce livre, dont l'agrément égale l'utilité, et qui est à la fois un bon ouvrage et une bonne action. L'auteur y popularise, par l'attrait d'une fiction ingénieuse et dramatique, tous les progrès qu'ont accomplis de nos jours la science et les procédés de l'agriculture ; il mêle un sentiment élevé du devoir à un vif amour des champs, et la richesse du style à la simplicité didactique. L'agronome, le moraliste, est aussi, et toujours à propos, peintre et poète, et ajoute à l'exactitude des préceptes le charme de narrations animées et de tableaux vivants. Il colore par l'imagination des vers forcément hérissés de termes techniques, et diversifie par une heureuse fécondité, par une variété piquante de détails et d'expressions, ce genre descriptif, infini dans les objets qu'il embrasse, mais très limité dans ses formes. Une étude suivie du poème confirmera, je l'espère, ces assertions et ces éloges. »

Le Rapporteur analyse en effet ce poème, où l'auteur, s'inspirant d'une anecdote de Pline l'ancien pour donner à ses leçons l'intérêt d'une saisissante mise en scène, suppose qu'un laboureur accusé de sorcellerie par ses voisins, parce que ses récoltes sont plus belles que les leurs, se justifie en mettant sous les yeux du juge ses instruments de travail, et en prouvant qu'il ne doit le succès de sa culture et la richesse de ses moissons, qu'à l'énergie de sa volonté, à l'assiduité de ses efforts, à un intelligent emploi de toutes les ressources mises par la science au service de l'agriculture. Il constate qu'à la faveur de cette fiction, et, par la bouche de son modeste héros, le poète développe un cours complet d'études agricoles, où rien n'est oublié des opérations rurales, depuis

les semailles jusqu'à la basse-cour; où les détails même les plus vulgaires ont leur noblesse, sans qu'il en coûte rien à la simplicité et au naturel; où les préceptes relatifs au drainage, à la bonification du terrain, au bon choix des semences, au soufrage, à l'élève des bestiaux, sont exprimés avec une précision et une clarté que relève, à propos, une pompe qui ne dégénère pas en luxe, un trait d'imagination, de sensibilité ou d'esprit de bon aloi. Il y vérifie, par plus d'une citation, le secret d'attacher aux objets des sentiments et des souvenirs, et de nuancer d'une teinte de mélancolie ou de pathétique les tableaux d'une nature pittoresque et d'une vie ingénûment rustique. Il signale plus d'un exemple d'harmonie imitative, de description à la fois fidèle et sobre; plus d'un mouvement de naïve éloquence; plus d'un de ces heureux dictons, de ces vers proverbes qu'on aime dans le dialogue et dans les tirades de la bonne comédie. Il conclut ainsi :

« Appliquons à M. Goux, ce qu'il fait dire si excellemment au laborieux cultivateur :

On parle avec plaisir des choses que l'on aime.

Il parle, en effet, des bienfaits de l'agriculture et de la sainteté du travail avec élan et avec jet, avec une conviction passionnée et un enthousiasme aussi communicatif que sincère. On le lit avec plaisir et émotion; il instruit, il plaît, il touche, il répand son âme dans celle de ses lecteurs.

» En songeant que ce poème écrit en vue des fermes et des écoles primaires, est appris par cœur par des enfants qu'il initie à la fois au sentiment de la poésie et aux notions les plus précises et les plus avancées de l'économie rurale, on remercie l'auteur d'avoir ainsi prêté à la science le charme des vers; on lui emprunte son propre langage pour lui dire :

Un homme tel que vous mérite qu'on l'honore,
Et je vous dis merci de ces chaudes leçons,
Dont le souffle ira loin féconder les moissons.

» On ne peut trop le redire, Messieurs; cet ouvrage, si utile au point de vue de la science et de la morale, est aussi une belle production littéraire. Mélange heureux de bon sens et de verve, aisance et chaleur du style, art d'exprimer élégamment, mais sans recherche, les plus grossiers objets du labourage, poésie d'expression dans quelques uns des détails les plus rebelles au vers, axiomes d'une vigoureuse et substantielle concision, voilà les qualités que présente ce poème écrit d'une main sûre et avec une remarquable entente du mécanisme de la versification. A peine y peut-on relever çà et là un abus d'enjambement, une licence de rime, un embarras de construction, une impropriété de terme. Ces taches, perdues dans le nombre des beautés, n'ôtent rien au mérite général de pureté, de naturel et de rhythme qui recommande la diction et les vers.

» Convaincue que l'Académie, en adoptant l'auteur de ces géorgiques populaires, s'adjoindra, en sa personne, un poète distingué, un bon écrivain, un collaborateur aussi honorable qu'utile, votre Commission vous demande unanimement, pour M. Goux, le titre de Membre Correspondant. »

Cette proposition est renvoyée à l'examen préalable du Conseil.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Larmes et Sourires, poésies, par Émile de Bourran. — Hommage de l'auteur. (M. Minier rapporteur.)

Vies des Poètes Gascons, par Guillaume Colletet, publiées par Philippe Tamizey de Larroque. — Hommage à l'Académie. (M. Sédail rapporteur.)

Bulletin mensuel de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, année 1865. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, n° 291, 1er août 1866.

Archives de l'Agriculture du nord de la France, t. VII, n° 6, juin 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, n° 31, 4 août 1866.

L'Ami des Champs, août 1866.

La Campagne, revue agricole, scientifique, recueil spécialement voué à la défense des intérêts du Médoc. — 2me année, n° 7, août 1866.

Bulletin de la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, 2me série, t. I, 1866.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, t. XX, n° 6, juin 1866. — 2 exemplaires.

Revue artistique et littéraire, livraison du 1er août 1866.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2me trimestre 1866.

Foyers divers de silex taillés en Périgord, par le vicomte Alexis de Gourgues, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

Excursion de la Société Linnéenne à Bazas (Gironde). — Hommage de M. Ch. Des Moulins.

Étaient présents :

MM. Lefranc, Charles Sédail, Cirot de La Ville, Hipp. Minier, Auguste Petit-Lafitte, Oscar Gué, R. Dezeimeris, Costes, Belin-De Launay, Roux, Valat, Paul Dupuy, V. Raulin, E. Dégranges, Oré, Baudrimont. L. Micé, E. Royer, Saugeon.

SÉANCE DU 16 AOUT.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 9 août est lu et adopté.

M. le Président propose à la Compagnie de consigner, dans son procès-verbal, l'expression de la joie et de la vive sympathie avec lesquelles elle a appris la nomination de M. Costes au grade de chevalier dans l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. P. Dupuy le prie de vouloir bien agréer, et faire agréer à ses collègues, sa démission des fonctions de Secrétaire adjoint de l'Académie.

Il exprime à l'honorable membre les regrets de la Compagnie, et ses remercîments pour le zèle et l'habileté dont il a fait preuve dans la rédaction des procès-verbaux.

M. le Président fait ensuite connaître la composition des Commissions pour les concours et prix de l'année 1866.

I. Concours de Poésie :
MM. Mégret, Minier, Saugeon.

II. Hydrologie :
MM. Raulin, Manès, de Lacolonge.

III. Linguistique :
MM. Dezeimeris, Baudrimont, Gaussens.

IV. Littérature :
MM. Duboul, Vaucher, de Gères.

V. Histoire :
MM. Belin-De Launay, Dabas, Brunet.

VI. Notices biographiques.
MM. Cirot de La Ville, Petit-Lafitte, Oscar Gué.

VII. Recherches archéologiques :
MM. Leo Drouyn, Blatairou, Villiet.

VIII. Prix en dehors du Concours (art. 48) :
MM. Costes, Valat, Lespiault.

IX. Commission du Programme :
MM. Des Moulins, Abria, Royer.

M. Petit-Lafitte dépose sur le bureau et signale à l'attention de l'Académie deux de ces sauterelles dont l'invasion a

récemment désolé l'Algérie, et dont l'espèce est désignée par le nom d'*Acridium migratorium*.

Des remercîments lui sont adressés pour cette curieuse exhibition.

M. le Président annonce à l'Académie que le Conseil ayant porté à l'ordre du jour le vote sur la candidature de M. Goux, il va être procédé à l'élection.

Le résultat du scrutin est favorable à l'honorable candidat, qui est proclamé membre correspondant.

Au nom d'une Commission où siégent avec lui MM. Villiet et Oscar Gué, M. Cirot de La Ville fait un Rapport sur *les Litanies de la bienheureuse Vierge Marie,* manuscrit enluminé sur parchemin par Mlle Marie Gadou.

L'honorable Rapporteur s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» Parmi les merveilles du moyen âge, les manuscrits occupent un rang assuré. Qui a vu les admirables livres d'office de la cathédrale de Sienne sait tout ce qu'un artiste modeste, un moine inconnu a su cacher de patience, de travail, d'art, sous une couverture de cuir ou de bois, sous des sceaux d'or, d'argent ou même de fer. Tandis que l'architecte lançait, en plein soleil, entre la terre et le ciel, ces cathédrales hardies destinées à relier l'un à l'autre, le miniateur, dans le coin d'une bibliothèque, semait en silence, sur le parchemin, ces figurines naïves, ces fleurs parlantes, si pleines du dégoût des choses humaines et d'aspirations célestes. C'était le même poème divin traduit en deux langues différentes par le ciseau et par le pinceau.

» Notre époque, Messieurs, ne se contente pas d'admirer l'art du moyen âge; elle l'imite. Incapable de créer, elle l'avoue elle-même, elle s'applique à reproduire. De là les monuments qui, sans nous donner une seconde cathédrale de Cologne, d'Amiens ou de Reims,

élèvent pourtant autour de nous leurs voûtes, leurs ogives, leurs flèches, pour donner à la même pensée religieuse la même expression. De là aussi, les publications illustrées qui s'efforcent de ressusciter ou de multiplier les anciens évangéliaires, les anciennes Imitations de Jésus-Christ, les anciennes Heures. Par ses *Litanies de la bienheureuse Vierge Marie,* Mlle Marie Gadou, élève de M. Gibert, mais poussée par sa propre inspiration, se place dans cette seconde phalange d'artistes, qui a ses mérites et ses soucis, parce qu'elle a aussi ses labeurs et ses difficultés vaincues.

» De deux conditions plus ou moins bien remplies dépend la valeur artistique du manuscrit enluminé : l'idée et l'exécution. L'idée, qui n'est autre chose que le symbolisme, ou le rapport des enluminures avec le texte, science immense qui embrasse la flore, la zoologie, l'histoire sacrées ; l'exécution qui exige, dans une très grande variété de couleurs, une harmonie, un calme parfaits de tons, et, dans des proportions nécessairement petites, une finesse, une pureté exquise de lignes. C'est d'après ces données que nous allons apprécier le travail qui a passé sous vos yeux.

» Ce n'est pas l'artiste qui a choisi son sujet. Il a été commandé par une personne qui veut taire son nom et désirait les Litanies de la bienheureuse Vierge Marie. Cette nécessité était bien loin d'être fâcheuse à une imagination pieuse et féconde. On ne saurait rien citer de plus poétique que les Litanies de la Sainte-Vierge. On dirait qu'une main habile et savante a cueilli tout ce qu'il y avait de fleurs dans la nature, dans l'histoire, dans le cœur humain, pour en tresser une couronne au plus bel idéal de la grâce, de la vertu et de la bonté. Mlle Gadou s'est emparée de ces richesses avec un rare bonheur. Veut-elle ornementer le verset : *Sainte Vierge des Vierges?* Les lis, les bluets, la rose lui prêtent leur langage de modestie et de pureté. La *Reine des Patriarches* s'abrite sous un magnifique cèdre aux branches duquel sont appendus des écus où brillent les noms d'Abraham, d'Isaac, de Juda et de David. La marguerite orne l'oriflamme d'or de celle qui est appelée le *Secours des Chrétiens.* La verte palme, la cardinale pourprée annoncent la *Reine des Martyrs.* La pervenche, l'aubépine, l'iris, le myosotis, la pensée, les fleurs héraldiques ou de fantaisie, em-

ployées dans le style des anciens manuscrits, étalent leurs couleurs, répandent leurs parfums aux pieds de celle qui peut dire : « Je suis la fleur des champs et le lis des vallées. »

» Les symboles proprement dit et les animaux sont distribués avec autant d'intelligence que les fleurs. Au *Père Éternel*, à la *Trinité Sainte*, les triangles radieux, l'œil toujours ouvert qui veille sur les enfants des hommes. A la *Mère de Dieu*, le soleil de justice qui, par elle, s'est levé sur le monde. Près de la *Mère de la divine grâce*, la fontaine rejaillissante jusqu'à la vie éternelle, jusqu'à la couronne de laurier qui ne se flétrit pas suspendue au-dessus d'elle. Le papillon vient se nourrir des sucs du lis de la *Mère très pure*. Une blanche hermine sert d'emblème à la *Mère sans tache*. Ici la colombe pure et fidèle, là l'hirondelle, l'oiseau de la Providence et des soins maternels. Le colibri, le lapin, l'escargot, s'unissent au soleil, à la lune, aux étoiles, pour chanter la gloire du *Créateur*. Le lion et le basilic n'osent toucher l'innocente fleur qui se met à l'abri de la *Vierge puissante*.

» L'idée et le dessin grandissent avec l'emploi des figures bibliques. On voit ces paysages si gracieux au milieu desquels les miniateurs plaçaient leurs scènes. On voit alors, sur un fonds de rochers, se détacher la *Tour de David, d'où pendent mille boucliers;* sur un fonds d'azur, la blanche *Tour d'ivoire;* au milieu de vertes prairies, en face d'un lointain bleuâtre, se dresser la *Maison d'or*. L'*Arche d'alliance* étincelle entre les chérubins ; la *Porte du Ciel* est ouverte et permet à l'œil d'errer dans un jardin de délices. Les Prophètes, de leurs trompettes sacrées, célèbrent *leur Reine*. Si à ces grandeurs éclatantes vous aimez à trouver mêlées la bonté secourable, la compassion miséricordieuse, voici, près des fleurs languissantes dont la tige se courbe vers la terre, l'amphore merveilleuse qui guérit toutes les infirmités ; voici l'ancre du salut qui préserve du naufrage.

» Le manuscrit de Mlle Gadon est un vrai poème dont les soixante feuillets forment les épisodes. Pas une idée, pas un thème qui se répète. Chaque tableau a sa teinte et son originalité particulière. Et ne pensez point que parce qu'il ne met pas en action des personnages, il soit moins parlant et moins animé ; ou

que son cadre, resserré par le format grand in-18, lui impose de l'étroitesse. Le miniateur a su trouver sur sa palette et dans son pinceau une compensation à ces désavantages, et de l'obstacle se faire un succès. Comme les initiales, sous des formes constamment variées, se déploient largement sans que rien arrête leur jet! Comme leurs flancs sont féconds en ornementation! Une entre autres se déroule en formant les replis d'un dragon dont la tête est placée à l'extrémité inférieure, signe de sa défaite. C'est une idée empruntée à un manuscrit de la Bible, n° 2,798 de la collection Harleiienne du Musée de Londres, et à l'ornementation de la page intitulée : *Géneracion du Verbe.*

» L'abondance des détails ne nuit pas à l'harmonie générale.

» Les fonds, les draperies, les galeries, les arabesques, les bouquets, les enroulements de plantes, les animaux, les phylactères, tout cela trouve sa place; rien de gêné, rien de confondu. Tout est plein d'ordre et de netteté, parce que toutes les lignes, tous les traits sont d'une délicatesse irréprochable. « Vous pouvez en dire » tout ce que vous voudrez, me disait notre honorable collègue de » la Commission, M. Villiet, vous n'avez pas à craindre d'aller » trop loin. Je souscris à vos éloges. » C'est une œuvre riche de » style, de sentiment, d'imagination, ajoutait M. Gué, ne se lassant » pas de la parcourir. »

» Que n'a-t-il pas fallu de patience et de travail, Messieurs, pour jeter, sur ces pages, avec tant de profusion, un or si brillant et si uni, disposer tant de couleurs, tant de nuances, de manière à ce qu'elles n'aient rien de criard, et que l'œil n'en soit jamais ébloui, ni fatigué, mais s'y repose comme sur une nature baignée dans une douce atmosphère d'air, de lumière et de parfum? Quelle attention aux bons modèles, quelle fidélité aux saines traditions dans l'emploi de ces garnitures de pierreries, perles, rubis, topazes, émeraudes, diamants, dont chacune apporte, avec son éclat, un sens qui commande son rôle et sa place? N'est-il pas juste de rendre hommage à ce jeune talent, et de l'encourager dans cette région de l'art si peu explorée par les Bordelais.

Mue par ces considérations, votre Commission, Messieurs, est unanime à vous proposer de décerner à Mlle Marie Gadou, pour

son manuscrit enluminé *les Litanies de la bienheureuse Vierge Marie,* une médaille d'or.

Cette proposition, appuyée par MM. Oré et Leo Drouyn, est accueillie avec une faveur générale, et l'Académie vote à Mlle Marie Gadou une Médaille d'or.

M. Cirot de La Ville lit un second Rapport ainsi conçu :

« M. Bruno Dusan a offert à l'Académie plusieurs livraisons de la *Revue archéologique du midi de la France,* qu'il vient de fonder à Toulouse. Cette publication mérite les plus vives sympathies. Les livraisons parues renferment des travaux d'une importance réelle. Je signalerai, entre autres, les mémoires suivants : 1° *une inscription inédite des Auscii,* charmante épitaphe d'un chien qui lutte de grâce et de sentiment avec le moineau de Lesbie de Catulle ; 2° fossiles et cailloux travaillés des dépôts de Clermont et de Vénerque, dans la Haute-Garonne, parmi lesquels se rencontrent des mammifères très curieux et très soigneusement analysés ; 3° une description historique et monumentale du château de Najac, accompagnée, comme tous les autres articles, de planches lithographiques favorisées par le format in-4°.

» Ce recueil a d'autant plus d'intérêt pour Bordeaux, qu'il étend ses recherches dans une région qui nous touche de plus près et fait partie de cette histoire méridionale qui est la nôtre.

» Par ces considérations, je propose à l'Académie, en félicitant M. Bruno Dusan de son entreprise, en le remerciant de son envoi, de lui en demander le complément et la suite, en échange de nos Actes. »

L'Académie vote les remercîments et les félicitations, et renvoie au Conseil la proposition d'échange.

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie M. Cirot de La Ville de ces deux intéressants Rapports.

M. Saugeon lit un Rapport sur le traité grammatical de M. H.-J. Raulin, adressé à l'Académie sous ce titre : *Règle sur l'emploi des temps du subjonctif.*

L'honorable Rapporteur loue dans ce travail la justesse générale des raisonnements, la netteté des preuves et l'originalité de quelques vues. « La grammaire ainsi étudiée, dit-il, devient une science d'observation. » Il propose ou l'insertion du travail de M. H.-J. Raulin dans les *Actes*, ou la nomination d'une Commission chargée de rechercher la récompense due à l'auteur.

M. Cirot de La Ville fait observer qu'un travail grammatical ne pourrait être inséré dans les *Actes*, qu'autant qu'il serait vraiment remarquable.

M. Lefranc dit qu'une récompense décernée par l'Académie engagerait moins sa responsabilité que l'impression dans les *Actes*.

M. Valat insiste sur l'originalité de vues que le Rapporteur a signalée dans l'ouvrage.

Le Rapporteur déclare qu'il le croit généralement original, mais qu'il n'oserait l'affirmer.

M. le Président associe à M. Saugeon MM. Valat et Duboul, comme membres de la Commission qui prononcera sur la récompense qui doit être décernée à l'auteur.

M. Blatairou fait un Rapport verbal sur l'ouvrage de M. l'abbé Mouls, curé d'Arcachon, intitulé : *Deux bienfaiteurs des landes de Gascogne, l'abbé Desbiey et Brémontier.*

L'honorable Rapporteur constate que, dans cet élégant et chaleureux écrit, M. l'abbé Mouls vérifie la part de gloire qui revient à l'abbé Desbiey dans l'œuvre de la fixation et de la fertilisation des dunes, et le venge, à cet égard, d'un injuste oubli et d'une erreur trop généralement accréditée, en établissant « que ses écrits, appuyés sur une expérience personnelle, servirent de guide à Brémontier. »

« Desbiey, Brémontier, voilà, s'écrie M. l'abbé Mouls, les » deux grands bienfaiteurs des dunes!... Le premier a le

» mérite de l'invention, le second celui de l'application:
» l'un a trouvé le merveilleux secret de fixer et de fertiliser
» nos dunes, l'autre a su le mettre en pratique. Sans le zèle
» infatigable, sans la persévérance à toute épreuve, sans
» l'influence justement acquise de Brémontier, la vaste en-
» treprise de l'ensemencement des dunes n'aurait peut-être
» jamais été tentée et poursuivie avec une ardeur sans égale
» par le gouvernement. Mais il ne faut pas oublier (nous le
» démontrerons) qu'étranger au pays, Brémontier avait
» puisé ses idées, ses convictions dans les savants écrits de
» Desbiey. »

M. l'abbé Mouls démontre, en effet, que l'abbé Desbiey eut le premier l'idée *de la fixation des dunes par les semis de pin;* que le premier, et sur ses propres domaines, il mit en pratique un mode certain d'ensemencement et de végétation; que, fort de cet essai qui date de 1769, il lut le 25 août 1774, devant l'Académie de Bordeaux, dont il devint bientôt membre, puis secrétaire perpétuel, un Mémoire où était résolu théoriquement et dans toute son étendue le grand problème de l'ensemencement général des dunes.

A l'appui de cette priorité de l'abbé Desbiey dans la découverte du secret de la fixation des dunes, il invoque une lettre écrite, en 1810, par l'abbé Desbiey lui-même pour revendiquer ses droits incontestables, et deux articles publiés successivement, il y a près de vingt ans, dans le journal l'*Agriculture*, l'un par M. Léonce de Lamothe, l'autre par M. Grellet-Balguerie.

En attribuant, avec tant de raison et d'évidence, à l'abbé Desbiey l'honneur de l'idée première, il honore dans Brémontier le zèle inépuisable, grâce auquel il parvint à appliquer *les principes posés, la théorie développée dans le manuscrit de l'abbé Desbiey.* « L'éternelle gloire de Brémontier, dit-il,
» celle qui n'appartient qu'à lui seul, sera d'avoir, dans des

» temps difficiles, en dépit de mille obstacles, déterminé
» l'État à voter les fonds nécessaires pour la fixation et l'en-
» semencement des dunes, et d'avoir lui-même dirigé les
» premiers travaux des semis. »

Et il cite, comme monuments durables des services rendus par Brémontier, les belles forêts de La Teste et d'Arcachon, les bourgs de Cazeaux, de Lège, de Lacanau, de Hourtins préservés de la submersion, le Verdon sauvé du sort de l'ancien Soulac.

« Gloire à Brémontier! dit-il en finissant! Mais aussi :
» gloire à Desbiey! Gravons sur le marbre ou sur l'airain les
» noms de ces deux insignes bienfaiteurs de l'humanité. La
» vérité, la justice et la reconnaissance ne permettent plus
» de les séparer. Ils doivent aller ensemble à la postérité. »

Le Rapporteur propose de voter une lettre de remercîment à M. l'abbé Mouls pour l'envoi de cet écrit, où l'agrément de la diction et l'intérêt biographique se joignent à la gravité et à la précision de la scienee.

MM. Valat, Petit-Lafitte et Leo Drouyn proclament comme un fait incontesté, et confirment, par de nouveaux détails, l'antériorité de l'abbé Desbiey dans l'idée et le plan de l'ensemencement des Landes.

M. Baudrimont dit que tout le monde sait parfaitement à Bordeaux que l'ouvrage de Brémontier est postérieur au Mémoire de l'abbé Desbiey.

M. Duboul dit que l'Académie a, dans ses *Actes*, un exposé très complet de tous les essais d'ensemencement des Landes.

M. le Président fait remarquer qu'il est important de rappeler et de constater des faits glorieux pour un ancien membre de l'Académie, et qui ne peuvent que rehausser le lustre de la Compagnie.

L'Académie vote, pour M. l'abbé Mouls, une lettre de remercîments et de félicitations.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Journal des Savants, juillet 1866. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, n° 292, 8 août 1866.

Catalogue des livres de fonds et en nombre du Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, à Bruxelles. Mai 1866.

Bulletin de la Société impériale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise. — Extraits des procès-verbaux, pages 369 à 436 inclusivement.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, 3me série, t. Ier, n° 6, séances des 18 et 25 avril 1866. — *Idem*, n° 7, contenant les séances des 2, 9, 16, 23 et 30 mai 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juillet 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juillet 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, n° 32, 11 août 1866.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 1re année, 1866, 2me livraison.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4me série, t. III, mai 1866.

Réunion annuelle des Sociétés savantes et distribution des récompenses, le 7 avril 1866.

Mémoires et Bulletins de la Société médico-chirurgicale des hôpitaux et hospices de Bordeaux, t. Ier, 1866, 1er fascicule, 1er janvier - 30 juin. — Hommage de la Société.

La civilisation, n° 6, 12 août 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, J. Duboul, Roux, W. Manès, Saugeon, E. Royer, Gros de La Ville, Costes, Baudrimont, Paul Dupuy, Valat, Leo Drouyn, Aug. Petit-Lafitte, E. Gintrac, B. Dégranges, Charles Sédail, Blatairou, Oré, Oscar Gué, Hipp. Minier.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 16 août est lu et adopté.

M. Valat demande à compléter le compte rendu des observations qu'il a faites, dans la dernière séance, au sujet de l'opuscule de M. l'abbé Mouls : *Deux bienfaiteurs des Landes de Gascogne,* par la note suivante dont il demande et obtient l'insertion :

« M. Valat avait remarqué, au sujet du Mémoire de M. Mouls, » curé d'Arcachon, sur l'*ensemencement des dunes,* que les » détails présentés dans ce travail, pour prouver la priorité » de l'abbé Desbiey dans cet ordre de recherches, étaient » connus, et exposés même dans les *Actes de l'Académie;* » mais on s'était bien gardé d'accuser M. Brémontier de » plagiat, soit que l'ingénieur fût parvenu, de son côté, à une » découverte analogue, soit qu'il eût imaginé des procédés » plus satisfaisants; car il faut bien le reconnaître, avant lui, » comme avant M. Desbiey même, des essais avaient été » faits isolément et sans suite, avec un succès par conséquent » contestable. Les documents recueillis jusqu'à ce jour ne » permettent pas de rien affirmer au delà. Et si l'abbé Desbiey » a le mérite d'avoir signalé le premier à l'Académie des » moyens applicables, on ne peut disputer à Brémontier » l'honneur d'avoir réalisé en grand ce que l'on regardait » généralement, à son époque, comme impossible ou du » moins très difficile. »

M. Petit-Lafitte fait part à la Compagnie de la mort de M. Couerbe, membre correspondant.

L'Académie apprend avec une douloureuse surprise la perte qu'elle vient de faire d'un si savant collaborateur et de l'auteur de tant d'importants travaux, et décide que l'expression de ses unanimes regrets sera consignée au procès-verbal.

M. Cirot de La Ville, par une lettre adressée à M. le Président, exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance de rentrée de l'Académie.

M. Dezeimeris, par une lettre adressée à M. le Secrétaire général, déclare « déposer à l'Académie, sous un pli cacheté, » une dissertation qu'il a faite sur le texte des *Essais* de » Montaigne, dissertation où beaucoup d'assertions admises » jusqu'ici sont combattues, et par laquelle il espère avoir » rectifié des erreurs, et indiqué une méthode convenable » pour procurer un texte bien authentique des *Essais*. »

L'Académie reçoit ce dépôt, et le pli cacheté est remis à M. l'Archiviste.

M. Goux, nommé membre correspondant dans la séance du 16 août, adresse à l'Académie l'expression de sa gratitude, et l'assurance d'une collaboration dévouée.

Mlle Marie Gadou, honorée, dans la séance du 16 août, du vote d'une médaille d'or, pour son manuscrit enluminé *les Litanies de la bienheureuse Vierge Marie*, témoigne, par une lettre, de sa sincère reconnaissance pour le bienveillant accueil que son travail a trouvé auprès de l'Académie.

M. Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban, fait hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé : *A Napoléon Ier et aux maréchaux du premier et du deuxième empire*, et sollicite le titre de membre correspondant. L'Académie, en le remerciant de son hommage, décide qu'il ne pourra être

donné suite à sa candidature qu'après l'envoi du Mémoire scientifique ou littéraire exigé par les statuts.

M. Désiré Turteau écrit à M. le Président que « la rédaction » d'un lexique du patois d'une localité déterminée de la France » ayant été mise au concours entre les Sociétés savantes des » départements, et une lettre ministérielle lui ayant fait savoir » que, pour prendre part à ce concours, il fallait faire partie » de l'une de ces Sociétés, ou du moins obtenir son patronage, » il offre à l'Académie son concours pour la rédaction de ce » travail; et qu'une connaissance parfaite et une habitude du » patois lui font croire à un succès auquel il serait heureux » de faire participer l'Académie. »

L'Académie décide qu'une lettre de remercîment sera adressée à M. Désiré Turteau, pour la spontanéité et l'obligeance de ses offres, et qu'il lui sera en même temps donné avis que l'Académie ne peut ni accepter sa coopération, ni le patronner lui-même, s'il ne soumet préalablement à la Compagnie un travail qui obtienne son approbation.

M. Belin-De Launay informe M. le Président que, « pour » son tour de lecture, il est prêt à lire à l'Académie, avec » l'intention de le lire ensuite, si elle le juge convenable, à » la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, » un Mémoire intitulé : *Progrès et Influence des Corporations* » *durant l'Empire romain.* »

M. le Président répond que la Compagnie entendra avec plaisir cette communication, dont le tour viendra prochainement, M. Belin-De Launay étant déjà porté à l'ordre du jour.

M. le Secrétaire général fait connaître les travaux envoyés à l'Académie pour les divers concours et pour les récompenses décernées en dehors des concours, en vertu de l'art. 48.

Concours de Poésie.

1° Deux envois :

Les Mines de houille en Angleterre, ode, avec cette épigraphe :

Et lux facta est. (*Genèse.*)

Huit sonnets, avec cette épigraphe :

Lais d'amour et sonnets courtois (*Roman de la Rose.*)

2° *Le baptême de la cloche;* épigraphe ;

Sursum !

3° *Au sortir de la Messe;* épigraphe :

Ite, missa est.

4° *Recueil de sonnets inédits* (quatorze pièces); épigraphe :

Le plus grand crime qu'on puisse commettre, c'est la composition d'un mauvais livre, puisqu'on ne peut cesser de le commettre. (BONALD.)

5° *Poésies fugitives* (cinq pièces); épigraphe :

La muse qui m'inspire à l'ombre de son aile
Se nomme Vérité ;
Fidèle à son drapeau, je combattrai pour elle
Et pour la liberté.

6° *Le lot de cent mille francs;* épigraphe :

Aurea mediocritas.

7° *Aux énervés;* épigraphe :

Ami donc, jette bas toute sainte pensée,
Comme un épais manteau dont l'épaule est blessée.
Comme un mauvais bâton dont tu n'as plus besoin
(Auguste BARBIER.)

8° *Le puits de Jacob;* épigraphe :

Dieu est esprit.

9° *Les chercheurs d'or au XIXe siècle,* épître à un ami; épigraphe :

L'or est parfois une chimère,
Et très souvent il est un bien.

10° *Divin levier;* épigraphe :

Au feu de l'amitié l'âme se fortifie.

11° *Charlotte Corday;* épigraphe :

Et elle frappa son cou par deux fois...
(*Judith*, ch. XIII, v. 10.)

12° *Nos enfants;* épigraphe :

Si scires donum Dei!...

13° Poésies diverses (onze pièces), sous cette épigraphe commune :

...... Non si Parnassia musæ
Antra mihi, sacrosque aditus, atque aurea pandant
Limina, sufficiam. (SANNAZAR, *De Partu Virginis*, liv. III.)

14° Deux pièces :

Souvenir, élégie; épigraphe :

Oh! jamais, quel que soit le sort, le deuil, l'affront,
La conscience en moi ne baissera le front!
Elle marche sereine, indestructible et fière...
(Victor HUGO, *Les Contemplations.*)

La Guerre; épigraphe :

Et vous qui vous ruez, insensés, dans l'arène,
Peuples, quittez ces champs qu'ensanglante la haine.

15° *Débuts d'une Muse; Danaé,* pièce tragique en quatre actes; épigraphe :

...... avec transport sur son cœur elle presse
Ce fils, l'unique objet de ses mornes douleurs...
(Casimir DELAVIGNE.)

16° *La Sœur de charité. Adieux à une jeune personne qui entrait dans l'ordre de saint Vincent de Paul;* épigraphe :

Mon seul mérite est ma simplicité.

17° *Mezzo-Morto ou le Triomphe de l'amitié,* drame en deux actes; épigraphe :

Me doctarum ederæ præmia frontium
Dis miscent superis. HORACE, *Odes*, liv. I, 1.

L'Académie a donc reçu de dix-sept auteurs cinquante-trois pièces.

Concours de Littérature.

Sur la question « Des influences exercées par les littératures étrangères sur la nôtre, à partir du XVI[e] siècle, » l'Académie a reçu deux Mémoires sous les épigraphes suivantes :

1° ...... rerum summa novatur
Semper, et inter se mortales mutua vivunt.
(LUCRET., *De Nat. rer.*, liv. II, v. 72.)

2° Il est nécessaire de voyager dans les autres langues, avant de se fixer définitivement dans la sienne. (RIVAROL.)

Sur la question : « Influence des idées économiques et des idées morales sur le patriotisme des peuples modernes, » l'Académie a reçu trois Mémoires, portant les épigraphes suivantes :

1° Doctrina sed vim promovet insitam
Rectique cultus pectora roborant.
(HORACE, *Od.* 4, liv. IV.)

2° L'étude de l'homme moral et physique devrait être la plus assidue de nos études.
SAINT-LAMBERT.

3° Felix qui potuit rerum cognoscere causas!
VIRGILE.

Envois en dehors du concours, et dans le but d'obtenir, s'il y a lieu, les distinctions stipulées par l'art. 48 :

1° Un manuscrit intitulé : *Idées abstraites mises à la portée du peuple,* par M. Hirigoyen père.

2° Une Notice biographique, manuscrite, intitulée : *Un homme de guerre,* avec bulletin cacheté et portant cette devise :

> L'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu, soit à la province de Guienne, soit au département. (Extrait du Programme.)

3° Un Mémoire manuscrit, intitulé : *Du Franc-Alleu dans le duché de Guienne et dans le pays bordelais en particulier,* par M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant.

4° Un manuscrit intitulé : *Œuvres choisies de Goldoni,* traduction française de M. Guadet (Hyacinthe-Azaïs).

5° Un Mémoire imprimé, intitulé : *De l'Épreuve galvanique ou Bioscopie électrique,* par le Dr Crimotel, de la Faculté de Paris.

Tous ces travaux sont renvoyés à leurs Commissions respectives. Celui de M. le Dr Crimotel, vu sa spécialité, sera apprécié par une Commission que M. le Président compose de MM. Abria, Oré et P. Dupuy.

M. Brives-Cazes adresse à l'Académie, avec demande d'insertion dans les *Actes,* un Mémoire intitulé : *Les Grands Jours du dernier duc de Guyenne, 1469-1472.* Ce travail est soumis à l'appréciation d'une Commission, composée de MM. Brunet, Leo Drouyn, Dezeimeris.

M. P. Montaubric envoie un Traité sur la *prononciation et la prosodie française,* et sollicite l'examen de l'Académie. M. le Président prie M. Saugeon de se charger du Rapport.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Duboul :

« L'honorable membre [1] continue les études qu'il a déjà communiquées sur la méthode du Positivisme, sur son origine, sur ses conséquences et sur le caractère de son fondateur. Il rappelle que, dans la portion de l'œuvre d'Auguste Comte précédemment passée en revue, l'auteur n'a nullement abordé les grands problèmes philosophiques et religieux. Il se plaît de nouveau à reconnaître les services que lui a rendus, pour la critique qu'il a déjà faite, la remarquable analyse de M. Littré : analyse qui a eu le rare mérite de vulgariser, en le rendant plus clair, le texte même qu'elle a résumé ; analyse qui a eu la bonne fortune d'être entièrement du goût de celui qu'elle intéressait plus particulièrement, malgré le caractère irritable et jaloux de ce dernier.

» Ce sera donc encore, en ayant à la fois sous les yeux et l'œuvre d'Auguste Comte et l'œuvre de son plus fervent disciple, que M. Duboul fera assister l'Académie au fait qu'il a plus particulièrement en vue de mettre aujourd'hui en lumière, c'est à dire au coup de théâtre qui fait passer l'auteur du système de la philosophie positive au système de la politique positive.

» On sait qu'il y a deux grandes méthodes d'investigation en philosophie : la subjective et l'objective. L'une part du *moi* pour arriver à la connaissance du monde extérieur; l'autre suit une marche inverse. Ainsi Descartes procède subjectivement, quand de sa propre existence (je pense, donc je suis), il arrive à induire celle de Dieu ; Bossuet suit la même voie, quand il part de sa conscience pour arriver à la connaissance de l'auteur de toutes choses. Lamennais, au contraire, procède tout autrement; il lui faut une base objective; la pre-

[1] Ce qui suit entre guillemets est extrait du procès-verbal de la séance du 8 novembre, tel qu'il a été rédigé par M. L. Micé, secrétaire adjoint, et adopté par l'Académie.

mière question qu'il pose est celle-ci : « Croyez-vous que j'existe et que vous existiez? » Pour lui, l'homme ne doit croire à son existence qu'après avoir été convaincu de celle de ses semblables.

» Placé entre ces deux méthodes, Auguste Comte n'a pas hésité à adopter tout d'abord la seconde, et s'est livré à de vigoureuses attaques contre la première. Mais son alliée s'est séparée de lui quand il a voulu passer de la philosophie positive à la politique positive.

» Effrayé de la brusque évolution qu'il avait dû exécuter, il est revenu plus tard sur les procédés d'investigation qu'il avait d'abord adoptés, et a essayé d'être moins exclusif. Dans son *Catéchisme de la philosophie positiviste,* qui n'est qu'un substantiel résumé d'un grand ouvrage, il a prétendu n'avoir exclu que provisoirement la méthode subjective qui, dit-il, « est devenue depuis quelque temps aussi positive que l'ob- » jective. » Il faut être éclectique; car la vérité se trouve par l'intime combinaison des deux systèmes opposés.

» En présence de cette curieuse volte-face, qu'a pensé M. Littré? Il a été plus conséquent que son maître, et, malgré l'affection qu'il a toujours professée pour lui, il a énergiquement protesté; il a contesté l'opportunité de l'évolution; il a fait remarquer un des premiers que les conséquences inscrites dans la politique positive ne sont pas déduites des prémisses posées dans la philosophie positive.

» Ainsi, voilà le changement de méthode avoué, glorifié même par Auguste Comte, qui passe pour être le logicien par excellence! Jamais philosophe n'a été tout d'abord plus infatué de lui-même que notre auteur : il adopte d'abord exclusivement la méthode objective, qu'il défend énergiquement contre les attaques des métaphysiciens et des théologiens; puis, quand il arrive aux grands problèmes sociaux, quand il aborde le côté pratique de l'existence de l'homme

dans [illegible], on voit fléchir le hardi penseur, qui semble s'affaisser sous le poids de sa victoire ; on sent que, dans les hautes régions où il était arrivé, l'air lui a fait défaut, et qu'il a trouvé [illegible] au lieu de vastes horizons. La [illegible] ne [illegible] pas, il a brûlé ses vaisseaux ; il a battu en brèche [illegible] son orgueilleuse et trop étroite méthode, et a dû demander au système opposé de lui fournir le fil conducteur capable de le conduire sur le terrain des faits pratiques donnés par la conscience et par le sentiment moral. Arrivé là, notre philosophe adopte son second patron avec le zèle peu conséquent d'un nouveau converti : plutôt que d'avouer sa défaite, il essaie de la nier, en avançant que la méthode subjective est aussi compatible que l'autre avec les principes de la philosophie positive.

» [illegible] spectacle que celui qui nous montre un homme, habitué à raisonner, forcé d'être inconséquent parce qu'il a adopté au début un système insuffisant ! L'évolution d'Auguste Comte restera, dans l'histoire de la philosophie, comme un monument qui prouvera aux générations futures ce que nous avons déjà avancé, à savoir : que la philosophie positive est insuffisante, qu'elle offre les dangers de toutes les spéculations sans [illegible].

» En signalant la contradiction manifeste où est tombé M. Auguste Comte, M. [illegible] proclame d'ailleurs que si elle peut être invoquée contre sa logique, elle ne prouve rien contre la [illegible] de son intelligence ou contre sa [illegible], [illegible], en revanche, elle prouve [illegible] contre le positivisme.

» M. [illegible] demande la parole, non pour critiquer, mais pour [illegible], au contraire, l'œuvre de son [illegible] collègue. Il a lu avec soin les écrits d'Auguste Comte et a été frappé, lui aussi, de l'étonnante évolution signalée par M. [illegible]. Il a parfaitement compris les réser-

ves de M. Littré; mais il s'explique l'hésitation du maître par les circonstances de sa vie : Auguste Comte, en effet, appartenait à une famille éminemment catholique ; il n'avait pas étudié la philosophie dans ses classes. Cette double circonstance l'a probablement empêché d'être un penseur radical; cette double circonstance explique son retour, qui, en tous cas, est très heureux.

» M. Dégranges, placé, dit-il, comme simple auditeur dans ces débats philosophiques, demande la permission de faire remarquer d'une manière générale combien doit être réservée l'approbation que certains systèmes présentés avec talent prétendent entraîner après eux.

» En se rangeant aux opinions de ces écoles, on adopterait ou paraîtrait adopter leurs principes perturbateurs des véritables doctrines religieuses, philosophiques et morales. Et plus tard, à un intervalle de temps plus ou moins long, on verrait ces hommes aux conceptions hardies faire subir à leurs idées des mouvements de recul ou de changement de front.

» C'est ce que notre honorable collègue M. Duboul vient de nous démontrer, avec une grande clarté, pour ce qui concerne Auguste Comte et les changements que ce dernier a fait subir au rôle du *subjectif* et de l'*objectif*, selon qu'il applique ses formules à la philosophie ou à la politique.

» Ne serait-il pas regrettable, dit en terminant M. Dégranges, de suivre sérieusement les errements aventureux d'un fondateur de secte, qui, un jour, par découragement, influence maladive ou toute autre cause, déserterait lui-même ses opinions en les transformant, et formulerait à cinquante ans le contraire de ce qu'il avançait plusieurs années auparavant?

» M. Baudrimont exprime l'étonnement qu'il éprouve en voyant tirer des idées d'un savant vieux, malade ou infirme,

des arguments contre ce qu'il a pu penser étant jeune et valide. A son sens, l'âge moyen de la vie et l'état de santé sont les conditions dans lesquelles doit se trouver l'homme, pour avoir le plus de chances de pouvoir être mis en possession de la vérité. »

M. le Président remercie M. Duboul du sérieux et instructif attrait de cette communication.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Leo Drouyn.

Sous ce titre : *Une page de l'histoire de Vayres*, l'honorable membre entretient l'assemblée d'un hommage dû au seigneur de Vayres par ses tenanciers ecclésiastiques, et de la fête, dite de *l'Hosanne*, qui en accompagnait la prestation et se célébrait le jour de Pâques fleuries. Il trace l'historique de cette redevance depuis la fin du XIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, époque où elle fut remplacée d'un commun accord par une rente faite au seigneur, après bien des contestations et des difficultés sans cesse renaissantes, et inséparables de la perpétuité de ces sortes de servitudes féodales.

L'Académie écoute avec le plus vif intérêt la communication de cette curieuse étude d'histoire locale, où abondent les piquants détails, et d'où le nombre et l'exactitude des recherches n'excluent ni la rapidité ni le mouvement dramatique du récit.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Sur l'état de l'atmosphère à Bruxelles, par M. Ernest Quetelet (M. Lespiault rapporteur.)

Communications : Observation de l'éclipse de lune ; Étoiles filantes. Sur les orages observés en Belgique ; par le même auteur. (Même rapporteur.)

Sciences mathémathiques et physiques chez les Belges au commencement du XIXe siècle, par le même auteur. (Même rapporteur.)

Les Vieux, par M. A. Mathieu. (Même rapporteur)

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1866. (Même rapporteur.)

Extrait des bulletins de l'Académie royale de Belgique. 2e série, tome XXI, no 5. (Même rapporteur.)

Cinquantième anniversaire de la reconstitution de l'Académie de Bruxelles, 1816-1866. (Même rapporteur.)

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 34e année, 2e série, tome XX, 1866. (Même rapporteur.)

Observations des phénomènes périodiques pendant l'année 1865. (Extrait du tome XXXVI des *Mémoires de l'Académie de Belgique.*) (Même rapporteur.)

Revue de Gascogne, t. VII, août, septembre, octobre 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Cours familier de littérature, février, mars, avril 1866. (M. Minier rapporteur.)

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 20e vol., 1er et 2e trim. 1866. (M. Duboul rapporteur.)

Journal des Savants, août et septembre 1866. (Même rapporteur.)

Académie des sciences et lettres de Montpellier. (Extraits des procès-verbaux des séances des années 1863 et 1864. — *Idem,* tome IV, 1er fascicule 1864. — *Idem,* tome VI, 1er fascicule 1864. — *Idem,* tome IV, 2e fascicule 1865. (M. Dupuy rapporteur.)

Revue archéologique du midi de la France, mars 1866, no 3. — *Idem,* juin 1866, no 6. — *Idem,* mai 1866, no 5.

Le Nègre, le Mulâtre, par M. de Roosmalen (de Paris). (M. Saugeon rapporteur.)

Association polytechnique : *Cours d'économie industrielle,* par Évariste Thevenon. (Même rapporteur.)

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 14e vol. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

Jahrbruch der Kaiserlich-Königlichen geologischen Reichsanstalt, no 1, jänner, februar, märz 1865. — *Idem,* no 2, april, mai, juni 1865. (M. Raulin rapporteur.)

Sull' Eta probabile della massa subaerea dell' etna. — *Carmelo Sciuto-Patti,* 1866. (Même rapporteur)

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1864, 1865, 31e et 32e années. (M. Royer rapporteur.)

Accents français. — *Nouveau Traité de prononciation et de prosodie française,* par P. Montaubric ; — avec une lettre d'envoi par laquelle l'auteur sollicite l'examen de son travail. (M. Saugeon rapporteur.)

De l'épreuve galvanique, ou bioscopie électrique, par le Dr Trimotel (de Paris). (Commission : MM. Abria, Oré, P. Dupuy.)

Proceedings of the royal society, vol. 14 et 15, nos 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85 et 86. (M. Brunet rapporteur.)

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1re année, 1866. 3e livr. (M. Belin-De Launay rapporteur.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1865, 3e série, 2e vol. (M. Blatairou rapporteur.)

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome XXXVIII. (M. Gaussens rapp.)

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. XII. 2e cahier. (M. Dezeimeris rapporteur.)

Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1863, août 1864 (M. Mégret rapporteur.)

Les Grands Jours du dernier Duc de Guyenne, 1469-1472, par M. Brives-Cazes; — avec une lettre d'envoi par laquelle l'auteur soumet son travail à l'appréciation de l'Académie. (Commission : MM. G. Brunet, Leo Drouyn, Dezeimeris.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. III, juin 1866. — *Idem,* t. IV, juillet. — *Idem,* t. IV, août 1866.

Bulletin de l'Union des poëtes, août, septembre et octobre 1866.

Examen comparatif de toutes les méthodes de lecture ; — *Méthode des méthodes de lecture à l'usage des enfants des villes et des campagnes,* par M. Piroux.

Rapport de M. le Maire de Bordeaux sur la situation des affaires municipales. (Séance du 6 août 1866.)

Rapport présenté à la Société d'éducation de Lyon sur la méthode employée contre le bégaiement, par M. Chervin aîné, instituteur communal. — *Rapport de la Commission instituée par M. le Préfet du Rhône pour l'examen de la susdite méthode.*

Annuaire philosophique, par M. Louis-Auguste Martin, 8e, 9e et 10e liv. août, septembre et octobre 1866.

Annales de l'Académie de La Rochelle, no 7, 1864-65.

Bulletins des séances de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, 1re partie, année 1865.

Notice sur un cartulaire de l'abbaye d'Hautmont, p. 21 à 52.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, août et sept. 1866.

Revue agricole, 18e année, t. XX, no 7, juillet 1866.

Archives de l'agriculture du nord de la France, no 8, août 1866.

Revue artistique, 15 août, 1er et 15 septembre 1866.

Revue critiq. d'histoire et de littér., 12 v., no 33 à 44 inclusivement.

Journal d'éducation, septembre, octobre et novembre 1866.

L'Ami des Champs, septembre, octobre et novembre 1866.

Le Cabinet historique, juillet et août 1866.

Extrait du journal *le Progrès*, de Bordeaux, du 15 septembre 1866. — Météorologie.

Bulletin de la Société d'horticulture du Calvados, ann. 1865, 1er sem.

Compte-Rendu des travaux de la Commission des monuments historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, 1864-1865.

Dictionnaire géographique et historique du département de la Gironde, par M. J. Reclus.

Catalogue of the american philosophical society, library, part. 2.

Proceedings of the american philosophical society, vol. X, no 75, 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, août et septembre 1866, 2 volumes.

Réponse de M. Marionneau à M. l'abbé Nolibois, au sujet de la tour Saint-Michel.

Congrès scientifique de France, 33e session, 1re partie. — Aix-en-Provence, 12 décembre 1866.

L'Étincelle, nos des 22 août ; 1, 8, 15 et 22 septembre ; 1, 8, 15 et 22 octobre, et 1er novembre 1866.

Hommage à S. M. Napoléon, par J.-J. Monmoreau.

Programme de l'Exposition de la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados, qui aura lieu en mai 1867.

A Napoléon Ier et aux maréchaux du premier et du deuxième empire, par B. Rey. — Hommage de l'auteur.

L'Octroi et l'impôt des boissons, par M. A. Hermitte, avocat. — Hommage de l'auteur.

Revue agricole de Valenciennes, t. XX, no 8, août 1866.

Lettre relative aux silex taillés de main d'homme ou antéhistoriques, et adressée à M. Boucher de Perthes.

Journal d'éducation, 18e année, no 1, novembre 1866.
La Campagne, revue agricole, octobre 1866.
Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts, etc., d'Indre-et-Loire, t. XLV, no 7, juillet 1866. — *Idem*, no 8, août et sept. 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, Sédail, de Lacolonge, J. Duboul, Roux, Petit-Lafitte, E. Royer, Saugeon, Charles Des Moulins, Leo Drouyn, Gustave Brunet, E. Dégranges, L. Micé, Baudrimont, Paul Dupuy, Valat, E. Gaussens, G. Lespiault, Dabas, Belin-De Launay.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

M. Cirot de La Ville fait hommage à l'Académie de la dix-septième et de la dix-huitième livraison de sa grande publication des *Origines chrétiennes de Bordeaux*.

M. le Président le remercie, au nom de la Compagnie, de cette nouvelle offrande.

M. Taupier, né à Bordeaux, mais depuis longtemps fixé à Paris, adresse à l'Académie, par une lettre qui est elle-même un chef-d'œuvre de calligraphie, une *Méthode traitant de différents genres d'écritures*, et développée en trente-deux cahiers, offrant de remarquables modèles de chacun de ces genres. L'honorable professeur d'écriture rappelle la médaille dont l'a honoré, en 1830, la Société Philomathique de Bordeaux. Il mentionne également les éclatants témoignages d'approbation donnés à ses cours et à ses productions

calligraphiques par « les souverains d'Espagne et de Russie, » par l'Université, les Sociétés savantes, la presse, et les » comptes-rendus des Expositions de l'Industrie. » En mettant sous les yeux de MM. les Académiciens quelques travaux qu'il serait, dit-il, heureux de voir figurer dans leur bibliothèque, M. Taupier sollicite, comme couronnement de ses succès, le titre de membre correspondant.

L'Académie, en rendant volontiers hommage à l'importance et à l'utilité des travaux calligraphiques de M. Taupier, et en lui votant une lettre de félicitations et de remercîments pour les brillants spécimens qu'il a bien voulu lui en adresser, décide qu'il sera prié d'envoyer à l'appui de sa candidature, s'il veut qu'il y soit donné suite, le Mémoire scientifique ou littéraire exigé par le Règlement.

M. le Dr Brochard adresse à l'Académie un Traité, intitulé : *De la mortalité des nourrissons en France.*

Il serait, dit-il, heureux que ce travail, où il traite une grave question d'économie sociale, fût jugé digne d'une mention honorable.

M. le Président soumet ce travail à l'appréciation d'une Commission composée de MM. Dégranges, Oré et P. Dupuy.

M. Fertiault, membre correspondant, adresse à l'Académie un recueil de poésies intitulé : *Les Olympiades, album de l'union des poètes, VIe Olympiade,* et demande que ce recueil soit l'objet d'un Rapport.

M. le Président en confie l'appréciation à M. Minier.

L'Académie, sanctionnant l'approbation donnée par le Conseil à la proposition qui en avait été faite, vote l'envoi des *Actes* à MM. Dusan, rédacteur de la *Revue archéologique du Midi,* et de Tréverret, membre correspondant.

L'Académie procède aux élections des membres du bureau pour l'année 1867.

Elle nomme par des votes successifs :

MM. Roux, *Vice-Président.*
Valat, *Secrétaire général.*
Royer et Oscar Gué, *Secrétaires.*
Fauré, *Trésorier.*
Dezeimeris, *Archiviste.*
Lefranc et Petit-Lafitte, *Membres du Conseil.*

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Réaction classique. — Satires, épigrammes, contes en vers et en prose, précédés d'une conversation avec M. de Châteaubriand, par M. de Baumont. (Commission : MM. Minier, Dabas, Saugeon.)

Mémoires de la Société royale de Liége, tomes XIX et XX. (M. Raulin rapporteur.)

Les Olympiades, album de l'Union des poètes, 6e olympiade ; — avec une lettre par laquelle M. Fertiault, membre correspondant, prie l'Académie de vouloir bien demander un rapport sur ce volume. (M. Minier rapporteur.)

Cours familier de littérature, 125e, 126e et 127e entretiens. (M. Minier rapporteur.)

De la mortalité des nourrissons en France, par le Dr Brochard. — L'auteur sollicite pour son travail l'examen de l'Académie. (Commission : MM. Dégranges, Oré, P. Dupuy.)

Giornale di scienze natural et economiche publicato per cura del consiglio perfezionamento annesso all' instituto tecnico di Palermo, vol. II, fasciculo 1. (M. Duboul rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Méthode traitant de différents genres d'écritures, — 32 cahiers, — par M. A.-G. Taupier. Cet envoi est accompagné d'une lettre par laquelle ce professeur sollicite le titre de membre correspondant.

L'Étincelle, numéro du 8 novembre 1866.

Rapport de la Commission de sériciculture, présenté à l'Académie de Metz, par M. E. de Saulcy.

La Société académique de Boulogne-sur-Mer propose l'échange de ses *Mémoires* avec les *Actes de l'Académie*.

Société médicale de l'Aube; Bulletin n° 2, 1866.

Assises scientifiques du centre; 2e session, le 26 décembre 1866, à Limoges.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 45 et 46, 10 et 17 novembre 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1866.

Le Cabinet historique, septembre et octobre 1866.

Journal des Savants, octobre 1866.

Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetensschappen. 1866. — Eerste deel. — *Idem*, negende deel.

Processen-verbaal van de gewone vergaderingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, van januarij 1865 tot en met april 1866.

Jaarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen, voor 1865.

Catalogus van de boekerij der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Emeeden dels gerste stuk.

Simplicii commentarius, in IV libros aristotelis de cœlo.

Compte d'ordre et d'administration de l'exercice 1865 et chapitres additionnels au budget de 1866 de la ville de Bordeaux.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, J. Duboul, E. Royer, Leo Drouyn, L. Micé, Gustave Lespinasse, Belin-De Launay, Charles Des Moulins, Fauré, W. Manès, G. Lespinasse, Valat, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, J. Villiet, Roux, Gustave Brunet, R. Dezeimeris, Hipp. Minier, E. Gaussens, Paul Dupuy, Costes, Saugeon, Cirot de La Ville.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre est lu et adopté.

M. Leo Drouyn, par une lettre adressée à M. le Président,

exprime ses regrets de l'impossibilité où il est d'assister à la séance de ce jour. L'honorable membre prie en même temps l'Académie de vouloir bien agréer l'hommage de quatre études d'archéologie et d'histoire, dont il envoie des exemplaires.

M. Gaussens fait hommage à la Compagnie du discours qu'il a prononcé à l'occasion du cinquantième anniversaire sacerdotal de M. l'abbé Rigagnon, curé de Saint-Martial.

M. Jacquot, ingénieur en chef des mines, membre non résidant, envoie une *Esquisse géologique de la Serrania de Cuenca.*

M. Raoul Duval, avocat-général, envoie un exemplaire de l'*Éloge de M. de Martignac,* qu'il a prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Bordeaux.

M. Cathérineau fait hommage d'un roman maritime et de deux pièces de poésie.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces divers opuscules.

M. Jaudouin adresse à l'Académie un *Album* intitulé : *Lou bieil Bourdeou,* et sollicite une récompense. Son œuvre est soumise à l'appréciation d'une commission composée de MM. Leo Drouyn, Villiet et Oscar Gué.

M. le Président désigne M. Dégranges comme membre de la Commission du Concours de Poésie, en remplacement de M. Mégret, contraint par l'état de sa santé de décliner ces fonctions.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture de M. Duboul (1).

(1) Ce qui suit entre guillemets est textuellement extrait du procès-verbal rédigé par le secrétaire-adjoint.

« Dans sa dernière communication, l'honorable membre a fait assister l'Académie à la singulière évolution qu'a exécutée Auguste Comte, lorsqu'il est passé de la philosophie positive à la politique positive. Ce n'est pas là la seule volte-face qu'ait opérée le philosophe. M. Duboul se propose d'en relever trois autres aujourd'hui. Ces dernières ont été pratiquées sur la question des hypothèses, sur la question de la femme et sur celle des religions.

» En écrivant son système de philosophie positive, Comte a repoussé toute hypothèse, blâmant énergiquement cette façon d'expliquer le mode de production d'un phénomène. Des hommes compétents ont condamné cette prétention du novateur. L'hypothèse a été maintes fois réhabilitée. Elle vient de l'être encore de nos jours, dans le livre de M. Ch. Bernard intitulé : *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*. Dans cet ouvrage, il est question de la nécessité de l'hypothèse; l'auteur la considère avec raison comme un stimulant et un guide pour les expériences qui, sans elle, se feraient à l'aventure et sans lien. Comte a particulièrement attaqué la théorie des ondulations en optique, et n'a pas hésité à la considérer comme un obstacle au progrès des découvertes. On peut dire qu'il a eu ici la main malheureuse, car l'hypothèse qu'il a prise à partie est certainement celle qui a rendu le plus de services à la science; aussi Brewster a-t-il énergiquement protesté contre ce passage du livre du philosophe.

» Une opinion tout aussi absolue que celle qui concerne les hypothèses est exprimée, dans les premières œuvres du hardi penseur, sur le compte de la femme. Dans deux lettres écrites à un ami, Comte fait remarquer que, dans toutes les espèces animales, la femelle est inférieure au mâle, et que non-seulement l'humanité n'échappe pas à cette loi, mais que la femme est d'une infériorité encore plus marquée par

rapport à l'homme. Chez elle il y a un défaut d'aptitude à l'abstraction comme à la synthèse. Elle ne doit pas plus prédominer dans la vie esthétique que dans la vie pratique. Elle est même incapable du gouvernement domestique, dont on ne doit lui confier que les menus détails. C'est tout au plus si on peut se permettre de la consulter pour utiliser la sagacité que les menus objets qui occupent son esprit lui permettent de déployer dans une question peu étendue.

» Quand il méditait son système de philosophie positive, Comte était décidé à laisser complètement de côté la religion. Il professait un mépris absolu pour toutes les tentatives de réformes dans les croyances.

» Après l'exposé des premières opinions du chef d'école sur les trois points qui précèdent, voici celui des revirements qui se sont opérés dans son esprit :

» Dans le chapitre où il traite de la genèse du monde, cet ennemi des hypothèses se permet de supposer que les planètes ont été douées d'une intelligence originelle qui les a singulièrement aidées dans leur constitution matérielle. A cette époque, la terre, comme les autres astres voyageurs de notre système solaire, a concerté des explosions qui lui ont permis de se modifier convenablement et d'arriver à sa conformation actuelle. Mais ce travail intellectuel a épuisé ses forces; sa vie de relation s'est éteinte par excès d'innervation, de sorte qu'aujourd'hui elle ne conserve plus trace de son intelligence passée. Sans insister davantage sur ces singulières théories, M. Duboul fait remarquer que l'auteur n'est pas ici conséquent avec ses principes généraux; car lui, qui veut une évolution progressive pour tous les êtres, la refuse à la terre et aux autres planètes.

» Voici maintenant l'opinion nouvelle, en ce qui concerne la femme, qui se montre dans le catéchisme de philosophie

...sitive : l'existence de l'Être suprême est fondée sur l'amour, ...nt la femme est le plus parfait représentant sur la terre ; ...si toutes les nobles aspirations viennent-elles de cette ...ière, et l'art est-il toujours figuré sous les traits d'une ...me. Dans la politique positive, l'auteur renchérit encore ...'opinion qui précède : il hasarde une hypothèse des plus ...es, et qu'on n'ose pas même citer textuellement ; il fait ... femme une sorte de vierge-mère du progrès, voulant ...uer par là qu'elle le produit sans le concours de ...me.

De la femme à la religion, il n'y a qu'un pas. L'auteur ...nchit et veut qu'on professe un culte pour la femme, et ...uite, un culte à l'humanité qui est son produit. Cette ...anité est pour lui l'Être suprême, ce qu'il appelle la ...*de déesse*. La vénération de l'humanité, voilà la religion ...ive, et cette religion, malgré son titre, a, elle aussi, ... son cortége de croyances et de pratiques, cortége décoré ...om de *sociolâtrie,* et comprenant les anges gardiens, les ...es, etc. Il y a le vrai et le faux Grand-Être : le faux est ... qu'on a adoré jusqu'à Comte, le vrai est celui que ...nte a révélé. Voilà le couronnement de l'édifice ; le maître ...avait pas promis, mais il l'a donné.

En présence de ces extravagances de l'imagination, Littré n'a pu invoquer comme excuse qu'un état mala- ... Mais M. Duboul ne pense pas qu'on puisse se tirer à si ... compte de telles conclusions. Pour lui, les opinions aux- ...les est arrivé Auguste Comte sont la conséquence de son ...alisme ; elles viennent prouver une fois de plus que ...s les méthodes exclusives ont leurs dangers, vérité qui ...plique même à la méthode expérimentale ; car, avec des ...ées préconçues, on croit souvent observer ce qu'on ne fait ...imaginer. La philosophie, pour être bonne, doit satisfaire ...x besoins ... mme aux besoins intellectuels de

l'humanité; car on ne peut opposer une digue solide aux aspirations du cœur, et les exigences du sentiment, quand elles ne sont pas satisfaites, se changent en passion, puis en folie. Les ouvertures faites du côté de l'idéal sont comme des soupapes de sûreté empêchant l'explosion de la machine pensante.

» M. Duboul avait à cœur de signaler, pour aujourd'hui, les écueils cachés dans la doctrine à laquelle a conduit l'application trop systématique de la méthode objective. Dans sa lecture de l'an prochain, il exposera la suite de ses études sur l'auteur de la philosophie positive. »

M. le Président remercie M. Duboul de l'intérêt soutenu d'un si grave et si persévérant travail.

M. Belin-De Launay donne communication d'un Mémoire destiné à être lu dans le prochain congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

L'honorable membre, après avoir annoncé « qu'il a cherché » quelle influence le rétablissement progressif et l'organisation » systématique des corporations, durant l'empire romain, ont » exercée sur les modifications de la société, principalement » dans l'occident de l'Europe, » donne lecture de ce curieux et docte Mémoire, qui est écouté avec un constant intérêt.

Il en dépose le résumé suivant :

« La République et Jules César, pour des raisons politiques, avaient restreint le droit d'association et détruit tous les colléges, sauf ceux dont l'origine remontait à celle de Rome, comme les colléges religieux, certaines corporations industrielles, puis les associations utiles à l'alimentation de Rome et à la levée des impôts dans les provinces. César avait en outre laissé au Sénat le droit d'autoriser la formation de nouveaux colléges. Claude ne laissa subsister que les colléges

légalement établis et les sociétés funéraires, mais en prohibant leurs banquets communs. Cependant, Dominitien non seulement réorganise les colléges de Minerve et de Jupiter Capitolin, mais encore rétablit les festins. Trajan institue le corps des boulangers à Rome. Adrien pose les fondements de la hiérarchie civile, en même temps qu'il organise les ouvriers du bâtiment en décuries et en centuries. Sous les Syriens, toutes les sociétés acquièrent le droit de la personne et deviennent des colléges. Alexandre Sévère forme en corporations tous les métiers, même les plus infimes. Sous Gallien, les colléges représentent réellement le peuple de Rome. Enfin, Dioclétien et Constantin Ier étendirent à toutes les classes des citoyens les règlements imposés aux corporations depuis Adrien. Les situations civiles devinrent toutes héréditaires, parce qu'elles étaient dépendantes de l'hérédité de la propriété foncière. Tous les oisifs y furent rangés suivant leur fortune, et leurs héritiers y demeurèrent astreints; et, comme ces classes étaient tenues à des fonctions, elles furent rejetées de l'armée, qui ne put plus dès lors se recruter que parmi les esclaves et les barbares, enrôlés comme individus ou comme corps d'auxiliaires.

» Les citoyens attachés à la glèbe ou à la fonction n'eurent donc plus le droit de porter les armes, et les soldats, barbares d'origine et exclus des fonctions purement administratives, défendirent l'existence d'un empire qui leur assurait une solde et d'autres avantages.

» Ainsi, les deuxièmes Flaviens avaient déclaré que les héritiers des terres ayant appartenu à des incorporés, à des municipaux ou à des sénateurs, rempliraient exactement les mêmes fonctions que leurs prédécesseurs. Donc l'édit de Kiersy-sur-Oise, en 877, ordonnant l'hérédité des fonctions féodales, fut surtout la conclusion d'une révolution commencée depuis cinq cents ans, mais qui plongeait ses racines

dans des faits remontant jusqu'aux origines de Rome. »

M. le Président remercie M. Belin-De Launay de cette savante et précise Notice.

L'ordre du jour appelle un Rapport de M. Micé ([1]) sur le Bulletin, publié en 1865, de la Société médicale de l'Aube.

« Après quelques mots sur la constitution récente de cette association, le Rapporteur énumère les principaux travaux contenus dans le volume adressé à l'Académie, en mentionnant particulièrement un travail sur les Eaux-Bonnes, qu'il rapproche d'un écrit récent publié sur le même sujet par M. le Dr Devalz (de Sainte-Foy), et un Mémoire de M. le Dr Mongeot sur l'absorption cutanée, qu'il rapproche de publications récentes sur la même matière, faites par le regretté Réveil et par notre collègue M. Oré.

» Le travail de M. Mongeot, expérimental du reste, contient une distinction qui a paru assez importante au Rapporteur pour mériter d'être mentionnée. Le savant médecin de Bar-sur-Aube croit devoir, dans la question de l'absorption cutanée, attribuer un rôle majeur à l'état de la matière absorbable, qu'il distingue en gazeux ou volatil, liquide, graisseux ou savonneux, et solide. Il montre que le 3e de ces états, selon la quantité d'eau interstitielle, rentre dans le 2e ou dans le 4e. Il y a toujours absorption pour les corps gazeux; il n'y en a qu'à la marge des muqueuses, à la face palmaire des doigts, et à la face plantaire des orteils, et encore après un long bain ayant produit l'imbibition de l'épiderme, quand il s'agit de liquides; mais l'état véritablement triomphant de la matière absorbable est l'état solide, *corpora non agunt si soluta*.

» M. Baudrimont ne serait pas porté à admettre la distinction

([1]) Extrait du procès-verbal.

des corps gras en deux catégories. On sait depuis longtemps, dit-il, que les corps gras n'empêchent pas l'absorption des principes médicamenteux qu'ils recèlent, comme le prouve, parmi tant d'autres faits, l'usage si fréquent de la pommade d'Autenrieth. »

M. le Président remercie M. Micé de ce consciencieux et instructif Rapport.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE
SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Cours familier de littérature, 127e, 128e, 129e et 130e entretiens. (M. Minier rapporteur.)

Lou bieil Bourdeou, album, par M. Jaudouin, de Bordeaux. — L'auteur sollicite une des récompenses du concours de l'Académie. (Commission : MM. Leo Drouyn, Villiet, Oscar Gué.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, 15 novembre 1866.

Le Paramaribo, roman maritime et de mœurs créoles, par J. Cathérineau. — Hommage de l'auteur.

L'Encyclique et l'épiscopat français, satire, par le même.

L'Esprit français, romances et chansons pour tous, par le même.

Saint-Vincent de Pertignas, département de la Gironde. — Étude historique et archéologique, par M. Leo Drouyn. — 2 exemplaires. — Hommage de l'auteur.

Rapport fait par M. Leo Drouyn à la Commission des monuments historiques et des bâtiments civils de la Gironde, sur le projet de restauration de la façade de l'église Sainte-Croix de Bordeaux. — Hommage de l'auteur.

Notes archéologiques, par le même. — 2 exemplaires. — Hommage de l'auteur.

Esquisse géologique de la Serrania de Cuenca, par M. E. Jacquot, ingénieur des Mines.

Revue critique d'histoire et de littérature, n° 47, 24 novembre 1866.

Figures pour servir à une Flore d'Europe fondée sur une nouvelle base, par Alexi Jordan et Julio Fourreau.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. IV, septembre 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e trimestre de 1866.

M. de Martignac, discours prononcé par M. E. Raoul Duval, avocat-général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour Impériale de Bordeaux, le 3 novembre 1866.

Archives de l'agriculture du nord de la France, n° 9, sept. 1866.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil Général de la Gironde, session de 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, W. Manès, Cirot de La Ville, J. Duboul, L. Micé, E. Dégranges, E. Royer, Auguste Petit-Lafitte, Costes, Hipp. Minier, Roux, R. Dezeimeris, Gustave Lespinasse, G. Lespiault, V. Raulin, Baudrimont, Saugeon, Belin-De Launay, P. Dupuy, A. Vaucher.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre est lu et adopté.

M. de Beaumont sollicite le titre de membre correspondant, et envoie, à l'appui de sa candidature, un ouvrage imprimé, intitulé : *Réaction classique*. Cet ouvrage est soumis au jugement d'une Commission composée de MM. Minier, Dabas et Saugeon.

M. le Dr Péry appelle l'intérêt et, s'il y a lieu, les récompenses de l'Académie, sur un Mémoire manuscrit, intitulé : *Recherches historiques et médicales sur les épidémies de Bordeaux, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles*. Ce travail est renvoyé à une Commission composée de MM. Dégranges, Costes et Oré.

M. Chenou, avocat à la Cour impériale, adresse à l'Acadé-

mie, en sollicitant une distinction, un opuscule imprimé, intitulé : *Éloge de Gensonné.*

Cet écrit est soumis à l'appréciation d'une Commission formée de MM. Vaucher, P. Dupuy et Royer.

L'Académie, adoptant la proposition que lui en fait le Conseil, décide qu'elle tiendra le jeudi, 20 décembre, une séance publique pour la réception solennelle de MM. Royer et Oscar Gué.

M. Leo Drouyn continue et achève, dans une seconde lecture, l'historique de la fête de l'*Hosanne,* dont il suit les annales et les vicissitudes, jusqu'en l'année 1788, où elle fut célébrée pour la dernière fois. Il entre dans des détails d'un curieux intérêt et d'une piquante nouveauté, qui captivent au plus haut point l'attention de l'Académie.

M. le Président réitère à l'honorable membre les remercîments de la Compagnie pour ce docte et attrayant écrit qui tiendra une place honorable dans les *Actes.*

Sous ce titre : *Réflexions sur le Misanthrope,* M. Roux donne lecture d'un Mémoire où il apprécie, dans quelques unes de ses beautés les plus vives et les plus neuves, l'ouvrage que l'Europe regarde avec raison comme le chef-d'œuvre du haut comique, comme le plus grand monument que le génie de la comédie ait élevé à la vérité et au bon sens. Il constate que jamais, en effet, il n'y eut, sur la scène de la comédie, d'œuvre d'un sens plus délicat et plus profond, plus docte et plus grave. A côté du caractère principal dont la conception est la merveille de l'esprit humain et la plus puissante création du génie, et dont il apprécie la piquante et sublime originalité, il fait aussi ressortir, dans les caractères secondaires, une force, une vérité, une finesse, que jamais auteur comique n'avait connue avant Molière. Enfin, ajoute-

t-il, à la justesse et à la profondeur de l'observation, à l'énergie et à la fidélité du pinceau, à la délicatesse et à l'atticisme de l'esprit, Molière, dans cette étonnante production, unit le fini d'un style aussi précis que mâle, formé d'expressions heureuses, originales, pittoresques, et une entente du mécanisme et de l'harmonie de la versification, que l'admiration continue où nous tient le génie du poète et de l'écrivain nous laisse à peine le temps de reconnaître. Jamais la pensée n'a été plus exactement encadrée dans les limites du vers; jamais l'alexandrin dramatique n'a été manié avec plus de puissance ni de souplesse. Dans cette œuvre, en un mot, qui constitue un des titres immortels d'une époque si fertile en grands hommes et en merveilles, Molière se maintient constamment au faîte de son art et à la hauteur de son génie.

M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie M. Roux de cette étude sur un ouvrage *toujours plus beau, plus il est regardé,* et pour qui se renouvelle de siècle en siècle l'unanimité de l'admiration contemporaine.

M. Saugeon présente, sur les caractères d'Alceste et de Philinte, des considérations neuves et ingénieuses. Il explique l'étrange amour du misanthrope pour Célimène, par une sorte d'attraction et de sympathie intellectuelle, Alceste et Célimène étant les deux personnages les plus spirituels de la pièce, et se partageant la censure de la société, qui se trouve satirisée à la fois et par l'homme d'une vertu austère dont elle rit, et par la femme frivole et coquette qu'elle encense.

M. Valat, au nom de la Commission des Prix en dehors du concours, où siégeaient, avec lui, MM. Costes et Lespiault, donne lecture du Rapport suivant :

« Messieurs,

» Sous le titre modeste d'*Idées abstraites*, le vénérable et laborieux doyen des professeurs de Bordeaux, M. Hirigoyen, vous

a fait hommage d'une étude morale, destinée aux ouvriers qui, par leur position comme par les habitudes de la vie, ont des notions confuses sur un certain nombre d'expressions dont il leur importe de connaître la véritable acception.

» Le manuscrit contient environ 60 pages, et forme dix séances dialoguées, où un moniteur habile et les ouvriers qui sont présents à l'entretien prennent alternativement la parole, les uns pour solliciter des explications ou soulever des objections contre des maximes qui leur paraissent dures, contre des nécessités de leur condition qui leur semblent injustes ; l'autre pour leur faire comprendre le sens qu'il faut attacher à des mots généralement employés sans réflexion, et l'injustice de leurs plaintes.

» Vous apprécierez, Messieurs, l'intérêt et le prix de ces entretiens, en prenant connaissance des termes définis et expliqués par l'aimable vieillard, qui continue à rendre utiles à ses concitoyens des jours qu'il pourrait consacrer au repos et aux soins de sa santé...

» Maintenant, il faut apprécier le mérite du travail au double point de vue de la forme et de la pensée. Disons tout d'abord les défauts qui ont frappé la Commission, et dont vous avez sûrement aperçu le principal. Sur trente idées environ qui répondent aux dénominations mises sous vos yeux, il en est bien dix qui n'offrent rien d'abstrait, et qu'on n'a nul besoin d'expliquer à des ouvriers, bien qu'il leur soit profitable de méditer sur la morale de l'auteur. Ainsi, la conversation, la jalousie, le travail, l'orgueil, l'intempérance, les apprentis, les privations, les querelles, etc., ont un sens fort net et fort clair pour eux comme pour les jeunes gens élevés dans nos écoles. En substituant le titre tout aussi simple d'*Entretiens moraux à l'usage des ouvriers,* on ferait disparaître la contradiction que nous avons signalée.

» Il est vrai qu'à ce point de vue répond une condition essentielle : c'est de ne pas aborder un sujet sans le compléter, et l'œuvre qui n'est qu'une esquisse prendrait les proportions d'un gros traité de morale.

» Que de choses à dire et omises sur Dieu, le travail, l'inégalité des conditions, la conscience, la religion, la loi, l'association, l'orgueil, l'intempérance, le bonheur !

» Le style clair, facile, et empreint d'une douce familiarité qui permet la saillie, n'est pas exempt de négligences et de légères incorrections que le genre semble excuser ou autoriser, que la raison est obligée de condamner. Voilà pour la critique.

» L'éloge aura la meilleure part, si l'on admet l'utilité d'une suite de leçons morales, de forme variée, données avec autant de justesse que de sentiment; l'intérêt de plusieurs discussions à la fois logiques et grammaticales à la portée des ouvriers; l'avantage que recueille la société d'instructions familières qui éclairent, sans le fatiguer, l'esprit, et ramènent l'ouvrier au respect des lois, au sentiment de ses devoirs, à la pratique des vertus de famille si souvent négligées, l'ordre, le travail et la sobriété...

» L'œuvre littéraire a du mérite sans doute, l'œuvre morale lui est certes bien supérieure, et la Commission n'eût point hésité à vous proposer une récompense pareille à celles qui ont été décernées par l'Académie au même écrivain, si d'un côté elle n'avait pas reconnu l'erreur du titre en contradiction avec la nature de l'ouvrage, et de l'autre, rencontré des taches diverses et assez nombreuses dans la forme; elle a donc proposé une mention honorable, témoignage des sympathies de l'Académie, et de l'estime qu'elle accorde au vaillant et modeste professeur qu'elle a si souvent compté parmi ses lauréats. »

L'Académie, adoptant les conclusions du Rapport, décerne à M. Hirigoyen père une mention honorable.

M. Costes, au nom de la même Commission, donne lecture d'un Rapport sur un manuscrit intitulé : *Œuvres choisies de Goldoni,* traduction française de M. Guadet (Hyacinthe-Azaïs).

L'honorable Rapporteur fait d'abord remarquer que parmi les cent cinquante pièces que Goldoni a composées, avec une étonnante richesse d'invention, M. Guadet n'en a choisi que trois. « Il est vrai, dit-il, qu'il y a compris une des plus jolies » productions de l'écrivain italien : *Il burbero benefico.* Mais, » à ce propos, la Commission lui reproche ou d'avoir manqué

» de la plus simple érudition à l'égard de son auteur, ou, ce
» qui est plus probable, d'avoir voulu lutter avec lui en lan-
» gue française. En effet, *le Bourru bienfaisant* a été écrit
» en français par Goldoni, et joué à Paris, sur la scène fran-
» çaise (le 4 novembre 1771), où il obtint un brillant succès.
» Il était donc inutile de remettre en français une œuvre
» écrite en cette langue par son auteur. Les deux autres
» comédies qu'a choisies et traduites M. Guadet sont *Pamela*
» et *le Véritable ami*. Ce sont en effet deux jolies pièces qui
» comptent au nombre des meilleures du comique italien. »

L'honorable Rapporteur exprime le regret que le traducteur n'ait fait précéder sa version d'aucun jugement, soit sur l'ensemble du théâtre de Goldoni, soit, du moins, sur les pièces qu'il en avait plus particulièrement adoptées. On aurait lu avec plaisir une judicieuse appréciation du talent et des œuvres de ce Vénitien, plus Français qu'Italien, qu'on a appelé le Molière de l'Italie, et qui, non content de remplir son théâtre des idées et des formes du nôtre, a composé pour notre scène et dans notre langue. Il y avait lieu de signaler cette variété d'intrigues, de caractères et de situations, cette gaîté comique et cet entrain de dialogue, cette diversité de tableaux naturels et vrais, neufs et piquants, qui font le mérite et l'originalité durables de sept ou huit pièces au moins de son trop nombreux répertoire.

Quant à la traduction même, à laquelle s'est borné M. Guadet, « il paraît, dit le Rapporteur, s'y être adonné avec
» amour et y avoir consacré tous ses soins et tous ses loisirs,
» et dit lui-même qu'il a cru devoir suivre le texte le plus
» rigoureusement possible. »

Le Rapporteur, sans contester à la traduction française de M. Guadet un mérite général d'exactitude et de fidélité, montre néanmoins, par la confrontation de plusieurs passages du texte et de la version, tout ce que celle-ci laisse plus d'une

fois à désirer sous le rapport de cette reproduction littérale du texte italien qu'elle ambitionne et dont elle se flatte. Il signale plus d'un membre de phrase, plus d'une locution et d'un idiotisme dont le sens n'a pas été complètement saisi, ou bien a été affaibli ou dénaturé par la pâleur et la prolixité de la paraphrase, par la mollesse ou le vague de l'expression.

Malgré ces réserves, le Rapporteur reconnaît que la traduction de M. Guadet se fait, la plupart du temps, lire avec un vrai plaisir, et que tous ceux qui ne connaissent pas la langue italienne remercieront M. Guadet de leur avoir donné, en français, ces pièces de Goldoni. Il conclut en ces termes: « Si l'œuvre de M. Guadet ne manque pas de mérite, les » reproches qu'on peut lui adresser ne permettent pas de » répondre à ses vœux et de lui décerner une couronne; mais » une mention honorable récompensera suffisamment un » travail qui semble avoir été composé en vue surtout d'ob- » tenir votre suffrage. Telle est l'opinion unanime de votre » Commission. »

MM. Dezeimeris et Dégranges s'étonnent de ces conclusions que ne leur faisaient pas prévoir et que leur paraissent infirmer le nombre et la gravité des réserves énoncées par le Rapporteur.

M. Costes répond que le nombre des infidélités qu'il a relevées dans la traduction, tient à ce qu'il l'a minutieusement confrontée, et ligne à ligne, avec l'original; mais que le traducteur n'en a pas moins conservé la tournure générale des comédies; et que les réserves de la Commission n'ont rien d'incompatible avec la modeste récompense qu'elle propose.

M. Valat, membre de la Commission, avoue que la première lecture du manuscrit de M. Guadet lui avait laissé une impression peu favorable, qui s'est modifiée et a fait place à un sentiment meilleur quand il a eu entendu les observations de M. Costes. La mention lui paraît méritée.

Les conclusions du Rapport sont mises aux voix et adoptées, et M. le Président proclame la Mention honorable que l'Académie décerne à M. Guadet.

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Traité de la Spédalskhel, ou Eléphantiasis des Grecs, par L.-A. Cosson (de Nogaret). (M. Costes rapporteur.)

Recherches historiques et médicales sur les épidémies de Bordeaux pendant les XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles,* manuscrit; par M. le Dr Pery. — L'auteur prie l'Académie de vouloir bien examiner son travail. (Commission : MM. Dégranges, Costes, Oré.)

Travaux de la Société d'agriculture, etc., de Rochefort, année 1864-1865. (M. Petit-Lafitte rapporteur.)

Mémoires de l'Académie du département de la Somme, 2e série, t. V. (M. Abria rapporteur.)

Éloge de Gensonné, par M. Chenou, avocat à la Cour Impériale. — Hommage de l'auteur, et demande de récompense. (Commission : MM. Vaucher, P. Dupuy, Royer.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

Untersuchungen uberden magnetismus der erde von Christopher Hansteen; 1819, avec un atlas.

Om cirklers beroring, af C. M. Guldberg; 1861.

Physikalske meddelelser, ved Adam Arndten, af Christopher Hansteen; 1858.

Om Kometbanernes indbyrdecle beliggenhed, af H. Mohn; 1861.

Om siphonodentalium vitreum, af Dr Michael Sars; 1861.

Norges ferskvands kresdyr, af George Ossian Sars ved Dr M. Sars; 1865.

Om de i norge forekommende fossile dyrelevninger fra qvartærperioden, et bidrag til vor faunas historie, af Dr Phil. et med. Michael Sars: 1865.

Generalberetning fra Gaustad Sindssygeasyl, for aaret 1865.

Veterinair-medicinal-taxt for Norge; 1855, 1 vol. — *Idem*, 1861, 2 vol. — *Idem*, 1865, 2 vol.

Forslag til Forandring i den beftaaende Ruat Jalserlovgivning; 1865.

Meddelelser om Nervefeberen i Krager̈ö Lagedistrik; aar 1864.

Norges officielle statistik, udgiven i aaret 1865. C. N° 4.

Forhandlinger i Videns Kabsselskabet, aar 1861. — *Idem*, 1864.

Resultate magnetischer, astronomischer und metes volischer beobatchtungen, 1828-1830, von professor Hansteen.

Mærker efter en iistid i omegnen af hardangerfjorden, af S. A. Sexe; 1866.

Traité élémentaire des fonctions elliptiques, par le Dr O.-J. Broch; 1866.

Index scolarum in universitate regia fredericiana, fra Forelæsninger fra August Maaned; 1866.

Bidrag til Boningslkikkens Udviklin paa Landet i Norge; n° 1, 1865.

Meteorologiske iagttagelser paa Christiania observatorium; 1865.

Entomoliske Undersogelser i aarene 1864 og 1863, af H. Siebke.

Det Kongelige Norste Fredericks Universitets Aarberetning, for aaret 1864. — *Idem, idem*, for aaret 1865 og universitets budget 1866-1869.

Udsigt over de væsentlitge Forbedringer ved Jerntilvirkningen i de seneste Decennier, af Kik. F. Stalsberg.

Oversigt over litteratur, love, forordninger, Rescripter m. m. vedrorende de norske Fiskerier, af Boeck.

Beretning om Fisferi-Udstillingen i Aalefund, 1864; Sagforer J. Thuesen.

Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete quellen, von Dr C. P. Caspari; n° 1, 1866.

Ezechiels Syner og chaldæernes astrolab, af C. A. Holmboe; 1866.

Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania, aar 1858. — *Idem*, aar 1859. — *Idem*, aar 1860. — *Idem*, aar 1862. — *Idem*, aar 1864.

Samling af forkjellige love resulutioner, circulærer m. v. vedrorende Kongeriget norges handel og skibsfart. — Christiania, 1861.

Ces ouvrages sont accompagnés d'une lettre du secrétaire de l'Université royale de Christiania, M. Holst.

L'Étincelle, nos 306 et 307.

Les trois ouvrages suivants sont envoyés comme hommage à l'Académie par M. J. Nicklès, membre correspondant :

1° *Recherches de chimie appliquée.* — 2° *Notice biographique sur Jean-Thiébaut Silbermann.* — 3° *Sur l'existence du perchlorure de manganèse et de ses congénères du brome et de l'iode; sur les combinaisons du core avec les corps halogènes; sur la forme cristalline du sel gemme.*

Les Rimes françaises, par Hippolyte Tampucci. — Prospectus.

L'Ami des champs, octobre 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature, nos 48 et 49, 1er et 8 décembre 1866.

Programme des sujets mis au concours de 1867 de la Société Dunkerquoise.

Archives de l'agriculture du nord de la France; octobre 1866.

Revue de Gascogne; novembre 1866.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse; octobre 1866.

Bibliothèque populaire de Bordeaux : Compte-rendu des six premiers mois d'exercice, par M. Ch. Laterrade.

Journal d'éducation; décembre 1866.

Documents of the U. S. Sanitary Commission, 1863-65, three volumes in one. — *Idem*, vol. 1, numbers i to 60. — *Idem*, vol. 2, numbers 61 to. 95. — (New-York.)

Annual report of the trustees of the museum of comparative zoology; march 1, 1863. — *Idem*, 1864. — *Idem*, 1865.

Condition and doings of the Boston society of natural history; may 1865.

Proceedings of the natural sciences of Philadelphia; n° 1, 1864. — *Idem*, nos 1, 2, 3, 4, 5, 1865.

Illustrated catalogue of the museum of comparative zoology at harvard college, nos 1 et 2. — Cambridge, 1865.

War departement, Surgeon general's office; Washington, november 1, 1865. — Circular n° 6.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacolonge, Cirot de La Ville, L. Micé, E. Royer, Leo Drouyn, Roux, Valat, Costes, Hippolyte Minier, Fauré, Gustave Lespinasse, Aug. Petit-Lafitte, E. Dégranges, Saugeon, Oscar Gué, Dabas, Paul Duruy, R. Dezeimeris, G. Lespiault.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE.

Présidence de M. LEFRANC.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre est lu et adopté.

M. Ph. Tamizey de Laroque, membre correspondant, fait hommage à la Compagnie d'un opuscule intitulé : *De la fondation de la Société des Bibliophiles de Guyenne.*

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

« Bordeaux, le 21 décembre 1866.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Dans la séance publique de réception de MM. Royer et Gué, à laquelle j'avais l'honneur d'assister, l'un des récipiendaires, M. Gué, et vous-même, Monsieur le Président, dans votre remarquable réponse, avez exprimé le regret que Bordeaux n'eût pas une École des Beaux-Arts. Avec tout l'auditoire, j'ai cordialement applaudi à ce vœu.

» Seulement, j'ai reconnu à regret, par les termes mêmes de vos deux discours, que vous aviez l'un et l'autre oublié que, par deux fois, dans ces trois dernières années, j'avais proposé la création d'une École des Beaux-Arts à Bordeaux, et l'établissement de cette École dans le soubassement du nouveau Musée.

» Permettez-moi de rappeler, puisque le souvenir s'en efface si vite, que, dans mon Rapport imprimé le 4 mars 1864 (pages 13 et 14), je disais : — « Le Musée comprendra une École des Beaux-» Arts, où le dessin, la peinture, la sculpture et l'architecture » auront leur enseignement. »

» Ce que je proposais, dès le 4 mars 1864, au début de mon

administration, je l'ai proposé de nouveau dans mon Rapport imprimé du 16 avril 1866.

» L'Académie sait quelles résistances ont rencontrées mes deux Projets successifs de Musée. Au premier rang, j'ai eu le regret de compter la sienne.

» De là, le retard de cette création d'une École des Beaux-Arts, dont personne n'a proclamé plus haut que moi la nécessité.

» Je vous serai reconnaissant de vouloir bien porter ma lettre à la connaissance de l'Académie, et la faire insérer au procès-verbal; car je désire la publicité pour elle.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mon cordial dévouement.

Le Maire de Bordeaux,

G.-Henry BROCHON,

Membre et ancien Président de l'Académie.

A la suite de cette communication (1), M. le Président dit qu' « il sera fait droit à la demande de M. le Maire; mais il tient à faire remarquer que l'Académie n'a discuté que l'emplacement, qu'elle a parfaitement adopté le principe.

» M. Raulin pense qu'on pourrait donner satisfaction à la réclamation adressée à l'Académie, par des notes ajoutées au discours de M. Oscar Gué, ainsi qu'à la réponse de M. le Président.

» M. le Président croit qu'il faut faire tout simplement ce que demande la lettre. Après la séance publique, ayant reçu verbalement l'observation de M. le Maire, il a répondu en offrant d'annoter les deux discours lors de leur impression. Depuis lors, l'honorable chef de la cité a envoyé le compte rendu trimestriel dans lequel il avait proposé pour la première fois l'érection d'une École des Beaux-Arts; et c'est

(1) Ce qui suit, entre guillemets, est extrait du procès-verbal de la séance du 27 décembre, rédigé par M. Micé, secrétaire adjoint, et adopté par l'Académie.

postérieurement à l'envoi de cette pièce justificative qu'il a écrit la lettre dont il vient d'être donné lecture. Il faut donc mentionner formellement l'incident dans le Compte Rendu imprimé de la présente séance.

» M. Dégranges voudrait au moins que l'observation de M. le Président, relative à la nature de la discussion qui a eu lieu autrefois dans le sein de l'Académie, trouvât place aussi dans le même Compte Rendu imprimé; car l'Académie, dit-il, ne s'est occupée que de l'emplacement, et n'a en rien entravé l'exécution du projet.

» M. Petit-Lafitte ne croit pas que l'opinion exprimée par la Compagnie ait été aussi peu nuisible au projet que le pense son honorable collègue.

» M. le Président dit qu'il sera fait droit à la demande de M. Dégranges. »

M. Leo Drouyn, au nom d'une Commission où siégent avec lui MM. Villiet et Oscar Gué, lit un Rapport sur l'album intitulé : *Lou bieil Bourdeou,* récemment envoyé par M. Jaudouin, et accompagné d'une demande de récompense.

De concert avec ses deux collègues, l'honorable Rapporteur décerne d'abord de justes éloges à la bonne intention et aux sentiments patriotiques de l'auteur, qui, « ému de pitié, » dit-il dans sa lettre, à l'aspect des ravages opérés par le » marteau démolisseur, a voulu conserver quelques débris » des anciennes maisons et des vieux monuments de notre » ville. » Mais, malgré toute sa sympathie pour la persévérance d'un travail entrepris et poursuivi dans les heures disputées aux exigences d'une laborieuse profession, la Commission ne pouvait appeler les récompenses de l'Académie que sur un certain degré de mérite artistique, auquel M. Jaudouin reconnaît lui-même qu'il n'a pu atteindre. La Commission croit donc qu'il n'y a lieu de lui décerner qu'une

lettre de remercîments, en retour d'une communication, intéressante à plusieurs égards, mais insuffisante pour motiver une distinction académique.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Raulin. L'honorable membre présente le *Tableau comparatif des observations pluviométriques faites dans le sud-ouest de la France, de 1861 à 1864,* et communique la *Comparaison des observations pluviométriques faites sur divers points de Bordeaux.*

Il expose les résultats de celles qu'il a faites « au jardin botanique de la ville ([1]), et les compare à ceux qui ont été obtenus par M. Petit-Lafitte au siége du Cours d'agriculture; par M. Larivière, à l'hôpital Militaire; par M. Abria, à la Faculté des Sciences, et par M. Lancelin, au Château-d'Eau. Il a noté d'une manière particulière l'influence exercée sur les résultats par l'élévation des instruments : l'udomètre était placé à $1^{m}50$ du sol, comme celui de l'hopital Militaire, tandis que celui de la Direction des Eaux se trouve à 3^{m}, et ceux de MM. Abria et Petit-Lafitte à 9^{m}. Il a voulu savoir aussi si les dimensions du pluviomètre devaient être réglées. Relativement à ce dernier point, le résultat a été négatif. Mais il a été évident que les pluviomètres, posés à une faible élévation, recueillent plus d'eau que ceux qui sont haut placés. On a émis, dans les ouvrages, deux hypothèses principales pour expliquer l'influence exercée par l'altitude de l'instrument. M. Raulin tient à en faire connaître une troisième, dont la première idée lui a été suggérée par M. Lévêque, contrôleur du service des eaux de la ville, frère du professeur du Collége de France. Voici cette théorie :

[1]) Extrait du procès-verbal.

Quand la pluie est verticale, l'entonnoir lui présente une section circulaire, tandis que, quand elle est oblique, l'entonnoir figure une ellipse de surface bien moindre, ellipse qui se réduirait à une ligne si la pluie était horizontale. Or, la pluie, chez nous comme en bien d'autres points, a presque toujours une obliquité marquée, qui est bien souvent de 45°. L'intensité du vent étant plus grande, surtout dans une ville, à une certaine hauteur qu'à la surface du sol, la pluie, sur ce dernier point, est moins oblique, et par conséquent pénètre en plus grande quantité dans l'udomètre. Un bon appareil serait celui qui pourrait tourner à l'encontre du vent, de façon à présenter toujours la surface de sa large base perpendiculairement à la direction de la pluie.

» M. le Président remercie M. Raulin des intéressants résultats qu'il vient de communiquer à l'assemblée.

» Pour M. Petit-Lafitte, l'eau tombe toujours, en définitive, sur la terre; partant, le pluviomètre devra toujours la recevoir, si les murailles ne constituent pas un abri, et il la recevra en quantité égale, qu'il soit placé à la surface du sol ou au sommet de la tour de Saint-Michel.

» M. Royer s'élève contre cette fin de non-recevoir présentée par M. Petit-Lafitte. D'une part, les faits sont formels; mais, de l'autre, ils se comprennent très bien; car, les vents étant moins marqués à la surface de la terre, la pluie doit y être plus fortement attirée.

» M. Micé, pour combattre l'objection présentée par M. Petit-Lafitte, désire la pousser à l'extrême. Quand l'entonnoir est placé à une grande hauteur (on parlait tout à l'heure du sommet de Saint-Michel), sa surface fait partie de celle d'une sphère dont le rayon est sensiblement plus grand que celui de la terre; or, cette sphère plus grande recevant ce que recevrait la terre, il faut bien que l'unité de surface de celle-là reçoive moins que l'unité de surface de

celle-ci. Il ne faut donc pas *à priori* repousser l'influence de la hauteur de l'instrument.

» M. de Lacolonge trouve une confirmation des vues de M. Raulin dans ce fait, qu'en été, il arrive souvent que les façades des maisons ruissellent, alors que le sol est à peine mouillé.

» M. l'abbé Blatairou s'élève contre la dernière assertion de M. Raulin. Il ne croit pas qu'un bon pluviomètre doive quitter la direction verticale. L'instrument, dit-il, doit donner ce qui existe, *à surface égale*, pour la terre; la surface de l'entonnoir doit donc avoir, par rapport à la pluie, la même obliquité que la surface du sol. On parlait tout à l'heure de pluies horizontales, et on disait que, si un tel phénomène était possible, le pluviomètre ne recevrait rien. C'est très vrai; mais, dans ce cas même, l'instrument serait encore l'expression fidèle de ce qui se passerait à la surface du sol, car le sol, lui aussi, ne recevrait rien. »

M. Roux donne lecture du Rapport suivant :

« MESSIEURS,

» M. de Tréverret, professeur de rhétorique au Lycée impérial d'Agen, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la même ville, membre correspondant de notre Académie, vous fait hommage d'un exemplaire de la Conférence qu'il a faite, le 3 mai dernier à Nérac, sur *Henri IV considéré surtout comme écrivain, comme orateur et comme protecteur des lettres et des Arts.*

» Cette étude, d'un si patriotique intérêt pour l'auditoire de l'éloquent professeur, est aussi un acte de justice envers la mémoire du meilleur de nos rois, et vient en aide aux récentes et doctes publications qui ont eu pour but de mettre en lumière un côté trop effacé de sa gloire. Henri IV, en effet, ne fut pas seulement un grand général et un grand politique; il n'eut pas seulement l'honneur de réorganiser la patrie un moment dissoute, de relever la France de ses ruines, et de la rendre, en quelques années,

l'arbitre de l'Europe. Sans parler de tant de mots heureux ou magnanimes que lui inspiraient le champ de bataille et sa vaillance, qui était souvent son génie, nous trouvons dans ses lettres et dans ses discours une force de sens, une verve d'esprit, une originalité et une précision de langage, qui permettent de le classer parmi les orateurs et les écrivains. Henri IV prenait lui-même quelquefois la plume pour soutenir ses droits, pour exposer ses vues, pour répondre à des pamphlets fanatiques. Il avait la netteté du bon sens et l'éloquence de l'âme. Quand il s'adresse au peuple qu'il voudrait convaincre par d'autres arguments que la victoire, la désolation et l'abaissement de la France, l'impatience de la rendre heureuse, la douleur d'être forcé de la conquérir, lui inspirent de naïves et pathétiques paroles, des mouvements pleins de grandeur et de feu. On est vivement ému quand on lit dans un de ses manifestes aux soldats de la Ligue : « Pour moi, prince français, » même en vous combattant je vous aime tous, et je me sens affai- » blir et périr en votre sang. » L'à propos, la simplicité et la vigueur de l'éloquence politique, caractérisent ses courtes et substantielles harangues, où les sentiments et les faits ne laissent point de place pour la phrase. En un mot, Henri IV est le roi qui a le mieux écrit et parlé la langue de cette France, dont il comprenait et personnifiait le génie, et qu'il a remise dans ses voies de grandeur et d'avenir. Il a, sous ces divers rapports, trouvé dans M. de Tréverret le plus juste et le plus ingénieux appréciateur. Je n'en veux pour preuve que les deux pages où l'auteur prend possession de son sujet avec tant de fermeté et d'éclat :

« Peu de rois ont mieux mérité de la littérature et de l'art » français. Cette langue, qui bientôt devait servir d'instrument à » de si hautes et si pures conceptions, cette langue, qui allait » devenir celle de Descartes et de Corneille, il a su la parler et » l'écrire avec beaucoup de force et d'agrément. Ouvert à tous les » sentiments qui relèvent la nature humaine, jaloux de tous les » avantages, de toutes les gloires de la nation, il a protégé autour » de lui les savants, les poètes, les artistes, et par sa faveur, par » ses encouragements, par une certaine direction imprimée aux » esprits, il a fait naître des chefs-d'œuvre. C'est sous ce double

» aspect d'orateur et d'écrivain, de protecteur des lettres et des » arts, que nous allons considérer Henri IV.

» Son talent d'orateur nous apparaît dans les harangues et les » allocutions que les mémoires du temps et les histoires nous ont » conservées; son mérite d'écrivain nous est révélé par ses lettres, » que M. Berger de Xivrey a recueillies, principalement aux » Archives de France, et dont il a donné une superbe édition en » sept volumes.

» Harangues et lettres pourraient être examinées séparément; » mais l'intérêt, et même la vérité, perdraient beaucoup à cette » analyse distincte.

» Henri IV, en effet, ne songea point, comme tant d'autres, à » cultiver, pour sa gloire, deux genres littéraires. Il écrivit, il » harangua, parce que, pour remplir son rôle en ce monde, il lui » fallut écrire et haranguer. Roi de France, mais roi longtemps » contesté, obligé jusqu'à la mort de lutter contre les rebelles ou » de déjouer les conspirations, appelé enfin à fermer les blessures » des guerres civiles, il s'est servi, dans ce combat et dans ce » travail régénérateur, de la parole et de la plume aussi bien que » de l'épée. S'il écrit ou s'il parle à ses lieutenants, à ses soldats, » ce n'est pas pour acquérir le renom de beau diseur, c'est pour » les animer, leur donner des ordres, les attacher plus étroitement » à sa cause, à sa personne; s'il adresse une allocution aux Corps » de l'État, c'est pour s'informer de leurs besoins, répondre à leurs » plaintes, leur déclarer ses intentions...

» Henri IV n'est pas un orateur de profession, un écrivain qui » se pique de bien tourner la phrase; il faut voir en lui un roi, un » guerrier, quelquefois un vert galant, qui parle ou qui écrit. Les » harangues et les lettres tendent d'ordinaire à la même fin, se » complètent entre elles et suivent le mouvement de l'histoire de » Henri...

» Florent Chrétien, l'un de ses précepteurs, lui avait fait lire » les *Commentaires de César;* un autre, appelé La Gaucherie, » lui avait appris deux ou trois sentences grecques; sa mère lui » avait mis entre les mains le Plutarque traduit par Amyot, et » voilà tout. Mais ce qui suppléa chez lui à l'instruction, ce fut le

» génie naturel, la connaissance des hommes, l'expérience des » affaires, la nécessité. »

» Après cette rapide et précise entrée en matière, M. de Tréverret, dans un développement suivi et soutenu, justifie par des citations toujours expressives, concluantes et heureusement amenées, les assertions générales de son préambule. Il mêle l'histoire à la critique, le récit au commentaire : c'est la vive allure du Mémoire, c'est la sagacité et l'atticisme du goût littéraire :

« En 1588, les événements actuels et les menaces de l'avenir » vinrent sommer le Béarnais de déployer toute son intelligence » et toute sa valeur. Une de ses lettres exprime cet état de crise » avec une grande vivacité, et ce qui vous surprendrait peut-être, » si Henri IV n'était pour vous une vieille connaissance, avec une » gaîté pleine d'esprit. Son inquiétude est grande, mais il ne tarde » guère à prendre son parti, et à le prendre en riant.

« Le diable est déchaîné, dit-il ; je suis à plaindre, et c'est mer- » veille que je ne succombe sous le faix. Si je n'étais huguenot, » je me ferais turc. Ah ! les violentes épreuves par où l'on sonde » ma cervelle ! Je ne puis faillir d'être bientôt un fou, ou habile » homme. Cette année sera ma pierre de touche. Toutes les » gênes que peut recevoir un esprit sont sans cesse exercées sur » le mien. »

» Presque toujours, les lettres et les harangues de Henri pré- » senteront ce ravissant mélange de vigueur mâle et de bonne » humeur. Le fond de sa pensée est très sérieux, et l'on voit fort » bien qu'il est prêt à tout tenter pour sortir d'affaire ; mais la » plaisanterie n'est jamais loin : une plaisanterie aimable et saine, » qui n'avilit point l'idée grave, qui n'en affaiblit pas l'impres- » sion, mais la rend au contraire plus vive et nous la fait accepter » plus volontiers.

» Longtemps avant cette année 1588, qui devait le rendre si » habile, le Béarnais, poursuivi par la Ligue et par Henri III, » avait commencé cette vie d'aventures, de coups de mains, de » courses rapides dans toute la France. Un jour, deux armées, » commandées par Mayenne et par Matignon, le serrent de près, » et vont le prendre, revenant de Béarn, au passage de la Garonne.

» Il n'a avec lui que fort peu de monde; il est perdu. Cependant, » il ne désespère pas; il appelle à lui quelques uns de ses plus » fidèles serviteurs, de ceux qui savaient partager ses hasards, » entre autres le brave Batz de Trenquelléon, ancêtre d'une » famille encore subsistante et justement respectée dans la pro- » vince. Il l'avait, sans doute à cause de ses bons coups d'épée, » surnommé le *Faucheur*.

« Monsieur de Batz, ils m'ont entouré comme la bête, et croient » qu'on me prend aux filets. Moi, je leur veux passer à travers ou » dessus le ventre. J'ai élu mes bons, et mon Faucheur en est; » qu'il ne me faille pas en si bonne partie, et ne s'aille pas amuser » à la paille quand je l'attends sur le pré. Mon Faucheur, mets » des ailes à ta meilleure bête; j'ai dit à Montespan de crever la » sienne. Pourquoi? Tu le sauras de moi à Nérac. Hâte, cours, » viens, vole; c'est l'ordre de ton maître, et la prière de ton ami. »

» Comment résister à cet entraînant appel, et surtout comment » fermer son cœur à ces charmantes paroles : *La prière de ton* » *ami!* De tels mots valaient à Henri bien des victoires, car ils » suscitaient bien des dévouements. Il n'avait pas un sou pour » payer ses troupes, mais elles se croyaient assez payées par ces » serrements de main et ces gracieux sourires d'un roi si vaillant » et si bon compagnon.

» Aussi, quel enthousiasme s'empara des seigneurs gascons! » quel empressement à le servir, à vendre tout, terres, moulins et » châteaux, pour s'équiper et partir avec lui!

« Monsieur de Lubersac, écrit-il à l'un d'eux qu'une blessure » retenait encore au logis, j'ai entendu par Boisse des nouvelles » de votre blessure, qui m'est un extrême deuil dans ces néces- » sités. Un bras comme le vôtre n'est de trop dans la balance du » bon droit; hâtez-vous donc de l'y venir mettre, et de m'envoyer » le plus de vos bons parents que vous pourrez. D'Ambrugeac » m'est venu joindre avec tous les siens, châteaux en croupe, s'il » eût pu. Je m'assure que vous ne serez des derniers à vous » mettre de la partie; il n'y manquera pas d'honneur à acquérir, » et je sais votre façon de besogner en telle affaire. Adieu donc, » et ne tardez; voici l'heure de faire merveilles. »

» Cette verve de raison et d'enjouement ne se fait pas voir seulement dans ses lettres. Dans ses harangues avant les batailles, son esprit paraît aussi de la même trempe que son caractère. Tout est là : discours né de la situation, idées, sentiments, qui se pressent en peu de lignes; véhémence oratoire, saillies piquantes, traits pathétiques, bonhomie sublime. M. de Tréverret cite et caractérise, avec force et vérité, de curieux monuments de cette éloquence formée de bon sens, d'imagination et d'esprit. Témoin ces deux pages où paraissent le talent du critique et la portée de l'historien :

« Et quand ses amis sont rassemblés, quand l'instant de la » bataille approche, quand il ne faut plus rien laisser à la fortune » de ce qu'on peut lui enlever par le courage, par la prévoyance, » par l'éloquence même, Henri excelle à exhorter ceux qui vont » lui donner la victoire. Les grandes idées qui se rattachent à sa » cause, la hauteur de sa mission et de la destinée où Dieu » l'appelle, l'honneur à conquérir, le bien du royaume à assurer, » puis les sentiments intéressés, souvent plus puissants sur les » hommes, le profit à faire, l'argent et le butin à gagner, tout cela » se trouve dans son discours, étonnant assemblage de grandeur » et d'habileté, où, comme d'ordinaire, la gaîté circule et s'épa- » nouit : gaîté utile, car elle montre au soldat que le poids d'une » situation très grave peut être porté légèrement.

« Vous voyez, mes cousins, dit-il au prince de Condé et au » comte de Soissons, avant la bataille de Coutras, que c'est à » notre Maison qu'on s'adresse. Il ne serait pas raisonnable que » ce beau danseur et ces mignons de cour (le duc de Joyeuse et » les favoris de Henri III) en emportassent les trois principales » têtes que Dieu a réservées pour conserver les autres avec l'État. » Cette querelle nous est commune; l'issue de cette journée nous » laissera plus d'envieux que de malfaisants; nous en partagerons » l'honneur en commun. »

» Il s'adresse ensuite au chefs et aux soldats :

« Mes amis, voici une curée qui se présente bien autre que vos » butins passés; c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de » son mariage en ses coffres; toute l'élite des courtisans est avec » lui. Courage! il n'y aura si petit d'entre vous qui ne soit désor-

» mais monté sur des grands chevaux et servi en vaisselle d'argent. » Qui n'espérerait la victoire, vous voyant si bien encouragés! Ils » sont à nous; je le juge par l'envie que vous avez de combattre; » mais pourtant, nous devons tous croire que l'événement est en » la main de Dieu, lequel sachant et favorisant la justice de nos » armes, nous fera voir à nos pieds ceux qui devraient plutôt nous » honorer que combattre. Prions-le donc qu'il nous assiste. Cet » acte sera le plus grand que nous ayons fait; la gloire en demeu- » rera à Dieu, le service au roi, notre souverain seigneur, l'honneur » à nous, et le salut à l'État. »

» Ne suspectons pas, Messieurs, la sincérité de ces dernières » paroles, tout empreintes de religion. Henri IV, il est vrai, s'est » toujours laissé vaincre par certaines passions que le christianisme » réprouve sans pitié et qu'aucune philosophie sérieuse ne justifie; » mais il voyait, comme tous les grands esprits, le bras d'un Dieu » étendu sur sa tête; il se sentait poussé par la Providence à » accomplir l'ouvrage du salut de la nation. Cette croyance à l'in- » tervention divine dans les affaires de ce monde ne l'a jamais » abandonné, lors même qu'il parlait un peu légèrement des dis- » cussions théologiques et de sa propre conversion.

» A la bataille d'Ivry, ses exhortations furent plus vives peut » être, ce me semble, quoique moins gaies, que dans les plaines » de Coutras. « Mes amis, avait-il dit à ses hommes, vous êtes » tous Français, je suis votre roi, et voilà l'ennemi! Mes compa- » gnons, si vous courez ma fortune, je cours aussi la vôtre. Je » veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je » vous prie, et si la chaleur du combat vous les fait quitter, » pensez aussitôt au ralliement, c'est le gain de la bataille. Vous » le ferez entre ces trois arbres que vous voyez là-haut, à main » droite. » Il leur montrait trois poiriers, au pied desquels, » emporté par son ardeur, couvert de sang et de poussière, et » accompagné de treize gentilhommes seulement, il s'arrêta au » milieu de la bataille. Un obélisque s'y élève, portant ces mots » inscrits : *C'est ici le lieu du poirier où se tint Henri IV, le* » *jour de la bataille d'Ivry.* — L'action était restée longtemps » indécise. Avant de commander l'attaque contre le centre des

» Ligueurs, il renouvela ses encouragements, et fut mieux inspiré » encore : « Mes compagnons, Dieu est pour nous ; voici ses » ennemis et les nôtres, voici votre roi. A eux. Si les cornettes » vous manquent, ralliez vous à mon panache blanc, vous le trou- » verez au chemin de la victoire et de l'honneur. »

» Une furieuse mêlée s'engage ; quelques troupes peu aguerries, » qui, selon l'expression du duc de Biron, n'avaient accoutumé » de se repaître de tels morceaux, lâchaient pied et commençaient » à fuir : « Tournez visage, leur crie le roi, afin que si vous ne » voulez combattre, pour le moins vous me voyiez mourir. » Quel- » ques instants après, les Ligueurs enfoncés montraient le dos à » leur tour, et se repliaient en déroute sur Mantes et sur Saint- » Denis. »

» Telle est cette éloquence militaire, pleine de l'héroïsme des combats, de la certitude et de l'allégresse de la victoire, de ces mots qui enlèvent le soldat, et nuancée à propos de patriotisme et et de bon cœur.

» Chez Henri IV, l'éloquence politique n'est pas moins remarquable ; elle est mâle et animée, brève et claire. M. de Tréverret en allègue pour preuve son discours aux notables de Rouen, tel que l'a reproduit Mézeray, digne par le naturel et la franchise de sa narration, par la probité et la droiture de son caractère, de servir d'organe à Henri IV :

« En 1596, il convoqua les notables à Rouen, et les consulta sur » les maux et les besoins du pays. Le discours qu'il leur tint fit » tressaillir la France d'espoir et de gratitude. Cette éloquence » royale et populaire tout ensemble était si propre à unir la nation » avec son souverain ! Chaque ordre de la société fut si fier de la » part que Henri IV lui faisait dans ses victoires, et si vivement » touché de se voir associé à tous ses desseins !

« Si je voulais acquérir le titre d'orateur, j'aurais appris quelque » belle et longue harangue, et je vous la prononcerais avec assez » de gravité ; mais, Messieurs, mon désir me pousse à deux plus » glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur » de cet État. Vous savez, à vos dépens, comme moi aux miens, » que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la

» France non seulement quasi-ruinée, mais presque toute perdue » pour les Français. Par la grâce divine, par les prières et par les » bons conseils de mes sujets qui ne font profession des armes; » par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de laquelle je ne » distingue point les princes, pour être notre plus beau titre, foi » de gentilhomme; par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la » perte. Sauvons-la à cette heure de la ruine. Participez, mes » chers sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez fait à la » première. Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes » prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous » ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, » pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend » guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais le » violent amour que je porte à mes sujets, l'extrême envie que » j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi, me font trouver » tout aisé et honorable. »

» C'est là une éloquence simple et vraie, d'une force naïve et d'un tour original. Cette énergique concision, cette simplicité pleine de sens est commune au Béarnais avec l'homme le plus complet et le plus vaste génie des temps modernes. Lorsque ces hommes rompus à la politique comme à la guerre, aux affaires comme aux batailles, prennent la plume ou la parole, leur langage reluit, frappe et subjugue. Mais, dans les traits communs à toutes ces natures supérieures, M. de Tréverret signale avec justesse l'originalité individuelle et la personnalité dominante de l'écrivain ou de l'orateur :

« L'intelligence, le respect, le zèle des intérêts divers, tel est le » caractère distinctif des grands chefs d'État; telle est la pensée » que d'ordinaire ils excellent à exprimer; mais ici, comme par- » tout, chacun apporte son tempérament moral et le tour particu- » lier de son esprit. César parle habilement à ses soldats ou aux » peuples conquis, mais avec plus de netteté, de justesse, de » rapidité, que de chaleur. Napoléon, dès l'âge de quinze ans, » faisait admirer ses discours de rhétorique, véritable granit » chauffé au volcan, comme disait un de ses maîtres. Son élo- » quence est souvent saccadée, impétueuse, éclairée de sublimes

» images, mais toujours grave et sans sourire. Henri IV, dans ses » discours, est énergique, affectueux et rieur. »

» M. de Tréverret couronne cette étude du talent oratoire et de la verve épistolaire de Henri IV, par un brillant résumé de tout ce qu'il fit pour le progrès de l'instruction, pour la splendeur des lettres et des arts, pour l'embellissement de la capitale et du royaume :

« En 1599, les professeurs ou lecteurs royaux du Collége de » France se plaignirent de ne plus toucher depuis longtemps leurs » honoraires. « J'estime mieux, dit le roi, qu'on diminue de ma » dépense et qu'on ôte de ma table pour payer mes lecteurs. M. de » Rosny les paiera. » Un an auparavant, il avait fait venir de » Montpellier le célèbre Casaubon, éditeur et interprète de tant » d'auteurs latins et grecs, et l'avait chargé de conserver et d'aug- » menter ce trésor littéraire et scientifique qu'on nomme la *Biblio-* » *thèque royale...*

» Sous ce règne, la Faculté de Médecine de Montpellier vit » tracer aux portes de ses amphithéâtres son magnifique Jardin » des Plantes, un des plus riches de l'Europe. Olivier de Serres, » le créateur de l'agronomie française, améliora les domaines » royaux, planta 15,000 mûriers blancs dans le jardin des » Tuileries, et composa des Traités sur l'élève du ver à soie. Son » grand ouvrage, intitulé : *Théâtre d'agriculture et Maison des* » *champs,* fut publié en 1601 et sous les auspices de Henri ; il » est demeuré en haute estime auprès des hommes pratiques...

» Le mérite étranger fut honoré par Henri IV. Saint François de » Sales étant venu en France, il voulait le retenir, le faire cardinal, » et il parla toujours avec admiration du livre sur la *vie dévote...*

» Il traita la poésie comme l'érudition et l'éloquence...

» Un jour, causant avec le cardinal Duperron, il lui dit : « Vous » avez fait jadis des vers? — Oui, Sire, je m'y suis amusé ; mais » il ne faut plus s'en mêler depuis qu'un certain gentilhomme » de Normandie en fait. » Ce gentilhomme était Malherbe, qui » devint bientôt le poète de la cour, et dont la gloire doit être » associée à celle du roi.

» Les sentiments d'admiration et d'amour que Henri excitait ont

» trouvé dans Malherbe un digne interprète. Il s'y mêle bien par-
» fois, suivant la mode du temps, trop d'histoire ancienne et de
» mythologie; mais Malherbe avait vu la Ligue et les guerres
» civiles, et quoiqu'il eût tiré l'épée avec bravoure, il était plus
» que personne las de ces discordes infécondes, de ces déchire-
» ments, de ces ravages qui arrêtaient l'essor de toutes les bonnes
» et grandes choses. Aussi Virgile et Horace ne mirent-ils pas plus
» de zèle à célébrer la politique réparatrice d'Auguste que Malherbe
» à chanter celle de Henri...

» Si le XVI[e] siècle ne fut pas l'époque de notre maturité, de notre
» épanouissement littéraire, tout le monde convient aujourd'hui
» qu'il donna du moins naissance aux plus belles œuvres d'archi-
» tecture et de sculpture modernes. Ici encore nous voyons la
» sympathie de Henri IV encourager le talent, aider les merveilles
» à éclore...

» Le Béarnais usa de sa puissance pour embellir sa grande capi-
» tale et les palais que la dynastie des Valois lui léguait. Il fit
» travailler à Fontainebleau, où naquit son fils Louis XIII, et à
» Saint-Germain-en-Laye, où devait naître son petit-fils Louis XIV.
» Pendant des siècles entiers, Paris n'avait pas eu de pont qui
» permît de traverser la Seine dans sa partie la plus large, à la
» pointe occidentale de l'île. Sous Henri III, en 1578, on en avait
» commencé un; les travaux, interrompus par les guerres de la
» Ligue, furent repris par Henri IV et achevés en 1605. Vers la
» même époque, on terminait l'Hôtel-de-Ville, ou du moins le
» corps de bâtiment qui aujourd'hui occupe le centre de ce palais,
» et dont la porte est surmontée d'une image équestre de Henri.
» Cet ouvrage fait encore l'orgueil de la royale cité; les deux
» siècles et demi qui en ont noirci les pierres n'ont servi qu'à
» ajouter une noble gravité à son exquise élégance. La place Royale,
» avec ses maisons de brique rouge et de pierre blanche, couron-
» nées de longs toits d'ardoise, fut commencée à la même époque
» et aux frais du roi. Le premier édifice qu'on y éleva fut une
» manufacture de soie. Tout naissait ou revenait à la vie sous la
» main de ce grand homme, qui ne laissait languir dans l'inaction
» aucune des forces vives de notre pays. Le faubourg Saint-

» Germain, négligé alors par la ville de Paris, n'avait point encore
» été pavé : Henri IV se chargea de ce soin. Enfin, le Louvre,
» cette merveille de la France, lui doit la portion la plus gracieuse
» de la longue galerie qui le joint aux Tuileries, et que décorent
» les chefs-d'œuvre de toutes les écoles de peinture. »

» Il était difficile de parler du développement de l'agriculture, de l'éclat des arts, de la grandeur des travaux publics, sous un règne si bienfaisant, sans y rendre aussi hommage à la clairvoyance et à la fermeté du gouvernement, sans constater que la France, rappelée à sa politique naturelle en Europe, était alors aussi grande, aussi respectée au dehors qu'heureuse à l'intérieur; sans la montrer faisant accepter partout sa médiation puissante, défendant partout les deux grands principes sur lesquels repose la société moderne, la liberté religieuse et l'équilibre européen. M. de Tréverret ne se refuse pas ce complément naturel de son sujet, et dans une rapide et vigoureuse esquisse, il dessine à grands traits le génie politique du roi,

Qui fut de ses sujets le vainqueur et le père.

« Henri IV, Messieurs, fut le plus Français de nos souverains.
» Vous avez reconnu, dans ses discours, tout le bon sens, toute la
» vigueur, tout l'esprit de la France; vous avez même vu jaillir
» plus d'une fois l'étincelle gasconne, vous avez applaudi ces
» saillies pittoresques que toute la France aime sans doute, mais
» dont la source intarissable semble être ouverte en cette province.
» Et puis, ce qui vaut mieux encore pour un roi, il a compris
» admirablement le rôle que nous devions jouer en Europe, les
» desseins providentiels que nos ministres, nos diplomates, nos
» soldats devaient servir, et les besoins éternels de notre pays.
» L'affermissement de l'équilibre européen, la répression des
» mouvements séditieux, la soumission d'une aristocratie turbu-
» lente, la liberté religieuse surveillée, mais non opprimée par
» l'État, voilà ce que la France voulait sous Henri IV, voilà ce qu'il
» lui a donné et ce qu'elle redemande toujours, après ces moments
» de léthargie ou de crise où les peuples distinguent mal leurs

» intérêts. On ne peut rien faire de bon et de grand pour la » France, sans trouver sur sa route les traces de Henri IV. »

» Vous avez senti, Messieurs, le rare mérite de cette Étude, où sont habilement rassemblés et groupés les titres, déjà signalés par des travaux antérieurs, de la gloire littéraire de Henri IV, et où l'historien est à la hauteur du critique. Vous avez remarqué la justesse des pensées, la vérité des jugements, la finesse des aperçus, l'éclat des tableaux, et le naturel, la facilité, l'élégance correcte et animée du style. J'ai l'honneur de vous prier de voter une lettre de félicitations et de remercîments pour notre savant et éloquent collègue. Je n'aurais pas hésité à vous demander pour son œuvre une distinction plus haute, l'insertion dans les *Actes,* si elle ne nous arrivait déjà imprimée dans un journal, et si l'Académie n'était dans l'usage de n'admettre dans son Recueil que des Mémoires inédits. »

Ces conclusions sont adoptées, et l'Académie vote une lettre de remercîments à son docte et zélé correspondant.

« M. Valat [1] lit un Rapport sur un ouvrage de M. Martinelli, intitulé : *Entretiens populaires sur l'économie politique,* et portant pour épigraphe ces mots : « La liberté est un acte de foi en Dieu et en son œuvre. » Ce livre est divisé en deux parties, dont la première traite des Harmonies, et la seconde, des Perturbations du monde social.

» Le Rapporteur signale entre autres trois chapitres intéressants sur la Valeur, le Capital, la Propriété. Dans un chapitre sur le Monopole, qui se trouve dans la seconde partie, l'auteur a intercalé de très justes considérations sur la liberté de penser et sur la liberté d'enseignement, qu'il considère l'une et l'autre comme sacrées.

» Le plaisir que lui a causé la lecture de ce livre laisse à peine à M. Valat le courage de relever quelques négligences

(1) Extrait du procès-verbal.

de style, de signaler entre l'auteur et lui quelques légères dissidences de vues. Certains chapitres ne sont pas très complets : les produits immatériels, par exemple, ne sont pas assez appréciés. L'auteur adopte, sur la population et les moyens de subsistance, les vues de Malthus, que le Rapporteur serait porté à contester, en s'appuyant pour cela sur la difficulté des statistiques et sur la difficulté plus grande d'apprécier à leur juste valeur les éléments divers qui interviennent dans la question. M. Martinelli, d'après M. Valat, a, en outre, trop insisté sur les dangers des sociétés coopératives.

» Malgré ces dissidences d'opinions, l'honorable Rapporteur apprécie favorablement l'œuvre qu'il a été chargé d'examiner, et conclut à l'envoi de remercîments flatteurs.

» M. le Président remercie M. Valat du soin qu'il a mis à examiner dans tous leurs détails les diverses questions qui se sont présentées sur sa route pendant qu'il parcourait l'œuvre de M. Martinelli.

» M. Dégranges approuve, quant à lui, les réserves exprimées par M. Martinelli sur le compte des sociétés coopératives. C'est un système qui peut être très bon en Allemagne et laisser à désirer en France.

» Les conclusions du Rapport sont mises aux voix et adoptées. »

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

SUR LESQUELS SERONT FAITS DES RAPPORTS.

Revue de Bretagne et de Vendée; 1re à 6e livraison inclusivement, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre 1866. (M. Cirot de La Ville rapporteur.)

Mémoires de la Société impériale des sciences et arts d'Angers, t. IX, 1re partie; 1866. (M. Abria rapporteur.)

Société académique de Saint-Quentin; travaux de 1864 à 1866. (M. Valat rapporteur.)

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; 6e série, t. IV. (M. Duboul rapporteur.)

Journal des Savants, novembre 1866. (Même rapporteur.)

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES.

L'Étincelle, no du 8 décembre 1866.

Programme des questions mises au concours de 1867 par la Société d'émulation de Cambrai.

De la fondation de la Société des bibliophiles de Guyenne, par Philippe Tamizey de Laroque, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société protectrice des animaux; novembre 1866.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France; no 10, 1866.

Revue agricole, industrielle et artistique de l'arrondissement de Valenciennes; septembre 1866.

Revue critique d'histoire et de littérature; nos 50 et 51, 15 et 22 décembre 1866.

Revue des Sociétés savantes des départements; 4e série, t. IV, octobre 1866.

Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; t. VII, 1866. — *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV.* Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une lettre par laquelle M. Anquetil, secrétaire perpétuel de ladite Société, prie l'Académie de vouloir bien en accuser réception.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord; t. IX, 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer; numéros des mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1866.

Étaient présents :

MM. Lefranc, de Lacalonge, Costes, L. Micé, Paul Dupuy, V. Raulin, Oscar Gué, Aug. Petit-Laffitte, R. Dezeimeris, Leo Drouyn, Valat, Dr Oré, Hipp. Minier, Roux, Gustave Lespinasse, E. Dégranges, Blatairou, J. Belin-De Launay

Bordeaux. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

